YVES MODÉRAN

LES MAURES ET L'AFRIQUE ROMAINE (IVe-VIIe SIÈCLE)

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

Les Maures et l'Afrique romaine (IVe-VIIe siècle)

Yves Modéran

Éditeur : Publications de l'École française de Rome
Année d'édition : 2003
Date de mise en ligne : 22 mai 2013
Collection : Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome
ISBN électronique : 9782728310036

http://books.openedition.org

Édition imprimée
ISBN : 9782728306404
Nombre de pages : 900

Référence électronique

MODÉRAN, Yves. *Les Maures et l'Afrique romaine (IVe-VIIe siècle)*. Nouvelle édition [en ligne]. Rome : Publications de l'École française de Rome, 2003 (généré le 02 juin 2016). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/efr/1395>. ISBN : 9782728310036.

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.
© Publications de l'École française de Rome, 2003
Conditions d'utilisation :
http://www.openedition.org/6540

L'effondrement final de la romanité en Afrique du Nord a longtemps été expliqué par ce que Christian Courtois appelait « l'insuffisante assimilation du monde berbère » : ceux que les Anciens désignaient par le nom de Maures se seraient, à partir de la fin du IVe siècle, détachés progressivement de la civilisation romaine, avant, grâce à l'aide de «Néoberbères» chameliers venus de Libye, de multiplier les révoltes à l'époque byzantine, préparant ainsi en quelque sorte le succès de la conquête arabe au VIIe siècle. Constamment réaffirmée depuis presque deux siècles, cette théorie n'était pourtant en fait qu'une hypothèse, qui n'avait jamais été vérifiée par une véritable recherche scientifique. Fruit d'une enquête de près de vingt ans entreprise pour mettre fin à ce paradoxe historiographique, l'ouvrage place pour la première fois les Maures eux-mêmes au centre de la problématique, en s'interrogeant longuement sur l'identité et la construction identitaire des populations que ce nom recouvrit du IVe au VIIe siècle. Après avoir établi le caractère mythique de la migration des Néoberbères, il met ainsi en évidence l'existence et la constitution progressive non d'une, mais de deux communautés maures, différenciées fondamentalement par leur rapport à la romanité et au christianisme, et il montre comment cette bipartition permet d'expliquer la nature et les incohérences apparentes des révoltes africaines des IVe-VIIe siècles, et aussi les réactions contrastées des «Berbères» face à la conquête arabe de 643 à 698.

Sommaire

Introduction
Première partie. Les Maures au début du VIe siècle : identité et histoire
Introduction à la première partie
Chapitre 1. Procope, Corippe et les Maures
1– PROCOPE
2 – CORIPPE
Chapitre 2. Le catalogue des tribus de la Johannide
1– TEXTE ET TRADUCTION (II, vers 23-161)
2 – LE CONTEXTE DU CATALOGUE
3 – UN CATALOGUE POLITIQUE ET NON UNIQUEMENT ETHNOGRAPHIQUE
Chapitre 3. Maures de l'intérieur ou Maures de l'extérieur ?
1– ANTALAS ET SIDIFAN
2 – SIDIFAN ET AUTILITEN
3 – MONTAGNES, FLEUVES ET FORÊTS
4 – LES HOMMES DES SYRTES
5 – LE DIFFICILE PROBLÈME DES GURUBI MONTANA
6–CONCLUSION
Deuxième partie. Les Maures de l'extérieur et le problème des néoberbères
Introduction à la deuxième partie
Chapitre 4. Histoire d'une théorie
1– LES ORIGINES : L'ŒUVRE DE TAUXIER
2 – EMILE-FÉLIX GAUTIER ET LA RENAISSANCE DE LA THÉORIE DES MIGRATIONS
3 – LE TRIOMPHE DE LA THÉORIE APRÈS GAUTIER
4 – ESSAI D'EXPLICATION D'UN MYSTÈRE HISTORIOGRAPHIQUE
Chapitre 5. Le mythe du « mystérieux appel de l'Ouest »
1– LE MYTHE DE L'ORIGINE ORIENTALE DES LAGUATAN
2 – LE MYTHE DE LA GRANDE MIGRATION AU COURS DE L'ANTIQUITÉ TARDIVE
3–CONCLUSION : LE MYTHE DES NÉOBERBÈRES
Chapitre 6. L'origine des Austuriani et des Laguatan
1– LE PAYS DES *AUSTURIANI* AU ive SIÈCLE
2 – LES PEUPLES DE LA SYRTE AU HAUT-EMPIRE : MACES ET NASAMONS
3 – CORIPPE ET LES NASAMONS
4 – AUGILA, TRAIT D'UNION ENTRE *NASAMONS* ET *LAGUATAN*
5 – CONCLUSION : DES *NASAMONS* AUX *LAGUATAN*
Chapitre 7. La conquête des plateaux libyens (ive-vie siècle)

A – TRIPOLITAINE ET CYRÉNAÏQUE AU ive SIÈCLE
B – LES *AUSTURIANI* ET LES PROVINCES LIBYENNES AU TEMPS D'AMMIEN ET DE SYNÉSIOS
C – L'ÉTABLISSEMENT DES *AUSTURIANI* ET DES *LAGUATAN* DANS LE PRÉDÉSERT (V^e-VIe SIÈCLE)
Troisième partie. Les Maures de l'intérieur
Introduction à le troisième partie
Chapitre 8. Les Maures de l'intérieur au temps de la reconquête byzantine
A – ANTALAS
B – CUSINA
C – IAUDAS
Chapitre 9. Les Maures de l'intérieur et le monde berbère du vi^e siècle
1– LE *MAURUS*, LA *GENS* ET LA *POLIS*
2 – LA GENS MAURE : ESSAI DE CARACTÉRISATION
3 – NÉCESSITÉ D'UNE ENQUÊTE SUR LE PASSÉ DES MAURES DE L'INTÉRIEUR
Chapitre 10. Les Maures de l'intérieur au ive siècle
A - INVENTAIRE
B) - LE STATUT DES MAURES DE L'INTERIEUR AU ive SIECLE
C - MAURES ET ROMAINS AU ive SIECLE
CONCLUSION
Chapitre 11. La mutation des Maures de l'intérieur à l'époque vandale
1– MAURES ET VANDALES : DE LA SOUMISSION À LA RÉVOLTE
2 – LA CRISE DE L'AFRIQUE VANDALE
Quatrième partie. Maures et Romains à l'époque byzantine (VIe-VIIe s.)
Chapitre 12. Les Byzantins et l'Afrique en 533
1– LA RÉVOLTE MAURE
2 – LES MAURES VUS DE CONSTANTINOPLE
Chapitre 13. La découverte des Maures (533-543)
1– PREMIERS CONTACTS ET ORIGINE DES CONFLITS (533-534)
2 – L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE MAURE DE L'EMPIRE DE 534 À 543
LES FORTERESSES DE JUSTINIEN EN AFRIQUE
Chapitre 14. La grande guerre libyque (544-548)
1– LA FORMATION DE LA COALITION MAURE
2 – LES SIGNIFICATIONS DE LA GUERRE POUR LES MAURES
3 – LA POLITIQUE DE L'EMPIRE FACE AUX MAURES DE 544 À 548
Chapitre 15. L'Empire et les Maures, de la victoire de 548 à la conquête Arabe
1- POLITIQUE BERBÈRE ET ÉVANGÉLISATION DES TRIBUS DE TRIPOLITAINE
2 - L'EMPIRE ET LES MAURES DE L'INTÉRIEUR, DE JEAN TROGLITA À GENNADIUS

3 - L'ENIGME DES GUERRES MAURES DE LA FIN DU vi^e SIECLE
Cinquième partie. Le monde berbère au temps de la conquête arabe
Introduction. La conquête arabe
1– LE PROBLÈME DES SOURCES
2 – UN AUTRE MONDE ?
3 – *BOTR* ET *BRANÈS* : NATURE DU PROBLÈME
Chapitre 16. Botr et branès dans les sources arabes avant Ibn Khaldûn
1– UNE DICHOTOMIE D'ABORD VITE OUBLIÉE AU MAGHREB (viie-ixe SIÈCLE)
2 – UN CAS DE SURVIVANCE ISOLÉE : L'ESPAGNE
3 – RETOUR ET RENOUVELLEMENT DE LA DICHOTOMIE AU MAGHREB
Chapitre 17. Ibn Khaldûn et le dualisme berbère
1– IBN KHALDÛN ET LES GÉNÉALOGISTES
2 – IBN KHALDÛN HISTORIEN DE LA CONQUÊTE ?
Chapitre 18. Les Botr, les Branès, et le monde berbère au viie siècle
A – MÉTHODOLOGIE POUR UNE NOUVELLE ENQUÊTE
B) – LES *BOTR* AU viie SIÈCLE
C – LES *BRANÈS* DU viie SIÈCLE
D – UN NOUVEAU DUALISME BERBÈRE ?
CONCLUSION
Conclusion générale
Abbréviations
Sources
Bibliographie
Index hominum
Index gentium (peuples, tribus, communautés)
Index locorum
Index des auteurs modernes
Index des sources
Table des cartes

Introduction

La fin de la romanité en Afrique du Nord n'a cessé, depuis un siècle et demi, de troubler les historiens. « De toutes les régions sur lesquelles s'était étendue la civilisation romaine, il n'y en avait peut-être aucune qui eût montré plus d'aptitudes à s'assimiler cette civilisation ; et il n'y en a eu aucune où cette civilisation ait été aussi complètement abolie », constatait non sans amertume, et après beaucoup d'autres, Eugène Albertini en 1922 [1] . Plus en effet l'exploration archéologique et épigraphique avait progressé, plus la question s'était faite insistante : pourquoi ce pays, où les villes et les églises étaient si nombreuses, avait-il après le viie siècle renié peu à peu si entièrement son passé ? Pourquoi l'Afrique, patrie de saint Augustin, avait-elle suivi un destin si différent de l'Espagne, probablement moins brillante par sa civilisation à la fin de l'Antiquité, mais qui, à terme, demeura dans l'Occident chrétien ? Comment donc comprendre ce que G. Picard appelait encore en 1950 « un cataclysme comparable à ceux que Cuvier imaginait entre les époques géologiques » [2] ?

Reflets d'une réelle curiosité intellectuelle, ces interrogations s'accompagnaient souvent aussi d'une inquiétude plus ou moins ouvertement avouée. Depuis leur arrivée en 1830, les Français se considéraient en effet comme les héritiers et les légitimes successeurs des Romains en Afrique, et ils invoquaient fréquemment l'expérience de ces derniers comme un modèle pour la nouvelle colonie d'Algérie. Or, cette référence n'était pas sans ambiguïté, car la leçon des ruines était

toujours ambivalente : sources d'inspiration et d'encouragement, elles rappelaient aussi que l'Afrique romaine avait fini par sombrer dans un désastre irrémédiable. L'ombre de ce que l'on appelait usuellement « l'échec final de Rome » pesait douloureusement sur la réflexion de tous ceux, politiques, administrateurs, militaires, religieux ou simples érudits, qui voulaient inscrire l'œuvre française au Maghreb dans la continuité du modèle romain. Tout naturellement, ce fut donc très tôt une des préoccupations des historiens, surtout de ceux que l'Etat prenait à son service dans le cadre de la « Commission d'exploration scientifique de l'Algérie », que d'apporter une explication, qui serve aussi de leçon, à l'effondrement de la romanité africaine. Tel était, par exemple, un des buts de la mission de recherche lancée en 1851 par le ministre de la guerre du président Louis-Napoléon, le maréchal Randon : « étudier le système de colonisation adopté par les Romains en Afrique, quels furent les résultats économiques de leur domination sur cette contrée, *pour quelles causes elle prit fin*, en un mot faire la physiologie de la colonisation romano-africaine, et, *à un point de vue plus pratique, faire ressortir les conséquences qui peuvent en résulter pour la domination française* » [3] .

Sans toujours accepter d'entrer dans des comparaisons jugées parfois oiseuses, les historiens s'efforcèrent d'apporter une réponse à ces questions, mais pendant longtemps sans pouvoir dégager de solutions réellement originales. A leurs yeux, l'explication avancée pour la chute de l'empire d'Occident tout entier, avec ses deux facettes classiques, devait en effet simplement s'appliquer ici aussi : l'Afrique romaine s'était lentement effondrée, victime d'un long processus de décadence intérieure, ou elle était morte brutalement assassinée par les invasions des barbares, ici les Vandales puis les Arabes. Bien avant la célèbre controverse qui opposa F. Lot et A. Piganiol, un modeste poète du début de ce siècle avait exprimé, dans une ode à Carthage destinée à une de ces

fêtes romaines que la bonne société coloniale de Tunis appréciait tant [4], la préférence de la majorité de ses contemporains pour le second terme de cette alternative :

> Les barbares sont là. Parmi le désarroi
> le Vandale, l'Arabe à l'étreinte mortelle
> prend Carthage sanglante à l'arçon de sa selle
> et l'Afrique s'emplit d'ignorance et d'effroi.

Satisfaisante pour un large public, qui était d'autant plus rassuré qu'il croyait l'ère de la barbarie définitivement passée, cette interprétation subit cependant très tôt une importante correction. Une thèse originale, propre à l'historiographie nord-africaine, lui apporta en effet un complément qui prit très vite une importance démesurée : la romanité aurait disparu d'Afrique parce qu'elle n'aurait jamais su réellement conquérir la majorité indigène de ses habitants, les Berbères [5].

Inassimilables par nature et toujours prêts à s'insurger, comme le montrait une longue série de « révoltes » dans l'Antiquité tardive, de la guerre de Gildon en 397-398 à l'assaut sur Carthage mené au temps de Maurice, à la fin du vi^e^ siècle, ceux que les Romains appelaient les Maures auraient même, finit-on par avancer, abattu la civilisation romaine *avant* l'arrivée des Arabes [6]. Diversement formulée par une multitude d'universitaires ou d'érudits, la thèse reçut sa consécration définitive au milieu du xxe siècle, grâce à l'œuvre de Christian Courtois [7]. Engagé dans une recherche sur la période vandale (429-533), mais qui n'était dans son esprit qu'une étape dans une grande enquête destinée à « expliquer comment peu à peu l'Afrique a cessé d'être romaine », cet historien conclut ainsi ce qui devait être son dernier livre, en 1955 : « Ce n'est donc pas dans l'événement fortuit que constitue la conquête vandale qu'il faut aller chercher la cause véritable de l'échec de Rome en Afrique. La raison profonde en est dans l'insuffisante assimilation du monde berbère » [8]. Le Berbère aurait

donc été le grand responsable, l'acteur historique essentiel des derniers siècles de l'Antiquité nord-africaine, par son opposition à la romanité. L'idée avait souvent été esquissée avant Courtois. Elle acquit après lui la valeur d'une certitude scientifique, et ne fut plus réellement contestée. Bien mieux, l'effondrement de la domination coloniale et la revendication par de jeunes historiens maghrébins d'une histoire décolonisée lui valurent une pertinence accrue, tant elle pouvait paraître servir un orgueil national alors en quête des formes de reconnaissance les plus diverses.

Pourtant, promus ainsi au rang d'acteurs essentiels d'un processus et d'un événement décisifs pour l'histoire de l'Afrique méditerranéenne, les Berbères sont demeurés aussi, jusqu'à présent, les protagonistes d'un singulier paradoxe historiographique. En effet, toujours mis au centre des travaux les plus divers sur la fin de l'Antiquité nord-africaine, ils n'ont en même temps jamais eu l'honneur, pour cette période, d'être étudiés pour eux-mêmes. De Ch. Diehl, auteur d'un livre toujours irremplacé sur *l'Afrique byzantine* [9], à C. Courtois, de W. H. C. Frend à D. Pringle [10], l'attitude des historiens n'a, sur ce sujet, guère varié : on retrouve chez presque tous le même fossé considérable entre l'importance historique implicitement reconnue aux Maures, et la place tenue réellement par l'étude précise de ces Maures. Au moment où débutèrent, en 1981, les recherches dont ce livre est le fruit, il n'existait même aucun ouvrage qui ait tenté de constituer le corpus des sources relatives aux Berbères des années 400-700.

Le paradoxe d'une question à la fois continuellement évoquée mais jamais approfondie n'est pas chose si courante en histoire, et il est dans ce cas d'autant plus nécessaire de l'expliquer que certains de ses facteurs continuent aujourd'hui encore à peser sur l'historiographie du Maghreb. Trois raisons semblent avoir été plus particulièrement

déterminantes dans la genèse de ce phénomène. Vient de toute évidence en premier lieu le désintérêt longtemps marqué des universitaires pour toute l'époque post-constantinienne, assimilée purement et simplement à une ère de décadence, désintérêt aggravé, dans le cas de l'école historique française, par des cloisonnements scientifiques arbitraires mais extraordinairement contraignants. L'Afrique des années 400-700, romaine jusqu'en 429, puis vandale de 429 à 533, puis à nouveau romaine mais sous contrôle byzantin, et dans sa partie orientale seulement, représentait une anomalie curieuse mais bien inquiétante : ni encore vraiment « antique », ni purement « médiévale », elle offrait pour le chercheur qu'elle tentait tous les risques d'une marginalisation irrémédiable au sein de sa corporation ; et ces risques, jusqu'à ce que H. Marrou ne fasse admettre dans notre pays la légitimité d'une histoire de l'*Antiquité tardive*, furent longtemps extrêmement dissuasifs. Très redoutables aussi apparurent certainement les difficultés propres à la documentation sur le sujet. Grecques, latines, ou arabes, les sources écrites furent longtemps soit peu accessibles, soit dépourvues d'éditions critiques ou de traductions. Sans évoquer la situation souvent désespérante de nombre d'œuvres arabes, il suffit de rappeler ici le cas de la *Johannide* de Corippe, extraordinaire tableau du monde berbère au vi^e^ siècle, mais éditée seulement en 1820 et encore jamais traduite intégralement d'une manière satisfaisante [11] . Cependant l'origine principale de la singularité historiographique du problème est avant tout d'ordre idéologique : le Berbère ne justifiait pas d'étude particulière parce qu'il existait, à son propos, des *évidences* admises de tous depuis longtemps.

Au xviiie siècle, la première de ces évidences était simplement celle de la *barbarie*. « Ennemi plus barbare que les Vandales » selon Gibbon [12] , « nation perfide » composée de « brigands déterminés qui sans cesse à

cheval, après avoir pillé les campagnes et massacré les habitants, disparaissent pour aller porter ailleurs l'épouvante et la mort » pour Lebeau [13], les Maures étaient à l'avance assimilés aux autres barbares ennemis de l'Empire, et leur comportement jugé ainsi dénué de toute originalité. La conquête française de l'Algérie en 1830, en suscitant une forte curiosité pour le passé de la nouvelle colonie, engendra très vite une seconde évidence, la *permanence berbère*. Sociologiquement et culturellement, le Berbère serait un être immuable. L'idée avait déjà été émise par le voyageur britannique Thomas Shaw au début du xviiie siècle. Comparant, comme beaucoup le feront après lui, le texte de Salluste à ses observations personnelles sur les habitants de la Régence d'Alger, il affirmait [14] : *A la religion près, c'est encore le même peuple que passé deux ou trois mille ans*. Mais cette conviction connut son plein épanouissement sous la domination française. Dès 1833, le maréchal Soult, ministre de la guerre, demandant à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres un travail sur « la Mauritanie sous la civilisation antique », justifiait son propos par la certitude que *les Cabaïles ont conservé le type de mœurs et de caractère des peuples qui habitaient leur pays il y a deux mille ans* [15]. Avant toute étude scientifique des sources anciennes, et même toute enquête ethnographique sérieuse, la thèse de l'immobilisme berbère était ainsi énoncée comme un dogme officiel. Elle n'allait dès lors cesser d'être répétée [16], et elle fut bien vite aussi appliquée aux événements de l'Antiquité tardive. En 1852, le journaliste Frédéric Lacroix, chargé l'année précédente par le maréchal Randon de l'enquête déjà citée sur « le système de colonisation des Romains », son influence sur la population indigène, et les causes de sa fin, en donna une version appelée à devenir classique [17] :

> Après sept siècles de domination italienne, je retrouve la race autochtone ce qu'elle était avant l'occupation. Les insurgés qui, au vi^e^ siècle de notre ère se firent châtier par Solomon et Jean dans l'Aurès, dans l'Edough, et

> dans la Byzacène, étaient les mêmes hommes qui combattaient six cents ans auparavant sous la bannière de Jugurtha. Mêmes mœurs, mêmes usages, même langue, même amour de l'indépendance, même manière de combattre. Les Berbères de Procope, d'Ammien Marcellin et de Corippus sont absolument les Berbères de Polybe, de Tite-Live, de Salluste, d'Appien et d'Hirtius.

Admise par Mommsen qui la reformula superbement (« Les dominations étrangères se succédèrent, amenant d'autres civilisations. Les Berbères restèrent comme le palmier des oasis et le sable du désert » [18]), l'idée inspira en permanence Diehl et Courtois dans leurs synthèses. Le premier l'énonça au centre de son chapitre sur les Maures : « Les indigènes d'Afrique ont gardé tous les caractères qui distinguaient leurs ancêtres, tous ceux que l'on retrouve chez les Berbères d'aujourd'hui » [19] . Le second en fit le thème de son épilogue, concluant : « (Les Berbères) n'ont jamais cessé d'être eux-mêmes » [20] ...

Cette conviction de la permanence berbère s'accompagna très vite d'un corollaire inévitable : si les Berbères n'avaient pas changé en deux mille ans, c'est qu'ils possédaient un esprit de résistance irréductible. On parvint ainsi à une troisième évidence, celle de l'*éternel Jugurtha*, selon une formule de J. Amrouche reprise par C. Courtois [21] . Déjà nettement perceptible dans le rapport de Frédéric La-croix, l'idée fut à nouveau émise par Diehl, qui décrit par exemple Antalas, un chef du VIe siècle, comme « un être violent, cruel, avide de sang et de pillage..., souple et rusé Berbère *gardant les caractères distinctifs de sa race* » [22] . Cette image du Berbère, « race indomptable et jamais soumise » [23] , allait connaître un succès extraordinaire à partir de la fin du xixe siècle, pour culminer avec C. Courtois [24] , qui, en la précisant, élabora en même temps un nouveau principe fondamental de l'histoire du Maghreb. Le grand historien distingua en effet deux types de Maures, auxquels il reconnut un rôle particulièrement décisif dans les difficultés finales de la romanité africaine : d'une part, les montagnards de l'intérieur des

provinces, qui jusque dans la Dorsale tunisienne et le Cap Bon auraient échappé à la romanisation [25] ; d'autre part, les grands nomades chameliers qui, engagés à partir du IIIe siècle dans une grande migration depuis le désert libyo-égyptien, auraient commencé à dévaster la Byzacène au début du vi^e siècle, avant de submerger l'Afrique dans les décennies suivantes [26] . Cette opposition, qui parut lumineuse au milieu du xxe siècle, et sur laquelle nous aurons longuement à revenir, se fondait pourtant sur un examen incomplet des sources : même si Courtois ne pouvait connaître les réalités de la romanisation des massifs orientaux révélées, depuis, par l'archéologie, son raisonnement était largement influencé par des théories anciennes. Dès 1852, F. Lacroix écrivait que le rebelle africain fut toujours « l'indigène du Sahara et des montagnes » [27] . Et c'est dans un article de 1862 de H. Tauxier qu'apparaît pour la première fois dans sa forme complète la théorie des migrations [28] . Reprise ensuite par bien des auteurs [29] , l'image du couple infernal du montagnard irréductible et du nomade migrateur avait déjà acquis le statut d'*évidence* lorsque Courtois, au moyen de son incomparable érudition, lui donna son expression la plus achevée. Cela n'en fit pas pour autant une vérité scientifique.

La même conclusion s'applique à la cinquième et dernière de ces *évidences* de l'histoire berbère forgées au xixe siècle, un trait de psychologie collective qui serait propre aux Berbères de toutes les époques, « l'esprit de soff », c'est-à-dire une tendance irrésistible à la désunion. Selon Diehl, le déroulement des guerres entre Byzantins et Maures au vi^e siècle s'expliquait en grande partie par ce phénomène : c'est « l'éternel manque d'union [ayant] en tout temps fait avorter tous les soulèvements berbères » qui, dans son analyse, avait sauvé ainsi les Grecs dans les années 544-548 [30] . Les faits relevés dans l'œuvre de Corippe ou de Procope n'étaient pas, dans cette perspective, étudiés

pour eux-mêmes : ils apparaissaient seulement comme l'illustration d'une thèse envisagée d'emblée comme un postulat, ainsi que Gsell l'énoncera peu après [31] :

> Ce qui domine dans le tempérament africain..., c'est l'esprit de coterie, ou, pour employer un mot plus exact et devenu presque français, l'esprit de soff. Les Africains éprouvent un besoin impérieux de se détester et de se battre...

L'affirmation était radicale, et justifiée d'une manière qui ne pouvait surprendre : c'est à l'ethnographie contemporaine, et en particulier au fameux livre de Hanoteau et Letourneux [32] sur la Kabylie (1872), lu au prisme de la théorie de la permanence berbère, que Gsell et Diehl devaient cette pseudo-clef de l'interprétation des guerres africaines de l'Antiquité. S'ajoutant à la barbarie, à l'immobilisme culturel, à l'esprit de résistance irréductible, et à l'association fatale du montagnard et du nomade, cette incapacité congénitale à s'unir, à la fois source de combativité naturelle et facteur d'instabilité, venait ainsi compléter l'ensemble des cinq vérités fondamentales qui permettaient d'attribuer aux Berbères la responsabilité essentielle dans l'effondrement de la romanité en Afrique.

Constater l'omniprésence de ces postulats et leurs effets sur la démarche de tant d'illustres historiens n'implique évidemment nullement de notre part une quelconque condamnation des hommes.

Faut-il redire combien, près d'un siècle après, l'œuvre de Diehl et de Gsell peut susciter encore l'admiration ? Combien le chercheur d'aujourd'hui, quel que soit le thème qu'il aborde dans l'étude de l'Antiquité tardive africaine, doit encore à l'extraordinaire érudition de Courtois ? Il serait absurde d'ironiser sur des préjugés qui n'étaient pas ceux d'un homme, mais ceux d'une époque, et qu'il est toujours aisé au lecteur moderne d'isoler d'un exposé des faits qui demeure souvent irremplaçable, particulièrement chez Diehl. Reste, et c'était le but de ces

remarques, que depuis plus d'un siècle notre vision d'un des tournants fondamentaux de l'histoire de l'Afrique du Nord a été déterminée par une thèse qui, en fait, n'a jamais été démontrée. Marquée au sceau des cinq évidences, l'histoire des Berbères de l'Antiquité tardive et de leurs rapports avec la romanité n'a finalement jamais été faite, parce qu'elle a toujours semblé ne pouvoir comporter aucune originalité [33] .

Or, comme en bien d'autres domaines, la révolution scientifique et idéologique des trente dernières années a brutalement dissipé les fondements de cette illusion. L'archéologie nouvelle qui, à l'initiative au Maghreb de P.-A. Février et N. Duval, a réhabilité toute la culture matérielle de l'Antiquité tardive, la philologie qui, sous l'impulsion de J. Fontaine, a redécouvert la richesse de la « littérature de la décadence », l'anthropologie qui, avec C. Lévi-Strauss, est venue radicalement contester le mythe des civilisations immobiles, l'histoire elle-même enfin, sans cesse soumise à de nouvelles enquêtes épistémologiques et heuristiques, ont soudain montré combien toutes les certitudes acquises par les générations précédentes pouvaient se révéler fragiles. Lorsque commencèrent ces recherches en 1981, l'historiographie du Maghreb ancien subissait de plein fouet les conséquences de cette révolution. Cinq ans avant à peine, avait paru le livre de M. Bénabou, *La résistance africaine à la romanisation*, qui renouvelait complètement l'analyse des rapports entre Berbères et Romains au Haut-Empire [34] . En 1979, deux ans avant, avait été publié le tome premier de la thèse de C. Lepelley, qui bouleversait les conclusions jusque là admises sur la romanité africaine du IVe siècle [35] . C'était en fait un immense champ d'investigation qui paraissait alors s'ouvrir, et qui pouvait susciter l'ambition de compléter ces deux piliers d'une nouvelle histoire du Maghreb antique en train de s'écrire.

Car le problème de la place et du rôle de ceux que les Anciens appelaient les Maures [36] dans l'évolution de l'Afrique romaine aux derniers siècles de son existence, quelle que soit la réinterprétation qu'il susciterait, représentait bien un vrai sujet. Les Maures apparaissent déjà au cœur de l'évolution politique de l'Afrique au ive siècle, avec les révoltes de Firmus en Maurétanie Césarienne (372-375) et, à un degré moindre, de Gildon en Proconsulaire (3976398). Après l'invasion vandale de 429, ils figurent parmi les alliés du roi Genséric, par exemple lors du sac de Rome en 455. Puis, après la mort de ce roi (477), ils représentent une force croissante, maîtres d'un Aurès indépendant dès 484, et capables ensuite, surtout à la fin de l'époque vandale, sous Hildéric (523-530) et Gélimer (530-533), de mettre au pillage la Byzacène, la Numidie et la Tripolitaine. Mais c'est avec les événements de la reconquête byzantine, à partir de l'automne 533, que leur rôle devient prééminent. Les Grecs se heurtent très tôt à eux. A peine Gélimer est-il capturé par le général en chef Bélisaire, au printemps 534, que commence une longue série de soulèvements en Byzacène (534-535) et en Numidie (534-539). Victorieux en 539 et maîtres de tout l'ancien royaume vandale, les Byzantins sont cependant de nouveau confrontés, à partir de 543, à une insurrection générale, étendue de la Tripolitaine à la Numidie, et qui dure jusqu'en 548. Par la suite, d'autres soulèvements éclatent encore en 563, 569-571, vers 578, en 587 et 595. Moins souvent évoqués dans la première moitié du viie siècle, les Maures retrouvent enfin une place prééminente dans la longue série des expéditions arabes au Maghreb à partir de 642-643 (Cyrénaïque et Tripolitaine), soit, le plus souvent parce qu'ils sont, aux côtés des Byzantins, à la pointe du combat contre les envahisseurs, soit parfois aussi parce qu'ils collaborent avec ces derniers, surtout après la chute de Carthage (698).

La question laissée par l'historiographie du xixe siècle reposait donc sur de solides fondements : les Romains, les Vandales, les Byzantins, et les Arabes avaient toujours bien distingué d'eux-mêmes et des Africains romanisés des groupes qu'ils appelèrent successivement Maures puis Berbères ; et ces groupes, indiscutablement, leur avaient suscité, au moins à certaines périodes, de graves difficultés d'ordre politique et militaire. Mais c'était la problématique qui appelait une révision, et justifiait à l'avance cette recherche. D'abord, toute une série d'interrogations essentielles n'avaient jamais été réellement formulées et conditionnaient la relecture des rapports entre les Maures et la romanité tardive. En premier lieu, tout simplement, celle de l'identité des protagonistes [37]. Comment distinguait-on un Maure d'un Romain ? Quels étaient les critères fondant, dans nos sources, l'opposition de l'un et de l'autre ? Ces critères restèrent-ils inchangés du ive au viie siècle ? Répondre à ces questions était la condition indispensable pour sortir du carcan des évidences jamais démontrées. Mais cela supposait une prise en compte de la totalité du dossier maure dans l'Antiquité tardive. Où étaient-ils établis ? Quel était leur passé ? Comment vivaient-ils ? Comment définir leur culture et leur organisation politique et sociale ? Autant de thèmes d'enquête qui seuls pourraient aboutir à une définition. Le regard que chaque communauté posait sur les autres était tout aussi important : comment les Maures percevaient-ils leur identité et leur statut ? Et inversement, quelle vision avaient eue des Maures les différents pouvoirs qui s'étaient succédé à Carthage ? De quelle manière avaient-ils conçu leurs rapports avec eux ? Ce n'est qu'après avoir éclairci, autant que possible, ces multiples problèmes préliminaires (qui allaient en réalité devenir l'essentiel de cette recherche), qu'il serait enfin possible de revenir sur l'histoire des relations entre les uns et les autres dans l'Antiquité tardive. Car le concept de *relations* nous

paraissait, dès le début, le seul qui soit suffisamment large et souple pour englober la diversité des phénomènes et des époques que nous voulions appréhender. La polémique passionnante qui s'était développée depuis 1976 autour du livre de M. Bénabou [38] ne pouvait conduire à un autre choix, non que les critiques à la thèse de la *résistance* africaine au Haut-Empire aient eu une efficacité réellement dissuasive, mais parce que M. Bénabou lui-même avait tellement élargi et diversifié le sens qu'il donnait au mot *résistance* qu'il nous semblait avoir perdu de son utilité. D'autre part, par sa neutralité, le concept de *relations* paraissait aussi le plus commode pour éviter d'associer d'emblée l'étude des Berbères à une problématique de *l'échec* de Rome qui, en revenant ainsi aux postulats anciens, l'aurait inévitablement faussée. Il ne s'agissait évidemment pas pour nous de nier la réalité d'un effondrement final de la romanité, mais de refuser d'en faire *a priori*, comme Courtois par exemple, le prisme nécessaire par lequel devait passer tout éclairage sur les sociétés indigènes de l'Afrique dans les derniers siècles de l'Antiquité.

La formulation d'une question négligée ou ignorée ne garantit cependant pas la réussite d'une recherche. Quand, où, et comment était-il à la fois judicieux, et possible, de mettre en application la problématique ainsi définie ? La première interrogation supposait que soit levé le flou chronologique entourant la notion d'Antiquité tardive, entendue de manière très variable d'un chercheur à l'autre. Certes, en Afrique, il ne pouvait guère y avoir d'hésitation, au moins dans une perspective d'histoire essentiellement politique, quant au terme final : la conquête arabe, irrémédiable après la prise de Carthage en 698, devait naturellement marquer la limite de cette recherche, simplement parce qu'après cette date l'Empire disparaissait définitivement du Maghreb. Mais à quel moment commencer ? M. Bénabou, qui avait choisi d'étudier

la situation des Africains indigènes face à un Etat romain conquérant, avait arrêté son livre au règne de Dioclétien, à la fin du iiie siècle, en estimant qu'à partir du début du ive siècle la romanisation avait cessé de progresser, au moins sur le plan quantitatif. Alors, avançait-il, « ce qui semble apparaître clairement, c'est que le progressif repli d'une partie de l'Afrique indigène sur elle-même, consécutif aux coups de boutoir romains, s'arrête définitivement et laisse la place à un mouvement inverse. Désormais, c'est l'Afrique romaine qui va se replier sur elle-même, se protéger, s'isoler... [Son sort] ne pouvait aller qu'en s'aggravant : le reflux, déjà amorcé, devenait irréversible » [39] . Cette interprétation, antérieure à la thèse de C. Lepelley, est assurément trop pessimiste, et nombre d'archéologues considèrent aujourd'hui que l'apogée de la romanisation, au moins au Maghreb oriental, se situe en réalité dans le courant du ive siècle, avec l'appui capital de la christianisation. Comme notre problématique, déterminée par la constatation du paradoxe historiographique évoqué précédemment, restait l'étude des rapports entre les Maures et la romanité la plus tardive, il aurait pu paraître alors plus logique de débuter ce livre avec l'invasion vandale de 429, qui devait définitivement bouleverser les conditions politiques au Maghreb. Mais, et Courtois avait rencontré la même difficulté en analysant la situation de l'Afrique romaine du ve siècle, comment présenter les Maures de l'époque vandale sans faire un retour sur leur passé ? C'est inévitablement au ive siècle, avant les catastrophes qui s'abattirent sur l'Empire, qu'il fallait revenir. C'est ainsi qu'avec une orientation différente, la coupure proposée par M. Bénabou a fini plus ou moins par s'imposer à cette recherche : sans chercher à commencer nécessairement avec l'avènement de Constantin, celle-ci s'est appuyée plus largement sur les réalités du ive siècle, et plus

particulièrement de sa seconde moitié, pour retracer ensuite des évolutions jusqu'à l'époque arabe.

Mais prendre en considération la totalité de l'Afrique du Nord n'était, dans cette perspective, plus réellement possible. Déjà très marquée au Haut-Empire, l'opposition entre les Maurétanies et l'Afrique romaine orientale n'avait cessé de s'accentuer au cours du ive siècle. La densité des cités, leur vitalité, leur christianisation et celle des campagnes environnantes, la place et l'importance des isolats maures autonomes, étaient sujettes à une telle quantité de différences qu'une étude unitaire s'avérait, sinon impossible, du moins extrêmement risquée : les conditions des relations entre les communautés avaient toujours été différentes. A cela s'ajoutait surtout une évolution politique radicalement divergente après l'invasion germanique de 429. Numidie, Proconsulaire, Byzacène et Tripolitaine avaient constitué à partir de la prise de Carthage en 439 les provinces du royaume vandale, et sauf pendant la période 455-484 où la Sitifienne avait probablement été annexée, elles en étaient demeurées les seules jusqu'à l'effondrement de 533 [40] . Les mêmes régions avaient ensuite formé les provinces de l'Afrique byzantine. Il y avait bien eu, certes, une Maurétanie Sitifienne byzantine, mais son sort était devenu très incertain dès les années 550 [41] . Quant à la Maurétanie Césarienne de ce temps, elle ne fut toujours limitée, semble-t-il, qu'à quelques cités littorales. A l'inverse, tout l'intérieur de cette dernière province avait connu depuis 429 un destin particulier. Redevenue romaine de 442 à 455, elle avait ensuite, sauf en de brefs intermèdes, été autonome, c'est-à-dire en réalité gouvernée par des princes ou des rois berbères ou berbéro-romains. D'un côté donc, le maintien de dominations étrangères ; de l'autre, très tôt l'indépendance : le concept même de relations avec la romanité ne pouvait avoir le même sens dans un espace et dans l'autre. Ainsi, même

si toutes les formes de contacts ou de relations entre les deux parties de l'Afrique devaient naturellement être prises en considération, seule la situation de la partie orientale, parce qu'elle correspondait réellement à la problématique que nous avions tracée, fut retenue. En réservant le cas de la Maurétanie Sitifienne, dont la position intermédiaire fut originale et à bien des égards remarquable, cette recherche s'est donc finalement surtout attachée à l'Afrique romaine orientale, de la Numidie à la Tripolitaine, de la fin du ive à la fin du viie siècle.

Ce choix géographique nous était aussi, de toute façon, en grande partie dicté par la nature des sources, bien plus riches sur le Maghreb oriental que sur les anciennes Maurétanies. Il serait fastidieux d'en donner ici une liste. On en retrouvera, à l'aide des tables finales, toutes les références au sein du livre. Mais il n'est peut-être pas inutile de souligner leur complexité, et les problèmes méthodologiques de toutes sortes qu'elles suscitèrent, à commencer par les sources écrites, parce qu'ils ont finalement déterminé en grande partie le plan de notre recherche.

On sait que les « Barbares » du monde antique n'ont, le plus souvent, pas laissé de documents écrits, et que c'est dans des textes grecs ou romains qu'il faut, sous une forme lacunaire et plus ou moins déformée, rechercher des informations sur leur histoire, leur organisation ou leur culture. Or, si l'Afrique des siècles tardifs n'échappe pas à cette fatalité, elle a laissé pour ses Berbères un corpus gréco-romain extrêmement diversifié et encore largement méconnu. C'est déjà le cas pour le ive et le ve siècle, dont les textes conservés sont en général, au moins pour l'Afrique romaine orientale, jugés souvent très sommaires. Notre enquête a conduit vite à une autre conclusion. Bien que fort connus, le récit d'Ammien Marcellin sur les troubles de Tripolitaine dans les années 363-367 [42] , les plaintes de Synésios de Cyrène sur les attaques

maures dans sa province vers 405-411 [43] , et les allusions diverses de saint Augustin sur les *Afri barbari* [44] ont révélé, une fois relus, mis en série, et resitués dans leur contexte précis, des informations insoupçonnées. Et la *Cosmographie* rarement exploitée de Julius Honorius [45] , un géographe vivant probablement dans la deuxième moitié du IVe siècle, nous a apporté, au terme d'une longue étude critique, l'image la plus précise de l'état du monde maure dans cette période. Mais c'est surtout le dossier des sources du début du VIe siècle, par la richesse des documents qu'il comprend, qui a rendu possible notre entreprise, grâce en particulier à deux grands auteurs, le Grec Procope de Césarée et l'Africain Corippe. *La Guerre Vandale*, de Procope [46] , est le récit, rédigé par un témoin direct, de la fin du royaume vandale en 533-34 et des treize premières années de l'occupation byzantine, qui furent aussi celles de multiples révoltes maures. Le *Traité des Edifices* [47] du même auteur est une œuvre plus tardive, consacrée à la description des constructions ordonnées dans l'empire par Justinien, avec un chapitre africain assez confus mais fort important pour l'histoire des fortifications militaires, tournées contre les Berbères. Souvent cités mais insuffisamment lus [48] , ces deux livres de Procope nous furent surtout précieux par la comparaison qu'ils permirent d'établir avec la *Johannide* de Corippe. Rédigé également par un témoin direct, au début des années 550, ce long poème épique de 4700 vers, consacré aux guerres des années 533-548 entre Byzantins et Berbères, reste en effet sans équivalent dans la littérature antique par l'attention portée aux tribus maures, à leur organisation, leur religion, leurs coutumes, et évidemment leur attitude face à la romanité [49] . Mais, tout en étant connu depuis longtemps, il a aussi l'originalité de n'avoir jamais fait l'objet d'une étude historique spécifique et complète. Publié pour la première fois en 1820, il n'avait même, au moment où

nous menions ces recherches, jamais donné lieu à une traduction française répondant à de réelles exigences scientifiques. Une version commode, mais peu fidèle au vocabulaire du poète, qui avait été donnée à la fin du siècle dernier par un professeur du lycée de Tunis, J. Alix, avait, en fait, été surtout utilisée par les historiens, leur faisant manquer une masse considérables de détails, parfois essentiels [50]. Plus encore que les textes de Procope, eux-mêmes peu exploités jusque-là, la *Johannide* constituait un véritable trésor, mais qui, pour être accessible, supposait de longues études critiques préliminaires sur l'auteur, l'orientation donnée à son œuvre, et la valeur historique de celle-ci. C'est à mener ces enquêtes que fut consacrée toute la première phase de nos recherches, heureusement facilitées, dans leur partie philologique, par le travail parallèle de Vincent Zarini [51].

Un autre dossier littéraire, plus inattendu, posait des problèmes comparables à ceux présentés par la *Johannide*. Les sources arabes consacrées à la conquête de l'Afrique du Nord, les traités généalogiques, et les récits des voyageurs et géographes musulmans des premiers siècles de l'Islam maghrébin évoquent en effet fréquemment les Berbères et leur passé préislamique. Ces textes ont, en particulier, souvent été évoqués par les historiens qui affirment l'existence d'un phénomène de grande migration d'est en ouest de nomades chameliers dans l'Antiquité tardive. Mais ces historiens ne citent, en général, que trois ou quatre auteurs musulmans, presque toujours les mêmes, Ibn 'Abd al Hakam (mort en 871), Al-Bakrî (xie siècle) et Ibn Khaldûn (xive siècle), et en faisant rarement précéder leurs citations d'un examen critique. En fait, en 1987-1989, quand fut rédigée cette partie de nos travaux, aucune recherche scientifique moderne n'avait encore été tentée pour analyser systématiquement les informations sur les Berbères de l'Antiquité tardive contenues dans la littérature arabe, et il

nous fallut donc inventer véritablement une méthode [52]. Celle-ci se fonda sur trois principes. La priorité était tout d'abord de constituer un corpus le plus complet possible des textes évoquant les tribus berbères du Maghreb oriental, tâche d'autant plus délicate que tous n'étaient pas traduits, que les traductions, la plupart anciennes, étaient de qualité très inégale, et que souvent même les éditions ne répondaient à aucun critère réellement scientifique : inévitablement imparfait et incomplet, le dossier ainsi réuni s'est avéré néanmoins beaucoup plus riche que ne l'avaient laissé entendre nombre de nos prédécesseurs. Un écueil majeur demeurait pourtant, qui était pour un non-arabisant de dépendre des traductions, même si les passages qui nous intéressaient étaient souvent des nomenclatures, sans difficultés grammaticales. Pour surmonter l'obstacle, nous avons, chaque fois qu'un doute se présentait, sollicité, à Rome, à Paris et à Caen, l'aide amicale de plusieurs collègues, notamment à propos de l'œuvre d'Ibn 'Abd al Hakam. Mais restait alors encore une difficulté, qui tenait à la manière de travailler des auteurs arabes, fondée souvent, comme d'ailleurs celle de beaucoup d'auteurs chrétiens de l'Antiquité tardive, sur la compilation d'écrits antérieurs et les répétitions, plus ou moins fidèles, des phrases de leurs prédécesseurs. Un long travail de comparaison des textes entre eux, mené à la lumière des recherches critiques des orientalistes, fut donc aussi nécessaire, afin de les regrouper en familles et de déterminer ainsi, autant que possible, les versions primitives des passages concernant les tribus qui nous intéressaient. Le résultat de cet effort de collation des textes, de contrôle ponctuel des traductions, et de comparaison des récits ne se veut évidemment que provisoire. Une des convictions les plus fortes que nous ayons retirées de ces quinze années de recherches est en effet l'extraordinaire richesse méconnue des sources arabes. Il

reste beaucoup à y découvrir, et nous ne pouvons que souhaiter que cette introduction ouvre la voie à de nouvelles entreprises en ce sens.

Si les sources littéraires ont formé l'élément essentiel de notre documentation, épigraphie et archéologie n'en ont cependant pas été absentes. Les inscriptions libyques, au demeurant toujours énigmatiques, peuvent très rarement être attribuées au Bas-Empire [53]. Mais c'est à cette époque, au contraire, qu'appartiennent de nombreux épigraphes latino-puniques de Tripolitaine qui éclairent, en particulier à Bir ed Dreder et à Ghirza, la situation de groupes maures appelés à jouer plus tard un grand rôle [54]. Ces textes, qu'on appelait autrefois à tort « latino-libyques », combinent une langue punique déformée et l'alphabet latin. Témoins de la culture très composite des peuples de l'intérieur de la Tripolitaine, ils constituent, en fait, les seuls écrits laissés par les Berbères du ive siècle, et nous ont été fort précieux. Plus tard, au début de l'époque byzantine, un autre dossier épigraphique, essentiellement latin, s'est avéré également éloquent. La multiplication des forteresses après la reconquête de 533 s'accompagna en effet de nombreuses dédicaces qui ont l'intérêt, comme les constructions qu'elles ornaient, de nous renseigner sur la vision qu'avait le pouvoir byzantin de ses relations avec les Maures [55]. Enfin, l'épigraphie arabe, là où elle était constituée en corpus satisfaisant, c'est-à-dire surtout à Kairouan, nous a fourni d'utiles informations sur les mouvements des tribus après la conquête.

L'apport de l'archéologie fut aussi important, et en même temps parfois encore plus difficile à utiliser. Menées depuis quarante ans, les prospections britanniques en Cyrénaïque et surtout dans le pré-désert tripolitain, complétées dans cette région par les recherches de R. Rebuffat, ont apporté un éclairage exceptionnel sur l'habitat, le mode de vie et la culture d'une société maure dont les inscriptions latino-

puniques avaient déjà révélé l'existence. La synthèse de ces travaux, facilitée par plusieurs mises au point de D. J. Mattingly [56], fut une de nos priorités lorsqu'il fallut aborder le problème des tribus établies sur le territoire de la Libye moderne. Hors de cette région, faute de conditions aussi favorables, ou d'un effort comparable à celui mené par P. Leveau dans la région de Cherchell [57], l'archéologie ne pouvait, seule, nous éclairer sur les Maures. En revanche, et la démarche s'avéra fructueuse, là où des textes nous assuraient de la présence séculaire de groupes maures, il était possible de reconstituer, grâce aux données de prospections plus ou moins anciennes, le paysage architectural et culturel dans lequel, ou à côté duquel, avaient vécu ces Maures. Complétant les données des textes, cette méthode nous a permis, par exemple, de vérifier la réalité de la christianisation d'une partie au moins des Maures du sud-ouest de la Byzacène.

On mesure ainsi l'extrême diversité et la complexité du corpus documentaire qui fut mis à contribution dans cette recherche, dont la méthodologie eut finalement trois grandes caractéristiques : un effort de collation des sources qui était souvent inédit, la fréquence (et souvent la longueur, inévitable) des études critiques préalables sur un grand nombre de ces sources, jusque là peu étudiées, et enfin leur combinaison sous les formes les plus variées. Il faudrait ajouter, et ce ne fut pas l'aspect le moins excitant de l'entreprise, un souci de l'enquête historiographique, dont la nécessité n'apparut que peu à peu : plus ce travail progressait, plus, en effet, il remettait en question des conclusions souvent admises depuis fort longtemps. C'est là un type de situation qui engendre autant l'euphorie que l'inquiétude, surtout quand, et c'était notre perspective, le chercheur ne s'est pas donné dès le début l'objectif de contredire systématiquement ses prédécesseurs. Pour nous rassurer, la seule démarche satisfaisante fut alors de revenir

sur l'histoire proprement dite de chacune des théories remises en question et sur les étapes de leur formation, pour retrouver les origines des divergences qui nous séparaient et vérifier, en quelque sorte, le bien-fondé des interprétations nouvelles proposées. Si ces scrupules ont parfois alourdi l'ouvrage, ils ne nous semblent jamais avoir été gratuits et c'est même à plusieurs reprises à l'effort qu'ils imposèrent que ce livre doit d'avoir, du moins nous l'espérons, quelque originalité.

Les différentes parties qui le composent sont présentées aujourd'hui dans un ordre qui pourra surprendre, mais qui traduit fidèlement ce que fut notre démarche et la progression de notre enquête. Même si, dès le début, notre projet fut bien une étude globale du problème maure dans les quatre siècles de l'Antiquité tardive, dans un premier temps seul le vi^e^ siècle nous retint, dans le cadre d'une thèse soutenue en 1990 [58] . Il s'agissait alors, pour reprendre une image déjà utilisée par C. Courtois, d'effectuer une sorte de coupe géologique à un moment riche en événements, où les groupes maures les plus divers intervenaient dans les provinces les plus romanisées d'Afrique, et pour lequel surtout nous possédions les sources les plus riches et les plus méconnues, comme la *Johannide* de Corippe. Ce projet nous conduisit en fait beaucoup plus loin que prévu, avec de multiples plongées vers les siècles antérieurs et de fréquents regards sur le viie siècle. Au terme des trois volumes qui en sortirent, il était déjà possible de reconnaître l'essentiel de l'interprétation ici proposée sans, cependant, que les spécificités des ive et ve siècles, et celles du viie, apparaissent réellement. Leur mise en lumière fut l'objet de deux gros mémoires présentés seulement en 1996 [59] , qui réalisaient vraiment le programme que nous nous étions fixé au début des années 80.

Le plan présenté ici demeure fidèle à la fois à cette logique et à cette ambition. Le livre débute par le constat brutal, laissé par les sources du

début du vi^{e} siècle, d'un Maghreb oriental où les Maures sont omniprésents, en signalant d'emblée la singularité de cette situation par rapport à l'image que donnaient des mêmes régions les documents du ive siècle, et en particulier les témoignages de saint Augustin et du géographe Julius Honorius. En soumettant les textes de Procope et de Corippe à une analyse critique minutieuse, il souligne la distinction clairement établie par ces auteurs du temps de Justinien entre deux types de Maures, ceux de l'intérieur des provinces, plus ou moins familiers de la romanité, et que les Africains considéraient comme des voisins bien connus, et ceux de l'extérieur, perçus comme des envahisseurs beaucoup plus « barbares ». Analyser la pertinence de cette distinction et l'expliquer constitue l'objet des deux parties suivantes, où successivement, pour chacun des deux groupes, l'origine des populations qui les composaient, leurs structures sociales et politiques, leur identité culturelle, leurs particularités religieuses et l'histoire de leurs rapports avec les Romains puis les Vandales, sont longuement mises en valeur. Cette plongée vers un passé parfois lointain, tout en soulignant l'ancienneté de certains des traits caractéristiques des Maures de l'intérieur comme des Maures de l'extérieur, n'omet cependant pas de mettre en lumière les spécificités de leur situation au ive siècle. Elle s'achève donc logiquement par une synthèse sur l'évolution du monde berbère entre le ive et le début du vi^{e} siècle, qui propose un essai d'explication globale des transformations constatées au début de l'époque byzantine, qui ont tant étonné les historiens modernes. Fort de ces acquis, le livre peut alors revenir à son ambition initiale : sa quatrième partie, fondée désormais sur une connaissance plus sûre à la fois de l'identité des Maures et du passé de leurs relations avec les Romains puis les Vandales, est ainsi entièrement consacrée à l'histoire de leurs rapports avec l'empire byzantin dans la

dernière phase de l'Antiquité, dans ces quelques cent cinquante années qui ont précédé la conquête arabe. En mettant en valeur un système de liaisons et d'interactions extrêmement complexe, qui oblige en fait à renoncer à la plupart des schémas consacrés par l'historiographie ancienne, cette étude s'efforce de répondre à la question qui fondait au départ la problématique du livre : la place des Maures dans l'Afrique byzantine et leur rapport à la romanité et au christianisme aux vi^{e} et viie siècles. Pour finir, une dernière partie, à valeur d'épilogue, illustre le maintien à la veille de la conquête musulmane du système décrit précédemment, et montre comment les Arabes, à leur arrivée, l'interprétèrent et finalement le réutilisèrent.

***

Ainsi résumé, l'ouvrage pourra paraître d'une ambition exagérée, et d'une prétention à la nouveauté irritante. Qu'il nous soit donc permis, pour clore cette introduction, de dire combien nous sommes conscient de la dette due à nos prédécesseurs. Certains, disparus ou toujours actifs, apparaîtront parfois malmenés. Cela, dans notre esprit, n'a jamais rien ôté au respect que nous portions à leurs travaux, et surtout à leur honnêteté intellectuelle. Le temps est maintenant passé où, au nom de la « décolonisation » de l'histoire, l'on devait prêter aux grands anciens un machiavélisme qui les eût, à la vérité, bien étonnés. Toute recherche historique aujourd'hui, et celle-ci peut-être plus que d'autres, est l'héritière d'un long passé d'érudition et de réflexion sans lequel souvent elle n'aurait pu, non seulement être menée, mais même imaginée.

Elle est toujours aussi le fruit d'un enseignement dispensé par des maîtres auquel il est bien agréable, en ouverture, de dire la

reconnaissance et l'affection qu'on leur porte. C'est à mes professeurs de l'université de Caen au milieu des années 70 que je suis redevable de mon orientation vers l'histoire de l'Antiquité romaine, à Jean-Michel David et Elisabeth Deniaux qui n'ont cessé ensuite de m'encourager, et surtout à Mme Evelyne Patlagean dont les leçons m'entraînèrent définitivement vers l'Antiquité tardive. C'est grâce à elle que le projet initial de cette recherche est né et a pris forme, et c'est toujours en accord avec elle qu'il s'est ensuite construit. Mais c'est à M. Claude Lepelley, à qui elle me recommanda, que ce livre doit véritablement sa forme définitive. Directeur de recherche ferme et toujours disponible, que plus tard certains camarades romains laissés à eux-mêmes m'envièrent bien souvent, il n'a jamais manqué de me stimuler ou de me rassurer quand il le fallait, et a contribué pour beaucoup, par ses suggestions et ses critiques, à l'élaboration de la problématique et de la méthode exposées précédemment. Son appui inconditionnel facilita aussi grandement mon élection à l'Ecole Française de Rome en 1988, sans laquelle je n'aurais pu, probablement, affronter la diversité et l'énormité de la documentation de mon sujet. Et c'est évidemment avec émotion que j'évoque le souvenir de M. Charles Piétri, alors directeur de cette institution, qui pendant trois ans, jusqu'à un ultime entretien à quelques jours de sa mort, m'a manifesté une bienveillance particulièrement chaleureuse, et prodigué des conseils de méthode que je n'ai cessé, depuis, de mettre en pratique. Je dois dire aussi ma gratitude à M. Gabriel Camps et à M. Jehan Desanges, à qui toutes les parties de ce travail furent soumises et dont les critiques et suggestions m'ont beaucoup apporté, ainsi qu'à M. Jacques Fontaine, membre de l'Institut, qui accepta de présider mon jury d'habilitation en 1996 et me fit de précieuses remarques sur la forme et le fond. Deux amis me pardonneront, enfin, de les citer à cette place : Ahmed Siraj, pour l'aide

qu'il m'apporta sur certains textes arabes bien obscurs, et Vincent Zarini, savant latiniste, d'une probité intellectuelle rare, avec qui j'ai poursuivi depuis quinze ans une collaboration d'une exceptionnelle qualité.

Caen, janvier 2001

Notes

1 E. Albertini, *L'Afrique romaine*, Alger, 1922, réimp. 1955, p. 123.

2 G. Picard, dans *Initiation à la Tunisie*, Paris, 1950, p. 70.

3 Cité par F. Lacroix, « Colonisation et administration romaines dans l'Afrique septentrionale », dans *Revue africaine* (désormais citée *RAf*) t. 7, 1863, p. 365-366.

4 « Pour Carthage ! Fête du théâtre romain le 27 mai 1906 », dans *Revue tunisienne* (*RT*) n° 59, 1906, p. 449. Les vers qui suivent cet extrait méritent d'être cités, tant ils sont dans le ton de l'époque :

Pourtant de son sommeil Carthage doit renaître
La pensée assoupie a des réveils certains.
Voici que sur les champs se lève un des matins
Les plus clairs que jamais Carthage ait vu paraître.
Généreux héritier du légendaire ancêtre,
Francus, au cœur nourri de souvenirs latins,
Est accouru, docile aux ordres des Destins,
Vers le mystique hymen, sans temples et sans prêtre
(...).

5 Dès 1856, l'inquiétude et la réponse sont attestées par O. Mac Carthy : *Veux-t-on savoir maintenant pourquoi la puissance de Rome finit par tomber sur ce sol où elle a paru à quelques écrivains si solidement assise, c'est qu'elle repoussait la barbarie au lieu de l'absorber, ainsi que nous le faisons ; et qu'un jour qu'elle avait perdu de ses forces, celle-ci se resserra pour l'étouffer, comme le fit le chêne du Crotoniate* (« Algeria Romana. Recherches sur l'occupation et la colonisation de l'Algérie par les Romains », dans *R.Af*, t. 1, 1856-57, p. 369).

6 Cf. ainsi E. Mercier : « Telle fut la vraie cause de la faiblesse de la conquête romaine, le vice radical de leur colonisation si remarquable ; *et voilà pourquoi cette belle entreprise était détruite lorsque les guerriers arabes se présentèrent* » (« La population indigène de

l'Afrique sous la domination romaine, vandale et byzantine », dans *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine* (*RSAC*), t. 30, 1895-96, p. 194).
7 Esquissée dans un article de 1942 (« De Rome à l'islam », *RAf*, t. 86, p. 24-55), la pensée de Courtois fut complètement exposée dans sa thèse, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, particulièrement dans la dernière partie, p. 325-352.
8 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 6 et p. 359.
9 Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine. Histoire de la domination byzantine en Afrique (533-709)*, Paris, 1896.
10 W. H. C. Frend, *The Donatist Church. A Movement of Protest in Roman North Africa* , Oxford, 1952 ; D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa, from Justinian to the Arab Conquest* , Oxford, 1981.
11 L'œuvre fut découverte dans un manuscrit de la bibliothèque Trivulcienne de Milan par Mazzuchelli, et publiée par ses soins dans la même ville en 1820. Tardivement signalée par Saint-Martin dans un article du *Journal des Savants*, elle ne fut longtemps connue que par le résumé détaillé donné par le même historien dans son supplément à l'*Histoire du Bas-Empire* de Lebeau (tome 9, Paris, 1828, p. 92117). Par la suite, bien que reprise et corrigée par Bekker pour la collection byzantine de Bonn dès 1836, elle resta peu lue. Lorsque l'abbé Godard en proposa une étude à la *Revue africaine* en 1857, il signalait qu'il se l'était procurée « non sans peine » à Milan. Mais son article fut sommaire et, perdu dans les bureaux de la revue, ne parut qu'en 1868. Le travail annoncé comme novateur de H. Tauxier en 1876 dans la même revue resta tout aussi superficiel. Il fallut attendre l'édition de Partsch dans les *MGH* en 1879 pour que, sous la forme d'une longue introduction, toute la richesse de l'œuvre soit enfin révélée. La première traduction française ne vint que plus tard, entre 1899 et 1902, grâce à un professeur du lycée de Tunis, J. Alix. Complète mais peu conforme aux préoccupations des historiens, elle demeure unique dans notre langue. En 1966, G. W. Shea a donné une version anglaise, curieusement ensuite restée inédite plus de trente ans. Tout récemment, une version espagnole, sans réels commentaires, a été publiée par A. Ramirez-Tirado. Seul le travail de V. Zarini, lorsqu'il sera entièrement achevé, apportera une édition, une traduction, et un commentaire dignes de l'importance de la *Johannide*.
12 E. Gibbon, *Histoire du déclin et de la chute de l'empire romain*, traduction française, Paris, 1837, tome 2, p. 78.
13 Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, nouvelle édition, t. 8, Paris, 1827, p. 258-259.
14 T. Shaw, *Voyages et observations dans la Barbarie et le Levant*, trad. française, Paris, 1743, p. 390.
15 Lettre du maréchal Soult à Silvestre de Saci, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, le 18 novembre 1833, citée par Dureau de La Malle, *Recherches sur la partie de l'Afrique septentrionale connue sous le nom de Régence d'Alger et sur l'administration et la colonisation de ce pays à l'époque de la domination romaine*, t. 1, Paris, 1835, p. I-III.

16 Notamment par G. Boissier, qui en donna une version souvent citée : « Ce peuple, si mobile en apparence, si changeant, si prompt à s'empreindre de toutes les civilisations avec lesquelles il était en contact, est un de ceux qui ont le mieux conservé son caractère primitif et sa nature propre. Nous le retrouvons aujourd'hui tel que les écrivains anciens nous l'ont dépeint : il vit à peu près comme au temps de Jugurtha » (*L'Afrique romaine*, 2e éd., Paris, 1901, p. 354).

17 « F. Lacroix, « Colonisation et administration romaines dans l'Afrique septentrionale », dans *RAf*, t. 7, 1863, p. 374-375. Cet article n'est en fait qu'un bilan provisoire, rédigé en 1852, d'une recherche qui devait aboutir, écrivait l'auteur, « à deux ou trois gros volumes ». Mais F. Lacroix mourut à la tâche sans que son œuvre soit achevée, et seul ce rapport fut publié.

18Th. Mommsen, *Histoire romaine*, trad. R. Cagnat et J. Toutain, t. 11, Paris, 1889, p. 284. Cf. aussi p. 294-295 : « Les invasions se sont succédé dans le pays, mais la situation des indigènes est restée la même, en face des Vandales comme en face des Byzantins, des Arabes et des Français ».

19 Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 311-312.

20 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 359.

21 J. Amrouche, « L'éternel Jugurtha. Propositions sur le génie africain », dans *L'Arche*, XII, 1946, p. 58-70. Cité par Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 126, avec cette remarque : « (article) où l'historien aurait tort de ne voir que littérature »...

22 Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 314.

23 A. Pavy, *Histoire de la Tunisie*, Tunis, 1894, p. 257. Le succès de ce cliché dans l'historiographie maghrébine moderne est toujours aussi fort. L'auteur de la réédition du livre de Pavy (éd. Bouslama Tunis, 1977) en témoigne bien, en ajoutant en commentaire à ce passage cette appréciation : « remarque bien juste » (p. 390).

24 La pensée de Courtois sur ce sujet apparaît probablement avec le plus de netteté dans le rapport qu'il avait préparé pour le congrès des études byzantines qui devait se tenir à Alger en octobre 1939 : « Le Berbère n'a pas été transformé par la domination romaine. Il est d'une race docile ou rétive, comme on voudra, sur laquelle les civilisations glissent. Il est, par nature, un opposant, et son opposition s'exprimera par des insurrections violentes » (*6e Congrès International d'études byzantines, Alger, 2-7 octobre 1939. Résumé des rapports et communications, publié par G. Millet, Paris, 1940, p. 117).*

25 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 325-348.

26 C. Courtois, *ibid.*, p. 102-104 et p. 349-351.

27 F. Lacroix, *RAf*, t. 7, 1863, p. 374. Cf. aussi p. 427, où F. Lacroix évoque « la barbarie des hordes qui occupaient les montagnes et les plaines sablonneuses de l'Afrique ».

28 H. Tauxier, « Etudes sur les migrations des tribus berbères avant l'islamisme », dans *RAf*, t. 6, 1862, p. 353-363.

29 L'expression probablement la plus curieuse de cette thèse se trouve dans un article du capitaine Ragot, qu'on ne peut omettre ici tant il est représentatif d'une époque :

« Depuis les temps anciens, la population de l'Afrique se divisait en deux catégories. L'une fixée depuis un temps immémorial dans le Tell, remuée, mitigée, s'est trouvée apte à la colonisation... L'autre, placée sur les hauts plateaux et dans les régions sahariennes, a pu subir la loi des vainqueurs mais s'est toujours tenue en dehors d'un contact réel avec eux. Bien qu'appelée pendant des siècles à apprécier les bienfaits de la civilisation, elle est restée sans unité, a conservé ses habitudes nomades, ses instincts particuliers, et a toujours été réfractaire à toute idée de progrès. Cette séparation de la population en deux parties... a sa source dans la différence des races. Nous ne sommes pas loin d'admettre en effet, avec de savants ethnographes, que les Berbères du Tell ont pour ancêtres ces Libyens aborigènes... qui descendaient des diverses branches de la race indo-européenne : d'où la tendance naturelle à la civilisation et la possibilité d'une assimilation. Quant aux peuplades situées plus au sud, que nous avons désignées sous le nom de Gétules (bien que le nom de Maures prévale chez les auteurs anciens), et qui forment aujourd'hui la majeure partie des tribus berbères et arabes, elles seraient d'origine chamite et sémitique ; d'où obstacle reconnu infranchissable à un rapprochement complet, à toute fusion avec l'élément européen » (« Le Sahara de la province de Constantine », dans *R.S.A.C.*, tome 17, 1875, p. 142-143).

30 C. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 64.

31 S. Gsell, compte rendu du livre de H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, dans *MEFR*, 1904, p. 343.

32 A. Hanoteau et A. Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, t. 1, Paris, 1872, p. 11-20.

33 L'emploi récurrent des termes *fatalité* ou *éternel* est sur ce point très significatif. Ainsi chez Courtois : « Sous le vernis des civilisation successives, il [le monde berbère] demeure à peu près intact. Lorsque la domination politique qui l'a incorporé s'affaiblit, les traces de son passage s'estompent et disparaissent l'une après l'autre. Tout ce qui sépare le Berbère de ses maîtres ressuscite dans une opposition sourde, diffuse, mais absolue et totale. La *fatalité* n'a pas épargné Rome ». (« De Rome à l'Islam », *RAf*, t. 86, 1942, p. 30). Le même Courtois fait sienne, on l'a vu, l'image de « l'éternel Jugurtha ». Mais avant lui, on retrouve le même adjectif chez Diehl, évoquant « l'*éternel* manque d'union des Berbères (*L'Afrique byzantine*, p. 64) ou encore, parmi bien d'autres, chez G. Médina lorsqu'il parle des « descendants de Bocchus et de Jugurtha, ces *éternels* ennemis de Rome » (« Le christianisme dans le nord de l'Afrique avant l'Islam », *RT*, 1901, p. 296), et chez G. Picard lorsqu'il constate « l'*éternelle* indocilité des Berbères » (*Initiation à la Tunisie*, Paris, 1950, p. 69).

34 M. Bénabou, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976.

35 C. Lepelley, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, tome 1, Paris, 1979.

36 La traduction de « Maures » par « Berbères » s'est imposée immédiatement aux premiers historiens de l'Afrique tardive sans qu'ils éprouvent le besoin de la justifier, et elle s'est conservée jusqu'à nos jours. En fait, comme nous le verrons, si au vi^{e} siècle

le Maure est certainement toujours un autochtone africain que les Romains jugent « non romanisé », il peut posséder une complexité culturelle qui l'éloigne beaucoup du « pur Berbère » cher aux savants du xixe siècle. Par respect des sources, et pour éviter tout anachronisme et toutes les ambiguïtés idéologiques du mot « Berbères », nous parlerons donc surtout ici de « Maures ». Mais, comme on le verra, des raisons stylistiques évidentes font que nous n'avons pu éviter « Berbères » dans certaines phrases. Sur les différents sens anciens du mot *Maures* et l'origine de son emploi pour désigner les Africains jugés non romanisés, cf. *infra* 3e partie p. 448-450.

37 P.-A. Février est vraiment le premier savant à avoir clairement envisagé le problème de l'identité des Maures de l'Antiquité tardive, mais avec ce qui était parfois sa manière, c'est-à-dire selon une approche hypercritique. Si nous ne le suivrons pas ici, il nous faut cependant reconnaître notre dette à son égard. La lecture de son article « Le Maure ambigu, ou les pièges du discours » (*B.A.C.*, *ns*, 19 B, 1985, p. 291-306), et plusieurs conversations prolongées à Rome en 1988 et 1989 ont beaucoup contribué à la définition de la problématique de ce livre.

38 Cf. en particulier *Annales E.S.C.* 1978.

39 M. Bénabou, *La résistance africaine...* p. 239-240.

40 Cf. sur cette question des frontières de l'Afrique vandale notre étude « Les frontières mouvantes du royaume vandale », dans Cl. Lepelley et X. Dupuis (éds.), *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord antique*, Paris, 1999, p. 241-263.

41 Y. Duval, « La Maurétanie Sitifienne à l'époque byzantine », *Latomus*, 1970, p. 157-161.

42 Ammien Marcellin, *Histoire*, livre XXVIII, éd. M. A. Marié, tome 5, Paris, 1984.

43 Synésios de Cyrène, *Catastases I et II*, éd. N. Terzaghi, Rome, 1944, et *Lettres* (éd. A. Garzya, Rome, 1979), *passim*. Ces textes ont été brillamment commentés par D. Roques dans sa thèse, *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1984. Mais nous nous séparons de cet auteur sur d'importantes questions relatives aux Maures (cf. déjà notre compte rendu paru dans *Revue des études augustiniennes*, tome 35, 1, 1989, p. 192-194).

44 Notamment dans les lettres 46, 47, 199 et 220 (éd. A. Goldbacher dans *C.S.E.L.*, t. 34, 2 et t. 57).

45 Ed. Riese, dans *Geographi latini minores*, Heilbronn, 1878 (réimp. Hildesheim 1964), p. 21-55.

46Edition J. Haury, reprise par H. B. Dewing, *Procopius, History of the Wars*, t. 2, Londres, 1953. Lorsque notre thèse fut rédigée, il n'existait encore aucune version française moderne de ce texte. Les traductions données dans la plupart des passages cités ici sont donc personnelles. Nous n'avons utilisé la traduction de D. Roques (*Procope. La guerre contre les Vandales*, Paris, octobre 1990) que lorsqu'elle corrigeait ou améliorait nettement notre interprétation.

47 Edition J. Haury, reprise par H. B. Dewing, *Procopius*, tome 7, Londres, 1954.

48 En tout cas, en France, avant la publication de la traduction de D. Roques... Rappelons que notre travail est antérieur à cette publication.
49 Nous avons utilisé simultanément les deux éditions de J. Partsch, dans les *MGH*, t. 3,2, Berlin, 1879, et de J. Diggle et F.R.D. Goodyear, Cambridge, 1970. Pour le livre I, l'édition de M. A. Vinchesi, *Flavii Cresconii Corippi, Johannidos liber primus*, Naples, 1983 nous a également servi. Enfin, depuis 1985, V. Zarini nous a toujours régulièrement communiqué les nouveautés qu'il envisageait pour son édition du livre 2, désormais publiée (*Berbères ou barbares ? Recherches sur le livre second de la Johannide de Corippe*, Nancy, 1997).
50 Traduction publiée dans la *Revue Tunisienne*, t. 6, 1899, p. 38-39, 148-160, 314-324, 453-462 ; t. 7, 1900, p. 106-120, 184-195, 372-377, 477-488 ; t. 8, 1901, p. 210-213, 327-335 ; t. 9, 1902, p. 83-96. Un exemple parmi d'autres : J. Alix traduit les mots *gens* ou *gentes* de manière très variable selon les passages : *les barbares, les peuples barbares, les Maures* etc...., dissimulant complètement l'importance et la signification que Corippus accordait à ce mot.
51 C'est avec l'appui de M. Jacques Fontaine, membre de l'Institut, et de M. Claude Lepelley, que fut décidée en 1985 notre collaboration avec V. Zarini, qui commençait alors sa thèse sur la *Johannide*. Poursuivie depuis quinze ans sans la moindre ombre, celle-ci s'est révélée, pour ce qui nous concerne, extrêmement enrichissante. Objet de longues discussions, notre traduction de différents passages des livres II, III, et IV porte ainsi souvent la marque des interprétations de V. Zarini. Toutefois, nous avons préféré finalement conserver ici le plus souvent le texte présenté en soutenance de thèse en 1990, sans reprendre systématiquement la version donnée maintenant par ce savant dans son livre cité *supra* note 49. Les éventuelles erreurs ou maladresses qui pourront être constatées dans les pages à venir relèvent donc, dans tous les cas, de notre seule responsabilité.
52 Nous terminions presque la partie de ce livre consacrée aux sources arabes sur les tribus libyennes lorsque A. Siraj commençait sa thèse, soutenue en 1993 et publiée en 1995 sous le titre *L'image de la Tingitane. L'historiographie arabe médiévale et l'antiquité nord-africaine*, Rome, 1995.
53 Cf. G. Camps, « Recherches sur les plus anciennes inscriptions libyques de l'Afrique du Nord et du Sahara », dans *B.A.C.*, *ns*, 10-11 B, 1977, p. 143-166 : les seuls textes libyques réellement attribuables à l'Antiquité tardive sont ceux du monument de Tin Hinan à Abalessa (Ve siècle ?) et ceux des stèles de Djorf Torba (V^{e} ou VIe siècle ?) deux sites sahariens.
54 R. G. Goodchild, « The Romano-Libyan cemetary at Bir ed Dreder », dans *Quaderni di Archeologia della Libia* , III, 1954 (= R. G. Goodchild, *Libyan Studies* , Londres, 1976, p. 59-71) ; O. Brogan et D. J. Smith, *Ghirza : a Romano-Libyan Settlement in Tripolitania* , Tripoli, 1985.
55 Edition du dossier par J. Durliat, *Les dédicaces d'ouvrages de défense dans l'Afrique byzantine*, Rome, 1981.

56Notamment « Libyan and the Limes : culture and society in Roman Tripolitania », dans *AA*, t. 23, 1987, p. 71-94, et « Farmers and Frontiers. Exploiting and Defending the Countryside of Roman Tripolitania », dans *Libyan Studies*, 20, 1989, p. 135-153. Notre travail est pour l'essentiel antérieur à la publication (elleaussi longtemps différée...) de la thèse de D. J. Mattingly, *Tripolitania*, Londres, 1995. D'autre part, nous n'avons pu consulter que très tard (1997) le livre de I. Sjöstrom, *Tripolitania in transition. Late Roman to early islamic*, Worldwide Archeological Series 5, Alderschoot, 1990.

57 Ph. Leveau, *Caesarea de Maurétanie et son territoire*, Rome, 1984.

58*De bellis Libycis. Byzantins et Berbères en Afrique au vi^e^ siècle*, 3 volumes, Nanterre, 1990.

59*Les Berbères de l'Afrique du Nord-Est au temps de saint Augustin*, deux volumes, Nanterre, 1996 ; *Botr et Branès : un nouveau dualisme berbère au viie siècle ?*, deux volumes, Nanterre, 1996.

Première partie. Les Maures au début du VIe siècle : identité et histoire

Introduction à la première partie

Vers la fin du mois d'août 533, une flotte militaire de l'empire romain d'Orient, commandée par le prestigieux Bélisaire, abordait à l'extrémité orientale des côtes de Byzacène, au lieu-dit Caput Vada. Sa mission était, avec la petite armée qu'elle portait, de reconquérir les provinces d'Afrique passées progressivement entre 429 et 439 sous la domination des Vandales. Les chefs de cette expédition, comme l'empereur Justinien qui les avait nommés, pensaient s'engager dans une guerre difficile, contre une armée et une marine germaniques qui, par deux fois dans le passé, avaient déjà repoussé de semblables tentatives. Contre toute attente, la victoire s'offrit cependant à eux en moins de quatre mois, et avant même la fin de l'année, le royaume vandale avait disparu. Mais, et ils semblaient loin de l'avoir prévu, leur guerre d'Afrique ne faisait alors que commencer. Dès le printemps suivant naissait en effet la première des grandes insurrections maures, qui allaient désormais, et pour de longues années, immobiliser des troupes de plus en plus nombreuses et accaparer toute l'attention du gouvernement de Byzance.

Comme on l'a déjà remarqué, le texte qui constitue pour nous la source la plus complète sur ces événements, la *Guerre vandale* de Procope, aurait dû, en réalité, s'appeler la *Guerre des Maures*, tant ce peuple [1] tient une place majeure dans le récit de l'historien byzantin. Témoin direct, celui-ci semble avoir d'abord été frappé par l'omniprésence des tribus berbères [2], qu'il aperçoit un peu partout : en Maurétanie, en Numidie, en Byzacène, et en Tripolitaine. Evoquant, dans un récit à forte tonalité

légendaire, leur origine et leur histoire, il n'hésite pas même à conclure qu'ils occupaient à l'arrivée des Byzantins *la Maurétanie et la majorité du reste de la Libye* [3] .

Or, telle est aussi, au même moment, l'image que le poète africain Corippe donne de son pays. L'Afrique, gémit-il, est en 533 une terre moribonde, dévastée de toutes parts par les assauts incessants des Maures [4] :

> *Africa sub magno nutabat fessa periclo.*
> *Nam fera barbaricis rabies exarserat armis,*
> *insidiis ferro flammis populisque superba,*
> *omnia succendens direptae moenia terrae*
> *captivosque trahens cunctis e partibus Afros...*
> *Tertia pars mundi fumans perit Africa flammis.*

Et ces Maures, comme ceux de Procope, semblent omniprésents. Ils sillonnent les régions les plus prospères de la Proconsulaire et de la Byzacène, et forment des multitudes. Ils submergent les plaines [5] , et constituent des armées innombrables [6] : l'adjectif *innumerus* est d'ailleurs un des termes les plus fréquemment employés par le poète pour les qualifier.

Certes, il faut faire la part de l'exagération poétique ou rhétorique chez l'un et l'autre auteur, et ne pas accorder trop d'importance aux chiffres précis qu'ils donnent parfois [7] . Il reste que l'image qui s'impose d'abord à la lecture de ces témoins directs, et que confirment toutes les sources sur l'histoire politique de la fin de l'époque vandale ou du début de l'époque byzantine, est celle d'une Afrique romaine orientale dans laquelle le phénomène « maure » accaparait tous les esprits et suscitait toutes les inquiétudes. Or, cette situation ne constituait certainement pas une réalité banale ou traditionnelle dans l'histoire de la région. Elle représentait même une anomalie considérable par rapport au portrait que donnaient de l'Afrique du Nord-Est les sources du Bas-Empire.

Un des grands acquis de la recherche des trente dernières années a été en effet de mettre en valeur la prospérité et la vitalité de la civilisation romaine au ive siècle, particulièrement en Numidie, Proconsulaire et Byzacène [8], et en retour de souligner aussi les modifications et les transformations du peuplement et des structures indigènes de ces provinces durant les quatre siècles qui avaient précédé. Certes, l'Afrique, en dehors des zones punicisées, était bien berbère à l'arrivée des Romains. Encore au premier siècle de notre ère, dans un passage célèbre [9] de son *Histoire Naturelle*, Pline l'Ancien affirmait ainsi que, « du fleuve Ampsaga jusqu'à Boreion », elle contenait « cinq cent seize communautés (*populi*) obéissant au pouvoir de Rome ». Parmi celles-ci, figuraient évidemment un certain nombre de villes, *coloniae* ou *oppida.* Mais la grande majorité, laissait entendre le Naturaliste, pouvaient « à juste titre être mentionnées comme des peuples (*nationes*) », tels les Nattabutes, les Musulames ou les Massyles [10]. Pline confirmait alors, pour la première fois de manière précise, par une véritable statistique, une réalité que Polybe, Salluste et Tite Live avaient déjà perçue depuis longtemps : l'Afrique que conquéraient les Romains était d'abord un pays de tribus, reconnaissables à leur mode d'organisation sociale et politique, et au port d'un ethnique particulier.

Mais, dans les siècles qui suivirent, et en particulier sous les Antonins et les Sévères, le territoire évoqué par Pline, sauf dans sa partie la plus orientale, devint le domaine privilégié d'un grand mouvement de peuplement, d'urbanisation et de mise en valeur. Les terres qui s'étendaient de l'Ampsaga à la *Tripolis* constituèrent bientôt, en effet, l'Afrique romaine par excellence, où les cités nouvelles se multipliaient, parfois par des créations artificielles, parfois aussi par transformation des anciennes *nationes* indigènes en communautés civiques. Cette région devint le foyer principal du phénomène de romanisation, dont la

manifestation la plus spectaculaire était la métamorphose progressive de la *gens* en *civitas*, puis, éventuellement en *municipium*. Déjà, au milieu du iie siècle, en se fondant sur des sources remontant à l'époque de Trajan, Ptolémée ne connaissait plus ici qu'une quarantaine de tribus (*ethnê*), dont beaucoup, placées en « Libye intérieure », pouvaient même, en fait, se trouver dans le Sahara [11]. Certes, le géographe grec ne s'appuyait pas sur un inventaire officiel aussi précis que celui de Pline. Cependant, sa description, même incomplète, reflétait probablement déjà les premiers effets du phénomène de romanisation. Celui-ci s'intensifia considérablement au cours du second siècle et se poursuivit au iiie et même au ive siècle. On connaît ainsi par l'épigraphie plusieurs beaux exemples de l'évolution séculaire de certaines tribus, dont le plus remarquable est peut-être celui des *Nattabutes* : *natio* mentionnée par Pline puis par Ptolémée sur le flanc sud de la confédération cirtéenne, ce groupe finit par former une cité, connue en 209 sous le nom de *civitas Nattabutum*, puis sous celui de *municipium Nattabutum* au temps de Valens [12]. Lentement mais sûrement, cette tribu berbère était devenue une cité romaine classique, avec au ive siècle un ordre de décurions proclamant fièrement sa fidélité à l'empereur. Certes, toutes les tribus entraînées dans le mouvement de romanisation ne donnaient pas nécessairement naissance à des cités : certaines furent divisées et leurs membres dispersés entre de grands domaines privés ou impériaux. D'autres ne connurent qu'une urbanisation incomplète et, simples *civitates*, n'eurent pas droit aux titres honorifiques des véritables communes romaines. Néanmoins, globalement, de nombreux documents indiquent que les transformations juridiques, politiques et sociales subies par les peuples berbères du i^er^ au ive siècle au Maghreb oriental furent considérables, et que beaucoup d'entre eux, à la veille de

l'invasion vandale de 429, avaient perdu dans le mouvement tout ce qui faisait leur identité [13].

Le silence des sources littéraires en témoigne d'ailleurs. En dehors de la fameuse révolte du comte Gildon [14] en 397-98, les historiens anciens ne mentionnent en effet, en Numidie, en Proconsulaire ou en Byzacène, aucune agitation qui implique clairement des tribus indigènes. L'œuvre de saint Augustin, malgré son extraordinaire abondance, et sa richesse en *realia* de toutes sortes, est d'une extrême discrétion sur ses éventuels compatriotes maures. A l'exception de quelques passages célèbres se rapportant aux Maurétanies ou aux régions sahariennes, sur lesquels nous aurons à revenir plus tard, il n'évoque guère de *gentes barbarae* dans son pays. A la même époque, dans un tableau qui recense pourtant plus d'une vingtaine de tribus en Maurétanie ou en Tripolitaine, le géographe Julius Honorius paraît tout autant ignorer ou considérer comme négligeables les éventuels *Mauri* de Numidie, de Proconsulaire ou de Byzacène [15], comme si toutes les grandes *nationes* de Pline s'étaient éteintes ou avaient été absorbées dans des communes romaines. A tous égards, dans ces trois provinces, les Berbères semblent donc, indiscutablement, avoir subi de profondes transformations, qui ont, au moins pour les peuples les plus importants, altéré fortement leur identité.

Cette évolution alla-t-elle jusqu'à son terme, jusqu'à la disparition de la totalité des tribus maures au Maghreb oriental ? Bien qu'aucun des documents cités ne permette de le dire, et bien qu'aucune étude ne l'ait jamais démontré, cette idée s'est peu à peu insinuée dans l'historiographie des vingt dernières années, essentiellement sous l'effet d'un double phénomène, scientifique et idéologique. Après les interprétations abusives de W.H.C. Frend sur le donatisme, qui le conduisaient à décrire une Numidie encore profondément « berbère »

au ive siècle [16], et après les extrapolations hâtives de C. Courtois, qui assimilait toute montagne à une réserve maure [17], le mouvement est d'abord venu des archéologues : désormais plus attentifs aux sites ruraux et aux niveaux tardifs, ils ont montré, même dans l'Aurès, une ouverture jusque là insoupçonnée des massifs aux influences romaines. Parallèlement, un effort de retour aux textes, en particulier épigraphiques, mené par une nouvelle génération d'historiens a modifié complètement tant l'interprétation du donatisme que celle de la situation économique ou sociale des provinces de l'Afrique romaine orientale au Bas-Empire. Dans ces conditions, et sans, encore une fois, qu'ils fassent réellement l'objet d'une étude spécifique, les Maures du ive siècle, omniprésents dans la vision de Courtois et de Frend, sont assez vite rentrés dans l'ombre, au point même de disparaître complètement dans les travaux de certains auteurs. Sous l'effet d'un courant aussi fort de découvertes ou de redécouvertes, l'intérêt pour la survivance éventuelle de groupes non romanisés dans ces provinces avant l'époque byzantine a même eu tendance, en effet, à apparaître à certains comme une vision passéiste et démodée de l'histoire. Alors que C. Lepelley [18] notait encore prudemment en 1979 que des groupes indigènes originaux, mais pacifiques, avaient pu survivre dans « l'Atlas tellien du nord (Mogods, Khroumirie, Edough, Kabylie de Collo), l'Aurès, les Némencha, ou les steppes de Byzacène », certains archéologues, amplifiant ses conclusions sur la densité et la vitalité des cités d'Afrique au Bas-Empire, ont semblé raisonner comme si ces réserves n'avaient plus lieu d'être.

Ils ont été appuyés en cela par le mouvement de réaction suscité très tôt par le livre de M. Bénabou [19]. Hostiles au concept même de résistance, pourtant très nuancé par l'auteur, de nombreux historiens ont fini, en effet, par repousser implicitement dans l'ombre toute prise en compte

d'une originalité culturelle ou politique berbère. Alors que M. Bénabou n'avait accordé qu'une partie limitée de son étude à la « résistance militaire », beaucoup n'ont retenu, pour la condamner, que cette notion, enfermant ainsi de manière paradoxale l'étude des réalités berbères dans une dialectique révolte/ romanisation bien plus réductrice que celle du livre qu'ils combattaient [20]. Parler de phénomène tribal en Numidie ou en Byzacène a paru désormais équivaloir à une adhésion à la thèse de l'éternel Jugurtha. Dès lors, comme il est bien établi que les régions du Maghreb oriental, en dehors de la Tripolitaine, n'ont pas connu de véritable insurrection indigène entre le milieu du premier siècle et la fin du quatrième siècle, on en est venu, presque naturellement, à déduire de l'absence de troubles [21] l'absence de Berbères. D'où l'idée, jamais formellement exprimée mais plusieurs fois sous-entendue, en particulier par P.-A. Février, et aujourd'hui souvent admise, que les tribus maures avaient quasiment disparu des provinces orientales de l'Afrique romaine à la veille de l'invasion vandale.

Le contraste entre cette image du phénomène maure au ive siècle et celle que nous donnent pour les mêmes régions, à peine un siècle après, les témoignages de Procope et de Corippe est donc total, et se trouve logiquement à l'origine de la double orientation que nous avons dû donner à cette première partie de nos recherches. Il nous fallait d'abord, évidemment, vérifier, par une étude critique minutieuse des sources, la présence au vi^{e} siècle de ces groupes berbères en Numidie, Byzacène ou Tripolitaine, puis analyser de manière approfondie les caractères spécifiques (organisation politique, structures sociales, mode de vie, religion, culture), qui les différenciaient des autres Africains. Mais cela ne pouvait suffire : il fallait aussi, nécessairement, pour chaque cas, s'interroger sur le passé de ces gens, et en particulier déterminer la situation de leurs ancêtres au Bas-Empire : étaient-ils déjà sur place, où

vivaient-ils en d'autres régions ? Question essentielle qui posait, et pouvait expliquer en même temps, tout le problème du nombre, de l'identité, et du rapport à la romanité de ces groupes maures, et qui est à l'origine de la lourdeur des trois premières parties de ce livre : celles-ci s'efforceront en effet d'éclairer l'histoire des Maures du Maghreb oriental non seulement au début du vi^e^ siècle, mais aussi dans les deux siècles qui ont précédé.

Notes

1 Sur le mot « Maures », cf. *supra* intr. note 36.

2 Il nous faut aussi d'emblée nous expliquer sur l'emploi de ces deux termes français. Nous n'ignorons évidemment pas le débat qui existe autour du mot « tribu ». Mais notre langue n'offre guère d'autre solution pour traduire ce que les Romains entendaient par *gens* ou *natio*, lorsqu'ils parlaient de communautés indigènes africaines non organisées en cités. Le sociologue P. Rondot, confronté au même problème, a écrit sur ce sujet une mise au point à laquelle nous nous tiendrons pour l'ensemble de cet ouvrage : *Si nous employons ici les termes de tribu, tribal, etc..., c'est avant tout pour faciliter, par cet usage du vocabulaire habituel, la lecture de ce texte et pour alléger les phrases qu'eût encombrées la répétition de l'expression « groupements humains traditionnels », d'ailleurs imparfaite elle aussi. L'emploi de ces termes commodes n'implique nullement, cela va sans dire, l'idée que ces populations de tribus seraient dans un état social primitif ; il n'implique pas non plus dans notre esprit l'attribution a priori au groupe tribal de quelque caractère spécifique irréductible.* (« Groupements humains traditionnels et recherches sociologiques en Tunisie », dans *Cahiers de Tunisie*, t. 1, 1953, p. 179). On verra plus loin comment nous essayons de préciser les réalités diverses que pouvaient recouvrir la « tribu » dans l'Afrique de l'Antiquité tardive. Quant au terme « Berbère », il est inutile de rappeler toutes les passions qu'il peut déchaîner. Nous avons dit plus haut que son emploi n'apparaîtra ici (en dehors de la 5e partie consacrée à la conquête arabe) que pour les mêmes raisons de clarté et de simplicité de la phrase, avec un sens en faisant la traduction moderne du latin *Maurus*. Une grande partie de ce livre sera, par ailleurs, consacrée à élucider toute la complexité des réalités ethniques, sociales ou culturelles que ce vocabulaire pouvait dissimuler.

3*Guerre vandale*, II, 10, 29.
4*Johannide*, I, 27-31 et 47 : *L'Afrique vacillait, épuisée sous le poids d'un grand péril. Une fureur sauvage brûlait les armées barbares, terrible par ses crimes, ses combats, ses incendies et ses peuples, embrasant tous les édifices du pays saccagé et traînant de toutes parts des Africains réduits à la captivité... L'Afrique, la troisième partie du monde, meurt, incendiée...*
5 Ainsi l'allié des Byzantins Ifisdaias en 548, dont l'armée *latos implevit... campos...* (*Johannide*, VII, 273).
6 Cf., parmi un grand nombre d'exemples, *Johannide* II, 144 : *innumerae gentes...* ; ou VII, 264-265 : *innumerasque acies Maurorum in proelia ductor Cusina fidus agit.*
7 On ne peut ainsi que rester sceptique devant les cent mille hommes que Corippe attribue à Ifisdaias (VII, 272), un chef dont Procope ne dit pas un mot, et qui n'a, en fait, qu'un rôle très modeste dans la *Johannide* elle-même.
8 Cf. Cl. Lepelley, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire* 2 vol., Paris, 1979 et 1981.
9 Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle* V, 29-30 (éd. J. Desanges, Paris, 1980, p. 58-59).
10 Sur les problèmes de la terminologie, quelque peu déconcertante, employée par Pline dans ce passage, cf. le commentaire de J. Desanges dans l'édition citée *supra*, p. 279-281 et p. 326-328.
11 Le chiffre avancé s'entend pour la région entre l'Ampsaga et Boreion, en éliminant les groupes explicitement situés au Sahara.
12 Cf. sur cette tribu J. Desanges, *Catalogue*... p. 123-124, et le commentaire du même savant dans son édition de Pline V, 1 (citée *supra* note 9) p. 328-329. Nous avons adopté la lecture *C(ivitas) Nattabutum* pour l'inscription d'Oum Krekeche de 209, à la suite de H. G. Pflaum (*Inscriptions latines de l'Algérie*, II, 2, n° 6097). Sur l'inscription du *municipium*, cf. *ibid*. n° 6098, et C. Lepelley, *Les cités*... tome 2, p. 439-440).
13 On sait désormais, grâce en particulier aux travaux des archéologues et à la thèse de C. Lepelley, que le ive siècle, au moins au Maghreb oriental, marqua probablement l'apogée de la civilisation romaine d'Afrique. Dans ces régions, le processus de romanisation ne dut donc connaître aucun véritable déclin avant le début du ve siècle.
14 Sur le dossier « berbère » de cette révolte, cf. notre article « Gildon, les Maures et l'Afrique », *MEFRA*, t. 101, 1989, 2, p. 821-872, et *infra* p. 477-478.
15 L'édition de référence du texte de Julius Honorius est celle de A. Riese, *Geographi Latini Minores*, Heilbronn, 1878, p. 21-55. Commentaire de ce texte *infra* p. 83-104.
16 W. H. C. Frend, « A Note on the Berber Background in the Life of Augustine », dans *Journal of Theological Studies* , 18, 1942, p. 188-191 ; et *The Donatist Church. A Movement of Protest in Roman North Africa* , Oxford, 1952, notamment p. 56-57.
17 Thèse résumée par Courtois lui-même en une formule devenue célèbre : « La civilisation romaine s'était répandue à la manière des eaux. Elle avait envahi les plaines sans recouvrir les montagnes » (*Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, p. 113).
18 Cl. Lepelley, *Les cités...*, t.1, p.42 et 44.

19 M. Bénabou, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976. On cite souvent pour illustrer la polémique suscitée par ce livre le débat publié par les *Annales ESC* en 1978, qui réunissait M. Bénabou, Y. Thébert et Ph. Leveau. Mais on ne trouve dans ces textes qu'une face, la moins négative, de la polémique. Celle-ci a pris des formes beaucoup plus radicales, notamment chez P.-A. Février, lors d'un autre débat publié dans les *Cahiers de Tunisie* en 1981.

20 Les révoltes et les problèmes militaires en général n'occupent qu'un peu plus d'un tiers du livre de M. Bénabou, qui est pour le reste consacré à l'étude, fort précise et toujours très précieuse, de phénomènes culturels ou religieux pour lesquels il use souvent avec beaucoup de nuances du concept de « résistance »...

21 La dernière révolte berbère due à des tribus du Maghreb oriental fut celle des Musulames, écrasée par le proconsul Galba en 45. La Numidie fut affectée par de graves troubles entre 253 et 262, mais, comme l'a montré G. Camps (« Les Bavares, peuple de Maurétanie Césarienne », dans *RAf*, t. CXIX, 1955, p. 241-288), les assaillants étaient à cette époque originaires de Maurétanie, en particulier les *Bavares* orientaux venus des Babors. Il ne s'agissait donc pas d'un soulèvement des tribus normalement établies dans les régions que nous étudions ici. Pour la révolte de Gildon, à laquelle participèrent probablement des groupes de Byzacène et de Numidie, mais qui n'est pas une insurrection berbère au sens strict, cf. notre article cité *supra* note 14.

Chapitre 1. Procope, Corippe et les Maures

Une enquête préliminaire sur les sources elles-mêmes, la valeur de leur documentation et les objectifs avoués ou cachés de leurs auteurs était indispensable. Comme dans chaque période de l'Antiquité, le regard porté au vi^{e} siècle par un Grec ou un Romain sur des gens qui sont toujours, d'emblée, définis comme des « barbares » ne peut en effet être neutre, et c'est à un patient travail de décodage que doit se livrer l'historien face à leurs textes, avant tout essai d'exploitation et d'interprétation.

1– PROCOPE

Dans le cas de Procope, les choses sont aujourd'hui facilitées par l'étude d'Averil Cameron, qui a consacré un chapitre particulier aux pages africaines de l'historien grec [1] . Un fait essentiel souligne dès le départ l'intérêt de son témoignage : Procope de Césarée eut une connaissance directe de l'Afrique, puisqu'il appartint au premier corps expéditionnaire byzantin, débarqué à Caput Vada vers la fin du mois d'août 533. Notre auteur était alors l'assesseur (le secrétaire) de Bélisaire, le général en chef, à qui il vouait une immense admiration. Bélisaire partit pour Constantinople après la reddition du roi vandale Gélimer, au printemps 534, mais Procope demeura en Afrique auprès du

nouveau commandant en chef, Solomon. Il assista donc aux premières négociations entre Byzantins et Maures, puis aux deux premières révoltes contre l'Empire, en 534 et 535, et nous savons de son propre aveu qu'il eut des conversations avec certains chefs maures [2]. Il ne quitta l'Afrique qu'en 536, lors d'une mutinerie de l'armée d'occupation [3], mais continua à suivre d'assez près les événements de la province, sur laquelle il demeura bien informé au moins jusqu'en 546.

L'essentiel de son œuvre fut cependant rédigé plusieurs années après [4], et ne peut être assimilé à une simple chronique. Chacun de ses livres est marqué par un ton particulier et reflète l'évolution de ses positions politiques. La *Guerre Vandale*, qui couvre en réalité l'histoire africaine de 429 à 546, se situe à cet égard à mi-chemin entre les deux tendances extrêmes qui le caractérisèrent. Les *Anekdota* ou *Histoire secrète* [5] présentent une critique violente et sans nuance de Justinien et surtout de Théodora, concluant au bilan catastrophique de l'épopée justinienne pour l'Empire et en particulier l'Afrique [6]. A l'inverse, le *De Aedificiis* [7] est un panégyrique insistant de l'action du même empereur, et une exaltation, en ce qui concerne les provinces africaines, de son œuvre religieuse [8]. Entre les deux, les livres de la *Guerre Vandale*, tout en évitant une critique ouverte de Justinien et de Bélisaire, n'omettent pas les divers échecs du nouveau régime installé à Carthage à partir de 533 [9]. Comme le note Av. Cameron, « In fact, they record Byzantine incapacity as well as Byzantine triumph, and the difficulties as well as the successes of reconquest » [10]. Cette attitude mesurée ne peut, cependant, inspirer une confiance excessive, pas plus que le fait que Procope ait eu une connaissance directe de l'Afrique. L'ancien assesseur de Bélisaire était en effet un homme qui fut longtemps proche du pouvoir, et qui était en même temps profondément imprégné de culture grecque, avec tout ce que cela impliquait pour l'approche d'une société

dite *barbare*. Son regard sur l'Afrique est marqué par la double influence de cette position sociopolitique et de cet héritage culturel. Le phénomène est particulièrement net pour ce qui concerne sa vision des Maures.

Notre historien distingue très clairement trois communautés dans la population de l'Afrique de son temps, ne semblant connaître aucune situation intermédiaire. Au sommet sont les Ῥωμαῖοι, les Romains au sens le plus politique du terme, c'est-à-dire les hommes de l'empereur, soldats et administrateurs débarqués en 533, qui ont rétabli l'autorité impériale en Afrique [11]. Sous leurs ordres se trouvent les Λίβυες, les habitants de la Libye, c'est-à-dire dans le langage des Grecs l'Afrique. Ces Africains forment la population autochtone romanisée, que la reconquête est venue libérer. Leur définition est donnée de manière très claire au tout début du récit, lorsque Bélisaire, peu après le débarquement, punit des soldats qui ont volé des fruits : il leur rappelle que son espoir était que « les Libyens, *qui depuis tout temps sont des Romains*, seraient infidèles aux Vandales et leur seraient hostiles » [12].

La différence entre ces Λίβυες et la troisième communauté régionale, les Μαυρούσιοι, est beaucoup moins nettement expliquée. Ceux-ci sont en effet simplement définis comme *barbares*, sans que Procope estime nécessaires d'autres précisions. Il ne livre à leur propos qu'un seul ethnique particulier, celui des *Levathai*, introduit d'ailleurs d'une manière significative : « Les Maures barbares, ceux que l'on appelle *Levathai*... » [13]. Le plus souvent, seuls les mots Μαυρούσιοι ou βάρβαροι lui servent à les désigner. Un seul ethnique, six noms de chefs, aucun nom de divinité, le contenu ethnographique de la *Guerre Vandale* pourrait même paraître sommaire, et le témoignage de Procope être ramené ainsi à très peu de choses. Ce n'est pourtant pas le cas. Assimilant en effet les Maures aux barbares les plus classiques, notre

auteur est, à leur égard, exempt de toute réaction passionnelle. Il n'éprouve donc aucune gêne, dans son histoire des guerres byzantines, à rapporter précisément leurs différentes actions, même lorsqu'elles révèlent à nos yeux une complexité culturelle et politique inattendue. Le barbare étant par définition un non-civilisé, il n'y a aucune logique de comportement à chercher chez lui. Procope peut donc sans scrupules citer tel acte de clémence d'Antalas à Hadrumète [14], ou telle lettre du même chef défendant sa bonne foi devant l'empereur [15]. Ayant une fois pour toutes énoncé la barbarie des Maures, il peut suivre fidèlement les péripéties de leurs rapports avec les Byzantins, son opinion étant connue de tous. On comprend ainsi comment notre connaissance des Maures peut tirer parti de la *Guerre Vandale*. L'intérêt prioritaire de Procope pour les Byzantins nous prive de descriptions ethnographiques, mais il nous vaut un récit relativement fidèle de l'évolution du comportement des Berbères face aux hommes de Justinien.

2 – CORIPPE

Par une chance exceptionnelle, notre seconde source majeure, la *Johannide* de Corippe, se révèle parfaitement complémentaire de la *Guerre Vandale*. Cette complémentarité apparaît d'abord dans la personnalité de l'auteur du poème. Flavius Cresconius Corippus [16] a rédigé son œuvre presque en même temps que Procope, au début des années 550 [17], et il s'est consacré aux mêmes événements. La *Guerre Vandale* relate la période 533-546 principalement, la *Johannide* la période 529-548. Mais Corippe était un Africain. *Grammaticus Afer* [18], il se définit lui-même comme un poète ayant parcouru autrefois les campagnes (*quondam per rura locutus* [19]), et il lit sa *Johannide* devant les *proceres* de Carthage [20]. Il appartient donc à une autre société que celle de

Procope : l'un se rattachait aux « Romains », conquérants de l'Afrique, l'autre aux Africains officiellement « libérés » par ces conquérants. Sur le plan culturel, des différences sont aussi sensibles : poète, lecteur de Virgile, de Lucain et de Claudien, ses trois principaux modèles, et rédigeant une épopée en hexamètres dactyliques, Corippe ne conçoit évidemment pas son œuvre de la même manière que l'historien grec. Cette originalité sociale et culturelle transparaît largement dans la *Johannide*, en particulier dans sa présentation des Maures.

Comme Procope, le poète reconnaît aussi trois communautés distinctes en Afrique : *Romani, Afri*, et *Mauri* [21] . Si les deux premières sont souvent confondues, la troisième est toujours nettement séparée, comme chez l'historien grec. Mais cette opposition se construit de manière bien différente. Corippe connaît bien les Maures, et il le montre abondamment. Il ne s'agit pas pour lui d'une réalité étrangère et abstraite, mais de voisins qu'il a fréquemment côtoyés. Une comparaison de son témoignage sur les révoltes maures de 529 à 546 avec celui de Procope, et en particulier un relevé systématique des divergences entre les deux auteurs, permettent de faire aisément apparaître l'orientation originale de la *Johannide* en ce domaine [22] . Corippe écrit au début des années 550, à un moment qui fut doublement difficile pour le pouvoir byzantin en Afrique. D'une part, les longues guerres des années précédentes avaient fortement appauvri la Byzacène et la Proconsulaire, alors que la pression fiscale ne s'était apparemment pas relâchée. A en croire le témoignage de l'*Histoire secrète* [23] , l'Afrique avait connu une chute dramatique de sa population, et le pays était épuisé. Or 550 marque aussi l'apogée de la querelle des Trois Chapitres [24] . Les évêques africains défiaient alors l'autorité de Justinien, dont ils refusaient les interventions sur le dogme catholique. Une répression très dure les frappait, qui ne laissait certainement pas

insensibles leurs ouailles. Dans ce contexte agité, nombre d'Africains pouvaient être tentés de remettre en cause la présence des forces impériales. Corippe s'emploie à justifier celle-ci, en utilisant l'histoire des révoltes récentes des Maures. Ceux-ci apparaissent dans son œuvre sous un aspect encore plus négatif que chez Procope [25]. Distingués radicalement des autres Africains, ils accumulent les épithètes les plus péjoratives. Le Maure est ainsi successivement *ferus, acerbus, horridus, nefandus, amarus, saevus, impius, malignus* [26] ... Un homme, Antalas, résume à lui seul tous ces défauts : prédisposé dès sa naissance au mal, il a causé selon le poète tous les malheurs de l'Afrique. Mais face à cette *rabies maurusia* dont il est l'incarnation, les Byzantins ont été le rempart de la civilisation. Protégés constamment par Dieu, qui ménage parfois à leurs généraux de réconfortantes apparitions, ils ont réussi, par leur *pietas*, à vaincre une menace dont ils n'étaient pas responsables. Leurs échecs et leurs erreurs, narrés avec précision par Procope, sont ici systématiquement dissimulés ou attribués à des traîtres isolés. Au contraire, le poète exalte leurs succès et, en particulier, le ralliement de certains Maures comme Cusina, opposé en permanence à Antalas.

Accentuant ainsi le danger des révoltes et l'action salvatrice des hommes de l'empereur, Corippe signifiait clairement à ses compatriotes la nécessité de suivre le gouvernement établi à Carthage depuis 533. Mais en poursuivant ce but, bien différent de celui de Procope, le poète est aussi nécessairement amené à nous livrer des informations négligées par l'historien grec. Au delà des insultes et des déformations assez aisément perceptibles, l'insistance sur la menace maure le conduit ainsi à décrire les tribus avec précision, et à mettre en valeur tout ce qui, dans leur originalité, pourrait servir son propos. La volonté d'exalter les succès des Byzantins le mène à exposer de manière détaillée ce que fut leur politique berbère, et à souligner les différences internes aux

groupes maures qui facilitèrent cette politique. L'engagement polémique est donc, dans son cas, favorable à l'indication de nombreux détails sur le monde maure, mais uniquement dans la mesure où ils renforcent l'orientation de son discours.

Cependant la *Johannide* pastiche l'*Enéide*, et l'on pourrait craindre alors d'inévitables amplifications poétiques. Celles-ci existent, mais dans une certaine mesure seulement [27] . Il ne faut jamais perdre de vue, en effet, que Corippe s'adressait à un public africain et aux autorités byzantines, en évoquant un sujet extrêmement sensible aux uns et aux autres. Il ne pouvait par conséquent aller trop loin en ce domaine, et toutes nos analyses montreront, de fait, que s'il déforme souvent, il invente rarement.

Tous deux par principe hostiles aux Maures, Procope et Corippe ne nous disent donc pas les mêmes choses. Le premier, dénué de toute implication personnelle dans les affaires intérieures de l'Afrique et intéressé avant tout par le comportement des soldats de l'Empire dans une province nouvelle, ne décrit guère les Maures mais rapporte fidèlement toutes leurs actions, parce qu'il les a une fois pour toutes définis comme barbares et qu'ils peuvent servir ainsi, dans son récit, de révélateur des qualités et des défauts des Grecs dans leur première aventure de reconquête de l'Occident. Le second, passionnellement opposé aux Maures et rédigeant un panégyrique du représentant de l'empereur en Afrique, livre un récit événementiel évidemment tendancieux, mais n'hésite pas aussi à l'orner de descriptions très précises des caractéristiques sociopolitiques et géographiques des tribus, parce que celles-ci pouvaient le mieux contribuer à souligner la gravité du problème rencontré par les Byzantins, et ainsi mieux mettre en valeur l'action de ces derniers. Les deux sources sont donc

remarquablement complémentaires, tout en étant d'une inégale richesse.

La *Johannide*, par ses informations exceptionnelles, uniques dans la littérature antique, est en effet nécessairement le premier fondement de toute étude du monde maure au vi^e^ siècle. Elle constitue bien, contrairement au jugement sommaire de P.-A. Février [28] qui voulait la ramener au niveau d'une chanson de geste, un véritable document historique et ethnographique, qu'il faut seulement soumettre à une étude critique plus sévère que certains autres textes. Mais la possibilité de la confronter à la *Guerre Vandale*, et la connaissance des objectifs particuliers de Procope et de Corippe, permettent justement de mener cette étude critique, et d'établir ainsi une grille de lecture du poème autorisant et facilitant son exploitation.

C'est en nous fondant sur ces principes de méthode que nous allons désormais tenter un premier examen général des peuples maures du Maghreb oriental dans la première moitié du vi^e^ siècle, tels qu'ils se révèlent dans nos sources, c'est-à-dire sous la forme de masses innombrables et extrêmement diversifiées : plus précisément, notre objectif sera, dans cette première phase, de classer les différents groupes cités dans les sources, et en particulier de les localiser, un préalable indispensable à toute discussion plus approfondie de leur identité et de leur rapport à la romanité.

Notes

1 Av. Cameron, *Procopius and the sixth Century*, Londres, 1985, particulièrement le chapitre X, « Procopius and Africa » (p. 171-187).

2 Ce fait apparaît dans le passage de la *Guerre vandale* où sont évoqués les ennemis du chef aurasien Iaudas. Parmi ces derniers figurait Ortaïas, dont Procope dit : *Et j'ai entendu cet homme dire qu'au delà du pays qu'il gouverne, il n'y avait aucune habitation...* (II, 13, 29).
3 Il s'agit de la révolte de Stotzas. Procope réussit à s'enfuir avec Solomon. Tous deux gagnèrent la Sicile, où ils pressèrent Bélisaire d'intervenir en Afrique. Le général entreprit alors une expédition contre les mutins, mais Procope ne l'accompagna pas : il choisit de rester en Italie, qu'il ne quitta qu'en 540 (cf. Av. Cameron, *Procopius...*, p. 14).
4 Sur la chronologie des œuvres de Procope, cf. Av. Cameron, *Procopius...*, p. 8-18. L'auteur propose une datation à la fin des années 540 pour la *Guerre vandale* (avec publication en 550), en 550 pour l'*Histoire secrète*, et vers 554-555 ou 559-560 pour le *Traité des édifices*.
5 L'authenticité de ce livre n'est aujourd'hui plus contestée. Il sera cité ici dans l'édition J. Haury, reprise par H. B. Dewing (collection Loeb, Londres, 1960). Une nouvelle traduction française a été réalisée par P. Maraval : *Procope, Histoire secrète*, Paris, 1990.
6 Procope va jusqu'à affirmer que le règne de Justinien se solda finalement pour l'Afrique par un chiffre de cinq millions de morts, tant Africains que Maures (*Histoire secrète*, XVIII, 8). Rappelons pour mémoire que C. Courtois, avec une sous-estimation manifeste il est vrai, chiffrait la population totale de l'Afrique romaine au Bas-Empire à 3 millions. (*Les Vandales et l'Afrique*, p. 106).
7 L'édition ici utilisée sera celle de J. Haury, reprise par H. B. Dewing (collection Loeb, Londres, 1954). Aucune traduction française de cet ouvrage n'a été publiée depuis trois siècles (L. Cousin, *Histoire de Constantinople...*, tome 2, Paris, 1671, p. 307-473).
8 Cet aspect particulier du livre VI du *De Aedificiis* a fait l'objet d'une note de G. Traina, « L'Africa secondo Costantinopoli : il VI libro del *De Aedificiis* di Procopio de Cesarea », dans *L'Africa romana VII, Sassari, 1989*, Sassari, 1990, tome 2, p. 341-346.
9 Pour une liste des échecs, cf. notre étude « Corippe et l'occupation byzantine de l'Afrique », dans *AA*, t. 22, 1986, p. 205-208 surtout.
10 Av. Cameron, *Procopius...*, p. 171.
11 Pour cette définition, cf. par exemple le passage de l'*Histoire secrète* (XVIII, 7-8) où Procope évoque les effets funestes du règne de Justinien en Afrique en distinguant parmi les victimes *les Libyens* (*ceux qui vivaient autrefois dans les cités, ceux qui cultivaient la terre, et ceux qui exerçaient leur activité sur mer*), *les Maures*, et *les soldats romains et ceux qui les avaient suivis depuis Byzance*.
12*Guerre vandale*, I, 16, 3.
13*De Aedificiis*, VI, 4, 6 : Μαυρούσιοι βάρβαροι, Λευάθαι καλούμενοι...
14 Cf. sur cet épisode, *infra* p. 329-330.
15 Cf. *infra* p. 329 et p. 615.
16 Une bonne mise au point sur les sources nous ayant transmis ce nom a été donnée par S. Antès dans la préface de son édition de *Corippe, Eloge de l'Empereur Justin II*, Paris,

1981, p. xi-xii.

17 La date de la composition de la *Johannide* a fait l'objet d'une étude de V. Zarini, « La préface de la *Johannide* de Corippe : certitudes et hypothèses », dans *Revue des Etudes Augustiniennes*, t. XXXII, 1986, p. 82-84 particulièrement, où ce savant conclut à une publication en deux temps, vers 551 pour les livres I-V, et 553 pour les livres VI-VIII.

18 Il est ainsi désigné par le manuscrit *Matritensis* 10029 (ix-xie s.) où figure l'*Eloge de Justin II*. Cf. sur la question Av. Cameron, « The career of Corippus again », dans *Classical Quaterly*, 30, 1980, p. 534-535.

19 *Johannide*, préface, vers 25. Sur la valeur de cette expression, cf. V. Zarini, p. 79-80 de l'article cité *supra* note 17.

20 L'identité de ces *Proceres* fait l'objet d'un paragraphe spécifique de l'introduction que V. Zarini a rédigée pour son édition de la *Johannide* dans la CUF, à paraître. Il avance que le mot devait désigner à la fois les membres de l'aristocratie de Carthage et quelques hauts fonctionnaires byzantins représentant l'empereur, comme Jean Troglita et le préfet du prétoire Athanase.

21 La distinction des trois communautés apparaît par exemple dans cette invocation à Dieu prononcée par Jean Troglita au chant IV du poème (vers 280284) :

Aspice, sancte pater, nec iam tua fulmina cessent.
Sub nostris pedibus Maurorum sterne catervas,
Eripe captivos saevis a gentibus Afros
Romanosque tuos solite miseratus alumnos
Cerne pius, nostrosque favens fac gaudia luctus

« Regarde, Père saint, et que tes foudres ne cessent plus. Renverse à nos pieds les bandes des *Maures*. Arrache les *Africains* captifs à ces tribus cruelles. Toi qui es habitué à prendre en pitié les *Romains* tes enfants, regarde-les, dans ta bonté, et en nous soutenant, fais de nos deuils des joies ».

22 Nous résumons brièvement ici les conclusions d'une étude détaillée de ce problème que nous avons donnée dans *Antiquités africaines*, t. 22, 1986, p. 195-212. Voir aussi pour le contexte du début des années 550 Av. Cameron, « Byzantine Africa. The Literary Evidence », dans *Excavations at Carthage 1978 conducted by the University of Michigan, VII* (ed. J. H. Humphrey), Ann Harbor, 1982, p. 23-62.

23 Cf. *supra* note 6.

24 Sur ce conflit religieux provoqué par une décision de Justinien en 544, qui revenait sur des décisions du concile de Chalcédoine, cf. le chapitre rédigé par C. Sotinel dans J.-M. Mayeur, Ch. et L. Piétri, A. Vauchez, M. Venard (dir.), *Histoire du christianisme, tome 3, Les Églises d'Orient et d'Occident (432-610)*, Paris, 1998, p. 427-455, et notre chapitre « L'Afrique et la *reconquista* byzantine » dans le même ouvrage, p. 705-709 particulièrement.

25 Nous ne citerons que par souci d'exhaustivité l'analyse quelque peu déconcertante donnée récemment par P. Castronuovo, qui, à partir de quelques passages isolés, s'efforce de montrer un Corippe respectueux des Maures sous l'effet du sentiment

d'une commune origine africaine, en renvoyant nos travaux à une brève note, avec ce jugement lapidaire : *Credo que debba essere respinta l'ipotesi di un Corippo poco bendispoto, al pari di Procopio, verso i Mauri...* (« La visione dei Mauri nella *Iohannis* di Corippo », dans M. L. Silvestre et M. Squillante éd., *Mutatio rerum. Letterature, Filosofia, Scienza tra tardo antico e altomedioevo*, Naples, 1997, p. 401-419, citation p. 418 note 42).

26 Ces épithètes sont le plus souvent associées au terme *gens*, synonyme de *Maurus* comme nous le verrons plus loin. Cf. ainsi *gentes ferae* (VII, 181), *gens acerba* (I, 467), *horrida gens* (II, 102), *gentes nefandae* (II, 192), *gentes amarae* (III, 388), *gentes saevae* (IV, 636), *gens impia* (VIII, 25), *gentes malignae* (VIII, 217), *gens dura* (V, 171) etc...

27 Dans un mémoire d'habilitation présenté en Sorbonne en décembre 1999 et qui donnera lieu bientôt à un livre, V. Zarini vient d'étudier *La technique épique de Corippe dans la Johannide*, en consacrant de nombreuses pages au problème de l'utilisation des faits historiques par le poète. Sa recherche, conduite dans une perspective et selon une méthode évidemment différentes, aboutit cependant aux mêmes conclusions, pour l'essentiel, que la nôtre.

28 Cf. les dernières lignes du chapitre intitulé « Différences et conflits : Maures et barbares », dans son livre *Approches du Maghreb romain*, tome 2, Aix, 1990, p. 156 : (à propos de la *Johannide*) « De cette vision manichéenne..., il n'y a peut-être à retenir qu'un témoignage sur le genre épique dans la littérature latine tardive, un souvenir de combats transfigurés, *mais en tout cas presque jamais une description utile à l'historien*. La « Johannide » de Corippe est pour le Maghreb ce que la Chanson de Roland a pu être pour l'Occident chrétien ».

Chapitre 2. Le catalogue des tribus de la Johannide

Si les passages décrivant la *gens innumera Maurorum* sont nombreux dans la *Johannide*, il en est cependant un qui, par son ampleur et sa nature, tient lieu de véritable inventaire ethnographique. Au début du chant II, en environ cent quarante vers, Corippe entreprend en effet de donner la liste de tous les groupes qui formaient l'*acies maurusia* insurgée contre l'Empire au moment de l'arrivée de Jean Troglita en 546. Ce texte, unique en son genre par sa précision, constitue pour l'historien soucieux de mieux connaître le monde berbère du vi^e^ siècle un point de départ obligé. Diehl et Courtois l'avaient compris et en ont fait le support majeur de leurs tableaux des peuples maures [1]. Elaboré par un témoin apparemment bien informé, il représente évidemment une base de départ séduisante. Cependant, outre les nombreuses difficultés de traduction qui le caractérisent, son utilisation n'est possible que si un certain nombre de précautions méthodologiques sont prises. Deux recherches préliminaires sont en particulier indispensables : l'une sur le contexte historique de ce catalogue, l'autre sur sa place et sa fonction dans la *Johannide*. Ce sont ces problèmes qui seront d'abord examinés ici, avant une étude de la logique du classement suivi par Corippe et une discussion de la pertinence de l'interprétation du phénomène maure proposée par le poète [2].

1– TEXTE ET TRADUCTION (II, vers 23-161)

a) texte

23 *Quis mihi tot populos gentesque et proelia vates Ordinet arte nova ? Tu, Iustiniane, favendo*
25 *Cuncta doce : admisce blanda dulcedine Musam. Temperet insuetis nutant quae carmina verbis, Nam fera barbaricae latrant sua nomina linguae. Primus init bellum, fraterna morte coactus, Maurorum princeps, Romanis subditus olim*
30 *Principibus, gratus ducibus fidusque magistris, Antalas ; diramque movens in proelia dextram Erexit furiale fremens, qua turbidus omnes Impulit armatas bellorum ad praemia gentes. Finibus in Libycis suscepta pace fidelis*
35 *Ille fuit plenosque decem perfecerat annos. Heu, ducis ignari quale indiscretio bellum Movit et extinctas fecit recalescere flammas ! Tunc furor incerti posuit plantaria Martis ; Perfidiae crimen vel tantae semina mortis*
40 *Ira dedit. Gentes Libyae commovit amaras Acrior et totum turbavit cladibus orbem. Hunc consanguineis sequitur densissima turmis Frexes et tumida laudat cervice regentem, Fortis gens et dura viris, bellique tumultu*
45 *Effera, seu pedes it campis praesumpta per hostes, Sive frementis equi pulsat calcaribus armos. Inde leves equitum turmae comitante Sidifan Arma ferunt. Saevus medium volat ille per agmen, Fisus equo, armatasque movet pulsatque phalangas,*
50 *Acer, et indomitus latos discurrit in agros. Hinc Sinusdisae volitant per bella cohortes, Silvacae truces et saevus Naffur in armis, Silcadenitque ferus, celsis qui in devia silvis Bella dolis metuenda parat, conterritat hostes*
55 *Fraude loci caecisque furens praefertur in ausis ; Qui Gurubi montana colunt vallesque malignas, Mercurios colles et densis Ifera silvis ; Quis gravis Autiliten, patris non mollior ausis, Praefectus bellique comes nullique fidelis*

60 Ibat et ingentes scelerum lavabat habenas, Succendens praedansque ferox mactansque trahensque ; Silvaizan Macaresque vagi, qui montibus altis Horrida praeruptis densisque mapalia silvis Obiectae condunt securi rupis ad umbram ;
65 *Et quis flumineis fontes interserit undis, Silzactae Caunesque leves, qua montis ab alto Dirigit incurvis amnem per gramina ripis, Vadara, quem planos currentem fundit in agros ; Quas Agalumnus alit, venere ad proelia gentes,*
*70 Nubibus in mediis celsum qui ferre cacumen Cernitur, et lati sustentans sidera caeli Macubius, gravidis quasque***miserrima culmis Dumosae nutrit perstringens hordea terrae Sascar ; et accitus longis convenit ab oris*
75 *Astrices, Anacutas, Urcelianus, Imaclas, Zersilis artatis aluit quos horrida campis Immitit, polluta viros mox Gallica tristes ; Nec cessant populos infausti mittere campi Quos +Talanteis+ nutrix suscepit ab arvis*
80 *Tillibaris iunctasque mari quis tendit harenas Marta mali genetrix. Tristes quos cernere campos Vitasset Romana manus, ni fata dedissent Invida saepe, bonis licet, ultima rumpere fila. Sic tibi, Summe Pater, placuit, sic iussa ferebant.*
85 *Nuntius extremas Libyae transvectus in oras Convocat indomitas externa ad proelia gentes. Convenit innumeris nunquam superatus Ilaguas Milibus et totum volitans conterritat orbem. Cornipedum saevus laxatis Austur habenis*
90 *Viribus hunc sequitur fidens, et fortis in armis Et numero superante modum. Nam belliger Austur, Sollicitus dubias campis committere pugnas, Collocat astrictis muros fossasque camelis Atque pecus varium densa vallante corona*
95 *Ponit, ut obicibus pugnantes implicet hostes Ambiguosque premat. Currens tunc saevus Ilaguas Mactat in angustis prosternens agmina muris Et campos securus adit, sequiturque premitque Caede nova miserumque furit vastator in agmen.*
100 *Est aries illis infandi machina belli Comptaque dispositis ponunt tentoria signis, Horrida gens et dura viris audaxque triumphis Innumeris, nullo bellis quae tempore cessat, Impia, crudelis. Nullas timet ille ruinas,*

105 *Sed decuit timuisse tamen, seu iure decebit Paenitat saevisse diu. Nam fortis Ilaguas Quondam per latos prostatus vulnere campos Funera saeva dedit, praedis bellisque pepercit. Ierna ferox his ductor erat Gurzilque sacerdos.*
110 *Huic referunt gentes pater est quod corniger Ammon, Bucula torva parens : tanta est insania caecis Mentibus ! Ah, miseras fallunt sic numina gentes ! Ifurac infestis venit consultus in armis. Hic pedes insignis clipeo telisque resultat*
115 *Et mucrone potens, saevus dum tendit in hostem. Muctuniana manus calidis descendit ab oris, Quae Tripolis deserta colit : Gadabisque maligna Mittit ab arce viros, et saevis moenibus horrens Digdiga vicinis acies dedit improba ripis.*
120 *Tunc vel arundineis verrunt qui stagna phaselis Conveniunt populi, qui currunt arte per aequor, Infixos tremulis iactantes piscibus hamos. Barcaei solito currunt saevire furore ; Deservere suas et nostras quaerere terras*
125 *Incipiunt. His arma furor bellumque ministrat Et genus acre viris, clipeos gladiosque minaces, Non solito vinctos lateri, sed circulus ambit Praestringens modicum, complexus bracchia gyro, Vaginasque aptant nudis pendere lacertis.*
130 *Nec tunicae manicis ornant sua bracchia Mauri ; Insita non ullis stringuntur cingula bullis, Discinctique feras agitant in proelia turmas, Binaque praevalido portant hastilia ferro. Horrida sustrictis dependens stragula membris*
135 *Ex humeris demissa iacet ; tunc lintea taetrum Palla caput stringit, nodo suffulta tenaci, Crudaque sub nigra calcatur Maurica planta.*
Marmaridas gentes tot pertulit Africa gentis. Quis miseram superesse putet ? Non sufficit istud,
140 *O Superi ! Iam audax alternis surgit ab oris Adversa de parte fremens dux ille ruinas, Quas illi Romana manus per vulnera Martis Ante dedit : tantam inde ferus nunc colligit iram ! Innumerae gentes illum comitantur euntem,*

145 *Quae Gemini Petram, quae Zerquilis horrida rura, Quaeque nefanda colunt tristis montana Navusi Desertosque locos, nutrit quos horrida tellus Arzugis infandae (veteres sic nomine dicunt). Aurasitana manus celsis descendit ab oris.*
150 *Non pedes illa potest acies in bella venire, Praevalide sed pugnat eques. Tunc lancea duplex Iuniperum ferro validam suffigit acuto, Cetraque saepe levis duro iacet horrida dorso Aut lateri suspensa cadit ; substrictus at ipse*
155 *Mucro fulmineus laevo dependet ab armo. Quique Vadis tepidae messes bis tondet in anno Maurus arans, bino perstringit et hordea culmo, Heu, furit in sicca Phoebi candentis harena. Quantus amor praedae ! Toleratur fervidus ardor Sufferturque fames terrarum aestusque sitisque*
161 *Martis amore feri turpisque cupidine lucri.*

b) Traduction

Longuement discutée depuis près de quinze ans avec V. Zarini, la traduction ici présentée du catalogue des tribus maures est sur de nombreux points proche de la version adoptée par ce savant dans sa thèse, tout en restant cependant originale. Le catalogue de Corippe est en effet un long et parfois laborieux exercice d'écriture poétique, inspiré de la liste des chefs italiens du livre VII de l'Enéide, mais qui se fonde sur une onomastique, une ethnonymie et une toponomastique berbères qui se prêtaient fort mal à une telle performance, comme il le reconnaît d'ailleurs lui-même dès le début. Le résultat, dans lequel V. Zarini voit à juste titre un des « morceaux de bravoure » de la *Johannide*, est un texte souvent fort difficile à traduire ou même à comprendre, et qui inévitablement ne peut toujours susciter chez le spécialiste des littératures anciennes et chez l'historien des Berbères des interprétations identiques. En sacrifiant parfois l'élégance, nous avons donc choisi de donner ici une version incluant un certain nombre de choix personnels, certains d'ailleurs différents de ceux que nous avions

adoptés naguère, et qui ont seulement l'avantage d'exprimer au mieux l'état ultime (?) de notre réflexion d'historien.

« Quel poète inspiré pourrait mettre en ordre pour moi, par un art nouveau, tant de peuples, de tribus, et de combats ? Toi, Justinien, en m'aidant, enseigne-moi tout ! Adjoins-moi une Muse au charme caressant. Qu'elle harmonise des vers que des mots inhabituels font chanceler : car, par ses noms sauvages, la langue barbare ressemble à des aboiements.

[28] Le premier, Antalas, prince des Maures, autrefois soumis aux empereurs romains, agréable aux gouverneurs, fidèle aux généraux, commença la guerre, poussé par la mort de son frère. Engageant au combat son bras inflexible, il le dressa en un grondement furieux par lequel, tout agité, il poussa les tribus cuirassées d'airain vers les dépouilles promises par la guerre. Ayant [jadis] accepté la paix, il avait été fidèle à l'intérieur des frontières de la Libye, et il avait passé [ainsi] dix années complètes. Hélas ! Quelle guerre le manque de discernement d'un chef ignorant déclencha en faisant renaître des flammes éteintes ! La fureur jeta alors les semences d'un combat incertain. La colère apporta une accusation de grande perfidie ou plutôt les germes de la mort. Antalas, soudain plus ardent, mit en mouvement les tribus libyennes aigries et bouleversa le monde entier par ses massacres. Les Frexes aux rangs très serrés, dont les escadrons sont issus du même sang que lui, l'accompagnent et, la tête gonflée d'orgueil, acclament leur chef. C'est une tribu courageuse, aux hommes endurcis, et sauvage dans la mêlée des combats, soit que, en plaine, elle avance à pied, présomptueuse, à travers les ennemis, soit qu'elle presse de ses éperons les flancs de chevaux frémissants.

[47] A partir de ce moment, des escadrons légers de cavalerie, sous la conduite de Sidifan, prennent les armes. Ce chef cruel vole au milieu de son armée, confiant dans son cheval. Avec fougue, il met en mouvement et pousse ses phalanges armées, et, indomptable, parcourt en tous sens les vastes campagnes.

[51] Dès lors, les cohortes des Sinusdisae, les Silvacae farouches, et le Naffur cruel sous les armes, volent au combat ; [arrivant avec eux,] le Silcadenit sauvage, qui prépare dans les hautes forêts, sur des chemins de traverse, des guerres que l'emploi des ruses rend redoutables, terrorise les ennemis en les trompant sur les lieux et fou furieux se porte en avant dans les coups d'audace qu'il entreprend en cachette. [Avec eux aussi,] ceux qui habitent les montagnes et les vallées maléfiques de Gurubi, les collines de Mercure, et Ifera aux forêts touffues. [Avec eux également,] ceux que commandait le brutal Autiliten, pas plus tendre que son père dans ses coups d'audace, qui s'était associé à cette guerre sans être fidèle à personne, et qui marchait et lâchait sans mesure la bride au crime, allumant des incendies, se livrant au pillage dans sa férocité, immolant et emportant tout avec lui. [Avec eux encore,] les Silvaizan et les Macares nomades, qui, au sommet de monts à pic et dans des forêts touffues, établissent leurs affreuses cabanes, tranquilles à l'abri des parois protectrices. [Avec eux enfin,] les Silzactae et les Caunes agiles, chez qui le Vadara fait serpenter ses eaux semblables à celles d'un fleuve et par le territoire desquels, du haut de la montagne, il dirige parmi les herbages un cours d'eau aux rives sinueuses dont il répand le courant dans les plaines.

[69] Et vinrent au combat les tribus que nourrissent l'Agalumnus, que l'on voit porter au milieu des nuages sa cime élevée, et le Macubius qui soutient les astres du vaste ciel, et celles que nourrit de lourds épis la très misérable Sascar, qui met en bottes l'orge d'une terre broussailleuse. Et, appelés de lointains rivages, les Astrices, les Anacutas, l'Urcelianus et les Imaclas se rassemblent. L'horrible Zersilis envoie ceux qu'elle a nourris dans ses plaines étroites, et Gallica, bientôt souillée, ses hommes sinistres. Et de funestes plaines ne cessent d'envoyer les peuples que Tillibaris la nourricière accueillit depuis les champs Talantéens, ainsi que ceux chez qui Marta, origine d'une calamité, étend ses sables voisins de la mer. Ces sinistres plaines, l'armée romaine aurait évité de les voir si les destins, souvent jaloux, même des gens de bien, n'avaient décidé, pour en finir,

de rompre le fil de sa vie. Tel fut, Père Suprême, ton bon plaisir, tels étaient Tes ordres.

[85] Un messager qui s'était transporté jusqu'aux limites extrêmes de la Libye appelle des tribus indomptables à des combats hors de leur territoire. L'Ilaguas jamais vaincu se rassemble en d'innombrables milliers d'hommes, et, dans son vol, il terrorise le monde entier. Courageux sous les armes, avec des effectifs qui dépassent la mesure, le cruel Austur, lâchant la bride à ses coursiers, et confiant dans ses forces, l'accompagne. Car le belliqueux Austur, inquiet à l'idée d'engager en plaine des combats hasardeux, établit des remparts et des retranchements formés de chameaux attachés, et il dispose en un cercle protecteur serré un bétail varié, pour entortiller dans ces obstacles les ennemis qui le combattent et les attaquer alors qu'il sont embarrassés. Alors en courant le cruel Ilaguas tue, en les abattant dans ces remparts étroits, les troupes [ennemies], et il se dirige [ensuite] dans la plaine en toute sécurité et poursuit et écrase en un nouveau massacre ces malheureuses troupes sur lesquelles il déchaîne sa furie dévastatrice. Ils se servent du bélier comme machine dans leur guerre abominable, et ils installent en bon ordre leurs tentes, après avoir disposé leurs étendards. C'est une tribu épouvantable, aux hommes rudes, rendue audacieuse par des triomphes innombrables, impie, cruelle, et qui ne cesse jamais de faire la guerre ; elle ne craint aucun désastre, mais elle aurait pu avoir des craintes, et aura lieu à juste titre de se repentir d'avoir longtemps sévi ! Car, le vaillant Ilaguas, un jour, abattu par les blessures reçues dans les vastes plaines, eut à subir un massacre cruel et cessa ses pillages et ses guerres. Le fougueux Ierna était leur chef, en même temps que le prêtre de Gurzil. Ces tribus rapportent que le père de ce Gurzil est Ammon porteur de cornes, et qu'une génisse farouche est sa mère. Si grande est la folie de ces esprits aveugles ! Ah, c'est ainsi que les dieux trompent ces malheureuses tribus !

[113] L'Ifurac avisé arrive avec ses armes hostiles. C'est un fantassin remarquable, qui fait retentir son bouclier et ses traits, vigoureux à l'épée

lorsqu'il se dirige vers un ennemi cruel. L'armée Muctunienne, qui habite les déserts de Tripolitaine, descend de ses contrées brûlantes. La perfide Gadabis envoie ses hommes depuis sa citadelle, et la détestable Digdiga, hérissée de remparts cruels, a lâché ses armées sur les rivages voisins. Alors se rassemblent aussi les peuples qui balaient les lagunes sur leurs esquifs de roseau, eux qui parcourent habilement la plaine liquide en jetant des hameçons auxquels sont fixés des poissons qui frétillent. Les Barcéens, comme d'habitude, veillent à déchaîner leur fureur. Ils ont déserté leurs terres et commencent à chercher à prendre les nôtres. La fureur belliqueuse et la violence naturelle de leur race fournissent à ces hommes leurs armes ; chez eux, les boucliers et les glaives menaçants ne sont pas portés, comme c'est l'habitude, attachés au flanc, mais un bracelet en forme de cercle entoure leurs bras en les serrant légèrement, et ils laissent pendre les fourreaux aux bras nus. Les Maures n'ornent pas leurs bras des manches d'une tunique ; ils n'ont pas de ceinturons incrustés de boutons et c'est la tunique flottante qu'ils mènent au combat leurs sauvages escadrons, en portant deux javelots au fer très redoutable. Une couverture rugueuse, suspendue à leurs membres grêles, descend et traîne depuis leurs épaules ; une toile de lin, maintenue par un nœud solide, serre leur tête hideuse, et la plante de leurs pieds bronzés s'appuie sur la grossière sandale maure.

[138] Voilà toutes les tribus Marmarides que l'Afrique eut à supporter durant ces guerres. Qui penserait que la malheureuse y survécût ? Mais cela ne suffit pas. Oh, dieux du ciel ! Déjà depuis d'autres contrées, du côté opposé, se dresse ce chef plein d'audace, grondant contre les désastres que l'armée romaine lui infligea autrefois à travers les meurtrissures d'une guerre. A cause de cela, ce sauvage accumule maintenant tant de fureur ! D'innombrables tribus l'accompagnent dans sa marche : celles qui habitent le rocher de Gemini, celles qui habitent les rudes campagnes de Zerquilis, celles qui demeurent sur les funestes montagnes du sinistre Navusius et ses lieux déserts, et celles que nourrit la rugueuse terre de l'abominable Arzugis (les anciens l'appellent de ce

nom). L'armée aurasienne descend de son haut pays. Cette armée ne peut aller à la guerre à pied, mais elle combat avec grande vigueur à cheval. Ses deux lances sont formées d'un morceau de fer aigu fixé à une solide tige de genévrier ; souvent un bouclier de cuir léger et rugueux repose sur leur dos rude, ou retombe suspendu à leur flanc ; l'épée elle-même, petite mais meurtrière, pend à leur bras gauche. Le Maure laboureur, qui deux fois dans l'année coupe les moissons de la tiède Vadis, et deux fois lie son orge par la tige, déchaîne lui aussi, hélas, sa fureur sur le sable sec sous un soleil incandescent. Quel amour du butin ! Il supporte la chaleur ardente et souffre la faim, le feu brûlant de ces terres et la soif, par amour de la sauvagerie de la guerre, et par désir d'un profit ignoble ».

2 – LE CONTEXTE DU CATALOGUE

Le contexte de cet étonnant exposé ethnographique ne peut être compris sans que soit d'abord précisée la position qu'il occupe dans la construction du poème. Au chant I, Corippe a expliqué comment Jean Troglita fut investi par Justinien du commandement de l'armée d'Afrique pour affronter la grande révolte maure déclenchée en 543-544, et comment il aborda cette province. Arrivé à Carthage, le général mit aussitôt son armée en marche. Alors qu'il prenait le chemin de la Byzacène, il rencontra les envoyés du chef maure Antalas. Après les avoir éconduits, il harangua ses soldats, leur indiquant les dispositions à prendre pour poursuivre leur marche. Sans transition, le chant II commence alors par l'évocation d'un repli général des Maures vers des régions montagneuses et boisées, repli provoqué *ab hoste*. Corippe s'interrompt à ce moment et, invoquant l'assistance des poètes disparus, de Justinien et des Muses, il entreprend la description des *populi* et des *gentes* barbares : c'est notre catalogue. Au terme de celui-ci, il reprend le

récit interrompu et évoque les premiers combats entre l'armée romaine et les Maures, qu'elle a fini par rejoindre. Une deuxième coupure intervient alors : lors d'une veillée précédant la bataille, Jean Troglita se fait raconter par le tribun Liberatus les malheurs de l'Afrique depuis la reconquête de 533 (chant III et début du chant IV). Le récit recommence ensuite par une longue description de la grande bataille opposant enfin Jean Troglita et les Maures qu'il poursuivait (fin du chant IV et chant V).

Malgré la complexité de cette première partie de la *Johannide* (les trois autres chants, VI à VIII, racontent une seconde guerre, immédiatement postérieure), il apparaît donc clairement que le catalogue du chant II se rapporte à la coalition que Jean eut à affronter dès son débarquement, que nous savons dater, par les autres sources, de 546. C'est un premier acquis essentiel à l'interprétation du texte. Certes, celui-ci, par sa longueur, et le grand nombre de groupes maures cités, peut surprendre. On pourrait même être tenté, compte tenu de la nature poétique de l'œuvre, de le rapprocher de certaines listes fantaisistes de peuples barbares figurant dans les poèmes de Lucain, de Silius Italicus ou de Claudien [3]. Mais deux arguments s'opposent à une mise en doute excessive de la valeur documentaire du catalogue. C'est d'abord l'originalité des noms livrés par Corippe, qui sont pour la plupart inconnus de ses modèles [4] tout en étant, pour certains, connus par d'autres sources non poétiques [5]. Ce sont surtout les circonstances historiques, telles que Procope nous les rapporte dans la *guerre Vandale*.

L'historien grec donne en effet un long récit des événements survenus en Afrique dans les mois qui précédèrent l'arrivée de Jean Troglita [6]. Or ceux-ci témoignent de la gravité extrême de la crise vécue alors par les Byzantins. Le général en chef Areobindus, dépassé par la révolte maure déclenchée depuis 544 par Antalas et les *Laguatan*, a été assassiné par le *dux* de Numidie Guntarith. Celui-ci, pour réaliser son coup d'Etat, a fait

appel aux Maures, les laissant s'installer aux portes de Carthage [7]. Mais il a été lui-même abattu très vite par un autre général, Artabane, lequel, bien qu'investi du commandement par Justinien, a préféré rapidement se faire rappeler à Constantinople [8]. Lorsqu'arrive Jean Troglita, le pouvoir byzantin en Afrique est donc depuis près d'un an [9] soumis aux vicissitudes les plus diverses. Les Maures n'ont plus véritablement eu d'adversaires. Au contraire, on les a même conviés à participer au dépeçage des provinces : aux dires de Procope, Guntarith proposa à Antalas la Byzacène contre la reconnaissance de son propre pouvoir sur le reste de l'Afrique [10]. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce qu'un grand nombre de tribus se soient jointes à une coalition qui semblait alors triomphante. Deux exemples illustrent bien le phénomène. Le chef Cusina avait soutenu les Byzantins au début de la révolte et combattu à leurs côtés en 544 ; il répondit pourtant lui aussi à l'appel de Guntarith deux ans après, s'associant un temps avec Antalas, pour lequel il semble avoir eu en général peu de sympathie [11]. Il fut alors accompagné d'un autre personnage, au comportement encore plus significatif. Iaudas dominait l'Aurès dans les années 530 et participa au soulèvement de 535. Le général en chef byzantin de l'époque, Solomon, lança en 539 une expédition contre lui ; vaincu, blessé et isolé, Iaudas dut s'enfuir en Maurétanie [12]. En 544, il fut absent des premiers temps de l'insurrection, l'Aurès ayant été attentivement surveillé dans les années précédentes. Il resurgit seulement en 546, précisément au moment du coup d'Etat de Guntarith, et Corippe l'évoque clairement dans le catalogue en citant le chef autrefois vaincu de l'*Aurasitana manus* [13]. Ce retour en force dans l'Aurès d'un homme que les Byzantins s'étaient efforcés d'éloigner à tout jamais démontre bien qu'en 546 la révolte paraisait irrésistible, et était ainsi capable de rallier les plus indécis ou les plus affaiblis.

La composition et la diversité du catalogue des tribus du chant II peuvent donc s'expliquer aisément par le contexte historique, qui finalement constitue un argument en faveur de l'authenticité de ce document. Cependant, ce contexte historique doit aussi nous inciter à la prudence quant à la manière d'utiliser le catalogue. Il serait en effet abusif de faire de tous les groupes cités des participants à *l'ensemble* des révoltes maures du vi^e^ siècle. Les circonstances de 546 étaient réellement exceptionnelles. Jamais le pouvoir vandale ou byzantin ne fut à ce point affaibli [14]. Jamais on ne vit comme à ce moment un général en chef proposer aux Maures la cession d'une province entière, et non des moindres. En fait, nombre de tribus nommées dans le catalogue peuvent avoir été jusque-là paisibles, et n'avoir rejoint l'insurrection que sous la pression des événements, parce que le pouvoir romain semblait sur le point de s'effondrer. Deux exemples fournissent des indices en faveur d'une telle hypothèse. Les *Imaclas* sont probablement identiques aux *Mecales* cités au chant III, le « *i* » initial étant la marque du pluriel berbère, utilisé irrégulièrement par Corippe [15]. Cette tribu apparaît en 544 alliée à Solomon, combattant aux côtés des Byzantins une coalition pourtant déjà fort développée [16]. Nommée dans le catalogue de 546, elle disparaît ensuite, et ne semble pas avoir été partie prenante de la seconde grande révolte maure, en 547-548. Sa participation aux troubles se révèle ainsi très limitée. Aussi significative est l'attitude des *Astrices*. Figurant dans le catalogue, ils sont à nouveau mentionnés en 547 : mais ils n'appartiennent plus, cette fois, à une coalition maure. Jean Troglita les rencontre alors qu'il traverse leur territoire, et les *Astrices* cherchent à le voir pour renouveler des accords de paix, selon les procédures les plus traditionnelles [17]. Tout suggère qu'ils étaient alors paisibles et que leur engagement dans des insurrections n'était pas systématique.

L'histoire de ces deux groupes met ainsi en valeur le danger de toute extrapolation à partir de la liste du chant II de la *Johannide*. Ces réserves exprimées, il reste que cette liste recense probablement, étant donné les circonstances, la quasi-totalité des communautés définies comme *Maures* au Maghreb oriental et qui étaient susceptibles de s'opposer au pouvoir byzantin. A ce titre, elle constitue donc un document irremplaçable sur le monde berbère au vi^{e} siècle.

3 – UN CATALOGUE POLITIQUE ET NON UNIQUEMENT ETHNOGRAPHIQUE

Fort célèbre, ce catalogue a jusqu'à présent surtout été interprété et exploité par les historiens modernes comme un fichier. Il était donc décomposé en autant d'unités qu'il comportait de noms, chacune faisant l'objet d'un commentaire particulier. Cette méthode, employée par exemple par C. Courtois ou J. Desanges [18], comporte cependant une faiblesse majeure. Une part importante des tribus citées par Corippe est en fait complètement inconnue par ailleurs [19]. Or, disséquer le catalogue à la manière d'un fichier revient à mettre sur un pied d'égalité des groupes pouvant en réalité être d'importance très inégale. Cela conduit surtout à négliger des associations ou des oppositions voulues ou suggérées par le poète, qui peuvent apporter un éclairage décisif sur des peuples autrement mal connus. Cette méthode incite finalement à considérer le texte de la *Johannide* comme un simple inventaire du type de ceux que nous livrent les cosmographes tardifs comme Julius Honorius. Mais Corippe ne peut être assimilé à de tels auteurs. Sa liste n'est pas une simple énumération. Elle possède une structure en réalité fort complexe, comporte des regroupements bien marqués, et se

caractérise par une grande inégalité dans les développements consacrés aux différents ensembles maures. C'est pourquoi une analyse de la logique interne de ce passage, et de la signification générale que Corippe a voulu lui donner au sein du poème, est nécessaire avant toute étude particulière des peuples cités.

a) L'interprétation traditionnelle et ses conséquences

Le lecteur moderne attend presque naturellement d'un catalogue de peuples qu'il soit organisé selon une logique géographique. La plupart des historiens qui s'y sont intéressés, estimant que Corippe avait artificiellement inséré dans son œuvre un véritable inventaire ethnographique, ont implicitement admis une telle logique de composition. Plus précisément, en se fondant sur un certain nombre de noms bien connus, Partsch d'abord, puis Diehl sous son influence [20], ont cru découvrir un classement provincial orienté d'est en ouest, jusqu'au vers 137. Cette interprétation se basait sur des repères jugés sûrs. Antalas, premier nommé, est localisé en Byzacène par Procope : ses *Frexes* devaient être rapprochés des *Frechich* de l'époque moderne, placés entre Thala et Kasserine. A ses côtés, et grossièrement ses voisins (!), on identifiait les habitants des montagnes de *Gurubi* et des collines de Mercure comme des proches de la cité romaine de Curubis dans le Cap Bon, lui-même appelé dans l'Antiquité *promunturium Mercurii*. Pour les noms suivants, l'incertitude était grande. Mais comme apparaissaient au vers 74 les *Astrices*, situés dans le sud tunisien parce que rapprochés des *Astakhoures* cités par Ptolémée (IV, 3, 6), on estimait que toutes les tribus évoquées entre *Gurubi* et les *Astrices* devaient habiter la Proconsulaire et la Byzacène [21]. La formule *et accitus longis convenit ab oris*, précédant la mention des *Astrices* et des groupes suivants, était ensuite, à cet égard,

perçue comme une rupture, introduisant des peuples sahariens. De fait on connaissait sur le *limes Tripolitanus*, dans l'extrême sud tunisien actuel, Tillibari et Talalati (?), cités par Corippe après les *Astrices*.

Une seconde rupture était ensuite distinguée au vers 85, avec l'évocation d'un émissaire se portant *in oras extremas Libyae*. Certains noms cités alors sont en effet localisés en Tripolitaine, comme les *Ilaguas* et les *Austur*, d'autres sur la grande Syrte comme *Digdiga*, ou en Cyrénaïque comme les *Barcéens*. Le poète aurait donc suivi grossièrement une progression géographique d'est en ouest, du Cap Bon à la Cyrénaïque. Celle-ci aurait été seulement rompue, sans que l'on sache pourquoi, par la mention finale d'un groupe occidental aurasien (vers 137-161).

De cette lecture se dégageait une conclusion commune à Partsch, Diehl et Courtois, et que plus récemment D. Pringle a reprise sans nuances [22] : on rencontrait en fait au vi^e^ siècle des tribus maures établies dans toutes les provinces africaines, même les mieux romanisées, et jusqu'aux abords de Carthage, dans le Cap Bon. Or, nous l'avons dit plus haut, les progrès de la connaissance de l'Afrique tardive apportés par l'archéologie et l'épigraphie ont rendu cette interprétation de plus en plus étrange : comment la concilier en effet avec l'image généralement admise désormais d'une Afrique orientale prospère au ive siècle, connaissant peut-être alors l'apogée de la romanisation, et, pour certains, de toute évidence presque entièrement « déberbérisée » ?

Sans que soit jamais posé clairement ce problème pourtant essentiel, deux écoles se sont néanmoins esquissées au cours des dernières années pour lui offrir une réponse. La première est représentée par P. Morizot, et s'appuie de manière plus ou moins avouée sur la théorie des migrations néo-berbères [23] : étudiant le cas des Maures de l'Aurès évoqués par Procope et Corippe, ce savant écrit en effet qu'il s'agit « d'intrus », de « nouveaux venus » [24] , « d'éléments libyques peu

pénétrés de civilisation romaine, tels que les *Levathae* » [25]. En bref, le témoignage de Procope et de Corippe serait indiscutable, mais il refléterait une situation toute récente, un repeuplement berbère du Maghreb oriental consécutif à des mouvements migratoires survenus au ve ou au début du vi^e^ siècle. Toute différente est la position de P.-A. Février et de J. Durliat, qui renversent complètement la perspective. Admettant d'emblée les localisations traditionnelles proposées pour les tribus du catalogue de Corippe, même les plus étranges, ces deux savants choisissent plutôt de mettre en cause le sens même du mot *Maure* chez Corippe. Pour J. Durliat, les Maures de *Gurubi* sont bien des habitants du Cap Bon, mais ils ne peuvent être réellement des Berbères non romanisés organisés en tribus. Il propose de voir en eux des paysans travaillant sur des domaines de l'aristocratie et révoltés peut-être pour des raisons fiscales [26]. Allant plus loin que ce qui, chez J. Durliat, ne se voulait encore qu'une hypothèse, P.-A. Février, en 1983, en parlant d'un « Maure ambigu », en est venu à remettre en cause l'ensemble du témoignage du poète sur ce sujet. Pour lui, il ne serait pas impossible, en effet, que « l'Afer et le Maurus soient les deux faces d'une même réalité, que l'occasion d'une guerre, et un genre littéraire, celui de l'épopée, ont conventionnellement forcé à séparer » [27]. Cette idée, qu'il nous opposa de plus en plus vigoureusement lors de divers entretiens [28], le conduisit finalement, dans son ultime ouvrage, à conclure de manière radicale que du poème de Corippe *il n'y a peut-être à retenir qu'un témoignage sur le genre épique dans la littérature latine tardive, un souvenir de combats transfigurés, mais en tout cas presque jamais une description utile à l'historien. La Johannide de Corippe est pour le Maghreb ce que la Chanson de Roland a pu être pour l'Occident chrétien* [29] ...

Nous aurons longuement à revenir sur cette condamnation sans appel qui eut le mérite de poser la première, par-delà les problèmes de

géographie historique et d'histoire événementielle, la question essentielle de la définition du Maure au vi^{e} siècle. Mais avant de contester dans le détail la thèse de P.-A. Février, il est déjà possible de souligner d'emblée son étonnante contradiction interne. Toute sa relecture est partie en effet de l'étrangeté que représentait à ses yeux la présence de Maures en Byzacène et jusque dans le Cap Bon. Or il s'agit là d'une donnée du seul Corippe, que P.-A. Février admet sans discussion, et qui fonde ensuite tous ses doutes sur le sens du mot « Maure » chez le poète, et de là sur la valeur historique de ce même poète : si bien qu'en fait, emporté par la fougue que lui connaissaient bien ses amis, il construit sans s'en apercevoir sur l'acceptation du témoignage de Corippe sa négation de ce même témoignage ! C'est déjà, à nos yeux, un vice fondamental de sa démonstration, mais qui révèle surtout un oubli méthodologique essentiel. Avant toute discussion sur la valeur globale de la *Johannide*, il était nécessaire en effet de réexaminer un à un, par une étude critique, chacun des éléments de son témoignage, et en particulier les indications géographiques et la structure du catalogue des Maures qui y figurent. Car, comme nous allons le voir maintenant, les identifications et les localisations couramment admises, et sur lesquelles P.-A. Février s'est si facilement précipité, sont loin d'être toutes réellement fondées.

b) Le but de Corippe

En premier lieu, contrairement à une interprétation trop souvent répétée, il est manifestement erroné d'affirmer que le texte de Corippe s'organise selon une logique uniquement spatiale : si en effet, à l'intérieur de certains des ensembles qu'il distingue, on peut apercevoir une progression géographique, son plan général, en revanche, n'est pas géographique [30] , mais chronologique et politique, pour ne pas dire

polémique. Il débute par une notation temporelle, *primus init bellum*, qui a avant tout pour but de mettre en valeur de manière négative Antalas. Ce procédé se retrouve exactement au chant III lorsque le tribun Liberatus raconte le passé de l'Afrique et commence par accuser Antalas : *tunc primum... Frexes* [31] . Les attaques contre Antalas sont, en fait, un leitmotiv de la *Johannide* [32] . Ce personnage, chef de la tribu des *Frexes*, était en effet un chef maure établi et reconnu à l'intérieur de la riche province de Byzacène. Allié fidèle des Byzantins depuis leur débarquement, il avait brusquement rompu avec l'Empire en 544, en prenant la tête d'une immense coalition rebelle incluant les nomades *Laguatan* de Tripolitaine. A cause de cela, Corippe, comme probablement tous les Africains latinisés, considérait Antalas comme un traître et voyait en lui le principal responsable des ravages commis par l'invasion des Sahariens. Il n'est donc pas surprenant que la liste du chant II commence par lui. Mais cette manière de débuter montre clairement que Corippe ne va pas présenter ensuite un inventaire purement érudit dans une perspective géographique. Dès le départ est soulignée la responsabilité politique et chronologique du chef des *Frexes*, donnant le ton de l'ensemble du passage.

Après les *Frexes*, les groupes qui suivent sont introduits par deux mots significatifs : *inde* (vers 47), et *hinc* (vers 51). Ces deux conjonctions sont évidemment placées par référence au *primus* qui ouvrait le catalogue, et elles doivent se traduire par une expression temporelle comme *à partir de ce moment...* Le poète met en valeur le fait que ces peuples se sont insurgés après Antalas, et à cause de lui. Suit une longue liste, que rien ne va véritablement interrompre dans sa perspective chronologique et politique jusqu'au vers 137. On pourrait penser, comme Partsch, que des ruptures apparaissent au vers 74, lorsque les *Astrices* sont présentés « dans de lointaines contrées », et au vers 85, lorsque les *Ilaguas* sont

situés *extremas Libyae in oras*. En fait, ces deux vers sont effectivement originaux, mais d'abord par la mention d'envoyés d'Antalas. Trop préoccupés d'attribuer à Corippe un plan géographique, les historiens ont négligé ces indications que le poète privilégiait visiblement : les *Astrices, Anacutas, Urcelianus* et *Imaclas* sont en effet « mandés » (*accitus*) par Antalas. De même, les *Ilaguas* et ceux qui les suivent sont « convoqués » par le même personnage (*convocat...*). L'accent est mis avant tout sur la responsabilité fondamentale d'Antalas, lien essentiel entre les divers éléments de cette partie du catalogue. Les indications de « lieux éloignés » ne sont certes pas sans signification ; mais il faut les lire pour ce qu'elles sont : des précisions topographiques attachées à telle ou telle tribu, comme ailleurs la mention des forêts ou des montagnes, et non des charnières fondamentales dans la perspective d'un classement géographique.

Cette interprétation, la seule en accord avec la préoccupation politique essentielle de la *Johannide*, est aussi la plus logique d'un point de vue littéraire : comme V. Zarini nous l'a rappelé en effet, Corippe imite ici Virgile [33] et son catalogue des ennemis italiens d'Enée au chant VII de l'*Enéide*, qui n'est précisément pas construit selon un ordre géographique. Mais elle est lourde de conséquences pour l'identification des tribus citées. Elle conduit en particulier à remettre en cause les localisations généralement attribuées au groupe des tribus inconnues citées entre les *Frexes* et les *Astrices*. Aucune proximité géographique n'est imposée par leur mention après Antalas : il s'agit seulement, dans l'esprit du poète, des peuples qui se sont insurgés immédiatement après ce personnage, et à cause de lui. Au contraire même, cette logique inviterait plutôt à les associer aux tribus qui suivent, comme les *Astrices.* Ceux-ci ne peuvent, de même, être séparés des *Ilaguas* et de ceux qui les

accompagnent : tous sont en effet toujours définis d'abord comme ceux qui ont été entraînés dans la révolte par Antalas, et appelés par lui.

En revanche, l'unité de la liste se rompt clairement au vers 138. Le poète introduit là, pour la première fois depuis le début, une conclusion : « Voilà toutes les tribus marmarides que l'Afrique eut à supporter durant ces guerres »... L'expression englobe de toute évidence la totalité des groupes nommés précédemment et qui s'étaient révoltés à la suite d'Antalas. Tous les commentateurs avaient aperçu cette rupture et reconnu ensuite un passage à une autre région, mais sans expliquer le changement d'orientation ainsi soudain institué. Or le principe d'organisation que nous venons de mettre en valeur éclaircit ce mystère. Relisons les vers par lesquels Corippe commence son nouveau paragraphe :

> Déjà se dresse ce chef plein d'audace..., grondant contre les désastres que l'armée romaine lui infligea autrefois... A cause de cela ce sauvage accumule maintenant tant de fureur ! [34] .

Il n'est plus du tout question ici d'Antalas. Iaudas, le chef de l'Aurès auquel il est fait allusion, bien connu pour sa lutte contre l'Empire en 534-539, est présenté comme un insurgé indépendant. Il se révolte pour des raisons personnelles, sans avoir été appelé par le chef des *Frexes*. Il est donc normal qu'une rupture ait été introduite au vers 138, avec une conclusion : l'énumération de ceux qui s'étaient, selon le poète, insurgés à cause du chef des *Frexes* était achevée. Mais cette explication, en levant le mystère d'une subite réorientation vers l'ouest du catalogue des tribus, confirme bien en même temps que celui-ci était organisé avant tout selon une logique politique.

Le catalogue n'est donc pas un simple inventaire ethnographique : c'est d'abord un récit, politiquement très orienté, de la coalition de trois forces rebelles : celle de l'Aurasien Iaudas, celle d'Antalas, et celle d'une nébuleuse de groupes qualifiés de *Marmarides*, dont Corippe présente le

soulèvement comme une conséquence de la révolte d'Antalas. Cette première analyse simplifie déjà considérablement notre problème, en saisissant la logique interne du catalogue et en mettant en valeur ses véritables divisions.

Des trois grands groupes maures distingués par Corippe, deux ne présentent en réalité aucune difficulté d'identification et de localisation. A cette époque, les tribus commandées directement par Antalas étaient, aux dires de Procope, toutes localisées en Byzacène, et nous verrons qu'elles se situaient précisément dans le sud-ouest de cette province. Iaudas, de son côté, est toujours défini par le même Procope comme le maître de l'*Aurasion*, et les groupes qui le suivaient venaient du massif lui-même ou de ses marges. Le grand problème reste donc celui posé par le groupe central, et plus précisément par la première moitié de ce groupe. Si, en effet, à partir des *Astrices* [35] nous savons localiser les tribus mentionnées en Tripolitaine, sur la côte syrtique, ou en Cyrénaïque, en revanche aucun des dix-sept noms, patronymes, toponymes, hydronyme ou ethnonymes qui précèdent ne nous est connu en dehors de la *Johannide*. Il y a là une véritable énigme, sur laquelle beaucoup a déjà été écrit, sans que s'impose vraiment une solution. Il nous faut pourtant tenter de l'éclaircir tout de suite car, sans localisation, tout essai d'approfondissement sur l'histoire et la civilisation de ces groupes berbères serait voué à l'échec. Malheureusement, la tâche est ici d'une exceptionnelle complexité.

Notes

1 Le seul chapitre de Diehl spécifiquement consacré aux Maures (*L'Afrique byzantine* p. 301-319) est ainsi un commentaire rapide de ce catalogue, inspiré par le travail (remarquable pour l'époque) de Partsch (*proemium* de l'édition *M.G.H.* de la *Johannide*, p. viii-xiv). C. Courtois a résumé pour l'essentiel le même texte dans une longue note de sa thèse (*Les Vandales et l'Afrique*, p. 348 note 7).
2 Le texte latin donné ici est celui adopté par V. Zarini dans sa thèse *Berbères ou barbares ? Recherches sur le livre second de la Johannide de Corippe*, Nancy-Paris, 1997, p. 100-105, avec une disposition topographique (paragraphes) qui nous est cependant propre. Dès le début de notre collaboration, et jusqu'à l'achèvement de sa thèse, V. Zarini nous a toujours communiqué les modifications qu'il croyait nécessaires par rapport aux éditions antérieures, tandis que nous lui faisions part, parallèlement, de l'évolution de nos interprétations sur la logique interne et la signification historique de ce catalogue.
3 Pour Lucain, cf. par exemple la liste des alliés de Juba dans *Pharsale*, 676681 ; pour Silius Italicus, la référence est la nomenclature des alliés de Carthage dans *La guerre punique*, III, 265-320 ; pour Claudien, cf. notamment la liste des complices de Gildon dans le *De consulatu Stilichonis*, I, 248-258 et 351-357. On pourrait aussi citer la série, également largement fictive, des alliés de Genséric dans le *Panégyrique de Majorien* (vers 335-336) de Sidoine Apollinaire (éd. A. Loyen, tome 1, Paris, 1960, p. 41).
4 Seuls deux noms de la liste du chant II de Corippe figurent chez des poètes antérieurs : les *Barcéens*, cités par Virgile (*Enéide*, IV, 42-43 : *Lateque furentes Barcaei*), et les habitants de l'*Arzugis*, évoqués par Sidoine Apollinaire (*Panégyrique de Majorien*, vers 336).
5 Ces noms sont commentés pour la plupart dans la suite de notre étude. Nous ne donnerons donc ici que les références pour les peuples qui font l'objet d'une mention certaine dans des sources non poétiques, ou qui sont clairement identifiés : – *Macares* : cf. les *Macarii* dans la *Chronique Alexandrine* 105 (éd. Mommsen, *M.G.H., a.a.* t. IX p. 101), dans une liste de peuple africains, à côté des *Nasamons* de la Syrte. – *Astrices* : cf. les *Astakures* cités par Ptolémée (IV, 3, 6) en Tripolitaine occidentale (cf. *infra* note 35). – *Urcelianus* : cf. les *Ursiliani* mentionnés par Végèce (III, 23) et présentés comme un peuple chamelier *in Africa*. – *Tillibaris* : station du *limes Tripolitanus*, aujourd'hui Remada (cf. *infra* p. 108). – *Ilaguas* : ce sont les *Levathai* de Procope (cf. *infra* p. 123). – *Austur* : cf. les *Austuriani* cités par Ammien Marcellin et les *Ausourianoi* de Synésios (*infra* p. 124-126). – *Muctuniana manus* : à rapprocher des *Moukhtousii* de Ptolémée (IV, 3, 6) cf. *infra* p. 296-298). – *Gadabis* : cf. les *Gadabitani* cités par Procope en Tripolitaine (*De Aedificiis*, VI, 4, 12). – *Digdiga* : cf. *Digdica*, sur la *Table de Peutinger* (segment VIII, 1-2, près de la Grande Syrte). – *Rocher de Gemini* : cf. la *Petra Geminianou* de Procope, un pic de l'Aurès (*Guerre vandale*, IV, 20, 23). – *Arzugis* : cf. les *Arzuges*, connus de nombreux textes d'origine ecclésiastique du ive et du ve siècle (*infra* p. 364-374). – *Vadis* : identique à Badès, site de la bordure sud-est de l'Aurès (cf. *infra* p. 363).
6 Procope, *Guerre vandale*, II, 24-28.

7 Ces Maures venaient de Byzacène (Antalas) et de Numidie (Cusina et Iaudas). Cf. Procope, *Guerre vandale*, II, 25, 1-3 et 44.
8 Selon Procope (*Guerre gothique*, III, 31, 2-7), Artabane, après sa nomination au commandement des armées d'Afrique, ne voulait être rappelé dans la capitale que parce qu'il souhaitait épouser Préjecta, nièce de l'impératrice Théodora.
9 Jean Troglita est arrivé pendant l'été 546, et non dans l'hiver 546-547 : cf. *infra* p. 626-628.
10 Procope, *Guerre vandale*, II, 25, 10. Sur cet épisode, cf. *infra* p. 329 et p. 624.
11 Cf. Procope, *Guerre vandale*, II, 25, 21 : *Les deux chefs maures, animés l'un et l'autre par une hostilité et une malveillance mutuelles...* Ils se mirent de fait très vite à comploter l'un contre l'autre, Antalas négociant avec Guntarith, et Cusina avec Areobindus.
12 Sur Iaudas, cf. *infra* p. 350-352. La fuite en Maurétanie est signalée par Procope (*Guerre vandale*, II, 20, 21).
13 Procope, *Guerre vandale*, II, 25, 2 : *A la tête des Maures de Numidie se trouvaient Koutzinas et Iaudas...*
14 Les Maures ne s'étaient jamais jusque-là approchés des murs de Carthage. Mais le texte de Procope sur les événements de 546 est très précis et ne laisse aucun doute. Cf. notamment *Guerre vandale* II, 25, 12 : *Peu de temps après, les barbares marchèrent à vive allure directement sur Carthage. Ils s'arrêtèrent d'abord dans la place nommée Dekimon* (à 10 milles de la ville, là où Gélimer avait été vaincu par Bélisaire en 533) *où ils installèrent leur camp, puis ils la quittèrent le lendemain pour continuer leur progression.*
15 Sur ce rapprochement, cf. J. Desanges, *Catalogue...*, p. 113-114. Les variations du poète dans l'utilisation du « i » apparaissent clairement dans son évocation des *Laguatan*, appelés successivement *Ilaguas* (par exemple en I, 478), *Laguantan* (cf. I, 467), ou *Ilaguaten* (V, 153).
16Cf. *Johannide* III, 410-411 : *sed gentiles durosque Mecales secum ad bella trahens...*
Corippe affirme cependant que les *Mecales* avaient l'intention de trahir Solo-mon dès avant la bataille. La coalition ennemie réunissait Antalas et les *Laguatan.*
17 Cf. *Johannide* VI, 391-407. Sur cet épisode, cf. *infra* p. 638.
18 C. Courtois, *les Vandales et l'Afrique*, p. 348 note 7. J. Desanges, *Catalogue des tribus africaines de l'antiquité classique à l'ouest du Nil*, Dakar, 1962. Notre remarque n'est évidemment nullement une critique à l'égard de ce dernier ouvrage, dont le titre même indique qu'il ne pouvait traiter Corippe autrement, et qui s'avère à tous égards toujours extrêmement précieux.
19 Ces tribus sont les suivantes : *Frexes, Sinusdisae, Silvacae, Naffur, Silcadenit,* populations d'*Ifera et de Gurubis, Silvaizan, Silzactae, Caunes*, populations de *l'Agalumnus, du Macubius et de Sascar, Anacutas, Imaclas, Ifuraces,* populations de *Zerquilis* et du *Navusi.* Nous allons proposer *infra* des hypothèses pour identi fier ces groupes, mais notre remarque a pour but ici de souligner qu'aucun texte ancien ne donne leur nom sous cette forme. Nous verrons en effet que les rapprochements tentants entre les *Frexes* et les *Fraxinenses*, les *Caunes* et les *Kauni*, les *Ifuraces* et les *Ifoghas*, les *Navusi* et les *Nafûsa*,

Gurubis et *Curubis*, *Zerquilis* et *Zerboulê*, le *Vadara* et le *Bagradas*, sont vraisemblablement à rejeter.

20 J. Partsch, *Proemium* de l'édition *M.G.H.* de la *Johannide*, p. viii-xv. Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 301-308.

21 Diehl, *l'Afrique byzantine*, p. 303-305 : « Plus au nord encore, et jusque dans l'intérieur de la province proconsulaire, les régions montagneuses abritaient des tribus remuantes et mal soumises » (p. 304). Diehl cite parmi celles-ci les *Caunes* et les *Silzactae*, riverains (selon lui) du *Bagradas* (qu'il identifie en effet au *Vadara*). Mais il n'explique pas pourquoi Corippe serait passé ainsi du sud de la Byzacène à la Proconsulaire centrale, avant de redescendre brusquement vers la Tripolitaine.

22 D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa* , tome 1, p. 15.

23 Théorie à laquelle est consacrée notre deuxième partie, *infra* p. 131-152.

24 P. Morizot, article « Aurès », dans *Encyclopédie Berbère* (*EB*), t. VIII, 1990, p. 1105.

25 P. Morizot, « Economie et société en Numidie méridionale », dans *L'Africa romana VIII*, *Sassari, 1990*, Sassari, 1991, p. 433.

26 J. Durliat, compte-rendu de l'édition Diggle/Goodyear de la *Johannide,* dans *Cahiers de Tunisie*, 19, 1971, p. 280-281.

27 P.-A. Février, « Le Maure ambigu ou les pièges du discours », dans *BAC*, ns, 19 B, 1985, p. 301.

28 Entretiens à l'Ecole Française de Rome en 1988-89 et début 1990.

29 P.-A. Février, *Approches du Maghreb romain*, t. 2, Aix, 1990, p. 156.

30 La thèse d'un plan géographique a d'ailleurs été ruinée, de manière curieusement inconsciente, par tous les savants qui ont voulu situer les tribus citées après Antalas et avant les *Astrices* dans le Cap Bon, la vallée de la Medjerda, ou même en Maurétanie (rapprochement des hommes du *Macubius* et des *Malkoubioi* de Ptolémée : cf. *infra* chap. 3 note 199).

31*Johannide*, III, 186-188 :

Tunc primum in nostris urbes succendere terris et populare casas et campis currere Frexes coeperat, infensasque ausus committere pugnas.

Ce passage évoque les débuts de la révolte maure sous le règne du roi vandale Hildéric, vers la fin des années 520.

32 Cf. notre article « Corippe et l'occupation byzantine de l'Afrique », dans *AA*, t. 22, 1986, p. 209-210 particulièrement.

33 Virgile, *Enéide*, VII, 641-817. Cf. sur ce texte les remarques de V. Zarini, *Berbères ou barbares ?*, Nancy, 1997, p. 17-18 avec la bibliographie.

34*Johannide*, II, 140-143. Les allusions de Corippe sont très précisément éclairées par Procope : Iaudas, vaincu en 539 à Toumar dans l'Aurès, fut blessé par un coup de lance (*Guerre vandale*, II, 10, 21) ; peu après, les Byzantins s'emparèrent sur la *Petra Gemini* de ses femmes et de ses trésors (*ibd.* II, 20, 23-29).

35 L'identité de cette tribu avec les *Astakoures* mentionnés par Ptolémée (IV, 3, 6) est très probable. Sur ces derniers, cf. J. Desanges, *Catalogue*... p. 80-81, et *EB*, t. VII, 1989, p.

1004-1005 : apparemment nomades, les *Astakoures* devaient se situer au iie siècle, au moins en été, au sud de Gightis. Pour les noms qui suivent sur la liste de Corippe, cf. *infra* p. 109 le tableau général de localisation des tribus.

Chapitre 3. Maures de l'intérieur ou Maures de l'extérieur ?

1– ANTALAS ET SIDIFAN

Le point principal qui nous semble d'abord devoir être éclairci, parce qu'il conditionne largement le problème des localisations, est celui de la nature des liens qui existaient entre Antalas, premier nommé dans le catalogue, et ces peuples. Or, contrairement à ce qui a été souvent écrit, nos sources laissent entendre que ces liens étaient, en temps normal, probablement fort ténus, du fait même de la singularité de la position d'Antalas.

Immédiatement après son catalogue des tribus, toujours au chant II de la *Johannide*, Corippe décrit, en effet, le camp de l'armée romaine et les hésitations de son chef, Jean Troglita, sur la stratégie à adopter vis-à-vis des Maures. Ceux-ci occupent la Byzacène et détiennent de nombreux captifs dont le sort inquiète le général byzantin. Ne risquent-ils pas de périr si Jean donne l'assaut ? Le général consulte alors son conseiller Récinaire, et c'est pour Corippe l'occasion de nous livrer un exposé de la politique berbère des Byzantins qui, compte tenu de l'auditoire du poète, devait refléter l'opinion officielle à ce moment [1] :

> Il faut immédiatement envoyer des ambassadeurs au cruel tyran, avec une promesse de paix. Qu'ils ramènent les prisonniers. Que se retirent de nos rivages cet Austur déchaîné et l'Ilaguas, cruelle tribu. Que lui-même [*le*

> *tyran*], contraint habituellement à subir le joug du prince, marche la tête soumise. Si celui-là s'incline, tout sera sauvé. Sans avoir combattu, tu pardonneras aux tribus, et la victoire ira à notre cause sans fracas. Mais si le rebelle, gonflé d'orgueil, dresse la tête, alors il sera vaincu par les armes [2].

Tout le développement est évidemment largement fondé sur le motif virgilien *parcere subjectis et debellare superbos* [3], mais il comporte une originalité qui confirme l'authenticité de sa philosophie. Récinaire introduit en effet une distinction parmi les Maures, déterminant une différence de stratégie. Le message est adressé à Antalas (*duro tyranno* et *superbo tyranno* selon les vers 342-343 et 357-358), comme le confirme, au chant IV, la scène où l'émissaire de Jean rapporte la réponse au message envoyé sur le conseil de Récinaire [4]. Et c'est à Antalas donc que se rapporte le terme *ipse* associé à une allusion à une soumission passée. Cette interprétation se vérifie aisément par d'autres passages où Antalas rappelle qu'il fut autrefois un allié des Romains [5]. Le mot ne peut se rapporter à l'*Ilaguas* cité peu avant, puisque celui-ci est au contraire toujours présenté comme l'ennemi jamais vaincu [6]. Si l'on suit donc notre lecture, il apparaît clairement que, face à la vaste coalition décrite dans le catalogue des tribus donné immédiatement auparavant, Récinaire ne distinguait en fait que deux catégories fondamentales de Maures, illustrées par deux groupes réellement dangereux : d'un côté Antalas, de l'autre les *Ilaguas* et les *Austur*. Cette distinction n'a pas toujours été perçue parce que Corippe, en deux autres passages, a semblé assimiler Antalas aux *Ilaguas*. Mais nous montrerons plus loin [7] qu'il ne s'agit là que d'une assimilation polémique continuellement démentie par tout le reste de la *Johannide* et par le témoignage formel de Procope. En réalité, les *Ilaguas* (ou *Laguatan*) représentant à ses yeux l'ennemi absolu, le poète, toujours soucieux de noircir l'image d'Antalas, l'a parfois nommé ainsi pour accentuer sa barbarie. Mais ces abus onomastiques n'ont aucune valeur ethnographique. Le discours de

Récinaire montre bien, au contraire, la distinction essentielle que les Byzantins établissaient entre le chef des *Frexes* et le peuple du prédésert libyen. Du premier, apparemment bien connu, on attendait la soumission et qu'il revienne se placer sous l'autorité romaine. Mais pour les autres, la perspective était tout autre : seul le refoulement est envisagé. C'est donc bien que ces tribus étaient perçues comme étrangères aux provinces romaines du nord, et jugées impossibles à intégrer.

Cette division en deux groupes essentiels se retrouve dans deux autres passages de la *Johannide* se rapportant toujours à la coalition de 546. Au chant IV, Antalas répond négativement au message de Jean que nous venons de commenter : il se déclare sûr de la victoire, *maintenant que, par un retournement du sort, à nos côtés mènent campagne nos valeureux amis les Ilaguas, ainsi que les tribus venues des territoires sauvages du sud* [8] . Ici, Antalas ne distingue pas par rapport à lui-même les seuls *Ilaguas*, mais aussi d'autres tribus *venues du sud*. Il fait, de toute évidence, allusion à nombre de groupes cités dans le catalogue avant ou après les *Ilaguas*. Un peu plus loin, à la veille de la grande bataille qui mettra fin à cette guerre de 546, Corippe décrit les préparatifs des Maures en vue de cet affrontement décisif. Il oppose alors Ierna, chef des *Ilaguas*, qui prépare longuement un camp circulaire avec des chameaux et d'autres animaux, et Antalas, qui est à l'écart, et dispose fantassins et cavaliers sur des hauteurs [9] . La division des tâches suggère nettement une différence de nature et de genre de vie entre deux catégories principales au sein des Maures. La question pour nous est donc de savoir à laquelle de ces catégories se rattachaient les peuples nommés dans les vers 51-74 du catalogue de la *Johannide*.

Or le témoignage de Procope s'avère ici décisif. L'historien grec, sans être aussi précis, présente en effet la même distinction fondamentale

que Corippe lorsqu'il relate les débuts de la grande insurrection de 544. L'origine de celle-ci se situe selon lui non en Byzacène, du côté d'Antalas, mais en Tripolitaine, où des ambassadeurs des *Levathai* (ou *Ilaguas*, ou *Laguatan*) furent massacrés, à Lepcis Magna, sur ordre du gouverneur romain. Mobilisant alors une vaste armée, les *Levathai arrivant en Byzacène, pillèrent une grande partie de cette région* ; *Et Antalas, dont j'ai dit précédemment qu'il était resté fidèle aux Romains et avait été pour cette raison le seul chef des Maures en Byzacène, désormais hostile à Solomon (...), fut heureux de voir ces barbares et, faisant alliance avec eux, il les conduisit contre Solomon et Carthage* [10] . Procope considère donc lui aussi que les Maures pouvaient être séparés en deux groupes principaux. Mais il nous livre en plus une indication capitale, qui éclaire de manière décisive la partie la plus obscure du catalogue des tribus dans la *Johannide* : *Antalas avait été le seul chef des Maures en Byzacène...* En répétant, au début d'un passage situé en 544 cette remarque qu'il avait déjà faite à la fin de son récit du soulèvement berbère des années 533-535 [11] , l'historien grec énonce une réalité qui avait dû frapper tous les contemporains et que Corippe lui-même évoquera ailleurs, en faisant dire à Antalas dans une lettre aux Byzantins [12] :

> *non vester eram ? non saepe cucurri ?*
> *non jussis merui cautus ? non proelia gessi*
> *pro ducibus, Romane, tuis ?*

Mais cette réalité indiscutable a, pour l'interprétation du catalogue de Corippe, des conséquences considérables. La coalition décrite par le poète est en effet celle qui s'est formée à partir de 544. Or, si à cette date il n'y avait d'autres Maures en Byzacène que ceux d'Antalas, c'est nécessairement que toutes les tribus citées après lui, à partir de la mention de Sidifan, étaient extérieures à cette province...

On pourrait, cependant, supposer que quelques uns des chefs cités après Antalas étaient des vassaux de ce dernier, que Procope n'aurait pas pris

la peine de distinguer. Mais l'étude de la place de deux de ces chefs dans le reste de la *Johannide* démontre rapidement que cette hypothèse ne peut être retenue. Sidifan, le premier nommé après Antalas, est en effet un personnage qui resurgit plusieurs fois dans le poème, et qui apparaît alors toujours comme un chef important. Lorsque Corippe décrit l'ordre de bataille des Maures avant l'affrontement décisif de 546 contre les Byzantins, il le présente ainsi comme le commandant de l'aile droite de l'armée rebelle, tandis que Ierna dirige le centre, Carcasan l'aile gauche, et que Antalas est en retrait avec des réserves [13] :

> *His medius, fomes belli rectorque Sidifan*
> *acer erat, dextrosque equites et signa regebat.*
> *At socians laevo Carcasan agmina cornu*
> *condensas acies campos effundit in omnes,*
> *Ifuraces in bella movens...*

Or Ierna était le chef des *Ilaguas/Laguatan*, l'élément le plus puissant de la coalition ; Carcasan était le chef de la grande tribu des *Ifuraces*, et surtout le futur général en chef de la seconde grande révolte, en 547-548, donc un personnage également de première importance ; enfin, Antalas était en 546 le chef suprême. Sidifan est ici placé à égalité avec ces hommes, ce qui empêche de croire qu'il ait pu être un vassal d'Antalas. Le qualificatif que Corippe lui attribue, *fomes belli rectorque* est d'ailleurs remarquable. Il renvoie à la présentation du personnage dans le catalogue, *Inde Sidifan* [14] ..., et confirme l'interprétation que nous avons donnée de celle-ci. Sidifan était considéré comme « l'instigateur » (*fomes*) de la guerre, parce qu'il avait été le premier à suivre l'exemple d'Antalas.

Il faut d'autre part remarquer le petit nombre de chefs cités dans le catalogue : quatre seulement sont nommés, Antalas, Sidifan, Autiliten, et Ierna, et un cinquième, Iaudas, est évoqué sans être nommé. Cette présentation n'est probablement pas le fruit de la fantaisie poétique de Corippe : elle traduit plutôt l'existence de quelques grands

commandements confédéraux au sein de la coalition maure, ce qui conduit à deux conclusions : Sidifan était totalement indépendant d'Antalas, et il devait diriger au moins tous les groupes cités avant la mention du chef suivant, en l'occurrence Autiliten. Mais il est possible d'aller plus loin, à partir des données que nous possédons sur ce dernier personnage.

2 – SIDIFAN ET AUTILITEN

Lors de la bataille finale de 546, Corippe ne le montre pas, en effet, à la tête d'un corps d'armée, mais il l'évoque juste après, parmi les « mille chefs des Syrtes » qui suivent Sidifan et Carcasan [15] . Or, Autiliten était déjà nommé après Sidifan dans le catalogue, et d'une manière doublement significative.

Il figure au milieu du paragraphe qui, par sa construction grammaticale, est le plus long du catalogue : un seul verbe, *volitant*, commande en effet toute l'énumération de tribus entre les vers 5168, énumération qui commence avec les *Sinusdisae*, les *Silvacae*, le *Naffur* et le *Silcadenit*, et qui s'achève avec les *Silzactae* et les *Caunes*. Ce passage a toujours représenté une énigme pour les historiens et les philologues, par sa succession de pronoms relatifs et l'imbrication de ses différentes propositions. Nous avions naguère proposé de le subdiviser en plusieurs parties, en interprétant ses pronoms relatifs des vers 56 et 58 comme des relatifs de liaison. Un ensemble particulier se dégageait ainsi, entre les vers 51 et 61 : les *Sinusdisae, Silvacae, Naffur* et *Silcadenit* devenaient les habitants de *Gurubi, Ifera* et *les collines de Mercure*, et Autiliten aurait été leur chef [16] . Avec des arguments différents, J. Desanges et V. Zarini [17] ont estimé, pour des raisons à la fois grammaticales et philologiques, que cette

interprétation était mal fondée. Nous nous rangeons finalement à leurs arguments, mais sans reprendre une traduction qui conduirait à un émiettement de la liste contenue dans ces vers. En toute rigueur, et au nom des mêmes principes qui nous furent opposés, il faut en effet mettre en valeur l'existence d'un verbe unique, *volitant*, entre les vers 51 et 68, et accorder à ce fait l'importance qu'il mérite : de toute évidence, le poète entendait présenter ici un *seul* ensemble maure. Ce vaste ensemble, nommé immédiatement après Sidifan, et introduit par une conjonction temporelle de même nature que celle qui introduisait ce dernier (*Inde...Hinc*), pourrait être, à notre sens, tout simplement le groupe des tribus qui, peut-être dans une structure confédérale bien connue dans le monde berbère, obéissaient à ce très puissant personnage, chef d'un des corps d'armée maures lors de la bataille contre les Byzantins. Corippe, après avoir évoqué l'homme, décrirait ses tribus, et Autiliten serait le principal de ses lieutenants.

Il était peut-être même plus. On a trop peu remarqué en effet la curieuse précision que le poète ajoute aussitôt à la mention de ce personnage : *patris non mollior ausis*. Pourquoi parler ici, fait unique dans le catalogue, d'un père qui resterait inconnu ? N'est-il pas logique de comprendre que le père était le personnage cité immédiatement avant, c'est-à-dire Sidifan ? Si l'on accepte cette hypothèse, tout le paragraphe retrouve une cohérence, aussi bien philologique qu'historique : il n'y a bien qu'un seul ensemble, de douze groupes, évoqué entre les vers 51 et 68 derrière le verbe *volitant*, avec un général en chef, Sidifan, et un lieutenant, son fils Autiliten [18] .

Il n'est plus question de Sidifan après le chant V de la *Johannide*, qui voit précisément l'écrasement de l'armée maure décrite dans le catalogue. En revanche, Autiliten réapparaît, avec désormais une place nouvelle, prépondérante, dans les chants VI à VIII qui racontent la seconde

grande insurrection berbère, en 547-548. Il est alors le véritable adjoint de Carcasan, chef suprême de la révolte, tandis qu'Antalas n'a plus qu'un rôle de second plan. Très significative de cette évolution est la scène du conseil des chefs berbères avant l'ultime bataille contre Jean Troglita [19] : *Guenfeius* [Antalas, ainsi nommé parfois parce qu'il est fils de Guenfan], *qui poussait à de rudes combats, repassait des plans dans son esprit, ne pouvant supporter de remettre plus longtemps la bataille. Cependant, le premier par le rang, Carcasan commença à parler...* Le discours du *primus ordine* achevé, Antalas ne peut encore s'exprimer. C'est en effet Autiliten qui reçoit la parole pour définir la tactique pour le lendemain [20] :

> *crastina feste dies populo peragenda Latino est,*
> *excipit Autiliten...*

Cette promotion apparente s'explique aisément si on admet qu'Autiliten était le fils de Sidifan, un des leaders de la coalition de 546, et si, comme le silence de Corippe le suggère, il a succédé à son père à la tête de sa confédération après le désastre raconté au chant V de la *Johannide*.

Tout ceci constitue au total une accumulation d'indices qui permettent d'avancer deux conclusions : les tribus citées à partir de la mention de Sidifan étaient totalement indépendantes d'Antalas ; et ces tribus, au moins jusqu'aux *Caunes* des vers 67-68, formaient un ensemble cohérent, probablement dirigé par Sidifan, puis par Autiliten. Deux acquis qui vont nous permettre d'avancer désormais dans la recherche de leur localisation exacte.

3 – MONTAGNES, FLEUVES ET FORÊTS

Si l'on suit Procope, celle-ci, nous l'avons vu, est nécessairement extérieure à la Byzacène : selon l'historien grec, seules les tribus d'Antalas demeuraient après 535 dans cette province [21] . Or, tout notre

commentaire de la *Johannide* oblige à exclure qu'en temps normal Sidifan et ceux qui le suivaient aient pu obéir à Antalas. Deux pistes restent alors théoriquement ouvertes : une localisation au nord d'Antalas, en Proconsulaire ou dans le nord-est de la Numidie [22] (le sud était le domaine d'Iaudas), ou une localisation en Tripolitaine. La première hypothèse a été souvent adoptée par nos prédécesseurs, au moins pour certains des groupes cités [23]. Les indications orographiques, hydrographiques et botaniques données par Corippe conduisent en effet, *a priori*, vers les régions du nord : de hautes montagnes (v. 62 : *montibus altis...* ; v. 66 : *montis ab alto...*), des forêts touffues et élevées (v. 57 : *densis Ifera silvis* ; v. 63 : *densisque...silvis*), et surtout un cours d'eau « au débit fluvial » (v. 65 : *flumineis undis*), le *Vadara*. Fort de cette impression, P.-A. Février, après d'autres, a suggéré une identification du *Vadara* avec le Bagradas, et conclu que Corippe évoquait ici des habitants « des montagnes voisines de la Medjerda et de ses affluents » [24]. Cette interprétation est cependant extrêmement fragile.

Tout d'abord, on ne peut, en effet, que souligner la difficulté d'un rapprochement *Vadara*/Bagradas, car celui-ci suppose une étonnante accumulation de fautes : une confusion B/V, encore admissible, certes, mais aussi une métathèse *dara*/*gradas*, et enfin la chute, difficilement explicable, de la consonne *g*. C'est admettre beaucoup de négligences pour un seul mot dans un groupe de vers qui, par ailleurs, ne nécessite pas la moindre correction. Et c'est aussi avancer une forme totalement inconnue pour un hydronyme qui possédait déjà plusieurs variantes, parfaitement répertoriées mais sans rapport avec le nom employé par Corippe [25]. Il faut donc abandonner cette hypothèse et, faute d'hydronyme antique avec lequel l'identifier, limiter l'étude du *Vadara* à ce qu'en dit Corippe.

Or le poète accumule pour le désigner des termes aquatiques (*fons ; fluminea unda* ; *amnis*) dont chacun pourrait conduire à une image différente. Plus qu'à un fleuve, ceux-ci feraient plutôt, selon nous, songer à un torrent : le *Vadara* descendu d'une haute montagne, dirige en effet son *amnem currentem* vers les plaines. Cette image d'un cours d'eau brutal pourrait en fait, une fois levé le prisme de la poésie, correspondre à un oued de montagne connaissant de subites crues, ce qui n'impliquerait alors plus aucune localisation spécifique. Il faut songer en effet que Corippe n'hésite pas, sur ce registre, à recourir à de réelles amplifications, comme le montre la manière dont il évoque, en plein Sud tunisien, un autre cours d'eau auprès duquel les Byzantins s'abreuvent en 547 alors qu'ils poursuivent les Maures de Carcasan :

> *Castra locat ductor monstrati ad fluminis undam. (...)*
> *huc undique miles*
> *Confluit ad latices et dulcia flumina potat* [26] .

L'événement se produit non loin du littoral, sur le territoire des *Astrices*, c'est-à-dire, comme nous le verrons, au sud de Gabès, et à proximité relative de Mareth [27] : il s'agit d'un pays qui était aride dès l'Antiquité, et où ne coulent que des oueds modestes en dehors des périodes de crue. Un peu plus tard, sur les rives d'une autre « rivière » qui semble se jeter dans la mer par une dépression marécageuse [28] , se déclenche la bataille de *Gallica*, voisine aussi de *Marta* (Mareth) selon Corippe [29] . Le poète emploie à nouveau ici les termes *fluminis unda* et *amnis* [30] . Or, l'oued qui paraît le mieux correspondre aux indications topographiques données est l'Oued Es Zeuss, et ce n'est qu'un petit cours d'eau [31] . La *Johannide* évoque pourtant à son propos, exactement comme pour le *Vadara*, « l'onde d'un fleuve »... Il ne faut donc pas ignorer, dans ces descriptions de sites naturels, la tendance du poète à l'emphase.

Mais cette précaution prise, que retirer dès lors de la mention de montagnes, de forêts, et d'un cours d'eau « fluvial » ? L'amplification

poétique est partout à soupçonner en ce domaine, et elle peut se vérifier dans le cas des « hautes forêts » comme dans celui du *Vadara*. J.-M. Lassère a remarqué en effet que dans d'autres passages de la *Johannide*, qui pourraient évoquer des régions méridionales de la Byzacène, le poète recourt aux mêmes images que dans le début du catalogue des tribus : « Nous avons le sentiment d'arriver ici dans un paysage connu. Et pourtant, différence essentielle, ces montagnes abruptes, ces rochers inaccessibles, sont tapissés de noires, d'épaisses forêts, qui forment de véritables voûtes » [32] . Un exemple significatif de ces anomalies se trouve au début du chant VIII. Jean Troglita a alors installé son camp dans les plaines de Junci, sur la côte sud de la Byzacène, dans une région actuellement fort aride. Les Maures de Carcasan se retirent aussitôt « sur le sommet des montagnes », tandis que Jean manœuvre pour les couper du littoral. Et Corippe ajoute : *Quand il sut cela* [les difficultés d'approvisionnement des Maures], *le grand général des Romains, qui se préparait à encercler les tribus barbares, tint alors à distance ses étendards pendant quelques jours, et il éloigna ses troupes des forêts hostiles* [33] . On se demande où situer aujourd'hui ces forêts. Sauf en s'éloignant très loin de la côte, ce que le texte ne suggère absolument pas, il n'y a aucune hauteur de la Tunisie méridionale, à l'ouest ou au sud de Bordj Younga, qui puisse correspondre à la description du poète.

En fait, deux hypothèses sont seulement envisageables pour expliquer ces allusions à des forêts dans des régions méridionales. La première est celle d'un changement de climat, et donc de végétation, entre le vi^e^ siècle et l'époque moderne. Elle est, depuis une célèbre étude de Gsell [34] , souvent repoussée par les historiens. Cependant les botanistes ont montré que la végétation actuelle du sud tunisien procède d'une flore méditerranéenne, et non d'une flore autochtone steppique. C'est un processus continu de dégradation qui a détruit peu à peu les

genévriers, les chênes verts, et les cyprès attestés par des pollens fossiles il y a moins de trois mille ans [35]. On considère en général que ce processus était déjà achevé à l'époque romaine. Mais des travaux récents ont nuancé cette thèse, en évoquant une aridité accrue à partir de la fin du ve siècle [36] : il est possible dans ces conditions qu'une partie de la couverture boisée originelle des régions méridionales, en situation très précaire depuis longtemps, n'ait disparu que peu après le temps de Jean Troglita. Un tel phénomène expliquerait la mention récurrente des forêts dans les montagnes du sud, mais avec dans tous les cas une déformation délibérée de la part de Corippe, pour donner à ces forêts résiduelles un caractère effrayant.

Ces déformations sont, en effet, certaines, mais elles ne doivent pas, de manière générale, être attribuées à de simples réflexes de poète. Elles s'expliquent d'abord par le projet politique et idéologique de la *Johannide*, qui est toujours de donner des Maures une image à la fois sauvage et redoutable. Il s'agit en effet pour le poète d'accentuer leur barbarie pour mieux mettre en valeur les victoires des Byzantins, dont il défend la cause devant ses compatriotes. Dans ces conditions, l'amplification dans les descriptions des pays « maures » est une nécessité. De même que les Maures sont peints de manière excessive au physique comme au moral, qu'il commandent des milliers voire des centaines de milliers d'hommes (le seul Ifisdaias en aurait « cent mille » derrière lui dans l'hiver 547-548 [37] !), il est dans la logique de Corippe de leur donner un habitat naturel formidable et grandiose, en adéquation avec leur force et leur caractère. Mais on mesure dès lors la fragilité des informations que peuvent nous apporter ces passages de la *Johannide* dans un essai de localisation des Maures de Sidifan et Autiliten.

4 – LES HOMMES DES SYRTES

Il reste heureusement d'autres détails qui permettent une véritable hypothèse. C'est d'abord l'emploi répété, tant pour Sidifan que pour Autiliten, des termes *Syrticus*, *Marmaridus, Nasamon*, qui renvoient au territoire de l'actuelle Libye. Nous avons vu que dans la description de l'armée maure à la veille de la bataille de 546 (fin du chant IV), Corippe inclut implicitement les deux hommes parmi

Quos mille duces misere in proelia Syrtes [38] .

Un peu plus loin, dans le récit de la bataille, Sidifan est présenté comme celui qui entraîne les hommes des Syrtes :

Hunc procul ardentem cernens a colle Sidifan
Obvius ire parat. Tunc Syrtica contrahit arma... [39]

Au chant VIII, dans le conseil des chefs maures, après avoir désigné les adversaires à frapper en priorité dans le camp romain, Autiliten conclut :

(...) alios nec nominet hostes
his victis Nasamon... [40] .

se plaçant ainsi lui-même parmi les *Nasamons*. Enfin, rappelons que Corippe, en concluant sa deuxième partie du catalogue des tribus, qui avait commencé avec Sidifan et Autiliten, s'exclamait [41] :

Marmaridas gentes tot pertulit Africa bellis !

Or l'étude systématique des occurrences dans la *Johannide* de ces trois mots, *Syrticus, Marmaridus, Nasamon*, montre que Corippe ne les emploie pas, de manière purement poétique, comme de simples synonymes de *Maurus*. Ils ont, certes, une valeur ethnographique large, mais limitée aux seules populations de l'actuel territoire libyen. Un simple décompte statistique le prouve : près de 80 % des 34 emplois de *Syrtes*, *Syrticus,* ou *Marmaridus* se trouvent dans les chants VI-VIII, et ce taux atteint 100 % pour les seize occurrences de *Nasamon* [42] . Or ces chants sont consacrés au récit de la seconde grande révolte maure, en 547-548, qui eut pour caractéristique d'être presque exclusivement « libyenne » [43] : Antalas

n'y tint qu'un rôle secondaire, et les Aurasiens en furent absents, tandis que l'initiative appartenait à Carcasan, *ductor Syrticus* (VI, 104), chef des *Ifuraces* clairement localisés en Tripolitaine, que Corippe montre agissant *a propriis Syrtibus* (VI, 218). Très remarquable, en face, est le fait qu'Antalas, Iaudas, ou Cusina, les principaux chefs de Byzacène et de Numidie, ne sont jamais qualifiés de « Syrtiques », « Marmarides » ou « Nasamons » : pour les désigner [44], le poète recourt certes à un lexique ethnographique à valeur également large, mais qui est totalement différent, fondé sur les termes *Maurus, Massylus* ou *Mazax*. De manière générale, toutes les occurrences des mots *Nasamon, Syrticus* et *Marmaridus* se rapportent toujours soit à l'ensemble de l'armée berbère quand elle est dominée par les guerriers de Tripolitaine [45], soit précisément à des hommes ou des tribus indiscutablement établis dans cette région. Quelques exemples suffisent pour illustrer ce phénomène : les *Nasamons* sont un peuple connu depuis Hérodote au sud de la Cyrénaïque et sur les rivages de la Grande Syrte [46], et Corippe évoque donc à juste titre « le rude Nasamon qui laboure les champs *syrtiques* » [47] ; c'est pareillement avec raison qu'il a mis en scène auparavant Bruten, s'adressant aux *Ilaguas/ Laguatan* et aux *Austur*, bien localisés en Tripolitaine, et parlant de leur retour dans « les *Syrtes* chaudes » [48] ; c'est toujours avec la même précision relative qu'il raconte la consultation d'un oracle d'Ammon, probablement situé à Augila, au sud de la Cyrénaïque, par l'*Ifurac* Carcasan, dont la nouvelle se répand aussitôt depuis « les Syrtes chaudes » [49] ; et c'est enfin de manière tout aussi raisonnée que le poète multiplie les emplois de *Marmaridus* à partir du chant VI pour désigner l'armée de ce même Carcasan (VI, 507, 565, 574 par exemple), alors qu'auparavant [50] il avait réservé ce mot au seul Ierna, chef des *Laguatan*, et donc *Marmaridum rex* (V, 520).

5 – LE DIFFICILE PROBLÈME DES GURUBI MONTANA

L'étude des épithètes géographiques accolées aux personnages de Sidifan et Autiliten conduit ainsi à envisager une localisation en Tripolitaine pour les tribus que ces deux chefs commandaient [51] . Or, malgré les apparences, c'est aussi à la même région que pourrait se rapporter une des rares indications toponymiques que le catalogue de Corippe offre à propos de ces tribus : les « montagnes de Gurubi, Ifera, et les collines de Mercure », qui n'ont, jusqu'ici, jamais laissé sans réaction les familiers de la géographie ancienne de l'Afrique.

a) L'hypothèse du Cap Bon

A la suite de Partsch [52] , qui pourtant s'était rétracté ensuite [53] , la plupart des historiens ont estimé que Corippe évoquait par ces termes la région du Cap Bon, immédiatement à l'est de Carthage, en Afrique Proconsulaire : *Gurubi* serait l'Antique *Curubis*, sur la côte orientale de la péninsule [54] , et les « collines de Mercure » les hauteurs de la pointe nord de la péninsule, le Cap Bon proprement dit, que les Romains appelaient le *promunturium Mercurii* [55] . Mais cette localisation, qui n'offre, par ailleurs, aucune explication pour *Ifera* [56] , est extrêmement contestable.

L'idée même que des tribus hostiles aient pu séjourner si près de Carthage est d'abord très surprenante. « Le Cap Bon est placé en plein cœur de la Tunisie littorale orientale, zone la plus vivante et la plus densément peuplée du pays [57] », écrit un géographe contemporain. La remarque vaut aussi pour l'Antiquité. Le Cap Bon faisait déjà partie de la

chôra de Carthage à l'époque punique, et Diodore de Sicile y situe les riches maisons de campagne des Carthaginois [58]. Plus tard, il fut parmi les premières régions où s'établirent des colonies romaines, notamment Clupea et Curubis sous César [59]. Puis, à partir d'Auguste, avec d'autres créations, ce fut un mouvement général de mise en valeur et de romanisation qui couvrit toute la péninsule. Des traces de centuriation ont été repérées sur près de la moitié de la région [60], et l'*Atlas archéologique de la Tunisie* relevait déjà en 1893 plusieurs centaines de ruines rurales d'époque romaine [61], dont « le semis suffit à prouver que la pénétration de la péninsule a été profonde » [62]. Or cette forte empreinte s'est maintenue à l'époque tardive. Les listes épiscopales africaines en témoignent d'abord : sur cinquante-quatre prélats de Proconsulaire nommés dans la *Notitia* de 484 [63], sept viennent du Cap Bon (Missua, Carpis, Neapolis, Curubis, Clipea, Megalepolis, Siminina) ; de même, au concile de Carthage en 525, sur une quarantaine d'évêques de Proconsulaire présents, sept au moins sont issus de la péninsule (Curubis, Carpis, Neapolis, Missua, Clipea, Siminina, Vina [64]). Ces chiffres, sans commune mesure avec la superficie de la région, témoignent de la vigueur de son Église, et d'une certaine manière, de celle de ses cités à la fin de l'époque vandale. De fait, d'autres témoignages montrent que les Vandales eux-mêmes s'étaient intéressés à la péninsule. Un passage de Procope signale ainsi qu'ils avaient installé des chantiers navals à Missua [65]. Victor de Vita évoque un palais de Genséric *ad Maxulitanum litus*, à la base de la péninsule [66]. Rappelons enfin les nombreuses références de l'*Anthologie Latine* [67] aux « thermes d'Alianas », restaurés par le roi Thrasamund (496-523), et que J.-M. Lassère [68] situe soit à l'emplacement de l'actuelle Hammam Lif, soit à Korbous (Aquae Carpitanae). L'archéologie confirme cette situation, avec des découvertes comme celle du baptistère de Kélibia [69], porteur

d'une inscription sur mosaïque mentionnant son riche donateur, Aquinius, et qui date probablement du vi^e siècle, ou, à une vingtaine de kilomètres de là, le baptistère très semblable d'Oumcetren [70], près de Sidi Daoud (Missua), également attribué au vi^e siècle. Ces monuments prouvent le maintien d'une classe aisée dans la péninsule à l'époque byzantine, qu'on imagine mal à proximité de tribus hostiles. Deux épisodes tragiques, aux deux extrémités de la période byzantine, confirment, de fait, que le Cap Bon était plus perçu comme un refuge sûr que comme un danger. En 536, une mutinerie éclata dans l'armée byzantine, bientôt appuyée par les Maures de Numidie, et Solomon, le général en chef qui avait succédé à Bélisaire, dut fuir à la hâte. Mais il ne s'embarqua pas à Carthage : il gagna Missua, au cœur du Cap Bon, et de là partit vers la Sicile [71]. Un siècle plus tard, « lorsque 'Abd Allâh ibn Sa'd Abi Sarh pénétra dans le Maghreb, nous raconte Al Tidjânî, « les Rûm affluèrent dans l'Al Djazîra » (*la presqu'île*, c'est-à-dire pour la plupart des auteurs arabes le Cap Bon), et ils se rendirent dans la ville d'Iklîbiyya (Clipea) d'où ilss'embarquèrent » [72]. L'épisode est également évoqué par Al-Bakrî : « Lors de l'invasion du Maghreb par 'Abd Allâh ibn Abi Sarh, les Rûm se réunirent dans la Djazîra Sharîk (autre nom arabe du Cap Bon) et se dirigèrent en toute hâte vers Iklîbiyya et les lieux voisins » [73]. Même si ces événements sont probablement bien postérieurs au raid de 647-648, leur enseignement apparaît très significatif : à un moment où nombre de Berbères avaient rejoint les Arabes, les Byzantins considéraient le Cap Bon comme leur ultime refuge. Comment croire qu'il ait pu être le foyer de Berbères à la fidélité douteuse ? De manière générale, il suffit de considérer une carte pour comprendre les difficultés insurmontables que suscite l'interprétation traditionnelle du texte de Corippe. La base du Cap Bon est située à à peine vingt kilomètres de Carthage, dont la prospérité et le

rang de capitale sont indiscutables à l'époque byzantine. Comment imaginer que Bélisaire et Solomon, qui dans le sud de la Byzacène avaient expulsé en 534-535 presque toutes les tribus, auraient laissé ici se maintenir un foyer de révolte potentiel ?

On a cru pouvoir objecter à cette remarque l'existence de fortifications dans le Cap Bon [74]. En réalité, elles sont très peu nombreuses. A l'époque romaine classique, un seul cas est attesté : ce sont les murs de Curubis, connus par une inscription de 49/47 avant J.-C. [75]. Mais, comme Courtois l'avait noté, cette fortification est liée au contexte de la guerre civile entre Césariens et Pompéiens en Afrique : « l'expédition de Curion au mois de juin 49 a montré que Curubis représentait un point névralgique de la défense africaine ; les Pompéiens s'empressent de la fortifier après la défaite du propréteur » [76]. On ne peut donc arguer de cette inscription, au demeurant antérieure de six siècles à l'époque de Corippe, et qui n'est accompagnée d'aucune ruine tardive. Pour le vi^e^ siècle, Diehl croyait cependant avoir identifié plusieurs ouvrages de défense dans la péninsule [77]. En reprenant le dossier, D. Pringle a ramené cette impression à des dimensions bien plus modestes : il ne reconnaît qu'un seul cas sûr de forteresse byzantine, le fort de Tubernuc [78]. Or ce fort fut construit sous le règne de Tibère II, entre 578 et 582, bien après l'époque de la *Johannide.* Et sa position, sur la grande route Carthage-Hadrumète en fait bien plus un ouvrage de protection de cet axe majeur qu'une barrière face au Cap Bon comme le voulait Diehl. Il n'aurait d'ailleurs jamais suffi à une telle tâche. Une perspective géopolitique conduit ainsi d'emblée à remettre en cause la localisation de Maures révoltés dans le Cap Bon en 544-546. Reste cependant le problème du rapprochement purement toponymique, en lui-même séduisant, des noms de *Gurubi* et *Mercurii colles*, avec la cité de

Curubis et le *promunturium Mercurii*. Il ne s'agit pourtant que d'une illusion.

Comme J. Desanges l'avait noté dès 1962, si l'on ne peut nier une similitude phonétique apparente entre *Gurubi* et Curubis, on se demande vainement, en revanche, où trouver les *montana* associées par Corippus au premier de ces noms [79]. Il n'y a en effet aucun relief notable à proximité de cette cité côtière. L'actuelle Korba, qui a succédé sans doute possible à l'antique Curubis [80], est au contraire située dans une longue plaine parallèle au littoral et qui s'étend tout le long de la façade orientale de la péninsule, avec une largeur variant de dix à quinze kilomètres. Les hauteurs les plus proches, bien modestes (266m), ne se rencontrent qu'à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest, avec le Djebel Beren el Hammami : mais il s'agit d'un minuscule dôme de moins de quatre kilomètres de largeur ! Si forte que soit l'imagination poétique de Corippe, on admettra difficilement qu'il ait pu commettre un tel travestissement de la réalité.

Telle était, dès 1962, la conclusion de J. Desanges, qui a cependant aussitôt proposé une solution de substitution finalement assez peu différente. Fort de l'autre identification admise, *colles Mercurii/promunturium Mercurii*, ce savant a avancé que *Gurubi* pourrait être Korbous, autre ville du Cap Bon, sur la côte ouest [81], à proximité d'un massif plus conséquent, le Djebel Sidi Abd Er Rahmane (637 mètres), et surtout immédiatement contre le Djebel Korbous, peu élevé (419 mètres) mais escarpé et difficile d'accès [82]. Certes, reconnaît J. Desanges, Korbous s'appelait dans l'Antiquité Aquae, ou Aquae Carpitanae, ce qui est très loin phonétiquement de *Gurubi*. Mais la montagne qui en est voisine aurait pu porter un nom original dès l'Antiquité, qui parti de la forme *Gurubi* aurait donné aujourd'hui Korbous. Et J. Desanges remarquait à l'appui de cette hypothèse que le

géographe Julius Honorius cite en Afrique un *mons Curbessa* ou *Gurbessa* jusqu'ici inconnu, probablement peuplé par les Maures *Curbissenses* ou *Gurbissenses* nommés ailleurs, qui pourrait, d'un point de vue linguistique, parfaitement avoir évolué en Djebel Korbous, et correspondrait à une autre forme du nom *Gurubi*. L'évolution, plutôt compliquée, aurait donc été à peu près la suivante : près de la ville d'Aquae existait le *mons Curbessa*, appelé par Corippe *Gurubi*, peut-être à cause du nom de ses habitants les *Curbissenses* ; ce *mons Curbessa* serait devenu ensuite le Djebel Korbous, dont le nom lui-même, plus tard, serait passé à la ville [83] .

Dans un article de 1987 dont nous maintenons, sur ce sujet, toutes les conclusions, nous avons montré les obstacles insurmontables auxquels se heurte cette hypothèse [84] . L'histoire toponymique de la région, permise par un nombre important de sources, prouve en effet que Korbous et le Djebel Korbous tirent leur nom de *Car-pis*, cité-mère du bourg *d'Aquae Carpitanae* ou *Aquae ad Carpos*, ainsi nommée encore en 525 et en 646 sur les listes épiscopales. Tout rapprochement avec les *Gurubi montana* s'avère donc impossible. Et dès lors l'hypothèse d'une localisation dans le Cap Bon s'effondre aussi.

La mention des *colles Mercurii* isolée ne suffit plus en effet, tant les lieux consacrés à Mercure étaient nombreux en Afrique. Un simple coup d'œil sur la *Table de Peutinger* suffit déjà à prendre conscience de l'abondance des toponymes évoquant ce dieu [85] , qui ne fait que refléter son extraordinaire popularité. Car, à côté du Mercure gréco-romain traditionnel, les Africains honoraient une divinité particulière, protectrice de la fécondité : c'est le Mercure au scorpion [86] , dont M. Le Glay a montré qu'il était ici « mis sur le même plan que les grands dieux », par son rôle de divinité de la végétation, et plus particulièrement de divinité protectrice de l'oléiculture [87] . Cette

activité ayant été le fleuron de l'agriculture africaine, on ne peut s'étonner dès lors du grand nombre de toponymes qui évoquaient Mercure dans toutes les régions où elle était pratiquée, de la Maurétanie à la Tripolitaine. Plus généralement, on a pu montrer récemment que l'étonnant succès du dieu en Afrique, attesté par la toponymie, devait s'expliquer par son caractère syncrétique, qui le mettait ici au rang des divinités majeures [88] . La mention des *colles Mercurii* ne nous offre ainsi aucune piste sérieuse.

En revanche, comme le suggérait J. Desanges, le *mons Curbessa* et les *Curbissenses* de Julius Honorius pourraient effectivement être identiques aux *Gurubi montana* et à leurs habitants. Mais l'identification de cette montagne et de son peuple suppose une étude très précise du texte de Julius Honorius, qui va momentanément nous éloigner quelque peu de Corippe.

b) Le texte de Julius Honorius [89]

Parvenu à nous dans plusieurs versions assez confuses, parfois incohérent, voire totalement erroné, ce livre décourageant n'a, jusqu'ici, guère retenu l'attention des historiens, sauf pour des utilisations très ponctuelles [90] . Toutefois, une étude critique récente de C. Nicolet et de P. Gautier-Dalché [91] vient de clarifier plusieurs des problèmes majeurs posés par la tradition manuscrite, et a rendu ainsi un peu moins délicate l'analyse de ce texte, indispensable pour notre propos. La *Cosmographie* de Julius Honorius possède en effet deux qualités qui la rendent unique : son ambition, et sa date.

La première est révélée par le titre habituellement donné à l'ouvrage, et par son origine. Le texte se présente comme une suite de notes prises, à l'insu du maître, par un des élèves de Julius Honorius (ou Julius Orator,

selon certains manuscrits), lequel avait sous les yeux une carte ronde (*sphaera*) du monde, pourvue de noms géographiques pour les mers, les îles, les montagnes, les provinces, les villes, les peuples, les fleuves. Ces noms, irrégulièrement disposés, pouvaient être mal lus. C'est pourquoi le maître en avait fait un choix rédigé, divisé en quatre parties, correspondant aux rives de quatre océans, eux-mêmes déterminés par les points cardinaux [92]. Inscrite dans l'*Oceanus meridianus*, l'Afrique donne ainsi lieu à plusieurs développements importants, notamment sur ses provinces, ses cités ou ses villes (cinquante-six noms, Egypte exclue, de Ptolémaïs de Cyrénaïque, à l'est, à Portus Magnus de Maurétanie, à l'ouest, avec deux confusions [93]), et surtout ses peuples (*gentes*), dont une liste de vingt-six noms (avec quatre ou cinq confusions) est donnée [94]. Cette relative richesse, reflet de l'ambition de l'ouvrage, n'est malheureusement pas sans s'accompagner de difficiles problèmes d'interprétation. La *Cosmographie* s'est trouvée en effet placée, dès ses origines, sous un double risque de déformation, par le passage de la carte à la nomenclature, puis de la nomenclature aux notes estudiantines. Il en est résulté des erreurs parfois stupéfiantes, comme l'inclusion des pyramides d'Egypte parmi les montagnes de l'*Oceanus meridianus*, ou le classement des Syrtes parmi les îles du même espace [95]. Se sont ensuite ajoutés à cela les aléas de la tradition manuscrite, avec des rameaux différents et des accumulations de fautes à chaque étape. L'auteur de l'édition moderne de référence, Riese, distinguait finalement deux recensions successives, « A » et « B », dans l'histoire du texte [96]. P. Gautier-Dalché en reconnaît aujourd'hui quatre : la version « A » de Riese, la plus ancienne parmi celles conservées, ne serait plus la forme primitive, mais « une version notablement remaniée et raccourcie [97] ». Il faudrait donc considérer comme plus conformes à l'original les différents manuscrits que Riese

regroupait sous le nom de recension « B », et qui révéleraient en fait deux autres traditions (la quatrième version étant le texte connu habituellement sous le nom de *Cosmographie d'Aethicus*, en réalité une simple compilation tardive de Julius Honorius, complétée de la partie géographique de l'œuvre d'Orose [98]). Cette découverte est importante, car elle conduit à admettre que les noms de tribus figurant uniquement dans la recension « B » de Riese ne sont pas, comme on le croyait, des ajouts tardifs et d'origine inconnue, mais remontent vraisemblablement à l'état primitif du texte, dont le contenu ethnographique est ainsi enrichi.

Sa date

Or de nombreux indices incitent à penser que la documentation de Julius Honorius, au moins pour sa partie africaine, reflétait la situation du ive siècle ou du début du ve siècle. Certes, une marge d'incertitude considérable continue à entourer cet auteur, puisque même son nom, Julius Honorius ou Julius Orator, n'est pas sûr. Nous sommes cependant certains qu'il était antérieur au milieu du vi^e^ siècle, puisque Cassiodore recommande la lecture de son livre pour l'instruction des moines [99] . L'absence de toute allusion aux Huns dans l'œuvre conduit, plus hypothétiquement, à le situer avant le ve siècle, en tout cas avant le milieu de ce siècle. Mais, d'un autre côté, un détail de sa liste des cités africaines oblige aussi à ne pas le considérer comme antérieur au début du ive siècle puisque, au lieu de nommer Cirta, il cite entre Calama et Milev *Constantina*, faisant état d'un changement de nom de la vieille capitale numide qui n'eut lieu que peu après 312 [100] . Julius Honorius était donc, peut-être à quelques années près, un contemporain d'Ammien Marcellin ou plus vraisemblablement de saint Augustin, et

son témoignage n'en est, dès lors, que plus exceptionnel puisqu'il n'est séparé que d'à peine un peu plus d'un siècle de celui de Corippe.

Un élément pourrait, cependant, réduire l'intérêt de cette datation : notre auteur fit-il œuvre originale, ou céda-t-il à la tentation de reproduire en simple compilateur des données anciennes, même anachroniques ? En matière de géographie et plus encore d'ethnographie anciennes, une telle question doit toujours être posée. Il suffit de rappeler ici les problèmes soulevés par le livre du « Géographe de Ravenne », écrit vers le viiie siècle, mais fondé en de nombreuses parties sur une source contemporaine au mieux de la *Table de Peutinger* [101] , ou, plus significatifs encore, les multiples avatars de la *Chronique* de saint Hippolyte. Dans le cas de Julius Honorius, la prudence s'impose d'autant plus que certains de ses chapitres contiennent des informations manifestement anachroniques pour le ive siècle, comme la curieuse mention des *Allobroges, Ruteni, Teutoni* et autres *Cimbri* [102] ... D'autres anomalies, moins nombreuses cependant qu'on ne l'a dit, obligent à reconnaître que l'auteur de la *Cosmographie* a composé son œuvre comme un patchwork [103] , en utilisant, selon les chapitres, des sources inégalement mises à jour. Chacun de ces chapitres devrait donc faire l'objet d'une étude critique particulière, sans que les conclusions obtenues alors puissent être généralisées.

Notre chance est que la partie africaine s'avère, à l'examen, probablement une des plus proches de l'époque de l'auteur. Nous avons déjà signalé la mention de Constantine à la place de Cirta, qui laisse supposer une actualisation de la liste des villes. De fait, aucun des autres noms figurant dans celle-ci n'est anachronique, même si des confusions y figurent [104] . La liste de Byzacène est, ainsi, particulièrement remarquable parce qu'elle n'omet aucune des grandes cités dont l'archéologie a révélé le développement au Bas-Empire [105] . De manière

générale, hormis le cas de la Césarienne pour laquelle la comparaison n'a pas de sens [106], toutes les cités nommées, à trois exceptions près (Thapsus, Lambèse, Saldae) correspondent aussi à des évêchés attestés lors de la conférence de Carthage en 411 [107]. A l'inverse, on remarque en Proconsulaire l'absence de Thugga, brillante au Haut-Empire, mais presque totalement ignorée des sources littéraires postérieures, en particulier dans le dossier du donatisme et dans l'œuvre de saint Augustin [108].

La liste des provinces est également significative : *Byzacium provincia, Zeugis provincia, Numidia provincia..., Tripolis provincia, Mauretania Caesariensis provincia, Mauretania Sitifensis provincia,* sont des noms qui reflètent une situation administrative postérieure aux réformes de Dioclétien (303 ?), et même postérieure à 314 puisqu'une seule Numidie est mentionnée [109]. La liste des tribus elle-même, que nous commenterons de manière détaillée plus loin, confirme elle aussi une datation tardive :

Oceanus meridianus quas gentes habeat : Hierasycamani gens, Nabatae gens, [« B » ajoute ici *Ifansenses gens*], *Bostraei gens* [comme les deux premiers, ce nom est rattaché par erreur à l'Afrique [110]], *Marmaridae gens, Nasamones gens, Garamantes gens, Theriodes gens, Curbissenses gens, Beitani gens, Begguenses gens*, [« B » ajoute ici *Rusuccenses gens*], *Feratenses gens, Barzufulitani gens, Fluminenses gens, Quinquegentiani gens, Bures gens, Mazices gens, Musuni gens*, [« B » ajoute ici *Vaniures gens*], *Artennites gens, Babares* [111] *gens, Salamaggenites gens, Baccuates gens, Massyli gens, Abenna gens* [112].

Un certain nombre de ces peuples étaient déjà connus : or, tous, sauf l'avant-dernier, sont encore au moins attestés au iiie siècle. Les *Marmarides* sont mentionnés sur une inscription de Cyrène commémorant la victoire obtenue à leurs dépens par le préfet d'Egypte

Pro-bus sous Claude II, en 268 ou 269 [113] . Les *Garamantes*, cités dans de nombreux textes du Bas-Empire, sont en particulier directement évoqués au moment de leur conversion au christianisme, dans la deuxième moitié du vi^e^ siècle, par Jean de Biclar [114] . Les *Nasamons*, nommés dans la *Chronique* de saint Hippolyte et figurant sur la *Table de Peutinger*, au début du iiie siècle, semblent, comme nous le verrons, ne s'être fractionnés définitivement que dans le courant du ive siècle [115] . Les *Theriodes*, *Curbissenses*, *Beitani* et *Begguenses*, sur lesquels nous allons revenir tout de suite, sont évidemment plus énigmatiques, mais leur totale absence dans les sources antérieures prouve au moins que Julius Honorius ne s'est pas contenté, dans ce chapitre, de recopier des noms dans les nomenclatures classiques [116] . La même remarque peut s'appliquer à beaucoup des groupes nommés ensuite dans la liste. Remarquons cependant, pour les autres, quelques indices troublants et qui conduisent tous à une datation tardive. Les *Mazices*, au nom très répandu, sont connus depuis le premier siècle en des points très divers du Maghreb [117] . Les *Musunei* ont un nom également ancien, attesté sur la *Table de Peutinger* entre Sétif et le Hodna [118] . Julius Honorius associe ces deux noms, et dans un ordre qui, dans sa liste, oblige à les situer au centre de la Maurétanie Césarienne. Or, ce n'est que dans le récit de la révolte de Firmus par Ammien Marcellin, entre 372 et 375, qu'apparaissent réunis, dans cette région précisément, des *Musones* et des *Mazices* [119] que tout conduit à rapprocher des deux tribus mentionnées par la *Cosmographia*. Le géographe cite, aussitôt après, des *Artennites*, vraisemblablement voisins d'Arsenaria, à l'ouest de Ténès [120] , et des *Babares*. Ces derniers sont, de toute évidence, les *Bavares* occidentaux naguère étudiés par G. Camps [121] . Mais ce peuple, pour être célèbre, n'en est pas moins attesté pour la première fois que sous Sévère Alexandre [122] . Il paraît ne jouer un rôle majeur en

Maurétanie qu'à partir du iiie siècle et durant les siècles suivants : deux inscriptions de Regiae [123], entre 366 et 496 évoquent ainsi la mémoire de provinciaux tués *vi Bavaru(m)*. Aucun texte littéraire ne le cite avant la chronique de saint Hippolyte (vers 235), qui elle-même ne comporte pas de localisation, ce qui empêche de croire qu'elle ait pu être la source de Julius Honorius [124].

Avant les *Babares*, celui-ci cite aussi les *Quinquegentiani*, auxquels il attribue ailleurs un *oppidum* entre Saldae et Rusuccuru. Cette confédération de cinq peuples apparaît dans les sources encore plus tard, seulement vers 260, dans une inscription qui célèbre sa défaite après une révolte [125]. Son action fut déterminante en Maurétanie Césarienne dans la deuxième moitié du IIIe siècle, mais elle se poursuivit au ive siècle : elle est citée dans le panégyrique de Maximien et Constantin de 307, dans la liste de Vérone [126], à quelques années près probablement contemporaine de ce texte, et peut-être aussi, si on accepte une hypothèse de C. Courtois, sur une inscription de 328 qui lui attribue un préfet [127]. La présence de tous ces groupes inconnus au Haut-Empire constitue un argument non négligeable quant à l'originalité et au caractère relativement tardif du travail de Julius Honorius.

Seule, en fait, la mention des *Massyli* pourrait corriger cette impression, puisque ce nom avait véritablement perdu toute valeur ethnographique précise au Bas-Empire [128]. Mais ces *Massyli* sont cités dans la liste juste après les *Macenites* et les *Bacuates*, et ils devaient donc, logiquement, se situer comme ces deux célèbres peuples en Maurétanie Tingitane. Dès lors, deux hypothèses sont possibles. Une confusion, très classique dans la littérature ethnographique, a d'abord pu se produire entre leur nom et celui des *Masaesyles*, autre peuple célèbre de l'époque pré-romaine [129], mais dont une tribu semble avoir survécu, précisément en

Maurétanie Tingitane, au moins encore au iiie siècle [130] . Il se peut également, cependant, que Julius Honorius ait simplement pris sur la carte qu'il commentait un toponyme pour un nom de tribu. Peu avant, ses *Salamaggenites* sont le résultat d'une association erronée entre le fleuve Sala et la tribu des *Macénites* [131] ; et aussitôt après, on peut penser que son *Abenna gens* est le fruit d'une confusion avec le promontoire d'Abyla [132] (Ceuta). Or, Isidore de Séville signale dans l'Atlas une ville appelée *Massylia*, qui pourrait bien, si elle ne résulte pas elle-même d'une mauvaise lecture, être la véritable origine de la curieuse intrusion du peuple de Massinissa dans l'œuvre de Julius Honorius [133] . Tout ceci ne remet pas en cause l'impression retirée des nombreux indices auparavant accumulés : la liste des *gentes* africaines de la *Cosmographia*, rédigée à partir de documents ne pouvant être antérieurs à la deuxième moitié du iiie siècle, est probablement, par comparaison avec la liste des provinces et des cités, à dater du ive siècle ou du début du ve siècle. Elle constitue ainsi le seul document ethnographique pour l'Afrique du Bas-Empire qui puisse être réellement comparé au texte de Corippe [134] , et qui possède surtout une véritable ambition de précision.

Sa précision

L'ouvrage prétendait donner, en effet, une image complète du monde, comme la liste des cités (*oppida*) d'Afrique le démontre amplement. En omettant deux erreurs manifestes, cinquante-six villes y figurent, qui se répartissent dans toutes les provinces, y compris la Maurétanie Tingitane [135] . Les deux plus grandes cités de Cyrénaïque, Ptolémaïs et Cyrène [136] , les quatre principales cités de Tripolitaine, Lepcis Magna, Oea, Sabratha et Tacape sont nommées. En Byzacène, onze noms, Thenas (Thina), Thysdrus, Thapsus, Leptis Minor, Hadrumète, Zama Regia,

Sufetula, Sufes, Cillium, Thélepte, Capsa, couvrent tout le territoire provincial. La même remarque, avec une plus grande densité correspondant aux réalités démographiques de la région, s'applique à la Proconsulaire, avec dix-neuf cités : Neapolis, Clipea, Carthage, Utique, Hippo Zarytus, Thabraca, Hippo Regius, Vallis, Lares, Sicca [Veneria], Obba, Sululis, Assuras, Théveste, Ammaedara, Madaure, Thubursicu Numidarum, Calama, auxquelles il faut joindre Bulla Regia indirectement évoquée un peu plus loin. Inversement, mais logiquement, le nombre décroit en Numidie puis en Maurétanie : huit cités en Numidie (Rusicade, Chullu, Constantine, Milev, Timgad, Lambèse, Lamasba, Lambiridi), quatre en Sitifienne (Saldae, Sitifis, Macri, Zabi), sept en Césarienne (Rusuccuru, Tipasa, Caesarea, Cartennas, Portus Magnus, Tubusuptu, Bida) et une en Tingitane (Lixus). Si on reporte cette liste sur une carte, on constate aisément que celle qui était entre les mains de Julius Honorius ne comportait pas de véritable lacune. Elle s'efforçait même de recenser toutes les villes importantes de chaque province au ive siècle, comme suffit à le prouver une comparaison avec la carte, dressée par C. Lepelley [137], des cités ayant laissé des documents d'histoire municipale au Bas-Empire. Aucun oubli majeur n'apparaît, ce qui ne peut qu'influencer notre regard sur la liste des tribus du même ouvrage : on est en droit de supposer dans la composition de celle-ci un même souci de ne négliger aucune région et aucun grand nom.

Les Maures *Curbissenses* dans la *Cosmographia*

En éliminant les noms erronés ou placés par erreur en Afrique, et en combinant les différentes versions du texte, Julius Honorius recense vingt et un peuples [138], que nous numéroterons désormais en suivant

leur ordre de présentation dans le texte, à l'exception du dernier que le désordre des manuscrits empêche de situer exactement [139] :

1 *Marmaridae* ; 2 *Nasamones* ; 3 *Garamantes* ; 4 *Theriodes* ; 5 *Curbissenses* ou *Gurbisenses* ; 6 *Beitani* ; 7 *Begguenses* ou *Vacuahenses* ; 8 *Rusuccenses* ; 9 *Feratenses* ; 10 *Barzufulitani* ; 11 *Fluminenses* ; 12 *Quinquegentiani* ; 13 *Bures* ou *Burenses* ; 14 *Mazices* ; 15 *Musunei ou Mosenes (?)* ; 16 *Baniures* ; 17 *Artennites* ; 18 *Babares* (= Bavares) ; 19 [*Sala*]*Maggenites* (= Macenites) ; 20 *Bacuates* ; [21 ? *Ifansenses*].

Les *Curbissenses*, placés en cinquième position, sont, à la différence de beaucoup des groupes cités, totalement inconnus des autres sources. Nous ne pouvons donc essayer d'éclaircir leur situation qu'en nous aidant du texte de Julius Honorius lui-même. La méthode suppose alors deux enquêtes : l'une sur la logique d'organisation du texte, l'autre sur ce que l'on pourrait appeler sa « représentativité ».

Sur le premier point, on a souvent, sans véritable démonstration, supposé une logique géographique. Un examen détaillé montre que Julius Honorius a effectivement, et beaucoup plus rigoureusement qu'on ne pouvait le penser, suivi une nette progression géographique d'Est en Ouest, de la Cyrénaïque à la Maurétanie Tingitane, ce qui va nous fournir un premier éclairage décisif sur les *Curbissenses*.

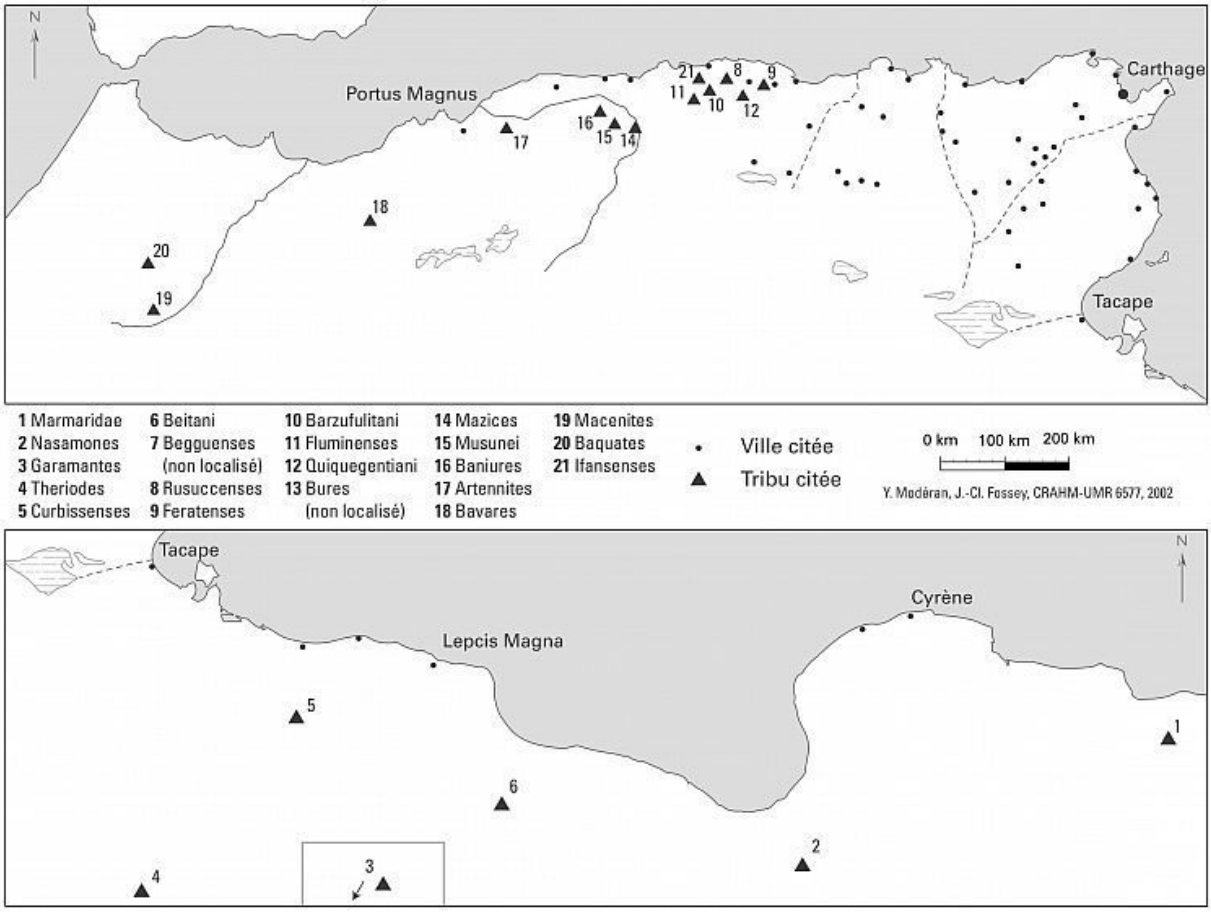

Carte 1 – L'Afrique de Julius Honorius.

La liste commence avec les *Marmarides* (1), bien situés à l'est de la Cyrénaïque, puis elle cite les *Nasamons* (2) alors établis, comme nous le verrons, au sud de la grande Syrte, vers Augila, et les *Garamantes* (3), traditionnellement installés au Fezzan : trois peuples pour lesquels, donc, il ne peut y avoir réellement d'incertitude de localisation, et qui étaient grossièrement disposés d'Est en Ouest. La première difficulté surgit avec la mention des *Theriodes* (4). En tant qu'ethnonyme, ce nom est totalement inconnu. Mais J. Desanges l'a rapproché d'un passage d'Hérodote qui évoque, dans une région à placer dans l'actuelle Libye, une *Theriodes khôra* [140] , ou « terre des bêtes sauvages », où vivaient (au ve siècle avant J.-C.) des *Garamantes*, ou plutôt des *Gamphasantes*. Ce pays se situait apparemment, si on en croit des indications de Pline l'Ancien,

entre la petite Syrte et le territoire des *Garamantes*, c'est-à-dire le Fezzan [141]. Deux hypothèses sont dès lors envisageables. On peut supposer qu'un usage s'établit de désigner par le nom de *Theriodes* les habitants de ces terres désertiques, après la disparition des *Gamphasantes*. Mais on ne peut exclure que la *Cosmographia*, comme en d'autres occasions déjà signalées, ait simplement confondu ici un toponyme, *theriodes khôra*, avec un nom de tribu. L'existence des *Theriodes* au ive siècle est donc en réalité très incertaine. Mais, dans tous les cas, ce nom devait vraisemblablement se trouver sur la carte de Julius Honorius au niveau de la Tripolitaine intérieure, à l'ouest des *Garamantes*.

Si la progression de Julius Honorius était régulière, les *Curbissenses* ou *Gurbisenses* (5) qui viennent après ne devaient pas être très éloignés de la Tripolitaine. Or cette tribu est suivie par les *Beitani* (6), dont le nom est, certes, lui aussi unique dans la littérature ancienne, mais qui peut heureusement être éclairé par son étymologie. On y distingue en effet un suffixe – *itanus*, utilisé très fréquemment en Afrique pour désigner, à partir d'un radical à valeur de toponyme, une population. Ptolémée cite ainsi des *Herpeditani* dont le nom semble dériver de la ville d'*Herpis* [142]. Procope nomme plus tard en Tripolitaine des *Gadabitani*, qui sont les habitants de la *Gadabis* mentionnée à la même époque par Corippe [143]. Et la *Notitia* épiscopale dite de 484 cite en Maurétanie Césarienne, parmi d'autres, un évêque Paulus *Flumenzeritanus* [144] qui paraît bien avoir été le pasteur d'une communauté riveraine d'un fleuve « Zer ». Le rapprochement avec les *Beitani* est alors d'autant plus significatif. Le radical *Be* correspond en effet à un hydronyme de la Tripolitaine antique : la *Table de Peutinger* place le *flumen Be* dans la partie orientale de la province, à proximité de Chosol, moderne Bu-Njem [145]. Ce cours d'eau intermittent est bien identifié : c'est l'actuel Oued el Kebir, que

toutes les cartes jusqu'à une époque récente appelaient en réalité Oued Bei ou Bei el Kebir [146], soit « la grande rivière Bei ». Les *Beitani* étaient donc vraisemblablement les riverains du *flumen Be*, que la *Table de Peutinger* fait venir de montagnes voisines du pays des *Garamantes*. Si l'on revient alors aux *Gurbisenses*, cités entre *Gara-mantes*, *Theriodes* et *Beitani*, on est amené logiquement à rechercher pour ce groupe aussi une localisation en Tripolitaine [147].

Pour être solidement fondée, l'hypothèse suppose cependant que soit vérifiée, dans le reste de la liste, la progression géographique d'est en ouest. Or, l'ethnonyme qui vient ensuite sur la liste, *Begguenses* ou *Vacuahenses* (7), est assurément celui qui pose le problème le plus difficile. La première leçon est donnée par les manuscrits « A » et « V » (un des manuscrits de la recension « B » de Riese), la deuxième par le manuscrit « C » (autre témoin de la recension « B »), tandis que tous les autres *codices* omettent le nom en le remplaçant directement par celui des *Rusuccenses*. On peut admettre assez facilement que *Begguenses* et *Vacuahenses* sont deux formes d'un même ethnonyme original, mais comment reconnaître la plus juste ? Riese avait privilégié la première parce qu'elle se trouvait sur le manuscrit « A », le plus ancien (*Parisinus 4808*, du vi^e^ siècle). Mais depuis l'enquête de P. Gautier-Dalché déjà citée, la supériorité de cette version ne plus être acceptée. Certes, les fautes de copie sont en général assez nombreuses sur le manuscrit « C » (*Parisinus 4871*, du xie siècle). Toutefois, en cette occasion, sa leçon *Vacuahenses* pourrait bien être la plus juste. En effet, dans un autre paragraphe consacré aux fleuves africains [148], les manuscrits de la recension « B » de Riese (c'est-à-dire tous les manuscrits sauf « A »), situent sur les bords du fleuve *Malva* (la Moulouya ?), parmi divers peuples riverains au demeurant mal placés, des *Bacuenses* (manuscrits « V », « S », « R », « P ») ou *Vaenses* (manuscrit « C »). Ce nom, probablement accidentellement

raccourci dans la manuscrit « C », est à rapprocher des *Begguenses* et *Vacuahenses*, dont il représente une troisième variante, mais bien plus proche de la deuxième que de la première : *Vacuenses* ou *Bacuenses* pourrait donc être, en définitive, l'ethnonyme original de cette tribu.

Cette conclusion est importante, car elle oblige à considérer avec beaucoup de réserves un rapprochement qui a été parfois proposé [149] entre le groupe cité par Julius Honorius et le *saltus Beguensis*, évoqué en 138 dans une célèbre inscription d'Henchir el Begar, en Byzacène, entre Ammaedara et Sufetula [150] . Dans ce texte, le *saltus Beguensis* est associé explicitement à un contexte berbère, puisqu'il est situé *in territorio Musulamiorum*. On avait donc pu penser, en admettant le rapprochement avec les *Begguenses* du manuscrit « A » de Julius Honorius, qu'une fraction musulame avait survécu en Byzacène au ive siècle, et qu'en l'évoquant, la *Cosmographia* avait au moins mentionné une *gens* de cette province. Mais on sait aujourd'hui que le *saltus Beguensis* était nettement isolé, à l'est, du vaste territoire attribué aux Musulames dont le bornage fut réalisé sous Trajan, entre 102 et 106 [151] . Une étude inédite de X. Dupuis [152] montre même que la totalité de ce territoire se trouvait en Numidie, et qu'il « formait un ensemble administratif unique et cohérent ». A l'inverse, la région du *saltus Beguensis* était en Byzacène, encerclée par les terres des trois cités de Vegesala, Sufes, et Sufetula, qui ne pouvaient lui laisser qu'une surface limitée. On imagine mal, dans ce contexte, une tribu importante maintenant pendant deux siècles une originalité assez affirmée pour que Julius Honorius la cite sur le même plan que les *Garamantes* ou les *Quinquegentiani*. Ce doute, joint à la préférence qui nous paraît devoir désormais être accordée à la forme ethnonymique *Bacuenses* (et non *Begguenses*), rend finalement extrêmement fragile la localisation du groupe cité par la *Cosmographia* en Byzacène centrale.

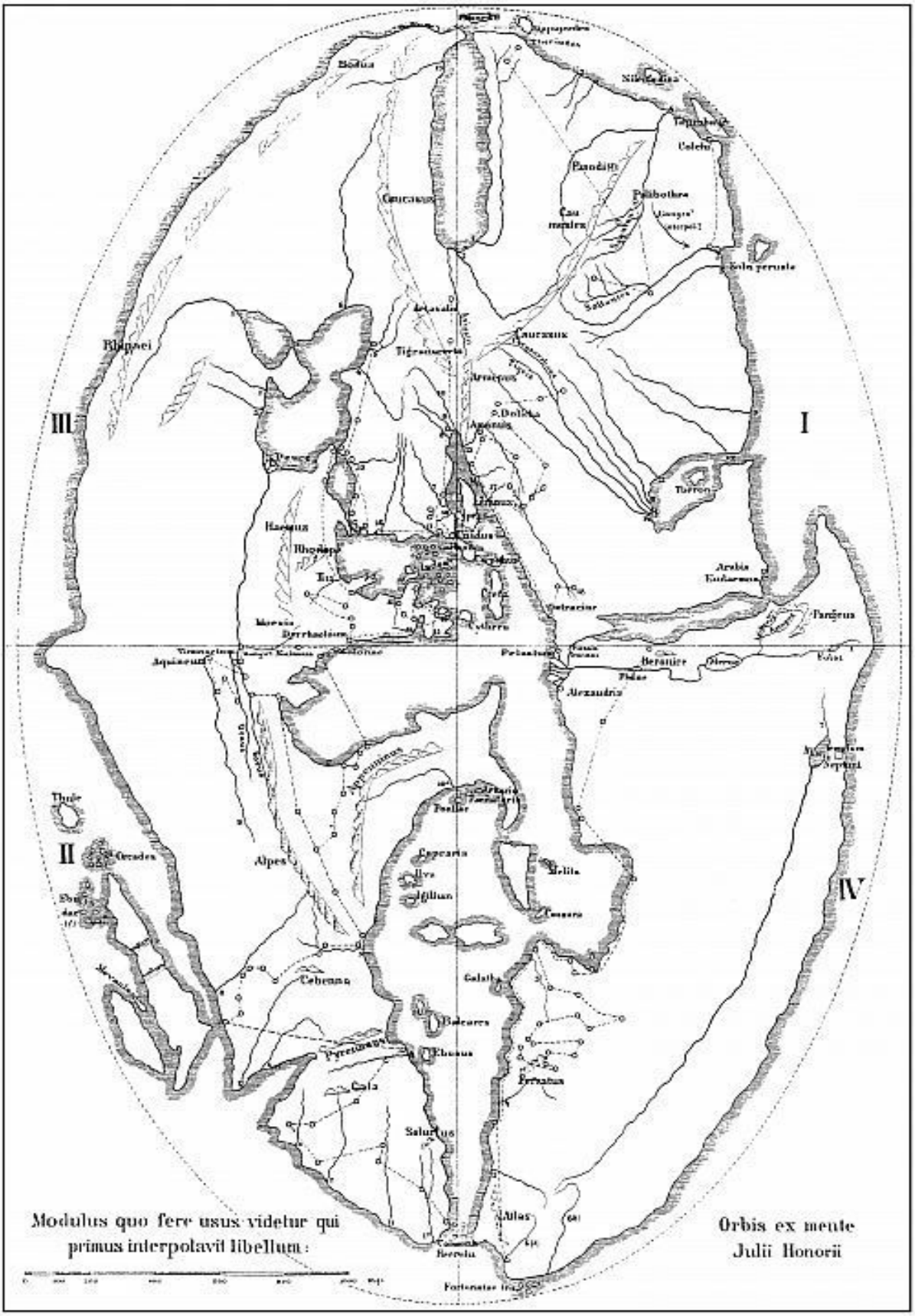
Modulus quo fere usus videtur qui primus interpolavit libellum:
Orbis ex mente Julii Honorii
I
II
III
IV
Caucasus
Rhipaei
Thule
Orcades
Alpes
Cebenna
Galatha
Balearis
Ebusus
Gala
Salurtus
Atlas
Fortunatae
Alexandria
Berenice
Thebae
Pelusium
Cyrenaica
Cyrene
Cotherus
Arabia Eudaemona
Tanaeus
Thuron
Solis peruste
Colchi
Palibothra
Caucasus
Tigranocerta
Armenus
Doleba
Amonus
Haemus
Rhodope
Tus
Crete
Aquincum
Pannonia
Sepulcrum
Melita
Cossura
Capraria
Ilva
Igilium
Poetae
Pyrenaeus
Persatus

Fig. 1 – Reconstitution de la carte de Julius Honorius selon Kubitschek.

On manque malheureusement d'indices pour proposer une autre localisation. La description du cours de la *Malva* dans les manuscrits de la version « B », malgré sa confusion, pourrait cependant nous offrir une piste [153] : *Fluvius Malva nascitur sub insulas Fortunatas..., includit omnem partem Mauritaniae Caesariensis, intercludens per anguilationem tortuosam, et amplectitur gentes Africanas quinque, id est Nasamones, Baccuates, Garamantas, Bures et Bacuenses*. Le passage est évidemment déconcertant parce qu'il cite sur les rives d'un fleuve « né » au bord de l'Atlantique, et traversant la Maurétanie Césarienne, des peuples comme les *Nasamons* et les *Garamantes*, établis à l'autre bout de l'Afrique. Mais l'erreur peut s'expliquer simplement par une confusion de lecture, aisément compréhensible au regard de la reconstitution cartographique tentée jadis par Kubitschek [154] : Julius Honorius croyait en effet en l'existence d'une branche du Nil allant de l'Egypte *ad terminum Libyae (id est Africae)* et qui « naissait » *in Athlantico campo*. Il a probablement, d'un chapitre à l'autre, confondu la *Malva* et ce « Nil » en un seul fleuve, d'où la liste ethnographique aberrante de ses riverains. Dans tous les cas, ce fleuve avait sur sa carte un tracé nettement continental, ce que confirme la mention des *Baquates*, des *Garamantes* et des *Nasamons* [155] . Le cas des *Bures* semble différent puisque dans la liste ethnographique principale ils sont cités entre les *Quinquegentiani* et les *Mazices*, à relative proximité de la mer [156] . Mais une lecture attentive de l'apparat critique de l'édition Riese révèle que ce nom est en réalité mentionné ici par erreur. Les manuscrits portent en effet le mot *Bares* (« S », « R », « P ») ou *Vares* (« C »). *Bures* est une conjecture de Riese [157] . Or le manuscrit « A », plus bref et plus logique dans ce passage sur le fleuve *Malva*, signale seulement que ce fleuve s'écoule *inter Barbares* (= *Bavares*) *et Bacuates*. Le rapprochement des deux passages, et la présence des *Baquates* dans

chaque cas nous conduisent à supposer une erreur de copie dans la graphie *Bares* : il pourrait en réalité s'agir d'une forme accidentellement raccourcie de *Babares* ou *Bavares*. On retrouverait donc ici aussi un grand peuple, les *Bavares* occidentaux, normalement établi assez loin à l'intérieur des terres, et comme les *Garamantes*, les *Nasamons* et les *Baquates*, installé à l'extérieur des frontières romaines [158]. Et dès lors, devant une telle homogénéité, nous serions conduit à proposer également pour le cinquième nom de la liste, les mystérieux *Bacuenses*, une localisation du même type, très continentale et hors des limites provinciales : localisation très imprécise certes, mais qui exclut catégoriquement tout rapprochement avec des *Musulames* de Byzacène. Peut-être ces *Bacuenses* vivaient-ils au sud de la Numidie ou plutôt de la Maurétanie Sitifienne, à proximité du Chott el Hodna, là on a proposé de situer les *Abannae* et les *Caprarienses* d'Ammien Marcellin [159].

Dans tous les cas, c'est vers les Maurétanies que nous conduisent ensuite tous les autres noms de la liste, dans une deuxième partie désormais nettement distinguée qui commence avec les *Rusuccenses* (8). Le lien entre ce groupe et la cité de Rusuccuru semble très probable, et on peut même admettre avec J. Desanges [160] que son nom exact devait être *Rusucc(ur)enses*, « les gens de la région de Rusuccuru ». Comme l'identité de cette cité avec la moderne Dellys ne fait plus aucun doute [161], on peut situer la tribu dans les monts de Grande Kabylie, comme celle qui la suit. Les *Feratenses* (9) sont en effet les habitants du *mons Ferratus* évoqué par Ammien Marcellin non loin de Tubusuctu, et situé par la *Table de Peutinger* au nord de la route Saldae-Tigisi-Rusuccuru [162]. Après ces deux groupes « kabyles », viennent deux noms plus obscurs, les *Barzufulitani* (10) et les *Fluminenses* [163] (11), puis les *Quinquegentiani* (12). Ces derniers sont bien connus [164], comme nous l'avons vu, et Julius Honorius lui-même les situe avec précision quand il leur attribue un

oppidum entre Saldae et Rusuccuru. Puisque la célèbre confédération des cinq peuples [165] (?) se trouvait ainsi en Grande Kabylie, comme les *Rusuccenses* et les *Feratenses*, on peut supposer avec vraisemblance que les deux noms intercalés dans la liste, *Barzufulitani* et *Fluminenses*, désignaient aussi des tribus de la même région. Nous leur adjoindrons les *Ifansenses* (21). Certes, ce groupe apparaît au début de la liste de Julius Honorius, et entre les *Nabatae* et les *Bostrae*, deux noms se rattachant à l'Arabie et inclus par erreur dans la série africaine [166] (probablement parce que, sur la carte qui était commentée, leur graphie débordait sur l'Egypte par laquelle commencent tous les paragraphes consacrés à l'*Océan méridional* [167]). Mais l'apparat critique de l'édition Riese montre que les manuscrits « S », « R », « P », qui sont les seuls à citer les *Ifansenses*, sont aussi ceux qui, par erreur, intercalent les *Fluminenses* et les *Mazices*, indiscutablement maurétaniens, en début de liste, entre les *Bostraei* et les *Marmarides* [168] . Ce détail méconnu nous incite à supposer, pour un morceau de la nomenclature, une confusion de copie propre à cette famille de manuscrits, et du coup à envisager pour les *Ifansenses* une localisation africaine et même maurétanienne. La *Table de Peutinger* signale en effet des *Icampenses* entre Rusibricari Matidiae et Cissi, à la limite ouest de la Grande Kabylie [169] , auxquels ils pourraient selon nous aisément être identifiés. Dans cette hypothèse, on compterait ainsi six tribus de Grande Kabylie dans la liste de la *Cosmographia*, soit près du tiers du total des ethnonymes africains qu'elle cite.

Julius Honorius continue ensuite sa progression vers l'ouest en nommant les *Bures* (13), impossibles à localiser précisément si, comme nous le pensons, on doit suivre J. Desanges qui les distingue des *Suburbures* connus en Numidie au Haut-Empire [170] , puis les *Mazices* (14) et les *Musunei* (15). Ces deux derniers groupes, nous l'avons vu, sont

mentionnés par Ammien Marcellin et semblent avoir été établis, selon Ph. Leveau, « sur le Chélif et les versants montagneux qui le dominent au Nord et au Sud », nettement au sud de la région de Caesarea [171]. En fonction de l'orientation suivie jusque-là par Julius Honorius, c'est logiquement entre la Grande Kabylie et ce secteur que devaient se trouver les mystérieux *Bures*.

A proximité des *Mazices* et des *Musunei* vivaient les *Baniures* (16), vraisemblablement identiques aux *Baiurae* d'Ammien Marcellin, qui résidaient non loin de Tipasa [172]. Cette localisation est indirectement confirmée par le nom suivant de la liste, les *Artennites* (17), dans lesquels on ne peut voir, comme l'a montré J. Desanges, que les gens de la région d'Arsenaria, à l'ouest de Ténès [173]. Les trois ethnonymes qui viennent après ne posent pas non plus de problème. Les *Babares* (18) sont les *Bavares* occidentaux, étudiés à plusieurs reprises par G. Camps [174] : ils occupaient un vaste espace allant des monts des Traras, voisins du Maroc actuel, à l'Ouarsenis. Les *Salamaggenites*, au nom déformé par confusion avec le nom du fleuve Sala, sont les *Macenites* (19), habitants du Maroc central, et les *Baquates* (20), encore mieux connus, constituent le grand peuple du Moyen Atlas antique [175]. Nous avons vu enfin que les deux derniers noms de la liste, qui en fonction de son orientation devraient se trouver également en Tingitane, sont probablement le résultat de deux erreurs de lecture de Julius Honorius sur sa carte : les *Massyli* par une mauvaise interprétation d'un toponyme *Massylia* près de l'Atlas, et l'*Abenna gens* par confusion avec le promontoire d'Abyla (la presqu'île de Ceuta).

Il se vérifie ainsi de manière indiscutable que Julius Honorius, qui ne faisait que commenter une carte, a suivi régulièrement une progression d'est en ouest en rédigeant sa liste des *gentes Africae*. Or, nous avons vu aussi que les *Curbissenses* étaient nommés entre les *Theriodes* de

Tripolitaine et les *Beitani* de Tripolitaine. On peut donc, avec grande vraisemblance, avancer que les *Curbissenses* ou *Gurbissenses* étaient également établis dans cette province ou sur ses marges méridionales. Mais il est peut-être possible d'être encore plus précis, si l'on se souvient que les *Gurbissenses* étaient probablement les habitants du *mons Gurbessa*.

Le *mons Gurbessa*

Ce nom figure dans un autre passage de la *Cosmographia*, une liste d'oronymes africains, malheureusement très courte et difficile à interpréter [176]. Outre l'étrange mention initiale d'un *mons Pyramides* (!), cinq noms sont cités : *mons Beronice, mons Panchaeus, mons Feratus, mons Atlans, mons Gurbessa*. Le début de l'énumération paraît suivre le cours du Nil, du delta (les Pyramides) à une des sources d'un affluent du fleuve selon Julius Honorius (le *mons Panchaeus*, cité dans un autre paragraphe à propos du fleuve Astapus [177]), en passant par le massif qui forme l'arrière-pays de Berenice, sur la mer Rouge. Puis viennent, avant le *mons Gurbessa*, deux noms bien connus de Maurétanie. Le *mons Feratus* figure sur la *Table de Peutinger* au nord de la route Saldae-Tigisi, en Maurétanie Césarienne [178]. Le *mons Atlans* est évidemment l'Atlas, évoqué en général par les Anciens surtout pour sa partie marocaine [179]. Puisqu'il vient après ces deux massifs maurétaniens, on serait tenter de localiser le *mons Gurbessa* aussi à l'ouest de l'Afrique. Mais on sait que les Anciens considéraient, en général, que l'Atlas était la dernière montagne avant l'Océan [180]. Il faut donc envisager une autre hypothèse, qui pourrait se fonder sur la méthode de travail de Julius Honorius. La liste des cités africaines de la *Cosmographia* montre, en effet, qu'en lisant sa carte le géographe a suivi d'abord l'ordre des noms sur le littoral, puis qu'il est revenu en arrière, cette fois pour une deuxième énumération des seules villes de l'intérieur des terres. La

première série va ainsi de Ptolémaïs en Cyrénaïque à Portus Magnus en Césarienne, et la deuxième, après la mention d'Hesperides (Berenike ?) peut-être due à une graphie décalée sur la partie de la carte correspondant à la Cyrénaïque, va de Vallis en Proconsulaire à Bida en Césarienne [181] . Par analogie, on peut donc supposer qu'après avoir suivi une première et courte série d'oronymes dont les noms étaient inscrits près du rivage sur son document, Julius Honorius est revenu en arrière pour reprendre à l'est une énumération, apparemment incomplète, de montagnes de l'intérieur qui commençait avec le *mons Gurbessa.*

Tout cela reste très hypothétique, mais un fait demeure : les « montagnes » citées par Julius Honorius, réelles ou mythiques, correspondent dans tous les cas à des entités importantes par leur surface, leur altitude ou leur prestige. Ce principe de sélection est déjà celui que nous avions noté pour la liste des cités. Supposer qu'à une telle liste aient été adjointes de très modestes hauteurs du Cap Bon paraît dès lors totalement invraisemblable. En revanche, si l'on admet que les *Gurbissenses* étaient les habitants du *mons Gurbessa*, et si l'on se souvient que ces *Gurbissenses* résidaient probablement en Tripolitaine, un grand massif s'impose à l'esprit : le Djebel Nafusa.

c) Vers la Tripolitaine

L'hypothèse d'une localisation de certaines au moins des tribus citées par Corippe à la suite de Sidifan et d'Autiliten dans le Djebel Nafusa, ou dans son prolongement occidental le Djebel Dahar, peut s'appuyer sur plusieurs autres arguments. Il s'agit d'abord d'un ensemble montagneux de grande dimension, qui semble avoir toujours eu une population nombreuse [182] . Il possède des reliefs parfois très escarpés, et des

sommets qui ne sont pas négligeables (837 mètres). Les précipitations y varient aujourd'hui de 100 à 375 mm par an, avec une végétation naturelle de type méditerranéen, et non steppique : autant de traits qui, en supposant quelques changements climatiques et une amplification des données naturelles chez Corippe, pourraient convenir à certaines de ses descriptions.

Mais surtout, le Djebel Nafusa est connu pour avoir été, dès au moins le viie siècle selon les historiens et géographes arabes, le pays du peuple berbère des *Nafûsa* [183] . Or, Corippe cite, nous l'avons vu, juste avant les *Gurubi montana*, parmi les tribus qui suivent Sidifan [184] , les *Naffur*. La quasi-similitude des noms invite à un rapprochement [185] , d'autant que la *Johannide* fournit sur ces *Naffur*, dans les quatres passages où ils réapparaissent, des détails qui révèlent à la fois leur importance et leurs liens avec la Tripolitaine. Ainsi au chant VII : Corippe vante le courage du tribun Liberatus et, pour illustrer celui-ci, il affime alors que le redoutèrent « l'*Ilaguas,* le *Frexes*, le *Naffur* et le roi de la nation vandale [186] ». De toute évidence, ces noms ne sont pas ici choisis par hasard : ils symbolisaient pour le poète les plus grands ennemis des Byzantins : la place des *Naffur* n'en est que plus remarquable, aux côtés des *Frexes* d'Antalas et des *Ilaguas/Laguatan*. Or la même sélection se retrouve à la fin du poème lorsque, décrivant le champ de bataille après la victoire définitive de Jean Troglita, Corippe montre gisant ensemble dans les sables les principaux ennemis de l'Empire : les *Ilaguas*, les *Ifuraces* de Carcasan, le chef suprême à cette date, les *Frexes* et les *Naffur* [187] .

Partsch avait remarqué ces regroupements, mais il avait cru pouvoir en déduire une association *Frexes/Naffur* [188] , les seconds ayant été selon lui des vassaux d'Antalas. L'hypothèse est démentie par deux autres passages de la *Johannide*. Le premier se situe au chant IV. Le tribun

Liberatus raconte les événements qui ont provoqué la ruine de l'Afrique avant l'arrivée de Jean Troglita (546). Il souligne en particulier l'épisode malheureux de la prise d'Hadrumète par les Maures, et conclut [189] :

Irruerant gemini turba cœunte tyranni
Laguatanque cohors et densis Naffur in armis

Ces vers impliquent l'existence de liens étroits entre les *Naffur* et les *Ilaguas/Laguatan* de Tripolitaine. Or ceux-ci sont peut-être explicitement précisés dans un passage antérieur du récit de Liberatus. Après avoir rappelé la révolte d'Antalas à la fin de l'époque vandale, vers 529, le tribun ajoute en effet [190] :

Inde movens vires <Ilaguas...>
Atque omni de plebe viros, tunc Naffur anhelus
Vicina de parte premit.

Le passage est difficile car le manuscrit unique de la *Johannide* est lacunaire. Mais tout conduit à une restitution *Ilaguas* au vers 189. Corippe nomme ici les principaux peuples qui s'insurgèrent alors, en répétant de manière anachronique le schéma qui se déroula en 544. Or même s'il n'y eut aucune coordination avec Antalas, les *Ilaguas* se révoltèrent effectivement à la fin de l'époque vandale, et il était dans la logique de Corippe de les nommer en priorité. Si l'hypothèse est juste, on voit l'intérêt de l'expression *de vicina parte*. Elle établit de manière indiscutable la proximité géographique des *Ilaguas* et des *Naffur*, ce qui oblige automatiquement à situer ces derniers en Tripolitaine. Cette déduction, jointe au rapprochement onomastique *Naffur/Nafûsa*, constitue un argument de plus dans notre démonstration, mais qui n'est pas le dernier.

A côté des *Gurubi montana* Corippe mentionne en effet le toponyme *Ifera*. Or se trouve au cœur du Djebel Nafusa le site de Yefren, autrefois orthographié Yffren [191] , foyer selon T. Lewicki de la tribu des Beni Ifren mentionnée par les sources arabes dès le viiie siècle [192] . Les noms

Ifera, Ifren, Yffren/Yefren sont issus d'une même racine, le mot berbère *ifri*, qui désigne la caverne ou la grotte [193]. Certes, ce mot a été employé dans toute l'Afrique du Nord, mais son utilisation comme toponyme convient parfaitement au massif tripolitain, où les excavations naturelles ou artificielles (troglodytes) sont fort nombreuses [194] et souvent anciennes : elles devaient déjà attirer l'attention des Berbères du vi^e^ siècle. Nous sommes donc tenté d'identifier dans les Maures d'*Ifera* les ancêtres des Beni Ifren, et de placer aussi ce site dans le Djebel Nafusa.

Nous ajouterons pour terminer un dernier indice en faveur de cette localisation. Deux des tribus qui suivaient Sidifan ont un nom qui commence par la racine *Sil-* : les *Silvacae* et le *Silcadenit*. Et deux autres nommés aussitôt après Autiliten ont la même caractéristique : les *Silvaizan* et les *Silzactae* [195]. Cette ressemblance, qui les singularise par rapport à toutes les autres tribus citées dans la *Johannide*, permet de supposer une parenté entre les quatre groupes. Or la *Table de Peutinger* mentionne, parmi les quelques peuples dont elle enregistre la présence en Tripolitaine, des *Seli*, visiblement un groupe important puisque leur nom réapparaît trois fois sur la carte [196]. Ch. Tissot a donc proposé de rapprocher les quatre tribus de la *Johannide* de ces *Seli*, en avançant qu'ils pouvaient en constituer des fractions [197]. L'hypothèse n'a jusqu'ici guère retenu l'attention parce qu'on situait habituellement le début de la liste de Corippe en Proconsulaire. Elle nous paraît désormais fortement envisageable. L'écart chronologique entre la *Table de Peutinger* et la *Johannide* justifie un possible fractionnement ; et celui-ci expliquerait pourquoi les *Seli*, jugés assez importants pour être retenus sur le document routier, sont absents de la liste de Corippe. C'est donc un argument supplémentaire en faveur d'une localisation en Tripolitaine de la nébuleuse de tribus entrées dans la révolte en 544-546

sous la conduite de Sidifan et d'Autiliten, et qui nous conduit, pour conclure, à proposer pour ces groupes le tableau suivant [198] :

HYPOTHÈSES DE LOCALISATION DES TRIBUS DES VERS 48-84 DU CATALOGUE DE CORIPPE

Nom	Chef	Localisation proposée
FREXES	Antalas	Sud-ouest de la Byzacène, à l'ouest de l'axe Thélepte-Capsa
SINUSDISAE *SILVACAE* *NAFFUR* *SILCADENIT* *SILVAIZAN* *MACARES* *SILZACTAE* *CAUNES* Populations de *Gurubi*, *Ifera*, des *collines de Mercure*	Sidifan et Autiliten (?)	Région allant du Chott el Djérid et du Chott El Fedjadj jusqu'au Djebel Nafusa : extrême ouest de la Tripolitaine.
Tribus de l'*Agalumnus*, du *Macubius*, et de *Sascar*	?	Djebel Tebaga ou Djebel Dahar (extrême sud de la Byzacène et Tripolitaine occidentale).
ASTRICES	Conseil de *patres* (*Johannide*, VI, 404-405)	Régions intérieures au sud de Gightis (Tripolitaine occidentale)
ANACUTAS *URCELIANI* *IMACLAS* = *MECALES*	?	Tripolitaine occidentale
Tribus de *Zersilis*, de *Gallica* et de *Marta*	?	Région de Mareth (= *Marta*), Tripolitaine occidentale.
Tribus de *Tillibari* et des *Arva Talentea*	?	Région de Remada (*Limes Tripolitanus* occidental).

Une telle localisation peut évidemment surprendre et sera discutée. Mais que lui opposer ? Diehl, suivi par beaucoup d'historiens, croyait pouvoir reconstituer une coalition maure étendue au nord de l'Afrique parce que le *Vadara* serait le Bagradas (la Medjerda) et que *Gurubi* serait Curubis dans le Cap Bon. Plus réservé sur ces deux identifications, J. Desanges, dans une communication orale, nous a suggéré également que le mont *Macubius* du vers 72 du catalogue pourrait être rapproché des montagnards *Malkoubioi* cités par Ptolémée [199] dans l'est de la Maurétanie, près de l'Ampsaga, à la frontière de la Numidie donc. Comme dans les deux cas précédents, il ne s'agit là cependant que d'une similitude onomastique qui, isolée, ne peut être probante : J. Desanges lui-même a naguère démontré que, contre les apparences, la plaine de *Sittaphi* mentionnée par Ptolémée ne pouvait correspondre à la plaine de Sitifis, mais plutôt à un site de Numidie [200] .

Contre ces similitudes trompeuses, nous croyons plus volontiers en ce que nous révèlent la logique suivie par Corippe dans son catalogue, et aussi le témoignage de Procope, trop souvent oublié dans ce dossier. L'historien grec ne fait en effet jamais d'allusion à des forces venues du nord dans la coalition de 544. Pour lui, les tribus de Tripolitaine envahirent la Byzacène où elles rejoignirent le seul Antalas, et les deux armées unies marchèrent sur Carthage. Une carte des guerres des années 544-548 conduit à la même constatation [201] : les combats ont presque toujours lieu en Byzacène, et c'est en tout cas toujours vers le sud que fuient les vaincus, jamais au nord. Au contraire, en 547, c'est vers le nord que se replie Jean Troglita, à Laribus, où le rejoignent cette fois les Maures restés fidèles à l'Empire [202] : il est en effet indéniable que des groupes maures vivaient dans les districts montagneux et boisés du nord de la Proconsulaire et de la Numidie [203] . Procope lui-même les évoque d'ailleurs, en une autre partie de son livre, lorsqu'il raconte la

fuite du roi Gélimer chez les habitants du mont Pappua [204] . Mais il n'en est plus jamais question ensuite. Pourquoi, s'ils avaient participé aux guerres des années 544-548, ne songe-t-il pas à évoquer ces gens auxquels il a consacré un si long développement en 533 ?

Dans un article méconnu paru dix-sept ans après son édition commentée de la *Johannide*, Partsch, assurément à l'époque le meilleur spécialiste de Corippe, avait fini par apercevoir ces difficultés fondamentales, et il était revenu sur la présence de tribus de Proconsulaire dans la coalition : il proposait plutôt de renvoyer tout le groupe cité par le poète à la suite de Sidifan dans l'extrême sud de la Byzacène, de Gafsa aux Chotts [205] . C'est évidemment un compromis qui permet de redonner à la liste de Corippe un certain ordre géographique, puisque Antalas, qui habitait le sud-ouest de la province, est mentionné avant, et qu'après viennent les *Astrices* de la Tripolitaine occidentale. Mais c'est un compromis inutile. Car on peut lui opposer ce qui est aussi, en fait, le seul véritable obstacle à notre hypothèse : ces mentions de sommets vertigineux et surtout de denses forêts, qu'on cherchera vainement aujourd'hui autant au sud de Gafsa que dans le Djebel Nafusa. Là pourrait être vraiment la pierre d'achoppement de tout le raisonnement que nous avons suivi jusqu'ici, et nous ne songeons nullement à l'occulter.

Mais nous croyons aussi avoir montré, par tout ce qui précède, qu'une lecture à la lettre du catalogue des tribus entre les vers 51 et 72, avec son fleuve, ses forêts et ses monts qui soutiennent les astres, conduit à une impasse : ces pseudo-descriptions orographiques et botaniques sont en contradiction complète avec les localisations que suggèrent tant la logique de Corippe que le contexte historique. Or comme nous avons, à l'aide d'exemples précis et indiscutables, démontré qu'on peut prendre au moins à deux reprises ensuite le poète « en flagrant délit »

d'exagération évidente dans des mentions de fleuve et de forêts [206], cet obstacle nous paraît, en définitive, être purement artificiel. Il l'est d'autant plus que la thèse d'une identité absolue des conditions climatiques et végétatives entre notre époque et celle de Corippe, malgré tout ce qui en est dit, demeure à notre sens plus un postulat qu'une vérité scientifiquement démontrée. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire ce passage, déjà aperçu par R. Rebuffat, du géographe arabe Al-Bakrî au xie siècle [207] :

> Au centre de la montagne des Nafûsa on trouve des dattiers, des oliviers et des arbres fruitiers en quantité. Quand on convoque les tribus des alentours, on peut réunir seize mille guerriers...

Les vergers du Djebel ne seraient-ils pas, sinon les forêts, du moins les restes ou les héritiers des forêts de Corippe ? La marge d'interprétation demeure ici très large, et finalement nous paraît autoriser à conclure qu'entre les descriptions botaniques et la logique géopolitique du récit du poète, il faut décidément privilégier la seconde.

6–CONCLUSION

L'ensemble des indices recueillis dans cette longue étude, résumés par la carte 3, permet donc selon nous, de compléter l'interprétation du classement suivi par Corippe dans son catalogue, en la fondant sur des arguments géographiques nouveaux. Trois groupes se distinguaient clairement dans la grande coalition maure de 546, la plus vaste qui nous soit connue. Le premier, dirigé par le seul Antalas, se situait en Byzacène, et plus précisément comme nous le verrons dans le chapitre consacré à ce personnage, dans le sud-ouest de cette province. Il était composé de la tribu des *Frexes*, peut-être complétée d'éléments divers jusque-là non affiliés à une tribu. Sa situation remarquable près de

riches territoires romanisés [208], sa position d'allié de l'Empire entre 535 et 544, et le rôle primordial qu'il semble avoir joué dans l'insurrection de 544 lui valent, peut-être en dehors de toute réelle importance numérique, une place exceptionnelle dans la *Johannide*. Un second ensemble, bien distingué dans le catalogue, et qui correspondait aussi à une localisation très particulière, était représenté par les divers peuples qui suivaient le chef de l'Aurès, Iaudas : il appartenait donc à la Numidie et à ses marges sahariennes. Enfin, le plus mystérieux jusqu'à présent, un troisième groupe était constitué d'une nébuleuse de tribus venues du sud tunisien et de l'actuel territoire libyen (Tripolitaine et Cyrénaïque). Contrairement aux interprétations traditionnellement adoptées, nous pensons avoir démontré qu'il commençait dans le catalogue dès la mention de Sidi-fan, *fomes belli rectorque*, et se poursuivait jusqu'à la mention des *Barcéens*. Ce groupe se subdivisait lui-même en plusieurs ensembles, dont les principaux étaient les peuples du Djebel Nafusa (Sidifan et Autiliten), les tribus de la zone occidentale de l'ancien *limes Tripolitanus* (*Astrices* et leurs voisins), et les *Ilaguas* et les *Austur* du prédésert tripolitain.

Toutes les tribus de ce troisième groupe formaient pour Corippe les *gentes Syrticae* ou *Marmaridae*, sur lesquelles il se montra exceptionnellement précis, parce qu'elles étaient à ses yeux l'élément le plus redoutable et le plus inquiétant de la révolte des années 540, et parce qu'à la faveur de la guerre elles avaient pu pénétrer en Byzacène et en Proconsulaire [209]. La ligne des Chotts apparaît en effet dans toute la *Johannide* comme un axe de séparation fondamental, garantie prioritaire de la sécurité de l'Afrique romaine et de Carthage. Nous avons vu plus haut comment le poète, lorsqu'il fait exposer par Récinaire la politique berbère des Byzantins en 546, établit une distinction radicale entre Antalas, ancien allié, voisin connu, et qu'on

espère voir se soumettre, et les *Ilaguas*, figures emblématiques des peuples *marmarides*, pour lesquels seule l'expulsion est envisagée [210]. La même opposition se retrouve dans le récit des débuts de la révolte de Carcasan en 547. Ce chef réunit alors une coalition purement tripolitaine et marcha vers le nord. Dès que Jean Troglita l'apprit, à Carthage, il assembla les *Proceres* et, selon Corippe, déclara [211] :

> Le <Laguatan> rebelle a déjà envahi les campagnes de Tripolitaine et fait du butin, en se promettant de se diriger vers l'intérieur de nos frontières. Je me prépare à mettre en marche les armées, à aller à la rencontre de toutes ces tribus, afin de leur livrer bataille sur des terres extérieures et d'abattre nos ennemis loin de nos campagnes (...) Si nous laissons les ennemis atteindre seulement les frontières de la Byzacène, déjà ils voudront aller plus avant, ils détruiront tout par leurs pillages, et des combats troubleront de nouveau notre terre épuisée.

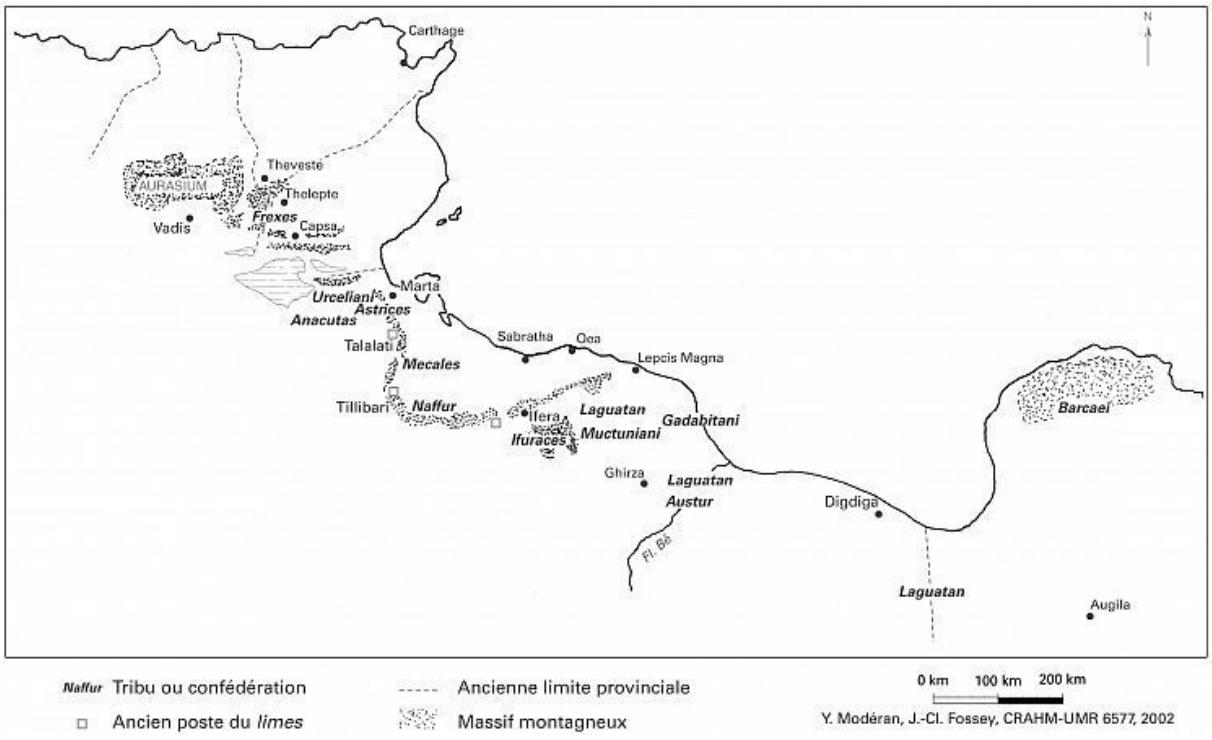

Carte 2 – Localisation des principaux groupes maures cités dans le catalogue du chant II de la *Johannide*.

La distinction établie ici par le poète est très nette : la Tripolitaine ne fait plus partie, à ses yeux, de l'Afrique véritable, de ce qu'il appelle « nos campagnes » (*nostra rura*). Elle appartient à des *terrae externae*,

dans lesquelles il s'agit de contenir les Maures. Nous savons pourtant que cette région, en 533, était redevenue byzantine comme la Byzacène ou la Proconsulaire. Elle l'était encore en 543, lorsque Sergius, le gouverneur local, fit assassiner les ambassadeurs des *Laguatan* [212] , et rien n'indique que l'Empire y ait jamais renoncé. La distinction opérée par Corippe n'est donc pas administrative ou politique, mais ethnographique. La Tripolitaine est pour lui le domaine naturel des Maures instables, innombrables et dangereux, par opposition à la Byzacène d'Antalas ou à la Numidie aurasienne d'Iaudas, des chefs bien connus et dont on a pu apprécier parfois le comportement. Et cette division commande tout son poème, puisqu'en effet, à ses yeux, comme nous le verrons plus en détail plus loin, le grand drame des années 544-548 fut l'irruption, inédite dans les provinces du nord, la vieille Afrique prospère et romanisée, de ces Berbères étrangers venus des régions sahariennes [213] .

Cette insistance sur leur rôle explique aussi qu'il se soit efforcé de donner une liste détaillée des tribus qui les composaient, pour mieux accentuer leur importance. Ainsi doit se comprendre l'apparente anomalie que pourrait constituer, aux yeux de certains commentateurs, le grand nombre de groupes du catalogue que nous proposons de localiser en Tripolitaine [214] . Il n'a rien d'étonnant si l'on admet, une fois pour toutes, que Corippe ne veut être ni géographe ni ethnographe. Il construit son catalogue selon un ordre essentiellement politique, et il se montre irrégulièrement prolixe de détails en fonction de la même logique. On se gardera, dans ces conditions, de croire que tous les groupes cités avaient une égale importance démographique. Corippe multiplie les noms, mais avant tout dans le souci d'amplifier la place des Maures à ses yeux les plus redoutables. Il en vient ainsi à citer parfois de toutes petites unités, comme on peut le vérifier dans quelques cas. Il

nomme par exemple à la fin du catalogue, derrière Iaudas, les habitants du « rocher de Gemini ». Or nous connaissons cette *Petra Geminianou* grâce au récit de Procope sur l'expédition de Solomon dans l'Aurès en 539 : c'est un rocher à pic, en haut duquel, dit l'historien grec, les Anciens avaient construit une tour, et qui était très difficile d'accès [215]. Un simple lieu-dit est ainsi devenu dans le catalogue le siège d'une tribu berbère, probablement pour allonger la liste trop courte des partisans d'Iaudas, et aussi pour reprendre un nom qui devait être célèbre dans toute l'Afrique après la victoire de 539. Le même procédé se retrouve dans la liste des tribus mentionnées immédiatement après les *Astrices* : le poète cite comme deux unités indépendantes les Maures de *Gallica* et ceux de *Marta* ; il s'agit pourtant de deux sites très proches l'un de l'autre, et de dimensions fort modestes [216]. De la même manière, il y a probablement un artifice identique dans le procédé qui consiste, à plusieurs reprises, à désigner des groupes par un toponyme plutôt que par un ethnique : le poète a pu subdiviser arbitrairement une seule tribu en plusieurs unités, en citant différents sites de son habitat. Nous soupçonnons fort le recours à ce procédé précisément dans le fameux passage des vers 56-57 : les « collines de Mercure » et *Ifera* pourraient bien, en fait, n'être que des lieux-dits des *Gurubi montana*.

Même si le catalogue est composé, dans sa perspective de mise en valeur des responsabilités de la révolte, en trois parties, nous voyons ainsi que Corippe distingue en fait deux types de Maures seulement, que nous proposerons désormais d'appeler, par référence au passage cité plus haut qui opposait les *externae terrae* et *nostra rura*, les « Maures de l'extérieur » et les « Maures de l'intérieur ». Les premiers, établis sur le sol de l'actuelle Libye, étaient à ses yeux les plus nombreux et les plus dangereux. Les seconds, représentés par Antalas, Iaudas, mais aussi le « fidèle » Cusina, établi en Numidie auprès d'Iaudas, étaient tous

d'anciens alliés et, par leur proximité des campagnes romaines, lui paraissaient mériter un statut particulier dans la nouvelle Afrique romaine de Justinien.

La présence au milieu du vi^e^ siècle de ces masses maures suscite plusieurs questions fondamentales qui vont désormais organiser toute la suite de notre recherche. La première et la principale, par laquelle nous avions ouvert ce chapitre, est celle du contraste flagrant qui existe entre la situation ainsi décrite par Corippe et Procope et les données des sources du ive siècle, et en particulier de Julius Honorius. Ce géographe ne connaît, nous l'avons vu, que quelques grandes tribus en Tripolitaine, en ignorant tout des *Laguatan*, des *Austur* et autres *Ifuraces* dont Corippe fait les tribus dominantes de son temps. Surtout, il semble n'avoir entendu parler d'aucun des Maures de l'intérieur chers à la *Johannide*. Julius Honorius ne voyait sur sa carte que deux grands ensembles berbères en Afrique, très nettement séparés l'un de l'autre (cf. carte 1). Un premier groupe, « oriental », établi en Cyrénaïque et en Tripolitaine, comportait six noms, des *Marmarides* aux *Beitani* [217] ; un second, « occidental », installé en Maurétanie Césarienne et en Maurétanie Tingitane, réunissait quatorze peuples, des *Rusuccenses* aux *Baquates* [218] . Quelle qu'elle ait pu être, la position des *Bacuenses/Begguenses* ne modifiera pas, dès lors, la conclusion essentielle qui se détache de cette répartition : la carte du géographe du ive siècle mettait en valeur une apparente absence de tribus maures à l'intérieur, et même à proximité des trois provinces centrales de Numidie, Proconsulaire et Byzacène [219] . Cette lacune devait être d'autant plus frappante que les trois provinces en question étaient, au contraire, constellées de cités (cf. carte 1). La superposition cartographique des deux listes des *gentes* et des *oppida* s'avère, sur ce point, extrêmement éclairante : 70 % des cités et 0 % des tribus en Numidie, Proconsulaire et

Byzacène, contre 30 % des cités et 100 % des tribus dans le bloc Libye moderne/Maurétanies. Le contraste est éclatant, et a nécessairement une signification ethnographique et politique, même s'il ne faut pas exagérer celle-ci. Il faut en effet tenir compte du degré de précision du document. La nomenclature tribale de la *Cosmographia* est évidemment le résultat d'une sélection, comme l'était la liste des cinquante-six villes africaines qu'elle fournit. Nous avons vu que, dans ce cas, la sélection obéissait apparemment à des critères rationnels, en retenant les cités les plus importantes de l'époque du géographe. La même logique, sous deux facettes, semble avoir aussi inspiré le chapitre ethnographique. Plusieurs des noms retenus, en effet, sont ceux de très grands peuples, de vastes confédérations aux nombreuses fractions [220] : *Marmarides, Nasamons, Garamantes, Quinquegentiani, Bavares, Baquates, Macenites* constituaient les plus grands noms de l'histoire berbère à l'époque romaine, et trouvaient justement leur place sur la carte. En opposition avec cette première série, les *Rusuccenses, Baniurae* et autres *Feratenses* de Maurétanie Césarienne formaient, cependant, des peuples infiniment plus modestes : pourquoi alors les avoir cités ? La réponse, tout à l'honneur du géographe, tient probablement au contexte précis de l'époque à laquelle il écrivait. La plus importante révolte berbère du ive siècle fut, en effet, le soulèvement de Firmus en Maurétanie Césarienne centrale, bien connu grâce à Ammien Marcellin [221] . Certes, seules quelques unes des tribus mentionnées par l'historien se retrouvent dans la *Cosmographia* (les *Mazices*, *Musones*, *Baiurae*), mais l'intérêt de Julius Honorius pour la région qui fut au cœur de l'insurrection n'en reste pas moins remarquable [222] , surtout si on le compare à ses prédécesseurs. Nous pensons donc qu'un second critère détermina probablement sa sélection, qui était le degré de notoriété atteint par les tribus berbères, notoriété due en ces régions d'abord à la participation aux troubles de la

deuxième moitié du ive siècle. Comme, nous l'avons vu, Julius Honorius a vécu à la même époque qu'Ammien, ou peu après lui, on pourrait expliquer ainsi aisément l'attention qu'il porta aux Maures de Césarienne, et particulièrement de Grande Kabylie. Inversement, l'absence totale de troubles en Numidie, Proconsulaire et Byzacène pourrait justifier en partie son silence, mais en partie seulement.

Il faut en effet nécessairement déduire aussi de ce silence l'absence de groupes berbères notables dans ces régions, ce qui repose le problème de l'originalité de la situation du vi^{e} siècle. D'où venaient donc les « Maures de l'intérieur » mis en valeur par Corippe ? D'où venaient aussi les *Laguatan* et les *Austur* auxquels il donne le premier rôle dans les guerres du vi^{e} siècle ? Cette question des origines des deux grands groupes maures distingués par Corippe et Procope est fondamentale, et elle va structurer désormais toute notre enquête, en s'élargissant d'ailleurs rapidement. Comme P.-A. Février l'avait bien senti, elle amène en effet aussi à poser le problème de l'identité des peuples berbères, et à s'interroger sur la notion même de Maures au vi^{e} siècle. C'est donc, en fait, une vaste recherche d'histoire culturelle et sociale, dans la longue durée, que nous allons entreprendre. Dans celle-ci, parce que les auteurs byzantins lui accordent la place principale, et parce qu'il a aussi suscité les théories les plus audacieuses chez les historiens modernes, le groupe « syrtique » sera étudié d'abord, avant une seconde recherche sur les « Maures de l'intérieur ».

Notes

1 Cf. *supra* chap. 1 note 20 sur les *proceres* devant qui l'œuvre est lue.

2*Johannide*, II, 342-351 :
...modo mittere duro
legatos opus est promissa pace tyranno.
Captivos revocent. Nostris discedat ab oris
ille furens Austur saevae seu gentis Ilaguas.
Principis ipse iugum solite suffere coactus
subiecta cervice vehat. Si cesserit ille,
omnia salva fient. Ignoscens gentibus insons,
et placide dabitur victoria rebus.
At si fors tumidus steterit cervice rebellis
tunc armis superandus erit.
Un commentaire plus détaillé de ce passage est proposé *infra* p. 641-644.
3 Célèbre message d'Anchise à Enée (*Enéide*, VI, 853). L'importance de ce thème dans la *Johannide* fait l'objet d'une étude de M. Lausberg, « *Parcere subiectis*. Zur Vergilnachfolge in der *Iohannis* des Corippus », dans *Jahrbuch für Antike und Christentum*, 32, 1989, p. 105-126.
4*Johannide*, IV, 329-331.
5*Johannide*, IV, 362-364 (Antalas à Jean Troglita) :
(...) Non vester eram ?
Non saepe cucurri ?
Non iussis merui cautus ?
Non proelia gessi
Pro ducibus, Romane, tuis ?
6 Cf. *Johannide* II, 86 : *nunquam superatus Ilaguas...*, ainsi que les allusions répétées à la victoire des *Laguatan* sur Maximien (I, 480-482 ; V, 178-180 ; VII, 530533).
7*Infra* p. 302-309.
8*Johannide* IV, 374-375 :
sorte nova fortis pariter cum noster Ilaguas
castra regit gentesque feri de finibus Austri.
9*Johannide*, IV, 595-627, en particulier 597-598 :
bellorum at princeps nocturno tempore Ierna
sollicitus curis, muros per castra camelis/construit
et 619-622 :
Antalas pariter pugnas determinat arte
egrediturque suis vallatus cornibus. Ardet
in medium confisus equo, pugnaeque pedestri
composuit solido iunctas umbone phalanges.
10 Procope, *Guerre vandale,* II, 21, 17-18 : οϊ τε βάρβαροι ές βυζακιον αφικομε-νοι πλείστα έξ έπιδρομης έλήίσατο των έκείνη χωρίων. Άνταλας δε (οι5περ έν τοις έμποσθεν λογοις εμνήσθην ατε 'Ρωμαίοις πιστου διαμεμενηκοτος καί δι' αυτομονου εν Βυζακίω Μαυρουσίων αρχοντος) ηδη Σολομωνι έκπεπολεμωμένος έτιΰγχανεν...

'Ανταλας τους βαρβαρους ασμενος τε είδε καίομαιχμίαν ποιησαμενος έπί Σολομωνα τε καί Καρχηδονα σφίσιν ηγησατο.
Cf. également II, 28, 47 (événements de 548) : « Mais plus tard les Levathai revinrent avec une plus grande armée depuis les campagnes de Tripolitaine vers la Byzacène, et ils s'unirent aux forces d'Antalas » : χρονω δε Οστερον οί Λευαθαι αυϋθις στρατφ μεγαλωέκ τίον έπί Τριπολεως χωρίων ές Βυζακιον αφικομενοι τοις αμ-φίτον 'Ανταλαν ξυνέμιξαν.
11 Procope, *Guerre vandale*, II, 12, 30 : « Et les seuls Maures qui demeurèrent en Byzacène furent ceux qui étaient commandés par Antalas, qui à cette époque était resté fidèle aux Romains, et qui pour cela, avec ses sujets, avait échappé aux malheurs (des autres) » : μονοι δέ Μαυρουσίων έν Βυζακίιω διέμειναν ων ηγείτο 'Ανταλας, (5ς διη έν τουτω χρονωτην ές 'Ρωμαίους πίστιν φυλαξας κακων απαθιίς ξυίν τοις υπηκοοις τοις αυτουέμεινεν.
12*Johannide*, IV, 362-364 : *N'étais-je pas des vôtres ? N'ai-je pas souvent accouru ? N'ai-je pas servi avec prudence sous vos ordres ? N'ai-je pas livré bataille pour tes chefs, Romain ?*
13*Johannide*, IV, 637-640 : *Au milieu d'eux se trouvait l'ardent Sidifan, l'instigateur et le guide de cette guerre ; il commandait la cavalerie à l'aile droite. Et à l'aile gauche de l'armée, réunissant ses troupes, Carcasan déverse dans la plaine entière des bataillons serrés et conduit au combat les Ifuraces...*
14*Johannide*, II, 47. L'expression *Sidifan fomes belli rectorque* pourrait se traduire par une périphrase qui rendrait son sens poétique : *Sidifan qui alimentait et guidait (la flamme de) cette guerre.* Mais à l'époque tardive le terme *fomes* a aussi un sens politique, celui d'*instigateur*, attesté par exemple chez Sidoine Apollinaire (*Lettres*, VIII, 11, 12 ; autres exemples dans le *Thesaurus Linguae Latinae*, VI, col. 1021). Ce sens, déjà reconnu pour notre passage par J. Alix (*RT*, t. 7, 1900, p. 120), est éclairé, comme nous l'avons vu, par la présentation des tribus révoltées faite par Corippe dans le catalogue du chant II : Sidifan peut être considéré comme l'instigateur de la guerre parce que, le premier, il a décidé de suivre Antalas, élargissant ainsi soudainement ce qui n'était au départ qu'une révolte locale.
15*Johannide*, IV, 641-643 : après la mention de Carcasan qui commande l'aile gauche de l'armée (cf. *supra* note 13), le poète ajoute
(...) pariterque Melangus
signa regit, Gantal Guentanque, Alacanza, Iutungun
dirus et Autiliten velox fortisque Catubar,
et quos mille duces misere in proelia Syrtes.
16 Interprétation présentée dans notre article « *Qui montana Gurubi colunt* (*sic*) : Corippe et le mythe des Maures du Cap Bon », dans *MEFRA*, tome 99, 1987, 2, p. 963-989, et reprise dans notre thèse de 1990.
17 Intervention de J. Desanges lors de notre soutenance de thèse à Nanterre le 15 décembre 1990, suivie d'une notre manuscrite détaillée dont nous avons essayé de tirer profit ; V. Zarini, *Berbères ou barbares ?* p. 153-155.

18 La seule difficulté suscitée par cette interprétation est que Corippe ne cite Autiliten, dans la description du dispositif des Maures à la veille de la bataille de 546 (*Johannide* IV, 619-644), qu'après Carcasan, chef de l'aile gauche, et non après Sidifan (cf. *supra* notes 13 et 15). Mais le vers où apparaît Autiliten, à la fin de la liste (IV, 643) s'inscrit manifestement dans une perspective très générale : le poète, après avoir cité les grands chefs de corps, évoque désormais pêle-mêle leurs principaux lieutenants. Le vers suivant auquel se rattache la mention d'Autiliten et qui est le dernier du chant, est d'ailleurs significatif de cet élargissement de perspective : *Et quos mille duces misere in proelia Syrtes...*

19*Johannide* VIII, 239-242 :

(...) Guenfeius una aspera bella ciens, animo consulta revolvit,
impatiens differe diu. Tamen ordine primus
Carcasan sic orsus ait...

20*Johannide*, VIII, 254-55 : *Demain est un jour de fête pour tout le peuple latin, ajoute Autiliten.*

21 Cf. *supra* note 10 et note 11.

22 On doit évidemment exclure la localisation en Maurétanie Tingitane qu'avait jadis proposée C. Müller (édition de Ptolémée, p. 585 note 9), en identifiant les *Caunes* du vers 66 aux *Kaunoi* cités par Ptolémée (IV, 1, 5) au IIe siècle. Cette province était totalement coupée du territoire byzantin, et il est évident que si des tribus si lointaines avaient participé à la révolte, Corippe n'aurait pas manqué de le souligner.

23 Cf. ainsi Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, tome 1, Paris, 1884, p. 469-470 qui identifie le *Vadara* au Bagradas et situe ainsi les *Caunes* et les *Silzactae* « dans le massif des Beni-Mazen, au sortir duquel la Medjerda sillonne de ses méandres les grandes plaines de Djendouba ». Position identique chez Ch. Diehl (*L'Afrique byzantine*, p. 304) qui place les mêmes tribus dans « la contrée accidentée et difficile qui s'étend entre Khamissa et Soukarrhas (*sic*) à l'ouest, Chemtou et le Kef à l'est », et chez M. Riedmüller (*Die Johannis des Corippus als Quelle libyscher Ethnologie*, Augsbourg, 1919, p. 17-19).

24 P.-A. Février, « Le Maure ambigu ou les pièges du discours », dans *B.A.C, n.s.*, 19 B, 1985, p. 300.

25 Dans une étude très complète, J. Gascou a relevé toutes les variantes connues du nom du Bagradas : aucune ne se rapproche de la forme *Vadara* (« Le nom de l'oued Medjerda dans l'Antiquité », dans *AA*, t. 17, 1981, p. 15-19).

26*Johannide*, VI, 379 et 381-382 : *Le général établit son camp près de l'onde d'un fleuve qu'on lui a indiqué... Dès lors, de tous côtés les soldats confluent vers les flots et ils boivent au fleuve bienfaisant.*

27 Sur les *Astrices*, cf. *infra* p. 108.

28 Celle-ci, qui a tous les traits d'une sebkha, n'est mentionnée qu'à la fin du récit de la bataille, mais le contexte suggère qu'elle est toute proche des rives de l'oued où a commencé le combat : *Johannide*, VI, 753-757.

29 Cf. *supra* le passage du catalogue du chant II, vers 76-81.
30*Johannide*, VI, 514-515 :
praecipiens servandam tantum ob fluminis undam
rectores iuvenum hostes expugnare iubebat...
et VI, 570-571 :
amnis erat medius bellorum fraudibus aptus
Massylisque dolis...
31 L'oued Es Zeuss est le cours d'eau qui se jette dans une sebkha (sebkha Oum es Zessar) le plus proche de Mareth (10 km au sud-est). Ch. Tissot avait proposé d'identifier le *flumen* de Corippe avec l'oued Es Zessar (qu'il appelle Oum Medjessar) situé 5 km plus au sud (*Géographie comparée de la province romaine d'Afrique...* tome 2, p. 694).
32 J.-M. Lassère, « La Byzacène méridionale au vi^{e} siècle d'après la *Johannide* de Corippus », dans *Pallas*, 31, 1984, p. 163-178. Déjà C. Courtois s'était interrogé sur ces forêts de Byzacène évoquées par Corippe, en concluant : « Je crains cependant que le mot *silva* ne désigne souvent le maquis plutôt que la forêt véritable » (*Les Vandales et l'Afrique*, p. 318 note 10).
33*Johannide*, VIII, 170-173 :
(...) Cognovit ut ingen
Romani ductor populi, concludere gentes
obsidione parans certis tunc signa diebus
abstinuit silvisque acies exclusit iniquis.
34 S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, tome 1, Paris, 1913, p. 40-99.
35 Cf. les pages de synthèse de P. Trousset, à partir notamment des travaux de H.N. Le Houerou, dans sa thèse *Recherches sur le limes tripolitanus du Chott el Djérid à la frontière tuniso-libyenne*, Paris, 1976, p. 19-21. Et plus récemment, pour la Tripolitaine, D.J. Mattingly, *Tripolitania*, Londres, 1995, p. 13-14.
36 M. Rouvillois-Brigol, « Quelques remarques sur les variations de l'occupation du sol dans le sud-est algérien », dans *Actes du IIIe colloque international d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du Nord, Montpellier, 1985*, Paris, éditions du CTHS, 1986, p. 35-52.
37*Johannide*, VII, 272 : *Venit Ifisdaias centum cum milibus ardens...*
38*Johannide*, IV, 644.
39*Johannide*, V, 270-271 *Apercevant de loin, depuis une colline, l'ardent* [tribun], *Sidifan se prépare à marcher contre lui. Il réunit les armées syrtiques...*
40*Johannide,* VIII, 273-274 : *ceux-là vaincus, le Nasamon se se trouvera pas d'autre ennemi...*
41*Johannide*, II, 138.
42 Ces calculs furent faits dans les années 80, avant la parution de l'ouvrage essentiel de J. U. Andres, *Concordantia in Flavii Corippi Iohannida*, HildensheimZürich-New York, 1993, qui permet aujourd'hui toutes les vérifications et nous dispense de donner ici toutes les références relevées.

43 Cf. pour l'étude de cette seconde insurrection *infra* p. 232 et p. 630-633.
44 Pour le problème des passages où Corippe semble assimiler Antalas aux *Laguatan*, cf. *infra* p. 302-309.
45 Tel est en particulier le cas de toutes les occurrences des termes *Syrticus et Marmaridus* avant le chant VI et le récit de la deuxième guerre de Jean Troglita. Outre l'association à Sidifan (V, 272) déjà citée, *Syrticus* apparaît en V, 29 : Ierna, chef des *Laguatan* et prêtre de Gurzil lâche un taureau sacré qui après s'être avancé vers les Romains, fait demi-tour et revient vers le camp maure (*per Syrtica rupit*) et ce même Ierna. On retrouve le mot en V, 462, dans la même bataille : Ifisdaias, allié des Romains, décime les insurgés, parmi lesquels dominaient les *Laguatan*, « terrassant les cadavres syrtiques de son épée (*Syrtica prosternens ferventi funera ferro*). Le terme se trouve enfin aussi à la fin de cette bataille, en V, 503 : Corippe évoque Ierna s'enfuyant avec l'effigie de Gurzil, et conclut : *Syrtica per latos fugiebant agmina campos*. Pour *Marmaridus*, cf. *infra* note 50.
46 Les Nasamons, et le problème de l'emploi de leur nom dans la *Johannide* font l'objet d'un chapitre spécifique de notre deuxième partie, *infra* p. 219-238.
47*Johannide*, VI, 197 :
(...) sed si quis Syrtica rura
asper arat Nasamon...
48*Johannide*, V, 175 :

(...) Calidas sic cernere Syrtes vaditis ?...

49*Johannide*, VI, 191 : *excurrunt celeres calidis a Syrtibus alae.*
50 Outre la citation donnée ici à propos de Ierna, *Marmaridus* n'apparaît, avant le chant VI et la grande insurrection libyenne de Carcasan, qu'en deux occurrences : dans le catalogue du chant II, vers 138, où il désigne, nous l'avons vu, toutes les tribus qui suivent les *Laguatan* avant l'évocation des Aurasiens de Iaudas ; et en V, 398, dans le récit de la première bataille gagnée par Jean, lorsque le général s'apprête à pénétrer dans le camp maure, organisé surtout par les *Laguatan* avec un rempart de chameaux : alors, dit le poète, « une terreur glacée bouleverse les armées marmarides, le cœur ébranlé par la voix du grand Jean »... (*Marmaridas acies sic magni voce Iohannis / conturbat gelidus quassato pectore terror*).
51 On notera que le nom de Sidifan est attesté en Tripolitaine avant Corippe. On le retrouve en effet, à peine déformé, sur un *ostrakon* tardif découvert à Henchir bou-Gornine, dans le sud tunisien, jadis publié de manière incomplète par A. Merlin (*BAC*, 1915, p. CXCIII). Sur ce reçu mentionnant un paiement de vin exprimé en *folles*, J. Marcillet-Jaubert a lu à la première ligne, où figurent les contractants, *Siddifa* à côté de *Issidinio* (plutôt *Iseddena* selon Marcillet-Jaubert). Je dois cette information, comme du reste une copie d'un dossier de J. Marcillet-Jaubert sur d'autres *ostraka* mal publiés, à l'amitié généreuse de X. Dupuis.
52 J. Partsch, *Proemium* de son édition *MGH* de la *Johannide*, Berlin, 1879, p. ix.

53 J. Partsch, « Die Berbern in der Dichtung der Corippus », dans *Satura Viadrina*, Breslau, 1896, p. 20-38. Revenant sur ce qu'il avait écrit en 1879, Partsch estimait qu'il fallait, en définitive, placer les gens de *Gurubi* dans le sud de la Byzacène, en renonçant à toute localisation dans le Cap Bon.

54 Citée sous ce nom par Pline l'Ancien (V, 24), c'est l'actuelle Korba, sur le site de laquelle on a trouvé l'inscription *CIL* VIII 980, qui mentionne la *Col(onia) Iul(ia) Curubis*.

55 Cité par Pline l'Ancien (V, 23) et connu sous le nom de « promontoire d'Hermès » (Ἑπμαια ἄκρα) par les Grecs dès l'époque du *Périple de Scylax* (§ 110-111).

56 J. Desanges nous avait cependant fait part, lors de notre soutenance de thèse en 1990, d'une hypothèse originale et inédite, qu'il envisageait avec prudence : un rapprochement d'*Ifera* avec la *Neferis* mentionnée par Appien (*Punica*, 102), dont le site selon l'auteur n'était « que lieux escarpés, ravins et fourrés ». *Neferis* a été localisée à la base du Cap Bon, à Henchir Bou Bakr (cf. *BAC*, 1889, p. 269-273, et A. Beschaouch, dans *Africa*, 1969-70 p. 121-129). Or, ajoutait J. Desanges, on lit sur un manuscrit de Strabon en XVII, 3, 16, à propos du même secteur la leçon *eis 'Inef(eris). Ineferis* serait une variante de *Neféris* ou le nom d'un lieu voisin, qui aurait pu devenir à l'époque tardive *Infera* ou *Ifera*. J. Desanges tenait à souligner qu'il ne s'agissait là « que d'une supposition », qui évidemment s'accorderait bien avec la mention par Corippe dans un même passage de *Gurubi* et des « collines de Mercure ». Parce que le dossier concernant ce passage de la *Johannide* reste extrêmement complexe, il nous fallait citer ici cette hypothèse, que J. Desanges développera peut-être un jour. Pour l'instant, et sans être absolument sûr d'avoir raison, nous préférons nous en tenir à l'interprétation proposée dans les pages qui vont suivre, qui repose sur un essai d'explication globale de la *Johannide* et des problèmes byzantino-berbères au vi^e^ siècle.

57 H. Sethom, *L'agriculture de la presqu'île du Cap Bon (Tunisie)*, Tunis, 1977, p. 19.

58 Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique*, XX, 8.

59 Cf. L. Teutsch, *Das römische Stadtwesen in Nord-Afrika*, Berlin, 1962, p. 107-111, et J.-M. Lassère, *Ubique populus*, Paris, 1977, p. 107-113.

60 Cf. « Les centuriations de l'*Africa vetus* », dans *Annales E.S.C.*, 1954, p. 433460, et carte p. 435.

61 E. Babelon, R. Cagnat, S. Reinach, *Atlas Archéologique de la Tunisie*, Paris, 1893 : le Cap Bon correspond aux feuilles 8, 9, 15, 16, 17, 23, 24, 25, 31, 32.

62 C. Courtois, « Ruines romaines du Cap Bon », dans *Karthago*, V, 1954, p. 194. La densité de l'urbanisation de l'intérieur de la péninsule a fait l'objet d'une réévaluation par S. Aounallah, « Le fait urbain dans le Cap Bon antique (Tunisie du Nord-Est) », dans *L'Africa romana X, Sassari, 1992*, Sassari, 1994, t. 2, p. 615-625, avec une carte.

63*Notitia provinciarum et civitatum Africae*, éd. Petschenig, à la suite de l'*Historia persecutionis* de Victor de Vita, dans *CSEL*, t.VII, Vienne, 1881, p. 117-119. Cette liste est très incomplète, puisqu'elle ne mentionne que les évêques encore en place à la veille de l'édit d'Hunéric, après plus de quarante années de persécution (selon Victor de Vita, la Proconsulaire avait à l'arrivée des Vandales 164 évêques : une partie des 110 sièges

vacants et donc non cités dans la *Notitia* devaient aussi se trouver dans le Cap Bon). Parmi les sept villes que nous retenons, deux posent problème : Megalepolis, parce que la *Notitia* porte la leçon *episcopus Meglapolitanus*, toponyme que l'on identifie avec la *Megalepolis* citée par Diodore (XX, 8, 2) dans le Cap Bon, sans être sûr encore de l'emplacement exact de ce site ; et Siminina, dont la mention ici résulte d'un rapprochement entre ce site placé par l'Anonyme de Ravenne entre Aquas et Missua, et l'*episcopus Simminensis*, n°37 de la liste de la Proconsulaire sur la *Notitia*. On pourait ajouter aussi, en élargissant la définition du Cap Bon, les deux évêques de Pupput et de Maxula, également cités dans le même document.

64*Concilium Carthaginiense*, *subscriptio*, dans C. Munier éd., *Concilia Africae 345-525*, *Corpus Christianorum*, *s. Latina (CCL)*, t. 154, Turnhout, 1974, p. 271-272. On pourrait peut-être ajouter *Cilibia*, dont l'évêque est mentionné en 525 (n°58 sur le procès verbal) et qui pourrait être l'actuel Henchir Kelbia, à une dizaine de km au nord-ouest de Vina (cf. S. Aounallah, *op. cit. supra* note 62, p. 618).

65 Procope, *Guerre vandale*, II, 14, 40.

66 Victor de Vita, *Historia persecutionis Africanae provinciae*, I, 5, 17 (éd. Petschenig, *CSEL*, t. VII, Vienne, 1881).

67*Anthologie Latine*, éd. Riese, 2e éd., Leipzig, 1894, n°210 à 214.

68 J.-M. Lassère, M. Chalon et *al.*, « *Memorabile factum.* Une célébration de l'évergétisme des rois vandales dans l'*Anthologie latine* », dans *AA*, t. 21, 1985, p. 207-262, ici p. 238.

69 C. Courtois, « Sur un baptistère découvert dans la région de Kélibia », dans *Karthago*, VI, 1955, p. 98-123. Le dossier est réexaminé par Y. Duval, *Loca sanctorum Africae. Le culte des martyrs en Afrique du ive au viie siècle*, t. 1, Rome, 1982, p. 54-58.

70 Cf. L. et Cl. Poinssot, « Baptistère découvert dans la région de Sidi Daoud (Cap Bon) », dans *Karthago*, VI, 1955, p. 124-126.

71 Procope, *Guerre vandale*, II, 14, 40.

72 Al-Tidjânî, *Rihla*, trad. A. Rousseau, dans *Journal asiatique* (*JA*), 1852, 4esérie, t. 20, p. 79 (confusion probable avec les événements des années 690).

73 Al-Bakrî, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. De Slane, dans *JA*, 1858, 5e série, t. 12, p. 525.

74 C'était manifestement, en particulier, un argument essentiel pour Diehl (*L'Afrique byzantine*, p. 270-271 et p. 297).

75*CIL* VIII, 24099.

76 C. Courtois, « Ruines romaines du Cap Bon », *Karthago*, V, 1954, p. 186-187, note 2.

77 Cf. *supra* note 74.

78 D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa...* , tome 1, p. 99.

79 J. Desanges, *Catalogue...*, p. 88 note 1.

80 Cf. *supra* note 54.

81 J. Desanges, *Catalogue...*, p. 88.

82 Cf. le récit de V. Guérin : « L'ascension de cette montagne est très rude... », et plus loin : « La descente du Djebel Korbès n'est pas moins pénible que la montée... » (*Voyage archéologique dans la Régence de Tunis*, tome 2, Paris, 1862, p. 208).
83 Cette hypothèse n'est présentée que très succintement par J. Desanges (*Catalogue...* p. 88), mais elle ne peut se comprendre qu'en fonction du raisonnement reconstitué ici.
84 « *Qui montana Gurubi* (sic) *colunt*. Corippe et le mythe des Maures du Cap Bon », dans *MEFRA*, t. 99, 2, 1987, p. 963-989.
85Ainsi *Ad Mercurium* (segment V, 5), *Ad Mercuru* (IV, 5), *Ad Mercurium* (IV, 3). Pour d'autres références, cf. *infra* l'article cité note 88.
86 Cf. W. Deonna, *Mercure et le scorpion* Bruxelles, 1959, p. 39-43.
87 M. Le Glay, « Inscriptions inédites de Lambèse se rapportant au culte de Mercure », *BAC*, 1967, 3, p. 276-278 surtout.
88 Cf. A. et P. Arnaud, « De la toponymie à l'histoire des religions : réflexions sur le Mercure africain », dans *L'Afrique, la Gaule, la religion à l'époque romaine. Mélanges à la mémoire de Marcel Le Glay*, Bruxelles, 1994, p. 142-153.
89 La seule édition moderne est celle de A. Riese, dans *Geographi latini minores*, Heilbronn, 1878 (réimp. 1964), p. 21-55. Par commodité, et pour éviter la confusion entre les numérotations fort complexes des différentes versions du texte, nos références se rapporteront toujours aux pages de cette édition.
90 Le travail de référence sur ce document restait jusqu'aux études récentes de C. Nicolet et P. Gautier Dalché l'article de Kubitschek « Julius Honorius » dans la *Real Encyclopädie* (t. X, 1919, 614-628), qui reprenait en le résumant un mémoire du même savant : « Die Erdtafel des Julius Honorius » (dans *Wiener Studien*, 7, 1885, p. 1-24 et 278-310), avec un essai de reconstitution de la carte du cosmographe. Le désintérêt habituel à l'égard de Julius Honorius apparaît de manière significative dans le recueil récent de J. B. Harley et D. Woodward, *The History of Cartography, vol. 1, Cartography in Prehistoric, Ancient and Medieval Europe and the Mediterranean*, Chicago, 1987, p. 244 (14 lignes sur Julius Honorius...). Sur la place de l'Afrique dans la *Cosmographia*, outre les commentaires particuliers sur les tribus dans J. Desanges, *Catalogue...*, *passim*, cf. G. Camps, « Les Bavares, peuple de Maurétanie Césarienne », dans *RAf*, 1955, p. 248-250.
91 Cl. Nicolet et P. Gautier Dalché, « Les quatre sages de Jules César et la mesure du monde selon Julius Honorius : réalité antique et tradition médiévale », dans *Journal des Savants*, octobre-décembre 1986, p. 157-218.
92 Cf. Cl. Nicolet, *ibid.* p. 161-162. Sur le modèle de division adopté, *ibid*. p. 180-181 et n. 63.
93 Ed. Riese p. 47-48. Ce chiffre est celui de la liste des *oppida* annoncés par l'auteur, en prenant en compte les recensions « A » et « B ». Les deux confusions certaines concernent *Philaenon oppidum* (de toute évidence les Autels des Philènes, confondus avec une ville), et *Quinquegentiani oppidum* (confusion d'un nom de tribu avec une ville). On devrait en revanche ajouter deux autres noms de cités, mentionnés plus loin dans une évocation des fleuves africains (cf. *infra* note 135).

94 Ed. Riese p. 54 et p. 53 (pour les *gentes* mentionnées dans la chapitre sur le cours des fleuves). Le total donné ici est obtenu à partir de l'ensemble des recensions, mais en éliminant la leçon *Obbenses* à la fin de la liste B. 48 (p. 54), variante erronée de *Abenna*, *Abenai*, *Abenses*, c'est-à-dire du nom précédent (cf. déjà J. Desanges, *Catalogue...* p. 43 note 5). Sur les autres confusions, cf. *infra* p. 88).

95Ed. Riese p. 46 (A. 41) : *Oceani meridiani quae sunt insulae... Syrtis maior insula, Syrtis minor insula...* ; *Oceani meridiani montes qui sint :... mons Pyramides...*

96 « A » correspondait au manuscrit le plus ancien, le *Parisinus* 4808 daté du vi^{e} siècle, plus court que les autres, et pour Riese témoin du premier état du texte. « B » regroupait tous les autres manuscrits (V,S,R,P,C) du vi^{e} au xie siècle.

97 P. Gautier Dalché, *op. cit. supra* note 91, p. 191-192.

98 Sur ce texte, cf. P. Gautier Dalché, *ibid*. p. 192-194.

99 Cassiodore, *Institutiones divinarum et saecularium litterarum*, 25 : l'œuvre est ici attribuée à *Julius Orator*. Un passage en est également cité par Jordanès (*Histoire des Goths*,1).

100 Ed. Riese, p. 48 : *Constantina oppidum*. Sur la date probable du changement de nom *Cirta/Constantina*, cf. Cl. Lepelley, *Les cités de l'Afrique romaine...*, t. 2, Paris, 1981, p. 384.

101*Ravennatis Anonymi Cosmographia*, éd. J. Schnetz, *Itineraria Romana*, t. 2, Stuttgart, 1940. Etude encore utile de D'Avezac et Gravier, *Le Ravennate et son exposé cosmographique*, Rouen, 1888.

102 Ed. Riese p. 32 (B. 12). Souvent relevée (déjà Riese s'étonnait de son « ancienneté »), cette liste est propre aux versions de la « recension B », et placée curieusement à la fin de la description de l'*Oceanus orientalis* (et non *occidentalis* comme l'écrit C. Nicolet *op. cit.* p. 162 note 15). Il pourrait ne s'agir que de l'ajout tardif d'un scribe érudit mais maladroit.

103 Nous empruntons l'expression à P. Arnaud qui nous l'avait suggérée lors d'un entretien consacré à Julius Honorius à Rome en 1991.

104 Cf. *supra* note 93. On pourrait cependant s'interroger sur la ville nommée *Hesperides oppidum*, placée après Portus Magnus, donc apparemment en Maurétanie Tingitane. Peut-être s'agit-il en fait de *Herpis*, située par Ptolémée non loin de la Moulouya, ce qui conviendrait bien à l'ordre de la *Cosmographia* (sur *Herpis*, cf. J. Desanges, *Catalogue...*, p.54 : *Herpeditani*).

105 Ainsi Sufetula, Sufes, Thélepte, Cillium, et nombre de cités qu'on ne rencontre pas dans tous les documents géographiques antérieurs. A l'inverse, beaucoup de noms de Julius Honorius se retrouvent dans la nomenclature de Georges de Chypre vers 600 (éd. E. Honingman, Bruxelles, 1939, p. 49-70).

106 Puisque cette province fut gravement sous-représentée lors de la conférence de 411 pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'état de ses cités (cf. S. Lancel, *Actes de la conférence de Carthage en 411*, tome 1, Paris, 1972, p. 146-154).

107 Le cas de Lambèse, cité qui vient de faire l'objet d'une monographie de Y. Duval (*Lambèse chrétienne. La gloire et l'oubli*, Paris, 1995) est le plus intéressant car le déclin de la ville, manifeste en 411, n'est pas encore net au début du ive siècle : sa mention par Julius Honorius confirme une datation du cosmographe antérieure au début du ve siècle. On pourrait en rapprocher peut-être l'évocation de Lixus (éd. Riese p. 53, à propos du cours d'un fleuve) : cette ville existait toujours au ive siècle, mais son destin ultérieur est très incertain.

108 Cf. sur ce problème l'article de J. Desanges, « Thugga dans les sources littéraires », dans M. Khanoussi et L. Maurin éds., *Dougga (Thugga). Etudes épigraphiques*, Bordeaux, 1997, p. 21-25, avec intervention de Cl. Lepelley à propos des sources chrétiennes.

109 Sur la date de 303 comme date unique de réorganisation des provinces africaines, cf. G. Di Vita-Evrard, « L. Volusius Cerealis, légat du proconsul d'Afrique T. Claudius Aurelius Aristobulus, et la création de la province de Tripolitaine », dans *l'Africa romana II, Sassari, 1984*, Sassari, 1985, p. 168-175. Pour la réunification numide de 314, cf. A. Chastagnol, « Les gouverneurs de Byzacène et de Tripolitaine », dans *AA*, t. 1, 1967, p. 119-134.

110 Les *Hierasycamani* sont certainement les habitants ou les voisins de *Hiera Sycaminos*, une ville des confins de l'Egypte et de la Nubie, située à environ 150 km au sud de Syène, et nommée par Pline l'Ancien, Ptolémée, la *Table de Peutinger* et l'*Itinéraire d'Antonin* (cf. J. Desanges, *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique*, Rome, 1978, p. 340, note 200). Les *Bostraei* sont les habitants ou les voisins de Bostra, en Arabie, et les *Nabatei* sont de toute évidence les Nabatéens, le célèbre peuple d'Arabie proche de Bostra. En 1962, J. Desanges s'était demandé si l'erreur de Julius Honorius pour ces deux noms ne résultait pas de la présence à Bostra de la *Legio III Cyrenaïca* (*Catalogue...* p. 165). Une autre hypothèse est également possible : certains géographes étendaient en effet l'Arabie jusqu'à la rive droite du Nil, et Ptolémée situait même des Arabes *Adaei* près de *Hiera Sycaminos* (IV, 5, 33). Julius Honorius a pu subir leur influence et considérer, en sens inverse, que les Arabes *Bostraei* et *Nabatei* étaient des Africains (cf. J. Desanges, « Arabes et Arabie en terre d'Afrique dans la géographie antique », dans *L'Arabie préislamique et son environnement historique et culturel*, *Travaux du CRPOGA, 10*, Leyde, 1989, p. 413-429. Mais J. Desanges ne cite pas dans ce travail le texte qui nous retient ici). Cependant la mention des *Hierosycamani* d'Egypte nous conduit plutôt à penser que ces noms devaient simplement déborder, sur la carte qu'il commentait, de l'Egypte et l'Arabie sur la Marmarique, d'où leur présence avant les *Marmarides* dans sa liste.

111 Nous redonnons ici la leçon du manuscrit « A », abusivement corrigée par Riese en *Barbares*.

112 Ed. Riese, p. 54. Nous éliminons *Obbenses* donné en « B » par Riese, qui n'a pas accepté de reconnaître dans cette leçon une déformation d'*Abenna*, ce qui nous paraît pourtant probable.

113*S.E.G.* IX, 9. Cf. D. Roques, *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987, p. 218.
114 Jean de Biclar, *Chronica*, éd. Mommsen, *MGH*, *a.a.*, t. XI, 1, Berlin, 1894, p. 212. Cf. *infra* p. 660-661.
115 Cf. *infra* p. 229 et p. 245-249.
116 Nous distinguons plus loin les *Begguenses* du *Saltus Beguensis* cité en 138 sur une inscription célèbre : cf. p. 97.
117 Cf. G. Camps, « Massinissa ou les débuts de l'histoire », dans *Libyca*, t. VIII, 1960, p. 26-29, et *infra* p. 266-267.
118 Sur les différentes tribus ayant porté ce nom, cf. J. Desanges, *Catalogue*, p. 121.
119 Ammien Marcellin, *Histoire*, XXIX, 5, 27 (éd/trad. G. Sabbah, Paris, 1999). Cf. les notices de J. Desanges, *Catalogue...*, p. 63 et p. 64-65. La localisation des *Mazices* et des *Musones* est toutefois difficile car le texte d'Ammien est imprécis.
120 Cf. J. Desanges, *Catalogue...* p. 44.
121 G. Camps, « Les Bavares, peuple de Maurétanie Césarienne », dans *RAf,* CXIX, 1955, p. 241-288. Mise à jour dans son article « Bavares » de l'*Encyclopédie Berbère*, t. IX, Aix, 1991, p. 1394-1399.
122*Inscriptions Antiques du Maroc*, II, 482 : mention d'un *princeps gentis Bavarum et Baquatum*.
123*CIL* VIII 21630 et 21644. Cf. G. Camps, « Les Bavares... », *RAf*, 1955, p. 287.
124 Dans l'article de 1955 cité à la note précédente, G. Camps a tenté de localiser les tribus mentionnées dans la partie africaine de la liste ethnographique du *Liber Generationis I* (éd. Mommsen, *MGH*, *aa*, t. IX, p. 107). Sa carte paraît identifier les *Bavares* de la liste avec les Bavares orientaux (*RAf*, 1955, p. 248), ce qui exclurait un rapprochement avec le groupe évoqué par Julius Honorius. Mais nous doutons un peu de l'existence d'une réelle logique géographique dans ce passage de la chronique chrétienne.
125*CIL* VIII, 2615. Cf. la notice de J. Desanges, *Catalogue...*, p. 67.
126*Panégyrique VI, de Constantin et Maximien*, 8, dans *Panégyriques latins*, éd. E. Galletier, t. 2, p. 22. *Laterculus Veronensis* dans Riese, *Geographi Latini minores*, p. 129 [correction de *Gensani* en *V Gentiani.* A. Chastagnol date ce document de 312 environ (*L'évolution politique, sociale et économique du monde romain 284-363*, Paris, 1982, p. 240)]. Les *Quinquegentiani* apparaissent aussi dans plusieurs autres textes du IVe siècle relatifs à l'époque tétrarchique (Aurelius Victor, *De Caesaribus*, XXXIX, 22 ; Eutrope, *Breviarum ab Urbe condita*, IX, 22-23 ; saint Jérôme, *Chronique*, 2, 304).
127*CIL* VIII, 9010 : *M(arcus) Aurelius / Masaisilen / ex pr(a)ef(ecto) (gentis) V cen/tenarium a fu/ndamenta su/is sum(p)t(i)bus fe/cit et dedicavit/ p(rovinciae) (anno) CCLXXXVIIII.* C. Courtois propose de lire *V* comme une abréviation de *Quinquegentiani* (*Les Vandales et l'Afrique*, p. 120, note 2). L'hypothèse est jugée fragile par Ph. Leveau (« L'aile II des Thraces, la tribu des Mazices et les *Praefecti gentis* en Afrique du Nord », dans *AA*, t. 7, 1973, p. 184).

128 Pline l'Ancien est le dernier auteur qui présente les *Massyles* comme une tribu particulière possédant un territoire spécifique (*Histoire Naturelle*, V, 1, 30).
129 Sur cette confusion, cf. J. Desanges, *Catalogue...*, p. 110.
130 J. Desanges, *ibid.* p. 34. Inscription trouvée entre Tétouan et Ceuta, *AE* 1934 n°122 : mention des *Masaiculi*. Cf. J. Carcopino, *Le Maroc antique*, Paris, 1943, p. 284-286.
131 La confusion a été aperçue et expliquée par G. Camps, « Les Bavares... », *RAf*, 1955, p. 250.
132 Cf. J. Desanges, *Catalogue...*, p. 43 et p. 110 note 8.
133 Isidore de Séville, *Etymologies*, IX, 2, 123. Cf. sur cette confusion J. Desanges, *Catalogue...* p. 110 note 9.
134 Cette originalité de l'œuvre de Julius Honorius n'a, à notre connaissance, jamais vraiment été soulignée, probablement parce que certains passages sur d'autres régions laissaient supposer une documentation trop ancienne (cf. la liste des peuples gaulois et germains). Mais si l'on admet, comme pour la *Table de Peutinger*, une mise à jour différente selon les chapitres, les arguments avancés ici doivent convaincre de l'intérêt de ce document pour l'étude de l'Afrique du ive siècle.
135*Geographi Latini minores*, éd. Riese, p. 47-48. Outre les villes d'Egypte par lesquelles commence la liste, on exclut ici le mystérieux *Quinquegentiani oppidum* (confusion probable, dans la lecture de la carte, entre nom de tribu et nom de ville), et le fantaisiste *Philaenon oppidum*, en ajoutant en revanche Lixus, citée comme point de départ du fleuve *Hesperides* dans un autre passage (éd. Riese p. 53, recension « B »). Deux autres noms posent problème. *Hesperides oppidum* est cité après Portus Magnus, mais avant le retour vers l'est et la deuxième partie de la liste qui commence avec Vallis : s'agit-il de l'*Herpis* de Ptolémée (IV, 1, 2), placé en Tingitane ? D'autre part, on trouve, dans l'évocation du cours des fleuves, mention du passage du Bagrada *per campos Bullensium Regiorum* (Riese, p. 52, « B » 47) : la ville n'est pas citée explicitement, mais on peut considérer que le cosmographe connaissait Bulla Regia.
136 Nous excluons *Beronice*, citée en début de liste mais qui est ici la ville riveraine de la mer Rouge.
137 Cl. Lepelley, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, t. 2, Paris, 1981, *in fine*.
138 Peut-être faudrait-il ajouter le vingt-deuxième nom qui figure sur le texte de Julius Honorius, l'*Abenna gens* dont le nom fait immédiatement songer aux *Abannae* mentionnés par Ammien Marcellin en Maurétanie Césarienne. Mais ce nom, placé en fin de liste, alors que celle-ci suit un ordre géographique, constituerait une anomalie. Nous pensons donc plutôt qu'il s'agit d'une confusion avec le nom du promontoire d'Abyla (Ceuta), que Philostrate appelait déjà au iiie siècle *Abinna* (*Vie d'Apollonius de Tyane*, V, 1).
139 Sur la place de ces *Ifansenses* dans la *Cosmographia*, cf. *infra* p. 101.
140 Hérodote, IV, 181. Cf. J. Desanges, *Catalogue...*, p. 138.

141 J. Desanges, dans Pline l'Ancien, V, 1, édition et commentaire, Paris, 1978, p. 473-474

142 Ptolémée, IV, 1, 5. Cf. J. Desanges, *Catalogue...*, p. 54.

143 Procope, *De Aedificiis*, VI, 4, 12 ; Corippe, *Johannide*, II, 117-118. Cf. *infra* p. 298.

144*Notitia provinciarum et civitatum Africae*, éd. M. Petchnegig, à la suite de l'œuvre de Victor de Vita, *CSEL*, t. VII, Vienne, 1881, p. 128, n°30 : *Paulus Flumenzeritanus*. Avant nous, G. Camps avait avancé l'hypothèse, en proposant d'indentifier le *flumen Zer* à l'oued Djer actuel (« Rex gentium Maurorum et Romanorum », dans *AA*, t. 20, 1984, p. 191).

145*Table de Peutinger*, segment VII, 5.

146 Cf. L. Bertarelli, *Libia*, Milan, 1937, p. 288 et carte p. 16.

147 Le rapprochement du *flumen Be* et des *Beitani* nous avait été suggéré, à titre d'hypothèse, par J. Desanges lors de notre soutenance de thèse en 1990. Il l'a évoqué à nouveau dans l'article « Curbissenses » de l'*Encyclopédie berbère*, t. XIV, Aix, 1994, p. 2158, en concluant à propos des *Beitani* : « Si la suite des ethnonymes a quelque cohérence géographique, il s'agirait d'une tribu implantée dans l'intérieur de la Tripolitaine ».

148 Ed. Riese, p. 53, « B » 47.

149 Hypothèse de J. Desanges, *Catalogue...* p. 83.

150*CIL* VIII, 270 = 11451 = 23246. Cf. A. Merlin, « Observations sur le texte du Senatus Consultum Beguense », *CRAI,* 1906, p. 448-456. Le texte, daté du 15 octobre 138 nomme successivement le *Saltus Beguensis in t(erritorio) Casensi* (l. 1-2), puis plus exactement se situe *in provincia Afric(a), regione Beguensi, territorio Musu(la)miorum, ad Casas* (l. 18-19).

151 Cf. les remarques et la carte de P.-A. Février, *Approches du Maghreb romain*, t. 2, Aix, 1990, p. 125-127.

152 X. Dupuis, *Provincia Splendidissima Numidia. Les étapes de l'organisation d'une province, de Caligula à Constantin*, mémoire inédit de l'Ecole Française de Rome, 1993. Je dois à l'amitié de l'auteur d'avoir pu consulter ce travail fort précieux, élément d'une recherche beaucoup plus vaste encore en cours.

153 Ed. Riese, p. 53, « B » 47.

154 « Die Erdtafel des Julius Honorius », dans *Wiener Studien* 7, 1885, p. 310.

155 Tous ces peuples étaient établis au iiie siècle nettement à l'intérieur des terres : les *Garamantes* depuis toujours au Fezzan ; les *Nasamons*, depuis leur écrasement sous Domitien, avaient été refoulés vers l'intérieur des régions syrtiques (cf. *infra* 2e partie) ; les *Baquates* étaient quant à eux voisins du Moyen Atlas et de Volubilis (cf. C. Hamdoune, « Ptolémée et la localisation des tribus de Tingitane », dans *MEFRA*, 105, 1993, 1, p. 276).

156 Nous excluons ici, comme J. Desanges (*Catalogue* p. 48), un rapprochement *Bures/Suburbures*.

157*Geographi Latini minores*, p. 53, *ad* l. 5 (« B » 47, 2) : « Bures scripsi ».

158 Ces *Bavares* occidentaux étaient selon G. Camps établis dans « la zone montagneuse qui va des Traras au Dahra et à l'Ouarsenis » (« Bavares » dans *EB*, t. IX, 1991, p. 1394-1399 et « Les Bavares... », dans *RAf*, t. 99, 1955, p. 241-288). Mais leur union avec les *Baquates*, attestée par une inscription de Volubilis entre 222 et 234 (*IAM* 402), montre que leur influence pouvait s'étendre encore plus à l'ouest.
159 Ammien Marcellin, XXIX, 5, 34 et 37. Localisation proposée par C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 120.
160 J. Desanges, *Catalogue...*, p. 68.
161 Cf. J.-P. Laporte, « Dellys », dans *EB*, t. XV, Aix, 1995, p. 2255-2261.
162 Ammien Marcellin, XXIX, 5, 11. *Table de Peutinger*, segment II, 3.
163*Barzufulitani* : cf. J. Desanges, *Catalogue...* p. 46 ; *Fluminenses* : *ibid.* p. 51-52 et *EB*, tome XIX, p. 2862. Ph. Leveau a proposé de voir dans ce nom un adjectif formé sur le mot *flumen*, ce qui, avance-t-il, pourrait faire des *Fluminenses* des riverains du Chélif (« L'aile II des Thraces, les *Mazices*, et les *praefecti gentis* en Afrique du Nord », dans *AA*, 7, 1973, p. 173).
164 Cf. *supra* note 126. Pour l'interprétation du nom, manifestement non berbère, comme l'expression romaine d'une structure tribale quinaire, cf. L. Galand, « Les Quinquegentiani », dans *Bulletin d'Archéologie Algérienne*, IV, 1970, p. 297-299.
165 Le nom *Quinquegentiani* peut aussi bien désigner la division de la tribu en cinq clans (*familiae* ou *tribus*) qu'une confédération de cinq *gentes*. J. Desanges, attaché à la seconde interprétation, avait essayé à partir de Ptolémée et d'Ammien Marcellin (qui l'un et l'autre ne parlent pas de *Quinquegentiani*) d'identifier les cinq tribus (*Catalogue* p. 67), mais de manière purement hypothétique. J.-P. Laporte annonce de son côté un travail novateur sur ces *Quinquegentiani*.
166 Cf. *supra* note 110.
167 Ainsi pour les montagnes (*Pyramides mons...*), les provinces (*Aegyptus provincia*), les fleuves (*Nilus*). Il est surtout significatif que la liste des villes commence par l'*Arabia oppidum* (sic) : cf. éd. Riese, p. 46 (« A » 42) ; p. 47 (« A » 43) ; p. 48 (« A » 45) et p. 47 (« A » 44 ; « B » ajoute *Arabia Nitiotres oppidum*).
168 Ed. Riese, p. 54, *ad* « B » 48 ligne 2 : « Fluminenses-Mazices in *SRP* hic interpositi sunt ».
169*Table de Peutinger*, segment II, 1. Sur ce nom, cf. J. Desanges, *Catalogue...* p. 55.
170 Cf. *supra* note 156. Il faut, d'autre part, éliminer une seconde mention de ces *Bures* le long de la *Malva*, comme nous l'avons montré *supra*.
171 Ammien Marcellin, XXIX, 5, 27 : l'historien évoque les *Musones*, mais l'identité de ces derniers avec les *Musunei* paraît très probable, d'autant qu'un des manuscrits de Julius Honorius donne *Mosenes* (éd. Riese p. 54, « B » 48). Pour les localisations, cf. J. Desanges, *Catalogue...* p. 63-65 et Ph. Leveau, « L'aile II des Thraces... », *AA*, 7, 1973, p. 175. La localisation proposée par Ph. Leveau concerne les *Mazices.* Mais la proximité suggérée par le texte d'Ammien entre les deux tribus permet d'étendre cette proposition, assez large, aux *Musunei*.

172 Ammien Marcellin, XXIX, 5, 33, en admettant que la leçon *Tipatam* en XXIX, 5, 31, soit corrigée en *Tipasam*. Cf. J. Desanges, *Catalogue...* p. 44-45, et l'article « Baiurae » dans *EB*, t. IX, p. 1316.
173 J. Desanges, *Catalogue...*, p. 44.
174 Cf. *supra* note 158.
175 Sur les *Macénites*, cf. J. Desanges, *Catalogue...* p. 33-34, et C. Hamdoune, « Ptolémée et la localisation des tribus de Tingitane », *MEFRA*, 105, 1993, 1, p. 241-289. Pour les *Baquates, ibid.* et J. Desanges, « Baquates », dans *EB*, t. IX, Aix, 1991, p. 1334-1336.
176 Ed. Riese, *Geographi Latini minores*, p. 46.
177 Ed. Riese p. 48 « A » 45 : *Astapus venit de monte Panchaeo...* L'étude du cours des fleuves cités par Julius Honorius forme l'essentiel de l'article de Kubitschek, « Die Erdtafel des Julius Honorius », *Wiener Studien*, 7, 1885, p. 1-24, et surtout p. 278-310. Le problème spécifique du Nil a été repris par J. Desanges, « Les affluents de la rive droite du Nil dans la géographie antique », dans *Proceedings of the Eighth International Conference of Ethiopian Studies,* IES, Frobenius Institut, t. 1, Huntingdon, 1988, p. 137-144, surtout p. 138. Cf. également W. Huss, « Die Quellen des Nils », dans *Chronique d'Egypte*, LXV, 1990, p. 334-343.
178*Table de Peutinger*, segment II, 3
179 Cf. Pline l'Ancien, V, 1, 5-6, et le commentaire de J. Desanges (*Pline L'Ancien, Histoire naturelle, livre V, 1-46, 1ère partie, L'Afrique du Nord*), Paris, 1980, p. 98-99.
180 Cf. par exemple Strabon (XVII, 3, 2), Silius Italicus (16, 659), Juvénal (11, 24) etc...
181 Ed. Riese, p. 47-48.
182 L'ouvrage de référence reste la monographie de J. Despois, *Le Djebel Nefusa*, Paris, 1935
183 Ils sont mentionnés dès l'expédition en Tripolitaine de 'Amr b. al-'As en 643. Cf. *Kitâb al-Istibsâr* (trad. Fagnan, *RSAC*, 1898, p. 58) : *'Amr b. al-'As arriva jusqu'au Djebel Nafûsa dont les habitants étaient chrétiens et il le conquit* ; Ibn 'Idhârî (trad. Fagnan, t. 1, Alger, 1901, p. 2) : *'Amr poussa sur Tripoli qu'il conquit malgré le secours que demandaient les habitants de cette ville à la tribu berbère des Nafûsa* ; Al-Bakrî (trad. De Slane, Alger, 1913, p. 26) : *'Amr b. al-'As soumit les Nafûsa qui étaient alors des chrétiens et il ne sortit de leur pays qu'après avoir reçu de ' "Umar une lettre [de rappel]* ; Al-Tîdjânî (trad. A. Rousseau, *JA*, 1853, p. 138) : *'Amr n'avait pas encore réduit la place qui résistait vigoureusement [Tripoli] grâce au courage de ses habitants et au secours des Berbères Nafûsa qu'ils avaient appelés à leur aide.*
184*Johannide*, II, 52.
185 Même si, comme le rappelle J. Desanges (*Catalogue...* p. 122 note 3) ce type de nom est attesté ailleurs dans l'onomastique (cf. *Julius Nuffuzi*, roi des *Baquates*, au Maroc, en 277 : *IAM* n°360).
186*Johannide*, VII, 383-385 :
(...) tremuit prostratus Ilaguas
Marte virum, tremuit Frexes et Naffur anhelus.
Vandalicae gentis timuit hunc ille tyrannus...

187*Johannide*, VIII, 647-648 :
(...) Poenas dat victus Ilaguas Ifuracumque acies et mixto [Naffure] Frexes.
La restitution *Naffure* au vers 648 s'appuie sur les autres passages où ces tribus sont associées. On peut cependant se demander s'il ne faudrait pas lire plutôt *Austure* car ce nom revient aussi souvent dans les listes de Corippe. En tout cas, ce vers, pas plus qu'aucun autre, n'établit de lien particulier entre Antalas et les *Naffur*, contrairement à une opinion souvent répétée. Le terme *mixto*, qui a été, bien que suivi d'une restitution, le véritable pilier de cette thèse, a été sorti de son contexte : Corippe décrit un champ de bataille et des cadavres gisant au sol (cf. vers 646) mêlés les uns aux autres. Il n'y a dans cette cette image aucure arrière-pensée ethnologique chez le poète.
188*Proemium* de l'édition *MGH* (*a.a.*, t. III, 2, Berlin, 1879) p. ix.
189*Johannide*, IV, 47-48 : « Deux tyrans, dont les bandes se réunissaient, s'étaient précipités sur nous, ainsi que la cohorte des *Laguatan* et le *Naffur* aux troupes serrées ».
190*Johannide*, III, 189-191 : « Alors, mettant en mouvement ses forces et des hommes issus de tout le peuple, [l'*Ilaguas*...], alors le *Naffur* hors d'haleine, venu d'une région voisine, nous presse ». Le manuscrit unique de la *Johannide*, le *Trivultianus*, insère l'expression *tunc Naffur anhelus* deux fois, à la fin du vers 189 et à la fin du vers 190. Une erreur de copie s'est manifestement produite, que les éditeurs ont cherché depuis longtemps à corriger (on retrouve une erreur identique en VI, 260-261). C'est Petschenig qui, le premier, dans son édition de la *Johannide* (*Berliner Studien* 4, Berlin, 1886), a estimé que le vers 189 était erroné, et qu'il fallait conserver *tunc Naffur anhelus* au vers 190. Cette correction a, depuis, été approuvée par tous les éditeurs du texte. Elle est d'autant plus justifiée, comme nous l'a suggéré V. Zarini, que laisser l'expression au vers 189 reviendrait à répéter une notation temporelle donnée déjà dans ce vers par *inde*, ce qui est difficilement concevable si l'on songe que l'on a dans ce passage une progression en trois temps très classique, jalonnée par *tunc primum* (vers 186), *inde* (vers 189), et *tunc* (vers 190). Quant à la restitution *Ilaguas*, déjà proposée par Diggle et Goodyear (p. 54, note *ad* v. 189 de leur édition de la *Johannide*, Cambridge, 1970) elle est dans la logique des autres passages où Corippe, comme ici, cherche à mettre en valeur les tribus les plus représentatives à ses yeux, c'est-à-dire les plus inquiétantes : cf. VII, 383-384, VIII, 647-648, où l'on retrouve l'association *Frexes, Naffur, Ilaguas*.
191 Cf. par exemple les nombreux récits sur la conquête du pays par les Italiens en 1912 : ainsi *L'Illustration* du 2 mars 1912 p. 169-170, avec un reportage sur Yffren et une carte.
192 T. Lewicki, « Banu Ifran », dans *Encyclopédie de l'Islam*, 2e éd. (*EI*^{2}), t.3, 1971, p. 1065-1066.
193 Ibn Khaldûn signalait ce sens dans sa notice sur les *Beni Ifren* (« en langue berbère, le mot îfri veut dire caverne » : *Histoire des Berbères*, trad. De Slane, tome 3, p. 197-198), en faisant déjà le rapprochement entre le mot et le nom de la tribu.
194 Cf. J. Despois, *Le Djebel Nefusa*, Paris, 1935, p. 202-206

195*Johannide*, II, 62 et 64.
196*Table de Peutinger*, segment VII, 5 : *Natio Selorum* ; VIII, 1 : *Macomades Selorum* ; VIII, 1 : *Dicdiga, municipium Selorum*.
197 Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. 1, Paris, 1884, p. 469.
198 Quelques noms dans ces vers 48-84 de la liste de Corippe n'ont pas été commentés dans le texte et méritent quelques éclaircissements. Pour l'*Agalumnus,* le *Macubius* et *Sascar,* cf. *infra* note 199. Les *Astrices* rencontrent Jean au chant VI de la *Johannide* (VI, 391-436) peu avant qu'il ne soit vaincu près de *Gallica* (VI, 486). Or, *Gallica* et *Marta* sont présentés comme des lieux voisins, et *Marta* est donné comme un site funeste pour les Romains (II, 77-84). Il est donc possible de situer les *Astrices* à relative proximité de *Marta*, dont l'identité avec Mareth ne fait aucun doute : cf. Al-Tîdjânî (trad. Rousseau, dans *JA*, 1853, p. 104) qui, au xive siècle, l'appelle *Marite*. Cette localisation renforce l'identification des *Astrices* avec les *Astakoures*, situés par Ptolémée dans l'arrière-pays du golfe de Gabès (cf. J. Desanges, *Catalogue...* p. 80). Les *Urceliani* sont cités par Corippe en 547 juste avant que Jean ne traverse le territoire des *Astrices* (VI, 389-390). Ils sont donc à situer dans le même secteur, et ce sont probablement aussi des nomades : Végèce (III, 23) les donne comme exemple de peuple chamelier *in Africa*. Nommés entre *Astrices* et *Urceliani,* les *Anacutas*, inconnus par ailleurs, circulaient logiquement sur des terres voisines. Quant aux *Imaclas*, mentionnés dans le même vers que ces trois groupes, nous savons déjà qu'ils étaient identiques aux *Mecales* cités au chant III (cf. *supra* chap. 2 note 16), qui eux-mêmes sont clairement placés en Tripolitaine par le poète, puisque c'est le *Tripolis ductor Pelagius* qui les amène à Solomon (*Johannide*, III, 409-411) : leur situation à proximité des trois autres tribus paraît plus que probable. Après cet ensemble, Corippe évoque à la suite *Zersilis* et *Gallica* : la seconde étant voisine de Mareth, on est tenté de situer *Zersilis* dans une région proche : beaucoup voudraient l'identifier à la moderne Zarzis, sur la côte de Tripolitaine au sud-est de Djerba. L'hypothèse est séduisante, mais nous savons que le nom antique de Zarziz était *Gergis* (*Stadiasme*) ou *Girgis* (Procope, *De Aedificiis*, VI, 4, 14) : pour établir une équivalence *Zersilis*/Zarziz, il faudrait admettre qu'au VIe siècle s'était déjà formé un doublet pour le même site : *Girgis* et *Zersis* (d'où *Zersilis* ?). Enfin, pour conclure cette série mystérieuse, avant que n'apparaissent les *Laguatan*, Corippe évoque les Maures de *Tillibaris* et des *arva Talantea*. Le premier nom est mentionné dans l'*Itinéraire d'Antonin* et correspondait à un poste du *limes Tripolitanus*, l'actuel Remada (cf. P. Trousset, *Recherches sur le limes Tripolitanus...*, Paris, 1973, p. 114). Il est tentant, en fonction de cette identification, de rapprocher comme P. Trousset (*op. cit.* p. 98-102) les *arva Talantea* de *Tabalati*, une autre station du *limes Tripolitanus*, reliée à *Tillibaris* et qui pourrait être la moderne *Ras el-Aïn Tlalet* (l'*Itinéraire* cite également une *Talalati* en Tripolitaine, mais elle paraît trop éloignée de *Tillibaris*, comme l'avait vu Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. 2, p. 769).

199 Ptolémée, IV, 2, 5. L'irruption d'une tribu venue de ces régions dans une liste des peuples insurgés à la suite d'Antalas, et juste avant des groupes indiscutablement localisés dans le sud tunisien comme les *Astrices* et les gens de Mareth, nous paraît peu vraisemblable. Certes, Corippe fait du *Macubius* une montagne « qui soutient les astres du vaste ciel ». Mais c'est un cliché de la littérature antique à propos des montagnes africaines : Hérodote (IV, 184) et Pomponius Mela (III, 9, 94) écrivent aussi que l'Atlas soutient le ciel, et Procope recourt à la même image à propos de l'Aurès (*De Aedificiis*, VI, 7, 3 ; cf. sur ce thème les remarques de J. Desanges, « Un témoignage peu connu de Procope sur la Numidie vandale et byzantine », *Byzantion*, 33, 1963, p. 47-48, note 4). Corippe, pour des motifs poétiques, a pu ici exagérer l'importance des sommets où habitaient les groupes en question, qui étaient peut-être modestes. Reste évidemment qu'on se demande où situer précisément l'*Agalumnus et le Macubius*. Le fait que le poète les associe à *Sascar* (vers 74), définie comme une « terre broussailleuse », nous renforce dans notre conviction que ces montagnes sont à localiser très au sud. Ch. Tissot songeait aux Djebels Orbata et Ben Younès, proches de Gafsa (*Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. 1, p. 40), mais notre interprétation de la liste de Corippe nous entraîne nécessairement vers des régions encore plus méridionales : peut-être peut-on penser à des hauteurs du Djebel Tebaga ou du Djebel Dahar.

200 J. Desanges, éd. de *Pline l'Ancien, V, 1-46, L'Afrique du Nord*, Paris, 1980, commentaire p. 332-335.

201 Cf. *infra* p. 319 et chap. 14.

202 Procope, *Guerre vandale*, II, 28, 48-50. Corippe, *Johannide*, VII, 142-149 :

Inde superna petit contemptis moenia ripis.
Urbs Laribus mediis surgit tutissima silvis...
Huc socios ductor celeres occurrere iussit
Atque duces gentesque sibi, quas ipse fideles
Noverat esse suis primo in certamine signis.

203 On songe d'abord aux *Ucutamani* mentionnés par une inscription très lacunaire découverte au Col de Fdoulès, sur les confins de la Numidie septentrionale et de la Maurétanie Sitifienne, à une trentaine de kilomètres de Milev, et qui pourrait dater du vi^e^ siècle (*CIL* VIII, 8379 et 20216 ; lecture améliorée par J. Gascou pour G. Camps, « *Rex gentium Maurorum et Romanorum* », *AA*, 20, 1984, p. 199-200). Cette tribu, dont le roi se dit *Dei servus* et se place *in pace [Christi]* paraît pacifique et a pu entretenir de bons rapports avec les Byzantins, surtout si comme G. Camps (*ibid.* et « Les Bavares... », *RAf*, 1955, p. 275-276) on l'identifie à la communauté des évêques Severianus *Ceramusensis* de 411 et 418, et Montanus *Cedamusensis* de 484 (cf. S. Lancel, *Actes de la conférence de Carthage en 411*, tome 4, Paris, 1991, p. 1360-1361), qui ne serait autre que la tribu des *Koidamousioi* mentionnée par Ptolémée (IV, 2, 5). On pourrait également penser aux *Salas-si*, dont un *praefectus gentis* est cité sur une inscription (*ILAlg.* II, 1, n°3411) de El Ma el Abiod, près de Celtianis, à une trentaine de kilomètres au nord de Cirta, que Ph. Leveau (« L'aile II des Thraces... », *AA*, 7, 1973, p. 184) juge d'une époque assez tardive

(iiie-ive siècle). Sans pouvoir nommer pour l'époque tardive d'autres ethnonymes précis, on devrait aussi probablement évoquer les communautés de Khroumirie et des Mogods, au nord de la Proconsulaire, régions montagneuses où les traces de romanisation sont peu denses. Cf. *infra* p. 470.

204 Procope *Guerre vandale* II, 4, 26-27 et II, 6, 1-14. Cf. J. Desanges, « La dernière retraite de Gélimer », *Cahiers de Tunisie*, 7, 1959, p. 429-435, particulièrement p. 434-435. L'emplacement exact de ce mont Pappua, selon Procope assez proche de la mer et situé « aux frontières de la Numidie », reste incertain, et J. Desanges nous a signalé dès 1990 ses doutes sur l'hypothèse qu'il avait proposée en 1959 (localisation au nord de Bulla Regia) ; cf. *infra* p. 470.

205 J. Partsch, « Die Berbern in der Dichtung des Corippus », dans *Satura Viadrina*, Breslau, 1896, p. 20-38.

206 Cf. *supra* p. 70-74.

207 Al-Bakrî, trad. De Slane, Alger, 1913, p. 26. Cité par R. Rebuffat, « Les fermiers du désert », dans *L'Africa romana 5, Sassari, 1987*, Sassari, 1988, p. 68.

208 Pour la localisation précise d'Antalas, et un tableau de son environnement, cf. *infra* 3e partie, chapitre 1, p. 316-323.

209 Cf. *infra* 4e partie, chap. 14.

210*Supra* p. 63-66.

211*Johannide*, VI, 240-244 et 250-253 :

Hic Tripolis iam rura premit praedasque rebellis
diripit, in nostros promittens tendere fines.
Signa movere paro, tot gentibus obvius ire,
externis cupiens committere proelia terris
et procul a nostris prosternere ruribus hostes (...)
Si admittimus hostes,
Byzacii extremos tantum contingere fines
iam properare volent, disperdent cuncta rapinis
atque iterum fessam turbabunt proelia terram.

212 Sur ces événements, cf. *infra* 2e partie, p. 289-292.

213 Sur le caractère inédit des raids menés par les tribus de Tripolitaine en 544-548 en Byzacène et Proconsulaire, cf. notre article « Les premiers raids des tribus sahariennes en Byzacène et la *Johannide* de Corippus », dans *L'armée et les affaires militaires. Actes du IVe colloque international d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du Nord, Strasbourg, 1988, tome 2*, Paris, 1991, p. 479-490.

214 Notons d'ailleurs que chez Ptolémée aussi, ce qu'on paraît souvent oublier, les groupes du sud tunisien, dans le secteur le plus occidental de la future province de Tripolitaine, étaient déjà très nombreux : cf. la carte n°6 de J. Desanges (*Catalogue... in fine*) qui situe treize tribus dans cette région...

215 Procope, *Guerre vandale*, II, 20, 23.

216 Cf. *supra* note 198.
217 Julius Honorius, éd. Riese dans *Geographi Latini minores*, p. 54 : *Marmaridae, Nasamones, Garamantes, Theriodes, Curbissenses, Beitani*.
218 Ed. Riese, *ibid.* p. 54 : *Rusuccenses, Feratenses, Barzufulitani, Fluminenses, Quinquegentiani, Bures, Mazices, Musunei, Baniures, Artennites, Bavares, Macenites, Bacuates*, et, à part, *Ifansenses*.
219 On peut remarquer que la *Table de Peutinger* présente déjà le même caractère. Sept noms de peuples berbères y figurent en Cyrénaïque et Tripolitaine (*Gnade Getuli, Nigize Getuli, Syrtites, Nesamones, natio Selorum, Garamantes, vagi Getuli*). Puis il faut se porter en Maurétanie Sitifienne, entre Igilgili et Chullu, pour retrouver des ethnonymes berbères. Huit noms se succèdent alors vers l'ouest, des *Zimizes* aux *Icampenses* (par la taille de ses lettres, le mot *GAETULI* qui apparaît entre ad Calceum Herculis et Capsa est probablement le nom géographique *GAETULIA* amputé du « A » final). Si les tribus ne sont pas les mêmes, l'image est bien identique à celle donnée par Julius Honorius : le centre, l'ensemble Numidie-Proconsulaire-Byzacène, ne comporte aucun grand peuple qui ait paru digne d'être noté.
220 Pour trois des six peuples cités, une structure confédérale est certaine. Pour les *Nasamons* et les *Bavares*, cf. *infra* p. 216 et 247. Pour les *Quinquegentiani*, cf. *supra* note 165. L'importance et l'extension géographique des trois autres groupes, auxquels on pourrait joindre les *Garamantes*, laissent deviner la même réalité.
221 Ammien Marcellin, XXIX, 5 : cf. désormais l'édition procurée par G. Sabbah, *Ammien Marcellin, Histoires, tome 6 : Livres XXIX-XXXI*, Paris, 1999. Outre J. Desanges (*Catalogue...*), les tribus citées par Ammien dans cette révolte ont fait l'objet d'études précises par S. Gsell (« Observations géographiques sur la révolte de Firmus », *RSAC*, XXXVI, 1903, p. 21-46), C. Courtois (*Les Vandales et l'Afrique*, p. 120), P. Romanelli (*Storia delle province romane dell'Africa*, Rome, 1959, p. 577594) et J. Matthews (« Mauretania in Ammianus and the Notitia », *Aspects of the Notitia Dignitatum*, BAR, supplementary series, 15, 1976, p. 157-186).
222 Il suffit pour s'en convaincre de noter son silence sur les tribus de Sitifienne (comme les *Ucutamani* et autres *Bavares orientaux*) et sa discrétion sur les tribus de Tingitane (ainsi les *Autololes* que Orose, I, 2, 47, cite en signalant qu'ils étaient appelés désormais *Galaules*).

Deuxième partie. Les Maures de l’extérieur et le problème des néoberbères

Introduction à la deuxième partie

Les peuples « syrtiques » représentent dans le catalogue de Corippe une masse d'une grande diversité, qui recouvre d'importantes inégalités entre les groupes mentionnés. Cependant le poète lui-même n'a pas caché que certains éléments jouaient à ses yeux un rôle plus déterminant que d'autres dans cet ensemble, et avant tout les *Laguatan*. Ce peuple occupe en effet dans la *Johannide*, mais aussi dans la *Guerre vandale* de Procope, une position exceptionnelle. Dans l'œuvre de Corippe, cette suprématie se perçoit d'abord par un simple calcul des développements consacrés à chaque unité : avec 28 vers [1], l'union des *Laguatan* et des *Austur* représente ainsi à elle seule 20 % du catalogue du chant II. Mais cette mise en valeur n'est pas propre à ce seul passage : elle se retrouve dans tout le poème. Après le terme *Maurus*, à valeur très générale, le mot *Laguatan*, sous ses différentes formes, est l'ethnique le plus fréquemment cité [2] : 31 occurrences contre 5 *Frexes*, 5 *Ifuraces*, 5 *Naffur* etc. De la même manière, les *Laguatan* se voient attribuer souvent des caractéristiques particulièrement redoutables et effrayantes. Ils ont d'innombrables milliers d'hommes [3] ; leur chef est le prêtre du dieu Gurzil, dont ils sont les adeptes les plus fervents, manifestant ainsi un paganisme fanatique [4]. Leur passé accentue leur barbarie : à trois reprises, le poète leur fait rappeler un échec cinglant qu'ils auraient infligé à l'empereur Maximien, et dont ils s'enorgueillissent bruyamment [5]. Cette opposition séculaire à Rome leur vaut parfois d'être désignés par l'expression *nunquam superatus Ilaguas* [6]. Elle leur

vaut aussi une série de qualificatifs très évocateurs. Corippe utilise peu le mot *barbarus*, probablement parce qu'il ne le jugeait pas assez fort. Il y avait eu en effet dans l'Empire, depuis le ive siècle, de « bons barbares », comme Stilicon, tant loué par Claudien, qui est un des modèles de Corippe et qui use lui même rarement du mot [7]. Vis-à-vis des *Laguatan*, la *Johannide* emploie donc un vocabulaire plus brutal. Ceux-ci sont une *horrida gens*, issue elle-même d'une *saeva gens* ; leur peuple se comporte en *raptor iniquus*, et multiplie incendies et massacres [8]. Le poète va même plus loin, en faisant parfois de leur nom un mot générique, synonyme de *sauvage*, qu'il applique à l'ensemble des Maures, et en particulier à Antalas [9]. Certes cet acharnement ne touche pas que les seuls *Laguatan* dans le poème, mais il accentue un portrait plus vigoureusement inquiétant que les autres.

L'originalité de ces *Laguatan*, et l'importance que leur accordent Corippe et Procope, ont depuis longtemps été notées par les historiens, qui ont aussi remarqué plusieurs particularités qui les singularisaient très nettement par rapport aux autres Maures. Le texte de Corippe montre d'abord qu'ils formaient au vi^e^ siècle une sorte de double tribu, en étant très étroitement associés aux *Austur*. Le poète est sur ce sujet très explicite dans son catalogue du chant II [10] :

> L'Ilaguas jamais vaincu se rassemble avec d'innombrables milliers d'hommes et, dans son vol, terrorise le monde entier. Le cruel Austur, lâchant la bride à ses coursiers, le suit, confiant dans ses forces ; il est courageux sous les armes et ses effectifs dépassent la mesure. Car le belliqueux Austur, inquiet à l'idée d'engager en plaine des combats hasardeux, établit des remparts et des retranchements formés de chameaux attachés, et dispose en un cercle protecteur serré un bétail varié pour entortiller dans ces obstacles l'ennemi au combat, et le terrasser alors qu'il est embarrassé. Alors, en courant, le cruel Ilaguas anéantit en les abattant dans ces remparts étroits les escadrons... Le fougueux Ierna était leur chef et le prêtre de Gurzil. Ces tribus rapportent que le père de ce Gurzil est Ammon porteur de cornes, et qu'une génisse farouche est sa mère : si grande est la folie de ces esprits aveugles...

Nulle part ailleurs dans le catalogue ou dans le reste de la *Johannide* on ne retrouve d'association aussi étroite entre deux tribus, dont le succès au combat dépendrait uniquement de la totale complémentarité, et qui n'auraient surtout qu'un seul chef. Le lien ici décrit dépasse visiblement la simple alliance ou même la confédération : pour Corippe, *Austur* et *Ilaguas* étaient véritablement deux tribus-sœurs, ce que confirme la suite du poème. Lorsque Récinaire propose à Jean Troglita, dans un autre passage-clef de la *Johannide*, une ligne de conduite vis-à-vis des Maures, établissant la distinction entre Maures de l'intérieur et Maures de l'extérieur, ses exemples sont en effet très significatifs [11] :

> *Nostris discedat ab oris*
> *ille furens Austur saevae seu gentis Ilaguas.*
> *Principis ipse jugum solite sufferre coactus*
> *subjecta cervice vehat. Si cesserit ille*
> *omnia salva fient.*

Pour évoquer la soumission attendue des Maures de l'intérieur, un personnage sert de symbole, Antalas ; mais pour définir la politique inverse, l'expulsion des Maures de l'extérieur, c'est à un double ethnonyme que recourt le poète : *Austur seu Ilaguas*. La formule suffit à souligner la nature particulière de ce peuple. Comme Partsch l'avait pressenti, et comme surtout D. J. Mattingly l'a nettement établi [12], *Austur* et *Laguatan* formaient donc en fait un seul groupe. Or, ces deux noms, une fois réunis, reconstituent une des plus étonnantes séquences de l'histoire berbère. Sous les formes *Austuriani*, *Ausourianoi*, *Levathai*, ou *Lawâta* à l'époque arabe, ils peuvent en effet être suivis du ive au xve siècle [13], mais avec trois particularités remarquables.

La première est leur apparition soudaine. Avant qu'Ammien Marcellin ne raconte leurs trois raids successifs contre les cités de Tripolitaine dans les années 360 [14], aucun auteur ne semble avoir connu de tribus *Austur(iani)* ou *Laguatan*. Elles sont totalement absentes des

nomenclatures de Pline l'Ancien et de Ptolémée, comme de la *Table de Peutinger*. Le silence de ces documents est d'autant plus déconcertant que, dès leur première intervention, les deux tribus semblent perturber gravement l'existence des cités africaines. Ce comportement violent est un second aspect remarquable de leur histoire. Elles lancent au ive et au ve siècle des attaques brutales sur la Cyrénaïque et la Tripolitaine, très souvent couronnées de succès, les Romains semblant incapables de les arrêter [15]. Plus tard, elles seront, comme nous l'avons vu, à la tête des coalitions qui harcèleront les Byzantins dans les années 543-548. Les textes, et en particulier le catalogue de Corippe, signalent alors leur habitude de combattre derrière un rempart de chameaux, et ils soulignent leur paganisme invétéré. En bref, elles donnent l'impression d'avoir échappé à toute influence romaine, et d'être devenues ainsi les responsables essentielles des difficultés de l'Empire, non seulement sur le territoire de l'actuelle Libye, mais aussi peu à peu dans toute l'Afrique.

Nous rencontrons en effet ici leur troisième caractère original : signalées au ive siècle en Tripolitaine, elles se retrouvent, au temps de Corippe, à l'assaut d'Hadrumète en Byzacène, et de Laribus en Proconsulaire. Plus tard, les textes arabes les mentionnent dans l'Aurès, et finalement jusqu'au Maghreb occidental [16].

Origine mystérieuse, comportement violent, progression vers l'ouest, ces trois éléments n'ont pas été isolés par les historiens, mais au contraire assemblés. Ils ont constitué depuis plus d'un siècle les matériaux essentiels d'un ambitieux schéma que nous appellerons la théorie des migrations néoberbères. Selon cette théorie, les *Austuriani* et les *Laguatan*, possesseurs de chameaux ayant effectué de larges déplacements, devraient être définis comme des « grands nomades chameliers [17] ». En tant que tels, ce seraient des *Néoberbères* [18], car, si le chameau était connu depuis longtemps en Afrique du Nord, le grand

nomade constituerait une nouveauté liée à l'émergence de nos deux tribus. Celles-ci auraient surgi des déserts libyo-égyptiens à la fin du iiie siècle. Bientôt suivies par d'autres groupes identiques (dont beaucoup figureraient dans le catalogue de Corippe), elles auraient submergé progressivement les anciens peuples berbères (les *Paléoberbères*), leur imposant leur pouvoir et leur genre de vie, dans les provinces orientales d'abord, puis dans le Maghreb central à partir du vi^e siècle [19]. Car, et c'est le point central de la théorie, les grands nomades chameliers auraient eu une tendance pluriséculaire à émigrer vers l'ouest, en vertu de ce que C. Courtois définit comme « un mystérieux appel [20] ». Leur action aurait donc en définitive influencé l'évolution de toute l'Afrique du Nord dans l'Antiquité tardive. Plus particulièrement, elle expliquerait une mutation fondamentale de ces régions vers la fin de l'Antiquité, le recul de la sédentarité et l'expansion du nomadisme [21]. La responsabilité de ces phénomènes incomberait, du fait des grandes migrations, non aux Berbères traditionnels que les Romains appelaient *Gétules*, *Maures* ou *Numides*, mais à ces Néoberbères profondément étrangers et bien plus redoutables. Ceux-ci auraient donc eu, en vertu de la théorie des migrations, un rôle historique majeur.

Cette théorie a pris peu à peu une telle ampleur qu'il est devenu courant d'évoquer la situation du groupe maure « syrtique » distingué par Corippe uniquement à travers elle. Pour la plupart des auteurs récents, les coalitions animées par Ierna en 544-546 et Carcasan en 547-48 auraient été ainsi dominées par les grands nomades chameliers, engagés dans le long processus d'une migration dévastatrice vers l'ouest [22]. En abordant l'étude de ces tribus libyennes, nous ne pouvions ignorer cette interprétation, presque unanimement acceptée aujourd'hui, et dont les implications historiques sont considérables, puisqu'elle fait des *Laguatan* et de leurs associés des peuples restés totalement à l'écart de la

romanité : tout notre chapitre sera donc d'abord organisé par rapport à cette théorie. Mais il le sera de façon critique.

Très souvent affirmée, la théorie des migrations présente en effet la singulière originalité de ne reposer que sur l'exemple quasi unique des *Austuriani* et des *Laguatan*. Si parfois quelques autres exemples sont cités pour étayer tel ou tel point, l'ensemble du raisonnement ne s'appuie que sur ces deux tribus, parce que ce sont les seules dont la destinée puisse être suivie avec certitude sur plusieurs siècles. Or, et notre projet trouve ici sa justification, comme nous l'avions annoncé dès l'introduction, aucune étude spécifique n'a permis jusqu'à présent de vérifier les trois postulats de la théorie des migrations pour ces peuples [23] : leur origine lointaine, leur caractère de Néoberbères, leur migration vers l'ouest, ceci tout au moins pour l'Antiquité tardive, qui nous intéresse avant tout. Il est pourtant bien évident que toute la thèse repose sur ces trois éléments, et d'abord sur le phénomène migratoire.

Ces constatations ont déterminé la problématique et le plan de cette partie essentielle de notre recherche. La question étant finalement autant historiographique qu'historique, nous avons estimé nécessaire, dans un premier temps, de nous interroger sur les sources, les étapes, et les implications générales de la théorie des migrations, afin d'en comprendre l'extraordinaire succès. Cette enquête permettait simultanément de relever les différents arguments avancés par les défenseurs de cette théorie. La discussion de ces arguments, par leur confrontation avec l'ensemble de la documentation sur les *Austuriani* et les *Laguatan*, pour la première fois assemblée et analysée systématiquement, a formé la suite logique de ce travail, et le chapitre essentiel de notre étude. La question centrale était ici de déterminer ou non l'existence de l'origine et du mouvement migratoires prêtés aux deux tribus, et de là, de juger la valeur de la notion de Néoberbères. Les

résultats de cette enquête ont été surprenants, puisqu'ils nous ont conduit à remettre en question l'essentiel du schéma migratoire pour l'Antiquité tardive. Cette conclusion, privant de sa substance la notion de « Néoberbères », a paru cependant encore incomplète. Si les *Austuriani* et les *Laguatan* n'étaient pas des Néoberbères, et s'ils n'avaient pas affecté le destin des régions centrales du Maghreb à la fin de l'Antiquité, le problème se posait, en effet, de découvrir leur véritable origine, leur nature, et le sens de leur action à cette époque, en particulier dans les guerres du temps de Corippe. Seules des réponses satisfaisantes à ces questions pouvaient confirmer les premiers résultats de notre enquête. La recherche de ces réponses constitue l'objet des deux derniers chapitres de cette partie, qui éclairera d'un jour nouveau le groupe « syrtique » tant mis en valeur par Corippe.

Notes

1 *Johannide*, II, 85-112.

2 Avec des formes très variables : *Ilaguas* (I, 478 et IV, 374), *Hilaguas* (II, 87, 96, 106, 210, 345), *Ilasguas* (VI, 108, 195, 238, 437, 454, 462, 469, 604 ; VII, 383 ; VIII, 580, 647), *Laguantan* (I, 467 et VII, 535), *Laguatan* (VI, 278), *Laguanta* (IV, 48), *Ilaguaten* (V, 153), *Ilaguatensis* (VI, 166), *Languatan* (IV, 629 ; V, 171 ; VIII, 434 et 501), *Languantan* (IV, 85 et VIII, 474), *Languentan* (I, 144). Cette liste est plus complète que celle de Partsch (*proemium* de l'édition *MGH*), mais elle élimine la forme *Leucada* (III, 294) qui correspond à un nom de lieu. Derrière la diversité des formes, on reconnaît deux variantes essentielles, *Ilaguas* et *Laguantan*, dont la différence n'est due qu'à l'emploi occasionnel du « i » initial, qui n'est autre que la marque du pluriel en berbère. La même tribu est appelée par Procope *Leuathai*, par suite d'une hésitation habituelle chez les Gréco-Latins sur la transcription du son berbère *gua/oua*. Les Arabes comprendront *Lawâta* ou *Luwâta* : cf. sur le passage *gua* berbère/*wa* arabe l'article de T. Lewicki, « On some Libyan ethnics in *Johannis* of Corippus », dans *Rocznyk Orientalistyczny*, 15, 1948, p. 118 particulièrement. Parce que notre principale source est Corippe, nous avons

adopté ici comme D. J. Mattingly (« The Laguatan, a Libyan tribal confederation in Late Roman Empire », *Libyan Studies*, 1983, p. 96-108) la forme *Laguatan*, qui représente une moyenne entre toutes les variantes connues (même si statistiquement elle n'est pas la plus fréquente dans la *Johannide*). Sur une étymologie berbère possible du nom (*la-{war* ou *LWN* : « foncé », « sombre », d'où les « hommes à la peau bronzée »), cf. D. J. Mattingly, « Laguatan », dans *Encyclopédie Berbère*, éd. provisoire, *cahier n°* 40, Aix, 1987, p. 13.

3 Cf. *Johannide* , II, 87-88 : *Ilaguas innumeris milibus ...*

4 *Johannide* II, 109 : *Ierna ferox his ductor erat Gurzilque sacerdos* . VIII, 302-304 :

(...) Producunt pecudes altaria circum
Et fundunt miserum rivis per prata cruorem
Hi mactant Gurzil...

5 *Johannide* , I, 480-482 ; V, 178-180 ; VII, 530-533.

6 *Johannide* , VI, 108

7Quatre occurrences seulement du mot dans le *De bello Gildonico* par exemple.

8*Horrida gens : Johannide*, II, 102 ; *saeva gens* : *ibid.* II, 345 ; *raptor iniquus* : VI, 279.

9 Cf. *infra* p. 303-308.

10*Johannide*, II, 87-97 et 109-112 (texte *supra* p. 45).

11*Johannide*, II, 344-348.

12 D'abord notée brièvement par Partsch (*proemium* p. xiii), l'association étroite des deux tribus a été pour la première fois réellement et à juste titre soulignée par D. J. Mattingly (« The Laguatan... », *Libyan Studies*, 1983, p. 96-108).

13 La liste des mentions attestées des deux tribus figure *infra* p. 165. Seule en fait leur présence au temps de Maximien pose problème. Corippe fait trois fois référence à une campagne manquée du tétrarque contre les *Laguatan* (I, 480-482 ; V, 178-180 ; VII, 530-533), la dernière étant la plus précise :

(...) Nec Maximianus apertas
his potuit conferre manus, cum sceptra teneret
Romani princeps populi victorque per omnes
Poenorum gentes bellis transiret acerbis.

Il paraît logique de rattacher ces allusions à l'expédition de Maximien en Afrique en 297-298, tournée d'abord contre les *Quinquegentiani* de Maurétanie Césarienne. Mais à part une vague allusion d'Eumène (*Panégyriques latins, V* : *discours pour la restauration des écoles d'Autun*, XXI, 1-3) aux *champs de Libye dévorés par la soif* que parcourt l'empereur *lançant la foudre sur les Maures écrasés*, aucun document n'offre de références, ni même d'indices qui vérifient l'existence de cette campagne en Tripolitaine. Ce silence, remarquable en particulier dans le panégyrique de Maximien et Constantin en 307, où seule la victoire en Maurétanie est signalée, a conduit beaucoup d'historiens à mettre en doute le témoignage de Corippe (cf. en dernier lieu R. Rebuffat, « Maximien en Afrique », *Klio*, 74, 1992, p. 371-379).

14 Ammien Marcellin, XXVIII, 6, 1-30 (allusion aussi en XXVI, 4-5). La chronologie de ces événements reste incertaine : cf. Cl. Lepelley, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, t. 2, p. 357. La première mention sûre des *Austuriani* semble se rapporter chez Ammien à l'année 363, mais il faut prendre garde à ce que dit cet auteur lui-même de la tribu : *Quelques temps domptés, ils retombèrent dans les agitations qui leur sont naturelles* (XXVIII, 6, 2). L'attaque de 363 n'était donc pas la première. De fait, une inscription gravée entre 355 et 363 en l'honneur du gouverneur Flavius Nepotianus à Lepcis mentionne déjà *l'arrogance des barbares* (*IRT* 565) dominée par le gouverneur, qui a ainsi préservé (!) la cité *ab omni hostile incursione* : tout ceci paraît bien concerner aussi les *Austuriani*.

15 Cf. par exemple les plaintes de Synésios sur l'inefficacité des forces impériales face à ces tribus en Cyrénaïque : commentaire dans D. Roques, *Synésios de cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987, p. 279-284.

16 Siège de Laribus en 544 raconté par Procope, *Guerre Vandale*, II, 22, 18-20. Prise d'Hadrumète : Corippe nomme les *Laguatan* (*Johannide*, IV, 48) mais Procope ne confirme pas (cf. *infra* p. 619-624). Aurès et Maroc : Al-Bakrî, trad. De Slane, *JA*, 1859, p. 395 et p. 329.

17 L'expression « grands nomades chameliers » appliquée aux *Laguatan* est très ancienne : fréquente sous la plume de E.F. Gautier, qui en fait le titre de deux de ses chapitres (*Le passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs*, Paris, 1942, p. 188-244), elle a été reprise par C. Courtois (*Les Vandales et l'Afrique* p. 349-351) et G. Camps (*Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse, 1980, p. 125).

18 Les expressions « Paléoberbères » et « Néoberbères » ont été forgées par G. Camps. La plus ancienne occurrence du premier nom semble se trouver dans un article de 1968 (G. Camps, « Mouvements de populations et civilisations préhistoriques et protohistoriques au Sahara depuis le Xe millénaire », dans *Revue d'histoire et de Civilisation du Maghreb*, 5, 1968, p. 7-11). Le second n'apparaît à notre connaissance qu'en 1980, dans la grande synthèse *Berbères. Aux marges de l'histoire*, citée *supra*, à la p. 128.

19 Le schéma ici résumé est celui qu'a plusieurs fois exposé G. Camps : sous une forme incomplète dès 1961 dans un passage de sa thèse (*Aux origines de la Berbérie. Monuments et rites funéraires prothistoriques*, Paris, 1961, p. 33), puis à plusieurs reprises à partir de 1980 (*Berbères...*, p. 124-128). Certes, G. Camps n'a jamais conçu ce schéma à la manière d'une « théorie », mais sa répétition dans nombre de ses travaux depuis vingt ans, pour expliquer des problèmes différents du passé du Maghreb (cf. ainsi l'article « Branès », dans *EB*, tome XI, 1991, p. 1609-1610), aboutit à cela.

20 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 104. G. Camps n'a jamais repris cette expression et, comme il nous l'a fait remarquer à deux reprises lors de la soutenance de nos thèses en 1990 et 1996, il a toujours évité d'employer le terme de « migration ». Mais en évoquant un déplacement durable et massif des *Laguatan* et autres *Zénètes* « de la Cyrénaïque vers le Maghreb central », et en faisant de ce mouvement « une de ces

pulsations qui, depuis la Préhistoire, conduit toujours au Maghreb des populations venues de l'Est » (*Berbères...*, 1980, p. 125), il a bien, en fait, décrit une « migration »... Au demeurant, comme on le verra ensuite, notre désaccord avec lui est plus d'ordre chronologique que conceptuel : c'est d'abord l'existence de ce mouvement *avant la conquête arabe* qui nous semble contestable.

21 G. Camps, *Berbères...* p. 127 : « Ces nomades chameliers vont balayer des plaines méridionales la vie sédentaire et l'agriculture que l'organisation du *limes* avait seule rendues possibles ».

22 Cf. exemples *infra* p. 138-143.

23 Deux monographies ont été consacrées, avant notre enquête, à cette question : une Ph. D. de M. T. Jerary, présentée à l'Université du Wisconsin en 1976 sous le titre *The Luwata. Prolegomena, source book, and preliminary study* : la partie proprement historique de ce travail, resté inédit et très difficile d'accès, a été jugée par Av. Cameron « not satisfactory » (« Byzantine Africa. The literary evidence », *Excavations at Carthage*, 7, 1978, p. 40 note 99) ; et l'article de D. J. Mattingly, « The Laguatan. A Libyan tribal confederation in Late Roman Empire », *Libyan Studies*, 1983, p. 96-108, dont les conclusions ont été reprises dans la thèse du même savant, *Tripolitania*, Londres, 1995, p. 173-175.

Chapitre 4. Histoire d'une théorie

1 – LES ORIGINES : L'ŒUVRE DE TAUXIER

Avant le xixe siècle, les mentions des *Austuriani* et des *Laguatan* étaient en général fort brèves chez les historiens, et toujours isolées. Lenain de Tillemont, en relisant Ammien, signale ainsi les raids de pillage sur Lepcis des années 363-367, sans autres considérations [1]. Gibbon assimile les *Austuriani*, responsables de ces agressions, aux « sauvages de Gétulie », ce qui implique qu'ils appartenaient à ses yeux aux groupes déjà connus dans les siècles antérieurs. Ailleurs, il raconte la guerre des *Laguatan* contre Solomon en 544-546, mais sans plus les distinguer des autres Maures [2]. Ce peu d'intérêt du monde savant pour les deux tribus était dû à l'insuffisance des sources, qui empêchait de percevoir la longue durée de leur existence. Les circonstances changèrent dans la première moitié du xixe siècle, avec les premières éditions de la *Johannide* de Corippe [3] (1820 et 1836) et les traductions des auteurs arabes, en particulier de Ibn Khaldûn [4] (1852). Il était désormais possible d'établir une série de manifestations des *Austuriani* et des *Laguatan* commençant au iiie siècle en Tripolitaine, et se prolongeant jusqu'au xive siècle à travers tout le Maghreb.

L'homme qui le premier prit alors conscience de l'importance de leur histoire est un auteur aujourd'hui bien oublié. Henri Tauxier [5] est pourtant un personnage essentiel dans notre perspective : dès le début de ses recherches, il n'envisagea en effet la destinée des deux peuples qu'en fonction de la théorie des migrations. Certes, nous y reviendrons bientôt, celle-ci avait déjà été esquissée à propos d'autres tribus. Mais c'est véritablement Tauxier qui le premier perçut l'intérêt du cas des *Laguatan* et énonça à leur propos les principes fondamentaux de la théorie. « Sergent-chef en garnison à Fort-Napoléon (Kabylie) », il apparaît en 1862 dans la *Revue africaine*, par une lettre au président Adrien Berbrugger où, en des termes d'une grande humilité révélant une timidité de novice se présentant au monde savant, il proposait une « série d'études sur les migrations des populations africaines avant l'islamisme [6] ». Berbrugger fut immédiatement séduit, et la publication de ce travail commença dès le deuxième semestre 1862 [7]. Prudent, Tauxier avait proposé simultanément des versions réduites et un peu différentes de la même étude au *Journal Asiatique* [8] et aux *Petermann's Mitteilungen* de Gotha [9]. Leur parution rapide, dans des numéros de 1862 de ces deux revues, prouve l'intérêt immédiat que suscitèrent ses idées. Fort cependant de l'appui de Berbrugger, et probablement sensible au prestige de la *Revue africaine*, c'est à cette dernière qu'il réserva désormais l'essentiel de ses recherches. Celles-ci, pendant plus de vingt-cinq ans, allaient développer, avec de plus en plus d'ampleur, sa théorie des migrations berbères, dont il se proclama fièrement, dans un article de 1880, le seul et unique inventeur [10]. Sa gloire fut pourtant très éphémère. Contesté, dès 1879, sur bien des points par Partsch à propos de sa lecture de Corippe [11], il sombra dans un oubli quasi total après 1890. Diehl, dans sa grande synthèse sur *L'Afrique byzantine*, en 1896, signale une fois un de ses articles, sans long commentaire [12].

Gsell fait de même en 1913, au travers d'une note exprimant un jugement sans appel à l'égard de ses œuvres [13] . A l'exception des livres du Père Mesnage et de N. Slouschz [14] , Tauxier disparaît ensuite complètement des bibliographies de l'Afrique du Nord. La *Revue africaine*, à laquelle il donna pendant près de trente ans des centaines de pages, ne lui a même jamais accordé l'honneur d'une notice nécrologique...

Si le nom de Tauxier n'est jamais cité non plus dans les publications actuelles défendant la théorie des migrations, ses idées s'y retrouvent cependant fort souvent. Ce militaire érudit a découvert en effet les arguments fondamentaux de la théorie. Ainsi l'explication de l'apparition soudaine des *Laguatan* à la fin du iiie siècle : s'ils ne figurent pas dans la nomenclature de Ptolémée, c'est qu'il faut « admettre, non pas que les tribus du pays, dans l'intervalle, ont changé de dénomination, mais qu'elles ont été remplacées par d'autres peuplades qui les ont détruites [15] ». L'hypothèse de modifications onomastiques est éliminée a priori, au profit exclusif de l'idée de migration. Ce choix arbitraire et sans appel deviendra aussi l'option de tous les partisans de la théorie des migrations, qui ne songeront plus à examiner d'autres pistes de recherches.

Une autre anticipation remarquable de Tauxier est l'origine orientale résolument proposée pour les tribus migratrices : « Au milieu de tous ces déplacements confus, de ces migrations en tous sens, de ces tempêtes furieuses, l'œil de l'historien, embrassant l'ensemble des faits, distingue un mouvement général et persistant qui porte sans cesse les tribus orientales vers les régions de l'Occident, du bord des Syrtes aux rivages les plus éloignés de l'océan Atlantique [16] ». Dans ces mouvements, ajoute-t-il, le chameau a joué un rôle essentiel, en

particulier pour les *Laguatan*, car, « les premiers en Afrique, ils en élevèrent des troupes nombreuses [17] ».

Ces différentes affirmations ne sont que rarement étayées par des références véritables. La démonstration de l'origine orientale des *Laguatan* est, à cet égard, exemplaire. Dans un article de 1877 consacré surtout à cette question, Tauxier développe deux « arguments ». Corippe signale que la tribu de Ierna adorait un dieu Gurzil, représenté par un taureau. Or, la Bible mentionne un culte du Veau d'or chez les Juifs du temps de Moïse. Les deux rites sont *évidemment* parents : les *Laguatan* sont donc originaires de Palestine ou des régions voisines. Pour atteindre le Maghreb, il leur a fallu nécessairement traverser l'Egypte : par chance, Ptolémée évoque dans ce pays une tribu portant le nom de *Rouaditai*. L'équivalence onomastique est aussitôt prononcée : les *Laguatan*, dans leur grande marche vers l'ouest, stationnaient donc en Egypte au second siècle, conclut Tauxier [18] . Ces curieux raisonnements n'ont naturellement jamais été repris, mais l'affirmation d'une origine libyo-égyptienne des *Laguatan* se retrouve chez de nombreux historiens modernes [19] . Ceux-ci ont d'ailleurs parfois aussi suivi la « méthode » de Tauxier, notamment quand ils ont voulu utiliser l'œuvre d'Ibn Khaldûn et ses passages sur les généalogies berbères, que ce glorieux pionnier n'avait pas négligés.

Tant de similitudes rendent ainsi, au premier abord, surprenant l'oubli dans lequel est tombé Tauxier dès la fin du xixe siècle. Le phénomène s'explique pourtant aisément : il est en grande partie la conséquence de la perspective générale dans laquelle celui-ci avait voulu situer son œuvre. Pour lui, en effet, l'étude des *Austuriani* et des *Laguatan* n'était qu'un élément dans une recherche bien plus vaste sur l'origine du peuple berbère tout entier. Comme il l'expliquait dans une lettre à E. Mercier en 1880, son œuvre avait eu d'abord pour but de réagir contre

les thèses bibliques ou mythologiques encore très suivies au milieu du xixe siècle, et en particulier contre « l'opinion assez généralement répandue que les Berbères étaient un peuple unique, venu en une seule fois et à une même époque dans le continent africain » [20] . Au contraire, il entendait montrer « qu'il s'est produit dans le nord de l'Afrique non pas des variations de nom, mais de véritables émigrations et des invasions réelles, des mouvements de population qui ont changé à plusieurs reprises la face du pays » [21] . L'idée essentielle de Tauxier était plus précisément de prouver que le peuple berbère s'était formé très progressivement, par une longue série de migrations étalées sur plus de deux millénaires, avec des apports principalement arabes, longtemps avant l'islam. Les *Laguatan* n'offraient qu'un exemple de ces migrations, mais le mieux connu : cela leur valut trois articles successifs, au terme desquels ils furent définis comme des *Arabes Amalécites* [22] .

La deuxième moitié du xixe siècle fut fertile en hypothèses sur les origines des Berbères, souvent plus fantaisistes les unes que les autres. L. Bertholon, chronologie à l'appui, leur trouvait des ancêtres « cypro-cappadociens, troyens, et thraco-phrygiens » [23] . Pour L. Rinn, ils représentaient le résultat de migrations d'à peu près toutes les branches indo-européennes [24] . Quant à J. Urvoy de Closmadeuc, G. Médina, et Ch. Tissot, ils découvraient en eux les probables descendants des Atlantes [25] ! Travaillant sur un sujet identique, Tauxier partagea aussi avec tous ces érudits une même faiblesse méthodologique, caractérisée par les présupposés idéologiques, les textes sortis de leur contexte, et surtout les rapprochements linguistiques et onomastiques les plus imprudents. On comprend donc que lorsque parurent, à la fin du siècle, les premières grandes thèses universitaires sur le passé de l'Afrique du Nord, l'œuvre de Tauxier sombra dans le même discrédit que celles de Rinn ou de Bertholon, avec lesquelles elle avait trop de défauts

communs. Gsell, quand il aborde le problème des origines berbères dans le premier tome de son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* n'accorde que quelques lignes, dans de petites notes, à ces chercheurs qui, moins de vingt ans auparavant, avaient publié des centaines de pages sur le même sujet. Son jugement sur Tauxier est impitoyable : *aucun argument solide* [26] ...

De manière générale, la génération de Gsell, dont les ouvrages restent souvent aujourd'hui encore indispensables, élimine presque totalement l'idée de migration dans ses recherches sur les Berbères de l'Antiquité. J. Partsch, dans son long commentaire introductif de la *Johannide* [27] , l'exclut pour expliquer l'origine des *Laguatan*. R. Cagnat, dans le récit des guerres maures inclus dans *L'armée romaine d'Afrique*, n'y fait jamais allusion [28] . La même absence se relève dans la grande synthèse de Ch. Diehl sur *L'Afrique byzantine*, où les *Laguatan* tiennent pourtant un rôle majeur. Les seules exceptions se trouvent en fait chez deux auteurs aux objectifs moins scientifiques qu'apologétiques, le Père Mesnage et N. Slouschz. Le premier ne cessa pendant une vingtaine d'années, de 1899 à 1915, dans une série d'études sur la christianisation des Berbères, de faire référence à Tauxier [29] . Le second, sans le citer, et avec des arguments encore bien plus fragiles, en répéta l'idée essentielle dans un étrange ouvrage intitulé *Judéo-Hellènes et Judéo-Berbères*, paru en 1909 [30] . Aucun ne réussit à convaincre à l'époque le monde savant, et la théorie des migrations connut bien alors une éclipse presque totale, qui rend d'autant plus extraordinaire sa résurrection moins d'un quart de siècle plus tard.

2 – EMILE-FÉLIX GAUTIER ET LA RENAISSANCE DE LA THÉORIE DES

MIGRATIONS

Celle-ci est avant tout due à l'intervention d'un écrivain dont on mesure souvent mal aujourd'hui l'influence tout à fait exceptionnelle qu'il exerça sur l'historiographie française consacrée à l'Afrique du Nord : Emile-Félix Gautier, dont le célèbre livre sur *Les siècles obscurs du Maghreb* parut en 1927 [31] . Gautier avait-il lu Tauxier ? Il ne le cite jamais, mais son livre ne contient pas un appareil de références très rigoureux, et ce silence n'est donc pas significatif. Une étude comparée révèle en effet une étonnante identité des arguments avec Tauxier, même si la perspective, la construction, et surtout l'habileté des *Siècles obscurs du Maghreb* sont sans commune mesure avec les articles de l'ex-sergent-chef de Fort Napoléon.

Comme Tauxier, Gautier part de l'*Histoire des Berbères* d'Ibn Khaldûn, mais en s'intéressant d'abord aux classifications généalogiques des tribus. Cela le conduit à interpréter la division en deux grandes familles évoquée par les auteurs arabes, les *Botr* et les *Branès*, comme une opposition entre les nomades et les sédentaires [32] . Croyant établir ensuite l'absence de toute mention du chameau dans le Maghreb avant le iiie siècle, il en déduit que les nomades *Botr*, inséparables de cet animal selon lui, ne sont pas apparus dans ces régions avant cette date : « Zénètes (*Botr*) et chameau apparaissent en même temps » [33] . Cela suppose des migrations, dont la preuve est aussitôt découverte dans les divergences entre la nomenclature tribale de Ptolémée et celle de Corippe. L'exemple des *Laguatan* s'impose ensuite naturellement, puisqu'il permet de suivre dans le détail une de ces migrations, du Sahara libyen au Maghreb central, du iiie au xive siècle [34] . Quant à l'origine de la migration, elle est expliquée par la révolte des Juifs de

Cyrénaïque sous Trajan. Ibn Khaldûn cite en effet des tribus zénètes juives dans l'Aurès, note Gautier sur la foi de la traduction De Slane. Ce lien entre grands nomades et judaïsme lui paraît décisif : « C'est l'épée juive qui mit fin à la Cyrénaïque grecque au début du iie siècle après J.-C. Et c'est la Cyrénaïque, à l'orée du Sahara, le coin du monde méditerranéen où il est naturel de chercher le point de départ probable de la poussée Zénata. N'y a-t-il pas là un ensemble de faits entre lesquels il est légitime de soupçonner un lien ? » [35] . Cette hypothèse devient en fait immédiatement une certitude, qui permet d'affirmer que les tribus juives de l'Aurès, soi-disant citées par Ibn Khaldûn, étaient venues de Cyrénaïque après 117, marquant par leur mouvement le début d'une grande migration où allaient s'illustrer les *Laguatan*.

Comme Partsch et Gsell après Tauxier, il se trouva aussitôt un universitaire rigoureux pour souligner tout ce que cette thèse avait d'hasardeux. Ce fut l'orientaliste W. Marçais, qui, dans un long compte rendu, releva minutieusement les approximations et les affirmations non démontrées de Gautier [36] . Cet article contestait en particulier l'interprétation proposée des classifications tribales d'Ibn Khaldûn, et l'assimilation systématique des *Botr/Zénata* à des grands nomades chameliers. La critique, solidement argumentée, privait la nouvelle théorie de son premier pilier. Le second pilier, l'apparition tardive du chameau, ne tarda pas à subir le même sort, grâce à C. Courtois puis surtout à E. Demougeot, qui montrèrent que cet animal était connu en Afrique du Nord bien avant Septime Sévère [37] . Dépossédée ainsi de ses deux principaux fondements, la théorie paraissait condamnée. Ce ne fut pourtant pas le cas.

3 – LE TRIOMPHE DE LA THÉORIE APRÈS GAUTIER

Probablement parce que personne ne prit le temps d'entreprendre une réfutation méthodique complète des idées de Gautier, dans la voie ouverte par W. Marçais, celles-ci réussirent à s'imposer peu à peu, comme par défaut [38]. Les remarques remettant en cause la thèse furent de plus en plus interprétées comme des nuances à un schéma qui, globalement, restait recevable, et s'avérait surtout très commode. Cette attitude est nettement perceptible chez M. Simon lorsqu'en 1946 il décide de réexaminer, après Slouschz, la question du judaïsme berbère dans l'Antiquité [39]. Tout en faisant en effet état des critiques portées contre la thèse de Gautier, il en reprend l'élément essentiel : « toutes réserves faites sur l'interprétation du terme *Botr*, le fait de l'intrusion des grands nomades dans l'histoire africaine subsiste » [40]. Convaincu dès lors de l'existence d'une migration de ces grands nomades vers l'ouest, il réaffirme ensuite le schéma prêtant à des « juifs berbérisés » de Cyrénaïque, écrasés en 117, un grand mouvement vers l'Aurès pour y devenir les Berbères juifs d'Ibn Khaldûn.

Une démarche très semblable caractérise aussi l'œuvre de C. Courtois. Se montrant volontiers très caustique vis-à-vis de Gautier, contestant en particulier très fermement ses affirmations sur la question du chameau, il n'en recourt pas moins de façon péremptoire à la théorie des migrations lorsqu'il lui faut expliquer les guerres maures de l'Antiquité tardive. Avec pour unique référence un passage d'Ibn Khaldûn, qui n'est ni cité ni réellement commenté, il suppose démontrée « une marée de grands nomades qui de proche en proche va gagner la Berbérie et la

submerger au Moyen Age » [41] . Les *Austuriani* et les *Laguatan* en furent les premiers acteurs :

> Ce sont des nouveaux venus, appartenant au groupe des Berbères *Botr*, et leur habitat primitif semble devoir être placé dans la partie septentrionale du désert égyptien, à l'ouest du Nil inférieur et jusqu'en Cyrénaïque [42] .

Chameliers, « ayant un moment sévi en Cyrénaïque », ils furent ensuite « attirés vers l'ouest par une sorte de mystérieux appel » [43] . La théorie étant de la sorte postulée, elle s'impose ensuite naturellement à Courtois lorsqu'il entreprend l'étude détaillée des événements de la fin de l'époque vandale. L'aventure du Maure Cabaon en Tripolitaine, dont nous avons montré le caractère en réalité strictement local [44] , devient ainsi, dans le livre de Courtois, le premier exemple de la pénétration des « grands nomades chameliers » en Byzacène.

Certes, on ne peut douter de la sincérité de M. Simon ou de C. Courtois quand ils critiquent Gautier. Tous deux pensaient se différencier nettement de l'auteur des *Siècles obscurs du Maghreb*. Pourtant, ils en apparaissent d'une certaine façon les disciples, dans la mesure où ils ne s'interrogent jamais sur la valeur même du concept de « migration des grands nomades ». Celui-ci surgit au milieu de leurs raisonnements comme une évidence, éclairée au mieux d'un vague renvoi à Ibn Khaldûn. Il n'est jamais argumenté.

Or l'adhésion de ces deux savants, et surtout de Courtois, a certainement constitué le tournant décisif dans l'histoire de la théorie des migrations. Confortée de l'immense prestige scientifique de l'historien des Vandales, celle-ci a pris en effet à partir de 1955 la valeur d'un acquis sûr de la recherche historique sur l'Afrique ancienne [45] , en particulier chez les élèves du maître. Les nombreux travaux de G. Camps réaffirment ainsi plusieurs fois la thèse d'un lent glissement des tribus libyennes nomades, et en particulier des *Laguatan*, dans un sens est-ouest, à partir du ive siècle [46] . Ce savant y voit la suite des mouvements pré – et

protohistoriques qu'il a contribué à mettre en valeur : « tout se passe comme si au cours des siècles ces grandes tribus nomades avaient lentement progressé de la Cyrénaïque vers le Maghreb central. Il s'agit en fait d'une de ces pulsations qui, depuis la préhistoire, conduit toujours au Maghreb des populations venues de l'est [47] ». Ces grands nomades sont, pour l'auteur, radicalement différenciés des autres Berbères : « ces Zénètes ne sont pas les descendants des Numides et des Maures ; ils prennent la place des Gétules... Ce sont des Néoberbères [48] ». Certes, il ne saurait être question ici de mettre en parallèle les travaux scientifiques de G. Camps avec les ouvrages plutôt « intuitifs » de Gautier, mais force est de constater que sur cette question les arguments du père de l'*Encyclopédie Berbère* sont singulièrement réduits. La migration des *Laguatan* n'est justifiée, quant aux sources, que par une comparaison rapide des textes d'Ammien Marcellin, de Corippe et d'Ibn Khaldûn. Or ceux-ci sont lus a priori en fonction du schéma migratoire : tout autre hypothèse est exclue, sans avoir été réellement examinée. Comme pour C. Courtois, la théorie des migrations semble en fait s'imposer naturellement à l'esprit de l'historien.

Sa force est telle d'ailleurs qu'elle devient désormais un recours commode pour élucider les questions les plus diverses. Voulant commenter en 1961 une stèle de Banasa représentant une divinité cornue, H. Morestin songe d'emblée au Gurzil des *Laguatan*, qui aurait atteint avec eux durant l'Antiquité la Tingitane depuis la Tripolitaine [49]. Lorsque P. Trousset étudie les voies de circulation dans le nord du Sahara, il cite aussitôt les *Laguatan* qui auraient emprunté au cours de leur migration la « grande rocade » passant au sud des chotts [50]. M. Euzennat, envisageant dans une synthèse aux perspectives très larges « les troubles de Maurétanie », s'inspire de la

même façon de cet exemple, jugé sûr, pour réinterpréter l'histoire des Baquates et des Bavares : il avance que ces deux peuples pouvaient être arrivés de l'est, comme les *Laguatan* plus tard, les trois représentant « un grand courant venu d'Orient dont les origines remontent à la préhistoire » [51] . De même encore, P. Boyer, s'interrogeant sur le passé du phénomène tribal au Maghreb, ne croit pouvoir expliquer l'existence de tribus nombreuses au moment de la conquête arabe, après des siècles de romanisation, que par l'apport décisif des migrations zénètes : ces Néoberbères auraient, en quelque sorte, « retribalisé » le Maghreb peu avant l'islam [52] ...

Dans les quatre cas, on chercherait vainement la moindre preuve à une thèse qui est toujours supposée connue et admise. Un archéologue britannique engagé dans une recherche sur la Tripolitaine antique, et conscient de l'importance des *Laguatan* dans cette région au Bas-Empire, D. J. Mattingly, a fini par noter cette singulière absence de démonstration d'une théorie si souvent reprise. Il a donc entrepris dans un article de 1983, résumé ensuite dans sa thèse, de présenter, le premier, les principaux arguments qui, dans ce cas précis, permettraient d'étayer le schéma migratoire [53] . Nous verrons plus loin la valeur de ces arguments, mais il est essentiel de noter ici la démarche de Mattingly : confronté aux *Laguatan*, il ne semble jamais avoir envisagé d'autre explication à leur apparition et à leur comportement que la théorie des migrations, qu'il fallait seulement illustrer : la théorie, comme à ses prédécesseurs français, lui a, de toute évidence, paru constituer le fondement nécessaire de toute recherche, sans qu'il ressente même, et c'est tout le problème, le besoin de justifier son option initiale. Et pourtant, et il sera aisé de le montrer, d'autres solutions pouvaient, au moins au départ, être simplement signalées...

Le travail de Mattingly s'appuie d'ailleurs essentiellement sur des textes connus depuis longtemps. Partsch, Gsell, Diehl, en particulier, les avaient lus et analysés. Aucun de ces maîtres n'a pourtant jamais fait allusion à un courant migratoire d'Orient en Occident qui aurait rythmé l'Antiquité tardive nord-africaine. Cette constatation, curieusement, n'est jamais faite : elle suggère cependant bien que la théorie des migrations n'est nullement marquée au sceau de l'évidence, ce qui rend encore plus étranges les raisons de son succès. Nous avons souvent remarqué la préférence apparemment inconsciente qui a conduit nombre de savants à l'adopter. Certes, celle-ci peut se comprendre par la tentation d'un parallélisme avec les phénomènes de migrations des peuples germaniques qui perturbèrent la partie européenne de l'Empire romain [54] . Elle nous paraît cependant s'expliquer aussi par des facteurs plus spécifiquement propres à l'historiographie de l'Afrique du Nord.

4 – ESSAI D'EXPLICATION D'UN MYSTÈRE HISTORIOGRAPHIQUE

Comme le montre une série de textes grecs et latins que nous analyserons de manière détaillée plus loin, la thèse prêtant aux Berbères de multiples mouvements migratoires d'est en ouest possède des racines fort anciennes. Au iiie siècle, se fondant sur la généalogie des fils de Noé présentée dans le dixième livre de la *Genèse*, des commentateurs chrétiens, à la suite d'interprétations déjà avancées par des savants juifs dès le premier siècle avant J.-C. [55] , avaient associé le matériel ethnographique africain connu à leur époque et le texte de l'*Ancien Testament*. La *Chronique* de saint Hippolyte et le *Liber Generationis* affirment ainsi que Chanaan a engendré dix enfants, dont l'habitat allait

de l'Egypte à Gadira (Gadès). De ces enfants sont nés divers peuples, dont « les Libyens, les Marmarides, les Maures, les Numides [56] ... ». Cette interprétation impliquait déjà une migration, depuis le Proche Orient, pour ceux qui allaient former le peuple berbère. Elle fut précisée progressivement, pour attribuer logiquement à ces groupes issus de Chanaan les vicissitudes des Cananéens, chassés de Palestine par Josué et les Juifs. Saint Augustin semble y faire brièvement allusion, lorsqu'il signale, et admet, que les paysans punicophones de la région d'Hippone se disent *Chanani*, c'est-à-dire, corrige-t-il sans étonnement, *Chananei* [57] . Procope expose la thèse plus longuement, avec de nouveaux développements, dans une digression de la *Guerre vandale* :

> [En *Phénicie*] vivaient des tribus qui comptaient une multitude d'hommes, les Gergéséens, les Jébuséens, et d'autres encore qui sont nommés dans l'histoire des Hébreux. Cette population, lorsqu'elle vit qu'il était impossible de résister au général étranger *[Josué]*, sortit de sa patrie et se rendit en Egypte. Mais constatant que la place lui manquerait dans une contrée qui fut de tous temps très peuplée, elle se dirigea vers la Libye. Les nouveaux venus l'occupèrent tout entière, jusqu'aux colonnes d'Héraclès, et y fondèrent un grand nombre de cités ; leur descendance y est restée et parle encore aujourd'hui la langue des Phéniciens [58] .

Dès l'Antiquité tardive, le peuplement berbère était donc expliqué par une migration est-ouest conçue soit comme une conséquence de la dispersion des fils de Noé, soit comme une suite des conquêtes de Josué. Les deux interprétations furent reprises et enrichies par les Arabes, mais elles furent aussi, la première surtout, répétées à l'époque moderne par les commentateurs chrétiens. Bochart, dans sa monumentale *Geographia sacra* publiée en 1646, affirme ainsi que Cham lui-même s'établit en Afrique, « car il y fut adoré pendant de nombreux siècles sous le nom de Jupiter Ham ou Hammon [59] ». Ce rapprochement étrange entre le dieu de Siwah et le fils de Noé, fondé sur une lecture raccourcie du nom du premier (*Ham* pour *Hammon*), fut accepté par Bayle dans son *Dictionnaire historique et critique* [60] , et par le Père Calmet dans son *Histoire de l'Ancien*

et du Nouveau Testament [61] . D'autres érudits ne se risquèrent pas à de telles hypothèses, mais admirent simplement l'idée d'un peuplement de l'Afrique par essaimage progressif d'est en ouest des fils de Noé, sans autres précisions. Le rôle de Josué ne fut, en fait, remis en valeur que dans la première moitié du xixe siècle, dans les travaux du premier grand spécialiste moderne du monde phénicien, Movers. Sous l'influence des textes juifs post-bibliques et de Procope, celui-ci affirma en effet que Didon avait été précédée en Afrique par une véritable série de migrations cananéennes, entre le temps de Josué et celui de Salomon [62] . Son livre eut un succès considérable, et Tauxier le connaissait probablement lorsqu'il entreprit ses premières recherches en 1862.

Âgé alors de trente-quatre ans, engagé jeune dans l'armée, ce militaire probablement en partie autodidacte avait des ambitions intellectuelles qui l'apparentaient au courant moderniste et pré-positiviste : il entendait en effet lutter, disait-il, contre toutes les « légendes » sur l'histoire africaine [63] , et ses travaux montrent qu'il visait par là aussi bien les récits des Anciens, encore trop facilement admis à son époque, que les textes d'origine judéo-chrétienne, et en particulier, nous l'avons vu, la thèse d'une migration unique à l'origine du peuple berbère (la venue des enfants de Cham). Défendant une autre chronologie, étalée non en des temps bibliques mais sur l'époque romaine, il s'efforçait, dans une perspective scientifique, de démontrer l'existence d'une succession de mouvements de populations d'Orient en Occident, qui auraient plusieurs fois renouvelé le peuple berbère avant l'arrivée de l'islam. Mais pour originale qu'ait été alors sa démarche, résolument novatrice par son utilisation des sources arabes, elle restait pourtant, dès le départ, prisonnière du schéma migratoire lui-même, adopté sans qu'aucune autre hypothèse ne soit envisagée. Nullement compromis par

les assauts répétés contre une histoire limitée à l'exégèse biblique, ce modèle d'explication des grands phénomènes historiques connaissait en effet, au milieu du xixe siècle, une seconde jeunesse, et un succès à l'influence duquel aucun jeune savant ne semblait pouvoir échapper. Le mouvement était venu d'Allemagne, où dès 1837 les *Leçons sur la philosophie de l'histoire* de Hégel avaient énoncé la thèse d'un renouvellement incessant des hommes et des cultures dans le temps, qui se traduisait géographiquement par une migration d'est en ouest des civilisations dominantes [64]. Mieux comprise que d'autres idées du grand philosophe, l'idée avait rapidement séduit les Français, et donnait lieu, depuis, à divers commentaires ou prolongements, parfois chez des auteurs aussi inattendus qu'Alexandre Dumas [65]. Le plus remarquable avait paru peu avant le premier article de Tauxier, en 1856 : E. de Lassaux, dans son *Nouvel essai d'une philosophie de l'histoire ancienne fondée sur la vérité des faits*, avait très précisément découvert dans les migrations vers l'ouest un des principes essentiels de l'évolution historique [66] : le déplacement d'est en ouest des hommes, mais aussi des animaux, des plantes, et même des maladies pestilentielles était, écrivait-il, « une loi objective de la vie ». Directement ou indirectement, Tauxier, dans sa croisade contre les « légendes », dut subir l'influence de ce courant [67].

Malgré les apparences de ses origines antiques, la théorie des migrations apparaît ainsi, à sa naissance, indissociable de l'atmosphère intellectuelle des années 1850-1860. Fondée sur un concept ancien revalorisé par la philosophie hégélienne, elle était aussi porteuse d'une signification idéologique nouvelle, au service d'une modernité scientifique libérée du carcan biblique.

Il ne nous paraît pas abusif d'expliquer les premiers, et très isolés, ralliements qu'elle suscita ensuite en fonction de considérations

également idéologiques, mais d'un tout autre ordre. Dans le cas du Père Mesnage, une perspective apologétique chrétienne est ainsi manifeste. Dès 1899, dans un gros mémoire resté inédit mais qui préfigurait ses futurs ouvrages sur l'histoire du christianisme en Afrique [68], il révélait la raison de son intérêt pour les migrations berbères. Une trentaine d'années avant, un autre ecclésiastique, l'abbé Godard, une des personnalités marquantes de la première génération d'érudits de l'Algérie française, avait mis en valeur un problème fort troublant pour les chrétiens modernes. En comparant l'onomastique des listes épiscopales tardives et de la *Johannide* de Corippe, le savant curé avait remarqué le petit nombre de noms berbères dans un cas, et l'absence de Berbères chrétiens dans l'autre, d'où une question angoissante :

> N'en faut-il pas conclure le manque presque total d'un clergé indigène au sein de l'Église d'Afrique ? Dans ce cas le clergé romain ne se serait-il pas rendu coupable d'une grande faute, d'une grande négligence ? Par là s'expliqueraient peut-être plusieurs faits de l'histoire du christianisme dans ce pays : l'hostilité des races..., la facilité avec laquelle les musulmans ont enlevé ces contrées à l'Empire, et la faiblesse des racines que l'Evangile avait jetées au cœur des populations montagnardes [69] ?

L'interrogation de l'abbé Godard était en fait, depuis longtemps, celle de tous les érudits chrétiens dans la colonie : comment comprendre que l'Afrique ancienne, patrie de Tertullien, de saint Cyprien et de saint Augustin, où l'on retrouvait des églises et des tombes chrétiennes à profusion, avait pu s'islamiser aussi vite ? Comment admettre que les Berbères, s'ils avaient été évangélisés par une telle Église, aient pu ensuite renier le Christ ? Ce fut une des ambitions du Père Mesnage, dans toute une partie de son œuvre, du mémoire de 1899 à son livre de 1915 sur le « déclin et l'extinction » du christianisme en Afrique, que de trouver une solution à ce problème, et celle-ci lui vint de la théorie des migrations. Car la « découverte » de Tauxier permettait de prouver que les Berbères de l'Antiquité tardive n'avaient pu être christianisés, ce qui

disculpait la grande Église d'Afrique : tous ceux que Rome affronta, à partir du moment où le christianisme gagna les masses, étaient en effet des envahisseurs récemment arrivés, non des autochtones que l'Église aurait pu convertir. Dès l'étude des événements de la fin du iiie siècle, la manière dont le Père Mesnage envisage les fameux *Quinquegentanei* de Grande Kabylie résume toute sa thèse :

> Les Quinquegentiens soumis en 297 par Maximien Hercule étaient-ils simplement des révoltés ou bien des envahisseurs ? On le voit, ce point est très important relativement à notre sujet, car si ces peuples n'ont été que des révoltés habitant déjà le pays depuis longtemps, il leur a été possible d'entendre parler de Jésus-Christ... Si au contraire ce sont des envahisseurs, la question est tranchée, car ayant jusque là été dans l'impossibilité d'avoir la moindre connaissance de la religion chrétienne, ils n'étaient à la fin du iiie siècle ni convertis, ni même évangélisés [70] .

Or, sans hésiter, allant plus loin que Tauxier qui n'avait jamais songé à mettre en doute le caractère kabyle autochtone de ce groupe, le Père Mesnage opte résolument pour le second terme de l'alternative, en recourant à une des sources probablement les plus étranges (dans un ensemble pourtant bien chargé) qui aient alimenté la théorie des migrations : il renvoie en effet à une idée de Berbrugger, elle-même empruntée en fait à l'humaniste agenais Joseph-Juste Scaliger, qui vivait à la fin du xvie siècle. Dans son commentaire de la *Chronique* d'Eusèbe, celui-ci avait noté : les *Quinque gentiani, ou cinq nations africaines, étaient les cinq grandes villes, la Pentapole de la faible province de Cyrène* [71] . Poursuivant dans cette voie, le fondateur de la *Revue africaine* avait écrit dans un article de 1859, où il publiait et commentait la célèbre inscription d'Aurelius Litua à Saldae :

> A peu près en même temps que les Maures de Tingitane se battaient entre eux (289), les Quinquegentiens, mentionnés dans l'inscription de Bougie, quittent la Cyrénaïque (291), région de la Tripolitaine qui s'appelle aujourd'hui Djebel al Akhdar, ou montagne verte, pour venir se jeter sur la partie orientale de la Maurétanie Césarienne [72] ...

Bien que Gibbon ait dès le xviiie siècle ironisé sur cette interprétation pour le moins fantaisiste [73], le Père Mesnage la reprit entièrement, concluant :

> Les généraux romains ont affaire à des envahisseurs dans la personne de ces Babares et de ces Quinquegentiens de la fin du iiie siècle : ces peuples sont tout à fait nouveaux et absolument sauvages. Ce point éclairci, la question religieuse va être facile à résoudre [74].

On ne pouvait mieux dire : le procédé ainsi éprouvé est systématiquement réutilisé dès lors pour l'analyse de toutes les guerres maures postérieures, et en particulier celles du vi^e siècle. Le recours à Tauxier est alors flagrant, et le schéma grandiose :

> C'est ainsi que, pendant trois siècles au moins depuis 260, nous voyons des peuples venant de l'Est pousser d'autres peuples devant eux, les jeter les uns sur les autres, souvent à de grandes distances du chemin parcouru par eux... Quand une trombe ou un volcan sous-marin a remué un point quelconque de la mer, l'océan tout entier en subit le contrecoup. Des vagues, énormes comme des montagnes, s'élèvent, se poussent, se culbutent jusqu'à ce qu'elles viennent expirer avec plus ou moins de violence sur un rivage situé quelquefois à des milliers de kilomètres du lieu où s'est produit le cataclysme [75] ...

Son lyrisme ne faisait pourtant pas oublier au bon Père son propos initial :

> De tous ces faits deux conclusions s'imposent : 1° Le pays ayant été souvent envahi par des populations neuves et païennes, l'assimilation des vaincus a été rendu impossible. 2° Il a été, par le fait même, impossible à l'Église d'agir efficacement sur la masse de ces mêmes tribus indigènes [76].

Ainsi l'angoissante et dérangeante question soulevée par l'abbé Godard était-elle définitivement résolue : confrontée à un interminable tsunami ethnographique, la grande Église d'Afrique de saint Augustin ne pouvait être accusée d'avoir failli à sa tâche. Complètement à l'inverse de ce à quoi la destinait Tauxier, la théorie des migrations devenait, sous la plume du Père Mesnage, un nouvel instrument d'une certaine apologétique chrétienne.

Elle eut tendance aussi, à la même époque, à servir aussi une forme d'apologétique juive, peut-être même de plus longue portée. N. Slouschz, dans un étonnant livre [77] de 1909, fut en effet le premier, avant beaucoup d'autres, à tenter de démontrer l'existence d'un puissant judaïsme berbère antéislamique. Se fondant pour cela, au départ, sur les commentaires post-bibliques de la dispersion des fils de Noé ou de la descendance d'Abraham, sur des traditions orales indatables, et sur une mauvaise lecture d'un célèbre passage d'Ibn Khaldûn, il admettait d'emblée que, dès le iiie siècle, nombre de tribus berbères, en Tripolitaine, dans l'Aurès, et aussi en Maurétanie, « jusqu'aux confins de l'Atlas », étaient juives. Comment expliquer leur origine ? Certaines, affirme Slouschz en réinterprétant curieusement la légende dont Procope s'était fait l'écho, étaient issues des Cananéens. Mais beaucoup étaient arrivées récemment, à la suite d'un mouvement de migration, depuis la Cyrénaïque vers l'Occident. L'historien revient alors à nouveau, mais sans le citer, à l'explication première donnée par Tauxier, l'écrasement de la révolte des Juifs de Cyrénaïque sous Trajan :

> Les réfugiés juifs de la Cyrénaïque se groupèrent avec les Libyens Himyarites *[les Berbères d'origine yéménite, selon des textes arabes médiévaux...]*, dont certaines fractions étaient déjà pénétrées d'une influence juive. Ils s'adaptèrent à la vie du désert, s'assimilant les mœurs berbères, et formèrent à leur tour deux grandes tribus qui devaient exister dès le ive siècle, et dont le judaïsme ne fait pas de doute. C'étaient notamment les Djeraoua... Dans la marche vers le sud-ouest, [ces tribus] s'établirent d'abord dans la Tripolitaine méridionale et s'y maintinrent jusqu'en 268-270, lorsque l'invasion des Zenata les repoussa dans l'Aurès. Les fractions d'avant-garde de ce mouvement allèrent échouer aux environs de Tlemcen et d'Agadir... Cette présence des Juifs explique seule les soulèvements des Berbères qui harcelèrent depuis lors les possessions romaines [78] .

Nous reviendrons plus loin sur la fragilité extrême de la thèse des Berbères juifs à l'époque romaine. L'essentiel est ici de souligner la manière dont la théorie des migrations, dans ses traits principaux, sert à nouveau un projet qui, consciemment ou non, n'est pas uniquement

scientifique. Juif lui-même, confronté en ce début du siècle à une opinion publique française, en Algérie comme ailleurs, travaillée par l'antisémitisme, ce savant, comme beaucoup le referont après lui, voulait absolument démontrer l'ancienneté, à ses yeux légitimante, de la présence juive au Maghreb, et il lui fallait pour cela plus que des témoignages isolés : une explication réelle, d'apparence scientifique, de cette présence. La théorie des migrations la lui apportait.

Ces premiers succès de la théorie correspondaient à un temps où l'histoire du Maghreb commençait à peine à prendre une forme moderne. Mais après les travaux de Gsell, de Diehl et de G. Marçais, on aurait pu croire passé le temps des approximations philologiques et des apologies pseudo-scientifiques. Comment expliquer alors la résurrection et le triomphe de la même théorie à partir de 1927 ? Sans vouloir prêter un quelconque machiavélisme intellectuel à E.-F. Gautier et à ses successeurs, le contexte idéologique peut cependant expliquer à nouveau bien des enthousiasmes et certains raccourcis dont nous verrons bientôt l'extrême témérité. A l'âge héroïque des conquérants de l'Afrique du Nord, encore souvent idéalistes comme le montre le succès du mythe kabyle, avait succédé en effet celui des administrateurs, de plus en plus préoccupés par les problèmes d'assimilation, d'intégration, et de résistance des « indigènes [79] ». Or, la théorie des migrations, qu'ils redécouvrirent, leur apparut alors lumineuse parce qu'elle offrait finalement une vision rassurante de « l'aptitude des Berbères à la civilisation », selon la formule si évocatrice de J. Carcopino [80]. Dire en effet, comme le firent Gautier puis Courtois, que les *Laguatan* étaient de grands nomades venus d'ailleurs, en sachant qu'ils furent une des principales sources de difficultés pour les Romains dans l'Antiquité tardive, c'est implicitement sous-entendre que les Berbères de l'intérieur, les seuls connus et côtoyés jusque là, n'avaient posé, eux,

aucun véritable problème. E.-F. Gautier emploie d'ailleurs sur ce sujet un vocabulaire sans équivoque : la distinction entre les grands nomades Zénètes et les sédentaires Paléoberbères *Branès* oppose, pour lui, des « fauves humains » à des individus « plus ou moins latinisés [81] ». Son schéma, en rejetant l'essentiel de la responsabilité des révoltes et guerres maures sur des éléments étrangers, aboutit ainsi, indirectement, à réhabiliter l'action romanisatrice menée jusque là sur les populations insérées dans les provinces. Certes, Gautier ne développera pas cette conséquence de sa thèse, et Courtois la nuancera en soulignant le maintien, à ses yeux évident, de montagnards irréductibles dans l'Afrique romaine. Mais elle prendra toute sa valeur, avec une vigueur nouvelle, au cours des vingt dernières années, à la faveur du mouvement de réaction déclenché contre le livre de M. Bénabou [82] .

M. Euzennat, en revenant, avec de nouveaux arguments, à la théorie d'une origine lointaine des Bavares de Maurétanie, a été à cet égard parfaitement explicite dans sa conclusion : « On ne sait rien dire de plus, en toute certitude, de l'histoire militaire de la Maurétanie de l'ouest, des crises, des révoltes, des rivalités de groupes, de la *« résistance à la romanisation »* ; et je ne distingue, tout au long, qu'un seul fil conducteur : l'importance décisive des *inruptiones* de populations allogènes [83] ». L'allusion à la thèse de M. Bénabou est évidente. Là où cet historien voyait chez les *Baquates* et les *Bavares* une résistance têtue à la progression romaine menée par des populations autochtones, M. Euzennat, s'inspirant ouvertement de l'exemple des *Laguatan* et du schéma de Mattingly, substitue, dans un contexte implicitement supposé plus paisible, l'irruption d'étrangers migrateurs et fauteurs de troubles. En intervenant après cette communication, F. Chamoux a été encore plus explicite : « Ces troubles [les guerres maures], semble-t-il, ne dérivent pas d'une situation conflictuelle permanente entre deux

communautés hostiles l'une à l'autre, celle des Romains et des indigènes romanisés, et celle des tribus demeurées libres. Ils sont plutôt la manifestation d'un problème constant..., le lent mouvement de tribus qu'on perçoit d'est en ouest au long des siècles [84] ». C'est en se fondant sur le même raisonnement, mais en inversant le schéma migratoire (d'ouest en est), que D. Roques affirme pareillement que « tout le malheur de la Pentapole à l'époque de Synésios provient d'abord et essentiellement de l'étranger [85] » [les *Austuriani*, venus selon lui de Tunisie et engagés dans une marche qui les conduira en Palestine].

Il paraît difficile de ne pas relier le succès actuel de la théorie de Tauxier à cette tendance à interpréter de manière optimiste, voire idyllique, les rapports entre les Romains et les Berbères de l'intérieur des provinces africaines : le renvoi de la responsabilité de tous les soulèvements sur l'étranger, le mystérieux grand nomade oriental, sert trop bien ce qui est en train de devenir un dogmatisme bien plus rigide que ne l'étaient les idées de M. Bénabou. Sans doute faut-il y voir le reflet des désillusions contemporaines sur les grandes idéologies révolutionnaires, mais au profit de ce qui est aussi, en dernière analyse, une idéologie.

Cela, naturellement, n'invalide pas pour autant la théorie d'office, et à l'analyse historiographique doit succéder l'étude proprement historique. Mais la première était nécessaire pour offrir au moins une explication au paradoxe qui va désormais apparaître tout au long de notre enquête : l'extraordinaire faiblesse de la plupart des arguments de la théorie des migrations, qui contraste si fortement avec le nombre et l'obstination de ses partisans.

Notes

1 Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, tome 5, Paris, 1720, p. 25.
2 Gibbon, *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, trad. Buchon, t. 1, Paris, 1837, p. 598 et t. 2, p. 135.
3*Editio princeps* par P. Mazzuchelli, *Flavii Cresconii Corippi : Iohannidos seu de bellis Libycis libri VII*, Milan 1820. La seconde édition, due à E. Bekker, *Merobaudes et Corippus*, pour le *Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae*, Bonn, 1836, eut une meilleure diffusion et fut longtemps la seule consultée.
4 Ibn Khaldoun (*sic* : nous reprenons dans les citations bibliographiques, et parfois dans les extraits reproduits lorsque les moyens de correction nous ont fait défaut, les transcriptions adoptées par les éditeurs), *Histoire des Berbères*, traduction du baron Mac Guckin de Slane, 4 volumes, Alger, 1852-1856.
5 H. Tauxier, né en 1828, militaire de carrière, acheva celle-ci à Saint Lô en 1883 au rang de capitaine. Ses travaux historiques, consacrés surtout à l'Afrique antique et médiévale et à la Normandie romaine, semblent avoir commencé lors de son cantonnement en Algérie (à partir au moins de 1862) et se poursuivirent sans interruption jusqu'à sa mort, à Paris, le 23 octobre 1896. Seule en Algérie l'Académie d'Hippone annonça son décès (*Bullletin de l'Académie d'Hippone*, 29, 1896, compte rendu de la séance du 19 décembre) mais elle ne publia jamais ensuite la notice sur ses travaux annoncée par A. Papier. Le seul hommage un peu détaillé consacré à cet érudit très original se trouve, de ce fait, dans une publication métropolitaine, les *Notices, Mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche*, 14e volume, Saint Lô, 1896, p. 138-140.
6 Lettre à A. Berbrugger publiée dans la *Revue africaine*, tome 6, 1862, p. 394-395
7 H. Tauxier, « Etude sur les migrations des tribus berbères avant l'Islamisme », dans *RAf*, t. 6, 1862, p. 353-363 et p. 441-461, et tome 7, 1863, p. 24-35. Une suite parut sous le titre « Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mohammed » dans la même revue, t. 7, 1863, p. 453-472, t. 8, 1864, p. 54-71, t. 9, 1865, p. 458-475 et t. 11, 1867, p. 146-157, 220-232, 257-273, 327-356, 435-446.
8 H. Tauxier, « Etudes sur les migrations berbères avant l'Islamisme », *JA*, septembre-octobre 1862, p. 340-354.
9 H. Tauxier, « Examen des traditions grecques, latines, et musulmanes relatives à l'origine du peuple berbère », *Petermann's Mitteilungen*, 1862, p. 353 et ss.
10 H. Tauxier, « Une émigration arabe en Afrique un siècle avant J.-C. Réponse à M. Mercier », dans *RAf*, t. 24, 1880, p. 374.
11 J. Partsch, *proemium* de son édition *MGH* de la *Johannide*, Berlin, 1879, p. xiii-xiv, xviii note 80, xxviii note 148, xxxi, xxxii, xxxvii note 209.
12 C. Diehl, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, p. 368, à propos d'un article de Tauxier sur la *Johannide* (*RAf*, t. 20, 1876, p. 289-299) jugé « plein d'inexactitudes »...

13 S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 1, Paris, 1913, p. 279 n. 2.
14 Sur ces ouvrages, cf. *infra* notes 68 et 77.
15 H. Tauxier, article cité *supra* note 7, *RAf*, 1862, t. 6, p. 443.
16 H. Tauxier, *ibid.* p. 443-444.
17 H. Tauxier, « La religion des taureaux divins en Afrique », *RAf*, t. 21, 1877, p. 188.
18 H. Tauxier, *ibid.* p. 185-197.
19 En particulier chez C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, p. 103, ou chez D. Mattingly dont la carte fait débuter la « migration » des *Laguatan* dans les oasis d'Egypte occidentale (« The Laguatan. A Libyan tribal confederation in the Late Roman Empire », *Libyan Studies*, 14, 1983, p. 96-108).
20 H. Tauxier, *RAf*, t. 24, 1880, p. 373.
21 H. Tauxier, *RAf*, t. 6, 1862, p. 395.
22 H. Tauxier, « La religion des taureaux divins en Afrique », *RAf*, t. 21, 1877, p. 185-197 ; « Une émigration arabe en Afrique un siècle après J.-C. », *RAf*, t. 24, 1880, p. 373-397, et t. 25, 1881, p. 138-157.
23 L. Bertholon, « Le peuplement du nord-est de l'Afrique avant les Phéniciens », *RT*, 1911, p. 391-414. Cf. en particulier l'extraordinaire tableau récapitulatif des pages 411-412. Voir aussi du même auteur, et tout aussi étonnant, « La race de Néanderthal en Afrique du Nord », *RT*, 1895, p. 21-26.
24 L. Rinn, « Essai d'études linguistiques et ethnologiques sur les origines berbères », douze articles (!) de la *Revue africaine* de 1885 à 1889.
25 J. Urvoy de Closmadeuc, « Conférence sur l'origine des Berbères », dans *RT*, 1897, p. 465-472 ; G. Médina, « L'Atlantide et la race de Cro-Magnon », *RT*, 1896, p. 169-174 ; Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. 1, Paris, 1884, p. 671. Cf. sur les avatars littéraires de ce mythe des Berbères de l'Atlantide, les études de L. Galand, « Les Berbères de l'Atlantide », dans Y. Le Bohec (éd.), *L'Afrique, la Gaule, la religion à l'époque romaine. Mélanges à la mémoire de Marcel Le Glay*, Bruxelles, 1994, p. 300-308, et de D. Lengrand, « Le mythe de l'Atlantide et le roman de Pierre Benoit, *Quaderni di Storia*, 37, 1993, p. 137-149.
26 S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 1, Paris, 1913, p. 279 note 2.
27*Proemium* de l'édition *MGH* de la *Johannide*, Berlin, 1879.
28 R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, 2e éd., Paris, 1913.
29 J. Mesnage, *Etude sur l'extension du christianisme chez les Berbers aux différentes époques de l'histoire*, manuscrit reprographié du fonds Duchesne de la bibliothèque de l'Ecole Française de Rome, cote 4o Du 65, copié vers 1899 ; id., *Le chistianisme en Afrique*, *I*, Paris, 1914, et *Le christianisme en Afrique II, Déclin et extinction*, Paris, 1915.
30 N. Slouschz, *Judéo-Hellènes et Judéo-Berbères. Recherches sur les origines des Juifs et du Judaïsme en Afrique*, Paris, 1909. S. Gsell juge ce travail aussi sévérement que celui de Tauxier (cf. *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 1, p. 279).

31 L'ouvrage fut réédité avec assez peu de modifications en 1937 sous un nouveau titre, *Le passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs*, puis réimprimé sans changements en 1942, 1952 et 1964. Toutes nos citations se rapporteront à l'édition de 1942.
32 E.-F. Gautier, *ibid*, p. 239 : « Les fils de Bernès (Béranès) sont les montagnards sédentaires, les fils de Madghis (Botr) sont les nomades des plaines. C'est vraiment indiscutable dans les limites du Maghreb proprement dit » (*sic*).
33*Ibid.* p. 227.
34*Ibid*. p. 230.
35*Ibid*. p. 226.
36 W. Marçais, compte-rendu du livre de E.-F. Gautier *Les siècles obscurs du Maghreb*, dans *Revue critique d'histoire et de littérature*, tome 96, juin 1929, p. 255-270.
37 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 98-101 ; E. Demougeot, « Le chameau dans l'Afrique romaine », *Annales ESC*, 1960, p. 209-247. Cf. également sur cette question les études ultérieures de J. Kolendo, « Epigraphie et archéologie : le *praepositus camellorum* dans une inscription d'Ostie », *Klio*, 1969, p. 287-298, et H. Lhote, « Problèmes sahariens », dans *Bulletin d'Archéologie Marocaine*, VII, 1967, p. 57-89.
38 Le succès de la théorie dans les années 30 était déjà considérable. Nous n'en donnerons que deux exemples. Pour A. Maitrot de la Motte Capron, la « grande basilique » de Tébessa fut ainsi détruite au début du vi^{e} siècle « par les Berbères *Lawâta* venus des bords du Nil. Ces Berbères passèrent sur la région comme un souffle de tempête, laissant derrière eux des ruines et de la désolation ». Ce sont ces incursions de *Lawâta* qui auraient été, en général, responsables de ce que l'auteur appelle « les fortifications vandales », soit « la réunion de certaines maisons par groupes ceints de murailles (« La quatrième époque de la basilique de Tébessa », dans *Recueil de la société de préhistoire et d'archéologie de Tébessa*, Tébessa, 1936-37, p. 309-320, ici p. 311). Or, et la comparaison est sur ce point édifiante pour mesurer l'effet des idées de Gautier, le même Maitrot de la Motte Capron, en énonçant une première fois cette théorie en 1916, n'expliquait ces « fortifications » que par la menace « des pillards de la montagne », les « Berbères invaincus », sans jamais citer les *Lawâta*... (« La fortification nord-africaine », dans *Archives berbères*, 1, 1916, p. 161-199, ici p. 173-174). Plus lyrique encore, le commandant Cauvet n'hésitait pas, en 1936, à identifier purement et simplement les *Lawâta* aux *Lebou* des sources pharaoniques, en leur prêtant durant l'Antiquité une série de migrations dans toutes les directions, notamment en Afrique noire, où ils auraient donné naissance, entre autres, « aux Ouolofs du Sénégal, aux Peuls Laobé, aux Lobi de Haute Volta », et même aux Baluba du Congo, dont le nom devrait se décomposer en Ba(nu)-Luba... ! (Cdt Cauvet, « Que sont devenus les Libyens des Anciens ? », dans *RAf*, t. 79, 1936, p. 387-400).
39 M. Simon, « Le judaïsme berbère dans l'Afrique ancienne », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 1946, p. 1-31, réimprimé dans M. Simon, *Recherches d'histoire judéo-chrétienne*, Paris, 1962, p. 30-87 (édition ici utilisée).
40 M. Simon, *ibid.* p. 75.

41 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 103. Le même auteur est cependant plus nuancé à la page suivante (p. 104), quand il écrit à propos des grands nomades chameliers : « leur progression est lente d'ailleurs... Ce n'est qu'au-delà de la reconquête byzantine, *sans doute au moment où l'invasion arabe déferlera à son tour, qu'ils s'enfonceront davantage vers l'Occident* ». Malheureusement, cette correction essentielle à la thèse n'a guère été prise en compte par les disciples de Courtois.

42 C. Courtois, *ibid.*, p. 103.

43 C. Courtois, *ibid.*, 104.

44 Cf. Y. Modéran, « Les premiers raids des Sahariens en Byzacène et la *Johannide* de Corippus », dans *Actes du ive colloque international d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du Nord, Strasbourg, 1988, tome 2 : L'armée et les affaires militaires*, Paris, 1991, p. 479-490. Cf. également l'article *Cabaon*, dans *EB*, t. XI, Aix, 1992, p. 1686-1687.

45 Sans parler évidemment de tous les savants qui n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet, citons néanmoins quelques exceptions parmi ceux qui ont écrit sur les Berbères de l'Antiquité tardive : R. Rebuffat, qui a toujours manifesté dans ses nombreux travaux sur le Sahara libyen un silence remarquable sur la théorie des migrations ; et, plus explicite, H. Lhote, qui n'a pas hésité à affirmer : « les envahisseurs chameliers, faute de preuves archéologiques et de textes, demeurent du domaine de l'hypothèse gratuite » (« Problèmes sahariens », dans *Bulletin d'Archéologie marocaine*, 7, 1967, p. 62). D. Roques a également fermement dénoncé cette thèse : « il convient de renoncer à la théorie des grands nomades chameliers qui repose sur des bases franchement erronées » (*Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987, p. 426-428). Mais ce savant substitue malheureusement à cette théorie une autre théorie des migrations, d'ouest en est, encore plus fragile (cf. *infra* p. 168).

46 Cf. notamment *Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse, 1980, p. 124125, et l'introduction du tome 1 de l'*Encyclopédie berbère*, Aix, 1984, p. 28.

47 G. Camps, *Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse, 1980, p. 125.

48 G. Camps, *ibid.* p. 128.

49 H. Morestin, « Le dieu au chef cornu de Banasa », dans *Hesperis-Tamuda*, II, 1961, p. 337-344

50 P. Trousset, « Le franchissement des chotts dans le sud tunisien dans l'Antiquité », dans *AA*, 18, 1982, p. 58-59, et note 2 p. 59.

51 M. Euzennat, « Les troubles de Maurétanie », *CRAI*, 1984, p. 372-391, en particulier p. 388-390.

52 P. Boyer, « Reflexions sur la constitution des tribus algériennes du xve au xixe siècle », dans *Atti della Settimana Internazionale di Studi Mediterranei Medioevali e Moderni*, Cagliari, 1979, p. 146-147 notamment.

53 D. J. Mattingly, « The Laguatan, a Libyan tribal confederation in Late Roman Empire », *Libyan Studies*, 1983, p. 96-108, et *Tripolitania*, Londres, 1995, p. 173-180.

54 Cf. ainsi J. Mesnage, *Le christianisme en Afrique. Déclin et extinction*, Alger-Paris, 1915, p. 25 : *De même que dans les races celtique, germanique, slave, il y a eu plusieurs vagues ethniques qui se sont succédé, quelquefois à de longs intervalles, puis se sont fondues sous un même nom, tout en se partageant en divers peuples, de caractère et de tempérament différents, ainsi dans notre race berbère l'histoire nous permet de distinguer plusieurs couches de populations qui ont envahi à diverses époques l'Afrique Septentrionale et sont aujourd'hui fondues ensemble sous la grande dénomination de Berbères.*

55 Sur les origines juives des généalogies des peuples africains et des mythes migratoires, cf. l'article essentiel de L. Gernet, « L'origine des Maures selon Procope », dans les *Mélanges de Géographie et d'Orientalisme offerts à E.-F. Gautier*, Tours, 1937, p. 234-244. Le texte le plus significatif provient de Flavius Josèphe : *Les fils de Cham possédèrent la terre de Syrie et les montagnes d'Amanos et du Li-ban... [Parmi ces fils] il y eut Chus dont les Ethiopiens furent les sujets... et Phut. Phut occupa la Libye... [Et il y eut aussi] Evilas, qui engendra les Eviléens, qui sont appelés Gétules...* (*Antiquités juives*, I, 6, 2)

56*Liber Generationis I*, éd. Mommsen, *MGH*, *a.a.*, t. IX, 1, § 131-133 p. 101 : *Ex his autem nascuntur gentes hae :...Lybyes, Marmaredae... Maurosii, Numidiae... Hi possident ab Aegypto usque ad Oceanum.*

57 Saint Augustin, *Epistula ad Romanos inchoata expositio* 13, dans *CSEL*, t. 84, 1971, p. 162 : *Interrogati rustici nostri quid sint, punice respondentes Chenani, corrupta scilicet voce, sicut in talibus solet, quid aliud respondent quam Chananei ?*

58 Procope, *Guerre vandale*, II, 10, 17-20. Nous reprenons ici la traduction de Gsell (*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 1, Paris, 1913, p. 339).

59 S. Bochart, *Geographiae sacrae pars prior. Phaleg seu de dispersione gentium et terrarum*, Caen, 1651, p. 5 : *Cham seu Ham, vel quia fratrum minimus (Gen. 9, 24), vel propter anathema a patre in illius caput contortum, in Africae steriles arenas ablegatus est, ubi per multa saecula cultus est sub nomine Iovis Ham seu Hammonis.*

60 P. Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, 5e édition, 1740, t. 2, p. 131.

61 P. A. Calmet, *Histoire de l'ancien et du nouveau Testament et des Juifs*, Nîmes, 1780, tome 1, p. 40 et 44.

62 F. C. Movers, *Die Phönizier*, t. II, 2, Bonn, 1850, p. 46 et p. 424-426.

63 Cf. surtout la « réponse » de H. Tauxier « aux questions de M. l'interprète Mercier », dans *RAf*, t. 24, 1880, p. 373-375.

64 G. W. F. Hegel, *Leçons sur la philosophie de l'Histoire*, éditions Vrin, Paris, 1979, p. 82-86.

65 A. Dumas, *Les Mohicans de Paris* (roman de 1854), Le livre de poche, Paris, 1973, p.5 : *Au contraire de la civilisation qui marche d'orient en occident, Paris, cette capitale du monde civilisé, marche du sud au nord...*

66 E. de Lasaulx, *Nouvel essai d'une philosophie de l'histoire ancienne fondée sur la vérité des faits*, Paris, 1856.

67 Même s'il n'en dit rien, il est possible également que Tauxier ait subi l'influence de deux ouvrages qui appliquaient directement les théories sur les migrations à l'Afrique

du Nord. Il s'agit des livres de P. Duprat, *Essai historique sur les races anciennes de l'Afrique septentrionale, leur origine, leurs mouvements et leurs transformations depuis l'Antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours*, Paris, 1845, et du capitaine E. Carette, *Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus de l'Afrique septentrionale*, Paris, 1853. L'un et l'autre, pour des raisons diverses, nous sont restés jusqu'à ce jour inaccessibles : il semble cependant, d'après des remarques de Gsell qui les connaissait, que l'essentiel de leur contenu était consacré à la période post-antique.

68 J. Mesnage, *Etude sur l'extension du christianisme chez les Berbères aux différentes époques de l'histoire*, manuscrit reprographié du fonds Duchesne de la bibliothèque de l'Ecole Française de Rome, cote 4° DU 65.

69 Abbé L. Godard, « Noms africains renfermés dans le *Iohannidos* de Corippus », *RAf*, t. 12, 1868, p. 203-209, ici p. 208-209.

70 J. Mesnage, *Etude...* manuscrite citée *supra* note 68, p. 160. La même idée, résumée, est reprise dans *id.*, *Romanisation de l'Afrique. Tunisie. Algérie. Maroc*, Paris, 1913, p. 152-153.

71 J-J. Scaliger, *Animadversiones ad Eusebium*, dans le *Thesaurus temporum*, Amterdam, 1658, p. 243.

72 A. Berbrugger, « Une expédition romaine inédite », *RAf*, t. 4, 1859-60, p. 436.

73 E. Gibbon, *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, trad. Buchon, t. 1, Paris, 1837, p. 220.

74 J. Mesnage, *Etude...* manuscrite citée *supra* note 68, p. 164-165. Même idée résumée dans *id.*, *Le christianisme en Afrique. Déclin et extinction*, Alger-Paris, 1915, p. 35.

75 J. Mesnage, *Le chistianisme en Afrique. Déclin et extinction*, p. 37-38.

76 J. Mesnage, *Etude...* manuscrite citée *supra* note 68, p. 229-230.

77 N. Slouschz, *Judéo-hellènes et Judéo-Berbères*, Paris, 1909.

78 N. Slouschz, *ibid.* p. 163-166.

79 Cf. notamment Ch. R. Ageron, *Les Algériens musulmans et la France 1870-1919*, Paris, 1968. Rappelons ici que E.-F. Gautier lui-même avait d'abord été administrateur colonial à Madagascar de 1896 à 1899 (cf. la notice nécrologique que lui consacra M. Larnaude dans la *RAf*, 1941, p. 161-169).

80 J. Carcopino, « L'aptitude des Berbères à la civilisation », dans l'ouvrage publié par la *Reale Academia d'Italia. Fondazione Alessandro Volta* sous le titre *Atti dei Convegni 8 : Convegno di scienze morali et storiche, 4-11 ottobre 1938-XVI*, Rome, 1939, p. 621-633.

81 E-F. Gautier, *Le passé de l'Afrique du Nord*, Paris, 1942, p. 196 et p. 233.

82 M. Bénabou, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976.

83 M. Euzennat, « Les troubles de Maurétanie », *CRAI*, 1984, p. 387.

84 F. Chamoux, intervention après la communication de M. Euzennat, *CRAI*, 1984, p. 392.

85 D. Roques, *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987, p. 294.

Chapitre 5. Le mythe du « mystérieux appel de l'Ouest »

Nous avons constaté dans le chapitre précédent que seuls quelques noms de peuples berbères, attestés d'ailleurs à des époques très différentes, étaient cités pour illustrer la théorie des migrations. Parmi ceux-ci, les *Baquates* et les *Bavares*, extérieurs à l'espace et à l'époque que nous étudions ici, peuvent sans longue démonstration être d'emblée éliminés. Les arguments présentés récemment [1] pour ressusciter la thèse de leur origine libyenne et de leur migration sont en effet, en eux-mêmes, une fois isolés de la référence aux autres migrations supposées à tort démontrées, fort peu probants. Le principal, l'emploi du mot *inruptio* à leur propos sur des inscriptions latines émanant des cités ou des responsables militaires, est difficilement admissible : car *inruptio* peut seulement évoquer, à l'intérieur des Maurétanies, un mouvement d'une tribu sortant de son territoire habituel pour pénétrer dans un but agressif sur les terres romaines voisines. Rien n'autorise à en faire le témoignage d'une migration de plusieurs milliers de kilomètres. Quant au rapprochement proposé entre les *Baquates* marocains, connus à partir de Ptolémée, et les *Vacathi*, placés par Pline [2] (d'après des sources du début du iie siècle avant J.-C.) en Cyrénaïque méridionale, nous ne voyons ce qu'il peut apporter, puisque, comme M. Euzennat le reconnaît lui-même, Ptolémée les mentionne toujours au même endroit sous le nom de *Bakataï* [3] . Certes, il reste que Pline ne cite, dans sa description

des Maurétanies, ni les *Baquates*, ni les *Bavares*. Mais, faute de toute véritable preuve, ou même d'indices, l'hypothèse migratoire ne s'impose nullement pour expliquer cette anomalie. On peut tout autant, et dans le premier cas avec de bonnes chances d'avoir raison, mettre en avant le caractère très incomplet [4] de la description plinienne des Maurétanies, et les insuffisances de son information, ou encore la possibilité de déplacements limités depuis le sud, ou simplement des changements de noms. De manière générale, surtout, rien dans l'histoire des *Baquates* et des *Bavares* ne fait songer, à partir de leur première mention dans les sources, à des peuples orientaux ou à de grands migrateurs. Comme E. Frezouls, que nous avions interrogé sur ce sujet en 1988, ou comme G. Camps ou J. Desanges, qui n'ont jamais adopté ou même envisagé une telle hypothèse, nous pensons donc qu'il vaut mieux, en l'absence pour l'instant de tout indice contraire, considérer les *Baquates* et les *Bavares* comme des tribus purement maurétaniennes, dès les débuts de leur histoire. Tout raisonnement concernant les autres tribus supposées migratrices qui se fonderait sur une analogie avec leur exemple est, dans tous les cas, sans aucune valeur probatoire.

Le cas des *Austuriani* et des *Laguatan* est très différent : ces deux tribus ont toujours été au centre de tous les essais de démonstration de la théorie des migrations appliquée à l'Antiquité tardive, et elles n'ont bien souvent même fourni que le seul exemple cité comme preuve. L'examen détaillé de leur histoire occupera donc l'essentiel des chapitres à venir. Cependant, en se fondant sur les sources arabes, on les a depuis longtemps intégrées aussi à un ensemble « migrateur » beaucoup plus vaste, les Zénètes, en les associant en particulier à une autre tribu de ce groupe, les Djarâwa de la célèbre Kâhina. Si particuliers que soient les textes invoqués, nous ne pouvions laisser de côté ces Zénètes ; mais comme les savants qui ont affirmé leur migration avant la conquête

arabe l'ont toujours fait très sommairement, à la lumière de ce qu'ils croyaient savoir de leurs « frères » *Laguatan/Lawâta*, c'est bien évidemment par ces derniers que nous commencerons.

1 – LE MYTHE DE L'ORIGINE ORIENTALE DES LAGUATAN

Une constatation simple et brutale doit ouvrir ce chapitre : l'idée d'une grande migration de tribus berbères à l'époque romaine était totalement étrangère aux auteurs anciens. Aucun texte grec ou latin, qu'il soit spécifiquement consacré aux *Austuriani* ou aux *Laguatan*, ou plus vaguement aux *Maures*, *Gétules*, ou autres *Mazices*, ne fait allusion à un mouvement migratoire d'est en ouest de grande ampleur et à long terme entre le premier et le septième siècle [5] .

Cette carence est d'abord manifeste pour ce qui concerne l'origine, unanimement considérée jusqu'ici comme mystérieuse, et donc orientale, des *Austuriani* et des *Laguatan*. Si l'on en croit Corippe, les *Laguatan* auraient été connus des Romains pour la première fois au temps où Maximien était en Afrique, c'est-à-dire vers 297-298 [6] . Chronologiquement, le premier auteur à citer des *Austuriani* reste cependant Ammien Marcellin, dans son récit des difficultés de la Tripolitaine vers 363-367 [7] . Le grand historien les présente alors simplement comme des voisins (*contermini*) de la Tripolitaine, apparemment bien connus puisque leurs exactions sont présentées comme habituelles [8] . Par la suite, Synesios, Procope (qui parle seulement de *Levathai*), et Corippe les évoqueront toujours, eux aussi, comme des habitants des déserts libyens, sans leur attribuer une origine extérieure. Aucun de ces auteurs ne s'étonne de leur présence et ne

songe à signaler un quelconque mystère quant à leurs origines. Cette question a toujours été, dès le début, une préoccupation des seuls historiens modernes, qui ont toujours aussi voulu lui apporter une réponse mettant en valeur une origine orientale et une migration d'est en ouest.

Pour établir celle-ci, à défaut d'une mention explicite, ces historiens ont d'abord cherché des indices dans les textes. Tauxier [9] avait cru, ainsi, pouvoir retrouver au début du second siècle la trace des *Laguatan* non loin de la vallée du Nil, en les assimilant à la tribu des *Rouaditai* mentionnée par Ptolémée [10] parmi les peuplades de Libye, à proximité des *Iobakkoi*, eux-mêmes probables riverains du lac Moeris (lac Karoun). Ce rapprochement, admis par Mesnage [11] , est extrêmement fragile sur le plan linguistique (*Laguatan/Lawata/ Rouaditai*), et, sans valeur à lui tout seul, il n'a, à juste titre, plus jamais été repris. Le même jugement peut s'appliquer à un article du commandant Cauvet qui, dans les années trente, sans autre argument que des similitudes ethnonymiques, voulut faire des *Lawata* (*Laguatan*) les héritiers directs des *Lebou* qui avaient jadis menacé l'Egypte pharaonique [12] . Plus récemment, D. Mattingly s'est montré encore plus audacieux [13] . Il relève en effet une inscription de Cyrénaïque de 269-270 qui mentionne une victoire du préfet d'Egypte Tenagino Probus sur le peuple des *Marmaritai* [14] . Or, en se fondant uniquement sur la proximité chronologique de ce document avec l'époque où, selon Corippe, se serait produite la première apparition des *Laguatan*, soit en 298 en Tripolitaine, il relie les deux événements, et avance que les *Marmaritai* ont pu être une branche des *Laguatan*. Cela lui permet, dès lors, de déduire l'origine des *Laguatan.* Puisque les *Marmaritai* viennent nécessairement, selon lui, de Marmarique, aux confins de l'Egypte, il conclut que les *Laguatan*, dont ils représentent la première fraction en marche vers l'ouest, étaient à cette

époque encore installés dans les oasis du désert égyptien. Cette hypothèse a, semble-t-il, séduit plusieurs savants. Elle nous paraît pourtant encore plus fragile que celle de Tauxier. Des *Marmarides* sont en effet déjà signalés au premier siècle en Cyrénaïque par Pline l'Ancien [15]. Bien plus, deux inscriptions [16] les montrent en lutte contre les Cyrénéens vers 2 après J.-C. La guerre de 269-270 ne correspond donc nullement à l'*inruptio* d'un peuple inconnu, mais semble plutôt s'inscrire dans une série de conflits locaux traditionnels. D. Mattingly croit, certes, trouver une confirmation de son hypothèse dans la *Johannide* de Corippe qui, au vi^e^ siècle, qualifierait parfois les *Laguatan* de *Marmarides*, faisant ainsi allusion à leur origine géographique ancienne. Mais il est difficile ici aussi de le suivre car, en réalité, Corippe utilise le terme *Marmarides* dans un sens très large, pour évoquer tous les Berbères de l'actuelle Libye en général, et même parfois toute l'armée berbère de la coalition de 544-546 lorsque les tribus libyennes la dominent : ainsi dans ce passage où il les montre terrorisés par la voix de Jean Troglita, le général byzantin [17] :

> Marmarides acies sic magni voce Johannis
> Conturbat gelidus quassato pectore terror

En fait, cette *acies Marmarides* était toujours à ce moment la grande armée qui avait été présentée au début du chant II, et qui comprenait à la fois les tribus de l'Aurès, celles de Byzacène, et celles de Tripolitaine [18]. Sans relever de telles anomalies, D. Mattingly paraît à l'avance les juger négligeables parce qu'il estime que les *Laguatan* constituaient une immense confédération, réunissant presque toutes les tribus citées par Corippe [19]. Nous verrons plus loin les difficultés de cette interprétation qui ignore les particularités du point de vue et du langage de Corippe. En réalité, celui-ci emploie *Marmarides* à peu près comme un synonyme de « Maures de l'extérieur », « indigènes des déserts syrtiques », sans autre volonté de précision ethnographique. Il

serait donc très imprudent, faute d'autres indices en ce sens, d'établir une parenté entre le peuple des *Marmarides* et les *Laguatan*.

C. Courtois était mieux conscient de la carence totale des sources antiques sur l'origine des *Laguatan*. Mais il défendait pourtant la thèse de leur localisation primitive très à l'est en prenant appui sur un passage d'Ibn Khaldûn [20], qui est aussi un autre argument, peut-être le principal, de D. J. Mattingly. Sans guère se préoccuper des douze siècles qui sépare l'historien musulman des faits envisagés, l'archéologue britannique affirme en effet : « Il (le passage en question) établit que les *Louata* (*Laguatan*) sont originaires d'Egypte et se déplacèrent à travers le désert derrière Barka (la Cyrénaïque). Une branche s'installa en Tripolitaine, une autre, les *Nefza*, sur d'autres territoires (probablement le moderne Nefzaoua en Tunisie). *La tribu par la suite gagna Kairouan et au-delà* [21] ». Selon D. J. Mattingly, on trouverait donc chez Ibn Khaldûn une attestation claire d'une migration des *Laguatan* antérieure à l'islam. Sa référence est identique à celle de Courtois [22], et paraît significative. Malheureusement, une lecture attentive d'Ibn Khaldûn révèle vite ses limites. La citation est en effet tronquée. Voici exactement le texte de l'historien arabe dans la version De Slane, utilisée par Mattingly :

> Abou Omer Ibn 'Abd el-Berr dit dans son ouvrage intitulé Kitâb et Temhid (Classification des généalogies) : « une grande diversité d'opinions existe au sujet des origines berbères ; mais la plus probable est celle qui représente ce peuple comme les enfants de Cobt, fils de Ham (Cham). Quand Cobt se fut établi en Egypte, ses fils en sortirent pour aller vers l'occident (le Maghreb) et ils prirent pour habitation le désert qui s'étend depuis la frontière de l'Egypte jusqu'à l'Océan vert (Atlantique) et la mer de l'Andalousie, en passant derrière Barka et en se prolongeant jusqu'à la limite du grand désert. De ce côté, ils se trouvèrent dans le voisinage immédiat des peuples noirs. Une de leurs familles, les Louata, occupa le territoire de Tripoli ; et une autre peuplade, les Nefza, s'établit auprès de cette ville.
> De là, ils s'avancèrent jusqu'à Kairouan et passèrent en avant jusqu'à ce qu'ils parvinssent à Tahert, à Tanger, à Sidjilmassa et au Sous el Acsa. Ces populations étaient des Sanhâdja, des Ketama, des Dokkala, branche des Ouerglaoua, des Fetouaka, branche des Heskoura, et des Meztaoua [23].

Le sens général du paragraphe ne pose guère de problème, sauf à la fin : on doit se demander en effet à quel antécédent se rapporte le pronom personnel sujet de la phrase qui évoque un déplacement vers Kairouan, Tahert et Sidjilmassa. La traduction De Slane est conforme au texte sur ce point, et en reflète l'ambiguïté. Trop fidèle à la version française, et respectueux de la logique de notre langue, D. Mattingly a compris que ce « ils » renvoyait obligatoirement aux noms qui le précèdent, soit les *Louata* et les *Nefzaoua*. Mais les choses ne sont pas si simples en arabe, où le pronom peut se rattacher à un antécédent plus éloigné mais à valeur plus large [24]. Or, il suffit de se placer ici dans la logique du raisonnement d'Ibn Khaldûn pour comprendre qu'une telle interprétation est la seule possible. Le texte présente en effet d'abord *l'ensemble des Berbères* (« les fils de Cobt »), en leur prêtant un mouvement général d'Egypte vers l'Atlantique, en passant par Barka (la Cyrénaïque). A ce propos, il précise que deux peuples *se sont établis*, c'est-à-dire se sont arrêtés pour se fixer, à proximité de cette région, les *Louata* et les *Nefza*. Puis il ferme sa parenthèse et revient au reste des Berbères, la presque totalité, qui, comme annoncé au début, ont continué leur route pour atteindre Tanger ou le « Sous el Acsa », soit le Maroc actuel. Les principales composantes de ce reste sont alors citées : les *Sanhâdja*, les *Kutâma* etc…

Seule une telle interprétation permet de comprendre cette mention finale des *Sanhâdja*, *Kutâma* et autres *Meztaoua*, que D. Mattingly oublie de citer, tout comme *Sidjilmassa* ou le *Sous el Acsa* (pourquoi écrire « to Kairouan *and beyond* [25] »… ?). Sa lecture rend totalement incohérente cette liste commençant par l'expression « ces populations ». La diversité des tribus citées, qui incluent des groupes bien attestés en Algérie orientale (*Ketama* ou *Kutâma*), mais aussi en Algérie occidentale ou au Maroc (*Sanhâdja*) confirme au contraire qu'il s'agit bien là de celles à qui

on prêtait une pérégrination, et une installation au fur et à mesure, dans un espace allant de Kairouan à l'Océan. Par chance, nous possédons un texte de l'auteur utilisé par Ibn Khaldûn, Ibn 'Abd al-Barr : il porte sur son manuscrit le titre *Al Qaçd wa'l-'amam fît-târif bi-'uçul ansab al –'Arab wàl-Ajam* (*Le dessein et le projet de faire connaître les origines des races arabes et étrangères* [26]), et a été rédigé au xie siècle. Le titre n'est pas celui donné par Ibn Khaldûn [27] , mais on y trouve pourtant un passage presque identique à celui cité par le grand historien, avec exactement la même ambiguïté apparente dans l'utilisation des pronoms personnels, comme l'a remarqué son traducteur A. Mahjoub [28] . Son étude conduit exactement à la même conclusion : les deux auteurs distinguent clairement le cas des *Lawâta* et des *Nefza* (ou *Nafûsa*, ce qui est peut-être plus juste, dans le *Qaçd*), et on ne peut donc absolument pas suivre D. J. Mattingly.

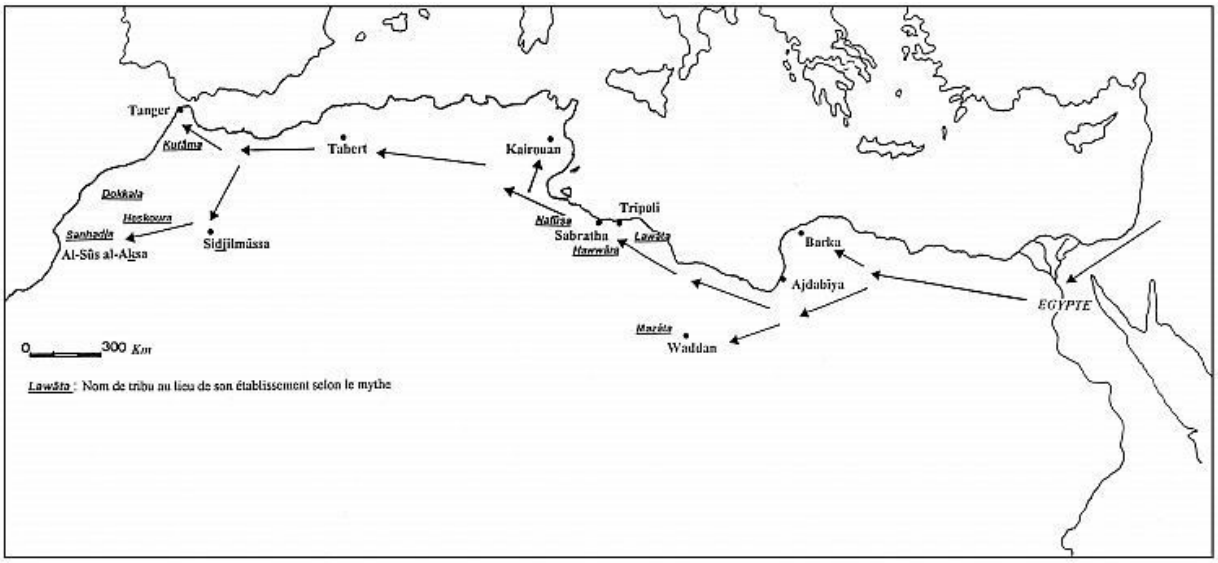

Carte 3 – La migration des Berbères selon le mythe d'origine rapporté par Ibn Khaldûn et Ibn 'Abd al-Barr.

On ne peut non plus le suivre sur le reste de son interprétation. Car, et ceci s'applique aussi à Courtois, le texte invoqué n'est en aucune façon un récit de l'histoire des *Lawâta* ou d'un groupe de tribus particulier à une époque précise, qui serait l'Antiquité romaine, mais seulement une

des nombreuses versions du mythe d'origine des Berbères. Il s'inscrit, tant chez Ibn Khaldûn que chez Ibn 'Abd al-Barr, dans une évocation et une comparaison des variantes de ce mythe [29] . Ce qui est discuté ici, c'est l'origine, au sens strict, de la *totalité* du monde berbère, avec une légende résolument placée dans des temps bibliques. On y retrouve le thème d'une racine orientale de toutes les ethnies : les Berbères descendent de Noé par Cham, comme les Arabes par Sem. Rien d'original dans tout cela : nous avons déjà signalé que ces généalogies rattachant les Berbères à Cham avaient cours chez les Juifs et dans le monde romain bien avant l'islam. Le *Liber Generationis* fait ainsi de divers peuples africains « de l'Egypte à Gadira (Ga-dès) » les héritiers du fils de Noé, en citant par exemple les *Marmarides*, les *Maurousii*, les *Nasamons* etc. [30] ... Ibn Khaldûn et Ibn {Abd al-Barr procèdent de même, en utilisant des exemples choisis parmi les plus grands peuples de leur époque, qu'ils soient d'ailleurs classés *Botr* (les *Lawâta*) ou *Branès* (les *Sanhâdja*). Leur originalité est de vouloir préciser géographiquement le mythe : Cham vivait en Orient ; ses fils, pour atteindre le Maghreb, ont dû forcément suivre une route est-ouest. Ils sont donc obligatoirement passés par l'Egypte, d'où la mention de ce territoire. Il est totalement arbitraire de voir dans ces textes une allusion à une migration des *Laguatan*, qui plus est à une époque précise. La seule donnée objective les concernant est la localisation qui leur est prêtée : le territoire de la Libye actuelle. C'était toujours, nous le verrons plus loin, leur position à la fin du viie siècle, au moment où ces légendes ont connu un nouvel essor avec la conquête arabe. Il serait vain de chercher ailleurs l'origine des précisions géographiques contenues dans nos textes : les auteurs musulmans ont hérité d'un mythe biblique et ils l'ont illustré par l'exemple des grandes tribus berbères de leur temps, évoquées en leur localisation d'alors [31] . Sur ce point aussi, le procédé n'était d'ailleurs

pas neuf : le *Liber Generationis*, qui fait des *Nasamons* les descendants de Cham, donne également leur position classique dans l'Antiquité, la Syrte [32] .

Au total, rien ne permet donc d'affirmer que Ibn 'Abd al-Barr et Ibn Khaldûn ont intégré dans leurs ouvrages le témoignage d'une migration des *Laguatan* à une époque historiquement déterminable. Aucune allusion à cette migration ne se trouve, d'ailleurs, dans le chapitre de l'*Histoire des Berbères* consacré particulièrement aux *Lawâta* [33] . Les tentatives de C. Courtois et de D. Mattingly pour affirmer un tel phénomène nous paraissent ainsi sans fondement [34] .

Mais le débat n'est pas pour autant clos. Car, au-delà de la question des origines, C. Courtois et les historiens qui lui ont succédé se sont consacrés aussi, et de façon plus précise souvent, à prouver l'existence d'une migration des *Austuriani* et des *Laguatan* après leur apparition dans les sources, à partir du ive siècle, de Cyrénaïque jusqu'au Maghreb central. C'est donc un second dossier qu'il nous faut maintenant aborder, beaucoup plus riche que le premier.

2 – LE MYTHE DE LA GRANDE MIGRATION AU COURS DE L'ANTIQUITÉ TARDIVE

Dans sa synthèse de 1980 sur l'histoire et la civilisation berbères, G. Camps a clairement exposé les principaux arguments que nous allons discuter. Il évoque d'abord les raids des *Austuriani* des années 363-423 en Tripolitaine et en Cyrénaïque, précisant : « ce sont de grands nomades chameliers, capables de se déplacer sur de très grandes distances en bordure du Sahara ». Les rapprochant des *Laguatan*, il note alors que

« Procope et Corippus les montrent pénétrant en Byzacène en 544 et assiégeant quatre ans plus tard l'importante cité de Larès (Lorbeus), à mi-chemin sur la route de Carthage à Théveste (Tébessa). El Bekri et Ibn Khaldoun retrouvent ces mêmes *Lawata* dans le sud de l'Aurès et jusqu'au voisinage de Tiaret. Tout se passe comme si, au cours des siècles, ces grandes tribus nomades avaient lentement progressé de la Cyrénaïque vers le Maghreb central [35] ». De ce mouvement qu'il détecte, G. Camps ne tire cependant aucune conclusion sur la position des *Laguatan* avant le ive siècle. Mais D. Mattingly, associant ces remarques à ses propres déductions analysées précédemment, construit à partir de tout cela une carte (Carte 4) qui constitue assurément la plus belle illustration de la théorie des migrations. Celle-ci confirme un schéma général de déplacement qui serait donc le suivant :

- ive siècle : Cyrénaïque et Tripolitaine (sources : Ammien Marcellin et Synésios)
- vi^e^ siècle : Byzacène et Proconsulaire (sources : Procope et Corippe)
- xie siècle : Aurès (source : Al-Bakrî)
- xive siècle : de l'Aurès à Tiaret (source : Ibn Khaldûn).

La thèse est séduisante, mais elle se fonde sur une documentation beaucoup trop partielle. Les textes de Procope et de Corippe n'ont pas été analysés dans leur totalité. Quant aux sources arabes, seule une infime portion en a été examinée. Nous rencontrons ici la principale lacune de la théorie, souvent formulée, mais jamais soumise à une étude spécifique fondée sur un véritable effort de collation et de critique des documents. Or ces documents sont nombreux, et assez variés pour qu'on

puisse les regrouper en quatre catégories complémentaires, dont l'étude va désormais structurer notre enquête :

- Les textes grecs et latins, dont les informations portent essentiellement sur la période des ive, v^{e} et vi^{e} siècles.
- Les récits mythiques des auteurs arabes sur l'origine des Berbères, qui apportent de nombreuses indications d'ordre ethnogéographique sur le viie siècle.
- Les récits de la conquête arabe proprement dite, qui décrivent la situation des peuples berbères dans la deuxième moitié du viie siècle.
- Les descriptions des géographes arabes et d'Ibn Khaldûn enfin, qui présentent la situation des Berbères à une époque plus tardive, à partir du ixe siècle.

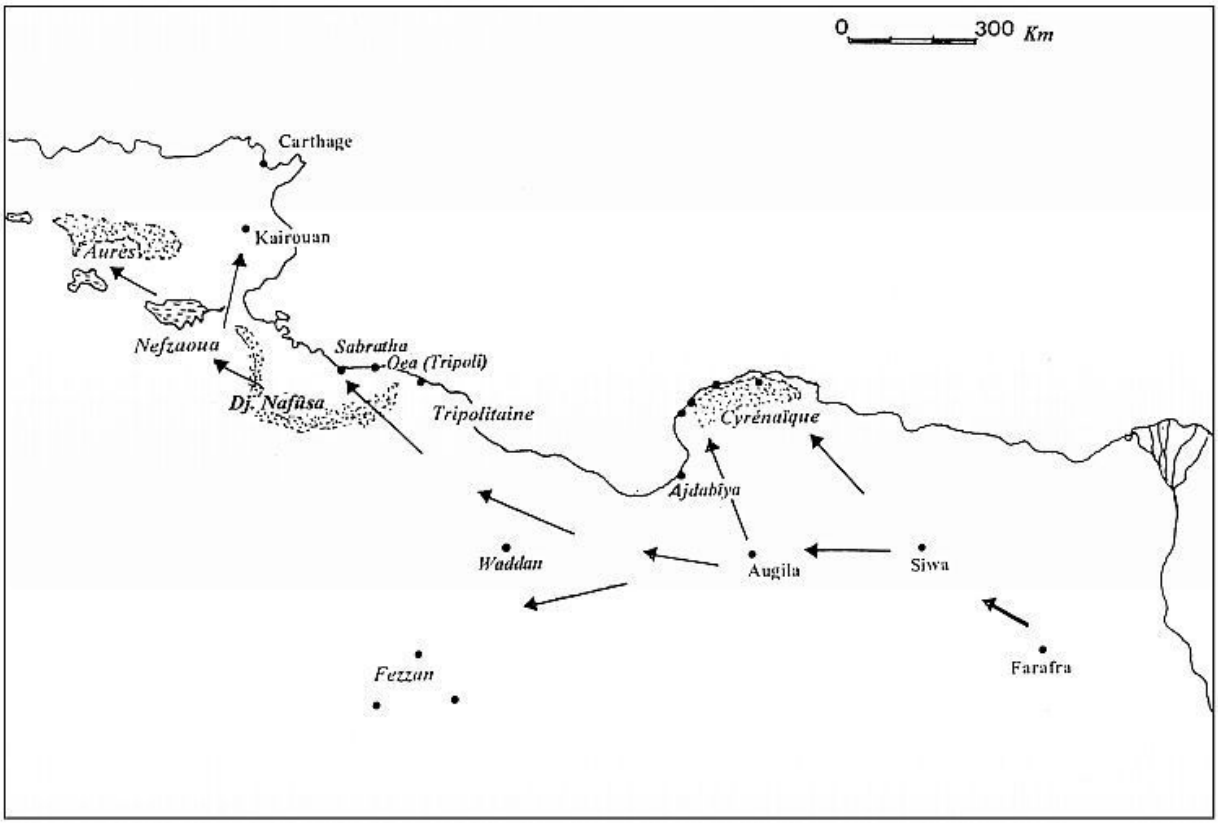

Carte 4 – La migration des *Laguatan/Lawâta* dans l'Antiquité tardive selon D. J. Mattingly (reproduction simplifiéede la carte donnée dans *Libyan Studies*, 14, 1983, p. 102).

a) Les sources classiques et la grande migration

LOCALISATION DES *AUSTURIANI* ET DES *LAGUATAN* SELON LES SOURCES CLASSIQUES

Source	Date	Localisation et contexte
Corippe : *Johannide* I, 480-482 V, 178-180 VII, 530-533	297-298	Maximien affronte les *Laguatan* (en Tripolitaine?)
Ammien : *Histoires* XXVIII, 6, 1-30	363-367	Les *Austuriani* sont «voisins» de la Tripolitaine. Ils attaquent les faubourgs de Lepcis Magna et Oea, puis s'enfuient.
Philostorge : *Histoire Ecclésiastique* XI, 8	395-399	Les *Auxourianoi* vivent «entre la Libye (Cyrénaïque) et l'Afrique». Ils attaquent «Libye et Egypte» d'un côté, «Afrique» de l'autre.
Synésios : *Lettres* 41 et 78, *Catastase* II	405-412	Les *Ausourianoi* attaquent les cités de Cyrénaïque et s'enfuient avec leur butin dans le désert.
I.R.T. 480	Entre 408 et 423	Les *Austuriani* déchaînent leur *furor* en Tripolitaine (inscription de Lepcis).
Priscos : (*F.H.G.* t. IV p. 98)	449	Les *Austuriani* sont en conflit avec les Byzantins en «Libye» (Cyrénaïque).
Procope : *De Aedificiis*, VI, 4, 6	Entre 527 et 533	Les *Laguatan* obligent temporairement les habitants de Lepcis à évacuer leur ville.
Procope : *Guerre vandale* II, 21 à II, 28 Corippe : *Johannide*, I à VIII	543-548	Les *Laguatan* et l'*Austur*, après le massacre de leurs notables à Lepcis, s'insurgent et pénètrent en Byzacène et Proconsulaire à plusieurs reprises. Ils en sont finalement chassés après une terrible défaite.

Il apparaît immédiatement sur ce tableau, qui curieusement n'avait été jamais réalisé jusqu'ici, qu'aucune tendance à un glissement régulier des

Laguatan vers l'ouest ne se manifeste entre le iiie et le vi^{e} siècle. Le fait le plus notable qui s'y révèle est un phénomène d'alternance dans des attaques, toujours brèves, entre la Tripolitaine (297-98 ; 363-367 ; 408-423 [36] ; 527-533) et la Cyrénaïque (405-412 [37] ; 449 [38]). Hors celles-ci, deux épisodes seulement peuvent traduire des débordements au-delà du territoire libyen moderne.

Le premier est signalé par Philostorge, qui parle d'attaques sur *l'Afrique, la Libye et l'Egypte*. Dans sa thèse, D. Roques a tenté une interprétation de ce passage, mais dans une perspective extrêmement audacieuse. Pour lui, le texte établirait que les *Austuriani (Auxourianoi)* étaient implantés de tout temps dans le sud de la Byzacène et en Tripolitaine [39] . A ce titre, ils auraient participé à la révolte de Gildon en 397-398, ce que confirmerait une constitution du *Code Théodosien* (VII, 19, 1) de 399, qui veut réprimer « les Saturiani, les Subafrenses et ceux qui les cachent ». Pour D. Roques, les *Saturiani* sont les *Austuriani*, et la date oblige à voir dans la loi un aspect de la répression ayant suivi la défaite de Gildon. Vaincus avec le *comes Africae* en 398 entre Ammaedara et Théveste, les *Austuriani* auraient été refoulés, et c'est aux conséquences de ce refoulement que ferait allusion Philostorge en parlant d'attaques sur l'Afrique et la Libye, puis l'Egypte. En cela il compléterait Orose qui, évoquant sans les nommer les alliés de Gildon, indique qu'après la bataille de l'Ardalio *in diversa fugerunt* [40] . Tout le raisonnement de D. Roques, arrivé à ce point, doit être cité : « Orose dit clairement que les troupes berbères s'enfuirent dans des directions opposées, c'est-à-dire vers l'ouest et l'intérieur de l'Afrique romaine, mais aussi vers l'est, c'est-à-dire la Tripolitaine et au-delà, la Syrtique et la Cyrénaïque. Cette rapide indication d'Orose est confirmée explicitement par un propos essentiel de Philostorge (H.E., XI, 7-8). L'historien arien, cataloguant dans une perspective apologétique anticatholique toutes les

catastrophes qui s'abattirent sur l'Empire durant le règne d'Arcadius, énumère plusieurs événements particulièrement marquants à ses yeux : d'abord une attaque de Huns contre la *Pars Orientis*, ensuite des migrations [41] de populations de *Maziques* et d'*Auxourianoi* d'Africa en Egypte, enfin la révolte de Tribigild suivie de celle de Gainas. Les agitations de *Maziques* et d'*Auxourianoi* présentées entre l'invasion et la révolte, eurent lieu entre 395 et 399. Elles ne peuvent correspondre qu'aux seuls événements qui ont bouleversé l'Africa à cette époque : la révolte de Gildon en automne 397-avril 398. Selon Philostorge, *les Maziques et les Auxourianoi, qui vivent entre la Libye et l'Afrique, désolèrent à l'est la Libye et ne détruisirent pas une partie peu importante de l'Egypte ; lançant des attaques à l'ouest, ils y commirent des actes à peu près analogues*. Ces mouvements inverses correspondent très exactement aux termes employés par Orose pour évoquer la fuite des troupes berbères alliées à Gildon (*in diversa fugerunt*) [42] ».

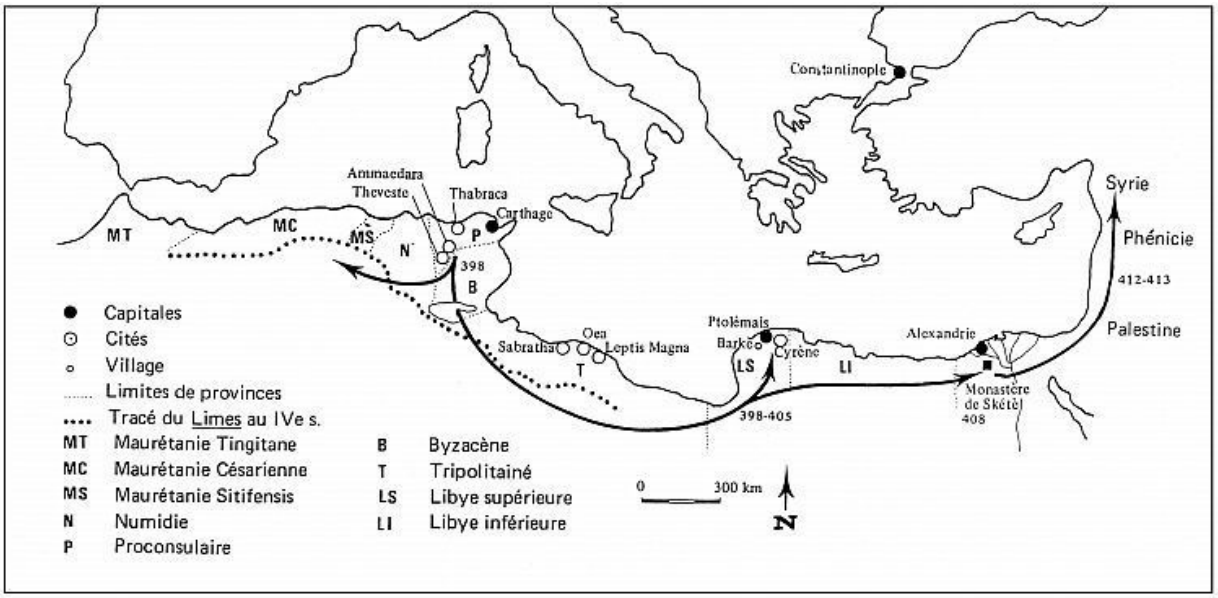

Carte 5 – « La migration vers l'Orient des Maziques et des Ausuriens entre 398 et 412-413 » selon D. Roques (*Synésios de Cyrèneet la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987, p. 223).

Toute la savante construction ainsi échafaudée par D. Roques repose, en fait, sur une série de déductions rapidement enchaînées, qui seules aboutissent à la curieuse carte reproduite ici (Carte 5), et qui est intitulée « Migration vers l'Orient des *Maziques* et des *Ausuriens* entre 398 et 412-413 ». Or, tout cela ne tient que sur le sens que D. Roques donne au mot *Africa* chez Philostorge [43]. Le raisonnement qu'il développe ne peut fonctionner que s'il entend par ce mot l'ensemble des régions situées à l'ouest de la Tripolitaine, en excluant celle-ci. Dans ce cas, lorsque Philostorge place l'habitat des *Auxourianoi* « entre la Libye et l'Afrique », on pourrait effectivement admettre qu'ils vivaient « dans le sud de la Byzacène et en Tripolitaine [44] ». Et lorsque l'écrivain arien parle d'attaques vers l'Afrique à l'ouest, ce serait la Numidie qui serait visée, tandis que les assauts sur la *Libye* à l'est correspondraient bien à la Tripolitaine et à la Pentapole [45]. A cette condition seulement, il serait éventuellement possible de faire un rapprochement avec le récit d'Orose.

Malheureusement, D. Roques ne justifie jamais dans son chapitre la traduction qu'il semble avoir choisie pour les mots *Afrique* et *Libye* chez Philostorge. Cette lacune est regrettable, car nous ne connaissons pas de textes qui confirmeraient une telle interprétation. Il n'est nulle part attesté, en effet, que *Libye* signifierait au Bas-Empire Tripolitaine et Cyrénaïque réunies, et *Afrique* le seul groupe Byzacène-Proconsulaire-Numidie. D. Roques le démontre involontairement d'ailleurs, pour un autre problème rencontré au début de son livre, lorsqu'il recense les différentes significations du terme *Libye* à l'époque de Synésios : tout le continent africain, la région autour de Carthage, ou la Cyrénaïque et ses marges orientales [46]. Mais il ne signale jamais un sens recouvrant le groupe Tripolitaine-Cyrénaïque, qui n'est désigné spécifiquement par le nom de Libye qu'à l'époque moderne.

D'autre part, le nom *Afrique* pouvait s'appliquer à la province de Proconsulaire, dans le sens administratif postérieur à la réforme de Dioclétien, ou à l'ensemble Proconsulaire-Byzacène-Tripolitaine antérieur à cette réforme, ou encore à l'ensemble du diocèse d'Afrique, de la Tripolitaine à la Maurétanie Césarienne. La première traduction contredirait la thèse de D. Roques, dans la mesure où, chassés de Proconsulaire à la suite de la défaite de Gildon, les *Austuriani* ne pourraient évidemment s'y enfuir [47] . La seconde et la troisième la contrediraient également, car alors l'habitat normal des *Austuriani*, tel qu'il est défini par Philostorge se situerait logiquement entre Tripolitaine et Cyrénaïque, loin de Théveste et de Gildon [48] .

En dernière analyse, le seul moyen de comprendre le texte de l'historien arien est de recourir justement à cette deuxième solution, contre D. Roques, mais en accord avec l'usage le plus répandu au ive siècle. Saint Augustin, contemporain de Philostorge, en témoigne : « L'endroit où est Cyrène est la Libye, *c'est-à-dire la Pentapole : elle est contiguë à l'Afrique* [49] ». De même, l'*Expositio totius mundi*, en 359, décrit la Pentapole aussitôt après l'*Africa*, sans transition [50] . Dans les deux cas, il est bien clair que la Tripolitaine fait déjà partie de l'Afrique. Si on accepte cette lecture, la plus évidente, le passage de Philostorge retrouve toute sa clarté : les *Maziques* et les *Auxourianoi* vivent entre la Libye et l'Afrique, c'est-à-dire entre la Cyrénaïque et la Tripolitaine. Ce sont donc des gens dont l'habitat normal est le fond de la Grande Syrte, ce que confirment précisément tous les autres textes à leur propos, comme nous le verrons. Ils attaquent la Libye et l'Egypte à l'est, soit la Pentapole et l'Egypte, et l'Afrique à l'ouest, soit la Tripolitaine. Dès lors, ces événements n'ont plus rien de surprenant ni de mystérieux : les *Austuriani* ont déjà attaqué la Tripolitaine dans les années 360, et ils s'y manifesteront de nouveau vers 408-423. Quant aux *Mazices*, s'il s'agit

bien ici d'un groupe défini [51], l'*Expositio totius mundi* les place en 359 dans « un grand pays désert » au sud de l'Africa et avant la Pentapole, c'est-à-dire exactement là où les connaîtra Philostorge. Par ailleurs, d'autres sources signalent qu'ils ont mené régulièrement des raids dans le désert égyptien au ve siècle et en *Libye* (Cyrénaïque) au début du vi^e^ siècle, tout comme celui mentionné par le même historien [52].

Au total, loin d'établir une présence des *Austuriani* en Byzacène ou en Proconsulaire en 398, le texte de Philostorge invite selon nous à ajouter à leur crédit une attaque de plus en Tripolitaine, leur domaine de prédilection. Et il n'est pas possible d'arguer comme D. Roques de la constitution VII, 19, 1 du *Code Théodosien* pour démentir cette interprétation. Même si, en effet, on admet sa correction, en supposant une métathèse, du mot *Saturiani* en *Austuriani*, rien ne prouve cependant un rapport avec la révolte de Gildon [53]. Car l'ancien *comes Africae*, pourtant souvent nommé dans le Code, n'est jamais évoqué dans cette loi. Et surtout, celle-ci est adressée à Messala, préfet du prétoire d'Italie et d'Afrique [54], dont la circonscription incluait la Tripolitaine. Le texte peut donc fort bien se rapporter aux *Austuriani*, mais dans leur domaine habituel de rapines, et nullement en Byzacène. Cependant, nous ne croyons pas à la métathèse. Comme T. Kotula l'a souligné [55], la constitution dénonce les *Saturiani*, mais aussi « ceux qui les cachent [56] ». et il est précisé ensuite que ceux-là sont des propriétaires dont on menace les *possessiones* de confiscation [57]. On imagine mal des propriétaires africains cacher chez eux, au risque de la loi, des nomades *Austuriani* arrivés du désert tripolitain. Il vaut donc mieux renoncer, à la suite de T. Kotula, à identifier *Austuriani* et *Saturiani*. Ces derniers étaient peut-être plutôt des travailleurs agricoles, probablement engagés dans une jacquerie à la faveur des troubles provoqués par la guerre entre Gildon et Honorius. Ils formèrent une masse de main-d'œuvre attirante

pour certains propriétaires lorsque l'ordre fut rétabli. Tout ceci expliquerait à la fois la date de la loi et les particularités de ses stipulations.

Si une présence des *Austuriani* en Byzacène ou en Proconsulaire nous semble donc exclue en 395-399, est-il possible qu'ils aient envahi l'Egypte comme le suggère Philostorge ? L'historien arien confond *Austuriani* et *Maziques* dans la même phrase. D. Roques dans le paragraphe précédemment cité, a justement fait remarquer que le passage en question de l'*Histoire Ecclésiastique* est marqué avant tout par des préoccupations apologétiques : Philostorge livre pêle-mêle une liste de catastrophes de son temps qui n'ont guère de liens entre elles [58] . On peut donc se demander s'il n'a pas, plus ou moins volontairement, associé deux séries de troubles en Afrique qui ne l'étaient pas en réalité. Cela ne serait pas vraiment surprenant chez un auteur oriental, pour qui les différences tribales chez les Berbères n'étaient peut-être pas très nettes. On pourrait donc avancer qu'il y a eu, à la fin du ive siècle, d'une part des raids des *Austuriani* sur la Tripolitaine (où ils sont signalés entre 408 et 423), et peut-être sur la Cyrénaïque (où Synésios déplore leur présence entre 405 et 412), et d'autre part des attaques des *Maziques* sur la Cyrénaïque et surtout sur les oasis du désert égyptien (où de nombreux textes les évoquent au cours du ve siècle). Cette interprétation reste hypothétique et on ne peut exclure que les *Austuriani* aient à ce moment effectué une expédition vers l'est. Dans tous les cas, leur présence ne peut en aucune façon être démontrée vers l'ouest, au delà de la Tripolitaine. Ceci constitue l'essentiel par rapport à la théorie des migrations que nous discutons ici.

En 543-548, le problème se présente de manière très différente. Grâce à Procope et Corippe, il est possible de suivre exactement quatre pénétrations successives des *Austuriani* et des *Laguatan* en Byzacène et

même jusqu'aux abords de Carthage [59] . Mais celles-ci sont les premières du genre. Comme nous avons eu déjà l'occasion de le démontrer [60] , les trois incursions antérieures qu'avait cru pouvoir établir C. Courtois n'ont en réalité jamais eu lieu. L'aventure du chef Cabaon peu avant 523 s'est située en Tripolitaine. Les troubles évoqués de manière très confuse par Jean Malalas en 529-530 ont concerné deux groupes berbères nettement distincts à l'époque, comme les témoignages de Procope et Corippe l'établissent de manière sûre : les *Laguatan* dans le pays de Sabratha et de Lepcis Magna, les guerriers d'Antalas en Byzacène. Enfin, mais nous reviendrons longuement sur ce personnage dans la troisième partie de ce livre, les tribus qui, derrière le chef Cusina, combattirent les Byzantins en 534-535 en Byzacène, étaient installées dans cette province, ne venaient pas de Tripolitaine, et n'avaient aucun rapport avec les *Laguatan*. Avant 544, ceux-ci sont toujours demeurés à l'écart des révoltes qui agitèrent les provinces occidentales, alors même qu'ils avaient probablement toute facilité pour tenter d'y intervenir [61] .

Leur première incursion eut lieu en 544, après le massacre des notables de leur peuple à Lepcis, et elle ne se fit, alors, qu'avec l'aide, et selon Corippe à l'appel des tribus de Byzacène insurgées [62] , et non dans le cadre d'une soudaine migration. Leur comportement pendant les quatre années de guerre qui suivirent fut également remarquable : à plusieurs reprises, ils abandonnèrent leurs alliés, une fois leur butin fait, pour rentrer en Tripolitaine. Ce fut en particulier le cas lors du siège de Laribus en 544, alors pourtant que le généralissime Solomon était mort et que l'Afrique semblait à leur merci [63] . Cette attitude donne l'impression que les Romains étaient en fait, avec ces *Laguatan*, simplement confrontés à une armée de pillards ravis de l'aubaine extraordinaire qui leur était offerte, mais bien conscients qu'ils étaient

par trop hors de leur pays. Il est difficile de déceler dans ces événements la preuve d'un grand mouvement migratoire... Enfin, et c'est à nos yeux l'essentiel, aucun texte ne signale un début d'établissement de ces tribus en Byzacène à l'occasion de ces événements [64]. Au contraire, leurs incursions s'achevèrent par une terrible défaite dans le sud tunisien en 548, suivie d'un refoulement énergique « jusqu'aux extrémités de la Libye [65] ». Cette politique résolue des Byzantins, attestée par d'autres indices [66], semble avoir été efficace. Aucun texte ne mentionne ensuite d'invasion en Byzacène de tribus venues de Tripolitaine. La guerre de 563 fut due, nous le verrons, à la révolte des fils de Cusina, originaire des confins de la Byzacène et de la Numidie, et installé non loin de l'Aurès depuis 535 [67]. Les conflits des années 570, animés par Garmul, sont très mal connus, mais paraissent concerner la Numidie [68]. Peut-être, cependant, y eut-il dans cette période obscure que représentent les années 550-640 quelques raids isolés venus de Tripolitaine. Ils furent en tout cas sans lendemain. Car les sources arabes, qu'il nous faut maintenant examiner, confirment qu'au viie siècle les *Laguatan* n'avaient toujours pas quitté leur domaine traditionnel, sur le territoire de la Libye actuelle.

b) Le mythe d'origine des Berbères et la grande migration

Parmi les sources arabes, les récits mythiques sur les origines des Berbères, qui prennent souvent en exemple les *Lawâta*, sont certainement à la fois les documents les plus délicats et les plus précieux. Nous avons eu l'occasion, déjà, d'en examiner une première série, représentée notamment par Ibn Khaldûn et Ibn 'Abd al-Barr, qui reliait les Berbères à Cham, et qui évoquait au passage l'établissement des *Lawâta* dans l'actuelle Libye. Une autre version, peut-être la plus

populaire, faisait venir les Berbères de Palestine à la suite du meurtre de Djâlût (Goliath) par Dawûd (David) et s'ornait aussi de précisions ethnogéographiques. Parmi les nombreux auteurs qui la présentent, seul Ibn 'Abd al-Hakam, probablement parce qu'il était aisément accessible par une traduction très répandue, a été lu et utilisé par les historiens partisans de la théorie des migrations [69]. Ce savant égyptien, qui vivait dans la deuxième moitié du ixe siècle [70], entendait surtout raconter la conquête du Maghreb et de l'Espagne par les Arabes. Mais il fit précéder son récit d'une courte présentation des Berbères :

> Il a dit : les Berbères étaient en Palestine. Leur roi Goliath ayant été mis à mort par David, Dieu le sauve, les Berbères sortirent en direction du Maghreb jusqu'à ce qu'ils parvinssent en Lûbiya *[Libye]* et en Marâqiya *[Marmarique]*, deux provinces de l'Egypte occidentale qui ne sont point arrosées par le Nil et se contentent de l'eau du ciel. Là, ils se séparèrent. Les Zanâta et les Maghîla poursuivirent leur route vers le Maghreb et s'établirent dans les montagnes. Les Luwâta poursuivirent leur route et ils habitèrent le pays d'Antâbulus *[Pentapolis]*, c'est-à-dire Barka.
> Ils se séparèrent et se dispersèrent dans ce Maghreb jusqu'à ce qu'ils atteignissent le Sous. Les Hawwâra s'établirent dans la ville de Lebda *[Lepcis Magna]*, et les Nafûsa s'établirent dans la ville de Sabratha. Les Rûm qui s'y trouvaient l'évacuèrent pour cette raison. Les Afârik, qui étaient les serviteurs des Rûm, demeurèrent à conditionde payer une contribution, qu'ils versaient à ceux qui dominaient leur pays [71].

Ce texte a été surtout exploité par un des prédécesseurs de D. Mattingly, un autre archéologue britannique, également convaincu de la justesse de la théorie des migrations, D. Oates, qui cherchait à comprendre le destin des établissements romains de la Tripolitaine intérieure après le ive siècle. Comme Mattingly devant Ibn Khaldûn, D. Oates est persuadé que le récit d'Ibn 'Abd al Hakam rapporte « ce qui était probablement la tradition berbère des événements de cette époque » (l'Antiquité tardive). Et avant lui aussi, il affirme péremptoirement qu'il faut distinguer deux parties dans ces textes arabes : le début, récit mythique de l'origine des Berbères, et, à partir de la mention des *Lawâta*, un rapport précis des événements survenus en Afrique orientale entre le ve

et le viie siècle [72] . Ce procédé qui consiste à découper un texte en morceaux jugés « historiques » et « non historiques » selon la convenance du lecteur et sans étude critique préalable, relève véritablement, comme nous l'avons montré ailleurs [73] , d'un positivisme à l'état brut. Il est malheureusement tout à fait caractéristique de la manière dont les historiens de l'Antiquité, et peut-être plus encore les archéologues, ont eu l'habitude de traiter les sources arabes. Après une longue et sérieuse analyse des textes grecs et latins et des documents archéologiques, ils recourent brusquement à deux ou trois auteurs, toujours les mêmes (Ibn 'Abd al-Hakam, Al-Bakrî, Ibn Khaldûn), dont sont extraits ici et là, sans le moindre scrupule, les phrases ou les bouts de phrases qui conviennent à la démonstration entreprise. Tout se passe comme si les règles méthodologiques élémentaires appliquées aux sources classiques n'avaient plus de raison d'être : il n'est plus question de collation préalable de l'ensemble des textes, plus question de vérification ou de reprise des traductions, plus question d'étude critique [74] ni, ce dont la recherche moderne a pourtant montré la nécessité dans le cas des mythes, d'analyse de la structure du récit et de sa fonction. Or, bien évidemment, les exigences restent les mêmes et, lorsqu'on les respecte, il n'est guère difficile, sinon de faire des découvertes, en tout cas de mettre en valeur l'incroyable fragilité de ce qui a pu être écrit. L'étude du mythe de Goliath et des Berbères chez Ibn 'Abd al-Hakam le prouve aisément.

Cet auteur était avant tout un compilateur de traditions orales ou écrites sur les débuts de l'Islam. Or, A. Gateau remarque que dans son œuvre « les *rawi*, rapporteurs des traditions utilisées, sont de valeur inégale », et que surtout, « il lui arrive rarement de contester une tradition de caractère invraisemblable [75] ». Cette dernière remarque peut s'appliquer à l'extrait qui nous intéresse. Si on suit en effet la traduction

à la lettre, les *Lawâta*, arrivés avec les autres Berbères de Palestine, s'arrêtèrent en Cyrénaïque, pour repartir aussitôt après jusqu'au Sous marocain [76] . Mais après eux le texte revient en arrière, pour évoquer l'installation de deux tribus en Tripolitaine, avant de conclure sur le destin des *Rûm* et des *Afârik* de cette région. Tout cela est manifestement incohérent, et il faut beaucoup d'audace pour en retenir la seule mention d'une migration des *Lawâta* au-delà de la Libye actuelle, qui serait datée de l'Antiquité tardive.

Reprenons le texte à son début. Ibn 'Abd al-Hakam fait arriver de Palestine tous les Berbères, habitants de l'Afrique du Nord, et il reconstitue pour cela une migration qui passe d'abord par la Marmarique. Les Berbères étant, à l'arrivée des Arabes, répandus de cette région jusqu'au Maroc, il faut nécessairement, selon la logique du mythe, que certains se soient arrêtés définitivement là, et que le processus de séparation et de dispersion tribales ait commencé aussi à cet endroit pour se poursuivre, par étapes, jusqu'à l'Océan. L'historien égyptien l'affirme clairement, en choisissant divers exemples pris parmi les groupes les plus connus de son temps, et s'appliquant à la Cyrénaïque, à la Tripolitaine, et au Maghreb proprement dit. Rien dans tout cela ne justifie la coupure introduite par D. Oates : le récit demeure dans une perspective chronologique très floue, mais toujours biblique, ou biblico-coranique si l'on préfère. La seule étrangeté, qui nous rappelle une anomalie déjà constatée chez Ibn Khaldûn, est le curieux pronom personnel qui vient après la mention de l'établissement des *Lawâta* en Cyrénaïque pour évoquer une marche vers le Maroc : D. Oates l'a rapporté automatiquement aux *Lawâta*, en négligeant la contradiction interne que cette interprétation introduit dans le récit. Très gêné d'ailleurs par l'idée d'une avancée de *Lawâta* jusqu'au sud marocain, il voulait comprendre par *Sous* une mention de la ville de

Sousse en Tunisie. Malheureusement pour lui, comme Ah. Siraj nous l'a confirmé en reprenant à notre demande le texte arabe en 1989, il s'agit bien ici du Sous marocain... Suivie à la lettre, la traduction conduit donc à une absurdité, sur laquelle nous allons bientôt revenir.

Continuons cependant l'examen du texte. Deux peuples s'établissent, dans le courant de cette migration, à Lepcis Magna et à Sabratha, et cela provoque la fuite des *Rûm* qui s'y trouvaient, tandis que les *Afârik* qui étaient leurs « serviteurs » deviennent désormais les tributaires de ces Berbères. Dans tous les textes arabes, et cette traduction a toujours été admise par tous les savants modernes [77] à l'exception du seul D. Mattingly [78] , *Rûm* évoque les fonctionnaires et soldats byzantins, les Grecs venus d'Orient, et *Afârik* les Africains romanisés, habitants des villes romaines d'Afrique du Nord, encore nombreuses au viie siècle comme en témoignent aussi bien la liste de Georges de Chypre [79] vers 600 que les listes épiscopales des conciles de 646 en Proconsulaire et Byzacène [80] . Si on demeure dans la perspective chronologique jusqu'ici suivie, il faut comprendre donc que les Byzantins et les Romains habitaient la Tripolitaine avant les premiers Berbères. Thèse évidemment absurde à nos yeux, mais qui ne l'était en fait peut-être pas pour un auteur égyptien de la fin du ixe siècle, pour lequel l'histoire romaine se situait dans un passé assez nébuleux.

Supposons cependant, en lui prêtant une incohérence narrative encore plus déconcertante, qu'il soit soudain à partir d'ici sorti de son récit mythique pour faire état de traditions sur des faits historiquement datables et relativement proches, soit la fuite des Byzantins sous les assauts de Néoberbères, dans l'Antiquité tardive, entre le vi^e^ et le viie siècle. C'est ce que croit D. Oates, et dont D. Mattingly semble convaincu puisqu'il en tire même un étrange tableau de la Tripolitaine à l'arrivée des Arabes : assimilant les *Rûm* aux propriétaires africains romanisés

(« *the Romanized Libyphoenices* ») du terroir de Lepcis et Sabratha, il conclut que les *Afârik* devaient être des Gétules et des Maces du Gebel, tombés désormais dans la dépendance des *Lawâta*, puisque pour lui *Hawwâra* et *Nafûsa* sont aussi des subdivisions de l'immense « confédération » *Laguatan/Lawâta* [81] . Il apparaît vite qu'une tel échafaudage d'hypothèses se heurte inévitablement à d'insurmontables obstacles chronologiques. La fuite des *Rûm*, Grecs ou Romains, n'aurait pu avoir lieu, en effet, que très peu de temps avant l'arrivée des Arabes : la liste de Georges de Chypre nomme encore vers 600 les cités de Tripolitaine dans son tableau de l'Empire [82] . Mais elle n'a en fait jamais eu lieu, car plusieurs textes évoquent la défense des Romains de cette région lors de la conquête arabe. Ibn al-Athîr nomme ainsi « la garnison du fort de Sebra » (Sabratha) qui « avait résisté lorsque Amr était venu assiéger Tripoli [83] ». Surtout, un grand nombre d'historiens arabes de la conquête, dont les plus anciens, Ibn 'Abd al-Hakam lui-même et Al-Balâdhûrî, affirent formellement qu'en 647, à la veille de la première invasion de la Byzacène, l'exarque Grégoire (*Djurdjîr*) détenait un pouvoir « qui s'étendait de Tripoli jusqu'à Tanger [84] »...

En fait, le seul moyen de suivre la thèse des archéologues britanniques serait de supposer qu'Ibn 'Abd al-Hakam, en parlant de *Lebda* et *Sabratha*, évoquait non les villes mais l'arrière-pays de celles-ci seulement. On peut en effet admettre que ce secteur était au viie siècle entièrement aux mains des Berbères, *Laguatan* ou autres, et que de nouveaux rapports de domination s'y étaient établis. Mais c'est une supposition de plus dans un enchevêtrement d'hypothèses qui sont, en réalité, pour la plupart inutiles.

Il faut en effet, avant d'interpréter Ibn 'Abd al-Hakam, se souvenir des moyens par lesquels sa compilation, comme beaucoup d'autres, a été réalisée. Les historiens de ce temps assemblaient les unes à côté des

autres des traditions très diverses, parfois en les raccourcissant ou en les fondant sans véritable logique [85]. C'est ce qu'un spécialiste de ces auteurs, M. Talbi, a appelé « la méthode des ciseaux et du pot de colle [86] ». Or, on peut avec de bons arguments soupçonner ici un mauvais usage de cette méthode, et se demander si le savant égyptien n'a pas résumé maladroitement une tradition plus complexe, en la déformant involontairement. Pour vérifier l'hypothèse, il faudrait avoir en main les sources d'Ibn 'Abd al-Hakam. Ce n'est évidemment pas le cas. Mais en tentant la collation systématique de tous les textes arabes sur les origines berbères, nous avons découvert une version du mythe beaucoup plus complète que celle d'Ibn 'Abd al-Hakam, tout en étant visiblement issue de la mêmesource [87]. Il s'agit d'un passage du *Livre des routes et des provinces* (*Kitâb al-Masâlik wa-l-mamâlik*) d'Ibn Khurdâdhbah, un géographe persan qui vécut dans les années 820-900 [88]. C'était donc un contemporain d'Ibn 'Abd al-Hakam, et il a même probablement écrit son livre avant l'historien égyptien : on estime en effet que son ouvrage fut, pour l'essentiel, rédigé vers 846. Cette datation est un premier atout en faveur de son texte, que confirment largement sa richesse et sa cohérence :

> Les Berbères, domiciliés d'abord en Palestine, obéissaient au roi Djâlût. Lorsque ce roi fut tué par David, ils émigrèrent vers l'occident, et, arrivés dans le pays de Lûbia et de Marâkia, ils se disséminèrent. Les tribus Zanâta, Maghîla, Dharisa et Farsana (?) établirent leur résidence dans les montagnes. Les Lowâta s'arrêtèrent au pays de Barka, nommé par les Rûm Antâbolos, ce qui signifie « les cinq villes ». Les Hawwara vinrent habiter Ayâs ou Tarâbolos, c'est-à-dire « les trois villes », pays qui appartenait alors aux Rûm. A la suite de cette invasion, les Rûm se réfugièrent en Sicile, qui est une île de la Méditerranée. Les Berbères se répandirent ensuite jusqu'au Sous el-Adna, derrière Tanger, à 250 milles de la ville de Kamounia, située sur l'emplacement actuel de Kairouan. Plus tard, les Afâriket les Rûm revinrent dans leurs anciennes possessions après avoir conclu la paix avec les Berbères. Ceux-ci, dédaignant le séjour des villes, se fixèrent dans les montagnes et au milieu des plaines sablonneuses. Les villes furent de nouveau occupées par les Rûm, qui continuèrent à y vivre jusqu'à l'époque de la conquête musulmane.

La parenté de ce texte avec le récit d'Ibn 'Abd al-Hakam apparaît évidente : même plan, même progression, mêmes exemples. Mais la version d'Ibn Khurdâdhbah se révèle immédiatement supérieure sur au moins trois points. Elle contient d'abord des détails très précis, vérifiables et datables. Ainsi la signification originelle des noms *Antâbolos* et *Tarâbolos*, ou le nom ancien de Tripoli, *Ayâs*, forme évidemment dérivée du toponyme antique Oea [89], ou encore la mention de *Kamounia* à l'emplacement de Kairouan, affirmée par d'autres auteurs arabes, et dont A. Mcharek vient de lever le mystère [90]. De tels détails, chez un géographe sans rapport avec le Maghreb, supposent chez celui-ci une grande fidélité vis-à-vis de ses sources. La version qu'il donne ensuite de l'histoire des *Rûm* est aussi bien plus cohérente que celle d'Ibn 'Abd al-Hakam. Certes, le géographe persan écrit lui aussi que ces *Rûm* occupaient déjà l'Afrique à l'arrivée des Berbères, et qu'ils se sont enfuis devant eux. Mais, ajoute-t-il aussitôt, ils sont vite revenus, pour habiter les villes, en laissant montagnes et déserts aux Berbères. Cela donne une répartition qui était celle que découvrirent les Arabes à leur arrivée, et qui rend du coup le myhe parfaitement logique et fonctionnel. Enfin, et c'est pour nous l'essentiel, le récit d'Ibn Khurdâdhbah évoque les *Lawâta* d'une manière très différente, et elle aussi parfaitement cohérente. Son texte établit clairement que la migration vers l'ouest, jusqu'au Sous marocain pour certains, ne les concernait pas, mais qu'elle était évidemment le fait des Berbères au sens large, la masse de ceux qui ne s'étaient pas arrêtés sur les premières terres rencontrées, celles de la Libye actuelle. Cela correspond bien mieux à la fonction d'un récit inscrit, du début à la fin, dans des temps bibliques, et qui a pour but d'expliquer le peuplement de l'ensemble du Maghreb. L'anomalie du texte d'Ibn 'Abd al-Hakam, indiquant que les *Lawâta* s'étaient installés en Cyrénaïque, pour aussitôt

leur attribuer un grand mouvement vers l'Océan, s'évanouit ainsi du même coup.

Nous pouvons maintenant donc avancer de manière plus sûre qu'il y a vraisemblablement eu là ce que l'on pourrait appeler, en empruntant une expression cinématographique, « un « raccord malheureux » : résumant trop vite sa source, ou héritant d'une tradition incomplète, Ibn 'Abd al-Hakam a négligé un passage essentiel et modifié entièrement le sens du mythe à propos des *Lawâta*. Légèrement antérieur, plus long, mieux construit, le texte d'Ibn Khurdâdhbah nous paraît ainsi devoir constituer la version de référence sur ce sujet [91] .

L'affirmation de cette supériorité n'est d'ailleurs pas une véritable découverte : elle a été reconnue en effet par presque tous les auteurs arabes qui ont voulu évoquer le mythe d'origine des Berbères [92] . En respectant l'ordre chronologique, on peut citer d'abord le géographe Ibn al-Fakîh al-Hamadhânî, dont le *Kitâb al-Buldân* fut rédigé vers 902-903 :

> Les Berbères sont originaires de Palestine. Ils émigrèrent au Maghreb lorsque leur roi Jalût fut tué par David, et ils se répandirent dans le Sous el-Adna, derrière Tanger, et dans le Sous el-Acsa, à 2500 milles de Kamounia, qui se trouvait sur l'emplacement actuel de Kairouan. Les Berbères ont dédaigné de s'établir dans les villes et leur ont préféré les montagnes et les déserts de sable [93] .

Comme M. Hadj-Sadok l'a souligné, plutôt que de résumer simplement Ibn Khurdâdhbah, Ibn al-Fakîh a vraisemblablement travaillé à partir d'une source commune avec le géographe persan [94] . C'est d'ailleurs ce que suggère une remarque d'Al-Mukaddasî, qui à la fin du xe siècle, pour justifier son propre livre, dénonce ainsi ses collègues : *en lisant l'ouvrage d'Al-Jayhani, vous retrouverez toute la documentation d'Ibn Khurdâdhbah et c'est sur ce fond qu'il a bâti son travail ; lire le travail d'Ibn Al-Fakîh équivaut à regarder celui d'Al-Ja'hidh* [95] . On connaît Al-Jah'idh, qui mourut en 868, avant Ibn Khurdâdhbah, et qui ne l'a donc pas recopié. Si, comme le dit Al-Mukaddasî, Ibn al-Fakîh s'est bien inspiré d'Al-Jah'idh, il est possible

d'avancer que ce dernier disposait d'une tradition identique ou très proche de celle rapportée par Ibn Khurdâdhbah. Car la conclusion de l'extrait cité ci-dessus (« les Berbères se répandirent dans le Sous et ont dédaigné de s'établir dans les villes ») s'apparente clairement à celle du géographe persan, et confirme aussi les maladresses d'Ibn 'Abd al-Hakam.

La version la plus riche du mythe figure dans l'œuvre de celui qu'A. Miquel appelle « l'imam de l'encyclopédisme [96] », Al-Mas'ûdî, qui rédigea ses *Prairies d'or* dans la première moitié du xe siècle. Intégrant le récit des origines berbères dans un exposé au propos beaucoup plus large, cet auteur ne peut être soupçonné de copier servilement Ibn Khurdâdhbah. Son texte aboutit pourtant aux mêmes conclusions :

> Djalût... jaloux de l'obéissance des Israélites envers Saul, sortit de la Palestine et marcha contre lui à la tête de différentes races de Berbères... Lorsqu'il eut envahi les plaines des Israélites, Saul, d'après l'ordre de Samuel, sortit avec son armée pour combattre Djalût... [*Après l'évocation de la mort de Djalût/Goliath, Al-Mas{ûdî interrompt son récit, pour le reprendre beaucoup plus loin dans un autre chapitre. Donc, après la mort de Djalût...*] les Berbères ne furent plus gouvernés par un roi indigène. Ils se dirigèrent alors vers le Maghreb, du côté de Lûbya et de Merâkyah, et s'y disséminèrent... Les Afârik et les Grecs (Rûm), qui en étaient possesseurs, s'éloignèrent devant l'immigration berbère et cherchèrent un refuge dans les îles de la Méditerranée. Le plus grand nombre d'entre eux s'établit en Sicile. Les Berbères se répandirent sur toute l'Afrique du Nord et jusqu'aux extrémités du Dar el-Maghreb [*le Maroc*]... Les Grecs et les Afârikrevinrent alors dans leurs anciennes possessions en vertu des immunités et des trêves que les Berbères leur accordèrent. Ceux-ci adoptèrent pour résidence les montagnes, les vallées, les plaines sablonneuses, la limite des solitudes et des vastes déserts [97] .

Le mouvement vers l'ouest qui est ici évoqué est à nouveau clairement placé en des temps bibliques, et il est attribué à *l'ensemble* des Berbères, dont il s'agit d'expliquer la présence dans *toute* l'Afrique du Nord. Il n'est nullement question d'une migration particulière des *Lawâta*, et encore moins d'une migration qui se situerait dans l'Antiquité tardive. D'autres

textes, plus tardifs, confirment cette interprétation. Ainsi au xiie siècle ce passage du plus célèbre des géographes arabes, Al-Idrîsî :

> Quand Dawûd, la paix soit sur lui, eut tué Djalût, les Berbères émigrèrent au Maghreb et arrivèrent à son point extrême. Là ils se séparèrent. Muzâta, Maghîla et Darîsa s'établirent sur les montagnes ; Lawâta sur le territoire de Barka ; un groupe des Hawwâra sur les montagnes de Nafûsa ; les autres, y compris les groupes de Masmûda, au Maroc [98] .

L'intérêt pour nous de cet extrait du *Livre de Roger* est qu'il situe formellement les *Lawâta* en Cyrénaïque, en les excluant de tout autre mouvement vers l'ouest. Sa source semble provenir d'une tradition originale, dont nous n'avons l'écho chez aucun autre auteur. Le plus souvent en effet, c'est le texte d'Ibn Khurdâdhbah qui inspire la plupart des récits tardifs du mythe d'origine des Berbères : ainsi chez Al-Bakrî [99] , dans le *Manâhidj al-Fikar* de Al-Watwât [100] , ou encore dans la *Rihla* d'Al-Tidjânî [101] .

Au total, notre inventaire des textes arabes consacrés à l'origine des Berbères et à leur migration, beaucoup plus étendu que tous ceux qui avaient été esquissés jusqu'ici, conduit à deux conclusions. Il révèle d'abord très clairement que la version d'Ibn 'Abd al-Hakam, déjà en elle-même confuse et incohérente, a été très tôt négligée par les savants musulmans au profit d'une autre version, contemporaine sinon antérieure, et beaucoup plus complète, présentée par Ibn Khurdâdhbah. Nous y voyons une justification solide aux réserves que nous avions d'emblée émises sur le texte de l'historien égyptien, qu'il faut considérer définitivement comme un résumé maladroit d'une tradition alors très répandue en Orient. Mais l'étude de ce dossier confirme aussi que la légende d'une migration berbère est toujours rapportée à l'ensemble de ce peuple, et qu'elle est toujours située dans une époque lointaine, très nettement antérieure à l'Antiquité tardive.

Est-ce à dire cependant que ces textes sont sans intérêt pour l'historien de cette période ? Ce serait passer trop vite sur les seuls détails précis qu'elles exposent réellement : les noms de tribus associés à des noms de lieux. Ces données géo-ethnographiques remontent en effet très probablement à l'époque où les Arabes commencèrent à enregistrer ces légendes, soit peut-être dès la deuxième moitié du viie siècle, ou en tout cas dans la première moitié du viiie siècle. C'est par elles en effet que le mythe trouvait son intérêt, qu'il remplissait sa fonction pédagogique, celle d'expliquer au public musulman l'origine des Berbères en tant que peuple, mais aussi l'origine de leur division tribale et des différentes localisations qui en résultaient [102]. Or, pour cela, il fallait évidemment que soient citées seulement des tribus existant réellement à l'époque de réception du mythe, et qu'on se réfère à leur localisation à ce moment. S'il évoquait des tribus qui n'existaient plus, ou des tribus en des lieux qui n'étaient pas les leurs au moment de la conquête, le mythe n'aurait rien apporté à ses auditeurs ou lecteurs, il ne leur aurait rien expliqué [103]. Comme toutes les tribus qu'il prend en exemple, *Lawâta, Hawwâra, Nafûsa* et autres *Zenâta* ou *Masmûda* sont effectivement les tribus berbères les plus souvent citées dans les chroniques à partir du début du viiie siècle, il est logique de conclure que les localisations qu'il leur attribue sont aussi celles de ce temps, ou en tout cas les plus proches de ce temps. Sur une trame légendaire placée à l'époque de Cham ou de David, se sont ainsi greffées des données ethnographiques enregistrées au moment de la conquête, et qui constituent les seules nouveautés de ces récits. Le mythe d'une origine orientale des Berbères est en effet, nous l'avons vu, très ancien et remonte probablement à l'époque hellénistique. Actualisé une première fois aux iiie-ive siècles chez des auteurs chrétiens, il a de toute évidence été réactualisé au moment de la conquête arabe, et c'est sous cette forme, de la fin du vii^e^

ou du début du viiie siècle qu'il nous est parvenu. On perçoit dès lors l'intérêt, jusqu'ici méconnu, de ces textes : ils permettent de construire une véritable carte des groupements tribaux à l'extrême fin de l'Antiquité, à partir de laquelle toutes les discussions sur les prétendues migrations des ive-viie siècles doivent s'ordonner.

Or, dans le cas des *Lawâta/Laguatan*, le résultat est éclairant, comme le prouve le tableau suivant, qui réunit l'ensemble des localisations attribuées à ce peuple par les différentes versions du mythe d'origine des Berbères [104] :

LOCALISATION DES *LAWÂTA* DANS LES RÉCITS DU MYTHE D'ORIGINE DES BERBÈRES

Source	Localisation
Ibn Khurdâdhbah	*Le pays de Barka, nommé» par les Rûm Antâbulus.*
Ibn ʿAbd al-Ḥakam	*L'Antâbulus, le territoire de Barka*
Ibn ʿAbd al-Barr	*Le territoire d'Ajdabiya et de Sabratha*
Al-Idrîsî	*Sur le territoire de Barka*
Watwât	*Le pays d'Ajdabiya et de Sort*
Ibn Khaldûn	*Le territoire de Tripoli*
Mohammed ben Ahmed ben Ayas	*A Barka*

Ce tableau établit de manière évidente que les *Lawâta* se trouvaient à la fin du VIIe siècle encore avant tout en Cyrénaïque ou en Tripolitaine, soit exactement là où Synésios de Cyrène connaissait ses *Ausourianoi* et Corippus ses *Laguatan*. De signes, même infimes, d'une grande migration vers l'ouest, point. La conclusion est sans appel, elle l'est d'autant plus qu'une étude d'une autre famille de textes, les récits de la conquête, la confirme entièrement.

c) Les Lawâta dans les histoires de la conquête arabe

A une exception près, dont nous verrons plus loin qu'elle est sans valeur, toutes les chroniques de la conquête arabe du Maghreb dans les années 642-705 n'évoquent les *Lawâta* que dans la seule « province de Barka », c'est-à-dire la Cyrénaïque [105] . Ce peuple semble, en fait, avoir été le premier groupe berbère rencontré par les musulmans, ce qui attira l'attention des chroniqueurs, mais aussi des juristes, car c'est à son propos que furent discutés pour la première fois les problèmes relatifs au tribut des Berbères, et plus généralement à leur statut dans l'empire arabe et musulman. Il résulta de cette curiosité un assez grand nombre de textes, qui cependant se recopient fréquemment les uns les autres. Voici les deux plus anciens, qui ont été à la source de tous les autres :

Ibn 'Abd al-Hakam [106] :

> 'Amr conclut un traité de paix avec les habitants de ce pays (Barka)... {Abd al-Malik ben Maslama nous a raconté ce qui suit, d'après Al-Lait ben Sad : « {Amr prescrivit aux Berbères Lawâta, dans les clauses de son traité de paix : vous devriez vendre vos fils et vos filles...

Al-Balâdhûrî [107] :

> Selon Abû Ubayd al-Qasim ben Sallam, d'après 'Abd Allâh ben Salih, d'après Al-Lait ben Sad, d'après Yazid ben Abi Habib : « 'Amr ben al-'Âs stipula dans ses conditions aux Luwâta, Berbères constituant la population de Barka : vous êtes astreints à vendre vos enfants et vos femmes pour vous acquitter de la Gizya (l'impôt).

Nous y ajouterons un texte plus tardif, mais d'un auteur dont le sérieux et l'originalité des sources sur les événements de la conquête ont été récemment mis en valeur, le Syrien Ibn al-Athîr [108] :

> Ce général ('Amr) marcha ensuite (après la conquête de l'Egypte) sur Barka, occupée par la peuplade berbère des Lowâta, lesquels se rendirent à composition moyennant un tribut.

Tous ces textes sont sans équivoque : ils présentent les *Lawâta* comme les Berbères de Cyrénaïque par excellence, et tous n'en parlent plus jamais ensuite, lorsque la conquête musulmane se déplace vers l'ouest, vers le Maghreb proprement dit [109] . Aucune source ne les mentionne, par exemple, dans les événements de 647, ceux de la première expédition arabe en Byzacène, pourtant célèbres et très souvent évoqués parce qu'ils virent la défaite et la mort de l'exarque Grégoire à Sbeitla. Plus remarquable peut-être encore, ils n'apparaissent jamais dans la geste des deux héros de la résistance berbère en Afrique byzantine, Kusayla et la Kâhina, alors même que ceux-ci combattirent en Byzacène et près de l'Aurès, au cœur du pays que les adeptes de la théorie des migrations assignent aux *Laguatan* à cette époque. Par la suite encore, on ne les voit jamais parmi les autochtones plus occidentaux qui furent confrontés à l'avancée foudroyante des guerriers de l'islam. Seul un auteur très tardif, mais que, par souci d'exhaustivité, nous ne négligerons pas, 'Ubayd Allâh ibn Sâlih (Ibn 'Abd al-Halîm), introduit une fois leur nom lors du récit de la grande et quelque peu mythique expédition du fameux 'Ukba ibn Nâfi' jusqu'à l'Océan Atlantique, vers 681-682 :

> Il pénétra ensuite dans le Zab, en direction de Tahart (Tiaret), où il trouva des rassemblements de Berbères et de chrétiens. Les Berbères réunis à Tahart étaient des Lawâta, des Hawwâra, des Zuwâga, des Matmâta, des Zanâta, et des Miknâsa, ainsi que des membres d'autres tribus [110] .

E. Lévi-Provençal, qui le premier publia le récit de 'Ubayd Allâh, en défendait la valeur pour des raisons surtout de forme plus que de fond. Il trouvait remarquable sa « narration sèche, dépouillée, sans atours [111] », mais n'apportait aucun argument réellement historique, et négligeait en particulier sa singularité par rapport à toutes les autres chroniques de la conquête. Ce texte est en effet insolite à plus d'un égard. Sa chronologie est contestable, comme l'avait noté aussitôt H. R.

Idris [112] . Il contient surtout un luxe de détails sur les prétendus itinéraires de ‘Ukba dans le Haut-Atlas et le sud marocain qui ne peuvent qu’inciter à la prudence. L’attention prêtée à ces régions est évidemment due au fait que ‘Ubayd Allâh en était originaire. Nul doute qu’il n’ait recueilli diverses traditions locales sur la venue du conquérant dans son pays, mais il serait bien imprudent de se contenter d’enregistrer celles-ci comme autant de faits historiques plus ou moins déformés. Sept siècles s’étaient écoulés entre le temps de ‘Ukba et celui du chroniqueur, autant que ce qui nous sépare de saint Louis, ou que ce qui séparait Tite-Live de la fondation de Rome… Or, au Maroc comme ailleurs, les tribus berbères, dans leur rivalité avec les groupes arabes comme dans celle les opposant les unes aux autres, ont été très tôt en quête de sources d’ennoblissement de leur histoire. Dans cette perspective, l’affirmation d’un rapport le plus ancien possible avec l’islam, qui plus est avec un héros de la conquête, était particulièrement recherchée, tellement recherchée qu’elle pouvait conduire à toutes les falsifications légendaires. La plus grande prudence s’impose donc à l’historien du viie siècle face à de telles sources.

Mais dans le cas précis qui nous intéresse ici, il est possible même d’aller au-delà du simple doute. En dehors de tous les textes déjà cités sur les *Lawâta*, qui excluent en 682 une localisation aussi occidentale pour ce groupe, la mention des *Hawwâra* à Tiaret est en effet elle-aussi contredite par tous les documents relatifs au début de l’islam au Maghreb. Ibn Khaldûn, qui compile et cite souvent de nombreux historiens antérieurs, est sur ce point catégorique :

> Lors de la conquête musulmane, toutes les tribus portant le nom générique de Hawwâra, tant celles qui remontent leur origine à El-Abter que celles qui ont Bernès pour ancêtre, habitaient la province de Tripoli et la partie de territoire de Barka qui en est voisine [113] .

Citant un grand auteur du xe siècle que nous avons déjà rencontré, il ajoute, à propos des *Lawâta*, au début de la longue notice qui leur est consacrée, et en évoquant leur passé pré-islamique :

> Les Lawâta, comme Al-Mas'udî en a fait la remarque, s'adonnaient à la vie nomade dans les territoires qu'ils occupaient aux environs de Barka [114] ...

Mieux, ailleurs, arrivant à l'évocation d'un groupe de *Lawâta* établi à son époque près de Tahert, il ajoute : *on dit qu'un gouverneur de Kairouan leur assigna cette région pour demeure* [115] , faisant ainsi formellement allusion à une installation postérieure à la conquête arabe. Tout cela prive évidemment de valeur toute tentative d'exploiter le témoignage de 'Ubayd Allâh au profit de la théorie des migrations. En réalité, le développement de ce chroniqueur à propos de Tiaret peut probablement être expliqué par l'une des deux hypothèses suivantes : soit, se fondant sur une tradition unique, il traduit la présence à Tiaret d'une coalition réunissant des Berbères du Maroc (*Miknâsa*) et des Berbères libyens mis en fuite par l'avancée arabe depuis 642 dans leur pays ; soit, plus vraisemblablement, il résulte d'un enrichissement tardif, à l'aide de données anachroniques, de l'épisode en lui-même bien attesté d'une bataille entre Berbères et Arabes dans cette région lors de la conquête. Il est curieux en effet de constater que les tribus citées par 'Ubayd Allâh à Tahert en 682 sont exactement les mêmes que celles décrites en cet endroit quatre siècles après, dans une perspective géographique, par Al-Bakrî : arrivant à la description de la région, le savant espagnol notait : *au sud de cette ville, on rencontre des villages habités par des Luwâta et des Hawwâra ; à l'ouest, on trouve des Zouâgha, et au nord des Matmâta, des Zenâta et des Miknâsa* [116] . Une telle similitude laisse deviner le processus d'enrichissement de la tradition transmise par 'Ubayd Allâh : lorsqu'elle celle-ci a pris sa forme définitive, et tardive, elle a illustré un récit de

bataille très ancien et très obscur à l'aide des réalités ethnographiques de son temps.

Ni les texte arabes relatifs à la conquête de l'Afrique du Nord, ni les textes rapportant le mythe d'origine des Berbères, ne permettent ainsi de découvrir des *Laguatan/Lawâta* en dehors de l'actuel territoire libyen, c'est-à-dire exactement là où les situaient les auteurs grecs et latins entre le ive et le vi^{e} siècle. Une unanimité réellement extraordinaire caractérise ainsi les sources sur la localisation de cette tribu, que l'on peut résumer par le schéma suivant, le pointillé large des années 544-548 symbolisant les raids isolés menés vers l'ouest à cette époque :

Ouest ←————————————————————————————→ Est

DATE	BYZACENE	TRIPOLITAINE	CYRENAÏQUE	EGYPTE
297-98		– – – – – – – –		
363-67		– – – – – – – –		
395-99		– – – – – – – –		
405-12			– – – – – – – –	
408-23		– – – – – – – –		
449			– – – – – – – –	
527-33		– – – – – – – –		
544-48	←—————	– – – – – – – –		
	————→			
641-42			– – – – – – – –	
670-98		– – – – – – – – – – – – – – – –		

Ce schéma suffit à ruiner, de manière définitive à nos yeux, tout essai d'affirmation d'un grand courant migratoire ou d'un « mystérieux appel de l'ouest » qui aurait entraîné les *Austuriani* et les *Laguatan* dans l'Antiquité tardive. Du temps de Maximien à celui d'Héraclius, ces Berbères sont toujours situés par les sources sur le territoire de l'actuelle Libye, avec, selon les époques, une présence plus marquée dans la partie orientale ou la partie occidentale de cet espace, sans véritable glissement dans un sens ou dans l'autre. Les incursions en

Byzacène dans les années 544-548, précédées de peu, nous le verrons, par une expédition lointaine du même type vers Bérériké de Cyrénaïque, sont des raids isolés, qui n'eurent aucune suite.

d) Les Lawâta après le viie siècle : le témoignage des géographes

Après la conquête arabe, dans ce qu'il est convenu d'appeler le Moyen Âge, des textes commencent à signaler des *Lawâta* en dehors du sol libyen moderne : évoquant des groupes d'abord peu nombreux jusqu'à la fin du ixe siècle, ils décrivent ensuite un véritable éparpillement qui finit même par dépasser les limites du Maghreb. Ainsi, alors qu'Al-Ya'kûbî en 889 affirme encore qu'Ajdabiya, au sud-ouest de la Cyrénaïque est « le point extrême (vers l'ouest !) de leur résidence » [117], Al-Bakrî, au xie siècle, décrit des fractions *Lawâta* dispersées de l'Egypte au Maroc [118]. Et plus tard, au xive siècle, Ibn Khaldûn identifie neuf principales branches de la tribu : en Haute Egypte, près d'Alexandrie, en Cyrénaïque, au sud de Gabès, dans l'Aurès, près de Ngaous, à proximité de Béjaïa, aux environs de Tiaret, et dans le pays de Marrakech [119]. Ce sont ces textes, et le dernier en particulier, qui ont conduit des historiens à formuler la théorie des migrations, alors qu'ils ne décrivent, en réalité, qu'une situation très postérieure à la conquête arabe.

Cette situation est caractérisée par une dispersion géographique du nom des *Lawâta* qui n'est pas unilatérale – elle se fait aussi vers l'est, jusqu'aux rives du Nil – et qui, dans tous les cas, résulte probablement d'événements propres à l'histoire du Maghreb médiéval [120], sans qu'il soit possible de reconstituer, même à cette époque, un réel « appel de l'ouest ». Au départ, les circonstances de la conquête arabe ont certainement apporté une première source de dispersion. Premiers des

Berbères rencontrés par les conquérants, les *Lawâta* furent en effet aussi les premiers Berbères convertis à l'Islam [121] et les premiers incorporés à l'armée musulmane. Comme la plupart de ceux que les textes arabes appelèrent alors les *Botr* (un terme qui, comme nous le montrerons plus loin, désignait au début avant tout les tribus libyennes ralliées aux Arabes), ils semblent avoir joué un rôle essentiel dans la conquête du Maghreb proprement dit. Si l'on suit Al-Nuwayrî, dès 670, ils se trouvaient vraisemblablement ainsi dans l'armée de 'Ukba ibn Nâfi', lorsque ce général entreprit l'occupation permanente de l'actuelle Tunisie, marquée par la fondation de Kairouan [122] :

> Mu'âwiyya ibn Abi Sofyan (le calife) envoya en Afrique 'Ukba ibn Nâfi', de la tribu de Fihr, lequel était resté à Barka et Zawila pendant que 'Amr ibn al-'Âsi était gouverneur (de l'Egypte). 'Ukba rassembla alors les Berbères prosélytes et les incorpora dans l'armée que Mu{âwiyya venait de lui envoyer.

Les Berbères « prosélytes » évoqués ici ne peuvent être que les gens de Barka, c'est-à-dire logiquement les *Lawâta*. Ibn al-Athîr, à partir d'une tradition différente, confirme cet engagement des Berbères de Cyrénaïque auprès de 'Ukba [123] , qui se reproduisit dans les expéditions suivantes, notamment celles de Zuhayr et de Hassân dans les années 680-690 [124] . S'il en faut en croire l'ibadite Abû Zakariyyâ, qui écrivait au xie siècle, le ralliement des *Lawâta* aurait même été très précoce, et remonterait aux derniers temps du califat de {Umar, immédiatement après la conquête arabe du « pays de Bar-ka » : ayant reçu des délégués de la tribu, le calife les renvoya au gouverneur de l'Egypte, {Amr, *en lui donnant l'ordre de les placer en tête de son armée, après les avoir bien traités et leur avoir fait honneur* [125] .

Il faut certes rester prudent devant ce texte d'origine ibadite, qui peut avoir tendance à accentuer le caractère authentiquement musulman d'un groupe dont des éléments suivirent les schismatiques. Mais il est

très significatif cependant que, parmi d'autres peuples pourtant plus spécialement et mieux liés à l'ibadisme en Afrique orientale, les *Lawâta* aient été ici pris en exemple. Leur réputation de convertis précoces devait être établie depuis longtemps pour que le fait cité par Abû Zakariyyâ ne surprenne pas. Ce groupe fut donc très tôt associé aux expéditions et aux combats de plus en plus lointains des Arabes. Grâce à cette association, des contingents *Lawâta* ont eu la possibilité de sillonner tout le Maghreb. Dès lors, le passage d'Ibn Khaldûn à propos de Tahert prend pour nous toute sa signification : les *Lawâta* auraient été établis dans cette région par *un gouverneur de Kairouan qui la leur assigna pour demeure* [126] . L'épisode ne dut pas être exceptionnel et le procédé qu'il illustrait constitue certainement un premier facteur de dissémination des peuples berbères après la conquête. Les éléments ainsi détachés pour surveiller un territoire, auréolés du prestige d'une conversion précoce et d'un rôle officiel de représentants du pouvoir, ont pu localement s'implanter solidement et attirer à eux ensuite diverses populations, organisées en unités tribales ou pas. Celles-ci, selon un processus bien connu par ailleurs, se sont peu à peu attribuées le nom générique du groupe dominant. On sait en effet, et les auteurs médiévaux en donnent de nombreux exemples, que la vie d'une tribu n'est pas figée, mais qu'elle évolue, en se désagrégeant parfois, mais en agglomérant aussi des éléments à l'origine extérieurs. Ibn Khaldûn en cite un cas extrême à propos des *Zénara*, une branche des *Lawâta* :

> Une forte population zénarienne occupe les environs de Tedla, ville située dans le Maghreb al-Acsa auprès de Marrakech ; et bien des personnes assurent que les Béni-Djaler, fraction des Arabes Djochem, se sont mêlés et confondus avec eux [127] .

Même si ce détail n'est pas vérifiable, l'anecdote montre au moins que le phénomène de fusion de groupes très différents sous un même nom était considéré comme possible [128] . Tout ceci confirme le rôle décisif

des conséquences politiques de la conquête arabe dans la dispersion des tribus berbères.

Un autre facteur fut probablement la multiplication des schismes qui, très tôt, divisèrent l'Islam maghrébin. Le Kharidjisme et une de ses variantes l'ibadisme ont été à l'origine de nombreux bouleversements : des peuples se sont divisés, des révoltes ont éclaté, et leur répression a déclenché des fuites dans diverses directions.

G. Marçais attachait beaucoup d'importance à ces phénomènes, écrivant à propos des causes de la fragmentation des groupes berbères :

> Nous sommes tenté d'y voir une conséquence du brassage qu'avaient dû provoquer la conquête musulmane, ou mieux encore les guerres que le triomphe du kharidjisme entraîna [129] .

Et il citait les *Lawâta* en exemple, que plusieurs textes associent effectivement à ces conflits d'origine religieuse [130] .

D'autres explications inhérentes à l'évolution du Maghreb au Moyen Age peuvent encore être évoquées pour comprendre la dispersion des *Lawâta*. Ils participèrent au xe siècle à la révolte d'Abû Yazîd, dont l'écrasement final provoqua de nombreux exils [131] . L'invasion hilalienne au xie siècle les affecta probablement aussi : Ibn Khaldûn affirme que des régions entières du Maghreb virent leur population prendre la fuite pour être remplacée par des Arabes [132] . La fragmentation du groupe peut donc facilement s'expliquer à partir de phénomènes propres à l'histoire du Maghreb médiéval, sans qu'aucune tendance migratoire ne puisse être mise en valeur.

Il ne faudrait cependant peut-être pas exagérer l'importance des témoignages d'Al-Bakrî et de Ibn Khaldûn. Lorsque ces auteurs composèrent leurs œuvres, il est manifeste, en effet, que tout le système des généalogies tribales et des réseaux de filiation entre les tribus berbères s'était définitivement constitué, alors qu'il n'était encore

qu'assez confus au ixe siècle. Or, nous avons signalé précédemment que ce système ne recouvre pas toujours, derrière une identité onomastique, de réels liens historiques. Des groupes sont rattachés à un ensemble tribal sans qu'ils aient eu à l'origine le moindre rapport avec lui. A. Bernard l'avait bien noté chez les Berbères des confins algéro-marocains au début de ce siècle : « c'est bien à tort que l'on considère l'assemblage des familles qui constituent la tribu comme ayant une origine commune et étant unies par les liens du sang. La tribu est en général composée d'éléments de provenances diverses. Elle ne se développe pas seulement par intussusception, mais aussi par juxtaposition. La tribu s'est formée à la fois par le développement de l'élément familial et par l'agrégation d'éléments étrangers. Qu'on prenne les tribus les unes après les autres, on y retrouvera cette même complexité d'origine » [133] . Il faut donc rester prudent devant les longues énumérations de fractions *Lawâta* données par Ibn Khaldûn. Rien ne prouve qu'il s'agisse toujours de rameaux disséminés issus véritablement des anciens *Laguatan*. Poussant plus loin cette remarque, J. Berque a mis en doute les tentatives d'explication par l'histoire de la dispersion apparente de certains peuples berbères : « Prenons garde, écrit-il, qu'en l'espèce Ibn Khaldoun était à l'événement comme nous par rapport à lui. Des siècles l'en séparent... » [134] Reprenant la question plus récemment, il a mis en cause une thèse « qui discernerait dans les groupements locaux l'alluvion émiettée d'une chronique de randonnées guerrières et de déplacements ethniques » [135] . Son hypothèse serait plutôt celle des « emblèmes onomastiques » : c'est la substance onomastique elle-même qui devrait d'abord être étudiée, affirme-t-il, et la signification que les groupes maghrébins lui ont donnée. En d'autres termes, en cherchant cas par cas pourquoi, et pour quelle fonction, un groupe invoque une appartenance à un ensemble plus vaste, on aurait plus de chances de

comprendre le phénomène de l'émiettement des ethniques en Afrique du Nord. Les historiens de l'Afrique ancienne et médiévale n'ont jusqu'ici guère pris en considération cette hypothèse. Les remarques qui précèdent, à propos des *Lawâta*, montrent, certes, que l'explication purement historique peut permettre de comprendre un certain nombre de localisations, curieuses au premier abord. Mais nous avons également noté que le phénomène agrégatif avec des conséquences onomastiques est une réalité du monde berbère. On peut donc se demander, étant donné le prestige particulier des *Lawâta*, un des premiers peuples convertis, associé ensuite à la conquête du Maghreb et de l'Espagne, si certains rattachements de groupes isolés à leur « famille » ne sont pas en réalité uniquement onomastiques. Lorsqu'Al-Bakrî dit d'un lieu « il est peuplé de *Lawâta* », on aimerait savoir s'il ne pense pas : « il est peuplé de gens affirmant avoir pour ancêtre Loua le jeune », cette filiation dissimulant un ethnique et une origine sans rapport avec les *Lawâta* qui habitaient la Cyrénaïque au viie siècle. Tout cela doit nous inciter à la prudence et vient encore, s'il le fallait, vérifier combien la thèse du « mystérieux appel de l'ouest » chère à C. Courtois est décidément fragile.

3–CONCLUSION : LE MYTHE DES NÉOBERBÈRES

L'étude critique de l'histoire des *Austuriani* et des *Laguatan* conduit ainsi à une remise en cause complète de la théorie des migrations. Rien ne permet d'attribuer à ces tribus une origine orientale avant 298. Après cette date, aucun mouvement à long terme d'est en ouest ne peut leur être prêté, dans tous les cas pas avant le viiie siècle. Cependant, pour

certains historiens, la grande marche des « Néoberbères » vers l'Occident affectait un groupe plus large que les seuls *Laguatan* : c'est toute une famille de peuples libyens, les *Zénètes*, qui les aurait accompagnés. Malheureusement, aucune des tribus ainsi dénommées, qui ne sont d'ailleurs considérées comme sœurs que fort tardivement, n'est attestée avant la conquête arabe [136], et aucun texte ne leur prête de migration spécifique dans l'Antiquité. Surtout, leur histoire est liée à celle des peuples qualifiés de *Botr*, une qualification dont nous montrerons plus loin qu'elle résulte d'un processus de classification des tribus vraisemblablement élaboré par les Arabes eux-mêmes. Entreprendre ici une histoire des Zénètes paraît donc réellement hors de propos. Pour ne laisser aucun doute, peut-être n'est-il cependant pas inutile d'analyser l'exemple du plus célèbre de ces groupes zénètes qui auraient suivi les *Lawâta* dans leur prétendu mouvement vers l'ouest *avant* la conquête arabe, celui des *Djarâwa*, le peuple de la célèbre Kâhina.

Cette tribu, que seul à notre connaissance Ibn Khaldûn associe à la Kâhina [137], devait, comme sa reine, occuper tout ou partie de l'Aurès dans les années 680. Comme elle était inconnue avant cette date, et parce que Ibn Khaldûn la range parmi les Botr/Zénètes [138], certains historiens ont estimé, presque comme une nécessité, qu'elle devait être constituée de nomades chameliers, et qu'elle n'avait atteint le massif aurasien qu'au vi^e^ ou au viie siècle. Or les textes ne confirment nullement cette interprétation. Rien, en premier lieu, ne permet d'affirmer que les *Djarâwa* étaient de grands nomades chameliers. On fait parfois référence à ces paroles prêtées à la Kâhina : *Les Arabes recherchent des villes, de l'or et de l'argent ; mais nous, nous ne recherchons que des pâturages* [139]. En réalité la citation exacte semble bien être : *nous voulons des pâturages et des champs pour la culture*, comme l'écrivent Al-Mâlikî et

Al-Nuwayrî [140] . Il n'y a là rien qui caractérise de grands nomades récemment arrivés. Les hommes de Cusina auraient pu dire la même chose au début du vi^e siècle : depuis longtemps établis sur les marges de la Byzacène et de la Numidie, tout en élevant un cheptel camelin et en conservant leurs structures sociopolitiques traditionnelles, ils figurent d'ailleurs vraisemblablement parmi les ancêtres des *Djarâwa*. Certains historiens, pour appuyer leur interprétation, ont invoqué le judaïsme, qui aurait été d'après un passage d'Ibn Khaldûn la religion de quelques tribus berbères au moment de la conquête arabe, parmi lesquelles les *Djarâwa*. A la suite de N. Slouschz [141] , E.-F. Gautier et M. Simon [142] ont trouvé cette particularité religieuse singulière dans le contexte aurasien. Se référant à la fameuse révolte juive de 115-117 en Cyrénaïque, ils ont donc supposé que la conversion des *Djarâwa* s'était produite dans cette dernière région à la suite de l'exil et de la dispersion des insurgés. Par la suite, les *Djarâwa* auraient émigré avec les autres nomades libyens vers l'Occident et se seraient arrêtés dans l'Aurès. Ce raisonnement est évidemment fondé sur la théorie des migrations, que ces auteurs considéraient déjà établie à partir de l'exemple des *Laguatan*. Si l'on fait abstraction de celle-ci, la démonstration perd toute sa signification. Rien ne permet en effet d'exclure une conversion de tribus berbères à partir des nombreuses colonies juives de l'Afrique romaine, en particulier à l'époque byzantine, où les Juifs subirent diverses mesures discriminatoires [143] . M. Simon se fondait sur une conception discutable de l'Aurès, décrit comme une région très fermée, difficilement perméable aux influences extérieures [144] . Cette vision est aujourd'hui très contestée : le massif fut pénétré par la romanisation sous l'Empire et il n'était nullement un isolat inaccessible. Le prosélytisme juif a donc pu l'atteindre.

Mais le judaïsme des *Djarâwa* est-il si sûr ? Le texte d'Ibn Khaldûn, l'unique référence sur ce sujet, recèle de nombreuses singularités. Cet auteur ne fait allusion qu'une seule fois, et dans un paragraphe assez confus, à l'originalité religieuse de la tribu commandée par la Kâhina. Tous les historiens qui ont spéculé sur ce texte se sont fondés sur la traduction De Slane :

> Une partie des Berbères professait le judaïsme, religion qu'ils avaient reçue de leurs puissants voisins, les Israélites de la Syrie. Parmi les Berbères juifs on distinguait les Djeraoua, tribu qui habitait l'Auras et à laquelle appartenait la Kahena, femme qui fut tuée par les Arabes à l'époque des premières invasions. Les autres tribus juives étaient les Nefouça, Berbères de l'Ifrîkia, les Fendelaoua, les Mediouana, les Behloula, les Ghîatha et les Fazaz, Berbères du Maghrebel-Acsa. Idrîs Premier, descendant d'El Hacen, fils d'El-Hacen (petitfils de Mahomet), étant arrivé en Maghreb, fit disparaître de ce pays jusqu'aux dernières traces des religions [chrétienne, juive et païenne] et mit un terme à l'indépendance de ces tribus. Aussi nous disons qu'avant l'introduction de l'islamisme, les Berbères de l'Ifrîkia et du Maghreb vivaient sous la domination des Francs et professaient le christianisme, religion suivie également par les Francs et les Grecs ; mais, en l'an 27 (647-8), sous le Kalifat d'Othman... [145] .

Habituellement exempte d'erreurs trop grossières tout en étant loin de satisfaire aux exigences de la critique et de la traduction modernes, cette version se révèle cette fois très défectueuse, comme l'a montré M. Talbi. Voici la traduction proposée par ce spécialiste du Maghreb médiéval [146] :

> De même, peut-être certains groupements berbères avaient-ils même professé le judaïsme, empruntant cette religion aux Fils d'Israël au moment de l'apogée de l'extension de leur royaume, en raison de la proximité de la Syrie, alors toute puissante, de leur pays. Tel fut en particulier le cas des Djarâwa, qui habitaient les montagnes de l'Aurès, et qui formaient la tribu d'al-Kâhina tuée par les Arabes lors des premières invasions. Tel fut également le cas des Nafûsa, parmi les Berbères d'Ifrîqiya, et celui des Gandalâwa, des Madyûna, des Bahlûla, des Djiyâta et des Banû Fâzâz, parmi les tribus du Maghreb extrême. C'est Idris le Grand, descendant de Hasan b. al-Hasan, qui, se proclamant souverain au Maghreb, vint y effacer les dernières traces des différentes religions et confessions qui avaient subsisté [après l'islamisation]. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné, les Berbères d'Ifrîqiya et du Maghreb étaient, avant l'Islam, sous la domination

> des Latins (Firandj), et professaient le christianisme, religion qu'ils partageaient avec Byzance (Rûm). Telle était la situation lorsque commencèrent les invasions musulmanes. Les Musulmans envahirent l'Ifrîqiya sous le règne d'Omar (sic)-Puisse Dieu l'agréer !...

Ainsi que le note M. Talbi, « ce texte nous dit seulement que la tribu d'Al-Kâhina fut jadis, du temps de la toute puissance des fils d'Israël, judaïsée ; mais depuis, la situation ayant changé, tous les Berbères en contact avec les Rûm avaient adopté le christianisme, religion qui prévalait lorsque les Arabes, messagers d'une nouvelle foi, apparurent sur la scène du Maghreb » [147] . On remarque d'autre part la prudence d'Ibn Khaldûn qui suppose simplement une éventuelle conversion au judaïsme à une mystérieuse époque, où les Juifs étaient à leur apogée, et les Berbères leurs voisins. M. Talbi a bien souligné que ce paragraphe s'insère dans un développement sur la versatilité des Berbère, où Ibn Khaldûn veut montrer qu'ils se sont toujours empressés de se soumettre à leurs vainqueurs et d'adopter leur religion. Mais l'historien tunisien admet que des tribus aient pu être judaïsées à une époque éloignée, avant d'être christianisées dans l'Antiquité tardive [148] . Il nous semble plutôt qu'il n'y a dans ce récit qu'une allusion au mythe de l'origine palestinienne des Berbères, déjà longuement analysé : l'époque où « les Juifs étaient à leur apogée » et les Berbères « leurs voisins » est celle de David et de Goliath [149] , c'est-à-dire une époque qu'Ibn Khaldûn lui-même considérait comme trop lointaine pour être sûr de ce qui s'y passa... Ce texte unique sur le judaïsme des *Djarâwa* ne peut donc constituer un argument sérieux, et on ne peut que s'étonner des flots d'encre qu'il a fait couler.

Mis à part d'ailleurs le problème de traduction, plusieurs détails contradictoires auraient dû éveiller l'attention. C'est d'abord une notation du même Ibn Khaldûn dans le chapitre qu'il consacre spécifiquement aux *Djarâwa* :

> Les Zenata habitent le pays qui s'étend depuis Tripoli jusqu'au Molouia et renferme le mont Auras, le Zab, et les régions au sud de Tlemcen. Immédiatement avant la promulgation de la loi islamique, leur tribu la plus nombreuse et la plus puissante était celle des Djeraoua. Les Maghraoua venaient en seconde ligne et les Beni Ifren en troisième. Les Francs (sic), lors de leur domination dans le pays des Berbères, avaient imposé à ces peuples la religion chrétienne et se tenaient dans les villes du littoral [150].

La dernière remarque paraît provenir de la conclusion habituelle du récit du mythe d'origine palestinienne, mais elle est associée par Ibn Khaldûn à une claire affirmation du christianisme des *Djarâwa*.

Un autre détail était encore plus troublant. Parmi les tribus *peut-être* judaïsées figuraient les *Nafûsa*. Or, nous possédons sur ces derniers une remarque sans équivoque d'Al-Bakrî [151] : [Lors de la conquête], '*Amr soumit les Nafûsa qui étaient alors chrétiens*... Enfin, le comportement religieux prêté à la Kâhina aurait dû étonner. Selon Ibn Khaldûn, elle bénéficiait *des conseils dictés par les connaissances surnaturelles que ses démons familiers lui avaient enseignés* [152]. Al-Mâlikî précise qu'elle *avait avec elle une énorme idole de bois qu'elle adorait ; on la portait devant elle sur un chameau* [153]. Qu'on interprète ce détail comme un signe de paganisme (c'est la thèse de M. Fantar [154]), ou comme une allusion à une idole chrétienne (selon M. Talbi [155]), il confirme dans tous les cas l'improbabilité extrême d'un judaïsme des *Djarâwa* au viie siècle, et par conséquent aussi la faiblesse de toutes les spéculations auxquelles cette interprétation a donné lieu. Les arguments invoqués pour faire de la tribu de la Kâhina un exemple significatif des Néoberbères migrateurs se révèlent, ainsi, absolument sans valeur.

Privée de ses deux seuls exemples précis, celui des *Laguatan* et celui des *Djarâwa*, la théorie des migrations néoberbères dans l'Antiquité tardive ne peut, dès lors, plus guère s'appuyer que sur des arguments très généraux, formant ce que nous appellerons la question *Zénète*. A partir de la fin du ixe siècle, divers auteurs arabes, notamment Ibn Hawkal, Al-

Bakrî, et Ibn Khaldûn mettent en valeur la dispersion, et l'omniprésence dans tout le Maghreb, de multiples tribus affirmant une commune parenté issue d'un unique rameau « zénète ». Ibn Khaldûn finit par décrire une « race zénatienne » en précisant : *on remarque chez ce peuple beaucoup d'usages propres aux Arabes : il vit sous la tente, il élève des chameaux, il monte à cheval, il transporte sa demeure d'une localité à l'autre, il passe l'été dans le Tell, et l'hiver dans le désert* [156] . A la suite d'E.-F. Gautier, plusieurs savants veulent voir dans ces Zénètes l'ensemble des Néoberbères, caractérisés par un genre de vie, une civilisation et une langue originale tardivement importés au Maghreb central, à la suite de migrations commencées dès l'Antiquité [157] . Trois arguments sont précisément mis en valeur pour cela : le nom de Zénètes, inconnu en Numidie ou Maurétanie romaines, mais qui serait présent dans ces régions avant la conquête arabe ; le grand nomadisme pratiqué par ces gens, inconnu à l'époque romaine, et qui se serait répandu là dès le ve siècle parce que les Zénètes l'y auraient amené ; enfin, la diffusion constatée à l'époque moderne d'une famille de dialectes berbères spécifique, le zénète, intercalée au Maghreb central au milieu de dialectes très différents, et qui ne pourrait s'expliquer que par une migration très ancienne, avant même la conquête arabe.

Dans cette énumération assez hétérogène, l'argument onomastique est assurément celui qui a le moins de valeur. Des Zénètes ne sont attestés au Maghreb que dans les sources arabes, et leur présence peut donc toujours résulter de déplacements postérieurs à la conquête. Mais surtout, comme pour les *Lawâta*, il paraît extrêmement aventureux de fonder des raisonnements sur la mention au milieu du Moyen Âge de telle ou telle « fraction » zénète, en ignorant tout du passé des groupes ainsi sélectionnés, et en négligeant la possibilité d'une affiliation onomastique purement fictive. Comme nous le verrons dans la dernière

partie de ce livre, les premiers Zénètes formaient une tribu ou une confédération seulement implantée en Tripolitaine à la fin du viie siècle, mais qui, en s'intégrant tôt à l'armée arabe, a joui ensuite d'un prestige et d'une puissance qui ont suscité bien des ralliements onomastiques [158]. Le succès ultérieur de leur nom, et la définition d'une « race » zénatienne » sont donc de toute évidence des phénomènes propres à l'histoire du Maghreb arabe, qui n'ont aucune racine dans l'Antiquité, même très tardive, et ne peuvent fonder une théorie des migrations appliquée à cette époque.

La question du grand nomadisme, particulièrement du nomadisme chamelier, est plus complexe. Pour G. Camps, il n'existait dans l'Algérie romaine qu'un « petit nomadisme », incarné par les Gétules, essentiellement des pasteurs transhumants bien contrôlés habituellement par les Romains. L'Antiquité tardive aurait introduit le grand nomade zénète, chamelier et incontrôlable, que ce savant rapproche du targui moderne [159]. La thèse comporte plusieurs éléments, tous également discutables. D'une part, en effet, tous les Zénètes ne peuvent être assimilés à de grands nomades chameliers : les plus célèbres, les *Djarâwa*, étaient, nous l'avons vu, des agriculteurs autant que des pasteurs. Et Ibn Khaldûn, dans le texte cité, souligne que les « Zénètes » élèvent des chevaux et alternent séjours dans le Tell et dans le désert. En cela, tous ces gens ne différaient guère des Gétules des auteurs anciens, comme ceux de Salluste [160] : *Au-dessus de la Numidie se trouvent les Gétules, dont les uns s'abritent dans des huttes tandis que les autres, plus barbares, mènent une vie errante*. Ils se rapprochent même très clairement de certains peuples, *voisins des Gétules*, cités par Strabon [161] dans l'intérieur du Maghreb, et que le géographe jugeait, exactement comme Ibn Khaldûn pour les « Zénètes », *comparables aux Arabes nomades*. Or, ces Gétules étaient toujours, au ve siècle, connus

d'Orose et de saint Augustin [162], et rien n'indique qu'ils aient été anéantis par les « Zénètes » migrateurs. Il est donc beaucoup plus simple d'avancer que les peuples gétules du Maghreb central et occidental, déjà plus ou moins marqués par une économie pastorale, ont vu progressivement leur genre de vie évoluer vers un nomadisme peut-être plus accentué entre le ve et le ixe siècle, et que leur organisation tribale a suivi cette évolution, avec des recompositions et, dans le contexte politique nouveau introduit par les Arabes, des regroupements et des affiliations onomastiques autour de noms fédérateurs et prestigieux comme celui des « Zénètes » [163].

On nous objectera cependant un ultime élément, donné souvent comme décisif, le problème du dromadaire. Si son existence est en effet certaine au Maghreb central avant le Bas-Empire [164], les preuves manquent pour affirmer qu'il ait été alors très répandu : son élevage et son utilisation sont donc probablement des phénomènes tardifs, cette fois commencés dès avant la conquête arabe. Mais en quoi cela peut-il prouver une migration ? Nous touchons ici au présupposé peut-être le plus étrange des partisans de la théorie des migrations, l'idée que le « chameau » n'a pu être diffusé au Maghreb central que par le grand nomade chamelier, l'un n'allant pas sans l'autre. Mais cet argument n'est qu'une pure pétition de principe. D'une part, en effet, les indices sont nombreux qui montrent que dans l'Antiquité tardive le succès du dromadaire a touché toutes les catégories de la population africaine, et pas seulement les rustres du désert. C'est aux habitants de Lepcis Magna que dans les années 360 le comte Romanus demande de lui fournir quatre mille chameaux, non aux *Austuriani* qu'il doit combattre [165] ! Comme l'a montré D. Roques, c'est aussi aux Grecs de Cyrénaïque que ces mêmes *Ausourianoi* ont volé en 411 les cinq mille chameaux sur lesquels ils chargent leur butin [166]. Et c'est encore à dos de chameaux,

des chameaux romains, que des secours sont acheminés à Jean Troglita entre Carthage et Laribus, au cœur de la Proconsulaire, dans l'hiver 547-548 [167] ... Produit d'élevage courant dans le pays romain, le chameau a donc fort bien pu, à partir du ive siècle, se diffuser vers l'ouest comme n'importe quelle marchandise, sans que de mystérieux grands nomades migrateurs attirés par un tout aussi mystérieux « appel de l'ouest » n'interviennent. En Amérique, une fois introduit au Mexique par les Espagnols, le cheval s'est répandu ensuite dans les grandes plaines des futurs Etats-Unis sans que les Espagnols ne migrent vers ces régions ! De la même manière, il est plus simple et logique d'avancer que dans l'Afrique de l'Antiquité tardive, l'élevage du dromadaire s'est répandu de proche en proche, sans que les groupes qui l'avaient maîtrisé les premiers accompagnent nécessairement sa progression. Le tarif de Zaraï montre l'existence de relations commerciales, sous les Sévères, entre la Tripolitaine et les Maurétanies, empruntant apparemment une route nord-saharienne [168] . Les dromadaires l'ont certainement suivie dans les siècles postérieurs, mais en étant eux-mêmes des objets du trafic, non les instruments de domination de tribus dont aucun document, encore une fois, n'atteste le déplacement vers l'ouest, en tout cas avant la fin du viie siècle.

Reste alors, pour finir, l'ultime argument en faveur de la théorie des migrations, l'existence des dialectes « zénètes », enfoncés « comme un coin » dans le bloc des dialectes « paléoberbères ». Mais il n'est guère difficile, pour commencer, de souligner que cette situation est totalement irréductible à toute schématisation chronologique. On ignore quand la partition se serait mise en place, et, dans tous les cas, elle pourrait parfaitement recouvrir des oppositions au sein du libyque qui auraient existé dès l'époque préromaine, un parler gétule s'opposant alors à un parler « maure » et/ou numide [169] . Elle pourrait tout aussi

bien, en admettant son caractère plus tardif, résulter de déplacements de population nettement postérieurs à la conquête arabe... Cependant, comme pour beaucoup des autres arguments déjà examinés, nous avons le sentiment d'être à nouveau ici devant une de ces fausses évidences forgées par un siècle d'historiographie orientée à sens unique. Comme le notait J. Berque il y a déjà plus de quarante ans, « la philologie achève de jeter le doute sur les divisions [des Berbères] par grandes masses ; elle ne voit pas de dialectes berbères proprement dits, mais des parlers et mieux encore des faits linguistiques anarchisants, qui interfèrent parfois selon les lignes géographiques les plus paradoxales » [170] . Les linguistes actuels ont, de fait, abandonné la thèse d'une bipartition du berbère, souvent avancée au xixe siècle sous l'influence plus ou moins consciente d'un passage d'Ibn Khaldûn [171] plus qu'à partir d'enquêtes sérieuses : *Parmi les Berbères, les Zenata se distinguent par leur langage, qui diffère en espèce de tous les autres dialectes employés par les peuples de cette grande famille*... Or, ce texte ne peut, en réalité, être compris, comme nous le verrons dans la dernière partie du livre, qu'à la lumière du système général qui fonde l'entreprise d'Ibn Khaldûn, et qui repose sur une la mise en valeur d'une dichotomie exclusivement médiévale, celle des *Zenâta* et des *Sanhâdja*. Fonder des analyses linguistiques sur un tel témoignage serait d'autant plus aventureux que d'autres auteurs, en abordant la même question, ne signalent nullement une division aussi simple. Au xiiie siècle, Ibn Saïd, qui connaissait bien le Maghreb, écrivait au contraire : *Les dialectes qu'ils [les Berbères] parlent peuvent être ramenés à une même origine, mais ils diffèrent entre eux au point que les tribus ne peuvent s'entendre entre elles qu'à l'aide d'un interprète* [172] . Et au xvie siècle, Léon l'Africain, après avoir reconnu finalement cinq grandes familles de peuples berbères (*Sanhâdja ; Zenâta ; Masmûda ; Hawwâra ; Ghumâra*) concluait de même : *ces cinq peuples, qui sont divisés en centaines*

de lignées et en milliers de demeures, utilisent une seule langue, qu'ils appellent communément « aquel amazigh », ce qui veut dire « langage noble [173] ». On mesure ainsi, faute de preuves aussi bien anciennes que modernes, combien cet argument linguistique est fragile, pour ne pas dire inexistant.

Que peut-il rester dès lors pour justifier la théorie des migrations néoberbères dans l'Antiquité tardive, sinon une simple pétition de principe, fondée sur la seule constatation que l'Afrique a changé à cette époque ? Car, pour prendre l'exemple essentiel, il y a bien eu, comme le rappelle G. Camps, recul après le ve siècle de l'agriculture et de l'habitat sédentaire dans les parties méridionales du Maghreb. Mais, cette réalité admise, pourquoi ne pas chercher d'abord à l'expliquer en fonction d'évolutions locales, résultant de facteurs purement internes, plutôt qu'en recourant à une théorie dont le lien avec une certaine vision de l'Afrique romaine n'est que trop évident ? En attribuant à des étrangers migrateurs et fauteurs de troubles la responsabilité des transformations économiques du Maghreb, la théorie des migrations aboutit inévitablement, en effet, à minimiser ou même nier toute tension interne. Elle suppose toujours plus ou moins une situation paisible et harmonieuse dans un monde berbère progressivement romanisé, brusquement bouleversée par l'irruption des grands nomades. Certes, rien, en principe, n'interdit d'envisager comme hypothèse de départ un tel schéma. Mais vouloir à tout prix le maintenir, alors que les preuves font défaut et que de nombreuses sources s'y opposent, est réellement difficilement compréhensible. L'explication des transformations de l'Afrique romaine à l'époque vandale et byzantine, en dehors de l'actuel territoire libyen, est à chercher d'abord à l'intérieur de ces provinces, et c'est cette piste que nous suivrons désormais.

Cette nouvelle hypothèse de travail ne pourra cependant en rien être assimilé à un postulat de stabilité absolu du monde berbère, qui serait aussi discutable que le postulat migratoire. L'étude des tribus de Tripolitaine et de Cyrénaïque entre le ive et le viie siècle va nous montrer maintenant le développement et la progression dans ces deux provinces de populations qui en étaient à l'origine assez éloignées. De la même manière, rien n'interdit de supposer au Maghreb central, à la même époque, un élargissement progressif des aires des parcours des tribus gétules, jusque là canalisées et filtrées par les Romains. Au Maroc, comme on l'a vu plus tard, des tribus très méridionales ont pu simultanément remonter fortement vers le nord. Mais tout cela reste sans commune mesure avec ce qu'impliquait la théorie des migrations, son mystérieux appel de l'Occident, et son flux continu, de la préhistoire à l'Islam, de tribus du Sahara libyen et préégyptien vers l'océan Atlantique.

Comment d'ailleurs, et ce sera sur ce sujet notre dernier mot, ne pas s'étonner des extraordinaires vertus prolifiques prêtées au Sahara par cette théorie ? Quelle étrange et miraculeuse richesse aurait permis aux déserts de Cyrénaïque et de la Syrte d'enfanter sans cesse, des *Baquates* aux *Laguatan*, de nouvelles tribus immédiatement pressées de partir vers l'ouest, alors que les richesses du Nil, ou simplement du littoral libyen étaient à leur portée ? Qui croira aujourd'hui, comme jadis J. Huguet, que « les nomades pullulent » dans un Sahara « inépuisable » [174] ? Sans aucune volonté d'irrévérence vis-à-vis des savants qui ont voulu en faire le fondement de leurs travaux, nous ne pouvons donc conclure cette étude que de manière brutale : la théorie des migrations néoberbères dans l'Antiquité tardive a toutes les chances d'être un des plus beaux mythes historiographiques forgés par l'érudition française en Afrique du Nord [175] .

Notes

1 M. Euzennat, « Les troubles de Maurétanie », *CRAI*, 1984, p. 372-391. La théorie des migrations appliquée aux *Baquates* dans cet article a, semble-t-il, beaucoup séduit plusieurs éminents spécialistes du Haut-Empire, non africanistes : J.-M. Carrié la présente de manière favorable dans la *Storia di Roma* (tome III, 1, Turin, 1993, p. 97), et P. Le Roux l'adopte quasiment dans sa récente et brillante synthèse *Le Haut-Empire en Occident*, Paris, 1998, p. 82-83 : « Les *Baquates* de la Tingitane y sont, semble-t-il, arrivés après une longue migration d'est en ouest ». Nous nous proposons de revenir, dans un article critique détaillé, sur cette thèse qui nous paraît extrêmement fragile.
2 Pline l'Ancien, VI, 194. Cf. J. Desanges, *Catalogue...*, p. 239-240.
3 Ptolémée, IV, 5, 12. Cf. J. Desanges, *Catalogue...*, p. 161-162.
4 Pline ne cite que cinq peuples berbères pour la Tingitane, en opérant une sélection dont les critères nous échappent largement.
5 Seul à notre connaissance D. Roques a fait clairement cette remarque, pourtant la première qui aurait dû s'imposer aux historiens (*Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987, p. 274).
6 Cf. *supra* p. 126.
7 Ammien Marcellin, *Histoires*, XXVIII, 6, 1-29, éd. M.-A. Marié, t. 5, Paris, 1984.
8Ammien, XXVIII, 6, 1-2 : *ad Tripoleos Africanae provinciae veniamus aerumnas... Austoriani his contermini partibus barbari, in discursus semper expediti veloces, vivereque adsueti rapinis et caedibus...* Et plus loin, Ammien est encore plus explicite : *paulisper pacati, in genuinos turbines revoluti sunt... (cf.* aussi *supra* p. 126).
9 H. Tauxier, « La religion des taureaux divins en Afrique », *RAf*, t. 21, 1877, p. 185-197.
10 Ptolémée, IV, 5, 12, cf. J. Desanges, *Catalogue...*, p. 173.
11 J. Mesnage, *Le christianisme en Afrique. Déclin et extinction*, Alger-Paris, 1915, p. 29.
12 Cdt G. Cauvet, « Que sont devenus les Libyens des Anciens ? », *RAf*, t. 79, 1936, p. 387-400.
13 D. J. Mattingly, « The Laguatan... », *Libyan Studies* , 1983, p. 101.
14*SEG*, IX, 9. Inscription trouvée à Cyrène, qui célèbre la victoire du général Tenagino Probus, envoyé d'Egypte par Claude II pour châtier la *hardiesse incessante des Marmaritai*.
15 Pline l'Ancien, V, 33 : *Accolunt Marmaridae, a Paraetioni ferme regione ad Syrtim Maiorem usque porrecti* (cf. le commentaire de J. Desanges dans son édition de ce livre, p. 367-369).
16 La première inscription est une épigramme de Cyrène datée de 2 après J.-C., publiée et commentée par L. Robert dans *Hellenica*, tome 1, Limoges, 1940, p. 7-17. Cf.

notamment ligne 4 : Ἡνίκα Μαρμαρικοϋλήξεν πολεμοιο κυδοιμος...La seconde inscription (*OGI* 767) n'est pas aussi bien datée, mais elle cite explicitement les mêmes groupes : εμ τφι Μαρμαρικίδι πολέμφ.

17*Johannide*, V, 398-399 : *Une peur glacée trouble ainsi les armées marmarides, le cœur ébranlé à la voix du grand Jean.*

18 La bataille du chant V, à dater de 546, fait en effet suite à l'avancée de la coalition décrite au chant II, les chants III et IV (en partie) étant occupés par un long retour en arrière sur les malheurs passés de l'Afrique.

19 Cf. « The Laguatan... », *Libyan Studies*, 1983, p. 100 particulièrement.

20 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 103 note 9.

21 D. J. Mattingly, « The Laguatan »..., *Libyan Studies* , 1983, p. 101 : *the tribe eventually reached Kairouan and beyond* .

22 Courtois indique en fait (*Les Vandales*... p. 103, n. 9) : « Ibn Khaldoun, Histoire des Berbères, éd. P. Casanova (De Slane) tome 1, p. 151 et 231 ss ». Les pages « 231 et ss » correspondent à une notice de cinq pages sur les *Lawâta* où Ibn Khaldûn localise toutes les fractions de ce peuple connues à son époque. Deux sont en Egypte, et c'est peut-être ce qui a influencé Courtois. Mais il n'est jamais question de migration est-ouest dans ce passage, qui selon nous impliquerait même plutôt le contraire. L'autre référence (« p. 151 ») ne correspond à rien. Il faut supposer ici une coquille de l'éditeur et rectifier *181*, ce qui nous renvoie au texte utilisé par Mattingly.

23 Ibn Khaldûn, *Histoire des Berbères*, traduction De Slane revue par P. Casanova, tome 1, Paris, 1925, p. 181-182. La disposition en paragraphes ici adoptée est justifiée *infra* par l'explication de ce texte.

24 Nous revenons sur ce texte et ses problèmes de traduction, avec la même conclusion, dans notre étude « Mythe et histoire aux derniers temps de l'Afrique antique : à propos d'un texte d'Ibn Khaldoun », dans *Revue historique*, t. CCCIII/2, 2001, p. 315-341.

25 Cf. *supra* note 21.

26 Traduction et commentaire de A. Mahdjoub, *RAf*, t. 99, 1955, p. 71-112 et t. 101, 1957, p. 45-84. Le passage cité ici est t. 101 p. 47.

27 Ibn Khaldûn a pu se tromper dans ses références, mais il se peut aussi simplement que l'auteur ait écrit deux ouvrages à partir des mêmes matériaux.

28 « L'emploi réitéré de pronoms personnels dans ce passage rend le texte assez obscur » (*RAf*, t. 101, 1957, p. 68 note 185).

29 Chez Ibn Khaldûn, le récit figure au milieu d'un long développement où quasiment toutes les versions connues du mythe sont exposées (*Histoire des Berbères*, t. 1, p. 173-185). Dans le *Qaçd*, la perspective est identique, avec moins de variantes (*RAf*, t. 101, 1957, p. 46-49).

30 Cf. *supra* chap. 4 note 56.

31 Sur l'intérêt de ces localisations, cf. *infra* p. 186.

32*Liber Generationis I*, éd. Mommsen, *MGH, a.a.*, t. IX, 1, §145 : *Syrtes habens gentes : Nasamonas, Macas, Tautameos...*

33 Traduction De Slane, t. 1, p. 231-236.

34 La démonstration qui précède ne cherche cependant nullement à nier qu'il y eut des *Lawâta* en Egypte occidentale. Courtois et Mattingly citaient Al-Bakrî et Ibn Khaldûn, mais un texte d'Al-Kindî (éd. Guest, p. 32) signale dès 660-661 une attaque de *Lawâta* contre l'Egypte, alors repoussée par 'Amr. Les partisans de la théorie des migrations vers l'ouest voudront voir dans ces populations des survivantes des *Lawâta* primitifs. La difficulté, qu'ils ignorent manifestement, est que les textes sont nombreux du ive au vi^e^ siècle sur les habitants des oasis et des déserts occidentaux de l'Egypte, et que jamais ils ne parlent d'*Austuriani* ou de *Laguatan*, mais seulement de *Mazikes* (cf. *infra* note 52). Il est donc plus logique de supposer qu'à la suite des offensives byzantines du vi^e^ siècle (cf. *infra* p. 647-653), les *Laguatan,* refoulés vers la Cyrénaïque, ont pu aussi prendre le contrôle d'anciens groupes de *Mazikes*, phénomène qui se poursuivit à l'époque arabe. Cela n'implique pas pour autant une théorie des migrations inversée (d'ouest en est) comme celle que défend U. Monneret de Villard (*Storia della Nubia cristiana*, Rome, 1938, p. 87-93).

35 G. Camps, *Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse, 1980, p. 125.

36 L'inscription *IRT* 480 qui signale un conflit avec les *Austuriani* dans cette période a été mal comprise par P.-A. Février (*Approches du Maghreb romain*, t. 2, Aix, 1990, p. 150). Le texte est le suivant : *Ortygii/ Florentissimis saeculis/ d(ominorum) n(ostrorum) Honori et Theodosi/ p(atrum) p(atriae) semper Augustorum,/ Fl(avio) Ortygio v(iro) c(larissimo) SPPO com(iti) et duci p(rovinciae) T(ripolitanae),/ ob insignia meritorum et labore(m)/ fidemque exhibitam,/ Austurianorum furore repraessa/ ordo splendidissimus et populus/ Lepcimag(nensis) civita(tis), publice. P.-A. Février, sans donner la référence, évoque cette « base qui rend hommage aux efforts du comte et duc de Tripolitaine et à la fides des Austuriani », concluant : « il semble donc qu'il y a eu avec eux un traité... Rien ne prouve que ce traité a suivi une expédition punitive. Et si les brigands de 363 ne sont pas devenus gendarmes, ils ne sont pas obligatoirement le danger des années 400 ». Emporté par son désir de démystifier à tout prix le problème maure, l'auteur commet ici un étonnant contresens, en attribuant aux barbares les louanges adressées en réalité à celui qui les avait vaincus. Mais l'erreur s'explique peut-être par le fait que P.-A. Février n'a dû consulter que les IRT, où après Austurianorum les deux mots furore repraessa étaient donnés comme illisibles. La lecture corrigée du texte fut procurée par J. Reynolds, « The Austuriani and Tripolitania in the early fifth century », dans Libyan Studies, 8, 1977, p. 13.*

37 Les *Ausourianoi* ne sont explicitement mentionnés que dans trois textes de Synésios, les lettres 41 (éd. Garzya p. 55) et 78 (éd. Garzya, p. 138), et la *Catastase* II (éd. Terzaghi p. 289), mais il est probable qu'ils sont aussi les *barbares* évoqués par d'autres textes comme la lettre 130 (éd. Garzya p. 222). Nous reprenons ici pour ces textes la chronologie de D. Roques (présentée dans *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-*

Empire, Paris, 1987, et *Etudes de chronologie sur la correspondance de Synésios de Cyrène*, Bruxelles, 1989), non sans quelque hésitation en raison des liens qui l'unissent souvent chez ce savant à la thèse d'une migration berbère consécutive à la révolte de Gildon.

38 L'épisode n'apparaît que de manière fortuite dans le récit de Priscos, lors de la « 42e année du règne de Théodose » (Müller, *FHG*, t. IV, p. 98) : à propos de la libération contre rançon de Constantius, jusque là prisonnier d'Attila, l'historien indique que ce personnage, rentré à Byzance, reçut en mariage la femme d'Amantius : *celui-ci avait été général des Romains et avait commencé un consulat. Envoyé en Libye avec son armée, il avait livré bataille aux Ausorianoi et l'avait emporté, mais il mourut bientôt de maladie…*

39 D. Roques, *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987, p. 276.

40 Orose, *Histoires contre les païens*, VII, 36, 10 (éd./trad. M.-P. Arnaud-Lindet, t. 3, Paris, 1991, p. 105).

41 Comme le montre la citation exacte donnée ensuite par D. Roques lui-même, Philostorge ne parle en fait jamais de « migrations ». D. Roques se laisse ici emporter par la thèse qu'il veut démontrer.

42 D. Roques, *ibid.*, p. 224.

43 En fait, Philostorge ne parle d'ailleurs jamais de l'*Africa* mais seulement des *Africains* (cf. éd. J. Bidez p. 138 : l. 10 : Ἄφρων et l.12 : Ἄφροις). Ce mot Αφρος est assez rare. Philostorge, en l'opposant à Λιβύη semble réserver à ce dernier un sens précis, très probablement en songeant aux deux provinces de l'empire oriental, la Libye supérieure (Pentapole) et la Libye inférieure (Cyrénaïque orientale).

44 On ne voit pas comment pourrait se fonder autrement cette affirmation de D. Roques, puisque les *Austuriani* sont situés par les autres auteurs près de Lepcis (Ammien) ou près de la Cyrénaïque (Synésios), mais jamais en Byzacène.

45 Gildon est en effet vaincu entre Haïdra et Théveste, au sud-ouest de la Proconsulaire. Si Philostorge faisait allusion à la dispersion de ses troupes après cette défaite, le mouvement vers l'ouest ne pourait concerner que la Numidie.

46 D. Roques, *op. cit.* p. 56.

47 Il faut noter ici que le texte de Philostorge dit exactement qu'il y eut des attaques « contre les Africains en direction du soleil couchant » (Αφροις τε έμβα-λόντες κατὰ δυόμενον ήλιον…). D. Roques a traduit correctement ce passage (avec *Afrique* à la place d'*Africains*) au début de son livre (p. 33). Mais quand il développe sa théorie des migrations et veut rapprocher le texte de Philostorge du récit d'Orose sur Gildon, sa traduction ne comporte plus le mot *Afrique* (p. 224 ligne 18). Cette distraction peut expliquer que l'auteur n'ait pas perçu ensuite toutes les difficultés de son raisonnement, en particulier le simple fait que l'Afrique Proconsulaire est au nord et non à l'ouest de Théveste.

48 Ce qu'impliquerait effet la première partie de la remarque de Philostorge : « ils vivent *entre les Africains et la Libye* ».

49 Saint Augustin, *sermo* 46, § 41 (éd. C. Lambot, *CCL*, t. 41, Turnhout, 1961) : *Ubi sit Cyrene, forte nescis : Libya est, Pentapolis est, contigua est Africa.*

50*Expositio totius mundi et gentium*, LXII (éd./trad. J. Rougé, Paris, 1966) : *Deinde post Africae omnem regionem adjacet et deserta maxima in austri partibus, ubi aiunt in minima parte ipsius deserti habitare barbarorum pravam gentem quae sic vocatur Mazicum et Aethiopum. Post hos invenitur regio Pentapolitana...* Comme le note J. Rougé, « l'expression *post Africae omnem regionem* laisse supposer que notre auteur comprend dans l'*Africa* la Tripolitaine ».

51 On sait en effet que le mot a un sens très large, désignant les Berbères en général, et qu'il a survécu dans le nom berbère moderne *Imazighen* avec la même signification (cf. S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, tome V, p. 115120 ; J. Desanges, *Catalogue...*, p. 63 et p. 112-113 ; G. Camps, « Massinissa », dans *Libyca*, VIII, 1960, p. 26-29).

52 Le dossier des attaques des *Mazices* sur l'Egypte a été réuni et analysé par H. G. Evelyn-White, *The Monasteries of Wadi'n Natrun*, tome 2, *The History of the Monasteries*, New York, 1932, p. 150-167. Pour l'attaque sur la Libye, cf. Jean d'Antioche, fragment 216, dans Müller, *FHG*, t. IV, p. 621. Sur la date, cf. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, t. 2, p. 105.

53 Nous avons montré les spécificités de la révolte de Gildon dans notre article « Gildon, les Maures et l'Afrique », *MEFRA*, t. 101, 1989, 2, p. 821-872, et les difficultés de tout rapprochement entre cette révolte et la loi VII, 19, 1 du *Code Théodosien* dans notre compte-rendu de la thèse de D. Roques paru dans la *Revue des études augustiniennes*, tome XXXV, 1, 1989, p. 191-194.

54*Code Théodosien* (éd. Mommsen, Berlin, 1905), VII, 19, 1 : *Impp Arcadius et Honorius AA Messalae P(raefecto) P(raetorio)...* L'Italie et l'Afrique étaient réunies en une seule préfecture depuis le règne des fils de Constantin.

55 T. Kotula, « Der Aufstand des Afrikaners Gildo und seine Nachwirkungen », dans *Das Altertum*, Tome 18, 1972, p. 167-176.

56 Le titre de la loi VII, 19, 1 est : *De Saturianis et Subafrensibus et occultatoribus eorum.*

57*Code Théodosien*, VII, 19, 1 :*...Sed aliquot ex eis inminentis poenae evitatione ad di(ver)sa semet latibula contulerunt, quorum occultatores huic severitati sciant se esse subdendos, ut hae possessiones, in quibus latebram conlocaverint, fisci nostri corporibus adgregentur...*

58 D. Roques utilise d'ailleurs cette confusion pour refuser une chronologie trop stricte. Il estime en effet que les événements rapportés par Philostorge s'étalent en réalité sur plus de dix ans. Mais sa démonstration n'est guère convaincante, comme nous le montrerons *infra* à propos de la définition des *mixobarbares*.

59 L'avancée jusqu'à Carthage est signalée par Procope comme une conséquence de la défaite de Jean Troglita en 547 : *Et alors l'ennemi, parcourant tout ce pays jusqu'à Carthage* (K□□χη□ó□□), *traita de terrible manière les Africains qui se trouvaient sur sa route* (*Guerre vandale*, II, 28, 49).

60 Cf. notre article « Les premiers raids des tribus sahariennes en Afrique et la *Johannide* de Corippus », dans *Actes du IVe colloque international d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du Nord, Strasbourg, 5-9 avril 1988, tome 2, L'armée et les affaires militaires*, Paris, 1991, p. 479-490.

61 Corippe, dans le récit des événements antérieurs à l'arrivée de Jean Troglita (*Johannide* III, 52-460 et IV, 1-242), ne mentionne pas les *Laguatan* avant la prise d'Hadrumète en 545 (il ne faut en effet pas considérer le mot *Leucada* de III, 294 comme un synonyme de *Laguatan* mais plutôt comme un toponyme, ainsi que le montrera V. Zarini dans son édition à paraître de la *Johannide*). Procope, de son côté, n'évoque pas les *Laguatan* dans la *Guerre vandale* avant 543. Dans le *De Aedificiis*, il signale seulement leur attaque sur Lepcis entre 527 et 533 : or, à cette époque, Antalas s'insurgeait en Byzacène et battait les Vandales, mais ils n'intervinrent pas.

62 *Johannide*, III, 393-396 :

[Antalas] *misit ad extremas Libyae sitientis harenas,*

...populosque malignos/edocuit nostrisque implevit cladibus aures...

63 Procope, *Guerre vandale*, II, 22, 18-20. Cf. *infra* p. 617-620.

64 Cette constatation, essentielle, dément totalement les affirmations de T. Lewicki (« *Lawâta* », dans *Encyclopédie de l'Islam*, 2e éd. (*EI*^{2}), t. 5, 1986, p. 699702) et les conclusions implicites de nombre de partisans modernes de la théorie, qui semblent considérer, sans pouvoir citer un seul texte, et en négligeant l'histoire de la politique berbère des Byzantins après 548, que les incursions racontées par Corippe ne cessèrent de se répéter ensuite, dans un mouvement de glissement continu durant les vie et viie siècles pour la conquête de nouveaux terrains de parcours en Byzacène.

65 Procope, *Guerre vandale*, II, 28, 51 : *Les Romains, en les poursuivant alors qu'ils fuyaient dans un désordre total, en tuèrent un grand nombre, tandis que le reste s'enfuit vers les extrémités de la Libye* (οι δε λοιποιές Λιβύης τάς εσχατιάς δι-φυγον).

66 Cf. *infra* p. 633.

67 Cf. *infra* p. 338-342 et p. 664-668.

68 Cf. *infra* p. 668-676.

69 Ibn 'Abd al-Hakam, *Kitâb Futûh Misr wa-l-Maghrib*, éd. C. C. Torrey sous le titre *The History of the conquest of Egypt, North Africa and Spain, known as Futuh Misr, New Haven, 1922. Traduction partielle du livre V par A. Gateau, Conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne, Alger, 1947, et dans Revue Tunisienne, 1931, p. 233-260, 1932, p. 71-78, et 1935, p. 247-270.*

70 Ibn 'Abd al-Hakam est né en 798 ou 799 et mort en 871, cf. *EI*^{2}, t. III p. 696.

71 Cette traduction a été élaborée en commun avec Ah. Siraj à Rome en 1989. Nous lui avions à l'époque fait part de nos doutes sur la traduction Gateau de ce passage, et il avait accepté pour nous de la reprendre. Par la suite, après notre soutenance de thèse fin 1990, il fut amené pour sa propre enquête à la revoir encore et à en donner une version un peu différente dans son livre *L'image de la Tingitane*, Rome, 1995, p. 65-66.

72 D. Oates, « The Tripolitan Gebel : Settlement of the Roman period around Gasr ed Dauun », dans *Papers of the British School at Rome* , vol. 21, 1953, p. 113.

73 Cf. notre article « Mythe et histoire aux derniers temps de l'Afrique antique : à propos d'un texte d'Ibn Khaldoun », dans *Revue historique*, t. CCCIII/2, 2001, p. 315-341.

74 La faute est d'autant plus grande que dans le cas de Ibn 'Abd al-Hakam les avertissements des spécialistes n'ont pas manqué : cf. ainsi les remarques de A. Gateau, *RT*, 1931, p. 234, et surtout l'article fondamental de R. Brunschwig, « Ibn Abdalh'akam et la conquête de l'Afrique du Nord », dans *Annales de l'Institut d'études orientales de l'université d'Alger*, t. 6, 1942-47, p. 108-155.

75 A. Gateau, *R T*, 1931, p. 234

76 D. Oates (*op. cit. supra* note 72), manifestement gêné, a voulu comprendre qu'il s'agissait de la ville tunisienne de Sousse, suivi en cela plus tard par O. Brogan (« Some ancient sites in Eastern Tripolitania », dans *Libya Antiqua*, t. XIIIXIV, 1976-77, p. 128). Mais le texte évoque sans ambiguïté le Sous marocain, ce que confirment toutes les autres versions du mythe.

77 Cf. surtout l'article très clair de G. Marçais, « La Berbérie au ixe siècle d'après El Yacoubi », dans *RAf*, t. 85, 1941, p. 45-48.

78Dans sa thèse *Tripolitania*, Londres, 1995, p. 29, l'auteur écrit : « The Rum were not Romans, but the Romanized *Libyphoenices*. One may guess that the *Afariq* were some of the original Gaetulian and *Macae* population of the Gebel... » (*sic*).

79*Le Synekdemos d'Hiéroklès et l'opuscule géographique de Georges de Chypre*, éd. E. Honingman, dans *Corpus Bruxellense Historiae Byzantinae I*, Bruxelles, 1939, p. 54-57 et p. 61 : une cité en Proconsulaire, Carthage (mais plus loin Laribus, Théveste et peut-être Ammaedara sont nommées en Numidie), quatorze en Byzacène, treize en Numidie, trois en Maurétanies, trois en Tripolitaine, soit un total de 34 cités.

80*Concilium Lateranense a. 649 celebratum*, éd. R. Riedinger, Berlin, 1984 : ces actes reprennent les textes, avec les souscriptions des évêques présents, des conciles tenus en 646 en Proconsulaire (p. 91-95 : 68 évêchés cités) et en Byzacène (p. 77-79 : 42 évêchés cités).

81 D. Mattingly, *Tripolitania* , Londres, 1995, p. 175.

82*Le synekdemos d'Hiéroclès et l'opuscule de Georges de Chypre*, éd. E. Honingman, *Corpus Bruxellense Historiae Byzantinae*, I, Bruxelles, 1939, p. 61 : TRI-ΠΟΛΙΣ·Τόσιβα, Λέπτις, Οἴα. Le nom Τόσιβα, inconnu jusqu'à présent, apparaît sur un texte arménien qui semble se rapporter à la Tripolitaine des années 650 (document présenté par C. Zuckerman en octobre 2000 au colloque de Tunis sur l'Afrique vandale et byzantine, à paraître dans la revue *Antiquité tardive*).

83 Ibn al-Athîr, *Kitâb al-Kâmil fî al-târîkh*, trad. partielle de E. Fagnan, *RAf*, 1896, t. 40, p. 355.

84Ibn 'Abd al-Hakam, trad. A. Gateau, *RT*, 1931, p. 241 : *[L'Ifrîkiyya] était gouvernée par un roi connu sous le nom de Djurdjîr. C'est Hirakl (Héraclius) qui l'avait investi du pouvoir, mais Djurdjîr se déclara indépendant et fit frapper des dînârs à sa propre effigie. Il régnait sur les territoires de Tripoli à Tanger*. Ailleurs, le même auteur signale que face à 'Amr, *les habitants de Sabratha s'étaient retranchés* (*ibid* p. 238). Al-Balâdhûrî, *Futûh al-buldân*, trad. P. K. Hitti et F. C. Murgotten, t. 1, New-York, 1916, p. 356-357 : *Uthmân nous envoya dans*

une expédition contre l'Ifrîkiyya, dont le patrice exerçait un pouvoir qui s'étendait de Tripoli jusqu'à Tanger. Sur le maintien de la présence byzantine dans les cités littorales jusque dans les années 650 au moins, cf. *supra* note 82.

85Cf. en général F. Rosenthal, *A History of Muslim historiography*, 2e éd., Leiden, 1968. Et pour Ibn 'Abd al-Hakam en particulier, cf. les remarques de A. Gateau et l'article de R. Brunschwig cités *supra* note 74.

86 M. Talbi, « Un nouveau fragment de l'histoire de l'occident musulman. L'épopée d'Al-Kâhina », dans *Cahiers de Tunisie*, tome 19, 1971, p. 20 (repris dans M. Talbi, *Etudes d'histoire ifriqiyenne*, Tunis, 1982, p. 126).

87 Cette enquête ne prétendait pas à l'exhaustivité, mais elle s'est efforcée de réunir beaucoup plus de textes que ceux habituellement utilisés par nos prédécesseurs. Nous regrettons de ne pas avoir eu les moyens d'exploiter deux ouvrages manuscrits conservés à la Bibliothèque générale de Rabat, *Mafâkhir al-Barbar* (D. 1020) et *Kitâb al-Ansab* (K. 1275). Signalés par E. Lévi-Provençal et M. Shatzmiller, ces livres semblent cependant être des compilations tardives (xive siècle probablement) de traditions surtout généalogiques sur les origines des Berbères (cf. l'article « Mafâkhir al-Barbar » dans *EI*^{2}, t. 6, 1986, p. 1146-1147).

88 Sur cet auteur, cf. *EI*^{2}, tome 3, p. 863 et A. Miquel, *Géographie humaine du monde musulman*, t. 1, Paris, 1967, p. xxi et p. 87. Il existe pour la partie de son œuvre consacrée au Maghreb trois traductions françaises : par Barbier de Meynard, dans *JA*, 1865, p. 227-295 et p. 446-532 (texte arabe p. 5-127) ; par M. T. de Goeje, dans *Bibliotheca Geographicorum Arabicorum*, tome 6, Leyde, 1887, p. 65-66 pour notre passage ; et par M. Hadj-Sadok, dans *Bibliothèque arabe-française*, tome 6, Alger-Paris, 1949. Nous avons repris ici la version de Goeje, identique à la version Hadj-Sadok (le manuscrit de Barbier de Meynard était incomplet).

89 Cf. également Al-Bakrî, trad. De Slane, *JA*, t. 12, 1858, p. 429-430 : *Atrâbolos... : on dit que le nom de cette ville signifie en grec « trois villes... Elle se nomme aussi Medina-t-Ayas.*

90 A. Mcharek, « De Zama à Kairuan : la Thusca et la Gamonia », dans C. Lepelley et X. Dupuis éd, *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord antique*, *Hommage à Pierre Salama*, Paris, 1999, p. 139-182.

91 Conclusion identique chez A. Siraj, *L'image de la Tingitane*, Rome, 1995, p. 212.

92 La seule véritable exception est Ibn al-Athîr (trad. Fagnan, *RAf*, t. 40, 1896, p. 355-356), mais l'historien syrien recopie textuellement sur ce sujet Ibn 'Abd al-Hakam, et son texte ne représente donc pas, dans ce cas précis, une source originale.

93 Ibn al-Faqih al-Hammadani (sic), *Kitâb al-Buldân*, édition et traduction des passages sur l'Afrique du Nord par M. Hadj-Sadok, *Bibliothèque arabe-française*, t. 6, Alger, 1949, p. 39.

94 M. Hadj-Sadok, *ibid.* , introduction p. x-xii .

95 Al-Muqaddasî (sic), édition et traduction partielle sous le titre *Description de l'Occident musulman au 4e siècle de l'Hégire*, par C. Pellat, *Bibliothèque arabe-française*, t. 9,

Alger, 1950, p. 55.

96 Citation extraite de l'étude de A. Miquel sur Al-Ma'sûdî, dans *Géographie humaine du monde musulman*, tome 1, Paris, 1967, p. 202-212.

97 Al-Mas'ûdî, *Murûdj al-dhahab (Les prairies d'or)*, texte et traduction G. Barbier de Meynard et J. Pavet de Courteille, 9 volumes, Paris, 1861-1877. M. Gaudefroy-Demombynes disait de cette traduction qu'elle « est à la fois exacte et agréable à lire » (*Les institutions musulmanes*, Paris, 1921, p. 13). Les extraits cités ici se trouvent dans le t. 1 p. 195-107, et dans le t. 3 p. 241-243.

98 Al-Idrîsî, *Le Magrib au xiie siècle de l'Hégire (vi^e^ siècle après J.-C.), texte établi et traduit en Français d'après Nuzhat al-Mustaq*, par M. Hadj-Sadok, Paris, 1983, p. 63. Une version corrigée de la vieille traduction de Jaubert pour les chapitres sur l'Occident vient d'être publiée avec présentation, carte, et notes par H. Bresc et A. Nief sous le titre *Idrîsî, La première géographie de l'Occident*, Paris, 1999. Notre passage figure à la p. 130 (les auteurs préfèrent l'expression *Maghreb occidental* à *point extrême du Maghreb* choisi par M. Hadj-Sadok).

99 Al-Bakrî, dans un passage cité par Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 177.

100 Al-Watwât, traduction partielle par E. Fagnan, dans *Extraits inédits relatifs au Maghreb : géographie et histoire*, Alger, 1924, p. 41-42. Ce texte date de la fin du xiie ou du début du xiiie siècle.

101 Al-Tidjanî, *Rihla*, traduction partielle par A. Rousseau, dans *JA*, 1852, p. 201. Le texte date du xive siècle.

102 Cf. sur ces problèmes notre étude, « Mythe et histoire aux derniers temps de l'Afrique antique. A propos d'un texte d'Ibn Khaldoun », dans *Revue historique*, t. CCCIII/2, 2001, p. 315-341.

103 Cet aspect a été totalement négligé dans l'étude, par ailleurs pionnière et très riche, de M. Shatzmiller, « Le mythe d'origine berbère. Aspects historiographiques et sociaux », dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 35, 1983, p. 145-156.

104 Références : Ibn Khurdâdhbah : cf. *supra* note 88 ; Ibn 'Abd al-Hakam : cf. *supra* note 71 ; Ibn Abd al-Barr : cf. *supra* note 26 ; Al-Idrîsî : cf. *supra* note 98 ; AlWatwât : cf. *supra* note 100 ; Ibn Khaldûn : cf. *supra* note 23 ; Mohammed ben Ahmed ben Ayas : « L'odeur des fleurs dans les merveilles de l'univers », trad. partielle de L. Langlès, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. 8, Paris, 1810, p. 7.

105 Nous ne prenons pas en compte ici le texte d'Al-Kindî (éd. Guest, p. 32) qui signale vers 660-661 une attaque de *Lawâta* sur l'Egypte, que {Amr eut à repousser. D'abord parce que cet assaut n'apporte évidemment rien à la théorie des migrations vers l'ouest ; et ensuite parce que, comme nous l'avons signalé *supra* note 34, ces *Lawâta* sont probablement un groupe issu des *Mazikes* du désert égyptien occidental, récemment passé sous le contrôle des *Lawâta*. Cf. également *infra* 5e partie chap. 18 note 80.

106 Ibn 'Abd al-Hakam, trad. A. Gateau, *RT* , 1931, p. 236.

107 Al-Balâdhûrî, *Futûh al-Buldân*, extrait cité par M. Talbi, *L'Emirat Aghlabide*, Paris, 1966, p. 26-27. Dans son article « Ibn {Abdalh'akam et la conquête de l'Afrique du Nord » (*Annales de l'Institut d'Etudes Orientales (Alger)*, tome 6, 194247, p. 108-155), R. Brunschwig cite d'autres passages de Abû 'Ubayd ibn Sallâm, qui était la source de Al-Balâdhûrî. Tous les textes de cet auteur, mort en 839, évoquent les Lawâta comme « les habitants de Barka ».

108 Ibn al-Athîr, trad. Fagnan, *RAf*, 1896, p. 355.

109 A l'exception des néo-convertis issus de cette tribu et qui ont rejoint l'armée arabe : cf. *infra* 5e partie p. 787-788.

110'Ubayd Allâh ibn Sâlih, *fath al-Arab li-l Magrib*, trad. E. Lévi-Provençal dans *Arabica*, tome 1, 1954, p. 35-42. Cet auteur vivait dans le sud marocain au xive siècle.

111 E. Lévi-Provençal, *ibid.*, introduction, p. 24-25.

112 Chronologie établie par E. Lévi-Provençal, *ibid.*, p. 43. Critique de H. R. Idris dans *Revue des Etudes Islamiques*, 1969, p. 148-149, citant aussi H. Monès qui dénonce « l'inexactitude des dates de 'Ubayd Allâh ».

113 Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 275.

114 Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 232.

115 Ibn Khaldûn trad. De Slane, t. 1, p. 233-234.

116 Al-Bakrî, trad. De Slane, *JA*, 1859, p. 115.

117Al-Ya'kûbî, *Kitâb al-Buldân*, trad. G. Wiet sous le titre *Les pays*, Le Caire, 1937, p. 203. Le même auteur nuance cependant cette affirmation plus loin (*ibid.* p. 208) en écrivant : *Cinq étapes séparent Tripoli de Gabès, dans une région prospère peuplée de Berbères, Zanâta, Luwâta...*

118 Un exemple pour le Maroc, à propos de la ville d'Asila, au sud de Tanger : *Au sud de cette ville, on trouve plusieurs tribus louatiennes...* (trad. De Slane, *JA*, 1859, p. 328).

119 Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 232-236.

120 Dans le cas de l'extension vers l'Egypte, le mouvement a pu commencer dès le vie siècle, à la suite de la répression byzantine. Les *Lawâta* qui attaquent le pays en 660-661 sont en efffet probablement d'anciens *Mazikes* absorbés par les *Lawâta* (cf. *supra* note 34).

121 Selon Ibn al-Athîr, après leur ralliement du début des années 640, les *Lawâta* se seraient révoltés, ce qui aurait nécessité une expédition punitive, prélude à leur soumission définitive : *[vers 661-662] {Ukba poussa jusque chez les Lawâta et les Mazâta, qui d'abord lui prêtèrent obéissance pour ensuite retourner à leurs erreurs ; de sorte que cette année même il dirigea contre eux une expédition où il leur tua du monde et leur fit des prisonniers* (trad. Fagnan, *RAf*, 1896, p. 365). La même tradition se retrouve chez 'Ubayd Allâh : {*Ukba fit une expédition contre les Lawâta en 41 de l'Hégire* (trad. Lévi Provençal, *Arabica*, 1, 1954, p. 38). L'association avec les *Mazâta*, donnés habituellement comme des habitants de l'oasis de Waddan, laisse supposer que ces événements concernaient en fait une autre fraction des *Lawâta* (cf. *infra* 5e partie p. 784-785).

122 Al-Nuwayrî, trad. De Slane, *JA*, 1841, p. 116.
123 Ibn al-Athîr, trad. Fagnan, *RAf*, t. 40, 1896, p. 365-366 : [Le calife nomme au gouvernement de l'Ifrîkiyya] « 'Ukba ibn Nâfi' Fihri qui était resté à Barka et à Zawîla depuis qu'il les avait conquises du temps de 'Amr ibn al-'Asi et d'où il avait pratiqué la guerre sainte et fait des conquêtes. Avec les dix mille cavaliers que Mu'âwiyya lui envoya en même temps que sa nomination, ce chef pénétra en Ifrîkiyya *et le concours que lui prêtèrent les Berbères convertis lui procura une nombreuse armée* ».
124 Al-Mâlikî indique ainsi que vers 684-685, lorsque Zuhayr ibn Kays, arrivé de Libye, envahit l'Ifrîkiyya, *il avait avec lui 6 000 hommes, 2 000 Berbères et 4 000 Arabes* (trad. H.R. Idris, dans *Revue des Etudes Islamiques*, 1969, p. 141). Ces Berbères étaient nécessairement des Libyens, et très probablement des Lawâta. De même, un peu plus tard, Ibn 'Abd al-Hakam signale que lors de la première expédition de Hassân, vers 692-693, celui-ci avait un lieutenant nommé *Hilal ibn Tarwan al-Luwâti*, de toute évidence un *Lawâta* (trad. A. Gateau, *RT*, 1932, p. 71). Cf. sur tout ceci *infra* p. 787-788.
125 Abû Zakariyyâ, trad. R. Le Tourneau, *RAf*, 1960, p. 107-108.
126 Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 233-234. On peut cependant se demander, dans le cas de ces *Lawâta* de Tahert, s'il ne s'agit pas en réalité de descendants des partisans de Ibn Rostem, qui auraient suivi ce chef après son expulsion de Kairouan en 761-762. Les kharidjites qui le soutenaient venaient en effet de Libye (cf. T. Lewicki, article *Al-Ibadiyya*, *EI*^{2}, t. III, p. 675-676).
127 Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 236.
128 Cf. sur cette question *infra* chap. 18.
129 G. Marçais, « La Berbérie au ixe siècle d'après El Yacoubî », *RAf*, 1941, p. 43.
130 Cf. T. Lewicki, article « *Lawâta* » dans *EI*^{2}, t. 5, 1986, p. 699-702. Cet article est très riche sur les problèmes de l'ibadisme, dont T. Lewicki était le grand spécialiste. En revanche, on y rencontre aussi des affirmations très contestables sur l'époque byzantine, fondées sur une lecture inexacte de Procope et de Corippe.
131 Cf. T. Lewicki, *ibid.* , p. 701.
132 Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 197 : [L'Ifrîkiyya, autrefois habitée] *par une quantité innombrable de tribus berbères, est devenue un lieu de parcours pour les Arabes de la tribu de Soleim*.
133 A. Bernard, *Les confins algéro-marocains*, Paris, 1911, p. 81-82.
134 J. Berque, « Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine ? », dans *Hommage à Lucien Febvre*, Paris, 1954, p. 267.
135 J. Berque, *L'intérieur du Maghreb, xve-xixe siècle*, Paris, 1978, chapitre X, « Logiques d'assemblage au Maghreb », p. 327.
136 Le nom *Zenâta* est inconnu des sources grecques et romaines. L'inscription de « Titus Claudius le Zénatien » citée par De Slane (appendice du tome IV de la traduction d'Ibn Khaldûn, Paris, 1856, p. 575), à la suite d'une première publication de Berbrugger (*RAf*, t. 1, 1856, p. 441-446 : *Ti Claudius Zena ti/ Claudii Chresimi/ Frater HSE*),

évoque en fait *Ti(berius) Claudius Zena*, frère *de Ti(berius) Claudius Chresimus*... D'autre part, la notion de « race zénatienne », chère à Ibn Khaldûn, n'apparaît qu'avec les grands systèmes généalogiques des xe et xie siècles. Dans les premiers siècles de l'islam, les *Zenâta* ne formaient qu'une grande confédération tribale parmi d'autres, comme les *Lawâta*, les *Hawwâra*, les *Nafûsa* etc... (sur tout ceci, cf. *infra*, 5e partie).

137 Nous n'avons, de manière générale, pas trouvé d'indication du nom de la tribu de la Kâhina chez les historiens de la conquête avant Ibn Khaldûn.

138 Ibn Kh aldûn, trad. De Slane, t. 3, p. 191.

139'Ubayd Allâh, trad. E. Lévi-Provençal, *Arabica*, 1, 1954, p. 35-42, § 16.

140 Al-Mâlikî, trad. Idris, *Revue des Etudes Islamiques*, 1969, p. 145. Al-Nuwayrî, trad. De Slane, *JA*, 1841, p. 559 : *Les Arabes veulent s'emparer des villes, de l'or et de l'argent, et nous ne désirons posséder que des champs pour la culture et le pâturage*.

141 N. Slouschz, *Judéo-Hellènes et Judéo-Berbères*, Paris, 1909, p. 163-166.

142 E.-F. Gautier, *Les siècles obscurs du Maghreb*, p. 226-227. M. Simon, « Le judaïsme berbère dans l'Afrique ancienne », dans *Recherches d'histoire judéochrétienne*, Paris, 1962, p. 74-75.

143 Cf. sur cette hypothèse P. Monceaux, « Les colonies juives dans l'Afrique romaine », *Revue des Etudes Juives*, 1902, p. 27.

144 M. Simon, *ibid.* , p. 52.

145Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 208-209.

146 M. Talbi, « Un nouveau fragment de l'histoire de l'Occident musulman (62-196/682-812). L'épopée d'Al-Kâhina », dans *Cahiers de Tunisie*, 73, 1971, p. 42-43.

147 M. Talbi, *ibid.* p. 43.

148 M. Talbi, *ibid.* p. 43.

149 Cf. les textes cités *supra* p. 174-186. Cette interprétation, que nous avions présentée dans notre thèse de 1990 et qui complète l'article de M. Talbi, a été reprise par G. Camps dans *L'Afrique du Nord au féminin*, Paris, 1992, p. 136-137.

150 Ibn Kh aldûn, trad. De Slane, t. 3, p. 191.

151 Al-Bakrî, trad. De Slane dans *JA*, 1858, p. 437. Même remarque dans le *Kitâb al-istibsâr* : *'Amr ibn al-'Âs arriva jusqu'au Djebel Nefousa, dont les habitants étaient chrétiens, et il le conquit* (trad. Fagnan, dans *RSAC*, 1898, p. 58).

152 Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 214-215.

153 Al-Mâlikî, trad. Idris, *Revue des Etudes Islamiques*, 1969, p. 146.

154 M. Fantar, « La Kahina, reine des Berbères », dans *Reppal*, 3, 1987, p. 169-184.

155 M. Talbi, *op. cit.* (*Cahiers de Tunisie*, 1971) p. 42, et article « Al-Kâhina », dans *EI*^{2}, t. 5, 1982, p. 440-442.

156 Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 3, p. 179.

157 Cette théorie, évidemment intimement liée à la théorie des migrations, est aujourd'hui exposée avec le plus de clarté et les arguments les plus complets par G. Camps, notamment dans *Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse, 1980, en particulier

p. 49-50 et p. 125-128. Mais on en retrouve des échos plus ou moins fidèles dans nombre de synthèses consacrées à l'histoire du Maghreb.

158 Cf. sur ces questions l'intéressante réflexion de A. Sadki : « L'interprétation généalogique de l'histoire nord-africaine pourrait-elle être dépassée ? », dans *Hesperis-Tamuda*, XXV, 1987, p. 127-146. L'auteur conclut que la division des Berbères en trois grandes familles, à la suite de l'islamisation, constitue « le plus profond acte assimilateur que l'histoire des Imazighn ait jamais subi » (p. 130) : pour lui, ce classement, loin de correspondre à une réalité ethnique, serait d'abord le fruit du transfert au Maghreb du « modèle généalogique sémitique ». A. Sadki accepte par ailleurs, en citant G. Camps, l'idée « d'un mouvement permanent de tribus vers l'ouest », mais il la nuance en faisant commencer le mouvement en question avec la conquête arabe (p. 134).

159 Cf. G. Camps, *Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse, 1980, p. 125-128, avec la photo d'un targui et sa légende p. 125 : « armé de sa lance en métal (eller) et de son épée (takouba) à garde cruciforme, le targui ne diffère que fort peu des nomades chameliers qui à partir du Ve siècle pénétrèrent au Maghreb ».

160 Salluste, *Guerre de Jugurtha*, XIX, 5 : *Super Numidiam Gaetulos accepimus partim in tuguriis alios incultius vagos agitare. Cf. également Pomponius Me-la, III, 104 : Nigritarum Gaetulorumque passim vagantium ne litora quidem infecunda sunt... La Table de Peutinger (segment VII, 2) signale en Tripolitaine des Bagigetuli qui sont probablement en fait des vagi Getuli, des nomades semblables à ceux évoqués par Salluste.*

161 Strabon, *Géographie*, XVII, 3, 19. Ce texte a été traduit et commenté par R. Rebuffat dans son article « Les fermiers du désert », dans *L'Africa romana 5. Atti del V convegno di studi, Sassari, 1987*, Sassari, 1988, p. 37-38.

162 Orose, *Histoires contre les païens*, I, 2, 90 (exposé géographique valable pour le début du ve siècle). Pour saint Augustin, cf. *infra* p. 460-463.

163 On peut noter d'ailleurs sur ce sujet que Ibn Khaldûn lui-même, après avoir affirmé le nombre, la diversité, et le nomadisme des Zénètes, ajoute cette remarque : *L'histoire des Zenâta en Ifrîkiyya et au Maghreb commença immédiatement après l'apparition de la race berbère en ce pays, c'est-à-dire dans un siècle tellement reculé que Dieu seul peut en savoir l'époque* (trad. De Slane, t. 3 p. 190). De toute évidence, pour lui, il y avait toujours eu sur l'ensemble du territoire nord-africain, oriental et occidental, des groupes « zénètes », c'est-à-dire des tribus qui pratiquaient le grand nomadisme. Il ignorait visiblement tout d'une grande migration d'est en ouest dans l'Antiquité tardive.

164 Cf. l'étude qui fait toujours référence de E. Demougeot, « Le chameau et l'Afrique du Nord romaine », dans *Annales E.S.C.*, 1960,2, p. 209-247. Des preuves écrites de la présence banale du chameau dans le désert libyen au milieu du iiie siècle ont, depuis cet article, été apportées par les *ostraka* de Bu Njem : cf. R. Marichal, *Les ostraka de Bu Njem*, Tripoli, 1993, notamment p. 101-114, avec par exemple le n° 5 qui mentionne la *statio camellariorum*.

165 Ammien Marcellin, *Histoires*, XXVIII, 6, 5. Cf. pour ce passage un commentaire *infra* p. 211-212.
166 Synésios, *Catastase II*, éd. N. Terzaghi (*Synesii Cyrenensis Opuscula*, Rome, 1944), p. 290, l. 17. Commentaire de D. Roques, *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987, p. 290-291.
167 Corippe, *Johannide*, VII, 236-239 : (Le préfet Athanase envoie des secours à Jean Troglita qui a établi ses quartiers d'hiver à Laribus)
Plaustra gemunt onerata viis altisque camelis
fervet iter...
omnia per latos convectant horrea campos
armaque multa viris more expedenda Latinis.
(Sur les chemins, les chariots chargés gémissent et les hauts chameaux mettent la route en effervescence... On transporte à travers les vastes plaines tout le blé des greniers et de nombreuses armes destinés à être distribués selon l'usage aux soldats latins).
168 Cf. J.-P. Darmon, « Note sur le tarif de Zarai », dans *Cahiers de Tunisie*, 1964, p. 7-23.
169 Rappelons ici que R. Rebuffat a bien mis en évidence l'existence, au sein même de la langue libyque, de plusieurs alphabets (« Graffiti en libyque de Bu Njem », dans *Libya Antiqua*, XI-XII, 1974-75, p. 165-181). Cf. sur cette question une synthèse récente de L. Galand, « L'écriture libyco-berbère », dans *CRAI*, 1998, p. 593-601. Les dialectes aussi devaient être nombreux, et on ne peut exclure l'existence d'une famille de parlers « gétules » à l'origine du « zénète ».
170 J. Berque, « Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine ? », dans *Hommage à Lucien Febvre*, Paris, 1954, p. 267.
171 Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 3 p. 179.
172 Ibn Sa'îd, historien et géographe est né à Grenade vers 1214 et mort à Tunis vers 1286-87. Le passage cité est un extrait de sa *Chronique* traduit par Reinaud et Guyard en appendice de leur traduction de la *Géographie d'Aboulféda*, t. II, 1, p. 170, note 1.
173 Léon l'Africain, trad. A. Epaulard, t. 1 p. 15.
174 J. Huguet, « Latins et Berbères », dans *Archives berbères*, t. 1, 1915-16, p. 252.
175 On nous permettra ici de plagier la conclusion polie mais cinglante de J. Berque à propos de la portée plus générale du livre de E.-F. Gautier : *il dota « autour des années 1930 la science nord-africaine d'une superbe mythologie »* (« Cent vingt-cinq ans de sociologie maghrébine », dans *Annales E.S.C.*, 1956, 3, p. 308).

Chapitre 6. L'origine des Austuriani et des Laguatan

L'abandon complet de la théorie des migrations nous oblige d'abord à réexaminer le problème de l'émergence tardive des *Austuriani* et des *Laguatan* : si ces tribus ne venaient pas du désert préégyptien, il faut supposer qu'elles occupaient depuis longtemps avant leur apparition au Bas-Empire l'arrière-pays de la Cyrénaïque ou de la Tripolitaine, mais en étant ignorées des sources antérieures. Comment alors expliquer ce silence ?

Une première hypothèse serait que les deux groupes ne formaient, avant la fin du iiie siècle, que de toutes petites unités, plus ou moins marginales. Ils auraient ainsi échappé à Pline l'Ancien et à Ptolémée, et n'auraient pas eu les moyens, par ailleurs, d'attirer l'attention sur eux. Dans la mesure où nous sommes dans l'impossibilité d'évaluer la représentativité des listes des géographes anciens, cette éventualité ne peut être entièrement exclue. Toutefois, elle oblige à imaginer un renforcement singulier de ces tribus au cours du iiie siècle, pour qu'elles soient devenues capables, au siècle suivant, d'apparaître comme les ennemis majeurs de Rome en Tripolitaine et en Cyrénaïque.

Plus originale est la proposition de R. W. Bulliet [1] : *Austuriani* et *Laguatan* auraient été, avant le ive siècle, « des Berbères semi-sédentaires de Tripolitaine qui fournissaient en main d'œuvre agricole les régions de Tunisie et de Libye mises en culture par les Romains ».

C'est le développement de l'élevage du chameau qui les aurait rendus « capables de mener une existence purement nomade, dans les zones désertiques hors du contrôle des Romains, et de lancer des raids sur les campagnes qu'ils avaient jadis cultivées ». Dans cette perspective, le silence de nos sources pourrait se comprendre par une partielle « détribalisation » de ces gens, trop intégrés pour être pris en compte dans les listes des *gentes* maures.

La difficulté de ce schéma réside dans le fait que les *Austuriani* apparaissent comme des pillards nomades et chameliers dès au moins le milieu du ive siècle. Or, les prospections archéologiques dans les vallées de Tripolitaine intérieure et orientale montrent, nous le verrons [2], que se maintenait à cette époque une population sédentaire, qui multipliait simplement ses établissements fortifiés. On ne perçoit guère dans ces régions agricoles d'évidence archéologique suggérant un passage des populations jusque là gravitant dans la mouvance romaine à une vie nomade. Ces phénomènes sont plus tardifs, postérieurs à l'apparition des *Austuriani* et des *Laguatan*. Pour suivre R. W. Bulliet, il faudrait voir dans les « ouvriers agricoles semi-sédentaires » qu'il évoque des populations extérieures au *limes*, pénétrant occasionnellement dans les zones agricoles pour certains travaux, comme celles évoquées par Publicola dans une célèbre lettre à saint Augustin [3]. Mais dans ce cas, ces gens pouvaient déjà disposer du dromadaire et étaient certainement organisés en tribus, ce qui nous ramène au problème initial : pourquoi ont-ils été ignorés, sous leur nom d'*Austuriani* ou de *Laguatan*, de tous les documents que nous possédons ?

Ces réflexions nous conduisent à avancer une troisième hypothèse qui, en dépassant les deux qui précèdent, aura cependant l'avantage de ne pas entrer en contradiction avec tous les éléments qu'elles comportent : *Austuriani* et *Laguatan* occupaient l'actuel territoire libyen avant le iv^e^

siècle ; c'étaient déjà des tribus relativement importantes et pratiquant un certain nomadisme ; mais elles ne figurent pas dans les textes parce qu'elles portaient alors d'autres noms. Plutôt que de supposer de grands mouvements migratoires, de soudains accroissements de puissance, ou de profonds et précoces bouleversements sociaux, on aurait plus simplement à faire face à une simple évolution onomastique. Une telle hypothèse suppose cependant plusieurs conditions pour être envisageable. Il faut prouver qu'il existait déjà sur le sol de la Libye moderne une ou des tribus dont la localisation et les caractères étaient relativement proches de ceux des *Austuriani* et des *Laguatan*. Il faut relever des indices, dans les sources évoquant ceux-ci, qui les relient aux tribus préalablement identifiées. Il faut pouvoir enfin justifier une telle évolution onomastique. La tâche est complexe, mais il existe de nombreux éléments qui permettent de remplir, plus ou moins complètement, ces conditions et d'étayer ainsi cette hypothèse, bien mieux que la théorie des migrations.

1– LE PAYS DES *AUSTURIANI* AU ive SIÈCLE

Le chapitre précédent a permis de mettre en valeur la remarquable permanence des *Austuriani* et des *Laguatan* sur l'actuel territoire libyen jusqu'à la fin du viie siècle. Il est temps maintenant de préciser plus exactement les foyers réels de ces peuples, et leurs bases de départ. Le schéma élaboré à partir de leurs mentions dans les sources grecques et latines entre le ive et le vi^e^ siècle (*supra* p. 190) révèle un mouvement alternatif dans la direction de leurs raids, tournés tantôt vers la Tripolitaine, tantôt vers la Cyrénaïque. Ce mouvement de balancier avait

frappé R. G. Goodchild qui, à plusieurs reprises, suggéra qu'il pouvait s'expliquer par la situation du foyer originel des *Austuriani* entre les deux provinces, dans la région du fond de la Grande Syrte [4]. Notre interprétation du passage de Philostorge, dans lequel l'écrivain arien décrivait l'habitat ordinaire de cette tribu, *entre l'Afrique et la Libye*, confirme, nous l'avons vu, cette hypothèse [5]. Elle est encore renforcée par plusieurs remarques d'Ammien Marcellin et de Synésios. Lorsque le premier signale que *les Austoriani sont des barbares voisins de ces régions* en parlant de la *provincia africana Tripoleos*, et qu'il ajoute *qu'ils firent irruption hors de leur (propre) territoire* [6], il établit l'existence d'un foyer central pour la tribu, mais de manière encore très imprécise, tant la *chôra* des trois cités, notamment celle de Lepcis, était vaste [7]. Plus utile, Synésios, en déplorant les raids des mêmes barbares, affirme de son côté que si les généraux romains le voulaient, des expéditions punitives jusqu'au cœur de leur territoire seraient possibles et relativement faciles. Cette déclaration, en confirmant l'existence d'un point de repli habituel des *Ausourianoi*, suggère qu'au début du ve siècle celui-ci devait se trouver plus près de la Cyrénaïque que de la Tripolitaine [8]. De fait, Ammien Marcellin fournit ici un détail dont on a rarement souligné l'intérêt à ce point de vue. On sait que le comte d'Afrique Romanus, appelé à l'aide par les Tripolitains, exigea pour intervenir que les cités lui fournissent quatre mille chameaux [9]. Le passage a été souvent cité dans l'interminable débat sur l'histoire de cet animal en Afrique. Mais son intérêt majeur est peut-être ailleurs : il révèle surtout, selon nous, que Romanus prévoyait un long trajet dans des régions désertiques pour réussir son expédition punitive contre les *Austoriani*. Seule une telle perspective, à laquelle il ne se sentait pas préparé, pouvait le conduire à une demande aussi étonnante [10]. Dès lors, une localisation de l'ennemi dans les oasis du fond de la Grande Syrte paraît très vraisemblable : ce

secteur est plus accessible depuis la Pentapole que depuis Lepcis Magna, dont il est séparé de plus de 600 km de régions très arides, dans lesquelles l'usage du dromadaire était effectivement une nécessité. De plus, se trouvent sous la Syrte au moins deux grandes oasis pouvant servir de bases de repli à une grande tribu, Zella et surtout Augila.

Aucune autre localisation ne peut autant correspondre aux informations fournies par les textes. Les régions de l'ouest de la Tripolitaine étaient bien protégées par le *limes Tripolitanus* [11] , et sont de toute façon trop loin de la Cyrénaïque. Les régions du sud, au-delà du Gebel, forment la zone inhabitable de la Hamadah al Hamra, qui isole encore plus au sud le pays garamante. On pourrait certes se demander si les *Austuriani* n'étaient pas issus des *Garamantes*. Mais ceux-ci vivaient au Fezzan, vraiment très éloigné de la Pentapole, et donc très peu accessible, contrairement aux dires de Synésios. D'autre part, les *Garamantes* existaient toujours au Bas-Empire, et ils n'avaient pas changé de nom : les *ostraca* de Bu Njem au iiie siècle, des textes de Servius, de saint Augustin, de l'*Ambrosiaster* et d'Orose à la fin du ive et au début du ve siècle, et des mentions de Luxorius et de Jean de Biclar au vi^e^ siècle le prouvent [12] . C'est donc presque avec certitude vers les terres situées au sud de la Grande Syrte, entre Zella et Augila, qu'il faut placer la base de départ des *Austuriani* et des *Laguatan* au moment où émerge leur puissance.

2 – LES PEUPLES DE LA SYRTE AU HAUT-EMPIRE : MACES ET NASAMONS

Ce point établi, il faut maintenant tenter de connaître la population de la région de la Grande Syrte, dans laquelle les deux tribus ont pris

naissance. Il existe environ une dizaine de textes, à caractère géographique ou ethnographique, qui fournissent des informations sur le peuplement de cette région avant le ive siècle. Le tableau suivant en résume l'apport essentiel [13] :

Source	Date	Informations
Hérodote : II, 32 IV, 172, 175, 182	Ve siècle av. J.-C.	Les *Nasamons* habitent le long de la Grande Syrte et jusqu'à Augila, vers l'intérieur. Les *Makai* sont à l'ouest des *Nasamons*.
Pseudo Scylax 109	IVe s. av. J.-C.	Les *Nasamons* occupent le rivage oriental de la Grande Syrte, les *Makai* le rivage occidental.
Diodore de Sicile III, 49 XVII, 50	1er s. av. J.-C.	Les *Makai* vivent près de la Syrte. Les *Nasamons* semblent placés au sud.
Strabon II, 5, 33 XVII, 3, 20	1er s.	Localisations confuses. Il cite en partant de la Cyrénaïque, et vers l'ouest, les *Psylles*, les *Nasamons*, et des *Gétules*.
Pline l'Ancien V, 33-34 XXXVII, 104	1er s.	Les *Nasamons* sont sur le rivage de la Grande Syrte. A l'ouest des *Nasamons* sont les *Asbystes* et les *Maces*. Les *Marmarides* atteignent aussi la Syrte, ainsi que les *Cisippades*. Le territoire nasamon s'étend jusqu'à des montagnes.
Pomponius Mela I, 23 I, 46	1er s.	Il évoque des *Augiles*, habitants d'Augila.
Denys le Périégète 208	IIe s.	Il donne une liste confuse, semblant placer seulement les *Nasamons* sur la Syrte.
Ptolémée IV, 3, 6 IV, 4, 6 IV, 5, 12	IIe s.	Outre plusieurs noms semble-t-il décalés trop à l'est, il place près de la Grande Syrte les *Elaones*, les *Makai Syrtites*, et plus à l'intérieur les *Makatoutai*, les *Augiles*, les *Nasamons*, et les *Bakatai*. Sont également évoqués «en Libye intérieure» plusieurs groupes très difficiles à localiser.
Table de Peutinger Seg. VIII, 2-3	IIIe s.	Apparemment d'ouest en est : les *Seli*, les *Syrtites*, les *Nasamons*, et des *Gétules*.
Liber Generationis 145	IIIe/IVe s.	*La Syrte a trois peuples : les Nasamons, les Maces, les Tautameos* (?).

Les informations de ce tableau peuvent sembler de prime abord assez confuses. Mais, comparée à des regroupements équivalents pour d'autres régions, la situation qui apparaît ici offre plutôt une remarquable cohérence. Deux noms reviennent en effet régulièrement pendant près de huit siècles : les *Nasamons* (dans neuf documents sur dix [14]), et les *Maces* (six sur dix). A part ces deux peuples, n'apparaissent que des groupes isolés, particuliers à chaque source : les *Cisippades* de Pline l'Ancien, les *Elaones* et les *Bakatai* de Ptolémée, les *Seli* de la *Table de Peutinger*. Il est possible que ces diverses tribus, dont on ne sait rien en dehors de ces textes, aient été, pour au moins plusieurs d'entre elles, englobées parmi les *Gétules* évoqués par Strabon [15] , car ce nom avait un sens très large dans l'Antiquité. Mais avant de risquer toute hypothèse sur leur importance, peut-être faudrait-il d'abord s'interroger sur le niveau de précision propre à chacune de nos sources. Tous les textes, de ce point de vue, ne peuvent en effet être mis sur le même plan. On ne peut, sans précautions, comparer Ptolémée, qui livre en tout plus de 170 noms de peuples africains, et Pline l'Ancien qui en donne une soixantaine, et encore moins comparer ces deux auteurs avec Diodore de Sicile dont l'ethnographie africaine se limite à cinq noms. Les deux premiers ont une ambition différente de tous les autres, qui ne s'en tiennent qu'à une vue souvent très générale du peuplement de l'Afrique. Or, si l'on admet que cette perspective générale est majoritaire dans nos sources, l'intérêt que manifestent la plupart des auteurs pour les *Nasamons* et les *Maces* ne peut s'interpréter que de deux manières : soit ces peuples étaient réellement les deux principaux groupements tribaux de la Syrte, retenant ainsi légitimement l'attention ; soit les noms de *Nasamons* et *Maces* recouvraient une réalité ethnologique complexe, une union de tribus ou une confédération, dont Pline et Ptolémée auraient distingué certaines fractions. Cette seconde hypothèse peut

sérieusement être envisagée, car on devine à travers le texte de Ptolémée des rapprochements significatifs. Il signale par exemple, en trois passages différents, des *Makaioi Syrtites*, des *Makooi*, et des *Makatoutai* qui ont toutes les chances, étant donné leur proximité géographique, d'être autant de fractions des *Maces* simplement évoqués par d'autres auteurs [16] . La même diversité peut être soupçonnée derrière l'ethnique *Nasamons*. Dans tous les cas, la prédominance des *Maces* et des *Nasamons* dans le peuplement de la Grande Syrte semble un fait assuré pour la période antérieure au milieu du iiie siècle, les deux hypothèses étant parfaitement complémentaires.

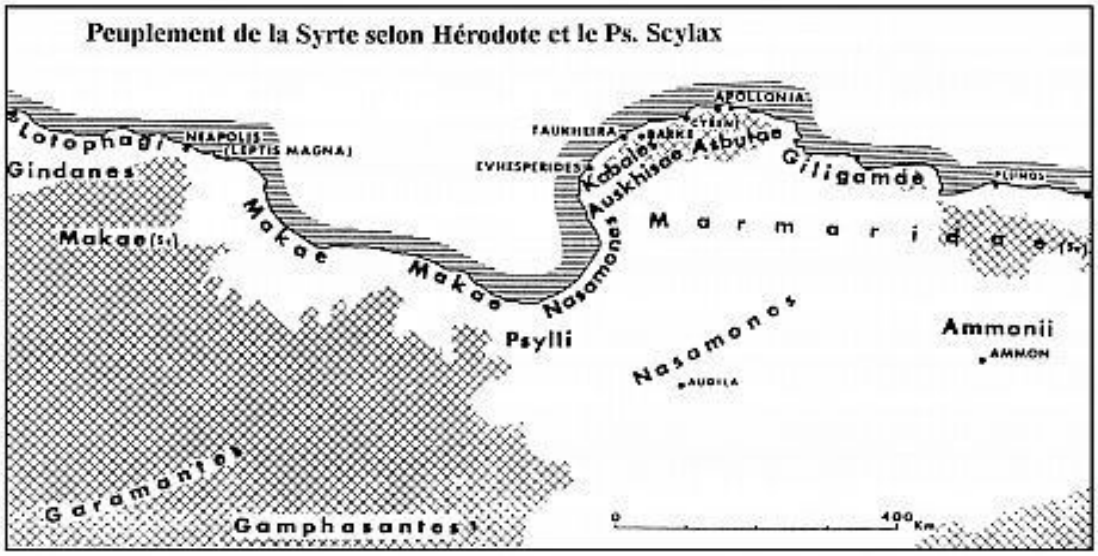
Peuplement de la Syrte selon Hérodote et le Ps. Scylax
Lotophagi
NEAPOLIS
(LEPTIS MAGNA)
Gindanes
Makae
Makae
Makae
Nasamones
Psylli
Nasamones
AUGILA
Ammonii
AMMON
Marmaridae
Giligamae
APOLLONIA
CYRENE
TAUKHEIRA
BARKE
EVHESPERIDES
Kabales
Auskhisae
Asbutae
Garamantes
Gamphasantes
0
400 Km

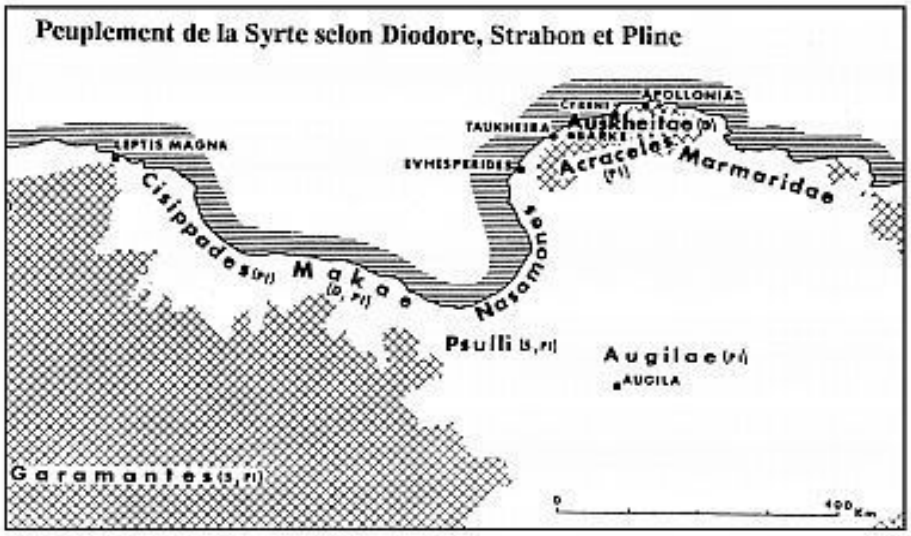
Peuplement de la Syrte selon Diodore, Strabon et Pline
LEPTIS MAGNA
Cisippades
Makae
Nasamones
Psulli
Augilae
AUGILA
Garamantes
APOLLONIA
CYRENE
TAUKHEIRA
BARKE
EVHESPERIDES
Auskheitae
Acraceles
Marmaridae
0
400 Km

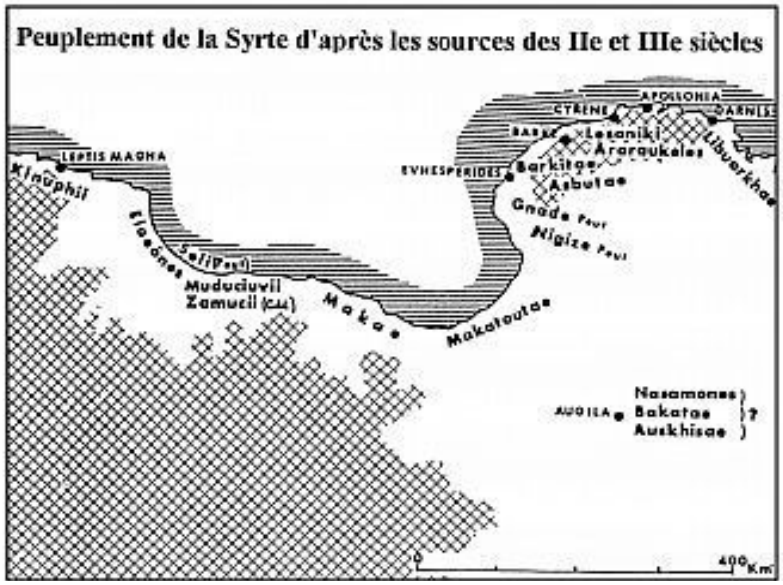
Peuplement de la Syrte d'après les sources des IIe et IIIe siècles
LEPTIS MAGNA
Kinuphii
Elaeones
Seli
Muduciuvii
Zamucii
Makae
Makatoutae
EVHESPERIDES
Barkitae
Asbutae
Gnade
Nigize
APOLLONIA
CYRENE
DARNIS
BARKE
Lesaniki
Araraukeles
Libuarkhae
AUGILA
Nasamones
Bakatae
Auskhisae
0
400 Km

Carte 6 – Les peuples de la Syrte avant le ive siècle (Cartes extraites de J. Desanges, *Catalogue des tribus africaines de l'antiquité classique à l'ouest du Nil*, Dakar, 1962, p. 264, 265, 267).

a) Les *Maces*

Existe-t-il dès lors des indices permettant de relier ces deux peuples aux futurs *Austuriani* et *Laguatan* ? Le rapport paraît difficile à établir dans le cas des *Maces*. On retient du tableau présenté précédemment qu'ils occupaient essentiellement le rivage occidental de la Grande Syrte. Cependant, leur extension vers l'ouest a été précisée récemment par R. Rebuffat [17], qui estime qu'ils représentaient très probablement non seulement la population des vallées de la Syrte, mais aussi celle des « wadis » plus occidentaux, Wadi Bei el Kebir, Wadi Zemzem et Wadi Sofeggin. On peut, nous le verrons, au moins dans un cas nuancer cette conclusion, mais sans en bouleverser la leçon essentielle. Or, les vallées ainsi identifiées étaient riches en établissements sédentaires, depuis le premier siècle et jusqu'au delà du ive siècle. Certaines, dans la partie la plus orientale, ont révélé des traces d'abandon après le iie siècle, mais la majorité, à Ghirza par exemple [18], semblent être restées prospères au ive siècle, malgré la multiplication des fermes fortifiées. Et on sait depuis la découverte du cimetière de Bir ed Dreder par R. G. Goodchild que des unités indigènes, peut-être des *Maces*, conduites par des *tribuni* de culture latino-punique, continuaient à monter la garde au milieu du ive siècle [19]. Il semble donc difficile d'imaginer que ces pacifiques « fermiers du désert » se soient mués, en quelques décennies, en pillards capables, avec leurs chameaux, de raids foudroyants sur de longues distances. Certes, des *Maces* paraissent, à une date inconnue, s'être rapprochés de la Cyrénaïque. Synésios fait en effet allusion à des *Maketai* au début du ve siècle [20], que l'on peut raisonnablement identifier aux

Maces, d'autant que l'*Edit* d'*Anastase* évoque au siècle suivant des *Makai* au même endroit [21] . Mais, dans les deux cas, ces groupes sont définis d'une façon originale, qui les distingue bien des autres tribus berbères. Synésios qualifie ainsi les *Maketai* de *mixobarbares*. D. Roques, pour soutenir sa thèse d'une grande migration depuis la Proconsulaire à la suite de la défaite de Gildon en 398, a proposé de ce terme une très curieuse interprétation [22] . Selon lui, les *Maketai*, assimilés arbitrairement aux *Mazikes* de Philostorge, auraient été l'avant-garde des envahisseurs de la Cyrénaïque. Mais, plus pacifiques que les autres, ils auraient, dans un premier temps, trouvé un modus vivendi avec les Romains, qui leur aurait valu le nom de *mixobarbares*. Ce modus vivendi n'aurait duré que sept ans, puisqu'à partir de 405 ils auraient participé aux raids sur la Pentapole puis à des expéditions sur l'Egypte...

Cette interprétation nous paraît d'une extrême fragilité. Le rapprochement des noms *Maketai* et *Mazikes* est totalement dénué de fondement sur le plan philologique et onomastique. En réalité, s'il faut associer les *Maketai* à un groupe connu, c'est évidemment aux *Makai*. Et le terme *mixobarbares* nous y invite d'ailleurs expressément. Car ce mot suppose une intégration ou du moins une familiarité avec l'Empire qui n'est envisageable que pour un peuple depuis longtemps voisin des cités, et non pour des envahisseurs arrivés depuis moins de sept ans [23] . La thèse de D. Roques nous semble d'autant moins acceptable que Synésios ne dit jamais que les *mixobarbares* ont participé aux raids sur la Cyrénaïque. Les *Maketai* ne sont, en effet, nommés qu'une seule fois dans toute l'œuvre de l'évêque de Ptolémaïs : il s'agit de la lettre 130, où Synésios expose les origines de la guerre qui frappe son pays. Après avoir mis surtout en cause les méfaits du gouverneur Kéréalios, qui a désorganisé la défense de la province, il conclut : *Les Maketai comprirent rapidement cela, et la nouvelle s'en transmit de chez les mixobarbares jusque*

chez les barbares. Suit, pour achever le propos, un vers d'Homère, sans autre commentaire :

> Ils sont alors venus comme les fleurs et les feuilles au printemps [24] .

Rien ne permet d'affirmer que le mouvement ainsi évoqué par la citation homérique se rapporte aux deux groupes, et non aux seuls *Ausourianoi*, les *barbares* du texte de toute évidence. Tout ce que l'on peut prouver de ce passage est qu'il existait des relations entre les *Maketai*, *mixobarbares*, et les *barbares (Ausourianoi)*. Mais la transmission d'informations n'implique absolument pas la participation aux raids de pillage. Il serait d'ailleurs étonnant que le très barbarophobe Synésios ait pris la peine de distinguer les *Maketai* par l'expression *mixobarbares*, si ceux-ci s'étaient immédiatement empressés de se mêler aux *barbares*. En réalité, ce qui se dégage selon nous de ce texte est une image pacifique des *Maketai*, qui devaient disposer d'une position privilégiée en Cyrénaïque. Or, c'est exactement ce que met en valeur l'*Edit d'Anastase* un siècle plus tard, à propos des *Makai*, parents des *Maketai* de toute évidence. Enumérant un dispositif de précautions très complexe vis-à-vis de ceux qu'il appelle les *barbares*, ce règlement introduit une exception notable pour les *Makai*, seuls autorisés à se rendre dans le territoire des cités de la Pentapole [25] . C'est dire clairement qu'on ne les considérait pas aussi « barbares » que les autres, donc qu'ils étaient certainement aussi plus pacifiques : exactement ce que suggérait Synésios au siècle précédent.

L'étude de ces *Maces* de Cyrénaïque au Bas-Empire confirme ainsi le jugement porté sur les *Maces* de Tripolitaine pour la période antérieure, et elle rend dès lors très difficile tout rapprochement avec les *Austuriani*. En fait, en dehors d'une éventuelle identité des localisations, pour le moins incertaine, on ne dispose d'aucun véritable indice qui fonderait une ressemblance. Telle n'est heureusement pas l'impression que

dégage une comparaison avec les *Nasamons*, mais le dossier, pour être prometteur, s'avère ici beaucoup plus complexe.

b) Les *Nasamons*

Les sources anciennes évoquant les *Nasamons* sont exceptionnellement nombreuses : leur nom, avec des développements d'ampleur très variable, figure en effet dans plus d'une quarantaine de textes. De ceux-ci se dégagent un certain nombre d'indices en faveur de l'hypothèse présentée ici, qui viennent compléter la similitude des localisations. Le témoignage d'Hérodote est le premier, et aussi le plus riche. Les *Nasamons*, note-t-il, sont un peuple pasteur, qui se déplace entre la côte syrtique et l'oasis d'Augila selon les saisons, pratiquant donc un véritable nomadisme [26]. Certains d'entre eux fréquentent l'oasis de Siwah et son temple d'Ammon, et ils sont capables d'expéditions lointaines dans le désert [27]. Enfin, c'est un peuple nombreux, dans lequel existe un groupe de chefs ou de notables [28]. Diodore de Sicile confirme, comme le pseudo-Scylax, la localisation donnée par Hérodote. Mais il évoque aussi à propos des *Nasamons* et de trois autres tribus l'existence de bandes de pillards dans cette région, dans un passage longtemps méconnu :

> Ils n'obéissent pas à un roi et ne font aucun cas du droit des gens, dont ils n'ont pas même l'idée ; ils vivent d'un brigandage perpétuel. Surgissant du désert, ils se jettent à l'improviste sur leurs victimes, raflant tout ce qu'ils trouvent, et regagnent aussitôt leur repaire. Tous ces Libyens vivent comme des bêtes fauves [29].

F. Chamoux a justement fait le rapprochement entre ce texte et les raids des *Austuriani* au temps de Synésios. Mais on pourrait citer aussi Ammien Marcellin :

> Les Austuriani sont des barbares voisins de ces régions, toujours disposés à de rapides expéditions, habitués à vivre de rapines et de meurtres... Ils

firent irruption hors de leurs territoires, semblables à des fauves mus par la rage [30] .

Certes, on retrouve derrière ces notations très ressemblantes une série de clichés, comme l'image de la bête fauve, qui sont usuels chez les auteurs classiques quand ils évoquent les nomades et les barbares en général. Mais on ne peut pour autant nier toute valeur aux informations qu'elles livrent. La principale nous semble être l'ancienneté des phénomènes décrits par Ammien Marcellin et Synésios : dès au moins le premier siècle avant J.-C., la Cyrénaïque était l'objet de raids soudains de tribus venues du désert, parmi lesquelles figuraient des *Nasamons*.

D'autres textes confirment ce caractère belliqueux. Une inscription de Cyrène, datée du ive siècle avant J.-C., signale déjà une victoire des Grecs sur une coalition de *Maces* et de *Nasamons* [31] . Lucain et Silius Italicus présentent ces derniers comme de terribles pilleurs d'épaves [32] . A partir d'un fragment d'Eustathe, J. Desanges a montré aussi qu'au début de notre ère ils assassinèrent Lucius Cornelius Lentulus, proconsul en mission en Afrique, ce qui déclencha une guerre [33] . Les *Nasamons* finirent par être soumis, mais ils reprirent les armes sous Domitien, et faillirent alors être victorieux du légat de la IIIe légion envoyé contre eux [34] . De cette première partie de leur histoire, on retient donc l'image d'une puissance indéniable, et une réputation particulièrement belliqueuse.

La suite est plus confuse. Plusieurs textes indiquent que la victoire du légat Suellius Flaccus en 86 fut réellement décisive. Zonaras parle d'un « anéantissement », Eusèbe d'un « massacre », et Denys le Périégète, au début du iie siècle, écrit que *les armes Ausoniennes ont détruit les Nasamons* [35] . Contrairement à ce qui est parfois déduit de ces textes, les *Nasamons* survécurent cependant, mais dans une position pour un temps fort difficile. On les retrouve, en effet, chez Ptolémée au iie siècle, mais

ils n'apparaissent alors plus que comme une modeste tribu, perdue dans la masse des peuples de la « Libye intérieure ». Le géographe alexandrin les place à côté des *Augilai*, habitants de l'oasis d'Augila, donc loin à l'intérieur des terres [36]. En elle-même, cette localisation n'est pas surprenante, puisque Hérodote signalait déjà que des *Nasamons* fréquentaient Augila au ve siècle avant J.-C. Mais elle suggère un refoulement probable de la tribu par les Romains, loin de la route côtière unissant Tripolitaine et Cyrénaïque. Un demi-siècle plus tard, la *Table de Peutinger* confirme cette situation continentale. Elle place en effet les *Nesamones* sous des populations côtières de la Syrte (les *Syrtites*), au pied de montagnes intérieures, et à proximité des Autels des Philènes [37]. Reportées sur une carte moderne, ces indications nous renvoient aux régions situées à l'ouest d'Augila, où figurent de petits ensembles montagneux, modestes certes (le Gebel Zelten et le Gebel Marada). Mais l'intérêt de la *Table de Peutinger* réside surtout dans le fait même qu'elle cite les *Nasamons*. Car les ethniques sont relativement rares sur ce document, et, en Afrique, ils semblent correspondre toujours à d'importantes entités tribales. Ainsi, pour le territoire libyen actuel, cinq noms seulement apparaissent. Outre les *Nasamons*, sont cités : les *Garamantes*, bien connus par ailleurs, et dont l'importance n'est pas à démontrer ; les *Ethiopiens*, un nom qui recouvre l'ensemble des populations noires du Sahara ; les *Gétules*, dont nous avons déjà rappelé la diversité ; les *Syrtites*, un terme plutôt géographique et qui doit désigner les nombreux groupes de paysans des vallées de Tripolitaine orientale et de la Syrte ; et les *Seli*. Ceux-là sont plus mystérieux, mais la *Table de Peutinger* elle-même, en qualifiant Macomades et Digdiga de villes « des *Seli* » (*Selorum*), et en citant ailleurs une *natio Selorum*, indique leur importance et leur extension [38]. Les *Nasamons* sont donc mis sur le même plan que de grands peuples, et on

peut, dès lors, supposer que, dans ce document à finalité essentiellement pratique, ils ont été nommés d'abord parce qu'ils étaient perçus eux-aussi comme un groupe de réelle importance. Certes, la date de la *Table de Peutinger* reste discutée, comme l'origine de ses informations. On s'accorde en général cependant pour attribuer l'essentiel de celles-ci à l'époque sévérienne, en particulier pour cette partie du territoire libyen [39]. Dans ces conditions, il est légitime d'avancer que cette carte témoigne, un siècle après leur défaite, de la reconstitution de la puissance des *Nasamons*. Mais d'une puissance recentrée sur l'intérieur du désert syrtique, avant tout autour de l'oasis d'Augila. Celle-ci semble, en effet, être devenue le cœur de leur territoire. Un passage peu connu de Servius, le commentateur de Virgile, à la fin du ive siècle, le confirme peut-être, car il évoque *la ville d'Aucela chez les Nasamons* [40]. La tentation est grande de lire ici Augila, *Aucela* étant un toponyme inconnu par ailleurs.

Tout cela nous conduit à voir dans les *Nasamons* d'après le premier siècle à la fois un peuple puissant, mais aussi un peuple de plus en plus extérieur à la romanité. D. Roques a souligné à ce sujet qu'à la fin du ive siècle, Synésios, qui connaît pourtant bien l'arrière-pays de la Pentapole, ignore totalement Augila : « il désigne ces *terrae incognitae* comme *les plates étendues du continent* où se réfugient les barbares » [41]. De fait, à Augila, on ne connaît aucune ruine qui puisse être rapportée à l'époque romaine [42], et aucun texte n'évoque une intégration de cette région à l'empire. Procope, au vi^e^ siècle, et dans une Afrique largement christianisée, la présente comme un foyer de paganisme contre lequel Justinien s'employa à lutter [43]. Et dans cette perspective, on peut rappeler ici que l'oasis se trouve dans la zone d'où partaient très probablement les *Austuriani* au ive siècle.

Repliés donc sur Augila, hors de l'Empire, les *Nasamons* ont certainement continué, cependant, à faire l'objet de la surveillance des Romains, au moins jusqu'au milieu du iiie siècle. R. Rebuffat a montré, en effet, la qualité et l'importance du dispositif militaire en Tripolitaine orientale et dans la Syrte : outre le fort de Bu Njem, il a en particulier révélé l'existence du poste de Zella, à relative proximité d'Augila [44]. Mais il a interprété ce déploiement en profondeur d'un réseau de surveillance du désert essentiellement en fonction des Gara-mantes, donnés sur un graffiti de Bu Njem comme *les plus grands* [des Berbères ?] et signalés sur des ostraca à l'occasion de passages au poste [45]. Cependant, le pays des Garamantes se trouve très loin au sud de la Syrte, et l'axe de leur mouvement était plutôt sud-nord. C'étaient assurément de hardis caravaniers, mais on peut douter qu'ils aient mis la main sur tout le trafic à l'est de Zella. R. Rebuffat, pour établir leur influence sur les routes d'Egypte, s'appuie également sur leurs liens avec le culte d'Ammon [46]. Or, nous le verrons en détail plus loin, les *Nasamons* entretenaient aussi d'étroits rapports avec ce dieu. Il paraît donc très possible que les établissements romains de Bu Njem, carrefour des pistes venant de l'est et du sud vers la Tripolitaine, et de Zella, plus tourné vers Augila et l'Egypte, avaient pour but de surveiller les *Nasamons* autant que les *Garamantes*, et de détecter tout éventuel rapprochement entre les uns et les autres. La chronologie peut confirmer cette hypothèse, car les installations de Bu Njem et de Zella ont été réalisées à partir de 201, soit plus d'un siècle après le désastre de 85/86, à une époque où les sources suggèrent un redressement notable des *Nasamons*. Même si leur puissance à ce moment n'est pas certaine, la zone qu'ils occupaient, autour d'Augila, s'avère aussi marginale par rapport aux centres de romanisation que le Fezzan des *Garamantes* : ce fait seul permet de

supposer qu'ils ont conservé tout leur particularisme, redoutable dans les siècles précédents, et lourd de menace pour l'Empire.

Ces menaces sont devenues plus graves après le milieu du iiie siècle, même si elles ne se sont pas immédiatement traduites dans les faits : Bu Njem est en effet évacué dans les années 260, tout comme les postes avancés (dont Zella) [47] . Trente ans plus tard, Corippe mentionne la première guerre avec les *Laguatan*, plus ou moins confondus avec les *Austuriani*, qui lancent leurs raids sur Lepcis dans les années 360 : or ces peuples semblent bien, nous l'avons vu, s'élancer depuis le fond de la Grande Syrte et ses oasis, c'est-à-dire depuis ce que nous venons de définir comme le territoire nasamon au début du iiie siècle. Tant de coïncidences conduisent logiquement à une hypothèse : un rapport étroit existe entre les *Nasamons* et les *Laguatan/Austuriani*, qu'il est peut-être possible d'interpréter comme une identité, en admettant une évolution onomastique qu'il reste à expliquer.

Mais une difficulté se présente alors : des textes postérieurs au iiie siècle, et donc contemporains des attaques explicitement attribuées par les sources aux *Austuriani* et aux *Laguatan*, citent encore des *Nasamons*. Cette anomalie apparente peut cependant s'expliquer aisément. La simultanéité des mentions peut d'abord simplement être due à la structure confédérale du peuple nasamon : il est possible que certaines fractions aient gardé le nom générique de *Nasamons*, tandis que d'autres, désormais plus autonomes, se reconnaissaient progressivement sous un nouvel « emblème onomastique ». Cependant, dans presque tous les cas, cette hypothèse n'est pas nécessaire, tant les textes en question s'avèrent, à l'examen, peu probants.

Certains de ces textes sont des passages d'œuvres poétiques de Claudien et de Sidoine Apollinaire. Claudien évoque les *Nasamons* en 397-398 dans une de ses diatribes contre la révolte du comte d'Afrique Gildon [48] :

énumérant les alliés maures du rebelle, il cite pêle-même *Nasamons, Garamantes, Autololes* et *Nubiens*. Il n'est guère besoin d'insister, comme nous l'avons montré naguère, sur le caractère totalement fantaisiste de cette liste, dont le but est seulement, par une multiplication de noms exotiques, d'accentuer l'image de pur barbare que Claudien s'efforce de donner de Gildon [49]. Tout prouve que le poète ne s'est pas donné la peine ici de consulter un état mis à jour des peuples africains : il s'est seulement contenté de puiser dans l'œuvre de ses prédécesseurs. Plus précisément, comme pour de nombreux autres éléments de sa description des Maures, ses sources ont vraisemblablement été ici les textes de Lucain et de Silius Italicus, qui citent souvent les *Nasamons* [50].

Une même explication s'applique au poème de Sidoine Apollinaire [51]. Celui-ci fait des *Nasamons* un peuple allié du roi vandale Genséric, à côté des *Autololes* et des *Garamantes*. En réalité, l'autorité des rois vandales n'a jamais atteint le Maroc des *Autololes*. Ce nom, comme celui des autres groupes évoqués, est très probablement issu d'un répertoire poétique de la barbarie depuis longtemps en usage. La similitude des listes de Claudien et de Sidoine révèle d'ailleurs l'identité des procédés : il est, dès lors, vain de chercher dans les écrits de ces poètes, totalement étrangers aux réalités africaines, de quelconques précisions ethnographiques.

Les *Nasamons* apparaissent cependant aussi après le iiie siècle dans une seconde catégorie de textes, des nomenclatures ethnogéographiques [52]. La *Chronique de saint Hippolyte* dans la version du *codex Matritensis*, le *Liber Generationis I*, le *Liber Generationis II*, la *Chronique Alexandrine* (appelée aussi *Excerpta latina barbari*), le *Liber Genealogus* (appelé aussi *Origo humani generis*), et la *Chronique Pascale* [53], rédigés entre le iiie et le vi^e^ siècle, comportent tous, dans des chapitres d'exégèse biblique sur la descendance de Noé et la dispersion des races

et des langues, des listes de peuples, parfois accompagnées de brèves localisations. Mais ces listes, compte tenu de déformations engendrées par des fautes de copistes, s'avèrent presque rigoureusement identiques pour ce qui concerne les peuples africains de la Syrte, comme le prouve le tableau suivant :

PEUPLEMENT DE LA GRANDE SYRTE SELON LA *CHRONIQUE* D'HIPPOLYTE ET SES DÉRIVÉS

Source	Texte
Chronique d'Hippolyte (codex Matritensis, éd. Bauer p. 78)	*La Syrte a trois peuples (ethnê) : Nasamons, Maces, Tautamai.*
Liber Generationis I (éd. Mommsen, *MGH, a.a.* t. IX, p. 102)	*Syrtes habens gentes has : Nasamonas, Macas, Tautameus.*
Liber Generationis II (éd. Mommsen, *MGH, a.a.* t. IX, p. 102)	*Syrthes. Nascimenia. Tautamei.*
«*Chronique Alexandrine*» (éd. Mommsen, *MGH, a.a.* t. IX, p. 102) = *Excerpta latina barbari* (éd. Frick, p. 102).	*Syrta habens gentes has : Nasamonas, Macas, Tautameus.*
Liber Genealogus (éd. Mommsen, *MGH a.a.* t. IX, p. 168) = *Origo humani generis* (éd. Frick, p. 139)	*Sirtis, Nasamonas, Tautamona.*
Chronique Pascale (éd. Dindorf, t. 1, p. 52)	*La Syrte a trois peuples (ethnê) Nasamons, Maces, Tautamai.*

Le tableau illustre très clairement la dépendance complète par rapport à la *Chronique d'Hippolyte* de toutes ces listes, dont on retrouve encore d'autres copies dans les œuvres d'Epiphane, d'Anastase le Sinaïte et de Georges le Syncelle [54] . Celle-ci arrête, en un autre passage, sa liste des empereurs romains à Alexandre Sévère, d'où sa datation habituellement placée peu après 235. Ses sources sont cependant antérieures, et certaines remonteraient à Jules Africain, ce qui nous ramène au début du iiie siècle [55] . C'est donc peut-être à cette époque seulement que

doivent être rapportées les informations sur la Syrte. Dans tous les cas, à aucun moment, au moins pour cette partie africaine, les auteurs du Bas-Empire qui ont recopié ensuite Hippolyte n'ont cherché à modifier et à actualiser le document qu'ils avaient en main, y compris dans ses formes les plus aberrantes, comme le suggère la mention répétée des étranges *Tautamei*, totalement inconnus et qui doivent résulter de la corruption d'un autre mot [56]. Il nous semble donc impossible de faire état de ces nomenclatures pour une étude des tribus après le iiie siècle. Dans ces conditions, la mention des *Nasamons* qu'on y trouve ne contredit pas notre hypothèse sur la recomposition de ce peuple : elle confirme seulement, en étant contemporaine de la *Table de Peutinger*, le redressement de la tribu après la catastrophe de 85-86.

Subsistent alors, à l'exception de Corippe sur lequel nous reviendrons de manière détaillée plus loin, seulement deux documents tardifs, plus spécifiquement géographiques, qui citent les *Nasamons*. Le premier est la *Cosmographie* de l'Anonyme de Ravenne, dans un passage assez confus : *Ad frontem autem ejusdem Garamantium patriae sunt arida deserta, montana, quae dicuntur Marmarides, Nassamones, Lotofagi atque Blegmies. In qua patria nunquam civitates fuisse legimus* [57].

L'auteur semble explicitement se référer à une source livresque (*legimus*), qui devait être très ancienne, à en juger par la mention de certains groupes comme les Lotophages. Pour ce qui concerne les *Nasamons*, il donne, d'autre part, l'impression d'évoquer plus une région qu'un peuple proprement dit. Et il le fait d'une manière telle que son témoignage inspire d'emblée le doute. De fait, on a souligné depuis longtemps les problèmes posés par son œuvre, même si les études critiques qui lui ont été consacrées sont encore insuffisantes. On y relève des allusions à des réalités du vi^e ou du viie siècle ; il cite les homélies de Grégoire le Grand, et il connaît Isidore de Séville. Mais le plus souvent, il

recopie ou résume une carte ou un itinéraire très ancien, qui n'est pas la *Table de Peutinger*, comme l'a montré E. H. Bunbury, et probablement pas non plus, malgré J. Oliver-Thomson, *l'Itinéraire Antonin*, tout en remontant, de toute évidence, au Haut-Empire, ainsi que l'ont vu tous les commentateurs depuis le premier éditeur, Porcheron, au xviie siècle [58] . Tout cela nous ramène donc à nouveau à une époque où les *Nasamons* étaient un peuple clairement identifié et bien connu.

Ne reste alors que la *Cosmographie* de Julius Honorius, d'une tout autre qualité comme nous l'avons montré dans un précédent chapitre [59] . Cette nomenclature, qui cite les *Nasamons* entre les *Marmarides* et les *Garamantes*, a été composée en effet très vraisemblablement dans la deuxième moitié du ive siècle, à partir de sources de datations diverses, mais qui avaient été, dans la partie africaine, actualisées [60] . La mention des *Nasamons* peut s'expliquer ici par le maintien de fractions ayant conservé ce nom, à côté des fractions réorganisées sous un nouvel emblème onomastique, comme les *Austuriani* et les *Laguatan*. Mais comme la *Cosmographia*, malgré sa date, omet simultanément de citer ces derniers, pourtant alors très présents au moins à partir de 363 aux dires d'Ammien Marcellin, il nous semble beaucoup plus probable qu'en réalité Julius Honorius a préféré ici, simplement, faire état de sa connaissance de l'origine et du vieux nom de ces gens qui faisaient tant parler d'eux. Son évocation des *Nasamons* juxtaposée à son oubli des *Austuriani* constitue ainsi peut-être un témoignage indirect, mais significatif, du lien évident qui existait entre les deux ethnonymes.

3 – CORIPPE ET LES NASAMONS

Mais nous n'avons jusqu'ici envisagé ce lien qu'à travers une démarche négative. Il faut maintenant mettre en valeur les indices positifs qui permettent réellement de l'affirmer, et la *Johannide* de Corippe, volontairement laissée de côté jusqu'à présent, va nous en fournir plusieurs.

Donnant souvent dans son récit une place privilégiée aux *Austuriani* et aux *Laguatan*, Corippe est amené aussi à désigner fréquemment les peuples insurgés au vi^e^ siècle par des termes larges, à valeur générique. C'est ainsi qu'il utilise beaucoup les mots *Maurus* ou *Maurusius*, et *Massylus*, qui avaient perdu depuis longtemps toute valeur ethnographique précise [61]. Les emplois de *Mazax* ou *Marmarides*, ou encore de *Syrticus* correspondent également à des acceptions très étendues [62]. Le procédé n'était pas neuf, surtout chez les poètes, et n'a donc rien de surprenant. Beaucoup d'historiens ont estimé qu'il fallait juger les apparitions du mot *Nasamon* dans la *Johannide* selon le même critère, et lui refuser donc toute valeur significative sur le plan ethnographique [63]. Un examen rapide des seize occurrences du terme dans l'œuvre de Corippe semble à première vue confirmer cette interprétation [64]. Ainsi, au chant VIII, lorsque Carcasan, chef de la seconde coalition berbère des années 547-548, explique à ses troupes la nécessité de livrer bataille, car

> *Jam farris ab omni*
> *defecit Nasamone genus* [65].

L'expression *Nasamone genus* ne peut se rapporter qu'à toute l'armée maure, où figurent de nombreuses tribus, et pas seulement à une hypothétique unité de *Nasamons*. Un exemple du même genre est fourni peu après par le discours d'un autre chef, Autiliten, quand il définit une tactique de combat pour l'armée des insurgés. Il faut de préférence frapper Jean Troglita et son allié Cusina, affirme-t-il, car alors

Alios nec nominet hostes
his victis Nasamon... [66]

Cette phrase n'a de sens que si l'on entend par *Nasamon* l'ensemble des troupes de Carcasan : le mot a donc bien un sens assez large. Un passage a cependant suscité le doute sur ce sujet : au chant VI, Corippe décrit la formation de la seconde coalition, dont Carcasan prend le commandement, et il signale l'arrivée de nouveaux éléments dans celle-ci :

(...) nec solus Ilaguas
aut gentes tantum egerunt quae bella priores,
convenere sibi, sed si quis Syrtica rura
asper arat Nasamon, si quis Garamantibus arvis
proximus arva colit, pinguis qui margine Nili
stagna bibunt, venere viri. Quis dicere gentes
aut numerare queat ! [67]

Plusieurs savants ont estimé, à partir de ces vers, que des éléments des peuples *Nasamon* et *Garamante*, les mêmes que ceux évoqués par Ptolémée quatre siècles auparavant, avaient rejoint en 547 la révolte berbère [68] . Cette interprétation est discutable. L'insistance ici n'est pas mise en effet sur les ethniques, mais sur les localisations géographiques. Ce refus de précision ethnonymique, exceptionnel dans la *Johannide*, apparaît nettement dans la répétition des mots *si quis*, *qui*. Il est clair, par exemple, que le poète ne nomme pas les *Garamantes*, contrairement à ce qui est souvent affirmé. Il évoque seulement des gens qui cultivent des champs près du pays des *Gara-mantes*, sans les désigner précisément. De la même façon, il fait allusion à des riverains du Nil, mais sans donner leur nom. Dans ces conditions, l'expression « le rude Nasamon qui laboure les plaines syrtiques » n'a peut-être pas l'intention de citer explicitement des *Nasamons*, mais seulement des Maures en général, localisés et non définis ethniquement. Cette traduction, qui correspond à tous les autres emplois du mot *Nasamon* dans la *Johannide*, restitue

mieux la tonalité de ce passage très vague, dont on n'a pas assez remarqué le contraste qu'il offre avec la liste du chant II.

A défaut d'apporter une information ethnographique précise, les vers cités précédemment contiennent cependant des indications géographiques non négligeables. Visiblement, Corippe veut souligner ici le caractère nettement plus libyen (au sens moderne) de la coalition dirigée par Carcasan, par rapport à celles qui s'étaient formées antérieurement. Or, cette particularité de l'armée maure des années 547-548, que nous avons déjà mise en valeur [69], est indiscutable. Les chants VI, VII, et VIII de la *Johannide*, où est évoquée la révolte de Carcasan, constituent un ensemble à part dans l'œuvre. Dans les chants précédents, en effet, qui correspondent essentiellement aux années 544-547, la première place est accordée au chef Antalas, qui commande les Maures de Byzacène ; à ses côtés, on voit figurer également le roi de l'Aurès, Iaudas. Très différente est la situation dans la dernière partie du poème : c'est l'*Ifurac* Carcasan, habitant la Tripolitaine, qui dirige le soulèvement [70] ; Antalas ne le rejoint que tardivement, et Corippe souligne qu'il n'a plus le commandement suprême [71]. La coalition a changé de nature : les Maures de Byzacène ont un rôle secondaire, et les Aura-siens se sont mis au service des Byzantins [72]. L'armée de Carcasan est donc bien avant tout libyenne, comme les vers cités plus haut le suggèrent expressément.

Cette conclusion doit alors nous amener à revenir sur les emplois du terme *Nasamon* dans la *Johannide*. Il est très frappant en effet de constater qu'il n'apparaît qu'au chant VI, c'est-à-dire exactement lorsque commence l'aventure de Carcasan et de la seconde coalition. Cest seulement à partir de ce moment qu'il sert au poète pour désigner les tribus insurgées qui ont, nous venons de le noter, une origine géographique commune. On peut donc raisonnablement se demander si

Corippe n'accordait quand même pas à ce mot un sens un peu plus précis que celui de *Maure* en général, en jouant sur son pouvoir d'évocation du désert libyen.

Mais il faut aller plus loin. Car un poète connaissant bien ses devanciers comme Corippe avait à sa disposition un large éventail de noms évoquant ce désert libyen. Pourquoi, avec un sens générique, ne parle-t-il pas par exemple de *Maces* ou, mieux, de *Garamantes* ? Ces termes appartenaient aussi au répertoire poétique de la barbarie africaine : les *Maces* figurent chez Silius Italicus [73], les *Garamantes* chez presque tous les poètes faisant allusion à l'Afrique, en particulier chez Virgile [74], modèle de prédilection de Corippe. Les historiens qui ont tendance à douter des informations ethnographiques fournies par la *Johannide* n'ont pas assez remarqué le silence quasi total de son auteur à propos des *Garamantes*, pourtant le premier nom qui venait à l'esprit des poètes latins quand il fallait décrire l'Afrique et surtout les hommes du désert. Pourtant, depuis Iarbas, né selon Virgile d'une nymphe *garamantide* [75], ce peuple représentait dans l'imaginaire romain tous les éléments d'une barbarie africaine idéale : le désert, les caravanes, les richesses secrètes, les divinités exotiques... En dehors de la vague allusion commentée précédemment, Corippe n'en parle pourtant jamais, préférant qualifier de *Nasamons* les peuples de l'Afrique orientale particulièrement. Ce choix délibéré d'un nom et le refus d'un autre nous amènent à une hypothèse : Corippe ne voudrait-il pas suggérer un lien entre les grandes tribus libyennes insurgées et les *Nasamons* d'antan ? Plus précisément entre les *Laguatan*, toujours au cœur des combats malgré la direction de l'*Ifurac* Carcasan, et les *Nasamons* ? Cette hypothèse, le meilleur commentateur de la *Johannide*, J. Partsch, l'avait avancée dès 1879, écrivant dans la longue introduction à son édition du poème : *Laguantenses, Austurianos, Ifuraces, Nasamones illos, omnes denique hos*

populos Syrticos partes tantum distinctas magnae illius nationis Nasamonicae fuisse suspicor [76] . Mais Partsch n'alla pas au-delà de cette intuition, vite oubliée par ses successeurs. Celle-ci peut pourtant être confirmée par deux autres séries d'éléments fournis par la *Johannide*.

La première se trouve dans une curieuse épithète dont sont affublés plusieurs personnages du poème. Misantas, Antifan, Alacanza et Varinnus, tous des guerriers maures insurgés, sont en effet, chacun dans des circonstances différentes, appelés *pinnatus* [77] . Ce mot est utilisé par Corippe à propos de tours de défense, et semble alors signifier « crénelé » [78] . Il sert aussi ailleurs à évoquer la vitesse, à propos de la renommée ou d'une nouvelle, et peut se traduire alors par l'adjectif « ailé » [79] . Dans le cas des soldats berbères, le seul sens possible est « emplumé », comme le proposait Gsell [80] , alors que Partsch restait hésitant [81] . Ce serait donc une allusion à un type d'ornement porté sur la tête par certains guerriers. On ne sait rien de Misantas, Antifan et Alacanza. Mais Corippe nous donne sur Varinnus une indication décisive pour préciser ce point : il l'appelle en effet au chant VII le *Nasamon pinnatus* [82] , établissant ainsi un lien fort éclairant. Car le port de plumes sur la tête était un des traits caractéristiques des *Nasamons* avant le iiie siècle. On le sait par un passage de Dion Chrysostome, où il énumère diverses excentricités vestimentaires de son temps (début du iie siècle) : *Et certains, plus bizarres encore que ceux-là* [les Perses, les Parthes et les Bactriens], *ont l'habitude de visiter votre ville* [Rome ?] *en portant des plumes dressées sur la tête, exactement comme font les Nasamons* [83] . Ce texte fut repris plus tard par Eustathe : *Du reste, les Nasamons, lorsqu'ils voyagent, portent des plumes dressées sur la tête, ainsi que l'affirme Dion* [84] . Cette pratique est avant tout signalée dans les textes pour les *Nasamons*. On en connaît aussi l'usage, par des documents iconographiques, chez les *Garamantes* [85] , mais il n'est pas question de

ceux-ci dans la coalition maure. A une époque très antérieure, elle est également attestée pour les Libyens du iie millénaire avant J.-C. qui attaquèrent l'Egypte [86]. C'était cependant une spécialité des *Nasamons* au Haut-Empire, s'il faut en croire Dion Chrysostome [87]. Nous pouvons donc constater sur ce point que Corippe attribue à certains Berbères, à qui il donne occasionnellement le nom de *Nasamons*, un trait caractéristique des anciens *Nasamons*. On pressentait déjà une volonté d'établir une liaison entre les deux groupes : voici un élément concret qui réalise cette liaison.

Il en est un autre plus important et d'ordre religieux. Les tribus venues de l'actuelle Libye, et en particulier les *Laguatan*, apparaissent dans la *Johannide* très impliquées dans le culte d'Ammon. Le chef des *Laguatan* en 546, Ierna, est en même temps le prêtre du grand dieu de sa tribu, Gurzil [88]. Or ce dieu est présenté ainsi :

> *Huic referunt gentes*
> *Pater est quod corniger Ammon*
> *Bucula torvo parens* [89].

Plus loin, Gurzil est qualifié de « fils d'Ammon » (*Gurzil Ammonii* [90]). Sa place dans la religion des *Laguatan* est considérable, mais elle n'est pas exclusive. Car son père Ammon Corniger est aussi honoré pour lui-même. Le phénomène est net dans ce passage du chant VIII où sont décrites les cérémonies religieuses des Maures avant l'ultime bataille :

> Hi mactant Gurzil, alii tibi, corniger Ammon [91].

De même, Carcasan, lorsqu'il exhorte ses troupes à reprendre le combat, affirme solennellement : *Toute l'assistance des dieux ne nous a pas quitté dans ces plaines. Ammon ne veut pas qu'il en soit ainsi, et Gurzil non plus qui souffre que sa divinité ait été de la sorte outragée* [92]. Cette dévotion à Ammon apparaît manifeste dans le recours aux oracles du dieu : Carcasan, avant de lancer son armée à l'assaut des provinces romaines, le consulte, et il est souvent évoqué par la suite pour expliquer la

mobilisation des tribus [93] . Ainsi dans cet extrait du chant VIII, où Varinnus, le *Nasamon pinnatus*, affirme à Jean Troglita qui l'interroge [94] :

> At modo, cum donet responsis certior Ammon
> Prospera bella suis, Laguatan cedere suis
> Aut fugisse putas ?

Il est remarquable que ce lien religieux avec Gurzil et Ammon soit surtout le fait, dans le poème, des chefs venus de Tripolitaine et de la Syrte, et beaucoup moins des hommes de Byzacène ou de l'Aurès comme Antalas ou Iaudas [95] .

Or, Ammon était aussi le grand dieu des *Nasamons* avant le Bas-Empire. Hérodote rapporte, dès le ve siècle avant J.-C., que certains Nasamons fréquentaient l'oasis de Siwah, où se trouvait le principal temple du dieu en Afrique [96] . Le pseudo-Scylax, au siècle suivant, signale un bois sacré d'Ammon à la frontière entre *Maces* et *Nasamons* [97] . Lucain, au premier siècle, cite conjointement les *Marmarides*, les *Nasamons* et les *Garamantes,* ces derniers adorateurs d'*Hammon cornibus tortis* et possesseurs d'un temple de la divinité que le texte oblige en fait à placer en territoire nasamon [98] . De la même façon, Silius Italicus, un peu plus tard, les confond avec les *Garamantes* et Ammon en évoquant des liens de sang entre le « *Garamante* » Hiarbas, fils d'Ammon, et les *Nasamons* (dans une liste où figurent aussi les *Autololes* et les *Getules* pour lesquels, alors, de tels liens ne sont pas mentionnés [99]). De même encore, Stace, à la même époque, en voulant évoquer Alexandre, le qualifie de fils du *Nasamonii Tonantis* [100] : la référence renvoie évidemment au Zeus Ammon de Siwah, consulté par Alexandre et qui s'était identifié, selon le prêtre intercesseur, comme le père du roi de Macédoine. L'intérêt pour nous des vers de Stace est qu'ils prouvent qu'on rapprochait couramment Ammon des *Nasamons*, en le considérant comme leur dieu par excellence, au point de lui donner leur ethnique. Dans le même

ordre d'idées pourrait être citée aussi l'indication erronée, mais significative, de Quinte Curce lorsqu'il fait des *Nasamons* les voisins de l'oasis de Siwah [101] : précision géographique fantaisiste, mais révélatrice d'une identification reconnue de tous entre le dieu et la tribu. A la fin du ive siècle, Claudien se fera l'héritier de cette tradition en disant du Nasamon que *son impétueuse ardeur n'était pas même retenue par les sinistres prédictions d'Ammon* [102] .

Ce lien entre les *Nasamons* et Ammon a depuis longtemps été reconnu, et il a paru si fort à certains historiens qu'ils ont proposé de voir dans le nom même de la tribu une référence à la divinité. O. Bates [103] a suggéré ainsi de comprendre *Nasamon* par « les hommes d'Ammon » (étymologie sémitique), ou « les gens du sud d'Ammon » (étymologie égyptienne). Plus récemment, J. Desanges a avancé, avec beaucoup de prudence, en se référant à la forme donnée par Pline et Servius, *Mesammones* [104] , une étymologie libyque, avec un préfixe *Mes* ou *Mas*, bien connu en berbère, conduisant à un sens du type : « les fils d'Ammon » [105] . Tout cela reste naturellement hypothétique, mais vient s'ajouter à un dossier riche et dont la leçon paraît, elle, indiscutable : un lien étroit était reconnu dans l'Antiquité entre les *Nasamons* et le dieu Ammon. Ce point admis, on ne peut alors qu'être troublé par le lien identique que Corippus établit au vi^e^ siècle entre cette même divinité et les *Laguatan*, dans les mêmes contrées. Un rapport entre *Nasamons* et *Laguatan* n'en devient que plus plausible.

4 – AUGILA, TRAIT D'UNION ENTRE *NASAMONS* ET *LAGUATAN*

Ce rapport peut encore être renforcé par l'examen d'un dernier dossier, directement issu du précédent. Il s'agit de la question des oracles mentionnés dans la *Johannide*, déjà brièvement signalée. Corippe raconte en effet dans son poème deux consultations de l'oracle d'Ammon. La première aurait été le fait de Guenfan, père d'Antalas, au moment de la naissance de ce dernier, vers 500. La seconde est celle prêtée à Carcasan au début de sa révolte, en 547. On a beaucoup discuté la réalité de ces consultations, mais sans jamais leur consacrer une véritable étude critique. Le tableau qui suit offre une grille de comparaison qui peut, selon nous, éclaircir considérablement ce débat :

LES DEUX CONSULTATIONS DE L'ORACLE D'AMMON DANS LA *JOHANNIDE*

	1 : chant III, 81-153	2 : chant VI, 147-192
Acteur	Guenfan, père d'Antalas, chef d'une petite tribu de Byzacène (*humilis gens*, III, 153)	Carcasan, chef d'une grande coalition maure (*Carcasan omnibus unum/gentibus esse ducem linguis animis fatentur*, VI, 143-144)
Date	Vers 500, quand Antalas est encore *parvulus* (III, 79), à une époque où le pouvoir vandale est fort.	En 547, à la veille d'une nouvelle guerre contre les Byzantins, alors qu'une vaste coalition se forme.
Rite	1) Guenfan, le consultant, immole des victimes à Jupiter. 2) Il gagne «les autels d'Apollon» et interroge «le trépied et le laurier de Phoebus». 3) La prêtresse immole du bétail sur des autels. 4) Elle examine les entrailles et les lobes du foie, puis les brûle. 5) Elle entre en délire et se blesse volontairement avec des couteaux. Elle décrit des cercles en sautant. 6) Elle livre enfin la prophétie, puis s'écroule.	1) Un taureau est immolé par un coup de hache à double tranchant, au front. 2) Dès qu'il s'est effondré, la prêtresse fait des bonds autour des autels, en criant et en secouant un tambourin. 3) Elle manifeste des signes de délire, ce qui atteste la présence du dieu. 4) Elle livre sa prophétie.

(à suivre)

	1 : chant III, 81-153	2 : chant VI, 147-192
Contenu de l'oracle	Presque toute l'histoire de l'Afrique dans la première moitié du VIe siècle, avec la défaite des Vandales, le débarquement byzantin, les guerres maures.	Promesses de victoire pour Carcasan, avec conquête de la Byzacène et de Carthage.

Il apparaît manifestement, à la lecture de ce tableau, que les deux récits ne peuvent être placés sur le même plan. La consultation de Guenfan

semble extrêmement douteuse, pour au moins trois raisons. Son contexte d'abord : en 500, Corippe le dit lui-même, les *Frexes*, la tribu de Guenfan, formaient un petit groupe (*humilis gens*) de Byzacène, et le poète ne nous donne aucune raison pour expliquer l'initiative prêtée à son chef. Le rite décrit, d'autre part, est pour le moins curieux, puisqu'on y trouve pêle-même Jupiter à côté d'Apollon, et un examen haruspicial à côté du délire d'une pythie en transes. Le contenu de la prophétie, enfin, fait sourire, puisque Corippe semble lui faire résumer à l'avance presque toute l'histoire de l'Afrique dans les cinquante années qui devaient suivre. Comme l'avait pressenti J. Leclant, cette visite de Guenfan chez Ammon « semble un souvenir du pays des Muses plus qu'un témoignage sur l'oracle africain du désert » [106] .

Toute différente au contraire est la consultation de Carcasan. Elle s'inscrit dans un contexte politique précis et agité, rendant plausible l'événement. Elle décrit un rite simple, centré sur le seul Ammon. Elle aboutit enfin à une prophétie correspondant strictement à la situation dans laquelle elle est évoquée. Rien ne permet donc a priori de suspecter l'historicité de ce second épisode oraculaire de la *Johannide*, qui a fort bien pu inspirer le premier au poète.

Le problème est qu'il ne correspond en rien à ce que l'on sait de l'oracle d'Ammon. Lorsqu'il est question de ce phénomène religieux en Afrique, c'est toujours l'oasis de Siwah qui est évoquée : on appelait d'ailleurs souvent celle-ci « l'oasis d'Ammon » ou l'*Ammoniakê* [107] .

Les rites pratiqués à Siwah nous sont assez bien connus grâce à la visite d'Alexandre et aux récits qu'en font Diodore de Sicile et Quinte Curce. F. Chamoux, en les analysant, a montré que la mantique de Siwah était exclusivement égyptienne : elle consistait surtout à interpréter les mouvements de la statue du dieu, portée en procession sur une barque sacrée, exactement comme à Thèbes [108] . A partir d'une analyse

identique, H. W. Parke a conclu qu'il fallait rejeter en bloc le témoignage de Corippe : « de toute évidence, il a tiré son interprétation non de la pratique normale de l'oracle d'Ammon, mais du matériel traditionnel de la poésie épique classique. Il serait impossible de prouver la nécessité de considérer Corippus comme un témoin sérieux d'une véritable consultation de l'oracle. Son récit peut être purement imaginaire, et inséré dans le poème pour fournir un type approprié d'épisode romantique ». Plus loin, le même auteur ajoute : « il est impossible de croire que le rituel égyptien ait été réellement transformé en cette orgie » [109] . Cette opinion radicale était d'ailleurs déjà celle de Gsell, qui parlait de « fictions poétiques » [110] .

Elle demeure cependant contestable. Ceux qui la soutiennent se fondent en effet toujours sur le même raisonnement : ils comparent le récit de Corippe avec la mantique connue à Siwah, et l'absence complète de ressemblances les conduit à nier la valeur du témoignage du poète. Mais, ce faisant, ils négligent de s'interroger sur l'existence, chez les Berbères, des rites décrits dans la *Johannide*. Or, nous avons la chance de posséder un texte de Procope qui confirme la description des rites pratiqués lors de la consultation de Carcasan. L'historien grec, en racontant le premier soulèvement des Maures après la reconquête byzantine, en 534, signale en effet que les insurgés trouvèrent d'abord leur audace dans des prophéties. Et il précise à ce sujet : *Dans ce peuple, il est interdit à un homme de prophétiser ; mais les femmes, par l'effet de certains sacrifices* (ιερουργίας)*, entrent en transes* (κάταχοι) *et prédisent l'avenir, de la même façon que les anciens oracles* [111] . La comparaison de ce texte avec le passage de Corippe sur Carcasan est édifiante : on y retrouve, outre le fait que ce soit une femme qui officie, le même ordre cérémoniel : le sacrifice, les transes, la prophétie. Il y a là une analogie, négligée

jusqu'ici, et qui vérifie la valeur des informations fournies par la *Johannide*.

La question qui se pose à nous change alors de sens. Une consultation oraculaire est très possible : mais a-t-elle eu lieu dans l'oasis de Siwah, ou ailleurs ? Pour apporter une réponse indiscutable à cette question, il faudrait d'abord bien connaître l'histoire de Siwah à la fin de l'Antiquité. La thèse récente de E. Wagner montre que nous en sommes encore assez loin [112]. A part de rares et brèves mentions dans quelques textes, on ne sait rien de l'oasis après le iiie siècle. J. Leclant estime, en se fondant sur Corippe dont il ne méprise pas le témoignage, que les Maures avaient pris le contrôle de Siwah et y avaient imposé leur propre mantique oraculaire [113]. Les textes cités par E. Wagner semblent plutôt suggérer le maintien de la région dans l'empire. Hiéroclès et Georges de Chypre, vers 600, donnent en effet *Ammoniakê* comme une cité de « Libye inférieure » [114]. On sait qu'Athanase d'Alexandrie visita, au ive siècle, l'oasis, dès son élévation à l'épiscopat. A la même époque, l'endroit servait de lieu d'exil pour certains évêques. Il semble surtout que, depuis le début de ce siècle, c'était un siège d'évêché [115]. Certes, cette christianisation ne s'est guère traduite sur le plan monumental [116]. Mais au vi^e^ siècle, à l'époque de Corippe, il est établi que des moines vivaient, retirés dans des cellules, dans l'oasis [117]. Tout cela nous conduit à dissocier le « séjour d'Ammon » évoqué par la *Johannide* et Siwah.

Corippe, en situant seulement la consultation de Carcasan au « pays des Marmarides » [118], un terme très général pour évoquer les Maures des Syrtes, autorise une telle dissociation. Il faut donc supposer l'existence d'un autre sanctuaire d'Ammon, berbère celui-là, et actif au vi^e^ siècle. Or, il nous est, en fait, connu, grâce encore à Procope. Dans son *Traité des*

édifices, après avoir achevé la description de la Cyrénaïque, l'historien grec écrit en effet :

> Il y a deux cités du même nom, chacune des deux s'appelant Augila. Elles sont distantes de Boreium d'environ quatre jours de voyage pour un voyageur au pas alerte, vers le sud. Et ce sont toutes deux de véritables villes, dont les habitants ont gardé leurs antiques coutumes, car ils étaient tous adonnés au polythéisme jusqu'à mon époque. Là, depuis longtemps, il y avait des sanctuaires dédiés à Ammon et à Alexandre de Macédoine, et les indigènes leur sacrifiaient jusqu'au règne de Justinien. Il y avait là une grande quantité de ceux qu'on appelle hiérodules [119] .

Ce texte a fait l'objet de sévères critiques de plusieurs historiens. Tour à tour, J. Leclant, H.W. Parke et E. Wagner [120] ont estimé que Procope avait confondu Augila et Siwah, à qui la description aurait dû seule s'appliquer. Mais R. Rebuffat, en analysant, le premier, de manière détaillée, les données géographiques fournies par l'historien grec, a montré qu'il évoquait bien Augila [121] . La distance par rapport à Boreium (Bou Grada actuel) est juste, et Augila est effectivement une oasis à plusieurs foyers. Aujourd'hui encore les cartes y indiquent deux centres, appelés Augila et Jallu, deux termes étroitement parents qui pourraient révéler l'existence de deux noms identiques ou quasi identiques dans l'Antiquité. Le témoignage de Procope mérite donc le respect. Or, il nous signale formellement un sanctuaire d'Ammon qui a toutes les chances d'être celui décrit par Corippe. Certes, l'historien grec parle seulement de sacrifices, sans employer le mot « oracle » dans sa description. Mais ce silence partiel n'est guère significatif au regard de tous les autres éléments qui suggèrent une identification. Nous avons déjà noté, en effet, qu'Augila échappait depuis longtemps à tout contrôle romain, ce qui est loin d'être le cas des autres sanctuaires d'Ammon connus auparavant. Par sa localisation, l'oasis se trouvait obligatoirement dans le territoire des tribus berbères, depuis au moins le IVe siècle, et en particulier au cœur du pays des *Laguatan*, encore les principaux combattants de la coalition dirigée par Carcasan. Le fait que

Corippe différencie le chef du lieu de l'oracle qu'il va consulter (Carcasan, acclamé chef, « *gagne* le pays des Marmarides, séjour d'Ammon qui porte des cornes ») implique d'ailleurs que ce lieu se trouvait en dehors du territoire des *Ifuraces*, que nous savons avoir été situé en Tripolitaine, et assez loin. Aucun autre site qu'Augila, foyer des *Austuriani* et des *Laguatan*, ne convient mieux à ces indications. Les pratiques païennes qu'y évoque Procope étaient à coup sûr celles de ces tribus, et l'identification proposée ici paraît donc de loin la plus raisonnable [122] .

Nous pouvons donc avancer désormais qu'au vi^e^ siècle l'oasis d'Augila était un des grands foyers religieux des tribus insurgées du désert libyen, en particulier des *Laguatan*, principalement autour du culte d'Ammon. Mais, d'autre part, Augila était aussi depuis toujours dans le territoire des *Nasamons* : et cela se comprend aisément, puisque ce peuple vouait un culte attentif à Ammon. Enfin, nous avons vu que l'oasis était devenue, après le règne de Domitien, le lieu de repli de ces *Nasamons*, près duquel tous les documents postérieurs les situent. Augila établit ainsi une remarquable continuité, non seulement géographique mais aussi religieuse, entre les *Nasamons* et les *Laguatan*. C'est une nouvelle pièce au dossier des rapports entre les deux groupes, que nous pouvons maintenant résumer.

5 – CONCLUSION : DES *NASAMONS* AUX *LAGUATAN*

Cinq éléments les caractérisent. Le territoire d'où surgissent les *Austoriani* au ive siècle est le même que celui où s'étaient réfugiés les *Nasamons* après le premier siècle et où ils se trouvaient encore au début

du iiie siècle. Corippe appelle au vi^{e} siècle *Nasamons* les peuples de l'actuel désert libyen, dirigés par les *Austuriani* et les *Laguatan*. Il indique que certains de leurs guerriers portaient des plumes sur la tête, ce qui était un signe distinctif des *Nasamons* au Haut-Empire. Il les présente aussi comme des adorateurs d'Ammon, ce qui était également une caractéristique de leurs prédécesseurs. Enfin, nous pouvons déduire de la juxtaposition des textes de Procope et de Corippe que les *Laguatan* consultaient un oracle dans le sanctuaire d'Ammon situé dans l'oasis d'Augila, précisément devenu le foyer principal des *Nasamons* après le premier siècle. Tout cela constitue finalement une accumulation d'indices rendant très probable un apparentement étroit, déjà supposé par Partsch et Diehl, entre ces *Nasamons* et les *Laguatan*.

Reste à expliquer, cependant, la différence onomastique. Or, en fait, réduite à elle-même, celle-ci n'a rien de réllement énigmatique dans le contexte nord-africain. Nous avons signalé que le terme « Nasamon » s'appliquait à un grand peuple. Alors qu'en Tripolitaine occidentale les auteurs anciens livrent une liste abondante d'ethnonymes, dans la Syrte, avons-nous constaté, seuls reviennent surtout les *Maces* et les *Nasamons*. Certes, il s'agit d'une région désertique et forcément moins peuplée ; mais on doit hésiter néanmoins avant de mettre les noms des *Maces* et des *Nasamons* sur le même plan que les autres. Ces ethniques devaient recouvrir une réalité tribale plus large, dont les subdivisions étaient plus mal connues qu'ailleurs, parce que se rapportant à des espaces marginaux. Pour les *Maces*, Ptolémée suggère fortement l'existence de fractions-sœurs, en nommant *Makaioi Syrtites*, *Makooi*, et *Makatoutai* [123]. Hérodote peut laisser entendre la même chose quand il indique qu'il existait plusieurs chefs chez les *Nasamons* [124]. Chaque fraction porte normalement, dans les peuples ainsi organisés, un nom qui lui est propre : nous en montrerons des exemples plus loin. Mais tant que le

groupe est fort et indépendant, on le connaît surtout sous son nom générique : la puissance des *Nasamons* jusqu'à la fin du premier siècle explique que les auteurs anciens les désignent toujours de la sorte. La guerre de 85-86 et l'écrasement, puis le refoulement probable des *Nasamons*, ont bouleversé cette situation. Le groupe s'est disloqué et a été vraisemblablement dispersé géographiquement sous l'action des Romains. Dès lors, chaque fraction a suivi son destin propre, et s'est fait connaître sous un nom particulier, caché autrefois par l'unité du groupe. Ce phénomène est peut-être illustré par une inscription de Sirte, datée de 87 après J.-C., et qui mentionne une délimitation de territoire entre deux tribus inconnues jusque là, les *Muduciuvii* et les *Zamucii*, après accord entre les deux *nationes*, et sous l'autorité de Suellius Flaccus [125]. L'identité du légat, qui est l'homme qui a mis fin à la révolte de 85-86, la date de l'inscription (juste après), et sa localisation, bien loin des cités de Tripolitaine, ont conduit plusieurs historiens à la relier à l'écrasement des *Nasamons* en 85-86. P. Romanelli écrit ainsi : « Les Nasamons vaincus et dispersés, le gouvernement romain dut voir la nécessité de régler les rapports entre les tribus plus petites, qui auparavant obéissaient vraisemblablement au chef des Nasamons : d'où la délimitation du territoire des Muduciuvii et des Zamucii » [126]. M. Bénabou évoque de son côté le processus de fractionnement voulu par Rome pour éliminer certaines tribus « considérées comme irrécupérables ou indésirables » [127], et qui aboutit au refoulement des sous-groupes jugés dangereux, et à la délimitation et à la surveillance des autres [128].

C'est probablement dans un tel contexte qu'émergèrent peu à peu, selon nous, les *Austuriani* et les *Laguatan*, et peut-être d'autres tribus citées par Corippe. Séparés du reste des anciens *Nasamons*, refoulés sur Augila et l'intérieur de la Syrte, ces groupes ainsi disloqués ont progressivement

reconstitué leurs forces, mais avec une structure au début plus éclatée, que leur nomadisme accentué renforçait.

De manière générale, le processus de fragmentation d'un ethnique large, au profit du développement d'autres ethniques correspondant à des groupements au départ plus réduits, a été souvent relevé à l'époque moderne, en particulier en Kabylie [129]. Mais on en connaît aussi des exemples dans l'Antiquité. Un premier cas est peut-être celui des *Bavares*, d'après les analyses de G. Camps [130]. Il relève en effet que la branche orientale de ce peuple associait au moins quatre *gentes* au IIIe siècle. Or, leur localisation permet d'en identifier probablement au moins une, dans la massif des Babors, les *Koidamousoi*, cités par Ptolémée. Le géographe, écrit G. Camps, « ne cite pas les Bavares : il considère donc les *Koidamousoi* comme étant la *gens* la plus importante de la région ». Mais un siècle après, il n'est ici question que de *Bavares*, alors que plus tard, au ve siècle, on trouve des *Ucutamani*, puis à l'époque arabe, des *Kotama*, toujours au même endroit. G. Camps donne de ces variations une explication fort éclairante pour notre propos : « le nom même de *Bavares* peut très bien avoir été celui d'une des *gentes* de la confédération, qui, au cours du iiie siècle, supplanta momentanément la *gens* principale, celle des *Koidamousoi*, qui avant (Ptolémée) et après, sous le nom d'*Ucutamani-Kotama* (Ibn Khaldoun), exerça la primauté sur l'ensemble de la fédération. La *gens* bavare qui donna son nom à la fédération dut s'épuiser dans les insurrections du IIIe siècle, et après un temps d'incertitude et d'anarchie, qui correspond au ive siècle et à la guerre de Firmus, les *Ucutamani* reprirent leur prépondérance ».

Cette analyse de la structure complexe d'un groupement berbère antique et des variations de l'onomastique peut être complétée, pour le même exemple, par un texte arabe peu connu. Il s'agit d'un extrait de l'*Iftitâh* d'Al-Qâdi al-Nu'mân. Ce texte rapporte les propos échangés, à la

fin du ixe siècle, entre le missionnaire chiite Abû ‘Abd Allâh et des pèlerins de la tribu des *Kutâma*, qu’il allait convertir. A la question du premier, *Constituez-vous une tribu* (*qabîl*) *unique ?*, les *Kutâma* répondirent : *Non, le nom de Kutâma s’applique à nous tous, mais nous nous ramifions en diverses tribus (qabâ’il), clans (afhâd) et familles (buyûtât)* [131] . On connaissait déjà cette structure originale des peuples berbères dans l’Antiquité grâce à la *Table de Banasa* [132] . Dans le cas des *Kutâma*, elle éclaire les changements de noms qui affectèrent le groupe au cours de son histoire. Ce texte renforce donc l’hypothèse de G. Camps, mais il peut aider aussi à comprendre l’histoire du peuple nasamon. G. Camps avance pour expliquer le déclin de l’ethnique *Bavares* des raisons militaires, et en particulier une série de défaites graves : nous avons vu que le même processus peut s’être appliqué aux *Nasamons*.

Un autre exemple de la souplesse onomastique des groupes berbères anciens nous est fourni par Pline l’Ancien. Décrivant les tribus de Maurétanie Tingitane, le Naturaliste évoque des peuples gétules : « les *Baniurae*, les *Autoteles*, de beaucoup les plus puissants, et une ancienne fraction de ceux-ci (*horum pars quondam*), les *Nesimi*, qui s’en sont séparés (*avulsi his*) et ont formé un peuple indépendant (*propriam gentem*) [133] ». Les *Autoteles* sont un groupe tout à fait comparable aux *Nasamons*, puissant et nombreux comme le dit Pline. On les trouve d’ailleurs dans les énumérations poétiques tardives à côté des *Nasamons* et des *Garamantes* [134] . Or, le texte cité montre bien que derrière ce nom d’*Autoteles* se cachait une grande diversité tribale, et que des recompositions se produisaient parfois : le même processus a pu affecter les *Nasamons*.

Il nous manque, certes, un document décisif qui apporterait la preuve indiscutable de la filiation existant entre les *Laguatan* et eux [135] . Mais nous avons pu accumuler dans ce chapitre suffisamment d’indices pour

fonder solidement notre hypothèse. L'histoire des *Bavares* ou des *Autoteles* prouve que les phénomènes de changements de noms étaient courants au sein des peuples berbères, du fait même de leur structure fragmentée. Nous soupçonnons fort que l'aventure des *Nesimi*, fraction séparée qui devient une tribu indépendante, fut aussi celle des *Austuriani* et des *Laguatan*. Et l'unanimité des textes pour décrire la catastrophe subie par les *Nasamons* au premier siècle apporte une explication très satisfaisante pour un tel processus. Ceux-ci furent connus encore pendant un peu plus d'un siècle sous leur nom ancien parce qu'ils ne faisaient plus parler d'eux. Puis ils s'illustrèrent à partir de la fin du IIIe siècle sous l'emblème des *Austuriani* et des *Laguatan*, fractions désormais dominantes dans un peuple qui, contrairement à une théorie dénuée de preuves, n'entreprit probablement jamais de grandes migrations, pas avant le Moyen Age en tout cas.

Notes

1 R. W. Bulliet, « Botr et Béranès, hypothèses sur l'histoire des Berbères », dans *Annales ESC*, 36, 1981, p. 104-116. Cet article est en fait, et malgré les apparences, directement issu des idées de E.-F. Gautier sur l'origine orientale des *Botr*, assimilés aux nomades chameliers, et sur leur migration vers le Maghreb central. Son originalité est de chercher à les confirmer par des arguments ethnographiques, en particulier à partir de recherches sur les types d'araires et de costumes des différents groupes berbères. Mais les conclusions qu'il tire de cette approche nouvelle et intéressante sont faussées par sa dépendance par rapport à la théorie de Gautier. Si on conteste celle-ci, comme on est selon nous en droit de le faire, les éléments ethnographiques mis en valeur peuvent être lus tout autrement. N'ayant pas vraiment de valeur probatoire par eux-mêmes, ils ne s'éclairent que par des textes que R. W. Bulliet ne prend pas le soin d'analyser à nouveau.

2 Cf. *infra* chapitre 7 dans cette deuxième partie.

3 Saint Augustin, *Epistulae*, 46 et 47. Commentaire *infra* p. 364-365 et 457-458.

4 Cf. notamment R. G. Godchild, « The *limes Tripolitanus* II », réédité dans le recueil de ses articles intitulé *Libyan Studies*, Londres, 1976, p. 37. Voir aussi dans le même recueil p. 92 et p. 184.
5 Cf. *supra* p. 166-171.
6 Ammien Marcellin, *Histoires*, XXVIII, 6, 1-2 et 4 : *Ad Tripoleos Africanae provinciae veniamus aerumnas... Austoriani his contermini partibus barbari... [sunt] Hujus necem ulcisci ut propinqui damnatique injuste causantes, ferarum si-miles rabie concitarum, exsiluere sedibus suis...*
7 Cf. G. Di Vita, « Quatre inscriptions du Djebel Tarhuna : le territoire de Lepcis Magna », dans *Quaderni di Archeologia della Libia*, 10, 1979, p. 67-98.
8 Synésios, *Catastase I*, éd. N. Terzaghi, Rome, 1944, p. 284 l. 14-16 : *Nous demanderons [d'avoir en tout] 200 Hunnigardes sous le commandement d'Anysios, et, chez les barbares, ils iront délivrer nos compatriotes*. Cf. le commentaire de D. Roques, *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987, p. 247.
9 Ammien Marcellin, *Histoires*, XXVIII, 6, 5 : [Romanus] *qui cum venisset militaris copias ducens, ferreque opem rebus rogaretur afflictis, non nisi abundanti commeatu aggesto, et camelorum quattuor millibus apparatis, castra firmabat esse moturum*.
Trad. M.-A. Marié : « *Celui-ci, arrivé à la tête de ses troupes et prié de leur porter secours dans leur désastre, déclarait ne pas vouloir se mettre en campagne si on ne lui apportait des vivres en abondance et si on n'équipait quatre mille chameaux* ».
10 Ce contexte militaire original doit conduire à relativiser les accusations des Lepcitains et d'Ammien contre Romanus. Il était confronté à un ennemi trop éloigné et trop mobile, contre lequel il ne pouvait faire campagne avec l'équipement habituel de l'armée romaine. Sa demande n'était contraire ni aux lois, ni aux circonstances, mais elle excédait simplement les possibilités des cités.
11 Toujours entretenu et même renforcé au ive siècle dans ce secteur, comme l'a montré notamment pour la partie située dans l'actuel sud tunisien P. Trousset, *Recherches sur le limes Tripolitanus du Chott el Djérid à la frontière tuniso-libyenne*, Paris, 1974.
12 Cf. R. Marichal, *Les ostraka de Bu Njem*, Tripoli, 1993, n° 28, 71, 72 et 147 : ce dernier texte, du milieu du IIIe siècle, est surtout intéressant parce qu'on y lit cette phrase : *maiores sunt Garama[ntes]...* A la fin du IVe siècle, Servius, dans son commentaire de Virgile, donne à plusieurs reprises, des précisions sur les Garamantes. Ainsi à propos de *Bucoliques* VIII, 44 : « *Extremi Garamantes* » : *populi Africae. « Extremi » autem saevi, quasi a consortio humanitatis remoti, ut extremique hominum Morini Rhenusque bicornis* ; ou encore à propos de *Enéide* VIII, 794 : « *Garamantas* » : *populi inter Libyam et Africam, juxta* kekaymenhn. La citation de saint Augustin est une référence littéraire empruntée à Pline l'Ancien (V, 36), mais que l'auteur ne paraît pas considérer anachronique : *Apud Garamantes, quemdam fontem tam frigidum diebus et non bibatur...* (*Cité de Dieu*, XXI, 5). De même pour Orose, qui mentionne les Garamantes dans son introduction géographique,

après la Cyrénaïque : *Post se habet usque ad Oceanum meridianum gentes Libyaethiopum et Garamantum...* (*Historiae adversus paganos*, I, 2, 88). Le passage de l'*Ambrosiaster* est plus énigmatique quant à ses sources : *Garamantum, qui supra Tripolim Afrorum sunt, regibus tauri placuerunt ad sessum*. (*Quaestiones ex utroque Testamento mixtim*, 115, dans *Patrologie latine*, t. XXXV, col. 2350 ; pour l'attribution de cette œuvre à l'*Ambrosiaster*, cf. J. Quasten, *Patrologia*, t. III, Rome, 1978, p. 170 et 173). Luxorius, poète très prisé aux derniers temps de l'Afrique vandale, raille de son côté la laideur de la femme garamante, opposée à la beauté des filles du Pont : cf. le poème n° 43 dans l'édition de M. Rosenblum, *Luxorius. A Latin Poet among the Vandals*, New York-Londres, 1961, p. 136. Enfin (mais notre liste n'est pas exhaustive), Jean de Biclar atteste de manière indiscutable du maintien du peuple garamante encore dans la deuxième moitié du vi^e^ siècle, en racontant l'envoi d'une ambassade auprès des Byzantins en 569 : *Garamantes per legatos paci Romanae rei publicae et fidei christianae sociari desiderantes poscunt, qui statim utrumque inpetrant*.

13 Les éditions des différents textes utilisés figurent dans la liste des souces donnée à la fin de cet ouvrage. Le *périple* du pseudo-Scylax est cité d'après l'édition et la traduction de J. Desanges dans sa thèse, *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique*, Rome, 1978, p. 406-407. Nous avons, pour établir ce tableau, beaucoup utilisé les analyses et remarques du même auteur dans son *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique* (Dakar, 1962) et dans son édition du livre V, 1 de Pline l'Ancien (Paris, 1980). Les textes des poètes et des historiens, qui n'apportent rien sur les localisations, sont cités et commentés *infra*, à l'intérieur du chapitre.

14 Nous comptons dans ce chiffre le texte de Pomponius Mela, qui attribue en efffet aux *Augiles* plusieurs traits caractéristiques des *Nasamons* et semble confondre sous un même nom les deux peuples (cf. J. Desanges, commentaire de Pline V, 1, 45, dans son édition citée *supra*, p. 472-473).

15 Strabon, *Géographie*, II, 5, 33 : Les Gétules sont présentés comme un peuple vivant au nord des *Garamantes*, mais au sud des tribus du littoral, parmi lesquelles figurent les *Nasamons*.

16 Ptolémée, *Géographie*, IV, 3, 6 : *Makaioi Surtitai* ; IV, 6, 6 : *Makkooi* ; IV, 4, 6 : *Makatoutai*. On ajoutera les *Maces Cinyphii* mentionnés par Silius Italicus (II, 60 et III, 275), qui sont probablement identiques aux *Kinuphioi* de Ptolémée (IV, 3, 6 bis, édition Müller p. 638), et devaient constituer une quatrième fraction du même peuple.

17 R. Rebuffat, « Les fermiers du désert », dans *L'Africa romana V, Atti del V convegno di studio, Sassari, 1987*, Sassari, 1988, p. 35-43 surtout.

18 O. Brogan et D. J. Smith, *Ghirza, a Libyan settlement in the Roman period* , Tripoli, 1984. Cf. aussi le résumé commode donné par D. J. Smith, « Ghirza », dans D. J. Buck et D. J. Mattingly ed., *Town and Country in Roman Tripolitania* , B.A.R., int. Ser., 274, Oxford, 1985, p. 227-239.

19 R. G. Goodchild, *Libyan Studies* , Londres, 1976, p. 59-71.

20 Synésios, lettre 130, éd. A. Garzya, Rome, 1979, p. 222 l. 14 : Μακέται.
21*Edit d'Anastase*, publié par G. Oliverio dans *Documenti antichi dell'Africa italiana*, II, p. 135-163. Repris dans *SEG* IX, 356, §11, l. 50 : [το]ύς δε ἐκ τοῦ εθνου(ς) (τ)ῶν Μακῶν.
22 D. Roques, *Synesios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987, p. 268-273.
23 Cf. A. Chauvot, « Remarques sur l'emploi de *semibarbarus* », dans A. Rousselle éd., *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité*, Perpignan, 1995, p. 255-271.
24 Synésios, lettre 130, éd. A. Garzya, Rome, 1979, p. 222.
25*Edit d'Anastase*, dans *SEG*, IX, 356, §11, l. 46-52 : *Les soldats des forts doivent employer tout leur soin à monter la garde et interdire à quiconque d'aller chez les barbares pour s'y approvisionner et de faire des échanges avec eux. Ils doivent au contraire surveiller les routes elles-mêmes pour que ni les Romains ni les Egyptiens ni personne d'autre ne trouve accès auprès des barbares. Les gens de la tribu des Makai recevront sur présentation d'une lettre du préfet clarissime l'autorisation de fréquenter les terres de la Pentapole* (trad. D. Roques, *op. cit.*, p. 270).
26 Hérodote, IV, 172. Texte et traduction dans S. Gsell, *Hérodote*, Alger, 1916, p. 11 : *Les Nasamons viennent après les Auschises à l'Occident et forment un peuple nombreux. En été, ils laissent leurs troupeaux sur le bord de la mer et montent ves le pays d'Augila pour y faire la récolte des dattes.*
27 Hérodote, *ibid.*, II, 32 : *Etéarque [roi de l'oasis d'Ammon] raconta qu'un jour des Nasamons étaient venus chez lui...*
28 Hérodote, *ibid.*, II, 32 : [récit des *Nasamons* à Etéarque] : *Il y avait chez eux de jeunes fous, fils de grands personnage* (gene¥suai aßndrw˜n dynaste¥wn*) qui, devenus adultes, avaient imaginé... d'aller voir les déserts de Libye.*
29 Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, III, 49. Traduction et commentaire de F. Chamoux, « Diodore de Sicile et la Libye », dans *Cirene e i Libyi, Quaderni di archeologia della Libya*, 12, 1987, p. 61-62.
30 Ammien Marcellin, XXVIII, 6, 2 et 4 : *Austoriani his contermini partibus barbari, in discursus semper expediti veloces, vivereque adsueti rapinis et caedibus..., ferarum similes rabie concitarum exsiluere sedibus suis.*
31*SEG* IX, 77. Commentaire dans A. Laronde, *Cyrène et la Libye hellénistique*, Paris, 1987, p. 52-58.
32 Lucain, *La guerre civile*, IX, 141-144 :
Nam litoreis populator harenis
imminet et nulla portus tangente carina
novit opes ; sic cum toto commercia mundo
naufragiis Nasamones habent.
Silius Italicus, la guerre punique, III, 320-321 :
Huc coit aequoreus Nasamon invadere fluctu
audax naufragia et praedas avellere ponto.
33 J. Desanges, « Un drame africain sous Auguste : le meurtre du proconsul L. Cornelius Lentulus par les Nasamons », dans *Hommage à Marcel Renard*, tome 2, Bruxelles, 1969, p.

197-213.

34 Les *Nasamons* étaient soumis à Rome au début des années 80, puisque Flavius Josèphe les cite parmi les peuples africains vaincus (*Guerre des Juifs*, II, 381-383). D'autre part, Zonaras, qui raconte leur soulèvement sous Domitien, les présente d'abord comme des « tributaires » dont la révolte commença par le meurtre des percepteurs du tribut (*Annales*, XI, 19). Ces événements ont fait l'objet d'une étude toujours solide de S. Gsell dans son *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, Paris, 1893, p. 234-237. Cf. aussi J. Desanges, *Recherches sur l'activité des Méditerranéens...*, Rome, 1978, p. 210-213.

35 Zonaras, *Annales*, XI, 19 (éd. Pinder, t. II, 1844) : *De nombreux tributaires des Romains se révoltèrent à cause des prélèvements sévères qui étaient effectués. Ce fut le cas des Nasamons. Ceux-ci tuèrent les percepteurs du tribut, vainquirent le légat de Numidie Flaccus, et s'emparèrent de son camp. Ayant découvert dans ce camp, outre d'autres vivres, une grande quantité de vin, ils s'énivrèrent et s'endormirent. Mis au courant de cela, Flaccus les attaqua et les détruisit tous, et il n'épargna pas même ceux qui étaient inaptes au combat. Domitien, gonflé d'orgueil par ce succès, déclara au sénat : « J'ai interdit aux Nasamons d'exister* » ; Denys le Périégète, *Description de la terre*, 208-210 (dans C. Müller, *Geographi Graeci minores*, t. 2, Paris, 1861, p. 112) : *Plus loin dans cette région on trouve le pays désert des Nasamons, contempteurs de Jupiter, dont la race a été détruite par la lance ausonienne* (d'où la version de Priscien, *Périégèse*, 193-194 : *Hos licet ad fines desertas cernere terras,/ Extinctis populis Nasamonum Marte Latino*.) ; Eusèbe, *Chronique*, éd. Schoene, p. 160-161 : *Les Nasamons et les Daces entrèrent en guerre avec les Romains et furent massacrés.* C. Müller (*op. cit.* p. 113) et S. Gsell (*op. cit.* p. 235) doutaient de la réalité d'un anéantissement total des *Nasamons*, ce que confirment les documents analysés dans la suite de ce chapitre.

36 Ptolémée, *Géographie*, IV, 5, 12 (éd. C. Müller, t. I, 2, Paris, 1901) : *Habitent la région du nord de la Marmarique les Libyarchoi et les Aneiritai et les Bassakitai, sous lesquels sont les Apotomitai ; ensuite, plus au sud, on trouve les Augilai sur 52° 30' 28 », après lesquels les Nasamons et les Bakatai. Ibid.*, IV, 5, 13 : *Et chez les Augilai et les Nasamons (se trouvent) Augila et Ma-gros*. L'association des deux noms est ici très significative.

37*Table de Peutinger*, segment VIII, 2-3. A noter que Pline l'Ancien (XXXVII, 104) plaçait lui aussi les *Nasamons* près de montagnes.

38 O. Bates (*The Eastern Libyans*, Londres, 1914) propose de voir dans les *Seli* les *Psylles*, peuple syrtique dont Pline dit qu'il fut presque totalement détruit par les *Nasamons* (VII, 14), ce que répète Solin (éd. Mommsen, Berlin, 1895, p. 125). Ptolémée atteste cependant une survivance des *Psylles* (*Géographie*, IV, 4, 6) qui rend possible l'hypothèse de Bates. Dans tous les cas, les *Seli* ne sont plus connus après la *Table de Peutinger*. Mais Ch. Tissot (*Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. 1, Paris, 1884, p. 469) a suggéré de voir dans les *Silcadenit, Silvacae*, et *Silvaizan* de Corippe des fractions des *Seli*. L'hypothèse n'est pas absurde car ces tribus, nous l'avons vu (*supra* p. 107-108), sont vraisemblablement à situer en Tripolitaine.

39 Cf. R. Rebuffat, « Gholaia », dans *Libya Antiqua*, IX-X, 1972-73, p. 142-144.

40 Servius Honoratus, *Commentaire sur l'Enéide* (éd. G. Thilo et H. Hagen, tome 1), *ad* XI, 265 : *Et oppidum Aucela inter Nasamones condidisse...*
41 D. Roques, *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987, p. 121.
42 A. di Vita (« Il limes romano di Tripolitania », dans *libya Antiqua*, 1, 1964, p. 94) fait allusion à « il forte cirenaico di Gialo », sans autre précision. Nous avons vainement cherché trace de ce fort dans les publications archéologiques. En fait, Augila ne semble avoir jamais fait l'objet de fouilles ni même d'une véritable prospection. Seul l'article « Augila » de l'*Enciclopedia Italiana* (tome 5, 1949, p. 335-336) indique : « A l'époque romaine, il semble aussi qu'il existait un fort de protection de caravanes, mais nous manquons de données archéologiques ». Ce renseignement provient probablement du récit de J. R. Pacho (*Relation d'un voyage dans la Marmarique, la Cyrénaïque et les oasis d'Audjelah et de Maradeh*, 1827, réimp. Marseille, 1979, p. 278) : « [A Augila], les seuls édifices antiques dont on puisse apercevoir des traces... consistent en grands massifs de briques crues au nombre de trois, contenant chacun un puits au milieu. Il n'en reste à peu de choses près que les fondements ; mais, autant qu'on peut en juger par la disposition de l'ensemble, ce devaient être de grandes tours semblables à celles que j'ai rencontrées sur le plateau cyrénéen ». Pacho concluait qu'il s'agissait de constructions libyennes. Il est possible en réalité que ces édifices aient été construits à l'époque médiévale. Les textes arabes témoignent en effet d'un réel intérêt alors pour Augila, oasis réputée pour sa prospérité. Ainsi Al-Bakrî : *Aoudjela, ville très peuplée qui possède beaucoup de dattiers* (trad. De Slane, *JA*, 1858, t. 12, p. 443) ; ou Ibn Hawkal, au xe siècle, qui signale que *le gouverneur de Barka a un représentant qui commande dans cette ville* (trad. De Slane, *JA*, 1842, p. 163). Ces indices permettent de supposer un développement architectural tardif.
43 Procope, *De Aedificiis*, VI, 2, 14-20. Commentaire *infra* p. 243-244.
44 R. Rebuffat, « Zella et les routes d'Egypte », dans *Libya Antiqua* VI-VII, 1969-70, p. 181-187.
45 Cf. *supra* note 12.
46 R. Rebuffat, « Zella et les routes d'Egypte », *Libya Antiqua*, VI-VII, 1969-70, p. 182 ; et « Routes d'Egypte et de la Libye intérieure », dans *Studi Magrebini*, III, 1970, p. 6-10 et 16.
47 R. Rebuffat, « Dix ans de recherches dans le prédésert de Tripolitaine », dans *Libya Antiqua*, XIII-XIV, 1976-77, p. 79-91.
48 Claudien, *De consulatu Stilichonis*, I, 254-256 : *venerat et parvis reditimus Nuba sagittis et velox Garamas, nec quamvis tristibus Hammon responsis alacrem potuit Nasamona morari... Ibid.* I, 354 : *Sternitur ignavus Nasamon...*
49 Cf. notre étude « Gildon, les Maures et l'Afrique », dans *MEFRA*, t. 101, 1989, 2, p. 821-872.
50 Lucain, *La guerre civile*, IV, 679 ; IX, 439, 444, 458. Silius Italicus, *La guerre punique*, I, 408 ; II, 62, 117 ; III, 320 ; VI, 44 ; VII, 609 ; IX, 221 ; XI, 180 ; XIII, 481 ; XVI, 630 ; XVII, 246. Cf. également Ovide, *Métamorphoses*, V, 129, et Stace, *Silves*, II, 7, 93 ; IV, 6, 75.

51 Sidoine Apollinaire, *Carmina*, V, 335-338, à propos de Genséric : *propriis nil conficit armis : Gaetulis, Nomadis, Garamantibus Autololisque Arzuge, Marmarida, Psyllo, Nasamone timetur segnis, et ingenti ferrum iam nescit ab auro.*

52 Sur ces chroniques, cf. A. Bauer, *Die Chronik des Hippolytos in Matritensis graecis 121*, Leipzig, 1905 (2e éd., 1929), et H. Inglebert, *Les Romains chrétiens et l'histoire de Rome*, Paris, 1995, p. 63-67, 191-195 et 599-604.

53 Une certaine confusion sur les titres et le nombre de ces chroniques a été entretenue par la parution simultanée, sous le même nom de *Chronica minora*, des deux éditions de Mommsen (pour les *MGH*) et de Frick (pour Teubner) en 1892, avant l'étude décisive, et qui fait toujours référence, de Bauer en 1905 (2e éd., 1929), citée à la note précédente. *Excerpta Latina Barbari* est un titre donné par Scaliger et repris par Frick pour le texte latin publié par Mommsen sous le nom de *Chronique Alexandrine*, qui est une traduction tardive du texte grec du même nom, lui-même très proche de l'original (supposé) d'Hippolyte, mais continué jusqu'en 412. *Origo humani generis* est le titre donné sur le *codex Taurinensis* à un texte très proche de celui qui est appelé *Genealogiae* sur un *codex Lucensis* et *Liber genealogus* sur deux autres manuscrits (*Sangallensis* et *Florentinus*) : Frick a retenu le premier nom, Mommsen le troisième (des variantes non négligeables existent entre les quatre manuscrits). Le problème qui se pose à tous les historiens depuis longtemps est d'identifier la version originale du texte d'Hippolyte. Bauer croyait la trouver sur le manuscrit grec de Madrid, en l'associant à une traduction arménienne de 685. En comparant leur contenu historique, H. Inglebert estime, après d'autres, que la traduction latine la plus ancienne, et la plus incomplète, est celle du *Liber Generationis II*, antérieure à 334, mais, de manière novatrice, il propose aussi de dater le *liber Generationis I,* pour lui le plus fidèle à l'original grec, entre 354 et 381 (*op. cit.*, p. 196).

54 Epiphane de Salamine, *Ancoratus* (écrit en 374), éd. K. Holl, Leipzig, 1915, p. 138-139 ; Anastase le Sinaïte (viie siècle), *Quaestiones*, éd. Migne, *PG* t. 89, col. 559-560 ; Georges le Syncelle (ixe siècle), *Chronique*, éd. Dindorf (*CHSB*), Bonn, 1829, p. 90.

55 Cf. R. Amman, « saint Hippolyte », dans *Dictionnaire de Théologie catholique*, tome 6, Paris, 1947, col. 2501. Et H. Inglebert, *op. cit*. p. 63-67.

56 Ce nom pourrait n'être, en fait, que le résultat d'une mauvaise lecture du mot *Garamantes*, dont la mention ici, dans une conception large de la Syrte, s'expliquerait aisément. La *Chronique Alexandrine* déforme en effet, dans une autre liste, ce mot en *Taramantii* (éd. Mommsen, *MGH, a.a.* IX, p. 107), probablement par suite d'une confusion du G avec un T. On peut supposer, à la suite, une confusion entre r et t, d'où un passage *Garamantes* → *Taramantes* → *Tatamantes* qui nous mènerait aux mystérieux *Tautamaious* ou *Tautamona*.

57*Ravennatis Anonymi Cosmographia*, III, 3 (éd. Pinder et Parthey, Berlin, 1860, p. 136-137).

58E. H. Bunbury, *A History of Ancient Geography*, (1883, rééd. New York, 1959), tome II, p. 700-701. J. Oliver Thomson, *History of ancient Geography*, New York, 1948, p. 379 (« A copy of the same road map of Caracalla's time which was used by the Antonine itinerary »). Cf. encore le vieux livre de d'Avezac et Gravier, *Le Ravennate et son exposé cosmographique*, Rouen 1888, et surtout l'article « Karten » de Kubitschek (1919), dans la *Real Encyclöpedie*, tome X, 2, §71, avec un schéma reconstituant les liens entre les différentes cartes et itinéraires qui sont conservés.

59*Supra* p. 83-104.

60*Supra* p. 85-91.

61 L'évolution du sens de *Maurus* a été souvent signalée et expliquée par G. Camps depuis son article pionnier « L'inscription de Beja et le problème des *dii Mauri* », paru dans la *Revue africaine*, 1954, p. 253-254 particulièrement. Cf. sur tous ces noms *infra* p. 447-450.

62 Pour *Mazax*, cf. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 5, p. 118, et G. Camps, *Berbères...*, p. 89. Pour *Marmarides,* cf. *supra* p. 156-157. Le sens de *Syrticus* est également très large, et désigne tous les Berbères venus de Libye actuelle, voire tous les Maures révoltés lorsque les Libyens font partie de l'insurrection (cf. ainsi *Johannide* V, 462).

63 Ainsi J. Desanges, *Catalogue...* p. 154 note 5 : « Les *Nasamons* sont mentionnés au vi^e^ siècle dans la *Johannide* de Corippus mais semblent appartenir au matériel poétique ».

64 Liste des occurrences : *Johannide*, VI, 198, 552, 589, 593, 692 ; VII, 465, 510 ; VIII, 95, 177, 234, 248, 274, 423, 428, 446, 639.

65*Johannide*, VIII, 247-248.

66*Johannide*, VIII, 273-274.

67*Johannide*, VI, 195-201 : *Et ne se rassemblent pas uniquement le seul Ilaguas ou les tribus qui autrefois firent la guerre, mais aussi le rude Nasamon qui laboure les champs de la Syrte, mais aussi celui qui, voisin des plaines garamantiques, cultive des champs, et ceux qui boivent l'eau des lagunes au voisinage du Nil fertile ; tous accourent. Qui pourrait nommer ou dénombrer ces peuples ?* Nous adoptons ici, au vers 198, la correction *Garamantibus* suggérée par Diggle et Goodyear.

68 Ainsi Ch. Diehl, *l'Afrique byzantine*, p. 372.

69 Cf. *Supra* p. 75.

70 Cf. *infra* ive partie p. 629-633 pour l'analyse de la révolte de 547-548.

71*Johannide*, VIII, 239-242 :

Guenfeius una,

aspera bella ciens, animo consulta revolvit

impatiens differe diu. Tamen ordine primus

Carcasan sic orsus ait...

72*Johannide*, VII, 277-78 :
Auxiliumque dedit rebus famulatus Iaudas
cum nato comites bis senis millibus armans...
73 Silius Italicus, *La guerre punique*, III, 275 : liste où figurent aussi *Marmarides, Gétules, Autololes, Garamantes et Nasamons.*
74 Par exemple *Enéide* VI, 794 : *Super et Garamantas et Indos proferet imperium.*
75*Enéide* IV, 198 : [Hiarbas] *hic Hammone satus rapta Garamantide nympha.*
76 J. Partsch, *proemium* de la *Johannide* dans *MGH, a.a.*, t. III, 2, Berlin, 1879, p. XIII.
77*Johannide*, V, 264 : *Misantas pinnatus erat.*
V, 328 : *pinnatum Antifan Dorotis arundine fixit.*
VII, 510 : *tunc Nasamon pinnatus ait...* [il s'agit de Varinnus]
VII, 417-419 :
obvius ecce venit Varinnus, belliger ille
terribilis quondam nostris stipante caterva. Hic pinnatus erat.
VIII, 543 : *Tunc Alacanza ruit magnum pinnatus in hostem...*
78*Johannide*, VII, 482-483 : (à propos de la cité de Junci) *non turribus illam ardua pinnati defendunt culmina tecti.*
79*Johannide*, VII, 154-155 : [la nouvelle de la défaite de Jean en 547 arrive à Carthage]
conjugis interea miserae pervenit ad aures
haec eadem pinnata ducis...
80 Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, tome V, Paris, 1927, p. 31.
81 J. Partsch, *proemium* de l'édition *MGH* de la *Johannide*, *index*, p. 186 : « quid hoc epitheto significetur, parum constat ».
82*Johannide*, VII, 510 : *tunc Nasamon pinnatus ait...*
83 Dion Chrysostome, *Discours*, 72, 3 (éd. J. W. Cohoon, Londres, 1951). La suite du texte est intéressante : *Et pourtant, pour ce qui concerne les Gètes, les Perses, ou les Nasamons, alors que certains d'entre eux ne viennent ici qu'en petit nombre et d'autres très rarement, le monde entier est aujourd'hui rempli de gens comme ceux que j'ai décrits.* Visiblement, les Nasamons constituent pour l'auteur un peuple toujours vivant.
84 Eustathe, *Periégèse*, 209 (éd. Müller, *Geographi Graeci minores*, t. 2, Paris, 1861, p. 253).
85Cf. C. Daniels, *The Garamantes of Southern Libya*, New York, 1970, p. 32 : gravure de l'oued El Agial. Tertullien fait également allusion aux plumes des *Garamantes* dans le *De virginibus velandis*, X, 2.
86 Cf. F. Chamoux, *Cyrène sous la monarchie des Battiades*, Paris, 1952, p. 4647 et planche I, 1. Voir également les peintures du tombeau de Séti I dans M. Ebert, *Reallexicon des Vorgeschichte,* t. 7, planche 203. Dans divers sites du Sahara, on trouve aussi des gravures rupestres avec des personnages portant des plumes sur la tête : cf. P. Graziozi, *L'arte rupestre della Libia*, tome 2, Naples, 1942, planches 35 et 105 (Fezzan), et 133a (Tassili oriental).
87 Pour Gsell (*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 5, p. 31), les *pinnati* seraient en général les chefs maures, le port des plumes étant « un insigne distinguant du menu

peuple les gens de qualité ». Il renvoie aux vers 263-264 du chant V, où Corippe oppose deux personnages :
Tiseras de plebi rebelli,
Misantas pinnatus erat
Selon lui, ces vers exprimeraient une opposition entre les simples soldats (*plebs*) et les chefs (*pinnati*). Cette interprétation est séduisante, mais ne contredit pas le lien entre le port des plumes et les *Nasamons*. Des tribus comme les *Laguatan* et les *Austur* jouaient en effet un rôle majeur dans la coalition, et leurs notables devaient donc être aussi les premiers mis en valeur : on pourrait donc comprendre, dans les vers cités, que Tiseras appartenait à la masse rebelle, et que Misantas était, lui, un personnage éminent d'une des tribus issues des anciens *Nasamons*.
88*Johannide*, II, 109 : *Ierna ferox his ductor erat Gurzilque sacerdos*.
89*Johannide*, II, 110-111 : *Ces tribus rapportent que le père (de ce Gurzil) est Ammon porteur de cornes et qu'une génisse farouche est sa mère*.
90*Johannide*, V, 25.
91*Johannide* VIII, 304.
92*Johannide*, VI, 114-117 : *non omne deorum sublatum auxilium campis discessit in illis non ita vult Ammon, non iam qui numina Gurzil sic violata dolet.*
93 Cf. *infra* p. 239-244.
94*Johannide*, VII, 534-536.
95 Le seul lien entre Antalas et Ammon dans le poème est la consultation oraculaire qu'aurait effectuée Guenfan, père du héros, peu après sa naissance. Mais cet épisode semble bien être une invention littéraire destinée à assimiler Antalas aux *Laguatan*, les ennemis par excellence (cf. *infra* p. 239-240). Nulle part ensuite Corippe n'associe le chef de Byzacène et la divinité, à la différence de ce qu'il fait pour Ierna et Carcasan. Quant à Iaudas, le silence est total sur sa religion. Cf. sur ces deux personnages troisième partie, *infra* p. 331-333 et 415.
96 Hérodote, II, 32. Cf. *supra* note 27.
97*Périple* du pseudo-Scylax, éd. et trad. J. Desanges, *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique*, Rome, 1978, p. 406-407 : *Au plus creux de la Syrte, dans le repli qu'elle forme, les autels des Philènes, un entrepôt, le bois sacré d'Ammon*. Ce bois sacré d'Ammon est probablement à rapprocher des *sources d'Ammon* évoquées par le *Stadiasme* tout près d'Automalax, à proximité des autels des Philènes. J. Desanges (éd. de Pline, V, 1, p. 370-371) propose de le localiser à Maaten Bescer, à 30 km à l'est d'Automalax (Ras bu Sceefa).
98 Lucain, *la guerre civile*, IV, 679 (pour la mention des *Nasamons* et des *Garamantes*) Le temple d'Ammon est évoqué lors du récit de l'aventure de Caton en Afrique (chant IX). La flotte de Caton a été dispersée par la tempête à l'entrée des Syrtes. Caton continue à pied vers l'ouest et traverse le territoire nasamon (IX, 438-460). Après avoir affronté une tempête de sable, il arrive près du temple d'Hammon, le *seul temple qui fut en Libye et que possèdent les sauvages Gara-mantes*. Lucain précise qu'il est entouré par une forêt,

la seule de la Libye : *car toute la région de sables arides qui sépare la brûlante Berenicida de la tiède Lepcis ne connaît pas le feuillage (frondes) ; Hammon seul a obtenu les bois (nemus)* (IX, 523-525). Ce passage oblige à situer le temple entre Berenike et Lepcis. Caton ne pouvant raisonnablement s'éloigner du rivage, on peut penser que le temple était en territoire nasamon ou mace. La mention d'une forêt conduit à le rapprocher du bois sacré d'Ammon évoqué par le pseudo-Scylax (cf. *supra* note précédente, et J. Aumont, « Caton en Libye », dans *REA*, 1968, p. 315-317). Lucain attribue le contrôle du temple aux *Garamantes* : le fait est surprenant car, en son temps, la puissance des *Nasamons* était encore considérable. Peut-être la fréquentation de l'édifice était-elle commune aux *Nasamons* et aux caravaniers *Garamantes*. A moins que le poète n'use indifféremment des termes *Nasamons* et *Garamantes* selon les besoins de la versification. L'hypothèse ne peut être exclue quand on considère l'expression *inops Nasamon mixti Garamante perusto* (IV, 679), ou encore les vers 456-460 du chant IX, à propos de la tempête de sable :

pars plurima terrae
tollitur et nunquam resoluto vertice pendet.
Regna videt pauper Nasamon errantia vento
discussasque domos, volitantque a culmine raptae
detecto Garamante casae.

J. Duff concluait de ces vers qu'ici, « Garamantian seems to be used loosely for Libyan » (dans l'édition *Loeb* de Lucain, p. 532 note 2).

99 Silius Italicus, *La guerre punique*, II, 58-64 :

venerat Asbyte, proles Garamantis Hiarbae.
Hammone hic genitus, Phorcynidos antra Medusae
Cyniphiumque Macem et iniquo a sole calentis
Battiadas late imperio sceptrisque regebat ;
cui patrius Nasamon aeternumque arida Barce
cui nemora Autololum atque infidae litora Syrtis
parebant nulloque levis Gaetulus habena.

100 Stace, *Silves*, II, 7, vers 93-95 :

sic natum Nasamonii Tonantis
post ortus obitusque fulminatos
angusto Babylon premit sepulcro.

101 Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre le Grand*, IV, 7, 19 : *A septentrione Nasamones sunt.*

102 Claudien *De consulatu Stilichonis*, I, 255-256 :

nec quamvis tristibus Hammon
responsis alacrem potuit Nasamona morari.

103 O. Bates, *Eastern Libyans*, Londres, 1914, p. 52 note 8.

104 Pline l'Ancien, V, 33 : *Nasamones, quos antea Mesammones Grai appelavere ab argumento loci, medios inter harenas sitos* ; Servius, *Commentaire sur l'Enéide*, XI, 265 : *eosque initio Mesammones, postea corrupte Nasamones appellatos...*

105 J. Desanges, dans son édition de Pline V, 1, p. 370.
106 J. Leclant, « Per Africae sitientia ». Témoignages des sources classiques sur les pistes menant à l'oasis d'Ammon », dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie Orientale*, t. 49, Le Caire, 1950, p 194, note 2 : « La consultation de Carcasan (V, 147-180) atteste des pratiques indigènes ; celle de Guenfan au contraire (III, 81-85) semble un souvenir du pays des Muses plus qu'un témoignage sur l'oracle africain du désert ».
107 Cf. les données recueillies et analysées par E. Wagner, *Les oasis d'Egypte à l'époque grecque, romaine, et byzantine d'après les documents grecs*, dans *Bibliothèque d'Etude de l'Institut Français d'Archéologie Orientale*, tome C, 1987, p. 137-138.
108 F. Chamoux, *Cyrène sous la monarchie des Battiades*, Paris, 1953, p. 331-334.
109 H. W. Parke, *The Oracles of Zeus, Dodona, Olympia, Ammon* , Oxford, 1967, p. 232-233 et 250-51.
110 S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. VI, p. 169.
111 Procope, *La guerre vandale*, II, 8, 13 : άνδρα γάρ μαντευεσθαι έν τφ εθνει τουτωούθεμις, αλλα γυναίκες σφίσι καταχοι έκ δη τινος ιερουργίας γινομεναι προ-λεγουσι ταεσόμενα των παλαι χρηστηρίων ουδενος ησσον.
112 E. Wagner, *op. cit. supra* note 107, p. 264 et p. 369-370.
113 J. Leclant, « Per Africae sitientia », *op. cit. supra* note 106, p. 194 : « L'oracle dispensa ses réponses vraisemblablement pendant plus d'un millénaire, puisqu'au vi^e^ siècle encore, dans la *Johannide* de Corippus, Guenfan et Carcasan interrogent le dieu fatidique ».
114 E. Honingman éd., *Le synekdemos d'Hiéroclès et l'opuscule géographique de Georges de Chypre*, Bruxelles, 1939, p. 48 et p. 61. Cf. E. Wagner, *op. cit.*, p. 264.
115 Cf. E Wagner, *op. cit.* p. 369-370.
116 On n'avait retrouvé en effet en 1990 encore ni monuments, ni inscriptions ou même graffites chrétiens. Mais comme le notait E. Wagner (*op. cit.* p. 370), « il faut toutefois tenir compte de ce qu'il n'y a eu que peu de fouilles à Siwah ».
117 Cf. Jean Moschus, *Le pré spirituel*, 123 : [récit de l'abbé Zosime] *Lorsque j'étais jeune, je quittai le Mont Sinaï et je m'en allai à Ammoniakê pour m'y fixer dans une cellule. Et je trouvai là un moine qui portait un manteau* (trad. M. J. Rouet de Journel, dans l'édition *Sources Chrétiennes*, Paris, 1946).
118*Johannide*, VI, 147-148 :
Marmaridum fines, habitat quo corniger Ammon
inde petit, durique Iovis responsa poposcit.
119 Procope, *De Aedificiis*, VI, 2, 14-18 : Πόλεις δε πούείσι δύο έπ'όνόματος ενος φκημεναι. Αύγίλα γαρ εκατερα εκληθη. Αύται τού Βορείου διεχούσιν όδφ τετ-ταρων ημερων μαλιστα ειβζιί)ν(ρ ανδρί, τετραμμεναι μεν αύτού προς ανεμον νοτον, αρ-χαΐαι δεούσαι καιτων οίκητορων αρχαιοτροπα ταεπιτηδεύματα εχούσαι. Θρη-σκείαν γαρ πάντες καιείς εμετην της πολύθεΐας ενοσούν. ενταύθα εκ παλαιού τφ τε "Αμμωνι και 'Αλεξανδρω τφ Μακεδονι ανεκειτο ε'δη. Οίς δη καί εσφαγιαζοντο μεχρι ες την

Ἰούστινιανού βασιλείαν οί επιχωριοι. ᾖν δε καιομιλος αύτοΐς των ίερο-δούλων καλούμενων πολιίς.

120 J. Leclant, *op. cit. supra* note 106, p. 194 note 2 : « Procope situe à Augila ces événements de la lutte contre le polythéisme ; mais le contexte incite à les localiser à Siwah, qui est l'oasis traditionnelle d'Ammon, et à qui était lié d'étroite façon le souvenir d'Alexandre » ; H. W. Parke, *The Oracles of Zeus*, p. 232-233 : « Il semble que Procope a par erreur dédoublé le nom de l'oasis d'Augila et qu'il évoque l'oasis de Siwah comme un des deux noms » ; E. Wagner, *op. cit. supra* note 107, p. 369 note 6 : « Procope place ce culte par erreur à Augila mais il s'agit sans aucun doute de Siwah ».

121 R. Rebuffat, « routes d'Egypte et de la Libye intérieure », *Studi Magrebini*, III, 1970, p. 6-7.

122 Cette remarque répond à un important et récent article de D. Roques qui, sans nous nommer mais en songeant peut-être à la première version (1990) de notre thèse, dont il a eu connaissance, s'efforce de nier la localisation de l'oracle décrit par Corippe à Augila (« Procope de Césarée et la Cyrénaïque du vi^e^ siècle ap. J.-C. », dans *Rendiconti dell'Accademia di Archeologia, Lettere, et Belle Arti* [Naples], vol. lxiv, 1993-1994, p. 393-434, surtout p. 429-430). Son raisonnement repose uniquement sur le silence de Procope quant à l'oracle, mais délaisse tous les autres arguments qui, par élimination, nous conduisent à retenir Augila. Nous ne voyons vraiment pas pourquoi, sinon en vertu d'une pétition de principe, il faudrait rejeter ce site, connu de Procope pour être un sanctuaire actif d'Ammon au vi^e^ siècle, pour préférer une mystérieuse et anonyme « autre oasis de Tripolitaine ou du Fezzan ». Le texte de Corippe suggère clairement l'éloignement de l'oracle par rapport à la Tripolitaine, le pays de Carcasan, et le Fezzan des Gara-mantes est toujours resté à l'écart des guerres libyques du vi^e^ siècle : les solutions ne sont donc pas nombreuses, et Augila paraît de loin la plus logique.

123 Cf. *supra* note 16.

124 Hérodote, II, 32. Cf. *supra* note 28. Chaque chef peut être à la tête d'une fraction du peuple des *Nasamons*.

125*IRT* 854 [Sous l'autorité de l'empereur Domitien et sous les ordres du légat Suellius Flaccus] *terminus positi (sic) inter nationem Muduciuviorum e(t) Zamuciorum ex conventione utrarumque nationum*.

126 P. Romanelli, « Le inscrizioni volubilitane dei Baquati e i rapporti di Roma con le tribu indigene dell'Africa », dans *Hommages à Albert Grenier*, t. 3, Bruxelles, 1962, p. 1358.

127 M. Bénabou, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976, p. 443. Cf. aussi p. 436-437.

128 Pour D. J. Mattingly, cependant, l'inscription de Sirte évoquerait une délimitation entre des groupes du peuple des *Maces* (*Tripolitania*, Londres, 1995, p. 32).

129 Cf. Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, t. 2, Paris, 1873, p. 67 : « Il arrive quelquefois, soit à la suite de longues guerres civiles, soit lorsqu'elle ne se

sent pas assez forte pour lutter seule contre ses ennemis, que la tribu se démembre ou s'incorpore tout entière à une autre ». Les auteurs donnent plusieurs exemples et concluent : « ces exemples que des recherches spéciales multiplieraient sans aucun doute, font voir comment *des noms de tribus peuvent disparaître sans que pour cela les habitants aient péri ou quitté le pays par suite d'un exil forcé ou volontaire* » (nous soulignons). Au temps de l'occupation française, la dislocation des tribus était un objectif majeur, jugé indispensable à la réussite de la colonisation. X. Yacono en donne des exemples dans sa thèse sur *La colonisation des plaines du Chélif*, concluant (t. 2, Alger, 1956, p 284-294) : « Il est un but que l'on cherche toujours à atteindre..., c'est la dislocation de la tribu ». Le même auteur, en étudiant dans un autre ouvrage l'histoire des Ouled Kosseir, montre bien comment cette tribu agrégea au cours de son histoire des éléments extérieurs qui prirent ensuite le nom commun d'Ouled Kosseir (*Les bureaux arabes et l'évolution des genres de vie indigènes dans l'ouest du Tell algérois*, Paris, 1953, p. 173-175).

130 G. Camps, « Bavares », dans *EB,* t. IX, Aix, 1991, p. 1394-1399.

131 Texte cité et traduit par M. Talbi dans sa thèse, *L'Emirat Aghlabide*, Paris, 1966, p. 595.

132 Cf. M. Euzennat et W. Seston, « Un dossier de la chancellerie romaine : la *Tabula Banasitana*. Etude de diplomatique », *CRAI*, 1971, p. 479 ; et M. Euzennat, *Les Zegrenses*, dans *Mélanges d'histoire ancienne offerts à William Seston*, Paris, 1974, p. 184-185.

133 Pline l'Ancien, V, 17 : *Gaetulae nunc tenent gentes, Baniurae multoque validissimi Autoteles et horum pars quondam Nesimi, qui avulsi his propriam fecere gentem...*

134 Cf. Claudien, *De consulatu Stilichonis*, I, 354-356 :

Sternitur ignavus Nasamon, nec spinula supplex
iam torquet Garamas ; repetunt deserta fugaces
Autoteles ; pavidus proiecit missile Mazax...

135 Citons cependant un argument supplémentaire qui nous est fourni par le *Stadiasme*, texte que l'on date généralement du IIIe siècle (mais A. di Vita le place à l'époque augustéenne : cf. *Mélanges P. Boyancé*, Rome, 1974, p. 229-249). En suivant le littoral libyen, cet itinéraire maritime décrit des stations côtières : *57 : Berenike..., 62 : Boreion..., 64 : De Chersis à Amastoros, 110 stades ; 65 : De Amastoros à Heracleion, 80 stades* etc... (éd. C. Müller, *Geographi Graeci minores*, tome 1, Paris, 1855, p. 452). Cette station de *Amastoros*, à 250 stades à l'ouest de Boreion, se trouvait tout près des Autels des Philènes, donc dans le fond de la *Grande Syrte.* Or, C. Müller, en reprenant une idée de Movers, a suggéré de lire *Amastoros* comme un mot composé, *Am-Astor*, qui en phénicien se comprendrait alors *la tribu Astor*. Le rapprochement *Astor/Austur* apparaît ensuite évident. Si la lecture de Müller est juste, ce texte témoignerait ainsi d'une présence des *Austu riani* dans la région syrtique environ un siècle avant Ammien Marcellin, ce qui confirmerait leur implantation ancienne dans le pays des *Nasamons*, dont ils ne seraient qu'une fraction.

Chapitre 7. La conquête des plateaux libyens (ive-vi^{e} siècle)

Originaires des oasis syrtiques, les *Austuriani et* les *Laguatan* devinrent, aux dires de Corippe, une source de difficultés pour les Romains à partir de la fin du iiie siècle. Les trois allusions de l'auteur de la *Johannide* à l'échec de Maximien contre ces tribus, qui devrait se placer en 298, sont cependant trop brèves et trop vagues pour permettre un véritable commentaire [1] ; on ne peut donc envisager réellement leur histoire qu'à partir du ive siècle. Or, nous avons, en entreprenant l'étude critique de la théorie des migrations, démontré que dès lors, et jusqu'à la conquête islamique au moins, elles ne quittèrent presque jamais l'actuel territoire libyen, se manifestant alternativement en Tripolitaine et en Cyrénaïque, où elles acquirent peu à peu une influence dominante. Ce sont donc les étapes et les modalités de cette conquête des plateaux libyens qu'il nous faut maintenant examiner, en commençant par présenter le contexte dans lequel *Austuriani* et *Laguatan* allaient intervenir. Cette étude est en effet indispensable pour la connaissance de l'identité culturelle des deux groupes, dans la mesure où ceux-ci ont progressivement assimilé des populations indigènes provinciales et pris le contrôle de leurs terres.

A – TRIPOLITAINE ET CYRÉNAÏQUE AU ive SIÈCLE

1) Le contexte géographique et archéologique

Les travaux de D. J. Mattingly, et plus récemment d'I. Sjöström [2], nous permettent de disposer désormais de cartes archéologiques de la Tripolitaine, qui révèlent bien les disparités de la mise en valeur de cette province au Haut-Empire. Ces disparités s'expliquent d'abord en fonction des conditions naturelles. La région est enserrée par trois grands ensembles désertiques qui en festonnent les limites : à l'ouest, le Grand Erg Oriental et ses célèbres dunes ; au sud, la Hamada el Hamra, immense plateau rocailleux sans vie ; à l'est, les plaines du désert syrtique. A l'intérieur de cette tenaille de la sécheresse, se distinguent trois régions d'occupation humaine, marquées par un essaimage de sites plus ou moins compact. La plaine côtière d'abord, de Tacape à Lepcis, avec toutes les grandes cités de la province, mais dont les conditions pluviométriques, en général difficiles, et la densité du peuplement, sont très variables. En second lieu la montagne, le Gebel, ensemble allongé de largeur relativement modeste, constitué surtout de collines et de plateaux, ces derniers donnant brutalement sur les plaines septentrionales par un escarpement rocheux. Les précipitations y sont plus favorables, particulièrement dans l'arrière-pays de Lepcis, mais sans jamais atteindre, aujourd'hui du moins, 400 mm/an. Enfin, le prédésert, revers méridional et surtout marge orientale du Gebel, caractérisé par de nombreuses vallées trouant un plateau d'altitude modeste : ce sont les fameux « wadis » de l'est tripolitain, Sofeggin, Zemzem et Bei el-Kébir, aux très nombreux sites antiques, malgré une pluviométrie actuelle oscillant entre 25 et 150 mm/an. En somme,

comme le remarque D. J. Mattingly, *This is and was a marginal zone for traditional Mediterranean agriculture...* [3]

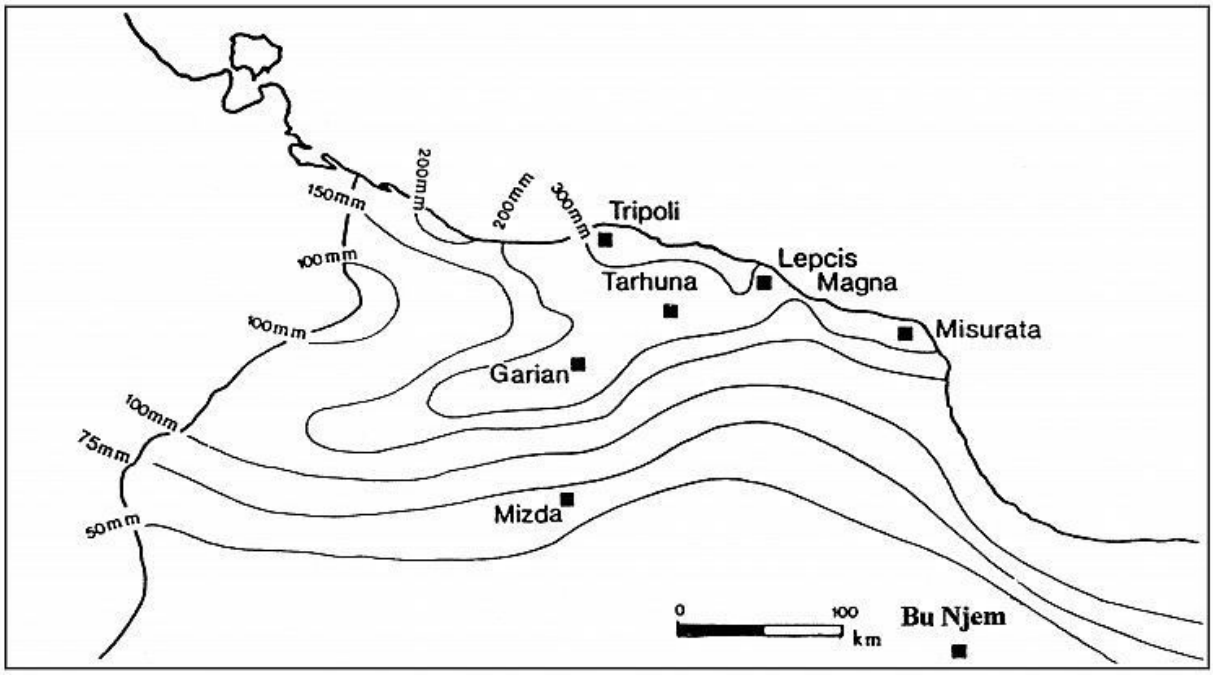

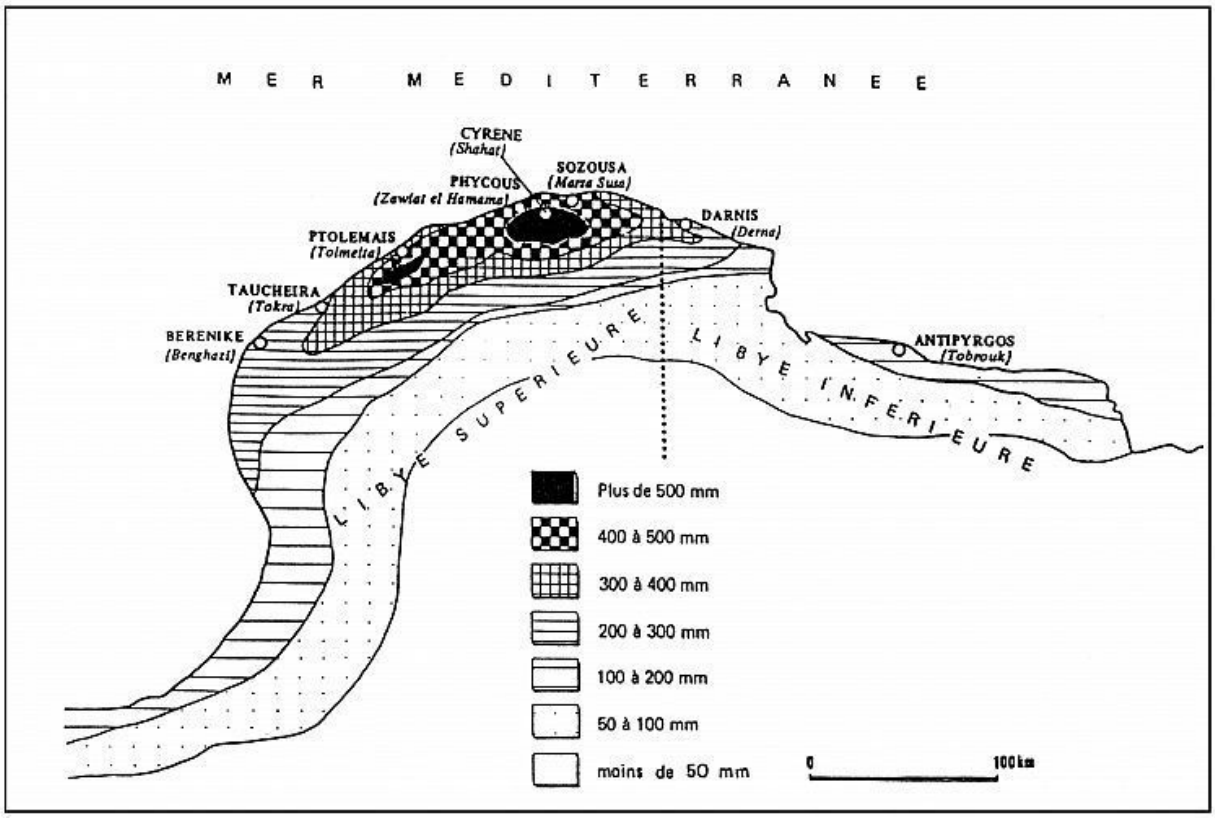

Carte 7 – Pluviométrie de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque (d'après D. Roques).

Ce fut pourtant une riche province. La prospérité des cités et des villas côtières l'atteste, autant que le nombre très élevé des fermes dans l'intérieur [4]. Dans la plaine côtière, et surtout le Gebel oriental (au sud de Lepcis), le blé et l'olivier semblent avoir été les principales sources de richesses, grâce à la pluviométrie plus favorable. Dans le pré-désert, la densité de l'occupation humaine ne s'explique que par les aménagements ingénieux et variés qui furent adoptés pour exploiter au mieux les maigres et irrégulières ressources en eau. Citernes, barrages, murets canalisant ou retenant l'écoulement des pluies orageuses, permirent la mise en culture des fonds de vallées et une production étonnamment diversifiée [5] : les examens des pollens retrouvés sur ces sites ont révélé la présence d'orge, de blé, mais aussi de lentilles, de figuiers, d'oliviers, d'amandiers [6]. L'élevage jouait également un grand rôle dans l'activité des « fermiers du désert », comme le prouve une inscription de Ghirza qui évoque le sacrifice de cinquante et un taureaux et de trente-huit chèvres à l'occasion d'une seule célébration religieuse [7].

La question principale pour nous est de savoir qui travaillait ces terres sablonneuses, et dans quel rapport avec les Romains. Il faut, pour l'aborder, distinguer plaine côtière et Gebel d'une part, prédésert de l'autre. Le premier ensemble dépendait en effet pour l'essentiel, et de manière étroite, des grandes cités littorales. La découverte de plusieurs bornes a permis ainsi d'évaluer le territoire de Lepcis à près de 4 000 km2 [8]. Les centaines de pressoirs retrouvés sur cet espace, et sa faible urbanisation, ont conduit D. J. Mattingly à conclure à une division prédominante en grands domaines aux mains de l'aristocratie lepcitaine [9]. Plus que par un grand commerce transaharien, souvent évoqué par les auteurs modernes mais impossible à vérifier, la prospérité des cités côtières venait donc de leur terroir, immense et

exploité d'abord à des fins d'exportation, comme le confirme l'étude des amphores. Ce système est apparu très tôt, dès au moins le premier siècle avant J.-C., à l'initiative de l'élite punicisée des cités.

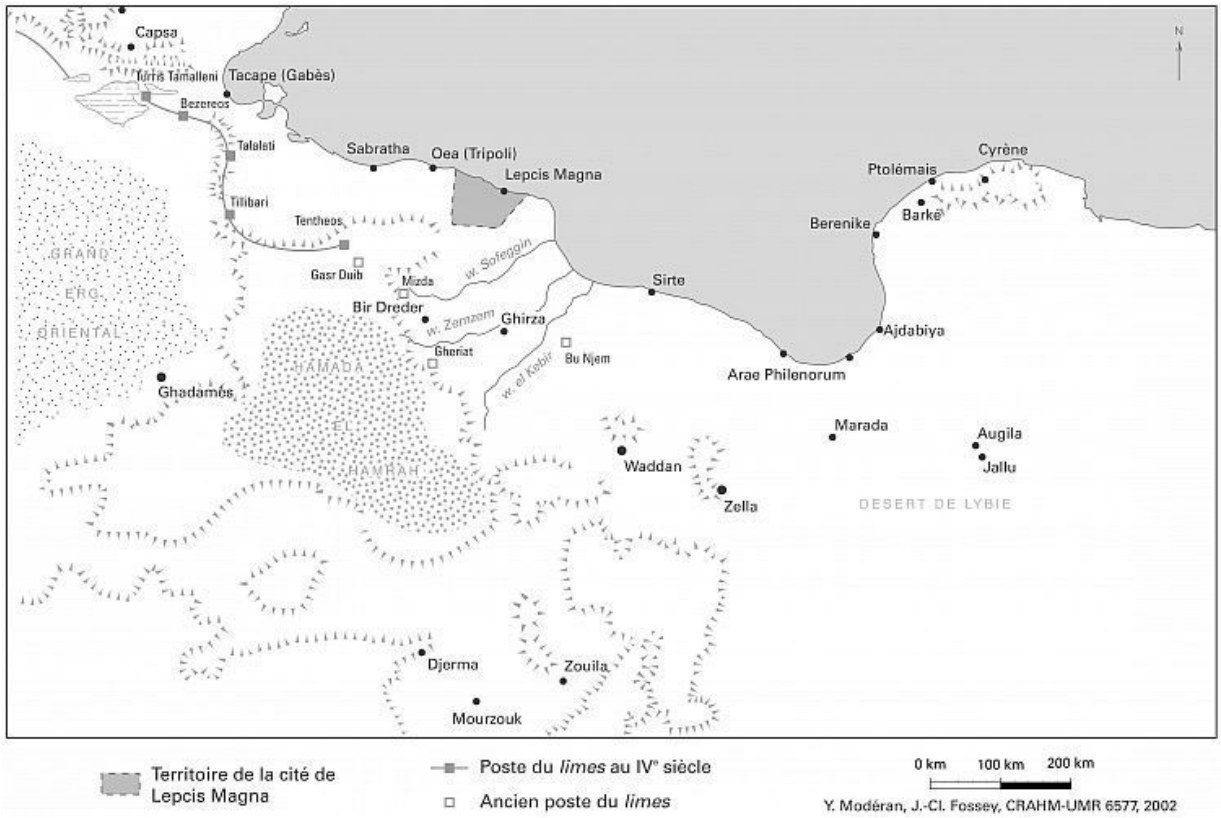

Carte 8 – La Libye au temps des premières incursions des *Austuriani* (ive siècle).

Celle-ci, tout en conservant de nombreux traits de ses origines, se romanisa progressivement sous l'Empire. En revanche, les inscriptions du Gebel montrent que les campagnes restèrent surtout peuplées de Berbères, assez fortement punicisés, et peu latinisés [10]. Deux indices témoignent du maintien d'une puissante originalité culturelle chez ces populations pourtant totalement intégrées à la province romaine. L'onomastique d'abord, avec une nette domination des noms libyens ou puniques ; la religion ensuite, marquée en particulier par le succès du culte d'Ammon. Plusieurs sanctuaires de ce dieu sont ainsi connus pour l'époque du Haut-Empire, comme celui de Ras el Haddagia, sur le plateau

de Tarhuna, à la limite méridionale du territoire propre de la cité de Lepcis Magna, qui fut construit sous Tibère [11] .

Au delà du Gebel et de la zone d'influence des cités, d'autres groupes avaient commencé également très tôt la mise en valeur du pré-désert [12] . Il est en effet certain maintenant que dès la deuxième moitié du premier siècle des fermes ouvertes, construites en *opus africanum*, s'établirent dans les fonds des vallées du Wadi Sofeggin et du Wadi El Amud, en Tripolitaine orientale [13] . Le mouvement s'étendit ensuite au Wadi Zemzem et à ses affluents, et au Wadi Bei el Kebir. Plus modeste, l'activité de ces paysans du prédésert permettait cependant de dégager des surplus, et leur assurait une relative intégration à l'économie monétaire. Cette hypothèse se fonde en particulier sur la présence en beaucoup de sites de céramique fine, sur le nombre étonnant des pressoirs, et surtout sur la richesse des mausolées, en particulier à Ghirza [14] . Plus encore que dans le Gebel, les habitants du pré-désert se révèlent, cependant, peu romanisés : leur punicisation est très inégale, et leur culture reste avant tout libyque [15] .

Une situation identique, mais à une échelle plus réduite, se retrouve dans les vallées de la côte syrtique. Les prospections de R. Rebuffat et de M. Reddé y ont surtout mis en valeur un habitat en hameaux, probablement aux mains de Berbères sédentarisés [16] . Cultivant l'orge et en exportant une certaine quantité, ceux-ci étaient capables, comme leurs voisins occidentaux, d'acheter de la céramique fine et de participer ainsi, sous une forme modeste, à l'économie méditerranéenne.

En Cyrénaïque, où les prospections n'ont pas eu le caractère systématique adopté en Tripolitaine, nos connaissances sont encore très incomplètes. Le paysage est ici caractérisé par la succession, du nord au sud, de deux plateaux, l'un d'environ 250-300m d'altitude, l'autre en moyenne à 600m, séparés par deux escarpements à peu près parallèles

au rivage. Le second plateau culmine, à 25 km au sud de Cyrène, à 870m, puis descend en pente douce vers l'intérieur de la péninsule : 500m à 40 km, 250m à 70 km, 125m à 180 km. Les deux plateaux constituent des ensembles relativement privilégiés sur le plan pluviométrique, avec des précipitations annuelles supérieures à 300mm. Cependant, le premier gradin, abrité des vents du sud, et recevant l'eau des sources descendant du niveau supérieur, est le plus avantagé et le plus fertile.

Les recherches de F. Chamoux pour l'époque grecque classique, d'A. Laronde pour l'époque hellénistique, et de D. Roques pour le Bas-Empire, ont montré une grande permanence des modes de mise en valeur sur cet espace [17]. Sur le premier gradin dominaient les champs complantés d'arbres fruitiers, la vigne et les fleurs. Le haut plateau, plus sec, était une zone de culture extensive des céréales et d'élevage. Très tôt, l'ensemble de ces hautes terres se trouva sous le contrôle des Grecs des cités de la Pentapole, qui en dirigèrent la mise en valeur. Il ne semble pas, cependant, que ceux-ci s'approprièrent la totalité du second gradin. Cette région présente en effet une densité de sites antiques assez modeste, qui conduit à supposer qu'elle resta en partie peuplée de Berbères agriculteurs et pasteurs. Telle devait être aussi la situation du versant sud, sorte de pré-désert plus modeste que son équivalent tripolitain, et qui nous est encore très mal connu. Faute d'enquêtes archéologiques systématiques, on ne peut que supposer ici la présence d'une population berbère, peut-être ces Libyens pasteurs évoqués par Diodore de Sicile, pacifiques et liés aux sédentaires du haut plateau [18].

Dans tous les cas, le maintien à l'époque romaine de groupes toujours attachés à une culture traditionnelle berbère paraît très probable, compte tenu de l'existence au début du Ve siècle de ceux que Synésios appelle les *mixobarbares* et qui étaient voisins des cités [19]. Le phénomène nous semble particulièrement mis en évidence par la grotte-

sanctuaire de Slonta (fig. 2). Située sur les franges du pré-désert, mais dans une vallée encore bien arrosée, dans une région de frontière climatique donc, elle témoigne de la persistance de croyances religieuses indigènes aux environs du iiie siècle de notre ère. Le dernier commentateur de ce site souvent méconnu [20], M. Lu-ni, tout en relevant un certain nombre d'influences romaines, a proposé de l'identifier à un necromanteion, fréquenté selon lui par des *Asbystes*, un des peuples voisins des *Nasamons* au temps d'Hérodote [21]. Même si cette interprétation reste discutable, le caractère indigène du sanctuaire et de ses sculptures constitue un indice attestant la présence de populations de culture berbère dans cette région après le Haut-Empire. La nature de celles-ci, leur implantation, et leur degré de romanisation, ou d'hellénisation, demeurent cependant très obscurs. Notre étude insistera donc par nécessité sur l'exemple tripolitain, du reste le plus important pour l'histoire des *Austuriani* et des *Laguatan* entre le ive et le vi^e siècle.

2) Le contexte militaire

Dans deux secteurs de Tripolitaine, le pré-désert et la plaine syrtique, le IIIe siècle marqua, nous l'avons vu, un tournant assez brutal, caractérisé d'abord par le spectaculaire effort entrepris par Septime Sévère pour mettre en place un dispositif militaire de grande ampleur. Le prédésert fut enserré par un réseau de grandes forteresses, notamment celles de Ghériat el Gharbia et de Bu Njem, de fortins et de postes avancés [22]. L'établissement de Bu Njem est désormais célèbre, grâce aux fouilles de R. Rebuffat, qui en ont fait, comme on l'a écrit récemment, un des camps les mieux connus de l'ensemble du monde romain [23]. Les troupes s'y installèrent en 201, et en firent la base de départ de plusieurs expéditions dans les années qui suivirent. Après 205, l'occupation se

stabilisa, dans un contexte apparemment plus paisible. La forteresse devint alors la tête d'un réseau de surveillance du désert qui s'étendit au moins jusqu'à Zella, où un poste fut créé [24]. A Ghériat, le processus d'établissement et la chronologie semblent avoir été identiques, avec une garnison probablement supérieure [25]. Ailleurs, à Aïn Wif, à Zerzi ou à Gasr Duib, le nouveau dispositif se fonda sur la construction ou le développement de forts de taille plus modeste. Un effort semblable fut entrepris, à la même époque, pour couvrir la Tripolitaine occidentale, avec les forteresses de Ghadamès, de Remada et de Ras el Aïn [26].

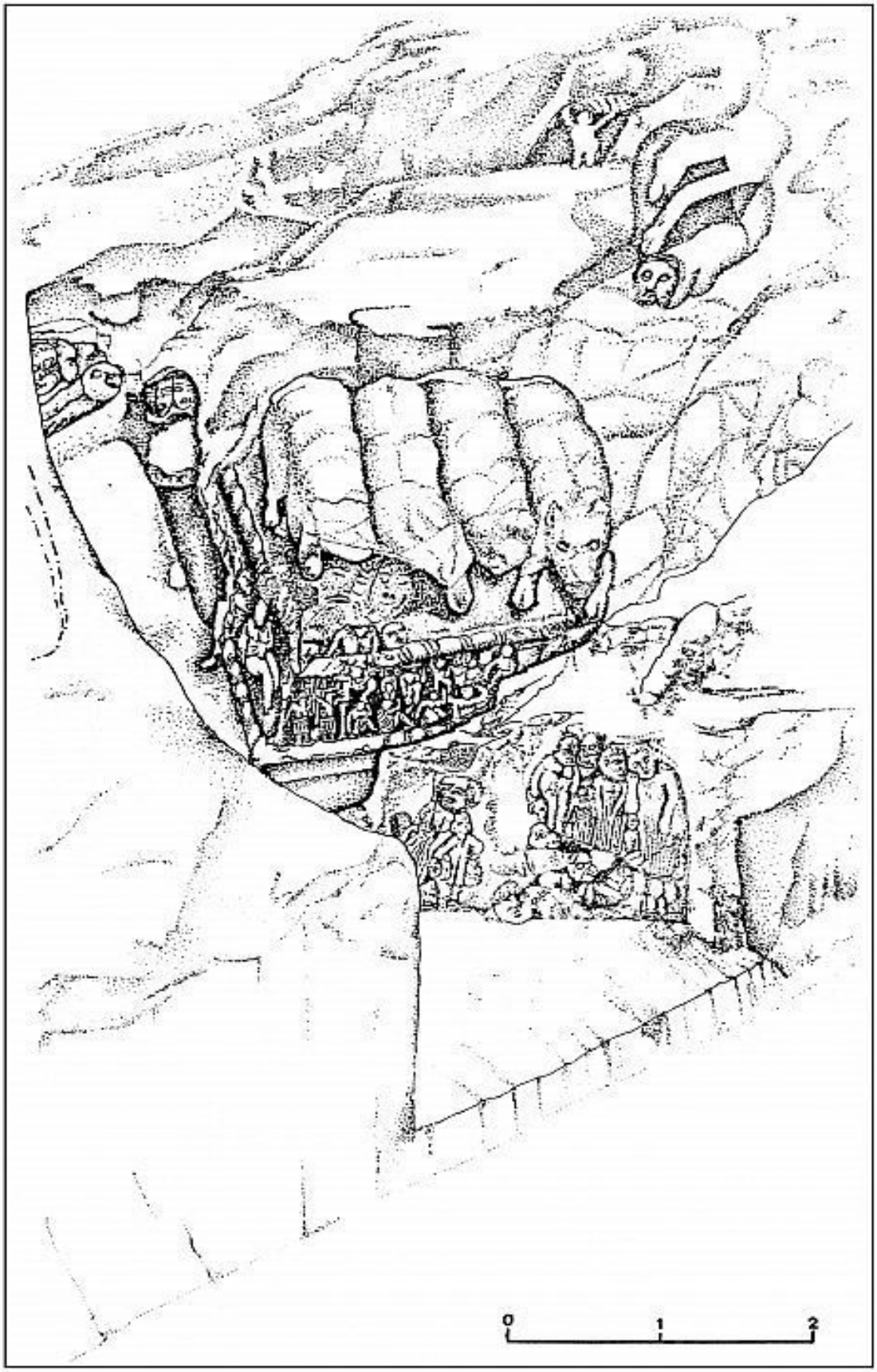
0
1
2

Fig. 2 – Le sanctuaire de Slonta (d'après M. Luni).

L'ensemble voulait, de toute évidence, répondre à une menace, mais les textes nous informent très mal sur la nature de celle-ci. Notre seule source pour l'époque sévérienne est un passage de *l'Histoire Auguste*, dans la *Vita Severi*, considérée en général comme une des dernières « bonnes vies », aux informations fiables : elle signale que Septime Sévère « rendit la sécurité à la Tripolitaine, d'où il était originaire, en écrasant des tribus très belliqueuses » (*Tripolim, unde oriundus erat, contusis bellicosissimis gentibus securissimam reddidit* [27]). Une génération plus tard, deux inscriptions trouvées dans des forteresses révèlent le maintien d'un danger berbère : en 239, il est question à Ghériat d'une guerre (*bellum*), et entre 244 et 246, à Gasr Duib, d'*incursiones barbarorum* [28] . Si tout cela reste imprécis, une certitude s'impose pourtant : le dispositif militaire romain correspondait à un réel problème, qu'il ne parvenait pas à régler. Dans ces conditions, dans les régions les plus éloignées des trois cités, on ne peut s'étonner que les choses finirent par se précipiter. Nous en avons deux indices : les fermes des vallées de la Syrte furent abandonnées au cours de ce troisième siècle, sauf sur la côte [29] , et dans les wadis du pré-désert, elles demeurèrent en place, mais au prix d'une transformation en ouvrages fortifiés [30] .

R. G. Goodchild avait interprété ce mouvement de fortification, très spectaculaire, comme le fruit d'une politique des Sévères, en arrière de la ligne des forteresses, dont certaines auraient servi de modèle architectural [31] . Les recherches récentes des archéologues britanniques ont profondément modifié ce jugement. En fait, la majorité des *gsur* ont, semble-t-il, été le produit d'une transformation spontanée des anciennes fermes ouvertes. Ce sont les propriétaires eux-mêmes qui ont décidé, le plus souvent, les réaménagements de leurs bâtiments pour

leur propre sécurité [32]. O. Brogan a noté à cet égard que certains *gsur* avaient été édifiés sur les limites des domaines, ce qui suggère une fonction principale de défense des établissements privés [33]. Les interprétations récentes de plusieurs inscriptions latino-puniques proposées par E. Elmayer confirmeraient cette hypothèse, y compris pour des constructions désignées par les textes comme des *centenaria*. Le cas le plus significatif est celui de Wadi el Bir, dans le Wadi Sofeggin, où un certain Flavius et son fils Macrinus, « propriétaires », déclarent avoir fait un *centenarium* « pour garder et protéger toute la région [34] ». Des exemples de ce genre durent se multiplier après le retrait des grandes garnisons romaines du pré-désert oriental. Bu Njem fut en effet évacué entre 259 et 263, et son réseau de surveillance du désert disparut en même temps. Ghériat subit un sort identique dans le même demi-siècle.

A la fin du iiie siècle, il semble donc que la population des wadis situés à l'est du Gebel ne disposait plus de troupes romaines, et que la défense du territoire reposait uniquement sur les ressources locales. C'est en particulier ce que laisserait supposer, selon R. G. Goodchild, le cimetière de Bir ed Dreder. Sur ce site, placé à la limite du prédésert et de la Hamada el Hamra, ont été découvertes une vingtaine d'inscriptions funéraires qui rappellent la mémoire de personnages de nom libyen, mais portant souvent en même temps le gentilice *Flavius* et un titre de *tribunus*. R. G. Goodchild a identifié en eux des chefs de *fédérés*, chargés par Rome de la défense de la région, et il a estimé que leur titre était surtout honorifique [35]. Cette interprétation du terme *tribunus* reste discutée : R. Rebuffat, par exemple, estime que les *tribuni* de Bir ed Dreder appartenaient officiellement à l'armée romaine, même s'ils se trouvaient à la tête d'unités formées d'hommes dont ils étaient, dès l'origine, les chefs traditionnels [36].

La *Notitia Dignitatum* devrait nous aider à élucider ce mystère : elle signale en effet, encore au début du ve siècle, une série de *praepositi limitis* placés sous l'autorité du *dux* de la province, dans ce qui pourrait être, pour partie au moins, la Tripolitaine orientale [37] . Malheureusement, plus de la moitié des postes du *limes Tripolitanus* mentionnés sur ce document ne sont pas identifiés. D'ouest en est, on suit assez bien la frontière, de Bezereos, dans le sud tunisien, à Tentheos, dans le Djebel Nafusa, et on connaît aussi son état d'entretien : les recherches de P. Trousset en Tunisie [38] et de R. G. Goodchild en Libye [39] ont montré la continuité de l'occupation et de l'utilisation du système défensif par les troupes romaines jusqu'à l'invasion vandale. Mais au delà de Tentheos, dans la partie orientale de la Tripolitaine, tout devient incertain avant la mention du *limes Maccomadensis*, qu'il faut identifier à la région de Sirte, sur la côte : on ignore où situer les *praepositi limitis Madensis, Tintiberitani, Bubensis, Mamucensis, Balensis, Varensis* et *Sarcitani* [40] . Ponctuaient-ils une frontière qui s'infléchissait brutalement vers la mer, comme le croyait Courtois ? Ou bien continuaient-ils à défendre le prédésert ? Malgré de multiples prises de position depuis quarante ans, rien ne permet aujourd'hui de trancher. Nous savons seulement que les postes avancés de Gheriat et Bu Njem ont été évacués dans la deuxième moitié du iiie siècle et que rien ne paraît les avoir remplacés. Plus au nord, l'archéologie a aussi révélé l'existence de petites forteresses, du type *quadriburgus*, apparemment datables du Bas-Empire, comme à Gasr Bularkan/Mselletin ; mais on ne sait exactement qui les occupait [41] . En fait, c'est vraiment le statut de tout le pays à l'est d'une ligne Tentheos-Tubactis, en dehors de la zone côtière, qui reste inconnu, empêchant dès lors tout jugement assuré sur la situation politique des populations berbères qui se trouvaient dans ce secteur.

Mais dans tous les cas, romain ou « indigène », le système nouveau paraît avoir été relativement efficace. L'organisation intérieure de beaucoup de fermes fortifiées révèle une population nombreuse : très souvent, en effet, celles-ci ne se réduisent pas un simple *gasr* de défense, mais comprennent aussi, autour de ce dernier, d'importantes dépendances (fig. 3), accueillant certainement des groupes de travailleurs liés au propriétaire [42]. L'étude des monuments de Ghirza a même conduit O. Brogan à parler d'une véritable prospérité de la région au ive siècle : les mausolées révèlent alors sur ce site l'existence d'une série de riches propriétaires, apparemment peu latinisés, et de culture essentiellement berbère [43]. Les prospections du Wadi Maymun et du Wadi Mimun, en livrant une grande quantité de céramique fine du ive siècle, ont confirmé ce jugement. Selon l'archéologue britannique, il faudrait finalement considérer que le ive siècle fut, en Tripolitaine orientale, la période la plus florissante [44].

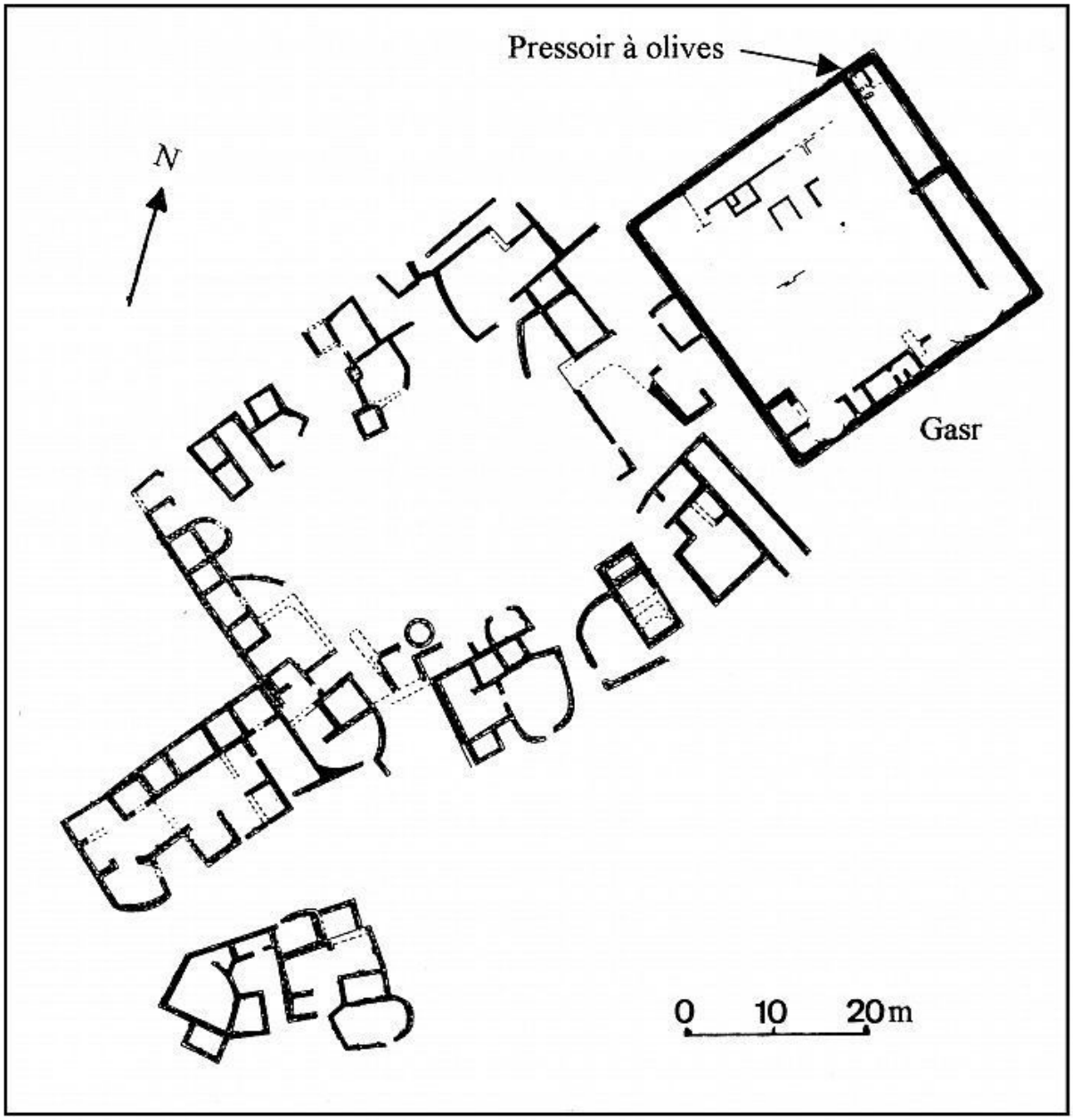
Pressoir à olives
N
Gasr
0 10 20m

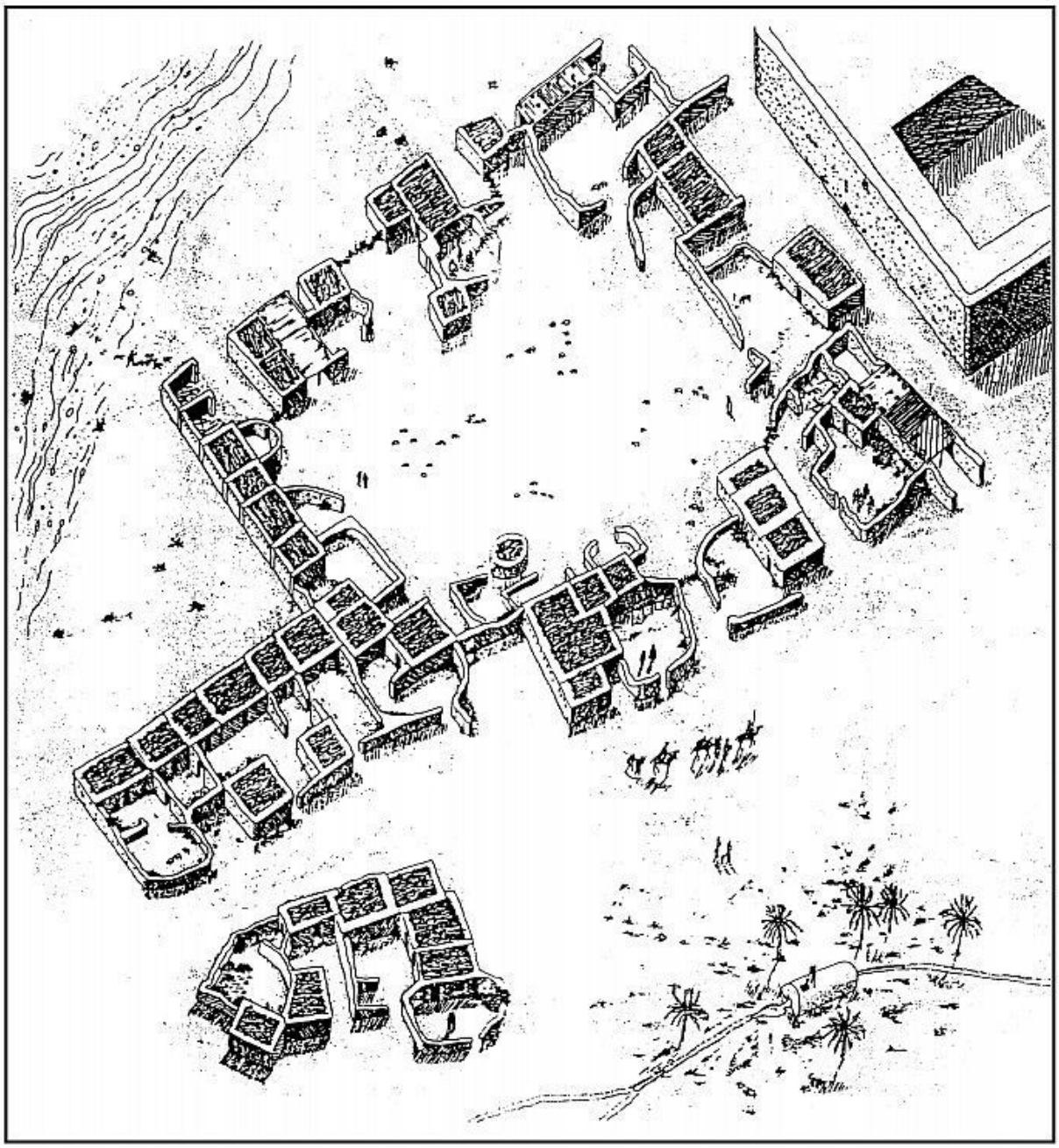

Fig. 3 – Ferme fortifiée (gasr) et habitat périphérique (Antiquité tardive) dans le Wadi Umm el Agerem (d'après G. B. Jones).

En Cyrénaïque, nos connaissances sont à nouveau beaucoup plus réduites. Selon D. Roques, la province serait restée parfaitement calme et prospère jusqu'en 405, à l'exception de l'attaque isolée des *Marmarides* entre 268 et 270 [45] . Mais ce jugement dépend en grande partie de l'absence d'études sur le pré-désert cyrénéen. Il faut, en sens inverse,

signaler que les nombreuses fortifications de la plaine occidentale, entre Berenike et la Syrte, ont été attribuées par R. G. Goodchild au ive siècle [46] . Un parallèle n'est donc pas impossible avec la situation de la Tripolitaine, au moins dans cette région.

3) Le contexte ethnique : les Maures de Libye aux iiie et ive siècles

Il faut maintenant essayer de donner des noms aux groupes maures dont la présence, mais aussi la diversité, nous sont révélées par l'archéologie juste avant les grandes attaques des *Austuriani* et des *Laguatan*. Pour élaborer ce tableau ethnographique de la Libye du milieu du ive siècle, la *Cosmographia* de Julius Honorius constitue, par sa date et son propos, un point de départ obligé [47] , que ne peuvent que compléter les autres sources, toujours plus ponctuelles [48] . Mais un tableau construit suivant la logique de ce texte, simple liste accompagnée de localisations, n'aurait guère d'intérêt. Les populations que nous cherchons à identifier ici sont en effet celles que submergeront bientôt, à partir des années 360, les *Austuriani* et les *Laguatan*. Même si, comme nous venons de le voir, le tracé et l'existence même des frontières provinciales dans leur partie méridionale en Tripolitaine et en Cyrénaïque s'avèrent souvent obscurs, l'intelligence de ce phénomène suppose donc que soit clairement précisée, vers le milieu du ive siècle, la situation par rapport au pouvoir romain des groupes berbères en question.

a) Les Maures de l'extérieur

On commencera, dans cette perspective et pour mémoire, par ceux qui, comme les *Austuriani* et les *Laguatan*, étaient indiscutablement en dehors

des frontières romaines. Les *Marmarides*, placés entre Cyrénaïque et Egypte, et encore redoutables entre 268 et 270 pour les Cyrénéens, étaient, au moins pour partie, de ce type [49], mais leur position géographique dut les conserver longtemps à l'abri des envahisseurs qui nous intéressent. Après eux, Julius Honorius cite les *Nasamons* [50]. Derrière ce nom, au milieu du ive siècle, se cachaient, nous l'avons vu, les fractions survivantes du grand peuple décimé sous Domitien et réfugiées au sud de la Grande Syrte et vers Augila, parmi lesquelles allaient émerger peu après les *Austuriani* et les *Laguatan* : ceux-ci n'étaient cependant peut-être pas les seuls héritiers de la grande tribu [51], et ils ont pu ensuite vassaliser ou incorporer d'autres tribus-sœurs.

Deux textes situent au ive siècle, dans la même région du fond de la Grande Syrte, un autre groupe berbère, les *Mazices*. Ce nom, sous la forme Imazighen, est aujourd'hui l'ethnique collectif revendiqué par presque toutes les communautés berbères. Dans l'Antiquité, il était porté par plusieurs tribus assez nettement éloignées les unes des autres, mais qui semblent l'avoir utilisé chacune comme ethnonyme particulier [52]. Or, selon l'*Expositio totius mundi et gentium*, des *Mazices*, définis comme membres d'une *barbarorum prava gens*, vivaient en 359 entre l'Afrique (dans lequel le texte inclut la Tripolitaine), et la Pentapole, « dans un grand pays désert » [53]. C'est de toute évidence la même tribu que Philostorge évoque un peu plus tard, en l'associant aux *Auxorianoi* (les *Austuriani*), pour des raids menés entre 395 et 399 :

> Les Maziques et les Auxuriens, qui vivent entre la Libye (Pentapole et Marmarique) et l'Afrique, désolèrent à l'est la Libye et ne détruisirent pas une partie peu importante de l'Egypte ; lançant des attaques à l'ouest, ils y commirent des actes à peu près analogues [54].

La localisation est imprécise, mais les termes employés pour qualifier ce peuple, son comportement, et son association aux *Austuriani* nous

conduisent à le situer assez loin du rivage, hors des frontières romaines [55]. Peut-être faudrait-il en rapprocher plusieurs des groupes cités plus tard par Corippe à la suite des *Laguatan*.

Après eux viennent chez Julius Honorius les *Garamantes*, probablement le peuple africain le plus célèbre et la plus souvent cité de toute la littérature ancienne. Connus eux-aussi depuis Hérodote, ils habitaient les oasis du Fezzan, dont Garama (Djerma), mais circulaient dans tout le Sahara libyen, en étant capables au premier siècle de menacer directement les cités côtières de Tripolitaine [56]. A en croire les découvertes archéologiques faites au Fezzan, leurs relations avec les Romains semblent être devenues plus pacifiques ensuite, fondées sur un commerce de marchandises les plus variées [57]. Les ostraka qui conservent les archives du fort de Bu Njem montrent la poursuite dans les années 253-260 de ces rapports paisibles [58]. Le maintien du prestige et de la puissance des Garamantes paraît être resté alors intact, si l'on en croit un des passages, à dater également de l'époque de Valérien et Gallien, de ce que R. Marichal appelle « l'album » de Golas (Bu Njem) : *maiores sunt Garama[ntes]* [59]. Les témoignages sont plus rares ensuite, mais sans équivoque, comme nous l'avons vu. Outre diverses allusions plus ou moins littéraires, trois auteurs du Bas-Empire, dans des digressions géographiques, évoquent les *Garamantes* comme un peuple toujours établi de leur temps dans le Sahara libyen. Ammien Marcellin les situe ainsi avec divers groupes « au midi de l'Egypte ». Ils habitaient *supra Tripolim Afrorum* selon un texte de l'*Ambrosiaster*. Enfin et surtout, Orose les nomme comme point de repère pour délimiter la Tripolitaine (*Tripolitania provincia... habet a meridie barbaros Gaetulos, Natabres et Garamantas usque ad oceanum Aethiopicum pertigentes* [60]), dans un passage qui a le grand intérêt aussi de localiser clairement en dehors de la province, donc de l'Empire, deux autres peuples. Les indications

d'Orose ne se rapportent, en effet, qu'à des éléments extérieurs qui permettent de dessiner les frontières de la Tripolitaine : il a pris comme repères juste avant « au nord la mer de Sicile ou plutôt la mer Adriatique et la petite Syrte », et il nommera aussitôt après dans la même perspective « la Byzacène et le lac des Salines » (le Chott el Djérid) [61] . Aucun doute n'est donc possible sur le plan administratif. La remarque est évidemment banale pour ce qui concerne les Gara-mantes, et suggère qu'aux yeux d'Orose leur foyer restait le Fezzan. Comme le prêtre espagnol les a mentionnés aussi, dans un autre passage, au sud de la Cyrénaïque, il se peut cependant que son témoignage ait enregistré le maintien de leurs déplacements sur toutes les routes caravanières de la Libye intérieure [62] . Mais ils restèrent toujours à l'écart des grandes offensives des *Austuriani* et des *Laguatan*.

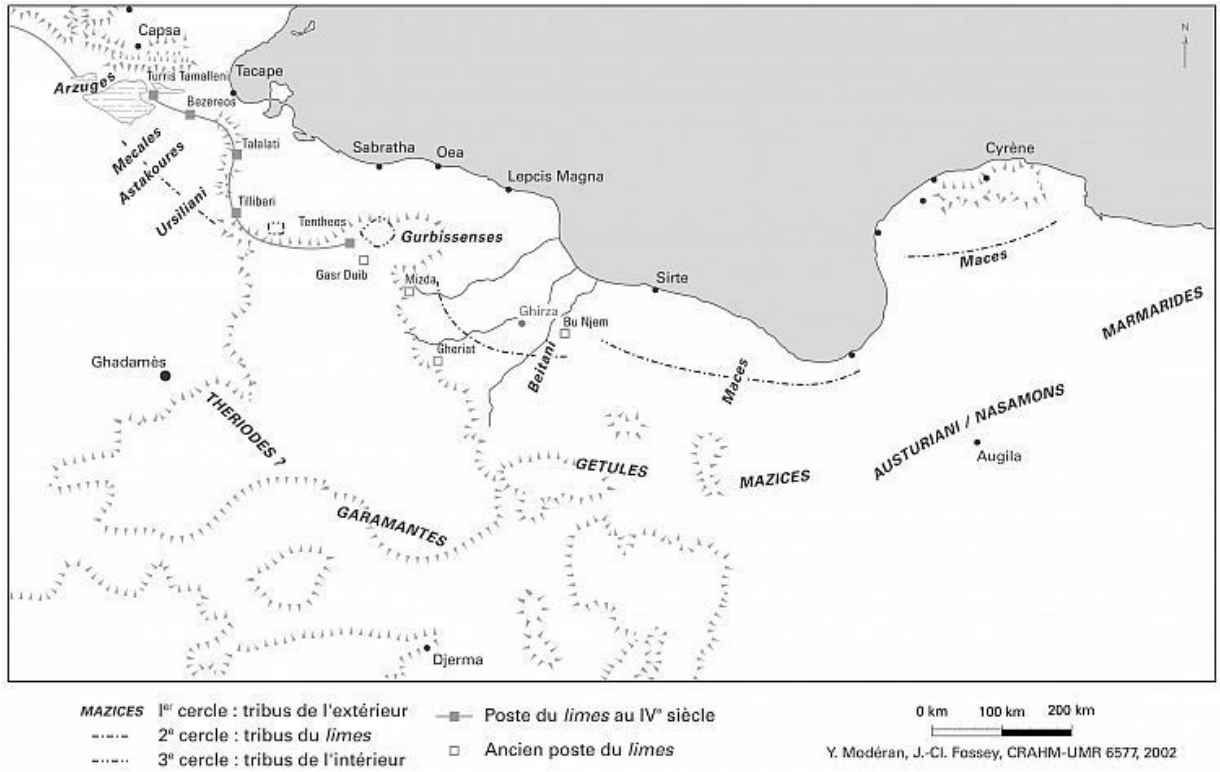

Carte 9 – Les trois cercles des Maures dans la Libye du Bas-Empire.

Le passage d'Orose est plus intéressant pour les deux autres peuples mentionnés, beaucoup plus mal connus. Les *Gétules* cités ici sont un des

nombreux groupes qui portaient cet ethnique, peut-être les mystérieux *Gnade Getuli* et *Nigize Getuli* que la *Table de Peutinger* place assez loin du rivage, au sud de la grande Syrte, et qui étaient de toute évidence des Sahariens [63] . Les *Natabres*, totalement ignorés du reste des sources antiques, devaient être du même type, en se situant peut-être cette fois à l'ouest des Garamantes [64] .

b) Les Maures des frontières

Tous les peuples aperçus jusqu'ici constituaient un premier cercle de Maures, nettement extérieurs à la province, et dispersés autour de ses limites. Ils se différenciaient en cela d'un deuxième groupe de tribus, établies à proximité immédiate ou sur les marges de celle-ci. Ces tribus formaient un second cercle avec lequel, pour les Romains des cités, les relations étaient plus fréquentes et plus pacifiques. Parmi elles, devaient figurer d'abord, en commençant par l'est, divers éléments issus du grand peuple des Maces [65] . Nous avons vu que jusqu'au IIIe siècle leur localisation avait été à peu près stable, à l'ouest des Nasamons, sur le rivage de la grande Syrte entendue de manière large, des autels des Philènes à la Tripolitaine proprement dite. Peu avant 235, la *Chronique* de saint Hippolyte en fait encore le peuple des Syrtes par excellence avec les Nasamons et les mystérieux *Tautameos* ; ils étaient vraisemblablement à ce moment encore sous le contrôle direct des Romains. Il est beaucoup plus difficile ensuite de suivre leur histoire. Une fois éliminés le *Liber Generationis* et tous les autres avatars de la *Chronique*, qui ne peuvent être considérés comme des sources reflétant l'ethnographie africaine du Bas-Empire, il n'est plus fait mention d'eux dans la Syrte proprement dite, et ils sont en particulier complètement inconnus de Julius Honorius. Ce silence du géographe n'implique pourtant pas qu'ils aient disparu. Nous avons vu, en effet, que Julius

Honorius retient en priorité les grandes tribus, et celles qui au ive siècle étaient perçues par l'Empire comme des entités manifestement étrangères. Si les *Maces* ont éclaté en petites unités, et s'ils se sont partiellement, au moins, romanisés, leur absence dans la *Cosmognaphia* devient normale. C'est, entre autre, ce qui conduit à penser que les *mixobarbares* évoqués par Synésius au début du ve siècle sous le nom de *Maketai*, comme les *Makai* à qui l'*Edit d'Anastase* accorde un statut privilégié moins d'un siècle après, étaient en réalité des fractions maces, simplement désormais décalées vers l'est [66] .

Etaient-elles, au Bas-Empire, les seules à avoir survécu ? La réponse à cette question est liée en grande partie au problème de l'émergence des *Austuriani* et des *Laguatan*. Au début du vi^{e} siècle, la plaine syrtique était passée sous le contrôle de ces tribus. Au ive siècle, la situation est beaucoup plus incertaine : les fermes indigènes découvertes lors des missions archéologiques françaises récentes, et qui appartenaient probablement à des groupes maces, semblent avoir été abandonnées après le iiie siècle [67] , mais cela ne prouve pas un changement ethnique. Pour l'instant, et faute de documents, la situation des anciens *Maces* au ive siècle reste cependant énigmatique [68] .

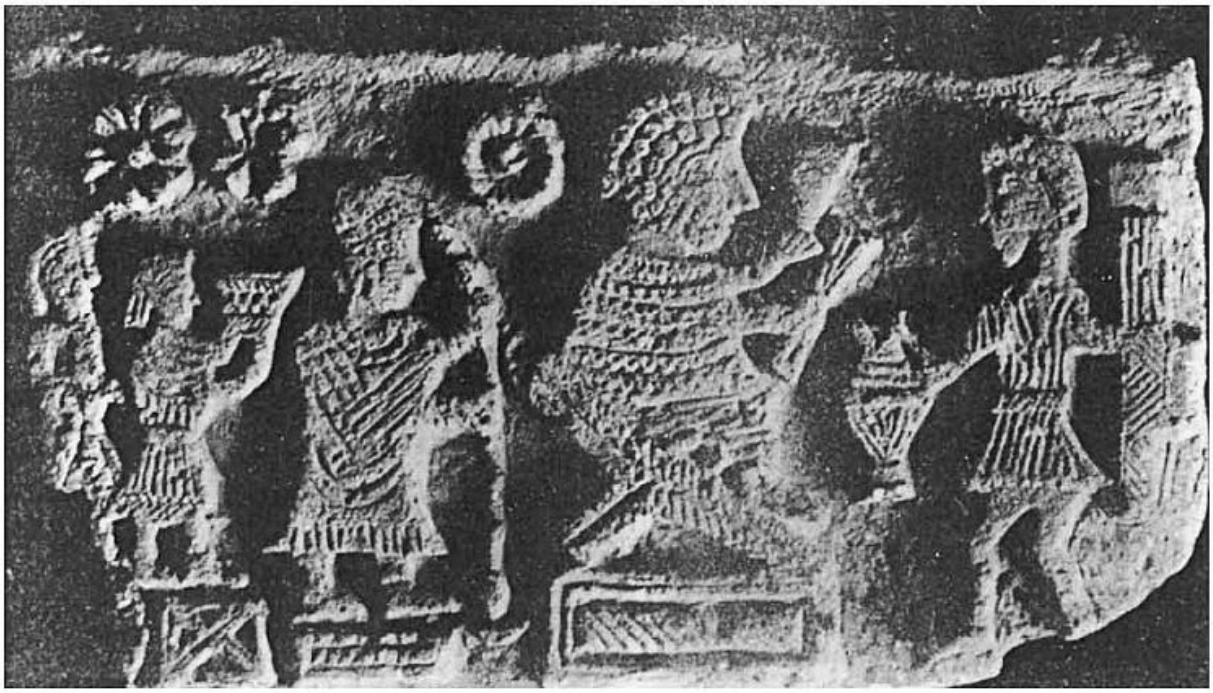

Fig. 4 – Bas-relief de la tombe « N » de Ghirza (d'après O. Brogan et D.-J. Smith).

Plus à l'ouest commençait le pays des « wadis » de Tripolitaine orientale, au ive siècle parsemé de fermes « fortifiées » et peuplé, nous l'avons vu, d'une population sédentaire berbère, superficiellement et très incomplètement punicisée puis romanisée [69] : les inscriptions latino-puniques et les particularités de la vie religieuse locale, tournée vers des dieux indigènes très différents de ceux adorés dans les cités du littoral [70], en témoignent, tout comme les mausolées découverts à Ghirza. Certes, aucun texte n'atteste formellement du maintien de la structure tribale parmi ces « fermiers du désert », mais divers indices bien mis en valeur par les archéologues britanniques autorisent à croire en sa permanence : l'organisation de l'habitat, les parentés rappelées sur les inscriptions et les similitudes onomastiques suggèrent assez clairement un partage du territoire et du pouvoir en unités claniques sinon tribales [71]. Le document le plus significatif est cependant un bas-relief de Ghirza (fig. 4), fixé sur un tombeau daté du ive siècle érigé, selon son inscription en latin, par (ou pour) *M(archius) Chullam* et

Varnychsin, père et mère de Marchius Nimmire et de (M ?)accurasan, qui dépensèrent pour eux 45600 folles [72] . L'image montre, dominant les autres, un chef assis sur une sorte de chaise curule, tenant deux objets dans les mains, apparemment une coupe et un rouleau de papyrus, avec immédiatement derrière lui, mais plus petit, un dignitaire vêtu d'une longue robe, couvert d'une haute coiffe, et porteur d'un long bâton. Aux deux extrémités figurent des serviteurs porteurs d'offrandes [73] . Il n'est guère possible de limiter l'interprétation de cette scène à la seule sphère des relations privées : de toute évidence, c'est un pouvoir politique qui est ici célébré, avec des insignes de commandement qui peuvent être berbéro-puniques, comme le long bâton, mais dont un au moins, la chaise curule, est manifestement romain. La tentation est donc grande d'identifier ce notable de Ghirza aux princes et préfets de tribus investis par Rome en Numidie ou en Maurétanie, qui recevaient, comme nous le verrons plus loin, des insignes assez semblables [74] .

Si les populations des *gsur* de Tripolitaine orientale vivaient en tribus, celles-ci n'ont pas dû totalement échapper à l'attention des géographes et historiens romains, et nous devrions pouvoir leur donner un nom. R. Rebuffat considère qu'il s'agissait encore de Maces, qui auraient ici poursuivi leur existence sans troubles majeurs avant le ve siècle [75] . Mais l'hypothèse ne peut se fonder sur aucun texte postérieur à Ptolémée, et elle suppose le maintien d'une cohésion et d'une extension considérables de ce peuple. Il semble plutôt que les tribus de ces régions, autrefois peut-être issues des Maces, formaient au ive siècle des entités indépendantes, dont une au moins, déjà rencontrée [76] , s'avère assez aisément identifiable : les *Beitani*. Cité par Julius Honorius et localisé à proximité de l'oued el Kebir (*flumen Be*), ce groupe ne devait guère être éloigné de Bu Njem, dont il fréquentait peut-être les temples voués aux dieux indigènes puisque l'archéologie a montré qu'ils étaient encore

occupés au ive siècle. Il réunissait donc au moins une partie des populations des vallées cultivées du prédésert, dans une situation administrative de relative autonomie. Sans doute ces *Beitani* entretenaient-ils, comme on le pense pour les gens de Ghirza, des relations régulières avec les autorités provinciales, qui leur reconnaissaient une sorte d'investiture pour la défense avancée de la Tripolitaine. Leur autonomie n'en était pas moins réelle : on ne comprendrait pas, autrement, la facilité des raids des *Austuriani*, qu'aucun obstacle, nous le verrons, ne semble avoir arrêtés entre le fond de la grande Syrte et Lepcis Magna.

La partie centrale de la province incluait le Djebel Nafusa puisque le *limes* suivait apparemment une route Remada-Dehibat-Tentheos. Or au sud de ce dernier commençait aussitôt la très inhospitalière Hammada el Hamra, dans laquelle ne pouvait se trouver aucune peuplade d'importance, que ce soit loin ou à proximité de la frontière. Vers l'ouest en revanche, divers indices témoignent de la présence de nombreuses tribus, installées près des postes du *limes Tripolitanus*, du Chott el Djérid à Remada (Tillibari) [77] . Plusieurs de ces tribus du « second cercle » ne sont pas explicitement attestées au ive siècle, mais elles peuvent néanmoins être prises en compte ici par comparaison de témoignages antérieurs et postérieurs. Lorsqu'en effet dans un même espace un groupe est mentionné au IIe siècle par Ptolémée et au vi^{e} siècle par Corippe, il paraît légitime de supposer qu'il existait aussi au ive siècle, seul le hasard de la documentation, et probablement ses dimensions réduites l'ayant alors maintenu dans l'ombre. Dans cette hypothèse, plusieurs des tribus citées par Corippe dans la partie centrale de son catalogue vont ici retrouver une histoire. Peuvent ainsi être recensés d'abord les *Astakhoures* de Ptolémée, devenus *Astrices* pour Corippe [78] . Probablement nomade ou semi-nomade, cette tribu circulait entre le

Sahara libyen, où Ptolémée la cite une première fois, et la région des Chotts, où il l'évoque ensuite [79]. Au vi^{e} siècle, Corippe signale sa présence, vers 546-547, non loin de Mareth, dans un passage suggérant qu'elle était fort mobile [80]. A l'apogée de l'empire, lorsque le *limes Tripolitanus* fut constitué, ses déplacements devaient être strictement contrôlés mais non empêchés, puisque, dans ce système de frontière « poreuse » défini par P. Trousset, le but des Romains était plus de canaliser et de surveiller les nomades que de les couper absolument des régions septentrionales. On peut donc avancer au ive siècle pour ce groupe une position de part et d'autre de l'axe frontalier Telmine-Remada, avec des mouvements réguliers.

Assez similaire devait être le cas de deux tribus identifiables selon la même méthode. A la suite de J. Desanges, on peut en effet rapprocher les *Makhlues* d'Hérodote, les *Makhrues* de Ptolémée et les *Mecales* (ou *Imaclas*) de Corippe [81]. Le poète africain nomme ce groupe, comme nous l'avons vu, après les *Astrices* et avant *Gallica*, un site proche de Mareth, et *Tillibari* (Remada). Cette localisation en Tripolitaine occidentale, si elle s'accorde avec les indications d'Hérodote qui place ses *Makhlues* au sud du Chott el Djérid, est cependant un peu contredite par Ptolémée, pour qui les *Makhrues* habitaient les steppes de Byzacène, nettement plus au nord [82]. Un déplacement vers le sud, à l'époque de Trajan (date de la documentation du géographe), paraît possible car c'est alors que débuta vraiment la mise en valeur systématique de la Byzacène. Compte tenu du maintien au ive siècle du *limes* sur l'axe Turris Tamalleni (Telmine)-BezereosTalalati-Tillibari, nous serions enclin à donner à cette tribu une position très proche de celle des *Astrices*, avec probablement les mêmes déplacements saisonniers sous le contrôle des autorités romaines [83].

Les *Ursiliani* ne devaient guère différer de ces deux groupes. Leur existence est formellement attestée au ive siècle par un texte de

Végèce [84] . L'auteur de l'*Epitome rei militaris* ne donne aucune localisation précise (*intra Africam...*) [85] , mais un rapprochement presque évident des *Ursiliani* avec les *Urceliani* de Corippe permet une hypothèse. Le poète cite en effet ces derniers entre les *Astrices* et les *Imaclas* (*Mecales*) [86] : cela nous conduit à nouveau dans la même région de Tripolitaine occidentale. Comme Végèce considère les *Ursiliani* comme un exemple de tribu chamelière, une forme de nomadisme doit aussi être envisagée, qui pouvait se traduire par une circulation le long du *limes*, du Chott el Djérid à Remada, avec un passage périodique et contrôlé dans certaines zones pastorales situées en deçà de la frontière.

On parvient ainsi à recenser au ive siècle au moins une dizaine de tribus sur le territoire de l'actuelle Libye, les unes nettement extérieures aux frontières romaines, avec des groupes totalement autonomes, les autres voisines de la province, en symbiose avec le système frontalier romain. Existait-il un troisième cercle, qui réunirait cette fois des peuples véritablement établis officiellement en permanence à l'intérieur de la province, en deçà d'un *limes* effectivement tenu par des troupes romaines ?

c) Des Maures de l'intérieur en Tripolitaine ?

On imagine mal cette situation dans la vaste *khôra* cultivée des grandes cités côtières, toujours dynamique au ive siècle, et où aucun document ne signale une présence tribale. L'hypothèse est plus envisageable pour la Djeffara, mais celle-ci, au demeurant très aride, devait plutôt être laissée certains moments de l'année à des peuples comme les *Astrices* ou les *Mecales*, à la suite de mouvements canalisés et contrôlés depuis la zone frontalière par les Romains. En fait, le seul espace pour lequel l'hypothèse d'un troisième cercle maure apparaît réellement possible se

situe dans le Djebel Nafusa. Malheureusement notre documentation ne permet au mieux, pour le ive siècle, que d'identifier un seul groupe dans ce cas : ce sont les *Gurbissenses* de Julius Honorius. Nous avons vu que cette tribu était placée par le géographe en Tripolitaine [87]. Si on admet, comme cela paraît logique, qu'il s'agit de la population du *mons Gurbessa* du même Julius Honorius, on conclura aussi que les *Gurbissenses* étaient des montagnards de Tripolitaine. Or on ne voit guère dans cette région que le Djebel Nafusa qui puisse constituer un ensemble de reliefs susceptible d'intéresser le géographe et d'être mis sur le même plan, dans sa liste, que l'Atlas marocain et le *mons Ferratus* de Grande Kabylie. Mais surtout, comme nous l'avons montré, il faut probablement aussi identifier le *mons Gurbessa* et les *Gurubi montana* de Corippe [88]. Les Maures qui habitaient ces lieux au vi^e^ siècle sont, en effet, cités par le poète au milieu d'une liste de groupes qui appartenaient à la partie occidentale de la Tripolitaine. Les plus proches voisins des gens de Gurubi étaient d'ailleurs, à en croire Corippe, les habitants d'*Ifera*. Ce nom, qui pourrait être apparenté au mot berbère *ifru*, qui désigne la grotte, conviendrait bien au paysage du Djebel Nafusa ou de son prolongement occidental, le Djebel Dahar. Il évoque aussi irrésistiblement le nom moderne de Yefren, lui-même issu d'*ifru*, et qui est celui d'une agglomération bien connue du Djebel Nafusa [89]. Ce faisceau d'indices nous conduit à placer au cœur du massif les *Gurbissenses* du ive siècle, donc à l'intérieur de la province, en deçà de la route frontalière qui se prolongeait au moins jusqu'à Tentheos. Cette tribu se trouvait peut-être ainsi dans la même situation administrative que beaucoup de groupes équivalents de Maurétanie Césarienne : enclavés dans un pays contrôlé par des postes militaires romains, avec des chefs autonomes, mais partiellement romanisés et en relations

suivies avec le gouverneur local [90]. Etait-ce une exception dans la Tripolitaine du ive siècle ? Aucune source ne permet d'en décider.

Au total, cette répartition des tribus de Tripolitaine en trois cercles constitue une typologie définie à la fois par des positions géographiques et des situations politiques. Le premier cercle, celui des peuples extérieurs et plus ou moins lointains, se caractérise par l'indépendance complète des Maures concernés, donc éventuellement par leur capacité à menacer la province : c'est de lui que sortiront les *Austuriani*. Le second cercle réunit les peuples des frontières, installés sur les marges de la province : soit dans la zone du *limes* elle-même, et il s'agit alors d'unités souvent au service de Rome, formant certains des groupes de *gentiles* évoqués encore par une loi de 409 [91] ; soit à proximité immédiate, avec des groupes de nomades ou de semi-nomades dont les officiers du *limes* contrôlaient les mouvements, en les laissant parfois entrer à l'intérieur du territoire tripolitain. Ce sont ces peuples que les *Austuriani* vont progressivement submerger et vassaliser à partir du ive siècle. Enfin le troisième cercle est celui des tribus officiellement installées à l'intérieur des frontières romaines, conservant leur particularité tribale, mais moins autonomes et plus perméables à certaines formes de romanisation : leur existence, et leur originalité même en Tripolitaine sont incertaines.

Cette typologie, dont tout indique qu'elle était prise en compte par l'administration romaine, permettait finalement à celle-ci de gérer avec souplesse ses relations avec les Berbères et d'assurer ainsi une paix qui, le plus souvent, semble avoir encore largement caractérisé la vie de la province dans le siècle qui a suivi l'évacuation de Bu Njem. Pour la première moitié du iiie siècle, nous avons vu, en effet, combien les menaces, épisodiques, demeuraient obscures [92]. Les textes de Ghériat et de Gasr Duib suggéreraient, selon R. Rebuffat, une possible pression

des *Garamantes*, que le camp de Ghadamès aurait eu aussi pour mission de surveiller [93]. Le problème est que les *Garamantes* semblent plutôt paisibles à cette époque, à en juger du moins par les *ostraka* de Bu Njem. Certes, les fouilles de C. M. Daniels dans les tombes de Saniat ben Howedi, au cœur du Fezzan, ont révélé une grande richesse en matériel céramique romain des deux premiers siècles, et un net appauvrissement à partir du IIIe siècle [94]. Mais ces travaux restent isolés, et ils ne permettent pas, à eux seuls, de déduire l'apparition d'une agressivité nouvelle des *Garamantes* à ce moment [95].

En revanche, au ive siècle, un ennemi est clairement désigné : les *Austuriani*, dénoncés par plusieurs textes en Tripolitaine et en Cyrénaïque, semblent représenter un facteur nouveau de désordre dans le contexte libyen. Nous avons déjà suggéré, en montrant qu'ils étaient probablement issus des *Nasamons*, qu'ils ne pouvaient, par ce fait même, être totalement inconnus des populations du prédésert tripolitain ou cyrénéen. D'autres indices qu'il nous faut désormais examiner, confirment que les raids de 363367 ne représentaient pas le premier contact entre les fermiers du désert et les « pillards syrtiques » : il existait des contacts depuis longtemps entre le premier et le deuxième cercle des Maures.

B – LES *AUSTURIANI* ET LES PROVINCES LIBYENNES AU TEMPS D'AMMIEN ET DE SYNÉSIOS

1) Ammien Marcellin et les raids des années 363-367

Ammien Marcellin est notre seule source sur les événements de 363-367 en Tripolitaine, mais il a l'avantage d'avoir probablement recueilli ses informations auprès de témoins directs [96] : si on peut le soupçonner d'arrière-pensées par l'insistance mise sur cette affaire, la qualité de ses informations ne paraît donc pas pouvoir être remise en cause. Or, elles se révèlent d'une richesse insoupçonnée. Nous avons déjà noté que son récit confirmait une localisation des *Austuriani* dans les régions du sud de la Grande Syrte, et qu'il laissait deviner que les Lepcitains, en 363, étaient déjà habitués à leur agressivité. Un autre passage, en évoquant les causes du raid de 363, permet de préciser les rapports qui existaient, en temps normal, entre les communautés :

> [Les *Austuriani*] retombèrent dans les agitations qui leur sont naturelles... Un des leurs, nommé Stachao, parcourant notre territoire à la faveur de la paix qui régnait alors, se livrait en toute liberté à certains agissements contraires aux lois. Voici quel en était le plus marquant : il travaillait, en recourant à toute espèce de manœuvres frauduleuses, à livrer la province par trahison, comme l'enseignèrent des indices tout à fait dignes de foi ; aussi mourut-il par le supplice du feu... [97] [*Pour venger sa mort, les* Austuriani *attaquèrent ensuite*].

Deux informations essentielles et méconnues ressortent de ce texte. On y découvre d'abord qu'un *Austur* pouvait, en temps de paix, circuler très librement dans la province (*in otio nostra peragrando licentius agebat*). Il existait donc des relations entre ces gens et les Romains, ou au moins les paysans des campagnes tripolitaines. Ces relations font aussitôt songer aux entrées de « barbares » dans les provinces pour y louer leurs services qu'évoque une lettre d'un propriétaire africain, Publicola, adressée vers l'extrême fin du ive siècle à saint Augustin [98] . Ces déplacements se situaient dans le pays des *Arzuges*, qu'il faut localiser, nous le verrons, autour des Chotts du sud tunisien, sur les marges de la Byzacène [99] , et ils fournissaient régulièrement aux Romains des conducteurs de charrois, des guides et des gardiens pour les récoltes. Dans le cas des *Austuriani*, le phénomène devait être plus intermittent et

plus modeste : Stachao a pu être un nomade qui livrait quelques marchandises, ou qui bénéficiait d'une autorisation de pacage pour ses bêtes. En tout cas, sa présence ne semblait pas anormale.

Le texte suggère, d'autre part, qu'il n'existait pas de barrière ni de différences importantes entre les *Austuriani* et les indigènes de l'intérieur. Comment comprendre autrement, en effet, l'allusion au complot et à la trahison pour livrer la province ? On ne peut parler réellement d'espionnage : la position des troupes romaines, au demeurant assez peu nombreuses, était connue de tous puisque la circulation, aux dires d'Ammien, était libre. Que peuvent alors être ces « moyens frauduleux » (*omni fallaciarum via*) pour livrer la province par trahison (*provinciam prodere*) si ce n'est une tentative d'alliance avec certains provinciaux ? La peine subie par le malheureux Stachao, le bûcher, était en effet celle réservée aux ennemis de l'Etat pour ce type d'action. Le rapprochement entre le texte d'Ammien et une loi de Constantin du 28 avril 323, reprise au *Code Théodosien* (VII, 1,1), est sur ce point éclairant :

> *Si quis barbariis scelarata factione facultatem depraedationis in Romanos dederit vel si quis alio modo factam diviserit, vivus amburatur.*
> *[Si quelqu'un donne aux barbares, par une intrigue criminelle, la possibilité de faire du pillage dans l'empire, ou si quelqu'un, d'une autre manière, partage le butin ainsi fait, qu'il soit brûlé vif].*

Cette affaire laisse donc deviner des possibilités de complicités intérieures pour les *Austuriani*, ce qui implique des rapports avec les habitants du prédésert et peut-être du Gebel. Ce sont les mêmes rapports que suggérait Synésios à propos des raids des *Ausourianoi* en Cyrénaïque un demi-siècle après. Il signale en effet que la nouvelle de la désorganisation et de l'affaiblissement des troupes romaines de la province passa « chez les barbares » par l'intermédiaire des *Macètes* « mixobarbares » [100] . Or ceux-ci, nous l'avons montré, étaient de toute évidence des Berbères du prédésert ou du haut plateau, voisins des

Pentapolitains. La transmission des nouvelles, sans signifier la participation au pillage, témoigne par contre de l'existence de relations entre les deux groupes.

De façon générale, R. G. Goodchild avait déjà remarqué que la répétition des raids sur la Tripolitaine entre 363 et 367 aurait difficilement pu avoir lieu sans la négligence, ou la bienveillance, des habitants des fermes fortifiées du pré-désert et des *tribuni* chargés de la défense de la province [101]. La complicité occasionnelle des uns et des autres est, de fait, peut-être attestée par une inscription du plateau de Tarhuna, assez près de Lepcis. Ce texte, lacunaire et non daté, est attribué à l'époque tardive. Il évoque la construction d'une fortification sous l'effet d'*incursi(o)nes barbarorum seu gentilium*. Selon une hypothèse très vraisemblable de J. Reynolds, les *barbari* pourraient correspondre aux *Austuriani*, et les *gentiles* aux groupes placés à la limite du prédésert, à qui était confiée théoriquement la protection de la province [102]. Tout ceci conduit à penser que ce qui est pour nous la première apparition des *Austuriani*, en 363, ne l'était probablement pas pour les paysans de Tripolitaine. Les uns et les autres se connaissaient depuis longtemps.

2) Fermiers du désert et Austuriani au ive siècle

Leurs relations étaient, en particulier, favorisées par des croyances religieuses similaires. Le paganisme des *Austuriani* et des *Laguatan* est en effet manifeste tout au long de leur histoire. Synésios, au début du ve siècle, affirme qu'ils volent « les vases mystiques » consacrés aux cérémonies de la religion chrétienne, pour les faire « servir aux démons dans une contrée ennemie » [103]. Corippe, au milieu du vi^{e} siècle, décrit leurs sacrifices sanglants à des divinités « monstrueuses » [104]. Or, les habitants du prédésert tripolitain semblent avoir partagé ce paganisme

dans l'Antiquité tardive. Comme le montre la carte 10, si les églises et les traces de christianisation sont relativement nombreuses dans le Gebel, elles sont, par contre, très rares dans les wadis de Tripolitaine orientale. Deux basiliques seulement ont ainsi été découvertes dans le bassin oriental du Wadi Sofeggin, aucune dans le bassin occidental, ni dans les wadis Zemzem et Bei el Kébir [105]. En revanche, les signes de paganisme sont nombreux dans ces régions, tels le grand temple de Ghirza [106], ou les deux temples construits par la garnison de Bu Njem à l'extérieur du camp, et qui continuèrent à être fréquentés après son départ dans la deuxième moitié du iiie siècle [107].

Il est possible de reconnaître plus précisément au moins trois cultes communs aux pillards syrtiques et aux fermiers du désert. En premier lieu venait la religion d'Ammon, dont nous avons vu déjà la place qu'elle tenait chez les *Nasamons* et leurs héritiers *Austuriani* et *Laguatan*. Peu d'indices attribuables avec certitude au Bas-Empire peuvent attester d'une ferveur semblable chez les populations du prédésert, mais elle paraît probable, au regard du passé, et aussi parce que dans un cas au moins, à Bu Njem, la fréquentation d'un temple du grand dieu est assurée pour le ive siècle [108]. Le culte de Mars Canaphar, bien que plus mystérieux, révèle également une dévotion commune. Au iiie siècle, un temple fut édifié à ce dieu par la garnison de Bu Njem à l'extérieur du camp, ce qui implique qu'il était révéré aussi par les indigènes des environs [109]. Or, Corippe nomme parmi les dieux des tribus insurgées derrière Carcasan et les *Laguatan* en 548 un dieu

> *Sinifere, quem Mazax numina Martis*
> *accipit atque deum belli putat esse potentem* [110].

Le rapprochement entre les deux noms a été proposé par R. Rebuffat, et paraît très convaincant : il met en valeur une communauté de culte dans le désert qui ignorait les frontières politiques.

La même conclusion s'impose enfin et surtout pour ce qui concerne la religion de Gurzil. Ce dieu était devenu, au vi^e siècle, le grand dieu des Maures en guerre contre les Byzantins. Selon Corippe, il était issu de l'union d'Ammon et d'une génisse farouche [111] :

> *Huic referunt gentes pater est quod corniger Ammon*
> *bucula torvo parens.*

On le représentait par une effigie sculptée, de bois ou de métal [112] . En liaison peut-être avec son ascendance, le taureau jouait un grand rôle dans son culte. C'est ce que suggère, en particulier, un curieux passage de la *Johannide*, situé dans le récit de la première bataille entre les Byzantins et la coalition maure en 546. Les deux armées sont face à face lorsque,

> **** magica taurus dimittitur arte*
> *Maurorum e medio, taurus quem Ierna sacerdos*
> *atque idem gentis rectorum maximus auctor*
> *finxerat, Ammonii signantem numine Gurzil*
> *omina prima suis* [113] *.*

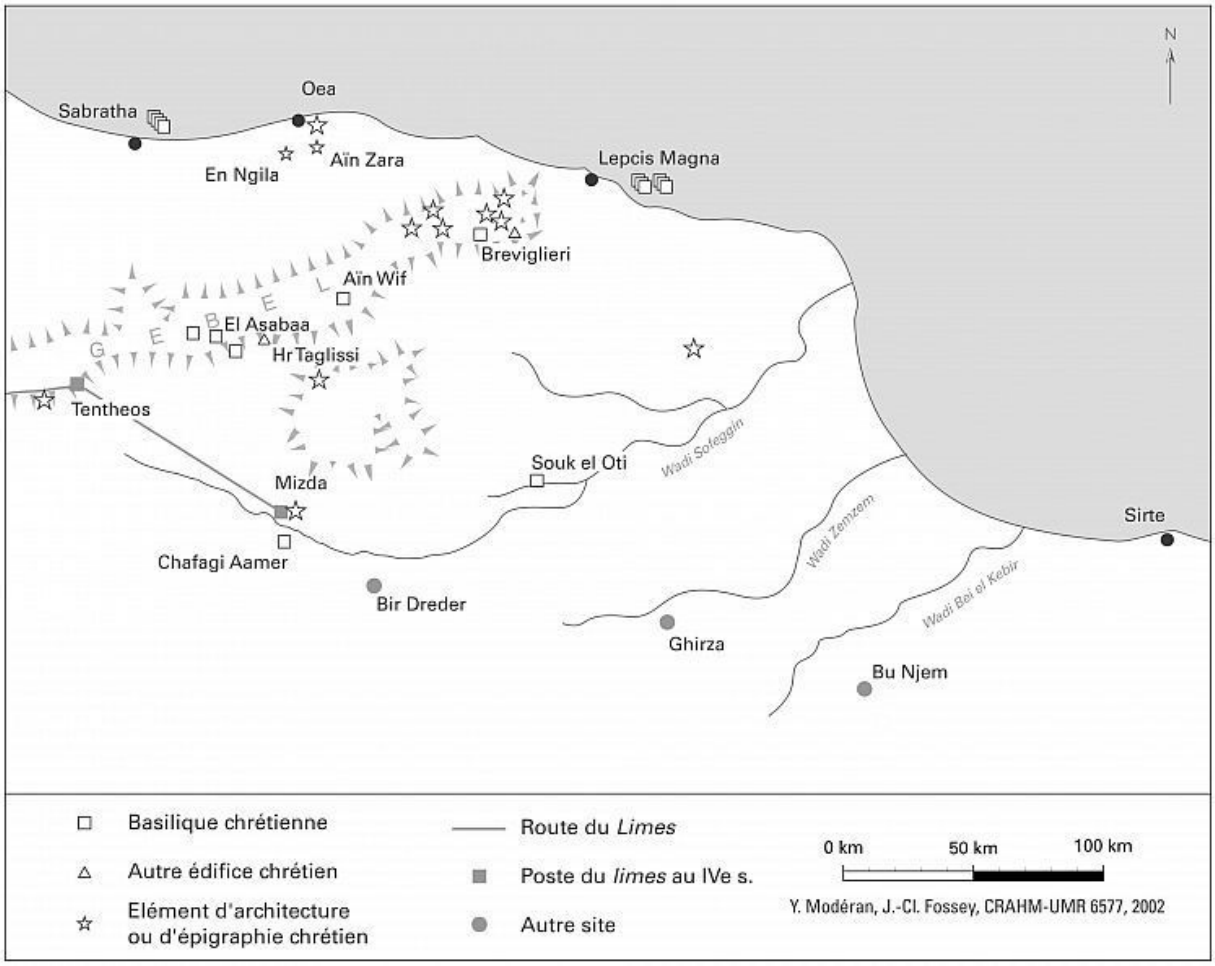

Carte 10 – Traces de christianisation en Tripolitaine centrale et orientale.

On déduit souvent de ce texte, lacunaire et difficile, que Gurzil était un dieu taureau [114] . La référence virgilienne aux *prima omina*, « les premiers auspices de l'hymen » [115] , et le sort inévitable de ce taureau, abattu peu après [116] , ne paraissent cependant pas conduire nécessairement à cette interprétation. Le taureau n'est peut-être, en réalité, qu'un élément sacrificiel dans les rituels spécifiques du culte de Gurzil. Nous savons en effet que des animaux étaient sacrifiés en son honneur, comme Corippe l'indique ailleurs [117] :

> *Producunt pecudes altaria circum*
> *et fundunt miserum rivis per prata cruorem.*
> *Hi mactant Gurzil...*

Toutes les identifications proposées pour telle ou telle divinité cornue avec Gurzil nous semblent donc, au regard de ces textes, très aventureuses [118]. Dans tous les cas, dieu-taureau ou pas, Gurzil était, d'après la *Johannide*, la divinité par excellence des *Austuriani* et des *Laguatan*, et le chef des deux tribus, Ierna, était en même temps son prêtre, titre qui lui est encore attribué au chant V (*Ierna sacerdos* [119]). Or plusieurs indices suggèrent que le même Gurzil était déjà révéré en Tripolitaine intérieure par les habitants du pré-désert [120], à un moment, le ive siècle, où les *Austuriani* n'effectuaient encore que des apparitions intermittentes [121]. Ghirza semble, en particulier, avoir été alors un foyer de cette religion. Ce site du Wadi Zemzem, qui porte un nom très proche de celui de la divinité, était en effet le lieu d'un culte païen encore au xie siècle d'après Al-Bakrî. Décrivant la route de Tripoli à Waddan, le géographe arabe précise qu'à mi-chemin environ, à trois jours de marche de Waddan, « on rencontre une idole de pierre dressée sur une colline et appelée Guerza ». Et il ajoute que jusqu'à son époque, « les tribus berbères des environs lui offrent des sacrifices ; elles lui adressent des prières pour obtenir la guérison de leurs maladies et lui attribuent le pouvoir de faire accroître leurs richesses » [122]. Les indications géographiques fournies et l'identité des noms incitent fortement à identifier ce lieu avec Ghirza. Il est donc tentant aussi de retrouver Gurzil dans l'idole de pierre, aux pouvoirs très larges, des Berbères du xie siècle, et de faire de Ghirza un établissement à la fois éponyme et centre de culte. L'hypothèse, depuis longtemps formulée, pourrait être renforcée, selon D. J. Mattingly, par les découvertes faites sur le site.

Un bas-relief de mausolée montre ainsi un sacrifice de taureau. Une inscription tardive évoque également le sacrifice de cinquante et un taureaux et trente-neuf chèvres à l'occasion d'une fête religieuse. Enfin,

un temple païen, de dimensions inhabituelles dans la région, a livré une vingtaine d'autels votifs apparemment contemporains de l'apogée du site, au ive siècle. Tous ces éléments réunis ont conduit l'archéologue britannique à considérer Ghirza comme un important centre du culte de Gurzil au Bas-Empire [123]. R. Rebuffat a exprimé le même avis, en concluant que le culte de ce dieu « constitue un indice très intéressant sur la similitude culturelle entre *Maces* et *Laguatan* » [124].

Les signes de familiarité entre les deux groupes, que nous avons mis en valeur dans la première partie de ce chapitre, ne rendent pas ces similitudes surprenantes : elles les complètent au contraire parfaitement. Les points communs étaient nombreux entre les *Austuriani* et les habitants du prédésert au ive siècle, ce qui confirme l'hypothèse développée au chapitre précédent. Les *Nasamons* avaient été pendant longtemps les voisins des *Maces* ; les deux peuples se connaissaient bien, et les fractions détachées des premiers, célèbres par leur nomadisme, fréquentaient occasionnellement, depuis longtemps probablement, le prédésert tripolitain et cyrénéen.

Certes, les récits d'Ammien Marcellin et de Synésios ne laissent aucun doute sur le comportement des *Austuriani* lorsqu'ils pénétraient en bandes armées dans les territoires provinciaux au ive siècle : ils s'y manifestaient avant tout par des actes de pillage, se pressant d'emporter vers leurs repaires objets précieux, bétail et captifs. Si les cités côtières étaient apparemment les plus visées, le prédésert dut subir aussi les conséquences de ces expéditions, peut-être au départ provoquées par des années de sècheresse excessive [125]. La multiplication des fermes fortifiées fut un mode de réponse à ces agressions, qui contribua à maintenir une certaine prospérité dans la région jusqu'au début du ve siècle. Mais seule une action militaire prolongée contre les pillards aurait pu assurer à long terme le statuquo. Or, Ammien Marcellin et

Synésios mettent précisément en cause à cette époque la passivité de l'armée romaine. Celle-ci apparaît même souvent impliquée indirectement dans le déclenchement des raids. En Tripolitaine, après la première razzia de 363, c'est le refus du comte Romanus d'engager ses troupes sans la contribution demandée aux provinciaux qui encourage ainsi les *Austuriani* à répéter leurs assauts [126]. En Cyrénaïque, Synésios ne cesse de dire entre 405 et 411 qu'avec des chefs énergiques, et très peu de soldats vraiment dignes de ce nom, la menace barbare disparaîtrait [127]. Le début des hostilités en 405 était d'ailleurs, selon lui, dû avant tout au comportement irresponsable du gouverneur local. Les signes annonciateurs de graves difficultés existaient donc dès ce moment.

L'incapacité des forces impériales, et les liens anciens existant entre les fermiers du désert et les *Austuriani*, eurent de fait des conséquences rapidement décisives sur le destin des provinces libyennes, aggravées probablement encore par la conquête vandale. Si en Cyrénaïque la situation politique semble avoir peu évolué au ve siècle, le destin de la Tripolitaine fut alors nécessairement tout autre, puisqu'il aboutit au tableau désastreux dressé par Corippe et Procope au début du vi^e^ siècle. Les sources sont malheureusement extrêmement pauvres sur l'évolution de la province au temps des souverains germaniques. Elle passa probablement sous leur contrôle dès la fin 439 [128], mais elle n'est guère mentionnée ensuite qu'à propos de l'expédition byzantine lancée vers 470 par l'empereur Léon [129]. L'ordre ancien était peut-être encore maintenu à ce moment. En revanche, un demi-siècle après, lorsque Procope l'évoque à nouveau, juste avant le retour de l'empire d'Orient, tout était changé : les cités côtières elles-mêmes étaient désormais directement confrontées à la pression maure. Aucun document n'éclairant ces cinquante années apparemment décisives, il faut se

résigner à porter notre attention directement sur l'époque de la reconquête byzantine, pour tenter de cerner les transformations subies alors par les populations du pré-désert et du Gebel.

C – L'ÉTABLISSEMENT DES *AUSTURIANI* ET DES *LAGUATAN* DANS LE PRÉDÉSERT (V^{e}-VIe SIÈCLE)

1) Le témoignage de Procope

Dans les premières années de la domination byzantine en Afrique, les *Austuriani* et les *Laguatan* paraissent avoir acquis sur la Tripolitaine intérieure un contrôle à la fois très large et reconnu, depuis un certain temps déjà, par les Romains. Cette situation est bien révélée, en particulier, par le récit de Procope sur les origines de la grande guerre maure de 544-548.

En 543, l'empereur Justinien décida de nommer *dux* de Tripolitaine Sergius, neveu du *magister militum* Solomon, alors son représentant à Carthage. A peine établi dans ses fonctions, Sergius reçut la visite d'une délégation maure, ainsi racontée par Procope [130] :

> Les Maures appelés Leuathai se rendirent avec une grande armée à Lepcis Magna pour voir Sergius, répandant la rumeur qu'ils étaient venus pour que Sergius puisse leur donner les cadeaux et les insignes de fonction auxquels ils étaient accoutumés et confirmer ainsi la paix. Mais Sergius, persuadé par Pudentius, un habitant de la Tripolitaine... reçut dans la cité un groupe de quatre-vingt barbares, leurs personnages les plus importants, en promettant de donner satisfaction à toutes leurs demandes. Mais il ordonna au reste des Leuathai de demeurer dans les faubourgs. Ensuite, après avoir donné à ces hommes des garanties concernant la paix, il les invita à un banquet (...). Mais quand ils commencèrent à discuter avec lui, ils rappelèrent de nombreux griefs contre les Romains, et dirent en particulier que leurs récoltes avaient été injustement pillées... [*Sergius les*

fait massacrer ; un seul s'échappe et rejoint les autres à l'extérieur de la ville. C'est le début d'un conflit sanglant qui durera plus de quatre années].

Deux traits essentiels de la situation nouvelle des *Laguatan* au vi^e^ siècle apparaissent dans ce texte. Ils sont décrits d'abord comme des occupants réguliers de l'intérieur de la Tripolitaine, et non plus comme des pillards venus du désert et pressés d'y retourner, leur butin fait. En témoignent la manière dont ils se rendent en masse, en toute tranquillité, dans les faubourgs de Lepcis Magna, comme l'allusion à des récoltes injustement pillées par les Romains. Leur demande de renouvellement de cadeaux et d'insignes suppose d'autre part des rapports déjà anciens avec les autorités installées dans la capitale provinciale. Or, la comparaison de ce passage avec un autre texte de Procope, qui décrit une procédure identique suivie en 533 entre Solomon et les tribus de Byzacène et de Numidie, montre que ces cérémonies d'investiture par les insignes et les cadeaux impliquaient pour les Maures un engagement de paix, mais aussi pour les Romains une reconnaissance de l'autorité des chefs maures sur des territoires inclus dans l'empire [131]. Tel était aussi l'enjeu probable de la rencontre de Lepcis en 543. Il n'est pas possible de déterminer exactement l'étendue géographique des zones sous le contrôle des *Laguatan* à ce moment, mais plusieurs indices suggèrent qu'elles n'étaient plus très éloignées de la côte. Les *Leuathai* avaient, en effet, été capables une fois, entre 527 et 533, de piller Lepcis Magna [132]. Dans l'hiver 533-534, ils menaçaient encore les cités de Tripolitaine, à peine réoccupées par les forces impériales [133]. L'attitude des Romains dans les années suivantes témoigne aussi, indirectement, de cette proximité. S'ils ont pillé les récoltes de la tribu en temps de paix, avant l'installation de Sergius, c'est très vraisemblablement qu'un contentieux territorial existait, et qu'ils espéraient profiter de la restauration impériale pour faire reculer les Maures. L'histoire de Pudentius illustre, sur un plus long terme, le même

projet. Ce personnage, plusieurs fois évoqué par Procope et défini comme un « homme de Tripolitaine » [134] , semble avoir été un des chefs de l'aristocratie locale. C'est lui en effet qui, en 533, prit l'initiative de soulever les cités de la province contre les Vandales et d'appeler les Byzantins [135] . Dans l'hiver suivant, il assura la défense de la Tripolitaine aux côtés de l'officier byzantin Tattimuth [136] . En 543, il paraît être un des proches de Sergius, puisqu'il lui suggère les modalités de la rencontre avec les *Leuathai* [137] . Le massacre des délégués perpétré, il commande aux côtés du *dux* les troupes qui résistent à l'assaut des Maures et réussissent ensuite à s'emparer de leur camp [138] . C'est alors, précise Procope, que *possédé d'un esprit de folle audace, il fut tué* [139] . Il est regrettable que Corippe ne nous donne aucune information complémentaire à son propos, car Pudentius exprime probablement très bien ce que devaient être les sentiments de beaucoup des Romains de Tripolitaine. Le soulèvement de 533 est en particulier, sur ce point, extrêmement révélateur à nos yeux. Seule en Afrique, la Tripolitaine s'est insurgée spontanément et avant même que l'expédition de Bélisaire vers Carthage ne quitte Constantinople, à un moment où rien ne garantissait la défaite vandale. Les motivations de Pudentius et de ceux qui le suivirent devaient être singulièrement fortes, car rien de tel ne se produisit à Carthage ou à Hadrumète. Or, que pouvaient être ces motivations sinon la volonté de desserrer la pression des *Laguatan*, qui avaient été jusqu'à s'emparer temporairement de Lepcis entre 527 et 533 ? L'acharnement de Pudentius dans la bataille où il trouva la mort, assimilé à une folie par Procope, révèle chez lui une haine féroce des Maures. Si, comme toute sa carrière le laisse supposer, il appartenait à l'aristocratie romaine locale, il était très certainement propriétaire terrien. Nous savons que le territoire des cités et les domaines des aristocrates s'étendaient fort loin vers le Gebel [140] . De

toute évidence, une partie en était occupée par les *Laguatan* en 533. Dès lors, le comportement de Pudentius et de ceux qui le suivaient s'explique aisément, et des actes comme le soulèvement de 533 ou la destruction des récoltes maures en 543 prennent toute leur signification.

Si les *Laguatan* sont ainsi devenus les voisins redoutables des Romains des cités de Tripolitaine, il faut supposer qu'ils ont imposé leur autorité à une partie des habitants du prédésert et du Gebel. De fait, une confirmation de cette hypothèse nous est fournie par les fouilles de Ghirza : centre probable du culte de Gurzil dès le IVe siècle au moins et, comme tel, objectif particulièrement fascinant pour les *Laguatan*, le site porte des traces d'incendie approximativement datables du milieu du vi^e^ siècle. O. Brogan [141], puis D. J. Mattingly [142] ont rapproché ces constatations de la défaite catastrophique des *Laguatan* en 548 : victorieux, les hommes de Justinien auraient cherché à briser à long terme la puissance de leurs adversaires en dévastant le cœur de leur territoire. Procope nous apprend qu'ils allèrent jusqu'à détruire les temples d'Augila pour y répandre le christianisme [143]. Ghirza était, dans cette logique, sur leur route, et l'incendie a toutes les chances d'être le résultat de leur intervention. Si l'on admet cette hypothèse, il faut donc reconnaître en Ghirza une des capitales, nouvelle, des *Laguatan*, ce qui témoignerait de leur mainmise sur les wadis de Tripolitaine orientale.

2) Corippe et les Maures du prédésert libyen

La *Johannide* de Corippe permet de préciser plus exactement leur situation au milieu du vi^e^ siècle, et leurs rapports avec les autochtones du prédésert. Corippe, dans son catalogue des tribus insurgées en 546,

distingue, nous l'avons vu, trois groupes. Après Antalas, chef des *Frexes*, il énumère d'abord une série de peuples dont la plupart appartiennent à la Tripolitaine occidentale, les derniers cités étant les gens de Tillibari, place bien connue du *limes*, aujourd'hui Remada [144] . Dans ce deuxième groupe, un second ensemble commence au vers 85, distingué du précédent par la phrase [145]

> *Nuntius extremas Libyae transvectus in oras*
> *convocat indomitas extrema ad proelia gentes.*

Sont alors cités les *Ilaguas* et l'*Austur*, mais aussi, sans transition, et donc associés à eux directement dans l'esprit du poète, plusieurs peuples [146] :

> *Ifurac infestis venit consultus in armis.*
> *Hic pedes insignis clipeo telisque resultat*
> *et mucrone potens, saevum dum tendit in hostem.*
> *Muctuniana manus calidis descendit ab oris,*
> *quae Tripolis deserta colit. Gadabisque maligna*
> *mittit ab arce viros, et saevis moenibus horrens*
> *Digdiga acies dedit improba ripis.*

Suivent trois vers, difficiles de lecture sur le manuscrit, qui évoquent un peuple des lagunes (*stagna*), au nom très incertain [147] , et, après lui les *Barcéens*. Le troisième groupe, commandé par Iaudas, est ensuite soigneusement distingué.

Corippe paraît donc considérer comme appartenant à un même ensemble les cinq peuples cités ici, en association (mais pas nécessairement en confédération) avec les *Laguatan*. Or, il est possible de localiser, avec une relative précision, ces cinq peuples.

Le cas des *Ifuraces* est le plus difficile. Ils ne sont connus, en effet, que par la *Johannide*, et leur nom ne paraît pouvoir être rapproché d'aucun des nombreux ethnonymes africains fournis par les autres sources antiques. Mais, heureusement, Corippe leur donne dans son poème un rôle important, et il livre ainsi à leur propos quelques informations

utiles. Ils apparaissent pour la première fois en 544, parmi les tribus alliées que conduit à Solomon Pelagius, *qui Tripolis tunc ductor erat* [148]. Ce personnage, à qui le poète évite d'attribuer un titre officiel, était alors le remplaçant théoriquement temporaire de Sergius, *dux* en 543 mais réfugié à Carthage depuis que les *Laguatan* s'étaient insurgés [149]. Pelagius, qui pouvait auparavant être un tribun, exerçait les fonctions du *dux* et avait donc, parmi ses charges, la tâche de continuer à assurer la négociation des traités avec les tribus pacifiées de la province, et leur mise en œuvre en cas de conflit. La présence des *Ifuraces* à ses côtés et dans l'armée de Solomon ne peut s'expliquer que par l'existence d'un accord de ce genre, du même type que celui que les *Laguatan* étaient venus renégocier à Lepcis en 543. On conclura dès lors, sans risque, que cette tribu dépendait du *dux* de Tripolitaine et résidait dans la zone où il exerçait son autorité. Elle pouvait, en théorie, être très éloignée de Lepcis, mais l'urgence et la violence du soulèvement empêchent de penser que les Byzantins aient eu, à cette époque, les moyens de contacter des alliés très lointains, si d'ailleurs ils en avaient. Dès lors, c'est donc plutôt en Tripolitaine même qu'il faut localiser ces *Ifuraces*.

Or, les événements ultérieurs laissent aussi supposer qu'ils devaient être très liés aux *Laguatan*. Déjà en 543-544, leur attitude était apparue ambiguë au sein de l'armée de Solomon : c'étaient, dit Corippe, des alliés douteux, venus avec Pelagius par ruse, pour trahir les Romains au bon moment et les désorganiser en pleine bataille [150]. C'est effectivement ce qui arriva, mais peut-être en réalité à la suite d'une décision improvisée au regard de l'évolution du combat [151]. En 546, en tout cas, toute incertitude avait disparu : ils sont cités de manière significative dans la liste des insurgés, les premiers nommés après les hommes de Ierna. Par la suite, après la mort de ce dernier, ce sont eux qui reprennent le flambeau de la révolte : leur chef Carcasan rallie les

Laguatan fugitifs en invoquant Ammon et Gurzil, qu'il considère manifestement comme étant aussi ses dieux [152]. Et c'est lui qui, finalement, prend, en 547-548, la tête de la nouvelle coalition maure, dans laquelle les *Laguatan* conservent un rôle majeur [153].

Tout ceci témoigne de liens particuliers entre les deux peuples, qui peuvent exprimer un relatif voisinage géographique. Cependant Corippe définit l'*Ifurac* comme un fantassin (*pedes*) avant tout, qui combat avec une épée et un bouclier, et non sur des chevaux ou derrière des chameaux comme le *Laguatan*. Comme l'a remarqué J. Desanges, ces détails conviendraient bien à des montagnards [154]. Il faudrait alors voir en eux, compte-tenu des indications relevées précédemment, des habitants du Gebel tripolitain, dans sa partie la plus orientale. Cependant cette hypothèse n'a que rarement été envisagée car, depuis longtemps, nombre d'historiens ont estimé que ces *Ifuraces* étaient en réalité identiques aux *Ifôghas* de l'Adrar, un massif montagneux situé en plein Sahara, à 2 000 km au sud de Lepcis [155]. La distance, énorme, rend quelque peu insolite ce rapprochement, mais le recours à des documents médiévaux, qui attestent de la présence de tribus *Ifôghas* à Ghadamès au xve siècle, a paru suffisant pour le fonder [156]. Malgré la similitude phonétique des formes *Ifurac/Iforas*, nous le trouvons cependant très fragile. Qualifier de *pedites* des combattants venus de Ghadamès est assez singulier. La région reste, d'autre part, fort éloignée de Lepcis, où résidait certainement Pelagius en 544 lorsqu'il dut mobiliser ses alliés. Enfin, l'hypothèse néglige une donnée essentielle des textes médiévaux : ils affirment en effet que les *Ifôghas* de Ghadamès au xve siècle venaient eux-mêmes de l'Adrar ! Certes, on pourra toujours supposer, pour sauver le rapprochement onomastique, une fuite à l'époque byzantine des *Ifuraces* du Gebel vers l'Adrar, puis au Moyen Âge un fractionnement du groupe, avec retour de certaines tribus au xve siècle vers Ghadamès.

Cela nous semble néanmoins fort compliqué : n'est-t-il pas plus simple d'envisager un phénomène, très courant au demeurant chez les Berbères, de duplication d'un ethnique sans réelle parenté des deux ensembles qui le portent… ?

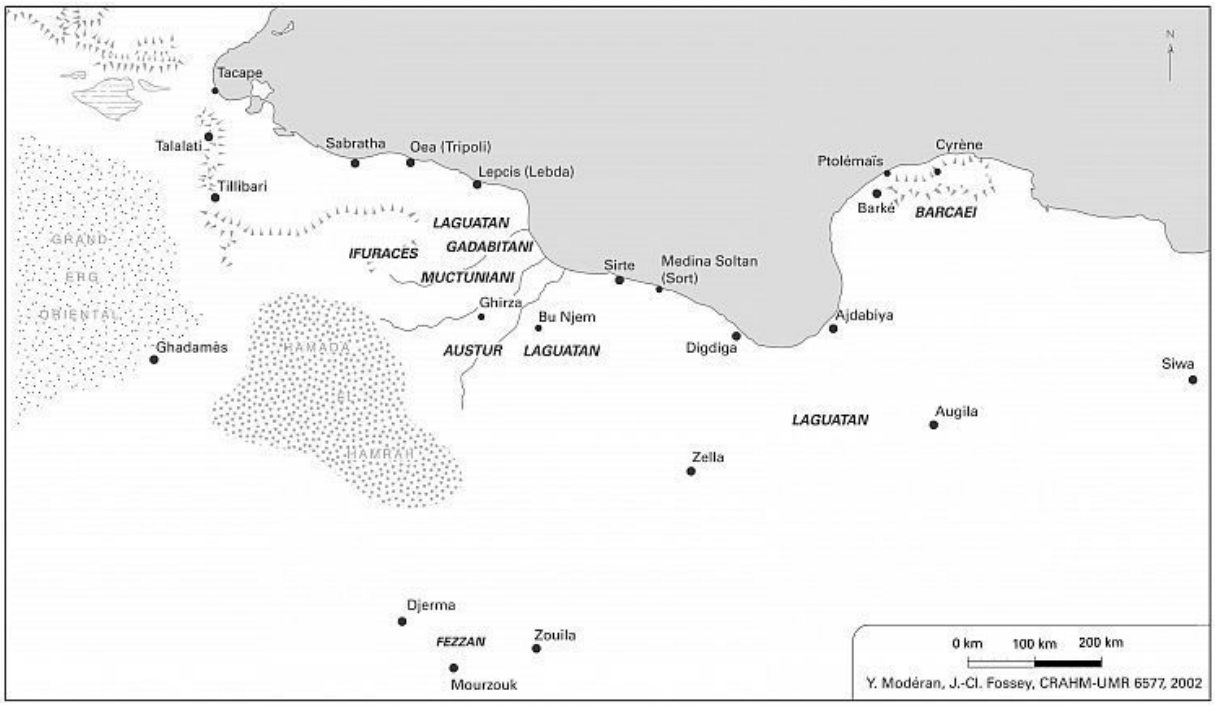

Carte 11 – Les groupes maures de la Libye orientale au temps de Corippe.

T. Lewicki a proposé une autre piste de recherche [157] . Le savant polonais distingue dans le nom *Ifurac* un préfixe *i*, marque du pluriel en berbère, et un ethnique *Furac*, qui remis au singulier devrait donner *Faruc/Farug*. Il note alors l'existence d'un toponyme *Al Farug* au Moyen Âge, situé par les sources sur la côte entre Medina Soltan et Adjdabiya : pour lui, les *Ifuraces* seraient donc un peuple syrtique comme les autres, très proches des *Laguatan*. Cela n'explique cependant pas les particularités du mode de combat prêtées par Corippe à ce peuple. Surtout, l'interprétation du nom *Al Farug* s'avère très fragile : comme G. Camps nous l'a fait remarquer, le mot a un sens banal en arabe qui peut très bien être à l'origine du toponyme. Dans ces conditions, nous

préférons, avec prudence, revenir à une localisation dans le Djebel tripolitain.

Les autres groupes cités par Corippe posent un peu moins de problèmes. La *Muctuniana manus* habitait les « déserts de Tripolitaine ». L'expression est vague mais a le mérite, en citant le nom de la province, de limiter le champ des hypothèses. Comme ses contemporains, le poète entendait en effet le mot *Tripolis* avec un sens relativement plus restreint que celui que nous donnons aujourd'hui au terme « Tripolitaine ». C'était avant tout le pays des « trois cités », qui incluait le prédésert, probablement évoqué dans le texte par l'expression *ab oris calidis*, mais pas la plaine syrtique [158]. En fonction de sa position dans le catalogue de Corippe, la tribu devait donc se situer soit dans les wadis du prédésert oriental, soit, à la rigueur, au sud de Lepcis. T. Lewicki a cependant, à nouveau, tenté de préciser cette localisation [159] à l'aide d'un texte d'Ibn Khurdâdhbah, qui signale un lieu-dit Al M.G.T.NY entre Tripoli et Lebda [160]. L'orientaliste polonais propose de lire ce nom *Al M(u)gt(u)ni*, et de séparer l'article défini *al* et le nom *Mugtun*. Or, si l'on admet, comme d'autres exemples nous y incitent, que la *Muctuniana manus* de Corippe est le développement, avec un suffixe *–ianus*, d'un ethnique *Muctun*, un rapport pourrait être établi entre les deux noms. Une localisation des alliés des *Laguatan* à proximité des grandes cités de Lepcis (Lebda) et Oea (Tripoli) serait dès lors, selon T. Lewicki, une conclusion logique.

La difficulté de ce raisonnement, fort séduisant dans sa partie ethnolinguistique, est d'ordre purement historique : il paraît difficile d'admettre que dès 546 la *Muctuniana manus* ait pu être, au cœur de la Tripolitaine, aussi près du rivage et des grandes cités, et donc plus menaçante encore que les *Laguatan*. La place assez modeste qu'elle tient dans la *Johannide* ne conduit guère à conclure en ce sens.

L'hypothèse, déjà signalée, de J. Desanges, qui propose un rapprochement avec les *Moukhtousii* de Ptolémée, est également séduisante sur le plan philologique, mais se heurte à d'autres difficultés [161] . Le géographe grec semble, en effet, situer plutôt les *Moukhtousii* dans l'arrière-pays du rivage de la Petite Syrte, à l'ouest de la Tripolitaine : or le catalogue de Corippe nomme les *Muctuniens* après les *Laguatan*, dans une progression d'ouest en est qui nous éloigne nettement de la Petite Syrte. Si l'on postule la stabilité de la tribu, le rapprochement s'avère impossible. Mais il est possible aussi de réunir les informations recueillies sur les trois noms cités ici, *Moukhtousii*, *Muctuniani*, et *Mugtun*, indiscutablement parents, et de reconstituer un déplacement, plausible cette fois car logique et raisonnable, d'une seule et même tribu sur sept siècles : de la Petite Syrte vers le sud-est tripolitain, le long de la frontière provinciale, à l'époque romaine, vandale et byzantine, puis du sud-est tripolitain vers les cités du littoral après l'effondrement de l'Empire. Comme les *Laguatan*, les *Moukhtusii/Muctuniens* n'auraient fait par là que manifester leur attirance pluriséculaire pour le pays riche le plus proche qu'ils connaissaient, le terroir des trois cités d'Oea, Sabratha et Lepcis Magna [162] .

Les gens de *Gadabis*, nommés ensuite par Corippe, ne devaient guère être éloignés de la *Muctuniana manus*. Procope, dans le paragraphe du *De Aedificiis* consacré à la Tripolitaine, note en effet, après la description de Lepcis [163] : *Les barbares qui vivent tout près, ceux que l'on appelle Gadabitanoi, qui jusqu'à ce temps s'étaient totalement adonnés à ce que l'on nomme la forme grecque de l'athéisme, il* [*Justinien*] *en a fait maintenant de zélés chrétiens*. La proximité de Lepcis, même imprécise, oblige à placer Gadabis en Tripolitaine [164] , dans l'arrière-pays des cités côtières ou dans le prédésert oriental [165] . Comme les deux groupes précédents,

cette tribu appartenait donc probablement au Bas-Empire à ces populations maures plus ou moins punicisées des marges ou de l'intérieur de la province. Leur évangélisation, réalisée sous Justinien, fut très probablement une conséquence de la victoire décisive de Jean Troglita en 548 : elle témoigne, comme la destruction de Ghirza et des temples d'Augila, de la politique résolue des Byzantins de conserver le pays, en tentant d'éliminer les menaces par une action préventive menée en profondeur [166] .

Le cas des guerriers de *Digdiga*, cités après, est un peu différent. Les documents routiers du Haut-Empire permettent en effet de les localiser, sans hésitation, beaucoup plus à l'est de Lepcis. D'une part, l'*Itinéraire Antonin* situe une station appelée *Digdica*, de toute évidence la même que Corippe, entre *Iscina* et *Tugulus*, deux sites bien identifiés depuis une étude de R. G. Goodchild [167] : le premier correspond à la ville médiévale de Sort, l'actuelle Medina Sultan, et le second occupait l'emplacement du moderne Gasr Haddadia. Or, la *Table de Peutinger* donne les mêmes indications, mais avec des précisions supplémentaires : *Iscina* y porte la mention *locus Judaeorum Augusti*, et *Digdida* (sic) le titre *municipium Selorum* [168] . En combinant toutes ces informations et une prospection sur le terrain, L. Cerrata a pu placer *Digdiga* dans le Wadi Hariga, dans la plaine syrtique, à environ 10 km de la côte, 250 km à l'est de Bu Njem, et 450 km à l'est de Lepcis Magna [169] . Il s'agit donc d'un groupe issu d'un milieu différent, mais dont l'histoire dans l'Antiquité tardive n'est pas sans ressemblances avec celle des peuples envisagés précédemment. L. Cerrata a retrouvé en effet à *Digdiga* un grand nombre de ruines : fragments de colonnes, restes de murs, de citernes et de barrages, qui prouvent que le site appartenait à cette civilisation des paysans de la Syrte [170] . Celle-ci a, depuis, fait l'objet des prospections de R. Rebuffat et M. Reddé, qui ont conclu à son intégration au monde

romain au Haut-Empire [171]. L'expression *Municipium Selorum* suggère le passage à Digdiga d'une structure tribale (celle des *Seli*, également évoqués plus à l'ouest à Macomades *Selorum*) à un modèle civique qui dut cependant connaître une vie brève : l'abandon des fermes du pays au iiie siècle est certain, et il a vraisemblablement entraîné le dépérissement de la cité et le retour à un mode d'organisation plus traditionnel. Il est à noter cependant que Corippe évite à propos de *Digdiga* tout emploi du mot *gens*, et que, comme pour *Gadabis*, il préfère évoquer un lieu fortifié d'où partent les Maures : ceux de *Gadabis* s'élancent *ab arce*, et ceux de *Digdiga* depuis ses *saeva moenia*. Ces Maures avaient donc peut-être conservé certains restes de leur vie passée, mais ils n'avaient, pour autant, pu échapper à l'avancée des *Laguatan* : plus proches que tous les autres d'Augila, les anciens *Seli* avaient au vi^e^ siècle de toute évidence été, sinon absorbés comme le pense D. J. Mattingly [172], du moins vassalisés par les héritiers des *Nasamons*. Leur histoire révèle, en tout cas, que même au sein de la coalition syrtique les niveaux de culture et d'approche de la romanité pouvaient être très variés.

La mention des *Barcéens* à la fin de la liste de Corippe pourrait troubler et paraître insolite, voire douteuse si l'on se souvient que ce nom figure dans l'*Enéide*, modèle avoué de la *Johannide* [173]. Mais la mention des *mixobarbares* par Synésios au début du ve siècle, et les incursions répétées des *Austuriani* en Cyrénaïque dans les décennies suivantes nous incitent à ne pas supposer ici une fantaisie poétique : une présence maure dans la région au VIe siècle est plus que probable. La difficulté vient plutôt de l'ethnique utilisé par Corippe. *Barcaei* renvoie en effet à la ville de *Barké*, située sur le premier plateau cyrénéen, à moins de 20 km de la mer. Florissante à l'ère classique, cette cité déclina rapidement ensuite [174]. Dès l'époque hellénistique, elle fut totalement supplantée

par son port, Ptolémaïs, qui devint plus tard la capitale de la province romaine [175]. Au premier siècle, cette évolution avait atteint son terme, du moins si l'on prend à la lettre la manière dont Pline évoque Ptolémaïs : *Ptolémaïs, antico nomino Barce*, écrit-il [176], laissant supposer la disparition de *Barké*. En fait, une agglomération devait au moins subsister, car le site, au centre d'une conque de terre rouge fertile et assez bien dotée en précipitations, était au cœur de la Pentapole. Au Bas-Empire, il resurgit en tout cas dans les sources : *Barké* est alors un évêché, dont trois titulaires au moins sont connus : Zopyros vers 325, Zénobios en 431, et Théodoros en 449 [177]. La ville, ou la cité, a-t-elle pu péricliter rapidement ensuite, pour devenir un centre tribal avant 546 ? L'hypothèse paraît peu vraisemblable, tout comme celle qui, dans la logique de P.-A. Février, avancerait que des paysans hellénisés et christianisés d'une cité de *Barké* toujours vivante auraient rejoint les *Laguatan*... La Cyrénaïque ne connut pas la conquête vandale et ses effets perturbateurs, et même si la province byzantine ne conserva probablement pas la prospérité des siècles antérieurs, on imagine mal qu'elle se soit réduite au point de perdre même la conque de *Barké*, si proche du littoral. En fait, il faut plutôt supposer que Corippe, en parlant de *Barcéens*, voulait évoquer les Berbères de Cyrénaïque en général, quelle que soit leur localisation. Il cédait peut-être, en procédant ainsi, à la tentation d'user d'un terme auquel Virgile déjà avait donné une connotation barbare. Mais il reprenait peut-être aussi un usage africain. Plusieurs textes arabes donnent en effet, dès le moment de la conquête, le nom de *Barka* à l'ensemble de la péninsule de Cyrénaïque. Ibn Khurdâdhbah évoque ainsi « le pays de Barka, nommé par les Rûm Antâbulus, ce qui signifie les cinq villes » [178]. *Antâbulus* est la version arabe de *Pentapolis*, terme fréquemment employé à l'époque romaine pour désigner la province en général. Dès le début de l'époque

musulmane, le mot correspondait donc à un territoire beaucoup plus vaste que la seule région de *Barké*. Or ce sens large n'a pas été adopté arbitrairement par les conquérants, puisqu'ils connaissaient aussi le mot *Antâbulus*. Ce dernier était d'usage courant chez les Byzantins. Il est très probable que *Barké* jouait alors le même rôle, avec la même fonction, dans le vocabulaire des Berbères locaux : comme ceux-ci furent les premiers soumis par les Arabes dans la région [179], leur usage passa directement aux Arabes, qui le conservèrent [180]. Ainsi, les *Barcaei* de Corippe pourraient bien être les Maures de Cyrénaïque au sens large, ainsi qu'ils se désignaient eux-mêmes, le soin mis par l'auteur de la *Johannide* à nommer chaque peuple par son ethnique propre apportant une explication suffisante à un tel choix terminologique.

Tous les peuples associés par Corippe aux *Austuriani* et aux *Laguatan* occupaient donc des zones situées à l'intérieur de l'actuel territoire libyen, et plus précisément, pour la plupart d'entre eux, dans la Tripolitaine. Cette localisation, et certains caractères qui les caractérisent, permettent de les identifier, pour une large part au moins, à des descendants des anciens cultivateurs du Gebel et du prédésert, progressivement libérés du contrôle romain entre le iiie et le ve siècle. Les *Austuriani* et les *Laguatan*, qu'ils connaissaient déjà depuis longtemps, se sont installés au milieu d'eux au cours du ve siècle, selon des modalités dont nous ignorons les péripéties. Lorsque les Byzantins occupèrent la Tripolitaine, ils durent constater la situation et négocièrent avec les différentes tribus, y compris avec les dernières arrivées.

3) *Laguatan* et Maures du prédésert : une confédération ?

Celles-ci, que Procope nomme simplement les *Leuathai*, possédaient à cette époque un genre de vie qui rappelait le grand nomadisme. Femmes, enfants et bétail accompagnaient ainsi la délégation qui se rendit à Lepcis en 543 pour rencontrer Sergius [181]. Plus tard, en 546, leur invasion de la Byzacène se fit pareillement avec tous les membres des familles, et un bétail diversifié réunissant chameaux, bœufs et brebis [182]. Mais tout cela n'autorise pas, pour autant, à les définir encore comme de grands nomades chameliers, semblables aux Touaregs futurs. Les hommes de Ierna revendiquaient comme leurs les plateaux tripolitains, dont ils avaient repris à leur compte la mise en culture [183]. Il faut se les représenter donc plutôt comme des pasteurs transhumants qui avaient imposé aux sédentaires du pré-désert le passage régulier de leurs troupeaux dans certaines zones, et qui pratiquaient à côté, ou contrôlaient, une agriculture saisonnière. L'alternative subsiste sur ce dernier point, car les rapports des *Laguatan* avec les anciens occupants des fermes fortifiées restent obscurs. En s'installant en Tripolitaine intérieure, se sont-ils substitués aux anciens propriétaires et ont-ils faits des *gsur* leurs points d'attache saisonniers ? Ou bien se sont-ils contentés d'effectuer des prélèvements réguliers sur la production locale ? Les textes ne nous apprennent rien sur ce sujet, et l'archéologie ne permet guère d'obtenir des informations significatives.

Dans tous les cas, cependant, il nous semble que le rôle des *Laguatan* ne doit pas être exagérément grossi. Le texte de Corippe montre qu'ils n'avaient pas assimilé tous les Berbères de Tripolitaine, dont on reconnaissait encore bien les ethnonymes particuliers, et avec qui on avait négocié des traités particuliers : si les *Laguatan* estimaient, à juste titre, les accords rompus en 544, les *Ifuraces* restaient encore liés avec Pelagius et Solomon à la même date. Certes, en 546, un commandement suprême réunit toutes les tribus de Tripolitaine sous l'autorité du seul

chef des *Laguatan*, Ierna, mais il s'agissait alors d'une situation exceptionnelle : rien n'autorise à dire que les *Laguatan* avaient absorbé tous les Berbères de l'actuel territoire libyen au vi^e^ siècle. Nous nous opposons donc ici à D. J. Mattingly [184], pour qui la plupart des tribus citées en 544-548 se seraient reconnues sous le nom unique de *Laguatan*, en fonction d'une structure confédérale, un modèle que l'archéologue britannique emprunte aux ethnologues contemporains et dans lequel les particularismes tribaux sont transcendés par des liens socio-politiques plus ou moins souples pour définir un seul peuple, avec un groupe dominant [185]. De telles constructions existent dans l'Antiquité, mais l'argumentation avancée pour l'appliquer à la Tripolitaine du vi^e^ siècle ne nous paraît pas convaincante.

D. J. Mattingly se fonde en effet avant tout sur deux détails fournis par le texte de Procope. Il note d'abord que dans la *Guerre vandale* l'historien grec ne cite qu'un seul ethnonyme, *Leuathai*, pour évoquer les Maures de Tripolitaine insurgés en 543-548, alors que Corippe en donne, au même moment, plus d'une quinzaine [186]. Il remarque aussi, ensuite, que Procope attribue en 543 quatre-vingt chefs aux *Leuathai* venus rencontrer Sergius, un chiffre énorme, incompréhensible si on le rapporte à un seul peuple [187]. Ces deux éléments, assemblés, lui paraissent ne s'expliquer que par une structure confédérale. Corippe, poète avant tout, aurait cherché à distinguer, artificiellement, les fractions de celle-ci, alors que Procope, plus fiable, en aurait retenu l'essentiel : une union étroite de tribus regroupées derrière un ethnique commun.

L'interprétation est séduisante, mais trahit à nouveau une absence d'étude critique et de prise en compte des spécificités de la *Guerre vandale* et de la *Johannide*. Son premier fondement est faussé par le fait que Procope ne donne pas non plus de noms particuliers aux peuples de

Byzacène, de Numidie et de Maurétanie, dont il évoque pourtant les différents chefs [188] . *Leuathai* n'est pas, en effet, l'unique ethnonyme procopien de Tripolitaine, mais l'unique ethnonyme procopien de toute l'Afrique dans la *Guerre vandale* ! Comme nous l'avons montré dès le début de ce livre, l'historien grec n'a aucun intérêt particulier pour l'ethnographie barbare, et lui prêter une attention spéciale pour un phénomène confédéral dans une région est très audacieux. En réalité, s'il a retenu le nom des *Leuathai*, c'est parce qu'ils furent, à ses yeux à chaque fois, en 533 comme en 543, les premiers Maures insurgés contre la présence byzantine, et aussi ensuite, dans la guerre, les adversaires les plus farouches de l'Empire.

Quant à la composition de la délégation reçue par Sergius en 543, c'est abusivement selon nous que Mattingly l'interprète comme une immense assemblée confédérale. Procope, en effet, ne parle pas de chef (άρχοντες) [189] mais de notables [190] (όγδοήκοντα μεν των βαρβάρων τους μάλιστα δοκίμους). Or, au moment où cette entrevue se tint, les *Laguatan* étaient encore en paix avec les Romains. Dans de telles circonstances, l'organisation du pouvoir au sein d'un peuple maure pouvait s'avérer relativement lâche et être exercée par une assemblée de chefs des clans (les *familiae* nommées à propos des *Zegrenses* sur la *Table de Banasa*, ou les *afhad* des Kutâma au ixe siècle), auxquels l'expression μάλιστα δοκίμους conviendrait bien. Une situation de ce type est précisément décrite par Coripp à propos des *Astrices* du sud tunisien en 547-548, lorsqu'ils demeurent à l'écart de la seconde grande guerre maure. Jean Troglita, le général byzantin, marchant contre Carcasan, traverse leur territoire : les *Astrices* s'inquiètent alors et lui envoient une délégation pour obtenir confirmation du traité et de la paix précédemment établis, avec cette déclaration [191] :

> *Tua foedera patres*
> *gentis amant optantque simul...*

Ce gouvernement des *patres gentis* dans une tribu en paix pouvait être identique chez les *Laguatan* en 543, avant que la guerre ne les conduise à faire du prêtre Ierna leur chef suprême, et il est logique dans ces conditions que ce soit aussi dans leur cas un groupe de notables, et non un chef, qui ait été envoyé pour négocier avec Sergius. Le témoignage de Procope à lui seul ne peut donc attester d'un phénomène confédéral large chez les Berbères de Tripolitaine.

Mais D. J. Mattingly argue aussi de certains passages de la *Johannide* à l'appui de sa thèse. Il remarque en effet qu'à plusieurs reprises Corippe semble donner un sens très large à l'ethnonyme *Laguatan*, en y incluant un grand nombre de tribus. Ainsi au début du poème, lorsqu'il montre Justinien donnant, à Constantinople, ses dernières instructions à Jean Troglita (546) :

> *Ac miseros solitis releva virtutibus Afros*
> *Laguatanque acies armis prosterne rebelles* [192]

Or, les rebelles ne sont pas à ce moment la seule tribu des *Laguatan*, mais une coalition bien plus vaste, décrite peu après dans le fameux catalogue du chant II. De même, au chant VI, alors que l'*Ifurac* Carcasan prend la tête d'une nouvelle révolte, une prédiction annonce [193] :

> *Victor Ilaguatensis acerbo Marte Latinos*
> *conturbabit agens...*

A Carthage, au même moment, on apprend que :

> *Victus bella movet rursum vincendus Ilaguas* [194]

De même encore, au chant VIII, la bataille finale entre les deux armées est longtemps incertaine, et le poète écrit *Laguatan jam victor erat* [195], avant de finir son poème par la description de la victoire sur le *victus Ilaguas* [196].

Pour D. J. Mattingly, ces emplois, indiscutablement abusifs, de l'ethnique *Laguatan* (sous ses différentes formes) s'expliqueraient simplement par la structure confédérale qui prévalait en Libye au vi^e^ siècle. Mais

l'archéologue britannique ne paraît pas remarquer que cette explication conduirait à donner au phénomène confédéral une dimension démesurée. Corippe, quand il use ainsi du nom *Laguatan* dans un sens large, ne se limite pas toujours, en effet, à la Tripolitaine. Lorsqu'il fait désigner en 546 à Justinien l'ennemi par l'expression *acies Laguatan*, l'armée maure ainsi désignée correspond à toute la coalition décrite au catalogue du chant II, c'est-àdire avec toutes les tribus de Tripolitaine, mais aussi celles de Byzacène et de Numidie [197] ! On voit mal comment démontrer que tous ces gens se seraient, eux, reconnus sous le nom de *Laguatan* en vertu d'une structure confédérale du type de celle supposée par Mattingly, avec ses caractères bien précis. D'autres exemples, encore plus contradictoires, apparaissent d'ailleurs dans la *Johannide*, à propos d'Antalas. Celui-ci, chef suprême des insurgés aux côtés de Ierna en 546, est présenté à un moment comme le *Laguatan gentis acerbae ductor magnanimus* [198], et il parle de « ses *Laguatan* » (*noster Ilaguas* [199]). Une lecture naïve de ces vers conduirait à faire d'Antalas lui-aussi un *Laguatan*. En fait, nous l'avons vu, il en est évidemment radicalement différent. La liste des tribus du chant II le distingue nettement : il dirige les *Frexes* de Byzacène, et appelle à l'aide, seulement en 544, les lointains *Laguatan* [200]. Et Procope, pourtant si imprécis sur ces questions, est dans ce cas sans ambiguïté : il oppose, à deux reprises, les Maures d'Antalas, établis en Byzacène, aux *Leuathai* de Tripolitaine [201]. Cette lecture naïve fut pourtant celle de C. Courtois, qui édifia à partir d'elle une de ces théories imaginatives dont il était coutumier. Il différencia des *Laguatan* nomades et des *Laguatan* montagnards (ceux d'Antalas), justifiant son interprétation ainsi : « tandis que Procope, en bon Grec qu'il était, n'a retenu que l'évidente conjonction des adversaires de l'empire, Corippe, mieux au fait des conceptions indigènes, s'est tout

simplement placé dans la perspective mystérieuse des traditions berbères » [202] .

Cette interprétation est tout à fait caractéristique, comme celle de Mattingly, des dangers d'une utilisation trop hâtive des informations de la *Johannide*, dans une perspective excessivement positiviste. Les apparentes ambiguïtés du poème ne peuvent, en réalité, être éclairées par le recours à des modèles ethnologiques contemporains ou à des traditions indigènes définies d'emblée comme « mystérieuses », mais seulement par une étude critique de son texte, prenant en compte toute l'originalité de la vision et du projet de Corippe. Or, notre premier chapitre l'a montré, le poète poursuivait un double but : faire prendre conscience à ses compatriotes africains de la gravité de la menace maure, longuement décrite, pour mieux les rallier ensuite au pouvoir byzantin. Dans cette perspective, il n'a de cesse, en opposition à la *virtus* et la *pietas* romaines, de mettre en valeur la cruauté et la barbarie des Maures, qu'il résume souvent par le nom des *Laguatan*. Ceux-ci étaient en effet, de tous les adversaires des Byzantins, les plus redoutables : à l'origine de la guerre et à la tête de la coalition ensuite, premier groupe maure de Tripolitaine à envahir en masse la Byzacène, fanatiquement païens par leur culte de Gurzil, ils représentent dans la *Johannide* l'élément le plus porteur d'exotisme et de barbarie. Pour Corippe, qui n'entendait pas seulement composer une œuvre d'art mais aussi un texte de propagande, utiliser leur nom chaque fois qu'il avait à évoquer les insurgés en général était extrêmement habile. Combinant en de telles occasions procédé poétique et artifice politique, il réalisait parfaitement le but qu'il s'était assigné. Seule cette explication permet de résoudre l'énigme, en apparence déconcertante, de l'alternance des vers où *Laguatan* possède indiscutablement un sens ethnographique précis, et de ceux où il revêt au contraire une signification extrêmement

large. Dans la liste des tribus du chant II, c'est le premier sens qui prévaut ainsi, parce que le contexte est celui d'une description minutieuse des groupes coalisés. La même interprétation s'applique aux derniers vers du poème, lorsque sont évoqués les vaincus gisant dans les sables d'Afrique [203] :

> *Poenas dat victus Ilaguas*
> *Ifuracumque acies et mixto [Naffure] Frexes*
> *dant animas gladiis.*

En revanche, lorsqu'il s'agit d'évoquer le Maure insurgé sans que des précisions soient nécessaires, le second sens se manifeste aussitôt. Antalas, chef de l'armée maure, mais aussi objet de la haine la plus féroce de la part de Corippe parce qu'il a trahi son alliance avec l'Empire, devient ainsi très naturellement un chef des *Laguatan*. Ceux-ci n'étaient en 546 qu'une unité de l'immense armée, venue des trois provinces de Tripolitaine, Byzacène et Numidie, qu'il commandait avec Ierna : leur nom est cependant seul retenu, parce qu'il permet d'accentuer la noirceur du personnage. De la même façon, l'*Ifurac* Carcasan devient lui aussi ensuite le chef des *Laguatan* [204] (qui n'étaient pourtant, à nouveau, qu'un élément de sa coalition), parce que ce nom seul était bien plus parlant au public africain que tous les autres. Corippe, au fond, réinventait ainsi un phénomène de dérive sémantique qui avait déjà affecté, dans les siècles précédents, le mot *Maurus* : d'abord associé à un peuple occidental précis, célèbre pour son caractère authentiquement indigène et peu romanisé, il avait ensuite peu à peu servi à désigner tous les Berbères restés en dehors de la romanité, quelle qu'ait été leur localisation [205] .

Pour revenir à notre propos initial, l'hypothèse de la formation d'une confédération, avec les liens sociopolitiques spécifiques qu'implique une telle structure dans le monde berbère moderne, réunissant autour des *Laguatan* et derrière leur nom la quasi-totalité des tribus de Tripolitaine

et Cyrénaïque au VIe siècle, ne nous semble pas correspondre aux données des textes de Procope et de Corippe. Le terme *Laguatan* désignait à cette époque un groupe déjà puissant, qui réunissait les *Austuriani*, les *Laguatan* proprement dits, et peut-être d'autres fractions des anciens *Nasamons*. Ce groupe était probablement lié depuis un moment avec les cinq peuples que l'auteur de la *Johannide* place à sa suite, et l'on peut, si l'on veut, parler de confédération, mais sans que les particularismes de chacun se soient effacés. Quant aux nombreuses tribus de Tripolitaine occidentale citées auparavant dans le catalogue du chant II, leur autonomie était probablement totale. Les grands regroupements accompagnés d'assimilations onomastiques sont, en Libye, une réalité que les sources arabes n'attestent clairement qu'au moment de la conquête, un siècle à un siècle et demi plus tard [206]. Ils n'étaient qu'embryonnaires dans la première moitié du vi^e siècle. En revanche, à cette époque comme auparavant, en des circonstances précises, guerres contre les Romains avant tout, de très nombreuses tribus d'une même région pouvaient temporairement s'unir derrière celle qui était la plus puissante : telle était, entre autres, la source de la célébrité des *Laguatan* en 546.

Nous aboutissons ainsi, au total, à une définition de l'ensemble « syrtique » placé par Corippe au cœur de son catalogue des Maures assez différente de celle de nos prédécesseurs. Ses éléments les plus remarquables, les *Austuriani* et les *Laguatan*, issus des anciens *Nasamons*, étaient des peuples principalement pasteurs et nomades, ou semi-nomades, qui avaient en grande partie échappé à l'emprise de Rome depuis le iiie siècle. Mais, restés païens et se livrant parfois à des raids de pillage, ils étaient aussi depuis longtemps voisins des provinces de Tripolitaine et de Cyrénaïque, et ils entretenaient des relations avec les populations berbères et partiellement romanisées qui habitaient les

plateaux mieux arrosés du Gebel tripolitain et cyrénéen. Loin de se livrer à un lent et régulier mouvement de migration vers l'ouest, ils cherchèrent en réalité constamment à pénétrer sur ces terres dont ils savaient la richesse. Profitant de l'affaiblissement de l'Empire, ils réussirent d'abord à occuper le pré-désert de Tripolitaine au cours du ve siècle, et parvinrent probablement à vassaliser alors certaines des populations berbères de ces régions, avant d'exercer une pression de plus en plus forte sur le territoire des cités côtières.

Les Byzantins semblent avoir accepté cette situation dans un premier temps : ils établirent des rapports avec les *Laguatan* et reconnurent leur présence dans la région. Mais, certainement influencé par l'aristocratie locale, le *dux* Sergius remit en question cet équilibre en 543. Dès lors, les Maures reprirent l'initiative, et, aidés d'autres tribus, ils osèrent mener des raids jusque dans les provinces du nord. Ces expéditions restèrent cependant exceptionnelles, et la victoire des Byzantins en 548 aboutit au refoulement des *Laguatan* vers la Grande Syrte. Ainsi, et c'est notre conclusion essentielle, si ces tribus possédaient certainement une personnalité culturelle peu marquée par la romanité, rien ne permet en revanche de leur attribuer un rôle prédominant dans l'évolution des provinces septentrionales. En fait, tout indique que les changements constatés en Maurétanie et en Numidie à partir du Ve siècle, en particulier dans les régions du sud, furent dus non à des envahisseurs « néo-Berbères », mais à l'action des populations maures autochtones. C'est à l'étude de ces populations, que nous proposons d'appeler les « Maures de l'intérieur », et que Corippe distinguait nettement des *Laguatan*, qu'il faut donc maintenant nous consacrer.

Notes

1 Cf. *supra* 2e partie, introduction, note 13.
2 D. J. Mattingly, *Tripolitania*, Londres, 1995, notamment les cartes des p. xviii-xix, 78 et 139. I. Sjöeström, *Tripolitania in transition : Late Roman to Early Islamic Settlement*, Alsershot, 1993, avec un catalogue des sites p. 124-310. Nous donnons ici ces références, les plus récentes, mais cette partie de notre livre fut écrite avant la publication des deux ouvrages en question. Les notes renverront donc souvent à des articles (publications de fouilles ou de prospections) antérieurs à ces synthèses, qui ne seront citées que chaque fois qu'elles apportent un éclairage réellement supplémentaire.
3 D. J. Mattingly, « Farmers and Frontiers. Exploiting and defending the countryside of Roman Tripolitania », dans *Libyan Studies* , 20, 1989, p. 143.
4 La parution de la thèse de D. J. Mattingly rend maintenant dépassées, en matière archéologique, les références antérieures sur ce sujet. Cf. notamment ses chapitres 6 et 7 (*Tripolitania*, Londres, 1995, p. 116-159) Pour un exemple détaillé, celui d'Oea, cf. aussi H. Pavis d'Escurac, « Pour une étude sociale de l'Apologie d'Apulée », *AA*, 8, 1974, p. 89-101.
5 Outre D. J. Mattingly, *Tripolitania*, p. 144-153 et p. 202-209, cf. les nom breux articles parus dans les années 80 dans la revue *Libyan Studies*, qui rendaient compte des recherches menées dans le cadre du programme « Unesco Libyan Valleys Survey ». Un bilan exhaustif de ces enquêtes a paru après l'achèvement de notre livre : G. Barker et D. J. Mattingly, *Farming the desert. The Unesco Libyan Valleys Archaeological Survey*, 2 vol., Paris, Tripoli, Londres, 1996 (important c.r. de P. Trousset dans *Journal of Roman Archaelogy*, 12, 1999, p. 763-772). Une synthèse claire sur les problèmes hydrauliques a également été donnée par G. Barker, « The Unesco Libyan Valleys Survey : developping methodologies for investigating ancient flood water farming », dans Mattingly et Buck (éd.), *Town and Country in Roman Tripolitania*, *BAR*, *int. Ser.*, 274, 1985, p. 291-307.
6 M. Van der Veen, « The Unesco Libyan Valley Survey X : Botanical evidence for ancient farming in the pre-desert », *Libyan Studies* , 16, 1985, p. 15-28.
7 O. Brogan et D. J. Smith, *Ghirza* , Tripoli, 1985, p. 262 : *(...) exhibuit sacrificia (p)arentaliorum tauros n LI quinquaginta e(t unum) capros (n) (XX)XVIII tri(ginta) (o)to...*
8 G. di Vita-Evrard, « Quatre inscriptions du Djebel Tarhuna : le territoire de Lepcis Magna », dans *Quaderni di archeologia della Libya*, 10, 1979, p. 67-98. Evaluation chiffrée de D. J. Mattingly dans « The Olive Boom. Oil surpluses, wealth and power in Roman Tripolitania », *Libyan Studies*, 19, 1988, p. 28-29. Carte de l'étendue des cités dans le livre du même auteur, *Tripolitania*, p. 76.
9 D. J. Mattingly, « Olive Oil Production in Roman Tripolitania », dans Buck et Mattingly, *Town and Country in Roman Tripolitania* , 1985, p. 291-307 ; et Mattingly, *Tripolitania* , p. 138-140.

10 D. J. Mattingly, « Libyans and the *limes* : culture and society in Roman Tripolitania », *AA* , 23, 1987, p 71-94, surtout p. 75-83 ; et *Tripolitania* , p. 160-170.
11 R. G. Goodchild, « Roman Sites on the Tarhuna Plateau of Tripolitania », dans le recueil des articles du même savant, *Libyan Studies*, Londres, 1976, p. 79-84.
12 Synthèse très commode de D. J. Mattingly, « New perspectives on the agricultural development of Gebel and pre-desert in Roman Tripolitania », dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 41-42, 1986, p. 45-65.
13 Les recherches de O. Brogan furent ici décisives. Cf. notamment ses articles « First and second century settlement in the Tripolitan desert », dans *Libya in History*, *Proceeding of a conférence held at the Faculty of Arts*, *University of Libya*, Benghazi, 1971, p. 121-130 ; et « Some ancient sites in Eastern Tripolitania », *Libya antiqua*, 13-14, 1977, p. 93-129.
14 Céramique : J. N. Dore, « Settlement chronology in the pre-desert zone : the evidence of fine ware », dans Buck et Mattingly, *Town and Country in Roman Tripolitania* , 1985, p. 107-125 ; Pressoirs : D. J. Mattingly, « Olive oil production in Roman Tripolitania », *ibid* . p. 27-46 ; Pour Ghirza, cf. O. Brogan et D. J. Smith, *Ghirza* , Tripoli, 1985.
15 D. J. Mattingly, « Libyans and the *limes* », *AA* , 23, 1987, p. 71-94, et *Tripolitania* , Londres, 1995, p. 162-166.
16 R. Rebuffat, « Recherches dans le désert de Libye », *CRAI*, 1982, p. 188-189 ; R. Rebuffat, « Les fermiers du désert », dans *L'Africa romana 5, Sassari, 1987*, Sassari, 1988, p. 33-68 ; M. Reddé, *Prospection des vallées du nord de la Libye (19791980). La région de Syrte à l'époque romaine*, Paris, 1988.
17 F. Chamoux, *Cyrène sous la monarchie des Battiades*, Paris, 1953 ; A. La-ronde, *Cyrène et la Cyrénaïque hellénistique*, Paris, 1987 ; D. Roques, *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987. Une synthèse mettant en valeur les permanences en matière économique a été donnée par A. Laronde, « La vie agricole en Libye jusqu'à l'arrivée des Arabes », dans *Libyan Studies*, 20, 1989, p. 27-34.
18 Diodore de Sicile, II, 49 ; cf. le commentaire de F. Chamoux, dans *Cirene e i Libyi, Quaderni di Archeologia della Libya*, 12, 1987, p. 61.
19 Cf. *supra* p. 217-219.
20 Depuis notre première thèse de 1990 (qui lui fut remise), E. Fentress a, à son tour, attiré l'attention sur Slonta dans son essai (publié avec M. Brett), *The Berbers*, Oxford-Cambridge (Mass.), 1996, p. 35-36.
21 M. Luni, « Il santuario rupestre libyo delle immagini a Slonta (Cirenaica), dans *Cirene e i Libyi, Quaderni della Archeologia della Libya*, 12, 1987, p. 415-458.
22 R. Rebuffat, « L'arrivée des Romains en Tripolitaine intérieure », dans *BAC*, 19B, 1983, p. 249-256.
23 Synthèse commode de R. Rebuffat dans son article « Bu Njem », dans *EB*, t. XI, Aix, 1992, p. 1626-1642.

24 R. Rebuffat, « Au-delà des camps romains d'Afrique mineure, renseignement, contrôle, pénétration », dans *Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt*, II, 10, 2, p. 474-513.
25 D. J. Mattingly, « Two inscriptions from Gueriat el Garbia », *Libyan Studies* , 16, 1985, p. 67-75 ; et *Tripolitania* , p. 92-95.
26 Brillante synthèse de D. J. Mattingly sur l'ensemble du dispositif militaire du Haut-Empire dans *Tripolitania*, p. 77-89. Pour la partie occidentale, cf. aussi P. Trousset, *Recherches sur le limes Tripolitanus*, *du Chott el-Djérid à la frontière tuniso-libyenne*, Paris, 1974 ; et R. Rebuffat, « A propos du limes Tripolitanus », dans *Revue Archéologique*, 1980, p. 105-124.
27*Histoire Auguste*, *Vita Severi*, XVIII, 3.
28 Sur le texte de Ghériat, cf. X. Loriot, « Une dédicace à Gordien provenant de Gheria el Garbia », dans *BSNAF*, 1971, p. 342-346. Sur Gasr Duib, texte dans *IRT*, 880, et commentaire de G. Di Vita-Evrard, « Gasr Duib : construit ou reconstruit sous les Philippes ? », dans *L'armée et les affaires militaires. Actes du IVe Colloque international d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du Nord, Strasbourg, 1988, tome II*, Paris, 1991, p. 427-444.
29 Cf. R. Rebuffat, « Les fermiers du désert », *op. cit. supra* note 16, p. 61.
30 Cf. D. J. Mattingly, *Tripolitania* , p. 202-209.
31 R. G. Goodchild et J. B. Ward Perkins, « The Limes Tripolitanus in the light of recent discoveries, I », repris dans Goodchild, *Libyan Studies* , Londres, 1976, p. 17-34.
32 Cf. les travaux de O. Brogan cités *supra* note 13. Synthèse de D. J. Mattingly, « Farmers and Frontiers », dans *Libyan Studies*, 20, 1989, p. 141-143.
33 O. Brogan, « Some ancient sites in eastern Tripolitania », *Libya Antiqua* , 1977, p. 93-130.
34A. F. Elmayer, « The centenaria of Roman Tripolitania », dans *Libyan Studies*, 16, 1985, p. 77-84. Texte de l'inscription et traduction p. 82-83.
35 R. G. Goodchild, « The Romano-Libyan cemetary at Bir ed Dreder », dans *id* ., *Libyan Studies* , Londres, 1976, p. 59-71.
36 R. Rebuffat, « Une zone militaire et sa vie économique : le limes de Tripolitaine », dans *Armées et fiscalité dans le monde antique*, Paris, 1976, p. 412-414. Après un nouvel examen du site et des inscriptions, D. J. Mattingly estime dans sa thèse (*Tripolitania* p. 195-197) que le cimetière de Bir ed Dreder appartenait à un groupe tribal local, dont certains des membres devaient servir les Romains à titre de *Gentiles*, associés par un traité à la défense de la frontière.
37*Notitia Dignitatum*, éd. O. Seeck, Berlin, 1876 : *Occ. XXXI. Dux provinciae Tripolitanae...* Liste de 14 *Praepositi limitis*.
38 P. Trousset, *Recherches sur le limes Tripolitanus...*, Paris, 1974. A compléter, pour ce secteur occidental, par M. Euzennat, « Quatre années de recherches sur la frontière romaine en Tunisie du Sud », *CRAI*,1972, p. 1-27, et par R. Rebuffat, « A propos du *limes Tripolitanus* », *Revue Archéologique*, 1980, p. 105-124.

39 Cf. le recueil des articles de R. G. Goodchild, *Libyan Studies*, Londres, 1976.
40 En reprenant récemment le dossier, D. J. Mattingly (*Tripolitania*, p. 187-193) a proposé, sur une suggestion de J. Peyras et P. Trousset (*AA*, 1988, p. 197-198) une identification nouvelle pour le *limes Madensis*, qui serait à mettre en relation avec le lieu-dit *Ad Amadum*, mentionné par l'*Itinéraire d'Antonin* au sud de Remada. Ce *limes* serait donc à l'ouest de Thenteos, ce qui ne règle pas le problème du secteur oriental. R. Marichal (*Les ostraka de Bu Njem*, Tripoli, 1992, p. 75 et 106-107) a également avancé, de manière plus hypothétique, un rapprochement du *limes Sarcitani* avec le fort non localisé, mais relié à Bu Njem, de *Secedi*.
41 Cf. D. J. Mattingly, *Tripolitania*, p. 191-194 particulièrement. Ce savant estime que le plan rigoureux d'un fort comme Gasr Bularkan, du type *quadriburgus*, est un indice probant *of the continued presence of some regulars troops in eastern Tripolitania at a late date* (p. 194).
42Synthèse et nombreux plans dans G. D. B. Jones, « The Libyan Valley Survey : the development of settlement survey », dans Buck et Mattingly (éd.), *Town and Country in Roman Tripolitania*, Oxford, 1985, p. 263-289. Exemples et réflexions plus larges de D. J. Mattingly, *Tripolitania*, p. 202-209.
43 O. Brogan et D. J. Smith, *Ghirza* , Tripoli, 1985. D. J. Mattingly, *Tripolitania* , p. 206-207.
44 O. Brogan, « Some ancient sites in eastern Tripolitania », dans *Libya antiqua* , 13-14, 1977, p. 126 : *The fourth century, to judge by the large quantities of good Roman pottery found throughout the region and the many fine building which go with it, was, in fact, one of considerable prosperity in our area and in other parts of the pré-desert* .
45 D. Roques, *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987, p. 217-220.
46 R. G. Goodchild, « Libyan forts in South-West Cyrenaïca », repris dans *Libyan Studies* , Londres, 1976, p. 173-186.
47 Cf. *supra* p. 83-104.
48 Ce tableau a déjà été en partie esquissé dans les chapitres précédents, lorsque fut abordé le problème de l'origine des *Austuriani* et des *Laguatan*, mais de manière nécessairement incomplète, et sans mise en relation avec les données archéologiques (cf. *supra* 1ère partie p. 93-96, et 2e partie p. 213-229).
49 Nous ne voyons pas, notamment en fonction du témoignage de Julius Honorius, ce qui autorise D. Roques à écrire qu'après leur défaite des années 268-270, les *Marmarides « ont totalement disparu »* (*Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, p. 218). Sur la théorie finalement assez semblable de D. J. Mattingly, qui suppose une vassalisation précoce des *Marmarides* par les *Laguatan*, cf. *supra* p. 156. Ce n'est qu'à l'époque arabe, dans des documents qui remontent au mieux au VIIe siècle, que des *Laguatan* sont signalés à l'est de la Cyrénaïque.
50 Julius Honorius, dans Riese, *Geographi latini minores*, p. 54 et p. 53.
51 Cf. *supra* ch. 6.
52 Cf. G. Camps, « Massinissa », dans *Libyca*, t. 8, 1960, p. 26-29.

53*Expositio totius mundi et gentium*, 62 (éd. J. Rougé, Paris, 1966) :
Deinde post Africae omnem regionem adiacet et deserta terra maxima in austri partibus : ubi aiunt in minima parte ipsius deserti habitare barbarorum pravam gentem quae sic vocatur Mazicum et Aethiopum. Post hos invenitur regio Pentapolitana...
54 Philostorge, *Histoire ecclésiastique*, XI, 8 (éd. J. Bidez, p. 138 ; trad. D. Roques, *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, p. 33).
55 Rappelons aussi que Végèce, en évoquant des tribus qui, *intra Africam*, utilisent les chameaux, mentionne conjointement les *Ursiliani et ceteri Mazices* (*Epitome de rei militaris*, III, 23).
56 Célèbre épisode, rapporté par Tacite (*Histoires*, IV, 50), qui vit en 69 de notre ère les habitants d'Oea faire appel aux *Garamantes* pour régler leur différend avec les gens de Lepcis.
57 Cf. C. M. Daniels, *The Garamantes of Southern Libya*, Cambridge, 1970, et un bilan plus récent du même auteur, « Excavation and fielwork amongst the Garamantes », *Libyan Studies*, 20, 1989, p. 45-61 ; D. J. Mattingly, *Tripolitania*, p. 33-37. Une nouvelle série de campagnes de fouilles a été lancée depuis 1997.
58 Cf. par exemple ce bref compte-rendu : *die s(upra) s(cripto) intr[oierunt Garaman]tes ferentes hor[deum] : muli n(umero) jii et asinos jiii...* (R. Marichal, *Les ostraka de Bu Njem*, Tripoli, 1993, n° 72, p. 178-179).
59 R. Marichal, *ibid* , n ° 147, p. 242-244.
60 Pour tous ces textes tardifs, cf. *supra* chap. 6 note 12.
61 Orose, *Histoires contre les païens*, I, 2, 90-91 (éd. M-P. Arnaud-Lindet, Paris 1990) :
ab occasu Byzacium usque ad lacum salinarum...
62 Orose, *ibid*, I, 2, 87-88 :
Libya Cyrenaica et Pentapolis... post se habet usque ad oceanum meridianum gentes Libyoaethiopum et Garamantum.
63*Table de Peutinger*, segment VII, 2 (*Bagigetuli*) et segment VIII, 3 (*Gnadegetuli* et *Nigizegetuli*) ; J. Desanges soupçonne un décalage abusif de ces groupes vers l'est (cf. *Catalogue...*, p. 150 et p. 154-155). On peut penser aussi que, à la même époque, certains Gétules étaient très proches de la province et pouvaient occasionnellement y pénétrer, ce qui les placerait dans notre deuxième cercle. D'autre part, il y avait eu aussi, dans le passé, des Gétules à proximité même des côtes, comme en témoignent Strabon (XVII, 3, 9), Florus (II, 31) et le lieu dit *Getullu* cité par la *Table de Peutinger* (segment VII, 3 : à l'est d'Oea). Mais il nous paraît peu probable que de tels groupes aient conservé leur originalité dans cette partie de la Tripolitaine jusqu'au IVe siècle. Le nom même de *Gétules* pose, de manière générale, un important problème. J. Desanges, comme S. Gsell, lui attribue une très large signification : il ne s'agirait ni d'une ethnie, ni d'un groupe singularisé par son genre de vie nomade, mais plutôt d'un ensemble de populations distinctes d'abord par leur situation en marge des Etats berbères puis des provinces romaines (article « Gétules », dans *EB*, t. XX, Aix, 1998, p. 3063-3065). D. J. Mattingly

préfère, non sans prudence, retrouver sous le nom de *Gétules*, au moins dans le cas tripolitain, un ensemble de plusieurs grandes confédérations tribales, parmi lesquelles il place les tribus de Ghadamès, du Nefzaoua et du Dahar, et même de la Gefara et du Djebel (*Tripolitania*, p. 29-32).

64 J. Desanges (*Catalogue...* p. 122-123) propose une localisation « dans la région des chotts orientaux ». Nous adoptons ici une interprétation assez voisine de celle de C. Courtois (*Les Vandales et l'Afrique*, p. 93 note 7).

65 Cf. *supra* p. 217-219.

66 Cf. pour tout ce dossier les références données *supra* p. 217-219.

67 Cf. la synthèse de R. Rebuffat, « Les fermiers du désert », dans *l'Africa romana* 5, Sassari, 1988, p. 61.

68 D. J. Mattingly, (*Tripolitania*, p. 32-33), fidèle à son système, estime que les *Maces* formaient jusqu'au début du ive siècle au moins une très vaste confédération unissant, outre les groupes attestés sous ce nom, les *Cissipades* et les *Machlyes* de Pline (VII, 15), les *Samamukii* et les *Elaeones* de Ptolémée, les *Seli* de la *Table de Peutinger* et les *Tautamei* du *Liber Generationis*. L'hypothèse est envisageable pour le premier et le troisième groupe, mais les *Seli*, dont les *Elaeones* étaient peut-être une fraction (cf. J. Desanges, *Catalogue...* p. 88), ont pu être autonomes. Les *Machlyes* de Pline sont, quant à eux, très probablement les *Makhlues* d'Hérodote, placés par erreur dans la Grande Syrte (cf. J. Desanges, *Catalogue* p. 107). Enfin, nous avons dit plus haut nos doutes sur l'identité des *Tautamei*, (*supra* chap. 6 note 56).

69 Cf. *supra* p. 254-256.

70 Cf. désormais la thèse de V. Brouquier-Reddé, *Temples et cultes en Tripolitaine*, Paris, 1992, p. 249-265 et p. 305-308.

71 Sur cette société, cf. D. J. Mattingly, « The Gasr Society », dans *Tripolitania*, p. 205-209.

72*IRT,* 898. cf. O. Brogan et D. J. Smith, *Ghirza*, p 151.

73 O. Brogan et D. J. Smith, *ibid*. p. 223-224, p. 231 (et note 61 p. 233), et planches 63 et 78.

74 Cf. *infra* p. 485-500.

75 R. Rebuffat, « Les fermiers du désert », cité *supra* note 67, p. 35-43.

76 Cf. *supra* p. 95-96.

77 Sur les tribus de ce secteur, cf. déjà P. Trousset, *Recherches sur le limes Tripolitanus*, Paris, 1974, p. 22-24.

78 Cf. *supra* chap. 3 note 198. Outre le catalogue du chant II, la tribu apparaît à plusieurs reprises au chant VI de la *Johannide* (vers 391, 404, 431, 454, 464).

79 Ptolémée, IV, 3, 6 (*Astakoures* près des *Nigitimi*, eux-mêmes à situer non loin du golfe de Gabès) ; et IV, 6, 6 (*Astakouri*, proches des « gorges garamantiques »). Si la tribu est la même, il faut lui attribuer une nomadisation sur de grandes distances, du Fezzan aux Chotts tunisiens (cf. J. Desanges, *Catalogue...* p. 80-81 et « Astakoures/Astakouri », dans *EB*, t. VII, Aix, 1989, p. 1004).

80 En 547, après avoir établi la paix avec les *Astrices* dont il venait de traverser le territoire (*Johannide*, VI, 391-436), Jean, à la poursuite des *Laguatan*, reprend sa marche vers le sud. Mais plus tard, des éclaireurs byzantins aperçoivent des feux dans la nuit et ils s'interrogent :
seu fessus Ilaguas
conversus post tega redit, seu proxima tendit
Astricum gens castra locit.
Cette hésitation est significative : si l'on supposait que les *Astrices* pouvaient avoir établi leur camp à proximité, alors qu'on avait dépassé « leur territoire », c'est que cette tribu était connue pour ses déplacements. Ce nomadisme expliquerait alors aussi pourquoi, dans le catalogue du chant II, ils sont introduits par la formule *ab oris longis* (II, 74).
81 Hérodote, IV, 178 ; Ptolémée, IV, 3, 6 ; Corippe, *Johannide*, II, 410 (*Mecales*) et II, 75 (*Imaclas*). Cf. J. Desanges, *Catalogue*, p. 107-108 et cartes 4 et 6.
82 En fait, les indications de Ptolémée sont peu claires. Nous suivons ici les hypothèses de J. Desanges (cf. *supra* note précédente).
83 D. J. Mattingly interprète différemment l'histoire de ces groupes. Fidèle à sa grille de lecture « confédérale », il distingue les *Mecales* des *Makhlues* et des *Makhrues*, pour faire de ces derniers des fractions des *Gétules*, tandis que les *Me-cales* seraient une fraction des *Laguatan*, nécessairement établie plus à l'est (*Tripolitania*, p. 27 et p. 175). En fait, rien n'autorise à relier cette tribu aux *Laguatan*, sinon l'alliance qui, comme les tribus de Byzacène, les unira en 544-548.
84 *Epitome rei militaris* , III, 23 (éd. H. D. Blume, 1967) :
Camelos aliquantae nationes apud veteres in acie produxerunt, ut Ursiliani intra Africam vel ceteri Mazices hodieque producunt .
85 Nous ne voyons pas où D. J. Mattingly a pu noter que Végèce les présentait comme *a desert tribe of Syrtica* (*Tripolitania* p. 175). L'erreur est d'importance puisque, les rapprochant ensuite de l'*Urceliana manus* de Corippe, évoquée en Tripolitaine occidentale, il en conclut qu'il y a là une *additionnal reason for identifying them as a migratory Laguatan tribe* (*sic*, p. 175).
86*Johannide*, II, 75 (catalogue des tribus insurgées en 546 : cf. *supra* p. 45), et VI, 389-393 :
Proxima se junxit, sed tunc male fida, Latinis
Urceliana manus, Romanis addita fatis.
Astrices illis longo jam tempore
terris horrentes habuere domus...
A ce moment (547), Jean pourchasse les *Laguatan* dans la petite Syrte. Le texte suggère clairement la proximité géographique des *Astrices* et des *Urceliani*.
87 Cf. *supra* p. 95-96 et 103-108.
88 Cf. *supra* p. 103-104.
89 Sur cette interprétation, qui reste évidemment hypothétique, cf. *supra* p. 107.

90 Cf. *infra* p. 479-482 sur la situation de ces « Maures de l'intérieur » dans les provinces occidentales.

91*Code Théodosien*, VII, 15, 1 : constitution du 29 avril 409 à Gaudentius, vicaire d'Afrique : *Les superficies de terres qui avaient été concédées aux gentiles par la prévoyance humaine des anciens en vue de l'entretien et de la consolidation du limes et du fossatum, puisque nous voyons que certtains hommes les détiennent..., qu'ils sachent qu'ils doivent appliquer leur dévouement à l'entretien du fossatum et à la garde du limes avec zèle et activité, tout comme ceux que les temps anciens avaient assignés à cet ouvrage...* (trad. A. Chastagnol, *La fin du monde antique*, Paris, 1976, p. 223). Les *gentiles* sont également évoqués à la même époque dans une autre loi (*Code Théodosien*, XI, 30, 62, du 22 juillet 405, à Diotimus, proconsul d'Afrique) qui est relative à leur droit de faire appel au tribunal du proconsul, directement ou par l'intermédiaire de leurs préfets (cf. sur ce texte, *infra* p. 482-483 et 500). La situation de ces soldats indigènes a été souvent commentée, jadis par J. Baradez notamment (*Fossatum africae*, Paris, 1949, p. 30), et plus récemment par les archéologues britanniques spécialistes de la Libye : nous avons vu ainsi que D. J. Mattingly assimile à ces groupes les *tribuni* de Bir ed Dreder (*supra* note 36).

92 Cf. *supra* p. 258-261.

93 R. Rebuffat, « Les centurions de Gholaia », dans *l'Africa romana 2. Atti del II convegno di studio, Sassari, 1984*, Sassari, 1985, p. 233.

94 C. M. Daniels, « Excavation and Fieldwork amongst the Garamantes », dans *Libyan Studies* , 20, 1989, p. 50.

95 Cf. *supra* p. 267. Peut-être faut-il, en fait, soupçonner derrière les troubles mentionnés à Ghériat et à Gasr Duib des raids isolés de certains de ces *Gétules* évoqués au sud de la Tripolitaine par la *Table de Peutinger* (cf. *supra* p. 203).

96 M.-A. Marié souligne à ce sujet que Ammien « a dû avoir connaissance du rapport établi (après la mort de Valentinien Ier) par le vicaire et le proconsul d'Afrique qui faisait enfin la lumière sur les événements de Lepcis » (édition *CUF* d'Ammien, livres XXVI-XXVIII, Paris, 1984, p. 298 note 451).

97 Ammien Marcellin, *Histoires*, XXVIII, 6, 2-4 :

[*Austoriani*] (*in*) *genuinos turbines revoluti sunt. (...) Stachao quidam nomine popularis eorum, ut in otio nostra peragrando, licentius agebat quaedam vetita legibus, inter quae illud potius eminebat, quod provinciam omni fallaciarum via prodere conabatur, ut indicia docuere verissima ; quocirca supplicio flammarum absumptus est.*

98 Saint Augustin, *Lettres* 46 et 47. Ces textes ont été traduits et commentés de nombreuses fois, notamment par R. Thouvenot (« Saint Augustin et les païens », dans *Hommage à Jean Bayet*, Bruxelles, 1964, p. 682-690) et plus récemment par Cl. Lepelley (« Le serment païen malédiction démoniaque : Augustin devant une angoisse des chrétiens de son temps », dans *Le serment, tome 1, Théories et devenir*, Paris, éd. du CNRS, 1991, p. 53-61). Cf. notamment 46, 1 : *Chez les Arzuges, à ce que j'ai entendu dire, les barbares ont la coutume de prêter serment au décurion qui commande le limes ou au tribun, et ils jurent par leurs démons, quand ils concluent des engagements pour accomplir des transports*

ou pour garder les récoltes. Des propriétaires fonciers ou des fermiers ont l'habitude de les accueillir comme des gens déjà dignes de confiance pour assurer la garde des récoltes, quand le décurion leur a envoyé une lettre ; les voyageurs qui doivent traverser leur pays en les prenant comme guides font de même... (trad. Cl. Lepelley). Nous revenons sur ces textes *infra* p. 364-373.

99 Nous nous séparons ici de R. G. Goodchild qui estimait que les faits évoqués dans ces lettres se situaient en Tripolitaine centrale ou même orientale (« The limes Tripolitanus II », dans *Journal of Roman Studies*, 1950, p. 30-38, repris dans *Libyan Studies,* Londres, 1976, p. 35-45). Le débat porte en fait essentiellement sur un passage d'Orose et une expression de la lettre 93 de saint Augustin : cf. *infra* p. 371-373.

100 Cf. *supra* p. 218.

101 R. G. Goodchild, *Libyan Studies* , p. 31 : « The great invasions of 363... could scarcely have occurred without neglect or even connivance on the part of the *limitanei* ».

102*IRT* 871. Texte relu et interprété par J. Reynolds à la suite d'une note de Goodchild, dans le recueil des travaux de ce savant, *Libyan Studies*, Londres, 1976, p. 112.

103 Synésios, *Catastase II* (éd. Terzaghi, Rome, 1944, p. 290).

104*Johannide*, VIII, 300-310 : cérémonies religieuses des Maures à la veille de la bataille contre Jean Troglita, en particulier en l'honneur du dieu Mastiman,

(...) cui sanguine multo
humani generis mactatur victima pesti.
Pro scelus infaustum !

105 A. Di Vita, « La diffusione del cristianesimo nell'interno della Tripolitania attraverso i monumenti e sue sopravvivenze nella Tripolitania araba », dans *Quaderni di archeologia della Libya*, 5, 1967, p. 121-142, avec carte p. 123. Une des deux églises du prédésert oriental, à Souk el Oti, a fait l'objet de fouilles récentes (1989) : cf. D. A. Welsby, « Unesco Libyan Valley Survey XXIV : A late Roman and Byzantine Church at Souk el Awty in the Tripolitanian pre-desert », dans *Libyan Studies*, 22, 1991, p. 61-80.

106 O. Brogan et D. J. Smith, *Ghirza*, p. 80-92 et p. 243-257.

107 Cf. R. Rebuffat, « Divinités de l'oued Kébir (Tripolitaine) », dans *L'Africa romana VII, Atti del VII convegno di studio, Sassari, 1989*, Sassari, 1990, p. 119-159.

108 R. Rebuffat, *ibid.*, p. 147.

109 R. Rebuffat, « Bu Njem 1971 », dans *Libya Antiqua*, XI-XII, 1974-75, p. 215220, avec l'inscription p. 219-220 : *Deo Marti Canapphari aug(usto)...*, datée de 225 ; *id.*, « Bu Njem 1972 », *Libya antiqua*, XII-XIV, 1976-77, p. 51-54. Synthèse très claire du même auteur dans son article « Bu Njem », dans *EB*, t. XI, Aix, 1992, p. 1626-1642.

110 *Johannide* , VIII, 305-306.

111 *Johannide* , II, 110-111.

112*Johannide*, II, 405-406 (effigie de bois) et V, 501-502 (effigie de métal).

113 Johannide, V, 22-26. Nous suivons ici au vers 26 (*numine*) Partsch plutôt que Diggle et Goodyear (*numina*), dont la correction nous paraît obscurcir le texte. Traduction : *par un procédé magique, un taureau, que Ierna, prêtre et en même temps le plus grand chef des*

chefs de tribu, avait dressé et qui marquait, par la volonté divine d'Ammon, les premiers présages de l'alliance de Gurzil avec les siens, est lâché depuis les rangs maures. L'interprétation de V. Brouquier-Reddé (*Temples et cultes de Tripolitaine*, Paris, 1993, p. 218), qui traduit « le taureau... façonné comme symbole de la divinité d'Ammon », ne tient pas compte du contexte du passage dans la *Johannide* : il s'agit d'un véritable taureau.

114 L'idée remonte au moins à Tauxier (« la religion des taureaux divins en Afrique », dans *RAf*, t. 21, 1877, p. 185-197), mais on la retrouve encore par exemple chez A. F. Elmayer, qui parle de « the bull-god Gurzil » (*Libyan Studies*, 13, 1982, p. 49).

115 Virgile, *Enéide* , I, 345-346.

116*Johannide*, V, 30-31 :

hunc (taurum) sequitur Romanus eques tremulumque sub armo
missile contorquens mediis prostravit harenis.

117*Johannide*, VIII, 302-304 : *Ils conduisent des animaux près des autels et font couler à flots le sang lamentable à travers les prés. Ceux-ci honorent Gurzil...*

118 La liste est longue de ces prétendus Gurzil. Citons notamment : l'idole du musée d'Alger dans laquelle Berbrugger proposait de voir « Gourzil, fils de Jupiter Hammon » (*RAf*, t. 2, 1857, p. 371), alors qu'il s'agit en fait d'un dieu à cornes de bélier, comme l'avait bien vu G. Doublet (*Musées et collections archéologiques de l'Algérie. Musée d'Alger*, Paris, 1890, p. 68 et planche IV n° 6) ; « le dieu au chef cornu de Banasa », publié comme un possible Gurzil par H. Morestin (*Hesperis-Tamuda*, II, 1961, p. 337-344), mais uniquement en vertu de la théorie des migrations ; ou encore le « curieux hermès double du musée du Vatican montrant les têtes d'Ammon et d'une divinité à cornes de taureau », qui pourrait être selon J. Leclant « Gurzil, dieu-taureau adoré par les Maures, fils d'Ammon et d'une génisse » (*Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae*, t. I, 1, p. 688, description p. 682 et planche 551, n° 156, dans le t. I, 2) : en réalité, cet hermès double a toutes les chances d'être une représentation d'Ammon et d'Alexandre le Grand (nous nous proposons de revenir dans une publication séparée sur cette question des prétendus Gurzil).

119*Johannide*, V, 23.

120 R. Rebuffat se demande ainsi si le dieu Vanammon, honoré par un temple à Bu Njem, et dont le nom peut signifier « fils d'Ammon » n'était pas en réalité Gurzil (cf. « Divinités de l'oued Kébir », dans *L'Africa romana 7*, Sassari, 1989, p. 141).

121 Selon A. F. Elmayer, une inscription néo-punique attesterait aussi du culte de Gurzil à Lepcis Magna, en l'associant peut-être à Saturne (« The Libyan God Gurzil », *Libyan Studies*, 13, 1982, p. 49-50). Mais cette lecture a été fortement contestée.

122 Al-Bakrî, trad. De Slane, *JA*, 1858, p. 443-444.

123 Cf. D. J. Mattingly, « Libyan and the limes », *AA*, 23, 1987, p. 89-90 ; et O. Brogan et D. J. Smith, *Ghirza*, Tripoli, 1985, p. 182 (inscription), p. 80-92 et 243-257 (temple et autels votifs) et planche 52c (bas-relief du sacrifice d'un taureau).

124 R. Rebuffat, « Les fermiers du désert », *L'Africa romana 5*, Sassari, 1987, p. 59.
125 Cf. sur ce facteur les remarques de D. Roques, *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987, p. 285-290.
126 Ammien, XXVIII, 6, 5.
127 Cf. *supra* chap. 6, note 8, et D. Roques, *op. cit.*, p. 235-264.
128 C. Courtois avait justement pressenti que le silence de Victor de Vita sur la Tripolitaine dans sa présentation du traité de 442 entre Genséric et l'Empire n'était pas probant. Mais il limitait l'extension du pouvoir vandale à la partie occidentale de la province, jusqu'à Oea, par suite d'une confusion sur le sens du mot *Tripolis* employé par Procope. En réalité, comme nous l'avons signalé dès 1988, l'historien grec évoque toute la province par ce nom, et non la seule Tripoli moderne (cf. notre article « Les premiers raids des tribus sahariennes en Afrique et la *Johannide* de Corippus », dans *L'armée et les affaires militaires. Actes du IVe colloque international d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du Nord, Strasbourg, 1988*, Paris, 1991, p. 480-483 surtout). Sur l'évolution des frontières vandales, cf. notre article, « Les frontières mouvantes du royaume vandale », dans Cl. Lepelley et X. Dupuis éd., *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord antique*, Paris, 1999, p. 248-249 pour la Tripolitaine. En fait, nous ne pouvons, à partir des textes, formuler de déductions sur le contrôle vandale que pour la zone côtière : le destin de l'arrière-pays des trois cités, jusqu'au Djebel Nafusa, est très obscur dans ces années 439-533.
129 Procope, *Guerre vandale*, I, 6, 9 : *Enfin Herakleios avait été envoyé de Byzance dans la Tripolis de Libye. Après avoir vaincu les Vandales de la région, il avait pris les cités facilement, et après avoir laissé là sa flotte, avait par voie de terre conduit son armée à Carthage*. Procope situe cet épisode méconnu, et qui paraît extraordinaire par sa marche sur Carthage, avant l'expédition navale de Basiliscus de 468. Il vaut mieux ici suivre Théophane, *Chronographia*, a. 5963 (éd. De Boor, t. 1, p. 117), qui donne une version plus précise et plus mesurée de ces événements qu'il place deux ans plus tard : *Durant cette année* [470], *l'empereur Léon envoya contre Genséric Herakleios d'Edesse, le fils de l'ex-consul Florus, et l'Isaurien Marsos, deux hommes énergiques, avec une armée réunie depuis l'Egypte, la Thébaïde et le désert. Après avoir attaqué les Vandales par surprise, ceux-ci reprirent la Tripolis et beaucoup d'autres cités de Libye et harcelèrent Genséric bien plus que la flotte de Basiliscos ne l'avait fait, de sorte que le roi décida d'envoyer une ambassade de paix à l'empereur Léon. Elle fut acceptée par Léon, qui avait besoin à cette époque de Basiliscos, d'Herakleios et de Marsos à cause d'un complot contre Aspar*. Dans les deux cas, et surtout au regard du second texte, il paraît clair que les Vandales contrôlaient la *Tripolis* entière, c'est-à-dire pour ces auteurs d'abord les trois cités côtières.
130 Procope, *Guerre vandale*, II, 21, 2-5 : Μαυρούσιοι δεοί Λευάθαι καλουμενοι στρατφ μεγάλιρ ές Λεπτίμαγναν πολιν παρ'αυτον ί'κοντο, επιθρυλλουντες οτι δή τουτου έ'νεκα ήκοιεν, οπως οΣεργιος δωρα τε καίξυμβολα σφίσι τὰ νομιζομενα δους την είρήνήν κρατυνήται. Σέργιος δε Πουδέντίφαναπεισθέις, Τριπολίτη ανδρί, ου-περ εν τοις εμποσθεν λογοις εμνήσθήν ατε κατ'αρχας του Βανδιλικου πολεμου Ίουστινιανφ

βασιλεΐ επί Βανδίλους υπήρετήσαντος, ογδοήκοντα μεν των βαρβαρων τους μαλιστα δοκίμους τη πολει εδεξατο, απαντα επιτελεσειν υποσχόμενος τααίτου-μενα, τους δεαλλους εν τφ προαστείωμενειν εκελευσε. Τουτοις δήή τοις ογδοήκοντα πίστεις αμφί τη ειρήνη παρασχομενος, ουτω δ-ήανυτοιίς επί θοίνήν εκαλεσε... επειδή τε αυτφ ες λόγους ήλθον, αλλα τε 'Ρωμαίοις επεκαλουν εγκλήματα καίταλήια σφί-σιν ουδεον δήιωσαι.

131 Cf. Procope, *Guerre vandale*, I, 25, 2-8 et II, 11, 9-12. Commentaire de ces textes et étude de la signification de ces cérémonies *infra* p. 586-593.

132 Procope, *De Aedificiis*, VI, 4, 6 : *Lorsque l'empereur Justinien détenait déjà le pouvoir impérial, mais avant qu'il ait entrepris la guerre vandale, les Maures barbares, ceux qui sont appelés Levathai, renversèrent l'autorité des Vandales, alors maîtres de l'Afrique, et vidèrent Leptis Magna de ses habitants.*

133 Procope, *Guerre vandale*, II, 5, 10 : *Et plus tard, Bélisaire envoya aussi une armée en Tripolitaine* (ές Τρίπολιν) *pour Pudentius et Tattimuth, qui étaient là-bas pressés par les Maures, et il renforça ainsi l'autorité romaine dans cette région.*

134 Procope, *Guerre vandale*, I, 10, 22. Cf. *infra* note suivante.

135*Pendant ce temps, Pudentius, un habitant de la Tripolitaine en Afrique,* (Τρίπολιν δέτήν έν Λιβύη των τις έπιχωρίων Πουδέντιος...) *provoqua la révolte de cette région contre les Vandales ; s'adressant à l'empereur, il demanda qu'il lui envoie une armée car, disait-il, il soumettrait la région à son autorité sans difficulté. Et (Justi-nien) lui envoya Tattimuth et une petite armée. Pudentius se joignit à lui et, en l'ab- sence des Vandales, il prit possession de la région et la soumit à l'autorité de l'empereur.*

136 Cf. *supra* note 133.

137 Procope, *Guerre vandale*, II, 21, 3 : cf. *supra* note 130.

138 Procope, *ibid.,* II, 21,13 : *Quand ils (les Levathai) s'approchèrent de la cité de Leptis Magna, Sergius et Pudentius les affrontèrent avec toute leur armée.*

139 Procope, *ibid.* , II, 21, 15.

140 Cf. *supra* note 8.

141 O. Brogan et D. J. Smith, *Ghirza*, Tripoli, 1985, p. 85 et p. 232.

142 D. J. Mattingly, *Tripolitania* , p. 215.

143 Procope, *De Aedificiis*, VI, 2, 15-20 : cf. *infra* p. 647-648. Le texte ne mentionne pas explicitement la destruction des temples, mais en parlant de la conversion « de toute la population » et de la « transformation de ses anciennes coutumes » il suggère clairement que cela eut lieu.

144 Cf. *supra* p. 108. Pour D. J. Mattingly, ces peuples de Tripolitaine occidentale, comme les tribus d'Antalas en Byzacène, appartenaient aussi dès avant 544 à la grande confédération *Laguatan* (*Tripolitania*, p. 175 ; cf. aussi « The Laguatan... », *Libyan Studies*, 1983, p. 96-108). Cette thèse est discutée *infra* p. 303-309. En fait, en dehors de tout lien confédéral permanent, il n'est même pas sûr que les *Laguatan* dominaient ou même fréquentaient la Tripolitaine occidentale dans les années 540. Deux exemples prouvent en effet que les tribus locales conservaient alors leur entière autonomie : les

Imaclas/Mecales suivirent en 544 le *dux* Pelagius, alors que les *Laguatan* étaient insurgés ; les *Astrices*, apparemment sans aucun rapport avec les *Laguatan* qui se révoltaient au même moment, vinrent en délégation proposer un accord de paix à Jean Troglita en 547.

145*Johannide*, II, 85-86.

146*Johannide*, II, 113-119. Cf. traduction *supra* p. 49.

147 Cf. *supra* p. 49.

148 Corippe, *Johannide*, III, 409-410.

149 A la suite du massacre de Lepcis : cf. *supra* p. 289.

150*Johannide*, III, 412 : *(Pelagius) Ifuraces fictos suscepit nescius artis* : « Pelagius, ignorant leur talent, accueillit (dans son armée) des *Ifuraces* habiles à feindre ». Ce vers est typique de certains passages de la *Johannide*, où le poète nous livre des informations importantes sous une forme allusive et extrêmement concise.

151 Il faut en effet supposer que les *Ifuraces* sont compris parmi les « amis » qui, selon Corippe, trahirent Solomon lorsque la bataille devint favorable aux Maures : cf. *Johannide*, III, 442-443 :

Martis non more furens nullus iam rebus amicus mansit sed praedam rapiens per bella cucurrit omnis amica manus...

152*Johannide*, VI, 115-116 : Carcasan s'adressant aux *Ilaguas* et évoquant leur défaite :

Non ita vult Ammon, non iam qui
numina Gurzil sic violata dolet

153*Johannide*, VI, 142-144 :

(...) cuncti clamore sequuntur
Carcasanque fremunt, Carcasan omnibus unum
gentibus esse ducem linguis animisque fatentur

154 J. Desanges, *Catalogue...* p. 99.

155 Cf. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V, p. 4 ; idée reprise par G. Camps, « Recherches sur les origines des cultivateurs noirs du Sahara », dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 7, 1970, p. 37.

156 Cf. J. Dubief, « Les Ifôghas de Ghadamès, chronologie et nomadisme », dans *IBLA (Tunis)*, tome XI, 1948, p. 141-159. Et J. Desanges, *Catalogue...* p. 99-100.

157 T. Lewicki, « On some Libyan ethnics in Johannis of Corippus », dans *Rocznyk Orientalistyczny* , 15, 1948, p. 123.

158 Cf. par exemple Procope, *De Aedificiis*, VI, 3, 12 : *La Tripolitaine est à 22 jours de voyage de la Pentapole pour un voyageur au pas alerte*. L'auteur indiquant dans la *Guerre vandale* (I, 1, 17) qu'*une journée de voyage équivaut à 210 stades, soit la distance d'Athènes à Mégare*, c'est-à-dire environ 36 km, la Tripolitaine se trouverait donc selon lui à 800 km de la Pentapole. Or Procope signale aussi que *la dernière cité de la Pentapole vers l'ouest est Boreion* (*De Aedificiis*, VI, 2, 11). Reportées sur une carte, ces indications permettent de faire débuter la *Tripolis* de Procope à une cinquantaine de km à l'est de Lepcis.

159 T. Lewicki, *op. cit. supra* note 157, p. 114-122.

160 Ibn Khurdâdhbah, éd./trad. De Goeje, Leyde, 1887, p. 62.
161 Ptolémée, IV, 3, 6 ; cf. J. Desanges, *Catalogue* p. 116-117.
162 Une troisième hypothèse, suggérée également par J. Desanges, est aussi envisageable : elle rapproche la *Muctuniana manus* des *Muduciuvii*, dont le territoire fut séparé de celui des *Zamucii* dans la région de Sirte en 87. Cette localisation correspond peut-être mieux à ce que suggère l'ordre du catalogue de Corippe, qui cite deux vers plus loin Digdiga, bien situé dans la plaine syrtique ; mais le rapprochement des racines *Muduci/Muctu* n'est pas sûr.
163 Procope, *De Aedificiis*, VI, 4, 12 : : τούς τε πλησιοχώρους αυτη βαρβάρους, οΐ Γαδαβιτανοί επικαλούνται, κατακόρώς ες τοδε τού χρόνου την Ελληνική ν καλου-μενην αθείαν δοξαζοντας, Χριστιανους διεπραξατο γενέσθαι τανύν προθυμίατη παση.
164 J. Desanges supposait que Gadabis n'était peut-être en réalité que Ghadamès (*Catalogue...* p. 91). Mais Procope, en évoquant les gens de Kidamê (Ghadamès), affirme qu'ils étaient en paix avec les Romains depuis longtemps (*De Aedificiis*, VI, 3, 10) et qu'ils conclurent un traité avec Justinien ; or, Corippe cite les *Gadabitani* parmi les insurgés de 546, ce qui rend en principe impossible une identité des deux groupes : cf. *infra* 4e partie p. 659.
165 L'expression *vicinis ripis* pour présenter Digdiga après Gadabis (*Johannide*, II, 119) conduit à privilégier une localisation assez nettement à l'est de Lepcis.
166 Cf. *infra* p. 653-654.
167*Itinéraire d'Antonin*, 65, éd. Parthey et Pinder, Berlin, 1848, p. 30 ; R. G. Goodchild, « Medina Sultan (Charax, Iscina, Sort) », dans le recueil *Libyan Studies*, Londres, 1976, p. 133-142.
168*Table de Peutinger*, segment VIII, 1.
169 L. Cerrata, *Sirtis*, Avellino, 1933, p. 220-224.
170 L. Cerrata, *ibid.* , photos p. 222-223.
171 Cf. *supra* p. 257.
172 D. J. Mattingly, *Tripolitania* , p. 175.
173 Virgile, *Enéide*, IV, 43-44 :
Hinc deserta siti regio lateque furentes
Barcaei...
174 Mise au point sur l'histoire de Barke dans A. Laronde, *Cyrène et la Cyrénaïque hellénistique*, Paris, 1987, p. 59-62.
175 A. Laronde, *ibid*., p. 460.
176 Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, V, 32.
177 Cf. D. Roques, *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987, p. 340. D. Roques rappelle également (p. 96) l'existence d'un personnage plus énigmatique, *Dignianus*, qui aurait été « métropolite de Barka » (?) sous Licinius (?). Il considère de manière générale Barké comme « un évêché de campagne » (p. 337 et p. 340).
178 Ibn Khurdâdhbah,trad. De Goeje, Leyde, 1887, p. 65.

179 Cf. *infra* p. 780-783.
180 Cet usage adopté par les Arabes avait peut-être gagné depuis peu les Byzantins : selon le chroniqueur Nicéphore le Patriarche (éd. Bekker, Bonn, 1837, p. 28), lors de l'attaque arabe sur l'Egypte en 641, un appel aurait en effet été lancé à Jean, *stratège de Barka*. Mais, comme l'avait remarqué R. G. Goodchild (*Antiquity*, 41, 1967, p. 120-121, note), cette expression semble anachronique et a pu être inspiré à Nicéphore par le vocabulaire arabe en vigueur à son époque (début du ixe siècle).
181 Procope, *Guerre vandale*, II, 21, 14 : après le massacre de leurs 79 délégués, Sergius repousse les *Levathai*, installés près de Lepcis et s'empare de leur camp, capturant femmes et enfants.
182 Corippe, *Johannide*, II, 91-95 : description du camp de l'*Austur*, avec un rempart de chameaux et un bétail varié (*pecus varium*) ; *id.*, VI, 82-86 : défilé des captifs maures à Carthage, avec femmes et enfants sur les chameaux. Mais le passage le plus significatif sur ce sujet est le récit de la prise du camp de Ierna en 546 (V, 430-433) : *Une Gétule abattue tomba à la renverse avec ses deux enfants, et les bagages détachés s'effondrèrent sur eux ; un couffin, et une pierre au moyen de laquelle on écrase le blé tombèrent (sur eux)* : le poète évoque de toute évidence ici une meule portable en pierre (*lapisque / quo Cererem frangit*), d'un type encore courant dans les régions sahariennes à l'époque moderne, et qui était effectivement chargée sur les chameaux : cf. L. Geslin, « Le moulin à main en Afrique du Nord », dans *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, t. 62, 1941, p. 29-44, qui signale que ces meules portatives, « faciles à transporter à dos d'âne ou de chameau », ont un poids « de dix-huit à trente-sept kilos » (p. 32).
183 Cf. *supra* p. 289-292.
184 D. J. Mattingly avait d'abord présenté sa théorie sur la structure confédérale étendue des *Laguatan* dans son article « The Laguatan, a Libyan tribal confederation in the Late Roman Empire », dans *Libyan Studies*, 14, 1983, particulièrement p. 96-97 et p. 100. Il l'a ensuite appliquée à d'autres groupements et à d'autres époques de l'histoire de la Libye antique dans son livre *Tripolitania*, Londres, 1995, notamment p. 19-37 et p. 173-176.
185 D. J. Mattingly s'appuie essentiellement, sur le plan théorique, sur les travaux de l'ethnologue contemporain E. Gellner : cf. notamment *Saints of the Atlas*, Londres, 1969, et le recueil édité par E. Gellner avec C. Micaud, *Arabs and Berbers. From tribe to nation in North Africa*, Londres, 1973. La réalité du système segmentaire ne fait évidemment aucun doute pour nous, d'autant que la complexité des structures tribales berbères de l'Antiquité, de la *domus* à la confédération, a depuis longtemps été mise en valeur, de la synthèse de Gsell à la publication par M. Euzennat et W. Seston de la *Table de Banasa*. Le problème ici est simplement de fixer les limites du modèle confédéral dans le cas des tribus berbères des années 530-550.
186 Procope, *Guerre vandale*, II, 21, 2 (cité *supra* p. 289) ; ou II, 28, 47 : la guerre de 547-548 fut due, selon lui, au retour des *Levathai*, seuls nommés.
187 Procope, *ibid.*, II, 21, 3 (cité *supra*, note 130).

188 Cf. par exemple *Guerre vandale*, II, 13, 19, où Iaudas, Massonas, Mephanias et Ortaïas sont simplement des *Maurousioi.*
189 L'historien grec utilise habituellement ce mot άρχο□ν pour évoquer les chefs maures : cf. ainsi II, 11, 15, à propos des quatre chefs qui déclenchent la révolte en Byzacène en 534.
190*Guerre vandale*, II, 21, 3.
191 Corippe, *Johannide* , VI, 404-405.
192 *Johannide* , I, 143-144.
193 *Johannide* , VI, 166-167.
194 *Johannide* , VI, 238.
195 *Johannide* , VIII, 474.
196*Johannide*, VIII, 647.
197 Cf. *supra* notre commentaire du catalogue du chant II, p. 51-61.
198 *Johannide* , I, 466-467
199 *Johannide* , IV, 374.
200 Cf. *Johannide*, II, 42-43 :
Hunc (Antalas) consanguineis sequitur densissima turmis
Frexes...
et III, 393 et 395-396 :
(Antalas) misit ad extremas Libyae sitientis harenas (...)
(...) *populosque malignos*
edocuit nostrisque implevit cladibus aures.
201 Procope, *Guerre vandale,* II, 21, 16-18 (pour 544) ; et II, 28, 47 (pour 547-548) : χρόνωδέυστερον οι Λευάθαι αΰθις στρατφ μεγαλωέκ των έπl Τριπόλεως χωρίων ές Βυζακιον αφικόμενοι τοις αμφιτόν Άνταλαν ξυνέμιξαν. *(Mais plus tard les Levathai revinrent avec une grande armée depuis la Tripolitaine jusqu'en Byzacène et unirent leurs forces à Antalas).*
202 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 345.
203*Johannide*, VIII, 647-649.
204 Cf. ainsi *Johannide*, VI, 166-172 (oracle d'Ammon dans l'hiver 546-547) :
Victor Ilaguatensis acerbo Marte Latinos
conturbabit agens. Aeterno tempore Mazax
Byzacii campos magna virtute tenebit.
Tunc erit alma quies. Celsas Carthaginis arces
Carcasan ductor portis ingressus apertis,
altior et placidus, populo comitante feretur
urbem per mediam.
« Le Laguatan victorieux, en livrant un dur combat, mettra en déroute les Romains. Grâce à sa grande vaillance, le Mazax occupera pour l'éternité les plaines de Byzacène. Alors règnera un calme bienfaisant. Le chef Carcasan, entré par les portes grandes ouvertes dans la haute citadelle de Carthage, sera conduit, majestueux et paisible, au centre de la ville avec le concours

du peuple ».
On remarquera ici l'alternance *Ilaguatensis/Mazax* pour désigner la coalition dirigée par Carcasan : la valeur très générale du deuxième terme laisse deviner le sens très large du premier.
205 Cf. *infra* p. 448-450.
206 Cette question fait l'objet de notre 5e partie, *infra* p. 767-778.

Troisième partie. Les Maures de l’intérieur

Introduction à le troisième partie

Aux peuples « syrtiques » qui envahirent les campagnes de la Byzacène et de la Proconsulaire, la véritable Afrique selon lui, Corippe oppose, au milieu du vi^e siècle, ceux qui vécurent précisément à l'intérieur de cette Afrique, *in nostris finibus* [1] . Ces Maures de l'intérieur sont représentés dans la *Johannide* par trois personnages principalement. Le plus célèbre, et le seul ainsi explicitement désigné, est Antalas, chef des *Frexes*, établi en Byzacène. Mais au même ensemble se rattachent également Cusina, installé d'abord en Byzacène, puis en Numidie, et Iaudas, toujours localisé lui aussi à l'intérieur de cette dernière province.

La singularité de ces différents personnages et leurs similitudes ont en partie été dissimulées par Corippe, et elles ont ainsi souvent échappé aux historiens modernes. Antalas fut fréquemment perçu comme un cousin des *Laguatan*, parce que l'auteur de la *Johannide* lui donnait parfois ce nom. De même, les hommes de Cusina, parce qu'ils avaient utilisé des dromadaires lors de la révolte de 534, étaient automatiquement assimilés à des nomades récemment arrivés de Tripolitaine [2] . Quant aux guerriers de Iaudas, ils se voyaient attribuer des origines assez peu différentes. Pour certains, il s'agissait de *Gétules* d'au-delà du *limes* numidien, récemment installés [3] . Pour d'autres, ils représentaient l'exemple-type des montagnards irréductibles, depuis toujours réfractaires à la romanisation [4] . Or, Antalas, Cusina, et Iaudas, alliés des Romains ou insurgés selon les moments, n'apparaissent jamais dans la *Johannide* ou la *Guerre vandale* comme des envahisseurs ou

d'*éternels Jugurtha*. Au contraire, réexaminées sans a priori, les sources révèlent chez eux une familiarité ancienne avec la romanité et une complexité culturelle qui les distinguent nettement des *Laguatan* et de leurs associés.

C'est à mettre en valeur cette réalité méconnue, puis à l'expliquer que sera consacrée toute notre troisième partie. Après un premier chapitre qui tentera de tracer un profil culturel et politique des trois groupes au vi^e^ siècle, avec pour chacun un essai préalable de localisation le plus précis possible, nous esquisserons une première synthèse, qui résumera toutes les spécificités de ces populations par rapport aux tribus « syrtiques », mais qui s'interrogera aussi sur les points communs entre les unes et les autres, afin de comprendre la définition unique du *Maurus* sous-entendue par les sources du vi^e^ siècle. Deux autres chapitres tenteront ensuite d'approfondir l'enquête, en essayant de découvrir les sources de l'originalité de ces Maures de l'intérieur : le projet nous conduira à la fois à un tableau de l'environnement politique, économique, social et religieux dans lequel vivaient ces peuples avant leur révolte, et à une profonde plongée dans leur passé, jusqu'au ive siècle au moins. Au terme de ces difficiles investigations, un dernier chapitre proposera enfin un essai de reconstitution de l'évolution de leurs populations au cours de l'époque vandale, afin d'expliquer exactement la situation constatée par Corippe et Procope.

Notes

1 *Johannide*, III, 65-66 :
finibus in nostris orta est quae crevit in orbe

impietas... (à propos d'Antalas).

2 Cf. par exemple C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 350.

3 Interprétation encore reprise récemment par P. Morizot, par exemple dans « Economie et société en Numidie méridionale : l'exemple de l'Aurès », *L'Africa romana 8*, Sassari, 1991, p. 433.

4 Ainsi C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 340-346.

Chapitre 8. Les Maures de l'intérieur au temps de la reconquête byzantine

A – ANTALAS

Le catalogue du chant II de la *Johannide* définit Antalas comme le chef des *Frexes*. Son père s'appelait Guenfan et exerçait cette fonction avant lui. Grâce à deux indications fournies par Corippe, il est possible de préciser la chronologie de ces deux personnages. Antalas a commencé à *incendier les villes et courir les plaines* après cent ans de domination vandale :

> *Jam tempus miseros fatis urgebat acerbis*
> *regnaque centeno properans jam fregerat anno.*
> *Tunc primum in nostris urbes succendere terris*
> *et populare casas et campis currere Frexes*
> *coeperat* [1] *...*

Ce renseignement situe donc les événements vers 529 [2] . Procope confirme la date, en indiquant plus approximativement qu'Antalas se révolta sous le règne du roi vandale Hildéric (523-530) [3] . Or, en un autre passage, Corippe affirme que l'Afrique fut florissante jusqu'à la trentième année d'Antalas [4] :

> *usque ad ter denos Antalae floruit annos*
> *nascentis...*

Les mêmes événements servant visiblement de référence, il est possible d'en déduire qu'Antalas naquit vers 499, ce qui permet par la même

occasion de dater l'apparition des *Frexes* dans nos sources, puisque cette tribu n'est pas attestée auparavant [5] .

1) Localisation des *Frexes*

A la suite de Partsch, Diehl et Courtois [6] ont estimé que les *Frexes* étaient probablement les ancêtres de la tribu moderne des Frechich, localisée traditionnellement entre Thala et Thélepte [7] . Partsch et Diehl notaient que cette localisation correspondait bien à une partie de la Byzacène antique, et aussi à un paysage de moyenne montagne compatible avec les premiers exploits d'Antalas. C. Courtois, en retenant cette interprétation, l'a précisée encore, en proposant de faire de la région de Thala le foyer central de la tribu. Il eut recours pour cela à deux arguments nouveaux. Le premier est l'impressionnante concentration de forteresses byzantines autour de cette région, en particulier à Théveste, Ammaedara, Thélepte et Laribus. Le second se fondait sur un passage de la *Vie de saint Fulgence de Ruspe*. Selon son biographe, lorsque Fulgence, à l'extrême fin du ve siècle, dut quitter son monastère au sud de Thélepte à cause d'une « incursion de barbares », il gagna des *ignotae regiones*, pour s'arrêter finalement à Sicca Veneria. Interprétant l'expression *ignotae regiones* comme une allusion à un pays passé sous contrôle maure, et considérant la direction des routes entre Thélepte et Sicca, Courtois concluait logiquement à une présence berbère autour de Thala, et, en raison de la coïncidence chronologique, il identifiait celle-ci au royaume de Guenfan. Il proposa donc de faire de ce chef, puis de son fils Antalas, les maîtres d'un « royaume de la Dorsale » [8] .

Sa démonstration fut, cependant, rapidement contestée par F. Chatillon : le savant médiéviste, reprenant le texte de la *Vita Fulgentii*,

montra que Fulgence, alors simple moine, fuyait avec ses amis vers le nord pour atteindre des régions *où toute possibilité de guerre leur paraissait écartée* [9] . Dans ces conditions, concluait-il, considérer les *ignotae regiones* comme un territoire de Maures hostiles serait un contresens. Il fallait comprendre simplement qu'il s'agissait de régions que Fulgence, à titre personnel, ne connaissait pas [10] . En fait, comme nous le montrons ailleurs, l'expression renvoie aussi à la nouvelle géographie politique et religieuse introduite en Afrique par les Vandales : les *ignotae regiones* sont les régions loties aux guerriers vandales et comme telles soumises aux formes les plus rudes de la persécution, c'est-à-dire les terres de Proconsulaire interdites aux catholiques, alors que la Byzacène, où résidait Fulgence jusque là, bénéficiait d'un régime plus souple [11] . La conclusion de F. Chatillon n'en reste pas moins valable : rien n'autorise à situer les *Frexes* autour de Thala.

Depuis cet article, les historiens sont demeurés dans l'expectative. D. Pringle fait ainsi état dans sa thèse des deux interprétations de Courtois et de Chatillon, sans prendre clairement position [12] . Seul G. Camps, dans un bref article de l'*Encyclopédie berbère*, a exprimé sa préférence pour une localisation plus méridionale, dans le sud-ouest de la Byzacène [13] . Or, c'est effectivement vers cette région que nous conduit l'analyse d'un dossier pour une fois exceptionnellement riche.

La carte 12 réunit tous les lieux où Antalas est précisément cité au cours de sa carrière [14] . Elle dessine un triangle grossier couvrant la Proconsulaire et surtout la Byzacène, terrain privilégié des exploits de ce personnage. Cette région était en effet sa patrie : nous avons vu que Procope l'affirme formellement par deux fois [15] . Corippe, au début du catalogue des tribus du chant II de la *Johannide*, indique de son côté qu'Antalas était resté dix ans en paix, entre 534 et 544, *in finibus*

Libycis [16] ; et le poète précise que le *Frexes* se souleva en 544 *a nostris finibus* [17] . Ailleurs, il déclare qu'à cause de Guenfan,

> *finibus in nostris orta est, quae crevit in orbe, impietas* [18] .

Comme cette expression se rapporte habituellement chez lui à une conception restreinte de l'Afrique, incluant la Byzacène, elle confirme donc le témoignage de Procope : les *Frexes* habitaient le territoire de cette province.

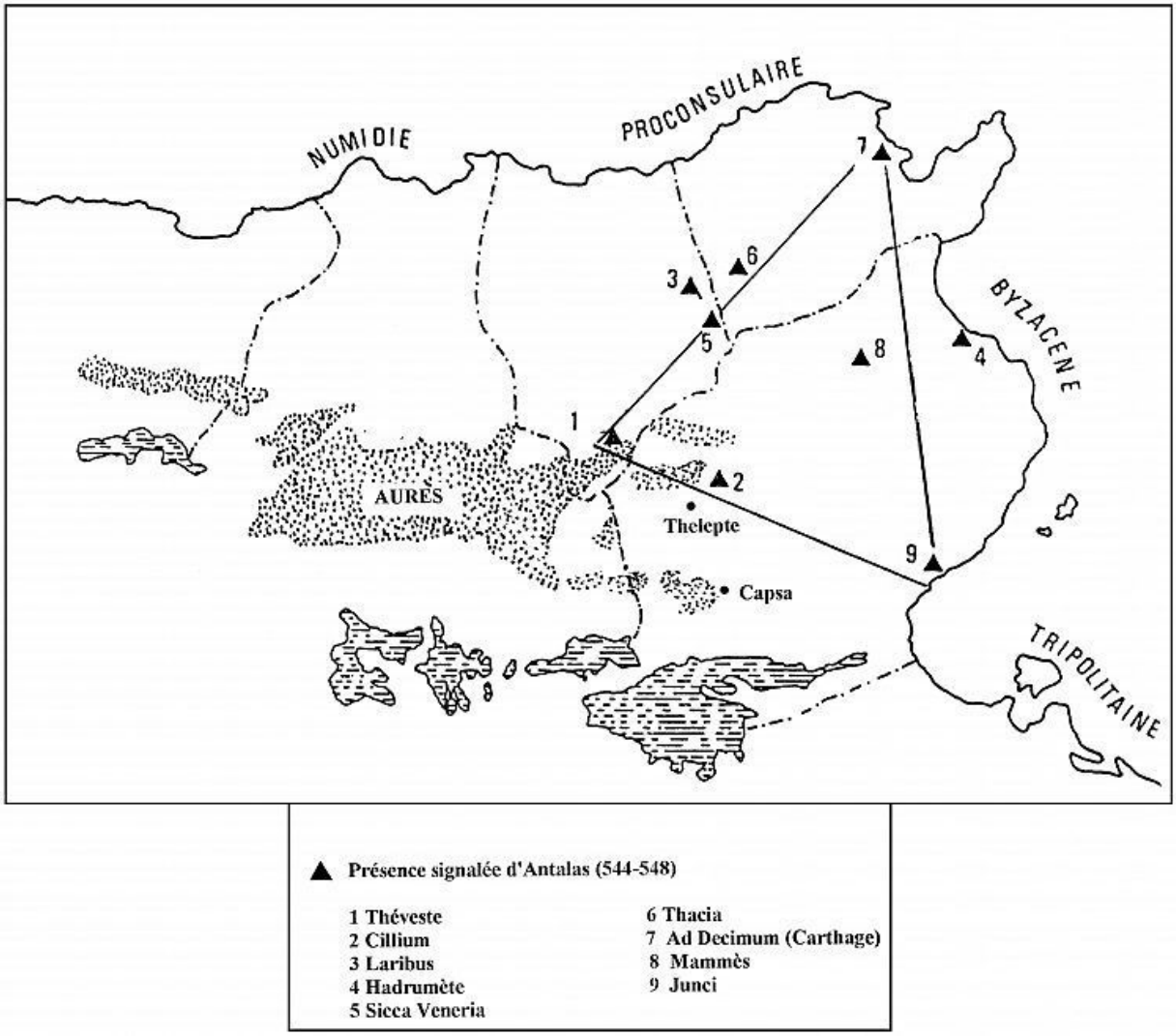

Carte 12 – L'Afrique d'Antalas.

Le poète insiste fortement, dans le récit de la jeunesse d'Antalas, sur les paysages montagneux qui l'environnaient. Le chef maure vole des

troupeaux de moutons et les dissimule dans des « montagnes élevées » (*celsis montibus* [19]). Il tend des embuscades dans de sombres vallées et au milieu des gorges (*in mediis faucibus* [20]). En 529, il commence à parcourir les plaines, mais défait le général vandale Hildimer au milieu des monts (*in mediis montibus* [21]). La logique nous conduit donc à rechercher une région montagneuse de Byzacène, probablement sur les marges de la province puisque le poète semble jouer sur les sens du mot *fines*.

Pour découvrir cette région, les événements de 544 fournissent un renseignement décisif. Selon Procope, la grande insurrection maure de cette année commença en Tripolitaine. Après le massacre de leurs délégués à Lepcis, les *Laguatan* prirent les armes :

> Ces barbares, entrant ensuite en Byzacène, razzièrent et pillèrent une grande partie de ce pays ; Antalas... fut heureux de voir ces barbares et, s'alliant avec eux, il les conduisit contre Solomon et Carthage (...). Et Solomon, aussitôt qu'il apprit cela, mit toute son armée en marche, avança contre les Maures, et arrivant sur eux à Tebesta [*Théveste*]..., établit son camp [22] .

En intervenant rapidement, selon ce récit, Solomon voulait empêcher les Maures de pénétrer en Proconsulaire et d'approcher Carthage. Il cherchait à devancer ses ennemis, et ne s'est donc porté sur Théveste que parce que ceux-ci s'en trouvaient à proximité, et de là pouvaient ensuite remonter aisément jusqu'à la capitale par la grande route Théveste-Carthage. Or, les *Laguatan* venaient de Tripolitaine. Ils étaient nombreux et se déplaçaient habituellement avec familles et troupeaux [23] : leur entrée en Byzacène, pour ces raisons, avait dû se faire par l'isthme de Gabès, et non par les pistes traversant les Chotts, trop dangereuses pour une telle multitude [24] . La tentative d'invasion de Carcasan en 547, mieux documentée, prouve de fait que seule cette route côtière était suivie par les tribus libyennes : Jean Troglita se heurta à eux près de Mareth [25] . Or, la première pénétration des

Laguatan en 544, celle qui ici nous intéresse, eut lieu au printemps [26] . A ce moment, une fois l'isthme de Gabès passé, on pouvait penser que la route logique, pour ces gens avides de vengeance et de pillage et qui se donnaient Carthage comme objectif, était encore celle de la côte : là se trouvaient les grandes et riches villes romaines (Junci, Hadrumète), là aussi poussait l'herbe nécessaire à leurs troupeaux. Or, au lieu de cela, ils obliquèrent d'emblée vers l'ouest, puisque Solomon, qui ne voulait pas perdre de temps, les intercepta du côté de Théveste. Certes, il ne fait pas de doute qu'ensuite, ils comptaient, depuis cette ville, suivre la grande route qui conduisait à Carthage. On admettra également que les montagnes du Sud-Est algérien offraient au printemps de belles perspectives de pâturages. Mais en tournant vers l'ouest après Gabès, les *Laguatan* s'engageaient aussi pendant près de 200 km dans des régions très sèches où, avant Capsa et Thélepte, il n'y avait aucune ville importante. Un tel choix, pour des tribus jusque là très éloignées de ces régions et les connaissant probablement assez peu [27] , pourrait se comprendre ici par l'influence d'Antalas, et surtout par la localisation propre de ce chef. L'explication la plus satisfaisante de la route suivie par les insurgés libyens ne nous paraît pouvoir être autre : ils se dirigèrent vers Théveste avant tout pour rejoindre leur allié, qui devait les mener à Carthage. Le territoire des *Frexes* peut même, dans cette logique, être encore précisé : il devait se situer entre Capsa et Théveste. Si Antalas s'était trouvé simplement au nord des Chotts, entre Capsa et Tacape, la coalition aurait en effet remonté probablement plus vite vers le nord-est. En revanche, s'il occupait un secteur entre Capsa et Théveste, il devenait plus logique de gagner Théveste et de là de suivre l'axe majeur de la romanité africaine qu'était la route Théveste-Carthage. En combinant ces déductions et les textes situant clairement les *Frexes* en Byzacène, on constate qu'une seule région s'impose alors :

le pays situé à l'ouest de la route Capsa-Thélepte, qui seul s'accorde aussi avec tous les autres détails fournis par les sources. Nous sommes bien ici, en effet, sur les marges de la Byzacène (*fines Byzacii*), sur une des pointes du triangle dessiné par la carte des mentions d'Antalas, et dans une région de montagnes, marquée en particulier par le Djebel Sarraguia (1146 m), le Djebel Bottena (1202 m) et le Djebel Zrega (1153 m). Or, ce pays correspond aussi à un secteur militaire qui semble avoir toujours préoccupé les Byzantins. On y trouve, comme nous le verrons plus loin (cf. carte 17), des fortifications byzantines en assez grand nombre, certaines puissantes comme à Thélepte, d'autres modestes comme le fort d'Henchir Bou Dries, et des forts ou fortins non datés mais manifestement d'époque tardive, comme du nord-ouest au sud-ouest Henchir Tamesmida, Henchir el Ktib, Henchir Soltane, Henchir Bou Sboa, Ksar Sarraguia, récemment découvert par T. Ghalia, et Henchir Djenen Khrouf [28] . La région fut donc particulièrement surveillée ce qui, d'une manière ou d'une autre, témoigne d'une présence maure. Mais elle est surtout, et l'argument nous semble essentiel, celle qui, aussitôt après la défaite des Vandales, apparut aux Byzantins comme la plus susceptible d'apporter le danger dans leur nouvelle province. Comment comprendre autrement, en effet, l'ordre donné par Justinien, dans la loi fixant l'organisation militaire de l'Afrique au printemps 534 [29] , d'établir le *dux* de Byzacène à titre provisoire alternativement à Capsa et Thélepte ? *Dux vero Byzacenae provinciae et in Capsa et altera Thelepte civitatibus interim sedeat* écrit l'empereur, qui néglige ainsi Hadrumète, capitale traditionnelle de la province [30] . Autant que Cusina, sur lequel nous allons revenir, et qui devait être tout proche [31] , l'ordre donné au *dux* visait certainement Antalas, premier pillard de la Byzacène entre 529 et 533, et sur la soumission récente duquel on ne pouvait que s'interroger. De toute évidence, les *Frexes* étaient donc établis à relative

proximité de ces villes, vraisemblablement dans le secteur montagneux situé à l'ouest de la route qui les reliait.

Cela nous ramène curieusement au pays qu'occupaient à l'époque moderne les *Frechich*, dont le nom pourrait dès lors dériver effectivement de l'ethnonyme du peuple d'Antalas [32] . Certes, l'hypothèse d'une stabilité de douze ou treize siècles peut laisser sceptique, mais elle ne serait pas exceptionnelle [33] . Les sources intermédiaires manquent pour l'étayer, puisque les *Frechich* sont absents des nomenclatures, au demeurant nullement exhaustives, d'Al-Bakrî ou d'Ibn Khaldûn. On notera pourtant qu'une tradition orale recueillie au début de ce siècle prouve au moins que la tribu croyait avoir de tout temps occupé le pays entre Thala et Thélepte : les *Frechich* affirmaient en effet descendre d'un « Romain » nommé *Chiche*, établi à Thala et mort à Fériana [34] ...

Tout cela constitue, au total, un faisceau d'indices convergents qu'aucune autre solution ne peut réunir, et qui conduit, à peu près, à la localisation à laquelle était parvenue Partsch [35] et que Courtois avait abusivement décalée vers le nord.

2) Profil politique et culturel d'Antalas

Ainsi définie, la localisation des Maures commandés par Guenfan puis Antalas dans la première moitié du vi^e^ siècle s'avère immédiatement source de multiples interrogations. La région située à l'ouest de l'axe Capsa-Thélepte n'avait pas échappé, en effet, à la romanisation dans les siècles précédents. La culture des oliviers et la production d'huile y ont laissé des traces nombreuses [36] , tout comme la christianisation [37] . D'autre part, tout porte à croire que l'autorité des rois vandales s'y fit longtemps respecter, puisque certaines des *Tablettes Albertini*,

découvertes au cœur de ce secteur, sont datées par le nom du roi Gunthamund (484-496) [38] . Comment expliquer dans ces conditions la présence des *Frexes* ? Pour nombre d'historiens, l'existence même de ce peuple est incompatible avec l'histoire du sud-ouest de la Byzacène avant le vi^e^ siècle. Il faudrait donc les assimiler à des envahisseurs récemment arrivés : soit, au mieux, d'anciens *gentiles* du *limes* méridional entrés dans la province à la faveur de l'affaiblissement vandale ; soit des Maures occidentaux, qui auraient émigré vers l'est. Et on a pu souligner, au profit de cette dernière hypothèse, une ressemblance entre le nom des *Frexes* et celui des *Fraxinenses*, célèbres dans les années 250-260 pour les troubles qu'ils causèrent en Maurétanie et en Numidie [39] .

Cette interprétation s'avère en fait extrêmement fragile, à la fois parce qu'elle ne tient pas compte des traits originaux du passé et du comportement d'Antalas signalés par les sources, et aussi parce qu'elle se fonde sur une vision à nos yeux erronée des effets de la romanisation dans les parties méridionales de l'Afrique.

Sur le premier point, Corippe livre à nouveau des informations méconnues, en particulier dans son récit de la jeunesse d'Antalas. Après avoir raconté la consultation, probablement imaginaire, de l'oracle d'Ammon par Guenfan, le poète fait d'abord une remarque essentielle, passée complètement inaperçue de Diehl et de Courtois :

> *Responsis sublata novis gaudetque siletque :*
> *namque humilis gens illa fuit. Tamen omnis in illum*
> *spesque metusque coit...* [40]

Antalas n'était à ce moment (vers 500) qu'une source d'espoir, et les *Frexes* se réjouissaient en silence de la prophétie d'Ammon : ces remarques constituent un aveu évident par Corippe du caractère alors paisible du groupe qu'il s'efforce trente ans après de présenter comme une force du mal. Sa notation centrale est surtout sans ambiguïté : *humilis gens illa fuit*, c'était une petite tribu, certainement pleinement

soumise au pouvoir vandale, et parfaitement « intégrée » à la province. Un autre passage du même chant de la *Johannide* confirme cette soumission. En exposant longuement le contenu de la prophétie, Corippe résume à l'avance, en effet, presque tout le destin ultérieur d'Antalas. Or, il fait dire à la Pythie, à propos de l'époque de l'enfance du héros (vers 500-510) :

> *Vandalicas, Guenfan, pariter Libycasque ruinas*
> *fata trahunt, Maurisque jugum frenosque resolvunt.*
> *Antala crescente tuo...* [41]

Cette allusion au « joug » subi par les Maures qui se relâchera à la fin de l'époque vandale invite, en retour, à comprendre que la soumission à ces mêmes Vandales fut longtemps réelle et complète. Cette interprétation est encore vérifiée un peu avant dans le poème, lorsque le tribun Liberatus commence son récit des origines des malheurs de l'Afrique :

> *In finibus nostris orta est, quae crevit in orbe,*
> *impietas. Guenfan miseris est tristis origo*
> *Antalas nascente fero* [42] .

Si en effet Guenfan n'est la cause de « l'impiété qui bouleversa le monde » que par la naissance d'Antalas, c'est que lui-même ne se faisait pas remarquer jusque-là par ses propres actions : il était par conséquent à la tête d'un groupe alors paisible. Rien ainsi, on le constate, n'autorise à faire de ce personnage un grand chef maure qui aurait, comme l'a écrit Courtois, « unifié les tribus qui à l'extrême fin du ve siècle jettent le trouble dans la steppe tunisienne » [43] .

L'évocation des premiers exploits d'Antalas dans la suite du texte confirme cette interprétation. Le poète distingue ici cinq étapes dans la jeunesse de son héros :

- A dix-sept ans, soit vers 516, il commence ses méfaits par un exploit personnel : il dérobe de nuit un bélier, l'emporte sur son cou, l'étrangle dans une grotte et le dévore entièrement [44] .

- Entouré de partisans (*faventes*), il multiplie ensuite les vols de ce type :

tempore jam ex illo saevis adulescere furtis incipit obscurisque faventes pascere praedis [45] .

- Il est rejoint alors par d'autres groupes, et se lance dans des pillages de plus grande ampleur :

Contrahit inde viros secumque ad furta nefandus
in mediis tacitos exhortans ire tenebris
arte docet, totumque trahit jam raptor ovile
jamque armenta boum [46] .

- Il en vient dès lors à combattre les Vandales, en leur tendant des pièges dans les vallées et les montagnes, et il remporte des succès :

caeca subsidere valle
Vandalicas latens audet temptare phalangas
quantos ille duces, quantos truncaverat hostes
obsidione premens mediis in faucibus ense [47] *!*

- Enfin, après cent années de règne vandale, vers 529, il commence pour la première fois à incendier les villes et à piller les plaines, et il ose livrer des batailles ouvertes :

Tunc primum in nostris urbes succendere terris
et populare casas et campis currere Frexes
coeperat, infensasque ausus committere pugnas [48] .

Certes, la construction de ce récit a avant tout pour but de donner d'Antalas l'image d'un ennemi absolu de l'Empire, prédisposé dès sa naissance à la rebellion, et accumulant des forfaits de plus en plus graves. Nous savons que c'est un des objectifs prioritaires de la *Johannide*. Mais, au-delà du portrait personnel d'Antalas, ce texte met aussi en valeur une dynamique de la révolte singulièrement réaliste. Le

poète n'avait, en effet, aucune raison de ménager Guenfan, puisqu'il le présente comme la source de tous les maux de l'Afrique par la naissance de son fils. On peut donc admettre, comme il le suggère, que les *Frexes* étaient vers 500 paisibles et modestes. Or, pour un groupe de ce type, le passage à l'état de rebellion est difficilement envisageable par une rupture brutale avec les autorités vandales. En revanche, le processus décrit par Corippe est très vraisemblable : des coups de main fructueux d'individus isolés ou de toutes petites bandes sur des élevages du bas pays [49] ; une audace croissante provoquant en retour des opérations de police lancées par les Vandales, qui sont brisées dans les montagnes ; un ralliement progressif, dès lors, d'individus et de groupes divers attirés par ces succès ; et finalement de véritables raids contre les villes, représentant une insurrection au sens propre.

Cette évolution expliquerait le silence de Procope sur la Byzacène avant le règne d'Hildéric : la situation n'a représenté un réel problème militaire qu'à partir du moment où Antalas s'est attaqué aux cités et a mené des expéditions prolongées dans les campagnes romaines. Auparavant, et pendant longtemps, il ne s'est agi que d'un « brigandage » à une échelle locale [50] . Ce schéma permet aussi de comprendre la différence sensible entre l'image des *Frexes* des années 500, et celle de 546. La tribu d'Antalas, par les initiatives qu'elle a prises et par ses succès progressifs, a attiré à elle nombre de groupes et d'individus voisins, et acquis ainsi une importance croissante. Mais son caractère paisible et soumis auparavant comme sa petite taille expliquent qu'elle pouvait être établie depuis longtemps dans une zone bien contrôlée par les Romains puis par les Vandales.

A ce titre, elle devait nécessairement bénéficier d'une certaine familiarité avec la romanité. Les sources du vi^{e} siècle nous disent, certes, assez peu de choses sur l'identité culturelle des *Frexes* ; mais plusieurs

détails de la carrière d'Antalas sont quand même révélateurs. Ils montrent de sa part une absence d'hostilité foncière à l'Empire en tant que tel, et, pour évoquer un thème souvent cité, mettent en valeur un comportement qui ne peut s'interpréter par une forme anachronique de sentiment « national ». Nous avons déjà cité les deux passages de Procope affirmant qu'Antalas, lors des révoltes de Cusina et de Iaudas en 534-535, resta fidèle aux Romains et put ainsi demeurer en Byzacène [51] . De toute évidence, il devait faire partie de *tous les chefs de Maurétanie, Numidie et Byzacène* qui, à l'automne 533, se reconnurent *les esclaves de l'empereur* [52] . Très probablement, il devait même être du groupe de ceux qui reçurent de Bélisaire des insignes traditionnels de fonction [53] . Corippe, bien que fort critique envers le chef maure, reconnaît cependant ces faits au début du catalogue du chant II de la *Johannide* :

> *Finibus in Libycis suscepta pace fidelis*
> *ille fuit plenosque decem perfecerat annos* [54]

Plus loin, il fait dire à Jean Troglita dans un message à Antalas en 546 :

> *Nosterne fidelis*
> *semper eras, nostris solitus gaudere triumphis,*
> *tunc bene subiectus ?* [55]

Ce que le chef maure confirme dans sa réponse, en déclarant :

> *Non vester eram ? Non saepe cucurri ?*
> *Non jussis merui ? Cautus non proelia gessi*
> *pro ducibus, Romane, tuis ?* [56]

Dans un texte qui s'acharne à montrer qu'il fut un ennemi enragé de Rome, cette fidélité hautement proclamée ne témoigne pas vraiment d'un nationalisme berbère exacerbé. La même remarque peut s'appliquer à la lettre qu'Antalas envoya à Justinien à la fin de 544, après la mort de Solomon. Le chef des *Frexes* y explique qu'il ne s'est révolté que parce qu'il a subi des injustices de la part du préfet et de sa famille, et il affirme : *Que je sois un esclave de votre empire, je ne le nierai pas moi-même...* [57] .

Un peu plus tard se produit le coup d'Etat de Guntarith, un officier byzantin. Antalas, contacté par ce *dux* félon, négocie avec lui un accord pour nous fort significatif : tandis que Guntarith deviendrait roi de la plus grande partie de l'Afrique romaine, Antalas obtiendrait la Byzacène *et une garde de 1500 soldats romains* [58] . Une telle revendication témoigne apparemment plus d'une volonté d'identification au pouvoir romain que d'un esprit d'hostilité irréductible. D'autres indices encore, dans le déroulement des guerres de 544-548, vont dans le même sens. Ainsi le comportement d'Antalas à Hadrumète en 545 : les Maures s'emparent de la ville, puis, pour continuer la guerre, y laissent seulement quelques hommes pour la garder. Ceux-ci sont bientôt chassés par un petit détachement byzantin, arrivé par mer. Alors, écrit Procope, Antalas et ses hommes, apprenant cette nouvelle, entrèrent dans une violente colère : ils considéraient en effet scandaleux qu'*après avoir épargné tous les citoyens d'Hadrumète, ils aient supporté de telles choses de leur part* [59] . Cette remarque, qui a jusqu'ici peu retenu l'attention, est pourtant fort évocatrice. Elle nuance d'abord certaines des affirmations de Corippe sur les destructions opérées par les Maures. Elle laisse supposer surtout qu'Antalas espérait le soutien de certains habitants d'Hadrumète [60] , puisque leur attitude le surprit. Il cherchait visiblement à ce moment un *modus vivendi* avec les habitants de cette région qu'il espérait faire passer sous son contrôle.

De manière générale, il semble constamment avoir voulu obtenir l'appui de certains éléments romains dans toutes ses initiatives. Au moment de l'affaire d'Hadrumète, il s'était ainsi associé à Stotzas, un ancien soldat byzantin mutiné quelques années avant [61] . Plus tard, ce seront les tractations avec Guntarith citées plus haut, puis un accord avec Markentios [62] , un des généraux grecs loyalistes, qu'Antalas mettra à l'abri en l'accueillant dans son propre camp ! La même stratégie

explique aussi pourquoi, en 548, il n'y eut pas de destruction de la cité de Junci, pourtant encerclée et dépourvue de murailles [63]. Corippe attribue le fait à la piété de l'évêque local, probablement le célèbre Verecundus, dont les appels auraient été écoutés des Maures [64] :

Mansuescit gentes verbi virtute sacerdos.
Sic parat indociles caelestis gratia mentes.

Vrai ou faux, l'épisode montre qu'un tel phénomène n'était pas une impossibilité aux yeux du poète, ce qui pour nous est déjà très significatif. Mais il amène surtout à s'interroger sur la religion d'Antalas.

Ce problème est très obscur. Corippe, au début de la *Johannide*, lorsqu'il décrit l'Afrique à l'arrivée de Jean Troglita, signale que les Maures ne ménageaient alors même pas les prêtres :

Nam fera barbaricis rabies exarserat armis...
Iam nullum discrimen erat : non vatibus ullus
parcere nec senibus potuit concedere fessis
quisquis honos busti [65].

L'indication est cependant précédée, on le voit, d'une nuance temporelle (*iam*) qui pourrait sous-entendre qu'avant l'aggravation de la situation militaire (provoquée par les invasions répétées des *Laguatan*), il n'en allait pas ainsi. Ailleurs, le poète semble aussi classer Antalas parmi les Maures païens, puisqu'il prête à son père Guenfan une consultation de l'oracle d'Ammon [66]. Cependant, celle-ci, nous l'avons vu, est probablement imaginaire et sert seulement à accentuer l'assimilation fictive d'Antalas aux *Laguatan*.

En fait, une lecture attentive de la *Johannide* montre que Corippe n'est finalement jamais explicite sur la religion des *Frexes*, comme d'ailleurs sur celle de Cusina ou des Aurasiens d'Iaudas. De la même manière, Procope reste silencieux sur le sujet [67]. L'attitude de l'historien grec est en particulier troublante dans le *De Aedificiis*. Alors qu'en Cyrénaïque et en Tripolitaine il ne manque pas une occasion de relier la soumission des Maures à la christianisation ou à la construction de basiliques [68], il

abandonne complètement cette perspective dès qu'il aborde la Byzacène et la Numidie. Certes, il serait audacieux d'extrapoler à partir de ces silences, mais la mise en valeur de rites païens aurait tellement pu accentuer le profil barbare des Maures de ces régions qu'une telle réserve chez Procope et Corippe surprend.

Elle se comprendrait, en revanche, si Antalas était chrétien, ou tout au moins christianisé. Un vers singulier de la *Johannide*, dans le récit de la prophétie faite à Guenfan, suggère en effet la possibilité d'une distinction entre les deux notions. Corippe fait annoncer par la prêtresse un destin pour Antalas d'abord brillant, mais qui s'achèvera tragiquement : *Car l'Afrique fatiguée adressera une requête à son Créateur, celui qu'elle-même honore comme son Dieu, et que n'ont le droit de connaître que ceux qui en sont dignes* [69] . En relevant l'intérêt de cette dernière phrase, V. Zarini a souligné sa relative étrangeté chez un auteur chrétien, et sa contradiction avec la promesse évangélique faite « à toutes les nations ». Ce serait, selon ce savant, un signe de la xénophobie extrême de Corippe, qui l'emporterait en ce cas sur sa fidélité envers la doctrine [70] . V. Zarini comprend en effet que Corippe exclut ici les Maures d'une possible évangélisation. Mais nous nous demandons si, en fait, il ne conteste pas plutôt la valeur d'une évangélisation déjà effectuée. Etant donné la nature du pays où vivait Antalas, qui fourmille véritablement de restes archéologiques chrétiens [71] , le phénomène n'aurait en soi rien de surprenant. L'attitude du poète, et peut-être de Procope, pourrait alors s'expliquer de deux manières, l'une et l'autre complémentaires. D'une part, il refuserait la validité d'une conversion coupée de la romanisation, en étendant la portée d'une idée de saint Augustin, qui laissait entendre que certains barbares africains ne pouvaient comprendre véritablement le message du Christ qu'après avoir été « pacifiés », c'est-à-dire soumis à Rome [72] . D'autre part, et

c'est peut-être le véritable fond du problème, il jugeait cette conversion trop peu orthodoxe, car entachée de survivances païennes. Le phénomène, là aussi, est bien connu à l'époque, dans les campagnes africaines comme dans beaucoup de régions de l'Occident [73]. Habituellement, l'Église condamnait ces survivances et toute autre forme de déviation par rapport à la doctrine, sans remettre en cause la réalité de la christianisation. Mais un poète partisan comme Corippe pouvait franchir le pas, et considérer comme « indignes » d'appartenir à la communauté chrétienne de tels barbares encore attachés à certains aspects de leur culture traditionnelle.

Sans qu'il soit possible d'être plus affirmatif sur ce plan [74], tous les éléments réunis précédemment permettent néanmoins, on le voit, d'esquisser un profil politique et culturel d'Antalas assez original. Nous savons par l'exemple de son émissaire personnel Maccus en 546 qu'il y avait dans son armée des Maures pour qui

> *...Romanae fuerat facundia linguae* [75]

Et il est probable que lui-même parlait le latin [76]. Originaire d'un groupe provincial jadis paisible, capable d'une longue alliance avec l'Empire, recherchant plus tard dans la guerre un moyen d'intégrer les populations romaines sous son autorité, il manifeste une familiarité avec la romanité qui renforce les interrogations sur les origines de sa tribu. L'hypothèse d'un peuple de *gentiles* sahariens ou de farouches montagnards maurétaniens récemment immigrés en Byzacène ne paraît plus, en effet, la mieux adaptée à ce que les sources révèlent de la situation et du comportement d'Antalas au vi^e^ siècle. Lui-même né à l'intérieur ou à proximité d'une région bien romanisée, mais au sein d'un groupe ayant conservé suffisamment d'originalité culturelle pour être défini comme une *gens* maure, il ne peut raisonnablement être assimilé ni à un Berbère irréductible comme le voulait Diehl, ni à un *Afer*

entré en dissidence comme le suggérait P.-A. Février. Il semble plutôt illustrer l'existence d'une catégorie ancienne et originale d'Africains à l'intérieur des provinces romaines : celle de petits groupes organisés de manière traditionnelle tout en étant insérés dans un espace romanisé ; forcément en contact avec les gens des cités, mais sans bénéficier de leur prospérité, ils ne prirent apparemment d'importance qu'à la fin de l'époque vandale, passant d'un brigandage occasionnel à une véritable insurrection.

Cette hypothèse de travail, que nous allons approfondir plus loin, pourrait certes paraître abusive si on ne se référait qu'au seul cas d'Antalas. Mais l'analyse de la personnalité d'un autre protagoniste majeur de la *Johannide*, Cusina, la renforce singulièrement.

B – CUSINA [77]

Nous avons la chance de posséder sur ce personnage des sources relativement riches, qui permettent de suivre sa carrière sur exactement trente ans, de 533 à 563. Outre Corippe et Procope, deux passages des chroniques de Jean Malalas et de Théophane complètent en effet notre documentation habituelle [78] . Or, il se dégage de l'analyse de ces textes une image particulièrement complexe de Cusina.

1) Le *Maurus*

Malgré le portrait idéalisé qu'en donne la *Johannide*, il apparaît d'abord comme un *Maurus* parmi d'autres. Procope le désigne comme tel dès le début, le définissant comme un chef de *barbares* [79] . Pour Jean Malalas, il *commandait le peuple des Maures* [80] , que Théophane appelle aussi *Mauritani* [81] . Corippe, enfin, le présente lui-même comme un *ductor*

Maurorum [82] , avançant sous des *Massylis signis* [83] (les deux termes *Maurus* et *Massylus* ayant la même valeur dans le poème [84]). En un passage du chant III, il semble même lui attribuer un ethnique précis, lorsqu'il le montre

Mastracianos secum viribus ingens [85]

Mais les *Mastraciani* sont inconnus de toutes les nomenclatures ethnographiques africaines, et leur mention unique dans ce vers de la *Johannide* peut paraître étrange. C'est la raison pour laquelle beaucoup de philologues ont mis en doute ici la leçon du *Codex Trivultianus*, le seul manuscrit du poème, et ont proposé des corrections. J. Partsch a suggéré ainsi de lire *Massylis ad nos cum* [86] , Petschenig *Mazacianis secum* [87] , Diggle *Mazaciis consaeptus* [88] , trois solutions permettant de retrouver un ethnique général et classique, mais qui imposent chacune une assez grande modification du mot copié sur le manuscrit. V. Zarini, dans la partie encore inédite de son travail [89] , a proposé de son côté une lecture *mastruca vestitis*, paléographique-ment convenable, dans le style de Corippe qui affectionne les précisions exotiques (ici des Maures vêtus de la *mastruca* [90]), mais peut-être trop peu en accord avec le contexte du passage, qui semble appeler plutôt un ethnique. En fait, tous refusent la lecture *Mastracianos* parce que le nom apparaît comme un *hapax* dans la *Johannide* comme dans l'ensemble des sources ethnographiques anciennes. Pourtant, en raison de l'image favorable que le poète veut donner de Cusina, celle d'un Maure soumis aux Byzantins et intégré à leur armée, le premier argument ne tient pas : il n'y a, en effet, rien de surprenant à ce que Corippe ne cite qu'une fois, et sans commentaire, le peuple d'origine de ce Maure à ses yeux presque « civilisé ». Quant au second, il n'est, en fait, pas aussi absolu qu'on le dit souvent. Une inscription funéraire trouvée à Henchir el Goula, à proximité de Thélepte, et donc assez près, comme nous le verrons, du territoire initial

de Cusina, comporte en effet la mention d'un surnom *Mathacianus* assez semblable au nom donné par le *Trivultianus* :

DMS. T(itus) Flavius, Qu(i)r(ina), Satluc Mathacianus, vix(it) annis LXXX [91] ...

Bien que citoyen romain, cet octogénaire portait un *cognomen* indigène (*Satluc*), et était donc probablement d'origine berbère. *Mathacianus* pourrait être un second *cognomen* tiré d'un nom géographique ou tribal, mais aussi, plus simplement, l'ethnique d'un citoyen toujours lié à sa tribu berbère, puisque nous savons par la *Table de Banasa* que l'octroi de la citoyenneté ne brisait pas automatiquement les appartenances aux communautés traditionnelles non civiques : sur le texte de Marc Aurèle et Commode, Aurelius Julianus était encore donné comme un *Zegrensis* [92] . Certes, il subsiste dans l'inscription d'Henchir el Goula une différence orthographique et phonologique par rapport à la leçon de la *Johannide*, relativement limitée cependant. Les corrections évoquées plus haut pourraient donc être abusives. Le nom même de Cusina, dans tous les cas, est reconnu comme « authentiquement berbère » par S. Chaker [93] .

Autre trait caractéristique du Maure dans tous nos textes, Cusina commande des *gentes*, terme qui s'oppose souvent chez Corippe à *cives* [94] . Procope précise même que dans les combats de 534 les *gentes* de Cusina ne comportaient pas seulement des guerriers, mais aussi leurs femmes et leurs enfants, qu'un cheptel varié, notamment camelin, accompagnait [95] . Ce sont là tous les éléments typiques de la tribu berbère nomade ou semi-nomade, souvent décrite.

Cette adéquation à l'image traditionnelle du Maure est renforcée par certains aspects de la carrière politique de Cusina. Contrairement à Antalas, il fit partie en 534 et 535 de l'armée ennemie qui, selon Procope [96] , ravagea les campagnes de Byzacène, tuant les Africains et enchaînant leurs femmes et leurs enfants. Le même auteur, qui estime

les Maures incapables de fidélité à une cause, entreprend de le prouver à propos de notre personnage, en évoquant ses changements d'attitude répétés entre 546 et 548, contre, puis pour les Byzantins [97]. Corippe, enfin, illustre un autre cliché habituel, la désunion des Maures entre eux, en racontant la haine réciproque qui mit face à face en 548 Cusina et Ifisdaias, son compagnon d'armes jusque-là. L'auteur de la *Johannide*, même si par ailleurs il cherche à faire de Cusina un symbole de « l'indigène soumis », le considère en effet, autant que Procope, comme un Maure, au plein sens du terme [98].

Tous ces éléments permettent de comprendre les jugements des deux grands historiens qui ont étudié Cusina. Pour Diehl, « bien qu'il prétende être un civilisé », « chez lui le Berbère l'emporte : vienne une belle occasion de pillage, la tentation de faire du butin sera la plus forte, et sans grand scrupule, il se jettera dans l'insurrection » [99]. Pour C. Courtois, Cusina est le type du grand nomade chamelier venu de Tripolitaine et engagé dans une invasion qui, à terme, ruinera la romanité africaine [100].

Mais ces interprétations faisant de Cusina un symbole du Berbère éternel, fondamentalement étranger au monde romain, sont exagérément schématiques. La réalité du personnage s'avère bien plus complexe, comme le révèlent à la fois la localisation de son groupe d'origine et l'histoire de ses rapports avec les Byzantins.

2) Origines et localisation de Cusina

Cusina apparaît pour la première fois dans nos sources en 534, chez Procope, dans le récit du tout premier conflit entre Byzantins et Maures. Il fait alors partie d'un groupe de quatre chefs qui combattent les Grecs en Byzacène et sont vaincus à Mammès, dans le nord de la province, à

une trentaine de km à l'ouest de Kairouan [101] . C. Courtois fit de cette bataille un épisode de ce qu'il interprétait comme une des toutes premières invasions des « grands nomades chameliers » en Byzacène. Pour lui, en effet, *de toute évidence*, Cusina et les groupes qui le suivaient « venaient de Tripolitaine », puisqu'ils appartenaient à « des tribus chamelières » [102] . L'équivalence, qui lui était chère, entre la possession de chameaux et une origine tripolitaine n'est peut-être jamais aussi bien exprimée dans sa thèse que dans ce passage. Or, nous l'avons déjà signalé, ce postulat est doublement démenti, par l'existence de troupeaux camelins chez les Romains, et par la présence en Byzacène de cet animal bien avant 533 [103] . Mais le raisonnement est surtout faussé par une lecture trop hâtive de Procope. Car l'historien grec n'indique l'utilisation de chameaux dans la guerre de 534-535 qu'à une seule occasion, lors du premier combat livré à Mammès, durant lequel les Maures construisirent un camp circulaire dont ces animaux formaient le rempart [104] . Mais précise-t-il aussitôt, tous les Maures, pendant cette bataille, ne se trouvaient pas dans le camp : d'autres restaient à l'extérieur, *avec leurs chevaux* [105] . Il signale, à cette occasion aussi, que chez ces peuples, les femmes ont l'habitude de s'occuper *des chevaux* [106] . D'autre part, lorsqu'il relate ensuite la deuxième révolte des mêmes tribus, en 535, qui s'achève par leur défaite catastrophique au mont Burgaon, il ne parle plus du tout de chameaux, mais uniquement de chevaux : *ils avaient aussi sur la montagne beaucoup de chevaux, préparés pour la fuite, ou la poursuite, s'ils gagnaient la bataille* [107] . Ces tribus n'étaient donc pas exclusivement chamelières, et il semble même que leur cheptel camelin était assez restreint, puisqu'elles en furent apparemment démunies après un seul engagement. Tout le raisonnement de Courtois en faveur d'une origine tripolitaine de Cusina ne tient donc pas [108] .

Cette localisation était d'ailleurs explicitement démentie par Procope, dont le texte, en plusieurs passages, conduit, en fait, à situer Cusina en Byzacène. Ainsi d'abord dans sa phrase introductive au récit du soulèvement de 534 : *Mais les Maures qui habitaient en Byzacène et en Numidie se révoltèrent sans raison…* [109] . Le verbe οἰκέω employé ici paraît bien faire référence à des gens établis, non à des envahisseurs. Or, les Maures de Numidie étant ceux de Iaudas, dont les exploits sont racontés en détail plus loin par l'historien grec, les Maures établis en Byzacène sont nécessairement les hommes des quatre chefs dont Cusina faisait partie. Un peu plus loin, le même Procope signale qu'avant de les affronter, Solomon rappela à ces chefs, dans un message, les engagements qu'ils avaient pris par un accord avec les Byzantins à l'automne 533 [110] . Mais en évoquant cet accord, quelques pages plus haut, l'historien grec en avait présenté les protagonistes ainsi : *tous ceux qui commandaient aux Maures en Maurétanie, Numidie et Byzacène* [111] . Il omettait de citer la Tripolitaine, ce qui, en retour, oblige nécessairement à exclure cette province pour localiser Cusina, et nous ramène donc en Byzacène.

Les détails sur le genre de vie des tribus qui suivaient ce chef permettent de préciser sa situation. Elles disposaient en effet, nous l'avons vu, à la fois de chevaux et de chameaux, mais ces derniers n'étaient utilisés que pour le transport, puisque tous les combats se firent à pied ou à cheval [112] . L'usage de les disposer en cercle pour former un camp évoque toutefois une habitude de nomades [113] , tout comme la présence à Mammès des femmes et des enfants à la suite des guerriers, puis la mention, après la défaite de Burgaon, d'un nombre élevé d'enfants capturés et réduits en esclavage par les Byzantins [114] . Si l'on veut donc combiner ces deux séries d'indications, une résidence en Byzacène et un genre de vie plus ou moins nomade, seuls quelques secteurs, par leurs

conditions naturelles, peuvent être retenus pour localiser Cusina : les steppes centrales de la province (au sud de Sbeitla), le rivage septentrional des Chotts, ou l'extrême sud-ouest, à l'ouest de Capsa. Mais des trois, c'est surtout cette dernière région qu'incite à privilégier le comportement de Cusina après 535. Ecrasé à Burgaon, le chef maure et ses hommes décidèrent en effet de se réfugier en Numidie, où ils se firent les suppliants de Iaudas, qui commandait l'Aurès [115]. Le rapprochement fut durable, puisque ensuite Cusina est toujours présenté dans nos sources comme venant de Numidie, et conduisant des Maures de Numidie [116].

Cette évolution est doublement significative. Le choix de la Numidie confirme d'abord que Cusina n'était décidément pas un grand nomade de Tripolitaine, car c'est dans cette dernière région qu'il aurait dû normalement se réfugier si on suit le schéma de Courtois : les *Laguatan*, vaincus en Byzacène en 546, agirent ainsi, car la Tripolitaine était effectivement leur pays [117]. On peut penser, d'autre part, qu'en choisissant la Numidie, Cusina se dirigeait vers une région qu'il connaissait probablement déjà : la facilité avec laquelle il est accueilli, puis la réussite de son établissement dans ou à proximité de l'Aurès supposent en effet des liens antérieurs. Or, le sud-ouest de Byzacène est la région la plus proche de l'Aurès, dont elle n'est séparée que d'à peine 100 km par les monts des Némencha. De plus, ce territoire correspond aussi très bien aux indications de Procope lorsqu'il signale que la révolte de 534 se manifesta d'abord *depuis les régions les plus reculées* (de la Byzacène) [118]. Le pays connaissait aussi les chameaux et les déplacements de leurs utilisateurs, puisque les *Tablettes Albertini*, découvertes un peu plus au nord, dans le Djebel Mrata, évoquent une *via de camellos* à la fin du Ve siècle [119]. Nous avons vu que ce massif devait se trouver dans le domaine d'Antalas. Mais la rivalité de ce chef avec

Cusina, particulièrement nette en 546 [120] , suggère une familiarité des deux hommes qui s'expliquerait aisément par la contiguïté de leurs territoires. Celle-ci expliquerait également, étant donné le rôle joué par Cusina dans l'insurrection de 534, les dispositions déjà signalées de la loi militaire du printemps 534 [121] . En ordonnant au *dux Byzacenae* de résider non pas comme ses collègues dans la capitale de sa province, en l'occurrence Hadrumète, mais alternativement à Thélepte et Capsa, elle témoignait probablement d'une double volonté de surveillance : celle d'Antalas à l'ouest/sud-ouest de Thélepte, et celle de Cusina à l'ouest/sud-ouest de Capsa. La présence de ce dernier dans ce secteur nous paraît d'autant plus probable que des Maures y sont mentionnés peu de temps auparavant, en 523. Cette année là, en effet, mourut le roi vandale Thrasamund, marié à une princesse ostrogothique, Amalafride. Or le nouveau roi Hildéric voulut aussitôt se débarrasser de cette encombrante survivante d'un régime qu'il allait, à beaucoup d'égards, renier. Alors, précise le chroniqueur Victor de Tunnuna, *Amalafrida fugiens ad barbaros, congressione facta Capsae juxta heremum capitur et custodia privata moritur* [122] . Les barbares du sud mentionnés ici ne peuvent évidemment être que des Maures puisque la reine fuyait les Vandales. Elle était, très probablement, partie de Carthage. Or, si elle avait voulu rejoindre les Maures de l'Aurès ou de Tripolitaine, elle n'aurait eu aucune raison de passer par Capsa. Sa présence en ce point, qui n'est une étape ni vers la Numidie ni vers la Tripolitaine pour qui vient de Carthage, ne peut donc s'expliquer que par l'espoir de rejoindre des Maures relativement proches de Capsa, ceux que commandait peut-être déjà Cusina. La localisation de ce chef et de sa tribu à l'ouest de Capsa nous paraît ainsi, de loin, celle qui correspond le mieux à l'ensemble des données de nos sources.

Cette situation appelle cependant aussitôt, comme celle d'Antalas, une remarque, sur laquelle nous devrons également revenir quand nous nous interrogerons sur le passé et l'origine de ces Maures : le pays à l'ouest de Capsa n'était pas, en effet, une zone abandonnée de la romanité. Les découvertes de l'équipe de S. Ben Baaziz pour l'élaboration de la nouvelle carte archéologique de la Tunisie, présentées pour ce secteur pour la première fois lors du congrès international de Strasbourg en 1988, révèlent une densité de sites romains relativement modeste mais plus importante qu'on ne pouvait le prévoir [123] . Les *Tablettes Albertini* ou les ostraka de Bir Trouch, de la fin du ve siècle [124] , montrent le maintien d'une agriculture malgré des conditions climatiques peu favorables, et ils sont confirmés encore en 546 par l'ostrakon de Négrine,qui atteste d'une production d'huile [125] . Tout ceci ne doit pas être exagéré mais prouve, en des points variés, l'existence au début du vi^e siècle de communautés sédentaires plus ou moins romanisées, que les Maures de Cusina, comme ceux d'Antalas, ne pouvaient que côtoyer.

Des relations et une certaine familiarité entre les uns et les autres avant l'époque des grandes guerres des années 529-548 devaient donc exister, dont on pourrait peut-être trouver un témoignage sur le mystérieux linteau de Tozeur, jadis signalé par P. Monceaux mais jamais publié de manière satisfaisante [126] . La pierre portait, d'après la description de Monceaux, une croix pattée en son centre, deux colombes à gauche, « et un guerrier debout, portant le costume libyen serré à la taille, et tenant de la main gauche une lance ». En dessous figurait une inscription que le savant épigraphiste datait de l'époque byzantine :

> *<Arma> repone domi. Nemo nunc vota rev(o)lvat.*
> « Dépose les armes au logis. Que personne ne fasse plus de vœux pour la guerre ».

P. Monceaux voyait dans cette pierre la commémoration d'une expédition byzantine dans le sud. Pour D. Pringle, qui souligne à juste titre la fragilité de cette interprétation, ce pourrait être simplement un linteau de porte d'église, rappelant l'interdiction de porter les armes dans un lieu sacré [127] . Le texte comporte cependant un verbe, *repone* (et non *pone*), et un adverbe (*nunc*) qui paraissent faire allusion plutôt à une situation précise de conflit. L'association de ce texte avec une image de guerrier en costume indigène (dont on ne peut malheureusement pour l'instant préciser l'équipement, faute de disposer de l'estampage signalé par Monceaux) fait penser à un appel lancé à un Maure, avec lequel on a a rencontré des problèmes mais qu'on croit capable d'entendre raison : la présence de symboles chrétiens et l'injonction formulée en latin pourraient s'interpréter ainsi. Le document, dans cette hypothèse, témoignerait de l'existence de contacts entre la communauté romaine de Tozeur et des Maures voisins, peut-être eux aussi chrétiens, et qui n'entraient en dissidence qu'épisodiquement.

Telle pouvait être, un peu plus au nord, la situation de Cusina, dont on verra qu'il a effectivement alterné les phases de révolte et les engagements auprès des Romains, et qui était en tout cas certainement capable d'entendre le latin et probablement de fréquenter une église. Corippe nous livre en effet à son propos un détail essentiel et souvent passé inaperçu : à deux reprises, il indique que sa mère était romaine (*genitus de matre Latina..., Romanis propinquus consanguinitate* [128]). On ignore évidemment le contexte précis qui permit l'union dont il naquit [129] , mais celle-ci est moins surprenante quand on sait l'environnement dans lequel vivait le personnage au début du vi^e^ siècle.

La question de son appartenance religieuse est en revanche, comme pour Antalas, beaucoup plus confuse. Corippe, qui aurait eu cette fois tout intérêt à mettre en valeur sa christianisation, si elle était réelle,

n'en dit pas un mot. Elle aurait pourtant parfaitement complété son image de « bon Maure », capable d'être intégré à l'Empire. Faut-il alors conclure au paganisme de Cusina ? Le doute doit, selon nous, subsister. D'une part parce que, nous l'avons vu à propos d'Antalas, Corippe semble douter en général de la capacité pour les Maures d'entrer véritablement dans la religion du Christ [130] . Il introduit une condition de « dignité » pour la validité d'une conversion, et tous les éléments que nous avons relevés plus haut, qui font que Cusina restait malgré tout un « Maure », établissent sur ce sujet une identité de situation entre Antalas et Cusina. Le doute s'impose aussi, d'autre part, en raison de l'ambiguïté d'un passage de Procope. L'historien grec rapporte en effet un échange de lettres qui eut lieu en 534 entre Solomon et Cusina (alors insurgé avec trois autres chefs), lorsque le général byzantin tentait d'arrêter la révolte des Maures et leur rappelait les engagements souscrits l'année précédente [131] :

> Vous aviez fait par écrit les serments les plus solennels, et vous nous avez livré vos propres fils pour garantir nos conventions. Auriez-vous résolu de nous montrer le mépris dans lequel vous tenez Dieu, la loyauté, les liens de parenté même, votre vie et tout ce qu'il y a d'autre ? Mais si tel est votre comportement envers Dieu, à qui allez-vous vous fier pour vous aider à attaquer l'empereur des Romains ? [132]

Or, à cette lettre, les Maures répondirent :

> Qui s'attire l'hostilité de Dieu ? Ceux qui marchent contre autrui pour recouvrer leurs propres possessions ? Non point, mais ceux qui empiétent délibérément sur le territoire d'autrui et courent ainsi le risque d'une guerre [133] .

Plus tard, devant Mammès, à la veille de la bataille, Cusina et ses alliés exaltèrent leurs troupes, en soulignant l'absence du très redouté Bélisaire chez leurs adversaires. Procope leur fait dire : *Bélisaire, qui fut l'artisan de la victoire romaine sur les Vandales, ne constitue plus maintenant un obstacle pour nous, grâce à l'intervention de la Divinité* [134] . Certes, tous ces textes ont été recomposés ou « arrangés » par l'historien grec, mais

leur contenu s'accorde ici si peu avec les présupposés habituels de Procope qu'il n'y a aucune raison de le mettre en doute. Or, il suggère clairement l'existence d'une référence religieuse commune aux deux parties [135]. Celle-ci est d'autant plus troublante qu'en d'autres circonstances, en racontant un échange épistolaire du même type entre les Byzantins et les *Levathai*, eux indiscutablement païens comme nous l'avons vu, le ton de l'historien est totalement différent. Avant d'affonter ces envahisseurs libyens devant Théveste en 544, Solomon leur rappela aussi les accords antérieurs trahis, et leur proposa une paix que l'Empire garantirait *par les serments les plus solennels* [136]. Leur réaction n'eut rien de comparable à celle des chefs de Byzacène :

> Les barbares se gaussèrent de ses propos et répondirent que, à n'en pas douter, Solomon invoquerait dans ses serments la Parole sacrée chère aux chrétiens, celle que l'on appelle communément les Evangiles. Or, comme Sergios, après l'avoir invoquée, avait assassiné les Maures qui s'étaient fiés à lui, ils voulaient, ajoutaient-ils, déclencher la lutte pour vérifier l'influence que pouvait bien produire sur les parjures cette Parole sacrée [137].

L'ironie méprisante manifestée ici, la distance prise par rapport aux Evangiles, l'allusion au serment du *seul* Sergios, tout s'oppose à la description précédente. La singularité de l'attitude et du vocabulaire de Cusina et de ses alliés de Byzacène en ressort plus nettement, et nous conduit, en dernière analyse, à envisager leur possible christianisation. Qui pourrait d'ailleurs s'en étonner étant donné l'origine familiale de Cusina ? Une mère romaine au début du vi^{e} siècle était forcément une mère chrétienne.

La localisation de Cusina nous permet ainsi d'apporter à son portrait de « Maure » une première et considérable série de nuances, que l'analyse de sa carrière politique va largement compléter.

3) La carrière de Cusina

Trois aspects essentiels se dégagent de cette carrière. En premier lieu, les rapports réguliers existant entre Cusina, en tant que chef de *gentes*, et les autorités de Carthage. A trois reprises, en effet, nous avons la preuve que ce personnage bénéficia d'une sorte d'investiture de fonction par les Byzantins, qui réunissait divers aspects de deux procédures anciennes, les investitures de princes alliés de Rome et les nominations de préfets de tribus. Nous reviendrons plus loin sur ces cérémonies, essentielles pour comprendre la position des Maures de l'intérieur avant le vi^e^ siècle [138] . Il importe seulement ici de montrer que Cusina y participa. Or, même si les sources ne sont pas absolument explicites, le fait ne paraît pas douteux dès 533. Procope signale en effet que peu après leur débarquement, vers le mois de novembre, les chefs maures de Maurétanie, Numidie et Byzacène contactèrent les Byzantins, victorieux de Gélimer à Ad Decimum, pour leur faire officiellement une offre de ralliement, en demandant une investiture selon des rites anciens, pratiqués au temps des empereurs mais aussi à l'époque ultérieure par leurs successeurs, les rois vandales. Un accord fut conclu, des insignes et des cadeaux furent remis par Bélisaire à chacun des chefs, et certains de ceux-ci livrèrent en garantie leurs enfants en otages [139] . Mais l'année suivante, quand la rebellion éclata en Byzacène et en Numidie, conduite notamment par Cusina, le même historien indique que Solomon rappela aux insurgés qu'ils avaient auparavant promis leur alliance et remis leurs enfants en otages [140] . De toute évidence, Cusina faisait ainsi partie des chefs investis en 533, et probablement aussi de ceux qui auparavant avaient l'habitude d'être pareillement investis par les rois Vandales [141] . Ses contacts avec le pouvoir central étaient donc anciens.

Ils n'empêchèrent pas sa rebellion en 534, pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons [142] , ni sa fuite dans l'Aurès auprès de

Iaudas en 535. Mais ce choix ne fut finalement pas très heureux : en 539, Iaudas fut attaqué à son tour par les Byzantins et expulsé de l'Aurès, désormais occupé et encerclé de forteresses [143]. Aucun texte ne mentionne à ce moment Cusina, que l'on retrouve pourtant à partir de 544 désigné comme un chef de tribus de Numidie, allié des Byzantins [144]. Et de fait, un peu plus tard, en 548, Corippe définit son autorité nouvelle : il est alors à la tête de trente chefs placés sous ses ordres : *ille duces proprios triginta fortior armat* [145]. L'expression *duces proprios* est particulièrement significative du pouvoir considérable de Cusina à ce moment sur les tribus de Numidie. Un étonnant retournement de situation s'est donc produit pour lui : vaincu, chassé de Byzacène avec les restes d'un groupe décimé, et réfugié, suppliant auprès de Iaudas, il est dix ans plus tard à la tête d'une véritable confédération dans sa terre d'accueil, mais soumis à l'Empire. Si, comme tout le laisse penser, la Numidie fut totalement contrôlée par ce dernier entre 539 et 544, après la victoire de Solomon dans l'Aurès [146], l'évolution de la situation de Cusina ne peut s'expliquer que par une politique délibérée des généraux de Justinien en sa faveur. De toute évidence, le chef maure est passé sous leur contrôle lors de la campagne de 539. Soumis et jugé désormais sûr, il est devenu une carte essentielle de la politique maure des Byzantins, qui l'ont investi d'un pouvoir de commandement sur une partie des tribus de Numidie. Sa nouvelle autorité et son rôle d'allié fidèle trouveraient donc leur explication dans une fonction d'agent délégué de l'Empire, chargé à nouveau de la direction de tribus officiellement soumises et intégrées à la province.

Les textes décrivant sa situation quinze ans plus tard, en 563, confirment cette analyse. Jean Malalas le présente alors comme *l'exarque de son peuple*, qui *avait l'habitude de recevoir, en temps opportun, une certaine quantité d'or du chef des Romains, depuis qu'il commandait le peuple des*

Maures [147] . Ce versement nous renvoie aux dons faits par Bélisaire en 533, et sa périodicité établit la continuité avec la fonction officielle mise en valeur précédemment. Ainsi, du début des années 530 à sa mort en 563, en mettant à part les moments où il participa à des soulèvements [148] , Cusina fut en liaison continue avec le gouvernement de Carthage, dont il était le représentant auprès de diverses tribus.

Celles-ci, nous pouvons le vérifier avec certitude en 544, étaient officiellement intégrées à l'Empire. A ce titre, leurs membres devaient aussi posséder individuellement un statut, qui ne pouvait guère être que celui de citoyen romain, comme l'atteste précisément un passage méconnu de la *Johannide* situé en 548. Lors de l'ultime bataille contre Carcasan, Antalas et les *Laguatan*, Corippe fait dire en effet à Jean Troglita, dans une harangue aux Romains pour qu'ils prêtent assistance aux troupes du fidèle Cusina en difficulté :

> *Romanum imperium gentes quascumque fideles*
> *subjectasque videt, cives putat esse Latinos* [149] .

Le mot *Latinus* ne doit pas induire en erreur : il sert couramment de synonyme dans le poème à *Romanus* [150] . Le poète s'adressait à un auditoire romain, et ne pouvait sur un sujet aussi grave se permettre d'affabulations. Son témoignage est donc important, et confirme la position originale (très ancienne probablement, nous y reviendrons [151]) des Maures de l'intérieur au vi^e^ siècle : ils cumulaient l'appartenance à une structure tribale et la citoyenneté romaine.

Cette position permet aussi de comprendre l'aisance avec laquelle des *gentes* s'insérèrent à certains moments dans l'armée byzantine. Elle enlève surtout toute étrangeté aux honneurs dont Cusina fut chargé en 548. Il porta en effet à ce moment le titre de *magister*, à développer probablement en *magister militum* :

> *Est etiam dux ipse feras disperdere gentes*
> *Romana pro parte parans, dum plaudit honorum*

inflatus titulis, dum dicitur esse magister [152]

Fort de ce titre, il eut en tout cas des soldats romains sous ses ordres :

Romanis gaudet sese tamen esse magister
militibus medium, quos princeps maximus orbis
ipse dedit paci socios pugnae ministros [153] .

Mais en même temps, et c'est un troisième aspect de sa carrière qui ne disparut jamais, Cusina resta de bout en bout un chef de tribu. C'est ainsi qu'il apparaît en 563 dans le texte de Jean Malalas cité plus haut, et c'est ce qui finit par lui coûter la vie. Il fut en effet mis à mort cette année là sur l'ordre du gouverneur Jean Rogathinos. La raison de ce meurtre est inconnue, mais ses suites sont significatives : les fils de Cusina déclenchèrent une révolte, décrite par tous nos textes comme une « guerre maure », comme celle des décennies précédentes [154] .

Comment donc définir à nouveau ici le profil culturel de Cusina ? Ce personnage ne peut être un grand nomade chamelier engagé dans un processus d'invasion comme le voulait Courtois. Tout témoigne chez lui d'une grande familiarité avec l'Empire, et de liens anciens et réguliers avec le monde romain. Mais il n'est pas possible non plus d'en faire un *Afer*, comme le suggérait P.-A. Février : à la tête en 534 d'un groupe apparemment semi-nomade ou nomade, toujours défini comme chef de *gentes*, il n'a jamais été intégré à une cité. P.-A. Février estimait que le *Maurus* n'était peut-être que le produit des circonstances d'une guerre, c'est-à-dire qu'il aurait été défini d'abord dans nos textes par son hostilité à l'ordre romain [155] . Mais notre principale source, Corippe, fait précisément de Cusina un ami toujours fidèle de l'Empire (*Cusina, Romanis semper fidissimus armis* [156]), sans pour autant cesser de le désigner comme *Maure*. Le fait même qu'il existe ainsi un « bon Maure » dans la *Johannide* montre bien les difficultés de cette interprétation.

Comme Antalas, Cusina témoigne donc de la complexité de la notion de *Maure* au vi^e^ siècle, en particulier pour ceux que Corippe percevait

comme des « Maures de l'intérieur ». Or, cette complexité se vérifie encore, peut-être de manière plus éclatante, dans le cas du troisième chef qu'il nous reste à envisager, Iaudas.

C – IAUDAS [157]

Ce personnage est, parmi les grands chefs maures du début du vi^e^ siècle, à la fois le moins bien connu et aussi probablement le plus important. Corippe ne le nomme que trois fois, d'abord dans une brève allusion à son soulèvement des années 534-35, puis à deux reprises pour célébrer, en 548, son ralliement tardif et contraint à l'Empire [158]. Procope est beaucoup plus précis : le nom de Iaudas revient une vingtaine de fois dans ses œuvres, dans la *Guerre vandale*, mais aussi dans la *Guerre gothique* et le *Traité des Edifices*. Iaudas est à ses yeux un acteur essentiel du problème maure, *de tous les Maures le plus beau et le plus vaillant* écrit-il même [159]. Cette différence d'approche entre nos deux sources essentielles n'est pas fortuite, et il n'y pas à mettre en question l'insistance de Procope, témoin direct qui fut à même de juger la place de Iaudas en Numidie. L'interrogation de l'historien doit plutôt porter sur la discrétion de Corippe, qui s'explique avant tout par les difficultés considérables que causa ce Maure aux Byzantins. De 534 à 546, il s'est toujours comporté, en effet, en adversaire de l'Empire : soulevé en 535 en même temps que Cusina [160], il s'avère capable la même année d'accueillir les chefs de Byzacène vaincus [161] et de mettre ensuite en échec Solomon dans sa première campagne contre l'Aurès [162]. Attaqué à nouveau en 539, il doit céder après une longue résistance [163], mais ne capitule pas : alors que Cusina à ce moment devient un allié fidèle des Byzantins, alors qu'Antalas avait déjà longtemps collaboré avec ces derniers, Iaudas choisit l'exil et gagne la Maurétanie indépendante [164].

Il en ressort en 546 pour de nouveau attaquer l'Empire à la tête d'une armée venue de Numidie, qu'il joint à la grande coalition dirigée par Antalas et les *Laguatan* [165] . Seul l'écrasement de celle-ci semble alors le faire plier. Il ne réapparaît en effet que dans l'hiver 547-548, pour fournir des hommes à l'appel de Jean Troglita. Mais la manière dont Corippe le présente alors est très originale : il n'est que le *famulatus* Iaudas, le seul qui dans les descriptions des auxiliaires maures dans la *Johannide* apparaisse comme un allié malgré lui, qui agit sous la contrainte [166] . Et peut-être même ce ralliement forcé tourna-t-il court, puisque Procope, en résumant la guerre de 548 dans la *Guerre gothique*, associe au terme de celle-ci Antalas *et Iaudas* pour évoquer les vaincus qui devinrent les « esclaves de l'empereur » [167] . Ce personnage, par son obstination à refuser la restauration de l'autorité romaine, fut ainsi, parmi les Maures de l'intérieur, le seul qui mit réellement en échec la politique impériale, qu'elle se fît agressive ou qu'elle cherchât à établir des alliances. Corippe, fidèle à sa logique, préféra donc éviter de le nommer.

En résumant de la sorte la carrière de Iaudas, nous esquissons cependant un portrait apparemment sans nuances du personnage. Or, à nouveau, la réalité s'avère infiniment plus complexe. Si la ligne politique qu'il suivit fut en effet sans détour, et clairement anti-impériale, rien n'autorise pour autant à faire de lui un archétype du Berbère éternel, étranger à toute influence romaine. Comme dans le cas de Cusina, de multiples indices, et d'abord sa localisation, et le passé de son pays, obligent très vite à lui attribuer une complexité culturelle insoupçonnée : car Iaudas était issu d'une terre qui avait été romaine, et dont les habitants, ses hommes, restaient familiers de la romanité.

1) Le territoire de Iaudas

a) Quel Aurès ?

Iaudas, nous l'avons vu, apparaît dans nos sources en 535. Procope, après avoir raconté les deux défaites successives de Cusina et de ses alliés, insurgés contre l'Empire depuis le printemps 534, signale qu'à la suite de la victoire byzantine de Burgaon les vaincus s'enfuirent en Numidie *et se firent les suppliants de Iaudas qui commandait les Maures dans l'Aurasion* [168] . Cette première indication semble offrir une localisation claire et précise, puisque l'*Aurasion* est depuis longtemps identifié avec le massif de l'Aurès, au sud-est de l'Algérie actuelle. Mais le problème est malheureusement vite compliqué par Procope lui-même lorsqu'il entre dans les détails.

A deux reprises en effet, l'historien grec affirme que le pourtour de l'*Aurasion* est d'environ trois jours de route pour un voyageur au pas alerte [169] . Si l'on retient la définition qu'il donne lui-même d'une journée de voyage pour ce type de voyageur au début de la *Guerre vandale*, soit « deux-cent-dix stades ou la distance d'Athènes à Mégare » [170] (environ 38 km [171]), le périmètre de l'Aurès serait d'à peu près 110 ou 120 km, ce qui ne convient manifestement pas à l'ensemble du grand massif aurasien tel qu'il est défini aujourd'hui [172] . En revanche, ces chiffres pourraient en gros correspondre au pourtour de l'actuel Djebel Aourès, homonyme du massif, situé dans sa partie orientale, au sud-ouest de Khenchéla. C. Courtois, qui mit en valeur cette anomalie du texte de Procope, en déduisit que l'*Aurasion* devait être parfois pour l'historien grec ce seul Djebel Aourès. Mais parfois seulement. Car, notait-il à partir d'autres passages, « le nom d'Aurès était [aussi] donné autrefois à l'énorme ensemble dans lequel s'intègre le Djebel Aourès » [173] . A l'occasion de l'étude d'un extrait du *De Aedificiis*, J. Desanges est revenu sur ce problème, pour souligner que Procope,

selon lui, privilégiait le sens étroit, et conclure : « l'*Aurasion* est le massif relativement restreint qui s'allonge au sud-ouest de Mascula (Khenchéla), ville voisine de Bagaï, c'est-à-dire l'actuel Djebel Aourès, et non l'énorme ensemble que l'on a pris l'habitude d'appeler Aurès » [174] . Toutefois, dans le même article, J. Desanges reconnut aussi que certains passages montraient chez l'historien grec « une tendance à étendre géographiquement le sens de ce terme » [175] . Cette dernière nuance n'a pas paru réellement préoccupante au plus récent et au plus complet des historiens de l'Aurès, M. P. Morizot, qui à plusieurs reprises au cours des dernières années, dans des publications importantes, a estimé que seule une interprétation restrictive du mot *Aurasion* pouvait éclairer les textes de Procope et s'accorder avec le paysage archéologique de l'Aurès. Dès lors, et c'est l'essentiel, pour P. Morizot Iaudas ne devrait plus être considéré dans les années 530 que comme le chef de la seule partie orientale de l'actuel massif aurasien [176] .

Cette interprétation ne fait cependant que renvoyer dans l'ombre une difficulté qui est loin d'avoir disparu. Car, comme l'avait bien vu Courtois, nombreux demeurent les indices suggérant que Procope utilisait fréquemment le terme *Aurasion* dans un sens très large, dépassant nécessairement les limites du Djebel Aourès ou de l'actuel Aurès oriental. Comment comprendre autrement, par exemple, ce passage ?

> En effet, depuis que les Maures avaient enlevé la possession de l'Aurasion aux Vandales, aucun ennemi encore n'était venu les y attaquer ni n'avait même fait craindre sa venue aux barbares. Qui plus est, la cité de Timgad, située contre la montagne [πρὸς τφ ὄρει], au début d'une plaine s'étendant vers l'est, et qui était bien peuplée quand elle était habitée, avait été vidée de sa population... [177] .

L'expression πρὸς τφ ὄρει est ici décisive : en évoquant dans une première phrase l'*Aurasion*, puis en situant aussitôt après Timgad « contre la montagne », il est évident, en effet, que Procope parle

toujours du même relief. Timgad est donc pour lui une ville située « contre » l'*Aurasion*. Or, il suffit de regarder une carte pour constater que la montagne contre laquelle se trouve aujourd'hui Timgad est l'Aurès occidental, et non l'Aurès oriental, et encore moins le Djebel Aourès ! Nous avons bien là la preuve que l'*Aurasion* de Procope incluait aussi l'Aurès occidental.

De la même manière, comment écarter la remarque de la *Guerre vandale* selon laquelle *la terre de Zabê, qui est appelée Maurétanie première et dont la capitale est Sitiphis, se trouve au-dessus* [υπέρ] *de la montagne de l'Aurasion* ? [178] Certes, le mot υπέρ possède un sens large, mais les dimensions du premier terme de la comparaison, la province de Maurétanie Sitifienne tout entière, rendent très peu probable une allusion au seul Djebel Aourès. De toute évidence, l'*Aurasion* est ici pour Procope tout le massif aurasien actuel, au-delà duquel commençait effectivement la Sitifienne. Cette interprétation est renforcée par un autre passage de la *Guerre vandale* où l'historien grec affirme que les Maures de Iaudas, avant 535, *contrôlaient aussi la terre située à l'ouest de l'Aurasion, vaste et fertile*, définition qui peut difficilement correspondre aux montagnes de l'Aurès occidental [179] .

Il faut donc admettre, comme Courtois l'avait compris, que Procope donnait au mot *Aurasion* une extension variable, le restreignant parfois à une montagne, peut-être le Djebel Aourès, mais l'étendant parfois aussi à tout le massif actuel de l'Aurès [180] . Le second sens était-il moins répandu que le premier ? Un dossier longtemps considéré comme mystérieux conduit aujourd'hui à renoncer à cette idée. Au ve siècle, en effet, deux auteurs différents, Victor de Vita et Quodvultdeus de Carthage (si le *Liber Promissionum* est bien de lui), évoquent en Afrique une région nommée *Abaritana* ou *Avaritana*. Pour Victor de Vita, ce territoire, une *provincia*, avec la Byzacène, la Gétulie et une partie de la

Numidie, alla à Genséric lors du partage des terres africaines entre le roi vandale et ses guerriers après 439 [181] . Pour le *Liber Promissionum*, l'*Avaritana* était également une *provincia*, où, à l'époque du texte, vers 445-455, existait encore un culte païen [182] . Dans les deux cas, on remarque que l'espace désigné ainsi était nécessairement vaste, puisqu'on l'identifiait à une province et qu'on le mettait (Victor de Vita) sur le même plan que la Numidie et la Byzacène. En reliant ces ces deux témoignages à d'autres textes, antérieurs ou postérieurs, J. Desanges [183] a établi de manière convaincante que la région ainsi désignée ne pouvait être que l'Aurès, connu simultanément des géographes arabes des ixe et xe siècle sous la double forme *Awrâs* (par exemple chez Ibn al-Fakîh alHamadhânî [184]) et *Awâris* (Ibn Khurdâdhbah [185]). La seconde forme, qui est proche de l'*Avaritana* du ve siècle, dériverait selon lui du nom d'un *vicus Abaris* [186] , devenu avant le ve siècle une *civitas*. J. Desanges n'a cependant pas voulu, en élucidant cette question, étendre ses conclusions au problème de l'*Aurasion* de Procope. Mais on peut penser que l'équivalence constatée au Haut Moyen Age, *Awaris/ Awras*, pour désigner le même très vaste massif, n'était pas une invention des Arabes. Elle résultait probablement d'une autre équivalence établie dans l'Antiquité tardive entre deux termes qui devaient déjà désigner le même pays : *Avaris/Avaritana* et *Aurasion/ Aurasis* (Corippe parle de l'*Aurasitana manus* [187]). Si cette hypothèse est juste, on en mesure la conséquence : étant donné l'importance spatiale de la *provincia Abaritana* au ve siècle, l'*Aurasion* était déjà aussi, dès cette époque, un ensemble certainement bien plus vaste que le seul Djebel Aourès. Procope n'aurait donc pas innové en donnant une signification large au mot, en particulier quand il évoquait le territoire de Iaudas.

Reste évidemment à découvrir la clef qui expliquerait l'alternance entre sens large et sens restreint dans son œuvre. Elle se trouve peut-être

simplement dans les variations de perspectives adoptées par l'historien au cours de son récit. Dans le *De Aedificiis*, en effet, on remarque qu'une première notice sur la montagne se scinde en deux parties [188] :

> (VI, 7, 2-5) Il existe une montagne en Numidie, que l'on appelle Aurès, telle qu'il ne s'en trouve assurément nulle part ailleurs sur la terre habitée. En effet, cette montagne se dresse en abrupt jusqu'au ciel et son pourtour est d'environ trois jours de route. A qui l'aborde, elle est inaccessible, n'offrant à l'ascension que des parois à pic. Mais si l'on s'est rendu en haut, on trouve une campagne grasse, des plaines unies, des chemins faciles, des prairies propres au pâturage, des enclos plantés d'arbres, partout des champs. Des sources sortent en bouillonnant des rocs qui se trouvent en cet endroit, mais les eaux en sont calmes. Les rivières sont ridées de remous nombreux. Et voici le plus inattendu de tout : les champs de blé et les arbres dans cette montagne produisent des épis et des fruits deux fois plus gros qu'ils ne le sont dans le reste de la Libye. Voilà ce qu'il en est du mont Aurès.
> (VI, 7, 6-9) Les Vandales l'occupèrent à l'origine avec toute la Li-bye. Les Maures, après les en avoir chassés, s'y établirent. Ayant expulsé de là les Maures et Iaudas qui régnait sur eux, l'empereur Justinien adjoignit ce territoire au reste de l'Empire romain. En prévision du risque que les barbares dévastent à nouveau ce pays par leurs incursions, d'une part il fortifia les villes situées autour de la montagne, qu'il avait trouvées désertes et absolument démunies de remparts, villes au nombre de cinq, c'est-à-dire Bagaê, Phlorentianê, Badê, Mêleon, Tamougadê, ainsi que deux forts, Dabousis et Gaiana ; d'autre part, ayant établi dans ces places des garnisons suffisantes, il ne laissa aux barbares de la contrée aucun espoir d'entreprise contre l'Aurès. Et quant au pays situé au-dessus de l'Aurès qui n'était pas du tout sous la domination vandale, il en chassa les Maures et fortifia des villes au nombre de deux : Phrikê et Sitiphis.

Procope commence ici par une description purement géographique (VI, 7, 2-5), dans laquelle il assigne à l'*Aurasion* un pourtour équivalent à trois journées de marche. Puis, aussitôt après (VI, 7, 6-9), mais changeant manifestement de préoccupation, il entreprend un exposé historique sur la région depuis les années 480, conclu par la liste des lieux fortifiés par Justinien ἀμφὶ τό ὄρος. Certes, J. Desanges, gêné par l'obscurité de plusieurs des toponymes cités, s'est demandé ici si les termes employés par Procope n'évoquaient pas une proximité imprécise par rapport à la « montagne », et non une disposition réellement périphérique des sites en question [189] . Cependant, plusieurs de ceux-ci paraissent devoir être

identifiés à des villes effectivement situées autour du massif aurasien, compris cette fois dans son sens moderne : *Bagaê* est certainement *Bagaï*, Badê *Badès*, Tamougadê *Timgad*. Quant à *Dabousis*, on peut penser comme P. Trousset qu'il s'agit de Thabudeos [190] . Ces identifications obligent donc à attribuer à Procope une conception plus large de l'*Aurasion* dans cette seconde partie de son exposé, ce que vérifie la fin du même texte [191] , quand il localise la Maurétanie Sitifienne ὑπέρ τόΛύράσιον. Ainsi se révèle-t-il capable de juxtaposer dans le même développement deux définitions différentes de l'Aurès, l'une restrictive quand il se place dans une perspective géographique, l'autre large dès qu'il envisage un point de vue politique et historique.

Or, le même procédé est réemployé dans son second grand texte sur l'Aurès, dans la *Guerre vandale* :

> Cette montagne, située à treize jours environ de route de Carthage, est la plus grande de toutes celles que nous connaissons. Le circuit en est de trois jours de trajet pour un bon marcheur. Pour qui veut la gravir, la montagne est d'un accès difficile et terriblement sauvage ; mais quand on monte et qu'on arrive en terrain plat, des plaines apparaissent, des sources nombreuses aussi, qui donnent naissance à des rivières et à une quantité admirable de parcs. Et le blé qui pousse ici comme toutes les variétés de fruits sont deux fois plus importants que ceux produits dans tout le reste de la Libye.
>
> Il y avait aussi des forteresses sur cette montagne, mais elles étaient négligées parce que les habitants n'en voyaient pas la nécessité. En effet, depuis que les Maures avaient enlevé la possession de l'Aurès aux Vandales, aucun ennemi encore n'était venu les y attaquer ni n'avait même fait craindre sa venue aux Barbares. Qui plus est, la cité de Tamugadis, située contre la montagne, au début d'une plaine s'étendant vers l'est, et qui était bien peuplée quand elle était habitée, avait été vidée de sa population, puis rasée jusqu'au sol par les Maures, pour éviter que leurs ennemis ne pussent y établir un camp ni même ne trouvassent dans son existence un prétexte pour s'approcher de la montagne. Les Maures de cette région occupaient aussi la terre à l'ouest de l'Aurès, qui est vaste et prospère. Plus loin vivaient encore d'autres peuples maures, que commandait Ortaïas... [192] .

A nouveau ici, en racontant la préparation de l'expédition de Solomon contre Iaudas en 535, l'historien grec interrompt d'abord son récit, pour

ouvrir une véritable parenthèse géographique sur la montagne et ses multiples richesses cachées, et il répète alors que son périmètre équivaut à trois jours de marche pour un voyageur sans bagages. Mais ensuite, changeant de perspective, il commence une présentation des Maures et de leurs méfaits passés, et accumule les détails, déjà signalés, qui impliquent de sa part une conception au contraire beaucoup plus large des limites de l'*Aurasion* : une vaste terre fertile se trouve à l'ouest de la montagne, Timgad est située contre celle-ci, etc…

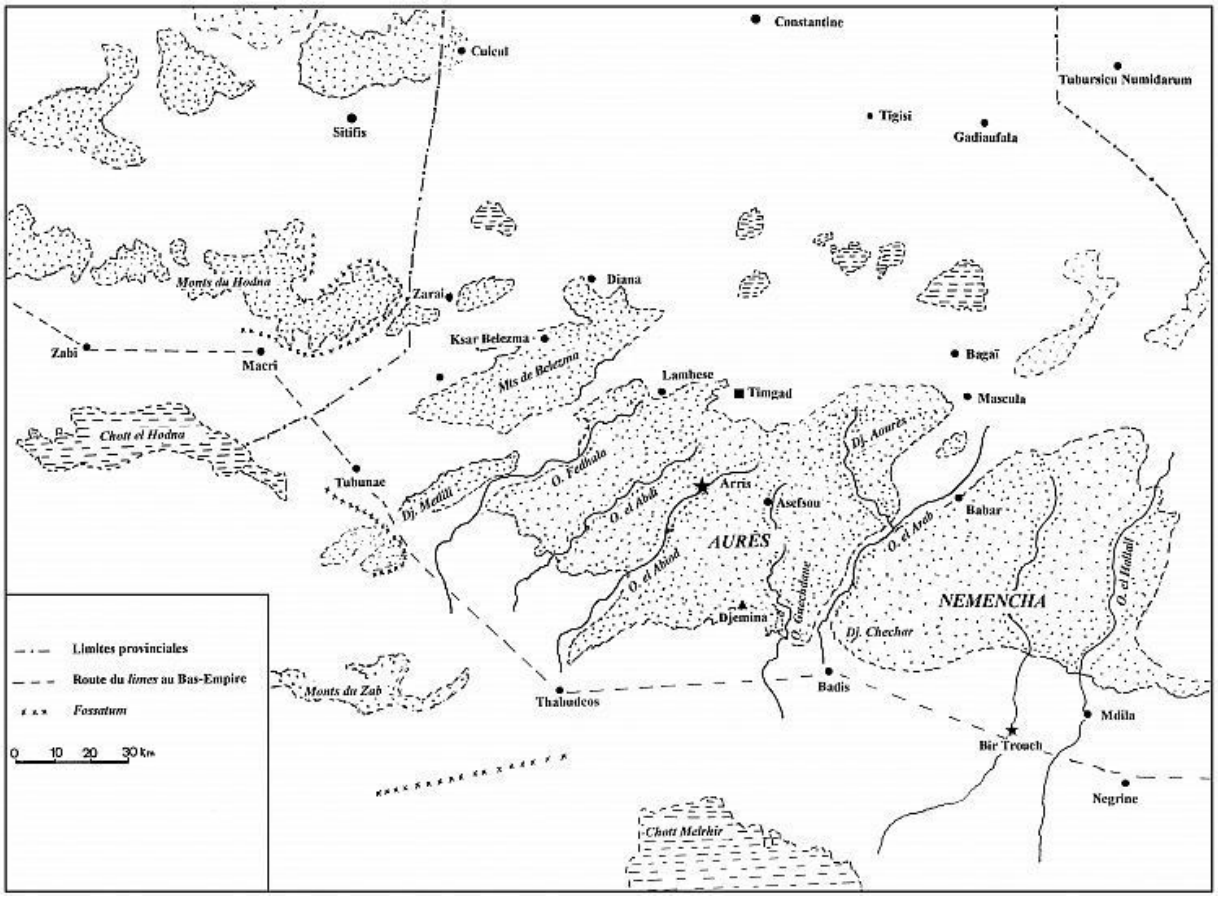

Carte 13 – L'Aurès et ses marges (v^e^ et vi^e^ siècle).

Si Procope avait bien à l'esprit deux visions différentes de la superficie de l'Aurès, celles-ci ne se trouvaient ainsi apparemment pas associées à la même perspective : la définition d'un *Aurasion* restreint, (peut-être le *Djebel Aourès*, mais rien ne le prouve), ne figure en fait qu'à l'intérieur de

notices géographiques plus ou moins artificiellement intercalées dans des développements historiques. Peut-être n'y a-t-il là qu'une coïncidence, auquel cas les hésitations de Procope, sans logique, refléteraient seulement un flottement commun à ses contemporains dans la définition de l'*Aurasion*. On peut cependant se demander aussi si, à côté d'un usage toponymique ancien limitant le nom d'*Aurasion* à un ensemble orographique limité, peut-être l'Aurès oriental ou le seul Djebel Aourès, l'expansion politique et militaire des Maures qui en étaient originaires n'avait pas conduit depuis le Ve siècle à étendre le nom à tout le massif actuel [193]. L'hypothèse expliquerait à la fois les deux sens du terme, et la coïncidence chez Procope entre changements de perspective dans le récit et changements de sens. Elle impliquerait aussi, en accord cette fois avec les nombreux travaux de P. Morizot sur le caractère assez peu romanisé de l'Aurès oriental [194], que les ancêtres de Iaudas habitaient d'abord ce pays, sans pour autant remettre en question une autre réalité qui nous paraît bien établie : au début du vi^e^ siècle, le même Iaudas tenait un territoire nommé *Aurasion* qui ne peut être que l'actuel grand massif de l'Aurès [195].

b) Les marges de l'Aurès

Plusieurs indices suggèrent que ce chef contrôlait même une région bien plus vaste. Lorsque Solomon se décida en effet à intervenir contre lui, en 535, il venait d'être signalé près de Tigisis, soit à 60 km au nord du massif [196]. Quatre ans plus tard, quand le général byzantin entreprit sa seconde expédition dans la région, Procope nous apprend qu'il prit d'abord la précaution de ravager les plaines céréalières de Timgad, pour priver Iaudas de ravitaillement [197]. Ces deux remarques invitent clairement à penser que le chef maure dominait alors au moins une partie des plaines situées au nord du massif aurasien.

Vers le sud, nous pouvons également constater que son autorité débordait des limites du massif, grâce au passage où Corippe, sans le nommer, décrit les troupes qui le suivaient en 546 [198]. Iaudas ne peut être, en effet, que « ce fameux chef », venu « des contrées opposées » aux rivages syrtiques, et qui brûle de venger « la ruine que l'armée romaine lui infligea précédemment » [199]. Avec lui, marche d'abord l'*Aurasitana manus*, expression dont l'adjectif dérive évidemment d'un nom latin équivalent au grec *Aurasion*. Mais, ajoute le poète,

> Innumerae gentes illum comitantur euntem [200].

Et il livre alors les noms des territoires de cinq *gentes* qui suivaient aussi le chef de l'Aurès : le rocher de *Gemini*, les campagnes de *Zerquilis*, les monts du *Navusi(us ?)*, l'*Arzugis*, les campagnes de *Vadis*. Parmi ces noms, un ne s'applique, de toute évidence, qu'à une simple subdivision de l'*Aurasitana manus* : *Quae Gemini Petram* [*colunt*] désigne en effet une tribu dont le lieu de résidence est identique à la *Petra Geminianou* de Procope. Or, ce nom n'est dans le récit de l'historien grec que celui d'un pic de l'Aurès, où Iaudas cachait ses trésors [201]. L'insistance mise par Corippe sur ce sous-groupe aura-sien doit probablement s'expliquer par la célébrité, dans toute l'Afrique, de la *Petra Gemini* depuis la victoire de Solomon en 539. Le nom était connu de tous, et le citer en 546 revenait à souligner la gravité d'un danger maure qui renaissait de ses cendres.

Le toponyme suivant est beaucoup plus énigmatique. Divers rapprochements ont été proposés pour *Zerquilis*, le dernier en date avec Rhesquil, un site de la vallée de l'oued Guechtane, par P. Morizot [202]. Aucun, faute de preuves, n'est réellement convaincant, mais on peut convenir avec P. Morizot que la description que donne Corippe de *Zerquilis*, avec d'*horrida rura*, conviendrait à une région du sud du massif.

C'est vers le sud aussi que nous conduit le dernier nom de la liste, *Vadis*. Ce toponyme doit en effet être rapproché de la moderne Badès, située

sur la frange sud-est de l'Aurès. Certes, il existait une autre cité au nom identique dans l'Antiquité, dans la région des Babors [203]. Mais la forme *Vadis* pour l'actuelle Badès est déjà attestée au iiie siècle [204]. Et surtout, l'indication de Corippe selon laquelle on faisait à *Vadis* deux moissons par an [205] est répétée dans les mêmes termes par Al-Bakrî au xie siècle [206]. Or celui-ci situe la cité de Badès, où se font ces deux récoltes, sur une route nord-saharienne unissant Tehouda à Nefta [207]. Cette localisation oblige à identifier la *Vadis* de Corippe avec la ville du versant sud-oriental de l'Aurès, sur lequel Iaudas exerçait donc son autorité.

Beaucoup plus mystérieux demeure le *Navusi(us ?)*. Il ne peut s'agir, contrairement à ce que pensait Tissot, du Djebel Nafusa [208] : même en l'étendant vers l'ouest comme le faisaient certains auteurs arabes, ce massif était beaucoup trop éloigné de l'Aurès, et ses tribus appartenaient à l'ensemble tripolitain. Les détails fournis par le poète (*desertos locos* [209]) conduisent plutôt à identifier ces *nefanda montana* avec des reliefs plus arides que l'Aurès, mais situés à relative proximité. On peut penser alors soit à un sous-ensemble du massif situé sur sa bordure méridionale, soit réellement à une autre montagne : auquel cas, la partie sud-ouest des Némencha, à l'est du Djebel Chechar et au sud de Guentis, pourrait parfaitement convenir.

c) Le problème de l'*Arzugis*

La tentation de nombre d'historiens pour un rapprochement *Navusi(us ?)*/Nafusa est due aussi au trouble suscité par le nom du groupe qui apparaît ensuite dans le texte de Corippe [210] :

> *(...) Nutrit quos horrida tellus*
> *Arzugis infandae, veteres sic nomine dicunt.*

Ce nom d'*Arzugis*, connu de longue date selon le poète, évoque en effet immédiatement un pays souvent cité dans des textes de la fin du ive et

du début du ve siècle [211]. Il dérive d'un ethnonyme berbère, *Arzuges*. Les *Arzuges* formaient à l'origine une *gens*, identifiée comme telle par l'administration romaine. On trouvait vraisemblablement leur nom sur une borne de délimitation posée sous Trajan dans le sud tunisien, entre Bezereos et Tibibuci [212]. Le texte publié distingue les *Maba...* et les *Arzosei*. Mais, comme X. Dupuis nous l'a fait remarquer, il y a très probablement eu ici une erreur de lecture due à la confusion classique entre « S » et « G » : il faut donc lire *Arzogei*, et identifier dans le document une borne séparant le territoire de deux tribus contrôlées par l'administration romaine, à une époque où elle réorganisait ces régions méridionales. On retrouve une indication allant dans le même sens beaucoup plus tard, dans une énumération de peuples africains « alliés » du Vandale Genséric donnée par Sidoine Apollinaire [213]. Même si, de toute évidence, cette liste est purement fictive et anachronique, sa mention des *Arzuges* à côté des *Garamantes,* des *Psylles* et des *Nasamons* prouve que leur nom appartenait normalement au répertoire poétique de la barbarie africaine, et qu'il avait donc eu valeur d'ethnique au moins à l'origine.

Etait-ce toujours vrai aux ve et vi^e siècles ? La correspondance de saint Augustin montre qu'on parlait encore d'*Arzuges* à son époque, mais dans un sens apparemment plus large. Dans une lettre déjà souvent commentée, un certain Publicola, entre 395 et 399, questionna en effet l'évêque d'Hippone sur les serments prêtés sur leurs dieux païens par les travailleurs berbères qu'il employait [214] :

> Chez les Arzurges (in Arzugibus), à ce que j'ai entendu dire, les barbares (barbari) ont la coutume de prêter serment au décurion qui commande le limes, ou au tribun, et ils jurent par leurs démons quand ils concluent des engagements pour accomplir des transports ou pour garder les récoltes. Des propriétaires fonciers ou des fermiers ont l'habitude de les accueillir comme des gens dignes de confiance pour assurer la garde des récoltes, quand le décurion leur a envoyé une lettre ; les voyageurs qui doivent traverser le pays en les prenant comme guides font de même. (...) Si

> j'envoyais quelqu'un chez les Arzuges (ad Arzuges), lui serait-il permis de recevoir des barbares ce serment mortel ? [suivent de nombreuses autres questions dont plusieurs encore à propos des *barbares*].

La principale difficulté de ce texte, de notre point de vue, tient au rapport entre les barbares et les *Arzuges*. Comme A. Mandouze et Cl. Lepelley [215], il nous paraît nécessaire de dissocier les deux noms. Cette interprétation, indépendamment des conclusions qu'autoriseront plus loin les spécificités des *Arzuges*, peut être justifiée d'abord par un simple examen littéraire et linguistique de la lettre de Publicola. Le mot *Arzuges* n'apparaît en effet dans l'ensemble de la lettre qu'en deux occasions, et à chaque fois alors dans la même phrase que « barbares », mais dans des membres différents, avec dans les deux cas une volonté de localisation (*in Arzugibus ; ad Arzuges*). Par la suite, dans de nombreuses autres phrases ne nécessitant pas de références à une localisation, Publicola est amené à évoquer à nouveau ces barbares : or, systématiquement en chacune de ces occasions, il n'emploie que le mot *barbari*, et jamais *Arzuges* [216]. Pourquoi, s'il songeait précisément à ce groupe, ne plus le nommer ainsi ? Le phénomène se répète neuf fois et ne nous semble laisser aucun doute : les *Azurges* n'étaient pas les *barbares* et c'est donc a priori à deux groupes différents que Publicola faisait allusion.

Nous reviendrons plus loin sur les mystérieux *barbares* de cette lettre. L'essentiel est pour l'instant d'identifier les *Arzuges*. Ceux-ci formaient, de toute évidence, un groupe humain bien défini aux yeux des Romains de ce temps. Les tournures employées par Publicola (*in Arzugibus, ad Arzuges* [217]) sont sans équivoque. De la même manière, dans un passage des Actes de la conférence de Carthage en 411, l'évêque de Tusuros (Tozeur) déclare s'être mis en route en compagnie d'un prêtre d'Aquae (El Hamma du Djérid) en partant *de Arzugibus* [218]. A peu près au même moment aussi, saint Augustin, en évoquant les querelles entre donatistes et le schisme des maximianistes *in Byzantio et in Tripoli*,

précise : *sed confligant cum eis Arzuges* [219] . Tous songeaient donc à une population particulière, qui tirait certainement son nom de la *gens Arzugum* de jadis. Etait-elle pour autant encore purement berbère ? La question, pour être résolue, suppose que soit localisé avec précision le pays auquel elle était associée.

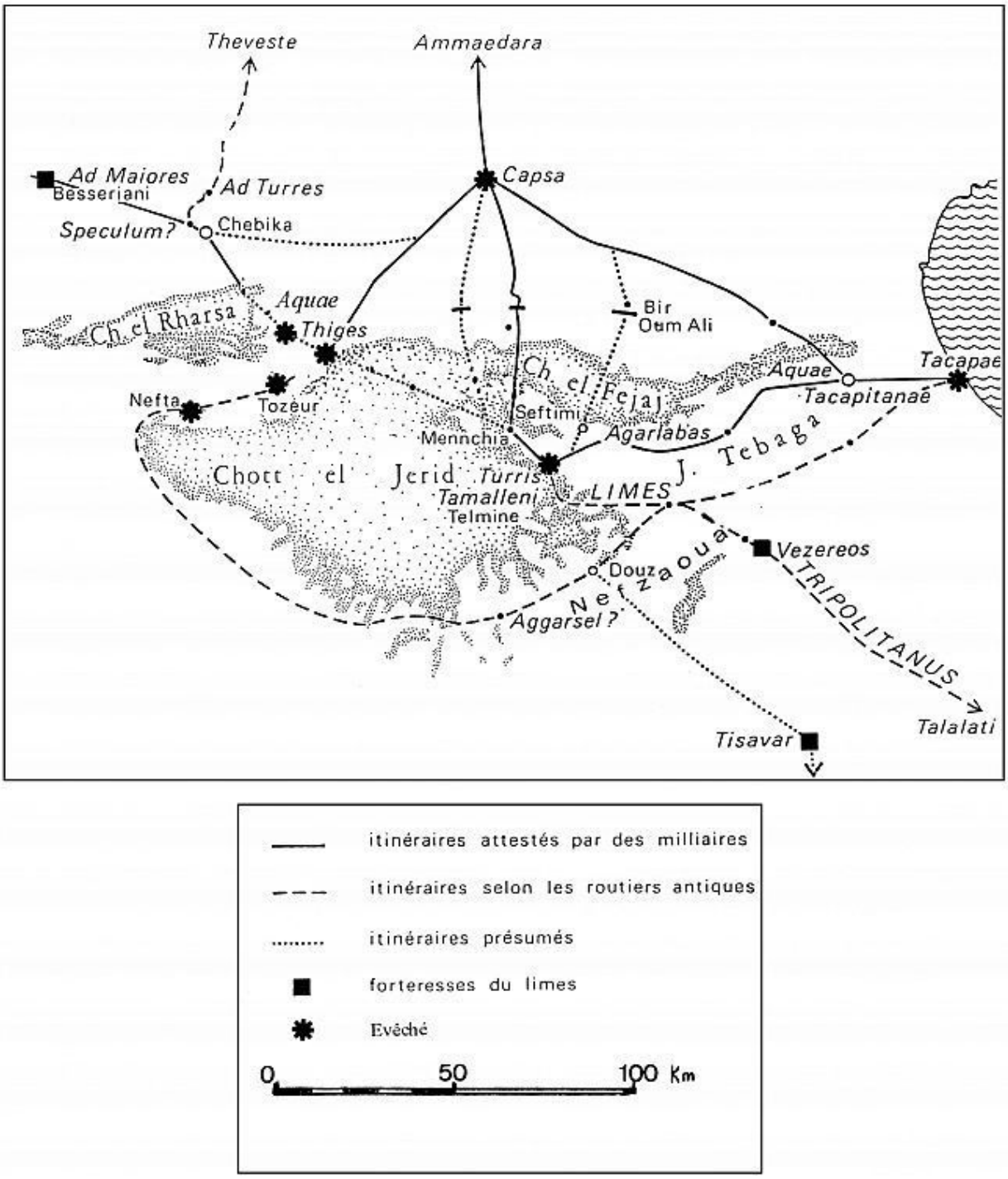

Carte 14 – L'Arzugis (d'après une carte de P. Trousset, *AA*, 1982, p. 49).

Au ive siècle, le nom d'*Arzuges* avait en effet été donné aussi au territoire que ceux-ci occupaient, qui était devenu l'*Arzugis*. Lors du concile de Carthage en 397, l'évêque Aurelius mentionna ainsi un pays dit *Arzuge* (à l'ablatif), mis sur le même plan que la *Tripolis* [220] . Nous savons

également qu'un adjectif s'était créé à partir de ce mot : Aurelius évoque dans le même texte les *Arzugitani fratres* à côté des *Tripolitani* [221] . Cet adjectif servait aussi, pris substantivement, à désigner la région : une lettre d'Aurelius est adressée en 419 aux évêques établis *per tractum provinciae Byzacenae et Arzugitanae* [222] . Or qu'entendait-on exactement sur le plan géographique par ces expressions ? On s'est souvent contenté, pour répondre à cette question, de relever quelques détails significatifs, comme la double association avec la Tripolitaine et la Byzacène, pour conclure que l'*Arzugis* couvrait le sud tunisien au sens large. L'analyse du contexte de nos documents permet en réalité d'être plus précis. Si l'on excepte en effet un texte d'Orose, sur lequel nous allons revenir, une grande cohérence caractérise les indications des autres sources. Toutes proviennent d'évêques, ou sont adressées à des évêques : saint Augustin, Publicola écrivant à saint Augustin, Aurelius de Carthage au concile de 397 ou dans une lettre de 419, l'évêque de Tusuros dans les Actes de la conférence de 411. En parlant d'*Arzugis* ou d'*Arzugitani*, tous ces auteurs font référence visiblement à une même réalité géographique, qu'ils connaissent bien, mais qui semble bien être aussi pour eux une réalité ecclésiastique.

Bien que plusieurs fois approchée, en particulier par S. Lancel [223] , l'hypothèse que l'*Arzugis* des textes chrétiens ait constitué une subdivision de province ecclésiastique n'a, à notre connaissance, jamais été explicitement formulée. Un détail de la lettre déjà citée d'Aurelius de Carthage en 419 nous semble, cependant, devoir nécessairement y conduire. Cette lettre est adressée, en effet, aux évêques établis *per tractum provinciae Byzacenae et Arzugitanae*. Or, par rapport aux autres documents d'origine ecclésiastique, deux traits la caractérisent. Le premier est sa nature officielle. Avant de figurer parmi les canons de l'Église d'Afrique, les déclarations évoquant au concile de 397 la

situation *in Arzuge et in Tripolitania*, puis les *Arzugitani et Tripolitani fratres*, étaient de simples réponses à des questions formulées lors d'un débat. De même, l'intervention de l'évêque de Tusuros en 411 était le discours improvisé d'un homme se référant à son expérience vécue. De même encore, la lettre de Publicola et la lettre d'Augustin ironisant sur les divisions entres donatistes étaient des documents sans caractère officiel. Au contraire, la mention de l'*Arzugis* par Aurelius en 419 figure dans ce qui est l'adresse officielle d'un document solennel du primat de l'Église d'Afrique annonçant la condamnation de Pélage [224]. Les termes de cette adresse, comme c'est toujours le cas pour ce type de document, ont été choisis avec une précision particulière. Aurelius envoie son texte aux évêques collectivement désignés par les subdivisions ecclésiastiques officielles auxquelles ils appartenaient. Or ici apparaît le deuxième trait remarquable du document. Le mot *provincia* est au singulier : *per tractum provinciae Byzacenae et Arzugitanae*. Compte tenu du caractère et de la nature du texte, ce singulier ne peut avoir qu'une signification : l'Arzugitane et la Byzacène formaient *une seule* province ecclésiastique, ce qui revient à dire que dans la célèbre province de Byzacène, habituellement seule citée, l'Arzugitane constituait une subdivision [225]. On pourrait, certes, s'étonner alors que d'autres textes, de nature moins officielle, paraissent l'associer à la Tripolitaine (ainsi les Actes du concile de 397 [226]). Mais l'étrangeté disparaît aussitôt si l'on se souvient, comme S. Lancel l'a montré, que la province ecclésiastique de Byzacène débordait au sud du Chott el Djérid sur la province civile et militaire de Tripolitaine, en incluant en particulier Turris Tamalleni [227].

L'*Arzugis* était simplement la partie méridionale de la Byzacène ecclésiastique. Elle occupait donc un secteur de la région du *limes Tripolitanus*, ce qui explique que pour certains elle pouvait être associée

à la Tripolitaine [228]. Ce n'était là cependant qu'un de ces chevauchements des limites religieuses sur les limites administratives, si banals en Afrique [229]. Du point de vue ecclésiastique, les choses devaient être claires : l'*Arzugis* et la *Tripolis* étaient deux unités nettement différentes. Il suffit pour s'en convaincre de revenir à l'intervention d'Aurelius en 397 : *nam in Tripoli, ut asseritur, episcopi sunt quinque* [230]. Nous connaissons ces cinq évêchés : Lepcis, Sabratha, Oea, Tacape et Girba, auxquels s'ajouta ensuite Gightis [231]. Tous sont situés sur la côte. Où placer des évêchés « arzuges » si l'*Arzugis* avait été, même partiellement, rattachée ecclésiastiquement à la Tripolitaine ? La seule solution pour concilier tous ces textes est bien d'admettre que, pour l'Église, l'*Arzugis* formait la partie méridionale de la province ecclésiastique de Byzacène, c'est-à-dire toute la bordure du Chott el Djérid, avec les évêchés de Tusuros, Nepta, Aquae et Turris Tamalleni. Ainsi s'explique également, avec cette situation à la limite du désert, qu'on ait souvent, pour évoquer des régions à problèmes, nommé à côté des *Tripolitani fratres* les *Arzugitani* plutôt que les *Byzaceni*, ce qui aurait été ridicule pour qui songeait aux parties très urbanisées de la Byzacène.

A ce stade de l'enquête, nous pouvons revenir sur la nature de la population de cette *Arzugis*. Nous avons vu qu'à l'origine celle-ci était purement berbère. Partant de là, et puisque nous somme dans une région méridionale qui ne fut évidemment pas en Afrique le foyer le plus dynamique de la romanisation, on admettra qu'au ve siècle certains de ceux qu'on appelait *Arzuges*, qui habitaient *in Arzuge*, vivaient encore dans une structure tribale, comme leurs ancêtres. Mais le dossier que nous venons d'analyser, qui à aucun moment ne fait référence à une *gens* et définit une *Arzugis* qui possédait des cités, autorise à se demander si le nom d'*Arzuges* n'avait pas pris un sens beaucoup plus large : le mot n'était-il pas devenu aussi au ive siècle un simple synonyme

d'*Arzugitani* ? En d'autres termes, n'appelait-on pas *Arzuges* simplement tous les habitants d'une vaste région qui avait jadis été seulement peuplée de Berbères portant ce nom ? Le processus envisagé ici n'aurait en effet rien d'extraordinaire. Il aurait simplement été le même que celui qui s'était développé en Numidie et en Maurétanie. A l'origine, un peuple berbère, les Numides ou les Maures, a habité un pays défini auquel il a donné son nom. Ce pays a été occupé par les Romains et une partie de sa population s'est romanisée, sans cependant qu'il perde son nom, qui avait jadis valeur d'ethnique. Au terme de l'évolution, au Bas-Empire, l'usage s'est établi de désigner par l'ancien ethnique tous les habitants de la région, les Berbères restés organisés en tribus comme les Romains des cités [232]. Saint Augustin ou Ammien Marcellin agissent exactement ainsi en parlant des « Maures » : il suffit de rappeler la mention chez le second du *Maurus* Eupraxius, en réalité le *magister memoriae* de Valentinien Ier [233]. Par un processus identique, on peut penser que l'évêque d'Hippone ou son collègue Aurelius, lorsqu'ils évoquent les *Arzuges* mêlés à la crise donatiste, songeaient en réalité aux habitants de l'*Arzugis* au sens large, Berbères et Romains. Cela expliquerait en particulier le caractère très général des documents adressés aux *Arzugitani fratres*, des chrétiens qui, pour partie, vivaient indiscutablement dans des cités romaines.

On perçoit dès lors la double difficulté que suscite le dossier de l'*Arzugis* du début du ve siècle lorsqu'on cherche à la mettre en rapport avec l'*Arzugis* de Corippe, fidèle à Iaudas en 546. D'une part, le pays possédait une partie de sa population qui était nettement romanisée. D'autre part et surtout, il se situait à une distance relativement importante de l'Aurès. Le pays des Chotts est éloigné de 150 km du massif ou de Badès, et étendre jusque-là l'autorité de Iaudas poserait deux nouveaux problèmes : que penser de la situation politique des Némencha dans ces

conditions ? Comment d'autre part situer Cusina, établi à l'origine juste au nord des oasis, par rapport à Iaudas ? Maintenir à ce moment l'hypothèse d'une localisation traditionnelle pour l'*Arzugis* fidèle au chef de l'Aurès ne serait envisageable, en fait, qu'à condition d'y voir la conséquence d'une évolution toute récente. La situation décrite par Corippe est en effet celle de 546, après les bouleversements causés dans le sud de la Byzacène par les victoires byzantines de 534-535. Or il est possible que ce ne soit qu'à ce moment seulement, tandis que Cusina fuyait vers l'Aurès, que les divers groupes nomades ou semi-nomades qui circulaient au sud de son territoire, de Négrine à Tozeur et Telmine, soient eux-aussi, sans migration, passés alors sous l'autorité de Iaudas. Il s'agirait, dans ce cas, d'une alliance ou d'un rapport de vassalité plus que d'une intégration à une confédération aurasienne.

Cette interprétation reste cependant fragile. Elle supposerait une extraordinaire extension du pouvoir de Iaudas, et rendrait, du coup, plausible aussi son contrôle sur le Djebel Nafusa, mais en admettant de la part de Corippe une incohérence complète dans son classement des tribus. L'hypothèse n'est guère vraisemblable, et n'est surtout pas nécessaire. Une alternative existe en effet, qui nous est offerte par un passage des *Historiae* d'Orose, écrit vers 417, le seul du dossier des *Arzuges* jusqu'ici laissé de côté [234] :

> *Tripolitana provincia, quae et Subventana vel regio Arzugum dicitur, ubi Leptis Magna civitas est, quamvis Arzuges per longum Africae limitem generaliter vocentur, habet ab oriente aras Philaenorum...*

Pour le prêtre espagnol, la Tripolitaine est d'abord appelée *subventana vel regio Arzugum*. Ces deux indications sont totalement originales et n'apparaissent dans aucune autre source. Appliqué à la région côtière célèbre par ses trois cités, le nom de « région des Arzuges » a toujours paru insolite. En général, les historiens ont donc pensé que seul l'intérieur de la province était ainsi désigné, pour certains jusque dans

les vallées de Tripolitaine orientale [235]. La difficulté est, comme nous l'avons vu, que tous les autres textes comportant des précisions géographiques sur les *Arzuges* et leur pays les distinguent bien de la Tripolitaine. Pour résoudre la contradiction, on peut penser qu'Orose faisait référence ici à une survivance toponymique correspondant peut-être à une ancienne réalité (une extension des tribus *Arzuges* jusqu'en Tripolitaine avant le second siècle), désormais modifiée. L'hypothèse nous paraît d'autant plus fondée que l'auteur lui même corrige aussitôt son propos : *quamvis per longum Africae limitem generaliter vocentur*. *Quamvis* pourrait être ici une conjonction introduisant une correction non seulement à valeur géographique mais aussi temporelle : « la Tripolitaine est appelée région des Arzuges, quoique l'on parle [*aujourd'hui*] d'Arzuges tout le long de la frontière d'Afrique ».

Cela éliminerait la Tripolitaine, mais ne réglerait pas le problème : comment en effet accepter une localisation aussi large que le *limes d'Afrique* quand nombre de textes ne connaissent d'*Arzuges* que dans le sud tunisien actuel ? La seule hypothèse qui nous paraisse envisageable est qu'Orose songeait en ce cas effectivement à de véritables *Arzuges*, des Berbères nomades qui devaient circuler le long du *limes*. Diverses inscriptions montrent, en effet, que le nom des *Arzuges* était devenu célèbre non seulement en Afrique mais aussi en Italie, peut-être, selon J. Desanges, parce que ces gens avaient acquis une grande réputation de guides et de passeurs [236]. Il est possible, dès lors, qu'on les ait trouvés un peu partout, exerçant leur spécialité en particulier au bord des Chotts, et que leur nom se soit ainsi répandu dans toute la zone méridionale de l'Afrique romaine. Dans cette perspective, le texte de Corippe que nous cherchons à éclairer prendrait enfin une signification rationnelle : le poète, constatant la dispersion des fameux *Arzuges* sur le secteur du *limes* de Numidie, et la présence de certains d'entre eux dans

l'armée d'Iaudas, se serait cru autorisé à parler d'*Arzugis* pour évoquer leurs terrains de parcours, situés en réalité sur le piémont saharien de l'Aurès. Un tel procédé, qui s'explique peut-être simplement par une nécessité de versification, n'aurait dans tous les cas rien d'étonnant de sa part : il ne s'agirait pas d'une invention ou d'une falsification, mais d'une facilité poétique fondée sur un phénomène réel (la dispersion des *Arzuges*), et qui se justifiait par la célébrité de ce nom, à laquelle Sidoine Apollinaire, bien que Gaulois, n'avait lui-même pas été insensible [237] .

Dans cette hypothèse, nous pourrions donc limiter l'autorité du chef de l'Aurès à la seule marge méridionale du massif, une région dont nous savons avec certitude qu'elle était sous son contrôle. Outre la mention de Badès, déjà commentée, le témoignage de Corippe est en effet confirmé aussi sur ce sujet par un passage méconnu de Procope, dans son récit de l'expédition de Solomon en 539. L'historien grec y signale que, devant la menace, l'armée de Iaudas se scinda en trois parties. Le chef lui-même demeura sur la montagne avec 20 000 hommes ; un groupe nombreux s'enfuit vers la Maurétanie ; et un autre groupe *se dirigea vers les barbares qui se trouvaient au sud de l'Aurasion* [238] . Cet éclatement de l'armée maure était imposé par les circonstances, mais il ne dut pas se faire au hasard. Il est vraisemblable qu'il traduisit un repli vers leurs pays d'origine des éléments non aurasiens de l'armée de Iaudas. La remarque de Procope prouve probablement donc que le chef de l'Aurès avait bien autorité sur des tribus méridionales, peut-être jusqu'au sud des Némencha.

Le texte mentionne cependant aussi, parmi les fuyards de 539, des tribus occidentales. Nous avons laissé de côté jusqu'ici la situation des Maurétanies, mais la présence de ces gens derrière Iaudas nous oblige désormais à poser la question, encore plus compliquée, des relations du maître de l'Aurès avec les autres chefs maures de son temps.

2) Iaudas et ses voisins

Le sort des populations des Némencha, tout comme celui des habitants de la Maurétanie Sitifienne, apparaît très obscur dans les événements de l'époque vandale [239] . Or, sans véritablement offrir des lueurs suffisantes, les sources du VIe siècle, et en particulier le récit de Procope, permettent, un siècle après l'invasion, de constater une réelle évolution de ces régions.

a) Mas(s)ônas

En relatant la première expédition de Solomon dans l'Aurès en 535, Procope est amené en effet à évoquer brièvement plusieurs personnages en rapport avec Iaudas. Nous savons ainsi qu'un certain Mas(s)ônas [240] était à cette époque l'ennemi du roi de l'Aurès, parce qu'il l'accusait d'avoir fait assassiner son père Méphanias, qui était en même temps le beau-père de Iaudas [241] . Le passage permet la reconstitution du petit schéma parental suivant :

```
                    Méphanias
                    I         I
                    I         I
Iaudas---------- X          Mas(s)ônas
```

D'autre part, Iaudas s'était entendu avec *Mastinas, chef des barbares de Maurétanie*, pour évincer les Maures d'Ortaïas, un autre chef, *des terres qu'ils occupaient depuis longtemps* [242] . Enfin, en un autre passage, Procope signale que la *Maurétanie Première, dont la capitale est Sitiphis*, fut annexée par Solomon en 539, tandis que l'autre Maurétanie resta aux

mains *de Mastigas et de ses Maures*, sauf Caesarea, réoccupée par les Byzantins [243] .

Plusieurs grands historiens modernes ont beaucoup commenté ces quelques lignes, en les reliant le plus souvent à deux inscriptions à peu près contemporaines. La première, trouvée à Altava, à l'extrémité occidentale de la Maurétanie Césarienne, mentionne en 508 *Masuna, rex gent(ium ?) Maurorum et Romanorum* [244] . La seconde, découverte à Arris, au centre de l'Aurès, est un *elogium* d'un personnage par ailleurs inconnu, le *dux et imperator Masties*, gravé après sa mort sur un monument construit par un certain *Vartaia* [245] . Elle n'est pas datée, mais de nombreux indices, sur lesquels nous reviendrons, obligent à la situer à la fin du ve ou au début du vi^e^ siècle.

Le débat a d'abord principalement porté sur le personnage de Mas(s)ônas. Pour J. Carcopino, Masuna était Mas(s)ônas, et celui-ci était donc le chef d'un très vaste royaume de Maurétanie, qui aurait cherché, vingt-sept ans au moins après son avènement, à se venger de son beau-frère Iaudas [246] . Cette thèse a été contestée par C. Courtois qui a souligné toute la fragilité du schéma proposé par son maître : l'éloignement d'Altava par rapport à l'Aurès, l'écart chronologique très important entre nos deux documents, et la banalité d'un nom berbère fondé sur la racine MSN rendaient vaine, selon lui, toute identification de Masuna à Mas(ô)nas. L'historien des Vandales proposait donc de voir plutôt en Mas(s)ônas un chef voisin de Iaudas, à situer dans les Némencha [247] . Le débat n'a pourtant pas été clos : depuis 1955, J. Carcopino a répondu à C. Courtois en maintenant sa thèse initiale [248] , G. Camps s'y est opposé [249] , tandis que récemment P. Morizot, avec quelques arguments nouveaux, revenait à cette interprétation [250] . La question reste obscure et ne peut, en fait, être envisagée indépendamment : le raisonnement de J. Carcopino et de P. Morizot ne

se conçoit en effet qu'au prix d'une localisation très orientale d'Ortaïas et de Mastinas [251] , ce qui soulève de multiples difficultés comme nous le verrons. Quant à l'hypothèse de Courtois, vers laquelle nous pencherions plutôt pour localiser Mas(s)ônas, on ne peut nier sa fragilité : elle repose seulement sur un argument de vraisemblance et sur le silence de nos sources sur les Némencha. D'autre part, comme l'a noté M. Janon, rien, après tout, ne nous prouve que Méphanias ait jamais été à la tête d'un royaume, ni que ce royaume ait été voisin de celui de Iaudas [252] : les pauvres indications de Procope sur ce personnage se limitent à la mention d'un lien de parenté et d'un règlement de compte familial.

Les rapports politiques précis qui pouvaient exister entre Iaudas et Mas(s)ônas constituent donc un problème quasi insoluble.

b) Ortaïas

Avec Ortaïas, le mystère est peut-être, en revanche, moins décourageant. Pour J. Carcopino, Vartaia, auteur du monument d'Arris dédié à Masties, serait l'Ortaïas de Procope, ennemi de Iaudas en 535 parce que celui-ci voulait le chasser de ses terres. La localisation du monument imposerait de voir en Ortaïas un chef de l'Aurès occidental, tandis que Iaudas aurait contrôlé l'Aurès oriental seulement, et que Mastinas, allié de ce dernier contre Ortaïas, aurait été le maître de la Maurétanie Sitifienne et du Hodna [253] . Avec quelques compléments, ce schéma a été récemment et à plusieurs reprises réaffirmé par P. Morizot, qui s'est efforcé de souligner son adéquation à la distinction archéologique, essentielle selon lui, entre Aurès oriental et Aurès occidental [254] .

Notre interprétation est très différente. D'une part, nous l'avons vu, le texte de Procope, malgré ses ambiguïtés, paraît attribuer nettement à Iaudas un *Aurasion* qui correspond au grand massif aura-sien actuel, ce qui, au moins après 533, ne laisse aucune place à Ortaïas. Procope lui-même, dans un passage négligé, exclut d'ailleurs implicitement une telle éventualité. L'historien grec, lorsqu'il entreprend de localiser Ortaïas, construit en effet son texte ainsi : après avoir spécifié qu'en 535 les Maures de Iaudas occupaient aussi *la terre à l'ouest de l'Aurasion*, ou *la terre de l'ouest de l'Aurasion*, il indique : *plus loin vivaient encore d'autres Maures, que commandait Ortaïas* [255] . Or, que cette possession occidentale de Iaudas soit le pays des Monts de Batna avec les plaines voisines, ou simplement l'Aurès occidental, on voit bien que son existence en elle-même oblige à rejeter Ortaïas encore beaucoup plus à l'ouest, c'est-à-dire dans l'ancienne Maurétanie Sitifienne.

La même conclusion se dégage de l'étude des informations fournies par Procope sur l'autre chef qui, en 535, s'était entendu avec Iaudas. Ortaïas, en effet, faisait grief à Iaudas *d'avoir pour dessein, en accord avec Mastinas qui gouvernait les barbares de Maurétanie, de le chasser lui et tous ses Maures du pays où ils vivaient depuis des temps anciens* [256] . Logiquement, on déduit de ce texte que *Mastinas* devait être un voisin d'Ortaïas, situé de l'autre côté de son royaume, donc vraisemblablement au nord ou à l'ouest (le sud, saharien, étant peu envisageable, et l'est étant aux mains de Iaudas). La tentation est grande alors d'identifier ce *Mastinas* à *Mastigas*, un personnage dont Procope n'a jamais parlé avant d'arriver à sa conclusion sur les opérations militaires décisives de Solomon dans l'Aurès en 539, mais dont il dit alors :

> Lorsque les Maures... se furent retirés de Numidie, Solomon fit rentrer dans l'Empire romain, comme province tributaire, le territoire de Zabê, situé au-dessus (y_peùr) *de l'Aurès, qui porte le nom de Maurétanie Première et a pour capitale Sitifis. Dans l'autre Maurétanie, en effet, la première cité est Césarée. Là*

habitait avec ses Maures Mastigas, qui avait pour sujet et tributaire tout le pays sauf la cité de Césarée [257] .

Dans les deux cas, pour *Mastinas* comme pour *Mastigas*, Procope évoque ce qui est pour lui, à son époque, le grand chef maure de Maurétanie, mais pour J. Carcopino et P. Morizot, il s'agirait de deux personnages différents. La preuve en serait que l'historien grec indique que le second commandait des *Maures*, alors qu'il désigne le premier comme un chef de *barbares*. L'opposition entre *Maures* et *barbares* empêcherait ainsi tout rapprochement. Celui-ci serait également absurde compte tenu du contexte politique : en 535, *Mastinas* avait été l'allié de Iaudas ; en 539, Solomon chassa Iaudas mais n'entreprit rien contre *Mastigas* : un tel « oubli » ne s'expliquerait que par une différence évidente entre les deux personnages [258] ...

L'intérêt de cette distinction pour les deux savants n'a pas besoin d'être démontré : elle seule permet de resserrer les distances entre tous les chefs cités par Procope (cf. le tableau ci-dessous). Tout le monde convenant en effet que Ortaïas se trouvait entre Mastinas et Iaudas, et Mastigas étant donné comme chef de la Maurétanie Césarienne, une assimilation *Mastinas/Mastigas* obligerait à situer Ortaïas en Sitifienne, ce qui l'éloignerait de l'Aurès et rendrait difficile son identification avec *Vartaia*, l'auteur du monument d'Arris. Au nom de cette identification, prioritaire à leurs yeux [259] , J. Carcopino et P. Morizot préfèrent donc admettre l'existence de deux chefs maurétaniens, l'un à la tête de *Barbares*, l'autre de *Maures*.

HYPOTHÈSES SUR LA LOCALISATION DES CHEFS MAURES DE NUMIDIE ET MAURÉTANIE AU vi^{e} SIÈCLE

<table>
<tr><th></th><th><u>Césarienne</u></th><th><u>Sitifienne</u>
Hodna</th><th colspan="3"><u>Numidie</u>
Aurès
Occ. Orient. Némencha</th></tr>
<tr><td>CARCOPINO</td><td>Masuna/Masônas
↓
Mastigas</td><td>Mastinas</td><td>Masties
↓
Vartaia
(Ortaïas)</td><td>Iaudas</td><td>?</td></tr>
<tr><td>COURTOIS</td><td>Masuna
↓
Mastigas
(= Mastinas)</td><td>Masties
↓
Vartaia/Ortaïas</td><td colspan="2">Iaudas</td><td>Massonas</td></tr>
<tr><td>MORIZOT</td><td>Masuna
(= Masônas)
↓
Mastinas?</td><td colspan="2">Mastigas/Masties
↓
Vartaia/Ortaïas</td><td>Iaudas</td><td></td></tr>
<tr><td>Nouveau schéma Proposé</td><td>Masuna
↓
Mastinas
(= Mastigas)</td><td>Ortaïas</td><td colspan="2">Masties
↓
Iaudas</td><td>?</td></tr>
</table>

C. Courtois n'avait pas accepté ce raisonnement, et comme lui nous le croyons indéfendable, pour de multiples raisons. Les arguments produits sont d'abord réellement très faibles. Si en effet Solo-mon ne tente rien contre la Maurétanie Césarienne en 539, c'est, comme l'a envisagé finalement P. Morizot lui-même [260], tout simplement parce qu'il n'en a pas les moyens, une réalité qui se vérifiera d'ailleurs nettement ensuite, quand les Grecs manifesteront leurs difficultés à conserver la modeste Sitifienne [261]. Quant à la distinction entre *barbares* et *Maures*, elle s'avère, pour qui se penche sur l'intégralité de l'œuvre de Procope, absolument illusoire. Dans la *Guerre vandale*, les deux termes sont toujours synonymes, et employés indifféremment, ou même simultanément pour désigner le même groupe. Ainsi, par exemple, quand Procope décrit le mont Pappua, qui fut « la dernière retraite de Gélimer » : *des barbares Maures, amis et alliés de Gelimer, y habitent* [262] ... Ou encore lorsqu'il évoque les grands ennemis de

l'Empire en Tripolitaine : *les barbares Maures, ceux qu'on appelle Levathai...* [263] A aucun moment, quel que soit le statut de leur chef, Procope ne songe à distinguer des Maures qui ne seraient pas des barbares [264] .

Rien par conséquent, en dehors d'un détail orthographique, ne vient justifier une distinction entre *Mastinas* et *Mastigas*. Mais ce détail lui-même, d'un point de vue paléographique, n'établit qu'une différence infime : tout tient à une lettre, n, qui pouvait très aisément être confondue avec le g. Or, P. Morizot, en examinant les manuscrits de la *Guerre vandale*, a précisément noté sur ce point que l'*Ottobonianus graecus* 182, un des meilleurs de la série, ne connaît qu'un personnage, *Mastinas* [265] . Il n'est donc pas abusif de soupçonner, à un stade de la tradition écrite, une erreur de copie qui est, en grec, assurément une des plus banales qui soient. Un mot du deuxième passage de Procope sur la Maurétanie, pour présenter son chef, confirme le bien-fondé de cette hypothèse : *Car Caesarea est la capitale de l'autre Maurétanie, où étaient établis Mastigas ainsi que ses Maures* [266] ... Curieusement, personne ne s'est étonné de l'emploi de ce possessif. Il représenterait pourtant une anomalie si Procope évoquait pour la première fois ce personnage. De toute évidence, il n'a de sens ici que s'il renvoie à un chef connu, déjà présenté : c'est-àdire *Mastinas*, le seul chef de Maurétanie précédemment nommé. Il faut donc conclure à l'existence d'un seul prince de Maurétanie dans la *Guerre vandale*, qui contrôlait la Maurétanie Césarienne sauf Caesarea.

Dès lors, on perçoit les conséquences d'une telle identification : si Ortaïas était menacé à la fois par Iaudas, maître de l'Aurès, et par Mastinas maître de la Maurétanie Césarienne, il y a de fortes chances pour que son territoire ait correspondu à tout ou partie de la Maurétanie Sitifienne, en particulier à la portion méridionale de la

province, au nord du Chott el Hodna [267]. Cela expliquerait aisément les convoitises de ses voisins : cette région de plaines était attirante, bien plus en tout cas que les montagnes de l'Aurès occidental. D'autre part, Procope, dans le *De Aedificiis*, signale effectivement que ce pays était en 533 aux mains de Maures, qui en furent chassés par Solomon en 539 [268]. Certes, on pourrait s'étonner que les Byzantins aient ainsi spolié finalement Ortaïas, qui avait été leur allié en 535 [269]. Mais ce serait oublier deux remarques de Procope sur ce personnage : d'une part, son attitude ambiguë lors de l'expédition manquée contre l'Aurès en 535 [270] ; d'autre part et surtout, son alliance avec le rebelle Stotzas et avec Iaudas (!) lui-même en 537, contre l'armée byzantine [271]. Dans ce cas précis, on conviendra avec J. Carcopino que, de la part de Solomon en 539, « l'oubli des injures aurait confiné à l'imbécillité » [272] ... Enfin, ce que nous savons de l'histoire du Hodna confirme aussi le récit de l'historien grec [273]. En 535, Ortaïas se plaignait des menaces de Iaudas et de Mastinas sur une région où lui-même et les siens, disait-il, vivaient *depuis des temps anciens* [274]. Or, dès les années 420, la correspondance de saint Augustin avec le comte Boniface nous apprend que le *limes* du secteur de Tobna, longtemps sous la pression maure, a fini par céder et que les *barbares* s'y sont répandus sans entraves. Soixante ans après, Victor de Vita et Victor de Tunnuna rapportent que le pays de *Tubunae* et *Ma-cri* est le lieu où les alliés maures des Vandales gardent les catholiques déportés sur leur ordre [275]. Cette région du sud de la Sitifienne était donc bien, en 535, depuis au moins un siècle, aux mains des Maures : Ortaïas n'exagérait pas.

Une fois cette localisation établie, à partir de sources suffisamment explicites, il nous faut maintenant revenir au problème qui est à l'origine des théories de J. Carcopino et de P. Morizot : que faire de *Vartaia* et comment comprendre sa présence sur l'inscription d'Arris, au

cœur du massif ? A ce stade, deux hypothèses paraissent désormais envisageables. La première consiste simplement à dissocier *Ortaïas* et *Vartaia*. La ressemblance des deux noms n'est pas, en effet, réellement probante. D'une part parce que les anthroponymes berbères basés sur la racine *UR/WAR* sont, selon S. Chaker [276], « fréquents dans l'Antiquité » et qu'ils « abondent littéralement au Moyen Age ». D'autre part, parce que le corpus onomastique livré par la *Johannide* révèle de nombreux exemples de noms identiques ou quasi identiques portés par des personnages différents : ainsi *Guenfan* (père d'Antalas, mort avant 534) et *Guentan* (guerrier des Syrtes en 546), ou *Altisera* (mort en 546) et *Altisan* (guerrier de Carcasan en 547) [277]. Un autre argument, plus probant, en faveur d'une dissociation est d'ordre chronologique. Comme nous le verrons plus loin, la contemporanéité de l'inscription d'Arris avec les épisodes décrits par Procope est en effet fort peu assurée, avec un écart qui peut aller jusqu'à quarante années [278]. Rien, objectivement, n'oblige donc à identifier *Ortaïas* et *Vartaia*.

La ressemblance entre les deux noms est cependant troublante, et l'existence d'un seul chef ne nous paraît pas impossible, mais au prix d'une hypothèse à la fois très différente de celle de P. Morizot, et en même temps issue d'une remarque de J. Carcopino [279] à laquelle il adhérait. Cette hypothèse avance que l'inscription d'Arris aurait été gravée par *Ortaïas/Vartaia* lors de sa participation à l'expédition de Solomon en 535, et qu'elle traduirait une tentative de justification de la mainmise sur le massif aurasien qu'aurait tentée alors, avec l'aide espérée des Byzantins, ce chef issu de la Sitifienne. Elle ne témoignerait pas de son ancrage dans l'Aurès, mais seulement de sa propre convoitise sur la région. Nous aurons l'occasion, dans l'étude précise qui sera donnée plus loin du personnage de Masties [280], de revenir sur cette explication. Pour l'instant, l'essentiel reste de pouvoir conclure, au

terme de cette enquête, sur l'étendue considérable du pouvoir de Iaudas à l'arrivée des Byzantins : ce chef était le maître de tout l'Aurès actuel ; il contrôlait les populations des marges méridionales et sud-orientales du massif ; il dominait les pays situés immédiatement à l'ouest ; et depuis une époque plus récente, il étendait son autorité vers les plaines du nord, aux dépens des Vandales, et cherchait à avancer vers le Hodna et la Sitifienne, aux dépens d'Ortaïas.

3) L'origine des Maures de l'Aurès

La localisation des territoires soumis à Iaudas était une condition nécessaire, mais non suffisante, à un essai de définition de l'identité culturelle du personnage et de son peuple. Si elle les inscrit en effet dans des pays, l'Aurès et ses marges, qui avaient été pleinement intégrés à la province de Numidie depuis l'époque de Trajan, elle n'en fait pas pour autant automatiquement des autochtones. Pour approfondir leur identité, deux enquêtes supplémentaires s'imposent donc, l'une sur le comportement du chef et de ses hommes dans les années 530-540 (les seules sur lesquelles nous ayons des sources), l'autre sur leur passé récent.

a) Une population dont la complexité a été dissimulée

La première impression laissée par les agissements des Maures de Iaudas, à la lecture de nos textes, est assurément très inquiétante. Procope et Corippe ne voient les guerriers de l'Aurès que comme une horde de pillards et d'assassins sauvages [281] . L'historien grec leur attribue ainsi avant 533 la destruction de Timgad, vidée de ses habitants et rasée [282] . D'autres villes dans leur domaine, comme Bagaï, sont

désertées [283]. Ailleurs, il décrit Iaudas comme une brute sanguinaire, qui ravage la Numidie et réduit ses habitants en esclavage [284]. Les accusations sont graves, mais servent manifestement à définir un type traditionnel de barbare. Or, tant les contradictions du récit lui-même que l'archéologie des régions concernées obligent, cette fois aussi, à discuter la pertinence du modèle proposé.

La destruction de Timgad est ainsi beaucoup moins probante qu'il n'y paraît. D'abord parce que les historiens qui l'ont admise ont souvent négligé le contexte dans lequel elle était évoquée. Procope la relie en effet explicitement à l'indépendance de l'Aurès vers 484, ajoutant : *pour qu'aucun ennemi ne vienne y installer son camp ou même n'y trouve un prétexte d'approcher le massif, [les Maures] rasèrent Timgad et la vidèrent de ses habitants* [285]. L'opération répondait donc, en fait, à un souci essentiellement tactique et n'était pas le fruit d'un vandalisme délibéré. Mais eut-elle vraiment lieu sous la forme décrite par Procope ? C. Courtois a voulu relier des traces d'incendie, apercues occasionnellement par les premiers fouilleurs, à l'affirmation de l'historien grec [286]. En réalité, comme M. Janon l'a rappelé, « l'archéologie n'a en fait jamais mis au jour les traces de ce bouleversement » [287]. Certes, les Byzantins, en construisant la grande forteresse sur un ancien nymphée, au sud de la ville, ont prétendu avoir reconstruit la cité depuis ses fondations : *aedificata est a fundamentis cibitas Tamogadiensis*, lit-on sur la dédicace [288]. Mais ce texte, posé au-dessus des portes de la citadelle, se rapportait d'abord visiblement à celle-ci, non à la ville voisine [289]. Il comporte surtout une formule traditionnelle, un véritable stéréotype dont J. Durliat, en étudiant l'ensemble des dédicaces de fortifications byzantines, a montré toutes les ambiguïtés : « Partout dans l'Empire on prenait la partie pour le tout : construire ou restaurer des fortifications équivalait à construire

ou restaurer la ville » [290] . Rien ne prouve ainsi que la ville de Timgad avait été réellement rasée par les Maures.

En revanche, sa *chôra* était de toute évidence passée sous le contrôle des Aurasiens, puisque nous savons qu'en 539 Solomon commença par piller les campagnes qui l'environnaient, « en livrant tout à l'incendie », afin de priver de blé les Maures de Iaudas [291] . Ces terres étaient donc mises en culture par des paysans toujours actifs, et liés aux Maures, probablement des descendants de l'ancien prolétariat rural de la région, naguère au service des propriétaires romains ou de l'empereur. Timgad est située en effet en Numidie méridionale, au cœur de ce qui fut au ive siècle le pays des circoncellions [292] . Procope ne parle plus de ces circoncellions [293] , dont on sait qu'ils avaient eu pour chefs, dans les années 340, des individus apparemment assez peu romanisés, du moins si on en juge par leurs noms, *Axido* et *Fasir* [294] . Mais ils habitaient certainement encore la région. Après l'indépendance de l'Aurès voisin vers 484, quand les montagnards avaient commencé leur descente vers la plaine, une partie de ces paysans, spontanément ou sous la contrainte, durent se joindre à eux et furent ainsi progressivement assimilés aux *Maures*. Cette hypothèse éclairerait la vision de l'historien grec. Seule peut-être la population aisée et fortement romanisée de Timgad s'étaitelle en effet enfuie devant la progression des Maures après 484, en particulier le groupe des notables et des magistrats. Mais cela aurait été équivalent pour Procope à une mort de la cité.

Car nous savons que l'ancien assesseur de Bélisaire donnait à la notion de cité une signification assez restrictive, en accord avec l'administration impériale de son temps. Comme nous l'avons montré dans une autre étude, cette signification était, dans une perspective extrêmement classique, essentiellement politique, au sens original du terme [295] . La dédicace des murailles de Cululis, en Byzacène, datée des

mêmes années vraisemblablement que la forteresse de Timgad (539-543), affirme ainsi que la cité renaît parce qu'elle a retrouvé, outre ses murs, ses bâtiments publics (*moenia*), ses citoyens (*cives*) et le droit (*jus*) [296] . De la même manière, lorsque Procope, dans le traité très officiel qu'est le *De Aedificiis*, décrit la fondation de la *polis* de Caput Vada, c'est en insistant sur la construction de murailles et surtout sur la naissance d'une véritable *politeia* [297] . Cette insistance sur certains éléments de définition implique en retour que l'absence d'un ou de plusieurs d'entre eux pouvait priver une ville du nom de *polis*. Et de fait, cette idée est clairement énoncée dans un passage méconnu du *De Aedificiis*, à propos de Vaga, en Proconsulaire :

> Il y avait une cité sans murs appelée Vaga... L'empereur Justinien entoura cette ville de fortes défenses et la rendit digne d'être appelée une polis, capable d'offrir une protection sûre à ses habitants [298] .

La notion de *dignité* est certes très ambiguë, mais elle implique que certaines villes ne méritaient pas le nom de *polis*. On perçoit ainsi les limites importantes du concept de cité chez Procope, qui peuvent expliquer ses affirmations à propos de Timgad : cette ville non fortifiée, et privée de ses notables après 484, devait à ses yeux être considérée comme morte depuis qu'elle était passée sous contrôle maure.

Le même raisonnement peut éclairer le sort de Bagaï, « ville abandonnée » selon notre auteur, et que Solomon restaura après ses victoires en 539. La dédicace de la fortification ne paraît mentionner en effet ici que la construction d'un *murus*, et non la reconstruction de toute une ville [299] . On n'hésitait pourtant pas à employer très couramment cette formule à l'époque, et la modestie du texte ne laisse guère place qu'à deux hypothèses : soit la ville était vraiment totalement morte, soit au contraire elle était tellement intacte qu'on avait reculé devant une exagération trop manifeste. La première hypothèse n'expliquant pas pourquoi les Byzantins ressentirent le besoin de

construire des murs, c'est la seconde, malgré Procope, qui nous semble ici la plus vraisemblable. Elle est d'ailleurs renforcée par les détails que l'historien grec donne, comme pour Timgad, sur les campagnes de Bagaï. C'est en effet ici que se situe un épisode célèbre de la guerre de 539, l'inondation artificielle de la plaine déclenchée par les Maures pour paralyser l'armée byzantine [300] :

> La rivière Abigas, qui vient de l'Aurès et descend dans la plaine, arrose la terre selon la volonté des hommes : les indigènes en dirigent en effet le flot à l'endroit et au moment le plus utile. Car dans cette plaine, on trouve de nombreux canaux entre lesquels se divisent les eaux qui, en les alimentant tous, disparaissent sous le sol pour réapparaître plus loin à la surface et se former à nouveau en rivière. Ces dispositifs intéressent la plus grande partie de la plaine et donnent aux habitants le moyen, en plaçant ou en enlevant les barrages de terre devant les canaux, de faire des eaux de la rivière l'usage qu'ils veulent. A cette occasion [*l'arrivée de l'armée byzantine*], les Maures fermèrent tous les canaux et inondèrent le camp des Romains. Il en résulta la formation d'un profond et boueux marécage, qu'il était impossible de franchir et qui les terrifia énormément, en les réduisant à l'impuissance...

Le système décrit ici, alliant séguias et foggaras, est familier aux spécialistes de l'Afrique du Nord ancienne ou moderne [301] . Il repose sur une organisation complexe, avec une forte discipline des participants pour répartir les eaux et entretenir les canaux. Or, le texte de Procope le montre en 539 apparemment en parfait état de fonctionnement, alors même que la région de Bagaï était depuis plusieurs années soumise aux Maures. Comme dans le cas des champs de blé de la plaine de Timgad, il faut en conclure qu'ici aussi l'agriculture selon les normes romaines continuait, malgré la prétendue « disparition » de la cité de Bagaï, et probablement avec les mêmes hommes. Car, comme le remarque M. Janon [302] , « seuls des sédentaires accoutumés au pays depuis des générations sont capables de penser au traquenard employé contre Solomon ». Pourtant, Procope ne distingue à aucun moment ces paysans des Maures de Iaudas. De toute évidence, ils

étaient les descendants des paysans romanisés et christianisés du début du Ve siècle, mais l'historien grec ne voit en eux que des Maures, avant tout parce que ceux qui les encadraient et représentaient la romanité avaient disparu. La vision de Procope reste en effet exclusivement politique, au sens le plus classique du terme. Il ne veut pas voir, ou ne veut pas retenir toutes les nuances qui existaient parmi ceux qui obéissaient à Iaudas, parce que l'intégration ancienne à un territoire dirigé par un chef maure hostile aux Byzantins transformait presque automatiquement à ses yeux les habitants de ce territoire en « Maures ». Ce procédé étonnant n'est pas propre à sa description de la Numidie. Il se retrouve aussi dans les quelques lignes qu'il consacre à la Maurétanie Césarienne en 539 : les Romains, dit-il, ne contrôlent que Caesarea ; tout le reste de la province leur échappe, *car les Maures habitent dans ce pays* [303] . Or, nous sommes certains qu'à cette date les populations romanisées et christianisées de Césarienne n'avaient pas disparu : de nombreuses inscriptions, comme celles d'Altava ou de Pomaria, en témoignent [304] , et la célèbre pierre de Masuna qui fait de ce chef un *rex gent(ium ?) Maurorum et Romanorum* montre même que des communautés continuaient à s'y dire « romaines » [305] . Procope les ignore totalement, par méconnaissance peut-être (mais on savait à Carthage en 525 que l'Église maurétanienne existait toujours [306] , et un concile de Maurétanie fera encore parvenir à Rome ses avis en 646 ! [307]), surtout aussi par aveuglement, parce que ces terres étaient politiquement soumises à des chefs maures indépendants, ce qui pour lui faisait nécessairement de leurs habitants des *Maurusioi* [308] ...

On perçoit dès lors toute la diversité culturelle que peut dissimuler l'emploi de ce terme rapporté aux sujets du versant nord du royaume de Iaudas, et tout ce que cette découverte implique ensuite pour l'étude des Aurasiens eux-mêmes : ici aussi, en effet, où Procope ne connaît que des

Maures, l'identité de ces « barbares » risque de s'avérer extraordinairement complexe.

Cette hypothèse n'a pourtant jusqu'ici jamais réellement été envisagée : malgré un changement profond de l'image de l'Aurès dans les trente dernières années, l'idée que Iaudas et ses montagnards étaient de purs Berbères s'est en effet toujours imposée.

b) Le passé récent des Maures de l'Aurès : des envahisseurs ?

Pendant très longtemps, ce jugement fut dû à l'absence de véritables prospections archéologiques. Devant les blancs des cartes, l'opinion générale était que l'Aurès avait été une région fort peu romanisée, qui constituait un isolat berbère à proximité des cités de Numidie [309]. La présence de la légion à Lambèse, perçue comme une précaution face à une menace toute proche, confortait cette idée. Dans cette perspective, les événements du vi^{e} siècle ne représentaient aucun mystère : la conquête vandale ayant désorganisé le système défensif romain, les rudes montagnards de l'Aurès avaient simplement réalisé alors ce qui avait toujours été leur objectif, la conquête et le pillage des cités et des plaines fertiles de Numidie. Avec des nuances dues à la connaissance des premières découvertes faites dans les vallées aura-siennes peu auparavant, cette thèse fut encore celle de C. Courtois en 1955 : « Rome avait laissé subsister dans l'indépendances les tribus montagnardes », écrivait-il, et « l'influence romaine n'avait jamais pénétré profondément les puissants massifs de l'Ouarsenis et de l'Aurès ». Or, avec les Vandales, « voici que tout à coup personne n'était plus là pour interdire les bons pays aux désirs avides des montagnards contenus depuis des siècles dans une sorte de solitude »... Dès lors, ce fut bien à « une reconquête

berbère » que l'on assista à partir de la fin du ve siècle dans ces régions [310] .

Cette conclusion fut une de celles qui apparurent le plus vite dépassées dans le livre de Courtois. Non, dans un premier temps, parce que le massif était réellement exploré [311] , mais parce que, de manière plus générale, un peu partout les montagnes se révélaient beaucoup plus romanisées qu'on ne le pensait, ce qui conduisit, par exemple, P.-A. Février ou Ph. Leveau à mettre rapidement en doute l'ensemble du schéma de Courtois. Il fallut, pour l'Aurès lui-même, attendre les multiples prospections de P. Morizot dans les années 70 et 80 pour que l'intuition de ces savants soit vérifiée par des données archéologiques concrètes. Publiée régulièrement dans les revues les plus diverses [312] , puis récemment complétée par une analyse d'un corpus de photographies aériennes [313] , l'enquête sur le terrain de P. Morizot conduit aujourd'hui à une remise en question radicale du mythe de « la solitude des montagnards ». « Géographiquement », écrit cet auteur, « la présence d'éléments romains ou romanisés s'est étendue sans exception à toutes les vallées de l'Aurès, voire aux sites les plus reculés, et de Lambèse à Badias, au débouché de la vallée de l'oued El Arab, je ne vois guère que l'étroit secteur aujourd'hui encore couvert de forêts et quasi désert qui s'étend entre Ménaa, Tighanimine, et les confins sahariens où l'on n'ait trouvé encore aucune ruine romaine. Mais cette zone est beaucoup trop restreinte pour qu'une dissidence quelconque ait pu s'y maintenir. Voilà à quoi je suis tenté de réduire la tâche blanche des régions non romanisées que la carte du Père Mesnage étendait, à peu de choses près, à tout l'ensemble du massif » [314] . Ces conclusions se fondent en particulier sur la découverte d'un certain nombre de gros villages romanisés, comme Tiharahin-Tafraount, où P. Morizot identifie les ruines de deux églises [315] , comme Asefsou, vaste site où il distingue

au moins une église [316] , ou comme la Zaouia des Béni Barbars, riche de nombreux restes chrétiens [317] . Elles s'appuient également sur un certain nombre de trouvailles épigraphiques, avec une onomastique majoritairement romaine et relativement peu de noms puniques ou berbères, ce qui laisserait supposer « un peuplement de vétérans ayant fait souche ensuite » [318] .

Fort de toutes ces découvertes, et du silence des sources sur des révoltes dans l'Aurès entre le iie et le ve siècle, P. Morizot en est pourtant venu à une réinterprétation extrêmement classique du problème maure dans le massif à l'époque tardive. Pour lui, en effet, les Maures de Iaudas ne pourraient être issus des populations aura-siennes des siècles précédents, trop romanisées et christianisées pour avoir un quelconque rapport avec les « barbares » décrits par Procope. Confiant dans la parole de l'historien grec ou de Corippe, il reste attaché à une image sans nuance du Maure, celle d'un pur Berbère. Dans ces conditions, les hommes de Iaudas devraient pour lui être considérés, en réalité, comme « de nouveaux occupants », qui ont progressivement submergé l'Aurès au cours de la période vandale [319] . Et, sans se prononcer trop nettement, P. Morizot, qui situe Iaudas dans le seul Aurès oriental, évoque alors des groupes « tels que les *Levathae* » [320] ... On retrouve ainsi l'ombre de la théorie des migrations, que E. F. Gautier avait déjà utilisée pour expliquer le destin de l'Aurès aux siècles tardifs, puisque les Berbères de la Kâhina, maîtres du massif au viie siècle, étaient selon lui, on s'en souvient, des Berbères juifs arrivés de Cyrénaïque [321] .

Nous ne reviendrons pas sur cette théorie, totalement dénuée de preuves et démentie par les sources arabes elles-mêmes [322] . Deux hypothèses demeureraient cependant envisageables si l'on voulait, comme P. Morizot, rechercher hors du massif l'origine des Maures de l'Aurès. La première supposerait un mouvement de peuples venus de

l'ouest, des Maurétanies, au cours du siècle vandale : sans être très clair sur ce point, il semble que P. Morizot explique ainsi l'émergence de Masties puis d'Ortaïas/Vartaia [323] dans l'Aurès occidental. La seconde hypothèse ferait venir les Maures du sud, en les identifiant à des nomades sahariens désireux de prendre le contrôle d'une montagne où ils devaient déjà mener estiver leurs troupeaux : ce serait, plus ou moins, l'origine de Iaudas et des tribus de l'Aurès oriental dans la vision de P. Morizot [324] .

Aucune de ces hypothèses n'est à rejeter a priori, et à aucun moment nous n'exclurons la possibilité que des groupes venus de l'ouest ou du sud (sur lesquels Iaudas exerçait, nous l'avons vu, une autorité) aient pu venir rejoindre les Aurasiens. Mais ramener à une telle origine tous les Maures du massif connus au vi^e^ siècle nous paraît très peu vraisemblable. Ces gens étaient en effet fort nombreux : après la séparation des groupes de l'ouest et du sud, en 539, Iaudas conservait encore 20 000 guerriers [325] . Il faudrait supposer donc une migration massive vers l'Aurès. Or, pour commencer par les Maurétaniens, quelle raison aurait pu pousser les Maures de ces régions à venir s'établir en foule sur les hauteurs et dans les vallées aura-siennes ? Les plaines de Sitifienne n'étaient-elles pas beaucoup plus tentantes ? Et que penser de l'hypothèse pour des nomades du sud de l'Aurès ? Qui pourra croire qu'aient vécu dans ce pays saharien ou présaharien des dizaines de milliers de combattants ? Pourquoi, d'autre part, auraient-ils eux aussi choisi le massif aurasien plutôt que les plateaux et les plaines de Sitifienne ? L'exemple des Maures du *limes Tubuniensis*, sur lesquels nous avons quelques informations, montre bien, en effet, que cette dernière direction était privilégiée par les Sahariens lorsqu'ils réussissaient à franchir le *limes*.

Tubunae (Tobna) était une ville où se trouvait encore au début du ve siècle un poste de commandement du *limes* de Numidie (*limes Tubuniensis* selon la *Notitia Dignitatum* [326]), entre les monts de Batna et le Chott el Hodna. Or, vers 427, dans une lettre au comte d'Afrique Boniface, alors en rébellion contre Ravenne [327] , saint Augustin y situa une des conséquences néfastes de la crise engendrée par cette rupture :

> Mais que dirai-je de la dévastation de l'Afrique effectuée par des barbares africains sans aucune résistance, tandis que toi, tellement absorbé par tes propres affaires, tu n'ordonnes rien pour détourner cette calamité ? Qui aurait cru, qui aurait craint qu'avec Boniface nommé comte des domestiques et comte d'Afrique avec une si grande armée et un si grand pouvoir en Afrique, ce Boniface qui (autrefois) en tant que tribun, avec un petit nombre de fédérés, avait pacifié en les soumettant et en les chassant toutes ces tribus, l'on puisse voir maintenant les barbares aussi audacieux, avancer autant, détruire autant, piller autant et rendre déserts tant de lieux qui avaient été si peuplés ? N'avait-on pas dit que dès que tu serais revêtu de l'autorité de comte les barbares africains ne seraient pas seulement subjugués mais deviendraient même les tributaires de l'Etat romain ? [328]

Ce texte évoque deux moments de la vie de Boniface. Celui-ci avait d'abord été tribun sur le *limes,* c'est-à-dire officier supérieur, peut-être avec une fonction équivalente à celle du *praepositus* mentionné par la *Notitia Dignitatum*. Or, son poste de commandement se trouvait à Tubunae, comme Augustin le signale peu avant dans la même lettre : *nos novimus, nos testes sumus, quid nobiscum apud Tubunas de animo et voluntate tua fueris conlocutus* [329] . L'évêque d'Hippone, accompagné d'Alypius, s'était en effet rendu dans cette région extrême de sa Numidie vers 421 [330] . On sait qu'à cette date Boniface était en fonction depuis au moins quatre ans [331] , et qu'il avait à combattre des tribus barbares de la région qui s'agitaient. *Gentes expugnando et terrendo pacaverat* précise Augustin. Si on accorde à ces termes leur sens militaire et diplomatique précis, cela signifie que Boniface avait imposé aux tribus agressives de son secteur la paix romaine (*pacaverat*), soit probablement un traité, qui

impliquait à la fois leur soumission (*expugnando*) et peut-être aussi leur refoulement : *terrendo* a en effet ce sens, ici aussi logique qu'une allusion à la terreur. Ces succès avaient valu au tribun une réputation de bon général, dont Prosper Tiro fait état dès 422 en le donnant comme *bellicis artibus satis clarus* [332] . Une allusion d'Olympiodore, se référant à des événements à situer entre 422 et 426, montre qu'il remporta ensuite d'autres succès (πολλῶν ραρραρων και διάφορων εθνών άπήλλαξε την Άφρικήν [333]), peut-être dans la même région. Cette gloire et de hautes relations lui valurent de devenir finalement comte d'Afrique, c'est-à-dire général en chef, vers 424, avant de rompre avec le pouvoir qui l'avait nommé en 427 [334] . A cette date, six ans après la visite qu'il lui avait faite, saint Augustin constate la recrudescence de troubles à la faveur de la désorganisation provoquée par la rupture avec Ravenne. Or, les termes du passage cité suggèrent fortement que les tribus insurgées étaient les mêmes (*omnes ipsas gentes*) que celles qui avaient été « pacifiées » en 421 : la crise se développait d'abord dans la région de Tobna, à partir de laquelle des bandes armées avaient commencé à pénétrer à l'intérieur des provinces (*nunc tantum fuisse barbaros progressuros*). Toutes ces indications dressent le portrait d'un groupe tribal (*gentes*) assez nombreux, normalement établi à l'extérieur de l'Empire. L'hypothèse de F. Decret voulant retrouver ici les *Caprarienses* cités par Ammien Marcellin, des habitants des monts du Hodna selon lui [335] , paraît en effet difficilement envisageable puisque ces hauteurs étaient encerclées encore au début du ve siècle par un *limes Zabensis* et un *limes Thamallomensis* (en admettant avec C. Courtois une lecture *Thamallulensis* [336]). Le texte d'Augustin ne nous semble pas faire allusion à une révolte de montagnards de l'intérieur, qui n'étaient pas directement dans le secteur de Boniface, responsable du *limes Tubuniensis*. Il est donc logique ici d'identifier un ensemble de tribus

établies au-delà du *limes*, au sud de Tobna, dans la région comprise entre les monts du Zab et le Chott el Hodna. La présence de groupes berbères instables dans cette région ne peut surprendre : c'était déjà au IIIe siècle un des secteurs les plus surveillés du *limes*, où postes avancés, sections du *fossatum* et fortins étaient très nombreux [337]. Ce sera aussi à l'époque vandale un territoire officiellement « maure ». Selon Victor de Vita, lors de la persécution de 483-484, le roi Hunéric décida en effet d'exiler 4966 catholiques « dans un désert », vers lequel ils furent conduits par les Maures [338]. Or, Victor de Tunnuna précise que dans ce « désert » se trouvaient les cités de Tubunae, Macri et Nippis [339]. Si le troisième lieu n'est pas identifié, Macri est en revanche une ville bien connue, située à trente kilomètres à l'ouest de Tobna, donc dans la même région. Certes, aucun des deux auteurs ne dit explicitement que ce pays était aux mains des Maures. Mais Victor de Vita, en signalant que les condamnés furent d'abord conduits de Carthage à Sicca Veneria « où les Maures devaient les prendre pour les emmener au désert », laisse clairement entendre que les alliés d'Hunéric étaient relativement autonomes et venaient eux-mêmes du « désert », c'est-à-dire de Tobna [340]. Tout cela suggère que la percée barbare décrite par saint Augustin en 427 fut durable et qu'elle aboutit, une fois les grands raids de pillage achevés, à un établissement dans le secteur des plaines méridionales de la Sitifienne [341]. Comme nous l'avons vu, il est fort probable que les Maures ainsi installés furent les ancêtres de ceux que commanda Ortaïas un siècle après. C'est le seul témoignage qui nous soit parvenu d'une invasion, et il ne concerne à aucun moment l'Aurès.

c) Des Maures originaires de l'Aurès romain

Outre cette absence de sources favorables et l'invraisemblance d'un mouvement de masse, l'hypothèse d'une origine essentiellement

extérieure pour les Maures de l'Aurès se heurte aussi à de graves difficultés chronologiques. Quand, en effet, quelle qu'en soit l'origine supposée, aurait pu se produire ici une migration de grande ampleur ? Puisque, selon Procope, les Maures du massif se libérèrent définitivement des Vandales vers 484, ce devrait nécessairement être avant cette date. Mais probablement pas peu avant. On a en effet rarement noté la manière dont, dans la *Guerre vandale*, l'historien grec évoque les acteurs de l'événement de 484 : *les Maures, ceux qui habitaient (ωκημένων) sur la montagne de l'Aurasion, se révoltèrent (άποστάντων) contre les Vandales et devinrent indépendants (αυτονόμων)* [342] ... Les deux verbes employés ici sont très évocateurs : οἴκέω a en effet le sens de *habiter, résider*, et paraît donc désigner des gens déjà établis dans l'Aurès. Quant à άφίστημι, il a le sens de *faire défection*, et implique nécessairement que ceux qui se « révoltèrent » étaient auparavant sous l'autorité vandale. Ce texte laisse ainsi clairement entendre que les insurgés de 484 n'étaient pas de nouveaux arrivés.

On serait cependant tenté de lui opposer un autre passage de Procope, dans le *De Aedificiis*, où les mêmes événements sont présentés d'une manière apparemment très différente [343] : *Voici ce qu'il en est du mont Aurès. Les Vandales l'occupèrent à l'origine avec toute la Libye. Les Maures, après les en avoir chassés, s'y établirent (ίδρύσάντο).* P. Morizot a surtout retenu cette version, en y voyant « une invasion affirmée avec netteté » [344] . De fait, si le verbe άφαιρέω, qui signifie *enlever, ôter*, exprime simplement l'idée d'une réduction de la superficie du royaume vandale, l'autre verbe, ιδρύω, avec son sens de *fonder, établir*, paraît faire référence à une installation de nouveaux venus. Procope s'est-il contredit ? La question n'a jamais été réellement discutée jusqu'ici, mais elle ne nous semble pas insoluble, pourvu que les événements rapportés par l'historien grec soient, à nouveau, resitués dans leur contexte précis.

Nous savons en effet, grâce aux découvertes de P. Morizot, que le massif avait au Bas-Empire une population romanisée dans nombre de ses vallées [345] . Cette population n'avait certainement pas disparu en 484 : plusieurs des sites découverts portent des traces d'occupation tardive et de christianisation indiscutables [346] , et il est vraisemblable que parmi les 123 évêques attribués à la Numidie par la *Notitia* de 484, plusieurs siégeaient dans l'Aurès. Le peuplement du massif restait donc probablement double, avec des communautés romanisées dans certaines vallées, et des groupes maures ailleurs, les uns et les autres étant placés sous l'autorité du pouvoir vandale. Cette réalité rappelée, les variations de Procope peuvent alors s'expliquer en fonction d'un changement de point de vue d'un texte à l'autre : les Maures autochtones, installés dans certaines parties de l'Aurès [347] (texte 1), se révoltèrent (*ibidem*) et chassèrent les Vandales (texte 2) : vainqueurs, ils purent alors s'établir partout dans le massif (texte 2), et en particulier dans les vallées romanisées, dont la population leur fut soumise. Ce schéma, reflet de la réalité socioculturelle complexe de l'Aurès, peut expliquer l'apparente ambiguïté des propos de Procope, et il confirme en tout cas l'absence totale de preuves en faveur de l'hypothèse d'une invasion au début des années 480.

Un phénomène de ce genre aurait-il pu, cependant, se produire beaucoup plus tôt, sous le règne de Genséric (mort en 477) ? L'identité établie désormais entre l'*Abaritana provincia* et l'Aurès conduit à en douter. Selon Victor de Vita, cette *provincia* faisait partie, en effet, des territoires passés officiellement à Genséric lors du partage de 442 [348] . Or, d'après Procope, Genséric sut toujours tenir en respect les Maures sous son règne [349] : même si la remarque est brève et générale, on imagine mal que l'historien ait tu, en la considérant comme un phénomène négligeable, une invasion massive d'un massif qu'il visita

peut-être [350] et sur lequel il donne ensuite nombre de détails. La période du règne de Genséric est donc à exclure. Or, pour l'Aurès, elle commença probablement en fait dès 435, lorsqu'un premier partage attribua la Numidie aux Vandales [351] . Ne reste plus, dès lors, pour une migration massive de Maures dans l'Aurès, qu'une courte période, avant 435, et après 427 : aux dires de saint Augustin, l'action défensive de Boniface avait en effet été efficace jusqu'à sa révolte, ce qui exclut une invasion de grande ampleur avant 427. Cela constitue une durée fort restreinte pour le phénomène envisagé. Nous ne pouvons pourtant exclure que dans cette période très mal connue, et très instable, avec la révolte de Boniface, la guerre entre le comte et l'armée impériale envoyée contre lui, et les multiples épisodes de l'invasion vandale, des mouvements de tribus maures aient eu lieu de l'extérieur vers l'intérieur de l'Empire. Sans doute même peut-on admettre que certains des ancêtres du peuple que commanda Iaudas dans les années 530 furent issus d'un tel assaut. Mais, pour toutes les raisons longuement exposées auparavant, il paraît presque certain, comme va le confirmer maintenant la carrière de Masties, que la majorité de ces Maures aurasiens du vi^{e} siècle étaient les descendants de populations autochtones du massif, qui avaient connu la domination romaine.

4) Le chaînon manquant : l'inscription de Masties

a) Le texte

« Inscription de Masties », trouvée à Arris (*AE*, 1945, n° 97). Musée nationale des antiquités d'Alger, Algérie (cliché Centre Camille Julian).

Ce texte célèbre a été découvert en janvier 1941 par J. et P. Morizot à 1500 m au sud d'Arris et à proximité de l'agglomération antique de Sanef [352]. D'abord publié par J. Carcopino [353], il a vu sa lecture nettement améliorée, plus de quarante ans après, par P. Morizot, à partir de photographies [354]. Le réexamen de celles-ci, et la consultation d'un moulage ne nous ont pas conduit à de nouvelles modifications, sauf sur la présence douteuse d'une *hedera* à la deuxième ligne [355]. Nous lisons donc :

D M S EGO MASTIES DUX
ANN^{S} LXvI ET IMPR ANNIS X + QUI NUN
QUAM PERIURAVI NEQUE FIDE
FREGI NEQUE DE ROMANOS NEQUE
DE MAUROS ET IN BELLU PARUI ET IN
PACE ET ADVERSUS FACTA MEA
SIC MECU DEUS EGIT BENE
EGO VARTAIA HUNC EDIFICIUM CUM FRATRIB ME
IS FECI
IN QUOD EROGAVI SIL CENTU

Soit le texte :

D.M.S. (Dis manibus sacrum ?)
Ego Masties, dux annis LXVII et imp(e)r(ator) annis X, + (?)
qui nunquam periuravi neque fide(m) fregi, neque de Romanos neque de Mauros, et in bellu parui et in pace, et adversus facta mea sic mecu(m) Deus egit bene.
Ego Vartaia hunc edificium cum fratrib(us) meis feci,
in quod erogavi sil(icas) (?) centu(m).

et la traduction suivante, dont le détail sera justifié progressivement au cours de l'explication proposée ci-dessous :

D.M.S.
Moi Masties, dux pendant soixante-sept ans, imperator pendant dix ans [356] , + (?) Je n'ai jamais parjuré, ni rompu la foi, ni à l'égard des Romains ni à l'égard des Maures, et j'ai obéi [à Dieu] [357] dans la guerre comme dans la paix, et pour cela, en raison de ma conduite, Dieu a mis sa complaisance en moi.
Moi Vartaia, j'ai élevé avec mes frères ce monument, pour lequel j'ai dépensé cent siliques (ou « cent solidi »)

D'emblée, son style et son écriture conduisent à donner à cette inscription une datation tardive. J. Carcopino puis P. Morizot en ont relevé les principaux indices : ainsi l'alternance apparemment sans logique entre lettres capitales et cursives, la forme des *T* (par exemple à la ligne 6), ou l'usage de *de* avec l'accusatif (lignes 4 et 5). L'accumulation de ces indices paléographiques et linguistiques est telle qu'on ne peut réllement douter d'une datation du texte vers la fin du ve siècle ou la première moitié du vi^e^ siècle [358] .

Plus difficile à déterminer est sa nature exacte. Les lettres *DMS* du début, apparemment singulières en tête d'une inscription qui se révèle ensuite manifestement chrétienne, en fait fréquentes sur les documents épigraphiques de ce type en Afrique [359] (sans que l'on sache exactement le sens qui leur était donné alors), font songer immédiatement à une épitaphe. Celle-ci, comme il en existe de nombreux exemples, est ici une déclaration du défunt faite à la première personne, avec des chiffres qui n'indiquent pas, comme pour un simple particulier, l'âge au décès, mais la durée du pouvoir exercé. C'est évidemment une particularité du texte, qui le rapproche d'un *elogium*,

comme le notait J. Carcopino [360], mais qui ne suffit pas à lui dénier le caractère d'épitaphe. Ce caractère, en revanche, est remis en cause par les deux dernières lignes, où intervient un second personnage, Vartaia, qui s'attribue la construction du monument, et le qualifie d'*edificium*. Le terme, comme J. Carcopino l'a montré, ne désigne pas, en effet, un tombeau, mais plutôt un cénotaphe, un monument célébrant le souvenir d'un défunt [361]. Une distorsion existe donc entre les deux parties de l'inscription, qui conduit à se demander si Vartaia, qui à aucun moment ne mentionne une quelconque parenté entre lui et Masties, n'a pas recopié, sur un monument évidemment destiné à lui rendre hommage, l'épitaphe de la tombe de Masties, située ailleurs, en y ajoutant les deux lignes qui témoignaient de son geste et de sa révérence pour le personnage.

Cette hypothèse, qui nous semble, comme à J. Carcopino [362], la plus en accord avec le texte, n'oblige cependant pas à éloigner Masties de l'Aurès. Au contraire, le geste de Vartaia n'a évidemment de sens que dans le pays de Masties, auprès de ses anciens sujets, les lecteurs de l'inscription auxquels s'adressait Vartaia. Mais elle conduit à dissocier chronologiquement l'époque de Vartaia de celle de Masties, dans des limites permettant au geste du premier d'être compris, c'est-à-dire tant que le souvenir de Masties demeurait présent, peut-être la durée d'une génération.

b) La carrière de Masties

Ce problème, sur la solution duquel nous reviendrons plus loin, n'a guère retenu l'attention des historiens, qui, à juste titre, se sont plutôt, depuis le début, surtout intéressés aux titres portés par Masties, qui pouvaient apporter une datation précise du texte. Pour J. Carcopino [363], le mot *dux* correspondait à une fonction officielle

romaine, dont Masties aurait été investi par Valentinien III. Quant au titre d'*imperator*, adopté ultérieurement, il ne pouvait signifier qu'une prétention au pouvoir impérial, qui était forcément postérieure à la déposition de Romulus Augustulus, en 476 : Masties, officier qui s'affirmait respectueux des Romains, n'avait pu, en effet, se prétendre empereur qu'en l'absence de tout détenteur légitime du titre. Dès lors, une chronologie s'établissait : lisant *IMPR XL* au lieu de *IMPR X*, J. Carcopino situait la mort du personnage en 516 (476 + 40), et il le faisait, en supposant un cumul des deux titres, devenir *dux* en 449 (516-67). C. Courtois, en modifiant la chronologie, conserva les grandes lignes de cette interprétation. Masties, selon lui, s'était proclamé empereur plus tôt, lorsqu'avait cessé le pouvoir effectif de Rome en Afrique, soit en 455. Il était donc mort en 495 (455 + 40), et avait été élevé au rang de *dux* romain en 428 (495-67), probablement par le comte Boniface, alors chef des armées [364] .

Plus de trente ans après, en reprenant le dossier dans une perspective très critique, P.-A. Février a essayé, en rupture avec ses prédécesseurs, de ramener le personnage de Masties à des dimensions beaucoup plus modestes. Pour lui, il faudrait lire au début du texte deux verbes et non deux titres : *dux(i) annos LXVII et imp(e)r(avi) annos XL*. Dès lors, Masties ne deviendrait qu'un simple tribun du *limes* du Bas-Empire, comparable à ceux évoqués dans la lettre de Publicola à saint Augustin, qui recevaient les serments des Maures à leur passage de la frontière [365] . Cette réinterprétation radicale n'a guère convaincu, et elle a été très vite privée de certains de ses arguments essentiels par un article décisif de P. Morizot [366] qui, à son tour, a proposé aussi une nouvelle explication du début du texte : *dux* ferait référence à un pouvoir tribal, mais *imperator* témoignerait d'une prétention de Masties à une souveraineté sur l'Afrique, exprimée très tardivement puisque Masties serait en fait

Mastigas, le chef des Maures de Maurétanie évoqué par Procope en 535. Enfin, tout récemment, J. Desanges, sans se prononcer sur la chronologie, a estimé que les mots *dux* et *imperator* correspondaient tous deux seulement à un pouvoir tribal, le second devant être pris comme un équivalent d'*Amenukal*, terme berbère pouvant désigner le chef d'une confédération de tribus [367] .

Ce débat, considérablement enrichi au cours des dix dernières années, a permis de dégager un accord sur au moins un point : le sens du mot *dux.* Il s'agit bien d'abord d'un titre, contrairement à l'hypothèse de P.-A. Février : les photographies publiées par ce savant lui-même, puis par P. Morizot, révèlent en effet la présence au dessus des lettres *ANN* d'un petit *s* qui suppose une ligature *N+I*, et une lecture *dux annis LXVII* qui rend très douteux un développement en *duxi* [368] ... Il faut d'autre part exclure, contre C. Courtois, la possibilité d'un titre romain : les *duces* du Bas-Empire étaient de hauts personnages, soit gouverneurs de provinces frontalières, comme le *dux Mauretaniae*, soit chefs de corps d'armée en campagne [369] . Certes, des Maures d'origine pouvaient recevoir de grands commandements militaires dans l'armée romaine, comme Gildon, comte d'Afrique de 385 à 398. Mais Masties semble avoir été un personnage beaucoup plus modeste, et il serait étonnant que sa promotion dans l'armée romaine n'ait laissé aucune autre trace. Surtout, comme l'a fait remarquer P. Morizot, l'assimiler à un *dux* romain conduirait à lui attribuer une précocité et une longévité dans la fonction totalement invraisemblables, puisqu'il fut *dux* soixante-sept ans...

En étant *dux*, Masties fut donc simplement chef de tribu, de *sa* tribu. Le mot est, de fait, couramment employé dans la *Johannide* avec ce sens, tant pour le fidèle allié Cusina que pour les rebelles Antalas, Iaudas ou Carcasan [370] . Et sa longévité dans la fonction n'a, dans cette perspective, plus rien d'étonnant. Cusina, chef de tribu dès avant 533,

l'était encore trente ans après, en 563 [371] . Le jeune âge auquel Masties est certainement parvenu au pouvoir ne peut non plus surprendre : selon Corippe, on l'a vu, Antalas a commandé les *Frexes* très tôt, peut-être dès l'âge de dix-sept ans [372] . En faisant débuter la carrière de Masties au même moment, on parvient à un âge au décès de quatre-vingt-quatre ans, vénérable certes, mais tout à fait possible.

Ce point admis, comment comprendre ensuite le titre d'*Imperator*, que Masties porta dix ans, vraisemblablement alors conjointement avec le titre de *dux* ? [373] Nous avons vu les trois hypothèses jus-qu'ici formulées par les historiens : prétention à la succession des empereurs d'Occident, expression d'une souveraineté revendiquée sur toute l'Afrique, ou simplement traduction latine d'un titre de « grand chef » berbère. Chacune a ses arguments, mais aucune ne nous paraît pouvoir emporter la conviction. L'explication de J. Carcopino et de C. Courtois suppose chez Masties des ambitions et une conscience politique qui semblent disproportionnées par rapport à l'assise du personnage. La théorie de P. Morizot ne tient que par une assimilation à *Mastigas* qui reste arbitraire. Et l'hypothèse minima-liste de J. Desanges néglige la force du mot *imperator* dans un texte public gravé en latin : toujours réservé à l'empereur dans l'Antiquité tardive, il pouvait difficilement perdre sa signification politique traditionnelle aux yeux d'habitants d'un pays romain depuis des siècles. D'une langue à l'autre, il est des traductions qui, même si elles sont logiques, se chargent d'un sens spécifique tellement marqué qu'elle doivent être évitées. *Imperator* évoquait trop l'Empire de Rome pour qu'on puisse envisager d'en faire un titre berbère. En adoptant ce nom, Masties ne pouvait donc éviter de songer aux empereurs romains. Mais plus que l'Empire, c'était selon nous la nature du pouvoir impérial et sa signification qui l'inspirèrent alors.

c) Masties *imperator*

Il faut, pour comprendre cette nouvelle interprétation, déjà esquissée par J. Carcopino, revenir au texte lui-même et à sa construction. Le mot *imp(e)r(ator)* est placé après *dux*, alors que, quel que soit le sens qu'on lui donne, il possède une force supérieure. Cet ordre implique que l'auteur ne voulait pas énoncer une simple titulature, qui aurait dû alors commencer par *imperator.* Il tenait à souligner une progression chronologique : Masties avait été *dux*, puis *imperator*. Ce chef avait donc connu, à un moment de sa carrière, et vers la fin de celle-ci, une modification dans sa situation politique qui justifiait le port d'un nouveau titre. Or, pour les raisons indiquées précédemment, il ne put prendre ce titre à une époque où la domination romaine s'exerçait sur l'Aurès, c'est-à-dire avant 435 ou 439, et après 539. Cette dernière date peut même être ramenée à 533 : Masties est en effet absent du récit de Procope (il est impossible, nous l'avons vu, de le confondre avec *Mastinas/Mastigas* [374]) ; en outre, l'historien grec précise qu'en 533 « tous les chefs des Maures de Numidie » vinrent faire leur soumission à Bélisaire [375] , ce qui exclut qu'un d'entre eux ait pu se dire *imperator*. Il faut donc nécessairement situer son « avènement » au temps de la domination vandale. Cette datation correspond à la chronologie suggérée par la paléographie (fin ve siècle-première moitié du vi^e^ siècle), et à la mention probable de *siliques* à la fin, une unité monétaire employée sous le régime vandale [376] .

La question devient alors de savoir à quel moment, à l'époque vandale, un chef de tribu de l'Aurès a pu connaître un changement de situation le poussant à se proclamer *imperator* ? Pour J. Carcopino, on l'a vu, c'est en 476, quand disparaît l'Empire d'Occident ; pour C. Courtois, en 455, quand Rome perd tout contrôle de l'Afrique ; pour P. Morizot, enfin, ce

serait après 523, quand le pouvoir vandale commence à s'effondrer. Curieusement, tous ces savants, malgré la diversité de leurs opinions, ont un point commun : ils cherchent une explication au geste de Masties en dehors du pays sur lequel il gouvernait, l'Aurès. C'est pourtant dans l'histoire de ce massif qu'il paraît logique de rechercher d'abord une rupture qui ait pu affecter le destin de son chef, et non à Rome, à Ravenne ou à Carthage. Or, nous connaissons précisément par Procope un tournant décisif dans l'histoire de l'*Aurasion* à la fin du ve siècle, exactement à l'époque qui nous intéresse ici. C'est, vers 484, au moment de la mort d'Hunéric, l'indépendance acquise par les Maures de la montagne aux dépens des Vandales qui auparavant la contrôlaient :

> [*Hunéric*] mourut de maladie après avoir régné huit ans sur les Vandales. Et à cette époque les Maures qui habitaient sur le mont Aurasion s'étaient révoltés et avaient acquis leur indépendance... Et ils ne repassèrent jamais plus sous l'autorité des Vandales, car ceux-ci étaient incapables de faire la guerre aux Maures dans cette région montagneuse difficilement accessible et fortement escarpée [377] .

Aucun changement politique durant l'époque vandale ne fut plus important pour le massif que cet événement, et nous ne voyons dès lors pas de meilleure hypothèse de travail pour comprendre le geste de Masties que de le situer à ce moment, vers 484 [378] . Reste, pour justifier ce choix, à déterminer le sens donné à *imperator*.

Le contexte aurasien s'avère alors aussi éclairant. L'Aurès était en effet, surtout dans sa moitié occidentale, dont Arris fait partie, une montagne assez bien pénétrée par la romanisation. Certes, aucune véritable cité n'y a été identifiée avec certitude [379], mais les nombreuses découvertes de P. Morizot ont prouvé l'existence de groupements romains et chrétiens dans presque toutes les vallées. Si l'on réintroduit donc dans l'histoire du massif ces populations, que Procope oublie délibérément dans son récit comme en d'autres occasions il oubliera les Romains de Maurétanie, l'indépendance acquise « par les Maures » vers 484 prend une autre signification : elle implique la rupture entre les tribus maures du massif et les Vandales, mais aussi la conquête par ces Maures des territoires de l'Aurès qui leur échappaient jusque-là. Nous avons vu que c'est ainsi qu'il faut expliquer les termes de Procope rapportant l'événement dans le *De Aedificiis* [380]. Pour un chef comme Masties, le tournant de 484 fut donc caractérisé par le passage sous son autorité de *dux* maure de populations romaines. Vis-à-vis de ces gens qui ne vivaient pas en tribu, pouvait-il désormais se désigner encore seulement comme *dux* ? A une époque voisine, beaucoup plus à l'ouest, Masuna rencontra le même problème, et il lui donna comme solution le recours à un titre nouveau, celui de *rex gentium Maurorum et Romanorum* [381]. Masties aurait pu agir ainsi, mais il vivait dans un pays beaucoup plus proche du foyer central de la romanité africaine, où le poids de celle-ci était bien plus fort. Il préféra devenir *imperator*.

Ce titre convenait en effet exactement à sa situation. D'une part, il exprimait clairement une rupture définitive avec les Vandales, dont l'autorité royale était ainsi défiée. D'autre part, face à ses nouveaux sujets romains, il rétablissait une continuité symbolique et politique qui

témoignait de sa volonté de leur accorder une place juste dans son Etat (et on ne peut que souligner ici le fait que les Romains soient nommés avant les Maures dans le texte) : tel l'empereur de jadis, il exercerait une souveraineté unique sur des populations diverses, romaines et maures, en se fondant sur les traditions pour les secondes, en utilisant les structures administratives ou civiques en place pour les premières. Ce type de construction politique dirigée par un Maure était nouveau, mais reprenait clairement le modèle préexistant dont l'empereur était la tête, celui d'un territoire et d'une société polyculturels. *Dux* ou *rex* auraient été des titres qui privilégiaient trop nettement le caractère berbère et tribal du nouvel Aurès, en contradiction avec l'originalité culturelle et politique des Romains du massif. Masties fut donc *imperator*, le seul titre qui pouvait exprimer à la fois la réalité sociale de son peuple et les ambitions de son pouvoir [382] .

L'originalité de cette hypothèse, on le voit, est ainsi d'expliquer le mot non par référence à l'Empire en tant que tel, mais par rapport aux sujets de Masties. Celui-ci n'était certainement pas habité par un rêve mégalomane de succéder à Valentinien III ou à Romulus Augustulus : il cherchait seulement à signifier aux habitants de l'Aurès leur intégration commune dans un ensemble politique dont seul l'Empire de jadis pouvait offrir une image, non par ses dimensions ou ses fastes, mais par sa diversité sociale et culturelle et par son droit.

Par son droit et probablement aussi par sa religion. Il faut revenir en effet maintenant sur ce qui constitue au fond, bien plus que les titres initiaux, le véritable « message » de l'inscription d'Arris : la longue phrase qui suit les mots *dux et imperator*, et qui leur est étroitement associée par un pronom relatif, *qui*. Celui-ci ouvre sur quatre affirmations : Masties n'a jamais parjuré ; il n'a jamais rompu une *fides* engagée à la fois avec les Romains et avec les Maures ; il a obéi (à Dieu)

dans la guerre comme dans la paix ; et Dieu, en retour, l'a assisté dans ses actions. La construction de cette phrase unique inciterait à penser que tout son développement avait pour fonction d'illustrer et d'expliciter les titres du début.

Mais ce développement est lui-même tout entier axé sur une seule idée : le foi et la piété chrétienne de Masties. Celle-ci, qui ne faisait déjà aucun doute au regard de la formule finale *sic mecu(m) Deus egit bene*, a peut-être été confirmée par l'identification d'une croix par P. Morizot sur la deuxième ligne du texte, après l'indication du nombre d'années pendant lesquelles Masties fut *imperator*. L'emplacement de ce signe pourrait certes paraître étrange, et on serait en droit de se demander s'il ne s'agit pas, comme J. Carcopino le supposait, d'un autre chiffre [383]. Mais, outre sa gravure nettement désaxée par rapport à la ligne sur laquelle elle se trouve, cette croix apparaît en fait aussi dans le texte à l'endroit où elle pouvait avoir le plus de signification, c'est-à-dire juste après l'énoncé des noms et titres de Masties, dont elle offre une conclusion logique au regard du message qui suit. On est tenté en effet de lire : *Moi Masties, dux pendant soixante-sept ans, imperator pendant dix ans, chrétien, je n'ai jamais parjuré etc...*

Les trois affirmations qui suivent cette croix sont elles-mêmes énoncées en fonction de la formule chrétienne finale. Cette interprétation, que nous avions esquissée dans notre thèse en 1990, et qu'a depuis développée J. Desanges [384], a longtemps échappé aux historiens, qui se sont intéressés surtout au groupe *neque fidem fregi, neque de Romanos, neque de Mauros*, et ont lu toute la phrase en fonction de ces termes, dont ils ne retenaient que la signification politique. Le *periuravi* initial, dans leur hypothèse, évoquait les serments prononcés lors de l'engagement de la *fides*, et la phrase *parui in bellu et in pace* explicitait les conséquences de celui-ci. A partir de là, le problème principal devenait celui de

trouver une explication satisfaisante à la mention de la *fides* associée aux Romains et aux Maures. La question fut longtemps discutée, mais l'opinion de P. Morizot s'est peu à peu imposée, au point même d'être en partie reprise par J. Desanges : Masties ne pourrait faire ici allusion à la *fides* qu'il aurait engagée vis-à-vis de ses sujets. Le mot renverrait donc à des accords passés avec des tribus insurgées d'une part, et avec le pouvoir byzantin après 533 d'autre part. Dans cette perspective, P. Morizot interprète ensuite les mots *qui nunquam periuravi* comme une référence aux mêmes accords [385]. J. Desanges, on l'a vu, ne le suit pas jusque-là, mais admet que « *neque fide(m) fregi* caractérise [les] relations [de Masties] avec les pouvoirs temporels, le pouvoir romain (ou byzantin) ou celui des autres chefs maures » [386].

Or, cette interprétation nous semble reposer au départ sur un malentendu quant à la signification de l'engagement de Masties. Dans le monde romain, la *fides* d'un chef était en effet la garantie qu'il offrait à ceux qui, dans un contexte troublé, *s'étaient d'abord livrés à lui*. En conséquence, même si construction *de* + accusatif est ambiguë, elle nous paraît pouvoir être comprise comme un moyen d'indiquer le nom de ceux que la *fides* protégeait [387] : « Je n'ai jamais rompu la foi, ni celle qui protégeait des Romains, ni celle qui protégeait des Maures ». Rien n'empêche donc d'admettre que Masties évoquait ici ses sujets, qui s'étaient placés sous sa protection et son commandement [388]. Pour nous, en citant Romains et Maures, le chef de l'Aurès songeait donc en fait aux deux groupes réunis sous son pouvoir d'*imperator* en 484, et il plaçait simplement le régime nouveau qu'il avait établi à ce moment sous la protection divine.

Car, et c'est un second aspect essentiel, le mot *fides* dans un texte latin de ce genre, quelle qu'en soit l'époque, a toujours aussi une signification religieuse. L'engagement de la *fides* est même d'abord un contrat

religieux. L'exemple classique le plus significatif à cet égard est celui des cités qui, au temps de la conquête romaine en Italie, s'offraient au général romain. En les acceptant, le général accomplissait l'acte de *recipere in fidem*, qui impliquait pour lui « des devoirs non pas à l'égard des suppliants, mais à l'égard des dieux qui protègent la *fides* » [389]. Il se trouvait de la sorte lui-même engagé, et tel devait aussi être, dans tous les cas, la situation de Masties en 484, mais par rapport au Dieu chrétien.

Tous les autres membres de la première phrase du texte s'inscrivent en effet dans cette perspective. *Periuravi*, employé seul comme ici, renvoie soit au parjure par rapport au nom de Dieu, soit au reniement de Dieu [390]. Quant à *et in bellu parui et in pace*, si ambigu, sa traduction « j'ai obéi [à Dieu] dans la guerre comme dans la paix » proposée par J. Desanges paraît la plus probable, parce qu'elle annonce le *sic* décisif qui conclut la phrase par la fière mention de la bienveillance divine dont a bénéficié Masties. Celle-ci, en retour, éclaire la mention de la *fides* dans laquelle avaient été reçus Romains et Maures, et atteste que Masties ne l'a jamais rompue. Le message de l'inscription se résume ainsi, selon nous, à deux idées essentielles : Masties était à la tête d'un territoire où vivaient côte à côte, et à égalité juridique, des Romains et des Maures, et il se comportait, dans ce rôle de chef, comme un chrétien protégé de Dieu.

Mais si une explication de texte doit d'abord rendre intelligible ce qui figure dans le texte, il n'est cependant parfois pas inutile de s'interroger aussi sur ce qui n'y est pas et aurait pu, ou dû, s'y trouver. Or, quelle que soit la datation proposée pour l'inscription d'Arris depuis sa découverte (495 pour Courtois, 516 environ pour J. Carcopino), force est d'y constater une absence essentielle : celle des Vandales, maîtres de l'Afrique orientale durant la presque totalité de la carrière de Masties. Cette absence n'a jamais retenu l'attention des historiens jusqu'ici : elle

peut pourtant confirmer notre datation et venir même apporter une clef supplémentaire à notre interprétation.

Evoquant la carrière d'un chef nécessairement contemporain du gouvernement vandale, l'inscription mentionne en effet de manière paradoxale, dans un passage au sens politique évident, les *Romains*, sans citer le pouvoir germanique. Elle a pourtant été trouvée dans une région, l'Aurès, qui fut aux Vandales jusqu'en 484. Nous savons, de plus, par Procope, que ces derniers, au bénéfice des Maures établis dans leur royaume, avaient continué de pratiquer les cérémonies d'investiture traditionnelles avec remise d'insignes [391] . Masties devait donc avoir entretenu des relations avec Genséric ou ses successeurs, et, puisqu'il mentionne sa bonne entente avec les Romains et les Maures, il aurait pu aussi, dès lors, citer les Vandales. De toute évidence, s'il ne le fait pas, c'est qu'il ne le veut pas, et ce refus, logiquement, ne peut s'expliquer que parce qu'il a rompu avec eux. Notre hypothèse d'une coïncidence entre son règne et l'indépendance de l'Aurès en 484 s'en trouve donc confirmée, et le passage à ce moment au titre d'*imperator* n'en devient que plus probable.

Mais ce silence sur les Vandales a peut-être aussi une autre signification si on le relie au message principal du texte, l'affirmation de sa foi chrétienne par Masties, et la conviction qu'il a toujours agi avec l'appui de Dieu. La conclusion *sic mecu(m) Deux egit bene* éclaire, avons-nous vu, tout le texte qui la précède. Or, celui-ci, après les titres de *dux et imperator*, commence par un *qui nunquam periuravi* dont le sens religieux ne fait pas de doute, mais qui peut être plus riche qu'on ne l'a pensé. *Periurare* pour un chrétien signifie aussi, en effet, « renier Dieu ». Par ces mots, il faut d'abord comprendre, évidemment, « abjurer le christianisme », comme l'a noté J. Desanges [392] . Cependant, en un temps où les luttes au sein de l'Église étaient devenues plus importantes

que le vieux conflit avec le paganisme, on peut se demander si *periurare* ne signifiait pas aussi abjurer l'orthodoxie chrétienne, le catholicisme. Or, si Masties vécut en 484 l'indépendance de l'Aurès, il fut nécessairement contemporain de l'autre événement, majeur, de cette année, rapporté par Procope et de nombreuses autres sources [393] : le brusque changement d'échelle dans la persécution anticatholique décidé par le roi Hunéric par un édit du 24 février 484 [394] . Désormais, alors qu'elle avait été largement épargnée jusque là [395] , comme la Byzacène, la Numidie (dont l'Aurès faisait partie) fut brusquement soumise à un régime de terreur. Le roi exigeait en effet la conversion forcée à l'arianisme de tous les sujets de son royaume, y compris les laïcs. Victor de Vita a décrit l'atmosphère dramatique qui suivit l'ordre royal : les évêques exilés en masse, les clercs et les moines traqués ou martyrisés, comme les sept moines de Capsa, les rebaptêmes collectifs célébrés dans des conditions absurdes et violentes, avec délivrance de certificats d'arianisme théoriquement obligatoires. Pourquoi l'Aurès au-rait-il échappé à cette folie ? P. Morizot a montré, et nous reviendrons sur ce dossier remarquable, que les églises et les traces de christianisation sont nombreuses dans le massif [396] , et on a depuis longtemps supposé que certains des évêques inconnus de Numidie mentionnés sur la *Notitia* de 484 avaient leur siège dans l'Aurès. La menace de la persécution s'y fit donc certainement sentir en février 484. Or, comment, dans ces conditions, ne pas relever l'extraordinaire coïncidence chronologique entre cette persécution et le soulèvement de l'Aurès ? Les historiens modernes, jusqu'ici, ne semblent guère y avoir songé, à la fois parce que Procope ne relie pas explicitement les deux phénomènes (mais nous savons qu'il néglige systématiquement de reconnaître la présence de « Romains » et de chrétiens dans les pays qu'il définit comme « Maures »), et parce que surtout l'Aurès était vu comme un pays très

peu romanisé et christianisé. Au regard de ce que la critique textuelle nous apprend de Procope, et de ce que l'archéologie nous a révélé de l'Aurès, une hypothèse nouvelle se justifie désormais : celle d'un lien direct, de cause à effet, entre la persécution et la rupture des populations du massif avec le pouvoir vandale. Si on la retient, plusieurs singularités de l'inscription d'Arris trouvent une signification inattendue, mais logique. Ainsi le titre d'*imperator*, qui exprime depuis Constantin le pouvoir politique chrétien par excellence : en l'adoptant, Masties ne pouvait-il pas penser faire implicitement profession d'orthodoxie ? Et surtout l'affirmation *nunquam periuravi*, « je n'ai jamais parjuré », placée immédiatement à la suite : n'était-ce pas une déclaration compréhensible de tous ses contemporains pour dire « je n'ai jamais renié la foi catholique, celle qui était menacée en 484, celle au nom de laquelle je suis devenu *imperator* »... ?

Certes, il n'est pas question de ramener les raisons du soulèvement de l'Aurès à cette seule explication. D'autres facteurs, propres à l'évolution des groupes berbères, ont dû jouer leur rôle. Les Maures ont probablement voulu profiter aussi des désordres et de la désorganisation introduits dans le royaume vandale par l'application de la persécution généralisée. Mais nous pensons, au regard du texte de l'inscription de Masties, qu'on ne peut écarter l'hypothèse d'une corrélation entre l'émergence d'un *imperator* dans un Aurès chrétien et berbéro-romain indépendant, et le déchaînement de violence anticatholique des Vandales en 484. Les cloisonnements idéologiques de l'historiographie contemporaine ne doivent plus nous aveugler. Si on admet la clef d'interprétation initiale que nous avons choisie, le lien entre la proclamation de Masties comme *imperator* et le passage de Procope sur le soulèvement de l'Aurès vers 484, il faut aussi accepter de prendre en compte l'ensemble du contexte africain de 484, en ne

séparant plus, comme on l'a trop fait jusqu'ici, le dossier « berbère » du dossier « religieux » de la persécution vandale.

d) Masties et Vartaia

Au terme de cette analyse, il est désormais possible de revenir sur les rapports qui pouvaient exister entre *Vartaia*, édificateur du monument sur lequel se trouvait l'inscription de Masties, et *Ortaïas*, rival de Iaudas et établi probablement, d'après notre lecture de Procope, en Maurétanie Sitifienne, au moins dans la partie méridionale de la province, au nord du Chott el Hodna. L'étude qui précède conduit à dater la mort de Masties assez longtemps avant l'arrivée des Byzantins. Si, comme nous le pensons, il devint *imperator* en 484, sa carrière dut s'achever vers 494 (*IMPR X*), date probable aussi de la rédaction de son épitaphe. *Ortaïas* n'apparaît que quarante ans après, ce qui, ajouté à la distance séparant Arris du Hodna, constitue un argument sérieux en faveur d'une dissociation complète des deux personnages. Pour maintenir une équivalence *Vartaia/Ortaïas*, une autre hypothèse demeure cependant, que nous avions déjà envisagée. En 535, en accompagnant Solomon dans l'Aurès de Iaudas, *Ortaïas* aurait cherché à revendiquer le massif, et il se serait alors donné comme le véritable héritier politique de Masties, qui en avait été le premier chef maure indépendant, en faisant regraver l'épitaphe de 494 complétée de deux lignes à sa propre gloire, établissant cette filiation spirituelle et politique. Nous avons vu que la construction du texte d'Arris est assez étrange, et que l'existence de deux discours distincts n'est nullement impossible. Cette solution peut donc être proposée, mais sans plus de certitude. Dans tous les cas, elle ne remet pas en cause notre conclusion principale sur la localisation de Iaudas, maître dans les années 530 de tout le massif aurasien.

5) Conclusion : l'origine berbère et romaine de l'*Aurasitana manus*

L'intérêt principal de l'inscription d'Arris n'est cependant pas là. Celle-ci permet en effet surtout de restituer un passé aux Maures de l'Aurès, en en faisant d'indiscutables autochtones : *Dux* pendant 67 ans, Masties commanda en effet sa tribu soit à partir de 427 (494 – 67), soit même, si on admet que les titres de *dux* et d'*imperator* ne se superposèrent pas, à partir de 417. Sa maîtrise du latin, son appartenance à la religion chrétienne rendent peu probable, d'autre part, qu'il soit issu d'un territoire extérieur à l'Empire. Derrière ce personnage, nous saisissons donc un exemple de groupe berbère établi dans la province de Numidie avant l'invasion vandale, et mêlé un siècle plus tard au conflit avec les Byzantins. Cette conclusion était déjà celle à laquelle nous étions parvenu en démontrant la faiblesse de l'hypothèse de migrations massives de Berbères maurétaniens ou sahariens dans le massif. Elle aboutit à reconnaître dans les *Maurousioi* qui suivaient Iaudas dans les années 530, et en qui tout conduit à voir les descendants des sujets de Masties, une population singulièrement complexe, reflet de la diversité des situations sociales et culturelles qui caractérisait les habitants de l'Aurès et de ses marges au ive siècle.

Maures et Romains coexistaient depuis longtemps dans le massif, et les premiers, même si la recherche récente a eu tendance à mettre en valeur les traces de romanisation et de christianisation, n'avaient pas disparu à la veille de l'invasion vandale, en restant intégrés aux structures tribales traditionnelles. Force est en effet ici de revenir sur la romanisation de l'Aurès si chère à P. Morizot. Après avoir révélé, par une série de découvertes qui ont fait date, l'existence de plusieurs sites portant des restes de constructions ou de décor romains, avec dans un

certain nombre de cas quelques inscriptions et des signes incontestables de christianisation, ce savant en est venu peu à peu à suggérer une véritable romanisation en profondeur du massif. Or, si remarquables que soient ces découvertes, il nous paraît impossible, au regard de ce qu'elles représentent pour l'instant, d'en déduire que l'Aurès possédait toutes les caractéristiques de la civilisation de l'Afrique romaine orientale, à l'instar par exemple de la Dorsale tunisienne. Aucune véritable cité, au plein sens du terme, n'y a été identifiée avec certitude [397]. Dans un souci compréhensible de rectifier la vision trop pessimiste de ses prédécesseurs, P. Morizot insiste beaucoup sur ses trouvailles épigraphiques ou architecturales qui prouvent que le pays n'était pas fermé au reste de la province romaine. Mais la densité de ces découvertes reste quand même sans commune mesure avec ce que le commandant Guénin, par exemple, découvrit dans la partie nord des Nemencha, qui n'était pourtant pas la région la plus urbanisée d'Afrique [398]. Et leur qualité est aussi, le plus souvent, loin d'être comparable. Dans ces conditions, une vision nuancée du peuplement de l'Aurès doit s'imposer : une population latinisée et christianisée s'est développée au Bas-Empire dans les vallées aurasiennes, surtout à l'ouest ; des domaines pratiquant l'oléiculture se sont constitués, en particulier à l'est ; dans les deux cas, rien n'autorise à exclure, d'un côté le maintien de petits groupes berbères sur les hauteurs ou dans des villages isolés, et de l'autre l'existence, comme en Maurétanie au sud de Caesarea [399], de propriétés d'aristocrates « maures », romanisés sans pour autant avoir rompu avec leurs communautés d'origine beaucoup plus ancrées dans leur culture traditionnelle. Derrière la petite frange de la population aurasienne qui nous a laissé des documents ou des monuments « romains », il faut admettre en effet aussi, et dans tous les cas, l'existence d'une plèbe rurale indigène au service de cette élite. Or,

alors que dans les campagnes des régions plus septentrionales, ce prolétariat rural, plus touché par la punicisation puis la romanisation, nous a laissé quelques documents, il est resté quasiment silencieux ici. Mais le silence dans un cas de ce type reflète bien plus souvent la faiblesse de l'acculturation que la non-existence d'une population.

Tous ces groupes tribaux, ou restés attachés à la culture indigène, ou encore mal romanisés, ont certainement été à l'origine du mouvement de soulèvement de l'Aurès qui se produisit vers 484, et dont Iaudas fut l'héritier dans les années 530. Mais l'inscription de Masties montre qu'ils ne furent pas seuls, et surtout qu'ils n'agirent pas en purs Berbères, rejetant tout le passé « romain » de leur pays. Car l'*Imperator* d'Arris était chrétien, et tentait d'unifier dans un état indépendant toutes les communautés du massif, entre lesquelles les différences de culture devaient passer par une série considérable de nuances, du rude berger gétule au villageois presque urbanisé de certaines vallées. Il y réussit probablement puisqu'un demi-siècle après, Procope ne connaissait ici qu'un seul chef, Iaudas, et un seul peuple, les *Maurousioi*. Cette simplicité de la description de l'historien grec, qui connaissait pourtant bien l'Aurès, alors même que nous savons la diversité des populations de la région, pourrait bien, en effet, s'expliquer seulement par ce phénomène : la loyauté de tous les habitants du massif envers le pouvoir qui les avait libérés des Vandales, à un moment où l'Empire se désintéressait de l'Afrique. Sans doute dans les années 530, après un demi-siècle d'isolement de la romanité active de Proconsulaire, les différences s'étaient-elles estompées entre les éléments les plus hétérogènes des *Maurousioi*, au profit des moins romanisés. Sans doute également pouvait-on s'interroger sur l'évolution des chefs, de Masties à Iaudas. Ce dernier ne songeait certainement plus à rendre un quelconque hommage au nom romain. Peut-être même n'était-il plus

chrétien, encore que les sources soient sur ce sujet extrêmement obscures. Procope suggère chez lui une pratique de la polygamie lorsqu'il signale que la *Petra Geminianou* enfermait « ses femmes » [400]. Mais on sait que Nubel, père de Firmus, agissait de même et il a pourtant de grandes chances d'être semblable au Flavius Nuvel qui fit bâtir à ses frais une église de la sainte Croix à Rusguniae [401]. D'autre part, Corippe ne dit pas un mot des croyances de Iaudas, alors qu'il s'étend longuement sur le paganisme des *Laguatan*. Ce silence, et la discrétion extrême de l'auteur de la *Johannide* sur Iaudas s'expliqueraient bien, en fait, par une appartenance du chef de l'Aurès à la religion chrétienne, inavouable pour le poète comme pour l'historien byzantin car trop en contradiction avec leur schéma de réécriture des guerres maures.

Dans tous les cas, rien n'autorise à affirmer une disparition du christianisme, et une déromanisation totale des Aurasiens en 539. La présentation sans nuances de ces gens par Procope, comme celle des habitants des plaines de Timgad et de Bagaï et celle des Maurétaniens, s'explique seulement par la logique idéologique et politique de l'historien grec, qui lui interdisait, à la différence de Synésios de Cyrène, de reconnaître l'existence des *mixobarbaroi*. Mais c'est bien de ceux-ci, en définitive, qu'il faut rapprocher les Maures de l'Aurès, qui comme les hommes d'Antalas, par leur situation à l'intérieur des provinces centrales de l'Afrique romaine et leur passé, se différenciaient probablement très nettement des *Laguatan*.

Notes

1 *Johannide*, III, 184-188 : « *déjà le temps accablait les malheureux [Vandales], soumis à l'âpreté des destins ; et déjà dans sa hâte il avait brisé leur royaume au bout de cent ans. Alors, pour la première fois, le Frexes s'était mis sur nos terres à incendier les villes, à dévaster les maisons, et à courir par les plaines…*

2 L'invasion vandale se produisit en effet en mai 429 (cf. C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 155). Courtois considérait l'expression *centeno anno* comme une « approximation poétique » (*ibid.*, p. 347 note 8), et il repoussait l'offensive d'Antalas à l'année 527. Nous montrerons plus loin les raisons assez compliquées, mais peu convaincantes, qui le conduisaient à ce choix (*infra* p. 570 note 22). En réalité la date de 529 est peu douteuse. Nous savons en effet que le renversement d'Hildéric fut une conséquence de la défaite de son armée contre les Maures d'Antalas (Procope, *Guerre vandale*, I, 9, 8). Or ce coup d'Etat, organisé par Gélimer, est clairement daté de juin 530 (cf. Courtois, *Les Vandales…* p. 269). Comme Corippe témoigne de la gravité de l'offensive d'Antalas, il est certain que les Vandales voulurent arrêter celle-ci rapidement. Leur défaite, qui allait causer la chute d'Hildéric, dut donc être de peu postérieure à l'offensive des *Frexes* en Byzacène.

3 Procope, *Guerre vandale*, I, 9, 3 : *Durant le règne d'Hildéric, les Vandales furent vaincus en Byzacène par les Maures que commandait Antalas…*

4 *Johannide*, III, 73-74.

5 Ch. Tissot (*Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, tome 1, p. 470) avait proposer de rapprocher les *Frexes* des *Phrêtes* évoqués par Stéphane de Byzance (*Ethnika*, éd. Meineke, p. 672) à partir du témoignage du grammairien Hérodien, contemporain de Marc-Aurèle : Φρήτες, έθνος Λιβουκόν. Malheureusement, on ignore totalement la localisation de ces *Phrêtes*. Un autre rapprochement, beaucoup plus tentant, a été naguère proposé avec les *Fraxinenses*, connus par une célèbre inscription d'Auzia (*CIL* VIII, 2615), en Maurétanie Césarienne, qui signale leur participation aux côtés des *Quinquegentiani* à une guerre contre les Romains (J. Desanges, *Catalogue…*, p. 90-91). En adoptant l'hypothèse, C. Lepelley a avancé que les *Frexes* pouvaient être des Berbères de Grande Kabylie parvenus en Tunisie à la faveur des troubles de l'époque vandale (*Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, t. 1, p. 57). En fait, comme la suite de ce chapitre va le montrer, il est peu probable que la tribu de Guenfan, déjà connue vers 499, ait eu une origine aussi lointaine : tout au plus peut-on conclure, comme récemment J. Desanges, que « le nom des *Fraxinenses* pourrait être apparenté à celui des *Frexes*, sans qu'il faille pour autant identifier ceux-ci avec ceux-là » (« *Fraxinenses* », dans *EB*, t. XIX, Aix, 1997, p. 2934).

6 J. Partsch, proemium de l'édition *MGH* de la *Johannide*, p. ix ; Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 303 ; C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 346.

7 Sur les Frechich, cf. la synthèse récente de G. Camps et A. Martel, « Fraichich », dans *EB*, t. XIX, Aix, 1997, p. 2930-2933. La description ancienne la plus précieuse est celle de Ch. Monchicourt, *La région du Haut Tell en Tunisie*, Paris, 1913.

8 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 345-346.

9*Vita Fulgentii*, V, 13 (éd./trad. G. Lapeyre, Paris, 1929, p. 32-33) : *(...) lima-toque consilio procul abscedunt, ubi nulla belli nascentis opinio construendi monasterii praeberet integram facultatem... et per ignotas Africae regiones... pariter gradiuntur.*
= *Après avoir bien mûri leur projet, ils s'en vont au loin, là où toute possibilité de guerre leur paraissant écartée, ils pourront édifier en toute sécurité un monastère..., et à travers les régions inconnues d'Afrique, ils s'avancent ensemble.*
10 F. Chatillon, « L'Afrique oubliée de C. Courtois et les « ignotae regiones » de la Vita Fulgentii », dans *Revue du Moyen Age latin*, 11, 1955 (1965), p. 371-388.
11 Cf, en attendant une étude plus complète à paraître, « L'Afrique et la persécution vandale », dans J.-M. Mayeur, Ch. et L. Piétri, A. Vauchez et M. Venard, *Histoire du christianisme*, t. 3, Paris, 1998, p. 247-278.
12 D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa* , t.1, p.15, et t.2 p.347 note 81 : « A Moorish chiefdom or confederacy in Byzacium, perhaps in the Dorsal region ».
13 G. Camps, « Antalas », dans *EB*, t. 5, Aix, 1988, p. 706-708.
14 Références : 1 : Théveste (544) = Procope, *Guerre vandale*, II, 21, 18-19 ; 2 : Cillium (544) = Victor de Tunnuna, *Chronique*, dans *MGH, a.a.* tome 11, p. 201 ; 3 : Laribus (544) = Procope, *Guerre vandale*, II, 22, 12-20 ; 4 : Hadrumète (545) = Corippe, *Johannide*, IV, 30 ; 5 : Sicca Veneria (545) = *Guerre vandale*, II, 24, 6 ; 6 : Thacia (545) = Victor de Tunnuna p. 201 (présence très probable d'Antalas puisque la bataille suit l'arrivée de ce dernier à Sicca) ; 7 : Ad Decimum (fin 545) = *Guerre vandale*, II, 25, 10-12 ; 8 : Mammès (548) = *Johannide*, VII, 283-287 ; 9 : Junci (548) = *Johannide*, VII, 391-392.
15 Procope, *Guerre vandale*, II, 12, 30 et II, 21, 17-18 cf. *supra* n. 3 et chap. 3, n. 10.
16*Johannide*, II, 34-35 : *Finibus in Libycis suscepto pace fidelis ille fuit plenosque decem perfecerat annos.*
17*Johannide*, III, 383 : *Erigit a nostris nascentem finibus hostem...*
18*Johannide*, III, 65-66.
19*Johannide*, III, 176-178 :
(...) *Celsisque abscondere praedam*
montibus abstrusisque latebras quaerere saxis
et loca tuta parat.
« *Il prend ses dispositions pour cacher son butin dans des montagnes élevées et pour rechercher, dans des rochers profonds, des cachettes et des lieux sûrs* ».
20*Johannide*, III, 178-181 :
(...) *Capta subsidere valle*
Vandalicasque latens audet temptare phalangas.
Quantos ille duces, quantos truncaverat hostes
obsidione premens mediis in faucibus ense !
« *Il ose se mettre en embuscade dans une sombre vallée et, caché, affronter les phalanges vandales. Combien de chefs, combien d'ennemis, en les pressant au milieu des gorges, n'avait-il pas fait passer par le fil de l'épée !* ».
21 *Johannide* , III, 201-202

Illius adverso rumpuntur stamino facto
montibus in mediis
(à propos de Hildimer, le général vandale) : « *Sa destinée est rompue par une fatalité contraire au milieu des montagnes* ».
22 Procope, *Guerre vandale*, II, 21, 17-19. Texte déjà cité *supra* chap. 3 note 10.
23 Cf. *supra* p. 302 note 182.
24 Cf. sur le problème des Chotts, P. Trousset, « Le franchissement des Chotts dans le sud tunisien dans l'Antiquité », dans *AA*, t. 18, 1962, p. 45-59.
25 Sur cet épisode, cf. *infra* p. 631.
26 Sur cette date, cf. *infra* 4e partie p. 620.
27 Une carte des voies de transhumance et de nomadisme dans l'Antiquité, donnée naguère par E. Demougeot (« Le chameau dans l'Afrique du Nord romaine, dans *Annales ESC*, 1960 n° 2, p. 233) et souvent reprise ensuite, indique un axe Tripolitaine-Gabès-Capsa-Théveste. Mais la lecture de l'apparat critique du travail d'E. Demougeot laisse penser que sa seule référence avant l'époque arabe est justement l'invasion des *Laguatan* en 544. Rien n'atteste d'un usage régulier de cette voie auparavant.
28 Nous revenons sur les fortifications byzantines *infra* p. 601. Cette liste, limitée au seul secteur montagneux des marges de la Byzacène méridionale, ne donne qu'une faible idée du nombre des constructions apparemment fortifiées et d'époque tardive qu'on trouve dans la région : cf. pour une vue complète, nécessairement imprécise faute de fouilles, les notices des feuilles 40 et 51 de l'*Atlas Archéologique de l'Algérie* de Gsell, et les articles suivants : R. Cagnat, « Rapport sur une mission en Tunisie (1882-1883) », dans *Archives des Missions*, 3e série, t. XII, 1886, surtout p. 66-90 ; H. Saladin, « Rapport sur la mission faite en Tunisie de novembre 1882 à avril 1883, dans *Archives des Missions*, 3e série, t. XIII, 1887, surtout p. 102-128 et p. 142-155 ; Diehl, « Rapport sur deux missions archéologiques en Afrique du Nord », dans *Nouvelles Archives des Missions*, IV, 1893, p. 285-434 ; Gsell, « Notes sur quelques forteresses antiques du département de Constantine », dans *RSAC*, 32, 1898, p. 249-297 ; Guéneau, dans *BAC*, 1907, p. 314-335 ; Guénin, « Inventaire archéologique du cercle de Tébessa », dans *Nouvelles Archives des Missions*, t. XVII, 1909, p. 75-234 ; Roux, « Les ruines des environs de Redeyef et de Moularès (sud tunisien), dans *RT*, 1910, p. 198-205 ; Codur, dans *BAC*, 1946-49, p. 583-588. Références des sites nommés : Henchir el Ktib : Saladin, dans *Archives des Missions*, XIII, 1887, p. 149-150 ; Henchir Tamesmida : Saladin, *ibid*, p. 150-154 ; Henchir Soltane : *AAA* f. 40 n° 65 (supp.) et Guénin p. 83 ; Henchir Bou Dries : *AAA* f. 40 n° 62 et Pringle, *The Defence of Byzantine Africa* p. 178-179 ; Henchir Bou Sboa : *AAA* f. 40 n° 77 ; Henchir Djenen Khrouf : *AAA* f. 51 n° 44 et Guénin p. 98-99 ; Ksar Sarraguia : Th. Ghalia, « Carte archéologique de Tunisie et connaissance du paysage rural antique à l'époque tardive », dans J. Desanges (éd.), *Spectacles, vie portuaire, religions. Actes du Ve colloque international d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du Nord, Avignon, 1990*, Paris, 1992, p. 419-438.

29 Loi du 13 avril 534 (cf. sur cette date S. Puliatti, *Ricerche sulla legislazione regionale di Giustiniano*, dans *Seminario giuridico della Universita di Bologna*, LXXXIV, Milan, 1980, p. 59 note 1).

30*Code Justinien* I, 27, 2, 1 (éd. Krueger, Berlin, 1895, p. 79) : *Sancimus itaque, ut dux militum Tripolitanae provinciae in Leptimagnensi civitate sedes interim habeat. Dux vero Byzacenae provinciae et in Capsa et altera Thelepte civitatibus interim sedeat. Dux vero Numidiae provinciae in Constantiniensi civitate sedes interim habeat. Dux autem Mauritaniae provinciae in Caesariensi civitate interim sedeat.* On remarquera que le mot *interim* est employé à chaque fois, ce qui montre que l'empereur avait conscience à ce moment d'une conquête encore inachevée. Certains manuscrits comportent le mot *Lepte* au lieu de *Thelepte*, d'où l'hypothèse avancée par quelques savants d'une mention ici de Lepti Minus, sur la côte. Mais on ne voit pas ce qui aurait justifié la soudaine promotion de cette petite ville au rang de capitale militaire, d'autant que la leçon *Thelepte*, retenue par Krueger, figure sur les meilleurs manuscrits.

31 Cf. *infra* p. 468-469.

32 Cf. l'article de G. Camps et A. Martel cité *supra* note 7.

33 On songe évidemment à l'exemple des *Kutâma* de Petite Kabylie, signalés vraisemblablement dès le IIe siècle par Ptolémée (IV, 2, 5) sous le nom de *Koidamousioi*, connus par une inscription (*CIL* VIII 8379 = 20216) du vi^{e} siècle dans la même région sous le nom d'*Ucutamani*, mentionnés encore au même endroit avant leur révolte qui renversa les Aghlabides au début du xe siècle, et évoqués toujours dans le même pays par Ibn Khaldûn au xive siècle.

34 Cf. la « Note sur les tribus de la Régence » d'un anonyme, parue dans *RT*, 1902, p. 189. Citant comme nous ce document, G. Camps et A. Martel l'ont relié à d'autres témoignages semblables recueillis par Ch. Monchicourt, pour souligner l'originalité du choix généalogique des Frechich, face à tant d'autres tribus berbères qui s'inventent une origine orientale (article *Fraichich*, dans *EB*, t. XIX, 1997, p. 2930).

35 J. Partsch, proemium de l'édition *MGH* de la *Johannide*, p. ix.

36 Cf. les rapports archéologiques cités *supra* note 28, ainsi que H. Camps-Fabrer, *L'olivier et l'huile dans l'Afrique romaine*, Alger, 1953, p. 27 ; *ead.*, « Huile », dans *EB*, t. XXIII, Aix, 2000, carte p. 3523 ; D. J. Mattingly, « Oil for export ? A comparison of Libyan, Spanish and Tunisian olive oil production in the Roman empire », dans *Journal of Roman Archaeology*, 1, 1988, surtout p. 44-49. Un exemple méconnu de la richesse que pouvaient procurer l'agriculture et surtout l'oléiculture dans cette région est la grande villa signalée par J. Lassus à Henchir Safia (*AAA* f.40 n°170) : cf. *Libyca*, VII, 1959, p. 343.

37 Cf. *infra* p. 534-540 et carte 17.

38 C. Courtois, L. Leschi, Ch. Perrat, Ch. Saumagne, *Tablettes Albertini*, Paris, 1952, p. 189-211. 22 des 34 tablettes portent le nom du roi. A relative proximité de ce secteur, à Henchir el Gousset, F. Béjaoui a découvert en 1988 une inscription attestant de travaux dans une église lors de « la 26e année du roi Thrasamund », soit en 521, encore un

quart de siècle après les *Tablettes Albertini* (« Une église d'époque vandale à Henchir el Gousset », *Africa*, XIII, 1995 p. 101 et ss.).

39 Sur ces hypothèses, cf. *supra* p. 316 note 5.

40*Johannide*, III, 152-154 : *Exaltée par cet oracle extraordinaire, elle se réjouit en silence : en effet, cette tribu n'était pas importante. Cependant, tout espoir et toute crainte convergent vers lui [Antalas].*

41*Johannide*, III, 197-199 : *Ce sont les Vandales et la Libye à la fois, Guenfan, que les destins mènent à la ruine, et des Maures ils relâchent le joug et le frein. Quand ton fils Antalas sera grand... (l'univers s'embrasera).*

42*Johannide*, III, 65-67 : *C'est sur notre territoire qu'a surgi l'impiété qui s'est étendue au monde entier. Guenfan est la sinistre origine de ces misères, par la naissance du sauvage Antalas.*

43 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 343.

44*Johannide*, III, 156-170.

45*Johannide*, III, 171-172 : *Dès ce temps là déjà, il commence à grandir dans ces cruels larcins et à repaître de ses pillages nocturnes ceux qui le soutiennent.*

46*Johannide*, III, 173-176 : *Puis il rassemble des hommes ; ce misérable les exhorte à l'accompagner en silence dans ses larcins au milieu des ténèbres, et il les instruit avec soin ; et c'est désormais toute une bergerie que ce voleur emporte, et même des troupeaux de bœufs.*

47*Johannide*, III, 178-181 : cf. traduction *supra* note 20. Nous avons suivi ici la leçon *caeca*, proposée par J. Diggle, au vers 178.

48*Johannide*, III, 186-188 : traduction *supra* note 1. La date est fixée au vers précédent : *Iam tempus miseros fatis urgebat acerbis regnoque centeno properans jam fregerat anno.*

49 G. Camps note justement que ces débuts de la carrière d'Antalas rappellent des traditions constatées dans d'autres régions méditerranéennes : « Ces actions s'inscrivent parfaitement dans la suite d'activités guerrières ou para-guerrières qu'un jeune chef se doit d'entreprendre à titre probatoire..., au Maroc ou en Sardaigne, mais aussi chez les Berbères du Sahara. Il ne s'agit là que d'actions honorables et valorisantes pour le jeune homme qui les accomplit » (« Antalas », dans *EB*, t. 5, Aix, 1988, p. 706). Remarquons cependant que dans le cas d'Antalas, ces « rites de passage » prirent assez vite une ampleur exceptionnelle, qui conduisit à une insurrection attestée par les autres sources.

50 Cf. Procope, *Guerre vandale*, I, 9, 3 : l'historien grec livre un résumé très rapide de cette période, et il ne signale les troubles qu'à partir du moment où l'armée vandale entre en action.

51 Cf. *supra* 1ère partie, p. 66.

52 Procope, *Guerre vandale*, I, 25, 2-3. Commentaire détaillé de ce texte *infra* p. 586-587.

53 Procope, *ibid.*, I, 25, 4-8. Commentaire *infra* p. 586-593.

54*Johannide*, II, 34-35. Traduction *supra* p. 47.

55*Johannide*, II, 374-376 : *Ne nous étais-tu pas toujours fidèle ? N'étais-tu pas habitué à te réjouir de nos triomphes, en bon sujet que tu étais alors ?*

56*Johannide*, IV, 362-364 : *N'étais-je pas de votre côté ? N'ai-je pas souvent accouru ? N'ai-je pas servi sous vos ordres ? N'ai-je pas, avec prudence, livré bataille pour tes chefs, Romain ?*
Ce passage pourrait suggérer qu'Antalas, non content de ne pas participer à l'insurrection de 534-535, aurait même alors servi Solomon.
57 Procope, *Guerre vandale*, II, 22, 7. Commentaire détaillé de ce passage *infra* p. 614-615.
58 Procope, *Guerre vandale*, II, 25, 10. Cf. *infra* p. 615.
59 Procope, *Guerre vandale*, II, 23, 26. Un détail de la *Johannide* confirme la modération des Maures. Le tribun Liberatus, qui raconte à Jean Troglita l'histoire de l'Afrique depuis 533, habitait lui-même Hadrumète, et il fut impliqué dans ces événements : capturé avec d'autres soldats dans la campagne voisine de la ville, il réussit à s'évader et regagna sa maison, où il retrouva son épouse *indemne* (*Johannide*, IV, 71-72).
60 Corippe (IV, 75-76) laisse entendre indirectement qu'Antalas et Stotzas eurent des partisans dans la ville. Le tribun Liberatus indique en effet que Hadrumète, rebaptisée Justinianapolis, fut reprise grâce *à la pieuse trahison d'un citoyen ami* :
Justinianapolis nocturnis panditur armis
proditione pia civis patefecit amicus
Il faut en déduire qu'il n'y eut pas un mouvement de foule unanime pour expulser les Maures et ouvrir les portes de la ville aux Romains.
61 Stotzas était un des gardes du corps de Martinus, l'un des chefs de *foederati* amenés de Constantinople par Bélisaire (*Guerre vandale*, I, 11, 30). Ce personnage était donc totalement étranger à l'Afrique. Il devint le chef d'une mutinerie en 536 (*ibid*. II, 15, 1). Vaincu en 537, il s'enfuit en Maurétanie, où il épousa la fille d'un chef local (*ibid*. II, 17, 35). Il revint en Byzacène dans l'hiver 544-545 à l'appel d'Antalas (*ibid.*, II, 22, 5 et II, 23, 1). Curieusement, le chroniqueur Victor de Tunnuna le nomme seul dans son récit des combats de 544-545, omettant Antalas.
62 Procope, *Guerre vandale*, II, 27, 4-6 : [Le rebelle Guntarith vient de faire exécuter Aréobindos, envoyé par Justinien]. *Après avoir beaucoup réfléchi, Antalas voulut se soumettre à l'empereur Justinien, et c'est pour cette raison qu'il se replia. Et apprenant que Markentios, qui commandait les troupes en Byzacène, s'était enfui dans une des îles proches de la côte, il lui envoya un émissaire pour lui dire toute l'histoire et lui faire des promesses, et il le persuada par des paroles bienveillantes de venir le rejoindre. Et Markentios resta avec Antalas dans le camp maure…*
63*Johannide*, VII, 481-483. L'épisode se situe lors de la retraite de la coalition dirigée par Antalas et Carcasan face à Jean Troglita, en 548. Liberatus, envoyé en éclaireur pour espionner les Maures qui campent devant Junci, constate qu'ils n'ont pas pillé la ville, qu'il décrit ainsi :
Namque jacent nullis circumdata moenia muris
praesidio munita Dei. Non turribus illam [Junci]
ardua pinnati defendunt culmina tecti .

Ce passage a été diversement interprété pour ce qu'il apprend de l'état des défenses de Junci. Selon Diehl (*L'Afrique byzantine*, p. 169), L. Poinssot (« Macomades – Junci », dans *MSNAF*, t. 81, 1944, p. 160) et Av. Cameron (« Byzantine Africa », dans *Excavations at Carthage*, t. VII, 1982, p. 35, et p. 41), la ville aurait été protégée par une enceinte, peut-être construite peu auparavant par Solomon. D. Pringle (*The Defence of Byzantine Africa*, t. 1, p. 202-205), lecteur plus attentif de Corippe, a au contraire déduit de ces vers qu'une enceinte existait, mais qu'elle était en ruine en 548. En fait, tous ces savants ont été impressionnés par le terme *moenia*, qu'ils ont traduit par « remparts ». Mais le mot peut signifier aussi, en particulier chez Virgile, modèle de Corippe, « la ville » en général (cf. *Enéide*, VI, 459). Au Bas-Empire, il évoque plus précisément les bâtiments publics de la cité : J. Durliat a noté ainsi, à propos des dédicaces de forteresses byzantines, que « le vocabulaire technique emploie plutôt *muri* pour les seules fortifications, et *moenia* pour l'ensemble des bâtiments publics d'une ville « (*Les dédicaces d'ouvrages de défense...*, p. 41-42). Si nous retenons ce sens à la fois poétique et administratif, les vers 481-482 perdent leur mystère, puisque Corippe oppose justement les *moenia* existants et l'absence de *murus*. Nous pensons donc qu'il faut traduire : *En effet la ville gît, dépourvue de murs, défendue seulement par la protection divine. Elle n'est pas protégée par les hauteurs élevées que forment les tours aux toits couverts de tuiles.* Seule l'archéologie pourrait cependant éclaircir de manière définitive ce problème des murailles de Junci au temps de Justinien. Mais les études du site ont été rares, et surtout tournées jusqu'ici vers la découverte des églises (cf. N. Duval, *Les églises africaines à deux absides*, t. 2, p. 227-229). Notons pourtant qu'une inscription trouvée à Sidi Gherib (J. Durliat, *les dédicaces d'ouvrages de défense...*, p. 62-64), à relative proximité de la ville, paraît évoquer la construction d'une fortification sous Justin II qui pourrait être celle de Junci, ce qui confirmerait la remarque de Corippe et notre interprétation sur l'absence de *murus* auparavant.

64*Johannide*, VII, 484-485 : *le prêtre apaise (ici) les tribus par la vertu de sa parole. C'est ainsi que la Grâce céleste sait disposer les esprits rebelles*. L'identification de ce *sacerdos*, terme qui est souvent employé pour désigner aussi un évêque, à Verecundus, évêque de Junci dans les années 540, celèbre pour sa résistance à Justinien dans l'affaire des Trois Chapitres, est due à M. G. Bianco (cf. *Verecundi Juncensis carmen de paenitentia*, introduzione, testo critico, traduzione e commento, Naples, 1984, p. 9-15). La philologue italienne souligne à ce propos la singularité des vers de Corippe dans le cas d'un personnage aussi mal vu du pouvoir byzantin : en insistant sur le caractère miraculeux de l'action de Verecundus, sans doute le poète essayait-il de plaider sa cause et d'obtenir son pardon. De fait, plus loin Corippe répète encore que le *sacerdos* de Junci *prie sans cesse pour le camp latin* (VII, 492). Si on ignore les motivations de l'auteur de la *Johannide* dans cette affaire, on peut cependant se demander comment son texte fut accueilli à Constantinople. Pour M. G. Bianco, il n'est guère douteux qu'il ne fut pas apprécié, ce qui expliquerait le silence qui entoure sa carrière entre la

publication de la *Johannide* et la mort de Justinien, et peut-être les allusions à des malheurs personnels glissées au début de l'Eloge de Justin II.

65 *Johannide*, I, 28 et 32-34 : *Les armées barbares s'étaient enflammées d'une rage sauvage... On ne faisait plus aucune différence : nul ne put épargner les prêtres ni accorder aux vieillards épuisés l'honneur, quel qu'il fût, d'une sépulture.*

66 Cf. *supra* p. 239-240.

67 Les seules références au paganisme pour ces groupes se trouvent en fait dans des passages très généraux de la *Guerre vandale*, qui peuvent se fonder sur la situation de certaines tribus seulement, dont les rites seraient abusivement étendus à tous les Maures. Ainsi en II, 8, 12-14 (et II, 12, 28) lorsque l'historien évoque le recours à la prophétie des femmes maures ; ou en II, 11, 13 lorsque les quatre chefs insurgés en Byzacène en 534-535 se vantent de leur polygamie.

68 *De Aedificiis*, VI, 2 à VI, 7 : sont successivement évoquées les conversions à Augila (VI, 2, 19), à Ghadamès (VI, 3, 10) et chez les *Gadabitani* de Tripolitaine (VI, 4, 12). Passé en Byzacène puis en Numidie, l'historien n'associe plus la mention des Maures qu'à des constructions de forteresses tournées contre eux, et jamais plus à des conversions ou à des églises nouvelles.

69 *Johannide*, III, 125-126 :

Africa namque suum factorem fessa rogabit
quem colit ipsa Deum, quem fas cognoscere dignos.

70 V. Zarini, « Goétique, poétique, politique : réflexions sur un passage de la *Johannide* de Corippe (3, 79-155) », dans J. Dion (éd.), *Culture antique et fanatisme*, Nancy-Paris, 1996, p. 113-140, surtout p. 135-136.

71 Cf. *infra* p. 534-540 et carte 17.

72 Saint Augustin, *lettre* 199, XII, 46 : cf. *infra* p. 518-523.

73 Cf. par exemple le récit de Quodvultdeus de Carthage sur une étrange découverte faite dans *l'Abaritana* (l'Aurès), peu avant l'invasion vandale : *J'ai vu moi-même aussi dans un coin de la province avaritaine tirer de grottes et de cavernes d'antiques idoles qui y avaient été cachées de sorte que toute cette civitas avec son clergé était sous le coup d'un parjure sacrilège...* (*Liber promissionum*, III, 45, éd. R. Braun, *CCL*, tome LX, p. 186).

74 Faute d'un texte explicite, il paraît en effet impossible de définir plus exactement la situation religieuse d'Antalas. Nous venons d'apporter quelques indices d'une possible christianisation, mais les indices inverses existent aussi : la consultation oraculaire de Guenfan, même fictive, peut faire référence à son paganisme, et, comme l'a suggéré M. Riedmüller, le nom du frère d'Antalas, *Guarizila*, pourrait être un nom théophore renvoyant au dieu Gurzil (cf. *Die Johannis des Corippus als Quelle libyscher Ethnologie*, Augsburg, 1919, p. 42). La très forte christianisation du pays dans lequel vivaient les *Frexes* nous conduit à préférer la première solution, mais sans certitude.

75 *Johannide*, I, 466.

76 L'implantation ancienne de sa tribu en Byzacène, ses multiples tractations avec Solomon, Stotzas, Guntarith et Artabane entre 533 et 548, et sa lettre à Justinien en 544

le laissent du moins supposer.
77 Procope écrit Κουτζίμας, Corippe *Cusina* (on lit parfois *Cosina* dans le manuscrit), Jean Malalas Κουτζίνης, Théophane Κουτζίνας. Pour des raisons de commodité, nous avons adopté la forme donnée par Corippe, Africain lui-même, et mieux familiarisé que les Grecs avec ces noms berbères. L'identité de Κουτζίνας et Cusina a été démontrée par J. Partsch dans l'introduction de son édition de la *Johannide*. Nous l'avons vérifiée dans notre article « Corippe et l'occupation byzantine de l'Afrique », dans *AA*, t. 22, 1986, p. 202.
78 Jean Malalas, *Chronographia*, éd. L. Dindorf, Bonn, 1831, p. 495 ; Théophane, *Chronographia*, éd. C. de Boor, Leipzig, 1883, t. 1, p. 238.
79*Guerre vandale,* II, 10, 6 :
ώς δε ούτος όλόγος ές τών βαρβάρων τους άρχοντας ήκε, Κουτζίναν τε και Έσσδιλάσαν...
80 Jean Malalas, p. 495 :
Κουτζίνης... έπειδη ήρχε τού εθνους τών Μαύρων...
81 Théophane p. 238 :
Κουτζίνας... εξαρχος τών Μαυριτανών...
82*Johannide*, III, 405-408 :
Et ruit ecce volans, aequo non Marte coactus

Maurorum ductor, miseri Solomonis amicus...
Cusina...

Cf. également *ibid*. VII, 263-264 :
inumerasque acies Maurorum in proelia doctor
Cusina fidus agit.
83*Johannide*, IV, 509-510 :
Hos sequitur fidus, densa stipante caterva
Cusina Massylis deducens agmina signis
84 Ce sens très large des deux mots avait déjà été noté par Gsell dans son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V, p. 102. Cf. également *infra* p. 448-450.
85*Johannide*, III, 408.
86 J. Partsch, dans l'édition *MGH* de la *Johannide*, p. 37.
87 M. Petschenig, dans son édition de la *Johannide* dans les *Berliner Studien*, 4, Berlin, 1886.
88 J. Diggle, dans l'édition Diggle/Goodyear de la *Johannide*, p. 63.
89 V. Zarini, *Recherches nouvelles sur l'épopée panégyrique et l'épopée hagiographique dans la latinité tardive*, dossier d'habilitation soutenu en Sorbonne (Paris IV) en 1999, p. 364. Lors de la soutenance, C. Moussy a proposé à son tour une nouvelle hypothèse pour ce vers III, 408 : *Mastrucatis secum...*
90 La *mastruca* est un vêtement grossier, souvent fait de peaux de bêtes, qui est évoqué par des auteurs aussi différents que Plaute et Prudence. Comme le note V. Zarini, sa

présence est « un signe infaillible de sauvagerie » qui convient à l'image générale des Maures que Corippe veut donner. Mais est-elle envisageable pour le portrait du bon Cusina, dont la mère était romaine ?

91*ILAlg*, t. 1, n° 3825. Gsell notait à propos de *Mathacianus* : « second cognomen, ou adjectif tiré d'un nom géographique ». L'hypothèse d'un ethnique avait déjà été envisagée avec prudence par J. Desanges (*Catalogue*... p. 111).

92 Cf. M. Euzennat et W. Seston, « Un dossier de la chancellerie romaine : la Tabula Banasitana », dans *CRAI*, 1971, p. 468-490 ; et M. Euzennat, « Les Zegrenses », dans *Mélanges W. Seston*, Paris, 1974, p. 175-186.

93 S. Chaker, « La situation linguistique dans le Maghreb antique : le berbère face aux idiomes extérieurs », dans *Libyca. Anthropologie. Préhistoire*, 28-29, 198081, p. 145-146.

94 Cf. *infra* p. 419-420.

95*Guerre vandale,* II, 11, 17-19 :

κύκλον έκ τών καμήλων ταξαμενοι (...) και γυναίκας μεν ξύν τοις παισι κα-τεθευτο τούκύκλου έντος.

96*Guerre vandale*, II, 8, 22 et II, 10, 2.

97*Guerre vandale*, II, 25 et II, 27. En fait, Cusina est à un moment de l'année 546 aux côtés des Maures insurgés, mais c'est à l'appel du *dux* de Numidie Guntarith, lorsque celui-ci tente son usurpation.

98*Johannide*, VII, 244-246 :

namque inter sese duri jam semina belli
saevus Ifisdaias et fidus Cusina junctis
tunc habuere odiis.

Cf. également VII, 282, où sont mentionnées de *ferae gentes* aux côtés des Byzantins : or parmi ces alliés se trouve Cusina...

99 Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 316 note 1.

100 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 349-350.

101*Guerre vandale*, II, 10 et II, 11. L'emplacement de Mammès a été identifié par M. Solignac (« Recherches sur les installations hydrauliques de Kairouan et des steppes tunisiennes du viie au xie siècle », dans *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales de l'Université d'Alger*, 10, 1952, p. 154-161).

102 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 349-350.

103 Cf. *supra* p. 203-204 et *infra* note 108.

104*Guerre vandale*, II, 11, 14-19.

105*Ibid*. II, 11, 19 : *Par ailleurs certains d'entre eux se tenaient tranquillement à l'affût, avec leurs chevaux, dans la montagne.*

106*Guerre vandale*, II, 11, 18 : *leur fonction précise est... de soigner les chevaux et de s'occuper des chameaux et de la nourriture.*

107*Guerre vandale*, II, 12, 9.

108 Nous avons déjà étudié de manière détaillée cette question dans l'article « Les premiers raids des tribus sahariennes en Afrique et la *Johannide* de Corippus », dans *L'armée et les affaires militaires. Actes du IVe colloque international d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du Nord, Strasbourg, 1988, tome 2*, Paris, 1991, p. 479-490.
109*Guerre vandale*, II, 8, 9 : Μαυρύυσιοι δεοσοι εν τε Βυζακίω και Νουμιδία ωκηντο...
110*Guerre vandale*, II, 11, 4. cf. *infra* note 132.
111*Guerre vandale,* I, 25, 3-4 :
όσοι γαρ εν τε Μαυριτανία και Νουμιδία και Βυζακίφ Μαυρουσίων ῆρχον...
112 Les chameaux ne sont évoqués que dans la bataille de Mammès, en 534 ; ils sont couchés et disposés en cercle pour former un rempart épais, d'une profondeur de douze bêtes environ, au milieu duquel les hommes combattent à pied : *quant aux hommes eux-mêmes, ils s'étaient logés debout, en fantassins, entre les pattes de leurs chameaux, avec pour armes un bouclier, une épée et une pique, que d'ordinaire ils lancent comme un javelot* (*Guerre vandale*, II, 11, 19 : trad. D. Roques, p. 149). D'autres guerriers attendent à l'écart avec des chevaux. Dans la bataille de Burgaon, en 535, les chameaux ne sont plus mentionnés, mais on retrouve le partage entre ceux qui combattent à pied pour défendre le camp et ceux qui attendent avec des chevaux, pour la fuite ou la poursuite (*ibid*. II, 12, 7-9).
113 L'utilisation des chameaux pour former un rempart au milieu duquel se placent les fantassins maures avait déjà été décrite par Procope (*Guerre vandale*, I, 8, 25-28) à propos de Cabaon : ce chef de Tripolitaine avait ainsi vaincu une armée vandale envoyée contre lui au temps de Thrasamund (cf. notre article « Cabaon », dans *EB*, t. XI, Aix, 1992, p. 1686-1687). Corippe fait clairement allusion à cette tactique à plusieurs reprises pour les tribus de Tripolitaine : dès le catalogue du chant II, en présentant les *Austur* (II, 93-96), puis dans un discours de Jean (II, 396-403), et surtout dans l'évocation de la construction du camp des *Laguatan* en 546 (IV, 597-618) et dans le récit de la prise de ce camp (V, 421-492). Une méthode de combat identique est décrite au xive siècle par Ibn Khaldûn pour les nomades : *Les Arabes et la plupart des Bédouins nomades qui pratiquent l'attaque et le repli disposent en ligne leurs chameaux et leurs animaux de bât chargés des palanquins, pour donner un centre de recueil aux combattants. C'est ce qu'ils appellent al-majbûda. On remarque que tous ceux qui appliquent ce procédé se sentent plus assurés et mieux protégés contre la surprise et la déroute* (*Discours sur l'Histoire universelle. Al-Muqaddima*, trad. V. Monteil, Paris, 1997, p. 426-427). Il est possible également que ce dispositif soit évoqué dès le ive siècle par Végèce à propos des *Ursiliani* de Tripolitaine : *Camelos aliquantae nationes apud veteres in acie produxerunt, ut Ursiliani intra Africam vel ceteri Mazices hodieque producunt*. La difficulté est le sens à donner ici à *producere* : « faire avancer », ou « mettre en ligne » ?
114 Après Burgaon, affirme Procope, le nombre d'enfants capturés était tel qu'on vendait un jeune Maure pour le prix d'un mouton (*Guerre vandale*, II, 12, 27).
115 Procope, *Guerre vandale,* II, 12, 29 :

ξύν δεάρχουσι τοις σφετεροις εις Νουμιδίαν αφικομενοι ίκεται γίνονται Ίαυ-δα, ος των εν Αυρασίω Μαυρουσίων ηρχε.

116 En 546, lorsqu'il marche sur Carthage à l'appel du félon Guntarith, Procope (II, 25, 2) le présente ainsi :

ήγεΐτο δε Νουμιδων μεν Κουτζίνας τε καί Ίαύδας, Βυζακηνων δε Άντάλας...

117 Cf. *Johannide*, VI, 221-227 et *infra* p. 620-629.

118*Guerre vandale,* II, 8, 21 : εσχατιᾶς χώρα...

119 C. Courtois, L. Leschi, Ch. Perrat, Ch. Saumagne, *Tablettes Albertini*, Paris, 1952, : n° 34 b, p. 278 : *ad via de camellos*. Cf. sur cette voie J.-M. Lassère, *Ubique populus*, Paris, 1977, p. 349 note 264.

120 Cf. Procope, *Guerre vandale*, II, 25, 21 : *Les deux chefs maures, animés l'un et l'autre par une hostilité et une malveillance mutuelles...* Les épisodes illustrant cette rivalité sont nombreux : cf. *infra* 4e partie p. 634-637.

121 Cf. *supra* note 30.

122 Victor de Tunnuna, *Chronique*, dans *MGH, a.a.*, tome 11, p. 196-197.

123 S. Ben Baaziz, « Les sites archéologiques de la région de Gafsa », dans *L'armée et les affaires militaires. Actes du ive colloque international d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du Nord, Strasbourg, 1988, tome 2*, Paris, 1991, p. 535-548.

124 J.-P. Bonnal et P.-A. Février, « Ostraka de la région de Bir Trouch », dans *Bulletin d'Archéologie Algérienne*, 2, 1966-67, p. 239-249. Les mêmes auteurs signalent l'existence d'autres ostraka provenant du Djebel Onk, malheureusement inédits. C'est aussi dans la même région que fut découvert le manuscrit manichéen d'Ain Telidjen, daté peut-être du début du ve siècle (cf. F. Decret, *l'Afrique manichéenne*, Paris, 1978, t. 1, p. 201-203 et t. 2, p. 146-149).

125 E. Albertini, « Ostrakon byzantin de Négrine (Numidie) », dans *Cinquantenaire de la Faculté d'Alger*, Alger, 1932, p. 53-62.

126 P. Monceaux, « Inscriptions chrétiennes du cercle de Tébessa », dans *RSAC*, t. 42, 1908, p. 234-236.

127 D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa* , t. 1 p. 101.

128*Johannide*, VIII, 271 : *dum consanguineis, genitus de matre latina...* et IV, 451 : *Cusina, Romanis consanguinitate propinquus*.

129 On pourrait évidemment songer à un enlèvement effectué à la suite d'un raid sur une ferme ou une ville romaine autant qu'à un mariage mixte volontaire. Dans tous les cas, la mère de Cusina fut fidèle ensuite à la cause de son fils, puisque celui-ci n'hésita pas à la laisser en otage à l'usurpateur Guntarith comme gage de son alliance (cf. Procope, *Guerre vandale*, II, 27, 24).

130 Cf. *supra* p. 332-333.

131 Sur le contexte, cf. *infra* 4e partie p. 586-593.

132 Procope, *Guerre vandale,* II, 11, 4-6 :

καί ταϋτα (όρκους τε τους δεινότατους έν γραμμασι δόντες καί τούς παΐδας τους

υμετέρους των (ομολογημένων ενέχυρα παρασχομενοι ; ήέπίδειξίν τινα εγνωκατε ποΐεΐσθαι, ώς υμίν ουτε Θεουουτε πίστεως ουτε της ξυγγενείας αΰιτΐΐς ουτε της σωτηρίας οΐίτε αλλον οτουουν εστί τις λογος ; καίτοι, είταες το Θείον υμίν ουτως ησκηται, τίνι ξυμμαχω πιστευοντες επί τον 'Ρομαίων βασιλεα χωρείτε...

133*Ibid,* II, 11, 12 :

καί τον Θεον πολεμιον σφίσι ποιουνται ουχ οί αν τα σφετερα αυτων κομιουμε-νοι εφ'ετερους χωροίεν, άλλΌσοι των αλλοτρίων επιβατευοντεξ ες κίνδυνον πολε-μον καθίστανται.

134 *Ibid* II, 11, 44 :

Βελισαριον δε, ος της Βανδίλων επικρατήσεως αίτιος γεγονεν, εκποδων νυν ήμίν εστηκεναι πεποίηκε το δαιμονιον.

135 L'emploi du mot *daïmon* dans le dernier extrait ne change rien sur ce point : Procope l'emploie en effet aussi en citant un texte d'origine byzantine, en l'occurrence une lettre de Justinien à Gélimer (*Guerre vandale*, I, 9, 16) : *Mais puisqu'il te plaît de t'être assuré du pouvoir royal..., retires-en tout ce que la Divinité* (daı¥mwn*) t'en donnera...* C'est là une des habitudes lexicales propres à cet auteur, dont les convictions religieuses personnelles restent assez floues.

136 Procope, *Guerre vandale*, II, 21, 20.

137*Guerre vandale*, II, 21, 21-22.

138 Cf. *infra* p. 480-500.

139 Procope, *Guerre vandale*, I, 25, 3-8. Commentaire détaillé de ce texte *infra* p. 487 et 586.

140*Ibid.* II, 11, 3-4 : *Comment se fait-il donc que vous ayez décidé de vous dresser contre notre grand empereur et de renoncer à votre propre vie, et cela alors que vous aviez fait par écrit les serments les plus solennels et que vous nous aviez livré vos propres fils pour garantir nos conventions ?* (trad. D. Roques p. 148).

141 En évoquant les cérémonies de l'automne 533, Procope indique, lorsque les Maures reçoivent des Byzantins des insignes de fonction : *leurs chefs les avaient déjà obtenus des Vandales...* (*Guerre vandale*, I, 25, 6).

142 Cf. *infra* p. 589-592.

143 Cf. *Guerre vandale*, II, 19, 5-32.

144*Johannide* III, 405-408 :

et ruit ecce volans, aequo non Marte coactus
Maurorum ductor, miseri Solomoni amicus,
Romanis rebus nimiumque semper fidelis
Cusina...

Ces vers suivent l'évocation de la mobilisation des troupes romaines par Solomon, et ils précèdent l'attaque du général byzantin contre les Maures révoltés, à proximité de Théveste. Corippe et Procope ne précisent pas à cette date le point de départ de Cusina, mais l'historien grec est plus explicite lorsqu'il raconte l'alliance du chef maure avec

Guntarith en 546 : *Koutzinas et Iaudas commandaient les Maures de Numidie* (*Guerre vandale*, II, 25, 2).

145 *Johannide*, VII, 266.

146 Cf. ici la conclusion de Procope au récit de la guerre de 539 contre Iaudas : *Les Romains, après avoir pillé le camp de l'ennemi, décidèrent de ne pas abandonner l'Aurès de nouveau* (*Guerre vandale*, II, 20, 22).

147 Jean Malalas, éd. Dindorf, p. 495. Cf. également Théophane, éd. De Boor p. 238. Les deux auteurs qualifient Cusina *d'exarque* (εξαρχος τῶν Μαυριτάνων pour Théophane), terme sur lequel nous revenons *infra* p. 664-666.

148 C'est-à-dire surtout en 534-535.

149 *Johannide*, VIII, 461-462 : *l'Empire romain considère comme citoyens « latins » tous les peuples qu'il voit fidèles et soumis.*

150 Cf. parmi de nombreux exemples VI, 64 : après la victoire de 546 sur les *Laguatan*, la foule se masse à Carthage *expectans acies intrare Latinas* ; ou encore VI, 166 : l'oracle d'Ammon annonce que

victor Ilaguatensis acerbo Marte Latinos conturbabit agens...

151 Cf. *infra* chap. 10.

152 *Johannide*, VIII, 268-270 : *le chef lui-même est cruel et se prépare à anéantir les tribus pour le compte des Romains, et il exulte, gonflé d'orgueil par ses titres honorifiques, tandis qu'on le désigne du nom de général.* Sur le sens de *magister*, cf. Diehl, *l'Afrique byzantine*, p. 124, qui souligne qu'à cette époque *magister militum* désignait le général en chef mais aussi, « à un degré inférieur de la hiérarchie, les commandants des divers numeri » ; cf. également D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa*, tome 1, p. 70, et J. L. Teal, « The Barbarians in Justinian's armies », dans *Speculum*, 40, 1965, p. 294-322, qui estime qu'en 548, Cusina « commanda un groupe de *symmachoi* et était aussi *magister militum* à la tête de troupes régulières » (p. 310 note 60).

153 *Johannide*, VII, 262-264 : *Cependant le général se réjouit d'être au milieu des soldats romains que le plus grand prince de l'univers lui-même lui a donnés comme compagnons dans la paix et assistants dans le combat.*

154 Sur cette révolte elle-même, cf. *infra* p. 664-668.

155 Cf. *supra* p. 57.

156 *Johannide*, VI, 268.

157 La forme 'Ιαΰδας est donnée par les meilleurs manuscrits de Procope, mais d'autres portent la leçon 'Ιάβδας (cf. éd. J. Haury, tome 1, p. 475). Curieusement, les historiens ont souvent adopté cette seconde lecture (ainsi Diehl ou Carcopino), sans véritable justification. P. Morizot, à son tour, l'a privilégiée par analogie avec un nom relevé sur une épitaphe aurasienne (« Pour une nouvelle lecture de l'*elogium* de Masties », dans *AA*, t. 25, 1989, p. 266 note 4). En fait, tous ces savants semblent négliger le témoignage de Corippe, qui donne toujours la forme *Iaudas* (*Johannide* III, 302 ; VII, 277 ; VIII, 126) et se livre même en une occasion à un jeu de mots qui ne laisse guère de

doutes (II, 140 : *Iam audax...* avant l'évocation, sans son nom, du chef de l'*Aurasitana manus...*).

158 Cf. références note précédente.

159 *Guerre vandale*, II, 13, 13.

160 *Guerre vandale*, II, 13, 1 : *Mais au même moment où ces événements se déroulaient en Byzacène* (guerre de 535), *Iaudas, le chef des Maures de l'Aurès, prenant avec lui plus de 30 000 guerriers, se mit à piller le territoire de la Numidie...*

161 *Ibid.* II, 12, 29 : *Ils partirent donc avec leurs chefs en Numidie où ils se firent les suppliants de Iaudas, qui commandait alors les Maures de l'Aurès.*

162 *Ibid.* II, 13, 18-39.

163 *Ibid.* II, 19, 5 à II, 20, 30.

164 *Ibid.* II, 20, 21 : *Quant à Iaudas lui-même, bien que frappé à la cuisse par une javeline, il réussit à fuir et se retira en Maurétanie.*

165 Cf. *Johannide*, II, 140-161 : Iaudas à la tête de l'*Aurasitana manus* dans la coalition de 546 ; et Procope, *Guerre vandale*, II, 25, 2 : Iaudas, à la tête des Maures de Numidie, marche sur Carthage.

166 *Johannide*, VII, 277-278. Jean Troglita concentre des troupes à Laribus dans l'hiver 547-548 :

auxiliumque dedit rebus famulatus Iaudas
cum nato comites bis senis milibus armans.

Le contraste est brutal entre ces 12 000 hommes amenés par Iaudas et les 100 000 qui, selon le poète, suivaient un autre allié de Jean, Ifisdaias, évoqué juste avant (vers 272). La volonté de souligner la déchéance du grand guerrier est évidente, tout comme cette épithète *famulatus* qu'on retrouve en VIII, 126 : *et velox acies famulantis Iaudae...*

167 Procope, *Guerre gothique*, IV, 17, 21. Sur ce texte, cf. *infra* p. 643.

168 *Guerre vandale,* II, 12, 19 :

Ἰαύδα, ὃς των ἐν Αὐρασίῳ Μαυρουσίων ἦρχέ.

169 *De Aedificiis*, VI, 7, 3 ; *Guerre vandale*, II, 13, 23.

170 *Guerre vandale*, I, 1, 17.

171 Le stade de Procope est assez difficile à évaluer. Nous donnons ici une estimation fondée sur la valeur classique de 185 mètres, mais D. Pringle a montré que l'historien grec semble parfois se référer à un stade de 211 mètres (*The Defence of Byzantine Africa*, t. 2, note 24, p. 351-352).

172 Le pourtour du massif aurasien entendu dans sa définition actuelle représente environ 300 km, en excluant les Némencha.

173 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 341 note 8.

174 J. Desanges, « Un témoignage peu connu de Procope sur la Numidie vandale et byzantine », dans *Byzantion*, t. 33, 1963, p. 47.

175 J. Desanges, *ibid.* p. 68.

176 Citons, parmi divers travaux de P. Morizot où ce problème est évoqué, les articles suivants : « Aurès : époque vandale et byzantine », *EB*, t. VIII (Aix, 1990) p. 1103-1113,

(surtout p. 1103-1105) ; « Pour une nouvelle lecture de l'*elogium* de Masties », *AA*, t. 25, 1989, notamment p. 279 ; « Economie et société en Numidie méridionale : l'exemple de l'Aurès », dans *l'Africa romana VIII. Sassari, 1990*, Sas-sari, 1991, p. 429-446.

177 Procope, *Guerre vandale*, II, 13, 26. Sur ce passage controversé, cf. J. Desanges, article cité *supra* note 174, p. 47 note 2.

178*Guerre vandale*, II, 20, 30 :

Ζάβην τε την χώραν, ήύπερ όρος τόΑύράσιόν έστι Μαυριτανία τε ή πρώτη καλείται μητρόπόλιν Σίτιφιν εχόυσα...

179*Guerre vandale*, II, 13, 27 :

είχον δέοί ταύτη Μαυρούσιοι και τήν προς έσπέραν τούΑύρασιού χώραν, πολλήν τε και αγαθήν ούσαν.

Notons toutefois que même si on comprenait, comme le fait D. Roques, ce passage par *ils occupaient aussi la partie occidentale de l'Aurasion, qui est vaste et prospère*, cela ne changerait rien à notre tableau du royaume de Iaudas, qui serait bien maître de tout l'actuel massif aurasien. Le texte grec nous paraît cependant pouvoir se traduire par : « la terre à l'ouest de l'Aurès » (προς έσπέραν τού Άύρα-σιου χώραν).

180 On pourrait aussi plus simplement se demander si Procope n'a pas, sans s'en rendre compte, admis un chiffre erroné tout en ayant à l'esprit un massif aux dimensions de l'Aurès actuel. Les erreurs de chiffres et d'estimation des distances sont en effet fréquentes chez lui, comme le montrent les notes de D. Roques sur le premier chapitre de *La guerre vandale* (traduction, Paris, 1990). Ainsi lit-on en I, 13 que *le tour du Golfe d'Ionie ne demande pas moins de quatre jours* : or, ce que Procope désigne par ce nom n'est rien moins que la mer Adriatique (cf. I, 9). Le chiffre donné équivaut à 150 km, alors que le pourtour de l'Adriatique est de plus de 1800 km ! Sous l'influence de nos prédécesseurs, nous supposons dans les pages qui suivent que Procope cumulait deux conceptions différentes de l'*Aurasion*, en tentant de les expliquer. Mais l'hypothèse de la simple erreur de chiffres, curieusement toujours écartée *a priori*, devrait être plus sérieusement prise en compte.

181 Victor de Vita, *Historia persecutionis Africanae provinciae*, I, 13 (éd. C. Halm, *MGH*, *a.a.*, tome III, 1, p. 4) : *Disponens quoque singulas quasque provincias, sibi Byzacenam, Abaritanam atque Getuliam et partem Numidiae reservavit...*

182*Liber Promissionum*, III, 45, dans R. Braun éd., *Opera Quodvultdeo Carthaginiensi episcopo tributa*, dans *CCL*, t. LX, Turnhout, 1959, p. 116 : *in quadam parte Avaritanae provinciae...*

183 L'identification de l'*Avaritana provincia* avec l'Aurès fut établie dès 1963 par J. Desanges (cf. article cité *supra* note 174, p. 54-55). Il n'a cessé depuis de la vérifier et de l'enrichir : cf. « Abaritana ou Avaritana provincia » dans *EB*, t. 1, Aix, 1984, p. 57-59, et « Une mention des Abaritani dans Arnobe ? », dans *Mélanges M. Le Glay*, Bruxelles, 1995, p. 95-99. Toutefois, dans un court article fondé sur des arguments essentiellement linguistiques, le P. F. Vattioni est revenu récemment sur cette interprétation, en

contestant que l'adjectif *Avaritana* puisse être lié à un substantif *Aurasius* (« *Abaritanus* », dans *AA*, t. 32, 1996, p. 9-12).

184*Al-Buldân,* trad. M. Hadj-Sadok sous le titre *Description du Maghreb et de l'Europe au iiie/ixe siècle*, Alger, 1949, p. 33.

185*Al-Masâlik wa-l-mamâlik*, trad. M. Hadj-Sadok dans l'ouvrage cité note précédente, p. 11.

186 Cf. J. Desanges, « Le vicus Abaris et l'Abaritana provincia », *BAC*, *n.s.* 18 B, 1982 (1988), p. 87-94.

187*Johannide*, II, 149.

188*De Aedificiis*, VI, 7, 2-11 (texte et traduction de ce passage repris de J. Desanges, article cité *supra* note 174, p. 43-44) : όρος έστιν έν Νουμιδία, όπερ Αύρά-σιον έπικέκληται, οίον δήγης της οικουμένης έτέρώθι ώς ήκιστα ξυμβαίνει είναν. τουτο τοορος ουρανομηκες μεν έν τφ αποτομώανεχει, ές περίμετρον δεήμερών μαλιστα διηκει οδφ τριών. Καί προσιοντι μέν απροσβατον έστιν, αναβασιν ουδεμίαν οτι μηέν αποκρημνώέχον. ανω δέ γενομένω γεώδης τε ηχώρα καΐόμαλητα πεδία καΐόδοί προσηνείς, λειμώνες εΐίνομοι, παραδεισοι καταφυτοι δένδροις, αποματα παντα. καί πηγαί μέν αποβλυζουσαι τών τηδε σκοπέλών, γαληναδεταυδατα, και ποταμοί πληθει ροθίου έπικυρτοιΰμενοι, καί τοδηπαντών παραδοξοτατον, τα τε ληία καί ταδένδρα έν τοιΐτίρτιώ ορει διπλασιον μεγέθους πέρι τον καρπον φέρουσιν ιη έν Λιβι3η τη αλλη πέφυκε γίνεσθαι. τα μέν ουν όρους τοΰ Αύρασίου ταιΰτη πη έχει.

Βανδίλοι δέαυτοσυν παση Λιβιίη το κατ'αρχάς είχον, ουίς δη Μαυροιΰσιοι αφε-λομενοι τηδε ίδριΰσαντο. Μαυρουσίους δέ και Ίαυδαν, ὅς αυτών ηρχεν, έξελασας ένθένδε Ίουστινιανος βασιλειΰς, τη αλλη προσεποίησε 'Ρώμαίών αρχη. προνοησας τε ώώς μηη και αΰθις οί βαρβαροι κακουργοίεν ένταυθα ίοντες, πολεις μέν αμφί το ορος έρημους τε καΐατειχίστους το παραπαν εύιριών έτειχίσατο, Πεντεβαγαην τε λέγώ καί Φλώρεντιανην καιΒαδην τε καΐ Μηλεον και Ταμουγαδην, έτι μέντοι και φροιΰρια διίο Δαβουσίν τε και Γαιανα, φυλακτηρια δέ στρατιώτών διαρκηενταυθα καταστη-σαμενος, ουδεμίαν τοίς έκείνη βαρβαροις ελπίδα της έπί τοΑυρασιον έπιβουλης απελίπετο. Καιχώραν δέτην υπέρ τοΑυρασιον υπο Βανδίλοις ώς ηκιστα οι5σαν τους Μαυρουσίους αφείλετο. Πολεις τε ένταιΰθα ετειχίσατο δυο, την τε Φρίκην καί Σίτι-φιν.

189 J. Desanges, *ibid.* p. 56-59. La traduction « autour de » reste quand même la plus logique, comme vient de le rappeler N. Duval (dans N. Duval et V. Saxer, « Un nouveau reliquaire africain et l'évêché Midilensis », *Syria*, LXXV, 1998, p. 245-262, surtout p. 248 et p. 262).

190 Après les hésitations de J. Desanges, D. Pringle (*The Defence of Byzantine Africa*, tome 1, p. 64-65 et p. 104-105), P. Trousset (« Les Fines antiquae et la reconquête byzantine en Afrique », *BAC, ns*, 19 B, 1985, p. 367-376) et récemment N. Duval (article cité *supra* note précédente) ont de plus en plus nettement pris position en faveur de ces identifications, et donc pour un dispositif byzantin enserrant tout l'Aurès actuel. Seul P. Morizot, fidèle à son système, a tenté récemment de revenir sur cette interprétation, sans arguments plus décisifs que ceux de ses contradicteurs (« A propos des limites méridionales de la Numidie byzantine », résumé de communication dans *BAC, ns*, 25, 1996-98, p. 125).

191*De Aedificiis*, VI, 7, 9.

192*Guerre vandale,* II, 13, 22-28 :

τοϋτο δετόορος ήμερων μεν οδφ δέκα και τριών μάλιστα Καρχηδόνος δίεχει, μεγιστον δεάπάντων εστίν ών ήμεΐς ίσμεν. ήμερών γάρ τριών ενταϋθα εύζώνωάνδρί περίοδος εστι. Και τφ μεν ες αύτοίεναι βουλομενώδύσοδον τεεστι και δεινώς άγριον, άνώ δεήκοντι καί εν τφ ομαλεΐ γενομενώ πεδία τε φαίνεται και κρήναι πολλαί ποταμούς τε ποιούσαι και παραδείσών πολύ τι χρήμα θαυμάσιον οίον. Και ο τε σΐτος ος ενταύθα φύεται ή τε οπώρα εκάστή διπλασία τομεγεθος εστιν ήεν τη άλλη άπάση Λιβύη γίνεσθαι πεφύκεν. εστι δε και φρούρια ενταύθα πή άπήμελήμενα, τφ μή δοκεΐν (αναγκαία τοΐς ταύτη ώκήμενοις είναι. εξ οτού γαρ τοΑύράσιον Μαύρούσιοι Βανδίλούς άφείλοντο, ούδείς πώ ες αύτο πολεμιος ήλθεν ούδεες δεος τούς βαρβάρούς κατεστή-σεν, άλλά καιπολιν Ταμούγαδιν, ή προς τφ ορει εν άρχη τού πεδίού προς άνίσχοντα ήλιον πολύάνθρώπος ούσα ώκήτο, ερήμον άνθρώπών οί Μαύρούσιοι ποιήσάμενοι ες εδαφος καθεΐλον, οπώς μήενταύθα η δύνατάενστρατοπεδεύσασθαι τοίς πολεμίοις, άλλά μήδε κατά προφασιν τής πολεώς άγχι ες τοορος ίεναι. είχον δεοί ταύτη Μαύρούσιοι καί τήν προς εσπεραν τούΑύρασίού χώραν, πολλήν τε καί άγαθήν ούσαν. Και τούτών έπεκεινα Μαύρούσίών εθνή ετερα ώκήντο, ών ήρχεν Όρταίας...

193 Sur cette expansion, cf. *infra* p. 397.

194 Cf. notamment son tableau comparatif dans « Economie et société en Numidie méridionale : l'exemple de l'Aurès », dans *L'Africa romana VIII. Sassari, 1990*, Sassari, 1991, p. 441, et son livre récent, *Archéologie aérienne de l'Aurès*, Paris, 1997.

195 Cette conclusion a aussi l'avantage d'être plus en accord avec la mention de 30000 combattants derrière Iaudas en 535 (*Guerre vandale*, II, 13, 1). Ce chiffre, un des rares que donne Procope, beaucoup moins fantaisiste que Corippe dans ses évaluations, est énorme pour l'époque, et il ne peut se comprendre que si Iaudas commandait l'ensemble du massif aurasien.

196 Procope, *Guerre vandale*, II, 13, 5-10.

197*Guerre vandale*, II, 19, 20 : Procope ne dit pas explicitement que Iaudas contrôlait ces plaines, mais le comportement de Solomon ne s'explique que si les champs de blé étaient susceptibles de nourrir les Maures.
198 *Johannide* , II, 140-161. Cf. *supra* p. 50.
199*Johannide*, II, 140-143 :
Iam audax alternis surgit ab oris
adversa de parte fremens dux ille ruinas
quas illi Romana manus per vulnera Martis
ante dedit.
200*Johannide*, II, 144.
201 Procope, *Guerre vandale*, II, 20, 23 : *On trouve dans l'Aurasion un rocher escarpé qui se dresse au milieu des précipices. Les habitants de la région le nomment le Rocher de Geminianos.* On a depuis longtemps proposé d'identifier ce site avec l'actuel Djemina, au sud-ouest du massif, qui offre effectivement un abri quasi inaccessible (cf. L. Rinn, « Géographie ancienne de l'Algérie... », dans *RAf*, t. XXXVII, 1893, p. 297-329). P. Morizot, fidèle à sa thèse d'un Iaudas limité à l'Aurès oriental, propose d'autres localisations (cf. « Recherches sur les campagnes de Solomon dans l'Aurès », dans *CRAI*, 1993, p. 83-106).
202 P. Morizot, « Aurès : époque byzantine », dans *EB*, t. VIII, 1990, p. 1111. D'autres, comme D. Pringle (*The Defence of Byzantine Africa*, t. 2, note 15, p. 362), ont admis l'équivalence de la *Zerquilis* de Corippe avec *Zerboulê*, une des forteresses de Iaudas selon Procope (*Guerre vandale*, II, 19, 19), elle-même non localisée avec certitude, mais assurément dans l'Aurès.
203 Cf. Ptolémée, IV, 2, 6 : *Badea*, au sud de Thucca, ville riveraine de l'Ampsaga.
204 Un évêque *a Vadis* est cité en 251 : cf. J.-L. Maier, *L'épiscopat de l'Afrique romaine, vandale et byzantine*, Rome, 1973, p. 110.
205*Johannide*, II, 156-57 : *Quique Vadis tepidae messes bis tondet in anno Maurus arans, bino perstringit et hordea culmo...*
206 Al-Bakrî, trad. De Slane, *JA*, 1859, t. 13, p. 131 : *On y fait deux récoltes d'orge* (cf. Corippe : *hordea*) *chaque année, grâce aux nombreux ruisseaux qui arrosent le sol.* Le phénomène des deux récoltes pour de bonnes années est encore signalé dans cette région par J. Baradez en 1949 (*Fossatum Africae*, Paris, 1949, p. 180 note 1).
207 Al-Bakrî, *ibid.* p. 131 : *Parti de Tehouda, on arrive à Badis après une journée de marche... De Badis, on se rend à Guitoun Biada... A deux journées plus loin, on trouve la ville de Nefta.*
208 Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. 1, p. 40.
209*Johannide*, II, 147-147 :
Quaeque nefanda colunt tristis montana Navusi
desertosque locos...
210*Johannide*, II, 147-148.
211 Sur l'ensemble du dossier, cf. les deux notices de J. Desanges, « Arzuges » dans *Catalogue...* p. 78-80, et dans *EB*, t. VI, 1989, p. 950-952.
212 CIL VIII, 22763 : trois fragments d'une borne :

a) : *ex aucto[ritate imp. Nervae]*
Traiani [Caes. Aug.]
P. M. Tri[b. Pot...]
b) *Maba*
c) *Arzosei*
213 Sidoine Apollinaire, *Carmen*, V, 337 (panégyrique de Majorien) dans *MGH*, *a.a.*, t.8 p.196 :
Gaetulis, Nomadis, Garamantibus Autololisque
Arzuge, Marmarida, Psyllo, Nasamone timetur
segnis, et ingenti ferrum iam nescit ab auro.
214 Saint Augustin, *Lettre 46*, 1 et 5, éd. A. Goldbacher, *CSEL*, tome 34, 2, Vienne, 1898, p. 123 et p. 125-126 : *In Arzugibus, ut audivi, decurioni, qui limiti praeest, vel tribuno solent iurare barbari iurantes per daemones suos, qui ad deducendas bastagas pacti fuerint vel aliqui ad servandas fruges ipsas, singuli possessores vel conductores solent ad custodiendas fruges suscipere quasi iam fideles epistulam decurione mittente vel singuli transeuntes, quibus necesse est per ipsos transire... Si quem misero ad Arzuges, si licet ei iuramentum accipere a barbaro illud mortale... ?* La traduction donnée ici est celle de Cl. Lepelley (« Le serment païen malédiction démoniaque : Augustin devant une angoisse des chrétiens de son temps », dans *Le serment I : Théories et devenir*, Paris, 1991, p. 53-61).
215 A. Mandouze, *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire. I. Afrique*, Paris, 1982, article « Publicola » ; Cl. Lepelley, *op. cit. supra* note précédente.
216*Lettre 46*, éd. Goldbacher citée *supra,* p. 124 lignes 1, 5, 6, 9, 10, 18 ; p. 125, lignes 2, 16, 22.
217*Ibid*. p. 123 ligne 15 et p. 126 ligne 1.
218*Gesta conlationis Carthaginiensis anno 411*, I, 207 (éd. S. Lancel, *CCL*, t. 149 A, Turnhout, 1974, p. 155) : *Asellicus episcopus ecclesiae catholicae municipii Tusuritani dixit...* « *Dico nos sic esse de Arzugibus profectos die III kalendarum maiarum* » (en réponse à la déclaration de *Victorianus, episcopus Aquensis*).
219 Saint Augustin, *Lettre 93*, VIII, 24 (éd. A. Goldbacher, *CSEL*, t. 34, 2, Vienne, 1898, p. 469).
220 Concile de Carthage, séance du 28 août 397, dans *Concilia Africae, a. 345-a. 525*, éd. C. Munier, *CCL*, t. 149, Turnhout, 1974, p. 45 lignes 236-237 : *Aurelius episcopus dixit.. Propterea quia et in Tripoli forte et in Arzuge interiacere videntur barbarae gentes...*
221*Ibid*. p. 189, ligne 239 : *Aurelius episcopus dixit... cogitare enim debetis, fratres, quia hoc sibi et Tripolitani et Arzugitani fratres poterant exigere, si ratio pateretur.* Le passage vient après une question sur les visites épiscopales en Maurétanie : Aurelius diffère sa réponse parce que la Maurétanie est placée *in finibus Africae* et parce qu'elle est « voisine des barbares ». Et il ajoute alors cette remarque sur les Tripolitains et les Arzugitains, dont la situation géopolitique est ainsi implicitement jugée équivalente.
222 Texte dans *Patrologie Latine*, tome XX, col. 1009 : *Dilectissimis ac desiderabilibus fratribus et consacerdotibus Donatiano primae sedis, Januario, Felici, Palatino, Primiano,*

Gaiano, Januario, Victorino, et ceteris per tractum provinciae Byzacenae et Arzugitanae constitutis, Aurelius episcopus…

223 Cf. son article « Africa, B, Organisation ecclésiastique », dans *Augustinus Lexicon*, vol. 1, Stuttgart, 1986, col. 208.

224 Cf. *supra* note 222 : la lettre commence par *Super Caelestii et Pelagii damnatione…*

225 Ce fait essentiel et trop souvent négligé avait déjà été noté par P. Romanelli (« Le sedi episcopali della Tripolitana antica », dans *Rendiconti della pontificia Accademia romana di archeologia*, IV, 1926, p. 155-166) et par S. Lancel (« Africa », dans *Augustinus Lexicon*, vol. 1, p. 212 note 19).

226 Cf. *supra* notes 220 et 221.

227 S. Lancel, *Actes de la conférence de Carthage en 411*, tome 4, Paris, 1991, p. 1508 : la *Notitia de 484* mentionne, outre ceux Tusuros et Nepta, l'évêque *Habetdeus Tamallumensis* en Byzacène (*MGH*, *a.a.*, t. III, 1, p. 66-67 : *Byzacena* n° 14, 48, 55) ; or les Actes de 411 montrent que le siège de Telmine pouvait être désigné par les formes *Turris Tamalleni* et *Turris Tamalluma.*

228 Le *limes Tripolitanus* allait théoriquement de Tacape à Telmine, en passant au sud des Chotts, puis il bifurquait vers le sud-est, du moins à en juger d'après l'*Itinéraire d'Antonin* (éd. O. Cuntz, *Itineraria Romana*, t. 1, p. 10-11) : *iter quod limitem Tripolitanum per Turris Tamalleni a Tacapas Lepti Magna ducit* : cf. P. Trousset, *Recherches sur le limes Tripolitanus…*, fig. 38.

229 L'exemple le plus remarquable étant celui des débordements de la Numidie sur les provinces voisines : cf. J. Desanges, « Permanence d'une structure indigène en marge de l'administration romaine : la Numidie traditionnelle », dans *AA*, t. 15, 1980, p. 77-89.

230*Concilia Africae*, éd. C. Munier, *CCL*, t. 149, p. 45 lignes 237-238.

231 Cf. S. Lancel, *Actes de la conférence de Carthage en 411*, t. 1, Paris, 1972, p. 185 : « Note complémentaire n° 4 : les évêchés de Tripolitaine ».

232 Sur cette évolution sémantique, cf. *infra* p. 448-450.

233 Ammien Marcellin, *Histoire*, XXVII, 6, 14 : *Eupraxius, Caesariensis Maurus, magister ea tempestate memoriae constans semper legumque similis in suscepta parte justitiae permanebat.*

234 Orose, *Historiae adversus paganos* , I, 2, 90.

235 C'est en particulier l'impression que donne parfois R. G. Goodchild, lors-qu'il conclut que « l'Arzugitana était le plateau intérieur de la Tripolitaine » et qu'elle s'étendait jusque « dans le voisinage de Lepcis Magna (cf. Goodchild et Ward-Perkins, « The limes Tripolitanus in the light of recent discoveries II », dans *JRS*, 1950, p. 30-31). D. J. Mattingly est d'abord plus imprécis, en définissant seulement le pays des *Arzuges* comme « the frontier zone of the old province of Tripolitania » (*Tripolitania*, p. 176). Mais il n'hésite pas, plus loin, en citant la lettre 93 de saint Augustin, à affirmer que l'évêque d'Hippone définissait la *regio Arzugum* comme un pays « s'étendant au sud de la Tripolitaine » (*ibid.* p. 176 et note 13 p. 230). Or le texte d'Augustin n'est pas aussi net. Après une citation biblique, *Ubi pascis, ubi cubas in meridie ?* (*Cant. 1, 6*) revendiquée

par les Donatistes pour leur cause, il ironise en effet : si on comprend *in meridie* par le sud de l'Afrique, il faut songer, dit-il, aux Maximianistes, *dont le schisme flambe en Byzacène et en Tripolitaine. Mais les Arzuges rivaliseront avec eux et affirmeront que cela leur appartient encore plus* (*Lettre 93,* VIII, 24, dans *CSEL*, t. 34, 2, p. 469). On déduit seulement en général de ce texte que les *Arzuges* formaient eux aussi une secte donatiste différente (cf. P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. 4, p. 127). On peut cependant aussi comprendre, comme Mattingly, que Augustin les considère comme des gens vivant encore plus au sud que les habitants de la Byzacène et de la Tripolitaine : mais avec cette réserve évidente qu'ici, en fonction du contexte, la référence au « sud » sert surtout à désigner une région plus chaude et plus désertique que la Byzacène et la Tripolitaine, et non un territoire strictement placé au sud géographique de ces deux provinces. Augustin pouvait très bien songer à la région des Chotts et à son arrière-pays méridional, c'est-à-dire le Nefzaoua moderne.

236 Cf. J. Desanges, « Arzuges », dans *EB*, t. VI, Aix, 1988, p. 950-952 : *Arzygius* comme *signum* (?) d'un gouverneur de Numidie dans les années 240 (cf. Le Bohec, dans *AA*, 25, 1989, p. 202-203) et d'un correcteur de Sicile entre 312 et 324 (*CIL* VI, 31961), et *cognomen* d'un personnage de la même famille que ce dernier, consulaire d'Etrurie et d'Ombrie après 366 (*CIL*, VI, 31904) ; Αρζύγιοι, nom des membres d'une sodalité à Rome au Haut-Empire (*IGRR*, I, 42). Le succès de ce nom, s'il renvoie bien aux *Arzuges* d'Afrique, dans la capitale de l'Empire et parmi des membres de l'aristocratie, reste néanmoins une énigme.

237 Il ne s'agit là, cependant, que d'une hypothèse, et nous ne cherchons pas à dissimuler la difficulté suscitée par les vers de Corippe. J. Desanges, qui s'est beaucoup intéressé à la question des *Arzuges*, a connu sur ce point précis les mêmes hésitations : après avoir estimé en 1962 « trop large » une extension des *Arzuges* jusqu'à l'Aurès (*Catalogue...* p. 79), il a prudemment conclu en 1989 que Corippe devait évoquer par l'*Arzugis* « une région très périphérique » (*EB*, t. VI, p. 951).

238 Procope, *Guerre vandale*, II, 19, 19 :

οι μεν ούν πολλοί ες τε Μαυριτανους και ές τους προς μεσημβρίαν τουΛυρασίου βαρβαρους φχοντο, Ίαυδας δέξυυν Μαυρουσίων δισμυρίοις ένταυϋθα έμε-νεν.

La plupart d'entre eux se dirigèrent ainsi vers la Maurétanie et chez les barbares établis au sud de l'Aurès, mais Iaudas demeura sur place avec 20 000 Maures. Le terme « barbares » employé pour le deuxième groupe mentionné ne permet pas d'établir une différence avec l'armée fidèle à Iaudas : nous avons vu que pour Procope tous les Maures sont des « barbares ».

239 Les Némencha durent rester sous contrôle vandale encore quelques années après la chute de l'Aurès vers 484. La découverte des *ostraka* de Bir Trouch montre en effet que l'autorité de Gunthamund s'y exerçait encore en 493 (cf. J.-P. Bonnal et P.-A. Février, dans *Bulletin d'Archéologie Algérienne*, II, 1966-67, p. 239-249 : *ostrakon* n° 2 : *an(no) nono k(a)r(ta)g(inis) do(mni) R/regis Guntamundi...*). Mais les troubles signalés aussitôt après dans la région et plus à l'est laissent deviner une rupture peu avant 500 :

cf. *infra* p. 550-553. Pour la Maurétanie Sitifienne vandale, cf. notre article « Les frontières mouvantes du royaume vandale », dans X. Dupuis et Cl. Lepelley (éd.), *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord antique*, Paris, 1999, p. 241-263.

240 La plupart des manuscrits de Procope mentionnent ce nom avec deux *s* mais un des plus anciens, *l'Ottobonianus* 182, l'écrit sans redoublement de cette consonne (cf. les remarques de P. Morizot, « Recherches sur les campagnes de Solomon dans l'Aurès », dans *CRAI*, 1993, p. 83-108).

241 Procope, *Guerre vandale*, II, 13, 19.

242 Procope, *ibid* :

Massônas et Ortaïas ont des griefs contre Iaudas, όδέέ'τέρος (Ὀρταΐας), ότι ξύν τφ Μαστίνα, ος τών έν Μαυριτανικά βαρβάρων ήγείτο, έξέλασαι αύτόν τέ και Μαυρουσίους ών ήρχέν έκ τής χώρας έβουλέυ-σέν, ένθα δήέκ παλαιο ῷκήντο.

243 Procope, *Guerre vandale*, II, 20, 31 :

Μαυριτανίας γαρ τής έτέρας πρώτή Καισαρέΐα τυγχανέι ουσα, ουδήο Μαστί-γας ξύν Μαυρουσίοις τοις αυτου ίδρυτο ξυμπαντα ταέκέίνη χώρια κατήκοα τέ καί φοφου υποτέλή πλήν γέ δήπολέώς Καισαρέίας έχών.

244 *CIL* VIII, 9835 (= J. Marcillet-Jaubert, *Les inscriptions d'Altava*, Aix, 1968, n° 194) : *Pro sal(ute) et incol(umitate) reg(is) Masunae gent(ium* ou *is) Maur (orum) et Romanor(um) castrum edific(atum) a Mas/givini pref(ecto) de Safar, Iider proc(uratore) cast/ra Severian(a) quem Masuna Altava posuit./ et Maxim(us) proc(urator) Alt(avae) perf(ecit), (anno) pp(rovinciarum ?) CCCCLXVIIII* (= 508).

245 Cf. texte *infra* p. 399.

246 J. Carcopino, « Un empereur maure inconnu d'après une inscription latine récemment découverte dans l'Aurès », dans *REA*, t. 46, 1944, p. 94-120.

247 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 336.

248 J. Carcopino, « Encore Masties, l'empereur inconnu », dans *RAf*, t. 100, 1956, p. 339-348.

249 G. Camps, « Rex gentium Maurorum et Romanorum », dans *AA*, t. 20, 1984, p. 198.

250 P. Morizot, « Pour une nouvelle lecture de l'*elogium* de Masties », dans *AA*, t. 25, 1989, p. 283. Le fait que le manuscrit *Ottobonianus* 182 de la *Guerre vandale* orthographie *Masônas* avec un seul *s* ne nous paraît pas constituer, contrairement à l'avis de P. Morizot (*CRAI*, 1993, p. 103), un véritable argument en faveur du rapprochement avec Masuna.

251 Si Massônas était Masuna, maître d'Altava, il faudrait faire de Mastigas un souverain de la seule partie orientale des Maurétanies (la Sitifienne notamment), et placer Ortaïas dans l'Aurès même, ce qui entrerait en contradiction avec ce que l'on sait du pouvoir de Iaudas : cf. *supra* p. 352-361, et pour des arguments contre la thèse de Carcopino, *infra* p. 378-380.

252 M. Janon, « L'Aurès au VIe siècle. Note sur le récit de Procope », dans *AA*, t. 15, 1980, p. 350.

253 J. Carcopino, article cité *supra* note 246, p. 111-118 surtout.
254 P. Morizot, article cité *supra* note 250 (*AA*), p. 282-283.
255*Guerre vandale*, II, 13, 28 : cf. *supra* note 192.
256*Guerre vandale*, II, 13, 19.
257*Guerre vandale*, II, 20, 30-31 : cf. *supra* note 243.
258 J. Carcopino, *op. cit. supra* note 246 (*REA*, 1944), p. 114 note 5, et article cité *supra* note 248 (*RAf*, 1956) p. 348 ; P. Morizot, article cité *supra* note 250 (*AA*), p. 281-282.
259 Parce que leurs recherches partent toujours de l'inscription d'Arris, dont ils cherchent à élucider le mystère.
260 P. Morizot, article cité *supra* note 240 (*CRAI,* 1993), p. 103.
261 Cf. Y. Duval, « La Maurétanie Sitifienne à l'époque byzantine », dans *Latomus*, 1970, p. 157-161.
262*Guerre vandale,* II, 4, 27 : Μαυρούσιοι βάρβαροι.
263*De Aedificiis,* VI, 4, 6 : Μαυρούσιοι βάρβαροι, οί Λευάθαι καλούμενοι...
264 La seule exception, mais qui vérifie la règle, se trouve dans le *De Aedificiis*, lorsque Procope évoque les Maures de Kidamê (Ghadamès ?), depuis longtemps en paix avec les Romains et qui « sont appelés pour cela *pacatoi* » (VI, 3, 9-11). L'usage par Procope d'un terme spécifique dans ce cas, dont il explique ensuite l'étymologie latine, confirme qu'habituellement l'historien grec n'établit pas de distinction lorsqu'il parle de « Maures ».
265 P. Morizot, « Recherches sur les campagnes de Solomon dans l'Aurès », *CRAI*, 1993, p. 103.
266*Guerre vandale*, II, 20, 31. Cf. texte *supra* note 243.
267 Et on pourra, sans en exagérer l'importance, relever ici avec P. Morizot (*CRAI*, 1993 p. 98-99) l'intérêt du toponyme *Ouartaia*, dans le pays situé immédiatement au nord du Chott el Hodna.
268 Procope, *De aedificiis,* VI, 7, 9 :
και χώραν δετήν υπερ τὸ Αυρασιον *ύτ,ο* Βανδίλοις ώς ήκιστα ουσαν τους Μαυρουσίους ἀφείλετο.
269 Il faut cependant noter que Procope ne nomme pas Ortaïas à propos des événements de 539 : s'il occupait seulement le sud de la Sitifienne, peut-être put-il conserver son territoire, sous contrôle (direct ou indirect) byzantin.
270 Procope, *Guerre vandale*, II, 13, 35-38 : *Solomon et toute l'armée eurent ensemble l'intuition que leurs alliés Maures leur tendaient un piège...Les Romains soupçonnèrent que leurs alliés complotaient contre eux, et ils se laissèrent gagner par la crainte, car ils songeaient à la déloyauté, naturelle dit-on, des Maures, qui s'avive encore quand ils s'allient aux Romains... pour faire campagne contre d'autres Maures.* Ortaïas n'est pas explicitement cité dans ce passage, mais comme il faisait partie des alliés de Solomon évoqués peu avant (*Ortaïas était venu en allié rejoindre Solomon et les Romains* (II, 13, 28), il appartenait nécessairement à l'expédition et figurait donc parmi les suspects.

271 Procope, *Guerre Vandale*, II, 17, 8 : *Les rebelles se présentèrent en ordre dispersé, à la manière des barbares. Ils étaient suivis à peu de distance par les Maures, venus par milliers, que commandaient nombre de chefs, notamment Iaudas et Ortaïas.*
272 J. Carcopino, « Encore Masties l'empereur inconnu », *RAf*, t. 100, 1956, p. 348 : nous détournons ici cette citation, qui s'appliquait dans l'esprit de l'auteur aux rapports de Solomon avec Mastinas.
273 Sur l'histoire des Maures de cette région, cf. également *infra* p. 392-396 et p. 456.
274*Guerre vandale*, II, 13, 19 : ἔνθα δή ἐκ παλαιοῦ ὤκήντο
275 Sur tous ces textes, et le destin de cette région à l'époque vandale, Cf. *infra* p. 395.
276 S. Chaker, « Onomastique berbère ancienne », dans *BAC*, ns, 19 B, 1985, p. 488.
277*Johannide*, III, 66 (*Guenfan*) et IV, 62 (*Guentan*) ; V, 287 (*Altisera*) et VII, 435 (*Altisan*).
278 Cf. *infra* p. 401-412.
279 J. Carcopino, « Un empereur maure inconnu... », dans *REA*, t. 46, 1944, p. 115.
280 Cf. *infra* p. 398-413.
281 Pour Corippe, ceci n'est cependant vrai qu'avant la défaite maure de 546, puisque Iaudas n'est plus ensuite que le *famulatus Iaudas...* Cf. *Johannide*, II, 138-143, notamment ce vers : *Tantam inde ferus nunc colligit iram !*
282 Procope, *Guerre vandale*, II, 13, 26 : *La cité de Thamugadis..., qui était bien peuplée quand elle était habitée, avait été vidée de sa population puis rasée jusqu'au sol par les Maures...*
283*Guerre vandale*, II, 19, 7 : [Lors de la campagne de 539 contre Iaudas, Gontharis, général byzantin] *établit son camp près de la cité déserte de Bagaïs.*
284*Guerre vandale*, II, 13, 1 : *Iaudas... se mit à piller le territoire de la Numidie et réduisit en esclavage une grande quantité d'Africains.*
285*Guerre vandale*, II, 13, 26.
286 C. Courtois, *Timgad, antique Thamugadi*, Alger, 1951, p. 20 : affirmation formulée sans références précises.
287 M. Janon, « L'Aurès au vi^e^ siècle ». Note sur le récit de Procope », *AA*, t. 15, 1980, p. 348. Tout le problème est que Timgad a été entièrement (ou presque) dégagée à une époque où aucune stratigraphie n'était pratiquée.
288 J. Durliat, *Les dédicaces d'ouvrages de défense dans l'Afrique byzantine*, Rome, 1981, n° 19 et 20, p. 47-51.
289 C'est aussi l'avis de J. Lassus, *La forteresse byzantine de Timgad*, Paris, 1981, p. 15 : « La ville n'avait certes pas été rasée ».
290 J. Durliat, *op. cit supra* note 288, p. 109.
291 Procope, *Guerre vandale*, II, 19, 20 : *Solomon, ayant appris que la plaine située autour de la cité de Timgad était pleine de grain tout juste mûr, y conduisit son armée et, après avoir établi son camp, pilla cette terre. Ensuite, après avoir tout brûlé, il revint vers la forteresse de Zerboulê* [dans la montagne, où Iaudas s'était replié].
292 Cf. Cl. Lepelley, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, t. 1, p. 92-95.

293 La dernière mention historique des circoncellions semble être l'édit de persécution du roi Hunéric en 484 (dans Victor de Vita, *Historia persecutionis Africanae provinciae*, III, 10), qui les considère encore comme un groupe spécifique, menacé en cas de non-conversion à l'arianisme d'un tarif particulier d'amende. Cependant ce texte recopie de très près l'édit de condamnation des donatistes en 412, et il n'est pas sûr qu'il reproduise les réalités sociales de la fin du ve siècle.

294 Optat de Milev, *Contra Parmenianum*, III, 4 (éd. Ziwsa, *CSEL*, t. 26, p. 8183) : *Nam cum huiusmodi hominum genus ante unitatem per loca singula vagarentur, cum Axido et Fasir ab ipsis insanientibus sanctorum duces appellarentur, nulli licuit securum esse in possessionis suis...*

295 Cf. Y. Modéran, « La renaissance des cités dans l'Afrique du VIe siècle d'après une inscription récemment publiée », dans Cl. Lepelley (éd.), *La fin de la cité antique et le début de la cité médiévale*, Bari, 1996, p. 85-114.

296 Edition J. Durliat, *Les dédicaces d'ouvrages de défense...*, n° 15, p. 37-42 : cf. lignes 6-7 :
Maurorum tandem recipis subducta timore
Censuram, statum, cives, ius, moenia, fastus...
Commentaire dans l'article indiqué note précédente.

297 Procope, *De Aedificiis*, VI, 6, 8 et 13-15 : *Il y avait un autre lieu sur la côte de Byzacène, que les indigènes appelaient Caput Vada... L'empereur Justinien décida de transformer ce lieu en une polis qui serait fortifiée par une muraille et rendue digne par d'autres aménagements d'être comptée comme une grande et riche cité. Et le projet de l'empereur fut réalisé. Un mur fut construit et avec lui une cité, et la condition rurale du lieu a été soudainement modifiée. Et les paysans ont abandonné la charrue et mènent la vie d'une communauté civique, ne passant plus leur temps en activités agrestes, mais vivant une vie urbaine ; ils passent leurs journées sur l'agora et se réunissent en une ecclesia où ils débattent de leurs affaires ; ils parlent les uns avec les autres et s'occupent de toutes les affaires propres à la dignité d'une cité.*

298 Procope, *De Aedificiis*, VI, 5, 12-13. L'historien ajoute que la cité prit le nom de l'impératrice et devint donc *Vaga Theodorias* : la construction des murs équivalait en quelque sorte à une refondation.

299 J. Durliat, *Les dédicaces d'ouvrages de défense*, n° 16 p. 43 : *Aedificatus est sub piis[si]/mis dominis nostris Iustini<an>[o] / et Theodora perp(etuis) augustis, / providentia So[l]omonis, magis/tro militum, excons(ule), prafect(o) Africae et pa[tr]icius.* +J. Durliat suppose avec vraisemblance que le mot *murus* est sous-entendu avant *aedificatus*.

300 *Guerre vandale*, II, 19, 11-14.

301 Même si le système des foggaras n'est guère attesté au nord de l'Aurès à l'époque moderne. Cf. J. Brunhes, *L'irrigation dans la péninsule ibérique et dans l'Afrique du Nord*, Paris, 1902.

302 M. Janon, « L'Aurès au vi^e siècle », *AA*, t. 15, 1980, p. 349.

303 *Guerre vandale,* II, 20, 32 : ές ήν 'Ρομαίοι ναυσι μεν είς αεί στέλλονται, πεζη δε ίέναι ουκ εισί δυνατοί Μαυρουσίων εν ταυτη ωκήμενων τη χώρα.

304 Le dossier du christianisme maurétanien à l'époque vandale et byzantine fait l'objet de deux synthèses particulières dans nos contributions au tome III de l'*Histoire du christianisme* dirigée par J.-M. Mayeur, Ch. et L. Piétri, A. Vauchez et M. Venard (Paris, 1998), p. 272-278 et p. 712-716. Cf. également G. Camps, « Rex gentium Maurorum et Romanorum », dans *AA*, t. 20, 1984, p. 183-218. On trouve des inscriptions chrétiennes à Aquae Sirenses jusqu'en 577, à Altava jus-qu'en 599 et à Pomaria jusqu'en 651. Mais il faut surtout rappeler que la *Notitia provinciarum et civitatum Africae*, datée du milieu des années 480, cite cent vingt évêchés en Maurétanie Césarienne (cf. un essai de carte dans *Histoire du christianisme*, t. III, « carte 1 », *in fine*).

305 Cf. texte *supra* note 244.

306 L'évêque Secundinus de Mina participa au concile de Carthage en 525 (sa signature est la neuvième du procès-verbal), et il y représenta l'Église maurétanienne : *Bonifatius episcopus dixit... Nam et sanctum fratrem et coepiscocum nostrum Secundum, episcopum ecclesiae Minensis concilii Caesariensis, in communi conlatione nobiscum residere conspicimus, ut quamvis dura belli necessitas alios evocare prohibuerit, auctoritatem tamen sui concilii solus obtineat* (texte dans Ch. Munier éd., *Concilia Africae*, *CCL*, t. 149, 1974, p. 260 et p. 271).

307R. Riedinger (éd.), *Concilium Lateranense a. 649 celebratum* (Berlin, 1984), p. 67. A la demande du Pape Martin Ier, on lit le texte adressé par les évêques africains à son prédécesseur en 646 : *Domino beatissimo, apostolico culmini sublimato, sancto patri patrum, Theodoro papae et summo omnium praesulum pontifici, Columbus primae sedis episcopus concilii Nomidiae, et Stephanus primae sedis episcopus concilii Bizacini, et Reparatus episcopus primae sedis concilii Mauritaniae et universi episcopi de tribus conciliis antedictis Africanae provinciae...*

308 Un autre exemple est fourni par le dossier de Florentius de Lamsorti. Cet évêque, présent au concile de Carthage en 525 (*Concilia Africae*, *CCL* t. 149, p. 271, signature n° 16), venait en effet d'une région (près des Monts de Belezma) alors contrôlée probablement par Iaudas (maître de l'Aurès et de ses marges vers 533) ou Ortaïas (maître du Hodna à la même époque). Sa présence prouve l'existence de communautés chrétiennes dans les territoires de ces chefs maures. Procope n'en dit naturellement pas un mot.

309 Bon résumé historiographique dans l'article de P. Morizot, « Vues nouvelles sur l'Aurès antique », *CRAI*, 1979, p. 309-337.

310 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 332 et 333.

311 Deux articles pionniers avaient cependant, avant la parution du livre de Courtois, déjà révélé la réalité de la pénétration romaine dans deux vallées du massif jusque-là peu explorées : J. Alquier, « Les ruines antiques de la vallée de l'Oued el Arab (Aurès) », dans *RAf*, t. 85, 1941, p. 31-39 ; et J. et P. Morizot, « Les ruines romaines de la vallée de l'Oued Guechtane », dans *RAf*, t. 92, 1948, p. 120-142.

312 Outre les articles cités dans les notes qui vont suivre, cf. plusieurs synthèses dans « Vues nouvelles sur l'Aurès antique », *CRAI,* 1979, p. 309-337 ; « Economie et société en

Numidie méridionale : l'exemple de l'Aurès », dans A. Mastino (éd.), *L'Africa romana 8. Sassari, 1990,* Sassari, 1991 p. 429-446 ; « L'Aurès et l'olivier », dans *AA*, t. 29, 1993, p. 177-240.

313 P. Morizot, *Archéologie aérienne de l'Aurès*, Paris, 1997.

314 P. Morizot, « Inscriptions inédites de l'Aurès (1941-1970) », dans *ZPE*, t. 22, 1976, p. 164.

315 P. Morizot, *ibid* . p. 164.

316 P. Morizot, « Le génie auguste de Tfilzi », dans *BAC*, *ns*, 1974-1975, p. 83-90.

317 P. Morizot, « La Zaouia des Beni Barbar, cité pérégrine ou municipe latin », dans *BAC*, *ns*, 18 B, 1982, p. 31-75, et surtout p. 53-75. P. Morizot a, depuis, donné une carte de l'ensemble des traces du christianisme antique dans l'Aurès, dans *Archéologie aérienne de l'Aurès*, p. 267.

318 P. Morizot, « Les inscriptions de Tazembout (Aurès) : aperçu sur un village romain de haute montagne au IIIe siècle », dans *BAC, ns,* 20-21, 1984-85, p. 98-100 principalement.

319 P. Morizot, *ibid*. p. 100.

320 P. Morizot, « Economie et société en Numidie méridionale », *L'Africa romana 8*, p. 433.

321 E.-F. Gautier, *Le passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs*, Paris, 1942, p. 225-226. C. Courtois fut manifestement influencé par cette théorie lors-qu'il voulut rapprocher le nom de Iaudas de l'anthroponyme juif Judas (*Les Vandales et l'Afrique*, p. 341 note 7).

322 Cf. *supra* p. 197-201.

323 Puisque, rappelons-le, P. Morizot considère que les deux personnages n'en font qu'un, qui aurait été le chef de l'Aurès occidental dans les années 530, tandis que Iaudas dominait l'Aurès oriental. Nous avons dit pourquoi cette interprétation nous semblait indéfendable (cf. *supra* p. 352-361).

324 Cf. *supra* note 320. Un des arguments les plus intéressants de P. Morizot est l'existence, en plusieurs secteurs de l'Aurès, de *bazinas* funéraires dont certaines, note-t-il, paraissent construites avec des éléments de réemploi d'édifices d'époque romaine, ou en tout cas sur des sites d'occupation romaine antérieure. Pour P. Morizot, ces tombeaux seraient typiques de populations sahariennes et attesteraient d'une invasion dans l'Antiquité tardive. Malheureusement aucun de ces monuments n'a été réellement fouillé selon les critères de l'archéologie moderne, et leur typologie purement « saharienne » comme leur datation dans l'Antiquité tardive restent à vérifier.

325 Procope, *Guerre vandale*, II, 19, 19.

326*Notitia Dignitatum*, Occ., XXV, 25 (éd. O. Seeck, p. 175). Cf. C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 84.

327 Sur la date et le contexte de cette lettre, cf. A. Mandouze (dir.), *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire. 1. Afrique*, Paris, 1982, p. 134 et note 30.

328 Saint Augustin, *Lettre 220*, 7 (éd. A. Goldbacher, *CSEL*, t. 57, p. 436) : *Quid autem dicam de vastatione Africae quam faciunt Afri barbari resistente nullo, dum te talis tuis necessitatibus occuparis nec aliquid ordinas, unde ista calamitas avertatur ? Quis autem crederet, quis autem timeret Bonifatio domesticorum et Africae comite in Africa constituto cum tam magno exercitu et potestate, qui tribunus cum paucis foederatis omnes ipsas gentes expugnando et terrendo pacaverat, nunc tantum fuisse barbaros ausuros, tantum progressuros, tanta vastaturos, tanta rapturos, tanta loca, quae plena populis fuerant, deserta facturos ? Qui non dicebant, quandocumque tu comitivam sumeres potestatem, Afros barbaros non solum domitos sed etiam tributarios futuros Romanae rei publicae ?*

329 Saint Augustin, *Lettre* 220, 3.

330 La date, qui n'est pas absolument certaine, est celle retenue par O. Perler et J.-L. Maier, *Les voyages de saint Augustin*, Paris, 1969, p. 367-368.

331 Cf. A. Mandouze, *Prosopographie Chrétienne du Bas-Empire. I, Afrique...*, p. 132 ; et S. Lancel, *Saint Augustin*, Paris, 1999, p. 427-428.

332 Prosper, *Chronica* , a. 422 (éd. Mommsen, *MGH* , *a.a* ., t. IX, Berlin, 1894).

333Olympiodore, fragment 42, dans R. C. Blockley, *The fragmentary classicising Historians of the Later Roman Empire*, tome 2, p. 206-207. Sur la date, cf. J. R. Martindale (dir.), *Prosopography of the Later Roman Empire*, vol. II, Cambridge, 1980, p. 239.

334 Cette chronologie est celle retenue par la *Prosopography of the Later Roman Empire* citée notre précédente, p. 238-239.

335 F. Decret, « Les *gentes barbarae* asservies par Rome dans l'Afrique du ve siècle », dans *BAC*, *ns*, 19 B, 1985, p. 267-269.

336*Les Vandales et l'Afrique*, p. 84 note 8.

337 Cf. J. Baradez, *Fossatum Africae*, Paris, 1949, dont la plus grande partie est consacrée à ce secteur.

338 Victor de Vita, II, 26-28 (éd. C. Halm, *MGH, a.a.*, t. III, 1, p. 19) : *Congregantur universi in Siccensem et Larensem civitates, ut illuc occurrentes Mauri sibi traditos ad heremum perduxissent.*

339 Victor de Tunnuna, *Chronica*, dans *MGH, a.a.*, t. XI, p. 189 : *Hunericus Wandalorum rex persecutioni per totam Africam nimis insistens Tubunis, Macri et Nippis aliisque heremi partibus catholicos iam non solum sacerdotes et cuncti ordinis clericos, sed et monachos atque laicos quattuor circiter milia exiliis durioribus relegat...*

340 Cf. *supra* note 338. P.-A. Février a proposé de ce texte une interprétation originale, en voulant retrouver derrière les Maures cités des troupes régulières de l'ancienne armée romaine, désormais passées sous contrôle vandale : pour lui, les Maures sont donc des « gendarmes » de l'Etat vandale (*Approches du Maghreb romain*, t. 2, Aix, 1990, p. 143).

341 On aimerait pouvoir donner un nom à ces tribus qui jusque-là avaient été des voisines instables du sud-ouest de la Numidie. Peut-être avaient-elles un rapport avec les *Abannae* cités par Ammien Marcellin si, comme S. Gsell (« Observations géographiques sur la révolte de Firmus », dans *RSAC*, t. 36, 1903, p. 39-40), on place

ceux-ci au sud du Chott el Hodna, en supposant de leur part une attirance tardive pour la Numidie après une participation à la révolte maurétanienne de Firmus. Ce n'est là cependant que pure hypothèse, comme le serait un rapprochement avec les *Babari Transtagnenses* (« d'au-delà du Chott ») évoqués par une inscription de Caesarea de 290-292 (*CIL* VIII, 9324 : cf. C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 96 note 4).

342 Procope, *Guerre vandale,* I, 8, 5 :
Μάυρουσίων ηδη των έν τφ Αύράσίω όρέι οικημένων άποστάντων τέ άπό Βάν-δίλων κάί άυτονομων (όντων...

343 Procope, *de Aedificiis,* VI, 7, 5-6 :
Τά μέν οῦν ορους τοῦ Αυράσίου ταύτη πη έχέΐ. Βάνδίλοι δέάυτοσυν πάση Λιβύη το κάτ'άρχάς έίχον, οΐΐς δίη Μάυροιΰσιοι άφέλομένοι τηδέ ιδριὺσάντο.

344 P. Morizot, « Renseignements archéologiques complémentaires sur la vallée de l'Oued Mellagou (Aurès) », dans *Bulletin d'Archéologie Algérienne*, VII, 1, 1977-79, p. 279 note 32. Cf. également « Aurès. Epoque vandale et byzantine », *EB*, t. VIII, p. 1103-1105.

345 Cf. *supra* p. 390 et notes 312-313.

346 Cf. *supra* p. 391 et notes 315-317.

347 Et peut-être dans l'Aurès oriental en particulier, ce qui rejoindrait au moins une des thèses de P. Morizot.

348 Cf. *supra* p. 355 et note 181.

349 Procope, *Guerre vandale*, I, 8, 2 : [Sous le règne d'Hunéric] *Le royaume des Vandales ne connut aucune guerre sauf celle qui fut menée contre les Maures. Auparavant ceux-ci s'étaient tenus tranquilles, car ils redoutaient Genséric...*

350 Procope était encore en Afrique au moment de la première campagne de Solomon dans l'Aurès en 535. Or, il signale qu'il eut une conversation avec Ortaïas, un des chefs qui accompagnaient Solomon (*Guerre vandale*, II, 13, 29 : *De la bouche de ce personnage, j'ai moi-même entendu dire...*). Peut-être cependant Ortaïas s'était-il rendu à Carthage pour négocier son alliance.

351 Les clauses territoriales du traité d'Hippone, qui créa le premier Etat vandale en Afrique, sont mal connues. C. Courtois croyait que la Numidie méridionale en fut exclue, mais cette hypothèse était due à ses incertitudes sur l'*Abaritana* attribuée à Genséric en 442, qu'il dissociait de l'Aurès (*Les Vandales et l'Afrique*, p. 170-174). Rien ne s'oppose en réalité à une annexion du massif dès 435, puisque nous savons, grâce aux travaux de Courtois lui-même, que les Vandales occupèrent alors un territoire s'étendant, au minimum, de Sétif à l'ouest à Guelma à l'est.

352 Cf. sur l'histoire de la découverte, P. Morizot, « Pour une nouvelle lecture de l'*elogium* de Masties », dans *AA*, t. 25, 1989, p. 263-271 surtout.

353 « Un empereur maure inconnu d'après une inscription latine récemment découverte dans l'Aurès », *REA*, t. 46, 1944, p. 94-120

354 Article cité *supra* note 352.

355 P. Morizot (*op. cit. supra* note 352, p. 273) croyait l'apercevoir après les lettres *IMP*. Mais sur d'autres photographies, qu'il nous a lui-même aimablement communiquées,

et que nous avons traitées au scanner, il apparaît nettement qu'une barre horizontale surligne non seulement ces trois lettres *IMP* mais également une quatrième lettre immédiatement après, qui est endommagée, mais qui doit être comme le pensait Carcopino un « R ». Nous conservons donc, encore après avoir vu un moulage, la lecture *IMPR*. Pour la question de la croix sur la deuxième ligne, également incertaine, cf. *infra* note 356. Le texte, comme le montre la photographie reproduite ici reste déconcertant par ses variations de graphie, et il a donc suscité d'autres hypothèses, notamment pour la lecture de la fin de la première ligne (cf. le débat qui suivit à Rome en novembre 1984 une communication de P.-A. Février, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1985, p. 347-349, où on envisagea une lecture *FELIX* au lieu de *DUX*). Nous ne pouvons suivre la dernière en date, de P. Morizot, qui lit maintenant LIMPP ligne 2 (*ZPE*, 141, 2002, p. 231-240).

356 On pourrait aussi lire « *Imperator* pendant seize ans » en interprétant le signe qui suit le *X*, non comme une croix, mais comme un *episémon bau* semblable à celui du chiffre précédent (*LX*v*I*), avec simplement la petite barre verticale inférieure qui serait trop relevée et le haut de la boucle supérieure qu'on admettrait disparu dans l'effritement de la pierre. Le doute subsiste ici.

357 Le mot *parui* fait réellement difficulté. J. Carcopino et P. Morizot privilégient le premier sens du verbe, *se montrer, se manifester*, mais l'absence de complément semble alors étonnante. Une solution serait de comprendre que *parui* éclaire aussi l'affirmation qui précède, en supposant un *sic* supplémentaire : *et je me suis comporté* [*ainsi*] *dans la guerre comme dans la paix*, c'est-à-dire *je n'ai trahi la fides engagée ni dans la paix ni dans la guerre...* Nous préférons toutefois la traduction présentée ci-dessus, suggérée par J. Desanges lors de notre soutenance de thèse en 1990 en prolongement de l'insistance (fortement soulignée aussi par Ch. Piétri) que nous avions mise sur le caractère très chrétien de ce texte, depuis repris et développé par ce savant dans son article cité *infra* note 367.

358 J. Carcopino, « Un empereur maure inconnu... », *REA*, t. 46, 1944, p. 102-106 particulièrement ; P. Morizot, « Pour une nouvelle lecture... », *AA*, t. 25, 1989, surtout p. 271-273.

359 Cf. P.-A. Février, « La tombe chrétienne et l'au-delà », dans *Le temps chrétien de la fin de l'Antiquité au Moyen Age*, Paris, 1984, p. 163-183

360 J. Carcopino, *op. cit. supra* note 358, p. 99-100.

361 J. Carcopino, *ibid.* , p. 97-99.

362 J. Carcopino, *ibid.*, p. 100-101. Nous ne le suivons pas, en revanche, quand il dissocie du texte de Vartaia la dernière ligne, prêtée à un soldat romain facétieux.

363 J. Carcopino, *ibid*. p. 106-120, surtout p. 117.

364 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 337-339.

365 P.-A. Février, « Masuna et Masties », dans *AA*, t. 24, 1988, p. 133-147. P.-A. Février avait déjà esquissé cette interprétation vingt ans auparavant dans une remarquable synthèse, « Evolution des formes de l'écrit à la fin de l'Antiquité et au Haut Moyen

Âge », dans *Tardo antico e alto medioevo. La forma artistica nell passagio dall'Antichità al medioevo*, Rome, 1968 (*Academia nazionale dei Lincei*, quaderno 105), p. 203 note 7. Cf. aussi le résumé de communication cité *supra* note 355.

366 « Pour une nouvelle lecture de l'*elogium* de Masties », *AA*, 25, 1989, p. 263-284

367 J. Desanges, « A propos de Masties *imperator* berbère et chrétien », dans *Ktéma*, 21, 1996, p. 183-188.

368 Ajoutons qu'il reste de la place sur la pierre après *Dux* et que l'abréviation *dux* pour *duxi* ne se justifierait guère. P.-A. Février contestait aussi le développement de *IMPR* en *Imp(e)r(ator)*, en soulignant son caractère anormal par rapport aux règles de l'abréviation en épigraphie classique. Mais les explications avancées par J. Carcopino (*op. cit.* p. 102-103) nous semblent toujours pertinentes : il y a là un indice de datation tardive, nécessairement postérieure au milieu du ve siècle.

369 C. Courtois voulait voir en Masties un responsable d'un secteur du *limes* : mais ces personnages portaient le titre de *praepositi limitis* (cf. *Notitia Dignitatum, Occ.* XXV, XXX, XXXI, éd. Seeck, p. 174-175 et 184-187), et leurs subordonnés (?) étaient des « tribuns », comme Boniface à Tubunae vers 417.

370 Cf. *Johannide*, VIII, 268 : [*Cusina*] *est etiam dux ipse ferox...* ; II, 141 : (Iaudas] *dux...* ; VI, 144 :

Carcasan omnibus unum
gentibus esse ducem linguis animisque fatentur.

371 Cf. *supra* p. 350.

372 *Johannide* , III, 156. Cf. *supra* p. 326.

373 La succession des deux titres est possible aussi, mais elle ferait mourir le personnage à au moins quatre-vingt-quatorze ans, ce qui, malgré la fréquence relative de la mention de centenaires en Afrique romaine, paraît assez douteux (si on lit « *imperator* pendant seize ans » à la ligne 2, on arriverait même à un âge de plus de cent ans...).

374 Puisque ce personnage était le souverain de la Maurétanie, et n'avait aucun moyen d'intervenir dans l'Aurès : cf. *supra* p. 380.

375 Procope, *Guerre vandale*, I, 25, 3.

376 Cf. sur ce point P. Salama, « Economie monétaire de l'Afrique du Nord dans l'Antiquité tardive », *BAC ns*, 19 B, 1985, p. 198-199.

377 Procope, *Guerre vandale*, I, 8, 5.

378 P. Morizot avait aperçu cette solution, de loin la plus logique, mais il ne l'a pas retenue parce qu'il a voulu à tout prix identifier Vartaia à Ortaïas : ce dernier étant cité en 535 par Procope, toute mise en relation de Masties avec les événements de 484 lui a semblé dès lors impossible. Mais rien n'oblige, comme nous l'avons vu plus haut (*supra* p. 382) à admettre cette identification.

379 Comme Ph. Leveau, nous doutons en particulier de l'existence d'une véritable cité à l'emplacement de la Zaouia des Beni Barbar : les inscriptions de deux décurions de municipes sont plus vraisemblablement des traces de l'existence de propriétés rurales

montagnardes de notables des cités périphériques du massif. De même, l'existence de *magistri* à Tfilzi (?), sur le site de l'actuelle Menaa, suggèrerait plutôt un statut de communauté subordonnée, de type *castellum* (cf. Ph. Leveau, « L'Aurès dans l'Antiquité », dans *EB*, t. 8, Aix, 1990, p. 1100-1101).

380 *Supra* p. 396-397.

381 *CIL* VIII, 9835 : cf. *supra* note 244. C. Zuckerman a récemment donné une nouvelle interprétation de la fin de ce texte : cf. « Epitaphe d'un soldat africain d'Heraclius servant dans une unité indigène découverte à Constantinople », dans *Antiquité tardive*, t. 6, 1998, p. 381-382.

382 Si l'on admet, comme il paraît logique de le faire, que Masties fut à la fin de sa vie en même temps *dux* et *imperator*, il faudrait comprendre que le premier titre se rapportait alors à ses sujets berbères, et le second à ses sujets romains.

383 Cf. *supra* note 356.

384 Cf. article cité *supra* note 367. J. Desanges avait, en fait, esquissé une première fois son interprétation, après une communication de P. Morizot, dans une intervention au *Comité des travaux historiques et scientifiques* le 18 mai 1987. Mais celle-ci, dont nous ignorions l'existence lors de la rédaction de notre thèse, ne donna lieu qu'à un résumé paru seulement en 1992 (*BAC, n.s., Afrique du Nord*, 22, *années 1987-89*, 1992, p. 262).

385 P. Morizot, « Pour une nouvelle lecture... », *AA*, 25, 1989, p. 277.

386 J. Desanges, « A propos de Masties... », *Ktéma*, 21, 1998, p. 186.

387 Sur cette construction *De* + accusatif, assez fréquente à la fin de l'Antiquité, cf. *Thesaurus Linguae Latinae*, V, 1, p. 43, et J. B. Hofmann et A. Szantyr, *Lateinische Syntax und Stilistik,* Munich, 1965, p. 264, avec des exemples s'approchant de notre inscription.

388 Il n'y avait aucune anomalie pour un potentat ou un général à proclamer fièrement qu'il avait reçu dans sa *fides* une communauté : *recipere in fidem* était une vieille procédure romaine, qui était au contraire valorisante pour celui qui l'accomplissait. Cf. *infra* note suivante.

389 Cf. G. Freyburger, *Fides. Etude sémantique et religieuse depuis les origines jusqu'à l'époque augustéenne*, Paris, 1986, p. 142-149. La citation est empruntée à A. Von Premerstein (dans *PW*, t. IV, 1, col. 26).

390 Sur ces deux sens, cf. l'article déjà cité de J. Desanges (*Ktéma* 21, 1998) p. 186-187 avec des exemples extraits de textes contemporains de l'inscription.

391 *Guerre vandale*, I, 25, 3-8. Cf. *infra* p. 487-488.

392 J. Desanges, article cité *supra* note 367, p. 186-187.

393 Procope, *Guerre vandale*, I, 8, 3-4 ; et surtout Victor de Vita, *Historia persecutionis Africanae provinciae*, II et III. Cf. notre chapitre « L'Afrique et la persécution vandale », dans J.-M. Mayeur, Ch. et L. Piétri, A. Vauchez, M. Venard, *Histoire du christianisme*, t. III, Paris, 1998, p. 247-278.

394 Victor de Vita, III, 3-14.

395 Sous Genséric et au début du règne d'Hunéric, la persécution avait été en effet surtout menée dans les régions de Proconsulaire où avaient été lotis les guerriers

vandales (*in sortibus Wandalorum*) : cf. notre étude citée *supra* note 393.
396 Cf. la carte donnée dans *Archéologie aérienne de l'Aurès*, Paris, 1997, p. 267.
397 Cf. *supra* note 379.
398 Cdt Guénin, « Inventaire archéologique du cercle de Tébessa », dans *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, 17, 1909, p. 75-234.
399 Cf. Ph. Leveau, *Caesarea de Maurétanie. Une ville romaine et ses campagnes*, Rome, 1984.
400 Procope, *Guerre vandale*, II, 20, 24.
401 Cf. sur ce sujet les remarques spirituelles de G. Camps, « Rex gentium Maurorum et Romanorum », *AA*, t. 20, 1984, p. 185.

Chapitre 9. Les Maures de l'intérieur et le monde berbère du vi^e^ siècle

Au terme de ces trois portraits de « Maures de l'intérieur », on perçoit mieux ce qui distinguait ce groupe des peuples plus orientaux. Une partie des tribus de Tripolitaine avaient, certes, eu un passé original. Ce sont celles que nous avons situées dans le deuxième cercle de la « barbarie », à proximité du *limes Tripolitanus*, qui, par l'effet d'un contact prolongé avec la romanité, avaient jadis été partiellement intégrées à l'Empire. Mais les *Laguatan* et d'autres tribus de la Syrte, avec qui elles avaient eu dans le passé des contacts intermittents, les avaient submergées au cours du ve siècle et les avaient entraînées dans une civilisation et un mode de vie de plus en plus opposés à ceux des provinces romaines. Au contraire, les Maures représentés par les trois chefs dont nous avons ici pris l'exemple étaient depuis longtemps des habitants des régions s'étendant de l'Aurès au sud-ouest de la Byzacène. Beaucoup d'entre eux avaient, à des degrés divers, subi les effets de la romanisation et de la christianisation, tout en conservant des structures sociales traditionnelles. Leur culture originale s'était progressivement éloignée de celle des habitants des cités de Proconsulaire, mais pas assez pour que les Africains comme Corippe ne perçoivent pas les différences importantes qui les distinguaient des populations de la Tripolitaine intérieure.

Cependant, malgré ces nuances, Corippe, comme Procope, considérait que tous devaient être désignés par le nom de *Maures*. D'où pour nous désormais une interrogation inévitable : quel était en définitive le point commun qui unissait le prêtre de Gurzil Ierna, venu du fond des Syrtes, le *fidus* Cusina, fils d'une mère *latine* établi en Byzacène, et le chef aurasien Iaudas, successeur de l'*imperator* chrétien Masties ? Quelle caractéristique fondamentale recouvrait donc le terme *Maurus* pour qu'il puisse réunir des individus aussi différents ?

Les chapitres qui précèdent permettent d'énoncer un certain nombre d'éléments négatifs pour répondre à cette question. La langue, même si elle jouait certainement un rôle discriminant important, n'était pas le point commun des *Maures*, puisque Corippe évoque des Maures latinophones comme Maccus ou Cusina. La religion ne jouait pas non plus le rôle de critère distinctif majeur, puis-qu'il existait des Maures païens, comme Ierna, et des Maures chrétiens comme les *Gadabitani* de Tripolitaine, comme Masties, ou comme le mystérieux Caletamera qui reconstruisit le fort de *Burgus Speculatorius* [1] . P.-A. Février supposait que l'hostilité à l'Empire devait être le trait principal du *Maurus* pour nos auteurs [2] : mais l'exemple de Cusina, paré de titres romains, donné comme l'allié toujours fidèle, et néanmoins défini comme *Maurus* par Corippe, ruine son schéma.

L'explication se situe donc à un autre niveau, et elle est probablement, comme le suggèrent Procope et Corippe, d'ordre politique, mais au sens le plus classique de ce mot, dans sa référence à la *polis*.

1– LE *MAURUS*, LA *GENS* ET LA *POLIS*

Une des caractéristiques essentielles de la *Johannide* est en effet la fréquence exceptionnelle des emplois du terme *gens*. Ce mot apparaît plus de 160 fois dans le poème. Or, dans au moins 130 occurrences, il sert seul, ou avec un qualificatif, à désigner les Maures de manière générale, avec une valeur ainsi exactement équivalente au mot *Maurus* [3] . Bien avant ce nom ou ses synonymes *Massylus* ou *Mazax*, *gens* ou *gentes* sont les expressions à valeur générique les plus répandues dans la *Johannide* pour évoquer les Maures [4] . Quelques exemples choisis dans le chant V du poème permettent d'illustrer ce phénomène : au début du chant, Jean Troglita exhorte ainsi ses soldats à vaincre les *gentes superbae* [5] ; puis, dans la bataille, il leur crie : *gentes truncate !* [6] La victoire acquise, il raille le dieu Gurzil, qui n'a servi à rien aux *gentes* [7] , et le poète conclut que ce jour aurait pu être le dernier pour toutes les *gentes* si la nuit n'avait pas mis fin aux combats [8] . Dans ces exemples comme dans beaucoup d'autres, Corippe remplace le mot *Mauri* par *gentes*, parce que de toute évidence il juge les deux termes absolument synonymes.

Certes, le mot *gens*, employé surtout au pluriel, avait une valeur poétique non négligeable, puisqu'il soulignait le grand nombre des adversaires de l'Empire vaincus par Jean Troglita. *Gens* appartenait aussi au vocabulaire classique pour une évocation de barbares. Mais on ne trouve pas chez Virgile, Lucain, ou Claudien, qui furent les principaux modèles du poète, un usage aussi systématique de ce terme [9] . Manifestement, Corippe le privilégiait parce qu'il le considérait comme le plus significatif de la réalité du monde maure, dans sa diversité propre et dans sa différence avec la romanité.

Cette hypothèse est confirmée par un certain nombre de passages où le poète oppose délibérément *gens* à *civis*, pour exprimer l'affrontement entre Maures et Romains. Au chant IV, il fait dire ainsi à Jean Troglita, qui exhorte ses troupes avant d'affronter Antalas [10] :

Consurgite cives
Romani, pro laude pii, gentesque superbas
frangite.

Plus loin, dans un contexte identique, Jean harangue à nouveau ses soldats et leur déclare [11] :

Ergo agite, et belli socii civesque fideles...
Romano de more pii, gentesque malignas
rumpite.

Au chant VI, le même général, cette fois en difficulté pendant la bataille de Marta (Mareth), tente de sauver la situation en hurlant à ses hommes [12] :

Frenos jam flectite, cives...
Furias contemnite gentis

Au chant VIII enfin, dans l'ultime combat qui oppose Byzantins et Maures, Putzintulus, un officier byzantin, mourant et s'apprêtant à gagner les enfers, s'exclame à l'adresse de ses compagnons [13] :

Victoria, cives,
vestra manet. Pugnate, viri, gentesque nefandas
inferiis mactate meis.

Dans tous ces exemples, l'assimilation du Romain au *civis* et du Maure à la *gens* est trop marquée pour ne pas être significative : elle exprime véritablement la vision corippéenne des rapports byzantinoberbères au vi^e^ siècle, qui a toutes les chances, étant donné la nature et le public du poème, d'être aussi la vision officielle de l'Empire.

De fait, de nombreux textes renouvellent et exaltent avec vigueur à cette époque les liens les plus classiques entre cité et romanité. Procope, en évoquant la transformation de Caput Vada de place rurale en *polis*, souligne ainsi que cette décision répondait à la volonté personnelle de Justinien [14] : la réintégration de l'Afrique à l'Empire impliquait obligatoirement la renaissance ou la création de cités. De la même manière, l'historien grec, lorsqu'il raconte la construction des murs de Vaga, souligne que cette fortification avait surtout pour effet de donner

à la ville la dignité d'une *polis* véritable [15]. Mais le texte le plus explicite, qui exprime le mieux cet aspect essentiel de l'idéologie justinienne de la reconquête, est sans conteste la dédicace de l'enceinte de Cululis. Rédigé vers 539, ce poème tout à la gloire de l'empereur et de son général Solomon, complète parfaitement le discours de la *Johannide*, en particulier dans ces vers :

> *Urbs, domino laetare pio iamque aspice quantis*
> *es subducta malis quantoque or(n)ata decore !*
> *Maurorum tandem recipis subducta timore*
> *Censuram, statum, cives, ius, moenia, fastus* [16].

La liste finale est une énumération extrêmement classique, presque archaïsante, des traits caractéristiques de la cité romaine [17]. Or, elle est mise en opposition avec le *timor* suscité par les Maures, dont le monde est donc implicitement défini comme l'inverse de la *civitas*. Ce contraste, dans un texte rédigé par l'administration byzantine ou élaboré en tout cas avec son accord [18], prouve bien que l'opposition entre le Maure et la cité n'est pas chez Corippe l'effet d'un choix personnel, ou le fruit d'une fidélité aveugle à un vocabulaire virgilien : il correspond réellement à une logique politique adoptée en Afrique par le pouvoir byzantin.

La définition du *Maurus* au vi^e^ siècle se fondait d'abord ainsi sur sa non-appartenance à une cité, ce qui impliquait presque automatiquement en retour son rattachement à une *gens*. Plus que le mot *Maurus*, c'est donc finalement le terme *gens* qui doit être explicité pour découvrir ce qui faisait la spécificité du monde maure aux yeux des Romains.

2 – LA GENS MAURE : ESSAI DE CARACTÉRISATION

Tenter de décrire la tribu berbère au vi^e siècle impose inévitablement une mise au point préalable sur le vieux problème épistémologique des moyens et de la validité d'une ethnographie rétrospective. Tout ici peut être contesté, à commencer par le mot *tribu* employé pour traduire *gens*. Le danger, et la tentation, sont d'abord ceux du postulat des analogies trop faciles et trop séduisantes entre les situations constatées au xixe siècle et celles de l'Antiquité. P.-A. Février s'était fait une spécialité de l'hypercritique en ce domaine [19], et il ne serait que trop aisé de relever des exemples historiographiques anciens ou modernes pour lui donner raison. La comparaison pourrait sembler mieux fondée lorsqu'on dispose de sources médiévales arabes, mais le risque est aussi grand, tant on aurait tort de sous-estimer les effets déstructurants ou restructurateurs de la conquête arabe et de l'islamisation sur la société berbère. La séduction exercée par Ibn Khaldûn est à cet égard redoutable, comme nous l'avons vu à propos des tribus de Tripolitaine. Même si l'on s'efforce d'éviter les rapprochements abusifs, il reste enfin, après cela, à surmonter les difficultés suscitées par les particularités très spécifiques du genre littéraire qu'est la description des peuples barbares chez les écrivains grecs et latins. Ceux-ci sélectionnent leurs informations, et ils en orientent toujours la présentation selon des règles presque canoniques : il faut donc ne rien extrapoler de ce qu'ils ne disent pas, tout en essayant de décoder ce qu'ils disent... Pénétrer sur un tel terrain revient ainsi à s'engager sur un champ de mines, et on s'explique dès lors la prudence de M. Euzennat qui, récemment, en donnant un état de la question sur « les structures tribales préislamiques », s'en est tenu aux seules données des inscriptions [20]. Nous essayerons pourtant ici d'aller plus loin, parce que les longues analyses du monde maure qui ont précédé, fondées à la fois sur une lecture critique des sources écrites et sur leur confrontation avec les

réalités archéologiques, nous donnent l'espoir sinon d'éviter tous les pièges, du moins de ne pas tomber dans les plus grossiers.

a) Les liens du sang

On sait qu'au Moyen Age les auteurs musulmans se référaient à une définition biologique de la tribu, perçue par eux comme un organisme regroupant des individus issus tous d'un aïeul commun, souvent éponyme. Telle est en particulier la vision d'Ibn Khaldûn [21] : *Chaque tribu, chaque branche de tribu, ne forme qu'un seul corps, parce que les membres dont elle se compose descendent d'un même ancêtre*. Sept siècles avant, cette définition était aussi celle du dernier des grands érudits latins [22] : « Une *gens* est une multitude issue d'une même origine... Les nations *(nationes)* qui sont délimitées par des parentés (*cognationes*) assurées prennent aussi le nom de *gentes* ». Ce passage des *Etymologies* d'Isidore de Séville, qui ne songeait pas particulièrement ici aux Maures, n'était évidemment qu'un développement logique à partir de l'origine du mot, qui désignait jadis une grande famille dans la cité romaine, et dont nul n'avait oublié le sens : comme le rappelait encore au iie ou au iiie siècle le grammairien Festus, « *gentilis* désigne ceux qui sont nés de la même race et ceux qui portent le même nom... Sont *gentiles* à mon égard ceux qui portent mon nom » [23] . L'intérêt de ces textes est cependant de prouver que l'idée d'une parenté commune était restée toujours sous-jacente à l'emploi du terme que nous traduisons par « tribu », du début à la fin de l'Antiquité.

Pourtant, en Afrique, lorsqu'on veut passer de la définition théorique aux exemples concrets, plus rien de tel n'apparaît. Les sources grecques et latines tardives, à commencer par Procope et Corippe, ne font jamais allusion à la parenté commune comme facteur unitaire dans une *gens*, ou

même comme élément de définition de celle-ci. Aucun exemple de généalogie tribale n'y figure, pas plus que la mention d'un ancêtre éponyme. Le silence est identique chez les grands auteurs plus anciens, habituellement cités pour toute ethnographie de l'Afrique berbère, Pline, Strabon ou Salluste. Ce dernier se penche bien sur la question des origines, mais seulement d'une manière très générale, en évoquant la légende d'Hercule, dont les débris de l'armée auraient donné naissance aux différents peuples africains [24]. C'est aussi, nous l'avons vu, la perspective de Procope, lorsqu'il rapporte le mythe de l'origine palestinienne des Berbères [25]. De la même manière, les textes chrétiens, le plus souvent, ne sortent pas des généralités lorsque, comme le *Liber Generationis* et ses dérivés, ils font simplement descendre les différents peuples africains de Cham, sans autre précision [26]. Une exception figure cependant dans les traditions rapportées au Ier siècle par Flavius Josèphe : l'historien juif nomme en effet parmi les petits-fils de Cham *Evila, de qui sont nés les Gétules*, et *Afer*, fils d'Abraham, d'où *les Afri* [27]. L'affirmation est reprise par saint Jérôme [28] et figure encore dans l'œuvre d'Isidore de Séville [29]. Mais les véritables exceptions se trouvent surtout dans des textes beaucoup plus anciens, appartenant à l'époque hellénistique. Dans les *Argonautiques* d'Apollonios de Rhodes, à l'occasion du récit de la mort d'un des Argonautes en Libye, Canthos, le poète ouvre en effet une digression pour présenter l'assassin libyen de ce héros [30] :

> Car il n'était pas un piètre adversaire ce Caphauros, petit-fils de Phoibos Lycoréen et d'Acacallis, la vierge pudique que jadis Minos avait exilée en Libye, bien qu'elle fut sa fille, parce qu'elle portait le lourd fruit d'un dieu. Elle donna à Phoibos un fils illustre qu'on nomma Amphitemis ou Garamas. Puis Amphitemis s'unit à une nymphe Tritonide et celle-ci lui enfanta Nasamon, et ce robuste Caphauros.

On trouve un complément à ce récit chez un autre érudit hellénistique, Agroitas, qui donne, dans un fragment malheureusement corrompu et

incomplet conservé par le grammairien Hérodien, une liste des enfants d'*Amphitemis-Garamas*, dont *Psyllos* et *Bakal* [31] . Sont énoncés là quatre ancêtres éponymes de tribus libyennes célèbres : les *Garamantes*, les *Nasamons*, les *Psylles* et les *Bakales.* La question est de savoir si ces généalogies, dont certaines étaient encore connues de Servius et d'Isidore de Séville [32] , étaient admises et revendiquées par les intéressés. Rien ne semble, à première vue, l'indiquer. Leur origine était manifestement grecque, et même crétoise, et liée à la fondation de Cyrène [33] . Parmi les premiers colons grecs, on sait en effet que figuraient des Crétois, qui sont certainement responsables du rattachement à Minos de tous ces peuples, bien connus des Cyrénéens aux dires d'Hérodote [34] . Beaucoup de cités de Crète prétendaient aussi avoir été fondées par des héros éponymes nés d'Apollon et d'Acacallis. On peut même se demander, comme E. Livrea, si ces récits ne visaient pas à accréditer des légendes de pré-colonisation minoenne en Libye [35] .

Ce savant suggère cependant que tout n'était peut-être pas ici d'origine grecque. Il s'interroge en effet sur le mystérieux *Caphauros*, point de départ de la digression d'Apollonios, en proposant d'y voir une déformation du nom de *Kaper*, un célèbre chef libyen qui participa à la grande attaque contre l'Egypte de Ramsès III en 1188 avant J.-C. et qui est plusieurs fois cité dans des documents égyptiens. Sa gloire n'aurait jamais été oubliée des Berbères et sa « saga » aurait été recueillie par les Grecs de Libye [36] . L'hypothèse est audacieuse. Si ses fondements étaient établis, elle pourrait laisser supposer que les légendes rapportées par Apollonios ou Agroitas reposaient peut-être parfois sur des traditions locales. Non pas, certes, dans leur évocation de liens avec la Crète, mais dans leur mention d'ancêtres éponymes, et dans l'affirmation de liens précis de parenté entre les tribus.

On ne saurait cependant s'engager très loin dans cette direction. L'idée que les *Nasamons* descendaient d'un ancêtre nommé *Nasamon* rappelle exactement les développements d'Ibn Khaldûn lorsqu'il fait descendre les *Lawâta* d'un *Lawa*, ou les *Zenâta* de *Zana* [37] . Mais dans les deux cas, le schéma correspond aussi tellement bien au mode de pensée du peuple extérieur d'où provient notre source, grec ou arabe, que nous ne pouvons être affirmatif sur son existence au sein du monde berbère antique. Le silence des auteurs latins, inversement, est aussi extrêmement troublant : ne disent-ils rien des généalogies tribales parce qu'elles n'existaient pas, ou parce qu'elles ne correspondaient simplement pas à leur conception plus territoriale de la définition d'une communauté humaine ? [38] Nous nous heurtons ici à un problème insoluble. Rien en définitive ne prouve que les *Nasamons* se disaient issus de *Nasamon* et frères des *Gara-mantes*. Et rien, avant l'arrivée de l'islam, ne prouve non plus que les tribus libyennes aient cru à l'existence des ancêtres éponymes cités par les sources arabes. C'est très vraisemblable, mais indémontrable.

Que la tribu maure ait été, en revanche, une réunion de clans familiaux paraît indiscutable. Traditionnellement en effet, depuis les analyses de Gsell, et surtout la publication de la *Table de Banasa* qui décrit avec précision la situation des *Zegrenses* de Maurétanie Tingitane à la fin du iie siècle, on caractérise les groupements berbères anciens par un modèle de structure ternaire [39] . Au niveau le plus simple, les hommes vivaient dans une *domus*, un noyau familial élémentaire, comme la *domus* des Iuliani qui reçut la citoyenneté de Marc Aurèle et Commode [40] . A l'échelon supérieur, se trouvait la *familia*, réunion de plusieurs *domus* [41] . Deux exemples de ces groupements qu'on peut identifier à des « clans » se rencontrent dans le sud-ouest de la Byzacène. Non loin d'une série d'inscriptions du IIIe siècle mentionnant la *gens des Musunii*

Regiani, près de Thélepte [42] , apparaît ainsi la *familia Medid*, connue par l'épitaphe d'un de ses chefs [43] : *Mathun Massiranis filius/, Princeps familiae Medid/, pius vixit annis LXX./ H(ic) S(epultus) E(st)./ Cura egerunt fili eius*. Ce personnage, au nom et à la filiation typiquement berbères, portait un titre de *princeps* habituellement réservé à un chef de *gens*, ce qui laisse deviner l'importance de son clan [44] . Un autre exemple, plus intéressant pour nous puisqu'il se situe encore plus près (sinon déjà au cœur) du pays d'Antalas, est celui de l'inscription rupestre de Khan-guet Safsaf, sur laquelle une *famil(i)a Cob* a laissé son souvenir [45] . A proximité, d'autres inscriptions rupestres pourraient aussi rappeler des noms de clans, tel celui des *Aulialicii* [46] .

Au dessus des clans enfin, existait normalement la *gens*, qui associait plusieurs *familiae*. Ce schéma, bien attesté à l'époque romaine classique, est décrit de manière exactement identique, plus de sept siècles après les lettres de Marc Aurèle aux *Zegrenses*, par un auteur arabe, Al-Qâdî al-Nu'mân, à propos du grand peuple des *Kutâma* : *Le nom de Kutâma s'applique à nous tous, mais nous nous ramifions en diverses tribus (qabâ'il), clans (afhâd), et familles (buyûtât)... Chacun d'entre nous est son propre maître. Il y a aussi parmi nous, dans chaque tribu, des notables (akâbir)* [47] ... L'identité de la structure entre le iie et le xe siècle incite à croire qu'elle existait aussi au vi^{e} siècle. Nos sources, certes, n'évoquent pas directement *domus* et *familiae*, mais elles révèlent la force des liens de parenté dans les tribus [48] , et donc l'importance des familles. L'idée pourrait surprendre, certes, pour qui se remémore le passage de Procope où des chefs de Byzacène prétendent pouvoir avoir cinquante épouses et manifestent une sorte d'indifférence pour le destin de leurs fils prisonniers des Romains [49] . Mais, comme Partsch l'avait bien vu, il ne s'agit vraisemblablement là que de vieux clichés sur la barbarie réutilisés par l'historien grec [50] . A l'inverse, Corippe, pourtant peu

amène vis-àvis des Maures mais qui les connaît bien, met souvent en valeur chez eux les sentiments familiaux. Il montre ainsi, à la veille de la bataille, le Maure inquiet qui fait un mauvais rêve et réveille malencontreusement sa *conjux* [51] . Il décrit après la défaite le cortège pitoyable des mères et de leurs enfants ramenés captifs sur des chameaux à Carthage [52] . Il rapporte la tristesse de Carcasan, qui déplore la perte de *matresque nuvusque/ natosque simul*, et la colère de Bruten, qui appelle à venger *uxores natosque* [53] . Femmes, mères [54] , enfants accompagnent toujours les guerriers et symbolisent l'unité et la cohésion des tribus. On ne doutera donc pas que celles-ci sont avant tout des réunions de familles et de clans, mais sans pouvoir rien affirmer sur une éventuelle croyance en une parenté commune de tous les clans et de toutes les familles [55] .

L'incertitude pourra paraître évidemment encore bien plus grande pour les tribus de l'intérieur de la Byzacène et de la Numidie, dont l'expansion récente s'était faite par l'assimilation d'éléments d'origine très diverse. Mais le sens de l'unité dans une tribu était alors probablement plus fort qu'on ne pourrait le penser. Le cas des *Frexes* est à cet égard significatif : c'était, nous l'avons vu, une petite tribu au départ (*humilis gens* [56]), qui avait rallié progressivement à elle des groupes et des bandes de toute la région du sud-ouest de la Byzacène, pour former finalement un ensemble puissant commandé par Antalas. Or, Corippe considère que tous formaient néanmoins une *gens* lorsqu'il les évoque au moment de la révolte de 546 [57] . Et cela s'accorde bien, en fait, avec un principe de la vie communautaire berbère décrit plus tard par Ibn Khaldûn :

> Un homme appartenant à une tribu a pu entrer dans une autre parce qu'il a une inclination pour elle, ou qu'il s'y attache en qualité d'affidé ou de client... Ayant alors adopté le patronymique commun de ses nouveaux hôtes, il compte comme un membre de la tribu... Jouissant des avantages que procure la parenté, il est, pour ainsi dire, le parent de ses protecteurs.

> Peu importe dans quelle tribu un homme est né, il n'appartient en réalité qu'à celle dont il partage le sort et dont il consent à observer les réglements [58].

Dans ces conditions, si une fiction généalogique servait aussi de liant à la communauté, il est probable que les nouveaux venus devaient aussi l'adopter sans complexe. Mais, encore une fois, aucun document sûr ne nous permet d'en affirmer l'existence.

b) Tribus ou confédérations ?

α) Incertitudes du vocabulaire

L'évolution rapide des *Frexes* illustre aussi une seconde grande difficulté de la définition de la *gens*, le problème de ses dimensions. Nos sources, en parlant de *gens*, ne précisent presque jamais le degré de concentration que ce terme recouvrait. Or, il pouvait être très variable. L'ethnographie moderne a mis en valeur en effet au moins trois degrés supérieurs d'organisation au-dessus des clans, terme par lequel on pourrait traduire *familiae*, le mot désignant les unités constitutives de la *gens* : la « fraction » (*taqbilt*), la « tribu », et la « confédération » de tribus [59]. Pour M. Euzennat, qui raisonne surtout à partir de l'exemple des *Zegrenses*, la *gens* serait une « fraction » plus qu'une « tribu », ce mot étant à réserver pour un ensemble plus vaste et plus fragile parce qu'à fondement politique et militaire, et non ethnique [60]. Justifié dans le cas des *Zegrenses*, ce jugement ne s'accorde cependant pas forcément avec d'autres exemples. Certains textes évoquent ainsi l'existence de la *tribus*, un terme qui pourrait être le véritable équivalent de la « fraction » [61]. La *gens* elle-même, d'autre part, est manifestement plus qu'une fraction lorsque, sous Sévère Alexandre, on nomme un *princeps gentis Bavarum et Baquatium* [62] : plus qu'une « tribu », ce serait même alors une « confédération ».

Le vocabulaire est donc incertain à l'époque classique, et il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, de le voir aussi incertain au vi^e^ siècle. Procope se contente le plus souvent de parler des *Maurousioi barbaroi*, et il n'emploie qu'assez rarement un terme, *ethnos*, dont la valeur reste imprécise [63]. Corippe use énormément du mot *gens*, mais en alternant de manière incompréhensible le singulier et le pluriel, en n'étant apparemment préoccupé que par les nécessités de la versification. Que penser, ainsi, de ses hésitations sur les *Astrices* ? Lors de leur négociation avec Jean Troglita, les envoyés de la tribu lui déclarent [64] :

Tuis jussis subicit gens Astricum

Mais lorsque le général expose peu après la situation à ses soldats, il affirme [65] :

Poscunt mea foedera gentes

« Fraction », « tribu » ou « confédération » ? L'imprécision de nos sources ne permet pas de choisir. Corippe n'est d'ailleurs guère plus clair quand il recourt à d'autres mots comme *populus*, souvent employé pour qualifier l'armée romaine, et qui apparaît parfois à propos des Maures, mais sans valeur supérieure à *gens* [66]. De même, *genus* et *plebs*, ou encore *turma, turba*, *agmina*, *acies, manus* peuvent servir de synonymes à *gens*, sans véritable signification dimensionnelle [67].

β) Organisation du pouvoir et dimensions des tribus

A défaut de nous éclairer par une terminologie spécifique, les textes pourraient nous fournir cependant quelques lueurs sur l'organisation intérieure et les dimensions des groupements maures, au travers d'indications relatives à la hiérarchie des pouvoirs.

Celle-ci apparaît en effet d'une extrême complexité : si les exemples de tribus dirigées par un « chef » sont nombreux dans la *Johannide* et la

Guerre vandale, nous avons aussi déjà relevé que dans deux cas importants, les *Laguatan* en 543, et les *Astrices* en 547, aucune autorité de ce type n'était mentionnée [68]. Peut-on tirer de ces différences des indices sur la structure tribale ? Force est de constater au départ que vouloir les expliquer par le jeu des circonstances serait en tout cas erroné. Le contexte justifiait en effet en 543 et en 547 pour les *Laguatan* et les *Astrices* la présence de chefs, puisqu'il s'agissait de la négociation d'accords de paix avec les Byzantins : à l'automne 533, dans de semblables circonstances, c'étaient *les chefs* des Maures de Maurétanie, Numidie et Byzacène qui avaient promis leur alliance à Bélisaire [69]. Mais à Lepcis, le gouverneur Sergius reçut quatre-vingt notables (μάλιστα δοκίμοι) [70] des *Laguatan* ; et sur le territoire des *Astrices*, Jean apprit que

> *Tua foedera patres gentis amant optantque simul* [71]

Ce gouvernement des notables ou des *patres* chez ces deux peuples pouvait aussi être celui des *Maurousioi anarchoi* dont parle Procope à l'automne 533, en les opposant à ceux qui avaient des chefs. Réfugié près de Bulla à cette époque, après la défaite d'Ad Decimum, le roi vandale chercha en effet, selon l'historien grec, à obtenir l'alliance des Berbères. Or, il ne fut entendu que d'un tout petit nombre, *et ceux là étaient totalement anarchoi. Car tous ceux qui commandaient (êrchon) les Maures en Maurétanie, Numidie et Byzacène se rendirent auprès de Bélisaire...* [72] Le terme *anarchoi* peut avoir plusieurs sens, mais il semble ici opposé au verbe *commander* de la phrase suivante, et paraît donc vouloir insister sur l'absence de chef chez ces fidèles de Gélimer [73]. Sans doute s'agissait-il d'un ou de plusieurs groupes dirigés par un conseil d'anciens ou de notables, à moins que Procope ne veuille simplement suggérer qu'ils étaient trop peu nombreux pour avoir même un chef...

Ces exemples prouvent au minimum que l'institution d'un commandement unique pouvait n'être pas permanente dans les tribus même lorsqu'elles engageaient leur avenir. Cependant, dans les trois cas envisagés, les Maures étaient en situation de paix avec les Vandales ou les Byzantins au moment des circonstances évoquées : les *Laguatan* venaient signer en 543 des accords de paix à Lepcis, et les *Astrices*, restés à l'écart de la coalition de Carcasan en 547, effectuaient une démarche identique auprès de Jean Troglita. Ces similitudes, qui rappellent des situations constatées à l'époque moderne, conduisent à une seconde hypothèse : dans certains groupes la désignation d'un chef ne se faisait-elle qu'en cas de conflit ? L'exemple des *Laguatan* le confirmerait cette fois, puisque ce n'est qu'à partir de leur révolte qu'ils furent commandés par le seul Ierna. Malheureusement, ce principe n'était pas non plus général. Les *Frexes*, définis comme une *humilis gens* vers 500, avaient en effet déjà à cette époque un chef en la personne de Guenfan, père d'Antalas. De même, en disant d'Autiliten en 546 qu'il « n'était pas plus tendre que son père » dans ses actions, Corippe laisse clairement entendre que ce dernier avait précédé son fils dans ses fonctions [74], sans que sa participation à des guerres dans le passé soit affirmée. Dans ces deux exemples, un principe héréditaire semble ainsi avoir fonctionné en permanence, qui nous est attesté encore dans d'autres cas. Corippe signale qu'en rejoignant Jean Troglita en 546, Ifisdaias était accompagné de son fils Bitipten [75]. Tel était aussi le cas de Iaudas en 548 [76]. Plus tard, en 563, après la mise à mort de Cusina, ce sont aussi les fils de ce chef qui dirigèrent la révolte pour venger leur père [77]. La révolte d'Antalas en 544 débuta également pour des raisons familiales : c'est parce que Solomon avait fait exécuter son frère Guarizila, accusé de fomenter des troubles, que le chef des *Frexes* prit les armes. La personnalité de Guarizila ne nous est pas autrement connue, mais

l'accusation de Solomon prouve que ce frère d'Antalas exerçait des responsabilités dans sa tribu [78] .

Tous ces exemples démontrent donc finalement que, quel que soit le contexte, l'organisation du pouvoir différait sensiblement d'un groupe maure à l'autre. Dans certains cas, une famille concentrait de manière héréditaire une autorité prééminente ; dans d'autres cas, c'est un ensemble de familles qui disposait de ce privilège.

Pourrait-on alors mettre ces différences en corrélation avec la structure interne des groupes concernés ? En d'autres termes, y au-rait-il un lien entre type de commandement et dimensions de la tribu ? La réponse des textes est malheureusement encore une fois tout aussi confuse que pour les questions précédentes. Certes, Antalas, chef héréditaire qui dirigeait une *gens* à l'origine modeste, s'était vite retrouvé à la tête d'un ensemble très vaste dans lequel avaient été peu à peu assimilés derrière le nom de *Frexes* les éléments les plus divers. Iaudas, autre chef unique et permanent, était de même, dans l'Aurès, à la tête d'un véritable royaume, unissant sous son autorité des *gentes* et des communautés villageoises autrefois romanisées. L'absence de tout ethnique précis à son propos dans la *Johannide* et la *Guerre vandale* laisse même entendre qu'il n'était plus perçu comme le chef d'une seule *gens*. Mais les *Laguatan*, qui se situaient probablement, par leur importance numérique, sur le même plan que ces deux modèles, n'avaient pas de chef permanent, lacune d'autant plus remarquable qu'une structure confédérale semblait les caractériser. Sans suivre ici l'hypothèse de D. J. Mattingly discutée dans un chapitre précédent [79] , nous pouvons en effet définir leur groupement comme une « super-tribu », unifiant sous un ethnique commun des fractions nombreuses et puissantes. Malgré cela, et contre toute attente, une assemblée large les gouvernait en temps normal.

Peut-être même le phénomène tenait-il chez eux à la prééminence des assemblées au sein des sous-ensembles de leur super-tribu. On songe en effet à la situation que découvrit le Dâ'i Abu 'Abd Allah chez les Kutâma, autre très vaste groupement berbère, avant que la révolte ne les unisse :

> Chacun d'entre nous est son propre maître. Il y a aussi parmi nous, dans chaque tribu, des notables (akâbir). Nous comptons également des personnes qui ont acquis quelque science, ainsi que des maîtres d'école que nous consultons en matière de religion, et dont nous sollicitons l'arbitrage chaque fois que des litiges surgissent entre nous. Quiconque est condamné se soumet de lui-même ; s'il fait preuve de mauvaise volonté, il voit l'assemblée des notables se dresser contre lui (qâmat al-djamâ'a 'alayh) [80] .

Si ce modèle n'est pas spécifique aux populations sédentaires montagnardes, il serait tentant de l'appliquer aux *Laguatan*, en avançant alors que les quatre-vingt *malista dokimoi* que reçut Sergius en 543 n'étaient eux-mêmes que les délégués des différents conseils des tribus qui formaient le groupe des *Laguatan*.

Dans tous les cas, l'hypothèse d'une corrélation entre type de pouvoir et taille de la tribu ne semble ainsi guère pouvoir être vérifiée. Cette enquête n'aboutit qu'à souligner la diversité des groupements maures, et peut-être surtout la pauvreté de nos sources.

γ) Titulature des chefs et organisation des tribus

La difficulté de mesurer l'importance des groupes maures est également très perceptible lorsqu'on analyse la titulature des chefs eux-mêmes, lorsqu'ils existent. Il y a d'abord, ici aussi, peu à retenir de Procope. L'historien grec emploie seulement le mot *archôn*, sans autre précision, aussi bien à propos de Iaudas que de Cusina et Antalas [81] . Il connaissait pourtant, comme le montrent plusieurs passages de la *Guerre perse*, le terme beaucoup plus précis de phylarque (*phularchos*), qu'il emploie pour les Arabes avec le sens de « chef de tribu » ou de « chef allié » de l'Empire [82] .

La *Johannide*, au contraire, est beaucoup plus riche, mais non sans une certaine confusion. Le tableau qui suit réunit l'ensemble des termes employés à propos des principaux chefs maures cités dans le poème :

	Magister	*Praefectus*	*Ductor*	*Dux*	*Tyrannus*	*Princeps*	*Regens*	*Auctor*	*Rex*
Cusina	3		3	1					
Bezina		1							
Ifisdaias		1						1	
Antalas		1	1	2	8	1	1		
Ierna			1			2		1	1
Carcasan			5	3					
Iaudas				1					
Bruten		1							
Autiliten		1							
Hisdreasen								1	
Total	3	5	10	7	8	3	1	3	1

Il faut extraire d'emblée de ce tableau le titre de *magister*, seulement attribué à Cusina [83], et qui correspond à une fonction officielle dans l'armée byzantine confiée à cet allié privilégié. On serait tenté d'en rapprocher le terme *praefectus*, si certains de ses titulaires n'étaient pas aussi singuliers. Le mot fait songer en effet à l'institution des « préfets de tribus », sur laquelle nous allons revenir au chapitre suivant, et qui est bien attestée, au profit de chefs berbères, au Bas-Empire et probablement jusqu'au vi^e^ siècle [84]. Mais, sauf pour Ifisdaias [85], que nous connaissons par ailleurs très mal [86], Corippe n'associe pas les termes de *praefectus* et de *gens* [87]. Il n'emploie pas non plus le mot à propos de Cusina, qui de tous les Maures est probablement celui qui pouvait le mieux correspondre à un préfet de tribu. En revanche, Autiliten et Bruten, qui sont des chefs de Tripolitaine donnés comme des ennemis farouches de l'Empire, sont appelés *praefectus*. On voit mal,

dans le contexte de leur apparition dans le poème, pourquoi Corippe aurait pris la peine de rappeler à leur propos un titre romain, alors qu'il s'efforce en même temps de donner d'eux l'image la plus sombre possible. Son traitement du personnage d'Antalas est tout aussi déconcertant : celui-ci est appelé une fois *praefectus*, et il a pu effectivement avant 544 recevoir ce titre de l'Empire. Mais il est également et tour à tour *ductor, dux, tyrannus, princeps* ou *regens* [88] . Devant une telle confusion, on ne sait que conclure. A l'exception d'Ifisdaias, la prudence oblige à se demander si Corippe n'emploie pas, en fait, le mot avec le sens vague de « chef », probablement pour des raisons purement poétiques [89] .

De manière générale, il est manifeste que, malgré sa diversité, le lexique du pouvoir tribal dressé par l'auteur de la *Johannide* reste extrêmement imprécis. Nous savons que les Maures eux-mêmes devaient employer des termes proches des deux mots berbères modernes *aguellid* et *amenûkal*. Le premier transparaît dans le nom de Gildon, et correspond à la suite *GLD* de certaines inscriptions libyques [90] . Le second figure peut-être sous la forme *MNKD* dans des inscriptions de même origine [91] . Curieusement, le poète, pourtant très friand d'ethnonymes d'allure barbare, évite absolument de nous donner des formes latines pour ces noms. Sans doute son attitude s'explique-t-elle par l'existence de synonymes latins depuis longtemps admis par les intéressés, comme *dux*, qui figure sur l'inscription de Masties, ou *princeps*, connu par des textes du Haut-Empire [92] . Mais, selon les cas, les nécessités de la versification ou la passion polémique l'ont conduit à privilégier un vocabulaire plus imprécis, dont l'emploi répété de *ductor* est la meilleure illustration.

Reste le cas du terme *rex*, qui est attesté au Haut-Empire pour des chefs berbères [93] , et qui réapparaît plusieurs fois au Bas-Empire. Saint

Augustin l'emploie à propos des tribus qui ont reçu des préfets et ne sont plus gouvernées « par des rois » [94] ; Masuna portait en Maurétanie Césarienne en 508 le titre de *rex gent(ium) Maurorum et Romanorum* [95] ; et on connaît également en Petite Kabylie, probablement au vi^e siècle, un *rex gentis Ucutaman(orum)* [96] . Dans la *Johannide*, c'est Ierna, chef des *Laguatan* en 546, qui est désigné par l'expression *rex Marmaridum* [97] . Mais d'emblée, le deuxième terme de cette expression ne nous incite guère à lui attribuer une valeur très précise, puisque nous savons que Corippe utilisait le nom des *Marmarides* dans un sens très vague, équivalent de « Maures des Syrtes » [98] . Certes, Ierna exerçait un commandement très large en 546, partageant avec Antalas la direction de la grande coalition qu'ils avaient formée ensemble. Son pouvoir était cependant très récent : la coalition datait de 544 ; auparavant, chaque tribu était autonome, et nous savons que dans celle de Ierna, les *Laguatan*, il n'y avait pas alors de chef unique. Ierna n'aurait donc pu porter le titre de *rex* que dans le contexte de l'insurrection générale. Mais l'exemple de la seconde coalition consécutive à la mort de ce personnage montre que cette hypothèse est peu plausible : en 547, si Carcasan devint lui aussi le chef de toutes les tribus des Syrtes, ce fut à la suite des acclamations des guerriers, sans qu'il soit à ce moment question d'une investiture royale. Corippe signale simplement que tous les Maures considérèrent Carcasan comme *unus dux* [99] . Dans ces conditions, l'expression *rex Marmaridum* doit être considérée avant tout pour sa valeur poétique. Le chef d'un grand rassemblement guerrier ne devenait pas *roi* mais exerçait seulement un commandement militaire exceptionnel pour la durée de la guerre : Corippe, en désignant en un autre passage Ierna comme le *maximus auctor rectorum gentis*, illustre donc plus justement cette réalité [100] . Parmi les notables des *Laguatan*, il devait être le plus prestigieux, parce que prêtre de Gurzil, et il fut placé

à la tête de la « supertribu » puis de la coalition libyenne pour cette raison et pour la durée de la guerre.

c) Une définition négative de la gens

Si le vocabulaire désignant le pouvoir dans les tribus maures ne permet ainsi guère de préciser leur structure, il révèle quand même une originalité qui devait probablement pour les Romains constituer le vrai caractère distinctif de la *gens*. Le terme *tyrannus* systématiquement employé à propos d'Antalas [101] , l'incarnation principale du *Maurus* dans le poème, mérite en effet un examen plus approfondi, car il n'est pas, à la différence de tous les autres mots recensés dans notre tableau, un simple synonyme de chef. Il évoque aussi un type de pouvoir et un rapport particulier entre le chef et sa communauté, dans laquelle toutes les institutions délibératives sont étouffées [102] . Certes, le mot fait partie du répertoire habituel des poètes lorsqu'ils se lancent dans l'invective contre un adversaire de l'Empire, et Claudien, un des modèles de Corippe, en use souvent à propos de Gildon [103] . Mais il n'est pas impossible que l'auteur de la *Johannide* l'ait choisi aussi parce qu'il traduisait bien le mode de fonctionnement politique interne de la *gens* maure tel qu'il le voyait, surtout si on rapproche son texte d'un passage méconnu de Synésios de Cyrène. Evoquant les *Ausurianoi*, l'évêque les définit en effet comme *des gens qui dans leur politeia sont organisés comme nous dans l'armée* [104] . En parlant de *politeia*, Synésios veut de toute évidence ici, et c'est exceptionnel dans la littérature antique, caractériser sur le plan institutionnel la tribu berbère. Or, il la compare à l'armée romaine. Il n'a certainement pas par là l'intention d'établir une analogie entre la discipline des légions et l'organisation au combat des tribus (le ton de cette lettre 108 est très vindicatif [105]). La comparaison n'a de sens que politique. Dans cette perspective, c'est le

statut particulier du citoyen à l'armée qui l'intéresse : l'armée est le lieu où disparaissent provisoirement les habitudes de la vie civique et en particulier les pratiques délibératives. Telle lui apparaît la tribu : une réunion informe d'individus dont les rapports ne sont pas régis par le droit et chez qui le pouvoir ne se définit que par la force ; un lieu où les hommes ne discutent pas mais obéissent, une structure où les hommes ne sont pas des citoyens qui pensent et agissent, mais des êtres anonymes fondus dans leur collectivité. L'image est évidemment caricaturale pour l'observateur moderne, mais elle traduit probablement exactement la vision de Grecs ou de Romains pour qui, même aux ve et vi^e^ siècles, il n'est de *politeia* que celle qui se pratique dans la cité.

On sait pourtant que la tribu possède des organes où les décisions sont débattues, et Corippe lui-même le reconnaît lorsqu'il décrit une discussion entre chefs ou notables au chant IV de la *Johannide*, au moment où les Maures reçoivent les propositions de Jean Troglita. Mais son ton est alors très significatif [106] :

> Quant à eux, dans leur folie furieuse, ils échangent en une conversation hâchée des aboiements divers, des mots épouvantables prononcés par leurs langues aux sifflements stridents, et ils succombent à cette terreur d'un genre nouveau ; de même, les loups au milieu des montagnes, lorsque les nuages s'étendent sur les vastes terres, frappent l'air de hurlements répétés et font retentir leurs aboiements à travers les ombres creuses.

Ce passage résume bien tout le mépris du Romain pour la vie tribale. L'ethnologue ou l'historien moderne y verra la trace d'une forme archaïque de la *djemaa* des villages berbères du xixe siècle, admirée de savants comme Masqueray ou Renan, qui croyaient y retrouver un authentique organe de démocratie primitive non sans analogie avec la cité antique [107] . Thèse incompréhensible assurément pour Corippe et ses contemporains. Si le poète reprend en effet ici des clichés littéraires traditionnels sur la barbarie, comme la comparaison avec le monde

animal, il construit surtout un portrait en négatif de la *politeia*, son seul critère de référence. Il faut, en le lisant, se souvenir de ce que Procope dit au même moment de la nouvelle cité de Caput Vada, où les anciens paysans désormais *mènent la vie d'une communauté civique..., passent leurs journées sur l'agora et se réunissent en une ecclesia où ils débattent de leurs affaires* [108] ; il faut aussi se souvenir de la dédicace de Cululis, cité restaurée qui retrouve *status, cives, jus*, et *fastus* [109] . C'est tout cela qui manque à la *gens*. Pour un Romain du vi^e^ siècle, l'existence d'un conseil de chefs de tribus n'a aucun rapport avec une *ecclesia*, parce que toutes les structures qui entourent l'*ecclesia* dans la cité sont absentes. On pourra juger, certes, cette position outrancière, puisqu'après tout, au Haut-Empire, nous savons que la municipalisation de certaines *gentes* se fit progressivement, en conservant parfois dans la cité des institutions de la tribu [110] . Mais le contexte idéologique de la reconquête byzantine ne favorisait plus la prise en compte de ce type de nuances : la tribu était définie dans sa globalité comme un organisme foncièrement opposé à la cité.

Cette définition ne s'appuyait d'ailleurs pas seulement sur des éléments politiques. C'était plus généralement le genre de vie communautaire que suscitait la *gens* qui était en cause, comme semble le suggérer l'emploi du terme *tarua* par Corippe. Au chant V, après avoir raconté la prise du camp de Ierna, le poète l'utilise une première fois dans sa conclusion [111] :

> *Omnia iam pereunt : Maurorum tarua nusquam*

Le mot réapparaît au chant VII, lorsqu'est décrite l'arrivée dans le camp byzantin du chef allié Ifisdaias [112] :

> *Venit Ifisdaias centum cum milibus ardens*
> *Arsuris et latos implevit tarua campos.*

Tarua est un terme complètement inconnu des autres écrivains latins, et il a d'ailleurs été oublié de la plupart des dictionnaires. Pour le philologue italien I. Cazzaniga, ce serait un synonyme du terme arabe *kabila*, c'est-à-dire en fait un synonyme de *gens* [113] . A la suite d'une scholie du manuscrit unique de la *Johannide*, le *Trivultianus*, qui porte en face de *tarua* le mot *cornua*, J. Partsch, suivi par J. Alix, l'interprétait plutôt comme un équivalent de *turma* [114] . Tout cela reste imprécis et mérite un essai d'approfondissement.

Comme l'ont vu tous ces savants, le mot semble berbère. Corippe l'utilise certainement pour accentuer l'exotisme de son poème, comme Virgile l'avait fait dans l'*Enéide* en évoquant les *mapalia* numides. Mais comment élucider son sens ? On serait tenté d'en rapprocher un ethnonyme maure, celui des *Taroualtai* cités par Ptolémée en Libye intérieure [115] , mais le nom, comme le suggère J. Desanges, paraît plutôt lié à un oronyme, celui du mont *Aroualtês* évoqué peu avant par le géographe [116] . A défaut d'explication linguistique, ne reste en fait que le texte de la *Johannide* lui-même pour risquer quelques hypothèses [117] . Une chose paraît sûre d'emblée : si Corippe a choisi d'utiliser ce mot étrange, c'est parce que, plus que *gens* ou *turma*, il possédait à ses yeux une connotation particulière caractérisant un rassemblement maure. La défaite des Berbères en 546 est en effet illustrée par la disparition de la (ou des) *tarua* maure(s) ; et l'arrivée d'Ifisdaias en 548 coïncide avec l'occupation des plaines par sa *tarua*. Mais le contexte des deux passages permet d'être plus précis. Dans le premier cas, l'évocation de la (des ?) *tarua* conclut un récit de la prise du camp de Ierna, avec la capture du bétail, des femmes et des enfants des Maures [118] . Dans le second cas, *tarua* surgit au milieu d'une description plus générale du rassemblement des chefs alliés avec leurs nombreux troupeaux [119] . Le point commun des deux citations est manifeste : pour Corippe, ce que commande un

chef berbère, et que nous appelons « tribu », n'est pas simplement une armée (terme que traduit bien *turma* ou *cornu*), mais un ensemble plus vaste et plus hétérogène, avec une multitude de femmes, d'enfants, et tout ce qu'ils possèdent, à commencer par leur bétail. D'où une hypothèse : *tarua* pourrait être un mot berbère équivalent du terme arabe *smalah*, qui évoque exactement les tentes, les familles, les troupeaux qui suivent un chef. Le mot désignerait donc la tribu berbère dans sa réalité concrète et sa diversité pittoresque, et il nous aiderait à comprendre son originalité fondamentale aux yeux de Corippe. Pour lui, la *gens* était reconnaissable à son aspect informe, confus et instable, à l'opposé de la cité. Alors que celle-ci est inconcevable sans une forme d'urbanisme, avec des bâtiments publics (les *moenia* de Cululis) et des murs qui sont un critère de sa dignité de *polis* (ce que dit Procope à propos de Vaga [120]), la *gens* s'identifie à une forme de vie rurale ou sauvage. Le *Maure* qui en dépend est donc par excellence l'homme de la nature, un thème que le poète développe à de multiples reprises dans la *Johannide* : ses héros habitent des *mapalia* accrochés aux arbres et aux rochers [121] , et passent leur temps au milieu des forêts, près des fleuves, sur les montagnes ou dans les déserts, et toujours à proximité des animaux [122] . Certes, on retrouve là, comme P.-A. Février s'était empressé de le noter, toute une série de clichés classiques sur la barbarie, mais qui ne sont pas utilisés gratuitement au service d'une fantaisie poétique qui se situerait hors du temps. Derrière les *topoi* se dessine une vision du Maure qui n'était pas anachronique, mais qui était celle des Romains du vi^e^ siècle, et qui nous permet de saisir ce qui pour eux fondait les différences entre les communautés.

Tout pouvait finalement être résumé en une formule : pour un Romain du vi^e^ siècle, le *Maurus* était un homme de la campagne qui appartenait à une *gens*, c'est-à-dire une communauté sans institutions politiques

dignes de ce nom. A la lumière d'une telle définition, plus aucune des anomalies relevées chez les Maures de l'intérieur ne pourra surprendre : la connaissance du latin, le christianisme, l'entretien de relations régulières et pacifiques avec les autorités romaines n'introduisaient pas d'incompatibilités. Cusina ou Iaudas, selon cette norme, étaient donc bien des Maures au même titre que les *Laguatan*.

3 – NÉCESSITÉ D'UNE ENQUÊTE SUR LE PASSÉ DES MAURES DE L'INTÉRIEUR

Cette conclusion résoud une des deux énigmes majeures qui entourent l'existence des Maures de l'intérieur. Elle explique, par-delà les singularités qui les caractérisent, leur insertion au sein du monde maure. Reste désormais pour nous à comprendre l'origine de ces singularités elles-mêmes. Antalas, Cusina et Iaudas étaient au début du vi^e^ siècle les chefs de communautés tribales berbères, établies de longue date dans les provinces de Byzacène et de Numidie et qui avaient été partiellement romanisées. Mais comment ces communautés avaient-elles pu échapper au grand mouvement de municipalisation qui avait caractérisé du Ier au ive siècle les provinces qu'elles habitaient ? Et comment sont-elles devenues si puissantes à la fin de l'Antiquité ? Répondre à ces deux questions est une condition nécessaire de la réussite de notre projet, dont l'interrogation initiale demeure latente. Notre perspective n'a en effet pas changé depuis le début de cette enquête : nous avons commencé par constater l'importance du phénomène maure au début du vi^e^ siècle. Nous l'avons ensuite longuement décrit. Reste à l'expliquer véritablement, et d'abord à reconstituer le passé des *gentes*. Car le tableau qui vient d'être proposé

des Maures de l'intérieur entre toujours en contradiction avec une thèse aujourd'hui bien établie, et dont nous avions dès le début de ce livre souligné l'importance [123] : celle de la disparition ou quasi-disparition, après quatre siècles de romanisation, des tribus berbères dans les provinces centrales de l'Afrique romaine au temps de saint Augustin. Or, nous venons de le voir, tout conduit à identifier, comme noyau constitutif des *gentes* de l'intérieur au vi^e^ siècle, de telles tribus. De celles-ci, nous n'avons fait jusqu'à présent qu'entrevoir l'existence, en remontant à peine au début du ve siècle. On pourra juger que cela ne suffit pas à lever les doutes et à résoudre la contradiction signalée. Pour affermir notre démonstration, il est donc nécessaire de préciser, même au prix d'une plongée profonde dans le passé, la présence de ces tribus en Byzacène et en Numidie aux iiie et ive siècles, en éclaircissant aussi tous les problèmes annexes que celle-ci induira, comme ceux de leur statut ou de leur identité dans les provinces. Après seulement, il sera enfin possible de revenir dans une ultime synthèse sur les modalités et les causes de l'évolution qui, dans certaines régions, fit de l'Afrique romaine du ive siècle une Afrique « maure » au début du vi^e^ siècle.

Notes

1 *CIL* VIII, 2494 : inscription datée de l'époque byzantine (?) par Wilmans, trouvée dans les ruines du *Burgus Speculatorius* (kherbet el Bordj, au sud-ouest de l'Aurès) : *+ bis posuit Caletamera in te(m)pore suo*. Ce texte est gravé à la suite d'une dédicace de l'époque de Caracalla évoquant la construction du *burgus*. Pour D. Pringle (*The Defence of Byzantine Africa*, t. 1, p. 280), Caletamera était probablement un chef de *limitanei* ou de *gentiles* au service des Romains sur le *limes*. Dans tous les cas, son nom paraît maure, et la croix suggère son appartenance au christianisme.

2 P. A. Février, « Le Maure ambigu ou les pièges du discours », dans *BAC, ns*, 19 B, 1985, p. 301.
3 Ce décompte approximatif a été effectué avant la parution de la concordance de J. Andres. Environ un quart des occurrences se situent dans un contexte très général, ou se rapportent aux Vandales ou même aux Romains (ainsi VII, 504 : *gentes Latinae* ; VI, 311 : *gens Romana* ; VII, 385 : *gens Vandalica*). Tous les autres emplois du terme (plus de cent trente) se rapportent aux Maures.
4*Maurus* apparaît 48 fois dans la *Johannide*, *Maurusius* 18, *Massylus* 20 et *Mazax* 7.
5*Johannide*, V, 97.
6*Johannide*, V, 405 : *et gentes gladiis truncate cruentis...*
7*Johannide*, V, 499.
8 *Johannide* , V, 522.
9 Dans le *De bello Gildonico* de Claudien (527 vers), le mot apparaît sept fois, et une seule de ces occurrences se rapporte aux Maures (v. 345).
10*Johannide*, IV, 123-125.
11*Johannide*, IV, 439-442.
12*Johannide*, VI, 624-625.
13*Johannide*, VIII, 497-499.
14 Procope, *De Aedificiis*, VI, 6, 13-16. Cf. *supra* p. 386 et note 297.
15 Procope, *De Aedificiis*, VI, 5, 12-13 : cf. *supra* p. 386 et note 298.
16 Découvert par D. Pringle en 1975, et inséré hâtivement dans sa thèse, ce texte très important a ensuite été publié avec une bonne photographie par J. Durliat (*Les dédicaces d'ouvrages de défense dans l'Afrique byzantine*, Rome, 1981, p. 37-38. Nous en avons donné un commentaire détaillé dans « La renaissance des cités dans l'Afrique du vi^e^ siècle d'après une inscription récemment publiée », dans Cl. Lepelley (éd.), *La fin de la cité antique et les débuts de la cité médiévale*, Bari, 1996, p. 85-114. Traduction des lignes 4-7 reproduites : « Cité, réjouis-toi d'avoir ce maître pieux et regarde maintenant à combien de maux tu as été soustraite et de quels ornements tu as été parée : enfin délivrée de la crainte des Maures, tu retrouves la capacité d'organiser le cens, un statut, des citoyens, le droit, des bâtiments publics et des fastes... ».
17 Cf. notre commentaire cité *supra* note précédente, surtout p. 95-101.
18 Sur la rédaction de ce type de texte, cf. J. Durliat, *Les dédicaces d'ouvrages de défense...*, p. 105-108.
19 Cf. son article « Observations sur la tribu dans le Maghreb antique » (Congrès d'Oran, 1983), réédité dans *La Méditerranée de Paul-Albert Février*, t. 2, Rome, 1996, p. 841-845.
20 M. Euzennat, « Les structures tribales pré-islamiques : un état de la question », dans *Actes du VIe colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, Pau, 1993*, Paris, 1995, p. 247-253.
21 Ibn Khaldûn, *Prolégomènes*, trad. De Slane, Paris, 1863, p. 275.

22 Isidore de Séville, *Etymologiae, livre IX*, éd./trad. M. Reydellet, Paris, 1984 : IX, 2, 1 (p. 40-41) et IX, 4, 4 (p. 156-157) : *gens est multitudo ab uno principio orta. Nationes quae propriis cognationibus terminatae (sunt) gentes appellantur.*
23 Festus, *De verborum significatu*, VII (éd. W. R. Lindsay, Paris, 1930, p. 214) : *gentilis dicitur et ex eodem genere ortus et is qui simili nomine appellatur, ut ait Cincius : « gentiles mihi sunt qui meo nomine appellantur ».*
24*Guerre de Jugurtha*, 18.
25 Cf. *supra* p. 143-144.
26 *Liber Generationis* , éd. Mommsen, *MGH, a.a.* , t. IX, 1, p. 99-107.
27 Flavius Josèphe, *Antiquités juives*, I, 6, 2.
28 Jérôme, *Quaestiones Hebraicae in Genesim* , X, 7, dans *CCL* , t. LXXII, p. 12.
29 Isidore de Séville, *Etymologiae*, IX, 2, 15 (éd. M. Reydellet, Paris, 1984, p. 48).
30 Apollonios de Rhodes, *Argonautiques*, IV, 1488-1496 (éd. F. Vian, Paris, 1981).
31*Herodiani Technici reliquiae*, éd. A. Lenz, Leipzig, 1870, t. II, 2, p. 918 (= Müller, *FHG* t. IV p. 294 = Jacoby, t. III c, 762, f. 2).
32 Servius, *Commentaire sur l'Enéide*, IV, 198 : *nam Garamantes sunt iuxta Libyam, a Garamante, filio Apollinis* ; Isidore, *Etymologies,* IX, 2, 125.
33 Cf. le commentaire de F. Vian dans son édition d'Apollonios citée *supra* note 30, p. 198-199.
34 Cf. F. Chamoux, *Cyrène sous la monarchie des Battiades*, Paris, 1952, p. 99-102.
35 E. Livrea, « L'episodio libyco nel quarto libro delle Argonautiche di Apollonio Rodio », dans *Quaderni di archeologia della Libia*, 12, 1987, p. 187-188 surtout.
36 E. Livrea, *ibid*., p. 187-188.
37 Sur ces généalogies, cf. *infra* p. 726-736 et 745.
38 Sur cette explication, cf. G. Camps, *Berbères, Aux marges de l'histoire*, Toulouse, 1980, p. 120-122 ; et J. Desanges, *Catalogue...*, p. 10.
39 S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V, p. 53-58 ; W. Seston et M. Euzennat, « Un dossier de la chancellerie romaine : la *Tabula Banasitana* », *CRAI*, 1971, p. 468-490 ; synthèses récentes de M. Euzennat, « Les structures tribales »..., (*supra* note 20) et C. Hamdoune, *E.B*., t. XX, p. 3045-3052.
40 Ce sont les notables honorés par la *Tabula Banasitana.*
41 Outre la *Tabula Banasitana* et les textes cités ci-dessous, le terme apparaît aussi dans une inscription de la fin du iiie siècle trouvée à Zuccabar, en Maurétanie Césarienne, dans laquelle est célébré le gouverneur Aelius Aelianus, *ob prostratam gentem Bavarum Mesegneitsium praedasque omnes ac familias eorum abductas* (*CIL* VIII, 21486). Il figure également dans un passage de Pomponius Mela auquel cependant on a, selon nous, trop voulu faire dire. Evoquant de manière assez vague les Maures nomades de l'intérieur de l'Afrique, le géographe ajoute : *Quamquam in familias passim et sine lege dispersi, nihil in commune consultant ; tamen, quia singulis aliquot simul conjuges, et plures ob id liberi agnatique sunt, nusquam pauci* (I, 42). Gsell (*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V, p. 54) relève l'association des termes *familiae* et *agnati*, et conclut : « Pomponius Mela

dit qu'ils vivent en *familiae* composées d'*agnati* ». Or, le géographe associe *liberi* et *agnati*, et il les mentionne après l'indication de la pluralité des femmes pour chaque homme. Dans ces conditions, il nous semble qu'il faut retenir ici le deuxième sens d'*agnati* : ce sont les « enfants en surnombre, venus au monde quand il y avait déjà des héritiers » selon la définition de Gaffiot, et non les parents du côté paternel, les « agnats » chers aux anthropologues.

42 *ILAf* 102 et 103, et *CIL* VIII, 23195 : inscriptions commentées *infra* p. 475.

43 *ILAf* 107.

44 Ptolémée cite immédiatement au nord des *Musuni*, attestés par des inscriptions entre Cillium et Thélepte tout près de la *familia Medid*, des *Miaidii* qui peuvent être, par confusion du D avec un A des *Mididii* (cf. J. Desanges, *Catalogue*... p. 114) : s'il s'agit du même groupe, ce qui paraît très probable, on aurait là un exemple fort significatif de l'imprécision des critères de sélection du géographe dans sa présentation des tribus : il lui arrivait vraisemblablement de citer côte à côte des ensembles de dimension et de structure différentes, grandes *gentes* ou simples *familiae*.

45 Gsell, *ILAlg*, I, 3869 (inscription gravée sur un rocher à 14 km au sud-ouest de Bir Oum Ali) : *FAMILA / COB*. La lecture *famil(i)a* est de Gsell.

46 Gsell, *ibid.*, n° 3870, tout près de l'inscription précédente.

47 Al-Qâdî al-Nu'mân, *Iftitâh*, ms. p. 44 et p. 43. Texte cité et traduit par M. Talbi, *L'Emirat Aghlabide*, Paris, 1966, p. 595 note 2 et p. 597. Al-Qâdî alNu'mân vivait au xe siècle : l'extrait cité s'insère dans un dialogue entre le « prophète » Abu 'Abd Allâh al-Da'i et des pélerins Kutâma, avant le départ du premier vers l'Afrique.

48 Cf. la manière dont Corippe présente les *Frexes* dans le catalogue du chant II : *consanguineis... turmis/ Frexes...* (II, 42-43).

49 Procope, *Guerre vandale*, II, 11, 13 ; autres allusions à la polygamie chez les Maures en II, 10, 11 (le chef Medesinissas se propose de ramener à « ses femmes » la tête d'un officier byzantin), et II, 10, 24 (Iaudas avait enfermé « ses femmes » dans la forteresse de la *Petra Geminianou*). Dans ce dernier cas, il faut cependant noter que le même Procope laisse entendre que Iaudas avait aussi une épouse « officielle », puisqu'il signale qu'il était le *gendre* de Méphanias (II, 13, 19).

50 J. Partsch, « Die Berbern bei Iohannis des Corippus », dans *Satura Viadrina*, Breslau, 1896, p. 30-31. Partsch fondait son opinion sur les détails fournis par Corippe (cités ci-dessous).

51 *Johannide*, II, 482.

52 *Johannide*, VI, 82.

53 *Johannide*, VI, 109-110 et 129-130.

54 Le poète insiste particulièrement sur leur rôle dans la tribu : la femme maure dans la *Johannide* est d'abord une mère. Outre les exemples cités, cf. aussi II, 171-172 : tandis que l'armée maure avance, « les mères frappent l'éther de hurlements modulés » (*tremulis ululatibus aethera matres / concutiunt*) ; V, 431 : lors de l'assaut du camp maure

par les Byzantins en 546, une mère gétule est tuée avec ses deux enfants par la chute d'une meule à grain (*cecidit resupina duobus/ cum genitis Gaetula iacens, supraque cadentes / sarcina lapsa ruit*) ; V, 481-482 : dans la même bataille, les mères périssent avec leurs petits enfants, écrasés par le poids des animaux tués (*nunc pressae pondere matres / ardua cum natis inter pecuaria parvis*) ; V, 268-269 : peu avant cette déroute, Zudius un tribun romain tue Garafin et Tilifan, deux frères dont la mère pleurera longtemps la mort (*doluerunt pectora matris / tempore tam longo tristes passura dolores*). On rapprochera ces vers d'un passage de Synésios de Cyrène racontant l'attaque des *Ausourianoi* (*Austuriani*) sur sa province en 411 : *J'ai vu une femme (barbare) tenir le poignard en allaitant ses enfants* (*Catastase II*, éd. N. Terzaghi, p. 288).

55 On se souviendra cependant à nouveau de la définition des *Frexes* dans le catalogue du chant II : *consanguineis... turmis / Frexes* (II, 42-43). Corippe peut faire allusion ici à leur commune appartenance à la nation maure, mais il peut aussi traduire une idée de parenté commune entre les membres de la tribu.

56*Johannide*, III, 153 : *humilis gens illa fuit*.

57 Cf. catalogue du chant II, vers 43-44 : *Frexes..., fortis gens...*

58 Ibn Khaldûn, *Prolégomènes*, éd/trad. De Slane, t. 1, Paris, 1863, p. 273-274 (p. 238 de l'édition du texte arabe).

59 La bibliographie sur ce sujet est considérable depuis les premiers travaux d'ethnographie nord-africaine qui suivirent la conquête française. L'étude de cas la plus claire reste celle de R. Montagne, *Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc*, Paris, 1930.

60 M. Euzennat, « Les Zegrenses », dans *Mélanges William Seston*, Paris, 1973, p. 184.

61 Sur ce terme, cf. S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, tome V, p. 54-55, qui le traduisait par « clan » sans véritable justification. En réalité, le dossier épigraphique des attestations de *tribus* autoriserait plutôt à une traduction par « fraction », comme Gsell l'avait d'ailleurs envisagé lui-même une première fois (cf. *BAC*, 1917, p. 330), parce que les groupes désignés ainsi semblent soit s'insérer dans un ensemble très vaste, soit occuper eux-mêmes un espace important. Ce sont d'abord trois inscriptions funéraires découvertes entre Madaure et Théveste, qui paraissent désigner par *tribus* des fractions de la très grande tribu/confédération des Musulames : *ILAlg* I, 3144 (Théveste) : (X...) *filia Musulami, / tribu Gubul, / Daris uxor, / de suo / monumentum fecit / viro suo* ; *ILALg* I, 2853 (au sud de Madaure, en pays musulame) : *DMS / Zab (... ?)e/dre (...)s,/ tribu Mui (... ?),/ vi(xit) (a)n(nis) CXV* ; *ILALg* I, 2836 (au sud de Madaure, en pays musulame) : *DMS/ Festus Natalis, Dubb(i ?)/ f(ilius ?), trib(u)/ T(...),/ v(ixit)....* A cette première série s'ajoute ensuite le dossier des *Misiciri*. Une inscription trouvée à 20 km d'Hippone mentionne en effet une *tribus* de ce nom (*ILAlg* I, 138) : *Naddhsen Cotuzanis f(ilius)/ trib(u) Misictri / vix(it) annis XX/ HSE*. Gsell reconnaissait ici, dans ce nom inconnu des sources littéraires, un « clan » d'une tribu anonyme. Mais G. Camps a avancé avec de bons arguments qu'il fallait lire *Misiciri* et il a rapproché alors ce texte de deux autres inscriptions latines trouvées dans la même région montagneuse du sud-est d'Hippone,

l'une (*ILAlg* I, 156) mentionnant un *Chinidial/ Misicir f(ilius), tribu Misiciri*, et l'autre (*ILAlg* I, 174) un *Auc (... ?), Sadavis f(ilius), Numida Misic(iri ?)*, et il l'a associé surtout à un groupe de 62 inscriptions libyques du même secteur comportant la suite *MSKRH*, qu'il lit *Misiciri* comme G. Chabot. Il conclut : « le territoire occupé par les *Misiciri* est si vaste qu'on est en droit de penser que ce nom servait à désigner une confédération plutôt qu'une tribu (« Massinissa », dans *Libyca*, t. VIII, 1960, p. 248-250). Si cette hypothèse est juste, il faudrait admettre l'extrême souplesse, et l'imprécision du mot *tribus*. Mais comme nous connaissons très mal l'organisation tribale de ce pays dans l'Antiquité et que nous ignorons surtout la date de ces inscriptions, apparemment fort anciennes, il n'est pas exclu que les *Misiciri* ait pu être simplement la fraction dominante d'une grande tribu encore anonyme (à moins qu'il ne s'agisse tout simplement d'une fraction du peuple « Numide » cité sur l'inscription *ILAlg*, I, 174).

62*Inscriptions antiques du Maroc. II. Inscriptions latines*, n° 402 (Volubilis). Le singulier *gentis* laisse supposer que les deux peuples étaient alors unifiés : ils avaient un seul chef et constituaient une seule *gens* aux yeux des Romains. Le mot exprimait donc une réalité confédérale (cf. G. Camps, « les Bavares, peuple de Maurétanie Césarienne », dans *RAf*, t. 99, 1955, p. 251).

63 Le mot n'apparaît quasiment jamais seul sous la forme *ethnos* ou *ethnê* pour désigner les Maures en général, comme le fait Corippe avec *gens* ou *gentes*. Procope préfère dire « les *Maurousioi* » ou « les *barbaroi* ». Une des rares exceptions figure dans le résumé légendaire des origines du peuplement de l'Afrique (*Guerre vandale* II, 10, 23) où l'historien signale qu'avant l'arrivée des Maures, il existait déjà en Li-bye des *ethnê*. La seule tribu nommément citée dans la *Guerre vandale*, les *Levathai*, est simplement définie par la formule *Maurousioi barbaroi*. Nous n'avons repéré qu'une seule fois l'expression *Maurousiôn ethnê*, à propos des peuples que commandait Ortaïas (II, 13, 28). Le terme φῦλον est encore plus rare : il n'apparaît à notre connaissance à propos des Maures, et sous une forme indirecte, que lors du récit du massacre des chefs *Levathai* à Lepcis Magna en 543 : le seul survivant alla rejoindre ses ὁμοφύλοι écrit Procope (*Guerre vandale*, II, 21, 11).

64*Johannide*, VI, 404.

65*Johannide*, VI, 416.

66 Sur 55 occurrences de *populus* dans la *Johannide*, 9 ont une valeur très générale, 32 se rapportent aux Africains romanisés ou à l'armée romaine, et 14 seulement aux Maures. Dans ce dernier cas, le mot n'est jamais accompagné d'un qualificatif ethnique ou territorial.

67 Deux occurrences seulement pour *plebs* (dont VIII, 530 : *plebes Marmaridae*) ; 18 pour *genus*, dont 3 seulement se rapportant aux Maures : *genus Astricum* (VI, 430-431) ; *genus Marmaridum* (VIII, 169) ; *genus Nasamone* (VIII, 248). Il est impossible d'attribuer une signification précise à ces expressions : les *Astrices*, nous l'avons vu, sont aussi pour le poète une *gens* ou des *gentes*. Quant aux termes *Marmarides* et *Nasamon*, ils ont une valeur trop large pour désigner ici un groupe précis.

68 Cf. *supra* p. 304-305.

69 Procope, *Guerre vandale*, I, 25, 3 :

Οσοι γάρ εν τε Μαυριτανία και Νουμιδία και Βυζακίω Μαυρουσίων ῇρχον.

70 Procope, *Guerre vandale*, II, 21, 3.

71 *Johannide*, VI, 404-405.

72 Procope, *Guerre vandale,* I, 25, 2-3 : ολίγοι μεντοι Μαυρούσιοι αύτφ αφίκοντο ές ξυμμαχίαν, καί ουτοι παντιχπασιν αναρχοι. οσοι γαχρ έν τε Μαυριτανία καί Νουμιδια και Βυζακίω Μαυρουσίων ήρχον, πρέσβεις ως Βελισσαριον πέμψαντες...

73 Procope ne nomme pas ces Maures, mais il est possible qu'il s'agisse de ceux du Mont Pappua, sur lequel se réfugia Gélimer (Procope, *Guerre vandale*, II, 4, 6). J. Desanges a en effet jadis proposé de situer cette montagne en Khroumirie, dans l'arrière-pays de Thabraca et donc à proximité de Bulla Regia, apparemment citée ici (« La dernière retraite de Gélimer », dans *Cahiers de Tunisie*, 7, 1959, p. 429-435). Cette hypothèse correspondrait au contexte : Procope ayant indiqué que les Maures fidèles à Gelimer étaient peu nombreux, il serait logique de supposer que ceux qui l'accueillirent après sa défaite étaient déjà ceux qui l'avaient soutenu quelques semaines auparavant. On imagine mal un groupe resté neutre jusque là se compromettant avec le roi vandale alors que le triomphe byzantin était assuré ; et le rapprochement est d'autant plus tentant que Procope, dans sa longue description du Pappua, ne mentionne aucun chef chez les Maures qui l'habitent. Mais il n'est pas sûr que Procope évoque Bulla Regia : des recherches récentes menées par A. M'Charek ont mis en effet en valeur l'existence d'une autre « plaine de Bulla » en Proconsulaire, plus au sud, à *Bulla Mensa*, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest d'Althiburos (« De saint Augustin à Al-Bakrî : sur la localisation de l'*Ager Bullensis* », dans *CRAI*, 1999, p. 115-142). Dans cette seconde hypothèse, qui rendrait mieux compte de l'itinéraire suivi à l'automne 533 par Tzazon, le frère de Gélimer revenu de Sardaigne après un étrange débarquement « à la frontière de la Numidie et de la Maurétanie », il faudrait dissocier les Maures du Pappua des quelques Maures *anarchoi* qui restèrent fidèles aux Vandales après leur première défaite d'Ad Decimum.

74 *Johannide*, II, 58. Si Autiliten était le fils de Sidifan comme nous l'avons envisagé, il faudrait comprendre que le père, tout en continuant à exercer ses fonctions, en avait délégué une partie, par exemple le commandement de certaines fractions, à son fils.

75 *Johannide*, IV, 545-546 :

ibat Ifisdaias, gentis praefectus et auctor
quem fera gens sequitur, nato comitante Bitipten.

76 *Johannide*, VII, 277-278 :

auxiliumque dedit rebus famulatus Iaudas
cum nato comites bis senis milibus armans.

77 Jean Malalas, *Chronographia*, éd. Dindorf, p. 495 ; Théophane, *Chronographia*, éd. De Boor, p. 239.

78 Procope (*Guerre vandale*, II, 21, 17) évoque l'accusation de Solomon, mais sans donner le nom du frère d'Antalas. Corippe le cite une fois (IV, 365-366 : *germane... Guarizila*) et fait deux allusions à son exécution (II, 28 : *fraterna morte coactus...* ; III, 384 : *Hic fratris mortem concussa mente dolebat*). Sur ces textes, cf. *infra* p. 604-606.
79 Sur la thèse de cet auteur, pour qui la quasi-totalité des tribus citées par Corippe appartenaient à une seule confédération « Laguatan », cf. *supra* p. 303.
80 Al Qâdî al-Nu'mân, *Iftitâh*, ms p. 43, dans M. Talbi, *L'Emirat Aghlabide*, p. 597.
81 Cf. *Guerre vandale*, II, 10, 6 : Koutzinas (Cusina), Esdilasas, Iourphouthès et Medesinissas, les chefs de Byzacène insurgés en 534, sont désignés par ce mot ; même emploi en II, 11, 1 et II, 11, 15 pour les mêmes personnages.
82*Guerre perse* I, 20, 10 et I, 17, 46. Sur les sens de *phylarque*, cf. le débat opposant Ph. Mayerson (« The Use of the Term *Phylarchos* in the Roman-Byzantine East », *ZPE,* 88, 1991, p. 291-295) et A. G. Grouchevoy (« Trois niveaux de phylarques », *Syria*, LXXII, 1995, p. 105-131).
83 Cusina n'est ainsi désigné que dans les trois derniers chants de la *Johannide*, pour les événements des années 547-548, durant lesquels il fut vraiment le meilleur allié des Byzantins (*Johannide*, VI, 267 ; VII, 268-269 ; VIII, 270). Sur le sens de *magister*, cf. *supra* p. 349.
84 Cf. *infra* p. 480-500.
85*Johannide*, V, 545 : *ibat Ifisdaias, gentis praefectus et auctor...* La juxtaposition des expressions *gentis praefectus* et *auctor* paraît bien ici traduire la double nature des fonctions d'Ifisdaias : à la fois chef coutumier, désigné par un terme imprécis comme tous ceux que Corippe emploie pour ce type de commandement (cf. tableau), et représentant du pouvoir romain sur ses hommes, investi d'un titre officiel dont on trouve ici la seule formulation complète. Corippe traduit de la même manière l'ambivalence de Cusina, en le qualifiant dans un même passage du chant VII à la fois de *ductor Maurorum* et de *magister, militibus medium...* (cf. *Johannide* VII, 263 et 268-269).
86 On ne peut localiser avec précision ce personnage. Sa rivalité avec Cusina dans l'hiver 547-548 (cf. *Johannide*, VII, 244-246) pourrait suggérer que les deux chefs étaient voisins : comme Cusina était alors en Numidie, et vraisemblablement dans ou à proximité de l'Aurès, il serait tentant de placer Ifisdaias dans les Némencha. Mais cet allié constant des Byzantins, désigné comme tel à la fois en 546 et en 548 (cf. *Johannide*, V, 245 et VII, 272-274), pourrait aussi être un de ces chefs du Nord de la Numidie, dont nous pressentons l'existence, sans jamais pouvoir les identifier dans les textes.
87*Johannide*, II, 59, à propos d'Autiliten : *praefectus bellique comes nullique fidelis* ; IV, 331, à propos d'Antalas siégeant au milieu d'autres chefs pour écouter les propositions de Jean Troglita : *ille tamen medius sedit praefectus* ; V, 193, à propos de Bruten, un des lieutenants de Ierna, chef des Laguatan : *sic victos populos praefectus voce refecit* ; VII, 279, à propos de Bezina, un allié de Jean Troglita en 548 : *omnia castra simul praefectus Bezina ducit*. Dans les cinq cas, le mot, employé seul, peut être synonyme de *dux*.

88*Johannide*, II, 29 : *Maurorum princeps... Antalas* ; I, 468 : *ductor magnanimus... Antalas* ; IV, 329 (Antalas réunit ses troupes) : *ducem circumstetit agmen...* ; II, 43-44 (les *Frexes* exaltent leur chef) : *tumida laudat cervice regentem...* ; I, 463 : les envoyés d'Antalas sont définis comme *legati tyranni...*

89 Ce sens très large et imprécis est probablement celui qu'il faut donner aussi aux dix-sept *praefecti* maures vaincus, selon Jordanès, par Jean Troglita en 548 (*Histoire romaine*, *MGH, a.a.*, t. V, p. 51). Cf. *infra* 4e partie p. 633.

90 Cf. sur *Aguellid/GLD*, S. Chaker et G. Camps, « Agellid, roi », dans *EB*, t. II, 1985, p. 248-249.

91 Cf. S. Chaker, « A propos de la terminologie libyque des titres et fonctions », dans *Annali dell'Istituto orientale di Napoli*, 46, 1986, p. 541-562 ; *id.*, « Amenukal/MNKD », dans *EB*, t. IV, Aix, 1987, p. 585-586.

92 Le dernier connu est Sextius Victor, *princeps gentis Numidarum* en 247 d'après une inscription trouvée à Sertei (*CIL* VIII, 8826) ; cf. T. Kotula, « Les *principes gentis* et les *principes civitatis* en Afrique romaine », dans *Eos* t. 55, 1965, p. 347-365, et J. Desanges, « Un *princeps gentis* à Sétif », dans *BAC, ns*, t. 12-14 B, 1976-1978, p. 121-129.

93 Cf. par exemple les quatre *reges* des Bavares qui envahirent la Numidie sous Valérien (*CIL* VIII, 2615).

94 Saint Augustin, *Lettre 199*, XII, 46,(*CSEL*, t. 57, p. 284-285) : *rarissimi atque paucissimi, qui pacati Romanis finibus adhaerent, ita ut non habeant reges suos, sed super eos praefecti a Romano constituantur imperio...* ; cf. sur ce texte *infra* p. 484.

95*CIL* VIII, 9835. Cf. *supra* p. 375 et note 244.

96 Nouvelle édition et commentaire de ce texte par G. Camps et J. Gascou dans G. Camps, « Rex gentium Maurorum et Romanorum », *AA*, t. 20, 1984, p. 199-200 (avec une étude générale du titre de *rex* dans l'Antiquité en Afrique du Nord, p. 192-197).

97*Johannide*, V, 519-520 : *Ierna. / Marmaridum rex ille ferus...*

98 Cf. *supra* p. 75-76.

99*Johannide*, VI, 143-144 :

(...) *Carcasan omnibus unum*

gentibus esse ducem linguis animisque fatentur.

100*Johannide*, V, 24. Ce titre, plutôt que de faire référence à un système confédéral évolué dans lequel les diverses tribus se seraient fondues (thèse de Mattingly), confirme au contraire notre interprétation des structures tribales en Tripolitaine(cf. *supra* p. 303-309) : Ierna est le chef suprême (*maximus auctor*) d'une coalition militaire libyenne très hétérogène, dans laquelle chaque groupe reste autonome et conserve son chef particulier (*rector gentis*).

101*Johannide*, I, 463, 465, 497 ; II, 343, 358, 416 ; IV, 25 (?, peut-être pour Stotzas), 63, 77, 313, 318.

102 Le terme désigne aussi évidemment en premier lieu au Bas-Empire l'usurpateur (cf. l'article classique de J. Béranger, « Tyrannus », dans *REL*, 1935, p. 8594), mais nous

pensons que Corippe a pu, en même temps, l'employer ici pour évoquer une forme d'organisation politique qu'il comparait à la tyrannie.

103 Cf. notre article « Gildon, les Maures et l'Empire », dans *MEFRA*, t. 101, 1989, 2, p. 824-826 surtout.

104 Synésios, *Lettre 108* (éd. A. Garzya, p. 193) :

και ταείς πολιτείαν ούτο καταστησαμενοις ώσπερ ήμεις ταεπι στρατιᾶς.

105 Adessée au frère de Synésios, elle lui annonce pour le lendemain une bataille imminente entre la troupe conduite par l'auteur et une bande de barbares, « belliqueux et nomades ». Synésios termine en recommandant ses enfants à leur oncle...

106*Johannide*, IV, 350-355 :

illi inter sese fracto sermones furentes
latratus varios, stridentibus horrida linguis
verba ferunt seseque novo terrore revincunt :
monte lupi medio veluti, cum nubila latis
incumbunt terris, ululatibus aera crebris
pulsant perque cavas resonant latratibus umbras.

107 Cf. E. Masqueray, *La formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie (Kabyles du Djurdjura. Chaouïa de l'Aourâs. Beni Mezâb*), Paris, 1886, rééd. Aix, 1983 ; et le compte rendu du livre de Hanoteau et Letourneux (*La Kabylie et les coutumes kabyles*, Paris, 1873) par Ernest Renan sous le titre « La société berbère », repris dans *Mélanges d'histoire et de voyages*, Paris, 1876, p. 319-352, avec notamment cette phrase : « Le monde berbère, c'est l'idéal de la démocratie » (p. 328).

108 Procope, *De Aedificiis*, VI, 6, 8-16 : cf. *supra* p. 386 et note 297.

109 Cf. *supra* p. 420 et note 16.

110 Sur ce phénomène, cf. *infra* p. 508.

111*Johannide*, V, 492.

112*Johannide*, VII, 272-273. On ignore où se situaient ces « vastes plaines de l'Arsuris ».

113 I. Cazzaniga, « Animadversiones criticae in Cresconii Corippi Iohannida », dans *Rivista di Filologia e di Istruzione Classica*, t. 100, 1972, p. 46-67.

114 J. Partsch, éd. *MGH* de la *Johannide*, *index*, p. 193 ; scholie marginale au *Trivultianus* pour le vers 273 : *cornua*. J. Alix, (trad. française de la *Johannide*, dans *RT*, 1900, p. 194 et 1901, p. 329) traduit une première fois *tarua* par « les escadrons des Maures » et plus loin, à propos des *tarua* d'Ifisdaias, par « son armée ».

115 Ptolémée, IV, 6, 6.

116 J. Desanges, *Catalogue...*, p. 238.

117 Le mot a cependant peut-être servi aussi dans l'onomastique berbère. A la fin du viie siècle, vers 693-695, un des premiers chefs berbères ralliés aux Arabes s'appelait en effet *Hilâl ibn Tarwân al-Luwâti* (Ibn 'Abd al-Hakam, trad. Gateau, *RT*, 1932, p. 71). Ce *Lawâta* avait un nom arabe, mais son père, né assurément avant 650, était berbère, et

son nom l'était certainement aussi : on peut donc se demander si *Tarwân* ne dériverait pas de *tarua*.

118*Johannide*, V, 480-482 et 489-491 :

...mistique ruunt per prata cadentes
nunc senibus iuvenes, nunc pressae pondere matres
ardua cum natis inter pecuaria parvis.
(...) ille camelorum gaudet dirumpere vincla,
diripit ille boves, ovibus redit ille reductis,
hic pulsat tardos conversa cuspide asellos.

119*Johannide*, VII, 280 (à propos de Bezina, un des compagnons d'Ifisdaias) : *agrosque suis pecuaribus implet...*

120 Procope, *De Aedificiis*, VI, 5, 12-13 : La ville devint « digne d'être appelée une cité » (□ó□ις) quand Justinien la munit de murs.

121*Johannide*, II, 62-64 (à propos des *Silvaizan* et des *Macares*),

qui montibus altis
horrida prearuptis densisque mapalia silvis
objectae condunt securi rupis ad umbram.

Ibid., II, 9-10 :

(...) *et celsis frondea silvis*
tecta latent pendente casa

ou encore II, 16-17 :

arboribus religant congesto culmine cannas omnibus...

122 Cf. *supra* note 118.

123 Cf. *supra* p. 32-33.

Chapitre 10. Les Maures de l'intérieur au ive siècle

Avant même de rechercher des traces de la présence en Numidie et Byzacène méridionales avant le ve siècle des trois grands groupes maures que commandèrent au temps de Corippe Antalas, Cusina et Iaudas, la question même de l'existence de tribus dans les provinces centrales de l'Afrique romaine au ive siècle doit être posée. A défaut de retrouver en effet les ancêtres précis de ces groupes, pouvoir établir que de telles communautés existaient constituerait un argument important pour confirmer le caractère autochtone des Maures de l'intérieur attestés au vi^e^ siècle. Curieusement, une enquête de ce type, qui commencerait par un simple inventaire, n'a en fait jamais été entreprise. Pourtant, contrairement à l'impression de vide laissée par un examen trop lointain des sources et qui a, ces dernières années, été érigée presque en dogme, cette démarche s'avère vite fructueuse, pourvu que soient bien fixés au départ les critères d'identification des groupes recherchés.

A - INVENTAIRE

Comment reconnaître en effet des Maures ? Nous venons de conclure que l'appartenance à une structure tribale était, en dernière analyse, le

critère essentiel qui définissait ce qu'on pourrait appeler la « berbérité antique ». Mais les sources anciennes sont, en ce domaine, loin de limiter leur lexique au seul nom de Maures ou au mot *gens,* et inversement elles peuvent aussi, dans le cas du premier terme, désigner des populations d'une tout autre nature que celles que nous recherchons. Un problème de vocabulaire ethnographique doit donc d'abord au préalable être élucidé.

1) Sources d'identification

a) Le vocabulaire de la berbérité

Au ive siècle comme dans la période précédente, trois principaux modes de désignation étaient utilisés pour distinguer l'indigène africain qu'on ne considérait pas comme « Romain ». La différence la plus forte était exprimée simplement par le mot « barbare », qui traditionnellement, depuis les Grecs, traduisait à la fois l'altérité de naissance, de culture et d'organisation politique. Le terme apparaît ainsi chez Ammien Marcellin lorsqu'il évoque les *Austuriani,* sortis du désert vers 363 pour attaquer Lepcis Magna, ou quand il raconte la révolte de Firmus en Maurétanie au début des années 370 [1] . On le retrouve dans les lettres et *Catastases* de Synésios de Cyrène [2] , et dans de nombreux textes ecclésiastiques : par exemple dans les Actes du concile de Cartilage en 397, au moment où fut discuté le problème du baptême des enfants rachetés aux « barbares » qui les avaient enlevés [3] .

Un peu plus précis, saint Augustin s'efforce de distinguer ces indigènes de son pays des autres barbares connus du monde romain. L'évêque d'Hippone préfère donc parler *d'Afri barbari,* comme dans sa lettre au comte Boniface en 427, lorsqu'il reproche à ce soldat de négliger sa mission de défense de la province [4] . De manière générale, le point

commun de toutes ces occurrences du mot « barbare » est souvent un contexte de violence et d'affrontements [5]. Quand les sources du Bas-Empire doivent évoquer les indigènes africains dans des circonstances moins graves, les formulations se font un peu plus complexes, et le mot *gens* (ou ses dérivés), pour nous directement évocateur d'une structure tribale, devient fréquent. Parfois, certes, la nuance est peu perceptible. Saint Augustin, dans une lettre à son collègue Hésychius de Salone, nomme ainsi les *barbarae innumera-biles gentes* en songeant de manière assez imprécise à des peuples vivant au-delà du *limes* méridional [6]. Un texte du concile de 397 cite de même les *barbarae gentes* voisines de la Tripolitaine [7]. Mais en général *gens, gentes* ou *gentiles* sont employés dans des textes n'impliquant pas des relations conflictuelles. Parfois même, comme dans deux constitutions du *Code Théodosien* de 405 et 409 [8], le mot *gentiles* désigne des groupes franchement intégrés à l'Empire, voire au service de celui-ci. Cependant, à la différence de ce qui caractérisera la *Johannide* de Corippus, on ne constate pas encore au ive siècle d'usage systématique du mot *gens,* employé seul, pour exprimer toute l'originalité, par rapport aux Romains, des communautés berbères. La terminologie la plus fréquente restait alors en effet la plus traditionnelle et la plus significative, qui consistait à nommer les non-Romains par des appellations ethniques plus ou moins précises. Les ethnonymes tribaux restent donc nombreux dans les textes du temps, avec une valeur identitaire évidemment beaucoup plus nette que tous les termes cités précédemment. Lorsque Paul Orose signale ainsi des *Nathabres* ou des *Garamantes* au sud de la Tripolitaine, nul doute ne peut exister sur la nature de ces groupes [9].

Plus difficiles à interpréter, malgré les apparences, sont en revanche les ethniques à valeur large, très communs à toutes les époques. Au temps de la conquête romaine, cinq noms, *Masaesyli, Massyli, Numidae, Mauri* et

Gaetuli servaient à désigner de vastes groupements berbères [10] . Sauf le premier, ces noms étaient toujours utilisés au ive siècle, mais avec des sens qui avaient évolué. Les Mas-syles, qui étaient probablement à l'origine une *simple* tribu de Numi-die, avaient donné naissance à un royaume brillant sous Massinissa, mais qui sombra face à la conquête romaine. Au Bas-Empire, leur nom ne semble survivre que chez les poètes, pour désigner les Berbères de manière très imprécise : Claudien l'emploie ainsi à propos de Gildon, pour mieux faire de ce comte d'Afrique un héritier de Ju-gurtha, dans un portrait totalement caricatural [11] .

Le nom des Numides fut un peu plus souvent cité mais, à l'exception du même poète [12] , sans plus aucune signification ethnique. Le Numide du ive siècle est simplement l'habitant de la Numidie, entendue soit dans des limites traditionnelles dont J. Desanges a montré la longue durée [13] , soit dans les limites administratives offi-cielles [14] . Saint Augustin est un bon témoin de cette évolution, par exemple dans le *Contra Cresconium,* lorsqu'il raconte le conflit opposant les donatistes à leurs propres schismatiques, les maximia-nistes. Réunis à Baghaï, dans la province de Numidie, les premiers avaient prononcé une condamnation sur laquelle l'évêque d'Hippone ironise [15] :

> Si peuples et clergé des lieux ou résidaient les trois cent dix évêques qui ont formé le concile de Baghaï contre les maximianistes vont avoir tout droit de parler ainsi, si des Africains vont avoir raison, dis-je, de le déclarer aux Africains, les Numides et les Maures en grande majorité de le déclarer à une minorité de la Byzacène et de la Province, combien plus l'univers a-t-il le droit de tenir ce langage aux Africains !

Les *Numidae,* associés ici aux *Afri* et opposés aux *Byzacenae* ne peuvent évidemment être que les habitants, au sens large, de la province de Numidie.

Tel est aussi le sens à donner au mot *Maures* dans ce passage, dont on retrouve des usages équivalents dans bien d'autres textes. Ainsi Ammien

Marcellin n'hésite-t-il pas à présenter un des plus hauts fonctionnaires de l'Empire dans les années 360, Eupraxius, comme un *Maurus Caesariensis*, un « Maure » de la province de Césa-rienne [16] . Dans un passage déjà cité des Actes du concile de Carthage en 397 [17] , c'est pareillement à la demande des « envoyés des Maures, nos frères » *(legati Maurorum fratres nostri)* qu'est discuté le problème des enfants rachetés « aux barbares » (a *barbaris).* L'opposition des termes exprime ici parfaitement le sens original pris alors par le mot *Maurus.* Mais au siècle de saint Augustin, ce sens n'était pas exclusif. *Maurus* servait en effet toujours aussi pour qualifier les autochtones non romanisés de Maurétanie. On connaît ainsi par une inscription du ve siècle, découverte entre Blida et Tipasa, un évêque « tué dans la guerre des Maures » *(occisus in bello Maurorum)* [18] *,* et surtout, un peu plus tard, à Altava, dans un épigraphe sans équivoque, un personnage nommé Masuna se disant « roi des peuples maures et des Romains *(rex gentium Maurorum et Romanorum)* [19] *.* Cependant ces deux sens du mot « Maure », pour être fréquemment utilisés, n'en commençaient pas moins au cours du ive siècle à être supplantés par un troisième, de bien plus grande portée. Parce que les indigènes de Maurétanie représentaient depuis toujours le modèle par excellence des Africains rétifs à la romanisation, le nom des Maures eut tendance, dès le Haut-Empire, à caractériser tous ceux qui, à l'échelle de l'Afrique entière, ne paraissaient pas réellement intégrés à la civilisation romaine [20] . Au ive siècle, sans encore être quasiment exclusif comme nous avons vu qu'il le devint au temps de Co-rippe, cet usage élargi du nom est déjà très fréquent. Ammien Mar-cellin n'hésite pas, ainsi, à appeler les tribus de Tripolitaine qui menaçaient Lepcis Magna sous Jovien et Valentinien des *Mauricae gentes* [21] *.* Mais le meilleur témoignage est, à la fin du siècle, celui de Servius Honoratus : commentant une occurrence du mot *Massylus* dans *l'Enéide,* cet érudit

écrit clairement : *Massyli sunt Mauri ; [Ver-gilius] speciem pro genere posuit...* [22] Le Maure était donc devenu l'Africain autochtone au sens le plus large. Sans que cela devienne systématique, le mot pris de la sorte devint cependant aussi de plus en plus péjoratif : le Maurus fut vite le barbare africain par excellence. Un témoignage précoce et sans ambiguïté de cette interprétation se rencontre dès la fin du IIe siècle, sous la forme d'un exemple grammatical, dans le traité *De orthographia* à propos du mot *vae* :

> *Vae, dativus et accusativus aequi debent, non alius, ut « vae populo Maurorum » et « vae populum Maurorum »* [23] .

Pour servir ainsi d'illustration à la formule exprimant la malédiction, il fallait que les Maures eussent acquis dans l'Empire une image déjà singulièrement négative. Mais c'est à la fin du ive siècle, avec les invectives furieuses de Claudien contre le comte Gildon, depuis longtemps intégré à la haute noblesse d'empire mais d'origine maure, que ce caractère péjoratif du terme *Maurus* devint véritablement commun. Qualifier Gildon de « Maure » paraît alors représenter la plus grande injure dont on puisse user, et le poète d'évoquer derrière ce mot « la race insensée de Tuba » *(progenies vaesana Ju-bae),* ou de fustiger tour à tour la « rage maure » *(rabies maurusia)* et le « nom lamentable des Maures » (*Maurorum lacrimabile* nomen) [24] ... Trois voire quatre sens du mot coexistèrent donc en Afrique au temps de saint Augustin, laissant augurer pour l'historien de nombreux risques de confusion et la nécessité de précautions minutieuses avant toute interprétation.

Malgré les apparences, le dernier terme de notre liste, *Gaetulus,* au pouvoir d'évocation pourtant si affirmé, nécessite les mêmes remarques de prudence. A la fin de la République et au début du Haut-Empire, des groupes « gétules » étaient signalés à peu près dans toute l'Afrique, de l'Atlantique à la Grande Syrte [25] . Selon G. Camps, les Gétules étaient

alors, de manière générale, « les Berbères des steppes et des régions désertiques » [26] . Leur nom connut ensuite une double évolution, comparable à celle du nom des Maures. Il donna d'abord naissance à une région, la *Getulia,* qui correspondait approximativement à la Numidie méridionale [27] . J. Desanges en a établi les limites de façon assez précise, au sud et à l'ouest d'un axe Gadiaufala-Madaure-Théveste-Capsa [28] . Cette Gétulie, région non administrative mais qui formait une division couramment évoquée par les Africains, se maintint dans l'Antiquité tardive. Victor de Vita la cite à côté de véritables provinces comme la Byzacène, parmi les territoires placés sous l'autorité de Genséric en 442 [29] . Elle était alors, depuis un certain temps, touchée par les effets de la romanisation puisque, dans le *De civitate Dei,* saint Augustin évoquait ses cités [30] . De ce fait, selon un processus identique à celui constaté en Maurétanie et en Numidie, le nom de ses habitants finit par englober des populations romanisées, et on se mit bientôt à appeler « Gétules » tous ceux qui occupaient son territoire, quelle que fût leur origine. Arnobe illustre probablement ce glissement sémantique vers 300 lorsqu'il évoque, dans une énumération très générale des terres africaines, les « Gétules » à côté des « Maures » et des « Numides » [31] . Puisque, comme l'a montré très récemment J. Desanges, le rhéteur de Sicca songe simplement aux provinciaux de Maurétanie et Numidie quand il emploie ces deux derniers noms [32] , on peut logiquement avancer qu'il pense aussi aux habitants de la Gétulie au sens large en parlant de « Gétules ». Un texte peu connu de saint Augustin illustre la même interprétation. Dans son commentaire sur le psaume 95, l'évêque d'Hippone s'arrête sur cette formule : *Annoncez Sa gloire parmi les peuples.* Et il s'interroge :

> Que signifie « parmi les peuples » ? Cela pourrait évoquer un petit nombre de peuples, et alors la secte qui a érigé une paroi blanche *[les donatistes]* pourrait dire : « pourquoi ces peuples ne sont-ils pas la Gétulie, la Numidie, la Maurétanie, la Byzacène ? Les provinces sont des peuples ». A cette secte

> hypocrite de la paroi blanche, la Parole de Dieu qui construit la maison du Seigneur pour toute la terre enlèvera la parole... [33]

Le passage s'inscrit dans l'interminable débat entre Augustin et les donatistes : limité à l'Afrique, et surtout aux régions ici citées, le schisme cherchait sans cesse à se justifier face à Augustin qui, au contraire, insistait constamment sur cette faiblesse opposée à l'universalité de l'Église catholique [34] . Pour notre perspective, le raisonnement prêté aux donatistes apparaît doublement significatif. Il montre d'abord qu'il semblait possible, au ive siècle, de considérer les habitants d'une province de manière unitaire, de les assimiler donc à un « peuple » : *provinciae gentes sunt* disaient les schisma-tiques à l'appui de leur idéologie sectaire. Mais l'extrait prouve aussi et surtout, par la liste des peuples-provinces à qui les donatistes réservaient le monopole de la vérité [35] (leurs fiefs), que la Gétulie était bien mise sur un pied d'égalité avec la Maurétanie ou la Byzacène. Tout conduit, dès lors, à penser qu'à l'époque de saint Augustin on appelait couramment « Gétules » tous les habitants de la Gétulie au sens large, y compris les plus romanisés d'entre eux.

Malheureusement, comme dans le cas des Maures, il est sûr aussi que ce sens global n'était pas exclusif. On continuait à user du mot « Gétules » pour désigner de véritables tribus berbères, ainsi que le fait Orose, par exemple, lorsqu'il évoque au sud de la Tripolitaine *les barbares Gétules, Natabres et Garamantes* [36] ... En fait, plus encore que tous les autres termes déjà cités, ce nom apparaît souvent d'une extrême ambiguïté, ne serait-ce que parce que la Gétulie, région méridionale de l'Afrique, voyait probablement coexister sur son sol aussi bien des groupes tribaux que des populations romanisées et plus ou moins urbanisées. Dans bien des cas, comme nous le verrons, il est dans ces conditions pratiquement impossible de choisir un sens et de décider si un texte, en parlant de

« Gétules », se réfère à une population régionale indifférenciée ou à une tribu berbère originale.

On mesure ainsi toutes les incertitudes que peut susciter la terminologie laissée par les Anciens. Mais comment établir un inventaire sans y recourir ? Que pourrait ici l'archéologie seule ? Certes, avec une attention particulière à des ruines avant lui négligées et une analyse fine de la céramique, Ph. Leveau a réussi à distinguer dans l'arrière-pays de Caesarea de Maurétanie des zones d'habitat et de culture maures de secteurs romanisés [37] . Mais il disposait aussi, pour la région considérée, d'inscriptions nommant des tribus, et du riche dossier de la révolte de Firmus. Ces documents ne se retrouvent pas partout. Il est surtout évident que l'effort de prospection systématique de restes d'habitat indigène dans un vaste territoire rural mené par Ph. Leveau est demeuré à ce jour assez exceptionnel. En général, les prospections conduites dans des zones rurales ou montagneuses ont toujours jusqu'ici recherché les restes « romains », les signes de romanisation. Parfois, tout au plus, signalait-on des installations funéraires indigènes : tous les lecteurs des notices des atlas archéologiques, ou des rapports des officiers des brigades topographiques, connaissent la formule « nombreuses bazinas... », sans autre précision, si particulièrement frustrante ! En fait, sauf récemment dans le prédésert libyen comme nous l'avons vu [38] , analyser les traces de la présence longtemps jugée évidente des Berbères n'a que rarement paru utile. Peut-on d'ailleurs, sans textes, déduire réellement une présence tribale d'un examen archéologique ? Des traces de constructions grossières, un émiettement de petits sites et de fonds de cabanes, la rareté des épigraphes latines suffisent-ils à identifier un groupe berbère ? Même les conclusions de Ph. Leveau ont été contestées. Jusqu'où alors interpréter les vides, c'est-à-dire en réalité l'absence de « ruines romaines », des cartes

archéologiques ? Le danger est finalement grand pour l'archéologue et l'historien de transposer sur l'époque des sites analysés des critères anachroniques de différenciation des populations. Or, l'essentiel dans une recherche comme la nôtre est d'abord de découvrir la manière dont les Anciens eux-mêmes concevaient les clivages ethniques et sociaux. Peu importe finalement, dans notre perspective, la classifi-cation que l'archéologue de terrain établira entre divers « faciès » d'un secteur, si rien ne prouve que ces derniers n'étaient pas consciemment perçus dans l'Antiquité comme des signes de différenciation ethnoculturelle. Des indices comme l'absence d'inscriptions latines ou de cités dans une région ne doivent évidemment jamais être ignorés, mais ils ne peuvent suffire à une identification. Notre inventaire, sans négliger les données archéologiques, ne peut donc être d'abord que celui des mentions de *barbari, gentes* et autres *Mauri* dans les documents écrits se rapportant à des populations de l'intérieur des trois provinces de Numidie, Proconsulaire et Byzacène.

b) Les sources géographiques et ethnographiques

Les traités des géographes anciens constituent certainement les sources les plus commodes pour un inventaire ethnographique. Dans l'introduction de son catalogue des tribus africaines, J. Desanges soulignait ainsi que l'essentiel des informations qu'il avait recueillies provenait des livres d'Hérodote, de Strabon, de Pline l'Ancien et surtout de Ptolémée [39] . Malheureusement, ce type de littérature, si riche jusqu'au iie siècle, n'a plus laissé ensuite d'œuvres majeures avant l'époque byzantine. Au ive siècle, *l'Orbis terrae* de Rufus Festus Avienus [40] n'est presque toujours que la traduction de la *Periegesis,* nettement antérieure, de Denys [41] . *L'Expositio totius mun-di et gentium* de 359 trahit totalement, au moins pour l'Afrique, le second élément de son

programme, en ne citant qu'un seul peuple berbère au fond de la grande Syrte, les *Mazices* [42] . Un demi-siècle après, l'introduction géographique des *Historiae* d'Orose est aussi extrêmement succincte sur les tribus maures, n'en citant quelques unes que comme repères dans la délimitation des provinces [43] . En fait, entre la *Géographie* de Ptolémée au milieu du second siècle, et la *Johannide* de Corippe au milieu du vi^e^ siècle, il n'existe finalement que trois documents qui proposent, avec une précision plus ou moins relative, un tableau d'ensemble des tribus africaines. Le plus célèbre est la *Table de Peutinger,* la célèbre carte des routes impériales, qui comporte quinze noms de peuplades, de la Maurétanie à la Marma-rique [44] . Sa documentation africaine paraît cependant remonter au mieux à l'époque sévérienne, ce qui nous empêche de l'utiliser directement pour un inventaire consacré à la situation du ive siècle. De la même manière, malgré leur apparente richesse, nous ne pouvons nous fonder sur les énumérations d'une vingtaine d'ethnonymes africains qui figurent dans plusieurs chroniques généalogiques chrétiennes [45] : le *Liber Generationis* I et II, la *Chronique Pascale,* le *Liber Genealogus,* et un passage de *l'Ancoratus* d'Epiphane de Salamine (374). Comme nous l'avons vu, les listes qui figurent dans ces textes, entre lesquels les seules différences ne semblent dues qu'à des omissions ou des erreurs de copie, sont toutes reprises de la *Chronique* de saint Hippolyte du début du iiie siècle (vers 235), ou tout au moins de la version qui en a été conservée dans le *codex Matritensis graecus 121.* Il s'agit donc d'un inventaire du Haut-Empire, au demeurant le plus souvent dénué de localisations, qui ne peut ici être pris en considération. Ne reste donc finalement pour fonder, au moins au départ, notre inventaire des tribus au siècle de saint Augustin qu'un seul tableau d'ensemble, un seul texte géographique comparable par sa

forme, sinon par sa qualité, aux grandes œuvres des époques précédentes : la *Cosmographie* de Julius Honorius [46] .

Or, nous avons montré que son apport est apparemment nul pour les régions qui nous intéressent [47] . Elle nous enseigne surtout, en effet, que le particularisme maure caractérisait au ive siècle essentiellement deux secteurs géographiques, connus par ailleurs comme les moins densément urbanisés : l'actuel territoire libyen, et les deux provinces occidentales de Maurétanie Césarienne et Mauré-tanie Tingitane [48] . Mais son silence total sur la partie centrale de l'Afrique romaine, la plus romanisée, entre l'Ampsaga et le Chott el Djérid, ne doit pas être pour autant surinterprété. Car la *Cosmo-graphia* est le résultat d'une sélection, effectuée selon des critères de taille ou de notoriété des tribus : elle ne prétend pas à l'exhaustivi-té [49] . Cette méthode empêche donc toute conclusion trop générale : elle n'exclut nullement la possibilité du maintien, en Byzacène, en Numidie, voire en Proconsulaire, de tribus de modeste importance, pacifiques et plus ou moins familières de la romanité. Certes, il ne pourrait s'agir là que d'une pétition de principes, mais d'autres sources prouvent heureusement que de telles tribus existaient efffec-tivement.

2) Inventaire des Maures de l'intérieur au ive siècle

Dans la description du peuplement de la Tripolitaine, une typologie qui distinguait trois catégories de Maures en fonction de leur rapport à la romanité [50] avait été esquissée. De ces catégories, la première, celle des Maures du premier cercle, non romanisés, païens et extérieurs à l'Empire, ne nous retiendra évidemment pas. En revanche, nous devrons tenir compte autant des Maures du deuxième cercle, riverains du *limes* et en contact périodique avec les provinces, que de ceux du troisième

cercle, familiers de la romanité et établis au sein du territoire romain. Les premiers ont pu, en effet, sans véritable bouleversement, et sans qu'on puisse parler de migration, pénétrer plus avant dans la province à la faveur du siècle vandale, et se mêler aux seconds. Nous distinguerons donc dans cet inventaire pour le ive siècle les Maures des marges de la Byzacène et de la Nu-midie, et les Maures de l'intérieur proprement dits.

a) Les Maures des marges de la Byzacène et de la Numidie

Toute enquête sur ces Africains du Bas-Empire doit débuter par l'examen du témoignage de saint Augustin. Certes, on l'a souvent remarqué, l'évêque d'Hippone évoque très peu les Maures [51] . Leur nom n'est d'ailleurs utilisé par lui que pour désigner les habitants de la Maurétanie en général, non des Berbères. Il préfère à propos de ces derniers parler de « barbares », ou *d'Afri barbari,* mais en de rares occasions, et de manière précise pour deux groupes seulement. Dans ces deux cas cependant, son témoignage est extrêmement important. Le premier nous est déjà connu, et n'intéresse que peu notre propos ici : il se rapporte en effet aux tribus qui menacèrent la région de Tobna dans les années 420, et nous avons vu qu'il s'agissait de Berbères jusque là extérieurs à l'Empire, peut-être les ancêtres des hommes que commanda Ortaïas dans les années 530 [52] . Le second, déjà abordé lui-aussi, mérite en revanche un nouvel approfondissement.

α) Les barbares du pays des Chotts

En faisant part à saint Augustin des tourments endurés par sa conscience de chrétien lorsqu'il s'est rendu compte que chez les *Ar-zuges* étaient employés des *barbares* encore païens, Publicola révèle en effet

l'existence de deux populations berbères dans le pays des Chotts de Byzacène [53] . Certains des premiers, qui ne possédaient probablement plus l'usage exclusif de leur nom, étaient de vrais *Arzuges,* des Berbères depuis longtemps intégrés à la province, en partie ou totalement christianisés, et certainement pacifiques [54] . Mais ces *Arzuges* n'étaient pas les seuls Maures dans les territoires du sud tunisien actuel : ils côtoyaient des barbares païens, dont la présence nous est révélée par une autre source. En admettant, comme nous l'avons montré plus haut [55] , que *l'Arzugis* évoquée par les textes ecclésiastiques est toujours la même région, il est logique en effet d'avancer que ces barbares étaient identiques aux *barbarae gentes* mentionnées *in Tripoli forte et in Arzuge* par Aurelius de Cartilage au concile de 397. A une question sur le nombre d'évêques nécessaire pour une ordination, celui-ci avait répondu [56] :

> *Forma antiqua servabitur, ut non minus quam tres sufficiant, qui fuerint destinati ad episcopum ordinandum. Propterea quia et in Tripoli forte et in Arzuge interjacere videntur barbarae gentes - nam in Tripoli, ut asseritur, episcopi sunt quinque tantummodo, et possunt forte de ip-sorum numero vel duo necessitate aliqua occupari ; difficile est enim ut de quolibet numero omnes possint occurrere - numquid debet hoc ipsum impedimentum esse ecclesiasticae utilitati ?*

Les *barbarae gentes* évoquées ici n'étaient évidemment pas christianisées puisqu'elles pouvaient gêner les réunions d'évêques [57] . Certaines se trouvaient en Tripolitaine : ce devait être plusieurs des tribus que nous avons situées dans la partie occidentale de la province, comme les *Astrices* ou les *Ursiliani* [58] . Quant à celles qui sont associées à *l'Arzugis,* la similitude des localisations et de la situation religieuse (le paganisme) conduit logiquement à les identifier aux « barbares » qui préoccupaient tant Publicola dans sa lettre à saint Augustin.

Il s'agissait donc de groupes bien connus. Publicola précise qu'ils pouvaient, apparemment par petites unités, franchir le *limes* après remise de lettres par les décurions ou les tribuns. Cette remarque suffit à définir leur statut : c'étaient des populations extérieures à l'Empire,

mais voisines de la frontière. Or celle-ci est assez bien repérée dans cette région du sud tunisien, depuis les recherches de M. Euzennat et P. Trousset [59]. Elle passait au nord du Chott el Rharsa, s'avançait au nord du Chott el Djérid, lançant seulement une pointe isolée vers Tozeur et Nefta, puis franchissait le lac pour rejoindre Turris Tamalleni et de là Bezereos. C'est le long de cet axe, de la bordure orientale du Chott el Rharsa à Nefta puis Tur-ris Tamalleni, que devaient se trouver les *barbarae gentes.* Comme les tribus de la région de Tobna, elles se situaient ainsi au bord d'une des grandes portes sahariennes de l'Afrique romaine. Païennes et qualifiées de « barbares », elles n'en étaient peut-être pas très différentes. Certes, Publicola évoque des gens apparemment paisibles, pénétrant dans la province romaine pour louer leurs services [60], et non des guerriers comme ceux qu'affronta Boniface. Néanmoins, la manière dont Aurelius de Carthage parle de ces « barbares » suggère clairement que la méfiance régnait à leur égard [61]. L'entretien régulier des constructions du *limes* dans cette région [62], même si la tendance est aujourd'hui à insister sur leur fonction non exclusivement militaire, témoigne certainement dans le même sens. Rome ne les contrôlait donc pas totalement : elles étaient surveillées et canalisées dans leurs mouvements, mais pas réellement intégrées.

β) Les Nunti(i)

Un peu après l'époque de saint Augustin, un passage de la *Vita Fulgentii* permet d'identifier, à côté des vrais *Arzuges* et des *barbares* leurs voisins, un troisième peuple berbère de la zone du *limes* de Byza-cène. Selon ce texte écrit vers 534-535 mais qui relate des événements des années 468-533 [63], le jeune et déjà célèbre ascète Fulgence, après avoir séjourné dans un ilôt voisin de Junci, revint peu avant 508 dans son monastère

d'origine, probablement situé dans l'arrière-pays de Ruspe, sur la côte de la Byzacène centrale. Malgré la persécution vandale, beaucoup de communautés auraient, alors, manifesté leur souhait de l'avoir pour évêque. Tel aurait été, en particulier, le cas des gens qui vivaient, selon les termes de la *Vita, in Nuntorum* [ou *Nuntio-rum] territorio* [64] . La formule utilisée pour désigner cette communauté, avec le mot *territorium* accompagné d'un nom propre au génitif pluriel, a conduit depuis longtemps les historiens à la considérer comme une tribu berbère. J. Desanges a donc proposé de rapprocher le nom des *Nunti(i),* interprété comme un ethnique, de celui des *Nuk-pii* ou *Nuktii* mentionnés par Ptolémée à côté des *Nugbeni* (ou *Nub-geni)* [65] . Ces derniers, on le sait par des bornes de délimitation de l'époque de Trajan, étaient installés au sud du Chott el Fedjedj : leur cité, la *civitas Nybgeniorum* devint Turris Tamalleni (Telmine). Si l'identité *Nunti(i)-Nuktii* est juste, il faudrait, dès lors, localiser ce groupe dans la région des Chotts orientaux, non loin des *Arzuges.* Et si son existence en tant que tribu est attestée à la fois au IIe siècle et début du vi^e^ siècle, on pourrait aussi admettre, en vertu du principe énoncé à propos de la Tripolitaine, qu'il formait un des peuples berbères des marges de la province de Byzacène au ive siècle, pacifique et christianisé [l'appel à Fulgence ne laisse aucun doute sur ce point, même si nous ignorons la date de la conversion des *Nunti(i)* [66] *].*

γ) Les Gétules

Rencontrait-on entre Tobna et les Chotts tunisiens d'autres tribus du même genre, par exemple aux abords du *limes* qui longeait le rebord méridional de l'Aurès et des Némencha ? On songe ici évidemment aussitôt aux Gétules, dont la Numidie méridionale avait été un des grands territoires avant la conquête romaine [67] . Dans la zone aride située au sud des massifs, rien n'interdit de penser que des fractions

gétules auraient pu conserver jusqu'au ive siècle une réelle originalité et une organisation tribale. Malheureusement les sources explicites manquent, en partie à cause de l'ambiguïté qui entoure le mot « Gétule » au ive siècle [68]. En fait, en dehors d'une mention très vague dans la *Chronique* de saint Hippolyte et les textes qui en dérivent [69], qui ne nous apprennent rien sur le Bas-Empire, le seul auteur qui pourrait faire référence à des Gétules berbères dans ces régions est saint Augustin. Dans son *enarratio* sur le psaume 148, l'évêque d'Hippone entreprend en effet de montrer que Dieu a assigné à chaque région des biens particuliers, et il prend alors l'exemple de la *Gétulia* :

> *Ecce, quia de Getulia locuti sumus, pluit hic prope omni anno, et omni anno dat frumentum ; servari hic frumentum non potest, cito cor-rumpitur, quia omni anno datur ; ibi, quia raro, et multum datur, et diu servatur. Sed forte putas quia ibi deserit Deus homines, aut non ibi se-cundum jucunditatem suam et laudant et glorificant Deum ? Adpre-hende inde Getulum, pone inter istas arbores amoenas : fugere hic vult, et redire ad nudam Getuliam. Omnibus ergo Deus locis, regionibus, temporibus, sua quaeque distribuit et ordinavit* [70].

Selon C. Lepelley, qui a brièvement commenté ce texte [71], saint Augustin pourrait évoquer ici « le Gétule, c'est-à-dire le Saharien. S'il est capturé et installé au milieu des arbres dans une campagne fertile, il veut fuir et retourner dans sa Gétulie désolée ». Le Gétule susceptible d'être « capturé » serait donc ici un Berbère du désert, indépendant, peut-être un habitant des régions placées au sud du *limes* de Numidie. Cette interprétation est séduisante, surtout dans notre perspective, mais elle ne nous semble pas la seule envisageable. Dans le paragraphe cité, le « Gétule » ne peut en effet être que l'habitant de la *Getulia* plusieurs fois nommée juste avant (*Ecce, quia de Getulia locuti sumus...*) [72]. Or aucune des autres occurrences de *Getulia* dans l'œuvre d'Augustin ne paraît faire référence au Sahara berbère. Soit de manière explicite, soit de manière plus obscure, l'évêque d'Hippone n'emploie le mot que dans le second sens signalé dès l'introduction de cette enquête : la *Getulia* est pour lui

une région géographique correspondant à la moitié sud de la province romaine de Numidie. Nous avons vu comment, dans son commentaire du psaume 95, il citait la *Getulia* à côté de la Byzacène parmi les « provinces » donatistes [73] . Le même sens réapparaît clairement dans un passage méconnu de la *Cité de Dieu* où, en conclusion d'un survol de l'histoire de la Rome royale, il remarque :

> Telle fut la vie des Romains sous les rois... pendant la durée d'environ deux cent quarante-trois ans, durant laquelle toutes ces victoires achetées au prix de tant de sang et de calamités étendirent à peine l'Empire à vingt milles de Rome, un espace qui n'est même pas comparable au territoire d'une quelconque cité actuelle de Gétulie [74] .

Si le passage, en laissant supposer une surface relativement im-portante pour la chôra des cités gétules, confirme leur faible densité, il n'en atteste pas moins aussi l'existence de ces cités, ce qui exclut que la Gétulie qui les abrite puisse se situer au Sahara. Cette région ne peut être que celle déjà identifiée par J. Desanges, qui correspond aux plaines de Numidie situées au nord de l'Aurès et des Némen-cha [75] . Certes, en d'autres passages Augustin insiste sur la sécheresse de cette Gétulie. Ainsi dans le *De ordine* : « Ces hommes, s'ils demandaient seulement pourquoi les Italiens réclament toujours des hivers secs pendant que notre pauvre Gétulie *(Getulia nostra misera)* souffre constamment de la sécheresse, qui pourrait leur répondre fa-cilement ? » [76] . Mais l'évêque d'Hippone précise aussi ailleurs que cette Gétulie sèche était quand même une Gétulie cultivée et productive. Ainsi dans cet extrait du commentaire sur le psaume 149 [77] :

> Le champ du Seigneur, c'est le monde, et non l'Afrique seulement *[allusion au discours des donatistes].* Il n'en est point de ce champ du Seigneur comme de ces terres dont les unes comme la Gé-tulie rapporte soixante et cent pour un, les autres comme la Numidie seulement dix pour un. Partout Dieu récolte cent pour un, ou soixante ou trente.

L'opposition ici énoncée entre la Numidie et la Gétulie pourrait, en fait, être seulement celle des deux parties, nord et sud, de la province

officiellement appelée Numidie, comme l'a déjà pensé avant nous J. Desanges, qui écrit à propos d'un autre texte où Augustin affirme que la Numidie n'est pas riche en oliviers : « La Numidie, au sens où l'entend saint Augustin dans cette phrase, exclut le Sud constantinois » [78] . Dans ces conditions, on peut se demander si dans *l'enarratio* sur le psaume 148 l'évêque d'Hippone n'évoque pas simplement deux types de paysans de sa province : celui du Nord, qui craint un climat trop humide, et celui du Sud (la Gétulie, au nord de l'Aurès et des Némencha), qui s'adapte à la pluviométrie particulière de sa région. L'expression *adprehende inde Getulum ; pone inter istas arbores... ; fugere hic vult* se comprendrait alors non comme une allu-sion à une capture d'esclaves, désireux ensuite de s'évader, mais comme une image banale. Augustin dirait ici : « Prends un Gétule ; amène-le dans ces vergers ; il voudra fuir », comme il aurait pu dire en d'autres circonstances : « Prends un Romain ; mets-le en pleine campagne ; il voudra regagner les plaisirs de l'Urbs ». Les verbes *ad-prehendere* et *fugere,* au sens indiscutablement fort, auraient été choisis sans référence à leur signification militaire et politique, mais seulement par recours à un langage parlé accessible à tous. On ne peut oublier, en effet, que notre texte est un sermon, dont probablement une partie au moins est improvisée. Il ne faut donc pas accorder trop d'importance à ces verbes. L'essentiel pour saint Augustin était de faire comprendre son message ; le style ne pouvait être toujours parfait.

Ce témoignage reste ainsi très douteux. On ne peut exclure que l'évêque d'Hippone ait réellement songé à un Berbère d'une tribu du sud du *limes,* mais il peut tout aussi bien avoir eu en vue un simple paysan d'une des *civitates* des plaines du nord de l'Aurès. Or aucun autre texte du ive ou du ve siècle ne permet d'affirmer l'existence de tribus gétules ou maures indépendantes au sud des massifs de Nu-midie méridionale. Faut-il cependant en rester à ce constat négatif ? En fait, si la prudence

s'impose pour tout ce qui concerne cette région, on ne peut toutefois ignorer certains indices indirects qui suggèrent une présence berbère. Comme nous l'avons vu en effet, au vi^{e} siècle, Iaudas, maître de l'Aurès, recrutait aussi au sud du massif une partie des « barbares » qui le suivaient. Procope l'atteste formellement, et Corippe le laisse entendre [79] . Sauf à supposer une migration que rien ne permet d'attester, l'ancienneté de la présence de ces groupes dans la région est l'hypothèse la plus vraisemblable. D'autre part, le maintien tout au long de la bordure méridionale de la Numi-die d'un *limes* bien entretenu encore au début du Ve siècle, avec quatre secteurs mentionnés par la *Notitia dignitatum* autour de Nep-ta, Badès, Gemellae et Tobna, se justifiait peut-être d'abord par la prise en compte de réalités militaires locales [80] . On ne peut donc éliminer la possibilité d'une présence tribale « gétule » (?) tout le long de cet axe, comparable par ses caractères à celle des *barbarae gentes* voisines de *l'Arzugis.*

δ) Conclusion

Ces tribus du sud de la Numidie et de la Byzacène, définies comme des tribus du « second cercle » parce que proches de la frontière romaine et la franchissant parfois (d'après la lettre de Publico-la), s'apparentaient aux peuples des vallées orientales de la Tripoli-taine orientale ou aux Maces de Cyrénaïque [81] , avec les mêmes incertitudes quant à leur situation administrative officielle. Certaines devaient être considérées comme intégrées à la province, d'autres jugées étrangères. Tout dépend ici de la conception qu'avaient les Romains du ive siècle de la notion de frontière. Celle-ci n'était pas linéaire, le fait paraît aujourd'hui établi, mais elle existait dans les esprits. Certes, la tendance à considérer le *limes* comme une zone de contact ou de surveillance des passages des pasteurs transhumants tend aujourd'hui à faire oublier parfois sa

fonction militaire et poli-tique [82] . L'exemple des « barbares » de Tobna prouve cependant que les « gens d'en face » [83] n'étaient pas toujours de braves bergers ou de paisibles conducteurs d'ânes, et que les soldats du *limes,* en certaines circonstances, devaient être autre chose que de simples douaniers. Très explicite surtout, la célèbre lettre de saint Augustin à Hésychius de Salone suffit à démontrer que les Africains de ce temps distinguaient bien l'existence de deux mondes. A cet évêque qui croyait relever des signes de la proximité de la fin des temps, dont le fait, disait-il, que « l'Evangile a pénétré partout », Augustin répondit en effet :

> Ta Vénérabilité croit que l'Evangile a déjà été prêché [dans le monde entier] par les apôtres eux-mêmes. J'ai des preuves certaines qu'il n'en est pas ainsi. Nous avons chez nous en Afrique d'innombrables tribus barbares auxquelles l'Evangile n'a point encore été annoncé. Nous l'apprenons tous les jours par les prisonniers qui nous en arrivent et dont les Romains font des esclaves. Cependant, depuis peu d'années, certains d'entre eux, pacifiés, très rares et très peu nombreux, sont reçus dans les frontières romaines, de sorte qu'ils n'ont plus leurs rois mais sont soumis à des préfets nommés par les Romains. Et ces peuples et leurs préfets ont commencé à se faire chrétiens. Mais ceux qui sont plus à l'intérieur [du continent] et qui n'obéissent en rien à la puissance romaine demeurent tout à fait étrangers à la religion chrétienne [84] .

Souvent cité pour son allusion aux préfets de tribus [85] , ce texte a été, en revanche, peu commenté sur sa vision générale du monde berbère. Il révèle pourtant une conception fort intéressante de sa situation par rapport à l'Empire. Saint Augustin, en opposant les *fines romanae,* dans lesquelles des tribus « pacifiées » peuvent entrer *(adhaerere),* aux terres de « l'intérieur » du continent, songe en effet à une véritable frontière géopolitique. Celle-ci se définit en fonction d'un principe, le respect ou non de la *potestas* romaine, auquel l'évêque d'Hippone ajoute une dimension religieuse, « pacification » et christianisation semblant pour lui aller de pair. Par rapport à la typologie des tribus esquissée précédemment, on pourrait avoir l'impression qu'il n'existait pour

Augustin que deux catégories de Berbères, ceux de l'extérieur et ceux qui ont été intégrés aux provinces. Il ne distingue pas peuples des frontières et peuples éloignés, et paraît ignorer toute l'action diplomatique, politique et militaire des Romains sur les premiers. Les tribus du « deuxième cercle » étaient donc pour lui soit romaines, soit étrangères, en fonction de leur attitude politique et religieuse. Le second critère était probablement propre à l'Église, mais on peut penser que le premier, le respect de la *potestas romana,* matérialisé par la conclusion d'un traité ou l'attribution de titres officiels à des chefs, devait déterminer aux yeux de l'administration l'appartenance à l'Empire de tel ou tel groupe frontalier.

Dans tous les cas, ces tribus voisines du *limes* étaient surveillées, et leur territoire ou leurs terrains de parcours devaient faire l'objet d'accords précis, dont le respect était vérifié par les officiers romains de la frontière. Mais qu'advint-il de ce contrôle à l'époque vandale ? On ignore à peu près tout de la vie du *limes* du sud tunisien sous Genséric et ses successeurs. Cependant, il semble que des garnisons vandales aient maintenu le dispositif jusqu'aux années 490, probablement en s'appuyant sur des tribus jugées sûres. Deux épisodes de la persécution arienne contre les catholiques africains le suggèrent. Nous savons ainsi que l'évêque de Cartilage, Eugène, fut déporté de 484 à 487 à Turris Tamalleni (Telmine), au sud du grand Chott, dans *l'Arzugis* ecclésiastique. Or, il y fut harcelé, ainsi que son collègue Habetdeum, par un évêque arien, Antonius, à la tête d'une communauté arienne qui étaient très probablement composée pour l'essentiel de soldats vandales [86] . D'autre part, une trentaine d'années auparavant, Genséric avait déporté chez un roi maure d'une région très méridionale, probablement dans le sud ou le sud-est tunisien, un groupe de catholiques qui persistèrent dans leur foi. Selon Victor de Vita, le roi

maure, nommé Capsur ou Capsus, rendit compte de leur attitude à Genséric, et reçut de lui l'ordre de les mettre au supplice [87]. Il agissait donc complètement sous contrôle vandale, et on peut dès lors penser, étant donné sa situation géographique, qu'il tenait en temps normal le rôle d'un chef de *gentiles* chargé d'entretenir l'ancien dispositif défensif.

Mais ces témoignages ne dépassent pas les années 480, et c'est ensuite, comme nous le verrons, une série continue de troubles dans le sud/sud-est de la Byzacène que les sources suggèrent [88]. De toute évidence, le pouvoir germanique avait perdu dès la fin du Ve siècle le contrôle du *limes* méridional, au profit de tribus maures qui n'allaient cesser ensuite d'affirmer leur autonomie. Rien dès lors ne permet d'exclure, dans ces années 490-530 un phénomène de soulèvement des *barbares* du pays des *Arzuges* évoqués par Publicola, et de *Gétules* du sud des Némencha, et même, à la faveur de l'affaiblissement vandale, une remontée de ces groupes vers l'intérieur, jusqu'à la latitude de Capsa voire un peu plus au nord. Il faudrait alors, pour comprendre le passage du modèle des « trois cercles » à la bipartition affirmée par Corippe, envisager leur fusion avec les groupes berbères depuis longtemps établis dans la région, et donc admettre pour les « Maures de l'intérieur » du vi^e^ siècle une double origine : certains auraient été originaires de la zone du *limes* (en particulier probablement une bonne part des hommes de Cusina), les autres seraient de véritables autochtones de la province.

Ce sont ces derniers, assurément les ancêtres principaux des hommes emmenés au vi^e^ siècle par Antalas et Iaudas, qui restent les plus mal connus au ive siècle. Mais malgré les tendances récentes de la recherche à nier leur existence, quelques indices permettent de retrouver des traces convaincantes de leur présence à cette époque.

b) Les Maures des provinces centrales de l'Afrique romaine

La lettre 199 de l'évêque d'Hippone qui vient d'être citée en est un premier témoignage, puisqu'elle évoque des tribus *reçues dans les frontières romaines.* Certes, saint Augustin ne donne, à propos de ces dernières, aucune indication géographique. On peut toutefois exclure la Maurétanie Césarienne, où le phénomène des Maures de l'intérieur était très ancien et n'aurait pas justifié son intérêt [89] . Il est plus logique de songer ici à un établissement en Mau-rétanie Sitifienne ou en Numidie, régions bien mieux connues de l'évêque d'Hippone et où l'événement pouvait sembler plus original. C'est un premier indice, mais il en est beaucoup d'autres, qui permettent soit d'identifier clairement, soit au moins d'entrevoir de telles tribus.

α) Les tribus identifiées

Les Mazaci

Un premier exemple, soupçonné depuis longtemps, a vu sa réalité récemment confirmée par une des nouvelles lettres de saint Augustin. L'évêque d'Hippone commence en effet cette épître par l'évocation d'un concile numide ainsi localisé [90] : *Pridie nonas Martias in Numidia apud Mazacos concilium Numidiarum episcoporum fuit.* La tournure employée pour désigner ce lieu de réunion, *apud Mazacos,* fait clairement référence à une communauté berbère, qui devait être siège d'évêché sans posséder de véritable cité [91] . De fait, on connaît dans les listes épiscopales de 411 et de 484 un évêché appelé *Ma-zacensis,* de toute évidence identique [92] . Il s'agissait vraisemblablement, comme l'ont déjà noté J. Desanges et S. Lancel, d'une « tribu christianisée, encore peu urbanisée au ve siècle de notre ère ». Son nom est en tout cas fort banal. L'ethnique *Mazaci* est en

effet étroitement apparenté au nom de *Mazices* qui servait à désigner, nous l'avons vu, plusieurs groupes maures du ive siècle [93] . Ammien Marcel-lin et Julius Honorius en évoquent un premier, en Maurétanie Césarienne. Un second, également déjà présenté *supra,* est signalé entre Tripolitaine et Cyrénaïque, au fond du golfe de la Grande Syrie, par *l'Expositio totius mundi et gentium* et par Philostorge. Un troisième enfin est attesté au ve siècle immédiatement à la frontière occidentale de l'Egypte, dans le désert libyen, d'où il s'élançait pour attaquer le monastère de Scété [94] . Cette diversité des *Mazices* ne peut réellement surprendre dans la mesure où leur nom semble bien avoir possédé, dès l'Antiquité, le sens générique que lui reconnaissent, sous la forme *Imazighen,* les Berbères modernes. Au vi^{e} siècle, Corippus fera d'ailleurs du mot *Mazax* un synonyme de *Maurus* [95] *.* Dans l'exemple cité par saint Augustin, l'élément le plus intéressant est la situation de ce quatrième groupe en Numidie. Certes, il s'agit ici de la Numidie ecclésiastique, puisqu'il est question d'un concile, ce qui élargit beaucoup les possibilités de localisation, du méridien de Tuc-ca à celui de Thabraca [96] . Mais même sans précision, l'évidence demeure : les *Mazaci* formaient un groupe berbère établi à l'intérieur d'une des provinces les plus romanisées, chistianisé et assez intégré aux structures romaines pour accueillir une réunion d'évêques, tout en conservant une organisation apparemment non civique, de type tribal.

Les Ucutamani

Aux confins de la Numidie et de la Maurétanie Sitifienne, à une trentaine de kilomètres seulement de Milev, existait une communauté aux traits assez semblables. Une inscription découverte au col de Fdoulès, récemment republiée par G. Camps, mentionne en effet, vraisemblablement au vi^{e} siècle, un roi d'une *gens* des *Ucutamani,* qui se

disait *Dei servus* et était certainement chrétien [97] . Or on connaît depuis longtemps, grâce aux listes épiscopales africaines, un évêque nommé Montanus *Cedamusensis*, attesté vers 484, qui eut pour prédécesseur probable Severianus *Ceramusensis*, mentionné en 411 et 418 [98] . Le rapprochement entre cet évêché et la *gens* des *Ucutamani* a été proposé dès 1955 par G. Camps [99] , qui leur associait aussi la *gens* des *Koidamousioi,* mentionnée par Ptolémée dans la même région, mais sur la rive gauche de l'Ampsaga [100] . Si les *Koida-mousioi,* malgré un léger écart, sont effectivement identiques aux *Ucutamani,* il semble légitime de conclure que la tribu existait aussi au ive siècle, et donc d'admettre que l'évêque *Cedamusensis* était le prélat d'une tribu berbère. Celle-ci, pour G. Camps ne serait en fait que l'élément central du grand peuple des *Kutâma,* souvent mentionné au Moyen Age, toujours dans le même secteur : la démonstration est convaincante car on sait que le « U » initial du mot *Ucutamani* n'est en fait qu'un préfixe indiquant le filiation en berbère ; quant au flottement d/t, il est extrêmement banal. Comme pour les *Mazaci,* et peut-être non loin de ces derniers, nous rencontrons donc ici un nouvel exemple de communauté maure de l'intérieur, christianisée dès avant 411 et certainement paisible tout en conservant son organisation traditionnelle.

Les Salassii

Dans la même région mais nettement en Numidie, ce groupe berbère devait posséder des caractéristiques similaires. On le connaît par une inscription découverte à El Ma el Abiod, près de Celtianis, à une trentaine de kilomètres au nord de Cirta [101] . Le texte est l'épitaphe d'un préfet de la *gens Salas(sum)*, que Ph. Leveau date d'une époque assez tardive, du iiie ou du ive siècle [102] . La tribu était connue de Ptolémée, qui la situait plutôt sur la rive gauche de l'Ampsaga, en Maurétanie [103] .

En fait, comme les *Koisamousioi/Ucutamani,* elle occupait probablement les deux rives du fleuve, ou avait au moins l'autorisation de circuler de l'une à l'autre. Sa situation religieuse est inconnue, mais la mention du préfet suffit à démontrer qu'elle était intégrée aux structures provinciales tout en conservant son originalité.

β) Les tribus d'identification possible ou incertaine

Tribus des montagnes septentrionales

A considérer ces deux derniers exemples, tous deux localisés dans la partie nord des provinces centrales, il est tentant de supposer l'existence de cas identiques dans des parties plus montagneuses encore et plus marginales des mêmes provinces. On songe ici en particulier aux montagnes de Khroumirie et des Mogods, au nord de la Proconsulaire, où les traces archéologiques de romanisation sont vraiment peu fréquentes. Certes, aucun texte ne signale au Bas-Empire de tribus dans ce secteur, mais il faut rappeler que J. Desanges a naguère proposé d'y situer les fameux Maures du mont Pappua évoqués par Pro-cope en 533 [104] . La description de ces montagnards repliés sur eux-mêmes dans un milieu difficile, si elle n'est pas uniquement une collection de clichés, laisse supposer une implantation très ancienne et une structure tribale ayant peu évolué depuis le Haut-Empire.

Des tribus au centre de la Byzacène ?

Est-il possible d'enrichir aussi le tableau en identifiant des tribus situées dans des régions plus favorisées ? Ch. Saumagne avait cru pouvoir le déduire de la célèbre « inscription des ethniques » trouvée à Car-thage [105] . Ce document très fragmentaire, et fort incomplet, est la copie d'un rescrit concernant les fournitures de céréales adressé par les empereurs Valentinien, Valens et Gratien, entre 367 et 375, à Isidorus,

préfet de l'annone d'Afrique. Il comporte, à la fin, une sorte d'annexe toponymique donnant une liste des communautés et des domaines soumis à l'impôt, mais qui est malheureusement la partie la plus lacunaire, connue seulement par une vingtaine de petits fragments. Ch. Saumagne, dont l'étude n'a pas encore été remplacée, a cru pourtant pouvoir distinguer trois catégories de terres dans cette annexe : les *fundi,* domaines impériaux ou privés, comme le *\fun\dus Arad[ita-nus],* facilement identifiable ; les cités, désignées par « une qualification ethnique », seul le nom de la communauté des contribuables apparaissant, comme les *Simittense[s],* de Simitthu (Chemtou) ou les *[Thu]burnic[enses]* de Thuburnica ; enfin, une troisième catégorie de terres imposables, présentée ainsi :

Pars territorii Th
Pars territorii Cap
Pars [te]*rritorii Titi*
[P]*ars* [ter]*ritorii Uff*
Pa[rs terri]torii Mu

Quatre autres noms, de la même catégorie, s'ajoutaient au moins à cette série [106] . Pour Ch. Saumagne, l'emploi du mot *territo-rium,* absent des deux autres listes, obligerait à identifier ici une nomenclature de territoires de tribus, soumises elles aussi à l'impôt foncier. Il propose donc de développer le dernier nom, abrégé comme les autres, semble-t-il, de manière volontaire par l'auteur du document, en *Mu(sulamiorum).* Et il suppose ensuite, pareillement, l'existence de *territoria Cynithiorum, Nybgeniorum* ou *Muthuniorum* (? ? ?), « vers Cillium, Thélepte et Capsa » [107] . Cette reconstruction nous semble extrêmement fragile. Comme Saumagne commençait lui-même par le signaler, mais sans l'admettre, des références à des cités connues conviendraient aussi bien, et même mieux, aux abréviations de l'inscription. *Th.* et *Cap.,* placées l'une après l'autre, se développeraient aisément, et logiquement, en *Theleptensis* et *Cap-sensis,* et derrière *Mu.* pourrait être restitué, par

exemple, *Muzucen*-sis, nom d'un évêché de la même province de Byzacène attesté en 411 et 484 [108] . *Titi.* et *Uff.* sont des débuts de toponymes plus mystérieux, mais aucun nom de tribu ne commence, à notre connaissance, par ces lettres. Tout le problème réside, en fait, dans le sens à donner au mot *territorium.* Or, comme Saumagne lui-même le reconnaissait, rien n'oblige, surtout au Bas-Empire, à en faire un mot réservé par l'administration aux questions indigènes [109] . On peut donc supposer que l'expression *pars territorii* était seulement attribuée à une catégorie particulière de cités, bénéficiant d'un statut fiscal spécial. Dans cette perspective, P. Salama, à partir des passages connus, pense que seules des cités de Byzacène étaient concernées, parce qu'elles étaient soumises à des prestations *limitis nomine,* c'est-à-dire des prélèvements directement affectés au ravitaillement de la frontière méridionale [110] . Même si tout est encore loin d'être clair, cette hypothèse nous semble convaincante et bien plus solide que le raisonnement aventureux de Saumagne.

La question des Musulames

L'historien français a cependant le mérite, dans l'article cité, de poser la question si souvent occultée du destin des Musulames au Bas-Empire [111] . Ce peuple était divisé en deux grands groupes. Le groupe occidental, établi au sud-ouest de la confédération cirtéenne, est encore mentionné par la *Table de Peutinger* au début du iiie siècle, au nord de la route Sitifis-Tadutti. Une inscription de Tipasa évoque, également au iiie siècle, la guerre menée par un procurateur de Maurétanie Césarienne contre des *Musulamii* qui devaient appartenir au même ensemble. Les *Musulani,* cités aux côtés des *Tingi-tani* et des *Caesarienses* par le *Liber Generationis*, dont l'information est antérieure à 235, étaient aussi probablement les mêmes [112] . En fait, cette fraction, souvent oubliée

des historiens, occupait peut-être des terres qui se trouvaient des deux côtés de la limite administrative entre la Numidie et le future Maurétanie Sitifienne. Mais on ignore ce qu'elle devint au Bas-Empire.

Le groupe oriental, le plus important et le plus célèbre, vit son territoire délimité sous Trajan, des environs de Madaure, au nord, jusqu'à la région de Théveste, au sud [113]. Après l'inscription datée de 138 du *saltus Beguensis,* localisé *[in] territorio Musu(la)miorum* [114], aucun document sûr n'atteste son existence, et on a souvent implicitement admis, de ce fait, sa disparition [115]. Pourtant son territoire apparaît, jusqu'à la fin de l'Antiquité, très peu urbanisé. Les cartes archéologiques révèlent une singulière absence de cités et même une relative pauvreté des ruines chrétiennes tout le long de l'axe Ma-daure-Ammaedara [116]. Certes, il est légitime de supposer que la confédération musulame a connu, à partir de l'époque de Trajan, un important phénomène de sédentarisation, à la faveur duquel beaucoup de ses membres ont peu à peu constitué des communautés villageoises. Mais peut-on en déduire la disparition pure et simple de toutes les tribus musulames ?

Les sources manquent pour oser affirmer quoi que ce soit sur ce sujet. Nous voudrions, cependant, rappeler ici le contenu fort troublant d'une inscription de Madaure, jadis publiée par P. Monceaux [117], et qui a été depuis souvent oubliée :

[In h]uc tumu<mu>lu [duo f]ratres posit(i)
[Theod]orus diaconus [vix]it annis XXXVII
et F(austi)nus vixit annis...
a Mauris occ(isi) (e)t d<i>epositi Kale(n)das juli[as]

D'époque évidemment chrétienne puisque Theodorus était diacre, cette inscription a été datée par P. Monceaux « de la seconde moitié du ive ou des premières années du ve siècle » [118]. Ce savant, à qui l'intérêt de la formule *a Mauris occisi* n'avait pas échappé, a voulu y voir un témoignage d'« une incursion [à Madaure] des barbares de Maurétanie, une de ces

razzias qui ramenaient périodiquement vers le riche pays numide les incorrigibles pillards des tribus maures » [119] . Cette interprétation se fonde sur le sens traditionnel du nom *Mauri,* compris ici comme celui des Berbères de Maurétanie. Mais, comme nous l'avons vu, le terme désignait aussi, au Bas-Empire, tous les indigènes africains non romanisés, qu'ils soient originaires de Maurétanie ou de Tripolitaine : le raisonnement de P. Monceaux s'avère donc très fragile. Il l'est d'autant plus qu'on imagine fort mal, au temps de saint Augustin, des tribus mauréta-niennes capables de pénétrer en Proconsulaire [120] . Dès lors, si l'on admet la datation proposée, que Gsell n'avait pas contredite et que l'autorité de l'éditeur en matière d'inscriptions chrétiennes ne permet guère, faute d'un nouvel examen de la pierre, de contester, deux interprétations restent possibles. Le décès des deux frères a d'abord pu se produire lors d'un voyage dans une région éloignée de Maurétanie ou du *limes* méridional, et les corps ont été ensuite rapatriés dans ce qui aurait été leur cité d'origine, Madaure. Cependant, si de tels transferts sont attestés dans l'Afrique romaine, on remarque que les épitaphes mentionnent alors, le plus souvent, l'éloignement du lieu du décès [121] . Ici, la formule funéraire est courte et brutale, presque banale. On peut donc se demander si les Maures assassins des deux frères n'étaient pas plutôt des gens bien connus des habitants de Madaure, et plus précisément des montagnards de l'ancien pays musulame. Il n'est évidemment nul besoin de reconstituer derrière ce crime une insurrection locale ou une descente brutale de hordes tribales sur Madaure. Les deux frères ont pu simplement être assassinés sur une route de campagne de la région par de simples brigands. Le fait intéressant pour nous est qu'on ait appelé ceux-ci des *Maures.* L'emploi de ce mot suppose en effet de la part des citadins de Madaure une réelle conscience de l'existence d'une différence de nature et de civilisation

entre eux-mêmes et certains de leurs voisins des campagnes ou des montagnes.

Si l'inscription se rapporte à une affaire locale, nous aurions donc ici un témoignage capital en faveur du maintien de communautés de tradition berbère au cœur de l'Afrique romaine, et probablement en pays musulame. Les sources du vi^e^ siècle ne permettent cependant pas de reconstituer le destin de ces groupes, probablement parce qu'ils ne participèrent pas aux grandes insurrections des années 530-540.

γ) Les Maures de l'Aurès et du sud-ouest de la Byzacène

Tous les groupes maures qui viennent d'être identifiés ont pu se maintenir jusqu'au vi^e^ siècle, mais l'examen des textes de Corippe et de Procope n'a pas permis d'en retrouver avec certitude un seul qui soit explicitement mêlé aux événements de la fin du royaume vandale et de la reconquête byzantine. Les trois grands chefs de l'intérieur à cette époque, Antalas, Cusina et Iaudas commandaient des populations établies dans le sud-ouest de la Byzacène et dans l'Aurès. Or, par un paradoxe qu'il faudra nécessairement expliquer, les sources des iiie et ive siècles ne livrent que peu d'indices sur l'existence de communautés maures dans ces régions. Trois témoignages peuvent cependant être cités, qui suffisent à démontrer qu'ici aussi la romanisation fut loin d'être absolue.

L'Aurès

Le premier se situe dans l'Aurès, et reste mal daté. Il s'agit d'une stèle trouvée à Sfaia Chak el Doud, au cœur du massif, sur le méridien de Timgad. Elle porte, à côté de la représentation d'un personnage dont la tête est entourée des lettres *D.M.S.A.*, le texte suivant [122] :

Gerrasusu/ <be>vet(e)ranus/ ex pr(a)efec/to g(entis)/

Vixit an(n)is/ LXXX merit/a fili redi/derunt

Les éditeurs, hésitant sur la lettre qui figure après le titre d'*ex praefectus,* avaient cru possible une référence à un préfet de cohorte. Ainsi que l'a remarqué Ph. Leveau, cette hypothèse est très fragile : « on aurait [dans ce cas] selon toute vraisemblance le nom de l'unité, et le mort porterait les *tria nomina »,* comme dans d'autres exemples bien connus [123] . Il faut donc comprendre qu'il s'agit ici d'un préfet de tribu, certainement d'origine berbère d'après son nom, ce qui date l'inscription du iiie ou du ive siècle : les préfets indigènes paraissent en effet inconnus au Haut-Empire [124] , et l'époque de *Gerrasusu* ne peut non plus être très tardive, en raison du formulaire et de l'absence de tout signe de christianisation. Or, la présence et le titre de ce personnage constituent un indice du maintien du phénomène tribal dans l'Aurès après le Haut-Empire et avant l'invasion vandale, car on imagine mal qu'il ait été préfet d'un peuple qui lui était étranger : tous les exemples de préfets indigènes que nous connaissons avec quelques détails étaient issus de la tribu qu'ils étaient chargés de commander [125] . L'épitaphe de Gerrasusu jette ainsi une lueur sur les ancêtres des Maures que commanda plus tard l'*imperator* Masties.

Les Musuni

Plus à l'est, en Byzacène, une série de trois inscriptions établit aussi le maintien d'une présence tribale encore au milieu du iiie siècle entre Cillium et Thélepte. Deux de ces documents sont des dédicaces d'époque sévérienne. La première est adressée à Septime Sévère et Caracalla :

Impp Augg/ L(ucio) Septimio/ Severo Per/tinaci Aug(usto)/ et M(arco) Aurel/io Antoni/no Aug(usto), aram gens/ Musunior(um)/ Regianorum/ curante/ Thululem/ Fu(a)e, flami/nem Augg/, d(edit) d(edicavit) [ou d(ecreto) d(ecurionum)] p(ecunia) p(ublica) [126] .

La seconde s'adressait à Géta, mais a été évidemment martelée [127] :

Numini/ [P. Septimi/ Getae, nobil(issimi)/ Caes(aris), principis/ iuven-tutis, fili/] Imp(eratoris) Caes(aris) L(ucii) Sep/timi Severi pii/ Pertina-cis/ Aug(usti) Arabici/ Adiabeni(ci) Par(thici)/ max(imi), fratr(is)/ Imp (eratoris) Caes(aris) M(arci) Au/relli Anto/nini Aug(usti) pii/ felicis princi/pis iuventutis/, Gen(s) Regiano/(rum) (f)ecerunt/.

Ces deux textes, à dater entre 200 et 209, émanent indiscutablement d'une tribu berbère. Le mot *gens* ne laisse aucun doute à ce sujet, surtout quand il est, comme ici, accolé à un ethnique déjà connu. Pline l'Ancien cite en effet parmi les *nationes* d'Afrique, après les *Vamacures* proches de Timgad et les *Cinithi* voisins de Gightis, des *Musuni* probablement identiques [128]. Plus tard, et avec plus de précision, Ptolémée place des *Mousounoi* au sud des *Mididioi* [129], nécessairement en Byzacène puisque ce nom renvoie soit à la ville de Mididi au sud-ouest de Mactar, soit plus vraisemblablement à la *fa-milia Medid,* connue par une inscription elle aussi découverte entre Cillium et Thélepte [130]. Enfin, en même temps que les *Musulames,* les *Musuni* ont probablement été placés à un moment du IIe siècle, selon une hypothèse de restitution épigraphique récente, sous l'autorité d'un préfet de tribu [131]. Or ce vieux peuple berbère, toujours conscient de sa spécificité, existait encore, et apparemment avec plus d'autonomie qu'autrefois, au milieu du iiie siècle, comme le prouve la troisième inscription, à dater entre 238 et 244 [132] :

Imp(eratori) Cais(ari)/ M(arco) Anto/nio Gordi/ano pio feli/ci Aug(us-to) et/ Tranquil/linae Aug(ustae) ux/ori (e)ius/, Gens Mus(uniorum)/ Reg(ianorum) fec(erunt) et/ dedicaver(unt)/.

A cette époque, la romanisation de la Byzacène était pourtant à son apogée, et la production d'huile connaissait une expansion sans précédent, en particulier dans cette région du sud-ouest de la province. Le maintien des *Musuni* prouve que ces phénomènes n'entraînaient pas automatiquement la détribalisation des indigènes [133]. Dès lors, si ici vers 240 une *gens* continuait à vivre, tout autorise à penser qu'encore

plus au sud la même réalité devait se rencontrer, et que dans les deux cas le ive siècle ne dut peut-être pas changer grand-chose.

Les alliés de Gildon

C'est ce que suggère précisément notre dernier indice, lié à un événement célèbre de la fin du ive siècle. Lorsque Gildon, comte d'Afrique, rompit avec le gouvernement d'Honorius et eut à affronter, pour cette raison, un corps expéditionnaire impérial commandé par son propre frère, Mascezel, il réunit au printemps 398 une grande armée pour défendre sa cause. Or, à côté des troupes romaines régulières de l'armée d'Afrique, celle-ci comprit selon Orose une *barbarorum magna multitudo* [134] . On a souvent voulu voir dans cette masse barbare des tribus de Maurétanie attachées par un lien clientélaire à la personne de Gildon et engagées, à sa suite, dans un grand soulèvement indigène. Le comte d'Afrique était en effet issu d'une famille princière de Césarienne, et son autre frère Firmus s'était rendu célèbre, au début des années 370, par sa révolte contre Rome. Mais, comme nous avons essayé de le montrer dans une autre étude [135] , Gildon n'apparaît l'héritier de Firmus, et plus loin-tainement encore de Juba et de Jugurtha, que dans l'œuvre très partiale du poète Claudien. En réalité, dès les années 370, il s'était résolument engagé dans une carrière romaine, et il n'avait eu de cesse, ensuite, de chercher à s'intégrer à la haute aristocratie impériale, en mariant par exemple sa fille au neveu de l'impératrice Flacilla, femme de Théodose. Sa révolte, qui ne fut d'ailleurs selon Zosime qu'une négation de l'autorité d'Honorius au profit d'une reconnaissance de celle d'Arcadius, n'a donc absolument rien d'une insurrection berbère, et ne peut surtout pas être assimilée à une révolte mau-rétanienne qui continuerait celle de Firmus. Pour ces raisons, il paraît plus logique d'identifier la « multitude barbare » qui l'accompagnait au printemps

398 à un ensemble de troupes auxiliaires et fédérées, composé de tribus liées à Rome par un traité et mobilisées par le personnage chargé normalement de cette tâche, le comte d'Afrique. Or les mouvements de Gildon dans cette campagne de 398 permettent de localiser approximativement les tribus en question. Gildon fut en effet vaincu au bord de l'Ardalio, une rivière dont la vallée se situait entre Théveste et Ammaedara. Selon Zosime, Mascezel, qui avait dès son débarquement foncé vers lui, le surprit ici « à l'improviste » [136] . Gildon, tout puissant à Cartilage et qui ne pouvait ignorer la menace d'une invasion, n'avait de toute évidence quitté cette ville que pour des raisons stratégiques. Il s'était vraisemblablement rendu dans la région de Théveste, ville-carrefour où convergeaient toutes les voies romaines de Numidie méridionale et du sud-ouest de la Byzacène, et d'où partait la plus grande route vers Carthage, pour y réunir les troupes qu'il avait mobilisées. Les unités romaines, outre celles qui suivaient le comte en permanence, durent arriver de Numidie. Si le camp de Lambèse n'avait plus alors l'importance qu'il détenait encore au iiie siècle, il est probable en effet qu'il abritait encore, avec d'autres camps voisins, des unités du *comitatus.* Théveste était un point de convergence nécessaire pour ces soldats, mais Gildon aurait pu aussi bien les attendre à Carthage, d'où il aurait aussi mieux fait face à un débarquement. Sa présence dans la région devait donc être due surtout à la nécessité de présider en personne à la concentration des tribus alliées. Si cette hypothèse est juste, il devient dès lors logique de situer ces Maures dans un rayon plus ou moins large autour de la ville et à proximité des routes qui y menaient : le long du *limes* méridional de Numidie et de Byza-cène, de Tobna au Djérid, mais aussi dans l'Aurès, les Némencha, et le sud-ouest de la Byzacène, c'est-à-dire exactement là où Iaudas, Antalas et Cusina, un peu plus d'un siècle après seulement, firent parler d'eux [137] .

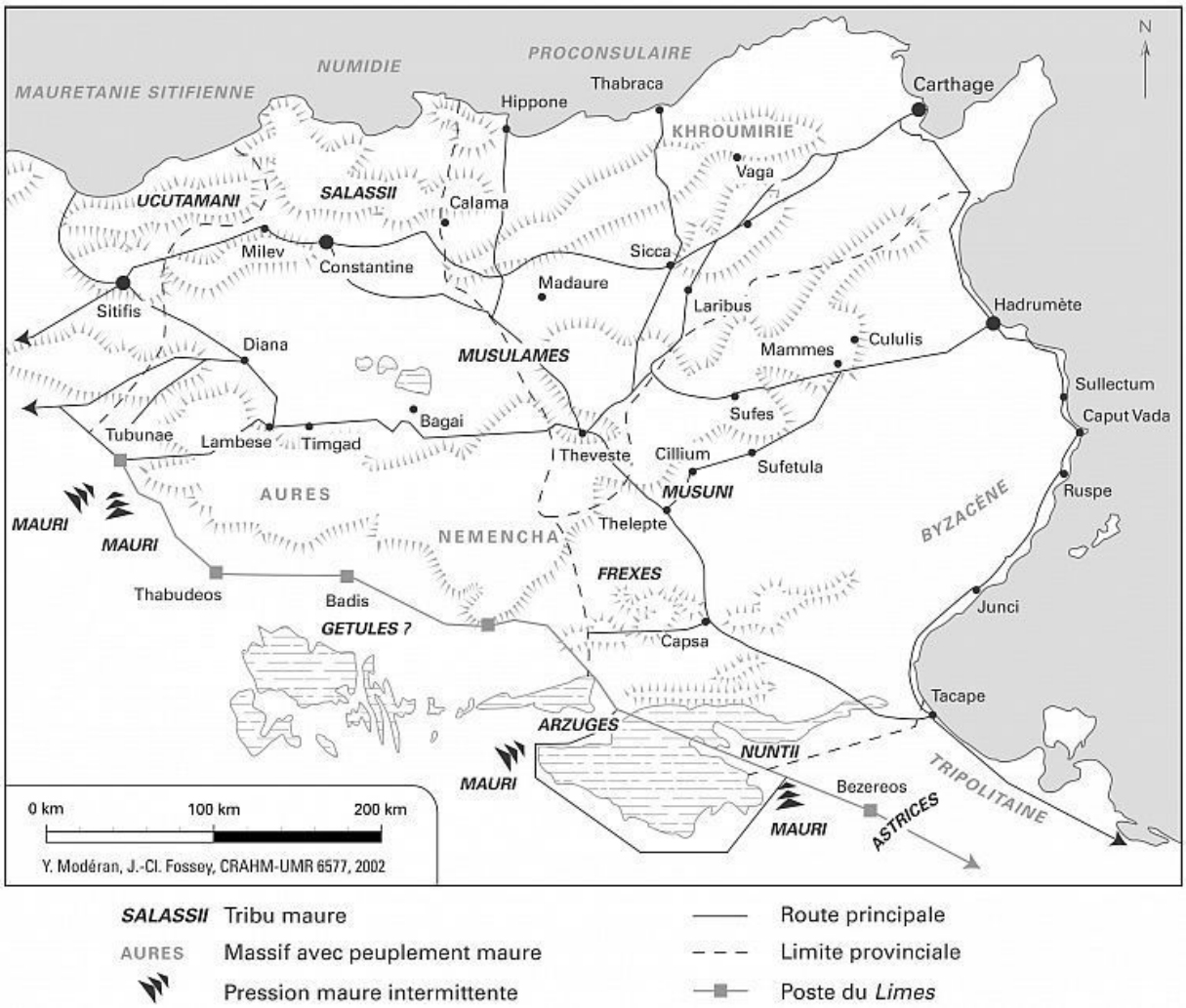

Carte 15 - Les Maures de l'intérieur et des marges des provinces centrales de l'Afrique romaine au Bas-Empire (iiie-ve siècle).

Certes, ces régions n'ont jamais été abandonnées de Rome au Bas-Empire, et les traces de christianisation y sont même parfois très nombreuses. Mais, comme nous le montrerons plus loin en analysant les fondements de l'identité maure dans l'Antiquité tardive [138], ces phénomènes n'impliquent pas nécessairement la disparition des structures tribales, pas plus que l'absence totale de révoltes qui semble les avoir accompagnés du iie au ve siècle. Il faut se souvenir ici de la leçon tirée de l'étude de l'œuvre de Julius Honorius : les tribus qui subsistaient dans les provinces centrales de l'Afrique romaine étaient de

petites communautés, et des communautés obligatoirement paisibles, en tout cas bien contrôlées. Il n'y a, de ce fait, guère lieu de s'étonner du silence presque total des sources à leur égard.

Cette première exploration de ce que S. Lancel a appelé « la face d'ombre » [139] de l'Afrique de saint Augustin se révèle ainsi d'une richesse insoupçonnée, puisque à proximité des frontières méridionales de Byzacène et de Numidie, et surtout nettement à l'intérieur de ces deux provinces, c'est en tout plus d'une dizaine de communautés tribales maures dont les sources écrites attestent de la présence sûre ou probable au ive siècle [140] . Même si peu d'entre elles ont pu jusqu'à présent être mises en relation avec les grands groupements dirigés au vi^{e} siècle par Antalas, Cusina et Iaudas, un simple inventaire fondé sur les seules sources écrites permet déjà ainsi de démontrer la réalité d'un phénomène que la recherche récente avait tendance à occulter. Un tel dénombrement ne peut cependant suffire à la compréhension de ce phénomène, ni même à en mesurer toute l'importance : il reste, et c'est l'essentiel, à définir la place que tenaient les tribus dans le système provincial et la société de l'Afrique romaine du Bas-Empire.

B) - LE STATUT DES MAURES DE L'INTERIEUR AU ive SIECLE

L'empire romain s'est toujours voulu universel, et avec la conversion de Constantin et la mission nouvelle dont se sentirent investis les empereurs, cette prétention à l'universalité ne fit que s'amplifier. Théoriquement, toutes les tribus maures avec lesquelles Rome était en contact officiellement devaient donc être considérées comme soumises et posséder un statut, qu'elles aient occupé un territoire interne aux

provinces ou qu'elles aient été voisines du *limes* : d'un point de vue juridique et politique, celles qui résistaient et échappaient au contrôle étaient simplement ignorées. Nous verrons toutefois que dans le cas de certains groupes de l'intérieur des provinces, des communautés pouvaient avoir conservé une organisation tribale sans que celle-ci soit juridiquement prise en compte, ce qui justifiera une division de cette section en deux parties.

1) Les tribus « officielles »

a) Princes et préfets : l'évolution des distinctions du Haut-Empire

La documentation du Haut-Empire permet de distinguer deux principaux types de statut concédés aux communautés maures reconnues officiellement [141]. D'une part, celui des tribus pourvues d'un *praefectus* nommé par l'empereur, le plus souvent un officier romain de rang équestre, qui exerçait un contrôle direct sur les Maures à la tête desquels il était placé : c'étaient toujours des tribus de l'intérieur, du moins à en croire les exemples connus [142]. D'autre part, le statut des tribus qui conservaient un chef coutumier, investi ou tout au moins reconnu par Rome, le *princeps gentis* [143] : il s'agissait alors aussi bien de dirigeants de groupes de l'intérieur des provinces, comme Florus, fils de Labaeonis, prince de la tribu des *Saboides* attesté en 195 près de Cirta [144], que de chefs de groupes frontaliers comme Aurelius Canartha, *princeps constitutus* des Baquates en 180 [145]. Dans tous les cas, comme l'a montré M. Bénabou [146], avec un préfet ou un *princeps,* les tribus concernées formaient des organismes reconnus, dotés de la personnalité juridique, d'une autonomie religieuse, et d'un droit propre, un *jus gentis* protégé par les Romains : attitude prévisible pour ce qui

concernait les tribus des frontières, officiellement vassales mais pratiquement autonomes, mais qui s'appliquait aussi aux tribus de l'intérieur comme l'a bien montré, en Maurétanie Tingitane, l'exemple des *Zegrenses* connu par la Table de Banasa [147] .

Que devint ce système au Bas-Empire ? Nous pouvons, pour esquisser une réponse à cette question, repartir de la lettre adressée en 420 par saint Augustin à Hésychius de Salone. Dans ce texte, l'évêque d'Hippone affirme que des groupes à l'origine extérieurs à l'Empire et qui avaient leurs propres rois *(reges suos)* étaient reçus, une fois « pacifiés », *in finibus romanis* et placés alors sous l'autorité de préfets nommés par les Romains [148] . La phrase pourrait laisser croire qu'il n'existait plus, à l'intérieur des provinces, que des tribus pourvues de préfets. Mais Augustin ne cherche nullement ici à énoncer un principe général de droit public : il n'évoque qu'un exemple précis, qui concernait des tribus apparemment jusque-là belliqueuses et que l'on ne pensait pouvoir contrôler efficacement qu'en les déportant et en les plaçant sous administration directe. Au contraire, le dossier de la révolte de Firmus en Maurétanie Césarienne prouve qu'à la même époque des tribus de l'intérieur avaient conservé sans difficulté leurs chefs propres : Nubel, « sorte de *regu-lus* » chez les Maures, ou Belles, défini par Ammien Marcellin comme *princeps Mazicum,* en fournissent deux bons exemples [149] . Dans les provinces centrales, nous manquons d'informations précises, mais une constitution impériale d'Arcadius et Honorius, datée du 22 juillet 405 et adressée au proconsul d'Afrique Diotimus, laisse deviner la même permanence [150] :

> Les deux Augustes à Diotimus, proconsul d'Afrique : c'est notre volonté que l'ancienne coutume soit observée dans les affaires qui viennent en appel, en ajoutant ceci : si, à un moment, un appel est in-terjecté par les « gentiles » ou par leurs préfets, il faudra selon la coutume attendre l'examen sacré, c'est-à-dire que le proconsul en connaîtra.

Comme l'a remarqué C. Lepelley [151], cette loi, en distinguant les appels portés par les *gentiles* eux-mêmes de ceux portés par des préfets, laisse deviner l'existence de deux catégories de tribus : celles qui avaient un préfet, et celles qui étaient régies par « leur roitelet, leur chef coutumier, selon leurs institutions et leur droit traditionnel » [152]. Cet historien estime même qu'en réalité les tribus pourvues d'un préfet devaient être les moins nombreuses, tout au moins dans la partie orientale de l'Afrique. Comme la lettre à Hésychius de Sa-lone le montrerait clairement, le régime de la préfecture ne s'appliquerait en effet qu'aux tribus rebelles et récemment pacifiées, évidemment rares dans ces provinces, les plus romanisées. Cette interprétation se fonde sur une définition très stricte de la notion de préfecture de tribu, qui n'aurait pas changé depuis le Haut-Empire. Pour C. Lepelley, le préfet restait au Bas-Empire un agent de tutelle instituant une administration directe par Rome, et supprimant la faculté pour une communauté de se régir elle-même. Sa nomination, « en contradiction avec le principe habituel de l'administration romaine consistant à laisser aux collectivités locales le soin de leurs affaires propres », aurait été donc exceptionnelle. Le préfet, normalement un officier romain, pouvait éventuellement être un Maure possédant la confiance des autorités, concède C. Lepelley, mais cela ne changeait rien à la nature de la préfecture. En arguant de cette démonstration et d'une manière plus catégorique, D. Lengrand n'a pas hésité récemment à affirmer qu'en fait, jusqu'à l'époque byzantine, une profonde différence, lourde de conséquences pour les communautés concernées, s'était maintenue entre les préfets de tribus, agents d'une tutelle romaine, et les chefs investis ou reconnus par l'Empire, beaucoup plus autonomes [153]. Or, comme Ph. Leveau l'avait déjà nettement suggéré il y a plus de vingt ans [154], nous pensons au contraire que les deux statuts ne cessèrent à

partir du ive siècle de se rapprocher, pour finir par quasiment se confondre.

b) Le témoignage de saint Augustin

Le premier indice en faveur de cette interprétation se trouve dans le texte même de la lettre de saint Augustin déjà citée. Un détail en a été, en effet, le plus souvent oublié. Après avoir expliqué comment un petit nombre de tribus, « qui étaient païennes », ont été récemment pacifiées, admises dans l'Empire et placées sous l'autorité de préfets, Augustin ajoute : *et illi ipsi eorum praefecti christiani coe-perunt* [155] . Cette phrase est sans équivoque : « leurs préfets eux-mêmes devinrent chrétiens », ce qui implique qu'ils ne l'étaient pas jusque-là. Or, depuis 399, le paganisme était totalement interdit en Afrique romaine [156] : on imagine mal, dans ces conditions, que les autorités impériales aient pu, vers 420, nommer systématiquement des officiers romains païens à la tête de tribus pour les contraindre ensuite à se convertir ! De toute évidence, les préfets évoqués par l'évêque d'Hippone étaient eux-mêmes des Maures, probablement issus de ces tribus et choisis en fonction à la fois de leur prestige dans celles-ci et de la sincérité de leur soumission à Rome.

Ce n'était certainement pas une attitude nouvelle de l'administration romaine. Malgré ce qui en est souvent dit, un épisode de la guerre de Firmus en Maurétanie Césarienne dans les années 370 permet en effet un rapprochement. Selon Ammien Marcellin, le général Théodose, après avoir obtenu leur soumission, « mit avec la plus grande sagesse à la tête des tribus dont il traversait les terres des préfets à la fidélité éprouvée (*apposuit fidei compertae praefec*-tos) » [157] . Cette précision sur la fidélité des préfets serait très étrange si Ammien songeait à des officiers romains. Il y eut certes quelques défections dans le camp impérial, mais

l'expression, avec l'allusion à la *fides,* se comprend bien mieux si on la rapporte à des notables indigènes originaires des tribus rencontrées et qui étaient connus pour leur loyalisme. Un autre exemple de tels personnages nous est vraisemblablement fourni par l'épitaphe du préfet des *Salassii* de Numi-die : on ignore son nom, mais le lieu et l'aspect de la sépulture sont clairement, selon H. G. Pflaum, ceux d'un chef de tribu qui portait le titre de *praefectus* [158] . Dans ce cas comme dans celui évoqué par saint Augustin, la nomination d'un préfet s'assimilait donc plutôt à l'investiture, à la tête d'une tribu, d'un chef d'un genre original : frère de race de ses administrés et placé à leur tête non par hérédité ou désignation populaire, mais par la volonté de Rome dont il devenait l'agent et le représentant. L'institution, à un moment que nous ne pouvons préciser mais qui doit se situer au iiie siècle comme l'a pressenti M. Bénabou [159] , dut ainsi évoluer dans un sens dont on perçoit aisément le double avantage. Aux yeux des Romains, pour qui la nature juridique de la fonction ne changeait probablement pas, le préfet était nommé pour représenter le pouvoir impérial et administrer en son nom la tribu ; en revanche, aux yeux des Maures, la même fonction n'était plus nécessairement interprétée comme une atteinte à l'autonomie tribale, le préfet issu de la *gens* et certainement un de ses notables traditionnels pouvant passer pour un chef coutumier. Par cette adaptation d'une très ancienne institution, l'Empire prouvait simplement son réalisme et son pragmatisme dans le traitement des « affaires indigènes ». Cette hypothèse, nous l'avons signalé, était déjà celle de Ph. Leveau, qui avançait que le titre de préfet de tribu au Bas-Empire pouvait finalement être « à peu près synonyme de *princeps gentis* au Haut-Empire » [160] . Il suggérait, pour le vérifier, une enquête sur les insignes remis par Rome aux chefs de tribus et aux préfets. L'intuition

s'avère, nous allons essayer de le montrer maintenant, parfaitement judicieuse.

c) Les insignes des préfets et des chefs de tribus au Bas-Empire

La première pièce de ce dossier, qui n'a jamais fait l'objet d'une étude systématique [161], est un bref passage du commentaire de Ser-vius Honoratus sur *l'Enéide.* Au milieu du livre IV du poème, apprenant qu'Enée s'attarde auprès de Didon, Jupiter envoie Mercure ordonner au héros de reprendre la mer. Virgile, à cette occasion, décrit les préparatifs du messager des dieux, et il précise : *tum virgam capit* [162]. Ce mot *virga,* qui désigne une baguette plutôt qu'un bâton, retient longuement Servius. L'érudit évoque d'abord toutes les fonctions de la *virga* de Mercure, qu'il définit comme un caducée. Puis il élargit son propos à tous les types de baguettes officielles : le caducée était porté par les *legati pacis* à l'époque républicaine selon Tite-Live ; la *virga* était aussi un insigne de pouvoir *(insigne potestatis)* pour les magistrats et les devins ; enfin, « aujourd'hui » les concours d'athlètes et les combats de gladiateurs sont interrompus par la *virga* et, ajoute-t-il, « les préfets des tribus maures *(praefecti gentium Maurorum),* à leur nomination, reçoivent la virga et la portent » [163]. Cette dernière remarque, unique dans les sources antiques, est d'autant plus précieuse qu'elle provient d'un contemporain de saint Augustin. La chronologie de Servius a été, en effet, précisée récemment par L. Holtz, qui situe « le début de son enseignement un peu après les années 400 », soit à peu près au moment où saint Augustin écrivait sa lettre à Hésychius de Salone [164]. Certes, on sait que Servius a mis à profit une bibliothèque immense, et qu'il a donné des informations extraites d'ouvrages parfois très anciens. Mais son allusion aux préfets est exceptionnellement dépourvue des

références littéraires qui accompagnent habituellement ses commentaires, et elle figure à la suite d'une phrase commençant par *hodie,* qu'elle semble prolonger. Le détail pourrait donc ici être emprunté aux réalités de l'époque de Servius. Comme le mot *Maurus* avait acquis alors un sens très large, on peut admettre aussi que la cérémonie de remise de la *virga* était à cette époque un usage normal dans la totalité de l'Afrique romaine.

Quel était exactement cet insigne ? Le texte précise qu'il était remis au moment de la nomination des préfets, et que ceux-ci le portaient : c'était donc évidemment un symbole de leur pouvoir. On serait de ce fait tenté de l'assimiler à une sorte de sceptre, mais qui était allongé et effilé. Tous les exemples donnés par Servius montrent en effet qu'il emploie à dessein le mot *virga* pour son sens exact : une baguette, comme celle de Mercure, ou comme l'*insigne potestatis* des magistrats. Cette dernière expression est intéressante parce qu'elle renvoie probablement à un symbole romain classique : on appelait aussi *virgae* les faiceaux des licteurs qui précédaient les magistrats, si souvent que le terme devint chez les poètes un synonyme de *fasces* [165] . Tout ceci définit donc clairement un objet banal pour les Romains, et qui était apparemment aussi d'origine romaine, ce qui ne peut surprendre puisque le préfet était un agent de l'empereur, chargé de le représenter à la tête de la tribu. Une étran-geté demeure cependant. Comme l'écrit C. Lepelley, le préfet, en droit public romain, n'était qu'un « fonctionnaire délégué, dépourvu du caractère de magistrat » [166] . Il n'avait donc, théoriquement, pas droit aux insignes de fonction habituellement associés aux magistratures. Aucun texte concernant la préfecture de cité sous la République ou surtout la préfecture de tribu au Haut-Empire ne signale ainsi de symboles de cette charge. La remise de la *virga* aux

préfets de tribus semble, dans cette perspective, constituer une réelle anomalie du Bas-Empire.

Pour comprendre l'origine de cette anomalie, il nous faut examiner ce qu'était à la même époque la situation des chefs de tribus investis par Rome. Un célèbre texte de Procope, déjà plusieurs fois évoqué, constitue ici le document essentiel. C'est un extrait de la *Guerre vandale* qui raconte le premier contact entre des chefs berbères et Bélisaire, général en chef de l'armée de reconquête envoyée par Justinien en Afrique en 533 [167] :

> Tous ceux qui commandaient à des Maures en Maurétanie, en Numidie et en Byzacène envoyèrent des ambassadeurs à Bélisaire, disant qu'ils étaient les esclaves de l'empereur, et ils promirent d'être ses alliés. Il y en eut aussi qui donnèrent même leurs enfants comme gages de leur promesse et qui demandèrent que Bélisaire leur fasse parvenir les insignes de leur pouvoir, selon l'ancienne coutume. Car c'était la coutume que personne ne commandât à des Maures, fût-ce un ennemi des Romains, avant que l'empereur des Romains ne lui eût remis les insignes de commandement. Or ils avaient reçu ces insignes des Vandales, mais ils n'estimaient pas que leur pouvoir était solide. Ces insignes sont une baguette (rabdos) d'argent dorée, une coiffure (pilos) en argent qui ne couvre pas toute la tête mais est comme une couronne (stephanos) soutenue de tous côtés par des bandes d'argent, un petit manteau (tribônion) blanc qui s'attache sur l'épaule droite avec une agrafe en or, de même forme qu'une chlamyde thessalienne, une tunique (chitôn) blanche avec des broderies [ou des peintures], une chaussure dorée. Et Bélisaire leur envoya ces choses et fit présent à chacun d'entre eux de beaucoup d'argent.

Cette cérémonie se déroula vers le mois de novembre 533, avant la défaite définitive du roi vandale Gélimer, mais après une première grande victoire des Grecs et la reprise de Carthage. La démarche des chefs maures s'expliquait donc aisément. Bélisaire se posait en restaurateur de l'Empire, et il fallait trouver un accord avec lui, ce qui fut facilement réalisé car, de son côté, le général romain craignait une contre-attaque de Gélimer qui s'appuyerait sur une alliance maure [168]. Selon Procope, il y eut, en fait, deux types d'accords : tous les chefs présents reconnurent l'autorité romaine et promirent leur alliance,

mais certains, en plus, participèrent à une remise d'insignes demandés expressément au général. Or, ce type de cérémonie avait déjà été pratiqué, apparemment avec les chefs des mêmes tribus, au temps des Vandales. Mais l'origine du rite était encore plus ancienne. Procope parle en effet d'une coutume qui liait les Maures à *l'empereur des Romains* : cela ne peut que renvoyer au Bas-Empire, à une époque antérieure à l'invasion vandale de 429. Le texte conduit donc à admettre un phénomène de continuité institutionnelle du ive au vi^e^ siècle, en lui-même peu surprenant : l'organisation administrative des provinces romaines et les institutions des cités n'avaient, pareillement, pas disparu sous Genséric et ses succes-seurs [169] . Le témoignage de l'historien grec, qui est un témoin direct des faits qu'il rapporte puisqu'il était l'assesseur de Bélisaire dans l'expédition africaine, établit donc formellement qu'à l'époque de saint Augustin des chefs de Maurétanie, de Numidie et de Byzacène recevaient des autorités romaines une panoplie d'insignes. Aux yeux des Maures, la réception de ces insignes constituait une coutume, ou même une loi selon le sens donné au mot *nomos* [170] , qui habilitait véritablement un chef à exercer son pouvoir sur sa tribu : c'était donc un acte fondateur de légitimité. Cependant, Procope ne dit rien sur l'intérêt des Romains dans l'affaire, et il semble suggérer que Béli-saire ne fit, au fond, que satisfaire un caprice de barbares en envoyant les insignes demandés. Cette présentation peut se comprendre, nous le verrons, par sa volonté de nier tout engagement formel des Byzantins auprès des Maures qui aurait pu ensuite justifier la révolte de ces derniers [171] . Mais elle a pour effet de laisser subsister un doute sur le sens et l'origine de la cérémonie avant la conquête vandale : l'Empire choisissait-il les chefs investis et en faisait-il ainsi ses délégués, ou se contentait-il de reconnaître un état de fait en affirmant une suzeraineté de principe ? L'analyse des insignes

eux-mêmes peut seule ici apporter une réponse : s'ils sont d'origine romaine, c'est la première hypothèse qui devrait s'imposer. S'ils sont au contraire d'origine berbère, il faudrait privilégier la seconde.

Le texte de Procope s'avère, sur ce point, d'abord déconcertant par son vocabulaire : plusieurs des objets décrits semblent en effet prestigieux par leurs matériaux, mais sont désignés en même temps par des mots qui les déqualifient. Ainsi le second : une coiffe d'argent, d'abord assimilée à un diadème d'un type particulier, mais qui est appelée *pilos,* un terme normalement employé pour le bonnet des barbares [172]. Ainsi également le troisième : un petit manteau « ressemblant à une chlamyde », mais qui est appelé *tribônion,* mot d'habitude utilisé pour parler d'un manteau très grossier, celui de certains philosophes ou des Spartiates de l'époque classique. Le texte lui-même paraît donc vouloir délibérément brouiller les analyses, et il ne peut être éclairci que par comparaison avec d'autres documents sur les costumes et les insignes de pouvoir dans l'Antiquité.

Or, dans cette perspective, le dossier spécifiquement berbère se révèle vite décevant. Au vi^e^ siècle, selon Corippe, certains chefs des Maures, des Nasamons, se reconnaissaient au port de plumes sur la tête [173]. D'autres, évoqués au chant VIII de la *Johannide,* arboraient des vêtements de pourpre, mêlés de diverses teintes, et avaient la tête enveloppée d'une étoffe [174]. Tout ceci est très différent des ornements remis par Bélisaire. A une époque beaucoup plus ancienne, Pomponius Mela signale que les *primores* des Maures de l'intérieur de l'Afrique se distinguaient du *vulgus* par le port d'un *sagum,* un manteau qu'il ne décrit malheureusement pas [175]. Plus anciennes encore, des stèles figurées à inscriptions libyques de Grande Kabylie ne permettent guère plus de rapprochements [176]. Les personnages représentés, probablement des chefs de l'époque immédiatement antérieure à la

conquête romaine selon G. Camps [177] et J.-P. Laporte, portent un bouclier rond et plusieurs javelots et sont souvent accompagnés d'un mystérieux petit personnage tenant une sorte de bâton ou de flambeau. Certains brandissent un anneau, tenu entre le pouce et l'index, qui paraît être un symbole de leur pouvoir ou de leur rang. Aucun ne semble posséder de couvre-chef. L'ensemble constitue une panoplie originale, probablement d'origine berbère ou berbéro-punique, mais qui n'a, sauf peut-être le bâton, aucun rapport avec les objets décrits par Procope.

Plus significative peut s'avérer, en revanche, une comparaison entre les insignes remis par Bélisaire et les cadeaux qu'offrait la République romaine à ses amis les rois africains. Dès Massinissa en effet, les rois de Numidie reçurent certains insignes de commandement, en vertu d'accords les liant à Rome. Selon Tite-Live, Scipion remit en 203 avant Jésus-Christ à Massinissa, qu'il venait de reconnaître roi, une couronne d'or, une chaise curule, un sceptre d'ivoire *(scipio eburneus),* une toge brodée ou colorée *(toga picta),* et une tunique brodée *(tunica palmata).* Concluant sa description, Tite-Live estimait que le roi numide était ainsi implicitement élevé au rang d'un triomphateur romain [178] . Cette liste rappellerait en effet les *ornamenta triumphalia,* s'il n'y avait la chaise curule [179] . En soulignant l'étrangeté de sa présence dans les cadeaux de Scipion, D. Braund [180] a rappelé que le sénat remit aussi à Massinissa, quelque temps après, de nouveaux insignes qui accompagnaient cette fois un senatus-consulte officiel reconnaissant le roi numide : deux manteaux de pourpre *(sagula purpurea)* avec des fibules d'or, une tunique laticlave, deux chevaux décorés de phalères, deux armures de cavalier avec des cuirasses, et deux tentes avec leur mobilier de campagne, « telles qu'on a coutume d'en fournir à un consul » [181] . De toute évidence, note D. Braund, les Romains ne cherchaient pas, par de tels cadeaux, à symboliser seulement leur

alliance militaire avec Massinissa. Et l'historien britannique de rappeler alors les honneurs accordés deux siècles après à d'autres rois africains, Juba II et Ptolémée de Maurétanie. Selon Tacite, Tibère envoya en 24 à Ptolémée un sceptre d'ivoire et une toge brodée [182] . Les monnaies de ce souverain et de son père (fig. 5) montrent une gamme d'insignes plus variée [183] : une chaise curule (Mazard n° 440, 442, 443), un manteau plié sur celle-ci (n° 440), un bâton orné qui pourrait être le sceptre mais paraît très long (sur toutes les pièces reproduites), et différentes couronne : un diadème (n° 193), une sorte de couronnes de lauriers (n° 440), une étrange couronne à festons (n° 442 et 443). Comme la chaise curule et le bâton de commandement sont les objets les plus fréquemment représentés, D. Braund avance finalement que les honneurs accordés par Rome à ces rois amis et clients devaient s'assimiler, plus qu'à des *ornamenta triumphalia,* à des *orna-menta consularia* [184] . On sait, de fait, qu'à l'époque impériale plusieurs princes-clients se virent conférer explicitement les honneurs des magistrats : sous Claude, Agrippa Ier bénéficia, selon Dion Cas-sius, des « ornements consulaires » [185] . Un peu plus tard, Sohaemus d'Emèse fut aussi, d'après une inscription, *honaratus ornamentis consularibus* [186] . Si on accepte ces rapprochements, il faudrait donc admettre que les cadeaux faits aux rois de Numidie et de Maurétanie ne récompensaient pas seulement une alliance militaire, mais étaient de véritables insignes de fonction qui faisaient d'eux les représentants de Rome, comparables à des magistrats délégués. Dès lors, sachant ce qu'était par exemple la situation de Juba II, roi par la seule volonté d'Auguste [187] , il est permis de se demander si les autres symboles du pouvoir de ces personnages, ceux qui exprimaient leur caractère royal et manifestaient leur apparente autonomie, n'étaient pas en fait aussi choisis et transmis par Rome. Si l'hypothèse est juste, elle nous apporterait enfin les

éclaircissements attendus. Il existe en effet d'évidentes analogies entre les éléments les plus originaux de la panoplie du pouvoir des rois africains sous la République ou au début de l'Empire, et les insignes décrits par Procope. Le long sceptre des monnaies de Juba II et Ptolémée pourrait être qualifié de *rabdos.* La *tunica palmata* reçue par Massinissa serait aisément identifiable à la tunique blanche ornée de broderies ou de peintures. Mais surtout, l'étrange couronne festonnée des monnaies de Ptolémée (Mazard n° 442 et 443) correspondrait parfaitement à la non moins insolite coiffe décrite par Procope : « une coiffe en argent qui ne couvre pas toute la tête mais est comme un diadème soutenu de tous côtés par des bandes d'argent » [188] .

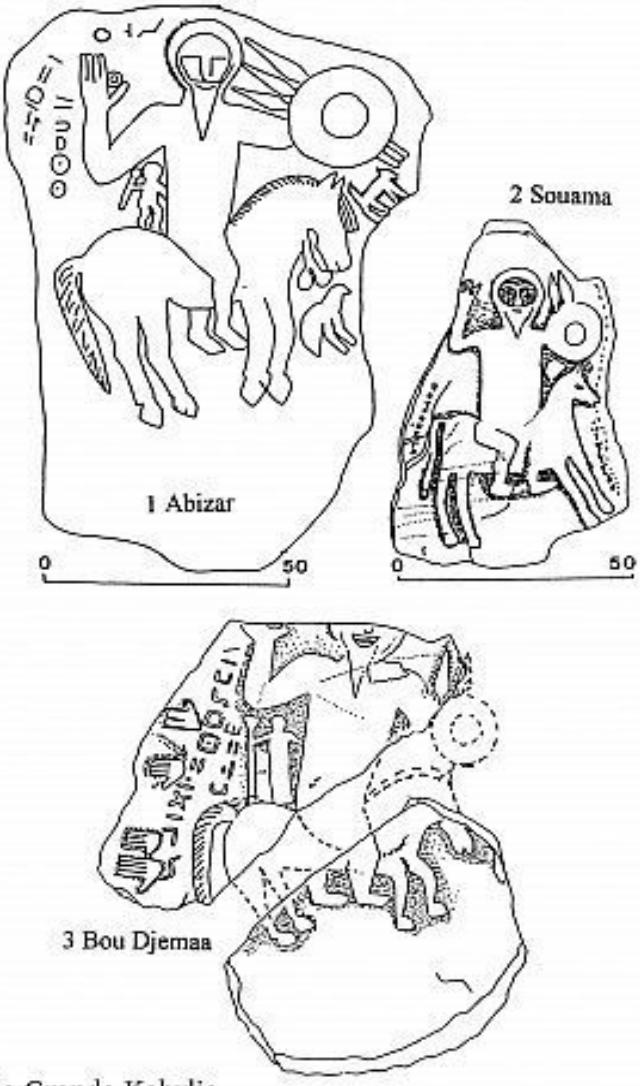

Stèles libyques de Grande Kabylie
(d'après des dessins de J.-P. Laporte, dans *L'Africa romana* IX, Sassari, 1992, p. 394)

Monnaies de Juba II et Ptolémée de Maurétanie
(d'après des dessins de J. Mazard, *Corpus Nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, Paris, 1955
1 = n° 193; 2 = n° 194; 3 = n° 440; 4 = n° 442; 5 = n° 443)

Fig. 5 - Insignes du pouvoir dans les tribus et les royaumes.

On pourrait, certes, opposer à ces rapprochements la longue distance chronologique qui sépare l'époque de Juba et celle de Procope. Mais plusieurs textes attestent que l'usage de remettre des insignes de fonction aux princes et rois clients s'était maintenu à la fin de l'Antiquité. Dans un récit à peu près identique, Jean Malalas et la *Chronique Pascale* rapportent ainsi qu'en 520 un chef des Lazes du Caucase, Tzathès 1er, s'était rendu à Constantinople pour demander à l'empereur Justin son investiture comme roi de son peuple [189] :

> Il avait été nommé et couronné roi des Lazes par l'empereur Justin et portait la couronne (stephanos) des Romains et la chlamyde de soie blanche, ayant au lieu du [tablion] pourpre un tablion impérial d'or, au milieu duquel se trouvait un véritable petit buste à l'effigie de l'empereur Justin, ainsi qu'une tunique paragaude blanche. Et celle-ci comporte des broderies d'or impériales, ayant de même l'effigie de l'empereur Justin. Les chaussures, rouges, étaient de type perse avec des perles. De même, sa ceinture était aussi formée de perles.

Aux dires d'Agathias, la même scène se répéta un peu plus de trente ans après, en 555, en faveur d'un autre roi des Lazes, Tzathès II, accueilli cette fois par Justinien [190] :

> Tzathès reçut de l'empereur les insignes du pouvoir hérité de son père, comme la tradition le prescrivait. Ils consistent en une couronne d'or (stephanos) ornée de pierres précieuses, un manteau brodé d'or descendant jusqu'aux pieds, des chaussures écarlates, une coiffure (mitra) ornée de même d'or et de pierres précieuses. Il n'est pas permis aux rois des Lazes de porter une chlamyde pourpre mais seulement une chlamyde blanche. Toutefois celle-ci n'est pas commune ni habituelle car elle resplendit de part et d'autre du milieu de [bandes de] tissu d'or. Elle se distingue aussi par l'agrafe impériale avec des pendants de pierres [précieuses] et d'autres ornements.

En prenant la peine de souligner le caractère perse des chaussures rouges de Tzathès I, la *Chronique pascale* laisse implicitement entendre que tous les autres insignes étaient d'origine romaine : ils faisaient donc partie d'une panoplie dont l'Empire faisait usage quand il voulait investir solennellement un roi-client. Or on retrouve dans cette

panoplie les éléments essentiels, à l'exception de la baguette, qui étaient évoqués dans le texte de Procope, avec cependant, comme pour les insignes des rois numides et maurétaniens, des différences dans les matériaux et les couleurs. Ceux-ci étaient en effet soigneusement choisis, selon des critères protocolaires très précis, comme l'atteste la remarque d'Agathias sur les chlamydes : l'empereur, supérieur aux rois vassaux, avait seul droit à la pourpre. De la même manière, ces rois, supérieurs en dignité aux divers chefs des tribus maures, étaient revêtus d'insignes où l'or et les matières les plus précieuses prédominaient : les sceptres remis à Massinissa et à Ptolémée étaient en ivoire ; les couronnes de Massinissa et de Tzathès II en or. Au contraire, la « baguette » et l'étrange couronne remises par Bélisaire n'étaient qu'en argent [191] . Il existait donc une différence de degré volontairement marquée par l'administration romaine entre les uns et les autres, mais les cérémonies et les objets étaient du même type, et cette analogie frappante nous permet de fixer le statut des chefs maures évoqués par Procope. Pour les Romains, la remise des insignes à Ptolémée de Maurétanie ou à Tzathès II avait en effet une double signification : elle impliquait une reconnaissance par l'Empire d'un statut spécial, théoriquement d'autonomie, pour le territoire et le peuple qu'ils dirigeaient ; mais elle était aussi, et sans que cela apparaisse contradictoire pour un Etat qui se voulait universel, une affirmation de la suprématie ro-maine [192] . Le roi investi, en recevant des insignes qui, au moins à l'origine, étaient en partie des *ornamenta consularia,* devenait le représentant de Rome sur son territoire et devant son peuple : il s'assimilait à un délégué de la souveraineté impériale, ou mieux, pour reprendre la formule de M. Christol et J. Gascou à propos de Juba II, à un « fondé de pouvoir » de Rome [193] . Tout indique que les cérémonies d'investiture des chefs maures avaient le même sens, avec simplement

une différence de degré : l'Empire reconnaissait par la remise des insignes le droit au chef et à sa tribu d'occuper un territoire précis dans la province ; en retour, ce chef, en recevant ces insignes, devenait virtuellement l'agent de l'autorité romaine qui, formellement, l'avait choisi et lui avait donné son pouvoir. Il n'est pas impossible qu'en Afrique cette pratique se soit mise en place dès la période située entre la dictature de César et le règne de Caligula, lorsque disparurent le royaume numide puis le royaume mauréta-nien. Rome dut alors intégrer des tribus encore très autonomes, et elle a pu s'inspirer, pour organiser ses rapports avec elles, du système qui était utilisé auparavant avec les rois vassaux, en en reprenant la symbolique. Les textes étant très rares et leur silence peu significatif, rien n'interdit de supposer que la panoplie décrite par Procope était ainsi déjà remise au Haut-Empire aux *principes* des *gentes* établies dans les provinces, chefs coutumiers qui ne pouvaient assurer leur pouvoir et garantir à leurs tribus la stabilité dans un environnement romain que par une reconnaissance de l'autorité impériale, matérialisée par une investiture officielle. Comme Juba II ou Ptolémée, mais sans leur prestige, chaque chef maure revêtu de la coiffe d'argent, du manteau blanc et de la baguette de commandement portait peut-être alors sur lui l'image de la puissance dominante à laquelle il devait théoriquement son pouvoir.

d) Confusion progressive des préfets de tribus et des chefs investis par Rome

Telle était, en tout cas, la situation au Bas-Empire, et il n'est que trop évident qu'à ce moment la différence entre ces chefs et les préfets de tribus s'était considérablement réduite. Il faut, en effet, revenir maintenant au texte de Servius par lequel avait commencé ce chapitre. Nous avons vu que, comme les chefs investis, les préfets étaient au

temps de saint Augustin des Maures. Nous savons aussi que, comme ces chefs, ils étaient les représentants de l'autorité romaine. Mais surtout, nous avons constaté qu'ils recevaient, contre l'usage, au moins un insigne de fonction, la *virga.* Or ce mot est l'exact équivalent latin du mot *rabdos* employé par Procope. Certes, Servius n'évoque que ce seul insigne. Mais il ne dit nullement qu'il n'en existait pas d'autres. Sa remarque fait en effet partie d'un commentaire sur *un* mot de *l'Enéide,* elle n'est pas un article d'un exposé sur les institutions romaines. De même qu'en citant la *virga* de Mercure il n'entreprend pas une description systématique des autres attributs du dieu, de même aussi qu'en évoquant la *virga* des devins il ne songe à donner la liste de tous leurs instruments, il ne faut pas s'attendre ici à le voir détailler un catalogue complet des symboles de l'autorité des préfets de tribus. L'existence d'une panoplie liée à cette fonction est donc une hypothèse envisageable, qui vient s'ajouter à une longue série de constatations objectives sur les similitudes entre préfets de tribus et chefs investis par Rome.

Comment ne pas tirer de conclusion de celles-ci ? D'origine romaine mais issue d'un ancien cérémonial unissant l'Empire et les chefs indigènes, la *virga* nous paraît être, en fait, le symbole d'un phénomène que Ph. Leveau avait déjà pressenti, le rapprochement très étroit qui s'institua au Bas-Empire entre chefferie coutumière et préfecture de tribu [194] : l'usage s'était établi alors de remettre aux préfets les mêmes insignes qu'aux *principes,* parce que les uns et les autres étaient des Maures placés à la tête de leurs tribus par l'administration romaine [195] . Certes, une différence subsistait : les préfets étaient choisis par les Romains, tandis que les *principes* étaient vraisemblablement d'abord portés au pouvoir selon des règles traditionnelles par leurs tribus, et seulement ensuite reconnus et investis par l'Empire. Mais tous étaient

définis officiellement comme des délégués de l'Etat romain, et la confusion apparente de leurs charges leur était également profitable. Pour les *principes,* au moins ceux des tribus de l'intérieur, paisibles et qui avaient reçu *de facto* la citoyenneté romaine en 212 et ne pouvaient donc être gênées par le principe, c'était un peu de l'honneur supérieur attaché au vieux titre romain de *praefectus* qui augmentait leur prestige. Inversement, pour les tribus à préfets, la remise d'insignes qui avaient été ceux des rois et chefs du passé officiellement indépendants était une marque de faveur : elle prouvait que l'administration romaine, en leur imposant son autorité, s'efforçait néanmoins de leur laisser l'apparence d'un gouvernement autonome.

Quel était le cas le plus répandu ? On pourrait, à la suite de C. Lepelley, supposer que les préfets étaient relativement rares, parce qu'ils étaient nommés seulement à la tête de tribus agitées, ou impliquées dans des troubles récents. Les textes littéraires, tant la lettre de saint Augustin à Hésychius de Salone que le récit d'Ammien Marcellin sur la révolte de Firmus, semblent témoigner en ce sens. Mais aucun de ces auteurs ne prétend énoncer un principe général en liant obligatoirement l'institution de la préfecture à un contexte de guerre. D'autre part, plusieurs inscriptions laissent deviner une autre réalité. Une inscription de l'Aurès, déjà citée [196] , célèbre ainsi un Maure, *Gerrasusu, vet(e)ranus, ex pr(a)efecto g(entis),* qui devait vivre au iiie ou au ive siècle et avait dirigé une tribu dans ce massif où on ne connaît pas de révolte après le iie siècle. Nous avons, de même, déjà signalé en Numidie, au nord de Cirta, l'épitaphe assez tardive du préfet des *Salassii,* une tribu qui n'est mêlée à aucune guerre connue [197] . Sans nier que la création d'un préfet ait toujours répondu au départ à une situation troublée dans un groupe maure, on peut donc se demander, à considérer ces exemples, si dans un certain nombre de cas anciens le régime de la préfecture, une

fois établi, n'avait pas pu se maintenir ensuite en dehors de toute agitation, au profit en particulier des notables de la tribu. Progressivement, l'administration impériale aurait remplacé le préfet romain par un personnage éminent et sûr de la communauté, de plus en plus choisi en accord avec celle-ci, qui aurait accepté le maintien du titre à cause de son prestige « romain ». La nomination d'un préfet se serait alors renouvelée de génération en génération, par accord tacite, probablement selon une procédure simple : les notables proposaient un chef ; celui-ci se présentait aux autorités romaines, qui s'assuraient de sa loyauté, puis le nommaient officiellement préfet au cours d'une cérémonie accompagnée de remise d'insignes [198] . Ainsi s'expliquerait encore mieux, parce que l'administration romaine se montrait souple, et parce que l'autonomie des tribus concernées n'était pas remise en question, le rapprochement entre la situation des préfets et celle des chefs investis.

Existait-il cependant une répartition géographique particulière à chaque catégorie ? On pourrait apparemment le penser, puisqu'au Bas-Empire comme à l'époque précédente les exemples précis de tribus pourvues d'un préfet qui nous sont connus concernent des groupes nettement établis à l'intérieur des frontières romaines. Mais il est possible, en fait, que des communautés maures installées sur le *limes* aient eu le même statut. La constitution d'Arcadius et Hono-rius adressée au proconsul d'Afrique Diotimus en 405 évoque en effet les *gentiles* « ou leurs préfets » [199] . Or le terme *gentiles* réapparaît dans une autre constitution, de quatre ans postérieure, envoyée au vicaire d'Afrique [200] : les empereurs Honorius et Théodose II rappellent à ce dernier l'existence des « superficies de terres qui avaient été concédées aux *gentiles* par la prévoyance humaine des anciens en vue de l'entretien et de la consolidation du *limes* et du *fossatum* ». Ces groupes berbères au

service de l'Empire, et chargés de défendre ses provinces, devaient probablement être dirigés par des compatriotes ayant le titre de préfet. Les documents provenant de Tripoli-taine orientale, malgré l'incertitude sur le statut de cette région au ive siècle, confirment cette intégration des tribus du « deuxième cercle » au modèle élaboré pour les tribus de l'intérieur. Sans revenir sur le cas singulier des chefs enterrés à Bir ed Dreder, apparemment des Maures placés à la tête de *gentiles,* mais qui portaient le titre de « tribun » [201] , on évoquera ici un des bas-reliefs les plus remarquables de Ghirza (fig. 4), daté du ive siècle par O. Brogan [202] . Au centre de l'image, assis sur un siège qui a toutes les apparences d'une chaise curule et face à un serviteur qui lui présente une amphore ou un vase, un personnage plus grand que les autres, vêtu d'un manteau ou d'une tunique au dessin compliqué (brodée ?) et porteur d'une coiffe à rosaces, tient une coupe dans sa main droite et un objet qui ressemble à un *volumen* dans sa main gauche. Derrière lui, volontairement représenté avec une taille inférieure et précédant un serviteur portant une large coupe, un assistant brandit des deux mains un long bâton. La scène représente de toute évidence un chef dans l'exercice solennel de son pouvoir. Or celui-ci se manifeste par la possession d'un certain nombre d'insignes. Certains restent mystérieux, mais le bâton de commandement rappelle la *virga* de Servius ou le *rabdos* de Procope, et la chaise curule évoque les *ornamenta consularia* remis jadis à Massinissa et à d'autres rois vassaux. Vraisemblablement, ce chef maure installé dans le prédésert tripolitain se considérait donc, à la manière des *tribuni* de Bir ed Dreder, comme un délégué de l'autorité romaine : était-ce seulement un *dux* ou un *princeps* investi par le gouverneur lors d'une cérémonie à Lep-cis Magna, ou un véritable *praefectus ?* Rien ne permet de le dire, mais la différence importait finalement assez peu.

Toutes les tribus que nous venons d'évoquer, à l'intérieur des provinces comme sur leurs marges, avec ou sans préfets, possédaient en effet, au total, des caractéristiques fondamentales identiques. Elles étaient reconnues officiellement comme des communautés dotées d'une personnalité juridique, établies sur un territoire délimité, et pourvues d'un droit propre. Sauf les tribus extérieures récemment pacifiées et déplacées dans les provinces qu'évoque saint Augustin, elles étaient aussi relativement autonomes et réglaient elles-mêmes leurs affaires internes. Les tribus de l'intérieur jouissaient en même temps de la citoyenneté romaine depuis l'édit de Ca-racalla : la possibilité de faire appel devant le tribunal du proconsul d'Afrique, attestée en 405, en est la meilleure preuve [203] . Le fait pourrait paraître moins sûr pour les tribus du *limes,* surtout quand elles se trouvaient, comme en Tripolitaine orientale, assez loin des zones effectivement romanisées. Mais l'édit du fils de Septime Sévère transformait le statut de tous les hommes libres de *l'oikoumène,* et officiellement les limites de l'Empire recouvraient celles de *l'oikou-mène.* D'autre part, nous l'avons vu à propos de Cusina, un passage de la *Johannide* de Corippe affirme qu'au vi^e^ siècle l'Empire considère comme dotées de la citoyenneté romaine « toutes les *gentes* qu'il voit soumises et fidèles » [204] . Toute tribu pourvue d'un chef investi officiellement remplissait ces critères, où qu'elle soit établie. Et en vertu du principe *salvo jure gentis* énoncé sur la *Table de Banasa* [205] , cette citoyenneté n'était, dans tous les cas, nullement incompatible avec le particularisme tribal.

Mais tous les Maures de l'intérieur de la Numidie et de la Byza-cène au Bas-Empire vivaient-ils dans des tribus officiellement reconnues et dirigées par un chef investi ou un préfet ? Divers indices en font douter et conduisent à reconnaître deux autres catégories de tribus moins

traditionnelles, car touchées cette fois dans leurs structures par le processus de romanisation.

2) Les tribus partiellement romanisées

a) tribus attestées

Il faut revenir d'abord sur le cas remarquable, et peu commenté jusqu'ici, des *Musunii Regiani* attestés entre Cillium et Thélepte au milieu du iiie siècle, non loin du futur territoire d'Antalas [206] . Cette tribu formait une *gens* officiellement reconnue, et c'est ce terme *gens* qu'elle employait pour se désigner *(gens Musuniorum Regianorum* [207] ou *Gens Regianorum* [208] *).* Mais les inscriptions montrent qu'elle possédait en même temps une organisation originale, qui la différenciait des tribus jusqu'ici rencontrées. Encore au IIe siècle, peut-être jusqu'à Marc Aurèle, elle devait disposer d'un statut classique, puisqu'une inscription d'Haïdra [209] semble mentionner un *praefectus gen-tis Musuniorum,* probablement un notable de la cité choisi pour sa connaissance des hommes et du pays. En revanche, au temps des Sévères ou de Gordien III, nous la voyons ériger d'elle-même des dédicaces aux empereurs, sans plus aucune mention d'un préfet, ni même d'un chef au sens traditionnel, *princeps gentis* ou *dux.* Dans deux cas, c'est la *gens* elle-même, exactement comme une collectivité publique romaine, *respublica, civitas, municipium* ou *colonia,* qui manifeste sa loyauté politique aux chefs de l'Etat impérial. Ainsi dans cette dédicace à Gordien III [210] :

> *Imp(eratori) Cais(ari) [sic]/ M(arco) Anto/nio Gordi/ano Pio Feli/ci Aug (usto), et/ Tranquil/linae Aug(ustae), ux/ori eius/, gens Mus(usunio-rum)/ Reg(ianorum) fec(erunt) et/ dedicaver(unt)/.*

Dans le troisième, la formule est la même, et pousse l'assimilation avec une cité encore plus loin : elle s'accompagne en effet de manière très classique de l'indication de la source de financement (la caisse de la

collectivité), et de la mention d'un agent délégué qui a tous les traits d'un indigène par son nom, Thulul, et la manière dont il se désigne, Fue, c'est-à-dire *fils de Fua,* selon les usages de l'état civil berbère, à cette nuance essentielle près qu'il porte le titre de *fla-mine des Augustes* :

> *Imp(eratoribus) Aug(ustis)/ L(ucio) Septimio/ Severo Per/tinaci Aug(usto)/ et M(arco) Aurel/lio Antoni/no Aug(usto), aram gens/ Musu-niorum/ curante/ Thululem/ Fue flami/nem Aug(ustorum)/ d(edit) d(edicavit) p(ecunia) p(ublica)* [211] .

Peut-être même conduit-elle le mimétisme à l'extrême, jusqu'à faire référence à un conseil municipal, puisque les lettres *DD* peuvent aussi se développer en *d(ecreto) d(ecurionum).* De toute évidence, cette tribu appartenait désormais à une catégorie particulière, et singulièrement complexe. Tout en restant une *gens,* elle avait fait évoluer ses institutions internes pour mieux s'insérer dans la province, mais de manière incomplète, sans renoncer à son identité. Comme les flamines étaient souvent les plus hauts personnages d'une cité, on peut penser ainsi que Thullul était le chef de la tribu, qui avait complété ses fonctions de la prêtrise du culte impérial. De même, le « conseil des décurions », s'il existe, était probablement le conseil des *patres* de la tribu, décrit au vi^e^ siècle par Corippe à propos des *Astrices* [212] . Tout cela, comme la mention de la caisse publique, faisait de la tribu une collectivité para-municipale, mais ne remettait pas en cause l'essentiel, la structure tribale.

On peut rapprocher de cette situation, avec certaines nuances, celle des *Suburbures* de Numidie. Quatre inscriptions découvertes sur l'axe Constantine-Sétif, datées elles-aussi de l'époque sévérienne, désignent en effet cette tribu par la formule étrange de *respublica gentis* [213] . La dernière de 216 indique que *Respub(lica) gent(is) Subur-bur(um) vias exaustas restituit* [214] . Une autre inscription, trouvée à une dizaine de kilomètres plus au nord de la précédente, à Aziz ben Tellis, est une

dédicace à *Marcus Aurelius Honoratianus, fils de Concessus,* un Suburbure, décurion de la cité de Tutca (Tucca ?) voisine, mais aussi *defensor gentis* [215] . Le texte n'est pas daté, mais le nom du personnage et le titre de *defensor* suggèrent la première moitié du iiie siècle. A une époque comparable donc, dans une région également bien romanisée, cette tribu, comme les *Musunii,* avait modifié, ou renommé, certaines de ses institutions. Elle se présentait désormais comme une collectivité para-municipale, agissant comme une *respublica* pour effectuer des travaux publics, possédant un *defensor* citoyen romain, tout en restant officiellement une *gens.*

La force, et la signification du mot pour les autorités romaines ne peuvent en effet être sous-estimées. Comme nous l'avons vu au vi^e siècle, *gens* s'oppose dans le vocabulaire du droit public à *civitas,* et afficher ce nom revenait explicitement à se définir comme *Maure.* Le statut de ces *Suburbures,* encore mentionnés par une inscription dans la même région sous Sévère Alexandre [216] , ne laisse ainsi aucun doute. Un dernier texte lève d'ailleurs toute ambiguïté. Une dédicace de 199 faite par la tribu porte la signature *respubl(ica) gent(is) Su-bu(rburum) col(onorum)* [217] , une expression qui se retrouve dans la dédicace à Marcus Aurelius Honoratianus citée plus haut, puisqu'elle désigne ce personnage par la formule *Concessi f(ilio) Subur-buri col(ono).* Ces gens étaient donc des paysans, probablement établis sur des domaines impériaux, et qui vivaient en villages [218] . L'intérêt de ces textes est de nous montrer la souplesse de la structure tribale, et sa capacité de persistance alors même que la romanisa-tion atteignait son apogée [219] .

Le territoire des *Suburbures* n'était, en effet, peut-être même plus à l'époque un territoire tribal au plein sens du terme. En relevant à la fois d'étonnantes analogies entre les inscriptions « suburbures » et celles de Cuicul, et l'existence d'interventions contemporaines de cette cité et

aussi de Cirta dans la même région, X. Dupuis n'a pu, récemment, que souligner la confusion extrême qui entoure la question des limites de la *gens* [220]. Nous nous demandons si, en fait, il ne faudrait pas aborder ce problème autrement, en dissociant tout simplement à partir du iiie siècle, pour des tribus de ce type, les notions de territoire attribué et de structure tribale. Une tribu pouvait très bien, selon nous, subsister sans territoire propre, avec tous ses membres répartis sur des domaines impériaux ou privés, appartenant dans ce cas à des « Romains » ou à des notables romanisés de la tribu elle-même. C'est en effet, à notre sens, à la fois appauvrir et sous-estimer le phénomène tribal en Afrique que de le rendre indissociable d'une assise territoriale. La tribu est d'abord une collectivité humaine, fondée, nous l'avons vu, sur des liens de parenté plus ou moins fictifs et sur des coutumes, qui peuvent subsister tant que la communauté n'est pas disloquée, même si les terres qu'elle habite ne lui appartiennent pas. Dans les cas que nous venons d'examiner, l'essentiel dans la structure tribale n'aurait donc plus été alors que la réalité sociale et culturelle vécue par les *gentiles* : bien que sédentarisés et établis dans des villages, à l'intérieur d'un cadre romain, les membres de la communauté auraient conservé dans leurs relations sociales l'organisation traditionnelle, gardant et arborant le nom de *gens* lorsqu'ils étaient amenés à agir collectivement. C'est plus ou moins cette solution, de manière non explicite, que semble avoir choisie l'archéologue américain B. Hitchner pour expliquer la situation qu'il a rencontrée dans le pays des *Musunii Regiani,* entre Cil-lium et Thélepte. Ses prospections rurales ont révélé une structure d'exploitation originale, avec un grand nombre de petites fermes insérées dans un grand domaine. Sans admettre clairement la contem-poranéité de cette structure avec l'existence de la *gens,* encore attestée pourtant au milieu du iiie siècle, Hitchner conclut : *on peut suggérer que les plus petits sites*

étaient occupés par des familles ou de petits clans alliés les uns aux autres et sous l'autorité et le patronage d'un chef de tribu romanisé et de ses descendants... [221] . Une telle organisation, définie dans une perspective non plus économique mais socioculturelle, ne serait rien d'autre que cette structure tribale dont nous affirmons le maintien.

b) Tribus cachées

Cette hypothèse s'appuie sur des exemples de groupes qui se font encore connaître en tant que *gentes* par des témoignages épi-graphiques, et que l'administration romaine devait encore reconnaître comme tels. Mais, une fois formulée, elle ouvre aussi des horizons insoupçonnés pour l'analyse à une échelle plus large du phénomène maure dans l'Antiquité tardive. Elle oblige en effet à reconsidérer avec attention le cas de toutes les régions de faible urbanisation, où ne sont connus que de grands domaines et des communautés villageoises qui n'ont souvent laissé que très peu de documents : celles-ci ne conservaient-elles pas une structure tribale, peu voyante certes, mais toujours ressentie comme une réalité vécue, définissant les rapports entre les individus ? Nous songeons ici surtout à la Numidie méridionale, où les « Maures » seront si nombreux au vi^{e} siècle. En tentant dans un de ses derniers articles un bilan de la romanisation de cette région, « entre Timgad et Tébessa », F. Jacques avait noté ses anomalies : « Il semble bien [ici] que le domaine impérial ait été la forme institutionnelle dominante, à tout le moins dans de vastes zones, et que les promotions municipales aient été rares et tardives. La brillante réussite de Timgad ne doit pas égarer. *Dans la mesure où la civilisation, et en particulier la romanité, impliquent des structures urbaines et l'autonomie locale, on admettra, dans ces régions du Sud-Est de la Numidie, de nettes limites à la romanisation et l'absence de véritable intégration à l'Empire civilisé* » [222] . A l'appui du dossier constitué par F.

Jacques, plusieurs indices confirment l'existence d'un peuplement essentiellement rural dans cette région que saint Augustin appelle, nous l'avons vu, la Gétulie : à commencer par la remarque de *La cité de Dieu* sur l'étendue du territoire des cités gétules, qui traduit manifestement un phénomène de sous-urba-nisation [223] . Ici, les gens vivaient d'abord en villages, *castella* ou *vici,* et F. Jacques estimait que « le poids de la structure villageoise » suffisait à expliquer la lenteur sinon l'échec de la romanisation. Mais il ne précisait pas le sens de cette notion. Or, rien n'autorise à penser, nous venons de le voir, que l'habitat en village et le fonctionnement d'une structure tribale aient été incompatibles. Le maintien à l'état latent de celle-ci, comme clef de voûte des relations sociales dans le village, expliquerait bien des retards dans la voie jugée trop souvent inévitable de la municipalisation.

La difficulté pour identifier de telles communautés est que l'administration romaine, à partir du moment où le phénomène se déroulait sur un domaine impérial et que la sédentarisation était acquise, ne parlait plus forcément de *gens.* Seuls les intéressés pouvaient proclamer leur attachement à ce nom, mais dans la mesure où celui-ci ne correspondait plus à un statut officiel, ils n'avaient guère d'occasion de le faire. Cette catégorie, dont nous postulons seulement l'existence, était donc à un niveau inférieur encore à celle représentée par les *Musunii* et les *Suburbures,* et seuls des indices indirects, et l'évolution politique future, aux ve et vi^{e} siècles, nous fournissent des moyens de l'apercevoir.

Une inscription tardive mentionne ainsi à Aïn Bida, à une vingtaine de kilomètres au nord de Timgad, la construction d'une église par trois communautés qui s'étaient réunies pour cela, les *Venu-sianenses, les Mucrionenses* et les *Cuzabetenses* [224] . Ces gens, qui vivaient dans un secteur probablement inclus dans un domaine impérial, ne disposaient

manifestement pas d'un véritable centre civique, et n'étaient rattachés à aucune cité. Lorsqu'ils devaient le faire, ils ne savaient se définir collectivement que par une sorte d'ethnique, qui était peut-être autant tribal que villageois. Souvent en effet, si la réalité « villageoise » prévaut seule, un terme comme *castellani* ou *vicani* figure dans les dédicaces à côté du toponyme, ou bien une formule comme *respublica castelli.* Mais nous n'avons ici qu'un nom collectif, à consonance berbère certaine dans au moins deux cas sur trois : dans une situation de ce genre, avec des groupes aussi obscurs, supposer une organisation tribale ne semble pas infondé [225] .

L'institution des *seniores locorum* nous suggère une hypothèse identique. Ces personnages étaient, au moins au Bas-Empire, les dirigeants officiels de communautés apparemment considérées comme du plus bas niveau administratif possible [226] . Dans son souci de n'oublier personne pour la conférence de 411, le commissaire impérial Marcellinus convoqua ainsi *curatores, magistratus et ordinis viros, necnon et actores, procuratores vel seniores singulorum loco*-rum [227] . De la même manière, le concile de Carthage du 25 août 403 avait voulu appeler tous les évêques donatistes, *ut pariter eos in sin-gulius quibusque civitatibus vel locis per magistratus vel seniores lo-corum conveniant* [228] . La première énumération surtout est intéressante, car elle permet d'établir par élimination le statut d'un *locus* : il s'agit d'une communauté qui n'est pas une cité (définie par un curateur, des magistrats, un *ordo),* et qui possède une autonomie par rapport aux responsables des domaines impériaux ou privés *(actores* ou *procuratores).* C. Lepelley estime que le terme recouvrait surtout les *castella,* des bourgades placés sur le territoire d'une cité et jouissant d'une relative autonomie tout en dépendant pour les questions importantes des magistrats de la cité [229] . Mais certains *cas-tella* étaient en réalité fort peu évolués, comme l'atteste saint Augustin lorsqu'il

note : *castellam quippe illud non absurde accipimus etiam villam potuisse appellari* [230] . Il est étrange d'autre part que les *seniores* aient été nommés même après les intendants des domaines. A notre sens, Marcellinus songeait aussi en 411 à des villages encore plus modestes, auxquels convenait le terme très simple de *locus.* Nous en voyons, de fait, apparaître quelques uns dans la liste des évêques présents à la conférence, comme le *locus Tibuzabetensis* ou le *locus Nasaitensis,* des noms qui suggèrent une romanisation plutôt médiocre [231] . Dans de tels villages, à quelle réalité politique pouvaient correspondre les *seniores loci ?* On imagine mal ici une assemblée électorale ou un album censitaire. L'expression latine, *seniores,* se traduit simplement : ce sont les « anciens du lieu ». Sans doute, conclut-on alors habituellement, la coutume et le prestige devaient servir de mode et de critère de désignation de ces anciens. Mais pourquoi dans ces conditions ne pas admettre, derrière ces notions de coutume et de prestige, l'existence dans de telles communautés d'une structure tribale ? Les historiens de l'Afrique romaine semblent toujours ressentir une gêne, arrivés à ce point, comme si implicitement la tribu était pour eux incompatible avec la sédentari-té. Mais ce postulat est faux. Toute l'histoire du Magnreb médiéval et moderne montre que dans le monde berbère la structure tribale n'est pas l'apanage exclusif des nomades. Elle pouvait se maintenir également dans des communautés sédentaires et peu romanisées comme une réalité vécue, caractérisée par exemple par une division du village en unités familiales élargies et hiérarchisées *(familiae, do-mus),* unies par une parenté commune plus ou moins fictive et régies dans leurs rapports quotidiens par la coutume.

Nous en découvrons d'ailleurs des traces même dans des cités. Sans revenir sur le cas controversé des *undecemprimi* [232] , l'institution du *princeps civitatis* dans la *civitas Nattabutum* [233] après la municipa-lisation

de la tribu du même nom paraît bien en effet en avoir été un témoignage [234]. Assurément, à terme, dans de telles cités, le phénomène était voué à disparaître. Mais qui penserait la même chose dans le cas de bourgades aussi obscures que celle des *Cuzabetenses* au Bas-Empire ? Pour peu que l'on admette le maintien d'une structure tribale chez ces gens, l'institution des *seniores* s'expliquerait en tout cas aisément ensuite : ce seraient seulement ces *patres gentis* dont Corippe au vi^e^ siècle décrit le rôle directeur chez les *Astrices,* le conseil des anciens de la tribu [235].

Un autre indice nous conduit à nous interroger sur les sens variés du terme *locus* dans le vocabulaire administratif. Nous savons en effet que l'évangélisation des Maures était bien entamée au début du ve siècle, et qu'il existait des tribus chrétiennes qui possédaient même leurs propres évêques [236]. Or, le mot *gens* est absent des ordres de convocation aux conciles et conférences. Pourtant, nous savons aussi, par un exemple sûr, qu'un évêque de tribu vint effectivement à la conférence de 411. Dans les nouvelles lettres de saint Augustin est mentionnée en effet une communauté des *Mazaci* [237], chez qui se tint un concile régional de Numidie *(apud Mazacos),* et qui délégua en 411 le catholique Apronianus à Carthage. Sur les listes de présence, celui-ci est désigné par la formule neutre *d'episcopus plebis Ma-zacensis* [238]. Mais qui lui a transmis l'ordre de convocation ? Quelle entité administrative recouvrait la *plebs Mazacensis,* et qui la dirigeait ? La réponse la plus simple est de supposer que lorsque Marcel-linus évoquait dans sa convocation les *seniores loci,* il songeait aussi à de telles communautés. Les *Mazaci* ne durent pas être les seuls de leur genre à Carthage en 411, et nous soupçonnons fort que quelques uns des évêques de campagne venus de Numidie ont pu être les pasteurs de communautés du même type.

Certes, tout ceci repose en grande partie sur des hypothèses, et ne doit, en aucun cas, donner matière à des généralisations. Il ne fait pas de doute que dans la plupart des campagnes des provinces orientales de l'Afrique romaine l'organisation tribale avait progressivement dépéri pendant la longue période qui va du début du iie au début du ve siècle. Notre enquête ne révèle ou ne suggère qu'un phénomène assurément minoritaire dans ces régions, mais qui est essentiel pour qui s'efforce de comprendre l'évolution de la société rurale de la Numidie méridionale et du sud-ouest de la Byzacène dans l'Antiquité tardive. Comme nous le verrons bientôt, le maintien au iiie et au ive siècle de la structure tribale sous des formes variées (de la *gens* officielle et pourvue d'un préfet ou d'un prince au village de colons impériaux régi encore par les liens claniques) fournit en effet une clef décisive pour comprendre la stupéfiante multiplication du nombre des *gentes maurae* à la fin du ve et aux vi^{e} et viie siècles. Avant d'esquisser une synthèse sur l'évolution du phénomène maure entre ces deux époques, il nous reste cependant à apporter une ultime touche au portrait des tribus oubliées du Bas-Empire, en analysant, par delà la question des statuts, les formes concrètes de leur insertion dans la société provinciale.

C - MAURES ET ROMAINS AU ive SIECLE

Aux yeux de l'administration, les hommes des tribus de l'intérieur, dirigés par des délégués de l'Empire ou insérés dans des communautés villageoises, étaient tous formellement pourvus de la citoyenneté et considérés comme Romains. Ce statut était-il pour autant un gage de leur réelle intégration dans le monde romain ? Cette question, au cœur de notre problématique, demeure entière. La notion d'intégration ne

peut s'apprécier, en effet, qu'à l'aune de critères beaucoup plus complexes qu'une simple situation juridique.

En bonne logique, son étude supposerait d'abord une mesure de l'insertion des groupes étudiés dans les structures socio-économiques, mais celle-ci, malheureusement, ne peut guère être même esquissée. En laissant de côté les échanges qui, depuis l'époque carthaginoise ou la fondation de Cyrène, ont toujours existé avec les tribus du désert, pour lesquelles la question ne se pose pas, le problème se présente sous deux faces différentes, selon que l'on envisage le cas des groupes frontaliers ou celui des groupes de l'intérieur. Avec les premiers, les quelques indices recueillis précédemment, comme les migrations de travail évoquées par Publico-la, les accords militaires pour la fourniture de *gentiles,* ou les mouvements saisonniers de troupeaux vers des pâturages autorisés, témoignent de relations fréquentes, mais dont on ignore tant le volume que l'impact réel sur la vie des communautés concernées. Au-delà de quelques idées générales et nécessairement banales, toute analyse précise pour le ive siècle est impossible en l'état actuel de la documentation.

Avec les tribus de l'intérieur, l'obscurité est encore plus grande. Dans leur cas, pendant longtemps, les historiens semblent avoir eu surtout présent à l'esprit le modèle des réserves indiennes, en adoptant l'image d'un monde fermé, replié sur lui-même, à l'écart des circuits d'échanges romains. Les travaux récents menés sur la Maurétanie Césarienne ont ébranlé ce schéma trop simple [239] . L'exemple de la famille de Firmus montre que des chefs de tribus, comme Sammac, fils de Nubel, *regulus* maure, pouvaient être en même temps maîtres de grands domaines *(praedia)* et habiter des villas de type romain [240] . Les hommes des *gentes* évoquées sur la célèbre inscription glorifiant ce personnage [241] pouvaient donc être en même temps des colons ou des ouvriers

agricoles. Si celui-ci mettait sur les marchés ses récoltes, c'est toute la tribu qui, directement ou indirectement, était alors impliquée dans les circuits d'échanges « romains ». Les prospections de Ph. Leveau dans l'arrière-pays de Caesarea montrent, de fait, que même dans les secteurs laissés à la petite exploitation indigène, et probablement tribale, des produits des villes (de la céramique en particulier) parvenaient, ce qui suppose des échanges [242]. Rien n'empêche d'admettre que des situations identiques, mais à une échelle moindre, se retrouvaient dans les régions orientales, pour les tribus plus modestes établies en Numidie, dans l'Aurès, ou en Byzacène.

Le problème serait assurément beaucoup plus clair si le statut fiscal de ces tribus était connu : si les tribus maures étaient soumises à la fiscalité commune des populations rurales des provinces, leur intégration économique serait en effet démontrée. Certes, les divers impôts créés ou réformés par Dioclétien qui les auraient concernées, notamment l'impôt foncier des propriétaires et la capi-tation pesant sur tout habitant des campagnes, étaient souvent prélevés en nature. Ils impliquaient cependant des disponibilités, des livraisons et des déplacements qui entraînaient certainement aussi ensuite des échanges marchands. Malheureusement, nous avons vu que, malgré les hypothèses de Ch. Saumagne, la fameuse « inscription des ethniques », avec son tarif fiscal, n'apporte aucune lueur sur ces questions [243]. Il est certain que les tribus de l'intérieur payaient des impôts puisque, déjà à la fin du iie siècle, la *Table de Banasa* rappelait aux notables Zegrenses honorés de la citoyenneté romaine que celle-ci était accordée sans remise en question de l'obligation de paiement du *tribut* [244]. De même, saint Augustin, dans sa lettre de 427 à Boniface, rappelle qu'on disait autrefois, avant sa nomination, qu'avec lui les barbares d'Afrique ne seraient pas seulement « subjugués » mais qu'ils deviendraient *tributaires de l'Etat romain* [245].

Cette expression caractérise dans la pensée de l'évêque d'Hippone le sort des tribus les mieux contrôlées, de toute évidence celles de l'intérieur, ou celles qu'on installait à l'intérieur comme il l'avait expliqué quelques années avant à Hésychius de Salone [246] . Mais à quoi correspondait exactement ce « tribut » ? Le mot sert-il ici à désigner un alignement pur et simple des *gentes* sur le régime fiscal des autres communautés rurales ? Ou bien s'agit-il, comme c'est peut-être aussi le sens du mot *tributum* à cette époque, d'un versement périodique effectué par le groupe barbare à partir de ses propres ressources, levé et livré par ses seuls soins ? Le degré d'intégration impliqué par l'un et l'autre statut est évidemment très différent, mais nous manquons de documents, et d'études spécifiques, pour risquer aujourd'hui une hypothèse.

Notre enquête tentera donc surtout de mesurer l' intégration des Maures sur le plan religieux et culturel, pour lequel cette fois les sources ne font pas défaut. Quels furent les rapports des tribus berbères avec l'Église ? Comment étaient-elles perçues par les autres populations environnantes ? Telles sont les deux questions, étroitement complémentaires mais extrêmement délicates à éclaicir, qui constitueront l'objet essentiel de ce développement.

1) L'Église et les Maures au temps de saint Augustin

a) La religion des Maures

Le paganisme berbère traditionnel avait été, au cours des siècles, progressivement enrichi par des cultes et des croyances venus de la Cartilage punique, puis de Grèce et de Rome. Une religion originale s'était peu à peu constituée à partir de ces divers apports, qui avait trouvé son dieu suprême dans un Saturne « africain » particulièrement honoré dans les campagnes romaines. En analysant la typologie et le

contexte des nombreuses stèles offertes au dieu, M. Le Glay a montré naguère combien son culte, avant d'être, après le milieu du iie siècle, en vogue auprès des bourgeoisies urbaines, avait été aussi celui des petites gens, souvent superficiellement ro-manisées [247], ce qui a conduit ensuite M. Bénabou à en faire une des expressions de la « résistance » africaine à la romanisation [248]. Cependant, si le succès de Saturne dans les provinces africaines, hors la Tripolitaine, est un fait aujourd'hui bien établi, il paraît bien difficile de le mettre en relation avec la persistance du phénomène tribal à l'intérieur de ces provinces ou sur leurs marges. Le corpus constitué par M. Le Glay comme ses cartes de répartition ne permettent pas, en effet, d'affirmer que les populations tribales succombèrent elles-aussi à la tentation syncrétique : très rares sont les documents du culte de Saturne ou de Caelestis qui pourraient être attribués avec certitude à une tribu berbère [249]. Une pénétration des religions africo-romaines dans ces communautés est évidemment possible, mais elle reste actuellement indémontrable.

La documentation du ive siècle ne dément pas cette impression, malgré sa relative richesse. Le paganisme des tribus est alors souvent affirmé, en particulier en Tripolitaine et en Cyrénaïque comme nous l'avons vu. Si Ammien Marcellin reste silencieux sur la religion des *Austuriani,* Synésios de Cyrène, qui les combattit personnellement, est catégorique : « Dans la plaine de Barké et l'Ampéli-tide », écrit-il ainsi vers 411, « les barbares ont brûlé des églises et elles sont en ruine » ; « ils ont profané une table d'autel en en faisant un étal de boucherie et en y découpant des viandes » ; « ils emportent des églises les objets mystiques utilisés pour la liturgie et le service du Seigneur afin de les offrir à leurs divinités ». Bref, conclut-il, « ces barbares sont hostiles à Dieu » [250]. Et un peu plus d'un siècle après, Corippe constatera la même réalité [251]. *Austur* et *Laguatan* adorent un dieu barbare, Gurzil, fils d'Ammon

Corniger d'après leur mythologie. Les *Laguatan* célèbrent également d'autres cultes païens dans des temples, en particulier à Augila, où Procope décrit à la même époque un sanctuaire d'Ammon. Ce dieu paraît, de manière générale, avoir été durant tout le Bas-Empire la grande divinité des populations maures de l'actuelle Libye, dans le Sahara mais aussi dans le prédésert oriental. Ainsi à Bu Njem, poste abandonné par la légion après le milieu du iiie siècle, mais dont le temple d'Ammon fut encore fréquenté par les indigènes au ive et probablement au ve siècle. Ainsi également à Ghirza, site riche en monuments païens du ive siècle. A partir du ve siècle, tout ce pays du prédésert oriental passa sous le contrôle des *Laguatan,* ce qui renforça encore son paganisme : à en croire Corippe, le culte des *numina,* d'Ammon, de Gurzil, mais aussi de Sinifere, déjà connu au iiie siècle sous le nom de Canaphar, triomphait au vi^e^ siècle parmi ces populations associées aux *Laguatan.* Un de leurs dieux, Mastiman, divinité des enfers, aurait même exigé des sacrifices humains [252] . Certes, le poète tente de trouver dans le panthéon gréco-latin des équivalents à ces dieux aux noms étranges, mais il ne laisse deviner nulle trace de syncrétisme : le paganisme maure de la Tripolitaine du Bas-Empire paraît purement berbère et toujours très vivant.

Plus à l'ouest, dans les provinces centrales et sur leurs marges, la situation religieuse des Maures se révèle plus complexe et aussi plus obscure. Près des Chotts du sud tunisien vivaient les *barbarae gentes* mentionnées au concile de Cartilage en 397, qui étaient encore certainement païennes à cette époque : on ne comprendrait pas autrement pourquoi Aurelius déclare qu'elles « s'interposent » entre les évêchés d'Arzugis et de Tripolitaine et gênent les déplacements des évêques [253] . D'autre part, si, comme nous le pensons, ce sont des éléments de ces tribus qui sont évoqués par Publicola dans sa lettre à

saint Augustin [254] , le paganisme du groupe est évident puisque les « barbares » prêtaient serment « sur leurs dieux » devant les décurions responsables des postes frontaliers [255] .

Non loin de là, un texte d'époque vandale apporte un autre exemple de groupe berbère païen [256]. Dans les années 455-460, le roi Genséric fit en effet exiler dans une région désolée appelée *Caprapic-ti,* que C. Courtois a proposé avec vraisemblance de situer entre Capsa et Négrine, quatre catholiques particulièrement rebelles à ses mesures de persécution. Or ce pays était contrôlé par un roi maure vassal de Genséric, Capsur ou Capsus, dont les sujets étaient, aux dires de Victor de Vita, d'enragés païens, s'adonnant « aux nombreux et illicites sacrilèges des sacrifices » [257]. Plus à l'ouest, les tribus qui menaçaient la région de Tobna au début du ve siècle étaient également étrangères au christianisme si, comme cela paraît vraisemblable, les groupes maures cités dans la même région un demi-siècle après sont leurs héritiers. A ce moment en effet, ces Maures servaient d'auxiliaires aux Vandales dans l'application des lois de persécution, avec un acharnement dont Victor de Vita a souligné la férocité [258].

Certaines tribus étaient cependant gagnées au christianisme, peut-être depuis longtemps. Tel était le cas des *Mazaci* de Numidie, jugés sûrs, puisqu'un concile régional des évêques catholiques de la province se tint chez eux au temps de saint Augustin [259]. Tel devait être aussi le cas de nombre de groupes berbères de l'Aurès, mais de manière plus superficielle. Dans un passage du *Liber Promissionum* en rapport avec des événements antérieurs à la conquête vandale, Quodvuldeus de Carthage écrit en effet : « J'ai moi-même vu aussi dans un coin de la province avaritaine (in *quondam parte Avaritanae provinciae)* tirer de grottes et de cavernes d'antiques idoles *(simula-cra)* qui y avaient été cachées de sorte que toute cette *civitas* (?) avec son clergé (cum *clericis)* était sous le coup d'un parjure sacrilège » [260]. L'*Avaritana provincia,* comme l'a plusieurs

fois montré J. Desanges, et malgré les doutes de F. Vattioni, est très probablement l'Aurès [261] . Or, contrairement à ce qui est souvent écrit, ce passage ne prouve pas simplement que « le paganisme était encore dominant au début du ve siècle « dans ce massif [262] . Certes, la remarque la plus notable en est la mention des idoles. Mais ce que l'évêque de Carthage entend dénoncer avant tout ici, ce sont les « clercs parjures ». Le mot ne comporte aucune ambiguïté : il fait référence à des membres de l'Église, dont la présence suppose une christianisation au moins officielle du pays. Celle-ci, de toute évidence, n'était pas parfaite, et une résistance païenne s'était organisée : aucune divinité n'est mentionnée, mais le lieu choisi pour cacher les « idoles » peut révéler le maintien d'un culte berbère traditionnel des génies des grottes. L'indignation de Quodvultdeus a surtout pour intérêt de nous faire percevoir la grande ambiguïté qui, dans les zones berbères comme dans certaines campagnes plus ou moins romanisées, devait subsister derrière une christianisation officiellement proclamée et symbolisée par la présence d'un clergé et d'un évêque [263] : en Afrique comme en Sardaigne ou en Gaule, et évidemment surtout parmi les populations qui avaient le mieux conservé leurs structures sociales traditionnelles, la conversion des esprits à la religion du Christ pouvait être, en réalité, fort lente. Si l'on ajoute cette constatation à la liste déjà longue des tribus maures qui étaient encore manifestement païennes au début du Ve siècle, il ne fait, dès lors, nul doute que la mission d'évangélisation qui s'imposait à l'Église face à ces populations restait considérable, non seulement au delà du *limes,* mais aussi à l'intérieur des provinces. Le clergé catholique africain ne pouvait ignorer cette situation. Mais s'y intéressa-t-il vraiment ?

b) L'Église d'Afrique et les missions

Traditionnellement, et de manière un peu paradoxale, l'historiographie moderne a répondu négativement à cette question. Dès 1858, nous l'avons vu, l'abbé Godard, constatant la rareté des noms berbères dans les listes épiscopales africaines établies par Morcelli, s'interrogeait sur « l'absence d'un clergé indigène au sein de l'Église d'Afrique » et concluait : « Dans ce cas le clergé romain ne se serait-il pas rendu coupable d'une grande faute, d'une grave négligence ? » [264] Le savant curé, en écrivant cela, songeait surtout aux Maures de l'intérieur, dont avant beaucoup d'autres il avait perçu l'importance. C'est en revanche le sort des Maures du Sahara qui a surtout attiré l'attention des historiens récents. Ainsi H. I. Marrou, qui dans un ouvrage de 1956, faisait cette constatation un peu désabusée à propos de saint Augustin : « on ne voit pas que le grand évêque ait jamais songé à organiser des missions : c'est qu'il est entièrement absorbé par les problèmes que pose l'Église de l'intérieur, à commencer par celui de la conversion de la minorité païenne résiduelle. On a l'impression que l'esprit de chrétienté a entraîné un certain déclin des préoccupations et de l'esprit missionnaires » [265] . De la même manière, une dizaine d'années après, A. Mandouze prenait acte, à son tour, d'un « certain manque d'intérêt marqué par Augustin à l'égard des peuples indigènes qui étaient ses voisins » [266] . Et P. Brown, peu après, relevait encore qu'« en Afrique, la foi d'Augustin n'était pas soutenue par d'exaltantes activités missionnaires ». L'historien irlandais prolongeait même cette constatation en reliant, au moins pour la fin de sa vie, le désintérêt de l'évêque d'Hippone envers les Maures à la doctrine de la prédestination : « si Dieu avait décidé d'avance de ne s'occuper que d'un petit nombre d'hommes », l'absence de préoccupations missionnaires pour les barbares ne pouvait en effet sur-prendre [267] .

Ces interprétations, souvent reprises depuis plus d'un siècle, ne sont évidemment pas sans fondement. Au Bas-Empire, en Afrique pas plus qu'ailleurs en Occident, on ne rencontre de véritable projet missionnaire au sens moderne [268]. Les Actes des conciles africains, pourtant nombreux et fort riches, ne comportent ainsi aucune véritable règle en ce domaine, et ils ne mentionnent aucun débat qui se serait rapporté à l'évangélisation des *Afri barbari.* Ceux-ci sont simplement évoqués de manière neutre, lorsqu'il s'agit de leur racheter des captifs, ou quand ils gênent les déplacements des évêques [269]. Mais on ne parle pas de la nécessité de les convertir.

Cette attitude apparemment passive s'expliquait par deux convictions profondément inscrites dans les esprits des chrétiens du Bas-Empire. La première avait pour effet d'éliminer les problèmes soulevés par l'obligation théorique pour l'Église d'enseigner l'Evangile partout où il était ignoré. Prédominait en effet à cette époque l'opinion selon laquelle « le message chrétien avait été porté depuis longtemps jusqu'aux extrémités de la terre par les apôtres eux-mêmes » [270]. Comme le note E. Molland, « pour les Pères grecs et latins, il n'était pas naturel de lire *Matthieu 28, 19-20* comme un commandement missionnaire adressé à leur époque à eux... L'ordre était adressé aux Apôtres, non à la postérité » [271]. On pouvait donc, en théorie, laisser sans remords les barbares à leur paganisme, probablement conservé, pensait-on, par suite d'un rejet obstiné de leur part du message qui leur avait été dispensé. On le pouvait d'autant plus qu'intervenait aussitôt la seconde conviction commune aux évêques occidentaux de ce temps, qui associait étroitement la roma-nité et la chrétienté. « Dans la mesure où l'Empire devient un empire chrétien, une certaine confusion paraît s'établir entre le peuple romain et le peuple de Dieu », et dès lors, note H. I. Marrou, « le nom romain est comme un préalable au nom chrétien » [272]. Dans

cette logique, il fallait donc laisser l'Empire intégrer les barbares avant d'espérer les convertir, ce qui rendait inutile tout projet missionnaire indépendant.

Assurément très répandues, ces idées n'étaient cependant pas entièrement partagées par le plus grand docteur de l'Afrique chrétienne. La pensée de saint Augustin apparaît, en effet, beaucoup plus complexe, comme le révèle son texte fondamental sur la question, la lettre à son collègue Hésychius de Salone, si longue qu'il y fait référence dans la *Cité de Dieu* comme à un véritable traité sous le titre *De fine saeculi* [273] . Hésychius, alarmé par les invasions barbares, pensait proche la fin du monde, et il avait donc soumis à Augustin toute une argumentation en ce sens. Il concédait que l'Ecriture empêchait, certes, de situer la fin des temps avant que l'Evangile ait été prêché sur toute la terre. Mais, ajoutait-il aussitôt en reprenant une idée admise de tous à l'époque, cela avait déjà été fait par les apôtres eux-mêmes [274] . Or, dans sa réponse, saint Augustin commence par réfuter cet argument :

> Ta vénérabilité pense que cela a déjà été fait par les apôtres eux-mêmes : j'ai pu vérifier par des preuves certaines qu'il n'en est pas ainsi. Il y a en effet chez nous d'innombrables peuples barbares parmi lesquels l'Evangile n'a pas encore été prêché [275] .

Augustin cite alors les exemples, peu nombreux, de tribus intégrées aux provinces, pourvues de préfets, et en voie de conversion. Mais il précise immédiatement après que ces groupes ne sont pas les seuls appelés :

> En effet, ce ne sont pas seulement les Romains, mais toutes les nations que le Seigneur a promises par serment à la race d'Abraham... Il faut donc que l'Église s'établisse parmi les nations où elle n'est pas encore... Car comment s'accomplirait autrement cette prophétie : « toutes les nations que vous avez faites, Seigneur, viendront et vous adoreront. Ces nations ne viendront pas en quittant les lieux qu'elles habitent, mais en croyant là où elles se trouvent [276] . [Et *Augustin conclut, ne laissant aucun doute sur sa pensée]* : Comment les nations croiront-elles en Dieu si elles n'en ont pas entendu parler ? Comment entendront-elles parler de Lui si on ne le leur prêche ? Et comment prêcher si on n'est pas envoyé ? [277] .

On ne peut trouver plus claire expression d'une perspective missionnaire tournée vers les peuples barbares d'au-delà du *limes.* Certes, la pensée de saint Augustin dépassait souvent de beaucoup celle de ses contemporains. Mais on sait combien aussi il se montrait ardent, quand il le voulait, pour la communiquer et la faire adopter. Il aurait donc pu conduire l'Église d'Afrique à élaborer un véritable projet d'évangélisation des *Afri barbari.* On ne voit pas, pourtant, qu'un tel projet ait jamais été discuté dans les conciles. Bien plus, il n'en est même jamais question dans le reste de l'énorme œuvre augustinienne. Faut-il conclure alors à une simple contradiction entre la pensée et l'action chez l'évêque d'Hippone ? On pourrait le croire, en songeant à ses propos particulièrement défiants au sujet des barbares, à ses distances par rapport aux idées d'Orose sur la christianisation de ces derniers, et en général au lien qu'il a souvent établi entre romanité et christianisme [278] . Mais peut-être, cependant, ne faut-il pas considérer la lettre à Hésychius et ces autres prises de position sur le même plan. Saint Augustin donne en effet souvent l'impression d'avoir établi une sorte de hiérarchie dans les tâches d'évangélisation, en se fondant sur une analyse réaliste du monde de son temps.

Il savait, en premier lieu, qu'un christianisme indépendant de Rome était effectivement possible. Dans la lettre à Hésychius, l'affirmation selon laquelle *ce ne sont pas seulement les Romains mais toutes les nations que le Seigneur a promises par serment à la race d'Abraham* est en effet suivie de cette remarque : *Et de cette promesse, il est d'ores et déjà résulté que certaines nations qui ne sont pas soumises à la puissance romaine reçoivent l'Evangile et s'agrègent à l'Église* [279] .

Augustin pouvait, de fait, connaître l'exemple des Ibères du Caucase ou celui des Ethiopiens d'Axoum, dont Rufin d'Aquilée venait de raconter la conversion dans son *Histoire ecclésiastique* [280] . Mais, en même temps,

tout indique aussi qu'il ne considérait pas que tous les peuples extérieurs aux frontières romaines étaient capables de recevoir immédiatement l'Evangile : il constatait, ou supposait, de nettes différences au sein du monde barbare. Or, pour lui comme probablement pour beaucoup de Romains d'Afrique, les *Afri barbari* du Sahara formaient en majorité une catégorie étrangère à toute civilisation, et donc difficilement susceptible d'être convertie sans une soumission préalable à Rome. Quelques années après, Quodvult-deus n'hésitera pas à écrire que *Gog et Magog seraient, selon certains, les Goths et les Maures..., car dès maintenant le diable se sert de la cruauté de ces peuples pour ravager l'Église* [281] . Augustin lui-même évite les clichés simplistes de ce genre, mais son pessimisme vis-à-vis des Maures de l'extérieur n'en est pas moins net. Il les incluait probablement dans *ces peuples étrangers toujours combattus et toujours à combattre* qu'il évoquait dans la *Cité de Dieu* [282] . Peut-être même aurait-il admis à leur propos la définition de la barbarie donnée plus tard par Victor de Vita, qui exécrait autant les Maures que les Vandales : « ce mot évoque l'idée de férocité, de cruauté, de terreur » [283] .

Rien ne paraissait possible en matière religieuse sans l'abandon de cette barbarie. Or seul l'Empire pouvait, par la force militaire, préparer une telle transformation, par ce que tout le monde appelait alors une « pacification ». Il est, à cet égard, très significatif que dans la lettre à Hésychius, aussitôt après avoir évoqué des peuples ignorant l'Evangile, Augustin signale que certains, après avoir été pacifiés par l'armée romaine, ont été reçus dans les frontières impériales et commencent à devenir chrétiens [284] . Il ne s'agit pas d'une parenthèse anecdotique, mais d'un exemple essentiel pour l'explication de son raisonnement. En fait, pour Augustin, il existait simplement au-delà du *limes* des peuples assurément appelés un jour à connaître le Christ, mais qui pour l'instant

étaient beaucoup trop sauvages pour qu'on leur envoie des prêtres. L'idée de la mission chrétienne, au sens qu'illustrera par exemple saint François Xavier en Asie à l'époque moderne, aurait probablement paru absurde à l'évêque d'Hippone dans les conditions qui prévalaient en son temps en Afrique : à quoi bon diriger vers le sud des missionnaires désarmés pour qu'ils se fassent aussitôt tuer ? Face à de vrais barbares, mieux valait attendre. C'est d'ailleurs cette conviction finale qui explique toute la structure de la lettre à Hésychius, car elle prouvait que la fin du monde ne pouvait, décidément, être proche [285] .

En revanche, l'intégration des tribus barbares à l'Empire, quand elle pouvait encore être effectuée, impliquait automatiquement pour Augustin leur capacité à recevoir l'Evangile. La « pacification » créait les conditions indispensables à l'abandon de la sauvagerie qui aveuglait, et elle permettait la christianisation. Qu'importait, dès lors, le maintien de la structure tribale ? L'évêque d'Hippone n'ignorait pas que les *gentes* officiellement établies dans les provinces gardaient une forte originalité et bénéficiaient d'un statut particulier. Mais, dans la perspective de l'évangélisation, cette originalité devenait secondaire. Pacifié et inséré dans un espace romain, le Maure païen ne se différenciait plus, à ses yeux, du vieux provincial encore attaché lui aussi aux cultes traditionnels. Le problème était désormais le même. Il n'y avait donc aucune action particulière à imaginer pour ces Maures de l'intérieur. Il n'est jamais question de « missions » à leur propos simplement parce qu'on ne les concevait pas comme des sujets de « mission ». Leur évangélisation devait être accomplie par les évêques les plus proches, comme celle des autres provinciaux encore païens. Cette position semblait d'autant plus aisée à concevoir que le nombre d'évêques était considérable en Afrique, comme le prouva la conférence de Carthage en 411 [286] . Sur ce point, le cas de l'Arzugis était exemplaire, puisqu'on

connaît au moins quatre sièges épiscopaux, Nepta, Tusuros, Aquae et Turris Tamalleni, dans cette région pourtant très aride [287]. Il incombait aux titulaires de ces sièges d'enseigner aussi le message chrétien aux tribus qui étaient leurs voisines, *Arzuges, Nuntii* ou autres. De la même manière, un peu plus au nord, les évêques de Capsa, Thiges, Ad Turres et peut-être d'autres dont nous connaissons les noms sans pouvoir les situer, devaient également s'intéresser aux Maures que commandèrent au Ve siècle Capsur [288] puis Cusina. Plus généralement, c'était aux évêques installés dans les cités et bourgs du *limes* d'évangéliser les *gentiles* chargés de participer à la défense de la frontière, ou se contentant de circuler paisiblement de part et d'autre de celle-ci. Et cette tâche particulière explique probablement, plus que l'importance des bourgades frontalières, qu'il y ait eu tant d'évêchés sur le *limes* du sud de la Byzacène et de la Numidie, par exemple au sud-ouest de cette province, à Thabudeos, Vescera, Mesarfelta, Tubunae et peut-être Gemellae [289].

Ainsi c'est avant tout sur ce qu'Audollent appelait « une évangéli-sation spontanée » [290] que comptait l'Église pour convertir les tribus maures établies près de la frontière ou à l'intérieur des provinces. Nous ignorons le plus souvent les limites des diocèses de ce temps, parce qu'elles étaient certainement assez floues pour les contemporains eux-mêmes [291]. Mais il paraît fort probable que toutes les tribus « pacifiées » y étaient théoriquement intégrées. Dans les provinces, la carte des évêchés devait former un maillage continu, à la différence de la carte administrative qui reconnaissait l'originalité des *gentes.* En période de paix, le rayonnement d'un évêque devait s'étendre jusque-là où commençait celui d'un autre évêque, sans solution de continuité. On ne peut donc conclure du silence de saint Augustin et de l'épiscopat africain sur la notion de mission chez les Maures de l'intérieur une

négligence de leur part vis-à-vis de ces populations. Ils n'en parlaient pas parce qu'ils ne les différenciaient pas du reste des Numides ou des Byzacéniens.

2) Christianisation et intégration

Il reste évidemment impossible, compte tenu de la discrétion des sources sur les *gentes* de l'intérieur, de faire un bilan exact de leur christianisation à la veille de l'invasion vandale. Mais tous les exemples que nous avons recueillis témoignent de son avancement réel. L'adhésion est certaine pour les petites communautés villageoises et non officiellement tribales de Numidie méridionale, cette *Getulia* où les restes archéologiques chrétiens, qui ont jadis retenu A. Berthier et W. H. C. Frend, pullulent [292] . Elle est très probable pour les communautés de l'Aurès, *l'Avaritana provincia,* pourvue d'un clergé avant 439, et qui suivra un *imperator* chrétien après 484 : l'archéologie a vérifié depuis trois décennies qu'aucune partie du massif n'y échappait, comme le montre la carte récemment dessinée par P. Morizot et que nous reproduisons ici (carte 16). Traces archéologiques et textes ne coïncident pas si bien, en revanche, pour les régions des Némencha et du sud-ouest de la Byzacène. D'un côté, nous retrouvons en effet le problème de l'attitude ambiguë de Co-rippe et de Procope sur la religion d'Antalas et de Cusina. Si pour le second une christianisation paraît envisageable, les indices textuels qui se rapportent au premier sont réellement trop contradictoires pour se risquer à une interprétation [293] . Mais en face de cette incertitude laissée par les sources écrites, les évidences archéologiques paraissent aveuglantes. La carte 17 et l'inventaire placés à la fin de ce chapitre (p. 534), probablement encore incomplets, illustrent l'extraordinaire densité des restes chrétiens à l'intérieur ou à proximité immédiate des régions qu'habitaient Antalas et Cusina dans

les années 530 (même si le territoire plus méridional du second apparaît nettement moins touché). Une fois admis le caractère autochtone des chefs et de leurs tribus, on ne peut que conclure, au minimum, que leur pays était tellement pénétré par le christianisme qu'ils en étaient nécessairement très familiers.

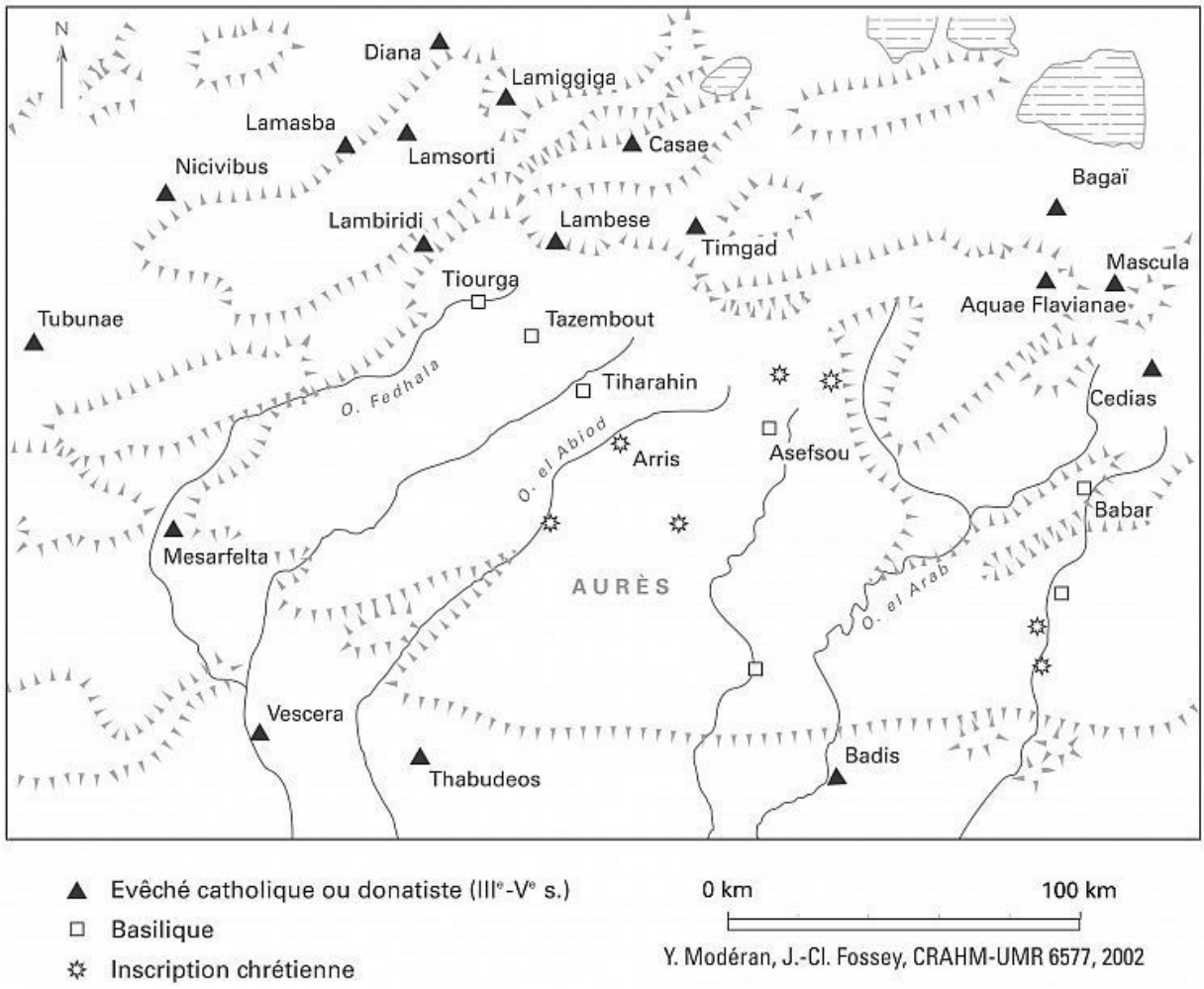

Carte 16 - Les évêchés périphériques et les traces de christianisation dans l'Aurès.

Il n'est pas impossible, d'ailleurs, que l'Église les ait considérés comme déjà acquis à sa cause au temps d'Augustin. Telle pourrait être, en effet, l'explication de l'étonnant succès des « ethnonymes provinciaux » dans le vocabulaire ecclésiastique africain de la fin du ive et du début du ve siècle. On assiste alors à un emploi de plus en plus fréquent d'expressions forgées à partir de la terminologie administrative, mais

qui prétendent désigner des communautés implicitement données comme cohérentes. Saint Augustin, nous l'avons vu, évoque ainsi souvent comme de véritables entités les *Byzaceni* ou les *Numidii* [294] . Lors de la conférence de Carthage en 411, un évêque nommera pareillement « tous les *Caesarienses* » [295] . S. Lancel reconnaissait derrière ce nom les habitants de la Maurétanie Césarienne « proches de la capitale » [296] . L'analogie avec les exemples précédents nous conduit à penser que c'étaient en fait tous les citoyens de la province qui étaient qualifiés de la sorte. De fait, S. Lancel l'envisageait implicitement, lorsqu'il concluait, en songeant à la *Chronique* d'Hippolyte qui cite côte à côte les *Musulami,* les *Tingitani* et les *Caesarienses* [297] : « il semble qu'à basse époque on ait parfois désigné [les habitants de la province] par un ethnique mis sur le même plan que ceux des tribus » [298] . D'autres exemples pourraient être cités, mais nous rappellerons surtout ici la phrase des donatistes : *provin-ciae gentes sunt* [299] . Même si le principe ainsi posé servait la cause des schismatiques, il n'était probablement pas leur invention. Or, on peut se demander si ce principe ne traduisait pas dans les milieux ecclésiastiques une attitude volontariste d'intégration de toutes les populations provinciales, même les plus mal romanisées, dans des communautés d'un nouveau type, d'abord définies par la foi. Parler ainsi des *Byzaceni* comme d'un seul ensemble de fidèles permettait d'effacer toutes les inégalités existant à l'intérieur de la province. Le problème se posait tout particulièrement pour les donatistes, qui, dans leur fief de Numidie méridionale, comptaient certainement dans leurs rangs des gens mal romanisés. En promouvant ces eth-nonymes provinciaux, ne cherchaient-ils pas à affirmer l'unité de groupes en réalité très divers ? [300] Derrière l'affirmation de l'existence d'un seul *populus* provincial se devine donc peut-être une prise de conscience par l'Église de la diversité culturelle des « Romains » d'Afrique, et la volonté de surmonter ces

différences par la diffusion d'un modèle d'identité unique. La même logique pourrait expliquer l'apparition et le succès à la même époque des termes *Getulia, Abaritana* et *Arzugitana.* Dans chacun de ces sous-ensembles provinciaux, nous avons vu que coexistaient des communautés maures, officielles ou non, et des cités romaines (ainsi les *civitates* de Gétulie évoquées dans la *Cité de Dieu).* Au regard d'une telle diversité, l'usage privilégié fait par l'Église de ces noms n'était probablement pas anodin : il démontrait que la christianisation, achevée ou en cours, surmontait les différences évidentes des habitants de ces trois zones et en faisait à chaque fois un seul peuple, « gétule », « arzugitain » ou « abaritain ».

Si L'Église privilégiait ainsi l'intégration des Maures de l'intérieur, si l'Etat, par la diffusion de la citoyenneté romaine *salvo jure gentis* y contribuait, il reste à se demander en retour comment les intéressés se définissaient eux-mêmes. La distinction que nous avons établie entre les *gentes* officielles, administrées par un préfet ou un chef investi, et les communautés rurales où la structure tribale n'existait plus qu'à l'état de réalité vécue, déterminait-elle deux types d'identité ? Des gens comme les *Musunii Regiani* devaient se reconnaître comme « Maures », au même titre que les *Astuces,* mais qu'en était-il des villageois de l'Aurès ou des *Mazaci* de Numidie qui accueillirent un concile ? Au vi^{e} siècle, nous voyons bien à travers Procope, Corippe et les inscriptions que les insurgés de l'Aurès et de Byzacène percevaient clairement et revendiquaient leur identité maure. Leurs ancêtres avaient-ils la même idée d'eux-mêmes ? Pour les tenants d'une romanisation profonde et réussie, dans une Afrique du Nord-Est où aucune région n'aurait été marginale, la question n'a évidemment aucun sens. Au terme de ce long chapitre où nous avons tenté de démontrer la complexité culturelle et sociale de certaines régions de cette Afrique, elle mérite pourtant d'être

posée. Certes, nous nous heurtons aussitôt au silence des sources, qui proviennent toujours des milieux qui se disaient « romains ». Deux séries d'indices laissent cependant deviner une réalité lourde de signification.

On admet en principe que la conscience d'une communauté de posséder une identité spécifique et différente des groupes qui l'entourent se fonde essentiellement sur la vitalité de sa culture. Celle-ci peut reposer sur un type d'organisation et de vie sociale, sur des traditions et des coutumes, sur une religion, et surtout sur la pratique d'une langue. Nos sources, nous l'avons vu, mettent en valeur pour les trois premiers éléments des signes d'acculturation marquée qui pouvaient fortement perturber la définition d'une conscience « maure ». Elles laissent supposer aussi une diffusion générale du latin, bien illustrée par les modestes épitaphes retrouvées dans les vallées de l'Aurès et des Némencha. Mais cette acculturation linguistique n'était pas totale, et des langues indigènes continuaient à être parlées dans les provinces les mieux romanisées. Le fait est avéré, et désormais admis de tous, dans les campagnes d'Hippone et du nord de la Numidie, où de nombreux textes de saint Augustin attestent de la permanence du punique [301]. Cette question a souvent été discutée au cours des dernières années, mais dans une perspective purement linguistique. Or un texte suggère que l'usage du punique s'accompagnait aussi d'une perception identitaire originale chez les *rustici* qui pratiquaient cette langue.

Commentant *l'Epître aux Romains,* l'évêque d'Hippone s'efforce d'illustrer l'idée selon laquelle on trouve dans la Bible quelques préfigurations de la doctrine de la Trinité. Il rappelle alors une anecdote survenue jadis à son prédécesseur Valerius dans la campagne d'Hippone. Celui-ci, interrogeant des paysans punicophones sur le mot *salus* qu'ils employaient, apprit que dans leur langue ce mot signifiait « trois ». Et

Augustin souligne alors la correspondance entre la valeur de ce terme punique et le sens latin et chrétien de *salus,* d'autant plus remarquable que les paysans puniques pouvaient être rattachés à une population nommée dans l'Ancien Testament. En effet, ajoute-t-il, *nos paysans, lorsqu'on leur demande ce qu'ils sont et lorsqu'ils répondent en punique qu'ils sont Chanani, que répondent-ils d'autre si ce n'est qu'ils sont Chananei, par corruption d'une lettre comme il est d'ordinaire dans ces cas ?* [302] Si l'interprétation d'Augustin est réellement fondée et ne résulte pas d'un calembour [303] , ce texte offre un exemple unique de déclaration par des paysans peu romani-sés de la manière originale dont ils percevaient leur identité. De même qu'après cinq siècles de domination romaine ils parlaient encore la langue de Carthage, ces gens étaient aussi encore capables de revendiquer une origine préromaine, donc de se penser de manière consciente autrement que comme des « Romains ». Certes, on nous objectera à la suite de Ch. Saumagne que l'idée de cette origine cananéenne leur avait été enseignée par des clercs soucieux d'expliquer historiquement leur usage du punique [304] . Mais qu'importe ? L'essentiel n'était-il pas qu'ils aient suffisamment assimilé cette thèse pour la faire leur ? Ce seul fait, qui n'implique évidemment pas un rejet volontaire de la romanité par les intéressés, prouve l'impact considérable des particularités linguistiques dans la définition des identités vécues.

La conclusion mérite d'être soulignée car le punique n'était pas la seule langue indigène parlée dans l'Afrique du Bas-Empire : le li-byque aussi avait survécu. Certes, nos informations ici aussi sont indirectes. Il est difficile d'attribuer une inscription libyque avec certitude à l'époque de saint Augustin [305] . Mais nous avons vu que les Maures qui suivaient Antalas parlaient en majorité une autre langue que le latin, puisque Corippe prend la peine de souligner que Mac-cus fut l'envoyé du chef

maure à Jean Troglita parce que, pour lui, *romanae fuerat facundia linguae* [306] . Un texte plusieurs fois cité par S. Gsell et par G. Camps [307] , mais curieusement très peu commenté, prouve que ce libyque n'était pas parlé seulement, mais également encore écrit au ve siècle. Dans la préface de son *De aetatibus mundi,* Fulgence le mythographe, un contemporain de Gunthamund ou de Thrasamund, évoque en effet, à côté des alphabet hébreu, grec et « romain », les *libycae litterae,* en précisant qu'elles étaient au nombre de vingt-trois [308] . Or, comme Gsell l'a bien vu, « libyque » n'est pas ici synonyme de punique, puisque l'alphabet punique avait vingt-deux lettres. L'information est tellement originale qu'elle ne paraît pas sortir de quelque encyclopédie compilée par le mythographe. Il s'appuyait vraisemblablement sur son expérience personnelle de l'Afrique. Le libyque y restait donc peut-être employé, probablement dans les campagnes où subsistaient les communautés qui conservaient une structure tribale. L'analogie avec le comportement des paysans punicophones de la région d'Hippone autorise dès lors toutes les hypothèses sur la manière dont ces communautés percevaient leur identité. Elles étaient à coup sûr officiellement romaines, et possédaient la citoyenneté qui justifiait ce titre. Mais rien ne les empêchait en même temps de continuer aussi à se sentir « maures ».

Un passage étonnant des *Gesta apud Zenophilum,* sorti de l'ombre par S. Lancel [309] , offre un exemple presque extrême de ce sentiment de double identité. Lors des interrogatoires menés à Cirta en 320 par le gouverneur Zenophilus pour éclaircir le cas de l'évêque donatiste Silvanus, désormais accusé par les siens d'avoir été lui-même un *traditor,* un des témoins, Victor, se présenta ainsi : *patre decurione Constantinensum, avo milite ; in comitatu militaverat : nam origo nostra de sanguine mauro descendit* [310] . Professeur de lettres latines, fils de décurion de la capitale provinciale, on pourrait a priori difficilement

trouver meilleur exemple d'Africain romanisé que ce Victor [311]. Pourtant, en évoquant son grand-père, il n'hésite pas à rappeler son ascendance maure. Certes, le mot *Maurus,* comme toujours, peut poser problème. On pourrait songer de la part de Victor à une simple référence géographique à la province de Maurétanie. Mais il évoque son *sanguis maurus,* ce qui laisse, pour une fois, réellement peu de doute : *Maurus* a forcément ici un sens ethnique. L'expression est, d'autre part, introduite par la conjonction *nam,* ce qui la relie à l'évocation immédiatement antérieure de la carrière du grand-père, soldat dans le *comitatus.* Or, on sait que les unités indigènes recrutées en Maurétanie et portant le surnom de « Maures » étaient nombreuses au Bas-Empire [312]. L'aïeul de Victor avait donc toutes les chances d'être un Berbère de Maurétanie. Sa carrière militaire en elle-même, à situer vers les années 260-280 [313], confirme les possibilités de promotion sociale qu'offrait l'armée, surtout dans la période agitée de la crise du iiie siècle et des guerres de la Tétrarchie. Probablement établi au moment de sa retraite à Cirta après avoir atteint un certain grade, il avait donné naissance à une famille de notables provinciaux apparemment parfaitement intégrée. A la troisième génération pourtant, le souvenir des origines de cette famille n'était pas effacé, et s'imposait naturellement lors d'une déclaration d'état-civil. Certes, rien ne dit que les enfants de Victor, s'il en eut, continuèrent à affirmer ensuite leur *sanguis mau-rus.* On peut se demander aussi si tous ses contemporains de situation similaire auraient fait la même déclaration. Reste cependant ici chez un citadin un témoignage de conscience d'une identité indigène qui donne à réfléchir lorsqu'on s'interroge sur les populations rurales des régions plus méridionales de l'Afrique. Comment exclure que parmi elles certains éléments ne se soient pas sentis eux aussi porteurs d'une identité originale ? Poser cette question ne suppose évidemment

nullement que l'on prête à ces gens une quelconque volonté au ive siècle de renier leur insertion dans le monde romain. Mais nous ne voyons pas pourquoi il faudrait, en fonction de leur attitude paisible, refuser absolument à certains paysans de Numidie méridionale et du sud-ouest de la Byzacène ce que M. Béna-bou a appelé « le sentiment de double appartenance » [314] , dont les *rus-tici* de la région d'Hippone et un *grammaticus* de Cirta étaient capables de faire preuve. Nombre des futurs sujets de Masties dans l'Aurès se sentaient probablement déjà alors à la fois « Maure » et « Romain ». Et il n'est que trop aisé de souligner combien ce sentiment de double appartenance chez ses grands-parents pourrait expliquer l'attitude ambiguë d'Antalas en 545-546, lorsque ce chef cherchait à s'attacher la fidélité des citoyens d'Hadrumète et qu'il réclamait, comme noyau de l'armée de son futur royaume, une garde de 1500 soldats romains...

CONCLUSION

La distinction établie à plusieurs reprises par Corippe dans la *Johannide* entre les Maures de l'intérieur, installés *in finibus nostris,* et les *externae gentes* paraît ainsi refléter une opposition ancienne entre des groupes depuis longtemps intégrés au monde romain, et des peuples peu ou pas du tout atteints par le processus de romani-sation. Les Maures de l'intérieur, issus de tribus officiellement reconnues ou de communautés villageoises qui avaient conservé une structure tribale, étaient à des degrés divers réellement intégrés aux provinces, tout en conservant plus ou moins consciemment leur identité berbère. Mais si leur présence au ive siècle, au terme de cette longue enquête, nous semble bien établie, il reste que des différences importantes les distinguaient encore des populations décrites par Procope et Corippe au vi^{e} siècle. Ils ne

formaient en effet certainement pas des masses humaines innombrables *(gentes innumerae)* puisque Julius Honorius les ignore ; et ils n'exprimaient guère de revendications politiques spécifiques, puisque, en dehors de la révolte de Gildon, ils ne sont jamais en armes. Entre le temps de saint Augustin et l'arrivée des Byzantins, les tribus de Byzacène et de Numidie ont donc connu une mutation démographique et politique importante, qui s'est effectuée nécessairement au moment de la domination vandale. Il nous reste, pour disposer vraiment de tous les éléments de compréhension du problème berbère aux vi^{e} et viie siècles, à tenter de reconstituer cette évolution.

Carte 17 – La christianisation du sud-ouest de la Byzacène et de la Numidie méridionale.

Annexes

RÉPERTOIRE DES SITES NUMÉROTÉS

NB : Ce répertoire reprend la terminologie des enquêtes archéologiques utilisées, souvent anciennes et imprécises. L'identification de certaines basiliques pourrait probablement être remise en question par de véritables fouilles, tout comme celle des « chapelles » souvent décrites sommairement par Guénin. Les différences entre chrisme constantinien et croix monogramma-tique sont parfois aussi très floues dans ces publications. Notre inventaire, qui mêle donc, faute de mieux, des réalités chronologiquement étalées dans le temps, du ive au viie siècle, ne prétend de toute façon pas à l'exhaustivité. Il permet seulement de

mettre en valeur la christianisation du pays occupé ou côtoyé au vi^{e} siècle par Antalas et Cusina, en même temps que la beaucoup plus faible densité des traces de cette christianisation dans la partie méridionale de la région considérée. Certes, celle-ci peut être pour partie due à l'insuffisance des prospections. Mais le commandant Guénin, à qui on doit l'essentiel des découvertes, semble avoir parcouru le sud de son « cercle » avec autant d'attention que le nord, et manifestement sans les mêmes résultats. Le phénomène paraît ainsi refléter, de manière plus générale, une mise en valeur romaine nettement plus faible, qui pourrait correspondre au maintien de quelques petites tribus jusqu'au ve siècle, avant l'expansion de la fin de l'époque vandale.

1 Thélepte : au moins 7 églises (Gsell, *RT,* 1932, p. 5-56) ; inscriptions et décor chrétiens (cf. notamment Y. Duval, *Loca sanctorum Africae,* I, p. 85-89).

2 Henchir Gabel Zaaba (AAA f. 40, no 70) : deux linteaux avec chrisme et croix (ILAlg I, 3830 et 3831) ; plusieurs basiliques selon Guénin, *Nouvelles archives des Missions,* 1908, p. 86-87.

3 Henchir Soltane (AAA f. 40 no 65) : linteau de porte avec croix et lettres apocalyptiques (ILAlg I, 3828).

4 Henchir Bou Sboa (AAA f. 40 no 77) : inscription chrétienne de Mastica-na, ILAlg, I, 3764, et signes chrétiens sur chapiteaux (Guénin, *op. cit.,* p. 188).

5 Bir Oum Ali (AAA f. 40 no 106) : basilique vue par Saladin *(Nouvelles archives des missions,* 1887, p. 148) et évoquée par Gsell (2e congrès d'Archéologie chrétienne, 1900, p. 213) ; inscription avec chrisme et lettres apocalyptiques (ILAlg, I, 3867).

6 Henchir el Ma el Abiod (AAA f. 40 no 72) : peut-être une basilique (Guénin p. 128).

7 Henchir el Gamra (AAA f. 40 no 84 = Henchir Feid et Louer sur la carte de Tunisie au 1/100000) : ruines d'une église ; linteau avec chrisme et le mot *ecclesia* (ILAlg, I, 3761).

8 Henchir Draa Zenad (AAA f. 40 no 39) : linteau avec chrisme (ILAlg, I, 3725).

9 Henchir el Guiz (AAA f. 40 no 85) : deux inscriptions chrétiennes avec chrisme constantinien (ILAlg, I, 3780-3781) ; petite « chapelle » de 11m de côté (Guénin, p. 88).

10 Henchir Brisgane (AAA f. 40 no 78) : deux piliers avec chrisme (ILAlg I, 3792-3793).

11 Henchir Bou Dries (AAA f. 40 no 62) : inscription chrétienne (ILAlg I, 3809) et basilique (Gauckler, *Basiliques chrétiennes de Tunisie,* pl. XXVI).

12 Henchir Mrigueb (AAA f. 40 no 79) : petite « basilique » (Guénin, p. 191).

13 Henchir Youdia (AAA f. 40 no 159) : basilique à chapiteaux « byzantins » (Guénin p. 191).

14 Khanguet Safsaf (AAA f. 40 no 154) : chambre creusée dans la roche, à flanc de vallée : à l'intérieur, nombreuses lampes avec chrismes (Guénin, p. 96).

15 Henchir el Khenigue (AAA f. 40 no 94) : vestiges d'une « petite chapelle » (Guénin, p. 91).

16 Henchir Karabed (AAA f. 40 no 93) : petite « chapelle », et linteaux avec chrisme (Guénin, p. 91).

17 Aïn Chettabia (AAA f. 40 no 68) : basilique importante (Guénin, p. 86).

18 Henchir Goulla (AAA f. 40 no 87) : petite « chapelle » dans une enceinte (Gué-nin, p. 85).

19 Henchir Bir Selem (AAA f. 40 no 51) : vestiges d'une « chapelle » avec décor chrétien (Guénin p. 83).

20 Henchir Goussa ou El Gousset : inscription chrétienne et chrisme *(ILT* 323). Travaux dans l'église en 521 (Béjaoui, *Bulletin de l'INAA,* 1, 1988, p. 17-18).

21 Fériana : inscription avec chrisme *(ILT* 306).

22 Henchir el Begueur ou Henchir Faraoun (AAA f. 40 no 123) : trois « chapelles » et inscriptions chrétiennes (ILAlg I, 3700-3704).

23 Henchir Dehiret Foa (AAA f. 40 no 124) : petite « chapelle » (Guénin, p. 186).

24 Henchir el Ateuch (AAA f. 40 no 108) : petite basilique à trois nefs (Guénin, p. 182).

25 Henchir el Louz (AAA f. 40 no 108) : basilique et plusieurs « croix byzantines » sculptées (Guénin, p. 181).

26 Henchir Redir el Fras (près du précédent) : inscription chrétienne (Guénin, p. 181).

27 Henchir Retem (AAA f. 39 no 24) : inscription avec chrisme (Guénin, p. 131).

28 Henchir Rouni (AAA f. 40 no 32) : petite « chapelle » chrétienne (Guénin, p. 125).

29 Henchir Bir el Ateuch (AAA f. 39 no 252) : petite « basilique » (Guénin, p. 176).

30 Bir Reguiba (Henchir Khebit Hallûf du CIL), AAA f. 39 no 221 : inscription et linteau avec croix (ILAlg I, 3679-3679 bis).

31 Henchir Foum Metleg Guebli (AAA f. 39 no 243) : église avec inscription funéraire chrétienne (ILAlg, I, 3688).

32 Aïn Ghorab (AAA f. 39 no 112) : basiliques (trois selon Birebent, *Aquae roma-nae,* p. 32) et inscriptions chrétiennes (CIL VIII, 2220 ; Y. Duval, *Loca sancto-rum,* I, p. 149-150 ; *Raf,* 1936, p. 30-32.

33 Aïn Segueur (AAA f. 39 no 118) : inscription chrétienne (CIL, VIII, 10701 = 17617 ; Y. Duval, *Loca sanctorum,* I, p. 154-155).

34 Henchir el Adjedje (AAA f. 39 no 101) : inscriptions et décor chrétiens (*CIL* VIII, 10698 et Guénin, p. 161-163).

35 Henchir Djebria ou Aïoun Djebria (AAA f. 39 no 88) : basilique (Guénin, p. 160).

36 Henchir el Abiod : inscription chrétienne et basilique (Guénin, p. 146).

37 Ksar Ouled Zid ou Ksar Amar (AAA f. 39 no 90) : plusieurs basiliques et « chapelles », chrismes, inscriptions chrétiennes (Guénin, p. 157-159).

38 Henchir Belfrouts (AAA f. 39 no 248) : pierres à sculptures chrétiennes et basilique (Guénin, p. 175).

39 Henchir Ronadji (AAA f. 39 no 247) : une « chapelle » et une basilique (Gué-nin, p. 175).

40 Henchir Retba (AAA f. 39 no 255-256) : deux basiliques, chapiteaux avec croix (Guénin, p. 178-179).

41 Chéria (AAA f. 39 no 164) : inscription chrétienne et chrisme (Guénin, 1908, p. 109).

42 Mascula (Khenchela) : pilier avec chrisme (Dupuis, inédit Marcillet-Jaubert, cl. 38) ; inscriptions chrétiennes *(CIL* VIII, 2245, 2272 ; Y. Duval, *Loca sancto-rum,* I, p. 165-171).

43 Henchir Kamellel (AAA f. 28 no 163) : église et inscriptions chrétiennes (Gué-nin, p. 166, et *CIL* VIII, 10713-10714).

44 Henchir Metkides (AAA f. 28 no 280) : inscription chrétienne avec chrisme (Guénin, p. 116 et *CIL* VIII, 16755-16758).

45 Tébessa : évêché et multiples restes chrétiens.

46 Tébessa Khalia : pierre avec chrisme (ILAlg, I, 3560 bis).

47 Henchir Touta (AAA f. 39 no 227) : « petit oratoire », basilique à 1 km au nord, inscriptions chrétiennes (Guénin, p. 131-132 ; cf. P.-A. Février, dans RAC, 42, 1966, p. 184-187.

48 Henchir Mertoum (AAA f. 39, no 107) : inscriptions chrétiennes *(CIL* VIII, 10706, complétée par Leschi, *Recueil... de Tébessa,* p. 126-129 ; autre, *ibid.* p. 29-130 ; inédit Marcillet-Jaubert/Dupuis, no 171).

49 Henchir Guellil (AAA f. 39 no 151) : deux « chapelles » (Guénin, p. 108).

50 Gafsa : évêché en 484 ; inscription chrétienne *(CIL* VIII, 150).

51 Henchir Oued Hadouane (AAA f. 51 no 35) : basilique (Guénin, p. 99).

52 Maajen : tombe chrétienne (ILT, 303 et *BAC,* 1910, p. CLXXXIV).

53 Henchir Seïd (AAA f. 39 no 177) : basilique (Guénin, p. 112) et inscription chrétienne (Monceaux, *RSAC,* 42, 1908, p. 221-222).

54 Henchir Hammam (AAA f. 28 no 59) : inscription avec chrisme *(CIL,* VIII, 17729).

55 Henchir Oum Rihane (AAA f. 39 no 122) : trois basiliques chrétiennes (Guénin, p. 191).

56 Henchir Mrata (AAA f. 51 no 55-58) : inscription chrétienne (ILAlg I, 3874).

57 Henchir Bouraoui (AAA f. 40 no 11) : basilique (Guénin, p. 123).

58 Henchir Rouis (AAA f. 40 no 10) : basilique (Guénin, BAC, 1907, p. 153-158) ; inscriptions chrétiennes (ILAlg I, 3669-3670).

59 Henchir Gourt er Raïane (AAA f. 40 no 15) : chrisme sur une base de colonne (ILAlg I, 3635).

60 Bir Berdadi (AAA f, 40 no 17) : inscription chrétienne (ILAlg, I, 3644).

61 Henchir Bir el Ahzem (AAA f. 39 no 95) : basilique et chrismes sculptés (Gué-nin, p. 137).

62 Fouris (AAA f. 39 no 105) : basilique avec inscriptions chrétiennes (Raf, 1892 p. 331 et 1948, p. 227 ; Birebent, *Aquae romanae,* p. 19-20).

63 Henchir Zora (AAA f. 39 no 129-131) : basilique et monogramme chrétien (Guénin, p. 195-197).

64 Henchir Meksen ou Henchir Erraïet (AAA f. 39 no 254 ou 255) : linteau avec croix et symboles chrétiens (ILAlg, I, 3708).

65 Ksar el Boum (AAA f. 28 no 269) : « petit temple plus tard transformé en chapelle chrétienne » (Guénin, p. 117) et inscription chrétienne (ILAlg, I, 2980 et AE 1974, no 720).

66 Ksar Tebinet (AAA f. 29 no 147) : plusieurs pierres avec inscriptions chrétiennes (dont une grecque), monogrammes et chrismes (Guénin p. 119 et ILAlg, I, 3588-3590).

67 Zoui (AAA f. 39 no 49) : piliers avec chrismes (inédits Marcillet-Jaubert) ; deux inscriptions chrétiennes *(ibid.* et Y. Duval, *Loca sanctorum,* I, p. 157158) ; une église (cf. Farges dans *Bulletin de l'Académie d'Hippone,* 1885, p. 133-156).

68 Henchir Magroun (AAA f. 39 no 96) : « chapelle » ; « vestiges d'une *memoria* à s. Pierre et s. Paul » (CIL VIII, 10693 et Guénin p. 156).

69 Tinzarafounes : une ou plusieurs basiliques selon Birebent, *Aquae romanae,* p. 85.

70 Aïn Gueber (AAA f. 39 no 132) : trois inscriptions chrétiennes *(CIL* VIII, 2218, 2219, 10711).

71 Henchir el Ksour (AAA f. 29 no 100) : basilique et inscriptions chrétiennes (CIL VIII, 16738 et ILAlg 3597, 3619, 3621-3623).

72 Henchir Abtine (AAA f. 39 no 120) : deux basiliques (Guénin p. 155) ; un pilier à chrisme (inédit Marcillet-Jaubert).

73 Henchir Telamcine (AAA f. 39 no 265-266) : église selon Guénin (p. 202).

74 Henchir Kerkoum (AAA f. 39 no 257) : « traces de deux petites chapelles » (Guénin p. 201).

75 Youks (AAA f. 28 no 253) : inscription chrétienne (CIL VIII, 16743) et monogrammes.

76 Col d'Aïn el Lamba (à l'ouest de AAA f. 29 no 141) : fragment de sculpture chrétienne » (ILAlg I, 3595).

77 Bir es Sed ou Bir bou Açed (AAA f. 39 no 240) : inscription chrétienne (CIL VIII, 10694) et « oratoire » (Guénin p. 200).

78 Fouanis-Cherguia : inscription chrétienne *(CIL* VIII, 10757) et linteau de porte avec chrisme (Birebent, *Aquae romanae,* p. 78).

79 Henchir Hamimat (AAA f. 39 no 232) : inscriptions chrétiennes *(CIL* VIII, 2215 et Guénin p. 135).

80 Henchir Meglaff (AAA f. 28 no 264) : basilique ; linteaux avec chrismes (Gué-nin p. 105).

81 Henchir Bou Chekifa (AAA f. 28 no 266) : basilique ; chapiteau avec chrisme (Guénin p. 103).

82 Cedias (AAA f. 39 no 43) : évêché en 256 ; église (Gsell, notice AAA) ; chrisme sur pilier (inédit Marcillet-Jaubert cliché 9752).

83 Henchir Gaga (AAA f. 28 no 257) : inscription funéraire chrétienne avec lettres apocalyptiques (Guénin p. 113).

84 Henchir Ogla Djedida (AAA f. 40 no 191) : basilique et éléments de décor chrétien (Guénin p. 97).

85 Henchir Zoura (AAA f. 39 no 238) : une basilique, deux « chapelles », linteau avec inscription chrétienne (Guénin p. 135-136).

86 Aioun Bedjen ou Oued Bedjen (AAA f. 28 no 161) : inscription chrétienne (Guénin p. 167-168).

87 Henchir Bou Saïd (AAA f. 28 no 162) : plusieurs basiliques ; inscriptions chrétiennes (Guénin p. 168).

88 Henchir Khanguet Reguiba (AAA f. 39 no 222) : inscription chrétienne (Monceaux, *BSNAF,* 1909 p. 353).

89 Refana, ou Henchir Gosset (AAA f. 29 no 145) : pierre avec inscription chrétienne (ILAlg I, 3580).

90 Henchir Mohammed el Bordji (AAA f. 40 no 54) : linteau avec croix et inscription chrétienne (ILAlg, I, 3808).

91 Ksar Sarraguia : linteau avec chrisme (T. Ghalia, dans *Actes du Ve colloque international d'histoire et archéologie de l'Afrique du Nord, Avignon, 1990,* Paris, 1992 p. 419-438).

92 Sidi Aïch : dépôt de céramique, dont plat avec croix chrétienne *(BAC,* 1888, p. 473-474).

93 Henchir Sidi bou Ghânem el Djedid : croix gravée (CIL VIII, 11482).

94 Cillium (Kasserine) : basilique (Gauckler, *Basiliques* pl. XXVII) ; inscription chrétienne avec chrisme, à proximité *(BSNAF,* 1910, p. 199).

95 Henchir Djenane Krouf ou Henchir Sidi Naceur (AAA f. 51 no 44) : petite chapelle et inscription chrétienne (Monceaux, *RSAC,* 1908, p. 233 no 48 et ILAlg I, 3872).

96 Henchir Oued el Firane (AAA f. 51 no 50) : linteau avec chrisme (Roux, *RT,* 1910, p. 200-203 = ILAlg I, 3873 bis).

97 Djenndel (AAA f. 50 no18) : église probable (Guéneau dans BAC, 1907, p. 314-337).

98 Ksar Sidi Mohammed, et Henchir Bou Skikine (AAA f. 40 no 2) : basilique et décor chrétien (Guénin p. 119).

99 Henchir Sidi Ahmar (AAA f. 40 no 16) : inscription chrétienne *(BAC,* 1901, p. 188 no 13).

100 Henchir Seïfia (AAA f. 40 no 69) : basilique (Guénin p. 86).

101 Henchir Foum Metleg Daharaoui (AAA f. 40 no 33) : monogramme chrétien (Guénin p. 126).

102 Henchir Feïd Ameur : « chapelle » (AAA f. 40, no 57, notice complémentaire).

103 Henchir Behir (AAA f. 40 no 67) : basilique (Guénin p. 85).

104 Henchir Feid el Louere ou Henchir Gamra (AAA f. 40 no 84) : inscription chrétienne (Monceaux, *RSAC,* 1908, p. 228).

105 Henchir Derirat, ou Henchir Goussa (AAA f. 40 no 105, sup.) : basilique (Guénin p. 93 et Truillot dans *BAC,* 1932-33 p. 276-277).

106 Henchir Tounis (AAA f. 40 no 177) : petite église (Guénin p. 180).

107 Mzara (AAA f. 40 no 201) : basilique (Guénin p. 99).

108 Djebel Djahfa (AAA f. 39 no 1-2) : catacombe chrétienne (Gsell, notice de AAA) ; inscription chrétienne *(CIL* VIII, 17715).

109 Tamagra : église (Gsell, AAA f. 39 no 11, notice).

110 Henchir Mansour : décor chrétien sur architecture (Gsell, AAA f. 39 no 25, notice).

111 Henchir Rogga (AAA f. 39 no 47) : inscription chrétienne *(BAC* 1894, p. 87, no 12).

112 Henchir Fouanis (AAA f. 39 no 63-65) : inscription chrétienne *(CIL* VIII, 10757).

113 Henchir el Ahzem : débris de sculptures chrétiennes (Gsell, AAA f. 39, no 95, notice).

114 Aïn Roumi(a) ou Henchir Melloul ou Djellenda (AAA f. 39, no 106) : une église (Birebent, *Aquae romanae,* p. 26) ; inscription chrétienne inédite (Mar-cillet-Jaubert/Dupuis no 169) ; coffret en bois décoré d'une croix monogram-matique *(Bulletin d'archéologie algérienne,* 4, 1970, p. 27).

115 Henchir Goussat : église (Gsell, AAA f. 39 no 114, notice).

116 Henchir Araoua (AAA f. 39 no 152) : « chapelle » (Guénin, p. 108).

117 Henchir el Outed (AAA f. 39 no 242) : basilique (Guénin p. 72).

118 Henchir el Ogla (AAA f. 39 no 108) : basilique et inscription chrétienne (Guénin p. 164 et Y. Duval, *Loca sanctorum,* I, p. 433).

119 Henchir Aouinet et Raïane (AAA f. 39 no 110) : inscription avec chrisme (Monceaux, *RSAC,* 42, 1908, p. 196-197 et Guénin p. 192).

120 Henchir Metkides Mta Guibeur (AAA f. 39 no 132) : basilique possible (Gué-nin p. 195).

121 Henchir Stah (AAA f. 39 no 145) : basilique (Guénin p. 204).

122 Henchir Bir el Klab (AAA f. 39 no 146) : basilique avec décor et monogramme chrétiens (Guénin p. 204).

123 Henchir Ras Feidh el Mehari (AAA f. 39 no 175-176) : deux basiliques et trois « chapelles » selon Guénin (p. 110).

124 Henchir Oum Khaled (AAA f. 39 no 189) : pierre à monogramme chrétien (Guénin p. 197).

125 Henchir Deheb (AAA f. 39 no 228) : basilique, inscription chrétienne et décor chrétien (Guénin p. 134 et Y. Duval, I, p. 142-143).

126 Henchir Dehiret el Atrous (AAA F. 39 no 235) : deux basiliques (Guénin p. 134).

127 Henchir el Atrous (AAA f. 39 no 244) : basilique et inscription chrétienne (Guénin p. 177).

128 Henchir Rachi ou Henchir Aouedj (AAA f. 39 no 250) : plusieurs portes avec monogrammes chrétiens (Guénin p. 177).

129 Henchir Cherchera (AAA f. 39 no 267-269) : petite basilique et « chapelle » (Guénin, p. 203).

130 Henchir Reteur (AAA f. 39 no 272) : linteau avec chrisme (Guénin p. 180).

131 Aïn el Hammam (AAA f. 39 au sud du no 274) : basilique possible selon Guénin, p. 203-204.

132 Henchir Dibba (AAA f. 29, près du no 122) : dalle avec un monogramme chrétien : Gsell, *Musée de Tébessa,* p. 63).

133 Henchir Halloufa (AAA f. 28 no 60-62) : fragments architecturaux chrétiens (Gsell, notice).

134 Henchir el Hammam (AAA f. 28 no 137) : inscription chrétienne et chrisme (Gsell, notice et inédit Marcillet-Jaubert/Dupuis cl. 9869).

135 Henchir Belkitane : église (Gsell, AAA f. 28 no 148, notice) ; pilier avec chrisme ; arc avec inscription et chrisme (inédit Marcillet-Jaubert/Dupuis, ph. 22499, 22500, 22483 ; cl. 33).

136 Dar Ali el Hochani : inscription chrétienne (Y. Duval, I, p. 104-105).

137 Henchir Bou Saïd (AAA f. 28 no 162) : deux églises et inscription chrétienne (Guénin p. 168-172).

138 Henchir Tebaguet el Haddad ou Henchir Touta (AAA f. 28 no 164) : une « chapelle » (Guénin p. 167).

139 Henchir Naga (AAA f. 28 près du no 164) : une « chapelle » (Guénin p. 102).

140 Ksar el Kelb : inscription chrétienne *(CIL* VIII, 2311) ; église (Gsell, AAA, f. 28 no 165, notice, et *MEFR,* 1934 p. 114-142 et 1936 p. 166-197).

141 Henchir Azen : monogramme chrétien (Gsell, AAA f. 28 no 166-170, notice).

142 Aïn Dala (AAA f. 28 no 171) : reliquaire avec inscription chrétienne *(BAC* 1895 p. 76-77 et Y. Duval, I, p. 160-163).

143 Henchir Mahfadia (AAA f. 28 no 173) : inscription chrétienne *(CIL* VIII, 2309 = 17759).

144 Henchir el Hamascha (AAA f. 28 no 255) : inscriptions chrétiennes *(CIL* VIII, 2189, 10686, 10688, 10689 et Y. Duval I, p. 135-138).

145 Henchir Sahi (AAA f. 28 no 266) : basilique à trois nefs (Guénin p. 104).

146 Dehiret Tasbent (AAA f. 28 no 269) : inscription sur un linteau avec chrisme (Guénin p. 116).

147 Djemaa Titaya (AAA f. 28 no 279) : inscription chrétienne *(BAC,* 1894, p. 85).

148 « Ferme Durili » : église, inscription chrétienne, linteau avec chrisme (Gsell, AAA, f. 28, no 153, notice supp, et *RSAC,* 1909 p. 294-297).

149 Henchir Stiah (AAA f. 28 no 191-194) : basilique (Guénin p. 102).

150 Henchir Gaba (AAA f. 28 no 262) : basilique (Guénin p. 103).

151 Henchir Bekkouche (AAA f. 39, au nord du no 152) : petite basilique (Guénin p. 109).

152 Henchir Gabel Haminat Beïda (AAA f. 39, près du no 234) : linteau avec inscription chrétienne (Guénin p. 135).

153 Henchir Si Taïeb ou Si Ahmar (AAA f. 40 no 16) : inscription *Christus regnat* sur un linteau (Guénin p. 121 et ILAlg, I, 3633).

154 Henchir Ouled Saad (AAA f. 40, près du no 5) : inscription avec croix chrétienne (Guénin p. 121 et ILAlg, I, 3632).

155 Henchir Dachdudai (Tunisie) : deux monogrammes chrétiens *(CIL* VIII, 286).

156 Aïn Tazougar (AAA f. 39, entre no 39 et no 40) : inscription chrétienne (*CIL* VIII, 2223).

157 Henchir Ngoussa ou Fedjet et Goussa (AAA f. 40, 2 km au sud du no 123) : chrisme avec lettres apocalyptiques (*CIL,* VIII, 17609).

158 Mdila (AAA f. 50 no 23) : évêché en 256 et 484, basilique possible (Guéneau, *BAC,* 1907, p. 331) et reliquaire (N. Duval et V. Saxer, *Syria,* 1998, p. 245262).

159 Redeyef : linteau avec chrisme (Roux, *RT,* 1910, p. 198).

160 Negrine-Besseriani : pierres avec chrismes (Jaubert, *RSAC,* 1912, p. 26).

161 Henchir Hammad (AAA f. 39 no 241) : linteau avec une croix en relief (H. I. Marrou, dans *Bulletin d'archéologie algérienne,* 3, 1968, p. 349 note 1).

162 Babar (AAA f. 39, près du no 35) : candélabre de bronze avec monogramme chrétien (Morizot, dans *BAC,* 18 B, 1982, p. 55-56).

163 Bou Mansour (AAA f. 39 no 70) : petite église (Morizot, *ibid.* p. 58).

164 Zaouia (AAA f. 39, no 71) : chapiteau avec chrisme (Morizot, *ibid.* p. 61-62).

165 El Amra (AAA f. 39 no 72) : pilastre avec croix monogrammatique (Morizot, *ibid.* p. 62-63).

166 Djebel Mrata (AAA f. 51, secteur des no 55-60 ?) : mention sur les *Tablettes Al-bertini* d'un *presbyter* (tablettes no 14, 20, 28).

167 Henchir Somâ : croix gravée (Saladin, *Nouvelles archives des missions,* 1887, p. 103).

168 Henchir Choud el Battal : église (Saladin, *ibid.,* p. 125).

169 Henchir es Zaatli : linteau avec chrisme (Saladin, *ibid.,* p. 130).

170 Henchir Goubeul « édifice chrétien » (Saladin, *ibid.,* p. 146).

171 Henchir el Ktib : chrisme sur porte de fort (Saladin, *ibid.,* p. 150).

172 Henchir el Khima : deux églises ; croix monogrammatiques (Béjaoui, *Bulletin de l'INAA,* 1, 1988, p. 19).

173 Henchir el Khmira : linteau avec croix (Béjaoui, *ibid.,* p. 31 fig. 12).

174 Henchir Tamtilia (AAA f. 39 no 49) : inscription chrétienne *(AE,* 1974 no 719).

175 Bekkaria (AAA f. 29 no 159) : inscription chrétienne (AE 1974 no 713).

176 Henchir Chichoub Djebel Sif : poids en cuivre avec croix *(Recueil de Tébessa,* 1936-1937, p. 302).

177 Henchir Rechig : inscription chrétienne (ILT, 318).

178 Bir Djefya (AAA f. 39, près du no 49) : inscription chrétienne avec chrisme (inédit Marcillet-Jaubert/Dupuis).

179 Henchir Bakkouche (AAA f. 28 no 196) : « chapelle » et inscription chrétienne (Guénin p. 101).

180 Henchir Oum el Aouath : deux églises (Cagnat, *Archives des Missions,* 3e s., 12, 1885, p. 149).

181 Au nord de Thélepte : mosaïque avec chrisme (Gauckler, *Nouvelles Archives des Missions,* 1907, p. 361-362).

182 Henchir el Kiss : croix grecque sur un fût de colonne (V. Guérin, Voyage..., t. 1, p. 302).

183 Henchir el Brika : petite basilique ; croix ansée dans un cercle (BAC, 1894, p. 264 no 71).

Notes

1 Ammien Marcellin, *Histoire,* XXVIII, 6, 2 : *Austoriani his contermini parti-bus barbari... ; ibid.* XXIX, 5. Cf. également, à propos de Firmus, saint Augustin, *Contra epistulam Parmeniani,* I, 2, 16 : *per regem barbarum Firmum...*

2 Synésios, *Catastase II* (éd. N. Terzaghi, Rome, 1944), *passim ;* cf. également par exemple la lettre 130 où sont évoqués « barbares » et « mixobarbares » (éd. A. Garzya, Rome, 1979, p. 222).

3*Notitia de concilio Carthaginensi (28 août 397),* 72, dans *Concilia Africae (345-525),* éd. C. Munier, *CCL* t. 149, p. 201-202 : *quia multos tales a barbaris redi-munt...*

4 Saint Augustin, *Lettre 220,* 7 (*CSEL* t. 57, p. 436) : *Quid autem dicam de vastatione Africae, quem faciunt Afri barbari resistente nullo...* ?

5 La règle n'est pas absolue, mais il semble que les auteurs africains du IVe siècle, notamment les évêques, préféraient parler de *barbari* quand ils devaient évoquer des tribus extérieures avec lesquelles les rapports étaient conflictuels. Ils évitent *Mauri,* probablement parce que le mot désignait aussi les habitants de la Maurétanie en général (cf. *infra).* En revanche, les auteurs non africains comme Ammien Marcellin utilisent indiféremment l'un et l'autre terme (ainsi à propos des *Austoriani* ou de Firmus).

6 Saint Augustin, *Lettre 199,* XII, 46 *(CSEL,* t. 57, p. 284) : *sunt enim apud nos, hoc est in Africa, barbarae innumerabiles gentes...*

7*Concilia Africae,* éd. C. Munier, CCL, t. 149, p. 45 : *in Tripoli forte et in Ar-zuge interiacere videntur barbarae gentes...*

8*Code Théodosien,* XI, 30, 62 (constitution du 22 juillet 405 adressée à Dioti-mus, proconsul d'Afrique : *si quando a gentilibus vel a praefectis eorum fuisset in-terpositaprovocatio... ; ibid.,* VII, 15, 1 (constitution du 29 avril 409 à Gaudentius, vicaire d'Afrique) : *Terrarum spatia, quae gentilibus propter curam munitionem-que limitis atque fossati antiquorum humana fuerantprovisione concessa...* Cf. *infra* p. 482-483 pour le commentaire du premier de ces textes. Le second, parce qu'il pose le problème de l'organisation du *limes* au début du Ve siècle, a fait l'objet de nombreux travaux : cf. par exemple J. Baradez, *Fossatum Africae,* Paris, 1949, p. 30.

9 Orose, *Historiae adversus paganos,* I, 2, 90 : *a meridie (Tripolitanae), barba-ros Gaetulos, Nathabres et Garamantas usque ad Oceanum Aethiopicum pertin-gentes...* Cf. sur ce texte, Y. Janvier, « La géographie de l'Afrique du Nord chez Orose », *BAC, ns,* 18 B, 1982, p. 135-151.

10 Outre les pages toujours justes et précises de Gsell dans le tome 5 de son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord,* cf. sur les quatre premiers de ces noms les articles de J. Desanges dans son *Catalogue des tribus africaines...,* Dakar, 1962, p. 62, 109-110, 128, 35-36, et pour les Gétules l'édition de Pline l'Ancien, V, 1-46, p. 342-346, et l'article « Gétules » de *l'Encyclopédie berbère,* t. 20, Aix, 1998, p. 3063-3065. On trouve également

une étude de chacun des noms cités dans l'ouvrage de G. Camps, « Massinissa », dans *Libyca,* t. VIII, 1960.

11 Claudien, *De bello Gildonico,* 284 (éd. E.M. Olechowska, Leyde, 1978) : *tol-lite massylas fraudes* (à propos de Gildon) ; cf. notre article cité *supra* p. 439 note 103, p. 827. Nous laissons de côté la mention de *Massyli* par Julius Hono-rius, qui relève probablement d'une confusion (cf. *supra* Ière partie, p. 91).

12 Claudien, *ibid.* 93 : *Et Numidae Gildonis erunt ?*

13 J. Desanges, « Permanence d'une structure indigène en marge de l'administration romaine : la Numidie traditionnelle », dans AA, t. 15, 1980, p. 77-89.

14 Limites définitivement fixées après la réunification de la province en 314 : cf. sur cette date A. Chastagnol, « Les gouverneurs de Byzacène et de Tripoli-taine », dans AA, t. 1, 1967, p. 119-134.

15 Saint Augustin, *Contra Cresconium,* IV, 58, 69 (éd. et traduction, ici citée, G. Finaert, dans *Bibliothèque Augustinienne, œuvres de saint Augustin,* t. 31, Paris, 1968, p. 610-611) : *Si hoc justissime dicturae sunt plebes et clerici eorum loco-rum, ex quibus erant trecenti et decem, qui contra Maximianenses Bagaiense conci-lium condiderunt, si hoc, inquam, recte dicturi sunt Afri Afris, Numidae et Mauri quam plurimi paucis Byzacenis et provincialibus, quanto justius... haec dicit Afris orbis terrarum !*

16 Ammien Marcellin, *Histoire,* XXVII, 6, 14 : *Eupraxius, Caesariensis Maurus, magister ea tempestate memoriae constans semper legumque similis in suscep-ta parte justitiae permanebat.*

17*Concilia Africae,* éd. C. Munier, *CCL* t. 149, p. 202 : *Hinc etiam legati Mau-rorum, fratres nostri, consuluerunt, quia multos tales a barbaris redimunt.*

18*CIL* VIII, 9286 (inscription du 10 mai 495 trouvée à Mouzaïaville en Maurétanie Césarienne) : *{mu}ltis exiliis {saepe}/ probatus et fidei/ catholicae adser/tor dignus inventus/ inplevit in episcopatu/ an (nos) XVIII m(enses) II, d(ies) XII, et occi/sus est in bello Mauro/rum et sepultus est die/ VI id(us) maias, (anno) p(rovin-ciae) CCCCLXVIIII.*

19*CIL* VIII, 9835. Cf. *supra* p. 375 note 244.

20 Phénomène d'abord mis en valeur par G. Camps : « L'inscription de Béja et le problème des *Dii Mauri,* dans *RAf,* 1954, p. 253-254.

21 Ammien Marcellin, *Histoire,* XXVI, 4, 5 : *Austoriani Mauricaeque aliae gentes Africam solito acrius incursabant.* L'expression semble manifestement inclure les *Austoriani* parmi les *Mauricae gentes.*

22 Servius, commentaire sur *l'Enéide,* VI, 60 (éd. Thilo et Hagen, Leipzig, 1881-1884).

23*Grammatici Latini,* éd. Keil, tome VII, p. 101 : extrait du *De Orthographia* de Caper. Sur la date de ce traité, cf. R. Holtz, *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical,* Paris, 1981, p. 151 note 98.

24 Claudien, *De bello Gildonico,* vers 332 ; *Panégyrique pour le quatrième consulat d'Honorius,* vers 39 ; *Sur le second consulat de Stilicon,* vers 261. Sur tous ces textes, cf. notre article cité *supra* p. 439 note 103.

25 J. Desanges, dans les notes de son édition de Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle, V, 1,* p. 342.
26 G. Camps, « Massinissa », dans *Libyca,* t. VIII, 1960, p. 156.
27 En incluant vraisemblablement l'Aurès, avant qu'on ne distingue *l'Avaritana.*
28 J. Desanges, « Les territoires gétules de Juba II », dans *REA,* 1964, p. 45 ; id., « Un témoignage peu connu de Procope sur la Numidie vandale et byzantine », *Byzantion,* 1963, p. 50.
29 Victor de Vita, *Historia persecutionis Africanae provinciae,* I, 13 : *(Geiseri-cus) disponens quoque singulas quasque provincias, sibi Byzacenam, Abaritanam atque Getuliam et partem Numidiae reservavit...*
30 Saint Augustin, *Cité de Dieu,* III, 15 : Rome sous les rois n'étendit son territoire qu'à peine à vingt milles de son centre, *un espace qui n'est même pas comparable au territoire d'une quelconque cité actuelle de la Gétulie (quantum spatium absit ut saltem alicujus Getulae civitatis nunc territorio comparetur !)* ; cf. sur ce texte *infra* p. 461.
31Arnobe, *Adversus nationes,* I, 16, 3 (éd. H. Le Bonniec, Paris, 1982, p. 145146) : *Si apud Gaetulos, (Tinguitanos), huius rei causa siccitatem satis ariditatem-que miserunt, eo anno cur messes amplissimas Mauris Nomadibusque tribuerunt, cum religio similis his quoque in regionibus verteretur ?* Les *Nomades* doivent être compris comme des « Numides ». Quant aux *Tinguitanos* fruit d'une conjecture de l'éditeur face à un *cum Aquitanos* incompréhensible sur les manuscrits, une correction *Avaritanos* suggérée par J. Desanges (article cité note suivante) devrait permettre d'éliminer leur association étrange avec des Gétules.
32 J. Desanges, « Une mention des *Abaritani* dans Arnobe ? », dans *Mélanges Marcel Le Glay,* Bruxelles, 1994, p. 95-99.
33Saint Augustin, *Ennarationes in Psalmos,* XCV, 3 (*CCL,* t. 39, p. 1345) : *Quid est « in gentibus » ? Forte gentes nominantur, et paucae ; et adhuc habet quod dicat illa pars quae erexit parietem debealtum* (il s'agit des donatistes) : *quare non gentes sunt Getulia, Numidia, Mauritania, Byzacium ? Provinciae gentes sunt. Au-ferat sermonem hypocrisi parieti debealto, sermo Dei, aedificans domum toto orbe terrarum.*
34 Cf. par exemple cet autre passage, extrait du *Contra Cresconium* (IV, LVIII, 70) : *Quel air prends-tu donc en face de l'Eglise que la voix de la Vérité étend du lever du soleil à son couchant dans une promesse réalisée, pour oser dire que l'Eglise pleinière c'est le parti de Donat, alors qu'il n'appartient qu'à l'Afrique, et qu'Elle appartient, Elle, à tant de nations et à l'Afrique ?*
35 L'ordre de la liste des « provinces » donatistes dans le texte d'Augustin n'est probablement pas anodin : il cite en tête la Gétulie, c'est-à-dire la Numidie méridionale, le principal bastion de la secte.
36 Orose, *Historiae adversus paganos,* I, 2, 90 ; cf. *supra* note 9.
37 Ph. Leveau, *Caesarea de Maurétanie. Une ville romaine et ses campagnes,* Rome, 1984, p. 473-500 particulièrement.
38 Cf. *supra* p. 251-278. Cf. aussi pour la Tunisie *infra* p. 556.

39 J. Desanges, *Catalogue...,* p. 9.
40 Rufus Festus Avienus, *Orbis Terrae,* éd. P. Van de Woestijne, Bruges, 1961.
41 Denys le Périégète, *Description de la terre,* dans Muller, *Geographi Graeci Minores,* t. 2, Paris, 1861.
42*Expositio totius mundi et gentium,* LXII, (éd. J. Rougé, Paris, 1966) : texte cité *supra* chap. 7 note 53.
43 Cf. *supra* p. 447, et l'article de Y. Janvier cité note 9.
44*Table de Peutinger,* éd. K. Miller, Stuttgart, 1962. Cf. *supra* p. 117. Sur la date, cf. A. et M. Levi, *Itineraria picta. Contributo allo studio della Tabula Peu-tingeriana,* Rome, 1967, p. 172.
45 Sur tous ces textes, cf. *supra* 2e partie, p. 226-228.
46 Texte dans Riese, *Geographi Latini Minores,* Heilbronn, 1878, p. 21-55.
47 Cf. l'étude détaillée de ce texte donnée *supra* Ière partie p. 83-104.
48 Respectivement quatorze tribus citées pour la Maurétanie Césarienne et la Maurétanie Tingitane, et six pour la Cyrénaïque et la Tripolitaine, seule la localisation des *Beguenses/Bacuenses* restant incertaine. Rappelons que la *Table de Peutinger* présente la même caractéristique : sept noms de tribus citées en Cyré-naïque et Tripolitaine, huit en Maurétanie Sitifienne et Maurétanie Césarienne, aucun au centre.
49 Cf. *supra* p. 117-119 particulièrement.
50 Cf. *supra* p. 265-278.
51 S. Lancel, « Augustin (saint) », dans *EB,* t. 7, Aix, 1989, p. 1064-1065.
52*Supra* p. 392-395.
53 Saint Augustin, *Lettre 46,* 1 et 5 (*CSEL* t. 34, 2, p. 123 et p. 125-126) : *Chez lesArzuges, à ce que j'ai entendu dire, les barbares ont la coutume de prêter serment au décurion qui commande le limes, ou au tribun, et ils jurent par leurs démons quand ils concluent des engagements pour accomplir des transports ou pour garder les récoltes. Des propriétaires fonciers ou des fermiers ont l'habitude de les accueillir comme des gens dignes de confiance pour assurer la garde des récoltes, quand le dé-curion leur a envoyé une lettre ; les voyageurs qui doivent traverser le pays en les prenant comme guides font de même... Si j'envoyais quelqu'un chez les Arzuges, lui serait-il permis de recevoir des barbares ce serment mortel ?* cf. texte et commentaire *supra* p. 364-365.
54 Comme nous l'avons expliqué *supra* p. 364-373, il semble qu'au ive siècle le nom d''*Arzuges* désignait parfois tous les habitants de la subdivision ecclésiastique nommée *Arzugis* ou *Arzugitana,* et donc aussi les Romains des cités comme Tozeur ou Telmine.
55*Supra* p. 368-370.
56*Concilia Africae,* éd. C. Munier, *CCL,* t. 149, p. 45.
57 Le verbe *interjacere* peut faire problème. Pour R. G. Goodchild (*JRS* 1950 p. 30-38), il impliquerait la présence de tribus barbares entre les évêchés de la côte tripolitaine et l'Arzugis intérieure, que le savant britannique étendait loin vers l'est : les tribus s'interposeraient *entre* les deux régions citées. Mais le *limes* protégeait encore à cette

époque la zone séparant le Djérid des cités côtières de Tripolitaine. Il faut donc plutôt comprendre que des tribus s'interposaient entre les évêchés, à l'intérieur de chacune des deux subdivisions ecclésiastiques citées (le texte porte *et in Tripoli et in Arzuge...).* En Arzugis, il pouvait y avoir par exemple des groupes « barbares » entree Nefta et Telmine.

58*Supra* p. 108-109.

59 P. Trousset, *Recherches sur le limes Tripolitanus du Chott el Djérid à la frontière tuniso-libyenne,* Paris, 1974 ; M. Euzennat, « Quatre années de recherches sur la frontière romaine en Tunisie méridionale », dans *CRAI,* 1972, p. 7-27 (cf. la fig. 14).

60 Il faut noter cependant que Publicola n'évoque jamais de travaux réellement agricoles pour ces barbares après leur entrée dans la province : on leur confie des charrois ou la garde des récoltes, des tâches qui suggèrent assez bien leur origine nomade ou semi-nomade.

61*Interjacere* est un verbe au sens neutre, qui n'implique pas l'agressivité des tribus évoquées. Mais pour que les évêques n'osent entreprendre un voyage à cause de celles-ci, il faut néanmoins qu'elles aient paru réellement inquiétantes.

62 Cf. en particulier l'action du gouverneur de Tripolitaine Flavius Archontus Nilus à Ras el Aïn (Talalati) vers 355-360 (P. Trousset, *op. cit.* p. 101-102 et p. 151) et la mention par la *Notitia Dignitatum* des *limites Tamallensis, Bizerentanus, Ta-lalatensis* et *Tillibarensis.*

63 Cf. Y. Modéran, « La chronologie de la vie de saint Fulgence de Ruspe et ses incidences sur l'histoire de l'Afrique vandale », dans *MEFRA,* t. 105, 1993, 1, p. 135-188.

64*Vita Fulgentii,* XIII (éd. G. Lapeyre, *Vie de saint Fulgence de Ruspe,* Paris, 1929, p. 67) : les manuscrits donnent à peu près en nombre égal les formes *Nun-tiorum* et *Nuntorum,* un seul portant la leçon *Nunciorum.*

65 J. Desanges, *Catalogue...,* p. 127-129 (un rapprochement avec les *Nuptii* de Pline l'Ancien (V, 37) est plus délicat car ce nom n'apparaît que sur certains manuscrits de *l'Histoire Naturelle).* Certes, les *Nuktii* se trouvaient assez loin de Ruspe, mais le texte de la *Vita Fulgentii* signale juste avant la démarche des *Nun-tii* que la réputation de Fulgence gagnait « toutes les provinces de l'Afrique » à cette époque, ce qui autorise largement l'hypothèse de J. Desanges.

66 Les événements rapportés par la *Vita Fulgentii* se situent à une époque où les ordinations épiscopales étaient interdites par la loi : en théorie, les *Nuntii* pouvaient donc être christianisés depuis longtemps et ils cherchaient peut-être simplement, comme d'autres communautés de Byzacène au même moment, à retrouver un prélat. Mais leur nom est absent des listes épiscopales de 411 et surtout de 484, et cela nous conduit plutôt à privilégier l'hypothèse d'une conversion récente.

67 Cf. *Table de Peutinger* : *Gaetuli(a)* sur le bord inférieur des segments III, IV, V ; remarques de J. Desanges dans son édition de Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle V, 1,* p. 342-346.

68 Cf. *supra* p. 450-453.

69 Ainsi dans le *Liber Generationis I* (éd. Mommsen, *MGH, a.a.,* t. 9, Berlin, 1892, p. 107) : *Getuli,* entre *Bacuates* et *Afri qui et Barbares.* G. Camps pense cependant que la liste suit un ordre géographique (« Les Bavares, peuple de Maurétanie Césarienne », dans *RAf,* 1955, carte p. 248).

70 Saint Augustin, *Enarrationes in Psalmos,* CXLVIII, 10 (*CCL* t. 40, p. 2173) : *Et puisque nous avons parlé de la Gétulie, eh bien, il pleut ici à peu près chaque année, et il y aussi chaque année du blé ; ce blé ne peut être conservé ici et est vite pourri, parce qu'il revient chaque année ; là-bas, parce qu'il est rare, il vient en abondance et il se conserve longtemps. Mais penses-tu que parce que Dieu aurait abandonné les hommes de là-bas, ceux-ci ne louent pas et ne glorifient pas Dieu selon son plaisir ? Prend donc un Gétule, amène-le dans nos riants bosquets : il veut fuir et retourner dans sa Gétulie aride. Ainsi Dieu a distribué et disposé dans chaque lieu, dans chaque région et dans chaque moment ses dons.*

71 Cl. Lepelley, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire,* t. 1, Paris, 1979, p. 46 note 76.

72 Saint Augustin, *op. cit., CCL* t. 40 p. 2172 l. 12 et l. 14 ; p. 2173 l. 47-48.

73 Cf. *supra* p. 451-452.

74 Saint Augustin, *La cité de Dieu,* III, 15 (éd. G. Combès, *Bibliothèque Augus-tinienne,* 5e série, t. 1, p. 465) : *Haec fuit Romanorum vita sub regibus... per du-centos ferme et quadraginta tres annos, cum illae omnes victoriae tam multo sanguine et tantis emptae calamitatibus vix illud imperium intra viginti ab Urbe milia dilataverint ; quantum spatium absit ut saltem alicuius Getulae civitatis nunc terri-torio comparetur.* (NB : la traduction donnée par G. Combès pour ce passage ignore complètement la référence à la Gétulie).

75 J. Desanges, « Un témoignage peu connu de Procope sur la Numidie vandale et byzantine », dans *Byzantion,* 1963, p. 50-51.

76 Saint Augustin, *De ordine* (éd. et trad. R. Jolivet, *Bibliothèque Augusti-nienne,* 1ère série, t. IV, Paris, 1939, p. 388-389) : *Qui si hoc solum interrogent, cur Itali semper serenas hiemes orent et item semper Getulia nostra misera sitiat, quis eis facile respondebit ?*

77 Saint Augustin, *Enarrationes in Psalmos,* CXLIX, 3 (*CCL* t. 40, p. 2180 l. 43-47) : *Ager Domini mundus est, non Africa. Non quomodo terrae istae : Getulia fert sexagenum aut centenum, et Numidia fert denum : non sic est Deo ager suus. Ubique illi fertur fructus, et centenus, et sexagenus, et tricenus.* Faut-il voir dans ces chiffres des rendements réels ? Le texte semble en tout cas avoir échappé aux historiens de l'agriculture antique.

78 J. Desanges, article cité *supra* note 75, p. 50-51.

79 Procope, *Guerre vandale,* II, 19, 19 ; Corippe, *Johannide,* II, 144-161 ; cf. *supra* p. 361-363 et 373.

80*Notitia Dignitatum, Occ* XXV, *Comes Africae* (éd. Seeck, Berlin, 1876, p. 175) : *sub dispositione viri spectabilis comitis Africae : limitanei : praepositus li-mitis Thamallensis* (= Turris Tamalleni), *praepositus limitis Montensis in castris Leptitanis* (correction *Neptitanis), praepositus limitis Bazensis (= Badiensis), prae-positus limitis Gemellensis, praepositus limitis Tubuniensis, praepositus limitis Za-bensis...* La progression géographique d'est en ouest, du Djérid au Hodna, est claire dans cette partie de la nomenclature.

81 Le cas des barbares qu'eut à combattre Boniface dans le secteur de Tobna est plus délicat : s'agissait-il de voisins soudainement insurgés, ou de groupes plus lointains engagés dans une série continue d'attaques, comme les *Austuriani* en Tripolitaine ? Rien ne permet d'en décider.

82 Cf. ainsi P. Trousset, « Signification d'une frontière : nomades et sédentaires dans la zone du limes d'Afrique », dans W. S. Hanson et L. Keppie (éd.), *Roman frontier Studies (12th International Congress of Roman Frontier Studies), BAR, Int. Ser.,* t. 71, 3, p. 931-942, qui nous semble parfois très optimiste.

83 Expression empruntée à G. Dagron, « Ceux d'en face. Les peuples étrangers dans les traités militaires byzantins », dans *Travaux et Mémoires du centre de recherches d'histoire et de civilisation de Byzance,* t. 10, 1987, p. 207-232.

84 Saint Augustin, *Lettre 199,* XII, 46 (*CSEL* t. 57, p. 284-285) : *Quod enim putat venerabilitas tua jam hoc per ipsos apostolos factum, non ita esse certis docu-mentis probavi. Sunt enim apud nos, hoc est in Africa, barbarae innumerabiles gentes, in quibus nondum esse praedicatum Evangelium ex his, qui ducuntur inde captivi et Romanorum servitiis jam miscentur, cotidie nobis addiscere in promptu est. Pauci tamen anni sunt, ex quo quidam eorum rarissimi atque paucissimi, qui pacati Romanis finibus adhaerent, ita ut non habeant reges suos, sed super eos praefecti a Romano constituantur imperio, et illi ipsi eorum praefecti Christiani esse coeperunt. Interiores autem, qui sub nulla sunt potestate Romana, prorsus nec religione Christiana in suorum aliquibus detinentur.*

85 Sur lesquels nous revenons *infra* p. 484.

86 Victor de Vita, III, 42-46.

87 Victor de Vita, I, 35-38. Ce texte est étudié *infra* p. 545-546.

88 Cf. *infra* p. 550-554.

89 La situation originale de la Maurétanie Césarienne au Bas-Empire, province où existaient officiellement des « barbares de l'intérieur », est attestée dès le début du IVe siècle par la *Liste de Vérone* qui, après sa liste des *gentes barbarae quae pullulaverunt sub imperatoribus*, place dans une rubrique complètement à part *item gentes quae in Mauretania sunt,* en nommant alors *Quinquegentiani, Mazices, Bavares* et *Bacuates* (éd. O. Seeck, *Notitia Dignitatum,* Berlin, 1876, p. 252). Elle est encore plus clairement établie au début du siècle suivant par la *Notitia Dignitatum* qui cite plusieurs exemples incontestables de « limes intérieurs » dans la province [ainsi le *limes Videnses (Bida)* et le *limes Tubusub-ditanus],* en complément du *limes* des frontières méridionales (ainsi le *limes Au-diensis (Auzia)* et le *limes Columnatensis)* : cf, malgré ses critiques excessives sur la date de la *Notitia,* C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique,* p. 84-86 et la carte p. 81 ; et, plus récemment, J. Matthews, « Mauretania, Ammianus and the *Notitia »,* dans *Aspects of the Notitia Dignitatum, BAR, Supplementary series,* 15, 1976, p. 157-186, et D. Lengrand, « Le limes interne de Maurétanie Césarienne au ive siècle et la famille de Nubel », dans A. Rousselle (éd.), *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité,* Perpignan, 1995, p. 143-161.

90 Saint Augustin, *Lettre 22**, 1, éd. J. Divjak, dans *CSEL,* t. 88, p. 113.
91 J. Desanges et S. Lancel, « L'apport des nouvelles lettres à la géographie historique de l'Afrique antique et de l'Église d'Afrique », dans *Les lettres de saint Augustin découvertes par J. Divjak,* Paris, 1982, p. 90-91.
92 Cf. S. Lancel, *Actes de la conférence de Carthage en 411,* tome IV, Paris, 1991, p. 1419.
93 Pour le dossier des *Mazices,* cf. *supra* p. 266-267.
94 Ce troisième groupe a été particulièrement étudié par H. G. Evelyn-White, *The monasteries of Wadi'n Natrun,* t. 2, New York, 1932, p. 150-167.
95 Cf. *supra* p. 418 et J. Desanges, *Catalogue...,* p. 112.
96 Sur ces limites, cf. la carte de S. Lancel, dans l'ouvrage cité *supra* note 92.
97*CIL* VIII, 8379 et 20216. Lecture améliorée et essai d'interprétation (avec l'aide de J. Gascou) par G. Camps, « Rex gentium Maurorum et Romanorum », dans *AA* t. 20, 1984, p. 199-200. L'inscription est très lacunaire, mais le début semble ne laisser aucun doute : *(in pa)ce + (Christi) in monti Mux* (ou *in mont(e) Imux)/ (Dei s)erbus et rex gentis Ucutaman(orum)...*
98 Cf. S. Lancel, ouvrage cité *supra* note 92, p. 1360-1361.
99 G. Camps, « Les Bavares, peuple de Maurétanie Césarienne », dans *RAf,* 1955, p. 275-276.
100 Ptolémée, IV, 2, 5. Sur le problème de localisation, cf. J. Desanges, *Catalogue...* p. 57, et S. Lancel, *op. cit.,* p. 1360-1361. Cette tribu se trouvait certes en dehors de la Numidie, dont la limite occidentale est aussi théoriquement la frontière de notre champ de recherche, mais elle était si proche de Milev qu'il a semblé nécessaire de signaler son existence.
101 *CIL* VIII, 19923 = *ILAlg* t. II, 1, n° 3411 : (X...) *IIpr(a)ef(ectus)/gentis Salas (sum)/ v(ixit) a(nnis) LXX / S(. ?) o(ssa) t(ibi) b(ene) q(uiescant).*
102 Ph. Leveau, « L'aile II des Thraces, la tribu des Mazices, et les Praefecti gentis en Afrique du Nord », dans *AA,* t. 7, 1973, p. 184.
103 Ptolémée, IV, 2, 5 ; cf. J. Desanges *Catalogue...,* p. 68.
104 Procope, *Guerre vandale,* II, 6, 10-14 ; J. Desanges, « La dernière retraite de Gélimer », dans *Cahiers de Tunisie,* 7, 1959, p. 434-435 particulièrement. Sur les doutes qui continuent à entourer cette localisation, cf. *supra* chap. 9 note 73. Le texte de Procope est très ambigu (II, 4, 27 : *Cette montagne qui s'élève aux frontières de la Numidie...*), et on ne peut exclure une localisation à la frontière numi-do-maurétanienne.
105*ILT* n° 894-897, et nouveaux fragments publiés par Ch. Saumagne, « Un tarif fiscal au ive siècle de notre ère », dans *Karthago,* 1, 1950, p. 109-200.
106 Cf. le fragment 63 reproduit par Saumagne, où, en plus des cinq noms abrégés cités, on lit sur trois autres lignes *Territo(rio)* et sur une quatrième *pars (ter)ritorii.*
107 Ch. Saumagne, *op. cit.* p. 131-132.
108 Cf. S. Lancel, *op. cit. supra* note 92, p. 1432-1433.

109 Le cas rencontré ici peut être en effet différent de celui du *territorium Nuntiorum* de la *Vita Fulgentii,* dans la mesure où on peut restituer un adjectif à valeur toponymique et non un ethnique à la suite du mot *territorium.*

110 P. Salama, *Bornes milliaires d'Afrique Proconsulaire. Un panomara historique du Bas-Empire romain,* Rome, 1987, p. 155-156 (note 296).

111 Ch. Saumagne, *op. cit.* p. 131 note 22.

112*Table de Peutinger,* segment III, 1, au sud d'Igilgili ; *CIL* VIII, 9288 et 20863 ; *Liber Generationis,* éd. Mommsen, *MGH, a.a.,* t. 9, p. 109. cf. J. Desanges, *Catalogue...,* p. 117-121.

113 Cf. les remarques et la carte de P.-A. Février dans *Approches du Maghreb romain,* t. 2, Aix, 1990, p. 125-127. Une étude encore inédite de X. Dupuis, *Provin-cia Splendidissima Numidia. Les étapes de l'organisation d'une province, de Caligu-la à Constantin* (mémoire de l'EFR, Rome, 1993) apporte un éclairage neuf sur ce dossier ».

114*CIL* VIII, 270 = 11451 = 23246 : cf. *supra* p. 97.

115 Une inscription fragmentaire d'Ammaedara mentionne peut-être, cependant, leur administration par un préfet « dans le dernier quart du IIe siècle », selon Z. Benzina ben Abdallah [« Du côté d'Ammaedara (Haïdra) : *Musulamii* et *Musu-nii Regiani »,* dans AA, 28, 1992, p. 139-145].

116 Cf. la carte récente de P. Salama, *Bornes milliaires d'Afrique Proconsulaire,* Rome, 1987, et pour les traces de christianisation la vieille carte de J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne,* Paris, 1912. S. Lancel (op. *cit. supra* note 92) n'identifie aucun évêché dans ce secteur. Certes, on peut penser qu'une prospection attentive à la céramique et aux constructions rurales montrerait la réalité d'une occupation significative de la région à l'époque tardive, mais l'absence de cités reste difficilement contestable.

117 P. Monceaux, « Deux victimes des Maures à Madauros », dans *CRAI,* 1920, p. 329-333. Texte repris dans Gsell, *ILAlg,* t. 1, n° 2764.

118 P. Monceaux, *ibid.,* p. 331.

119*Ibid.* p. 333.

120 La dernière incursion vers l'est connue de tribus maurétaniennes qui ait atteint les provinces centrales est celle des *Bavares* orientaux dans les années 253-260, mais elle se limita à la Numidie (cf. M. Bénabou, *La résistance africaine à la romanisation,* Paris, 1976, p. 217-228).

121 Cf. l'inscription d'Ammaedara (*BAC,* 1907, p. CCLVI-CCLVII) commentée par P. Salama, « La via Hadrumetina en Byzacène », dans *Cahiers de Tunisie,* XII, 1964, p. 73-85. Autre exemple de translation de corps donné par le même savant dans *Bornes milliaires d'Afrique Proconsulaire,* Rome, 1987, p. 175-176 (note 324).

122*RAf,* t. 92, 1948, p. 137.

123 Ph. Leveau, « L'aile II des Thraces, la tribu des Mazices et les *praefecti gentis* en Afrique du Nord », dans AA, t. 7, 1973, p. 185.

124 Cf. *infra* p. 480.

125 Cf. *infra* p. 497.

126 CRAI 1909 p. 94 = ILAf 102 : inscription trouvée à 2 km à l'Est d'Henchir Chéraga. A. Merlin a proposé de comprendre le groupe *Thululem Fue* comme le nom du dédicant, *Thulul,* accompagné du nom de son père, *Fua,* au génitif selon le mode indigène d'indication de la filiation (*CRAI* 1909 p. 94 note 1). Pour le sens de la formule finale *DDPP,* cf. *infra* p. 502 où nous revenons sur cette inscription.
127*CRAI* 1909 p. 94 = *ILAf* 103, trouvée au même endroit que la précédente.
128 Pline l'Ancien, V, 1, 30.
129 Ptolémée, IV, 3, 6. Cf. J. Desanges, *Catalogue...,* p. 121. Une autre tribu portant le nom de *Musonii* est attestée plus à l'ouest (cf. J. Desanges, « Un *Prin-ceps gentis* à Sétif », dans *BAC, ns,* 12-14 B, 1976-78, p. 123-129).
130 Cf. *supra* p. 426 et note 43.
131 Cf. Z. Benzina ben Abdallah, « Du côté d'Ammaedara (Haïdra) : *Musula-mii* et *Musunii Regiani »,* dans AA, 28, 1992, p. 139-145. L'auteur propose de dater l'inscription évoquant ce préfet du dernier quart du iie siècle.
132*CIL* VIII, 23195 : inscription découverte à 3 km au sud des deux précédentes.
133 C'est ce que constatait précisément H. G. Pflaum en commentant la première dédicace des *Musuni Regiani* à Septime Sévère et Caracalla : « on se rend compte une fois de plus que même à l'époque des Sévères une partie des territoires du sud de la Proconsulaire n'était pas romanisée ». Cf. le compte rendu du livre de M.S. Bassignano (Il *flaminato nelleprovince romane dell'Africa,* Rome, 1974) intitulé « Les flamines de l'Afrique romaine », *Athenaeum, ns,* LIV, 1976, p. 157.
134 Orose, *Historiae adversus paganos,* VII, 36, 2.
135 « Gildon, les Maures et l'Afrique », dans *MEFRA,* t. 101, 1989, 2, p. 821-872.
136 Zosime, *Histoire nouvelle,* V, 2, 4 : άπαρασκεύφ.
137 Orose parle d'une armée de 70 000 hommes pour Gildon. Même en faisant la part d'une exagération probable pour mieux souligner le caractère miraculeux de la victoire de Mascezel (caractère mis en valeur plus loin par Orose lui-même et par d'autres sources, qui évoquent une aide divine), et en décomptant les effectifs de l'armée d'Afrique fidèle au comte, le chiffre suppose des troupes trop nombreuses pour avoir été fournies par les seules tribus de l'intérieur. Il faut donc supposer que les plus gros contingents furent apportés par des tribus ri-vaines du limes méridional, issues de ce que nous avons proposé d'appeler le « deuxième cercle » maure.
138 Cf. *infra* p. 505-510.
139 S. Lancel, « Augustin (saint) », dans *EB,* t. VII, 1989, p. 1065.
140 Nous avons exclu de cet inventaire les *Saturiani* et les *Subafrenses* mentionnés dans une loi du *Code Théodosien* en 399 faute d'une réelle certitude sur la nature de ces deux groupes : cf. *supra* p. 171 et nos remarques dans *Revue des études augustiniennes,* t. XXXV, 1, 1989, p. 192-194.
141 Cf. pour cette distinction M. Bénabou, *La résistance africaine à la romani-sation,* Paris, 1976, p. 446-469.
142 Dossier très complet sur ces préfets dans l'article de Ph. Leveau cité *supra* note 123.

143 Outre M. Bénabou, *op. cit.,* cf. pour ces « princes de tribu » T. Kotula, « Les principes gentis et les principes civitatis en Afrique romaine », dans *Eos,* t. 55, 1965, p. 347-365, et J. Desanges, « Un*princeps gentis* à Sétif », dans *BAC,* ns, 12-14 B, 1976-1978, p. 121-129.
144*ILAlg* t. II, 1, 626.
145*Inscriptions Antiques du Maroc, II, Inscriptions latines,* n° 349.
146 M. Bénabou, *La résistance africaine à la romanisation,* p. 447.
147 M. Euzennat, « Les Zegrenses », dans *Mélanges William Seston,* Paris, 1974, p. 175-186.
148 Saint Augustin, *Lettre 199,* XII, 46 (*CSEL* t. 57, p. 284-285) : *rarissimi at-que paucissimi, qui pacati Romanis finibus adhaerent, ita ut non habeant reges suos, sed super eos praefecti a Romano constituantur imperio...*
149 Ammien Marcellin, XXIX, 5, 2 (Nubel) et XXIX, 5, 21 (Belles). Cf. sur cette situation D. Lengrand, « Le limes intérieur de Maurétanie Césarienne au ive siècle et la famille de Nubel », dans A. Rousselle (éd.), *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité,* Perpignan, 1995, p. 143-161 (NB : Nous ne suivons pas D. Lengrand sur son interprétation de la position des préfets de tribu au Bas-Empire : cf. *infra* p. 483-484).
150*Code Théodosien,* XI, 30, 62 : *Idem A(ugusti) (Arcadius et Honorius) et Theod(osius) ad Diotimum pro(consulem) Afric(ae) : in negotiis, quae ex appella-tione discendunt, veterem consuetudinem volumus custodiri, illud addentes ut si quando a gentilibus vel a praefectis eorum fuisset interposita provocatio, sacrum sollemniter, hoc est proconsularis cognitionis praestoletur examen (dat. XI Kal. Aug. Ravennae Stilichone II et Anthemio Cons(ulibus).*
151 Cl. Lepelley, « La préfecture de tribu dans l'Afrique du Bas-Empire », dans *Mélanges William Seston,* Paris, 1974, p. 285-295 (la traduction donnée ici est reprise de cet article).
152 Cl. Lepelley, *ibid.,* p. 291-292. On pourrait, certes, comprendre aussi que le texte oppose des appels portés directement par des Maures et des appels transmis par leurs préfets, ce qui nous ramènerait à une seule catégorie de tribus. Mais il est peu probable que des Maures aient pu agir en matière judiciaire directement et à titre individuel devant le proconsul.
153 D. Lengrand, *op. cit. supra* note 149, p. 159.
154 Ph. Leveau, « L'aile II des Thraces, la tribu des Mazices, et les *praefecti gentis* en Afrique du Nord », dans *AA,* t. 7, 1973, p. 186.
155 Saint Augustin, *Lettre 199,* XII (*CSEL* t. 57, p. 285, lignes 1-2).
156 Après la célèbre loi générale de 392 de Théodose, le tournant en ce domaine fut en Afrique la mission des comtes Gaudentius et Jovius en 399, évoquée par saint Augustin dans *La cité de Dieu* (XVIII, 54) : cf. Cl. Lepelley, « Le musée des statues divines », dans *Cahiers archéologiques*, t. 42, 1994, p. 5-6 surtout.
157 Ammien Marcellin, XXIX, 5, 35 : l'action de Théodose se situe après la fuite de Firmus vers les *montes Caprarienses.*
158 Pour l'inscription, cf. *supra* p. 469. « Bloc massif surmonté d'une pyramide. Il s'agit d'après le lieu et l'aspect de la sépulture d'un chef de tribu indigène portant le titre de

praefectus et non celui de princeps » (H. G. Pflaum, notice de *ILAlg* II, 1, 3411).

159 M. Bénabou, *La résistance africaine à la romanisation,* p. 456.

160 Ph. Leveau, *op. cit. supra* note 154, p. 186.

161 Une première présentation de ce dossier a fait l'objet d'une conférence à l'Institut de Droit Romain de l'Université de Paris, en décembre 1992. Celle-ci fut suivie d'un riche débat animé notamment par M. Humbert, Cl. Lepelley, A. Chas-tagnol, N. Duval, J. Desanges, R. Szramkiewicz et J. Modrzejewski. Le texte donné ici, corrigé et complété, s'est efforcé d'intégrer les remarques de ces savants.

162 Virgile, *Enéide,* IV, 242.

163 Servius, *In Vergilii Aeneidos commentarius*, éd. G. Thilo et H. Hagen, t. 1, Leipzig, 1881, p. 507-508 : *« Tum virgam capit », id est caduceum, quod primo Apollo habuit et donavit Mercurio... ; unde secundum Livium, legati pacis caducea-tores dicuntur... ; virga vero insigne potestatis est, nam ideo ea et magistratus utun-tur, dicta, quod vi regat... et hodieque tam athletarum quamgladiatorum certamina virga dirimuntur. Et praefecti gentium Maurorum cum fiunt, virgam accipiunt et gestant.*

164 R. Holtz, *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical,* Paris, 1981, p. 224-225.

165 Cf. Cicéron, *Verrines,* V, 161. Pour les poètes, cf. par exemple Ovide, *Tristes,* V, 6, 32 : *ceditur et caecis, et quos praetexta verendos virgaque cum verbis imperiosa facit.*

166 Cl. Lepelley, article cité *supra* note 151, p. 293.

167 Procope, *Guerre vandale,* I, 25, 3-8 :

οσοι γαρ εν τε Μαυριτανία και Νουμιδία και βυζακίφ Μαυρουσίων ήρχον, πρέσβεις ώς Βελισάριον πεμψαντες, δουλοί τε βασιλέως εφασκον είναι και ξυμ-μαχήσειν υπεσχοντο. εισι δεοι και τους παιδας εν ομήρων παρείχοντο λογω, τατε ξυμβολα σφισι παρ'αυτου στελλεσται τής αρχής καταδήτον παλαιον νομον εδεον-το. νομος γαρ ήν Μαυρουσιων αρχειν μήδενα, καν 'Ρωμαίοις πολεμιος ή, πριν αν αι3τφ τα γνωρίσματα τής αρχής ό 'Ρωμαίων βασιλευς δοίή. απερ ήδή προς Βανδίλων λαβοντες ούκ ωοντο εν βεβαίωτήν αρχήν εχειν. εστι δεταξυμβολα ταυτα ραβδος τε αργυρα κατακεχρυσωμενή και πιλος αργυρους ούκ ολήν τήν κεφαλήν σκεπων, αλλ'ωσπερ στεφανή τελαμωσιν αργυροΐς πανταχοθεν ανεχομενος, και τριβωνιον τι λευκον ες χρυστήν περοονήν κατατον δεξιον ιωμον εν χλαμιΰδος σχή ματι θετταλτής ξυ-νιοον, χιτων τε λευκιος ποικίλματα εχων, και αρβυλή επίχρυσος. Βελισιχριος δε ταυτα τε αυτοις επεμψε και χρήμασι πολλοίς αύιτιων ἕκαστον ἐδωριήσατο.

168 Cf. sur ce contexte, *infra* 4e partie, p. 585-592.

169 Cf. sur ces continuités C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique,* p. 253 et 25758, dont les remarques trop prudentes ont été corrigées dans un article de A. Chastagnol (« Les gouverneurs de Byzacène et de Tripolitaine », dans *AA,* t. 1, 1967, p. 131-132), et dans une publication du même savant avec N. Duval (« Les survivances du culte impérial en Afrique du Nord à l'époque vandale », dans *Mélanges William Seston,* Paris, 1974, p. 87-118). Nous avons encore ajouté quelques éléments à la thèse dans « La chronologie de la vie de saint Fulgence de Ruspe et ses incidences sur l'histoire de l'Afrique vandale », *MEFRA,* t. 105, 1993, 1, p. 174-181.

170 *Guerre vandale,* I, 25, 5.

171 Cf. *infra* 4e partie p. 587.

172 Cf. ainsi Hérodote, III, 12, à propos des Perses.

173 Corippe, *Johannide,* V, 264 et 328 ; VII, 419 et 510. Cf. *supra* p. 233-235.

174 *Johannide,* VIII, 188-192 : opposition entre le soldats romains et leurs alliés (tribus de Cusina et de Iaudas vraisemblablement, soit des Maures de Byza-cène et de l'Aurès) :

(...) habitus gentes discernit utrasque.
His tunicas ferrum, his nudis, de more lacertis
purpura picta dabat vario permisto colore.
Hos clipeus, hos caetra tegit. Stat casside celsus
miles et implicitae Maurus velamine pallae.

175 Pomponius Mela, *Chorographia,* I, 41 : *primores sagis velantur, vulgus bes-tiarum pecudumque pellibus.* Faudrait-il rapprocher de ce manteau le *sagus puni-ceus* dont fut revêtu beaucoup plus tard Firmus (Ammien Marcellin, XXIX, 5, 48) lorsqu'il se révolta ?

176 Cf. J.-P. Laporte, « Datation des stèles libyques figurées de Grande Kabylie », dans *L'Africa romana IX. Atti del IX convegno di studio, Nuoro 1991,* Sassari, 1992, p. 389-423, avec de nombreuses reproductions. Le dossier a été récemment enrichi par deux nouvelles stèles, dont une où les insignes, notamment l'anneau, apparaissent très nettement : cf. G. Camps, J.-P. Laporte, S. Chaker, « Deux nouvelles stèles kabyles au cavalier », dans *BAC, n.s., Afrique du Nord,* 25, 1996-98, p. 19-32.

177 G. Camps, « Abizar », dans *EB,* t. 1, Aix, 1984, p. 84-86, dont la datation a été bien confirmée désormais par J.-P. Laporte, contre P.-A. Février qui rattachait les stèles à l'Antiquité tardive (cf. EB, t. 1, p. 79-84).

178 Tite-Live, XXX, 15, 11-12 (événements de 203 av. J.-C.) : *Ibi Massinissam primum regem appellatum eximiisque ornatum laudibus, aurea corona, aurea pa-terna, sella curuli et scipione eburneo, toga picta et palmata tunica donat ; addit ver-bis honorem : neque magnificentius triumphantibus quicquam triumpho apud Ro-manos, neque triumphantibus ampliorem eo ornatum esse, quo unum omnium ex-ternorum dignum Massinissam populus Romanus ducat.*

179 Sur le triomphe et ses ornements, cf. encore l'excellent article de R. Ca-gnat, « Triumphus », dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines,* t. 9, Paris, 1919, p. 488-491 ; et plus récent, E. Kunzl, *Der Ro-mischen Triumph. Siegesfeiern im Antiken Rom,* p. 85-87.

180 D. Braund, *Rome and the friendly King. The Character of client Kingship,* Londres-New York, 1984, p. 28-29 et notes 35-37.

181 Tite-Live, XXX, 17 (en 203 av. J.-C., le sénat répond aux ambassadeurs envoyés par Massinissa pour obtenir confirmation des décisions de Scipion) : *Mu-nera quae legati ferrent regi decreverunt sagula purpurea duo, cum fibulis aureis singulis et lato clavo tunicis, equos duo phaletaros, bina equestria arma cum lori-cis, et tabernacula militaremque supellectilem, qualem praeberi consuli mos esset.*

182 Tacite, *Annales,* IV, 26 : *Cognitis dehinc Ptolemaei per id bellum studiis, re-petitus ex vetusto more honos, missusque e senatoribus, qui scipionem eburnum, togam pictam, antiqua patrum munera, daret, regemque et socium atque amicum appellaret.*
183 Références dans J. Mazard, *Corpus nummorum Numidiae Maureta-niaeque,* Paris, 1955.
184 D. Braund, *op. cit. supra* note 180, p. 28-29, auquel M. Coltelloni-Trannoy semble se rallier (« Les liens de clientèle en Afrique du Nord du iie s. av. J.-C. jusqu'au début du principat », dans *BAC, n.s., Afrique du Nord,* 24, 1993-95, p. 59-82). Sur les *ornamenta consularia,* cf. encore Mommsen, *Le droit public romain,* t. 2, Paris, 1892, p. 50-78 (l'article de B. Rémy, « Ornati et ornamenta ques-toria, praetoria et consularia sous le Haut-Empire romain », dans *REA,* t. 78-79, 1976-1977, p. 160-198 ne décrit pas les insignes).
185 Dion Cassius, *Histoire romaine,* LX, 8, 2-3.
186 Dessau, *ILS,* 8958.
187 Cf. M. Coltelloni-Trannoy, *Le royaume de Maurétanie sous Juba II et Ptolémée,* Paris, 1997, p. 29-45.
188 On peut cependant se demander si le disque des monnaies Mazard 442 et 443 n'est pas une couronne de lauriers représentée sous un angle inhabituel et de manière maladroite. Mais même en admettant cette interprétation, le problème des autres insignes demeurerait.
189*Chronique Pascale,éd.* Niebuhr, t. 1, Bonn, 1832, p. 613-614 (= *Chronicon Paschale* a. 522, trad. M. et M. Whitby, Liverpool, 1989, p. 105). La traduction reprise ici est celle de C. Morrisson, « Les insignes du pouvoir impérial au ve et au vi^e^ siècle », dans *Clovis, Histoire et Mémoire,* tome I, *Clovis et son temps,* Paris, 1997, p. 765. Le texte est quasiment identique dans la *Chronographia* de Jean Ma-lalas (éd. Dindorf, Bonn, 1831, p. 413 = *The Chronicle of John Malalas,* trad. E. Jeffreys, M. Jeffreys, R. Scott, Melbourne, 1986, p. 233-234).
190 Agathias, *Histoires,* III, 15, 2,(éd. Keydell, *CFHB* 2, Berlin, 1967, p. 103 = trad. J. D. Frendo, Berlin/ New York, 1975, p. 84-85).
191 Cette nuance importante sur la matière et la couleur des insignes fut particulièrement mise en valeur par N. Duval lors de la longue et riche discussion qui suivit la première présentation de ce dossier à l'Institut de droit romain en 1992.
192 Nous nous séparons donc un peu ici de l'interprétation de C. Morrisson, qui a conclu récemment que ces insignes « sont ceux que l'empereur accordait aux rois dont il voulait se ménager l'appui » *(op. cit. supra* note 189). L'idée est évidemment juste d'un point de vue pratique, mais il nous semble que sur le plan idéologique, ces remises d'insignes exprimaient toujours aussi la prétention de l'Empire à dominer le monde. C. Morrisson fait précéder sa conclusion de cette formule : « Pour le byzantiniste, il apparaît donc clair que... » : sa perspective est celle d'une médiéviste, qui sait ce qu'il adviendra des prétentions des empereurs du vi^e^ siècle face aux rois « barbares ». L'antiquisant qui analyse ce dossier a tendance au contraire à rechercher, et à découvrir, les signes d'une continuité idéologique et politique avec l'Empire romain

des premiers siècles de notre ère. Les deux visions sont en fait ici, comme souvent, complémentaires et, du moins nous l'espérons, également justes.

193 M. Christol et J. Gascou « Volubilis, cité fédérée ? », dans *MEFRA,* t. 92, 1980, p. 342.

194 Ph. Leveau, article cité *supra* note 154, p. 186.

195 Un doute peut cependant subsister sur les pratiques de l'Empire d'Orient dans sa province de Cyrénaïque. *L'Edit d'Anastase sur la Libye* mentionne en effet un *préfet clarissime* auprès duquel les gens de la tribu des *Makai* devaient retirer une lettre s'il voulaient pénétrer dans la province (dernier état de ce texte dans *SEG* 27, 1139). S'il s'agit d'un préfet de tribu, le titre de *clarissime* rend peu vraisemblable son appartenance à un groupe berbère. Mais la fonction de ce personnage, contrairement à un avis récemment exprimé, n'est pas vraiment claire (cf. chap. 6 note 25). Un autre cas laisse un doute dans la même province : une inscription grecque découverte dans une chambre souterraine près d'Aïn Mara (Hy-drax), qui doit dater du vi^{e} siècle, mentionne un certain *Samphoudion, qui tandis qu'il exerçait la fonction de « préposé » (preposidiês) parmi les Maures* [Μάρυσ(οις)] creusa ce monument, puis fut plus tard élu par une cité (au nom mutilé) *strate-gos.* Après l'avoir avec R. G. Goodchild défini comme un chef indigène défenseur de la province contre les nomades (« Some military inscriptions from Cyrenaica », dans *Papers of the British School at Rome,* vol. xxx, 1962, p. 41-46), J. Reynolds est revenue récemment sur cette interprétation et, après une nouvelle lecture du texte, a conclu que Samphoudion devait plutôt être un officier en poste sur le *limes* (« Inscriptions from the Cyrenaican *limes »,* dans *LAfrica romana 5. Atti del V convegno di studio, Sassari, 1987,* Sassari, 1988, p. 171-172). Comme J. Reynolds, il nous semble que ce personnage, élu stratège d'une cité et qui compose son texte à la manière d'un poème avec des références homériques, n'était pas un Maure au sens classique. Mais le mot *preposidiês,* désormais lu par J. Reynolds, et son complément « parmi les Maures » sont étranges pour un officier du *limes* : on peut donc se demander si l'expression ne désignerait pas plutôt un préfet de tribu.

196 Cf. *supra* p. 475.

197*Supra* p. 469.

198 L'expression *bis praefectus* pour le préfet indigène des *Salassii* suggère néanmoins que des renouvellements périodiques d'investiture d'un même personnage pouvaient se produire dans les tribus pourvues de préfet : l'Empire tenait encore à marquer symboliquement leur dépendance plus grande.

199*Code Théodosien,* XI, 30, 62 : cf. *supra* p. 482-483.

200*Code Théodosien,* VII, 15, 1 : cf. *supra* note 8.

201 Cf. *supra* p. 262.

202 O. Brogan et D. J. Smith, *Ghirza. A Libyan Settlement in the Roman Peri-od,* Tripoli, 1985, t. 2, planche 78 et p. 231, avec note 61 p. 233 ; cf. *supra* p. 272.

203 Cf. Cl. Lepelley, article cité *supra* note 151, p. 294.

204 *Johannide,* VIII, 461-462 : cf. *supra* p. 349.

205 Cf. W. Seston et M. Euzennat, « La citoyenneté romaine au temps de Marc Aurèle et de Commode d'après la *tabula Banasitana »,* dans *CRAI* 1961 p. 317-324.
206 Cf. *supra* p. 476.
207*ILAf* 102 et *CIL* VIII, 23195 (datée des années 241-244).
208*ILAf* 103.
209 Z. Benzina ben Abdallah, « Du côté d'Ammaedara (Haïdra) : *Musulamii* et *Musunii Regiani »,* dans AA, t. 28, 1992, p. 139-145.
210*CIL* VIII, 23195.
211*ILAf* 102.
212 Cf. *supra* p. 305.
213 Deux dédicaces de 198-199 trouvées à Aziz ben Tellis (une publiée par Gsell, dans *BAC,* 1917, p. 342-343 ; l'autre inédite signalée par X. Dupuis dans Cl. Lepelley et X. Dupuis, *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord antique. Hommage à Pierre Salama,* Paris, 1999, p. 131 note 8) ; milliaire de Caracalla en 214-215, trouvé près de l'Oued Djermane, non loin de El Eulma, l'ancien Saint-Arnaud, publié par P. Massiéra dans *Bulletin de la société historique et géographique de Sétif,* 1941, p. 110-112 (= *AE* 1942-43, n° 68) ; autre milliaire de 215-216, à Bordj Mamra près de Tadjenanet, l'ancien Saint-Donat, *CIL* VIII 10335.
214*CIL* VIII, 10335, milliaire de Bordj Mamra.
215*CIL* VIII, 8270 : *M. Aure(lio) Honoratiano Concessi f(ilio), Suburburi col (ono), dec(urioni) col(oniae) Tutcensium, defensori gentis.*
216 Inscription de la Mechta Zebabcha, au nord du Chott el Beïda, publiée par R. Cagnat, « Sabinius non Licinius Barbarus », dans *Mélanges Boissier,* Paris, 1903, p. 101.
217 Inscription d'Azziz ben-Tellis *(AAA* feuille 17 n° 214) publiée par Gsell, *BAC,* 1917 p. 342-343, à laquelle il faut ajouter l'inscription semblable et inédite signalée par X. Dupuis *(supra* note 213).
218 L'association du village *(vicus)* et de la tribu est peut-être attestée dans le cas des *Suburbures.* Une inscription trouvée à Azziz ben Tellis, lieu où les *coloni* de la *respublica gentis suburburum* firent une dédicace en 199 *(supra* note 213), mentionne en effet un *vicus Baniolu (BAC,* 1917 p. 344) : *Martini(a)nus vixit a/ (nn)os XXXIII, militavit an/(nos)... eques, mortuus (ad H)ercu(lem)/. Dicra natus region(e)/(...)issessa, vicu Baniolu/... (Mem)oriae pater istra/ fec(it).* Gsell, qui publia l'inscription, voulait restituer *(I)dicra* à la ligne 4, et retrouver là la mention d'un site connu par *l'Itinéraire d'Antonin,* qui eut des évêques en 411 et 484 (S. Lancel, *Actes de la conférence de Carthage en 411,* t. 4, p. 1397), et qui correspondrait à Azziz ben Tellis. En suivant cette lecture, on peut penser que Martinianus, tué ailleurs, était venu se faire enterrer dans son pays natal, où résidait son père mentionné à la fin du texte, et donc rapprocher le *vicus Baniolu* des *Su-burbures.* Mais ce n'est qu'une hypothèse.
219 On pourrait être tenté d'ajouter à ces exemples certaines des mentions de *gentes* figurant sur des textes découverts à relative proximité de Carthage (cf. J. Desanges, « Une notion ambiguë : la *gens* africaine. Réflexions et doutes », dans *BAC, ns, Afrique du*

Nord, 22, 1992, p. 169-175), en particulier l'inscription de Sidi Ali es Sedfini (30 km au sud-ouest de Carthage), dédicace de Caius Julius Regi-nus, *signo* Hymethius, *édile et duumvir quinquennal de la gens Severi(ana ?)* pour laquelle une explication religieuse ne peut s'appliquer. Mais la mention de l'édili-té et du duumvirat quinquennal, et surtout le nom même, *Severiana,* qui n'a rien de berbère, ne paraissent guère plaider en faveur d'une réalité tribale.

220 X. Dupuis, « Cuicul, la confédération cirtéenne et les Suburbures : des limites ambiguës », dans Cl. Lepelley et X. Dupuis, *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord antique,* Paris, 1999, p. 129-137.

221 B Hitchner, « The Kasserine Archaelogical Survey, 1987 » dans AA, t. 26, 1990, p. 246.

222 F. Jacques, « Propriétés impériales et cités en Numidie méridionale », dans *Cahiers du centre G. Glotz,* III, 1992, p. 132.

223*Cité de Dieu,* III, 15 : cf. *supra* note 74.

224*AE,* 1894, n° 138 : (...) *Venusianenses/ initiaverunt. / {M}ucrionenses / co-lumnas V de/derunt ; Cuzab/etenses dede/runt colum/nas VI, omnes / apsida(m) stra/verunt, plus/ Cuzabete(n)ses/ ornaverunt, Ro/gatus presbiter/ et Emilius Zacon (= diaconius ?)/ edificaverunt.* Cf. sur ce texte F. Jacques, *op. cit. supra* note 222, p. 128.

225 On pourrait rapprocher de l'exemple cité ici diverses autres communautés désignées par un nom berbère dans la région, sans autre précision. Ainsi les *Tha-vagel...* et les *Bassens...* évoqués sur un texte au nord de Timgad (AE 1894, p. 4243), et les *Juliani Bit[h]ienses* qui firent graver sur le site d'Henchir Brisgane, sur l'axe Théveste-Thélepte, une dédicace en l'honneur de Marc-Aurèle (Gsell, *ILAlg,* t. I, n° 3787) : les membres de ce dernier groupe formaient peut-être une petite communauté tribale intégrée à un grand domaine. Ils vivaient en village, travaillaient pour un grand propriétaire, mais conservaient leur identité et peut-être leur structure tribale.

226 Cf. S. Lancel, *Actes de la conférence de Carthage en 411,* (coll. « Sources chrétiennes), t. 1, p. 138-142, et surtout note 1 p. 141.

227 S. Lancel (éd.), *Actes de la conférence de Carthage en 411,* t. 2, *Gesta,* I, 5, lignes 36-37.

228*Reg. Eccl. Carthag. Excerpta,* canon 91, dans C. Munier (éd.), *Concilia Afri*-cae, *CCL,* t. 149, p. 210.

229 Cl. Lepelley, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire,* t. 1, Paris, 1979, p. 132-136. Cf. aussi sur les *castella* du Bas-Empire, S. Lancel, « Etudes sur la Numidie d'Hippone au temps de saint Augustin », dans *MEFRA,* t. 96, 1984, 2, p. 1085-1113.

230 Saint Augustin, *De consensu evangelistarum,* III, 25, 71.

231 Cf. S. Lancel, *Actes de la conférence de Carthage en 411, Gesta,* I, 187, p. 832 et p. 828, avec le commentaire dans id., t. IV, Paris, 1991, p. 1494 et p. 1434.

232 Ce « conseil des onze », connu par une dizaine d'inscriptions toutes provenant d'Afrique Proconsulaire sauf une, a été tantôt interprété comme un ordo réduit traduisant une survivance du conseil des anciens des tribus berbères (T. Ko-tula, « Les *principes gentis* et les *principes civitatis* en Afrique romaine », dans *Eos,* t. 55, 1965, p. 351),

ou comme la survivance d'une institution municipale punique (B. Shaw, « The *undecimprimi in Roman Africa »,* dans *Museum Africum,* t. 2, 1973, p. 3-10), ou encore enfin, récemment, comme un groupe de dignitaires religieux en relation étroite avec le flaminat et le culte impérial (J. Peyras, « Recherches nouvelles sur les *undecimprimi »,* dans P. Trousset (éd.), *Monuments funéraires. Institutions autochtones, Actes du VIe colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, Pau, 1993,* Paris, 1995, p. 275-292, et, avec de nouvelles remarques, J. Gascou, « Inscriptions relatives aux *undecimprimi,* résumé de communication, dans *BAC, n.s., Afrique du Nord,* 25, 1996-98, p. 123-124).

233 *ILAlg* I, 561, inscription trouvée à Guelaa Bou Aftane : *Flaminalis, Saturi (filius) qui fl/amonium c. n. g(essit)/item principatu(m) civitatis suae, do/num merentibus/ civibus Fortunae/ signum marmor(eum) dedit, s(ua) p(ecunia) f(ecit), item/ dedicavit.* La restitution *c(ivitas) N(attabutum)* est acceptée par T. Kotula *(op. cit. supra* note 232, p. 355), M. Bénabou, (La *résistance africaine à la romani-sation,* p. 463-464) et Cl. Lepelley (Les *cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire,* t. 2, p. 440). La même lecture *c(ivitas) N(attabutum)* (et non *gens Nattabutum)* est très probable pour une inscription trouvée à Oum Krekeche, à 13 km plus à l'ouest (cf. H.G. Pflaum, *ILAlg* II, 2, n° 6097). Sur l'interprétation de l'institution du *princeps civitatis* comme une forme de transition lorsque qu'une tribu devient une cité, cf. T. Kotula, *op. cit. supra* note 232, p. 354-355.

234 On remarquera à cette égard que Flaminalis était à la fois *princeps civita-tis* et flamine, ce qui rappelle le cas de Thulul, *flamine des Augustes,* et chef probable de la tribu des *Musuni Regiani (supra* p. 501). La prêtrise du culte impérial était manifestement un des moyens pour certains notables de la tribu de conserver leur pouvoir traditionnel lorsque celle-ci se romanisait et évoluait vers une municipalisation.

235 Corippe, *Johannide,* VI, 404-405 : cf. *supra* p. 305.

236 Cf. *infra* p. 515.

237 Saint Augustin, *Lettre 22*,* dans *CSEL,* t. 88, p. 113. Cf. *supra* p. 467 et J. Desanges et S. Lancel, « L'apport des nouvelles lettres à la géographie historique de l'Afrique antique et de l'Église d'Afrique », dans *Les lettres de saint Augustin découvertes par J. Divjak,* Paris, 1983, p. 90-91.

238 S. Lancel (éd.), *Actes de la conférence de Carthage en 411,* t. 2, *Gesta,* I, 215, p. 902.

239 Outre les travaux cités dans les notes suivantes, cf. en premier lieu la synthèse de G. Camps, « Rex gentium Maurorum et Romanorum », dans *AA,* t. 20, 1984, p. 183-218.

240 Cf. D. Lengrand, « Le limes intérieur de Maurétanie Césarienne et la famille de Nubel », dans A. Rousselle (éd.), *frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité,* Perpignan, 1995, p. 143-161, et id., « L'inscription de Petra et la révolte de Firmus », dans *BAC, ns, Afrique du Nord,* t. 23, 1994, p. 159-170.

241 Inscription publiée par Gsell dans *CRAI,* 1901, p. 176, et reprise dans Des-sau, ILS, 9351. Cf. l. 5-6 :

Denique finitimae gentes deponere bella
In tua concurrunt cupientes foedera, Sammac...
242 Ph. Leveau, *Caesarea de Maurétanie. Une ville romaine et ses campagnes,* Rome, 1984, p. 473-500.
243 Cf. *supra* p. 470-471.
244*Inscriptions antiques du Maroc. II, Inscriptions latines,* n° 94 : *tributa et vectigalia populi et fisci.* Cf. W. Seston et M. Euzennat, « La citoyenneté romaine au temps de Marc-Aurèle et Commode d'après la *tabula Banasitana »,* dans *CRAI,* 1961, p. 319-320, et M. Christol, « Rome et les tribus indigènes en Maurétanie Tin-gitane », dans *LAfrica romana 5. Atti del V convegno di studio, Sassari, 1986,* Sas-sari, 1987, p. 312-313.
245 Saint Augustin, *Lettre 220,* 7 (*CSEL,* t. 57 p. 436) : *Qui non dicebant quan-documque tu comitivam sumeres potestatem, Afros barbaros non solum domitos sed etiam tributarios futuros Romanae rei publicae ?*
246 Cf. *supra* p. 464.
247 M. Le Glay, *Saturne africain. Histoire,* Paris, 1966.
248 M. Bénabou, *La résistance africaine à la romanisation,* p. 370-375.
249 Les deux dédicaces provenant de la *gens Galliana (Cahiers de Tunisie,* XXVI, 1978 p. 17) et de la *gens Bacchuiana (CIL* VIII, 12331) n'ont en particulier guère de valeur puisque dans les deux cas, pour ces communautés proches de Carthage, la signification ethnologique du terme *gens* est loin d'être assurée (cf. J. Desanges, « Une notion ambiguë : la *gens* africaine », dans *BAC, ns,* 22, années 1987-1989, Paris, 1992, p. 169-176).
250 Synésios de Cyrène, *Catastase II,* éd. N. Terzaghi, Rome, 1944, p. 290.
251 Cf. *supra* p. 235-236.
252*Johannide,* VIII, 307-309 :
Mastiman alii. Maurorum hoc nomine gentes
Taenarium dixere Iovem, cui sanguine multo
humani generis mactatur victima pesti.
253 Cf. *supra* p. 457.
254*Supra* p. 457.
255 Saint Augustin, *Lettre 46,* 1 (*CSEL,* t. 34, 2, p. 123) : (de Publicola à Augustin) *In Arzugibus, ut audivi, decurioni, qui limiti praeest, vel tribuno solent jurare barbari jurantes per daemones suos.*
256 Victor de Vita, *Historia persecutionis Africanaeprovinciae,* I, 35-37 : cf. *supra* p. 466.
257 Victor de Vita, *ibid.* I, 36 : *Videntes igitur Christi discipuli multa apud gentiles et inlicita sacrificiorum sacrilegia...*
258 Victor de Vita, *ibid.,* II, 33 : *A Mauris tamen crudeliter minabantur, hym-num cum exaltatione domino decantantes : « haec est gloria omnibus sanctie ejus ».*
259 Cf. *supra* p. 467.
260 Quodvultdeus, *Liber promissionum,* III, 45 (éd. R. Braun, *CCL,* t. 60, Turnhout, 1959, p. 186) : *Novi quoque ipse in quadam parte Avaritanae provinciae de spelaeis et cavernis ita*

antiqua producta simulacra quae fuerant absconsa, ut omnis illa cum clericis in sacrilegio perjurii civitas teneretur.

261 Cf. *supra* p. 355.

262 J. Desanges, « Abaritana ou Avaritana provincia », dans *EB,* t. 1, Aix, 1984, p. 57. En fait, cette interprétation, qui était déjà celle de l'éditeur R. Braun, vient du contexte dans lequel apparaît le passage, au milieu d'un développement sur la destruction des temples. R. Braun, emporté par sa logique, proposait même de le dater vers 399, lors de la mission des comtes Gaudentius et Jovius (cf. « Un témoignage littéraire méconnu sur l'*Abaritana provincia »,* dans *RAf,* t. 103, 1959, p. 115).

263 Cf. déjà sur ce sujet *supra* p. 332-333.

264 L. Godard, « Noms africains renfermés dans le Iohannidos de Corippus », dans *RAf,* t. 12, 1868, p. 208 (l'article date de 1858).

265 H. I. Marrou, dans *Histoire universelle des missions catholiques,* t. 1, Paris, 1956, p. 58.

266 A. Mandouze, « L'Église devant l'effondrement de la civilisation romaine », dans *Revue d'histoire et de philosophie religieuse,* t. XLI, 1961, p. 10 (même idée dans *Saint Augustin. L'aventure de la raison et de la Grâce,* Paris, 1968, p. 328 note 1).

267 P. Brown, *La vie de saint Augustin,* Paris, 1971, p. 479 et p. 477.

268 H. I. Marrou, *op. cit. supra* note 265, p. 54 : nous parlons évidemment de « missions » vers les barbares.

269 Cf. les textes cités *supra* chap. 10 note 3 et note 56.

270 E. Molland, « L'Antiquité chrétienne a-t-elle eu un programme et des méthodes missionnaires ? », dans *Miscellanea Historiae Ecclesiasticae,* III, 1961, p. 51.

271 E. Molland, *ibid.,* p. 61.

272 H. I. Marrou, *op. cit. supra* note 265, p. 54. Cette pensée s'incarnait en particulier chez saint Ambroise : cf. sur ce point les exemples donnés par A. Chauvot dans J.-M. Mayeur, Ch. et L. Piétri, A. Vauchez et M. Venard, *Histoire du christianisme,* t. II, Paris, 1995, p. 872-873.

273*Cité de Dieu,* XX, 5.

274 Lettre d'Hésychius, dans s. Augustin, *Lettres,* 198, 6 (*CSEL* t. 57, p. 240241).

275 Saint Augustin, *Lettre 199,* XII, 46 (*CSEL* t. 57 p. 284, l. 13-14) : *Quod enim putat venerabilitas tua jam hoc per ipsos apostolos factum, non ita esse certis documentis probavi. Sunt enim apus nos, hoc est in Africa, barbarae innumerabiles gentes in quibus nondum esse praedicatum evangelium...*

276 Saint Augustin, ibid., XII, 47 (*CSEL* t. 57 p. 285) : *Non enim Romanos sed omnes gentes dominus semini Abrahae media media quoque jurationepromisit...* : XII, 48 (p. 286) : *In quibus ergo gentibus nondum est ecclesia opportet ut sit... ;* XII, 47 (p. 285) : *Quo modo autem implebitur aliter illa prophetia : « omnes gentes, quotquot fecisti, venient et adorabunt coram te, domine » ? Non enim de locis suis migrando venient, sed in locis suis credendo.*

277 Saint Augustin, *ibid.,* XII, 48 (*CSEL* t. 57 p. 286) : *(Necesse est ut omnes gentes, quotquot fecit Deus, adorent eum) ; quomodo credent quem non audierunt ? Quomodo autem audient sine praedicante ? aut quomodo praedicabunt nisi mittan-tur ?*

278 Cf. sur ce sujet les remarques de A. Chauvot, *op. cit. supra* note 272, p. 874-875, et A. Mandouze, *Saint Augustin. L'aventure de la raison et de la Grâce,* p. 326.

279 Saint Augustin, *Lettre 199,* XII, 41 (*CSEL* t. 51 p. 285) : *ex quo promissione jam factum est ut nonnullae gentes quae non tenentur dicione Romana, reciperent evangelium et adjungerentur ecclesiae.*

280 Cf. F. Thélamon, *Païens et chrétiens au ive siècle. L'apport de l'« Histoire ecclésiastique » de Rufin d'Aquilée,* Paris, 1981, p. 31-122.

281 Quodvultdeus, *Dimidium temporis,* 22.

282 Saint Augustin, *Cité de Dieu,* XIX, 1 : *hostes exterae nationes, contra quas semper bella gesta sunt, et geruntur...*

283 Victor de Vita, *Historia persecutionis Africanae provinciae,* III, 18, 62 (à propos des Vandales)

284 Cf. *supra* note 148 et note 155.

285*Lettre 199,* 51 : *Si ergo latet quando Ecclesia fructificante atque crescente universus omnino a mari usque ad mare orbis implebitur, procul dubio latet quan-do finis erit ; ante quippe non erit.*

286 Au moins 600 évêchés, « situation sans analogue à cette époque dans les chrétientés occidentales » (S. Lancel, « Africa, B, Organisation ecclésiastique », dans *Augustinus Lexicon,* 1, Stuttgart, 1986, col. 211-212).

287 Cf. *supra* p. 370.

288 C'est à un de ces évêques ou à un de leurs collègues du sud de la Numidie que durent s'adresser, pour obtenir un prêtre, les Maures convertis par les catholiques déportés chez Capsur : cf. *infra* p. 545-546.

289 Cf. la carte de S. Lancel, dans *Actes de la conférence de Carthage en 411,* t. 4, Paris, 1991.

290 A. Audollent, « La diffusion du christianisme en Afrique au sud des territoires soumis à Rome, après le ve siècle », *CRAI,* 1942, p. 210.

291 Cf. N. Duval, « Une nouvelle édition des listes épiscopales africaines », dans *Revue des études augustiniennes,* t. 20, 1974, p. 319. Un bon exemple des incertitudes des limites « diocésaines », mais aussi de leur extension dans un pays où pouvaient se trouver des Berbères païens, apparaît dans les Actes du concile de Carthage en 525. Au milieu d'un résumé d'une série de questions débattues, on lit en effet : *Et ut Vincentius episcopus Girvitanus provinciae Tripolitanae plebes quas Tamallumensibus invasisse videtur, admoneatur ut restituat* (dans C. Munier éd., *Concilia Africae, CCL,* t. 149, p. 277 lignes 193-195). Ainsi les évêques de Girba (Djerba) et Turris Tamalleni (Telmine) se disputaient des communautés *(plebes),* alors que plus de 200 km séparent ces deux centres. Sur ces 200 km, pouvaient se trouver des fractions *Arzuges* ou d'autres tribus, apparemment visitées parfois par ces évêques.

292 A. Berthier, *Les vestiges du christianisme antique dans la Numidie centrale,* Alger, 1943 ; W. H. C. Frend, *The Donatist Church. A Movement of Protest in Roman Africa,* Oxford, 1952.

293 Cf. *supra* p. 333.
294 Cf. *supra* p. 448 et note 15.
295 S. Lancel (éd.), *Actes de la conférence de Carthage en 411,* t. 2, *Gesta,* I, 135 (p. 780-781) : *Et recitavit : Auxilius episcopus Nurconensis... item dixit : Unitatem possidemus, quos omnes sciunt Caesarienses.*
296 S. Lancel, *ibid.,* p. 780-781, note 2.
297 A. Bauer, *Die Chronik des Hippolytos im Matritensis 121,* Leipzig, 1905, p. 112. On retrouve la séquence dans le *Liber Generationis I : Maurorum autem gentes et inhabitores hae sunt : Musulani, Tingitani, Caesarienses* (éd. Mommsen, *MGH, a.a.,* t. IX, p. 109).
298 S. Lancel, *op. cit.,* p. 781, note 2.
299 Cf. *supra* p. 542.
300 Soulignons, pour être clair, que loin de supposer comme Frend l'existence d'un « donatisme berbère », cette hypothèse avance donc que le donatisme, au contraire, cherchait à effacer les différences culturelles qui caractérisaient ses fidèles en Numidie méridionale.
301 Cf. sur ce dossier très célèbre l'inventaire donné par W. M. Green, « Au-gustine's use of Punic », dans *Semitic and oriental studies presented to W. Popper. University of California Publications in Semitic philology,* vol. XI, 1951, p. 179-190, avec les mises au point récentes de G. Camps, « Punica lingua et épigraphie li-byque dans la Numidie d'Hippone », dans *BAC, n.s., Afrique du Nord,* 23, 1994, p. 33-49, et de Cl. Lepelley, « Quelques témoignages sur l'histoire de l'Afrique romaine épars dans les sermons de saint Augustin découverts par François Dol-beau », dans *BAC, n.s., Afrique du Nord,* 24, 1993-1995, p. 203-206.
302 Saint Augustin, *Epistulae ad Romanos inchoata expositio, (PL,* t. XXXV, col. 2096) : *Unde interrogati rustici nostri quid sint, punice respondentes Chanani, corrupta, sicut in talibus solet, una littera, quid aliud quam Chananei ?*
303 Hypothèse envisagée par J.-M. Lassère, *Ubique populus,* Paris, 1977, p. 426 note 84.
304 Ch. Saumagne, « La survivance du punique en Afrique aux ve et vi^e^ siècles après J.-C. », dans *Karthago,* t. 4, 1953, p. 176. L'idée vient de Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord,* t. 1, Paris, 1913, p. 341, note 3.
305 Cf. G. Camps, « Recherches sur les plus anciennes inscriptions libyques de l'Afrique du Nord et du Sahara », dans *BAC, n.s.,* 10-11 B, 1977, p. 143-166.
306*Johannide,* I, 466.
307 S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord,* tome VI, p. 94 ; G. Camps, article cité *supra* note 301, p. 44.
308 Fabius Plancides Fulgentius, *De aetatibus mundi,* éd. P. Helm, Leipzig, 1898, p. 131 : *Viginti et duobus elementis penes Hebreos ordo loquendi disponitur, uno itidem superjecto nostrae linguae profusio, sed et Romanae colligitur... ; nos-trae linguae... ordinem, quo non bis duedeno vel bis undeno, sed Grecis uno ele-mento subducto et Hebreis uno superinposito unicus ordo Libico monstretur in numero....* Cf. également p. 132 où il est fait allusion à *Romuleis Libicisque litteris.* Sur l'auteur, cf. *infra* chap. 11, note 47.

309 S. Lancel, intervention après une communication de P.-A. Février lors du colloque d'archéologie et d'histoire de l'Afrique du Nord de Grenoble en 1983 (cf. *BAC, ns,* 19 B, 1985, p. 306 : intégré ultérieurement dans son article par P.-A. Février, *ibid.* p. 302).

310*Appendix* des œuvres d'Optat de Milev, éd. C. Ziwsa, *CSEL* t. 26, 1, Vienne, 1893, p. 185, lignes 11-13.

311*Ibid.,* lignes 9-10 : *Zenophilus vir clarissimus consularis dixit : cujus condi-cionis es ? Victor dixit : professor sum Romanarum litterarum, grammaticus lati-nus.*

312 Cf. M. Speidel, « The rise of ethnics units in the Roman imperial army », dans *ANRW, Principat,* t. III, 1975, p. 208-221.

313 L'emploi du terme *comitatus* à cette date est intéressant, mais sans doute, Victor transpose-t-il le vocabulaire de son temps sur l'époque de son grand-père, qui dut servir dans les armées qui accompagnaient l'empereur durant les épisodes de la crise du iiie siècle.

314 M. Bénabou, *La résistance africaine à la romanisation,* Paris, 1976, p. 500.

Chapitre 11. La mutation des Maures de l'intérieur à l'époque vandale

Le titre donné à ce chapitre est un programme plus qu'un résumé. L'histoire du problème maure à l'époque de la domination germanique en Afrique demeure en effet extrêmement obscure, faute de sources et d'enquêtes archéologiques orientées selon cette problématique [1] . Les textes n'évoquent le plus souvent les Maures qu'à partir du moment où ils se sont insurgés, c'est-à-dire la fin du ve siècle, sans nous décrire l'évolution qui les a conduits à l'insurrection. Et l'archéologie, faute de prêter importance à la localisation et à l'implantation ancienne de tribus comme les *Frexes*, ne s'est guère préoccupée de prospecter les régions où cette évolution s'est produite. On ne peut que déplorer ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, la rareté des études sur l'arrière-pays de Thélepte (en particulier les terres situées à l'ouest et au sud-ouest, où vécut Antalas), et sur la ville elle-même, une cité considérable au Bas-Empire, aux ruines d'époque byzantine quasiment inviolées depuis la conquête arabe, et qui pourrait certainement beaucoup nous apprendre sur les trois derniers siècles de l'Antiquité africaine. Pour toutes ces raisons, le bref essai qui va suivre n'aura donc d'autre prétention que de proposer un schéma général d'explication, et des pistes de recherches pour de futures enquêtes.

1 – MAURES ET VANDALES : DE LA SOUMISSION À LA RÉVOLTE

a) Collaboration et tradition

Une évidence chronologique s'impose d'abord : les Maures ne représentèrent un problème politique pour les Vandales que dans les cinquante dernières années de leur domination en Afrique. Il n'est ainsi jamais question d'eux au moment de la conquête proprement dite, de 429 à 439, ce qui forme un contraste saisissant avec la reconquête byzantine, où moins de deux mois après le débarquement de Caput Vada, une ambassade de toutes les tribus rencontra Bélisaire. Ce silence n'est certainement pas dû au hasard : il confirme simplement la tranquillité des Maures de l'intérieur constatée au ive et au début du ve siècle.

Procope, dans ce qui est le seul résumé complet et cohérent de l'histoire vandale que nous possédons, ne mentionne de Maures pour la première fois qu'en 455, après l'expédition lancée sur Rome par Genséric : *A cette époque, Genséric, qui, après la mort de Valentinien* [16 mars 455], *s'était adjoint le concours des Maures, envahit chaque année, au début du printemps, la Sicile et l'Italie* [2] . L'historien grec ne cite pas précisément la participation des Maures au raid sur Rome, mais celle-ci est attestée par plusieurs autres sources, qui font aussi intervenir les tribus pour la première fois à cette occasion dans l'histoire vandale. Ainsi les *Fasti Vindobonenses posteriores* : *Mauri Romam venerunt et pugnaverunt cum Wandalis* [3] ; et de même Paul Diacre : *continuo advectus ex Africa navibus adest Geisericus cum validissimo suae gentis exercitu fultus insuper praesidio Maurorum* [4] . Victor de Vita, surtout, décrit le partage du butin qui suivit, une fois les pillards rentrés en Afrique : *Quand cette multitude de*

prisonniers atteignit le rivage africain, les Vandales et les Maures se les partagèrent, et, selon la coutume des barbares, ils séparèrent les maris des épouses, et les enfants de leurs parents [5] . L'opération dut paraître fructueuse puisque la collaboration ainsi établie se renouvela dans les années suivantes aux dépens, comme l'indique Procope, d'autres régions d'Italie et de Sicile [6] . Paul Diacre cite à cette occasion une expédition terrible sur la Campanie (*relicta itaque urbe* [Rome], *per Campaniam sese Wandali Maurique effundentes cuncta ferro flammisque consumunt...* [7]), qui entraîna notamment la mise à sac de Capoue, Nole, et Naples. Vers 461, après la mort de Majorien, les attaques se poursuivirent encore aux dires de Priscos : *Comme Genséric ne respectait plus le traité qu'il avait fait avec Majorien, il envoya une troupe de Vandales et de Maures ravager l'Italie et la Sicile* [8] ... Bien que souvent oubliés des études modernes sur la fin de l'Empire d'Occident, les Maures jouèrent ainsi un rôle important dans la terreur qui s'abattit sur l'Italie à partir de 455. Mais qui étaient ces Maures, et depuis quand intervenaient-ils ?

Une seule source prétend nous donner des informations sur leur identité, mais elle est très peu fiable. Dans un extrait de son *Panégyrique de Majorien*, daté de décembre 458, Sidoine Apollinaire fait en effet parler l'Afrique, soumise à Genséric :

> Contre moi, il arme maintenant pour l'aider mes propres enfants ; depuis tant d'années captive, je suis déchirée à son gré par la valeur des miens ; féconde en mes propres tourments, j'enfante mes bourreaux. Il n'accomplit rien par ses seules armes : c'est par les Gétules, les Numides, les Garamantes, les Autololes, l'Arzuge, le Marmaride, le Psylle, le Nasamon qu'il se fait craindre, tout lâche qu'il est... [9] .

Cette liste, manifestement anachronique par sa mention des *Nasamons*, des *Psylles*, et des *Autololes*, est inspirée par Lucain, Silius Italicus et Claudien [10] , et ne vise qu'à suggérer une participation, invraisemblable, de tous les barbares d'Afrique aux guerres de Genséric, du Sud marocain à la Marmarique. Bien que parfois citée par certains

savants, elle ne nous apprend strictement rien sur l'origine des tribus mobilisées par le roi vandale. Il faut donc tenter de percer le secret de l'identité de ces Maures anonymes par d'autres moyens.

A lire naïvement Procope, leur participation aux raids aurait résulté d'un accord tout récent, conclu au mieux juste avant l'expédition de Rome [11]. Mais le sens du mot « Maures » dans le passage que nous avons cité est en réalité ambigu. Puisque Genséric était le maître de Carthage et le successeur effectif de l'empereur en Afrique depuis 439, pourquoi en effet aurait-il attendu 455 pour renouveler avec les Maures, ceux de l'intérieur ou ceux qui étaient établis à proximité du *limes*, les accords traditionnels ? Nous avons vu que le même Procope, ailleurs, signale que les investitures de chefs et les remises d'insignes de fonction s'étaient poursuivies à l'époque vandale [12]. Or, un des aspects des cérémonies d'investiture était le renouvellement des accords militaires, qui prévoyaient la fourniture de contingents auxiliaires à l'armée des maîtres de Carthage, comme ceux dont avait disposé Gildon en 397-398 [13]. Nous nous demandons donc si la remarque de Procope sur l'entente conclue en 455 ne concerne pas, plutôt que les Maures en général, les seuls Maures de Maurétanie. Victor de Vita signale en effet qu'une des conséquences essentielles de la rupture avec l'Empire à la mort de Valentinien III fut la conquête par Genséric des territoires occidentaux de l'Afrique, c'est-à-dire de la Maurétanie Sitifienne et probablement d'une partie au moins de la Césarienne [14]. Or, nous avons pu montrer récemment, en commentant la *Notitia* dite de 484, que cette annexion avait bien eu lieu [15]. Ces pays étaient alors partiellement aux mains de princes berbéro-romains [16], et il se peut que ce soit à des accords avec de tels personnages qu'ait songé l'historien grec. Leur contingents n'auraient ainsi fait que renforcer ceux fournis par les tribus de la partie orientale, étant donné, encore

une fois, qu'il paraît invraisemblable qu'entre 439 et 455 des relations ne se soient pas établies entre le pouvoir vandale et ces tribus.

La soumission évidente que manifestèrent les Maures dans deux épisodes légèrement postérieurs au sac de Rome confirme en tout cas que, contrairement à l'égalité de principe entre les parties suggérée par Procope, les Vandales étaient à cette époque les vrais maîtres du jeu. Le premier témoignage en ce sens est fourni par Sidoine Apollinaire dans un autre passage, plus précis, de son panégyrique de Majorien, où il rapporte un raid de Genséric qui fut mis en échec par l'empereur :

> A la faveur de l'Auster, il [*Genséric*] aborde sur le sol de Campanie et il fait attaquer le laboureur trop confiant par son soldat maure (*milite Mauro*) ; quant au gras Vandale, il restait assis sur les bancs des rameurs, attendant le butin qu'il avait ordonné à son captif (*quam jusserat captivo*) de saisir et de lui amener... [17] .

Le Maure n'est ici qu'un *miles* du roi vandale, entièrement à ses ordres comme devait l'être un soldat auxiliaire. Le rapport entre les deux n'est pas le fruit d'une alliance entre deux peuples, mais bien plutôt l'effet d'un état de sujétion politique.

Cette réalité est confirmée, en dehors de tout contexte militaire, par Victor de Vita lorsqu'il nous rapporte l'aventure malheureuse du catholique Martinianus chez le Maure Capsur (ou Capsus) [18] . L'événement apparaît dans l'*Histoire de la persécution vandale* juste après la mort de l'évêque Deogratias de Carthage (457) et pourrait donc se situer vers 460. Martinianus et ses compagnons étaient des esclaves d'un haut fonctionnaire vandale qui avaient voulu se faire moines et avaient gagné pour cela un monastère à Thabraca. Repris, ils avaient été déportés sur ordre de Genséric *chez un roi maure païen dont le nom était Capsur*, qui habitait *une partie du désert nommée Caprapicti* [19] . Mais là, très vite, les exilés, effrayés par les « sacrifices sacrilèges » des païens, commencèrent à prêcher la parole du Christ, et bientôt ils se mirent à

convertir les Maures [20], avec un tel succès qu'il leur fallut faire appel à l'évêque d'une cité romaine, loin au-delà du désert, pour obtenir un prêtre et des diacres. Alors, dit Victor, *Capsur rapporta ce qui arrivait à Genséric (hoc Geiserico relatione sua nuntiat Capsur)*, et celui-ci *ordonna (iubet)* que les serviteurs de Dieu subissent le martyre, ce qui advint effectivement [21].

Le « roi » maure n'apparaît ici aussi que comme un simple exécutant de la volonté de Genséric. Le Vandale lui impose l'accueil des exilés, reçoit des rapports sur la situation dans la tribu, et donne des ordres pour la transformer. Capsur reste donc sous le contrôle du pouvoir de Carthage, comme l'étaient les préfets de tribus et les chefs investis. De toute évidence, malgré le titre de *rex* que lui attribue Victor de Vita, il se trouvait vers 460 dans la même situation de dépendance politique (cette situation incite d'ailleurs à localiser son peuple à très grande proximité sinon même à l'intérieur d'une province). En même temps, cependant, la mention répétée du désert, et l'éloignement de la première ville romaine qui puisse être jointe, suggèrent une région très méridionale [22]. Comme plusieurs cités étaient bâties autour des Chotts tunisiens, c'est peut-être, comme le croyait C. Courtois, un peu plus à l'ouest qu'il faudrait chercher *Caprapicti*. L'hypothèse d'un pays avec des gravures ou des peintures rupestres, qui expliqueraient son nom, conduisait ce savant à choisir la région entre Capsa et Négrine, à l'extrême sud-ouest de la Byzacène [23], et cette solution reste aujourd'hui la plus satisfaisante. Elle permet d'identifier dans la tribu de Capsur une de ces communautés de *gentiles* qui devaient participer à la défense du *limes* méridional, peut-être depuis l'époque romaine.

Tout cela vérifie finalement une assertion de Procope dont nous avons déjà plusieurs fois souligné l'importance : [avant l'avènement d'Hunéric en 477], *les Maures s'étaient tenus tranquilles, car ils redoutaient Genséric* [24].

Cette tranquillité résultait simplement d'un phénomène de continuité politique et institutionnelle, constatée en bien d'autres domaines : dans les rapports entre le roi vandale, successeur de l'empereur, et les tribus des deuxième et troisième cercles, sur la frontière et à l'intérieur des provinces, la conquête des années 429-439 n'avait rien changé.

b) Les Maures et la persécution

Jusqu'en 484, elle semble n'avoir eu également que très peu d'effets sur le plan religieux. Certes, on a estimé longtemps que l'arrivée des Vandales avait ébranlé le christianisme des Maures de l'intérieur et facilité au contraire la progression d'un paganisme d'origine extérieure. La persécution de l'épiscopat, à laquelle on donnait souvent une extension abusive dès 439, aurait brisé le mouvement d'évangélisation, tandis que l'avancée des grands nomades chameliers venus des déserts orientaux faisait passer peu à peu les tribus converties sous l'autorité de païens intolérants. Deux postulats traditionnels, le lien jugé indissociable entre christianisme et romanisation, et la théorie des migrations se rejoignaient ici pour conduire à une conclusion pessimiste, particulièrement bien illustrée par l'œuvre du Père Mesnage. Ce savant laissait entendre notamment que l'Aurès avait connu après 429 un véritable phénomène de déchristianisation et de retour au paganisme, stimulé par l'invasion des *Laguatan* et autres *Zénètes* [25] .

Or, les deux postulats en question n'ont plus guère de valeur. Nous avons vu que l'immigration des grands nomades païens en Numidie avant l'islam était un mythe. Et de nombreux documents ont montré qu'un christianisme autonome, coupé de l'Empire, avait survécu et s'était même peut-être développé en Maurétanie et au Sahara après 429 [26] .

En fait, autant que de spéculer sur des apostasies de masse, il eût été aussi pertinent de s'interroger sur d'éventuelles réactions de défense des Maures chrétiens face à la persécution... Si la question mérite aujourd'hui d'être posée, elle n'appelle cependant probablement pas de réponse positive avant 484. D'une part, parce que l'Église africaine n'eut jamais la tentation de résister par la force, en ville comme à la campagne, aux persécuteurs. Et d'autre part et surtout parce que, comme nous l'avons montré dans une autre étude [27], la persécution se limita surtout avant 484 à la seule Proconsulaire, où les Maures étaient assurément peu nombreux.

A défaut de signaler une résistance, certains indices pourraient suggérer en revanche une progression. L'hypothèse, à première vue audacieuse, a été formulée en 1990 par M. Beltrán Torreira. Pour cet historien, les exils d'évêques catholiques ordonnés par les rois vandales, dans des tribus maures ou dans des régions marginales de l'Afrique, auraient en effet entraîné des conversions massives. L'époque vandale, contre toute attente, aurait donc été en réalité la grande époque de l'évangélisation des Berbères [28].

Le paradoxe paraît un peu excessif mais n'est pas totalement gratuit. Aucun texte ne signale ainsi chez Genséric et ses successeurs un souci de prosélytisme arien auprès de leurs alliés maures [29]. A l'inverse, nous connaissons au moins un exemple précis de conversions importantes réalisées par des catholiques exilés : c'est l'aventure, déjà rappelée ci-dessus, de Martinianus et de ses compagnons chez le roi Capsur [30]. Victor de Vita évoque ici une mission involontaire au départ, et très vite exemplaire, avec une prédication initiale, des conversions, l'appel à un prêtre et la construction d'une église dans la tribu : *ainsi fut baptisée une très grande multitude de barbares et de ces loups naquit un fécond troupeau d'agneaux* [31]. Certes, les « missionnaires » furent finalement condamnés

à mort, mais l'auteur de l'*Histoire de la persécution vandale* confirme plus loin le succès de leur entreprise, en suggérant que le lieu du martyre devint un sujet de pèlerinage [32] . Il développe d'ailleurs à l'occasion de cette affaire une thèse sensiblement différente que celle que semblait adopter (malgré les déclarations de principe de la lettre à Hésychius de Salone) saint Augustin sur les missions [33] : désormais, c'est l'évangélisation qui semble constituer la première étape de l'accès à la civilisation. C'est par la connaissance du Christ qu'est réalisée la pacification, évoquée par l'image, déjà chère à saint Paulin de Nole, des loups se transformant en agneaux (*et de lupis grex fecundus multiplicatur agnorum*) [34] .

Mais cet exemple reste unique, et F. Beltrán Torreira, pour le reste, ne se livre surtout qu'à des extrapolations. Rien ne prouve qu'il y eut d'autres missions comme celle de Martinianus. Victor de Vita lui-même, et Victor de Tunnuna, ne disent par exemple rien de tel lorsque des Maures emmènent en captivité dans leur territoire du Hodna 4966 catholiques, dont de très nombreux clercs [35] . On ne voit pas non plus sur quel argument fonder l'idée qu'Eugène de Carthage, exilé à Turris Tamalleni de 484 à 487, aurait évangélisé toutes les tribus du voisinage [36] . La comparaison des listes épiscopales de 411 et de 484 pour les Maurétanies n'est guère plus probante. Pour F. Beltrán Torreira, le chiffre beaucoup plus élevé de la *Notitia* de 484 illustrerait les effets d'une christianisation massive réalisée par des évêques catholiques de l'Afrique vandale exilés par Genséric dans ces régions occidentales. En fait, le principe de comparaison est faussé au départ dans la mesure où la Maurétanie Césarienne fut manifestement sous-représentée à la conférence de 411 [37] . D'autre part, le savant espagnol exagère l'importance des exils décidés par Genséric : ils concernèrent sous son règne surtout la Proconsulaire seulement [38] , et furent loin d'être tous orientés vers les

Maurétanies. Les textes évoquent des déportations *in Africa* [39] , et nous savons par l'exemple de Faustus de Praesidium que cela pouvait signifier pour l'évêque frappé un éloignement de quelques kilomètres à peine de son siège épiscopal (*non longe a cathedra sua...* [40]). Outre peut-être un certain fanatisme arien, la principale préoccupation des souverains germaniques était en effet de séparer les évêques de leurs cités, pour les empêcher d'exercer leur influence sur les institutions municipales [41] . Si la persécution eut des conséquences favorables à l'évangélisation, ce fut donc peut-être surtout au profit des populations rurales des provinces, dont la foi put alors bénéficier d'une présence plus proche de leur évêques : l'exemple de Faustus, rayonnant depuis son monastère-refuge situé non loin de Praesidium, montre qu'à certains moments au moins une relative liberté d'action dans la campagne était laissée aux « exilés » [42] . Parmi les populations rurales, des Maures organisés en tribus officielles ou non, ou de futurs « Maures », ont pu bénéficier de l'enseignement de ces prélats ; mais rien n'autorise réellement à faire de la persécution antiépiscopale la cause d'un grand bond en avant de la christianisation des Berbères orientaux entre 429 et 533.

c) Les débuts de l'insurrection maure

Les circonstances politiques ne s'y prêtèrent d'ailleurs plus guère après 484. Selon Procope, la paix entre Maures et Vandales fut brisée en effet pour la première fois vers la fin du règne d'Hunéric, en 484, lorsque les Maures de l'Aurès se soulevèrent, pour ne plus jamais repasser sous l'autorité des Vandales [43] . Les révoltes se multiplièrent ensuite, mais sans malheureusement retenir beaucoup l'attention de notre auteur. Il signale simplement ainsi que le successeur du roi, Gunthamund (484-496), *livra contre les Maures de plus nombreux combats qu'Hunéric* [44] . Le règne de Thrasamund (496-523) n'est guère mieux traité, puisqu'une

seule guerre est évoquée, en Tripolitaine, contre les tribus du rusé Cabaon. Ce fut un désastre pour les Vandales, mais Procope ne nous en indique ni la date, ni le lieu, ni les causes profondes [45]. Avec Hildéric enfin, vint le temps des grandes insurrections en Byzacène et en Tripolitaine, au milieu desquelles survint le débarquement byzantin [46]. Cette esquisse de ce qui fut, semble-t-il, un demi-siècle de troubles (484-533), peut paraître sommaire, mais elle est corroborée par diverses indications, plus partielles, provenant d'autres sources. Outre l'inscription de Masties pour l'Aurès, nous possédons ainsi toute une série d'indices qui attestent de l'extension de l'insécurité sous Gunthamund ou au début du règne de Thrasamund. Le plus important, malgré son obscurité apparente, est un passage des *Mythologiae* de Fulgence le Mythographe, ce mystérieux auteur africain, pour certains identique au futur saint Fulgence de Ruspe, en tout cas probablement un de ses contemporains [47]. Il évoque dans les premières pages de son livre les pillages récents que des tribus ont commis dans son pays, et l'intervention salutaire du « roi » :

> *Agrorum enim dominium gentes ceperant, nos domorum, fructus enim nostros expectare licuit, non frui ; merces quippe gentilis fuerat, si vel ad manendum clausos relinquerent. Sed quia nunquam est malum immortale mortalibus, tandem domini regis felicitas adventatis velut solis crepusculum mundo tenebris dehiscentibus pavores abstersit* [48].

L'expression *dominus rex* était caractéristique de la titulature des rois vandales : elle se retrouve en particulier exactement sur une série d'*ostraca* du règne de Gunthamund découverts à proximité de Bir Trouch, au sud-ouest du massif des Némencha, et qui étaient apparemment des récipissés de redevances de produits agricoles. Ainsi le n°2 : *an(no) nono k(a)r(ta)g(inis) do(mni) regis Guntamundi, ac(cessit) Masiese in Adeudaci par(te) d(ominica) m(ensuras) sex [tan]tum* [49]. Ce texte est le dernier daté de la série, et se place entre le 23 décembre 492 et le 22 décembre 493. Le lot a été ensuite caché dans une jarre dissimulée au

pied d'un mur. Mais l'importance modeste des documents suggère que cette dissimulation ne dut pas être de beaucoup postérieure, et aussi qu'elle dut correspondre à une inquiétude subite qui pourrait être liée aux troubles décrits par Fulgence.

Celui-ci évoque en effet pour finir une brillante victoire du roi. Or, un passage de la *Satisfactio* de Dracontius, datée de 493 par les éditeurs, exalte précisément un succès de Gunthamund à ce moment, le seul connu d'un roi vandale sur des Maures :

Ansila testatur, Maurus ubique iacet [50]

On dissocie en général dans ce vers la mention d'*Ansila*, qui serait un général ostrogoth vaincu peu avant en Sicile par les Vandales [51], et celle du Maure gisant. Mais le nom *Ansila* pourrait très bien être berbère, avec une structure consonnantique NSL qui rappelle par exemple le toponyme *Annesel* mentionné en Tripolitaine. *Ansila* dans ce cas pourrait être aussi un toponyme, utilisé dans une construction poétique que l'on retrouve chez Corippe [52] (« tel lieu a vu la défaite des Maures… »), ou même le nom d'un chef maure, prédécesseur d'Antalas ou de Cusina. Dans tous les cas, les coïncidences entre le texte de Fulgence, celui de Dracontius, et l'enfouissement de la région de Bir Trouch sont très frappantes et témoignent probablement des mêmes événements.

Bien que largement salué, le succès de Gunthamund ne fut cependant pas décisif. Trois ou quatre ans après, de nouveaux indices, encore plus à l'est de l'Aurès, montrent que l'agitation maure reprit et s'étendit, pour atteindre cette fois le sud-ouest de la Byzacène. La *Vie de saint Fulgence de Ruspe* rapporte en effet que dans les premières années de sa vie monastique, alors qu'il résidait dans le monastère de Praesidium, probablement *Praesidium Diolele*, entre Thélepte et Capsa, le futur évêque fut soudainement contraint à fuir, par peur de la « subite incursion d'une multitude barbare dans la province » [53]. Cet événement, comme

nous l'avons montré dans une autre recherche, dut survenir en 497 [54]. Or, de la même région, aux environs du Djebel Mrata, à une trentaine de kilomètres approximativement de *Praesidium Diolele*, provient une célèbre série d'actes notariés, les *Tablettes Albertini*, dont la dernière est datée du 21 avril 496 [55]. E. Albertini supposait déjà que cet enfouissement dans une ou plusieurs jarres d'une trentaine d'actes de vente, principalement de lopins de terres et d'arbres, avait dû se produire à la suite d'un mouvement de peur [56]. L'extraordinaire coïncidence chronologique et géographique avec le passage de la *Vita Fulgentii* conforte fortement cette hypothèse.

Le terme *incursio* employé par la *Vita* suggère une origine extérieure des Maures pillards, mais celle-ci peut être entendue simplement comme extérieure à la province de Byzacène. Il pourrait s'agir donc des mêmes bandes qui avaient provoqué la peur des gens de la région de Bir Trouch, ou de tribus venues du sud, du secteur du *limes*. En tout cas, cette indication ne contredit pas, au contraire, le résumé de l'histoire des *Frexes* fourni par Corippe : encore vers 500, cette petite tribu (*humilis gens)*, que nous situons à relative proximité du pays des *Tablettes Albertini*, était paisible, et n'avait aucune responsabilité dans les troubles. Ce n'est que vers 516, aux dires du poète, que les pillages, d'abord très isolés, commencèrent pour elle [57]. Cela se passait sous le règne de Thrasamund, pour lequel Procope se contente d'évoquer une seule guerre maure, menée en Tripolitaine [58] : ce silence vérifie le caractère encore limité de l'agitation des tribus de Byzacène [59]. La révolte n'y prit de l'extension qu'après 523, sous le règne d'Hildéric.

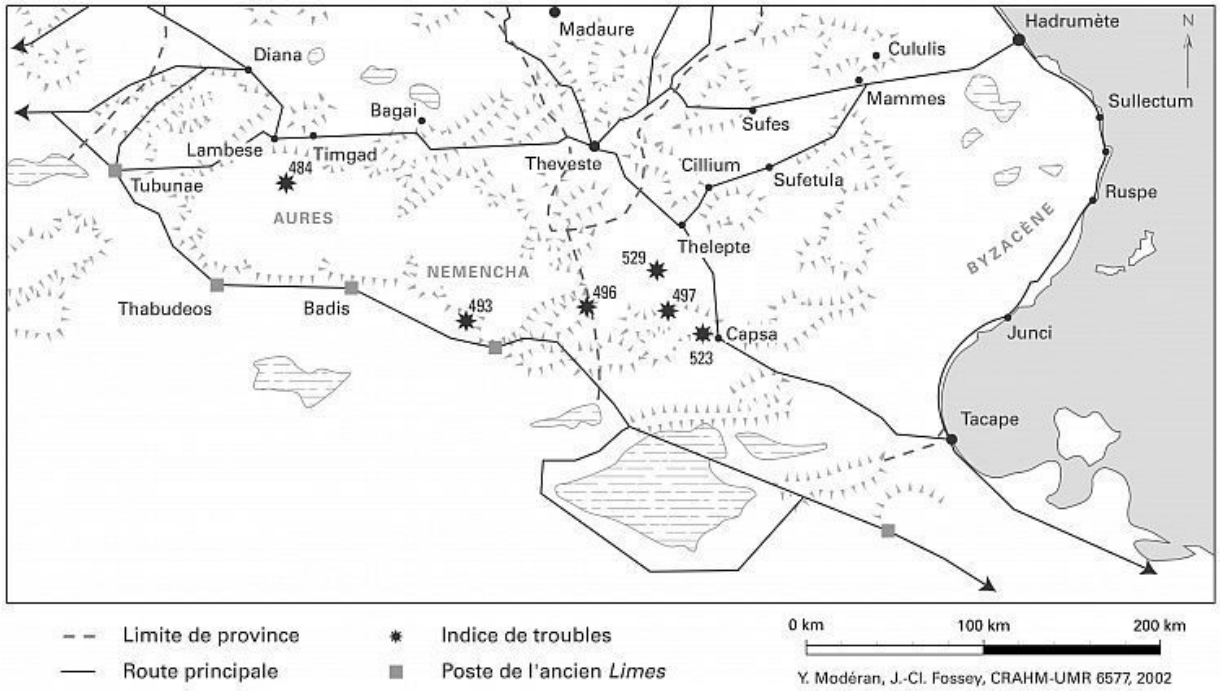

Carte 18 – Les débuts de l'insurrection maure (484-529) 1 : soulèvement de l'Aurès (vers 484 selon Procope) ; 2 : enfouissement desostraka de Bir Trouch (dernier document : 493) ; 3 : cachette des Tablettes Albertini (dernier document : 496) ; 4 : fuite des moines dumonastère de Praesidium Diolele (vers 497) ; 5 : fuite d'Amalafride « chez les Maures » (523) ; 6 : début du soulèvement armé d'Antalas(529).

2 – LA CRISE DE L'AFRIQUE VANDALE

L'esquisse d'histoire événementielle des rapports entre Vandales et Maures que nous pouvons proposer confirme ainsi l'analyse de Procope : les soulèvements ne commencèrent qu'à la fin du ve siècle, à partir de 484 environ, pour ne plus s'arrêter ensuite. La question essentielle reste évidemment d'expliquer ces soulèvements. Mais, pour cela, nous disposons maintenant de deux certitudes : ils ne furent en rien l'effet d'une fatalité, d'une tendance naturelle des Berbères à la révolte, puisque rien ne se produisit pendant cinquante ans ; et leur cause, d'autre part, ne fut pas purement conjoncturelle, puisqu'une fois

commencés, ils ne cessèrent quasiment plus. Deux explications simples peuvent, en outre, être également éliminées : un changement dans la diplomatie vandale, qui serait inexplicable et est, de fait, ignoré de toutes les sources ; et une grande migration de tribus sahariennes, pour des raisons déjà longuement expliquées auparavant.

Demeurent possibles alors essentiellement deux hypothèses. La première se fonderait sur la date de la première rupture, 484, l'année de la grande persécution des catholiques africains. Nous avons tenté en effet, en commentant l'inscription de Masties, de montrer que cette politique inouïe de conversion forcée avait pu contribuer à soulever les Maures chrétiens de l'Aurès [60] . Mais, outre qu'une telle réaction n'est nullement prouvée pour les autres peuples insurgés, elle n'explique au mieux que le déclenchement de la révolte, non ses causes profondes. Il faut donc envisager une autre hypothèse, la seule qui puisse expliquer l'ampleur du problème maure après le règne d'Hunéric : un changement progressif dans la situation économique et sociale du sud de la Numidie et de la Byzacène, intolérable à partir de la fin du ve siècle pour les masses rurales les moins romanisées.

Cette hypothèse fait resurgir la vieille théorie d'une crise des structures économiques de l'Afrique romaine à l'époque vandale. Autrefois envisagée de manière trop systématique [61] , celle-ci a été fortement nuancée au cours des dernières années [62] , sans pour autant être radicalement démentie. Certes, contre les théories anciennes, les prospections archéologiques en Afrique comme les enquêtes céramologiques dans le reste de l'Occident romain ont montré qu'il n'y avait pas eu de rupture dans les années 430-450. Résumant l'apport d'analyses céramologiques minutieuses à Rome, Naples, Porto Torres et Carthage, C. Panella a conclu ainsi : « entre la fin du ive et la première moitié du ve siècle, il n'existe aucun changement substantiel dans la

diffusion et dans la vente des produits africains ; au contraire, [ceux-ci semblent connaître alors] une période de présence massive sur les marchés occidentaux. En ce sens, l'occupation vandale, au moins dans sa phase initiale, n'a pas modifié la situation de la production et du commerce de la Zeugitane et de la Byzacène » [63] . Mais, note le même auteur, les choses évoluent ensuite : « une inversion de tendance » se dessine à partir de la fin du ve siècle, particulièrement nette pour les exportations d'amphores en Italie (ainsi à Naples) ; en sens contraire, on constate à Carthage une augmentation des importations venues de l'extérieur [64] . Tout ceci ne correspond en rien à une crise générale, mais pourrait refléter des difficultés dans certaines parties seulement du royaume vandale, en particulier pour la production d'huile d'olive.

Or, l'olivier était indiscutablement jusque-là la grande production des régions entraînées dans la révolte maure. Dans l'Aurès, P. Morizot a justement insisté sur la densité des pressoirs qui parsèment les sites d'habitat antique [65] . La même situation avait frappé le commandant Guénin dans les Nemencha [66] . Plus à l'est, à proximité du futur territoire d'Antalas, le secteur du Djebel Mrata était aussi avant tout oléicole : l'olivier est de loin l'arbre le plus souvent cité dans les *Tablettes Albertini* [67] . Et le constat est encore plus évident si l'on atteint la Byzacène, où le pays de Thélepte conserve de très nombreux restes d'installations de pressage [68] . Dans cette région, une étude récente de B. Hitchner sur le territoire des *Musunii Regiani* (le secteur 1 du *Kasserine Archaelogical Survey*) [69] a montré que cette oléiculture se faisait probablement dans le cadre d'un grand domaine subdivisé en un grand nombre de très petites exploitations confiées à des tenanciers ou à des esclaves. Aux ive et ve siècles, ce système s'était étendu jusqu'aux terroirs les plus fragiles, à la limite des possibilités de culture. La production d'huile dépassait alors les besoins locaux et dégageait des

excédents commercialisés sur les marchés. Mais, remarque l'archéologue américain, et c'est pour nous essentiel, *pottery collected by the survey suggests a drop in the number of active settlements in sector 1 beginning in the sixth century... This suggests a break in the existing social and economic order* [70] .

Ce qui n'était qu'une hypothèse aléatoire, à partir des flux d'exportations d'amphores, trouve donc ici, grâce à l'archéologie rurale, un début de confirmation.

Et ce n'est pas le seul. Comme l'avait remarqué en effet C. Courtois, la multiplication des ventes de petites parcelles ou de groupes d'oliviers révélée plus à l'ouest par les *Tablettes Albertini* reflète aussi, à l'extrême fin du ve siècle, de graves difficultés des *cultores.* Ainsi en est-il du couple Processanus et Siddina : « Ils commencent par vendre l'une de leurs parcelles (acte XVII), quelques mois après c'est un pressoir dont il faut se séparer (XXXI), et peu avant ou peu après, une autre parcelle (XIII). Sur ces entrefaites, Processanus meurt. Siddina reste avec deux enfants, Quodvultdeus et Fortunatianus. D'un coup, elle doit vendre pour un sou d'or, huit au moins des différentes parcelles qu'elle possède » [71] ... Beaucoup d'autres ventes sont le fait également de veuves et d'enfants, et toutes se font à des prix très modestes, ce qui suggère, comme la pauvreté des espèces monétaires de cette époque retrouvées en général dans la zone méridionale [72] , une conjoncture locale de dépression. Pour nous, la comparaison est d'autant plus intéressante que les structures agraires de la région étaient probablement, selon D. J. Mattingly, analogues à celle du secteur 1étudié par Hitchner [73] .

A une échelle plus large, il est tentant de relier à ces exemples le phénomène général de fuite des colons à l'époque vandale qui posera ensuite tant de problèmes à l'administration byzantine. Deux novelles de Justinien, en 552 et 558, établissent alors, en effet, qu'il ne faut pas

contraindre à un retour dans leur ancienne condition *qui temporibus Wandalorum de possessione egressi sunt et inter liberos commorati sunt* [74]. On ignore les raisons de ces fuites, mais leur ampleur, qui se déduit de l'insistance des lois impériales, semble bien attester aussi l'existence de profondes perturbations dans les structures domaniales.

Les indices ne manquent donc pas pour affirmer le déclenchement vers la fin du ve siècle d'une crise économique et sociale en Numidie méridionale et dans le sud de la Byzacène, qui frappa surtout les petits tenanciers établis sur de grands domaines. La difficulté, comme le reconnaissait Courtois, reste d'expliquer cette crise elle-même. Deux grandes hypothèses ont été proposées à cet effet. La première, encore controversée, suppose un léger changement climatique, aux effets considérables dès lors qu'il touchait une agriculture déjà aux limites des possibilités pluviométriques. Dans une communication au congrès d'archéologie et d'histoire nord-africaine de 1985, M. Rouvillois-Brigol a mis en valeur ainsi, à partir d'analyses de pollens, une progression des steppes d'armoise dans le sud-est algérien et sur les piémonts des Nemencha et de l'Aurès à partir des ve-vi^e siècles. Pour elle, ce phénomène illustrerait un dessèchement du climat, lent et limité, mais ici décisif : « Ces zones doivent abandonner les cultures pluviales et laisser la place à un élevage se-mi-nomade ou nomade, tandis que les cultures irriguées se maintiennent sur des périmètres restreints... Un nouveau genre de vie se met ainsi en place » [75]. Avec une méthode différente, fondée sur l'étude des cônes alluviaux et des terrasses fluviales, J.-L. Ballais constate de son côté une reprise de l'érosion et une dégradation des sols vers la fin de l'Antiquité dans une vallée des Nemencha :

> Ce n'est qu'en fin de période romaine, lors de l'Antiquité tardive, que l'accumulation reprend. Après une période de combinaison anthropo-climatique favorable, cette accumulation reprend à la faveur d'un nouveau

> basculement des géo-systèmes sous l'effet d'une petite pulsation climatique qui affecte plus l'intensité des précipitations que leur total. Cette pulsation ne devient efficace sur le plan morphogénique que grâce à la fragilisation des géosystèmes provoquée ici par plusieurs siècles de colonisation romaine [76] .

Dessèchement du climat ou dégradation des sols, l'effet sur des cultures déjà fragiles fut irrémédiable, et frappa d'abord les plus pauvres. Or, comme nous avons essayé de le montrer dans un chapitre précédent, certains des petits paysans de Numidie méridionale ou du sud-ouest de la Byzacène vivaient encore dans des tribus [77] . On rencontrait celles-ci dans des secteurs marginaux de l'Aurès, mais aussi, sous une forme parfois non- » officielle », plus à l'est, dans les villages ou les communautés de tenanciers établis sur de grands domaines privés ou impériaux (désormais « royaux »). Il est remarquable à cet égard de noter que B. Hitchner lui-même, sans parler explicitement du maintien de liens tribaux, suppose l'existence de « familles et de clans alliés les uns aux autres » [78] pour définir la société des paysans qui cultivaient les petites exploitations du grand domaine installé dans le pays des *Musunii*. L'archéologue américain constate à partir du vi^{e} siècle une crise chez ces gens, mais ne s'interroge pas sur leur sort. Nous pensons qu'ils donnèrent en partie naissance à certaines des tribus évoquées par Procope et Corippe, en « réactivant » simplement une structure tribale restée depuis toujours une réalité vécue pour eux.

Une autre hypothèse, complémentaire et non exclusive, est cependant également envisageable, et a été d'ailleurs adoptée, semble-t-il, par Hitchner. Elle inverse les données du problème que nous tentons d'élucider : la cause de la crise en Byzacène serait la révolte maure, attestée par la *Vita Fulgentii* puis par Procope et Corippe. La multiplication des raids de pillage de tribus montagnardes aurait porté un premier coup au système agraire en place, ruinant les tenanciers les plus pauvres. Nous ne pouvons la rejeter catégoriquement puisque le

paragraphe précédent a montré une progression effective des troubles depuis l'Aurès en 484 jusqu'à la région de Thélepte en 497. Mais nous proposons de l'associer à l'explication précédente : alors que Hitchner reste attaché au modèle d'une dichotomie nette paysans romanisés/Maures des montagnes, nos recherches sur les *Frexes* amènent à avancer une union des uns et des autres. Corippe décrit en effet à l'origine des révoltes maures de Byzacène une *humilis gens*, une petite communauté tribale établie dans les montagnes sur les frontières de la province, marginale par ses activités économiques. Probablement touchée dans celles-ci par une aggravation des conditions naturelles, et affectée dans ses relations d'échanges avec les paysans du plat pays eux-mêmes en difficulté, elle entra en dissidence vers 516. Mais ses succès, ajoute le poète, lui valurent alors de multiples ralliements, de gens venus de tous lieux [79] . Qui pouvaient être ces gens qui rendirent la tribu si nombreuse sinon les petits paysans des environs ? Déjà appauvris, soumis désormais à la pression des pillards, ils délaissèrent leurs terres et rejoignirent la tribu, à laquelle ils s'intégrèrent d'autant plus facilement qu'ils en connaissaient le mode d'organisation. Ainsi s'expliquerait l'énigme première, celle par laquelle nous commencions ce livre : si en Numidie et en Byzacène les Maures formaient une masse si nombreuse et si hétérogène en 533, c'était avant tout à cause de la diversité de leurs origines, loin d'être exclusivement « maures »...

Dans tous les cas, en effet, toutes les analyses présentées précédemment nous conduisent à un même schéma d'explication de la révolte maure à la fin de l'époque vandale : elle commença dans quelques tribus montagnardes (Aurès et peut-être bordure méridionale des Nemencha) et des marges de la Byzacène, jusque-là dociles mais à forte originalité culturelle. Ce soulèvement, manifeste en 484, se déclencha pour des raisons économiques et peut-être religieuses, en tout cas

vraisemblablement à la faveur des perturbations de tous ordres introduites dans le royaume vandale par la persécution d'Hunéric. Victorieux, il entraîna ensuite derrière lui des masses paysannes hétérogènes, inégalement romanisées et christianisées : certaines étaient « détribalisées », d'autres avaient pu conserver une structure tribale tout en étant sédentarisées et en travaillant pour l'empereur (puis les rois vandales) ou de grands propriétaires. Ce ralliement put parfois être spontané, pour des tenanciers ruinés, parfois provoqué, pour ceux dont la ruine résulta de l'insécurité créée par la révolte. Son originalité principale fut surtout de donner à ce qui n'aurait pu être qu'une jacquerie informe ou un phénomène d'errance de déracinés une forme organisée, bien notée par les témoins des années 530. Par la souplesse de leur mode de fonctionnement et la solidité de leurs traditions culturelles, les *gentes* servirent de cellules d'accueil à ce prolétariat agricole jusque-là intégré au monde « romain » et désormais livré à lui-même. Elles lui permirent en quelque sorte de se restructurer, dans un système tribal dont il n'avait probablement jamais complètement perdu le souvenir. Ainsi put-on voir les tribus de l'Aurès et du sud-ouest de la Byzacène, modestes collectivités humaines au départ, devenir ces grands peuples maures à la fois si nombreux et si singuliers dans leur comportement.

Ce schéma reste évidemment en grande partie hypothétique. Il ne peut, d'autre part, s'appliquer à toutes les populations rurales d'Afrique. Malgré les superlatifs de Corippe, les Maures de l'intérieur n'étaient pas « innombrables ». Rien n'autorise à dire que tous les paysans de Numidie méridionale en 533 étaient intégrés à des tribus et se reconnaissaient sous le nom de Maures. Procope le suggère implicitement, mais nous avons vu que son jugement est fondé avant tout sur l'extension géographique de l'autorité des chefs rebelles : il considère ainsi comme

Maures tous les habitants de l'Aurès parce qu'ils obéissent à Iaudas, sans tenir compte de leur diversité. La passivité des tribus du nord de la Numidie ou même de la Proconsulaire (Khroumirie ?) oblige également à relativiser la portée de la « crise » de la fin du ve siècle : dans ces régions, d'évidence peu concernées par d'éventuelles difficultés climatiques, aucune donnée archéologique ou textuelle ne permet jusqu'à présent de supposer des situations analogues à celles du sud. Nous devinons par le récit de Procope sur le Mont Pappua, ultime refuge de Gélimer, ou par l'inscription du roi des *Ucutamani* au col de F'doulès, que des groupements berbères existaient dans ces terres au temps de la reconquête byzantine, mais ils semblent très anciens et traditionnels : rien ne révèle chez eux un brusque développement et des revendications aussi importantes. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, il y a toujours eu des Maures de l'intérieur en Afrique romaine, mais la naissance à la fin du ve siècle d'un grand problème politique représenté par ces Maures est un phénomène propre aux régions méridionales de Numidie et de Byzacène.

En dernière analyse, cet essai d'explication, si imparfait et hypothétique soit-il, s'accorde au moins avec l'image particulière que nous ont laissée Procope et Corippe des Maures de l'intérieur. Il permet de mieux comprendre la distinction essentielle qu'ils établissent entre ces gens et les tribus « syrtiques », qui n'habitaient pas un pays aussi chargé de romanité et aussi christianisé, et dont l'identité culturelle était bien moins complexe et moins ambiguë.

En 533, les différences entre les uns et les autres devaient certainement sembler évidentes aux Africains, qui côtoyaient les Maures de l'intérieur, les connaissaient, et n'avaient au contraire des tribus de Tripolitaine qu'une image lointaine et probablement peu flatteuse. Mais les Byzantins qui allaient débarquer connaissaient-ils ces différences et

en mesuraient-ils la portée ? L'histoire tumultueuse de leurs relations avec les Maures, à laquelle nous pouvons enfin revenir désormais, montre qu'il leur fallut beaucoup de temps pour les comprendre et en dégager une véritable politique indigène en Afrique.

Notes

1 La dernière étude détaillée du problème reste en fait la dernière partie de la thèse de C. Courtois (*Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, iiie partie chapitre 2 : « L'Afrique oubliée », p. 325-352).
2 Procope, *Guerre vandale*, I, 5, 22.
3 Ed. Mommsen, dans *Chronica minora*, *MGH, a.a.*, t. IX, p. 304.
4 Paul Diacre, *Historia Romana*, XIV, 16 (éd. Droysen, *MGH, a.a.*, t. 2, p. 206).
5 Victor de Vita, I, 25 : *Quae dum multitudo captivitatis Africanum attingeret litus, dividentes Wandali et Mauri ingentem populi quantitatem, ut moris est barbaris, mariti ab uxoribus, liberi a parentibus separabantur.*
6 Procope, *Guerre vandale*, I, 5, 22 : *A cette époque-là, Genséric, qui après la mort de Valentinien s'était adjoint le concours des Maures, envahit chaque année, au début du printemps, la Sicile et l'Italie, où il réduisit en esclavage la population de certaines cités, rasa les murailles des autres, et pilla tout.*
7 Paul Diacre, *Historia Romana*, XIV, 17-18 (*MGH, a.a.*, t. 2, p. 206-207).
8 Priscos, fragment 38, éd. R. C. Blockley, *The fragmentary classicising Historians of the Later Roman Empire* , t. 2, p. 341.
9 Sidoine Apollinaire, *Carmen* V (Panégyrique de Majorien), vers 332-338 (éd./Trad. A. Loyen, t. 1, Paris, 1960) :
(...) Mea viscera pro se
in me nunc armat ; laceror tot capta per annos
jure suo, virtute mea, fecundaque poenis
quos patiar pario. Propriis nil conficit armis :
Gaetulis, Nomadis, Garamantibus Autololisque
Arzuge, Marmarida, Psyllo, Nasamone timetur
segnis, et ingenti ferrum jam nescit ab auro.
10 Cf. *supra* p. 226.
11*Supra* note 6.
12 Procope, *Guerre vandale*, I, 25, 6. Cf. *supra* p. 487-488.

13 Cf. Y. Modéran, « Gildon, les Maures et l'Afrique », *MEFRA*, t. 101, 1989, 2, p. 842 et p. 857-859.
14 Victor de Vita, *Historia persecutionis africanae provinciae*, I, 13 : *Post [Valentiniani] mortem, totius Africae ambitum obtinuit...*
15 Y. Modéran, « Les frontières mouvantes du royaume vandale », dans X. Dupuis et Cl. Lepelley (éd.), *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord antique*, Paris, 1999, p. 241-263.
16 Cf. G. Camps, « Rex gentium Maurorum et Romanorum », *AA*, t. 20, 1984, p. 183-218.
17 Sidoine Apollinaire, *Carmen* V, vers 389-393 :
Campanam flantibus Austris
ingrediens terram securum milite Mauro
agricolam aggreditur ; pinguis per transtra sedebat
Vandalus opperiens praedam, quam jusserat illuc
captivo capiente trahi.
18 Victor de Vita, *Historia persecutionis...*, I, 30-38.
19 Victor de Vita, *ibid.*, I, 35 : *Decernit statim rex [Geisericus] cuidam gentili regi Maurorum, cui nomen inerat Capsur, relegandos debere transmitti... Pervenientes autem traduntur memorato regi Maurorum, commanenti in parte heremi, quae dicitur Caprapicti.*
20 Victor de Vita, *ibid.*, I, 36 : *Videntes igitur Christi discipuli multa apud gentiles et inlicita sacrificiorum sacrilegia, coeperunt praedicatione et conversatione sua ad cognitonem domini dei nostri barbaros invitare...*
21 Victor de Vita, *ibid.* , I, 37 : *Hoc Geiserico relatione sua nuntiat Capsur. De qua re surgens invidia iubet famulos dei ligatis pedibus post terga currentium quadrigarum inter spinosa loca silvarum pariter interire...*
22 Victor de Vita, *ibid.*, I, 37 : [Les exilés, devant le succès de leur mission] *mittunt legatos per itinera distenta deserti : pervenitur tandem ad civitatem Romanam : rogatur episcopus, ut presbyterum et ministros credenti populo destinaret.*
23 C. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 37-38. Le rapprochement suggéré par Courtois entre le nom du roi, *Capsur* (ou *Capsus*), et la ville de Capsa nous paraît beaucoup moins probant.
24*Guerre vandale*, I, 8, 2.
25 J. Mesnage, *Le christianisme en Afrique. Déclin et extinction*, Alger-Paris, 1915, p. 1-49 ; cf. par exemple p. 39 : « Ce sont donc les Zenata que nous voyons en 427, après avoir franchi victorieusement le couloir d'El Kantara, lutter contre Boniface dans les environs de Tobna...
26 Cf. G. Camps, « Rex gentium Maurorum et Romanorum », *AA*, t. 20, 1984, p. 198-218 surtout ; cf. aussi les références données *supra* chap. 8 note 304.
27 « L'Afrique et la persécution vandale », dans J.-M. Mayeur, Ch. et L. Piétri, A. Vauchez, M. Venard, *Histoire du christianisme*, tome III, Paris, 1998, p. 247-278.
28 F. M. Beltrán Torreira, « La iglesia norteafricana y el problema de la cristianización de los pueblos indigenas en la época vándala », dans *L'Africa romana VII, Sassari, 1989*,

Sassari, 1990, p. 375-391.

29 Le seul cas attesté de mission arienne dans un pays « maure » est plus tardif et se situe vraisemblablement au Maroc : c'est l'aventure de l'évêque Wisigoth arien Sunna vers 590, rapporté dans la *Vie des Pères d'Emerita*, XVIII, 42, dans *Acta Sanctorum*, Nov., t. 1 (= tome 62), Paris, 1887, p. 336 : *Tunc deinde navigans Mauritaniae regionis contigit litus atque in eadem provincia aliquandiu commea tus, multos perfidia impii dogmatis maculavit...*

30 Cf. *supra* p. 545 et note 18 et suivantes.

31 Victor de Vita, I, 37 : *Dei construitur ecclesia, baptizatur simul multitudo maxima barbarorum, et de lupis grex fecundus multiplicatur agnorum.*

32 Victor de Vita, I, 38 : *Ubi usque in hodiernum non desinit ingentia mirabilia Iesus Christus noster dominus operari. Nam nobis beatus quondam Faustus Buronitanus episcopus adtestatus est, caecam quandam muleriem inluminatam fuisse, ubi ipse aderat praesens.*

En parlant de miracles notoires sur le lieu du martyre, Victor de Vita laisse entendre que ce lieu était bien connu, et avec une réputation qui devait provoquer les pélérinages. Si l'hypothèse est juste, il faut supposer que les successeurs de Capsur étaient moins intransigeants et moins dociles aux ordres vandales que celui-ci.

33 Cf. *supra* p. 520-521.

34 Victor de Vita, I, 37 ; cf. saint Paulin de Nole, *Carmen*, XVII, vers 252-259 (éd. Hartel, *CSEL*, t. 29, Vienne, 1894) : [à propos de l'action évangélisatrice de Niceta, évêque de Remesiana en Dacie, auprès des Goths :

Namque mansueto pecori coire
bestias pulsa feritate suades,
qui feras mentes hominum polito
imbuis ore.
Orbis in muta regione per te
Barbari discunt resonare Christum
corde Romano, placidamque casti
vivere pacem.

35 Cf. *supra* chap. 8 notes 338 et 339.

36 La déportation d'Eugène à Telmine est seulement attestée par la *Notitia* de 484 qui joint à son nom, sur le modèle des mentions d'exil *Corsica* ou *Hic* (*in Africa*), la mention *Tamalleni*. Cette indication confirme les informations données par Victor de Vita (III, 42) sur ce lieu de rélégation : *in quadam civitate proxima heremo, quae Tripolitanae provinciae vicinatur...*

37F. M. Belrán Torreira, *op. cit.*, p. 389-390. Cf. S. Lancel, *Actes de la conférence de Carthage en 411*, t. 1, p. 146-154.

38 Les exils prononcés en Byzacène sous Genséric ne frappèrent, semble-t-il, que des évêques manifestant trop bruyamment leur opposition aux Vandales. Cf. l'étude citée *supra* note 27.

39 Cf. notre article « La chronologie de la vie de saint Fulgence de Ruspe et ses incidences sur l'histoire de l'Afrique vandale », dans *MEFRA*, t. 105, 1993, 1, p. 166-167.

40 *Vita Fulgentii*, III (éd. Lapeyre, *Vie de saint Fulgence de Ruspe*, Paris, 1929, p. 21). Cf. l'étude citée note précédente, p. 183.
41 Cf. même étude, p. 182-185.
42 *Vita Fulgentii*, III (éd. Lapeyre p. 21) : (Faustus] *in eodem proinde loco, ubi relegatus tenebatur, monasterium sibi construxerat, in quo spirilitater vivens, apud omnes christianos honorabilis habebatur*.
43 Procope, *guerre vandale*, I, 8, 5. Cf. *supra* p. 405.
44 Procope, *ibid.* , I, 8, 7.
45 Procope, *ibid.*, I, 8, 14-29. Cf. sur cet épisode Y. Modéran, « Les premiers raids des tribus sahariennes en Afrique et la *Johannide* de Corippus », dans Cl. Lepelley (éd.), *L'armée et les affaires militaires. Actes du IVe colloque international d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du Nord. Strasbourg, 1988, tome 2*, Paris, 1991, p. 479-490 ; et *id.*, « Cabaon », dans *EB*, t. 11, Aix, 1992, p. 1686-1687.
46 Sur ces révoltes de la fin de l'époque vandale, cf. notre article « La découverte des Maures », dans *Cahiers de Tunisie*, t. XXXXIII, 1991, p. 211-238 ; et cf. *infra* le premier chapitre de la 4e partie.
47 Sur cet auteur encore mystérieux, cf. P. Langlois, « Les œuvres de Fulgence le Mythographe et le problème des deux Fulgence », dans *Jahrbuch für Antike und Christentum*, 7, 1964, p. 94-105. Le texte que nous citons a été souvent analysé par les historiens de la littérature, car c'est un des seuls passages qui offre des informations sur l'auteur : cf. par exemple R. Helm, « Der Bischof Fulgentius und den Mythograf », dans *Rheinische Museum für Klassischen Philologie*, 1899, t. 54, p. 111-134.
48 Fabius Plancides Fulgentius, *Mitologiae libri tres*, éd. P. Helm, Leipzig, 1898, p. 5.
49 J.-P. Bonnal et P.-A. Février, « Les ostraka de Bir Trouch », dans *Bulletin d'Archéologie Algérienne*, II, 1966-67, p. 239-249. Sur la titulature des rois vandales, cf. F. Clover, « The symbiosis of Romans and Vandals in Africa », dans E. Chrysos et A. Schwarcz (éd.), *Das Reich und die Barbaren*, Vienne, 1989, p. 5773, surtout p. 62-66.
50 Dracontius, *Satisfactio*, vers 214 (éd. C. Moussy, *Oeuvres de Dracontius, tome 2*, Paris, 1988).
51 Cf. C. Moussy, *op. cit.* , note p. 214-215
52 Cf. *Johannide*, III, 311 : *Membressa...vidit...* ; III, 318 : *te Cellas Vatari... spectabat* ; III, 319 : *te Autenti... viderat* ; et probablement III, 294 : *Spectavit Leucada pugnas...*
53 *Vita Fulgentii*, V (éd. Lapeyre p. 33) : *cum subito barbaricae multitudinis provincia turberetur incursu...* ; cf. VII (p. 45), Fulgence et son ami reviennent finalement dans leur pays, *magis eligentes Mauros habere vicinos quam pati molestissimos ariano*.
54 Cf. article cité *supra* note 39, p. 149.
55 C. Courtois *et alii*, *Tablettes Albertini*, Paris, 1952, p. 26 et p. 283.
56 Cf. E. Albertini, dans *Journal des Savants*, 1930, p. 24.
57 Cf. *supra* p. 326.
58 C'est la guerre de Cabaon : cf. *supra* note 45.

59 Deux documents montrent que le pouvoir vandale contrôlait encore au temps de Thrasamund la région située entre Théveste et Thélepte, au nord du territoire des *Frexes* : une inscription témoignant de travaux dans l'église rurale d'Henchir el Gousset *la vingt-sixième année du seigneur roi Thrasamund*, soit l'an 521 (publiée par F. Bejaoui, dans *Bulletin de l'INAA*, avril-juin 1988, p. 18), et un *ostrakon* portant apparemment un reçu de livraison d'huile avec mention du *rex Thrasamundus*, trouvé à Henchir el Maïz, sur la route Théveste-Thélepte, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest d'El Gousset (Gsell, *ILAlg* I, 3179). Cet *ostrakon* faisait partie d'un ensemble de onze documents du même type, qui n'ont jamais été déchiffrés. Il en va de même des trois *ostraka* du Djebel Onk signalés par P.-A. Février (*Bulletin d'Archéologie Algérienne*, 2, 1966-67, p. 246 note 1).
60 Cf. *supra* p. 410-412.
61 Cf. par exemple E.-F. Gautier, *Genséric roi des Vandales*, Paris, 1935, p. 278-288 (paragraphe intitulé : « Effondrement de la colonisation latine dans l'Afrique intérieure »...).
62 Cf. les différentes contributions sur ce sujet publiées dans *Opus*, 1983, p. 53-80.
63 C. Panella, « Gli scambi nel Mediterraneo occidentale dal iv al vii secolo », dans *Hommes et richesses dans l'empire byzantin, 1, ive-viie siècle*, Paris, 1989, p. 129-141. Citation : p. 134.
64 C. Panella, *ibid.*, p. 136-138. Cf. aussi de la même archéologue, « Le anfore tardoantiche : centri di produzione e mercati preferenziali » et « Le merci, produzioni, itinerari e destini », dans A. Giardina (éd.), *Società romana e impero tardoantico*, t. III, Rome, 1986, p. 263 et p. 451-453 ; et F. Villedieu, « Turris Lisibonis-Porto Torres (Sardegna) : il contesto delle mura », *ibid.*, p. 160, qui constate une véritable régression des exportations africaines à partir de la deuxième moitié du ve siècle.
65 P. Morizot, « L'Aurès et l'olivier », *AA*, t. 29, 1993, p. 177-240.
66 Cdt Guénin, « Inventaire archéologique du cercle de Tébessa », dans *Nouvelles Archives des Missions*, 17, 1909, p. 75-234.
67 Cf. D. J. Mattingly, « Olive cultivation and the Albertini Tablets », dans *L'Africa romana VI. Atti del VI convegno di studio, Sassari, 1988* , Sassari, 1989, p. 403-415.
68 H. Camps-Fabrer, *L'olivier et l'huile dans l'Afrique romaine*, Alger, 1953, p. 26-29 (cartes *in fine*), et « Huile », dans *EB*, t. XXIII, Aix, 2000, carte p. 3523 ; D. J. Mattingly, « Oil for export ? A comparison of Libyan, Spanish, and Tunisian olive oil production in the Roman Empire », dans *Journal of Roman Archeology*, t. 1, 1988, p. 33-56.
69 B. Hitchner, « The Kasserine Archaeological Survey, 1987 », dans *AA* , t. 26, 1990, p. 231-247.
70 B. Hitchner, *ibid* ., p. 247.
71 C. Courtois, L. Leschi, C. Perrat, Ch. Saumagne, *Tablettes Albertini. Actes privés de l'époque vandale (fin du Ve siècle)*, Paris, 1952, p. 210.
72 P. Salama, « Economie monétaire de l'Afrique du Nord dans l'antiquité tardive », *BAC, ns*, 19 B, 1985, p. 197-198.

73 D. J. Mattingly, *op. cit. supra* note 67, p. 412-415 surtout.
74*Corpus Juris Civilis*, t. III, *Novellae*, éd. Schoell et Kroll, Berlin, 1895, *ap.* VI et *app*. IX. La citation vient du premier de ces deux textes. Cf. sur ceux-ci Ch. Saumagne, « Observations sur deux lois byzantines relatives au colonat dans l'Afrique du Nord », dans *Actes du IIe congrès des sociétés savantes de l'Afrique du Nord, Tlemcen, 1936*, Alger, 1936, t. 2, p. 485-490.
75 M. Rouvillois-Brigol, « Quelques remarques sur les variations de l'occupation du sol dans le sud-est algérien », dans *Actes du IIIe Colloque international d'Histoire et d'Archéologie de l'Afrique du Nord, Montpellier, 1985*, Paris, 1986, p. 35-52.
76 J.-L. Ballais et M. T. Benazzouz, « Données nouvelles sur la morphogénèse et les paléo environnements tardiglaciaires et holocènes dans la vallée de l'oued Cheria-Mezeraa (Nemencha, Algérie orientale) », dans *Méditerranée* n° 3-4, 1994, p. 59-71 (ici p. 69). Cf. également J.-L. Ballais, « Le climat au Maghreb oriental : apports de la géomorphologie et de la géochimie », dans *Les Nouvelles de l'archéologie*, 50, 1992, p. 27-31.
77 Cf. *supra* p. 501-510.
78 B. Hitchner, *op. cit. supra* note 69, p. 246.
79 Cf. *supra* p. 326-327.

Quatrième partie. Maures et Romains à l’époque byzantine (VIe-VIIe s.)

Chapitre 12. Les Byzantins et l'Afrique en 533

1– LA RÉVOLTE MAURE

Lorsqu'au chant III de la Johannide, le poète Corippus fait rappeler par le tribun Liberatus l'état des provinces africaines en 533, celui-ci entame son récit en évoquant un double fléau qui menaçait alors la région d'effondrement [1] :

> *Principio geminas iam senserat Africa pestes*
> *Nunc iterum geminas sentit miseranda ruinas.*

La notion de double fléau n'est cependant pas explicitée ensuite, car le poète poursuit immédiatement en mettant en cause Antalas [2] :

> *Finibus in nostris orta est, quae crevit in orbem*
> *impietas. Guenfan miseris est tristis origo*
> *Antala nascente fero.*

Le lecteur comprend aisément que la révolte maure constitue l'un des deux maux qui menaçait l'Afrique. Mais ce n'est que beaucoup plus tard dans le récit qu'il découvre, à la faveur de quelques vers seulement, que le second malheur de la province était alors représenté par la présence d'un *saevus tyrannus*, le roi Gélimer [3] :

> *Namque inter geminas pressa est tunc Africa pestes :*
> *hinc fervens bellum, spolians premit inde tyrannus.*

Cette construction du récit n'est pas accidentelle : elle correspond à un des choix les plus remarquables de Corippe. Le poète ne nomme en effet

que deux fois le roi vandale dans la *Johannide*, et alors seulement pour mettre en cause sa personne, et non le gouvernement vandale en Afrique [4]. Comme M. Cesa l'a déjà remarqué [5], non seulement Corippe se montre fort discret sur la période pendant laquelle le peuple germanique gouverna l'Afrique, mais il lui arrive même d'évoquer avec nostalgie l'époque des prédécesseurs de Gélimer. Cette attitude, insolite pour qui connaît le philobyzantinisme du poète africain, apparaît en particulier dans ces vers du chant III [6] :

> *Tempore Vandalicii perierunt gauda regni nostra simul...*
> Avec l'époque du royaume vandale ont aussi péri nos joies à nous...

Il serait certes abusif d'en conclure que pour Corippe et ses compatriotes le gouvernement vandale représentait un idéal perdu. En fait, ces vers révèlent, comme tout le récit du tribun Liberatus, l'importance quasi exclusive que les Africains accordaient dans les années 530 à la révolte maure. L'ère vandale leur apparaissait heureuse jusqu'à l'usurpation de Gélimer, parce qu'elle avait correspondu à une époque de paix. Corippe affirme en effet que les malheurs de l'Afrique débutèrent réellement après un siècle de domination vandale, vers 529, c'est à dire très peu avant le coup d'Etat de Gélimer qui eut lieu en 530 [7]. Commencèrent alors, dit le poète, les incendies, les massacres, l'esclavage pour les pauvres Africains. *Un sort impie nous pousse* [*alors*] *à quitter nos terres et la douceur de nos foyers, terrorisés. Le bandit farouche est en effervescence. La vie et le salut ne sont plus assurés nulle part* [8] ..., raconte Liberatus, lui même habitant d'Hadrumète. Pour tous les provinciaux, le problème africain en 533 était donc avant tout *maure*, et non *vandale*. Et c'est de les avoir délivrés des Maures que le poète remercie d'abord Justinien au nom de ses compatriotes [9] : *C'est votre bras qui a arraché les malheureux Africains aux gorges de la mort... Vous avez donné la joie, après le deuil, à cette terre amie, en écrasant ces tribus.*

Cette insistance délibérée de Corippe sur la menace maure au début des années 530 ne peut être tenue pour un lieu commun témoignant de la servilité du poète vis-à-vis des autorités byzantines. Nous montrerons plus loin, en analysant les documents grecs contemporains, que la lutte contre les Vandales avait été au contraire au centre de la propagande impériale pour justifier la reconquête. Ses objectifs politiques, comme les traditions de la poésie classique, auraient dû conduire Corippe à accentuer l'aspect malfaisant du règne de Gélimer, et du gouvernement vandale arien en général. S'il ne l'a pas fait, c'est de toute évidence parce que le problème maure était au cœur de ses préoccupations et de celles de ses compatriotes dès avant 533. Il est donc nécessaire pour nous de préciser l'ampleur exacte de ce problème au début des années 530, avant de nous interroger sur la manière dont les Byzantins le percevaient avant leur débarquement. Les chapitres précédents ayant largement présenté la diversité et l'originalité sociale et culturelle des groupes maures, notre tâche sera surtout ici d'établir un état du rapport des forces en 533, décrivant précisément la situation que les Byzantins allaient découvrir. Cet état des lieux est résumé dans la carte 19, que nous allons commenter province par province.

a) En Tripolitaine, comme l'a montré la deuxième partie de ce livre, les troubles étaient anciens. Au cours du ve siècle, contrairement à ce que pensait C. Courtois, les Vandales avaient pris le contrôle de l'ensemble de la région, puisque Procope leur attribue sans autres commentaires la *Tripolis*, c'est-à-dire non pas la ville moderne de Tripoli (alors encore appelée Oea), mais la province de Tripolitaine [10]. Cependant l'aventure de Cabaon sous le règne de Thrasamund (496-523) révèle que, bien avant l'époque de Gélimer, le pouvoir germanique avait rencontré dans cette région de graves difficultés [11]. Celles-ci ne sont connues avec précision que par un passage du *De Aedificiis* de Procope, qui signale que Lepcis fut

prise par les *Laguatan* entre 527 et 533 [12] . L'existence de troubles dans la province à ce moment est probablement aussi attestée par Corippe dans les vers lacunaires du chant III où, après avoir évoqué le soulèvement d'Antalas vers 529, le poète ajoute [13] : *A partir de ce moment, mettant en mouvement leurs troupes, les Laguatan* [entrent en guerre ?] ; *et alors le Naffur se presse à partir d'une région voisine*... Ces deux tribus étant établies en Tripolitaine, comme nous l'avons vu, c'est de toute évidence cette province qui est ici concernée. Un extrait déjà cité de la chronique de Jean Malalas se rapporte peut-être aussi aux mêmes événements. Mettant en cause Gélimer, accusé d'avoir trahi le roi Hildéric dont il commandait l'armée, ce texte cite parmi les régions affectées par la révolte que devait briser le général, *Leptoma* et *Sabatha* : on reconnaît aisément derrière ces noms les deux cités de Lepcis Magna et de Sabratha [14] . La coïncidence chronologique et géographique conduit à rapprocher cet extrait du passage de Procope : elle permet d'avancer que l'attaque contre Lepcis ne fut pas un événement isolé, mais que toute la province fut alors menacée par les *Laguatan*. Ceux-ci ne dominaient cependant pas toute la Tripolitaine en 533, puisque la population romaine, à l'initiative de Pudentius, s'insurgea en faveur de Justinien [15] . Procope a d'ailleurs signalé lui-même que, aussitôt prise, Lepcis fut évacuée par les Maures. Comme nous l'avons montré dans un précédent chapitre, il faut supposer que les *Laguatan*, solidement établis dans le prédésert et sur une partie des plateaux tripolitains, se livraient surtout à l'époque à des raids intermittents contre les cités côtières [16] .

b) Le cas de la Numidie a été longuement analysé dans le chapitre consacré à Iaudas [17] : un bref résumé des événements suffit donc à éclairer notre carte. Depuis 484 environ, l'Aurès était indépendant. En 535, Iaudas en était le maître, apparemment depuis un certain temps déjà, puisque d'autres chefs lui reprochaient divers méfaits antérieurs.

Timgad, dont les campagnes étaient mises en culture, et Bagaï faisaient partie de sa zone d'influence. On ne peut être sûr en revanche qu'il pouvait dès 533 mener des expéditions jusqu'à Tigisis, comme il le fit en 535 : l'armée vandale protégeait peut-être alors la Numidie du Nord, ce que ne put faire l'armée byzantine de 533 à 535, à cause des opérations militaires contre Gélimer puis contre les Maures de Byzacène.

c) La Byzacène était en 533 des trois provinces menacées celle qui préoccupait le plus les Africains. La guerre maure était véritablement ici une nouveauté, à la différence de ce qui se passait en Tripolitaine et en Numidie. Depuis Tacfarinas, il n'avait plus été question d'insurrection berbère dans cette région [18] . L'urbanisation et la mise en valeur agricole en avaient fait une des provinces les plus prospères de l'Occident romain. On comprend dès lors que l'apparition de troubles en Byzacène ait tant impressionné Corippe, qui insiste surtout sur la tribu localement responsable, les *Frexes* d'Antalas.

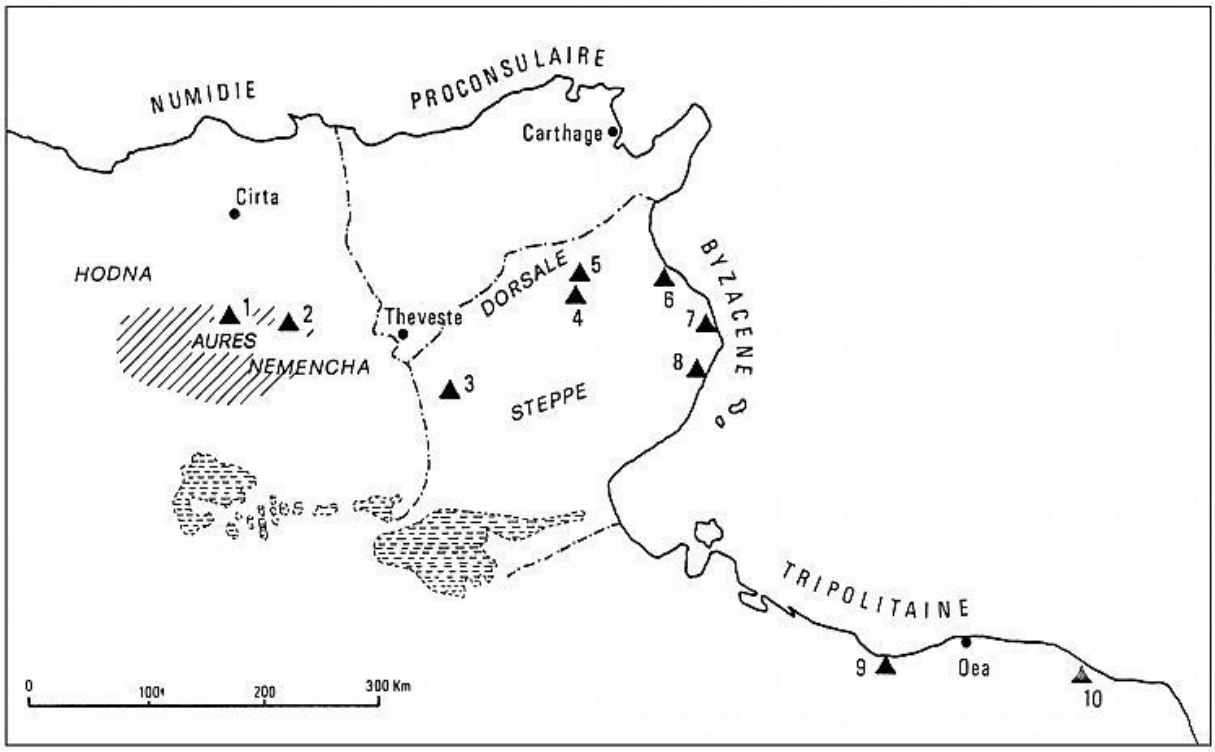

▲ Villes menacées directement (sources 1-7 et 10 : Procope; 8 : Vita Fulgentii; 9 : Jean Malalas)
1 : Timgad : 2 : Bagai; 3 : Thélepte; 4 : Mamma; 5 : Cululis; 6 : Hadrumète; 7 : Sullectum; 8 : Ruspe; 9 : Sabratha; 10 : Lepcis Magna.

·—·— Limites des provinces au Vème siècle.

Carte 19 – Le soulèvement maure à la fin de l'époque vandale (527-533).

Selon le poète, après plusieurs années de rapines, Antalas envahit les plaines de la province vers 529. Le roi Hildéric envoya contre lui une armée conduite par Hildimer (ou Oamer selon Procope), qui fut défaite au milieu d'une région montagneuse [19] . Dès lors, Antalas agit librement et parcourut toute la Byzacène. D'autres tribus participèrent certainement au pillage, en particulier celles de Cusina et des trois autres chefs qui défièrent Solo-mon dans la même province en 534. Certes, Corippe ne mentionne pas ces groupes : mais sa volonté systématique de dissimuler les méfaits passés de Cusina empêche de tirer des conclusions négatives de ce silence [20] .

Limitée aux hommes d'Antalas, ou plus large, la révolte des Maures de Byzacène prit en tout cas une extension dont plusieurs textes permettent de mesurer la gravité, en particulier dans la région côtière.

Ruspe, ville épiscopale de saint Fulgence, fut ainsi, selon l'auteur de la *Vita Fulgentii*, saccagée peu après la mort du saint par la *gens inimica Maurorum*, qui causa « de nombreuses dévastations par le pillage, le meurtre, et l'incendie, égorgeant dans l'enceinte même de l'église ceux qu'elle put trouver » [21] . Grâce à divers indices, ce raid peut être daté avec précision de janvier 533 [22] . Sullectum, 40 km plus au nord, avait été inquiétée peu avant l'automne 533 : lorsque les Byzantins découvrirent la ville après leur débarquement, ils constatèrent en effet que les habitants avaient réuni les murs de leurs maisons à la hâte, pour former une sorte d'enceinte « à cause des attaques des Maures » [23] . Hadrumète elle-même, capitale de la province, avait à cette époque connu des difficultés semblables. Dans le *Traité des Edifices*, Procope signale en effet que « la ville était exposée aux attaques des Maures quand ils firent des incursions dans cette région » [24] . Les habitants agirent donc comme à Sullectum, et improvisèrent un rempart de fortune en joignant les murs de leurs maisons.

Si ces cités côtières, situées dans un territoire très romanisé et célèbre pour ses oliveraies et sa prospérité, étaient ainsi exposées aux raids des Maures au début des années 530, il est probable que l'intérieur de la province dut l'être aussi. Nous savons en effet qu'Antalas et Cusina étaient établis dans le sud-ouest de la Byzacène [25] : la route qu'ils devaient suivre vers la côte leur permettait de longer les nombreuses cités situées au contact de la Dorsale Tunisienne et des steppes. Certes, des attestations explicites d'attaques contre ces villes manquent, mais un texte de Procope, qui a souvent intrigué les historiens, peut ici nous venir en aide. Concluant dans le *De Aedificiis* son évocation de l'œuvre de Justinien en Byzacène, l'historien grec affirme :

> Dans l'intérieur de ce pays et vers ses parties extrêmes, à proximité desquels vivent les Maures barbares, ils construisit de très puissantes fortifications, pour que ceux-ci ne puissent plus faire d'incursions dans le

> territoire soumis aux Romains. Il entoura chacune des cités de murs très solides, car elles se trouvaient sur la limite de ce territoire : ces cités sont Mammès, Thélepte, et Cululis ; et il construisit aussi une citadelle que les indigènes appellent Aumetra, et il établit dans chaque place une forte garnison pour monter la garde... [26] .

Si Aumetra reste inconnu (à moins qu'il ne s'agisse d'une mauvaise lecture du nom d'Ammaedara [27]), la situation de Thélepte et Cululis est bien établie, et celle de Mammès presque sûre [28] . Or, cette situation est difficilement compatible avec l'affirmation selon laquelle il s'agirait de « villes-frontières ». En effet, toute la Byzacène, à partir des Chotts, fut occupée, au moins à partir de 535, par les Byzantins [29] . En relevant cette anomalie du texte de Procope, Av. Cameron a conclu que l'historien grec avait écrit son chapitre de manière « approximative » [30] . En fait, si l'on replace le passage sur Thélepte et Cululis dans son contexte, les indications de Procope retrouvent leur cohérence.

En évoquant les constructions fortifiées de Byzacène, le *De Aedificiis* fait en effet surtout allusion au grand programme de fortifications de Solomon : la mention de Cululis, où a été retrouvée la dédicace des murailles, datée de la préfecture de Solomon, ne laisse sur ce point aucun doute. Ce programme a surtout été réalisé à partir de 539, comme l'a montré J. Durliat [31] : il répondait donc à la menace maure des années antérieures. Or, en Byzacène, cette menace avait surtout été grave dans les années 529-533, lorsque les cités côtières avaient été attaquées : mais elle ne s'était plus manifestée depuis la défaite des Maures à Burgaon en 535 [32] . En évoquant la proximité des Maures à Cululis, Procope songeait donc en réalité certainement aux événements de la fin de l'ère vandale, ce qui implique que les trois villes citées, Thélepte, Cululis, et Mammès, avaient été exposées en première ligne, autant que les cités côtières, aux raids maures de 529-533.

Si le problème berbère avait donc atteint dans la province une grande intensité, il ne faudrait pourtant pas conclure que les Maures contrôlaient toute la Byzacène à l'arrivée des Byzantins. On ne pourrait en effet comprendre alors comment l'armée de Bélisaire réussit à aller de Caput Vada à Carthage sans rencontrer de forces rebelles [33], ni comment le roi vandale Gélimer pouvait se trouver au même moment à Hermione, dans l'intérieur de la province, à quatre jours de la côte [34]. La pression sur les cités était en réalité intermittente, mais elle suffisait à entretenir l'inquiétude.

Face à ce problème, l'avènement de Gélimer par un coup d'Etat, et de manière générale la présence d'un gouvernement vandale, ne semblaient guère troubler les Africains romanisés. Corippe évoque bien les exactions du nouveau roi, mais cela paraît être plus un lieu commun qu'une allusion à des faits précis [35]. En fait, son témoignage prouve que, pour les citoyens d'Hadrumète ou de Thélepte, l'emprisonnement de l'ex-roi Hildéric ou l'escalade verbale entre Gélimer et Justinien ne représentaient probablement que peu de choses au début de 533. La grande préoccupation était alors la menace maure.

La réussite de l'expédition byzantine, au moins à moyen terme, supposait que le gouvernement de Constantinople ait attentivement analysé cette situation. Certains historiens lui ont attribué cette lucidité et ont même affirmé que la volonté de régler le problème maure avait été une des causes déterminantes de la reconquête. Cette thèse a été exprimée en particulier par Ch. Saumagne, pour qui le rapprochement entre Hildéric et Justinien après 523 était dû à la volonté d'une « alliance active conçue pour faire front au danger commun qui menaçait de jeter hors d'Afrique l'âme même de la civilisation antique ». Le coup d'Etat de Gélimer en 530 aurait perturbé ce projet, que l'Empereur aurait repris finalement à son compte : « Puisque les Vandales n'y voulaient pas

donner la main, il incombait à l'Empereur de reconquérir l'Afrique sur les Vandales pour y dresser un bastion de défense de la Sicile et de l'Italie contre les menaces nées d'une berbérisation de cette Afrique » [36] . Malheureusement Ch. Saumagne n'a livré aucun document à l'appui de ce raisonnement, très inspiré par le livre de C. Courtois paru peu d'années auparavant [37] . Cette lacune ne peut surprendre, car tous les textes d'origine orientale révèlent au contraire que les milieux dirigeants de Constantinople avaient, avant 533, une vision de l'Afrique bien différente de celle que supposait Ch. Saumagne.

2 – LES MAURES VUS DE CONSTANTINOPLE

a) Un danger négligé

Nous disposons en effet de plusieurs sources qui permettent de comprendre la vision des problèmes africains qui prévalait alors dans la capitale impériale.

Un premier texte révélateur est d'abord le résumé que donne Procope, qui en fut peut-être témoin, des débats animés qui se produisirent à la Cour lorsque l'empereur fit connaître son projet de reconquête [38] . Beaucoup de ses conseillers et ministres étaient opposés à ce projet, et ils soulignèrent les dangers de l'Afrique. A leurs yeux, c'était en premier lieu la puissance de l'armée et surtout de la flotte vandales : une attaque de l'Afrique avait lamentablement échoué en 468, et les hauts fonctionnaires byzantins s'en souvenaient tous (près d'un siècle après, Jean Lydus témoigne lui aussi du traumatisme qu'avait provoqué cet échec, et surtout le naufrage de la flotte commandée par Basiliscus [39]). Ils insistaient également sur le coût d'une telle expédition, après les

guerres contre les Perses, et sur les difficultés qu'occasionneraient les distances et la lenteur des communications. Mais le risque d'une confrontation avec les Maures, plusieurs fois victorieux des Vandales et omniprésents en Afrique au même moment, ne figure pas dans ces discussions. La réalité de cette lacune ne semble pas douteuse : Procope écrivait vingt ans après, et en sachant les nombreuses guerres qui opposèrent Byzantins et Maures. Aucune raison ne pouvant le conduire à une censure, il faut croire que la question ne préoccupait guère Constantinople à ce moment [40] .

C'est à une constatation exactement identique que nous conduit l'analyse des textes donnant la justification officielle de la guerre de reconquête. Le plus célèbre et le plus significatif de ceux-ci est le préambule du premier édit impérial réorganisant l'Afrique après la défaite vandale. Dans ce texte daté du 13 avril 534, Justinien remercie Dieu de la victoire qui lui a été accordée, et il rappelle le sens de la guerre qui vient de s'achever : il fallait, dit-il, libérer les malheureux catholiques africains de l'oppression des Vandales ariens, qui *avaient été les ennemis des âmes en même temps que des corps*, et qui *souillaient de leurs fausses croyances les églises sacrosaintes de Dieu et avaient transformé certaines d'entre elles en écuries* [41] ... Ce thème de la croisade antiarienne revient dans d'autres textes. Procope signale ainsi que l'empereur ne prit sa décision définitive qu'après la visite d'un évêque oriental, qui lui avait fait part d'une vision où Dieu lui-même enjoignait aux Byzantins de protéger les chrétiens d'Afrique, en promettant son aide pour l'accomplissement de cette mission [42] . Victor de Tunnuna affirme de son côté que c'est Justinien en personne qui vit en songe l'évêque Laetus de Nepta, un célèbre martyr africain, supplicié au temps d'Hunéric. Et Cyrille de Scythopolis n'hésite pas à faire de saint Sabas, dès 531,

l'inspirateur de l'expédition africaine. Ayant adressé cinq requêtes à Justinien, il lui aurait en effet déclaré :

> En retour de ces cinq bienfaits agréables à Dieu, j'ai pleine assurance que Dieu ajoutera à votre empire l'Afrique, Rome, et tout l'Empire d'Honorius que les prédécesseurs de Votre Très Pieuse sérénité ont perdu, pour que vous vous débarrassiez de l'hérésie d'Arius, et de celles de Nestorius et d'Origène.

Et Cyrille ajoute à propos des Goths et des Vandales : *le saint savait par inspiration divine que l'empereur vaincrait tous ces peuples* [43] . Cette thématique religieuse, encore reprise par Justinien en 541 lorsqu'il rappela fièrement aux évêques de Byzacène qu'il les avait soustraits *a jugo Wandalorum* [44] , est donc très riche. Mais elle n'inclut pas les Maures, qui pourtant auraient pu y trouver place : nous savons en effet, à travers l'exemple de l'église de Ruspe saccagée après le Ier janvier 533, que la martyrologie catholique pouvait leur devoir aussi beaucoup. Au contraire, comme C. Courtois l'avait noté [45] , tout indique que Gélimer n'avait pas repris les méthodes de persécution violente contre les catholiques, déjà abandonnées depuis longtemps par son prédécesseur.

La reconquête de 533 est également justifiée dans d'autres textes par la nécessité de délivrer les Africains d'une tyrannie barbare. Mais cette expression vise toujours les Vandales. Jean Lydus, lorsqu'il évoque, très brièvement, l'expédition africaine, ne se souvient ainsi que d'une guerre contre *les Vandales, une race germanique qui était en train de dévorer la Libye* [46] . La même idée revient constamment dans les discours de Bélisaire à ses soldats au cours des premières semaines de leur campagne. A Caput Vada, il leur affirme que les Africains les accueilleront bien car *ils sont infidèles aux Vandales et leur sont hostiles* [47] . A Carthage, plus explicite, il leur rappelle que la liberté de ces Africains face aux Vandales est la seule cause de la guerre dans laquelle ils se trouvent engagés [48] . Nulle allusion ici à l'attente exprimée par Corippe : une meilleure défense de la province contre les Maures n'est

pas un thème de la propagande byzantine à cette époque. Une telle lacune ne semble pouvoir s'expliquer que par une négligence réelle du problème de la part des responsables de l'expédition africaine de 533.

Nous savons pourtant qu'ils n'ignoraient pas les troubles du début des années 530. Intervenant à nouveau lors de la bataille d'Ad Decimum, le premier choc entre l'armée byzantine et l'armée vandale, Bélisaire en donne son interprétation. Pour stimuler ses soldats en difficulté, il rappelle que la lutte contre les Perses les a aguerris. Au contraire :

> Les Vandales, depuis qu'ils ont conquis la Libye, n'ont vu aucun ennemi, excepté les Maures nus. Or, qui ne sait que, en toute tâche, la pratique conduit à la compétence, tandis que l'oisiveté ne mène qu'à l'inefficacité ? [49]

Si particulier que soit le contexte de ce discours, recomposé, de plus, longtemps après les événements par Procope, il n'en révèle pas moins une singulière sous-estimation du problème maure de la part du général grec.

Un passage peu connu de la *Chronique* de Zacharie le Rhéteur, lui aussi un contemporain de Justinien, confirme de façon plus explicite que les Byzantins savaient l'existence des Maures, mais en avaient une vision trop partielle. Cet auteur présente ainsi les origines de la guerre de 533 :

> Mais étaient alors à Constantinople certains nobles d'Afrique qui, à cause d'une querelle qu'ils avaient avec le prince de cette terre [*Gélimer*], avaient quitté leur pays et cherché refuge auprès de l'empereur ; et ils lui donnèrent des informations sur ce pays et le poussèrent à agir, en disant que ce pays était très vaste et très paisible, et qu'il ne songeait nullement à une guerre avec les Romains, mais était engagé dans un combat avec les Maures, un peuple établi dans le désert et vivant comme les Arabes de brigandage et de dévastations. Et ils soulignèrent devant l'empereur que ce pays avait été arraché et volé à l'Empire romain depuis le temps de Genséric, qui prit aussi Rome, emporta des objets de valeur en or et en argent, et se retira à Carthage, en Afrique, une belle cité dont il s'empara et qu'il occupa [50].

Ce texte offre pour nous un triple intérêt : il révèle une des sources d'information de Justinien ; il prouve que, par elle, l'empereur n'ignorait

pas la pression maure en Afrique ; il précise surtout la manière dont, dans l'Empire, on percevait ce problème. Par leurs attaques qui immobilisent les Vandales, les Maures apparaissent en effet dans ce récit comme un facteur favorable à la reconquête. Mais en même temps, ces Maures ne sont pas ressentis comme une réelle menace pour l'existence même de l'Afrique romaine : ils sont situés dans le désert, et assimilés aux *Arabes* pillards. Par ce terme, le chroniqueur, originaire de ces régions et donc bien informé, songe certainement, plutôt qu'aux Ghassanides, alliés de l'Empire et qui venaient de se voir confier d'importantes responsabilités dans la défense de la frontière, aux Lakhmides. Ceux-ci étaient, depuis leur refuge du désert syrien oriental, et avec la protection perse, les Arabes pillards par excellence dans les années 520-530 [51] . La comparaison établie par Zacharie n'en a que plus d'intérêt. Les Maures étaient probablement perçus comme des barbares nettement extérieurs au monde provincial, qui se livraient à des rezzous intermittents sur des cités proches du désert. On n'envisageait pas le cas de groupes indigènes établis et soulevés à l'intérieur des provinces. Certes, nous ne pouvons évidemment être sûrs que cette opinion était exactement celle de Justinien. Elle complète en tout cas très bien les conclusions que nous avons dégagées jusqu'ici : les Byzantins sous-estimaient gravement le problème maure au moment de leur arrivée en Afrique.

Trois explications, se situant à des niveaux différents mais complémentaires, peuvent expliquer cette apparente erreur de jugement des Byzantins.

Il faut tenir compte, en premier lieu, d'un mépris profond pour les Maures inhérent à la culture gréco-latine. Depuis Salluste et Lucain, l'ethnographie classique avait fait en effet du Maure un modèle de barbare du plus bas niveau, non seulement sauvage, fourbe et impie,

mais aussi extraordinairement pauvre [52]. Procope, nous l'avons déjà signalé, est encore tout plein des clichés de cette pseudo-ethnographie. A plusieurs reprises dans son récit, il n'hésite pas à situer les Maures au plus bas de l'échelle des peuples. Nation chez qui *il n'y a ni crainte de Dieu ni respect pour les hommes* [53], se caractérisant *naturellement par une absence de loyauté envers tout le monde* [54], les Maures sont aussi, n'hésite-t-il pas à dire en les comparant aux Vandales, *de tous les peuples, le plus malheureux que nous connaissons* [55]. Or, Procope n'était pas un savant ignorant des réalités africaines et se contentant de compiler les écrits d'érudits des siècles antérieurs. C'était un familier des dirigeants de l'Empire, assesseur et ami du général en chef Bélisaire ; il participa à la reconquête et demeura ensuite trois ans dans les provinces africaines. Son point de vue est donc précieux, car il a toutes les chances de refléter celui des chefs du corps expéditionnaire. Ceux-ci étaient vraisemblablement tous, comme lui, totalement aveuglés par les préjugés de leur culture.

Certes, les textes issus du monde grec sont plus rares que les textes latins pour attester de ces préjugés, mais leur leçon est identique. Au début du vi^e^ siècle, Priscien, en traduisant la *Périégèse* de Denys, décrit ainsi les peuples maures comme des primitifs extrêmes, ignorant l'agriculture et l'élevage, errant comme les bêtes sauvages par les bois et les buissons [56]. Peu avant le vi^e^ siècle, le témoignage de Nonnos, moins connu, garde la même image : dans sa compilation mythologique, le Μαυρούσιος λαὸς donne en effet lieu à une petite parenthèse où il est défini comme *un peuple du désert, guerrier et barbare* [57]. Ce témoignage possède cependant une originalité qu'on retrouve, nous l'avons vu, dans le regard d'un autre oriental, Zacharie le Rhéteur : c'est l'insistance sur le lien du Maure avec le désert, qui conduisait Zacharie à proposer une comparaison avec les Arabes du désert syrien. Cette comparaison et

l'image qui la fonde ne sont pas anodines, car elles dépassent le simple niveau du cliché littéraire propre aux sources latines. Elles pourraient, en fait, être le reflet de l'expérience très particulière que l'Empire oriental possédait du monde maure.

b) Le mirage pentapolitain

Avant le débarquement de Caput Vada, celle-ci se résumait à bien peu de choses en Afrique romaine. Le soutien d'Arcadius à la révolte de Gildon en 397-398 était resté purement formel. L'aventure de l'armée de secours d'Aspar en 431-32 s'était soldée par une déroute [58]. L'expédition navale de Basiliscos en 468 avait été un échec total, sans le moindre débarquement. Seule l'armée commandée par Heracleios avait alors réussi à atteindre la Tripolitaine, mais pour l'évacuer presque immédiatement [59]. En réalité, l'Empire d'Orient n'avait ainsi jamais eu l'occasion de prendre véritablement contact avec les réalités sociales et ethnologiques de l'Afrique romaine.

Mais cela ne signifie pas qu'il n'avait aucune expérience des Maures. Car il contrôlait depuis ses origines une autre Afrique, où la question des rapports avec les Maures s'était toujours posée : la Cyrénaïque. A quatre reprises au moins depuis le début du ve siècle, les Byzantins furent même confrontés à un véritable problème berbère dans cette province [60]. Entre 405 et 412, les *Austuriani* menacèrent Cyrène et les cités voisines par une série de raids violents, plusieurs fois évoqués par Synésios [61]. En 449, la même tribu se montra à nouveau agressive, et Constantinople dut envoyer contre elle le général Armatios [62]. Un demi-siècle plus tard, il n'est plus question de troubles, mais l'empereur Anastase, en réorganisant le système défensif de la province, s'efforce d'isoler celle-ci des *barbares*, à l'exception d'une seule tribu

apparemment jugée « amie » [63] . Précaution judicieuse mais insuffisante, puisqu'entre 512 et 515, un texte signale une nouvelle fois des raids de *Mazikes* qui perturbent la Libye grecque, et probablement la Cyrénaïque [64] .

Cette liste, probablement très incomplète faute de sources, montre que les Byzantins avaient réellement une pratique des relations avec les Maures. On pourrait donc s'étonner que, sachant l'existence d'une situation conflictuelle dans l'Afrique vandale causée par ces gens, ils ne leur aient pas accordé plus d'attention quand ils décidèrent l'expédition de Bélisaire. Mais la contradiction n'est qu'apparente.

Nous avons vu en effet que la question se posait en Cyrénaïque en des termes assez particuliers pour l'Empire d'Orient. Les textes de Synésios et l'*Edit d'Anastase* montrent que les Grecs établissaient dans cette région une différenciation simple entre deux types de Maures [65] . D'une part, à relative proximité des cités, ils distinguaient ceux que Synésios appelle les *Mixobarbares*, des « demi-barbares » parmi lesquels l'évêque connaissait surtout les *Maketai*. Ces gens étaient certainement les mêmes que ceux que l'*Edit d'Anastase* nomme les *Makai*. Selon ce texte, ils pouvaient, munis d'autorisations spéciales, se rendre sur le territoire de la Pentapole, probablement pour y pratiquer le commerce et les échanges interdits aux autres tribus. Bien que de toute évidence jugés paisibles, ils étaient quand même clairement définis aux yeux de la loi comme des *barbares* eux aussi, puisque désignés par le terme *ethnos*, et ils étaient surtout situés explicitement hors de la frontière de la Pentapole. Mais les Grecs du pays, comme Synésios, les connaissaient bien et préféraient parler de *mixobarbaroi* : le terme, comme souvent, ne rappelait pas un métissage racial, mais plutôt une imprégnation de la culture gréco-latine et un comportement politique pacifique qui justifiaient une distinction [66] . Autant de traits qui les différenciaient

des vrais barbares, avec lesquels toute relation commerciale était interdite. Les plus connus parmi ces derniers sont les *Austuriani*, dont nous savons bien désormais les caractéristiques : établis dans la Syrte, ils menaient des raids isolés sur la Cyrénaïque, suivis de rapides replis verts le désert.

L'opposition établie par les Grecs était donc simple, entre des Maures des frontières partiellement acculturés et foncièrement paisibles, et des Maures nomades et irréductibles, issus du désert. Même si une telle dichotomie était sans doute sommaire, on peut penser que les conditions naturelles et l'histoire du peuplement de la Cyrénaïque la rendaient grossièrement fonctionnelle. Mais en Afrique romaine proprement dite, les données du problème étaient fort différentes : il existait, nous l'avons vu, en Numidie et en Byzacène, à l'intérieur des provinces, de vastes groupements de Maures sédentaires ou semi-nomades, peu éloignés des cités et de leur territoire qu'ils connaissaient souvent bien, et pourtant en même temps nettement engagés depuis le début du vi^e^ siècle dans un mouvement de longue durée d'insurrection et de conquête. Face à ce type de situation, non seulement la Cyrénaïque n'apportait aucune expérience aux Byzantins, mais elle leur donnait même une vision fausse des réalités. Sachant l'existence de Maures agressifs en Afrique romaine, ils les assimilaient aussitôt, et naturellement, aux Arabes du désert syrien : le Maure guerrier était en effet forcément à leurs yeux le nomade du désert, l'*Austur*, effectivement comparable par son comportement aux Lakhmides d'au-delà du *limes* oriental. Rien ne les préparait à rencontrer des personnages comme Antalas, Cusina, ou Iaudas, qu'ils chercheront longtemps, tous les événements ultérieurs le montrent, à identifier tantôt à des indigènes totalement soumis du type des *Makai*, tantôt à de vulgaires pillards nomades et à des ennemis irréductibles du type des *Austuriani*. Cette

mauvaise appréciation de la nature réelle et des objectifs des Maures, surtout des « Maures de l'intérieur », explique leur sous-estimation du problème berbère en 533. Interprétant les informations qu'ils possédaient sur les attaques maures dans le royaume vandale comme l'écho de raids de nomades du désert [67], ils pensaient régler assez rapidement une difficulté limitée dans l'espace et dans le temps. Dans ces conditions, on ne peut s'étonner que l'armée et la flotte vandales retenaient seules leur attention.

c) Les informateurs de Justinien

Cette erreur de jugement a cependant peut-être été également amplifiée par la nature très particulière des sources d'information sur l'Afrique vandale dont disposa Justinien dans les mois qui précédèrent sa décision. La lecture de l'œuvre de Procope ne nous donne pas, en effet, l'impression que l'Etat byzantin possédait alors un service de renseignement digne de ce nom. Le comportement de Bélisaire est sur ce point très significatif. Arrivant en Méditerranée occidentale avec toute l'armada byzantine, le général décida d'accoster en Sicile : il était, dit son assesseur, très inquiet car il ignorait tout de la position des forces vandales, et en général de la situation politique et militaire à l'intérieur de l'Afrique. Il envoya donc Procope à la recherche d'informations dans les ports siciliens. Et c'est grâce à l'employé d'un marchand, rencontré par hasard par son émissaire, qu'il apprit que Gélimer avait envoyé une partie de son armée en Sardaigne pour briser une rébellion, ce qui le rassura enfin [68]. L'épisode, conté par Procope comme un souvenir personnel particulièrement honorable, paraît véridique. Il confirme indirectement ce que beaucoup de textes suggèrent par ailleurs : faute d'un véritable réseau d'agents de renseignement en Méditerranée occidentale, les informateurs de

Justinien, avant qu'il ne lance son expédition, étaient surtout, en fait, les exilés africains à Constantinople.

Ces gens se divisaient en trois catégories. Les plus actifs étaient peut-être les partisans du roi déchu Hildéric, ami de l'empereur. Procope nous donne le nom d'un de ces fidèles, un Italien nommé Apollinarius, passé jeune au service du souverain, et qui avait dû fuir en Orient lors du coup d'Etat [69]. La *Chronique* de Zacharie le Rhéteur insiste sur l'influence de ces exilés, en leur prêtant une double argumentation : l'Afrique serait facile à prendre, parce que *paisible* ; et la conquête s'avérerait bénéfique, parce qu'elle permettrait de récupérer les fabuleux trésors accumulés par les Vandales. Nul doute que de tels arguments n'aient touché effectivement Justinien...

Des représentants de l'Église catholique africaine intervinrent également. Nous avons déjà remarqué l'importance des motifs religieux dans les justifications officielles de la conquête : ils ne reflétaient pas seulement les obsessions impériales. En effet, même si Gélimer ne semble pas avoir supprimé la tolérance établie par son prédécesseur, les responsables catholiques souhaitaient toujours en 533 se débarrasser de l'Église arienne, qui avait conservé les biens et les basiliques confisquées en 439. Le conflit des deux Églises n'avait pas cessé en 523, et la haine de l'arien était restée grande, notamment à Carthage où les grandes basiliques dédiées à saint Cyprien appartenaient toujours aux hérétiques [70]. Cette haine devait s'exprimer encore à de nombreuses reprises après la reconquête, notamment lors du concile tenu à Carthage en 535 : dans leur lettre au Pape, les évêques catholiques ne manquèrent pas, alors, de rappeler la *captivité cruelle* que représenta le temps de la *tyrannie* vandale, et ils exprimèrent un refus absolu de toute concession envers l'ancien clergé arien [71]. Nul doute que de tels sentiments animaient ceux qui vivaient à Constantinople en 533. Nous ignorons leur

identité, mais selon Justinien lui-même, qui dans le préambule d'un édit de 534 dit les avoir vus, devaient figurer parmi eux des survivants de la persécution d'Hunéric [72] .

Selon Procope, des marchands orientaux, établis à Carthage, furent accusés par Gélimer d'avoir également fait appel à l'empereur [73] . Il existait certainement une importante colonie orientale à cette époque, car les fouilles menées à Carthage dans les années 70-80 ont montré que les amphores d'origine orientale prirent une importance croissante au début du vi^e siècle dans le commerce de la cité, au point que P.-A. Février s'est demandé « si la reconquête économique n'avait pas précédé la reconquête politique de l'Afrique » [74] . Apparemment paisible jusque-là, la situation de ces marchands ne dut se détériorer qu'avec le coup d'Etat de 530. Nos sources ne nous disent pas pourquoi ils auraient fait appel à l'empereur, mais on peut supposer que la volonté affichée du nouveau roi vandale de rompre avec le philobyzantinisme de son prédécesseur menaçait d'avoir des conséquences négatives sur leurs affaires.

Tous ces gens connaissaient l'Afrique. Mais ils ne représentaient en même temps qu'une minorité de la population africaine. Courtisans déchus, marchands étrangers, clercs issus certes d'une vaste communauté mais bien plus sensibles qu'elle à la religion du souverain, tous ne devaient en 533 leurs ennuis qu'au gouvernement vandale de Gélimer, et n'étaient préoccupés que par ce problème. Tous avaient intérêt à stimuler les ambitions de l'empereur, en le poussant à une intervention rapide. Cela supposait, pour emporter la décision, que les aspects les plus inquiétants de la situation africaine ne soient pas mis en valeur. La coterie interventionniste dut donc très probablement minimiser devant Justinien le problème maure, parce qu'il fallait le convaincre, et probablement aussi parce qu'à ses yeux ce problème était

secondaire en 533, à la différence de ce que pensait la majorité des Africains.

Le gouvernement byzantin lança donc son expédition en 533 avec une vision très incomplète des difficultés qui attendaient ses hommes en Afrique. Le terme de *reconquête* si souvent employé ne doit pas ici faire illusion. En l'adoptant, les historiens sont en réalité victimes de la propagande justinienne qui, dès le début, a présenté l'expédition africaine comme une restauration, c'est-à-dire un retour à un état de choses antérieur, dissimulant de la sorte toute la singularité de l'événement. Certes, Justinien se voulait le successeur et l'héritier des empereurs romains qui, d'Auguste à Valentinien III, avaient administré tout ou partie du Maghreb. Mais siégeant à Constantinople, à la tête d'un Etat n'ayant exercé aucun contrôle sur l'Afrique romaine depuis la séparation de 395, il était aussi avant tout un empereur grec. Et les chefs qu'il envoya en 533 étaient également tous originaires de la Méditerranée orientale ou des régions voisines, comme le montre le tableau suivant [75] :

Fonction	Nom	Origine
Général en chef	BELISAIRE	*Sur les confins de la Thrace et de l'Illyrie*
Assesseur	PROCOPE	Césarée de Palestine
Domesticus	SOLOMON	Dara (Mésopotamie)
Chef de la cavalerie des *Comitatenses*	RUFINUS	Thrace
Chef de la cavalerie des *Comitatenses*	AÏGAN	Massagète
Chef de la calerie des *Comitatenses*	PAPPUS	Macédoine (?)
Commandant des fédérés	JEAN TROGLITA	Macédoine (?)
Commandant de troupes alliées	PHARAS	Hérule
Commandant de troupes alliées	SINNION	Hun
Commandant de troupes alliées	BALAS	Hun
Chef de l'infanterie des *Comitatenses*	JEAN	Dyrrachium
Amiral de la flotte	CALONYMUS	Alexandrie

Tous ces hommes n'avaient aucune expérience des réalités de l'Afrique romaine, et surtout de la complexité du monde maure qui l'habitait. Dans ces conditions, on ne peut s'étonner de la rapidité avec laquelle la *découverte des Maures* dégénéra en *guerre maure*.

Notes

1*Johannide*, III, 63-64.

2 *Johannide* , III, 65-67
3 *Johannide* , III, 269-270.
4 *Johannide* , I, 381 : *Gelimer perfidus* ; III, 17-18 :
Geilamir infandus qua vi vexaverat Afros
perdideratque nocens...
5 M. Cesa, « La pacificazione della Libia nella Iohannis di Corippo », dans *Civiltà classica e cristiana*, an. VI, n°1, 1985, p. 77-88.
6*Johannide*, III, 195-196.
7 Sur cette date, cf. *supra* chap. 8 note 2.
8*Johannide*, III, 191-194 :
(...) nos linquere terras
et dulces terrore lares sors impia pulsat.
Fervet praedo ferox : nulla jam vita salutis
certa locis...
9*Johannide*, III, 281-282 et 284-285 :
Vestra manus miseros mortis de faucibus Afros eripuit...
Gaudia post luctus terrae donastis amicae, dum premitis gentes...
10 Sur le sens de *Tripolis*, cf. Y. Modéran, « Les premiers raids des tribus sahariennes en Afrique et la Johannide de Corippus », dans *L'armée et les affaires militaires. Actes du IVe Colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, Strasbourg, 1988, tome 2*, Paris, 1992, p. 481-482. Sur l'occupation vandale, *id.*, « Les frontières mouvantes du royaume vandale », dans X. Dupuis et Cl. Lepelley (éd.), *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord*, Paris, 1999, p. 248-249.
11 Cf. « Les premiers raids... », cité *supra* note précédente, p. 480-484.
12*De Aedificiis*, VI, 4, 6. Sur ce texte, cf *supra* p. 165.
13*Johannide*, III, 189-191 :
inde movens vires (Laguatan...)
(...) tunc Naffur anhelus
vicina de parte premit
Cf. sur ces vers et leur restitution *supra* p. 106.
14 Jean Malalas, *Chronographia,* éd. Dindorf, p. 459 :
έν οΐς παρελήφτη ή παρ'αύτοΐς λεγομένη Τρίπολις καί Λεπτωμιχ και Σαβαθα.
15 Cf. *supra* 2e partie p. 290.
16 Cf. *supra* 2e partie p. 289-291.
17 Cf. *supra* 3e partie p. 352-361 et 383-389.
18 Cf. le tableau des révoltes donné par M. Bénabou, *La résistance africaine à la romanisation*, p. 250-251. Les troubles de 238 à El Djem ne semblent pas avoir concerné les Maures.
19 Procope, *Guerre vandale*, I, 9, 2-3 ; Corippe, *Johannide*, III, 198-261. Sur la date, cf. chap. 8 n. 2.

20 Sur ce silence, cf. notre article « Corippe et l'occupation byzantine de l'Afrique », dans *AA*, t. 22, 1986, p. 202-205.

21 *Vita Fulgentii*, éd. G. Lapeyre, p. 141 : *Post non plurimos dies arcessionis ejus, gens inimica Maurorum Ruspensem territorium repente vexavit, rapinis, caedibus, incendiis multa devastans atque intra ipsas ecclesiae parietes, quos invenire potuit jugulans.*

22 Cette chronologie est différente de celle proposée par C. Courtois (527) et G. Lapeyre (532). Cf. Y. Modéran, « La chronologie de la vie de saint Fulgence de Ruspe et ses incidences sur l'histoire de l'Afrique vandale », dans *MEFRA*, t. 105, 1993, 1, p. 135-188.

23 Procope, *Guerre vandale* I, 16, 9.

24 Procope, *De Aedificiis,* VI, 6, 2 :

Μαυρουσίοις τε καταθεουσι τιχέκείνη χωρία έν επιτηδείωαπεκειτο.

25 *Supra* 3e partie p. 316-323 et 338-342.

26 Procope, *De Aedificiis,* VI, 6, 17-18 :

καταδετην μεσόγειαν ες της χωρας ταaεσχατα ί'να δηαυτην βιάρβαροι προσοι-κουσι Μαυροιΰσιοι, επιτειχίσματα κατ'αυτων πεποίηται δυνατωτατα, εξ ων δηουκετι οίοί τεείσι καταθεΐν τηην 'Ρωμαίων αχρχ'ην. πολεις τε γαχρ ταχς ενταυθα οίίσας έν εσχατιά της χωρας εκαaστην τείχεσιν εχυροΐς αγαν περιβαλων, αίς αί προσηγορίαι Μαaμμης τε καί Τελεπτη καί Κουλουλις, καί φροιΰριον τειχισaαμενος, οπερ καλουσιν οί επιχωριοι Λυμετρα, εχεγγιΰους ενταιϋθα φρουρους στρατιωτων κατεστιησατο.

27 L'hypothèse avait été envisagée par J. Desanges (« Un témoignage peu connu de Procope sur la Numidie vandale et byzantine », dans *Byzantion*, 1963, p. 65) mais elle est refusée par N. Duval (« L'état actuel des recherches sur les fortifications de Justinien en Afrique », dans *Le Moyen Age*, 1983, p. 437).

28 Sur l'emplacement de Mammès, cf. *supra* chap. 8 note 101.

29 Date de l'écrasement définitif de la révolte de Cusina et des trois chefs qui s'étaient associés à lui.

30 Av. Cameron, « Byzantine Africa : the literary evidence », dans *Excavations at Carthage* , VII, 1982, p. 35.

31 J. Durliat, *Les dédicaces d'ouvrages de défense dans l'Afrique byzantine*, Rome, 1981, p. 97 note 13.

32 Site de localisation incertaine : cf. Procope, *Guerre vandale*, II, 12, 3-28.

33 Aucune rencontre avec les Maures n'est signalée durant tout le récit de la marche de Caput Vada à Carthage (*Guerre vandale*, I, 15 à I, 20).

34 *Guerre vandale*, I, 14, 10.

35 Cf. *supra* note 4.

36 Ch. Saumagne, « Points de vue sur la reconquête byzantine de l'Afrique », dans *Cahiers de Tunisie*, VII, 1959, p. 281-297.

37 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, surtout p. 351. C. Courtois ne cherche pas à expliquer la décision de Justinien, mais l'idée que la menace maure était vers 530 le seul véritable danger pour l'Afrique vient de lui.

38 *Guerre vandale*, I, 10, 1-17.

39 Jean Lydus, *De Magistratibus*, éd. A. C. Bandy, Philadelphie, 1983, p. 200.
40 En de nombreux passages, Procope laisse deviner même sa désapprobation de la politique de conquête de l'Afrique par Justinien, mais en restant plus prudent que dans *l'Histoire secrète* (cf. M. Cesa, « La politica di Giustiniano verso l'occidente nel giudizio di Procopio », dans *Athenaeum*, 59, 1981, p. 389-409). Rien ne l'empêchait donc d'évoquer ici le danger maure s'il avait été effectivement perçu. Il est intéressant à cet égard de comparer ce silence avec ce que le même historien dit des préparatifs de l'expédition de reconquête de Majorien en 460 : *A son avis, il n'était pas inutile de commencer par connaître, au terme d'une enquête précise, la puissance des Vandales et le caractère de Genséric, ainsi que la mesure de la sympathie ou de l'hostilité que les Maures et les Libyens éprouvaient pour les Romains* (*Guerre vandale*, I, 7, 6). Mais Majorien était un occidental, héritier d'un empire qui connaissait depuis longtemps la gravité et la singularité du problème maure en Afrique...
41*Code Justinien*, I, 27, 1 : *qui animarum fuerant simul hostes et corporum... Dei sacrosanctas ecclesias suis perfidiis maculabant ; aliquasque vero ex eis stabula fecerunt.* Le détail sur les églises transformées en écuries apparaît aussi chez Procope dans son récit de la guerre des Vandales contre le Maure Cabaon, avant 523 : *Au bivouac du premier jour de marche, les Vandales conduisirent dans les temples des Chrétiens leurs chevaux et leurs autres animaux...* (*Guerre vandale*, I, 8, 20).
42 Procope, *Guerre vandale*, I, 10, 18-21.
43 Victor de Tunnuna, *Chronique*, éd. *MGH, a.a.*, t. 11, p. 198 ; Cyrille de Scythopolis, *Vie de saint Sabas*, trad. A. J. Festugière, dans *Les moines d'Orient*, t. III, 2, Paris, 1962, § 175.
44*Novelles de Justinien, appendix II*, dans *Corpus Juris Civilis*, t. III, éd. Schoell et Kroll, Berlin, 1899, p. 797.
45 C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 309-310.
46 Jean Lydus, *op. cit. supra* note 39, p. 21.
47 Procope, *Guerre vandale*, I, 16, 3.
48*Guerre vandale*, I, 20, 18-20.
49*Guerre vandale*, I, 19, 7-8.
50 Zacharie le Rhéteur, *Chronique syriaque*, IX, 17, trad. F. J. Hamilton et E. W. Brooks, Londres, 1899, p. 261.
51 Cf. M. Sartre, *Trois études sur l'Arabie romaine et byzantine*, Bruxelles, 1982, p. 162-178 surtout. Zacharie évoque les Arabes en d'autres passages (trad citée, p. 193 et p. 206-207).
52 Cf. *supra* 3e partie p. 449-450, et P.-A. Février, « Le Maure ambigu », dans *BAC, ns*, 19 B, 1985, p. 291-306 ; *id.*, « L'Histoire Auguste et le Maghreb », dans *AA*, 22, 1986, p. 115-128.
53*Guerre vandale*, II, 8, 9.
54*Guerre vandale*, II, 17, 10.
55*Guerre vandale*, II, 6, 5.
56 Priscien, *Periegesis*, vers 174-182.

57 Nonnos, *Dionysiaca* XIII, 341-344 :
(...) ᾗς έπι μορφή
άρπαγος ύσμίνης δέδονημένος αφρονι κέντρφ
φρικτός έρωμανέων έκορύσσετο βάρβαρος
"Αρης, λαός έρημονομος Μαύρούσιος.
58*Guerre vandale*, I, 3, 35-36.
59*Guerre vandale*, I, 6, 5-24.
60 Sur tout le dossier qui suit, cf. *supra* 2e partie p. 165.
61 Synésios, *Lettres*, 41 et 78, et *Catastase II*.
62 Priscos, dans Müller, *Fragmenta Historicorum Graecorum*, t. IV, p. 98.
63*Edit d'Anastase sur la Libye*, II, éd. G. Oliverio, *Documenti antichi dell'Africa italiana*, fasc. 2, p. 142-145. Trad. A. Chastagnol, *La fin du monde antique*, Paris, 1976, p. 313. Des fragments inédits de cet édit, retrouvés après l'édition Oliverio, attendent toujours leur publication. Cf. le dernier état du texte dans *SEG*, t. 27, n°1139.
64 Jean d'Antioche, fragment 216, dans Müller, *FHG*, t. IV, p. 621.
65 Cf. *supra* 2e partie p. 218-219.
66 Cf. A. Chauvot, « Remarques sur l'emploi de *semibarbarus* », dans A. Rousselle éd., *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité*, Perpignan, 1995, p. 255-271.
67 Cf. le texte de Zacharie le Rhéteur cité *supra* p. 576.
68 Procope, *Guerre vandale*, I, 14, 1-13.
69*Guerre vandale*, I, 20, 4-6.
70 Cf. le début de notre chapitre « L'Église d'Afrique et la *reconquista* byzantine », dans J.-M. Mayeur, Ch. et L. Piétri, A. Vauchez et M. Venard, *Histoire du christianisme*, t. III, Paris, 1998, p. 699-717.
71 Lettre du concile au Pape, dans Mansi, t. VIII, col. 808-809. Les prélats africains s'assemblent *optimam consuetudinem praeteriti temporis, quam violenta captivitas per annos centum, dolentibus cunctis, abstulerat, iterum servare cupientes* (*« désirant observer de nouveau une excellente coutume du temps passé qu'une captivité cruelle avait supprimée pendant cent ans à la douleur de tous »*). Leur réunion a lieu *in illa Justinianae Carthaginiensis basilica...unde nostros patres tyrannus Hunerichus expulerat* (*« dans cette basilique de Carthage Justinienne d'où nos pères avaient été chassés par le tyran Hunéric »*).
72*Code Justinien*, I, 27, 1 : *Vidimus venerabiles viros, qui abscissis radicitas linguis, poenas suas miserabiliter loquebantur*. Il s'agit apparemment des héros du fameux « miracle des langues coupées », évoqué par de nombreux auteurs, de Victor de Vita à Grégoire de Tours. Ces gens devaient être très âgés, mais ils furent probablement utilisés par des clercs africains de la capitale pour influencer l'empereur.
73 Procope, *Guerre vandale*, I, 20, 4-6.
74 P.-A. Février, « Approches récentes de l'Afrique byzantine », dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 35, 1983, p. 42.

75 Ce tableau s'appuie sur l'organigramme de l'armée byzantine d'Afrique établi par D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa*, t. 1, p. 51. Références pour les origines : Bélisaire : Procope, *Guerre vandale*, I, 11, 21 ; Solomon : *ibid.*, I, 11, 9 ; Rufinus : *ibid.*, II, 10, 3-4 ; Aïgan : *ibid.*, I, 11, 9 ; Pappus : cf. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, t. 2, p. 554 ; Jean Troglita, *ibid.* ; Pharas : Procope, *Guerre perse*, I, 13, 19 ; Sinnion : Procope, *Guerre vandale*, I, 11, 12 ; Balas : *ibid.*, I, 11, 12 ; Jean : *ibid.*, I, 11, 8 ; Calonymus : *ibid.*, I, 11, 14.

Chapitre 13. La découverte des Maures (533-543)

1– PREMIERS CONTACTS ET ORIGINE DES CONFLITS (533-534)

Grâce au récit très précis de Procope, véritable journal de guerre, nous connaissons bien les événements des trois premiers mois de la *guerre vandale*. Débarqué à Caput Vada à la fin d'août 533 avec 18 000 soldats, Bélisaire remonta aussitôt vers le nord, sans rencontrer d'obstacle jusqu'aux faubourgs de Carthage. Ce n'est que le 13 septembre, à Ad Decimum, que l'armée grecque se heurta enfin aux Vandales du roi Gélimer. La bataille tourna à l'avantage des hommes de l'Empereur, et Bélisaire put s'installer dans la capitale de l'Afrique deux jours après. Dès lors, le général consacra les semaines qui suivirent à fortifier Carthage et à se préparer à l'assaut des forces nouvelles que Gélimer réunissait [1] .

Pendant toute cette période, Procope n'évoque jamais le moindre contact entre les groupes maures et Bélisaire. Alors que Gélimer, réfugié dans la *plaine de Bulla* (?) [2] , a songé aussitôt à négocier avec les tribus [3] , le général byzantin ne semble pas avoir envisagé une alliance avec celles-ci. Procope ne répugne pourtant pas à citer les divers

accords conclus plus tard entre l'Empire et les Berbères. Il faut donc croire que cette question ne préoccupait pas à ce moment les hommes de Justinien. Ce sont ainsi, finalement, les principaux chefs maures qui, après avoir été surpris par le débarquement de Ca-put Vada et être restés dans l'expectative [4], se décidèrent à envoyer des émissaires à Bélisaire.

Le premier contact et la véritable découverte des Maures par les Byzantins se produisirent donc assez tard, et à l'initiative des Maures [5]. Le dossier fourni par Procope sur les modalités et les résultats de cette rencontre est extrêmement riche, et révèle à la fois ce qu'était la stratégie maure, et ce que fut au départ la politique berbère des Byzantins. Bien que ces textes soient connus depuis longtemps, seul le premier a en général été retenu par les historiens, et le plus souvent pour être rapporté à des problèmes du iiie ou du ive siècle. Nous l'avons déjà commenté dans cette perspective, mais il n'est pas inopportun, pour un second examen orienté cette fois vers le vi^e^ siècle, de le citer à nouveau :

> Tous ceux qui commandaient à des Maures en Maurétanie, en Numidie et en Byzacène envoyèrent des ambassadeurs à Bélisaire, disant qu'ils étaient les esclaves de l'empereur, et ils promirent d'être ses alliés. Il y en eut aussi qui donnèrent même leurs enfants comme gages de leur promesse et qui demandèrent que Bélisaire leur fasse parvenir les insignes de leur pouvoir, selon l'ancienne coutume. Car c'était la coutume que personne ne commandât à des Maures, fût-ce un ennemi des Romains, avant que l'empereur des Romains ne lui eût remis les insignes de commandement. Or ils avaient reçu ces insignes des Vandales, mais ils n'estimaient pas que leur pouvoir était solide. Ces insignes sont une baguette d'argent dorée, une coiffure en argent qui ne couvre pas toute la tête mais est comme une couronne soutenue de tous côtés par des bandes d'argent, un petit manteau blanc qui s'attache sur l'épaule droite avec une agrafe en or, de même forme qu'une chlamyde thessalienne, une tunique blanche avec des broderies [*ou* des peintures], une chaussure dorée. Et Bélisaire leur envoya ces choses et fit présent à chacun d'entre eux de beaucoup d'argent [6].

Nous avons, dans un chapitre précédent, montré que la cérémonie ici évoquée, couramment pratiquée au Bas-Empire, décrivait autant les investitures des préfets de tribus que celles des chefs « alliés », les deux fonctions ayant eu tendance alors à se confondre de plus en plus [7]. Que Bélisaire ait pu fournir immédiatement ces insignes et respecter le cérémonial traditionnel n'est en rien surprenant, puisque Procope indique que les Vandales avaient conservé cette coutume. En prenant Carthage, le général byzantin eut certainement à sa disposition d'anciens fonctionnaires romains du roi vandale, capables de lui fournir les explications et le matériel nécessaires. Mais il devait, à partir de l'expérience d'investitures du même type effectuées en Orient [8], avoir déjà sa propre interprétation de ce rituel, celle d'une reconnaissance complète de la souveraineté impériale. Procope, témoin direct de l'événement, est d'ailleurs catégorique. Pour lui, la démarche des chefs maures équivalait à un acte de soumission totale, puisqu'ils se reconnaissaient « esclaves de l'empereur » [9] (δοῦλοί τε βασιλέως). Revenant dans un autre passage sur cette rencontre, il explique que le débarquement des Byzantins les avaient mis dans une grande peur, car leurs prophétesses avaient prédit une catastrophe lorsque les Romains reviendraient en Afrique : ils se soumirent donc, conclut-il, dès l'arrivée de Bélisaire [10]. Il serait certes facile de relever dans ces textes tous les clichés classiques que l'historien grec recopie à propos des Maures : il reste que tous témoignent de sa conviction d'une reconnaissance facile et complète du pouvoir impérial par les chefs berbères dès l'automne 533. Le jugement que Procope porte ensuite sur le soulèvement de Cusina et de Iaudas en 534 vérifie d'ailleurs cette conclusion. Les Maures qui habitaient en Byzacène et en Numidie se révoltèrent *sans aucun motif*, affirme-t-il [11] : ils ne pouvaient en effet en avoir puisque, selon notre historien, ils s'étaient entièrement soumis à l'Empire six mois

auparavant. On pourrait peut-être vouloir relativiser ce jugement en arguant de la méconnaissance des problèmes politiques africains par Procope. Mais Bélisaire ne semble pas à l'époque avoir pensé autrement que son assesseur : nous savons en effet qu'au moment où le soulèvement éclata, le général s'apprêtait à s'embarquer pour Constantinople, avec son prisonnier Gélimer mais aussi avec sa garde d'élite [12] . Le soulèvement n'apparaissait donc pas prévisible pour les Byzantins, ce que confirment la faiblesse des effectifs et l'impréparation des garnisons dispersées dans le pays [13] .

La démarche des chefs maures, dont nous tenterons plus loin de comprendre le point de vue, a ainsi conforté à la fin de 533 les soldats de l'Empire d'Orient dans leur sous-estimation des difficultés qui les attendaient en Afrique. On ne peut dès lors s'étonner du ton triomphaliste et des ambitions grandioses qui caractérisent les deux premières lois sur l'Afrique promulguées par Justinien le 13 avril 534, après la reddition de Gélimer [14] . Par la première, l'empereur annonçait la création de sept provinces, dont cinq recouvraient l'ancien diocèse d'Afrique du Bas-Empire [15] . Par la seconde, il organisait l'armée de ces provinces, et lui fixait surtout des objectifs, pour nous très révélateurs de sa vision des problèmes de la région à ce moment. Ordre était donné aux soldats

> avec diligence d'étendre les provinces d'Afrique *jusqu'aux frontières qui étaient celles de l'Etat romain avant l'invasion des Vandales et des Maures*, et sur lesquelles servaient les anciennes troupes de garde, comme le montrent les clausurae et les burgi. Que surtout les cités qui étaient situées auparavant près de ces clausurae et burgi lorsqu'elles dépendaient de l'Empire romain, *quand les ennemis seront chassés de ces régions* avec l'aide de la miséricorde divine, que ces cités donc se hâtent alors de saisir et de conserver ces ouvrages ; et qu'en ces lieux arrivent les ducs et les soldats, en ces zones où se trouvaient auparavant les frontières et les clausurae des provinces quand les provinces d'Afrique étaient maintenues entièrement dans l'Empire romain, ce qui, nous l'espérons, se reproduira bientôt à notre époque avec l'assentiment de Dieu, par le secours de qui elles nous ont été

> rendues. Pour que les provinces soient maintenues en sécurité et en paix *dans l'intégrité de leur ancienne étendue*, elles seront protégées de tout dommage par les soins vigilants et les efforts des très dévoués soldats, comme par la sollicitude des respectables ducs successifs, car il convient que des gardes soient affectés en permanence aux frontières de la province *pour que les ennemis n'aient pas la possibilité de faire leurs incursions et dévastations dans les lieux possédés par nos sujets* (...) [16] .

Si ce texte a déjà été commenté pour son vocabulaire militaire [17] , on a en revanche peu étudié la politique « maure » qu'il révèle, à un moment où l'empereur avait désormais reçu des rapports précis sur l'état de l'Afrique. Cette politique apparaît d'une simplicité extrême : le Maure est perçu ici essentiellement comme un envahisseur étranger, de même nature que le Vandale (le texte emploie une formule unique : *invasio Wandalorum et Maurorum*). Il a occupé une partie des provinces africaines, à l'intérieur de l'ancien *limes*. Il s'agit désormais de l'en expulser (*cum hostes per partes expelluntur*), et de rétablir des frontières fortifiées isolant les provinces de ces gens (*ne detur hostibus licentia incurrendi aut devastandi loca, quae nostri subjecti possent*). Cette vision radicale ignorait totalement l'ancienneté de la présence dans les provinces de tous ceux que nous avons appelés les « Maures de l'intérieur ». Elle entrait surtout en contradiction avec les cérémonies d'investiture de l'année précédente. De toute évidence, celles-ci ne signifiaient pas autre chose pour les Byzantins qu'un geste de circonstance, leur ayant assuré la neutralité de groupes qui auraient pu s'unir aux Vandales. La remise des insignes aux chefs maures n'avait pour l'empereur aucune valeur juridique, et il ne s'interrogeait pas à ce moment sur la diversité éventuelle de ces Maures. Gélimer éliminé, le temps était simplement venu de se débarrasser de ces barbares. La tâche ne devait pas être trop difficile puisque, à peine l'autorité impériale rétablie à Carthage, les Maures étaient venus d'eux-mêmes se reconnaître « esclaves de l'empereur ». Justinien pouvait donc ordonner au nouveau *dux* de Byzacène de s'installer à Capsa et à Thélepte, face aux

tribus maures situées à l'ouest de cet axe qu'il aurait bientôt à expulser [18] .

Tant dans leur vision des Maures que dans leur interprétation de la rencontre de 533, les Byzantins continuaient ainsi à témoigner de leur méconnaissance profonde des réalités africaines. Il est difficile de ne pas soupçonner ici l'influence du modèle cyrénéen, où le Maure était soit totalement soumis et cantonné à la frontière de la province, soit hostile et refoulé le plus loin possible dans le désert. Il était inconcevable à ce moment pour les Grecs d'admettre à l'intérieur des provinces africaines des tribus organisées de manière plus ou moins libre, avec des chefs et un droit coutumier particuliers. Pour tous les groupes qui avaient construit dans le sud-ouest de la Byzacène ou dans l'Aurès des territoires autonomes, la seule solution politique envisagée était donc l'expulsion : l'avenir dirait lesquels parmi eux seraient admis comme alliés aux environs des *burgi* et *clausurae* du *limes*, et lesquels seraient refoulés dans le Sahara.

Face à cette vision des Maures par l'Empire, il nous faut maintenant opposer la vision de l'Empire par les Maures. Presque toujours, ce type de démarche est voué à l'échec, les « barbares » ne nous étant connus que par leurs adversaires grecs ou latins, au travers d'un prisme le plus souvent très déformant. Cependant, Procope, en revenant une troisième fois sur les accords de l'automne 533, nous offre la possibilité, de manière tout à fait exceptionnelle, de percevoir le point de vue des Maures sur cet événement. L'historien grec, en racontant le début de la campagne de Solomon en 534 contre les premiers chefs insurgés en Byzacène, reproduit en effet une lettre que ceux-ci adressèrent au général byzantin pour se justifier :

> Bélisaire nous a trompés avec de grandes promesses, et par ce moyen nous a persuadés de devenir sujets (κατηκόους) de l'empereur Justinien. Mais les Romains, sans nous faire participer à aucune bonne chose, et alors que

> nous sommes pressés par la famine, veulent nous avoir comme amis et alliés (ξυμμάχους).C'est pourquoi c'est à vous qu'il convient de donner le nom de perfides, et non aux Maures. Car ceux qui brisent les traités (σπονδὰς) ne sont pas ceux qui accusent leurs voisins et s'éloignent d'eux après avoir été clairement victimes d'une injustice, mais ceux qui prétendent respecter avec eux un traité et qui ensuite usent de violence. Et les ennemis de Dieu ne sont pas ceux qui luttent pour recouvrer leurs propres possessions, mais ceux qui prennent le risque d'une guerre en empiétant sur les possessions des autres [19] .

Le contenu de ce texte semble garantir dès l'abord l'authenticité sinon de son écriture, du moins de son message. Certes, par son genre, il rappelle quelques morceaux de bravoure de l'historiographie classique, comme la lettre de Mithridate dans les *Histoires* de Salluste, ou le discours de Calgacus dans la *Vie d'Agricola* de Tacite [20] . Mais la lettre citée par Procope n'a pas ici le caractère artificiel et très littéraire de ces deux textes, et l'épisode dans lequel elle s'insère n'a pas non plus la portée des événements évoqués par les deux grands écrivains latins. Elle ne sert aucun objectif tendancieux de Procope, puisqu'elle énonce ouvertement des accusations contre Bélisaire dans une œuvre par ailleurs globalement favorable à ce général. Au contraire, elle paraît même entrer en contradiction avec l'affirmation de l'historien selon laquelle les Maures « n'avaient aucune bonne raison de se révolter » [21] . En fait, sa présence, et sa valeur documentaire, tiennent probablement simplement au mépris profond de Procope pour les Maures : pour lui, qui les avait définis auparavant par leur perfidie foncière, leur lettre témoignait surtout de cette perfidie, puisque les barbares y niaient une trahison, évidente aux yeux de tout Grec sensé... Procope pouvait donc sans difficulté reproduire un document aussi exceptionnel à nos yeux.

L'intérêt principal de ce texte est en effet de nous livrer l'interprétation que les Maures donnaient de leur rencontre avec Bélisaire l'année précédente, et plus généralement de résumer la manière dont ils concevaient à ce moment leurs rapports avec l'Empire. La lettre

commence par une allusion aux cérémonies d'investiture de l'automne 533, mais avec des détails négligés dans les deux autres extraits de la *Guerre vandale* consacrés à cet événement. Ceux-ci donnaient une image très déséquilibrée des enjeux des investitures : les Byzantins remettaient des insignes et de l'argent, et, sans autre compensation, recevaient des Maures une soumission complète et un engagement de servir aux côtés de l'armée romaine. Par la lettre des chefs rebelles à Solomon, nous apprenons cette fois que les Byzantins avaient aussi fait des promesses (ἐπαγγελίαι), et qu'un traité (σπονδή) avait été signé : aux yeux des Maures, les investitures signifiaient donc aussi un engagement du gouvernement impérial.

Cet engagement comportait peut-être des fournitures de vivres ou des versements d'argent, mais surtout, comme toute la fin du texte le montre, il contenait pour les Maures une assurance politique. Les chefs insurgés se plaignent en effet d'abord de subir des empiétements des Romains sur ce qu'ils considèrent comme leurs possessions. Nous savons effectivement qu'à l'arrivée de Bélisaire, et en certains endroits depuis longtemps déjà, des régions situées à l'intérieur des anciennes provinces étaient sous contrôle maure [22]. Justinien, par sa loi du 13 avril 534, avait donné l'ordre de pénétrer dans ces zones et d'en expulser les Maures : cela fut certainement entrepris dès le printemps 534, en particulier par le *dux* de Byzacène établi à Capsa et à Thélepte. Les chefs maures protestent ici contre ces manœuvres, mais associent leur protestation au rappel du traité conclu l'année précédente : cela implique donc que pour eux les investitures incluaient implicitement une reconnaissance de leur présence sur les territoires qu'ils occupaient alors. La nomination d'un préfet ou l'investiture d'un chef au Bas-Empire avaient une signification territoriale très probable, nous l'avons vu [23] : ces actes entraînaient la reconnaissance implicite du droit

particulier de la tribu, mais aussi une garantie de respect de l'espace qu'elle habitait traditionnellement. C'est ainsi, de toute évidence, que les chefs maures avaient compris les cérémonies auxquelles ils avaient participé à l'automne 533, et c'est ce qui nous permet maintenant de mieux comprendre leur démarche à cette époque. En entrant en contact avec Bélisaire à un moment où celui-ci n'était pas encore assuré de la victoire sur les Vandales, ils escomptaient en réalité faire accepter par le nouveau pouvoir un fait accompli : leur prise de possession de l'Aurès et du sud-ouest de la Byzacène, moyennant une reconnaissance de l'autorité impériale. Le « traité » de 533 et les cérémonies qui l'accompagnèrent représentaient donc pour ces chefs une sorte de compromis complexe : ils acceptaient de se replacer dans le giron de l'Empire, mais avec le double avantage de conserver à la fois leurs chefs coutumiers, reconnus officiellement, et les territoires anciens et nouveaux qu'ils habitaient.

Comme le montrent les jugements de Procope, assesseur personnel de Bélisaire, les Byzantins n'avaient pas compris ou pas voulu comprendre toute la complexité de ces accords. Arrivés avec une vision simpliste des Maures en général, ils ne saisissaient pas encore toute l'originalité de ces Maures de l'intérieur, non franchement hostiles à la romanité, et prêts en fait à reconnaître l'Empire, mais qui étaient attachés en même temps à l'autonomie et aux terres conquises parfois depuis un demi-siècle. D'autre part, héritiers d'un cérémonial qu'ils connaissaient mal dans sa forme africaine, les Grecs ont pu également être trompés par certains détails des investitures, telle la promesse des Maures d'être les « esclaves de l'empereur ». Procope semble prendre cette expression au sens premier. Or elle appartenait probablement au texte rituel du serment prononcé lors de la cérémonie. Nous la retrouvons en effet dans une lettre envoyée onze années après par Antalas, à un moment où il

tente de négocier avec les Romains : le chef des *Frexes* se dit alors « esclave de l'Empire » et se déclare prêt à déposer les armes, si les injustices dont il a été victime sont réparées [24]. La position d'Antalas était alors identique à celle de Cusina en 534 : ces chefs ne rejetaient pas la suzeraineté de l'Empire, mais entendaient défendre leur droit d'occuper certaines parties des provinces et d'y vivre à leur manière [25].

Les hommes de Justinien ne cherchèrent pas en 533-34 à comprendre ces nuances. L'application des directives impériales déclencha donc une guerre, qui prit très vite une ampleur inattendue. Lorsque Solomon, désigné pour succéder à Bélisaire qui ne voulait pas renoncer à son triomphe à Constantinople, engagea son armée contre les tribus révoltées, il les trouva en effet près de Mammès, au nord de la Byzacène, à proximité des nombreuses cités de la Dorsale tunisienne [26]. Au même moment ou peu après, en Numidie, les troupes de Iaudas atteignaient Tigisis, à 60 km de Cirta [27]. Il fallut deux ans et deux campagnes au général grec pour vaincre les tribus de Cusina et de ses alliés en Byzacène, et il échoua complètement dans une tentative pour envahir l'Aurès de Iaudas en 535 [28]. L'ampleur du problème maure se révéla donc alors brutalement aux hommes de l'Empire d'Orient [29] : ceux-ci furent contraints d'envisager désormais des solutions politiques et non plus seulement militaires aux difficultés qu'ils rencontraient.

2 – L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE MAURE DE L'EMPIRE DE 534 À 543

a) Tolérance

La brutalité resta la règle vis-à-vis de certains : plusieurs des chefs maures de Byzacène, dont Cusina, furent chassés et durent s'enfuir dans

l'Aurès de Iaudas, encore imprenable pour les Romains [30] . Mais nous savons par l'exemple d'Antalas que le projet général d'expulsion énoncé par Justinien le 13 avril 534 ne fut pas systématiquement et universellement appliqué. Etabli sur les marges sud-occidentales de la Byzacène, à l'intérieur de l'Afrique idéale définie par l'empereur, Antalas demeura après 535 *le seul chef des Maures en Byzacène*, selon Procope, *car il était resté fidèle aux Romains et, avec ses sujets, n'avait pas subi de dommages* [31] .

Nous ignorons les raisons de son refus de s'associer à la révolte de 534, alors qu'il avait durement combattu les Vandales dans les années précédentes, et qu'il affronta plus tard les Byzantins : peut-être, comme le croyait Diehl, une rivalité personnelle avec Cusina le retint-elle alors. L'essentiel pour nous est que les Byzantins, débordés par l'insurrection, n'hésitèrent pas dans ces circonstances à délaisser pour lui les ordres de l'empereur. Ils ne cherchèrent pas à le pousser à la révolte, et, la victoire acquise, le laissèrent sur les terres qu'il occupait, avec ses pouvoirs traditionnels. Un traité, évoqué par diverses allusions de la *Johannide*, fut signé avec lui, comportant probablement une alliance et le versement d'une pension en sa faveur [32] . Cette situation, qui se prolongea jusqu'en 543, témoigne dans ce cas d'une nette inflexion de la politique impériale.

Le destin de Cusina après 539 confirme la même tendance. En 539, Solomon organisa une expédition décisive contre Iaudas et les Maures de l'Aurès. Selon Procope, après les avoir vaincus, il les chassa de la montagne, reprenant apparemment l'attitude intransigeante définie par Justinien cinq ans auparavant :

> Les Romains, après avoir pillé le camp de l'ennemi, décidèrent de ne pas abandonner de nouveau l'Aurès, mais de faire garder des forteresses que Solomon devait construire là *pour que la montagne ne soit plus accessible aux Maures* [33] .

En réalité, ici aussi, le schéma impérial fut fortement nuancé. Nous savons en effet que Cusina s'était réfugié dans l'Aurès en 535, en se présentant en *suppliant* devant Iaudas. Procope ne parle pas de Cusina à propos de la campagne de 539. Mais ce personnage réapparaît en 544-548 lors de la révolte d'Antalas comme un allié de Solo-mon, officiellement établi en Numidie, et conduisant trente chefs *lui appartenant* [34] . Cette surprenante évolution ne peut avoir qu'une explication : lors de la campagne de 539, les Grecs avaient établi des distinctions parmi les Maures. Tous ne furent pas expulsés : on toléra en fait la présence de nombreux groupes qui, comme en Byzacène avec Antalas, furent confiés à un chef jugé sûr, ici Cusina. Celui-ci, ayant fait acte de soumission, avait conservé une certaine autonomie : conduisant lui-même ses troupes à l'appel de Solomon, il exerçait, nous l'avons vu dans un chapitre précédent, une fonction proche sinon équivalente à celle d'un préfet de tribu, assurant un double rôle de chef traditionnel et de représentant de l'Empire.

Ces deux exemples témoignent donc de l'adaptation des Byzantins aux réalités maures de Byzacène et de Numidie, dès lors que l'insurrection de 534 leur avait fait découvrir la complexité d'une situation qu'ils sous-estimaient.

En Tripolitaine, où le processus de reconquête nous est beaucoup plus mal connu, deux indices suggèrent que le *dux* fut contraint lui aussi de négocier avec les *Laguatan* et avec les principales tribus du prédésert. En 544 en effet, l'adjoint du *dux* Sergius amena à Solomon les *Ifuraces* et les *Mecales* pour compléter l'armée qui devait affronter la révolte d'Antalas [35] : cette initiative suppose un accord antérieur avec ces deux tribus, qui devait ressembler à ceux conclus avec Antalas et Cusina. De la même manière, si les *Laguatan* vinrent en 543 demander à Sergius, nouvellement nommé à Lepcis, des insignes de fonction, c'est qu'ils

avaient déjà établi des relations avec son prédécesseur ; leurs plaintes montrent aussi qu'ils estimaient avoir obtenu du *dux* précédent la reconnaissance de leur présence sur un territoire défini à l'intérieur de la province [36] . Tout ceci conduit donc à supposer en Tripolitaine également un recul du pouvoir romain par rapport à ses ambitions initiales.

b) Méfiance

Alternant ainsi véritables expulsions et accommodements régionaux, les hommes de Justinien parvinrent finalement vers 539 à diriger effectivement une grande partie des provinces créées par l'Empereur cinq années auparavant. Ils occupaient le littoral de la Tripolitaine et une fraction de l'ancien territoire des cités côtières de cette province, toute la Byzacène, la Proconsulaire et la Numidie, et venaient de s'emparer après la victoire sur les Aurasiens d'une partie indéterminée de la Maurétanie Sitifienne. Pour les Africains, la reconquête paraissait alors réellement achevée. Désormais, clame Corippe,

> Tout regorge de biens, la paix et la sécurité règnent par le monde libyen [37] .

Procope lui fait écho en affirmant que *tous les Libyens qui étaient sujets des Romains se réjouirent alors d'une paix sûre* [38] .

Le succès acquis, le temps était venu pour le pouvoir byzantin de chercher à le consolider, c'est-à-dire en particulier de définir une politique de longue durée vis-à-vis des Maures. Ainsi s'explique, du moins en partie, le grand programme de fortifications lancé à ce moment par Solomon.

Ces ouvrages de défense, d'abord étudiés par Diehl et Gsell [39] , ont fait l'objet au début des années 80 d'une nouvelle série de publications et de comptes rendus détaillés et critiques qui nous dispensent d'en

entreprendre ici une nouvelle étude systématique [40] . Celle-ci ne pourrait d'ailleurs rien apporter de nouveau sur la plupart des problèmes, faute de véritables fouilles archéologiques [41] . Le travail de D. Pringle, bien que très remarquable et unanimement salué, montre bien toutes les limites actuelles d'une telle recherche : l'archéologue britannique n'a apporté que peu d'éléments vraiment neufs pour justifier l'identification ou le rejet de nombre de constructions dites « byzantines », et son livre élimine par exemple plusieurs « fortins » reconnus par le commandant Guénin au sud de Tébessa sans arguments absolument décisifs [42] . L'apport essentiel de ce travail consiste dans la critique des théories de Diehl sur l'organisation générale du système de défense byzantin. Pour l'historien français, Solomon et ses successeurs auraient peu à peu édifié face à la menace maure un triple réseau de défense : d'une part, sur la frontière méridionale, à la limite du peuplement romain, une première ligne continue de citadelles pour arrêter les invasions ; puis, à l'intérieur, une seconde ligne destinée à colmater les brèches de la première et à servir aussi de refuge aux populations rurales ; enfin, du fait de la présence de nombreuses tribus maures établies à l'intérieur des provinces et « jusque dans le Cap Bon », un ensemble dispersé de forteresses et de redoutes devant accueillir les campagnards et s'opposer aux avancées de ces tribus quand elles s'insurgeaient [43] . Les critiques de D. Pringle à cette théorie sont fort convaincantes. Il montre en particulier que la conception de lignes de défense, avec des ouvrages séparés les uns des autres par plus de 20 km souvent, avec de mauvaises liaisons, est totalement anachronique : valable pour l'époque de l'artillerie lourde, elle ne peut s'appliquer au vi^e siècle. Se fondant d'abord sur les textes législatifs et militaires du temps, D. Pringle estime au contraire que la fonction principale de beaucoup des forteresses officielles était d'accueillir des garnisons de

soldats et de leur offrir des réserves d'eau, d'armes et de nourriture. Le rôle de ces soldats était en effet primordial dans une stratégie qui ne pouvait être exclusivement défensive : regroupés en différents points, ils devaient être capables d'intervenir rapidement sur les lieux menacés, ou de se concentrer en un endroit servant de point de départ à une expédition. Une autre catégorie de forteresses, plus dispersées, servait de refuge aux populations civiles. De manière générale, la localisation de l'ensemble des ouvrages de défense s'expliquerait surtout par l'importance économique et démographique des régions qu'ils devaient protéger, villes ou campagnes cultivées [44] .

Clairement exposée et solidement argumentée, cette interprétation a cependant à nos yeux la faiblesse d'enfermer constamment le problème des fortifications dans une perspective exclusivement militaire. Or, et c'est surtout ce en quoi ce problème nous concerne ici, le programme de constructions fortifiées des Byzantins avait aussi une signification politique importante. Nous avons en effet déjà remarqué, à propos de Caput Vada, de Vaga, et de Cululis, que l'érection de murailles était perçue comme un des éléments de la renaissance des cités romaines [45] , ouvertement présentée comme un objectif majeur de la reconquête. Certes, la multiplication des fortifications sur tout le territoire provincial pouvait apparaître aux habitants des cités comme un signe de pessimisme du pouvoir impérial sur l'avenir de sa conquête : la construction d'une enceinte à Constantine ou à Hadrumète semblait supposer la crainte de nouvelles révoltes ou d'invasions. Mais, comme l'a déjà noté J. Durliat, aucune des dédicaces de ces ouvrages ne fait allusion à une menace proche [46] : au contraire, à Cululis, on dit la cité « enfin délivrée de la peur des Maures » (*Maurorum tandem subducta timore* [47]), et à Thé-veste, on n'hésite pas même à affirmer que « tout le peuple maure a été détruit » (*post extinctam... universam Maurusiam*

gentem [48]). Ces textes sont d'autant plus intéressants qu'ils n'émanent pas le plus souvent de la population locale, mais de la chancellerie impériale, qui en choisissait le contenu [49] . L'optimisme exagéré qu'ils proclament révèle le sens politique réel du programme de Solomon en 539-544 : il s'agissait, autant que de parer à une menace qui paraissait alors dissipée, de signifier de façon spectaculaire aux Africains la mainmise définitive de l'autorité byzantine sur l'Afrique. Destinées d'abord à héberger des soldats, ou parfois des administrations, ces murailles devaient constituer la preuve, visible de tous, que l'Afrique demeurerait impériale.

Mais le message s'adressait aussi aux Maures. A leur égard, les murs traduisaient d'abord une volonté de coupure nette : par rapport à des chefs qui pouvaient être tentés d'imiter les Etats berbéroromains qui s'étaient mis en place en Maurétanie (comme celui de Masuna [50]), le pouvoir byzantin entendait établir une séparation claire entre le monde des *gentes* et celui des cités. Dans cette perspective, le grand programme de fortifications de 539-544 s'inscrivait bien dans la continuité de la pensée exprimée par l'*Edit d'Anastase* en Cyrénaïque et la loi militaire de Justinien du 13 avril 534 : c'était toujours le même principe de cloisonnement des populations qui était affirmé, sans tenir compte de la diversité des peuples maures.

Pour les Maures « de l'intérieur », ceux de l'Aurès ou d'Antalas, cette attitude était particulièrement inquiétante, car le programme de fortifications les visait directement et annonçait de lourdes menaces sur les compromis élaborés dans la deuxième moitié des années 530. Cet aspect du problème a été négligé par Diehl et Pringle, qui n'ont pas donné de carte reportant uniquement les fortifications attribuables à Justinien [51] . C'est ce document que nous avons tenté d'établir (carte 20) à partir des fiches de Pringle, en distinguant en priorité les

constructions de Solomon en 539-544, et en nous aidant de la typologie proposée par N. Duval [52] . On remarque bien, comme l'affirme D. Pringle, une dispersion générale des ouvrages en fonction de la localisation des grandes villes (Carthage, Hadrumète, Constantine, les villes de la Dorsale tunisienne) et des riches régions agricoles, et de l'orientation des grands axes routiers unissant les unes et les autres. Mais cette carte révèle aussi une forte concentration des constructions fortifiées autour des deux régions où, avant 544, avaient été tolérés les deux grands chefs des Maures de l'intérieur, Antalas et Cusina. L'Aurès et les Némencha, où Cusina représentait officiellement l'autorité byzantine sur les Berbères, étaient entièrement cernés [53] . Au nord, les soldats de grandes forteresses comme Timgad et Ksar Belezma étaient prêts à intervenir contre tout mouvement [54] , tandis qu'au sud un réseau de forts surveillait les liaisons entre le piémont saharien et la montagne, et détectait tout mouvement éventuel [55] . Dans le sud-ouest de la Byzacène, le territoire d'Antalas était pareillement entouré : les enceintes de Thélepte et de Théveste, le fort d'Aïn Bou Dries [56] et peut-être celui d'Henchir Bou Sboa lui coupaient les routes d'accès vers la Proconsulaire et la Byzacène intérieure.

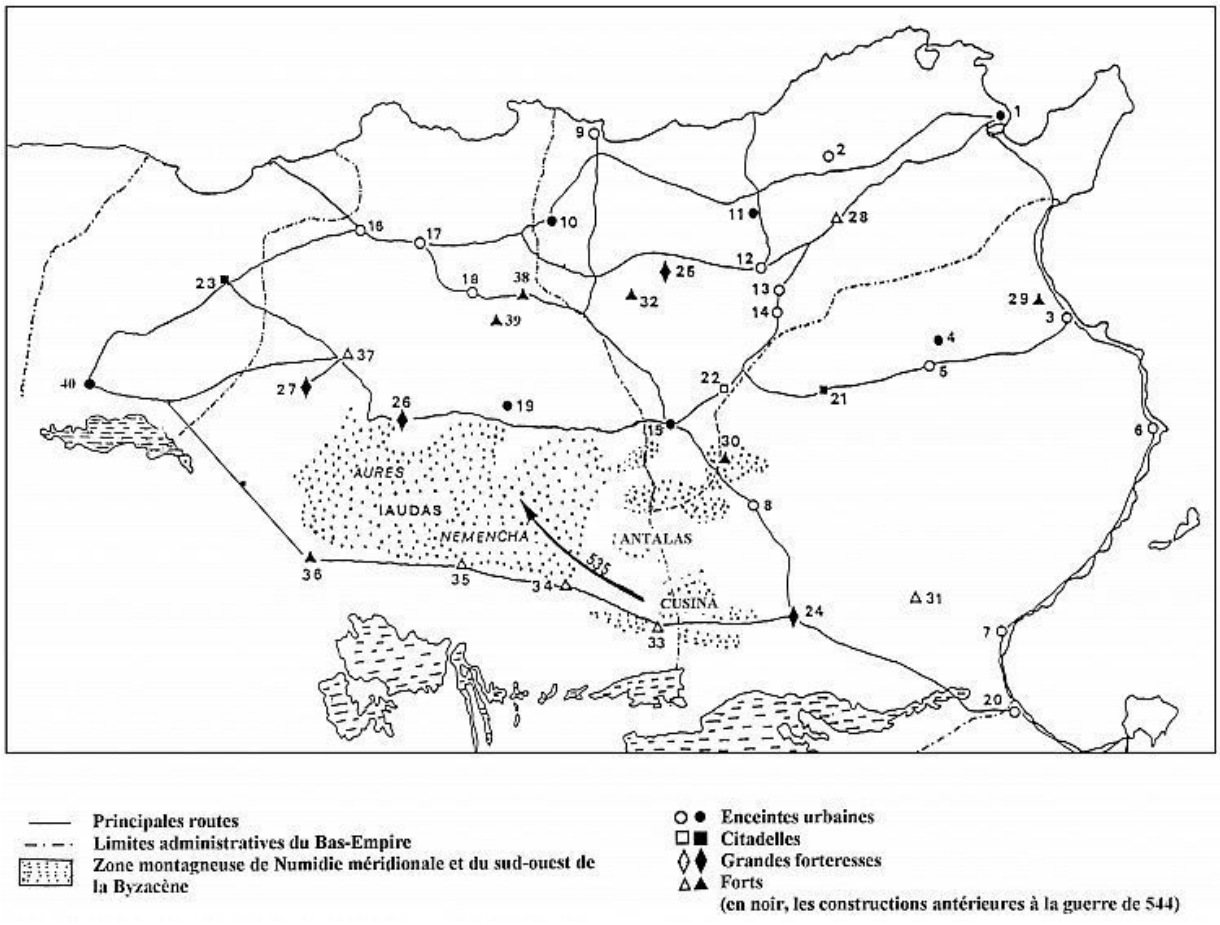

Carte 20 – Les forteresses de Justinien en Afrique.

LES FORTERESSES DE JUSTINIEN EN AFRIQUE

RÉPERTOIRE

La liste de ces ouvrages est fondée sur le travail de D. Pringle (cf. inventaire récapitulatif dans *The Defence of Byzantine Africa*, p. 523-524) : dans les limites de notre carte, celui-ci comptait 42 fortifications attribuables avec certitude à Justinien. Nous en avons éliminé deux : Chusira, parce que l'inscription citée est trop fragmentaire (cf. J. Durliat, *Les dédicaces d'ouvrages de défense*, p. 90), et « Masticana » parce que le

fort en question n'est pas une construction officielle. Nous avons maintenu en revanche Diana (n° 37 ici), même si le rapprochement proposé par Pringle avec la *Gaiana* de Procope (*De Aedificiis*, VI, 7, 8) peut paraître fragile. Il est évident que cette liste est incomplète et que certaines forteresses architecturalement semblables mais pour lesquelles aucune inscription n'a été retrouvée, notamment celle de Tobna (signalée par un simple point sur la carte, entre 36 et 40), remontent probablement aussi à l'époque de Justinien. La classification en quatre catégories repose, quant à elle, sur les distinctions proposées par N. Duval (« L'état actuel des recherches sur les fortifications de Justinien en Afrique », *XXX corso di cultura sull'arte ravennate e bizantina*, 1983, p. 185-190). Les limites administratives sont celles du Bas-Empire.

1. Carthage
2. Vaga
3. Hadrumète
4. Cululis
5. Mammès
6. Caput Vada
7. Lariscus (?)
8. Thélepte
9. Hippo Regius
10. Calama
11. Bordj Hellal
12. Sicca Veneria
13. Laribus
14. Obba
15. Théveste
16. Milev

17. Constantine
18. Tigisis
19. Bagai
20. Tacape
21. Sufes
22. Ammaedara
23. Sitifis
24. Capsa
25. Thagura
26. Timgad
27. Ksar Belezma
28. Thugga
29. Cebar (?)
30. Aïn Bou Dries
31. Ksar Graouch
32. Madaure
33. Ad Turres
34. Mdila
35. Badis
36. Thabudeos
37. Diana
38. Gadiaufala
39. Ad Centenarium
40. Zabi Justiniana

Plus généralement, le schéma d'interprétation que nous proposons à la suite de la carte (carte 21) montre clairement que tout le dispositif des forteresses « intérieures », sur les grands axes Ouest/Est ou Sud-Ouest/Nord-Est, était destiné avant tout à affronter une invasion

provenant de ces deux secteurs ou d'un troisième foyer berbère plus éloigné, celui du Hodna [57] .

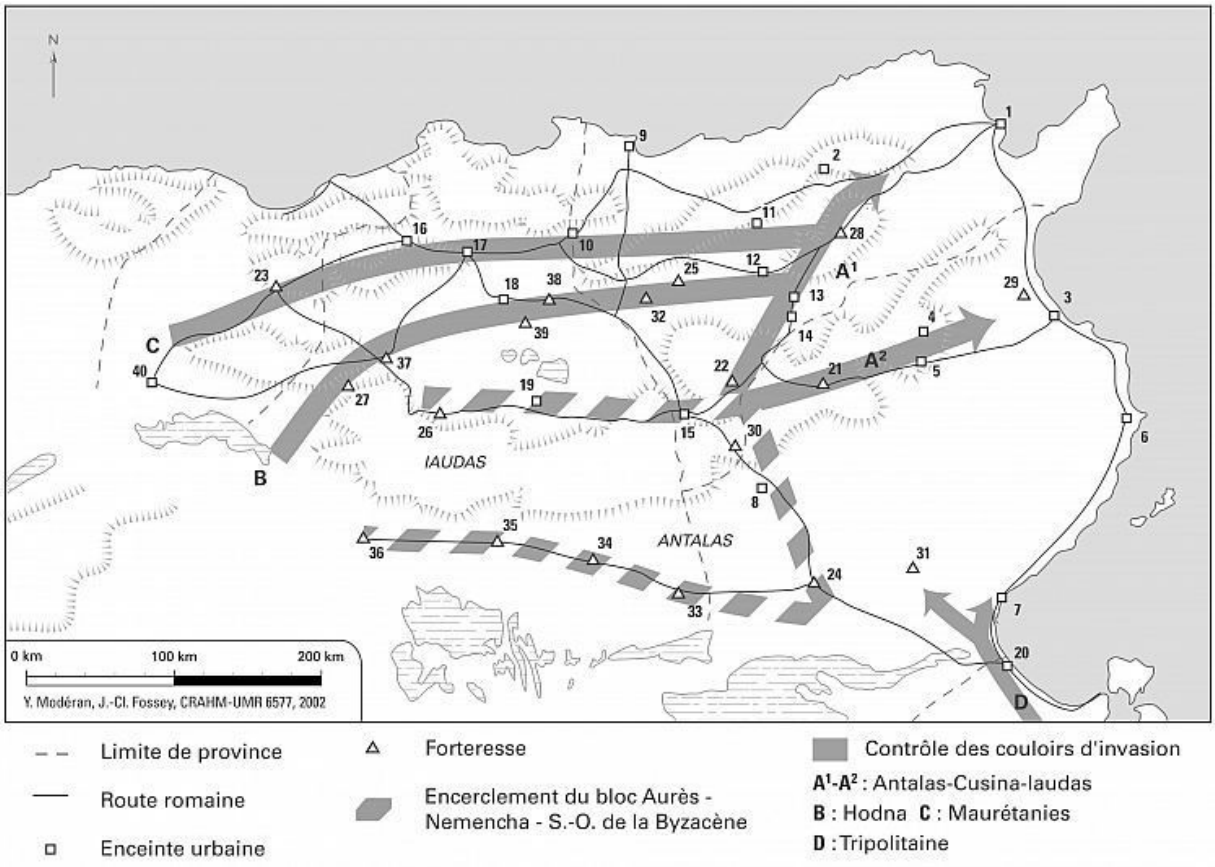

Carte 21 – Interprétation du dispositif défensif byzantin à l'époque de Justinien.

On perçoit dès lors la signification du programme de fortifications de Solomon en 539 par rapport à la politique maure de l'Empire : en fait, celui-ci restait extrêmement méfiant vis-à-vis des Maures « de l'intérieur » dont il avait fait ses alliés. Pour des chefs comme Antalas et Cusina, le message était clair : leur présence en tant que chef de *gentes* à l'intérieur des provinces n'obtenait au mieux qu'une simple tolérance de la part du nouveau pouvoir. Cette tolérance n'était peut-être d'ailleurs conçue qu'à titre provisoire par les Byzantins. L'étude des causes de la guerre de 544 suggère en effet que, pour Solomon et ses officiers, les fortifications n'étaient qu'une première étape dans un projet toujours inspiré par les directives impériales de 534.

c) Intransigeance

La grande insurrection de 544-548 eut, selon Procope et Corippe, deux foyers de départ. Le premier se situa en Tripolitaine, où le nouveau *dux* Sergius fit massacrer 79 notables *Laguatan* venus protester contre la destruction de leurs récoltes par des Romains [58]. Nous avons montré dans un chapitre précédent l'arrière-plan de ces événements : les Romains des cités de Tripolitaine cherchaient alors à reconquérir les terres perdues avant 533. Cela impliquait inévitablement, de la part des autorités byzantines qui les soutenaient, une remise en cause des compromis passés avec les *Laguatan* [59] : venus à Lepcis pour recevoir des insignes de fonction et renouveler un accord, les délégués maures ne furent donc pas massacrés uniquement par accident. Certes, le nouveau gouverneur Sergius n'agit apparemment pas avec préméditation ; mais la mise à mort de ces délégués s'inscrivit dans un contexte de tension où l'initiative de l'agressivité appartenait désormais plus aux Romains qu'aux Maures.

Le même contexte se retrouvait en Byzacène au même moment. Selon Procope :

> Antalas était devenu hostile à Solomon parce que celui-ci lui avait enlevé la pension alimentaire (αἴτησις) dont l'Empereur l'avait honoré, et parce que Solomon avait tué son frère, en lui imputant la responsabilité d'une agitation contre le peuple de Byzacène [60].

Dans une lettre à l'Empereur, Antalas rappela à sa manière les mêmes faits mettant en cause Solomon : la suppression arbitraire d'une pension accordée par Justinien et dont Bélisaire lui-même avait défini le montant, et l'exécution de son frère, *bien qu'il* [Solomon] *n'ait eu aucun méfait à lui reprocher* [61]. Or, Corippe, s'il évoque lui aussi l'exécution de ce frère d'Antalas, dont il donne le nom, *Guarizila*, ne lui attribue

cependant pas de troubles. Racontant la révolte du chef des *Frexes*, il indique en effet simplement :

Hic fratris mortem concussa mente dolebat
Sed virtus non ulla fuit qua surgere posset [62] .

Ailleurs, il dit d'Antalas :

Primus init bellum, fraterna morte coactus [63] ...

Revenant enfin dans un troisième passage sur ce frère malheureux de son héros, il fait dire à ce dernier :

(...) Res publica certe
fida satis, sanguisque tuus, germane, fatetur,
Guarizila, ducis iussu qui fusus iniqui est [64] ...

Tant Procope que Corippe témoignent ainsi de la même prudence, voire de la même gêne, sur les causes de la rupture avec Antalas. Procope n'écrit pas, comme cela eût été simple, que Guarizila s'était soulevé, mais que Solomon *l'accusa* d'être mêlé à une agitation. Et il donne ensuite largement la parole à Antalas pour démentir cette accusation mal formulée. Corippe, habituellement si virulent pour tout ce qui concerne Antalas, est encore plus réservé et laisse lui aussi le chef des *Frexes* dénier toute justification à la mise à mort de son frère. Tout ceci nous conduit à penser que, comme en Tripolitaine, le soulèvement maure de Byzacène fut en réalité provoqué par des initiatives byzantines s'inscrivant dans un projet politique bien déterminé. En fait, Solomon était méfiant vis-à-vis d'Antalas, et toujours convaincu de la nécessité de briser l'entité maure établie dans le sud-ouest de la Byzacène. Le programme de construction de forteresses ayant été réalisé rapidement si l'on en croit l'exemple de Timgad [65] , et les autres groupes maures étant alors soit refoulés (Iaudas), soit bien contrôlés (Cusina), Solomon crut peut-être pouvoir en 543 se débarrasser d'abord du seul Antalas, en comptant sur son isolement.

Cette tactique aurait pu réussir si les événements de Tripolitaine n'avaient tout bouleversé. L'initiative brutale de Sergius et le

soulèvement des *Laguatan* qui suivit n'avaient probablement pas été prévus par Solomon, en tout cas pas à ce moment [66]. Mais le général en chef fut surtout pris au dépourvu par l'alliance des Maures de l'intérieur et des tribus nomades des Syrtes, et par l'invasion soudaine de ces dernières en Byzacène, deux événements sans précédent en Afrique depuis des siècles [67]. Cette coalition inattendue brisa d'un coup tous les efforts entrepris méthodiquement depuis dix ans pour régler le problème berbère. En quelques mois, la crise de la fin de l'époque vandale renaissait, avec une intensité accrue.

Pour les Byzantins, le temps de la « découverte » des Maures s'achevait enfin : après avoir, malgré des compromis conçus comme provisoires, pendant dix ans chercher à plier la réalité maure à leur interprétation, en faisant de l'expulsion des *gentes* quelles qu'elles soient une « ligne générale », ils allaient désormais devoir prendre en compte cette réalité dans toute sa diversité pour sauver leur domination en Afrique.

Notes

1 Procope, *Guerre vandale*, I, 15 à I, 23.
2 Sur les doutes récents exprimés sur l'identification (traditionnelle) de ce site à Bulla Regia, cf. *supra* chap. 9 note 73.
3 *Guerre vandale*, I, 25, 1. La chronologie de Procope est ici assez confuse. Il est probable que le roi vandale gagna Bulla dès sa défaite d'Ad Decimum.
4 Procope attribue cette prudence à des prophéties de mauvais augure. En fait, les Maures furent certainement très surpris par le débarquement de Bélisaire : ils attendirent pour voir qui sortirait vainqueur du premier affrontement entre Byzantins et Vandales. Ad Decimum dut les convaincre que les forces impériales allaient l'emporter définitivement, d'où leur démarche à ce moment (cf. *Guerre vandale* II, 8, 12-15.

5 Procope semble formel sur ce point : il écrit deux fois que les Maures *envoyèrent des émissaires à Bélisaire* (cf. *Guerre vandale*, I, 25, 3 et II, 8, 15).

6 Procope, *Guerre vandale*, I, 25, 3-8 : cf. texte *supra* chap. 10 note 167.

7*Supra*, 3e partie, p. 485-500.

8 Cf. *supra* p. 494 les textes sur l'investiture du roi des Lazes du Caucase par Justin Ier en 520.

9*Guerre vandale*, I, 25, 3.

10*Guerre vandale*, II, 8, 15.

11*Guerre vandale,* II, 8, 9 : έξ αίτιας οὐδεμίᾶς.

12*Guerre vandale*, II, 8, 22-23.

13*Guerre vandale*, II, 8, 21.

14*Code Justinien*, I, 27, 1 et I, 27, 2. Pour la date, cf. S. Puliatti, *Ricerche sulla legislazione « regionale » di Giustiniano*, dans *Seminario giuridico della Universita di Bologna*, t. LXXXIV, Milan, 1980, p. 59 note 1.

15*Code Justinien*, I, 27, 1, §12. Etude de la définition de ces provinces dans D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa*, t. 1, p. 60-65.

16*Code Justinien*, I, 27, 2, § 4 : *Et omnes diligenter pro commissis suae custodiae provinciis inviligent et ab omni hostium incursione subjectos nostros tueantur illaesos et festinent, die noctuque Dei invocando auxilium et diligenter laborando, usque ad illos fines provincias Africanas extendere, ubi ante invasionem Wandalorum et Maurorum res publica Romana fines habuerat et ubi custodes antiqui servabant, sicut ex clusuris et burgis ostenditur. Maxime autem civitates, quae prope clusuras et fines antea tenebantur, cum essent sub Romano imperio constitutae, auxiliante divina misericordia, cum hostes per partes expelluntur, festinantes comprehendere atque manere et illis locis duces et milites per partes accedant, ubi antea fines et clusurae provinciarum erant, quando integrae Africanae servabantur sub Romano imperio provinciae : quod Deo adnuente, cujus auxilio nobis restitutae sunt, speramus cito nostris provenire temporibus, et ut in securitate et pace provinciae cum antiquis finibus integrae serventur et vigiliis ac laboribus devotissimorum militum et cura spectabilium pro tempore ducum custodiantur illaesae, quoniam ita convenit, ut semper custodes fines provinciae servent, ne detur hostibus licentia incurrendi aut devastandi loca, quae nostri subjecti possident.*

17 Cf. notamment P. Trousset, « Les *fines antiquae* et la reconquête byzantine de l'Afrique », dans *BAC, ns*, 19 B, 1985, p. 361-376.

18*Code Justinien*, I, 27, 2, 1 : cf. *supra* 3e partie p. 322 et note 30.

19 Procope, *Guerre vandale,* II, 11, 9-12 :

Βελισάριος μεν έπαγγελίαις μεγάλαις ημάς περιελθών έπεισε βασιλέως Ίουστινιανου κατηκοους είναι. 'Ρωμαίοι δετών αγαθών ημίν ουδενος μεταδοντες λιμφ πιεζομενους ηξίουν φίλους τε -ήμίχς καί ξυμμαχους εχειν. ώστε είκοτώς αν μαλλον ιΩμΐν η Μαυρουσίοις τομη πιστοΐς καλείσθαι προσηκει. Λιΰουσι γαρ τας σπονδας ούιχ οσοι αδικουμενοι εκ τουεμφανους τών πελας κατηγορουντες αφίστανται, αλλ'οσοι υποσπονδους εχειν αξιουντες τινας είτα βιαζονται. Καίτον Θείον πολεμιον σφίσι

ποιουνται ούικ οί' αν τα σφετερα αυτών κομιοιΰμενοι εφ'ετερους χωροίεν, αλλ'οσοι τίον αλλοτρίων επιβατειΰοντες ες κίνδυνον πολεμου καθίστανται.

20 Tacite, *Vie d'Agricola*, 30-32 ; Salluste, *Histoires*, fragment 6, *Lettre de Mithridate au roi Arsace*.

21*Guerre vandale*, II, 8, 9 : cf. *supra* note 11.

22 Cf. *supra* 3e partie p. 550-554.

23*Supra* 3e partie p. 479-501.

24 Procope, *Guerre vandale*, II, 22, 7-10 : texte et traduction *infra* p. 615 et note 35.

25 Le premier, G. Camps avait, brièvement, mis en valeur cette attitude dans son article « Antalas », dans *EB*, t. 5, Aix, 1988, p. 706.

26 Procope, *Guerre vandale*, II, 11, 15.

27 Procope, *ibid.*, II, 13, 1-5.

28 Sur la campagne de 535 dans l'Aurès, cf. *Guerre vandale*, II, 13, 30-38. Selon Procope, c'est surtout parce qu'il se méfiait de ses alliés maures (Ortaias) que Solomon décida, après dix jours de marche, d'évacuer le massif. Mais l'historien grec signale aussi l'impréparation de cette expédition.

29 Justinien ne semble cependant pas avoir bien perçu à Constantinople la réalité du problème, du moins à en juger par certaines variations de ses textes des années 535-536. Dans la préface de la novelle 1, de janvier 535, il affirme que Vandales et Maures sont soumis, semblant considérer la révolte de Byzacène en 534 comme un incident, heureusement conclu par la victoire de Mammès. Le ton change dans la novelle 8, de mai 535, au moment de la seconde insurrection. L'empereur se contente de dire : *Vandalos in servitutem redegimus*, ne parlant plus des Maures. La victoire de Burgaon paraît l'avoir à nouveau rassuré, et dans la novelle 30, d'avril 536, il remercie le ciel de lui avoir permis de soumettre *les Vandales, les Alains et les Maures, et de recouvrer l'Afrique tout entière...*

30 Procope, *Guerre vandale*, II, 12, 29.

31*Guerre vandale*, II, 12, 30 : cf. texte *supra* 1ère partie p. 66.

32 Cf. *supra* chap. 8 p. 328 et notes 52-56. Sur l'alliance, cf. *Johannide*, IV, 362-364.

33*Guerre vandale,* II, 20, 22 :

'Ρωμαιοι δε διαρπάσαντες τὸ των πολεμίων στρατοπεδον ούκετι τὸ Αύρασιον έκλειπειν έγνωσαν, ἀλλὰ Σολομωνος ενταύθα φρούρια οίκοδομησαμενου φυλασσειν, οπως μηαύθις τούτο δὴ τὸ ὅρος Μαυρουσιοις εσβατὸν εσται.

34*Johannide*, VII, 266 : *Ille duces proprios triginta fortior armat*.

35*Johannide* III, 409-412 :

Qui Tripolis tunc ductor erat, convenit et audax
Pelagius : sed gentiles durosque Mecales
secum ad bella trahens faustis non viribus ibat ;
Ifuraces fictos suscepit nesciius artis.

36 Cf. sur ce point *supra* p. 289-292.

37*Johannide*, III, 323 : *omnia plena bonis : Libycae pax tuta per orbem*.
38*Guerre vandale*, II, 20, 33.
39 Ch. Diehl, « Rapport sur deux missions dans l'Afrique du Nord », dans *Nouvelles archives des missions*, 4, 1893, p. 285-434 ; *id.*, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, p. 138-298 ; S. Gsell, « Notes sur quelques forteresses du département de Constantine », dans RSAC, t. 32, 1898, p. 249-297 ; *id.*, Les *monuments antiques de l'Algérie*, t. 2, Paris, 1902, p. 344-395.
40 D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa, from Justinian to the Arab conquest*, Oxford, 1981 ; J. Durliat, *Les dédicaces d'ouvrages de défense dans l'Afrique byzantine*, Rome, 1981 ; J. Lassus, *La forteresse byzantine de Timgad*, Paris, 1981 ; N. Duval, « L'état actuel des recherches sur les fortifications de Justinien en Afrique », dans *XXX*^{e} *corso di cultura sull'arte ravennate e bizantina*, 1983, p. 149-204 ; P.-A. Février, « Approches récentes de l'Afrique byzantine », dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 35, 1983, p. 25-53.
41 En dehors de Timgad, rares sont les ouvrages de défense byzantins à avoir fait l'objet d'une fouille satisfaisante. Le chantier de Ksar Lemsa (cf. K. Belkhodja, « Ksar Lemsa », dans *Africa*, 2, 1968, p. 313-347) a peu apporté, et la reprise récente de fouilles dans l'enceinte d'Haïdra a, pour commencer, privilégié l'église de la forteresse. L'engouement récent des chercheurs tunisiens pour l'époque byzantine laisse cependant espérer un regain d'intérêt pour ce type de constructions. En attendant, force est encore de constater, comme le faisait N. Duval, qu'« on compte sur les doigts de la main les opérations vraiment scientifiques » en ce domaine (article cité *supra* note précédente, p. 151).
42 Cdt Guénin, « Inventaire archéologique du cercle de Tébessa », dans *Nouvelles archives des missions*, 17, 1909, p. 75-234.
43 Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine* , p. 226-298.
44 D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa* , t. 1, p. 94-109.
45 Cf. *supra* 3e partie p. 386 et 420.
46 J. Durliat, *Les dédicaces d'ouvrage de défense dans l'Afrique byzantine*, p. 109.
47 Texte dans J. Durliat, *ibid.*, p. 37-38.
48 Cf. J. Durliat, *ibid.*, p. 22-25.
49 Cf. J. Durliat, *ibid.*, p. 106-107.
50 Sur Masuna et son royaume, cf. G. Camps, « Rex gentium Maurorum et Romanorum », dans *AA*, t. 20, 1984, p. 192-197.
51 Diehl mêle indistinctement toutes les fortifications qu'il juge byzantines sur ses deux cartes, dans *L'Afrique byzantine*, p. 240 et p. 272. D. Pringle regroupe sur sa carte 3 les fortifications de Justinien et les fortifications non datées attribuables au VIe siècle (*The Defence of Byzantine Africa*, t. 2, p. 523-525). Ces deux livres ont pour point commun de se placer dans une perspective chronologique large, négligeant (surtout Diehl)

l'évolution du contexte politique dans lequel se situèrent les différents programmes de construction.

52 D. Pringle, *op. cit.*, t. 2, p. 523-525 avec les notices correspondantes, t. 1, p. 171-252 ; N. Duval, article cité *supra* note 40, p. 185-191. Sur les 47 sites retenus par Pringle, cinq ont été éliminés sur notre carte pour des raisons d'échelle (Caesarea, Septem, Sabratha, Oea, Lepcis), et deux à cause de la faiblesse du critère épigraphique choisi : Masticana (probablement en fait un anthroponyme et non un toponyme : actuel Henchir Bou Sboa), parce que l'inscription ne permet pas une datation assurée sous Justinien (cf. J. Durliat, *op. cit.*, p. 80-83 ; N. Duval, *op. cit.*, p. 178, est moins catégorique mais reste prudent) ; Chusira, parce que l'inscription utilisée est excessivement lacunaire et ne permet aucune véritable conclusion (cf. J. Durliat, *op. cit.*, p. 90).

53 La carte fait apparaître nettement cette concentration avec huit ouvrages entourant la zone montagneuse, dont plusieurs grandes forteresses au nord, là où les populations et les richesses à défendre étaient les plus importantes.

54 Le fort de Timgad devait en effet avant tout abriter une garnison, probablement mobile et destinée à intervenir là où le danger venu du massif se manifesterait (cf. J. Lassus, *La forteresse byzantine de Timgad*, p. 243).

55 La position des forts de Thabudeos, Midili et Badias est particulièrement significative : tous trois sont au débouché de vallées traversant du nord au sud le massif, sur des axes de circulation déterminants. Badias, à l'extrémité de l'Oued el Arab, se situe sur une des voies principales unissant les plaines de Numidie et le sud de l'Aurès ; Midili (Mdila) est au débouché de l'oued Hallail, qui traverse les Némencha et sert de liaison entre Chéria et Besseriani ; enfin Thabudeos est au débouché de l'oued El Abiod, dont la vallée coupe l'Aurès en deux. Certes aucun de ces forts n'est explicitement daté de l'époque de Justinien. Mais malgré les doutes de P. Morizot, (« A propos des limites méridionales de la Numidie byzantine », dans *BAC, ns*, *Afrique du Nord*, 25, 1996-98, p. 125), les fragments d'inscription découverts à Thabudeos, et les simitudes typologiques mises en valeur avec d'autres forteresses byzantines conduisent à suivre P. Trousset, qui rattache ce fort au grand programme de Solomon en 539-544 (« Les *fines antiquae* et la reconquête byzantine de l'Afrique », dans *BAC, ns*, 19 B, 1985, p. 371-373). La découverte récente d'un reliquaire byzantin, et le réexamen du dossier du fort par N. Duval mènent à une conclusion semblable pour Mdila (N. Duval et V. Saxer, « Un nouveau reliquaire africain et l'évêché Midilensis », dans *Syria*, t. LXXV, 1998, p. 245-262). Le cas de Badias/Badis est plus discuté, en particulier parce que Corippe situe là un groupe maure en 546 (*supra* 3e partie p. 363). Mais le poète parle surtout en fait du pays de *Vadis*, de ses campagnes où on fait deux récoltes d'orge, et non de la forteresse de la ville, qui a très bien pu rester aux Byzantins lors de l'insurrection. Dans tous les cas, outre les analogies architecturales, les similitudes géostratégiques incitent à penser que les trois forteresses font partie d'un même programme, destiné à surveiller après la reconquête de l'Aurès toutes les voies de communication importantes entre la montagne et le Sahara.

56 Aïn Bou Dries, fort assez modeste établi sur le tracé de la frontière algérotunisienne moderne, et donc difficile d'accès, est explicitement daté du gouvernement de Solomon et mériterait de ce fait une étude architecturale et une fouille précise (qui pourrait offrir un modèle de comparaison utile ensuite avec nombre de forts mal datés du secteur, notamment ceux cités *supra* chap. 8 note 28) : cf. J. Durliat, *Les dédicaces...*, p. 27-29, et D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa*, p. 178-179, qui ne donne cependant, comme Diehl d'ailleurs, aucun plan de l'édifice. Rares semblent en fait ceux qui ont réellement vu le site : cf. surtout Toussaint, dans *BAC*, 1901, p. cxliii.

57 La carte met en valeur, outre l'encerclement du bloc Aurès-NémenchaSud-Ouest de la Byzacène, trois grands alignements significatifs de forteresses correspondant à trois grandes routes : un axe Théveste-Carthage, sur la route la plus importante du IVe siècle, avec les fortifications de Théveste, Ammaedara, Obba, Laribus, Sicca Veneria, Thugga ; un axe Théveste-Hadrumète, suivant à peu près le rebord de la Dorsale tunisienne et la *via Hadrumetina*, avec les fortifications de Théveste, Ammaedara, Sufes, Mammes, Cululis, et Hadrumète ; et un axe plus septentrional, et un peu moins net, partant du Hodna et de Sétif et convergeant à partir de Cirta vers Carthage en suivant la route de Numidie. Cette disposition ne correspond donc en rien aux lignes de barrage successives imaginées par Diehl. Les stratèges de Justinien ont construit pour une bonne part leurs forteresses en fonction des grandes routes qui pouvaient conduire les Maures du bloc méridional dans les régions les plus urbanisées et les plus riches.

58 Procope, *Guerre vandale*, II, 21, 2-5 : cf. *supra* p. 289.

59 Cf. *supra* p. 290.

60 Procope, *Guerre vandale*, II, 21, 17 :

Άντάλας δε... ήδη Σολόμωνι εκπεπολεμωμενος έτι3γχανεν, ότι τε τας αιτήσεις αίς αυτόν βασιλεύς ετετιμήκει Σολόμων αφείλετο και τόν αδελφόν τόν αύτοϋεκ-τεινε, ταραχήν τινα αύτφ ες Βυζακηνους γινομενην επενεγκών.

61*Guerre vandale*, II, 22, 8. Ces événements rappellent beaucoup ceux qui déclenchèrent plus tard la rupture entre l'Arabe Ghassanide Naaman, jusque-là allié des Byzantins, et l'empereur Tibère Constantin. Naaman se souleva et pilla le territoire romain parce que « l'empereur avait fait arrêter son père et avait supprimé son *annona* »... (cf. Jean d'Ephèse, *Histoire Ecclésiastique*, III, 42, et un commentaire dans M. Sartre, *Trois études sur l'Arabie romaine et byzantine*, Bruxelles, 1982, p. 189-191).

62 *Johannide* , III, 384-385.

63 *Johannide* , II, 28.

64 *Johannide* , IV, 363-365.

65 La dédicace de la forteresse est en effet datée de l'an XIII de Justinien, soit entre le 1er avril 539 et le 31 mars 540. Texte de l'inscription dans J. Durliat, *Les dédicaces...*, p. 47-49, avec une erreur sur la date, corrigée par N. Duval, *op. cit. supra* note 40, p. 164 et 171.

66 On peut supposer en effet que, dans le cas contraire, les Byzantins auraient cherché à nouer avec des groupes maures des alliances plus nombreuses que celles dont ils disposèrent en 544 (cf. *infra*, p. 634).
67 Sur l'absence d'invasions sahariennes en Byzacène avant 544, cf. notre article cité *supra* chap. 12 note 10.

Chapitre 14. La grande guerre libyque (544-548)

1 – LA FORMATION DE LA COALITION MAURE

Convaincus comme C. Courtois que l'invasion des *Laguatan* en Byzacène en 544 n'était pas un phénomène réellement nouveau [1], les historiens ont en général peu examiné la chronologie et les modalités de cette invasion et de la coalition avec les Maures de l'intérieur qui l'accompagna. Ces événements nécessitent pourtant plusieurs commentaires.

Selon Corippe, Antalas, véritable génie du mal, prédisposé au crime dès sa naissance, aurait en réalité seulement saisi le prétexte de l'exécution de son frère pour se révolter. Il aurait habilement attendu la fin de l'épidémie de peste qui frappa l'Afrique en 543, guettant l'épuisement des Romains qui seuls, affirme le poète, étaient touchés par le mal [2]. Puis, sûr de sa victoire, il aurait lancé un appel aux tribus syrtiques, les invitant au pillage de la Byzacène et de la Proconsulaire [3].

La haine du poète contre cet ancien allié [4] qui trahit l'Empire pour s'unir aux *Laguatan* fait de ce passage l'un des plus suspects de la *Johannide*. La réalité d'une épidémie de peste en 543 semble peu douteuse, même si elle est surtout attestée en Egypte et dans les parties orientales

de l'Empire byzantin [5] : les descriptions de Corippe sur les effets du fléau dans la société romaine d'Afrique sont trop réalistes pour ne pas être, au moins partiellement, le fruit d'une expérience personnelle [6]. Mais bien que l'exemple de la France en 1348 montre que des communautés montagnardes à l'écart des grandes routes pouvaient échapper à une épidémie [7], il est peu vraisemblable que les Maures n'aient pas subi les effets de la peste de 543, et surtout qu'ils aient fondé une stratégie de révolte sur un phénomène aussi imprévisible. D. Pringle signale justement à ce sujet que les Ecossais, massés en 1349 à leur frontière méridionale pour attaquer les Anglais décimés par la peste, furent finalement aussi touchés qu'eux avant même d'avoir engagé le combat [8]. L'esprit polémique du poète paraît bien ici le conduire à déformer la réalité d'un événement à la genèse beaucoup plus complexe. Le témoignage de Procope, plus digne de crédit sur ce sujet comme nous l'avons déjà montré [9], doit donc guider en priorité nos analyses.

Or, pour l'historien grec, l'initiative n'appartint pas à Antalas dans la formation de la coalition ; celle-ci fut plus le résultat des circonstances que l'effet d'une stratégie antiromaine préétablie. Ce furent les *Laguatan* qui pénétrèrent d'eux-mêmes en Byzacène, en prolongeant leur expédition vengeresse contre les Romains de Tripolitaine, assassins de leurs notables : *Et à ce moment Antalas fut heureux de voir ces barbares, et il fit une alliance (ὁμαιχμία) avec eux, et il les conduisit contre Solomon et Carthage* [10]. Paraissant la plus vraisemblable parce qu'exempte de toute connotation polémique (en dehors de l'emploi du terme *barbares*), cette interprétation est cependant d'une brièveté qui laisse subsister quelques obscurités non dénuées d'importance historique. Le caractère inédit de l'invasion des tribus syrtiques en Byzacène oblige en particulier à s'interroger sur les motivations de ces tribus à ce moment. Or un texte

très peu connu (et qui, fait rarissime, a échappé à Diehl) éclaire les énigmes laissées par le récit de Procope.

Selon l'auteur de la *Guerre vandale*, l'arrivée du *dux* Sergius à Lepcis eut lieu durant la dix-septième année de Justinien et la quatrième année après la victoire sur les Aurasiens [11]. Le règne de l'empereur étant compté à partir d'avril 527 [12], c'est vers une date située entre avril 543 et mars 544 que nous entraîne la première indication. La seconde permet de resserrer cette chronologie : Solomon revint en Afrique lors de la treizième année de Justinien [13], soit à partir d'avril 539 ; il dut mener sa campagne contre l'Aurès très vite puisque la dédicace de la forteresse de Timgad, posée de toute évidence lorsque la victoire était acquise, est datée également de la treizième année de Justinien [14]. Une campagne d'hiver dans le massif étant exclue, la victoire contre les Aurasiens doit se placer entre mai et novembre 539. Dès lors, en recoupant les deux indications de Procope, il est possible de dater l'arrivée de Sergius entre avril et novembre 543. Les *Laguatan*, victimes du pillage de leurs moissons, et par conséquent en difficulté, cherchèrent certainement à le rencontrer très vite : l'entrevue funeste de Lepcis eut donc lieu dans l'été ou au début de l'automne 543. Après avoir longuement raconté les circonstances du massacre des 79 délégués *Laguatan*, Procope résume très rapidement les six ou neuf mois qui suivirent, ne redevenant précis que pour évoquer la défaite et la mort de Solomon, à situer, comme nous le verrons, à la fin du printemps 544. Son récit ne retient pour cette période que seulement trois événements : les *Laguatan* cherchèrent aussitôt à venger leurs morts mais furent défaits devant Lepcis, dans une bataille où mourut cependant Pudentius ; *plus tard, les barbares entrèrent en campagne contre les Romains avec de plus grands moyens* ; et plus tard encore, *Sergius vint rejoindre son oncle Solomon pour lui permettre d'affronter l'ennemi avec une plus grande armée, et il trouva là aussi son frère Cyrus* [15].

Outre sa brièveté, ce récit comporte un détail peu remarqué mais très étrange : à Carthage, Sergius, en fuite ou à la poursuite des *Laguatan*, retrouva son frère Cyrus, qui fut associé lui aussi à la campagne contre les révoltés. Or Cyrus était alors gouverneur de Cyrénaïque [16], une province très éloignée de Carthage et où le problème maure existait aussi. Sa participation à une guerre en Afrique Proconsulaire constituait un fait totalement inédit, et réellement très surprenant. Ce détail irritant nous a longtemps préoccupé, jusqu'à ce qu'un essai de relecture exhaustif des sources nous conduise en 1983 à une découverte dans les chroniques byzantines tardives. On admet traditionnellement, et avec de bonnes raisons, que la plupart des chroniqueurs grecs postérieurs à Procope, lorsqu'ils évoquent le temps de Justinien, se contentent de reprendre, en le résumant plus ou moins bien, son *Histoire des guerres*. Théophane [17], le plus précis de ces chroniqueurs, n'agit pas autrement, et la lecture des pages de sa *Chronographia* consacrées à l'Afrique des années 530-540 s'avère souvent très ennuyeuse, tant Procope se révèle son unique source [18]. Mais cette conclusion n'est plus absolument vraie. En effet, après un long plagiat de la *Guerre vandale*, cet auteur du ixe siècle nous livre brusquement des événements africains de 543-544 une version entièrement originale :

> [Après la mort de Pudentius, Sergius, effrayé, rejoint Solomon à Carthage...] Toute la Tripolitaine fut saccagée par les Maures. Les barbares pillèrent là-bas toutes les campagnes. Après avoir réduit en esclavage une multitude de Romains, ils marchèrent vers la Pentapole. Cyrus, ayant appris cette nouvelle, prit la fuite et s'embarqua pour Carthage. Personne ne s'opposant à eux, les barbares prirent la cité de Bérèniké. Puis ils marchèrent en armes vers Carthage et, arrivés en Byzacène, ils ravagèrent brutalement toutes les terres des habitants de cette région [19].

Ce texte suscite au moins trois remarques. Il pose d'abord le problème des sources de Théophane : soit celui-ci a disposé d'un manuscrit de Procope plus complet que toutes les versions que nous possédons, soit il possédait une autre source, ignorée de tous les commentateurs

modernes [20] . Dans tous les cas, ce passage incite à relire l'intégralité de son récit des guerres africaines avec une nouvelle hypothèse de travail : les légères divergences constatées ici et là entre son texte et celui de Procope, toujours jugées négligeables parce qu'interprétées comme des déformations inhérentes à la méthode du résumé, peuvent en réalité révéler des faits méconnus. Nous verrons plus loin comment cette conclusion nous a permis une autre découverte.

Le deuxième intérêt de cet extrait est évidemment de donner une explication rationnelle et précise de la présence du *dux* de Cyrénaïque Cyrus à Carthage au printemps 544 : sa propre province avait été attaquée par les *Laguatan* et, aussi peu courageux que son frère, il avait aussitôt pris la fuite pour trouver refuge auprès de son oncle et protecteur à Carthage. Cette attitude des neveux de Solo-mon correspond parfaitement à l'image qu'esquisse d'eux, et surtout de Sergius, l'*Histoire secrète* de Procope [21] ; elle permet aussi de comprendre le laconisme du récit de la *Guerre vandale* sur ces événements : dans cette œuvre destinée à être publiée, Procope ne pouvait tout dire sur deux jeunes gens qui avaient été les protégés personnels de l'impératrice Théodora [22] .

Cependant l'apport essentiel du texte de Théophane pour notre recherche est d'éclairer les mouvements des *Laguatan* dans les premiers mois de leur révolte. Il montre qu'ils ne songèrent pas à l'origine à envahir la Byzacène : comme ils l'avaient fait souvent dans le passé [23] , ayant pris les armes, c'est vers la Cyrénaïque qu'ils se tournèrent. La prise de Bérениké, vieille cité hellénistique encore relativement importante [24] , fut certainement pour eux un grand succès, mais qui rend assez étrange leur demi-tour vers l'ouest (cf. carte 22), d'autant que la fuite de Cyrus leur livrait la province. Ce changement de direction peut s'expliquer de deux manières : pour ces tribus dont nous savons par les événements ultérieurs qu'elles se déplaçaient avec leurs troupeaux [25] ,

les pluies d'hiver et les pâturages espérés en Byzacène passèrent peut-être avant les profits du pillage en Cyrénaïque. Mais on ne peut exclure non plus la version de Corippe : Antalas, sachant leur révolte et leurs succès, a pu les contacter et leur faire miroiter l'espoir de richesses bien plus grandes qu'en Cyrénaïque. Sur ce point, le doute subsiste : l'expédition de Bérèniké prouve dans tous les cas que l'invasion de la Byzacène et l'union avec Antalas ne furent pas un choix immédiat et évident pour les *Laguatan*.

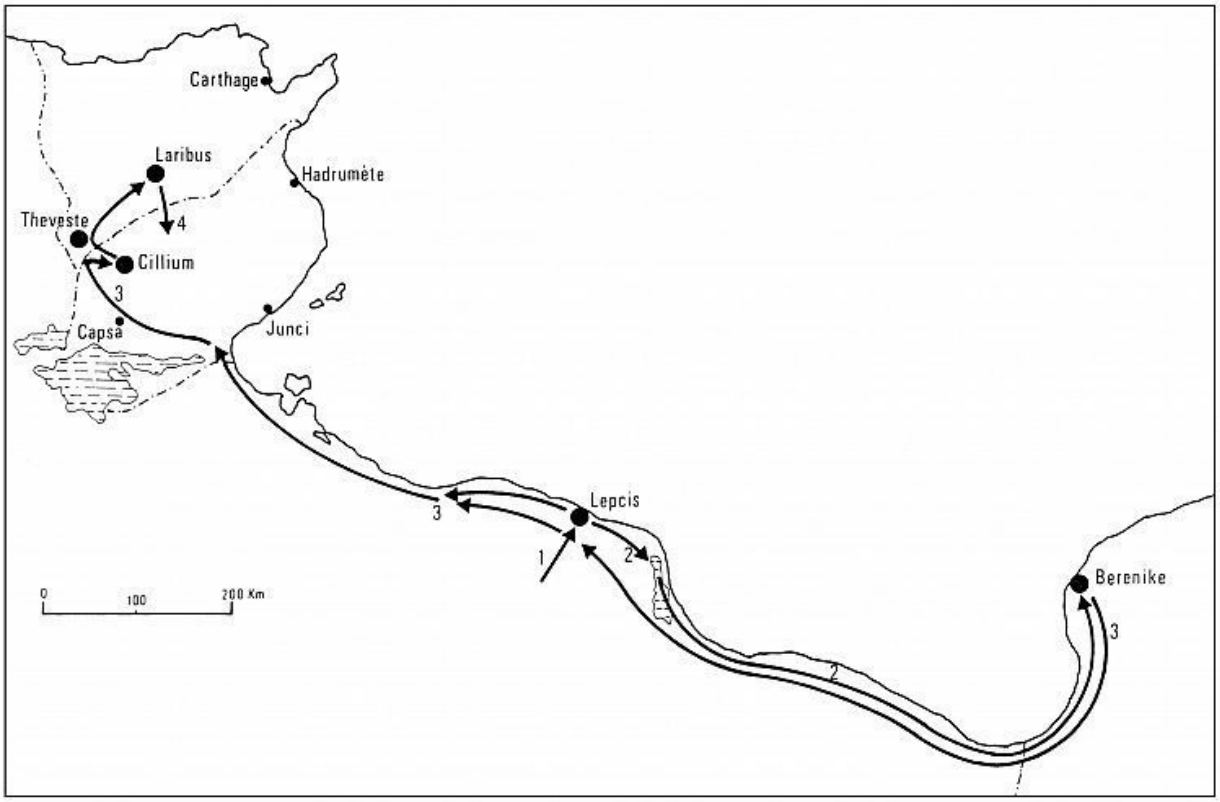

Carte 22 – L'expédition des *Laguatan* en 543-544.
Présence attestée des *Laguatan*.
1-2-3-4 Sens du mouvement des *Laguatan*.

2 – LES SIGNIFICATIONS DE LA GUERRE POUR LES MAURES

Si les modalités exactes de formation de la coalition berbère conservent ainsi pour nous certains aspects obscurs, le comportement des forces réunies des Maures de l'intérieur et des Maures de l'extérieur à partir du printemps 544 permet en revanche d'interpréter avec plus de précision les objectifs politiques des insurgés.

En 535, face à l'arrivée des Byzantins, la stratégie politique des tribus d'Antalas, de Cusina, et de Iaudas avait été surtout défensive. L'entrevue de l'automne 533 avait été une tentative de faire accepter par le nouveau pouvoir les conquêtes territoriales réalisées à l'époque vandale, contre une reconnaissance de souveraineté. La révolte de 534-535, contre la volonté d'expulsion affichée par les Byzantins, avait visé de même à sauvegarder ces conquêtes, que seul Antalas avait pu, provisoirement, conserver [26] .

Le contexte de l'insurrection de 544-548 est nettement différent. Dès le début en effet, le rapport de forces fut modifié par l'arrivée des *Laguatan*. Antalas le dit bien à Jean Troglita en 546 : tout est changé,

> *sorte nova fortis pariter cum noster Ilaguas*
> *castra regit gentesque ferae de finibus Austri* [27]

De fait, une fois formée, la coalition maure accumula les succès. Solomon, marchant vers Théveste contre les insurgés, fut battu et tué à Cillium (Kasserine) [28] , probablement en juin 544 [29] . Hadrumète, la plus grande ville de Byzacène, tomba aux mains des Maures quelques mois après [30] . En 545, les Byzantins furent de nouveau défaits à Thacia [31] , et leur déroute déclencha une crise à Carthage. Le *dux* de Numidie Guntarith organisa un coup d'Etat contre le successeur de Solomon, Areobindus, et il s'entendit pour cela avec les Maures insurgés : à la fin de 545, Antalas campait non loin des murs de Carthage [32] .

Au cours de ces deux années 544 et 545, la situation ne cessa donc d'évoluer favorablement pour les tribus révoltées, leur donnant les

moyens d'élaborer un véritable projet politique. Rien ne sortit pourtant de ces événements, et moins d'un an après, à l'automne 546, Jean Troglita écrasait la coalition maure. Pour la majorité des historiens, l'échec des Maures était normal, et s'expliquait par leur nature particulière. Ch. Diehl écrit ainsi : « Fort heureusement, l'éternel manque d'union qui a, en tout temps, fait avorter les soulèvements berbères, devait, comme il avait jadis servi les affaires de Rome, profiter aussi aux Byzantins » [33]. Sans s'interroger sur les facteurs historiques et socio-économiques qui auraient pu expliquer les divisions berbères, indiscutables nous le verrons, Diehl préférait recourir à une de ces vérités *éternelles* que l'historiographie française avait forgées à propos des Berbères : en l'occurrence ici ce que Gsell appelait « l'esprit de çoff », E.-F. Gautier « l'étage du clan », et C. Courtois « le génie naturel de désagrégation qui anime toutes les époques de l'histoire maghrébine » [34].

En réalité, une étude précise des événements de 544-548, à la lumière de ce que nous savons des deux grands groupes maures coalisés, permet d'expliquer de manière beaucoup moins arbitraire un échec trop hâtivement assimilé à une fatalité éternelle.

a) Les deux stratégies d'Antalas

Le problème essentiel pendant toute cette période fut la divergence fondamentale d'objectifs entre les deux éléments de la coalition. Cette divergence ne résultait pas d'une faiblesse inhérente à une psychologie berbère commune, mais provenait d'abord des différences d'origine et de culture des deux groupes coalisés.

Antalas, établi depuis longtemps en Byzacène, familier du monde romain, se trouvait en 543 menacé d'être progressivement éliminé par les Byzantins. Pour lui, la révolte pouvait avoir alors deux objectifs. Soit, satisfait jusque-là de son sort, il attribuait à l'action personnelle de

certains généraux la stratégie byzantine à son égard : dans ce cas, son action était limitée et visait à imposer le remplacement de ses ennemis personnels pour aboutir à un nouvel accord. A l'appui de cette interprétation vient la lettre adressée par le chef des *Frexes* à Justinien vers la fin de 544, que Procope a reproduite :

> Que je sois un esclave (doy˜lov) de votre Empire, je ne le nierai jamais ; mais les Maures, ayant subi en temps de paix un traitement impie des mains de Solomon, ont pris les armes sous la plus forte contrainte, non contre vous, mais contre notre ennemi personnel. Et ceci est particulièrement vrai de moi... Et si vous voulez que les Maures soient sujets de votre Empire et vous servent en toutes choses comme ils étaient accoutumés à le faire, ordonnez à Sergius, le neveu de Solomon, de partir d'ici, rappelez-le à vous, et envoyez un autre général en Libye [35] ...

Cette attitude extrêmement conciliante ne fut pourtant pas continuelle. D'autres textes et d'autres épisodes révèlent en effet chez Antalas une vision différente des perspectives d'avenir ouvertes par une révolte, avec des projets beaucoup plus ambitieux : reprendre le mouvement d'expansion interrompu en 533 et tenter éventuellement de construire en Afrique romaine orientale ce qui s'était fait avec Masuna en Maurétanie Césarienne. Cette seconde branche de l'alternative politique offerte par le soulèvement a été rarement prise en compte par les historiens. Elle est pourtant attestée au moment de l'usurpation de Guntarith. Antalas soutint alors le *dux* usurpateur, mais au prix d'un accord : Guntarith serait roi de la Proconsulaire et de la Numidie, tandis qu'Antalas dirigerait la Byzacène et recevrait une garde de 1500 soldats romains, ainsi que la moitié des biens du général Aréobindus [36] . Le chef des *Frexes* négocia donc un véritable partage de l'Afrique, instituant en sa faveur un Etat. Celui-ci était apparemment conçu comme berbéro-romain : la clémence d'Antalas à Hadrumète [37] peu auparavant, comme son désir d'être entouré d'une garde romaine, suggèrent en effet que le chef maure entendait conserver sous son autorité les sources de richesses de la province et les centres urbains, avec leur population.

Les textes montrent ainsi que deux stratégies ont coexisté dans l'esprit d'Antalas. Or, s'il fut amené à privilégier tantôt l'une, tantôt l'autre, ce ne fut pas par indécision ou incapacité personnelle, mais avant tout à cause du comportement de ses alliés. Les *Laguatan* et les tribus syrtiques, Antalas le reconnaissait lui-même devant Jean Troglita, étaient en effet indispensables à un projet d'envergure du fait de leur puissance militaire. Mais les événements allaient montrer que leurs objectifs ne concordaient pas nécessairement avec ceux du chef des *Frexes*.

b) La guerre maure selon les *Laguatan*

Au printemps 544, Antalas, selon Procope, *conclut une alliance avec eux et il les conduisit contre Solomon et Carthage* [38] . S'il faut suivre cette expression à la lettre, il semble que le fils de Guenfan était alors déterminé à mettre en application la seconde et ambitieuse option définie plus haut. De fait, nous savons par plusieurs sources que la coalition, ainsi constituée et regroupée près de Théveste, vainquit et tua Solomon à Cillium vers le mois de juin 544 [39] . La suite de l'expédition est malheureusement plus confuse. Procope est notre principal informateur, mais son récit présente à partir de la mort de Solomon plusieurs étrangetés. Voici en effet l'ordre des événements dans le chapitre XXII du livre 2 de la *Guerre vandale*, consacré à cette période :

1 : Mort de Solomon (XXI fin)
2 : Sergius remplace Solomon à la tête de l'Afrique sur l'ordre de Justinien. Il reste inactif face aux Maures (XXII, 1-4)
3 : Antalas est rejoint par le déserteur rebelle Stotzas, réfugié en Maurétanie en 538 après l'échec de sa sédition. Ensemble, ils pillent l'Afrique (XXII, 5-6)
4 : Antalas écrit une lettre à Justinien (citée *supra*) dans laquelle il propose sa soumission, mais sans résultat (XXII, 7-11)
5 : Solomon le jeune, frère de Sergius, capturé à Cillium, propose aux Maures, en cachant son identité, de le libérer contre une rançon qu'un ami de Laribus paiera. Les Maures le libèrent, et, réfugié sur les remparts de la ville, il leur révèle alors son nom. Furieux, les Maures assiègent Laribus. Le siège se prolonge, sans succès. Lassés, les *Levathai* (= les *Laguatan*) rentrent *chez eux* après le versement par la cité d'une grosse somme (XXII, 12-20)
6 : Antalas et Stotzas pillent la Byzacène et s'emparent d'Hadrumète (XXIII, 1-17)

Le principal problème posé par ce récit est le contexte dans lequel il place l'affaire de Laribus. Si on lui prête une progression chronologique, c'est de nombreuses semaines après la victoire de Cillium que Solomon le Jeune, capturé pourtant dans cette bataille, aurait fait sa proposition [40] et que les Maures auraient mis le siège devant Laribus. Il fallait en effet un certain temps pour que Justinien reçoive à Constantinople la nouvelle de la mort de Solomon, puis que sa décision de nommer Sergius parvienne à Carthage. Il en va de même pour le message d'Antalas et son échec.

Ce problème de la durée de transmission des nouvelles et des ordres entre Carthage et Constantinople a été totalement négligé par les historiens jusqu'ici. Mais divers calculs permettent d'estimer à environ trois semaines la durée d'un voyage rapide par mer de Carthage à Constantinople [41] : la chronologie habituellement déduite de Procope obligerait donc à supposer un délai d'au moins douze semaines entre la

mort de Solomon et l'affaire de Laribus [42]. Il est très peu vraisemblable que Solomon le Jeune ait attendu ce délai pour tenter d'obtenir sa libération, et il serait surtout étonnant que les Maures aient mis douze semaines pour aller de Cillium à Laribus, ville située sur la grande route de Carthage, objectif principal des coalisés selon Procope lui-même [43]. Tout nous conduit donc à modifier sur ce point l'ordre du récit de la *Guerre vandale*, et à supposer que l'historien grec a regroupé dans son chapitre XXII plusieurs événements approximativement contemporains, sans se soucier d'une rigoureuse exactitude chronologique. Cette hypothèse, esquissée par des arguments de vraisemblance, peut cependant s'appuyer aussi sur plusieurs indices textuels.

Les mentions du retour de Stotzas et de la lettre d'Antalas viennent en effet immédiatement à la suite du portrait de Sergius. Or ce portrait, très négatif et surtout très général, se conclut par la mise en valeur de l'inactivité de Sergius face aux Maures. En fait, Procope a probablement alors voulu poursuivre sur le ton général adopté jusque-là en montrant, hors de toute perspective strictement chronologique, qu'il fallait pourtant agir au temps de Sergius, et que cela était possible. Cette hypothèse nous paraît confirmée par le fait qu'après le récit de l'affaire de Laribus, Procope répète le retour de Stotzas : *Cependant Antalas et l'armée des Maures se réunissaient de nouveau en Byzacène, et Stotzas était avec eux, amenant avec lui quelques soldats et des Vandales* [44]. De toute évidence, cet enchaînement correspond à un retour à la rigueur chronologique de la part de notre auteur, mais il implique aussi que le mouvement de Stotzas se plaça après le départ des *Laguatan*.

La *Chronographie* de Théophane, dont nous avons montré précédemment la valeur méconnue, confirme notre hypothèse en se différenciant de Procope sur un détail significatif à propos de cette période : elle néglige l'épisode de Laribus, mais ne signale le retour de Stotzas qu'après l'échec

de la lettre d'Antalas, et non avant [45]. Or ce détail n'est pas fortuit mais corrige une seconde invraisemblance du texte de Procope : celui-ci affirme que le chef des *Frexes* adressa sa proposition de soumission à Justinien avant l'affaire de Laribus, à un moment où il venait d'abattre Solomon, où les *Laguatan* étaient à ses côtés, et où Stotzas était venu renforcer ses troupes. A suivre ce récit, il faudrait croire qu'Antalas, bien qu'ayant toutes les cartes en main, avait soudainement décidé de rentrer dans le rang au moment pour lui le plus favorable. Peu vraisemblable, cette anomalie s'ajoute à la précédente et nous invite à une reconstruction du chapitre XXII de la *Guerre vandale*, facilitée et justifiée par les indications de Théophane.

En réalité, tout suggère qu'Antalas et les *Laguatan*, victorieux à Cillium, reprirent leur route vers Carthage, qui pouvait désormais leur paraître très accessible. Ils parvinrent devant Laribus et se heurtèrent alors aux murailles de la ville : celles-ci devaient être particulièrement puissantes, puisque Jean Troglita choisit Laribus comme place de repli après sa défaite dans le sud tunisien en 547 [46]. L'indication de Procope selon laquelle les *Laguatan* se découragèrent après un siège infructueux se comprend donc aisément [47]. Les tribus syrtiques rentrèrent *chez elles*, c'est-à-dire en Tripolitaine. Antalas se trouva ainsi seul, et surtout privé de sa principale force d'attaque. Il chercha alors à négocier avec l'Empire et adressa à Justinien la lettre reproduite par Procope. Cette tentative ayant échoué, il s'adjoignit l'aide de Stotzas, bon connaisseur de l'armée byzantine [48], et se remit en campagne.

Cette interprétation, qui ne modifie le sens d'aucun des épisodes rapportés par Procope mais les replace seulement dans l'ordre le plus logique, permet désormais de mieux comprendre la signification de la lettre d'Antalas à Justinien. Cette offre de soumission conditionnelle n'illustre pas l'incapacité d'un Maure à concevoir un projet politique

d'envergure, mais reflète simplement la nécessaire adaptation du chef des *Frexes* à un changement brutal du rapport des forces. Abandonnés par leurs alliés syrtiques, les Maures de Byzacène croyaient alors n'avoir d'autre solution que de négocier avec l'Empire.

Si le comportement des hommes d'Antalas se comprend ainsi aisément, celui des *Laguatan* reste en revanche à expliquer. Ces nomades ou semi-nomades de Tripolitaine étaient depuis toujours habitués à sillonner le prédésert libyen, où ils avaient fini par établir leurs bases permanentes [49]. Lorsqu'ils pénétrèrent en Byzacène en 544, il est probable que l'appât du pillage dans des régions riches, et où ils trouvaient des alliés bon connaisseurs du terrain, les motiva fortement. Mais ils avaient l'habitude de se déplacer avec un nombreux troupeau : l'espoir de bons pâturages les influença donc également, comme le confirme la chronologie de leurs mouvements. Nous avons en effet montré précédemment que l'invasion de la Byzacène ne se produisit pas immédiatement après le massacre de Lepcis, daté de l'été ou du début de l'automne 543. Les *Laguatan* attaquèrent d'abord les cités de Tripolitaine, provoquant la fuite de Sergius, puis ils se portèrent vers la Cyrénaïque, prirent Bérениké, et repartirent alors vers la Tripolitaine et la Byzacène (cf. la carte 21). Etant donné l'importance des distances, ces opérations occupèrent certainement une partie de l'automne et l'hiver 543-544 : l'invasion de la Byzacène n'eut donc lieu qu'au printemps 544 (vers avril-mai). Or, ce mouvement correspond exactement aux données climatologiques et aux nécessités du nomadisme. En Tripolitaine intérieure, l'hiver est la seule saison réellement pluvieuse, comme le montre le tableau pluviométrique ci-dessous, relevé à Yefren, un site placé sur l'escarpement du Djebel Nefusa, à 100 km au sud-ouest d'Oea [50] :

Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Total
Mm	79	47	37	4	3	1	0	0	5	14	27	32	251

De décembre à mars, tombent ici 80 % des précipitations annuelles, permettant à un tapis végétal de se former. En revanche, les pluies cessent presque complètement à partir de la fin mars, et les pâturages se dessèchent alors rapidement [51] . Plus favorisée, la Tunisie centrale subit la saison sèche plus tardivement, et normalement avec moins de rigueur : à Thala, ville située à égale distance de Cillium et de Laribus (50 km environ au nord de la première, et 50 km au sud de la seconde), les précipitations demeurent à un niveau mensuel de 40 à 50 mm d'octobre à mai inclus, prolongeant ainsi nettement la durée de la végétation naturelle [52] .

Ces données climatiques démontrent clairement que la pénétration des *Laguatan* en Byzacène se fit au moment le plus favorable pour leurs troupeaux. Ceux-ci tenaient donc une grande place dans leur stratégie, et la suite des événements le confirma. Victorieux en effet à Cillium vers le mois de juin 544 [53] , les peuples syrtiques continuèrent leur marche avec Antalas et mirent le siège devant Laribus. L'opération se révéla infructueuse, et c'est alors qu'ils décidèrent, aux dires de Procope, de *rentrer chez eux*. Ces événements se déroulèrent durant l'été 544. Pour ces gens éloignés de leur pays depuis plusieurs mois, chargés de butin et voyant approcher l'automne, la décision du retour était logique : la résistance de Laribus annonçait une guerre longue contre des Byzantins abrités derrière un réseau de forteresses efficaces, alors que l'automne allait ramener les pluies dans leur patrie. Ils repartirent donc vers le sud en août ou septembre 544, certainement à petite vitesse et non sans de nouveaux pillages. Agissant ainsi en fonction d'une logique propre à une société pastorale, ils laissèrent Antalas seul en Byzacène, et celui-ci tenta alors de négocier avec l'Empire.

La division de la coalition maure à la fin de l'été 544 ne prouve donc pas « l'éternel manque d'union des Berbères ». Elle illustre seulement la profonde différence d'origine et de genre de vie des deux groupes de l'armée insurgée. L'horizon politique et économique des *Laguatan* était fondamentalement « libyen », alors que celui d'Antalas était avant tout « africain ».

Cette différence d'objectifs et de stratégie se répéta plusieurs fois dans les années ultérieures. Le récit de Procope est plus délicat d'utilisation pour cette période, car il se transforme en un très bref résumé des événements à partir de 546 ; d'autre part, après l'épisode de Laribus, il ne distingue plus, sauf en une occasion, les *Laguatan* des autres Maures [54]. Or, si la *Johannide* de Corippe supplée partiellement à cette lacune, c'est avec une chronologie souvent imprécise, ce qui nécessite pour nous une première mise au point.

Selon le poète africain, la prise d'Hadrumète, survenue après la mort de Solomon, fut l'œuvre à la fois d'Antalas et de Stotzas, qualifiés de *gemini tyranni*, et des *Laguatan* et des *Naffur* [55]. La ville fut occupée grâce à un stratagème ; peu de temps après, les Romains en reprirent le contrôle, mais les Maures continuèrent à piller, avec plus de violence, la Byzacène. L'Empereur envoya alors un nouveau général, Areobindus, dont l'arrivée fit aussitôt fuir les *Laguatan* de la province :

> *Gens territa cessit Laguatan terris* [56].

Procope, sans citer ce dernier épisode, signale que Justinien avait donné mission à Areobindus de passer à l'offensive en s'entendant avec Sergius, désormais seulement responsable des troupes en Numidie. Aussitôt arrivé, apprenant qu'Antalas et Stotzas se trouvaient près de Sicca Veneria, Areobindus donna effectivement l'ordre d'attaque à son général Jean, et il fit appel à Sergius. Mais ce-lui-ci refusa de bouger et Jean, affrontant seul les Maures, fut vaincu et tué à Thacia, dans une bataille

où périt aussi Stotzas [57] . L'empereur se décida alors à rappeler enfin Sergius, envoyé en Italie [58] . *Deux mois après*, à la faveur du désordre, le *dux* de Numidie Guntarith réalisait son coup d'Etat, en faisant assassiner Areobindus [59] . Succès éphémère, car *au bout de 36 jours*, *dans la dix-neuvième année de règne de l'empereur Justinien*, l'usurpateur était lui-même abattu par Artabane, chef d'une unité arménienne de l'armée byzantine resté loyaliste [60] .

Cette suite d'événements est évidemment assez confuse, mais elle permet d'établir finalement une chronologie qui éclaire les mouvements des *Laguatan*. Tout doit partir de l'ultime indication de Procope, la seule qui comporte une date. La *dix-neuvième année de règne de l'empereur Justinien* s'écoule en effet d'avril 545 à mars 546. Victor de Tunnuna situant la mort de Guntarith en 546 [61] , c'est donc au premier trimestre de cette année qu'eut lieu l'exécution de l'usurpateur. Celui-ci ayant régné 36 jours, son coup d'Etat survint entre décembre 545 et février 546 [62] . Comme Procope écrit que Sergius fut rappelé deux mois avant ce coup d'Etat, nous pouvons affirmer que le départ du neveu de Solomon se produisit entre octobre et décembre 545. Ce départ, nous l'avons vu, fut le résultat d'une décision de Justinien consécutive à la défaite de Thacia : pour transmettre la nouvelle de cette défaite à Constantinople et pour que la décision de l'empereur parvienne à Carthage, il fallut au minimum six semaines, compte tenu de la durée d'un voyage aller-retour par mer entre les deux villes. La bataille de Thacia doit donc être datée entre la première quinzaine de septembre et le début de novembre 545. Mais cette bataille eut lieu très peu de temps après le débarquement d'Areobindus en Afrique puisque celui-ci, au témoignage de Procope, envoya son général Jean contre Antalas dès son arrivée [63] . Areobindus avait voyagé avec une unité d'Arméniens et un nouveau préfet du prétoire, Athanasius ; il était accompagné de sa propre sœur et de son

épouse, Préjecta, elle-même nièce de Justinien [64]. Tout ceci empêche de croire qu'il ait navigué à la mauvaise saison. Son arrivée doit donc se situer plutôt vers les mois d'août ou de septembre 545.

Or, et nous arrivons ici au terme de notre raisonnement, c'est la nouvelle du débarquement d'Areobindus avec des forces neuves qui, selon Corippe, décida les *Laguatan* à abandonner la Byzacène, c'està-dire à rentrer chez eux : le retour de ces Maures vers la Tripolitaine commença donc en août ou septembre 545. Le parallélisme avec les événements de l'année précédente apparaît alors immédiatement. Arrivés probablement au printemps 545 avec leurs troupeaux, unis à nouveau à Antalas avec qui ils prirent Hadrumète [65], ils pillèrent la Byzacène jusqu'à la fin de l'été ; puis, chargés de butin et voyant se profiler, comme en 544, une résistance prolongée des Byzantins, cette fois à cause du débarquement de troupes nouvelles, ils décidèrent de rentrer chez eux, où, à partir de novembre, les pluies allaient revenir. Comme en 544, cette stratégie totalement indépendante des *Laguatan* laissa donc Antalas seul face aux Byzantins.

Malgré cette défection, le chef des *Frexes* put cependant espérer atteindre à cette époque ses objectifs les plus ambitieux, grâce au coup d'Etat de Guntarith. Invité par le *dux* de Numidie à se rendre à Carthage avec ses hommes, puis concluant un accord de partage de l'Afrique, Antalas semble avoir rêvé alors à un royaume berbéroromain, auquel il songeait peut-être depuis longtemps.

Mais ces espoirs furent déçus avant même la chute de Guntarith. L'usurpateur ne tint pas ses promesses et, une fois au pouvoir, rompit les accords négociés secrètement [66]. Très significative fut alors la réaction d'Antalas. Privé depuis l'automne de l'aide des *Laguatan* [67], il ne pouvait songer à mener seul la guerre contre les Romains. En revanche, la division de ceux-ci lui permettait d'espérer un compromis, comme il

l'avait déjà tenté l'année précédente ; il prit donc contact avec les forces restées loyales à Justinien. Selon Procope,

> après avoir longuement réfléchi, il voulut se soumettre à l'empereur Justinien ; pour cela, il fit demi-tour. Et apprenant que Marcentius, qui commandait les troupes de Byzacène, s'était enfui dans une des îles qui se trouvent au large, il s'adressa à lui et lui raconta toute l'histoire[*de ses démêlés avec Guntarith*] et, lui donnant des assurances, le persuada de le rejoindre. Et Marcentius resta avec Antalas dans le camp, tandis que les soldats en charge de la Byzacène, bien disposés envers l'Empereur, gardaient la cité d'Hadrumète [68] .

Cet épisode, très peu commenté et pourtant un des plus extraordinaires des guerres byzantino-berbères, révèle la profonde originalité d'Antalas. Comme il l'avait fait en 533, et comme il l'avait essayé en 544 [69] , le chef des Maures de Byzacène recherchait alors un accord avec l'Empire. Certes, Procope ne parle encore une fois que de *soumission*, mais la position forte d'Antalas, et la situation au contraire très précaire des forces byzantines loyalistes, laissent deviner une négociation beaucoup plus favorable aux Maures.

Cette hypothèse est confirmée par le témoignage de Corippe. Le poète africain est peu explicite sur une affaire qui contrariait évidemment l'image exclusivement négative qu'il voulait donner d'Antalas. Il nous livre cependant des indices précieux au travers d'un discours du chef des *Frexes*. Ayant reçu en effet, quelques mois après, une demande de soumission du nouveau général en chef de l'armée byzantine, Jean Troglita, Antalas s'exclame [70] :

> Elle m'est assez connue cette fameuse loyauté de l'Empire romain, qui récemment a été brisée ; et que personne ne pense plus pouvoir tromper Antalas ! Il est déjà suffisant qu'un Arménien ait, une fois et une seule, eu cette possibilité... Votre Etat, certes, est assez loyal... ; le salaire dont m'a gratifié ton ami l'Arménien me l'a enseigné : car c'est avec l'appui de notre valeur qu'il a pu briser l'usurpateur Guntarith... Si seulement, Fortune, dans un geste de reconnaissance, tu m'avais livré Artabane, maintenant que par un retournement du sort, à nos côtés mènent campagne nos valeureux amis les Ilagues [*les* Laguatan] ainsi que les tribus venues des sauvages territoires du sud !

En faisant allusion à la *fides rupta* des Romains après la chute de Guntarith, Antalas sous-entend clairement que ceux-ci lui avaient promis quelque chose contre son alliance : très probablement, comme il l'avait déjà demandé plusieurs fois, une reconnaissance de son contrôle d'une partie de la Byzacène, sous la suzeraineté théorique de l'Empereur. Mais l'usurpateur Guntarith éliminé, l'Arménien Artabane, désigné par Justinien pour commander les provinces africaines, se garda aussitôt d'appliquer les promesses du *dux* de Byzacène Marcentius [71] . Antalas continua donc la guerre.

Il ne resta pas longtemps seul, puisque lorsque Jean Troglita arriva pour succéder à Artabane, rappelé rapidement à Constantinople [72] , il découvrit auprès du chef des *Frexes* l'immense coalition dont nous avons décrit la composition au début de ce livre [73] . Au sein de cette coalition se trouvaient les *Laguatan*, à nouveau revenus en Byzacène [74] , pour la troisième année consécutive, et de toute évidence depuis le printemps, en accord avec les besoins de leurs troupeaux. Leur stratégie ne se modifiait guère, si ce n'est que la masse des tribus syrtiques qu'ils entraînaient était maintenant très considérable. La chronologie habituellement admise pour la première campagne de Jean Troglita pourrait cependant laisser croire qu'ils prolongèrent cette fois leur séjour en Byzacène. En effet, depuis Partsch, tous les historiens datent la victoire du général byzantin sur la coalition d'Antalas et de Ierna dans l'hiver 546-547 [75] . Cette date impliquerait que les *Laguatan* se trouvaient encore en Byzacène à cette époque, et qu'ils n'auraient donc pas regagné la Tripolitaine à la fin de l'été comme les années précédentes. Mais la chronologie établie par Partsch ne semble pas avoir été vérifiée par ses successeurs : elle se révèle en effet d'une extraordinaire fragilité.

Le savant allemand établit son argumentation sur seulement cinq vers de Corippe, inclus dans un discours de Jean Troglita où le général évoque sa

participation, sous les ordres de Bélisaire, à la campagne de 533 contre les Vandales :

> *Ibat in adductas densis exercitus umbras*
> *arboribus, rapidi nec solis torridus ardor*
> *militiae nocuit, fervens aestate perusta,*
> *quamquam autumnus erat, Phoebi candantis et axe*
> *tristia bella magis calida inferrentur harena* [76] .

Partsch fonde sur ce passage le raisonnement suivant : « Temporis quo Iohannes in Africam venit, indicium invenisse mihi videor in versibus III, 23-27, quibus Iohannes magister anno 533 minore cum sudore et periculo in Africa bellatum esse affirmat, quamquam tunc anni tempore calidiore autumnali cum hostibus confligendum fuerit. *Inde elucere mihi videtur primam Iohannis pugnam cuius tempore magistrum haec verba loquentem poeta facit anni tempore frigidiore, hieme 546-547 commissam esse* » [77] . Tout ce subtil raisonnement ne repose donc en fait que sur le dernier vers du passage cité : Partsch rapporte l'adverbe *magis* à l'expression *harena calida*, comprenant ainsi l'extrait :

> Alors l'armée se dirigeait vers l'ombre offerte par les arbres, et la chaleur torride d'un soleil dévorant ne fit point tort aux soldats ; elle était en effervescence comme durant l'été brûlant, bien que ce fût l'automne, et de sinistres guerres étaient portées sur un sable plus chaud [*sous-entendu* : qu'aujourd'hui, en 546...].

Mais, même en admettant cette interprétation grammaticale du dernier vers, on peut remarquer que rien ne prouve que Jean ne compare pas ici en réalité la chaleur de l'automne 533 à celle de l'automne 546 ! Et surtout, comme F.R.D. Goodyear et J. Diggle l'ont déjà remarqué, il est tout aussi vraisemblable de rapporter dans le vers 27 *magis* à *tristia bella* [78] , et de traduire : *de plus sinistres guerres étaient portées sur le sable chaud...* Cette phrase se comprendrait alors par rapport à la précédente, où Jean disait qu'il faisait à l'automne 533 aussi chaud que durant un été, l'idée étant que cette année là, la guerre, menée en automne, fut plus difficile que si elle avait eu lieu en été.

L'argument de Partsch est donc trop fragile pour être retenu. En revanche, deux indices, négligés par le savant allemand et ses successeurs, suggèrent que la campagne de Jean Troglita se plaça à la fin de l'été ou au début de l'automne. Nous savons en effet que Jean se mit en marche vers le sud aussitôt débarqué à Carthage [79]. La date de son arrivée en Afrique détermine ainsi celle de sa campagne. Or, les règles de la navigation méditerranéenne s'opposaient au voyage d'une flotte militaire après le mois de septembre, en raison des risques climatiques [80], et Justinien avait eu le temps, depuis la mort de Guntarith, au premier trimestre 546, de préparer une armée de secours avant que ne survienne l'automne. La logique conduit donc à conclure que Jean et ses troupes débarquèrent certainement avant le début de l'automne 546. Par chance, cette hypothèse est confirmée par un détail fourni par la *Johannide* et oublié de Partsch. En décrivant l'état de l'Afrique à l'arrivée du général, le poète indique en effet :

Uritur alma seges cultos matura per agros [81].

Cette allusion à *la moisson nourricière parvenue à maturité* dont le général découvre l'incendie sur les champs cultivés nous renvoie à la première partie de l'été, puisque la moisson en Tunisie du Nord se fait traditionnellement vers le mois de juillet [82]. La date s'accorde bien avec les exigences de la navigation et nous permet ainsi de situer la marche de Jean Troglita contre les Maures vers le mois d'août 546. La présence des *Laguatan* en Byzacène à ce moment n'a dès lors plus rien de surprenant : elle correspond à leurs mouvements des années précédentes. Ils se préparaient sans doute à commencer leur retour vers la Tripolitaine lorsque Jean Troglita arriva à Carthage, et c'est pour les vaincre avant qu'ils ne soient hors de portée que le général agit avec la précipitation notée par Corippe et Procope.

Ainsi, pendant trois années consécutives, se forma en Afrique une coalition de Maures de l'intérieur (Antalas, suivi en 546 de Iaudas), et de Maures des Syrtes, qui n'avaient jusque-là jamais franchi en masse les Chotts du sud de la Tunisie. Cette coalition remporta de grands succès mais resta toujours fondamentalement hétérogène. Si les méthodes de guerre des deux groupes se ressemblaient (pillage, capture de prisonniers [83]), leurs stratégies politiques différèrent complètement. Les *Laguatan* et ceux qui les suivaient, en majorité nomades ou semi-nomades, ne semblent avoir jamais cru possible une occupation à long terme de l'Afrique romaine. Arrivant au printemps et repartant à la fin de l'été, ils adaptèrent la guerre aux besoins de leurs troupeaux, et cherchèrent avant tout à assurer leur subsistance, sans songer réellement à quitter les terres de Tripolitaine. Ils n'apportèrent donc qu'un soutien intermittent à Antalas, qui avait d'autres projets.

Le chef des *Frexes* s'insurgea certainement au départ pour défendre son territoire et son statut dans l'Empire, menacés par la politique de Solomon. Mais l'évolution du rapport des forces, marquée par une série imprévisible de défaites byzantines, lui permit progressivement d'élargir ses ambitions et de songer à la constitution d'un royaume de Byzacène. Ce projet, esquissé lors des accords avec l'usurpateur Guntarith, n'impliquait pas une destruction des villes romaines et de leur population, comme le prouve le traitement réservé à Hadrumète : peut-être, s'il avait abouti, aurait-il conduit plutôt à un Etat berbéro-romain du type de celui de Masuna en Maurétanie. Dans tous les cas, le comportement des *Laguatan* le rendit irréalisable et obligea Antalas à rechercher vainement un compromis avec l'Empire, jusqu'à ce que l'arrivée de Jean Troglita vienne modifier complètement le rapport des forces.

c) Les singularités de la guerre de 547-548

La défaite subie à l'automne 546 devant le nouveau général byzantin fut en effet catastrophique, tant pour le chef des *Frexes* que pour ses alliés libyens. On ne sait alors où Antalas se réfugia. Nos sources ne le font réapparaître qu'en 548 [84] : il ne joue plus alors qu'un rôle secondaire dans la coalition animée par Carcasan, puis disparaît totalement de l'histoire après la défaite de Latara [85] .

La situation des *Laguatan* fut également difficile. Corippe fait ainsi dire à Carcasan, réfugié dans les Syrtes après la victoire de Jean [86] :

> *(...) Matresque nurusque perdidimus natosque simul. Quid denique restat ni mors sola viris ?*

avec, un peu plus loin, cette doléance complémentaire tellement significative pour ces peuples pasteurs [87] :

> *(...) Pecuaria tantum perdidimus...*

Parallèlement, le poète décrit longuement le défilé triomphal dans Carthage de Jean Troglita, traînant derrière lui un grand nombre de femmes et d'enfants maures capturés [88] . L'ampleur du désastre subi est donc indéniable, et permet seule de comprendre le sens de la nouvelle guerre qui se déclencha en 547.

Peu de mois après la victoire de Jean, une coalition se reforma en effet contre les Byzantins. Mais elle fut cette fois exclusivement syrtique, et dirigée par un chef unique, l'*Ifurac* Carcasan [89] . Regroupée d'abord en Tripolitaine, elle marcha ensuite vers la Byzacène. Jean, soucieux de préserver les terres de la province mises à mal par les guerres des années précédentes, décida de devancer les insurgés et de livrer bataille au sud de la ligne des Chotts [90] . Il se mit en marche probablement au printemps 547, puisque Corippe lui fait dire, dans un discours avant son départ, que l'année « s'annonce » stérile [91] :

> *sterilis nam cernitur annus*

Cette indication laisse entendre que les moissons n'étaient pas encore faites, confirmant qu'à nouveau l'invasion des tribus syrtiques se

produisait au printemps. La bataille contre elles eut lieu près de Marta (Mareth), au bord d'un cours d'eau encore alimenté, et près d'une dépression marécageuse du littoral [92]. La description du site convient aux oueds de cette région, notamment à la vallée de l'Oued Ez Zeuss, pérenne dans son cours inférieur, et qui se termine par une dépression commune avec l'Oued Es Zessar, lui aussi alimenté toute l'année aux dires d'Al-Tidjânî. Difficile, le terrain fut fatal aux Byzantins : Jean Troglita, pour la première fois vaincu, dut ramener ses troupes sur Junci, avant de gagner Laribus pour l'hiver [93].

Corippe ne nous dit rien sur le comportement des Maures à ce moment, mais Procope, très brièvement, signale qu'ils ravagèrent le pays jusque sous les murs de Carthage [94]. Le poète ne reprend son récit à leur propos qu'au printemps 548 : les *Laguatan* étaient alors près de Mammès, au sud de la Dorsale, et Antalas venait de les rejoindre [95]. Aucun texte ne nous permet cette fois de savoir si les tribus syrtiques étaient rentrées en Tripolitaine durant l'automne 547, ou si elles avaient, pour la première fois, passé l'hiver en Byzacène.

Cette dernière hypothèse ne peut être exclue, car tout indique que le contexte de cette guerre de 547-548 différait nettement des précédentes. Le rôle secondaire d'Antalas correspondait d'abord à une abstention presque générale des Maures de l'intérieur dans la révolte : Cusina et Iaudas s'étaient en effet ralliés aux Byzantins [96]. Nous avons d'autre part signalé déjà que Corippe insistait sur le caractère très *syrtique* des armées de Carcasan, en redonnant notamment vigueur au vieux nom des *Nasamons* pour les évoquer [97].

Mais l'originalité de cette guerre provient surtout des ambitions nouvelles de Carcasan et des *Laguatan*. Celles-ci apparaissent d'abord dans la prophétie de l'oracle d'Ammon, qui annonce au chef maure [98] :

> *Aeterno tempore Mazax Byzacii campos*
> *magna virtute tenebit...*

Une ambition territoriale sur la Byzacène est ici prêtée pour la première fois par le poète aux tribus des Syrtes, qui est répétée plus loin dans la confession du prisonnier *nasamon* Varinnus à Jean Troglita [99] :

Cecinit sic gentibus Ammon
fatidicus nostris, donans per proelia Mauris
Byzacii campos, Carcasan ire superbum
per Libycos populos et pacem reddere mundo.

L'objectif se confirme dans le mot d'ordre de Carcasan, qui rallie de nouvelles tribus *sub imagine regni* [100] . Cette allusion à un royaume projeté figure aussi dans le message du *dux* de Tripolitaine Rufin, lorsqu'il fait parvenir à Jean Troglita la nouvelle de l'insurrection [101] :

Pervolat ecce levis, magno mandante Rufino,
nuntius et fama Libycas conterritat urbes...
(...) Carthaginis altae
Carcasan ductore feras ad moenia gentes
ire docens, nomenque sibi promittere regni.

Tout ceci est très différent de ce que l'étude des événements de 544-546 nous avait révélé des Maures de Tripolitaine. On peut, certes, soupçonner ici Corippe d'avoir exagéré les menaces pour mieux exalter ensuite l'importance des victoires de Jean Troglita : ce serait de bonne méthode dans une œuvre qui, pour être écrite comme une épopée, n'en est pas moins aussi et en même temps un panégyrique. Mais il est étrange, dans cette perspective, que le poète n'ait alors jamais prêté auparavant de semblables projets aux insurgés syrtiques. Une autre interprétation paraît donc préférable, qui tienne compte du contexte particulier de la révolte de Carcasan. Or la principale caractéristique de ce contexte était probablement l'état voisin de l'épuisement et du désespoir qui affectait les Maures après un conflit qui se prolongeait depuis trop d'années. Pour les tribus libyennes, très durement touchées en 546, ayant perdu femmes, enfants et troupeaux, l'invasion de 547-548 représentait un effort suprême, autorisant toutes les audaces face à une situation de toute façon sans issue. Dans un tel processus d'escalade, un changement de

nature de la guerre n'est pas impossible : les peuples libyens ont pu vraiment chercher à s'établir en Byzacène, dont les richesses leur étaient désormais bien connues et étaient en fait seules à même d'assurer leur survie.

La grande victoire de Jean à Latara anéantit ces espoirs et brisa pour longtemps les ambitions maures. Ecrasés dans la bataille, les *Laguatan* et leurs alliés venus de l'actuel territoire libyen furent poursuivis jusqu'en Tripolitaine par les Byzantins [102] : c'est alors, nous l'avons vu, que Ghirza dut être brûlé. C'est probablement à la même époque aussi que les forces impériales occupèrent Augila, où le sanctuaire d'Ammon fut remplacé par une église [103] . L'époque des *guerres libyques* était, pour un temps au moins, terminée.

3 – LA POLITIQUE DE L'EMPIRE FACE AUX MAURES DE 544 À 548

Après avoir mis en valeur le comportement des Maures et la signification de leurs soulèvements entre 544 et 548, il nous reste désormais à analyser, en retour, la manière dont le pouvoir byzantin adapta sa politique berbère aux événements de cette époque.

a) Avant Jean Troglita

Nous avons montré que même s'ils avaient finalement admis entre 539 et 544 la présence de groupes maures à l'intérieur des provinces, en investissant leurs chefs et en leur versant des pensions, les Byzantins n'avaient en fait pas renoncé à les affaiblir progressivement, voire à les disloquer ou à les expulser. L'ampleur du soulèvement de 544, et la formation de la grande coalition d'Antalas et des *Laguatan* les surprirent

totalement. L'armée byzantine ne fut jamais très nombreuse en Afrique [104] : face à une coalition, elle avait donc nécessairement besoin d'alliés maures. Or, Solomon en eut trop peu en 544 : Cusina ne lui amena pas tous les Maures de Numidie, puisque Procope ne le mentionne même pas à ce moment, tandis que Corippe le montre suivi seulement de ses *Mastraciani* [105] (?) ; quant aux *Ifuraces* et aux *Mecales*, ils trahirent en pleine bataille et n'étaient venus selon le poète que dans cette intention [106] . Ces unités alliées étaient donc bien moins nombreuses que celles dont disposa Jean Troglita deux ans après : Procope, en n'en mentionnant aucune aux côtés de Solomon alors qu'il soulignera plus tard au contraire que Jean remporta ses victoires *avec l'aide de nombreux Maures* [107] , montre bien que la guerre de 544 n'avait pas été préparée par une réelle politique de ralliement des tribus de l'intérieur.

Les mois qui suivirent la mort de Solomon ne modifièrent pas cette carence de la diplomatie byzantine. La politique des représentants de l'Empire devint au contraire de plus en plus incohérente. Sergius, investi de la succession de son oncle, était haï de tous les Maures, comme le montre la lettre d'Antalas à Justinien déjà citée [108] . Il ne chercha de toute manière aucunement à définir une stratégie personnelle [109] . Areobindus, nommé en 545 par l'Empereur, fut paralysé dans un premier temps par le partage de son pouvoir avec Sergius [110] , puis fut victime de l'usurpation du *dux* de Numidie, Guntarith. Cette usurpation aggrava évidemment les difficultés des Byzantins, plus préoccupés par leurs rivalités de pouvoir que par les Berbères révoltés. C'est alors qu'on vit même Cusina se détacher un temps de l'alliance avec l'Empire. La mort de Guntarith ne changea guère les choses, puisque Artabane, loin de tenter un redressement, séduisit la veuve de son ancien chef, Prejecta, et chercha vite à se faire rappeler à Constantinople pour la rejoindre. Il

fallut donc attendre l'arrivée de Jean Troglita à l'été 546 pour voir l'Etat byzantin se doter de nouveau d'une véritable politique berbère.

b) L'œuvre de Jean Troglita

Si les circonstances exigeaient ce changement, celui-ci fut aussi largement facilité par l'expérience qu'avait de l'Afrique le nouveau général en chef. Déjà présent dans l'expédition de Bélisaire en 53334 [111], Jean Troglita avait été ensuite *dux* d'une province, probablement la Tripolitaine s'il faut en croire un passage de la *Johannide* où les Maures s'adressent ainsi à lui [112] :

> *Dux nostris fueras qui proximus oris*
> *vicinaeque maris quondam servator harenae.*

Il avait donc été amené, par ses fonctions, à négocier avec les Maures, et il connaissait certainement très bien tous les protagonistes de l'insurrection, et tous les éléments qui les différenciaient les uns des autres. L'habileté et l'efficacité de sa politique se comprennent mieux à la lumière de cette expérience.

Aisément reconstituable grâce à la *Johannide*, cette politique se fonda sur trois principes. Le premier, apparemment négligé depuis la mort de Solomon, fut la négociation d'accords avec certaines tribus, pour les détacher ou les éloigner de la coalition, et en faire des alliées. Dès l'été 546, Jean réussit ainsi à ramener Cusina dans son camp, alors même que Iaudas, le voisin de ce dernier en Numidie méridionale, rejoignait la rébellion. En 547, Cusina fut aussitôt aux côtés de Jean dans la grande expédition vers la Tripolitaine, pour briser le soulèvement dirigé par Carcasan. Il ne paraît pas exempt de responsabilité dans la déroute de l'armée romaine qui suivit, puisque ses troupes furent les premières à lâcher prise sous les coups des nomades [113], mais il ne semble pas avoir réellement trahi. En tout cas, peu après, il répondit à la convocation du

général romain à Laribus, dans l'hiver 547-548, pour jouer finalement un rôle décisif dans la victoire de 548.

Un autre exemple de l'action diplomatique de Jean Troglita dès son arrivée est le ralliement du mystérieux Ifisdaias. Ce chef, inconnu auparavant, mais qui pouvait mobiliser, dit Corippe [114], 100 000 guerriers (chiffre probablement exagéré), participa dans le camp byzantin à la campagne de 546, alors même qu'en face la coalition maure atteignait son extension maximale. Il n'est pas mentionné dans l'armée de 547, probablement en raison de son opposition à Cusina, dont nous ignorons les raisons. Peut-être faut-il soupçonner une rivalité territoriale, qui conduirait alors à le localiser lui aussi à proximité de l'Aurès. L'effort de la diplomatie byzantine dans sa direction fut dans tous les cas manifeste ensuite : Jean Troglita dépêcha un négociateur, nommé également Jean, en Numidie, qui après de longues et dangereuses tractations réussit à réconcilier Cusina et Ifisdaias, et à convaincre ce dernier de rejoindre l'armée romaine [115]. Mais ce ne fut pas le seul succès du général : dans l'armée qu'il lança contre Carcasan en 548 figuraient aussi Iaudas, pour la première fois détaché d'une insurrection berbère, et un certain Bezina, venu, dit Corippe, *avec tout son camp et tous ses troupeaux* [116]. L'ampleur de ces ralliements et leur rôle décisif dans le succès final de Jean Troglita en 548 sont indiscutables : ils ont été bien notés par Procope, qui écrit fort significativement que Jean à ce moment *s'allia à toutes sortes de Maures* [117], et par Jordanès qui déclare encore plus nettement que la paix fut ramenée en Afrique par Jean, parce que *les Maures ennemis furent vaincus par les Maures pacifiés* (*Mauris partis adversae per pacificos Mauros superatis* [118]). Ces succès diplomatiques sont d'autant plus spectaculaires qu'à la veille de la campagne de 548, les Romains restaient sur une défaite humiliante, et que tout aurait pu, donc, inciter de nouvelles tribus à rejoindre la révolte.

Sauf à reprendre les clichés traditionnels sur la perfidie, « l'esprit de çoff », ou la cupidité du Berbère éternel (...) pour les expliquer, il faut supposer qu'ils ne furent obtenus qu'au prix de concessions politiques sérieuses. De fait, l'exemple de Cusina, dont la fidélité constante à partir de l'été 546 fut la plus belle réussite de Jean, prouve que l'Empire dut effectivement revenir sur ses prétentions antérieures. Cusina avait tenté en 533 de faire reconnaître son autorité sur une partie de la Byzacène en participant aux cérémonies d'investiture organisées par Bélisaire. Comme Antalas et d'autres chefs des Maures de l'intérieur, il était donc prêt à accepter la suzeraineté impériale à cette condition. Jean Troglita le savait certainement, et il n'hésita pas en 546 à accepter une solution refusée douze ans plus tôt. Nous avons vu que Corippe montre Cusina dans l'hiver 547-548 aux côtés des Byzantins à la tête de trente chefs de Numidie qu'il considérait comme *ses* hommes :

Ille duces proprios triginta fortior armat [119] .

Apparemment, son autorité dans ou autour de l'Aurès, où il avait fui en 535, était désormais plus importante encore qu'en 539-544. Avec l'accord du pouvoir byzantin, il avait pris la tête de la majorité des tribus de la partie méridionale de la province [120] . Il est probable que le ralliement tardif de Iaudas en 548 se fit à des conditions semblables, mais probablement moins favorables : ce chef était encore dans le camp de la révolte en 546, et il avait été vaincu. Cusina avait pris sa place en Numidie et il ne devait plus être toléré qu'en tant que chef très docile d'une partie seulement de l'Aurès : il n'était désormais, dit significativement Corippe, que le *famulatus Iaudas* [121] . On ignore tout du statut d'Ifisdaias et de Bezina, mais leur contrôle de territoires en Numidie dut aussi être reconnu. Peut-être même ces chefs avaient-ils un statut privilégié, puisque Corippe ne les désigne que par le terme *praefectus* [122] .

Les détails relevés dans les différents extraits déjà cités permettent de reconstituer les étapes principales de l'établissement des traités qui scellaient ces ralliements [123]. Les chefs ou les notables de la tribu (les *patres*) se rendaient auprès du général en chef ou du *dux* provincial [124]. Un *foedus* écrit était signé [125]. Il comportait un engagement mutuel de paix [126] et, éventuellement, une alliance (le cas des *Astrices* en 547 montre cependant que celle-ci n'était pas automatique [127]). Les Maures reconnaissaient le pouvoir de Justinien et se déclaraient « esclaves de l'Empereur » [128]. Le général en chef ou le *dux* conférait en échange des insignes de fonction aux dirigeants maures [129], ce qui exprimait pour chacun une reconnaissance de sa *gens*, avec son territoire et son droit coutumier. Devenus les représentants de Justinien, les chefs se voyaient en même temps attribuer une pension, officiellement conférée par l'empereur [130] sur proposition du général en chef en Afrique [131]. Des serments étaient échangés, sur l'Evangile de la part des Romains [132]. Souvent, en gage de la *fides* engagée, les chefs maures laissaient des otages, leurs enfants comme les interlocuteurs de Bélisaire en 533 et les *Astrices* en 547 [133], ou leur propre mère, comme Cusina en 546 [134].

Ces règles étaient traditionnelles et sont identiques, à l'exception peut-être de la remise des insignes, à celles qui présidaient aux accords passés avec les chefs arabes le long du *limes* oriental [135]. Mais la gravité de la situation en 546 et surtout dans l'hiver 547, après la défaite de Marta, obligea Jean Troglita à offrir plus aux Maures, et en particulier à Cusina. Celui-ci se vit en effet conférer le titre officiel de *magister* [136] (*magister militum* probablement) dans l'armée romaine, et il commanda des soldats romains à côté des nombreuses tribus berbères qui lui avaient été confiées [137]. Reconnu officiellement citoyen romain [138], *inflatus honorum titulis* [139], ce personnage pourrait être perçu comme une exception. Mais, comme nous l'avons vu, sa situation en 563 d'*exarque de*

son peuple recevant une certaine quantité d'or du chef des Romains montre bien qu'il était resté un chef maure et qu'à ce titre il avait finalement obtenu en 546-48 ce qu'il avait recherché dès 533 [140] : une reconnaissance officielle par l'Empire de son pouvoir de chef coutumier sur un territoire déterminé à l'intérieur d'une province romaine, la Numidie. En ce sens donc, le succès de la politique de Jean Troglita illustrait aussi un recul net par rapport aux prétentions impériales affichées au début de la reconquête.

Ce premier aspect de la politique berbère de Jean ne fut cependant pas le seul. La signature de véritables traités d'alliance ne pouvait être faite qu'avec des tribus qui le souhaitaient et en qui on pouvait placer une certaine confiance. Encore fallait-il, même avec celles-là, rester prudent, car en cas de difficultés avérées, des défections restaient à craindre, comme Corippe le fait dire à Jean dans un discours désabusé à ses soldats au début de la campagne de 546 [141] :

> *Coniunctos lateri nostro quos credis amicos*
> *pacatosque putas, casu speculantur in isto.*
> *si victor Romanus erit, famulantur, adorant,*
> *et sola hos faciet victrix fortuna fideles*
> *conceptusque timor.*

La politique d'alliances ne pouvait donc avoir qu'une extension limitée. Mais ceux qui en étaient exclus ne devaient pas nécessairement pour Jean Troglita être considérés comme des ennemis irréductibles.

Le général byzantin s'employa en effet à distinguer deux catégories parmi les tribus qu'il découvrit en armes en 546 : celles dont il croyait encore possible la soumission, et celles pour lesquelles il n'envisageait que la destruction ou l'expulsion lointaine. Cette distinction, que nous avons seulement examinée dans les chapitres précédents pour ce qu'elle nous apprenait des Maures eux-mêmes et non pour ce qu'elle révélait de la politique byzantine, est à plusieurs reprises évoquée dans la *Johannide* par des variations sur le célèbre thème virgilien

parcere subjectis et debellare superbos [142] .

Ainsi au début du poème, lorsque Justinien donne ses instructions à Jean avant son départ de Constantinople [143] :

Hic pietatis amor subjectis parcere nostrae est,
hic virtutis honos gentes domitare superbas

Ou encore au chant VI, lorsque Jean résume sa politique devant les *Patres* des *Astrices* venus négocier un accord [144] :

Sed nostra potestas
parcere subjectis semper studet. Arma tenentes
conterrimus populos, humiles ascimus amicos.

Mais il ne s'agit pas ici que de réminiscences littéraires. Confirmant Procope, le poète fait préciser par ses héros romains les spécificités de cette politique dans le contexte africain des années 546-548. On trouve formulés ainsi de manière très explicite ses aspects géographiques lorsque Jean tire les conclusions de sa première victoire, et dit du peuple maure [145] :

Aut nostris se protinus armis
subiciet pacemque petet...
(...) aut ultima mundi
appetet arva fugax et nostras deseret oras.

Mais elle est surtout très clairement expliquée dans le discours de Récinaire, principal lieutenant de Jean, lorsque le général se prépare à envoyer une ambassade à Antalas, au début de sa campagne de 546 [146] :

> La vaillance (*virtus*) qui règle toute chose en s'unissant à la modération, telle est la valeur suprême ; elle seule plaît, elle (seule) peut vaincre les tribus et les pacifier. Il faut, chef suprême, que tu enchaînes ta vaillance (*virtus*) indomptable à la piété (*pietas*) sacrée. Quoi que tu fasses ensuite, la victoire sera de notre côté. Ainsi est l'ordre des choses, ainsi l'enseignent toutes les choses. Il faut à l'instant envoyer au cruel tyran des ambassadeurs avec une promesse de paix. Qu'ils ramènent les prisonniers. Que cet Austur déchaîné et l'Ilaguas, cruelle tribu, s'éloignent de nos frontières. Que lui-même (Antalas), d'ordinaire contraint de souffrir le joug du Prince, le porte, la nuque soumise. Si celui-là s'incline, tout sera sauvé.

Adressée à Antalas, comme toujours qualifié de « tyran », cette lettre explique le fondement des distinctions établies. Les *Frexes* et les autres

tribus maures de l'intérieur ont été autrefois intégrées à l'Empire, et on croit possible de les y réintégrer. En revanche, les peuples venus de Tripolitaine, dont le passé tumultueux est souvent rappelé [147], doivent être refoulés hors de ce que Corippe appelle « nos frontières » (ou « nos contrées »). Un clivage net est donc établi et placé sous les auspices de la *virtus* et de la *pietas*, deux vieilles notions de l'idéologie impériale romaine déterminant ici les deux volets de la politique byzantine vis-à-vis des insurgés.

Le premier de ces volets est explicité ensuite par des propositions précises de Jean à Antalas [148] :

> La piété romaine... ne se presse pas d'anéantir au combat une tribu, quelle qu'elle soit, si ceux qui constituent celle-ci regrettent les guerres et si, soumis, ils demandent des traités, le pardon, et la paix... Si tu reviens (à nous), nous te donnons volontiers le pardon et la paix en plus... (En effet), tandis que les tribus commettent des péchés, la piété romaine fait remise de ces péchés.

Sans aller jusqu'à proposer un renversement des alliances, Jean Troglita paraît offrir ici à Antalas un statut assez proche de celui obtenu par Cusina : contre une reconnaissance de l'autorité impériale, le traité suggéré pouvait ratifier la présence du chef des *Frexes* en Byzacène. En fait, c'était simplement un retour à la situation dont il bénéficiait de 534 à 544 qui était donc proposé à Antalas, et il est significatif que dans le même discours, Jean rappelle [149] :

> *Nosterne fidelis*
> *semper eras, nostris solitus gaudere triumphis... ?*

En agissant ainsi, le général romain montrait tout son réalisme. Certes, il cherchait avant tout alors à diviser une coalition puissante. Mais les exemples des *Astrices*, insurgés en 546 et pourtant reconnus sur leurs terres par un traité l'année suivante [150], et de Iaudas, également membre de la coalition en 546 et néanmoins considéré comme un allié en 548, laissent penser que Jean Troglita était décidé à appliquer résolument les offres faites à Antalas. Le refus de ce dernier, et la victoire de 546,

conduisirent un moment le général à changer d'attitude : il semble que dans les instructions données aux officiers romains pour réorganiser le dispositif militaire après la victoire, plus aucune place n'ait été faite à Antalas [151], voué à l'expulsion comme ses alliés libyens (cf. *infra*). Mais cette attitude brutale fut probablement modifiée après le succès définitif de 548, puisque Procope évoque alors le chef des *Frexes* en même temps que Iaudas parmi ceux qui furent contraints de suivre Jean Troglita dans la condition d'*esclaves* [152], terme qui ne doit probablement pas être pris à la lettre mais plutôt être rapporté à ce statut d' » esclaves de l'empereur » qui, nous l'avons vu, accompagnait la conclusion des accords entre Maures et Romains. En fait, Jean Troglita avait compris qu'il fallait nécessairement prendre en compte l'originalité des Maures de l'intérieur pour assurer la stabilité à la domination byzantine en Afrique : ce que Corippe présente comme un effet de l'antique *pietas* romaine rénovée par le christianisme traduisait seulement le choix d'un gouverneur responsable d'adapter enfin la politique impériale aux réalités du pays conquis.

L'attitude de l'ancien *dux* de Tripolitaine fut en revanche toujours intransigeante vis-à-vis des *Laguatan* et de leurs alliés venus des Syrtes ou du prédésert : tout établissement de leur part en Byzacène était exclu, comme toute nouvelle incursion dans cette province. Ces tribus devaient avant tout regagner la Tripolitaine, où leur situation serait définie ensuite. Le réalisme de Jean dans les discours cités précédemment est cependant ici encore remarquable. Ces textes se situent en effet en 546 et correspondent à la première étape du redressement entrepris : Jean n'y envisage pas une intervention en Tripolitaine même. Il ne parle que de refoulement des envahisseurs vers cette province. Vainqueur peu après pour la première fois de la coalition, il s'en tint sagement à cette ligne : dans le discours que Corippe lui prête alors, il ne s'adresse qu'aux deux

duces de Byzacène, en leur recommandant de renforcer les défenses de la frontière et de veiller à ce que soient expulsés de leur province tous les restes de l'armée d'invasion [153] :

> *Byzacii geminis ducibus sit maxima cura...*
> *procul a nostris expellere finibus hostes.*

Ce n'est qu'après la victoire décisive de Latara en 548 que les forces impériales purent intervenir réellement en Tripolitaine.

Malheureusement, la *Johhannide* s'interrompt dans le récit de la bataille elle-même, et la *Guerre vandale* s'arrête aussitôt après. Les sources pour reconstituer cette nouvelle étape de la politique berbère de Jean Troglita (qui demeura à la tête de l'Afrique jusqu'en 552 au moins) et de ses successeurs sont donc beaucoup plus pauvres. C'est une seconde raison pour nous, à côté du contexte militaire nouveau, de faire débuter après 548 une nouvelle ère des relations entre Byzantins et Maures. Mais il en est surtout une troisième, essentielle on va le voir, qui est le rôle désormais manifeste que jouera le souci d'associer « pacification » et évangélisation dans la politique berbère de l'Empire.

Notes

1 Pour Courtois, l'invasion de 544 était la quatrième d'une série commencée vers 520 : cf. *Les Vandales et l'Afrique*, p. 349-351. Réfutation dans l'article cité *supra* chapitre 12 note 10.

2 *Johannide*, III, 388-390 :
gentes non laesit amaras
Martis amica lues, metuens tamen ille (Antalas) cavebat
ne mala praedatae caperet contagia terrae.

3 *Johannide*, III, 393 et 395-396 :
Misit ad extremas Libyae sitientis harenas...

...populosque malignos
edocuit nostrisque implevit cladibus aures.

4 Cf. *supra* p. 328.

5 Sur cette épidémie, cf. J. Durliat, « La peste du vi^{e} siècle. Pour un nouvel examen des sources byzantines », dans *Hommes et richesses dans l'Empire byzantin 1, iv-viie siècle*, Paris, 1989, p. 107-119, avec les remarques de J.-N. Biraben à la suite, p. 121-125.

6 Cf. en particulier le beau passage (*Johannide*, III, 362-377) où le poète décrit les conséquences sociales de l'épidémie dans les cités africaines : captation des patrimoines par les survivants, mariages d'intérêt, procès. Des réminiscences littéraires apparaissent certes (Thucydide évidemment en premier lieu), mais l'ensemble paraît témoigner d'une expérience vécue.

7 Cf. sur ce sujet J.-N. Biraben, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, t. 1, Paris, 1975, p. 104.

8 D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa* , t. 2, note 30, p. 362-363.

9 Cf. notre article « Corippe et la reconquête byzantine de l'Afrique », dans *AA*, t. 22, 1986, p. 209-212.

10 Procope, *Guerre vandale,* II, 21, 18 : τότε ούν τούτους Ἀνταλας τους βάρβαρους ασμενός τε είδε και όμαιχμίαν πόίησιχμενος επί Σόλόμωνα τε και Καρχηδόνα σφίσιν ήγήσατό.

11*Guerre vandale*, II, 21, 1.

12 E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, t. 2, p. 548 note 1.

13*Guerre vandale*, II, 19, 1.

14 Cf. *supra* chap. 13 note 65. Sur l'impossibilité d'une campagne d'hiver dans l'Aurès, cf. *Guerre vandale*, II, 13, 40 : ayant échoué en 535, Solomon voulait reprendre l'offensive contre Iaudas « au début du printemps » suivant...

15*Guerre vandale*, II, 21, 16.

16 Procope indique qu'il fut envoyé dans la *Pentapolis* en même temps que Sergius était affecté en Tripolitaine, soit en 543 (*Guerre vandale*, II, 21, 1).

17 Notice toujours utile de K. Krumbacher sur cet auteur, dans *Geschichte der Byzantinischen Litteratur*, Munich, 1891, p. 120-124. Cf. désormais la traduction avec commentaires de C. Mango et R. Scott, *The Chronicle of Theophanes Confessor*, Oxford, 1997.

18 Cf. par exemple le récit de la guerre contre Gélimer : Théophane, *Chronographia*, éd. De Boor, p. 190-192.

19 Théophane, éd. De Boor, t. 1, p. 208 :
πάσαν δετήν Τρίπολιν Μαυρουσιοι απελιτον. Οίδεβαρβαροι απαντα ληϊ-σαμενοι tixékeî χωρία έξανδραποδίσαντες τε πλήθος 'Ρωμαϊων επί Πενταπο-λιν ηεσαν. Ο δὲ Κυρος γνους φυγας εϊς Καρχηδονα kατέπλέι. Οί δε βαρβαροι, μηδενος αντισταντος αυτοϊς, Βερονίκήν τήν πολιν ελοντες επί Καρχηδονα εστρατευσαν, kaï εις το Βυζα » ον αφκόμενοι πλείστα ἐξ επιδρομής των ἑkéῖ ἐλήίσαντο χωρία.

20 L'originalité de ce passage a été récemment relevée aussi par C. Mango dans ses notes à la traduction anglaise qu'il a publiée avec R. Scott (Oxford, 1997). Il conclut à l'existence d'une autre source de Théophane, de qualité, mais inconnue (p. 312).
21 Procope, *Histoire secrète (Anekdota)*, V, 28-33.
22 Cf. Procope, *ibid.*, V, 33.
23 Ainsi au temps de Synésios, vers 405-412, ou lors de la guerre contre Armatios en 449 (*supra* p. 165-166).
24 Sur Bérériké au Bas-Empire, cf. D. Roques, *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987, p. 95-96, avec la bibliographie sur l'histoire de la ville jusqu'au viie siècle.
25 Cf. *supra* p. 302.
26 Cf. *supra* p. 589-592.
27 *Johannide* , IV, 374-375.
28 Procope, *Guerre vandale*, II, 21, 23-28. La mention de Cillium figure dans la chronique de Victor de Tunnuna (éd. Mommsen, *MGH, a.a.*, t. XI, 1, p. 201).
29 Sur cette date, cf. *infra* note 65.
30 Procope, *Guerre vandale*, II, 23, 1-17. Cf. *infra* note 65 p. 624.
31*Guerre vandale*, II, 24, 6-15. La localisation de la bataille à Thacia est donnée par Victor de Tunnuna (*MGH, a.a.*, t. XI, 1, p. 201).
32*Guerre vandale*, II, 25, 12 : les Maures atteignirent exactement Ad Decimum, lieu de la victoire de Bélisaire sur Gélimer en 533.
33 Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 64.
34 S. Gsell, dans *MEFR*, 1904, p. 343 ; E.-F. Gautier, *Le passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs*, p. 279 ; C. Courtois, « De Rome à l'Islam », *RAf*, 1942 p. 37.
35 Procope, *Guerre vandale*, II, 22, 7 et 9.

36 Procope, *Guerre vandale*, II, 25, 10 : (L'envoyé de Guntarith/Gontharis) *Oulitheos conclut donc, en cachette des autres barbares, un accord avec Antalas, aux termes duquel ce dernier gouvernerait la Byzacène, recevrait la moitié des richesses d'Areobindos, et emmènerait avec lui 1500 soldats romains, tandis que Gontharis deviendrait roi et exercerait le pouvoir sur Carthage et le reste de la Libye.*

ό μὲν οὖν Οὐλίθεος κρύφα των *άλλων* βαρβάρων Άντάλα ξυμβαίνει, εφ ᾧ Βυζακίου μεν 'Ανταλας ιάρχοι, τό τε ημισυ των ‘Αρεοβίνδου χρηματων εχων καί πεντακόσιους τε καί χίλιους στρατιωτας 'Ρωμαίους σύν αι3τφ επαγομενος, Γονθαρις δὲ τὸ βασιλεως αξίωμα λαβοι, Καρχηδονος τε τὸ κρατος και Λιβιίης τὴς ἄλλης ἔχων.

37*Guerre vandale*, II, 23, 26 : cf. *supra* p. 329-330.
38*Guerre vandale*, II, 21, 18 : cf. *supra* note 10.
39 Sur cette date, cf. *infra* note 53.
40 L'épisode est aussi rapporté par Procope dans l'*Histoire secrète*, V, 34, mais sans indication chronologique.
41 Totalement négligé par Partsch, Diehl, et Stein, ce calcul résulte de la comparaison de plusieurs données. Il faut constater d'abord qu'entre 544 et 548 les courriers entre l'Afrique et la capitale de l'Empire ne purent, même s'ils l'avaient voulu, circuler par une voie terrestre, la Tripolitaine et la Syrte étant aux mains des insurgés. Tous les mouvements se firent par mer, et c'est le temps moyen d'un voyage maritime Carthage-Constantinople qu'il faut donc établir. On ne peut malheureusement pour cela se fonder sur la durée du trajet de Bélisaire en 533 : retardé par de nombreux incidents, le général mit près de trois mois pour aller de Constantinople à Caput Vada. En revanche, son itinéraire, bien établi (cf. L. Casson, « Belisarius'expedition against Carthage », dans *Excavations at Carthage*, VII, 1982, p. 27), peut servir de référence : en effet, la comparaison avec le voyage de Jean Troglita en 546, longuement décrit au début de la *Johannide*, révèle beaucoup de similitudes, avec en particulier une escale en Sicile. En supprimant le détour par Caput Vada, commun aux deux expéditions, on peut supposer ainsi un itinéraire rapide Constantinople-Cap Malée-Sicile-Carthage, représentant une distance d'environ 2000 km. D'autre part, au regard des données réunies et étudiées par E. de Saint-Denis, (« La vitesse des navires anciens », dans *Revue archéologique*, t. 48, 1941, p. 135), une progression de 7 km/h paraît constituer une vitesse moyenne pour la fin de l'Antiquité. Rapportée à la distance de 2000 km, cette vitesse conduit à chiffrer la durée théorique de la navigation entre Carthage et Constantinople à 280/300 heures, soit une douzaine de jours. Mais il faut tenir compte des divers ralentissements provoqués par les situations météorologiques. Les conditions de navigation en Méditerranée sont en effet fort complexes. L'hiver, où la circulation des courriers impériaux et des militaires restait possible malgré le *mare clausum*, les voyages étaient plus lents (cf. J. Rougé, « La navigation hivernale sous l'Empire romain », dans *REA*, t. 54, 1952, p. 316325). D'autre part, durant l'été, si les voyages Carthage-Constantinople étaient facilités par les étésiens, en revanche les retours étaient ralentis par ces vents soufflant du 10 juillet au 15 août environ (cf. J. Rougé, « La marine dans l'Antiquité », Paris, 1975, p. 22-24). Une durée de 20 jours nous paraît ainsi représenter une moyenne relativement optimiste. A titre de comparaison, rappelons ici que Postumius, selon Sulpice Sévère, alla, au début du Ve siècle, d'Egypte à Marseille en 30 jours (*Dialogues*, I, 1, 3) : pour cette distance de 3000 km, il effectua donc une moyenne de 100 km par jour. Rapporté au voyage Carthage-Constantinople, ce chiffre donnerait une durée de 20 jours, soit exactement la durée à laquelle nous parvenons par un calcul théorique.
42 Soit 3 semaines pour porter à l'empereur la nouvelle de la défaite et de la mort de Solomon, 3 semaines pour que Sergius reçoive sa nomination (en admettant une décision instantanée de Justinien...), 3 semaines pour que la lettre d'Antalas parvienne à

la Cour, et au moins encore trois semaines pour que le chef maure, lassé d'attendre une réponse, décide la reprise de la guerre.

43 Cf. *supra* note 38.

44*Guerre vandale*, II, 23, 1. L'expression « Antalas réunissait l'armée des Maures » peut être une allusion à la nouvelle coalition qui se noua au printemps 545 avec les *Laguatan* : la prise d'Hadrumète suit en effet ce passage, et nous savons que les *Laguatan* participèrent à ce succès (cf. *infra* p. 622-624).

45 Théophane, *Chronographia*, éd. De Boor, p. 209.

46*Johannide*, VII, 143-144 et 147-148 :

Urbs Laribus mediis surgit tutissima silvis
et muris munita novis...
Huc socios ductor celeres occurrere jussit
atque duces gentesque sibi...

47 Ce départ des *Laguatan*, qui signifiait la dislocation de la coalition maure, a été très peu remarqué par les historiens, de même que le retour de la tribu vers la Tripolitaine en 545 après l'arrivée d'Areobindus (cf. *infra*). Diehl et Pringle signalent ces mouvements, mais sans en apercevoir l'importance (*L'Afrique byzantine*, p. 344 et 349 ; *The Defence of Byzantine Africa*, p. 31).

48 Stotzas était un des gardes du corps de Martinus, chef d'une unité de fédérés dans l'expédition de Bélisaire en 533.

49 Cf. *supra* p. 289-292.

50 Chiffres extraits de J. Despois, *Le Djebel Nefusa*, Paris, 1935, p. 56-57. Sur la côte, les précipitations sont un peu plus fortes, mais avec le même rythme. Ainsi à Oea-Tripoli (source : *Instructions nautiques*, série D, vol. VI : *Mer Méditerranée : Afrique et Levant*, Paris, 1968, p. 26) :

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Tot.
79	46	25	10	5	3	0	0	10	38	95	64	375

51 Sur ces questions, cf. A. Martel, *Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911)*, Paris, 1965, chapitre 1. Et F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1949, p. 171.

52 Chiffres extraits de A. Kassab et H. Sethom, *Géographie de la Tunisie*, Tunis, 1980, p. 42.

53 Cette date se déduit de la chronologie des mouvements des *Laguatan* exposée dans les pages précédentes. Elle rejoint celle proposée par E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, t. 2, p. 548, note 1.

54 Rappelons que le récit de Procope, jusque-là très détaillé, se transforme soudainement en un très bref résumé pour les événements situés entre la mort de Guntarith (546) et la victoire finale de Jean Troglita (548) : une seule page de la *Guerre vandale* (II, 28, 4, à II, 28, 52) pour deux années ! L'absence de mention des *Laguatan*

s'explique donc d'abord par la nature nouvelle du récit de l'historien grec, tout comme sa confusion sur le rôle d'Antalas en 547 (*infra* note 84).

55*Johannide*, IV, 47-48 :

Irruerant gemini turba cœunte tyranni

Laguatanque cohors et densis Naffur in armis

(*Deux tyrans, dont les bandes se réunissaient, s'étaient précipités, ainsi que la cohorte des Laguatan et le Naffur en troupes serrées*). Les *gemini tyranni* ne peuvent être qu'Antalas et Stotzas (Stutias pour Corippe), très souvent désignés l'un et l'autre par le terme *tyrannus*, et cités peu avant dans les mêmes opérations : cf. IV, 29-30

sequitur pavidas per prata catervas

Antalas Stutiasque furens...

56*Johannide*, IV, 84-85. Comme le retrait des *Laguatan* après Laribus, ce mouvement a été négligé des historiens. D. Pringle (*op. cit.* p. 32) ne le cite même pas.

57*Guerre vandale*, II, 24, 6-15, et sur la bataille de Thacia, Victor de Tunnuna, *Chronique*, éd. Mommsen, *MGH*, *a.a.*, t. XI, 1, p. 201.

58*Guerre vandale*, II, 24, 16.

59*Guerre vandale*, II, 25, 1.

60*Guerre vandale,* II, 28, 41 :

γεγονε δεο τοϋ τυράννου φόνος εκτη καί τριακοστή άπότής τυραννίδος ήμέρα, ενατον καΐδεκατον ετος Ίουστινιανοιϋ βασιλέως τὴν αυτοκράτορα άρχήν έχοντος.

61 Victor de Tunnuna, dans *MGH, a.a.*, t. XI, 1, p. 201. Le continuateur du comte Marcellinus (*MGH, a.a.*, t. XI, 1, p. 104) donne 547 mais sa chronologie est en avance d'une année (cf. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, t. 2, p. 553, note 1).

62 Un détail du texte de Procope pourrait inciter à privilégier la fin de décembre 545 : selon l'historien grec, en effet, Guntarith espérait au début faire fuir seulement Areobindus, en l'effrayant. Mais « l'arrivée de l'hiver » à ce moment contraria son plan, en empêchant le départ. Cf. *Guerre vandale* II, 26, 5 :

Καὶ ἔτυχε γε τής αλήθους εννοίας, εί μή χειμων μεταξυεπιγενομενος διεκώλυσε.

Le mot χειμων pose cependant problème, puisqu'il peut signifier à la fois une intempérie précise (tempête ou orage), ou « la saison des intempéries », c'est-à-dire l'hiver.

63 Procope, *Guerre vandale*, II, 24, 6.

64*Guerre vandale*, II, 24, 1-3.

65*Guerre vandale*, II, 23, 1. Stein (*Histoire du Bas-Empire*, t. 2, p. 549-550 note 2) donne la date de 544 pour la chute d'Hadrumète, mais il le la justifie pas. Cet historien n'a en fait jamais pris en considération les mouvements particuliers des *Laguatan* : il ne mentionne ni leur départ après Laribus, ni leur présence à Hadrumète, et il ne peut ainsi prendre conscience du resserrement excessif de la chronologie qu'il propose.

66 Procope, *Guerre vandale*, II, 27, 1.

67 Cf. *supra* note 56 : ils étaient repartis à l'arrivée d'Areobindus.

68 Procope, *Guerre vandale*, II, 27, 4-6.

69 Cf. *supra* p. 594 et p. 614.
70*Johannide*, IV, 358-361, 364-365, 367-369, 373-375 :
ista mihi satis est Romani cognita regni
nuper rupta fides. Ultra nec fallere quisquam
Antalan se posse putet. Jam sufficit istud
Armenio licuisse semel. (...)
... res publica certe
fida satis (...)
Armeniique tui docuit mihi reddita merces,
frangere quod, nisus nostra virtute, tyrannum
Guntarith hic potuit. (...)
Artabanum modo grata mihi, fortuna, dedisses
sorte nova fortis pariter cum noster Ilaguas
castra regit gentesque ferae de finibus Austri !
71 Sur la nomination d'Artabane, cf. *Guerre vandale*, II, 28, 43.
72*Guerre vandale*, II, 28, 44. Sur les motivations d'Artabane, qui demanda lui-même son rappel, cf. Procope, *Guerre gothique*, III, 31, 2-7.
73 Cf. *supra* 1ère partie, commentaire du catalogue des tribus du chant II de la *Johannide*.
74 Antalas, dans le texte cité précédemment (note 70), témoigne bien par ses expressions de la réalité d'un départ après les événements de 545, et d'un retour à l'occasion de cette guerre de 546 : il souligne qu'il est de nouveau en position de force « *maintenant que* nos valeureux amis les Ilagues mènent campagne à nos côtés »... (*sorte nova fortis pariter cum noster Ilaguas...*)
75 Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 370 ; E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, t. 2, p. 555 note 2 ; D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa*, t.1, p.33 et t.2, p. 365 note 1.
76*Johannide*, III, 23-27.
77 J. Partsch, *proemium* de son édition de la *Johannide, MGH, a.a.*, t. III, 1, p. XXVI, note 132.
78 J. Diggle et F. R. D. Goodyear, éd. de la *Johannide*, Cambridge, 1970, p. 48 note sur les vers 25-27. V. Zarini nous a signalé qu'il comprenait également ainsi ce vers.
79 Procope, *Guerre vandale*, II, 28, 46 : *Dès que Jean parvint en Libye, il engagea le combat avec Antalas et les Maures de Byzacène...*
Johannide, I, 417-420 :
Litora vix primis figens vestigia plantis
contingerat : campis acies exire jubebat
praecipit atque duces densas componere turmas
signaque ferre jubet.
80 Cf. *supra* note 41. Un autre exemple est significatif : vainqueur de Gélimer à Tricamarum en décembre 533, Bélisaire fit réunir les prisonniers vandales *pour qu'au début du printemps il puisse les envoyer à Constantinople* (*Guerre vandale*, II, 5, 1). Le général respectait donc les règles du *mare clausum*, telles que Végèce (IV, 32) les énonçait : du 11

novembre au 10 mars, les mers étaient fermées (cf. J. Rougé, « La navigation hivernale dans l'Empire romain », *REA*, t. 54, 1952, p. 318).

81 *Johannide*, I, 331.

82 Cette date est aussi celle que retenait Gsell pour l'Antiquité, en citant un poème de l'*Anthologie latine*, évoquant les moissons en juillet (éd. Riese, p. 133 vers 13).

83 On peut comparer sur ce sujet la guerre menée par Iaudas en Numidie en 535 (capture de nombreux Africains) et le comportement des *Laguatan* en 544 (capture de Solomon le jeune, libéré contre rançon). En 546, la coalition maure entraînait avec elle de nombreux prisonniers, puisque Jean Troglita craignait de compromettre leur sort en donnant l'assaut : cf. *Johannide*, II, 331-332 :

captivi pereunt misti cum gentibus afri si pugnare placet.

84 Dans le court résumé des années 546-548 qu'il donne à la fin de la *Guerre vandale*, Procope associe Antalas aux *Laguatan* dans la victoire remportée sur Jean Troglita en 547 (II, 28, 47). Il s'agit manifestement d'une erreur : Corippe, dont l'acharnement contre Antalas a été souvent souligné, n'aurait pas omis de citer le chef des *Frexes* s'il avait ainsi contribué aux malheurs de l'Empire en 547.

85 Ce lieu est inconnu. Il se situait au sud ou à l'ouest de Junci, qui est le dernier site clairement identifiable dans le récit de Corippe. D. Pringle propose de rapprocher le nom *Latara* de *Lacene*, toponyme antique attesté à une vingtaine de km au nord de Gabès, mais cette hypothèse paraît très fragile (*The Defence of Byzantine Africa*, t. 2, p. 370, note 64).

86 *Johannide*, VI, 109-111.

87 *Johannide*, VI, 119-120.

88 *Johannide*, VI, 82-98.

89 Cf. *supra* 2e partie p. 232.

90 *Johannide* VI, 242-246 et 250-252 :

Signa movere paro, tot gentibus obvius ire
externis cupiens committere proelia terries
et procul a nostris prosternere ruribus hostes
Africa ne saevis iterum concussa ruinis
plus pereat (...)
Si admittimus hostes
Byzacii extremos tantum contingere fines
jam properare volent.

= *« Je me prépare à mettre en branle les enseignes et à aller au devant de toutes ces tribus, car je veux livrer bataille sur des terres étrangères et terrasser l'ennemi loin de nos campagnes, afin d'empêcher que l'Afrique, de nouveau ébranlée par de cruelles destructions, ne succombe. (...) Si nous laissons les ennemis atteindre ne fût-ce que les frontières de la Byzacène, ils voudront dès lors aller plus loin... ».*

91 *Johannide* , VI, 246.

92 *Johannide* , VI, 753-757.

93 *Johannide* , VII, 136-149.
94*Guerre vandale*, II, 28, 49 : *Alors les ennemis firent des incursions dans toutes ces régions et jusqu'à Carthage...*
95*Johannide*, VII, 283-287 :
Campis Mammensibus Austur
rustica funereis sternebat corpora telis,
Byzacii partem rapiens praedamque secundam.
Antalas rursus proprium tunc junxerat agmen
partibus adversis seseque in bella ferebat.
96 Cf. la liste des alliés de Jean Troglita pour la campagne de 548 dans *Johannide*, VII, 262-280 : Cusina, avec trente chefs sous ses ordres ; Ifisdaias ; Iaudas et son fils ; Bezina.
97 Cf. *supra* p. 232.
98*Johannide*, VI, 167-168.
99*Johannide*, VII, 515-517 : *Ainsi Ammon a-t-il par son oracle parlé à nos tribus : il offre aux Maures, au moyen d'une guerre, les plaines de Byzacène, et annonce que Carcasan s'avancera fièrement au milieu des peuples de la Libye et rendra la paix au monde.*
100*Johannide*, VI, 192 : *Invitantque feras regni sub imagine gentes.*
Cf. également VII, 513-515 (aveux du prisonnier maure Varinnus) :
Carcasan nostris dux est fortissimus armis.
Hujus in auspicio nostri spes maxima regni est
et manifesta manet.
101*Johannide*, VI, 221-22 et 225-227 : *Voici qu'arrive, fendant l'air, un messager rapide, sur l'ordre du grand Rufin, et il terrifie les villes de Libye par la nouvelle... que des tribus sauvages dévastent les habitations de Tripolitaine et se dirigent, sous la conduite de Carcasan, vers les murs de la haute Carthage et annoncent son empire.*
102 Jordanès (*Histoire romaine*, dans *MGH, a.a.*, t. V, p. 51) affirme que dix-sept chefs maures furent tués dans la bataille de Latara : *Johannes vero in Africana provincia feliciter degens, Mauris partis adversae per pacificos Mauros superatis, una die decem et septem praefectos extinxit*. Corippe, dont le poème ne raconte pas les conséquences de la défaite maure (tout au moins dans la version écourtée de la *Johannide* que nous donne l'unique manuscrit disponible), signale cependant que Carcasan eut la tête tranchée, et que celle-ci fut promenée au bout d'une pique dans une sorte de cérémonie triomphale à Carthage (*Johannide*, VI, 184187). Procope est donc le seul à mentionner la poursuite des vaincus après Latara (*Guerre vandale*, II, 28, 51). Dans la *Guerre gothique* (IV, 17, 21), il laisse même entendre que Antalas survécut à la défaite (cf. *infra* p. 643).
103 Sur ces opérations, cf. *infra* chapitre suivant.
104Cf. D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa*, t. 1 p. 65-71. Cet auteur estime l'armée romaine de Jean Troglita en 546 à environ 8000-16000 cavaliers et 1000-2000 fantassins (*ibid.*, p. 68).
105 Cf. *supra* 3e partie p. 335-337
106*Johannide*, III, 410-415.

107 Procope, *Guerre vandale*, II, 28, 50.
108 Cf. *supra* p. 615.
109 Cf. le jugement de Procope dans l'*Histoire secrète*, V, 32.
110 Cf. Procope, *Guerre vandale*, II, 24, 4, et Corippe, *Johannide*, IV, 100-102 :
(...) *dumque ille superbus*
se primum esse putat, non se tamen ille secundum,
Africa barbaricis planxit nudata rapinis.
111 Sur la carrière de Jean Troglita, cf. D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa*, t. 1, p. 34-35, et E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, t. 2, p. 554.
112*Johannide*, I, 471-472.
113*Johannide*, VI, 595-597 :
Certior ecce volans magno tunc fama magistro
pacificos retulit iam linquere proelia Mauros
compulsos terrore gravi.
Ces *Mauri pacifici*, formant des *turmae sociae* (VI, 619) qui s'enfuient, sont certainement ceux de Cusina.
114*Johannide*, VII, 272.
115*Johannide*, VII, 242-261.
116*Johannide*, VII, 279-280.
117*Guerre vandale*, II, 28, 50.
118 Cf. *supra* note 102.
119 *Johannide* , VII, 266.
120 Cf. *supra* p. 348.
121*Johannide*, VII, 277 et VIII, 126. Cf. *supra* p. 351.
122 Cf. *supra* 3e partie p. 435-437.
123 Cf. en dernier lieu sur ces accords un essai de synthèse très large de R. Rebuffat, « L'investiture des chefs de tribus africaines », dans F. Vallet et M. Kazanski (éd.), *La noblesse romaine et les chefs barbares du iiie au viie siècle*, Paris, 1993, p. 23-33.
124 Ainsi les *Laguatan* auprès de Sergius en 543, ou les *Astrices* auprès de Jean en 547.
125 Les chefs maures avaient prêté en 533 des serments par écrit, ce que Solo-mon rappelle dans une lettre aux insurgés de Byzacène en 534 (*Guerre vandale*, II, 11, 4) :
και ταϋτα (όρκους τε τούς δεινότατους έν γριχμμασι δόντες...
126 Cf. l'accord passé avec les *Astrices* (*Johannide*, VI, 428-431). Jean leur déclare à la fin des discussions :
Ite viri. Si certa fides mea foedera poscit
tradite vestra meis natorum pignora castris
et pacem retinete meam. Genus omne manebit
securum Astricum nostro sub principe pollens.
127 La tribu n'accompagna pas Jean Troglita dans la suite de son expédition puisque, quelques jours après la rencontre évoquée ci-dessus, les éclaireurs byzantins,

apercevant des feux, se demandèrent s'il s'agissait du camp des *Astrices* (*Johannide*, VI, 452-454).

128 Ainsi les chefs maures en 533 devant Bélisaire (Procope, *Guerre vandale*, I, 25, 3), ou Antalas en 544 (*ibid.*, II, 22, 7). Cf. *supra* p. 586 et p. 615.

129*Guerre vandale*, I, 25, 7. Cf. *supra* p. 487-496.

130 Ainsi pour Antalas entre 533 et 543 (*Guerre vandale*, II, 22, 8) ou pour Cusina avant 563 (Jean Malalas, éd. Dindorf, p. 495).

131 Protocole bien décrit dans la lettre d'Antalas à Justinien en 544 (*Guerre vandale*, II, 22, 8) : *En effet Solomon ne m'a pas seulement privé de la pension qu'il y a fort longtemps Bélisaire avait prescrit de m'accorder et que tu m'as toi-même octroyée...*

132 Cf. *Guerre vandale*, II, 21, 21-22 : les *Laguatan* se moquent des offres de paix de Solomon, rappelant que Sergius, avant le meurtre de leurs délégués, avait juré sur l'Evangile (allusion au même serment dans l'*Histoire secrète*, V, 28).

133*Guerre vandale*, I, 25, 4, et *Johannide*, VI, 429 : *tradite vestra meis natorum pignora castris...*

134 Cusina était alors l'allié, de manière très provisoire, de Guntarith (*Guerre vandale*, II, 27, 24). Procope ne précise pas l'origine romaine de cette femme : liée à un Maure, elle devenait probablement maure elle-même aux yeux de l'historien grec.

135 Cf. la synthèse sur ces accords avec les Arabes donnée par Ph. Mayerson (« The Use of the Term *Phylarchos* in the Roman-Byzantine East », *ZPE*, 8, 1991, p. 293). Les textes ne parlent pas d'insignes, sauf lors de la rupture de 581-82 avec les Ghassanides. Après l'arrestation de Mundhir, ses fils s'insurgèrent : *Finalement, ils se portèrent contre la cité de Bostra et l'assiégèrent en disant : « Rendeznous les insignes de notre père et tous les autres biens royaux qui sont chez vous...* (Jean d'Ephèse, *Histoire Ecclésiastique*, III, 42). Mais Mundhir avait un statut particulier : il était l'héritier de Harith b. Djabala, « phylarque général des tribus Ghassanides » investi par Justinien et revêtu de la dignité de patrice. Ses « insignes » n'étaient donc peut-être pas ceux de tous les chefs arabes alliés. Curieusement, le passage de Jean d'Ephèse sur cette question n'a cependant, à notre connaissance, jamais été commenté.

136 Cf. *supra* chap. 8 et note 152.

137*Supra* p. 349.

138*Supra* p. 348-349.

139*Johannide*, VIII, 269-270.

140 Jean Malalas, éd. Dindorf, p. 495. Cf. *supra* p. 348. Sur le titre d'exarque, cf. *infra* p. 664-666.

141*Johannide*, IV, 447-451 : *Ceux qui se sont joints à nous et que nous croyons être des amis paisibles sont aux aguets dans ces malheurs. Si les Romains sont vainqueurs, ils se font leurs serviteurs, leurs adorateurs ; et seule la fortune du vainqueur les rendra fidèles, ainsi que la crainte qu'ils auront conçue...*

142*Enéide,* VI, 853 ; cf. M. Lausberg, « *Parcere subiectis*. Zur Vergilnachfolge in der Iohannis des Corippus », dans *Jahrbuch für Antike und Christentum*, 32, 1989, p. 105-126.

143 *Johannide*, I, 148-149.
144 *Johannide*, VI, 425-427.
145 *Johannide*, VI, 45-48 : *Ou bien il se soumettra aussitôt à nos armes et demandera la paix (...), ou bien il cherchera dans la fuite à atteindre les terres les plus reculées du monde et désertera nos frontières.*
146 *Johannide*, II, 337-348 :
Omnia dispensans justo moderamine virtus
haec summa est, haec sola placet, haec vincere gentes
ac pacare potest. Praestat quod, maxime ductor,
virtutem indomitam sancta pietate revincis.
Quidquid deinde geras, nostrae est victoria partis :
sic ordo, sic cuncta docent. Modo mittere duro
legatos opus est promissa pace tyranno.
Captivos revocent. Nostris discedat ab oris
ille furens Austur saevae seu gentis Ilaguas.
Principis ipse jugum solite sufferre coactus
subjecta cervice vehat. Si cesserit ille,
omnia salva fient.
147 En particulier leur prétendue victoire sur Maximien (cf. *supra* p. 126).
148 *Johannide*, II, 363-365, 371-372, et 361 :
Perdere non properat quamcumque in proelia gentem,
paenitant si bella tamen, si foedera rerum
subjecti veniamque sibi pacemque requirant (...)
Si redeas, veniamque tibi pacemque volentes ultro damus. (...)
Dum gentes peccant, pietas Romana remittit.
149 *Johannide* , II, 374-375.
150 Cf. *supra* p. 638.
151 Cf. *Johannide*, VI, 40-52 :
Ocius in proprias numerosque reducite sedes
et munite locos. Celsos indagine montes,
antra, nemus, fluvios, silvarum saxa, latebras
cingite et obsessas cauti concludite fauces.
Tempore sub modico periet gens impia Mazax
deficietque fame : aut nostris se protinus armis
subiciet pacemque petet, si milite pulso
non valeat populare casas, aut ultima mundi
appetet arva fugax et nostras deseret oras.
Byzacii geminis ducibus sit maxima cura
Massylas acies acie turbare sequaci
sollicitas, tristes gladiis urgere phalanges,
et procul a nostris expellere finibus hostes.

= « Faites vite revenir les numeri dans leurs lieux de garnison et fortifiez les sites. Encerclez les hautes montagnes, les grottes, les bois, les rivières, les rochers des forêts, les cachettes, et fermez avec soin les défilés gardés. Sous peu, la race Mazace impie périra et mourra de faim : ou bien elle se soumettra aussitôt à nos armes et demandera la paix, si, à cause de la défaite de son armée, elle n'est plus capable de mettre à sac les maisons ; ou bien elle cherchera dans la fuite à atteindre les terres les plus reculées du monde et désertera nos frontières. Que le plus grand souci des deux ducs de Byzacène soit avec leurs troupes mobiles de jeter la confusion parmi les armées massyles, de presser de leurs glaives les bataillons funestes, et de chasser les ennemis loin de nos frontières ».

152 Procope, *Guerre gothique,* IV, 17, 21 :

(...) εἴποντό τε αύτφ έν ανδραπόδων λόγιρ.

153*Johannide*, VI, 49 et 52 : cf. *supra* note 151.

Chapitre 15. L'Empire et les Maures, de la victoire de 548 à la conquête Arabe

1- POLITIQUE BERBÈRE ET ÉVANGÉLISATION DES TRIBUS DE TRIPOLITAINE

Depuis le début de son règne, Justinien n'avait cessé dans son discours d'associer ses projets politiques à des justifications religieuses. La reconquête de l'Afrique elle-même, en 533, avait été officiellement lancée pour des motifs religieux : l'empereur avait invoqué songes et apparitions saintes pour prendre sa décision [1] , et l'expédition avait commencé à Constantinople par un geste hautement significatif :

> Epiphanios, l'archevêque de la cité se rendit *[au port]* et y prononça toutes les prières appropriées, puis, après avoir choisi dans les troupes un soldat qui venait d'être baptisé et de prendre le nom chrétien, il le fit embarquer dans ce navire [2] ...

Cette scène étrange ne visait à rien d'autre qu'à proclamer clairement que l'opération de reconquête avait une vocation missionnaire, en l'occurrence à ce moment tournée contre les Vandales ariens et ceux des Africains qui les avaient rejoints dans l'hérésie. Par la suite, lorsqu'on passa de la *guerre vandale* aux *guerres libyques,* la thématique de la croisade réapparut dans la propagande byzantine, en se tournant cette

fois contre le paganisme maure. Toute la *Johannide* est empreinte de cette idéologie et tend, pour la servir, à assimiler tous les adversaires de l'Empire à des ennemis du Christ [3], en évoquant parfois des scènes aussi douteuses que la première consultation de l'oracle d'Ammon par Guenfan, père d'Antalas. En cela, Corippe répondait sans ambiguïté aux obligations d'une œuvre à caractère officiel, ce qu'il voulait que la *Johannide* fût. Mais on chercherait vainement, tant dans son poème que dans les autres sources, trace de véritables actions d'évangélisation des Maures au cours des années 533-548.

Certes, ce souci n'avait jamais dû être absent des pensées de l'empereur depuis la reconquête ; mais l'obligation d'agir dans l'urgence qu'avaient connue ses généraux jusque-là, et le principe assez flou d'un refoulement des barbares aux extrémités du monde, n'avaient jamais permis d'en envisager réellement la mise en pratique. A partir de 548, le contexte changea, au contraire : l'Empire, après les coups portés aux tribus, pouvait croire la paix établie pour longtemps, et il savait aussi que les refuges sahariens de ses ennemis n'étaient jamais tant éloignés qu'ils ne pussent permettre un jour leur retour inopiné. Il fallait donc concevoir une politique à long terme qui neutraliserait le danger maure, et la christianisation en parut, à côté des démonstrations de force militaire, l'instrument le plus efficace [4].

De manière prévisible, la Tripolitaine, principal foyer d'agitation maure depuis 544, fut le terrain d'expérimentation privilégiée de cette politique. Aucune mission, aucune conversion nouvelle n'est en effet signalée par les textes au vi^e^ et au viie siècle en Byzacène, en Numidie, ou sur les marges méridionales de ces provinces, alors que les Grecs y combattirent souvent. Si répétitif sur les constructions d'églises en Tripolitaine, le *De Aedificiis* de Procope n'en dit soudain plus un mot dès qu'il franchit le Chott el Djérid. C'est, nous l'avons vu, un indice parmi

d'autres qui confirme que la christianisation des Maures de l'intérieur était déjà largement réalisée à l'arrivée des Byzantins, même si elle paraissait imparfaite à certains [5]. Inversement, on ne peut s'étonner de l'importance des missions en Tripolitaine au regard des nombreux témoignages sur la vitalité du paganisme dans cette région entre le ive et le vi^{e} siècle.

Pour que le projet byzantin de « missions politiques » réussisse, il fallait cependant l'appui de l'Église. Mais il fut apparemment acquis sans problème. Les Maures du désert libyen étaient en effet les plus puissants et les plus obstinés des païens en Afrique au vi^{e} siècle. Ils s'inscrivaient tout à fait, à ce titre, dans cette catégorie de barbares dangereux dont saint Augustin ne croyait pas la conversion possible de manière spontanée : la « pacification » était pour ce type d'individus le préalable nécessaire à l'évangélisation [6]. Fidèle à sa pensée, l'Église d'Afrique ne dut donc pas avoir de scrupules à prêcher à la suite des armées impériales.

a) Le problème des *Laguatan*

Face à cette grande tribu, le trait le plus remarquable de la politique byzantine fut d'abord l'effort entrepris pour la frapper jusqu'au cœur de son territoire, ce qui depuis 533 n'avait apparemment jamais été essayé. Les fouilles de Ghirza et les traces d'incendie constatées, datées approximativement du milieu du vi^{e} siècle, marquent probablement une étape de la poussée byzantine contre ses bases [7]. Ici, nulle trace de constructions militaires ou religieuses après le passage des armées romaines. Apparemment, Jean Troglita avait décidé de repousser l'ennemi le plus loin possible des cités côtières. L'insistance des sources arabes sur la concentration des *La-wâta* en Cyrénaïque un siècle plus

tard pourrait confirmer ce choix. Mais le général romain savait aussi que, même éloignés, les *Laguatan* pouvaient rester dangereux. Il poursuivit donc sa marche en avant jusqu'au foyer originel de ses adversaires, Augila, dont Pro-cope atteste implicitement de l'occupation [8] . Certes, l'historien grec, préoccupé uniquement par les conséquences édilitaires de cette occupation en raison du thème du livre dans laquelle il l'évoque (le *De Aedificiis),* ne parle pas d'opération militaire. Mais Augila était au Bas-Empire une oasis extérieure à la province de Cyrénaïque et à l'Empire en général [9] , comme suffit à le prouver le fait, aux dires mêmes de Procope, que des sanctuaires païens y demeuraient en activité avant l'intervention de Justinien. Terre berbère, elle était aussi, nous l'avons vu, très probablement le foyer religieux essentiel des *Laguatan.* Son occupation ne put donc nullement être naturelle. Il faut très vraisemblablement reconstituer, en amont de la description de l'historien grec, une expédition armée de conquête, dont les *La-guatan* durent être les principales victimes.

Dans toutes ces opérations, le souci missionnaire paraît avoir été indissociable des actions militaires. En brûlant Ghirza, les Byzantins détruisirent le centre d'un culte d'Ammon et peut-être de Gurzil, où on célébrait bruyamment au ive siècle d'impressionnantes hécatombes. L'occupation d'Augila fut d'abord l'occasion de la fermeture du sanctuaire d'Ammon, suivie de la construction d'une église dédiée à la *Théotokos* [10] . Dans les deux cas, on perçoit bien qu'il ne s'agissait pas d'actes isolés, mais de la mise en application d'un vrai projet. Comme le dit Procope, à Augila, dès lors, *la doctrine de la vraie foi était enseignée aux habitants du lieu, faisant de toute cette population des chrétiens.*

Pour que cette ambitieuse politique d'éloignement et de conversion des *Laguatan* réussisse, il fallait cependant que le pouvoir byzantin se donne les moyens de l'entretenir sur une longue durée. On ne pouvait pas

compter en effet à court terme sur le dynamisme propre d'un christianisme imposé par la force. Or, rien dans les sources chrétiennes ni dans le paysage archéologique des régions de la Syrte ne vient ensuite confirmer l'effort entrepris sous Justinien. Certes, l'absence de fouilles à Augila est ici particulièrement préjudiciable car, en admettant qu'on la retrouve, l'église consacrée à la *Théotokos* nous permettrait probablement de reconstituer l'évolution de la greffe religieuse tentée par l'empereur. Mais le silence des sources sur un épiscopat d'Augila, en dehors du très hypothétique Théodoros *d'Ingelôn* cité en 553 [11] , n'incite guère à l'optimisme, surtout au regard des indications ultérieures des sources arabes.

Les *Laguatan* réapparaissent en effet brutalement en position dominante à l'époque de la conquête arabe. Ils sont alors par excellence *les Berbères* de la Cyrénaïque *(Barka),* en étant aussi présents, selon certains textes, dans la Syrie et en Tripolitaine [12] . Mais redevenus puissants, ils semblent aussi être redevenus païens [13] , car il n'est plus jamais question de leur christianisme, à la différence par exemple des *Nafûsa,* pas plus que d'éventuels traités avec les Byzantins. Comme jadis leurs ancêtres les *Nasamons* après le désastre de 86, tout suggère en fait qu'ils ont réussi, après quelques décennies, à retrouver une pleine indépendance, politique et religieuse, en reprenant même leur progression vers les cités littorales.

Aucun document ne permet avec certitude de reconstituer les modalités de cette spectaculaire renaissance, mais plusieurs indices indirects en existent. Une étape possible dans le redressement politique de la grande tribu pourrait d'abord être située vers 582. Le chroniqueur jacobite Jean de Nikiou [14] (deuxième moitié du viie siècle) signale en effet qu'à cette époque, au début du règne de Maurice, le général Aristomaque, rétabli dans son commandement de l'armée romaine d'Egypte, *vainquit les*

barbares de la province de Nubie (?) *et de l'Afrique appelés Mauritani et d'autres barbares appelés Ma(z)iques. Il les tailla en pièces, dévasta leur pays, leur enleva leurs biens, et les ramena tous enchaînés en Egypte* [15] . La mention des *Maziques* ne surprend pas, puisque ces Berbères orientaux sont plusieurs fois signalés au ve et au vi^e^ siècle pour leurs raids sur les oasis égyptiennes, ou contre les monastères du désert. Leur nom, très général, désigne vraisemblablement ici un groupe de tribus de l'intérieur de la Marmarique [16] . En revanche, l'évocation de l'*Afrique* et des *Mauritani* est plus étonnante. Dans un passage antérieur de sa chronique, lorsqu'il évoque au temps de Moïse la célèbre invasion des Libyens sur l'Egypte, Jean de Nikiou désigne ceux-ci par l'expression *les barbares appelés Mauritani, qui venaient de la Pentapolis* [17] . Mais l'évêque jacobite paraît aussi, comme c'était l'usage dans les siècles antérieurs, faire commencer l'Afrique avec la Tripolitaine (il parle en 608 de la *Tripolitaine d'Afrique* [18] *),* en en distinguant la *Pentapolis.* Le terme *Mauritani* est d'autre part plusieurs fois utilisé par les chroniqueurs tardifs pour désigner les Maures de Tripolitaine ou de régions plus occidentales mobilisés par Héraclius en 608 (cf. *infra).* Nous sommes donc tentés d'identifier derrière ces mystérieux *Mauritani* des Berbères situés très certainement à l'ouest des *Maziques,* dans les régions du fond de la Grande Syrte, c'est-à-dire dans le pays des *Laguatan.* L'hypothèse d'une intervention de ces derniers n'aurait rien d'absurde, surtout si on se souvient des troubles évoqués par Philostorge vers 395-399 : alors, nous l'avons vu, *les Maziques et les Auxorianoi, qui vivent entre la Libye et l'Afrique, désolèrent à l'est la Libye et ne détruisirent pas une partie peu importante de l'Egypte* [19] *...* Nous avons hésité, certes, sur la réalité de ce raid des *Laguatan,* mais un déplacement vers l'est des éléments les plus hostiles de la grande tribu après la catastrophe de 548 est fort possible. Les sources arabes insistent en effet sur la concentration des *Lawâta* dans

l'intérieur de la Cyrénaïque, qui était devenue selon beaucoup de documents leur pays par excellence à la veille de la conquête de 641-642 [20] , et un texte d'Al-Kindî mentionne même une attaque qu'ils menèrent sur l'Egypte peu après la conquête, vers 660-661 [21] . Ce déplacement, sur lequel certains historiens ont fondé une théorie des migrations inversée [22] (d'ouest en est !) est probablement, nous l'avons vu, la conséquence de la politique d'expulsion menée par les Byzantins au temps de Justinien. Dans ces conditions nouvelles, un rapprochement des *Laguatan* et des *Maziques* est très possible. La participation des premiers à des attaques contre l'Egypte, qui provoquèrent l'intervention d'Aristomaque, peut donc aussi être envisagée comme le premier signe de leur survie et de leur redressement.

On restera en revanche beaucoup plus prudent face au second épisode dans lequel Jean de Nikiou évoque des Maures. Selon le chroniqueur, en 608 :

> Héraclius *[alors exarque d'Afrique]* leva l'étendard de la révolte ; il distribua beaucoup d'argent aux barbares de la Tripolitaine et de la Pentapole et les détermina à l'aider dans la guerre. Puis il appela auprès de lui son lieutenant nommé Bônâkîs (?) avec 3 000 hommes et un grand nombre de barbares et les fit partir pour la Pentapole où ils devaient l'attendre. *Un peu plus loin, Jean de Nikiou ajoute* : Les habitants de la Tripolitaine d'Afrique qui aimaient Héraclius et haïssaient Phocas firent venir des barbares sanguinaires ; et ils attaquèrent le gé-néral Mardios, et ils voulaient le tuer, ainsi que deux autres généraux nommés Ecclésianos et Isidore. Lorsque ces barbares vinrent, ils tournèrent leurs armes contre la province d'Afrique, puis ils s'enrôlèrent sous les drapeaux d'Héraclius l'aîné... Héraclius l'aîné fit partir Héraclius le jeune, son fils, pour Byzance avec des vaisseaux et un grand nombre de barbares, afin d'attaquer Phocas [23] .

D'autres textes confirment, en le complétant, le chroniqueur égyptien. Jean d'Antioche indique ainsi que la flotte d'Héraclius emportait *une très grande masse de Mauritoi* (sic), et Nicéphore, plus précis, écrit qu'on *envoya Héraclius, fils d'Héraclius, avec une grande force navale qui portait une armée nombreuse composée d'Africains et de Maures, tandis que Nicétas, fils de*

Gregorios, partait avec des cavaliers et des troupes terrestres [24] . Les deux historiens ont probablement la même source, déformée par Théophane [25] *(Héraclius conduisait une grande armée venue d'Afrique et de Maurétanie)* qui confond eth-nonymes et toponymes.

La célèbre révolte d'Héraclius contre Phocas, qui est ici relatée, se traduisit effectivement par l'envoi de deux armées vers Byzance : l'une par voie terrestre, qui eut pour premier objectif la soumission de la Pentapole, l'autre par voie navale directement contre la capitale de l'Empire [26] . Dans les deux cas, Jean de Nikiou, le plus précis de nos auteurs, signale explicitement la participation de « barbares », qui ne peuvent être, comme le révèlent les autres textes, que des Maures. Mais son récit, fractionné en deux parties, est confus et nécessite d'abord une remise en ordre chronologique. Ce qui survint en premier lieu dut être en fait la révolte des citoyens de Tripolitaine évoquée dans le deuxième fragment. Cette province, depuis la création de l'exarchat sous Maurice, était en effet rattachée administra-tivement au diocèse d'Egypte [27] . Héraclius n'y avait donc pas autorité, et il est vraisemblable qu'il ne put y intervenir que lorsqu'elle se souleva en sa faveur, probablement à l'annonce de sa révolte. Le moyen employé par les Tripolitains pour ce soulèvement fut, selon le chroniqueur, l'appel à des « barbares sanguinaires », qu'ils ne parvinrent pas, dans un premier temps, à contrôler. Ces deux aspects de leur action n'ont, en eux-mêmes, rien d'exceptionnel. Déjà en 533, les citadins de la province s'étaient insurgés, alors les seuls en Afrique, contre le roi vandale Gélimer [28] . Quant à l'appel par les cités elles-mêmes, et non le gouverneur, des tribus maures, il en existe un précédent célèbre en 69, lorsque Oea, en conflit ouvert avec Lepcis Magna, appela à la rescousse les *Garamantes,* « nation intraitable » dit Tacite, « qui finit par mettre tout le pays au pillage » [29] .

Le cumul des deux événements, soulèvement des cités et troubles introduits par les Maures, justifia en tout cas l'intervention rapide d'Héraclius en Tripolitaine. Et c'est alors, dans un deuxième temps donc, qu'il obtint, moyennant un engagement financier, le ralliement des tribus et qu'il les lança dans une offensive navale avec ses propres troupes contre Byzance. Même si le chroniqueur égyptien paraît songer à un recrutement de mercenaires, on peut penser que, dans ces circonstances, l'exarque utilisa à son profit des accords existant avec certaines tribus comme jadis Solomon en 544, qui eut un moment à ses côtés les *Ifuraces* et les *Mecales* [30] ; les généreuses distributions d'argent ne seraient, dans cette perspective, qu'un complément aux pensions habituellement versées à la suite des traités.

Mais le chroniqueur ajoute qu'Héraclius réussit aussi à négocier une alliance avec d'autres Maures, originaires de Pentapole, province où il n'avait pas autorité et qui ne manifestait aucune volonté de le suivre ; et il signale que l'exarque utilisa ces Maures et ceux de Tripolitaine pour organiser une seconde expédition, terrestre, contre la Pentapole elle-même et de là vers l'Egypte. Ce dernier détail est pour nous le plus précieux pour tenter d'identifier les tribus impliquées dans ces événements.

Malgré l'analogie signalée, on exclura d'abord les *Garamantes,* depuis longtemps repliés sur le Fezzan et qui entretenaient, depuis leur conversion au christianisme (cf. *infra),* de bonnes relations avec l'Empire. On devrait aussi en principe exclure les tribus du Djebel Nafusa, alors largement christianisées, et qui montreront en 643 leur respect des accords passés avec les Romains. Même si un barbare était souvent par définition « sanguinaire » chez les anciens, l'é-pithète, qui n'apparaît qu'à cette occasion chez Jean de Nikiou à propos des Maures, et surtout l'attitude imprévisible et violente des « alliés » des

Tripolitains, conviendraient plutôt à des groupes *Lagua-tan.* L'hypothèse serait d'autant plus tentante que, de toute évidence, Héraclius conclut son alliance avec ces Berbères de Cyrénaïque alors qu'il ne contrôlait que la Tripolitaine. Dans ses négociations, l'exarque dut donc utiliser des intermédiaires, qui firent jouer des liens particuliers unissant les tribus des deux provinces. L'ombre des *Laguatan* réapparaît alors logiquement, puisque quarante ans après, dans les sources arabes, ils sont les seuls à être cités simultanément en Cyrénaïque, dans la Syrie et en Tripolitaine [31] .

Toutefois, tout ce que nous savons par ailleurs de l'histoire de la grande tribu oblige à rester prudent devant cette hypothèse. Leur décalage global vers l'est, leur passé (et aussi peut-être leur attitude belliqueuse en 582), et plus tard leur comportement au moment de la conquête arabe, avec l'absence de soutien aux Grecs et une soumission rapide aux musulmans à la différence de ce que feront par exemple les *Nafûsa,* n'incitent guère en effet à supposer leur participation à l'aventure d'Héraclius. D'autre part, tous les textes prouvent que les Maures, s'ils ne formaient pas le seul élément des forces d'Héraclius, y tinrent certainement une grande place, peut-être décisive puisque la révolte fut victorieuse. Or, l'importance de l'engagement, l'éloignement de l'objectif et la durée de l'expédition supposaient une discipline qui ne s'accorde guère, cette fois encore, avec le passé des *Laguatan.*

Le dossier de la révolte d'Héraclius en 608-610 reste néanmoins important pour nous, parce qu'il atteste de l'établissement de liens réguliers entre le pouvoir byzantin et des tribus de Tripolitaine. Au delà du problème compliqué posé par les *Laguatan,* il nous invite à envisager les autres aspects de la politique impériale dans la province, en remontant nécessairement à nouveau au temps de Jean Troglita. L'ampleur des opérations nécessaires à la neutralisation des *Laguatan*

après 548 permet en effet de penser que de nombreuses autres tribus libyennes, impliquées dans les guerres des années 544-48, et dont les territoires étaient moins excentrés, eurent à subir le passage des troupes byzantines. Certes, aucun texte n'évoque explicitement ces opérations militaires. Mais comme à Augila, il faut les supposer en amont de l'œuvre d'évangélisation réussie alors à l'initiative du pouvoir impérial.

b) Les autres groupements maures de Tripolitaine

Un premier exemple significatif de cette politique nous est fourni par le destin des *Gadabitani.* Selon Procope, ces « barbares » établis *dans le voisinage de Lepcis Magna* s'étaient adonnés avec excès, jusqu'à son époque, *à ce qui est appelé la forme grecque de l'athéisme,* c'est-à-dire au paganisme [32] . Or, Corippe mentionne parmi les tribus libyennes engagées dans la coalition de 546, après les *Laguatan* et la *Muctuniana manus qui habite les déserts de la Tripolis, Gadabis la perfide qui envoie ses guerriers depuis ses murs* [33] . Certes, le voisinage de Lepcis mentionné par l'historien grec paraît différent de la localisation suggérée par Corippe, qui renvoie plutôt à la côte syrtique, beaucoup plus à l'est [34] . Mais Procope, dans le *De Aedificiis,* est très imprécis dans son évocation de la Tripolitaine et il est donc fort possible qu'il s'agisse du même groupe. On ne sait si ces Maures suivirent encore les *Laguatan* en 547-548, mais ce que dit d'eux l'historien grec est très probablement à relier aux suites de la catastrophe de Latara : *l'Empereur fit de ces barbares de zélés chrétiens.* Les mentions dans un cas de révoltés et dans l'autre de païens convertis sont évidemment à relier : l'évangélisation forcée a été pour les *Gadabitani* la conséquence de la défaite militaire.

De manière plus hypothétique, la conversion des habitants du Djebel Nafusa pourrait s'inscrire aussi dans la même perspective. Nous avons vu que de nombreux indices conduisent à situer dans ce massif plusieurs des tribus insurgées en 546 [35] . Or, si des traces de christianisation y existent avant le vi^e siècle (ainsi, l'église d'El Asa-baa qui, dans sa première forme, est probablement à dater de la fin du ive ou du ve siècle [36]), le mouvement semble s'être surtout intensifié au vi^e siècle, auquel on peut rattacher la majorité des édifices de culte qui ont été découverts. En reprenant l'étude de ces édifices, A. Di Vita a montré que sur les neuf basiliques connues dans le Djebel ou le pré-désert, trois ont été construites après la reconquête byzantine, et que trois autres ont subi d'importantes modifications au même moment, avec pour les deux séries une même caractéristique : l'adoption d'un plan et d'aménagements manifestement copiés sur le modèle des églises des cités romaines de la côte [37] . Pour l'historien italien, l'intervention, directe ou indirecte, du pouvoir byzantin dans cette évolution architecturale et religieuse est plus que probable : « Il n'y a pas à s'étonner, conclut-il, que les Byzantins aient essayé d'étendre leur sphère d'influence sur le pays du Djebel et le pré-désert de Tripolitaine en se servant aussi, sinon surtout, d'une pénétration religieuse renouvelée dont l'archéologie nous a conservé les traces » [38] . Cette hypothèse peut être renforcée par certaines sources écrites. Attestée archéologiquement, la conversion est en effet également affirmée sans nuances par les sources arabes au moment de la conquête de la Tripolitaine en 643 : pour Al-Bakrî, *'Amr soumit les Nafûsa qui étaient alors des chrétiens, et il ne sortit de leur pays qu'après avoir reçu un lettre du calife 'Umar* [39] *;* et le *Kitâb al-Istibsâr* précise, en ne laissant aucun doute sur l'identité de ces *Nafûsa* : *'Amr arriva jusqu'au Djebel Nafûsa, dont les habitants étaient chrétiens, et le conquit* [40] *.* Mais l'intérêt de ces textes

arabes est surtout qu'ils soulignent l'existence de relations politiques avec les Romains, qui accompagnaient la conversion. Selon Ibn 'Idhârî, lorsque 'Amr arriva ainsi devant leurs murs, les habitants d'Oea (Tripoli) *demandèrent secours à la tribu berbère des Nafûsa* [41] ; et Al-Tîdjânî, évoquant la longueur du siège, précise que cette demande ne fut pas vaine : *'Amr n'avait pas encore réduit la place qui résistait vigoureusement grâce au courage de ses habitants et au secours des Berbères Nafûsa qu'ils avaient appelés à leur aide* [42] . Il faut supposer, derrière ces mentions d'appels à l'aide, l'existence de traités liant les tribus au pouvoir romain, probablement conclus pour la première fois dans les mois ou les années qui suivirent la victoire de Jean Troglita. Il est même temps de revenir, à propos de ces *Nafûsa,* aux accords de 608610 entre l'empereur, les cités de Tripolitaine, et les « barbares » qui furent engagés dans l'expédition contre Constantinople : peut-être, malgré le comportement peu amène de certains d'entre eux au début de ces événements, devinrent-ils les alliés privilégiés des Romains de la côte.

Une stèle funéraire chrétienne du cimetière militaire de Constantinople récemment publiée [43] pourrait venir à l'appui de cette hypothèse, si du moins on suit la réinterprétation qu'en a proposée C. Zuckerman [44] :

[Ενθαδε κα-]
[τ]α[κι]τε Θεόδωρος ο τις
μακάριας μνιμι[ς]
[σ]τρατευομενος. [ωρ]
μισε α[π] ιλουστρα[ς]
επαρχίας Μαυριτανίας,
προφευκτους ονομα
Ζαρ γενος Ζ-αρακιανο[ς] εν μερι
Τριπολεος.
[τ]ελευτα μη(νι)
Οκ-[τοβρι]ου...

[Ci-] gît Théodore, soldat de bienheureuse mémoire ; il est venu de l'illustre province de Maurétanie ; (son) préfet est nommé Zar, de la tribu des Zarakianoi, dans la contrée de Tripolis ; il est mort le 9 du mois d'octobre [de l'indiction N].

La principale difficulté du texte vient de la série de mots qui suit la mention de la province de Maurétanie :

προφευκτους ονομα Ζαρ γενος Ζαρακιανο(ς) εν μερι Τριπολεος.

Le premier terme, *profeuctous,* n'a apparemment aucun sens, et C. Zuckerman propose d'y voir une adaptation du latin *praefectus,* ce qui le conduit alors à une conclusion logique : un second personnage est mentionné à partir d'ici dans l'inscription. Le savant byzan-tiniste, probablement inspiré par le mot *genos* qui apparaît peu après, estime qu'il faut ensuite distinguer dans le texte le nom de ce préfet, Zar, et l'indication de son peuple, les *Zarakianoi* de la « contrée » *(méris)* de Tripolis. L'ethnique *Zarakianoi* lui paraissant africain (bien qu'inconnu par ailleurs), il propose finalement de l'identifier à un des groupes maures de Tripolitaine qui suivirent Héraclius en 609-610 [45] .

L'obstacle le plus évident à ce raisonnement très séduisant est le rapprochement, que l'on est tenté de faire, et que les premiers éditeurs avait fait, entre les *Zarakianoi* et les *Zarakênoi,* les Arabes, rapprochement qui ne serait peut-être pas totalement absurde si on comprend *en mer(e)i Tripoleos* comme une allusion à l'arrière-pays de Tripoli de Syrie. Il faudrait voir alors dans Théodore un soldat africain intégré à une unité commandée par un préfet arabe, *Zarge-nos le Saracène,* à une époque indéterminée de l'histoire byzantine. Les curieux latinismes du texte, et ses fautes de grec, s'expliqueraient par le fait qu'il aurait été rédigé non par le préfet comme le pense C. Zuckerman, mais, ce qui est au moins aussi vraisemblable, par un compagnon d'armes de Théodore, un autre soldat africain, ne parlant pas un grec parfait. Il n'y aurait en effet rien d'étonnant à ce qu'un Maurétanien, tellement habitué aux suffixes tribaux de son pays, ait transformé *Zarakenos* en *Zarakianos,* et cela expliquerait aussi l'étrange surnom, totalement insolite comme le reconnaît C. Zuckerman, donné à *l'eparchia Mauritanias* : « illustre ». Seul

un enfant du pays pouvait songer à l'époque byzantine à qualifier ainsi l'une ou l'autre des deux provinces de Maurétanie, réduites après 550 à vraiment fort peu de choses [46] ...

Nous restons cependant indécis face à ce texte car l'interprétation proposée par C. Zuckerman est parfaitement cohérente, et peut même être renforcée d'arguments auxquels il n'a pas songé. Si on admet comme lui que l'auteur du texte est le préfet « Zar », il paraît en effet logique d'admettre que ce personnage était lui-même chrétien, et pouvait commander des Maures chrétiens. Or, nous venons de le voir, l'existence de tels groupes est attestée en Tripolitaine, et en particulier dans le Djebel Nafusa. Le nom des *Zarakianoi* pourrait donc s'ajouter à ceux des *Gadabitani* et des *Nafûsa* et témoignerait du succès de la politique d'évangélisation et de « pacification » (accompagnée d'alliances) des Byzantins après 548. L'onomastique ne s'oppose pas non plus, malgré les apparences, à l'interprétation de C. Zuckerman. Si le nom Zar, pour un individu, est un hapax, on connaît en effet sur une inscription d'Upenna un personnage nommé Zarzio [47] , tandis que Polybe évoque un chef numide nommé Zar-zas [48] : l'existence d'un dérivé abrégé de ces noms n'est donc pas inenvisageable. Quant aux *Zarakianoi,* si aucune tribu du catalogue de J. Desanges ne peut en être rapprochée, leur ethnonyme n'est pourtant pas absolument étranger à l'onomastique africaine, comme en témoigne cette inscription méconnue de Capsa [49] :

DMS
AFL VICTORIA
ZARACAIA VIXIT
ANNIS VIII DIE
BUS CVL
OTBQ

D(is M(anibus) s(acrum). Ael(ia) Victoria, Zaracaia, vixit annis VIII, diebus CXLV. O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant).

Certes, R. Cagnat, qui publia le premier ce texte [50] , hésite sur la première et les deux dernières lettres du mot *Zaracaia.* La qualité générale de ses lectures incite cependant à lui faire confiance. Or, comme il le note aussitôt, ce nom, en vertu des règles épigraphiques en matière d'onomastique féminine, est « sans doute un ethnique » plus qu'un banal surnom. Sans justifier un rapprochement direct entre des *Zaracaii* et les hypothétiques *Zarakiani,* l'inscription de Capsa tendrait donc au moins à prouver la possibilité d'existence d'un tel ethnonyme dans les régions méridionales et berbères de l'Afrique antique.

Rien de tout ceci n'est cependant décisif, et on ne peut donc accueillir qu'avec prudence les *Zarakiani* comme un troisième exemple, à côté des *Gadabitani* et des tribus du Djebel Nafusa, des succès de la politique de soumission, d'alliance, et de christianisa-tion menée par les Byzantins après 548 en Tripolitaine proprement dite.

c) Diplomatie et mission au Sahara libyen

L'Empire ne voulut cependant pas, après 548, s'en tenir à un essai de contrôle politique et religieux des seules tribus libyennes qui s'étaient opposées à lui. Il chercha aussi à prévenir les troubles que pourraient susciter des peuples plus éloignés, établis dans des oasis du Sahara profond, avec lesquels il n'était pas encore directement entré en contact. Cette politique, qui traduisait aussi, par-delà les soucis stratégiques, une prétention retrouvée à l'universalisme, rappela l'effort des empereurs du Haut-Empire, qui avaient établi des stations militaires en des points aussi isolés que Castellum Dimmidi ou Zella pour mieux surveiller et détecter les mouvements des nomades. Mais elle s'en différencia par l'économie systématique des moyens militaires et

surtout par le recours à l'évangélisation comme instrument diplomatique.

Telle fut d'abord, au témoignage de Procope, l'attitude employée vis-à-vis des Maures de *Kidamê,* c'est-à-dire, semble-t-il, de Ghadamès [51]. J. Desanges a proposé naguère d'identifier ces gens avec les *Gadabitani* cités précédemment, en supposant une confusion de l'historien grec [52]. Mais celui-ci dit des habitants de *Kidamê qu'ils avaient été en paix avec les Romains depuis des temps anciens,* ce qui ne convient pas aux *Gadabitani* nommés par Corippe parmi les insurgés de 546 [53]. Il faut donc les différencier, comme il faut aussi distinguer leur mode de conversion. Pour Procope, les indigènes de *Kidamê,* après avoir été « soumis » par l'empereur Justinien (πεισθέν-τες : le mot n'implique pas une guerre), furent appelés *pacati* parce qu'ils avaient un traité permanent avec les Romains, et ils *adoptèrent volontairement* (εθελούσιοι) *la doctrine chrétienne.* Tout ceci diffère nettement de la méthode employée à l'égard des *Laguatan.* A Ghadamès, oasis très éloignée des régions effectivement tenues par les Grecs [54], l'armée byzantine n'intervint certainement pas : l'écho des victoires de Jean Troglita, une diplomatie active et l'envoi de prêtres par une Église étroitement associée au projet d'extension de l'autorité impériale suffirent à assurer le succès. On ignore malheureusement ce qu'il advint ensuite de la population de *Kidamê.* L'oasis de Ghadamès disparaît des sources jusqu'à la conquête arabe : elle aurait été alors prise par 'Ukba ibn Nâfi', vers la fin des années 660, mais les textes ne disent rien de la religion de ses habitants [55].

La conversion des *Garamantes,* qui ne sont mentionnés dans aucune des guerres du VIe siècle [56], fut probablement obtenue quelques années après celle des gens de Kidamê, selon une méthode identique. Cosmas

Indicopleustès la considère acquise lorsqu'il rédige, vers 550, sa *Topographie chrétienne* :

> Il en va de même (...) des Garamantes, de l'Egypte, de la Libye et de la Pentapole, de l'Afrique et de la Maurétanie jusqu'à Gadira, vers le sud. Partout, il y a des églises chrétiennes, des évêques, des martyrs, des moines hésychastes, partout où l'on proclame l'Evangile du Christ [57] .

Le ton de ce passage est certes un peu trop triomphal, et sa perspective très générale, mais il n'y a pas de raison de mettre en doute, comme le fait U. Monneret de Villard [58] , son affirmation sur une pénétration du christianisme chez les *Garamantes.* Il est même fort possible, comme le suggère J. Desanges, que cette évangélisation fût la conséquence de celle de Ghadamès [59] . Cependant, selon Jean de Biclar [60] , les *Garamantes* ne se convertirent que plus tard, à une date difficile à situer exactement, entre 567 et 569 (la chronologie étrange de ce chroniqueur reste en effet mal expliquée, surtout dans ses premiers chapitres [61]), et à la suite d'une démarche unilatérale de leur part : *Garamantes per legatos paci Romanae reipublicae et fidei chris-tiani sociari desiderantes poscunt, qui statim utrumque inpetrant.* L'affirmation n'est pas nécessairement en contradiction avec le témoignage de Cosmas : celui-ci n'évoque que l'existence de « chrétiens » chez les *Garamantes,* qui peuvent refléter une première évan-gélisation, minoritaire, à la suite de missions isolées. Ce que Jean de Biclar décrit, au contraire, c'est la conversion officielle d'un peuple entier, à la suite d'une décision prise par ses dirigeants, comme l'atteste la mention de « légats » envoyés auprès des Romains.

On peut douter en revanche du caractère strictement indépendant et spontané de la démarche elle-même. Sans doute, la diplomatie byzantine avait-elle préparé l'accord, qui lui assurait à la fois une garantie de sécurité, et un moyen de contrôle sur les *Garamantes* : l'ambassade des « légats » dut en effet aboutir à la signature d'un traité, et à l'envoi au Fezzan de clercs de l'Afrique byzantine pour encadrer

cette nouvelle Église. Les termes de Jean de Biclar ne diffèrent guère ici de ceux employés par Procope à propos des *Gadabitani* : les *Garamantes* sont eux aussi désormais des Maures *pacati et chris-tiani.* L'Empire, une quinzaine d'années après le succès de Jean Tro-glita, poursuivait visiblement encore la grande ambition de contrôle et de surveillance du désert qu'avait définie Justinien, en associant toujours étroitement politique et religion [62] .

Avec des peuplades restées à l'écart des conflits de la première moitié du vi^e^ siècle comme l'étaient les gens de Ghadamès et les *Garamantes,* cette stratégie, qui avait évité l'emploi de la force, avait peut-être plus de chances de réussir à long terme. Malheureusement, l'archéologie n'a pas jusqu'ici éclairci le destin de l'Église des Garamantes, et les sources écrites sont muettes après 567-569. Les textes arabes ne nous apprennent rien des populations du Fezzan, si ce n'est que *Jarma* (ou Djerma, c'est-à-dire l'Antique Garama) était leur capitale et qu'elle avait un roi [63] . Comme pour Ghadamès, ces textes, à forte tonalité légendaire, appartiennent tous à la geste de 'Ukba b. Nâfi', et ils se soucient plus de glorifier les violences commises par leur héros que de décrire la situation des indigènes qu'il soumit [64] .

Le bilan de nos connaissances sur les Maures de l'actuelle Libye dans le siècle qui suivit la victoire de Jean Troglita s'avère ainsi, on le voit, particulièrement décevant, avant tout parce qu'un grand hiatus documentaire, de près de trois cents ans, s'établit entre le temps de Procope et de Corippe et la deuxième moitié du ixe siècle, l'époque des premiers historiens arabes qui nous ont laissé des textes. Les faibles lueurs qui éclairent le destin de la Libye berbère entre 548 et 642 proviennent de quelques pauvres chroniques latines, grecques, ou éthiopiennes, et des rares renseignements, très subjectifs et souvent fort déformés, recueillis par les conquérants musulmans dont les souvenirs

firent la matière des ouvrages d'Ibn 'Abd al-Hakam, d'Al Balâdhûrî et d'autres érudits médiévaux. L'absence de fouilles ou même parfois de prospections sur les sites qui pourraient éclairer le destin des *Laguatan* ou des *Garamantes* ne fait ici qu'aggraver un désastre heuristique qui paraît, de toute façon, irrémédiable. Nous parvenons bien à analyser le grand projet de contrôle, de surveillance et de christianisation du territoire libyen lancé par Justinien et Jean Troglita, ainsi que ses premières applications. Mais nous ignorons presque tout ensuite de ses succès ou de ses échecs.

2 - L'EMPIRE ET LES MAURES DE L'INTÉRIEUR, DE JEAN TROGLITA À GENNADIUS

a) La fin du règne de Justinien

La perte de la fin de la *Johannide,* et le subit passage chez Pro-cope à la technique du résumé pour les années 547-548 (une page de la *Guerre vandale* dans l'édition Loeb contre 32 pour les années 544-546 !) nous privent de toute information sur le sort des trois grands chefs des tribus de l'intérieur après la victoire de Jean Troglita. Selon Jordanès [65] , 17 *praefecti* maures furent tués dans la bataille finale (Latara probablement). Le terme surprend un peu, mais doit avoir la même valeur très générale que lui donne parfois Corippe, en évoquant donc aussi des chefs pleinement indépendants, qui restent malheureusement ici anonymes. Antalas et Iaudas, à en croire un passage unique et très isolé de la *Guerre gothique* de Procope, ne furent cependant pas au

nombre des victimes. L'historien grec, en concluant son récit des événements d'Italie, ajoute en effet :

> En Libye, les affaires avaient pris aussi une tournure favorable pour les Romains. Car il arriva que Jean, que l'empereur Justinien avait nommé général en ce pays, eut une chance extraordinaire : après s'être assuré de l'allégeance d'un des chefs maures nommés Koutzinas, il vainquit les autres au combat et, peu après, réduisit à la soumission Antalas et Iaudas qui commandaient les Maures de Byza-cène et de Numidie, qui le suivirent désormais comme des esclaves. Et les Romains n'eurent alors plus d'ennemis en Libye [66] ...

Ce texte peu connu évoque bien, semble-t-il, les suites de la bataille de Latara, en Byzacène et en Numidie. Jean poursuivit ses adversaires sur leur territoire, et il les força à capituler. Les modalités de cette capitulation restent cependant obscures. La fin de la phrase de Procope peut signifier une véritable réduction en esclavage des deux chefs, mais elle peut n'être aussi qu'une reprise du vocabulaire officiel qui accompagnait les traités byzantino-berbères : les chefs, aux termes de ces traités, se reconnaissaient, nous l'avons vu, « esclaves de l'empereur » [67] . L'alternative conduit évidemment à des interprétations assez différentes : dans le premier cas, il faut supposer que l'Empire fit passer les tribus du sud-ouest de la Byzacène en administration directe, ou bien qu'il leur imposa un nouveau chef jugé docile, peut-être avec le titre de préfet, et sur un territoire probablement réduit. Dans le second cas, Antalas et Iaudas auraient simplement reconnu la souveraineté romaine en conservant leur pouvoir et leur territoire. L'attitude réaliste de Jean Troglita depuis son arrivée en Afrique conduirait plutôt à privilégier cette hypothèse, qui n'exclut pas un réel affaiblissement des deux chefs, dont les peuples avaient accumulé les défaites sanglantes depuis 546. Ce phénomène d'affaiblissement paraît sûr pour Iaudas qui, même maintenu en Numidie, dut être placé sous la surveillance étroite de son ancien protégé, Cusina.

Nous avons en effet, exceptionnellement, quelques informations sur la suite de la carrière de ce personnage. Jean Malalas et Théo-phane (qui s'inspire manifestement du premier) donnent deux récits très proches et complémentaires, qu'on peut combiner ainsi [68] :

> En décembre 562 *(Théophane),* ou en janvier 563 *(Malalas),* une rebellion des Mauritanoi éclata dans certaines parties de l'Afrique. Koutzinas, exarque de son peuple [om exarque des Mauritanoi] avait l'habitude de recevoir du gouverneur de l'Afrique [om du chef des Romains] une certaine quantité d'or depuis qu'il commandait le peuple des Maures. Jean Rogathinos, gouverneur de l'Afrique, à son arrivée, refusa, contre la coutume, de le payer et au contraire le tua par ruse alors qu'il venait chercher cette somme. Les fils de Koutzinas prirent alors les armes pour venger leur père ; ils dévastèrent une partie de l'Afrique et en occupèrent certains lieux *(merê tina),* tuant et pillant. Apprenant cela, l'empereur Justinien envoya au secours de l'Afrique son neveu le général Marcien avec une armée, pour ramener les Maures à la paix. Ils se soumirent à Marcien et l'Afrique retrouva la paix.

Les deux auteurs emploient le terme *exarchos* pour qualifier le pouvoir de Cusina à la veille de sa mort. L'usage de ce mot est exceptionnel pour un « barbare », et ne se rencontre, à notre connaissance, qu'en cette occasion pour un chef maure. A l'origine, *exarchos* était un nom commun et évoquait simplement un commandement militaire, avec à partir du ve siècle une tendance à le réserver surtout pour les grands commandements [69] . Mais Justinien, dans la novelle 130 de 545 consacrée aux déplacements des armées, venait de l'introduire dans le vocabulaire législatif officiel [70] , en en faisant l'équivalent de *dux,* voire en le latinisant même en certains passages de son texte (ainsi au chapitre 6 : *Ad haec iubemus ut exarchi nostri, vel etiam illi qui exercitum deducunt....*). Or, peu après, le terme apparaît dans une inscription copte du royaume des *Nobades,* datée du 22 janvier 559 et trouvée à Dendûr, dans le sud de l'Egypte. Les *No-bades* étaient alors depuis peu convertis au christianisme, et en rapports étroits avec l'Empire, dont ils formaient un Etat satellite et al-lié [71] . L'inscription célèbre le roi Eirpanome, mais

aussi après lui plusieurs de ses hauts dignitaires, en commençant par *Joseph, exarque de Talmis* [72] (ville située un peu plus au nord). Comme l'a montré U. Monneret de Villard, ce titre, qui paraît faire de Joseph une sorte de préfet du roi, ne peut se comprendre qu'en fonction des relations nouvelles établies entre les *Nobades* et Constantinople, et il traduit nécessairement une influence byzantine [73] .

A la lumière de la novelle 130 et de l'inscription de Dendûr, le titre d'*exarchos* attribué à Cusina par Jean Malalas, un contemporain de Justinien et d'Eirpanome, n'a peut-être pas le sens banal de « chef » qu'on lui a toujours reconnu. Car nous avons vu aussi que Cusina détenait depuis longtemps déjà une place particulière et privilégiée dans la politique berbère des Grecs. Soumis en 539, investi d'une large autorité sur « 30 chefs » de Numidie dans l'hiver 547-548, son rôle de représentant principal du pouvoir byzantin auprès des Maures n'avait dû que s'accroître après la victoire de Jean Troglita, à laquelle il avait beaucoup contribué [74] . On peut donc se demander si Jean ne fit pas du vieux chef une sorte de gouverneur général des tribus maures de Numidie et peut-être du sud-ouest de la Byzacène, en s'inspirant de l'exemple suivi en Orient avec les Ghassanides : là, au dessus des simples phylarques (chefs) de tribus, les Byzantins avaient investi quelques grands chefs, qui fondaient dès lors leur autorité à la fois sur le pouvoir coutumier et sur la délégation impériale. En 529-530, Justinien inventa même, comme on l'a écrit récemment, un « troisième niveau » du phylarcat, en faisant de Harith ben Djabala le « phylarque général » de toutes les tribus arabes alliées, une institution qui dura jusqu'au début des années 580 [75] . Le pouvoir de Cusina a pu correspondre à un de ces deux « niveaux », et s'accompagner d'un titre nouveau et à la mode, désormais à valeur officielle : *exarque des Maures.*

Mais l'expérience, dans les deux cas, s'acheva brutalement à l'initiative des Byzantins. Cusina fut traîtreusement assassiné en 563 ; selon un scénario étrangement analogue, mais sans y laisser sa vie, le phylarque Mundhir tomba dans un guet-apens tendu par un général romain en 581. Et en Orient comme en Afrique, le traquenard déclencha la révolte violente des fils du chef autrefois protégé [76] ... Nous ignorons si les causes de la rupture furent aussi les mêmes (une accusation de trahison pour Mundhir). Peut-être l'Empire estima-t-il simplement que Cusina, qui restait un Maure, détenait désormais une puissance excessive. Il est aussi possible, plus simplement, que Jean Rogathinos ait été un nouveau Sergius, et qu'il ait agi sans instructions. La conséquence de son acte fut en tout cas une guerre, sur laquelle nos deux textes sont malheureusement très imprécis. Ils ne parlent cependant, et à plusieurs reprises, que de « certaines parties de l'Afrique » [77] , ce qui laisse penser que seule la Numidie, où vivait Cusina, avec peut-être le sud-ouest de la Byzacène, fut concernée. Un indice sur l'extension limitée de la révolte pourrait aussi, comme le pensait Diehl [78] , se déduire de la seule mention des fils de Cusina comme chefs de guerre (cependant, si Cusina détenait un pouvoir d'exarque général des Maures en Numidie, l'argument perdrait une bonne part de sa valeur).

La question chronologique est plus embrouillée. Les dates, légèrement différentes, indiquées par Malalas et Théophane ne correspondent en effet qu'au début de la crise. Rien ne prouve dès lors, contrairement à qu'on dit souvent, que celle-ci fut brève. Au bout de combien de temps envoya-t-on Marcien ? Quelle fut la durée de son action ? Nous n'en savons rien. Dans ces conditions, on ne peut exclure que l'évocation par Corippe dans le court *Panégyrique du questeur Anastase* des malheurs des Africains, nécessairement antérieurs à sa date de rédaction (entre mars 565 et fin 566) [79] , ne reflète encore les effets de cette insurrection. Il est

possible aussi que les difficultés personnelles mentionnées par le poète à la même époque dans ce texte [80] et dans *l'Eloge de Justin II* [81] ne soient pas que rhétoriques et s'inscrivent dans le même contexte. Peut-être même faut-il relier encore à ces événements l'allusion à un succès diplomatique qui accompagne la mention laudative du nouveau préfet d'Afrique Thomas dans *l'Eloge de Justin II* :

> *Et Thomas, Libyae nutantis destina terrae*
> *qui lapsam statuit, vitae spem reddidit Afris*
> *pacem composuit, bellum sine milite pressit,*
> *vicit consiliis quos nullus vicerat armis* [82] *.*

Diehl associait ce passage à la conversion des *Garamantes,* qui eut pourtant lieu plus tard [83] . On peut penser plutôt à une remise en ordre postérieure aux victoires de Marcien, avec la conclusion de traités de paix. L'équilibre instauré par Jean Troglita, avec un système reconnaissant la présence maure à l'intérieur des provinces de Numidie et Byzacène sous la responsabilité d'un superpréfet aux ordres de Constantinople, après avoir été remis en cause de manière grave et durable vers la fin 562, avait donc été rétabli. Mais l'avenir allait vite montrer que malgré les efforts de Marcien et de Thomas, ce retour à la paix était fragile : une fracture profonde s'était à nouveau creusée entre Maures et Romains, qui devait rapidement se traduire par une crise d'une exceptionnelle gravité, dont malheureusement nous ignorons presque tout.

b) La grande crise des règnes de Justin II et Tibère II

Nous entrons en effet vraiment désormais, à partir de 565, et jusqu'à la conquête arabe, dans des temps très obscurs, avec une documentation squelettique. Il serait aisé de juger la difficulté insurmontable et de renoncer à toute interprétation si, à plusieurs reprises, nos pauvres

textes ne mentionnaient en quelques mots des événements réellement étonnants, en particulier sous le règne de Justin II (565-578).

Les pièces essentielles du dossier se limitent à quatre ou cinq phrases de la *Chronique* de Jean de Biclar, brèves, et obscurcies par les références chronologiques confuses de cet auteur. Selon ce texte :

> Durant la troisième année du règne de Justin, Théodore, préfet d'Afrique fut tué par les Maures (...). Durant la quatrième année de Justin, Theoctistus, magister militum de la province d'Afrique, vaincu au combat par les Maures, fut tué (...). Durant la cinquième année de Justin, Amabilis, magister militiae d'Afrique fut tué par les Maures (...) [84] .

La *Chronique* ne dit plus rien sur l'Afrique ensuite, jusqu'à :

> La deuxième année de l'empereur Tibère, qui est la dixième année du roi Leovigild : *[cette année-là],* Gennadius, magister militum en Afrique, sema la désolation chez les Maures ; il vainquit au combat le très puissant roi Garmul [ou Gasmul], qui avait tué les trois chefs de l'armée romaine déjà nommés précédemment, et il mit à mort de son épée ce roi lui-même [85] .

Un silence total retombe après cela sur l'Afrique dans ce texte qui se poursuit jusqu'à *la huitième année de l'empereur Maurice,* et qui, nous le verrons plus loin, aurait pu pourtant évoquer à nouveau des guerres maures.

Il n'y a pas lieu de mettre en doute la valeur des informations de Jean de Biclar : cet ecclésiastique vécut de 567 à 576 à Constantinople, où les nouvelles d'Afrique arrivaient régulièrement, et il gagna ensuite un monastère en Espagne, un pays dans lequel commençaient à s'installer des refugiés africains [86] . Sa *Chronique* est donc considérée comme une source de valeur, malheureusement compliquée, nous l'avons déjà signalé à propos de la conversion des *Garamantes,* par des incertitudes chronologiques [87] . Les trois premiers épisodes cités plus haut, à prendre leur texte à la lettre, devraient ainsi se situer en 567/68, 568/69, 569/70. Mais Mommsen a depuis longtemps montré qu'il faut prêter à la *Chronique,* dans cette partie, un ou probablement deux ans de retard [88] : pour cette raison, il situe la mort des trois généraux romains contre les

Maures en 569, 570, et 571. En revanche, selon le même savant, à partir des chapitres correspondant à la fin du règne de Justin, le décalage s'inverserait : la victoire de Gennadius, placée la deuxième année de Tibère (théoriquement en 579/80), devait donc être datée plutôt de 578. Ces conclusions ont été acceptées par Diehl, qui a cependant fait remarquer qu'un préfet nommé aussi Théodore était le destinataire d'une novelle de Justin II en mars 570 [89] . Si l'homme est identique au *Theodore* de la *Chronique,* tué par les Maures « durant la troisième année de Justin », il faudrait décaler le début de celle-ci non de deux, mais de trois années... La question, en l'état actuel de la documentation, est à peu près insoluble. Les tentatives faites à partir des événements de l'histoire espagnole mentionnés chaque année n'ont pas réussi à éclaircir le mystère : en évoquant l'avènement du roi Léovigild, placé par Jean de Biclar la même année que cette première crise africaine, marquée par la mort de Théodore, H. Wolfram [90] a repris, très prudemment, les dates de 568 ou 569, ce qui nous maintient dans les mêmes années, sans autres précisions.

A une date incertaine donc, vers la fin des années 560, une grande insurrection maure éclata, qui nécessita l'intervention des plus hauts responsables de l'armée byzantine. Elle connut, par la défaite et la mort de trois de ces généraux, des succès au moins aussi grands que ceux jadis remportés par Antalas et ses alliés, et comme à cette époque aussi, un chef suprême l'incarna, Garmul ou Gasmul, dont seule la disparition, une dizaine d'années après, permit le retour à l'ordre romain.

Tout essai d'interprétation, au demeurant nécessairement hypothétique, de cette crise, apparemment comparable par sa longueur et sa gravité à celle du début de l'époque byzantine, ne peut reposer que sur une identification préalable de ses protagonistes. Or, depuis Diehl, et malgré les réserves judicieuses de D. Pringle, cette question a été résolue

de manière très peu satisfaisante. Le grand byzantiniste voulut en effet éclairer le soulèvement maure par deux autres passages de la *Chronique* de Jean de Biclar, qui évoquent le peuple des *Maccuritae* : la même année (569 selon Mommsen) qui vit la conversion des *Garamantes* et la mort du « préfet d'Afrique » Théodore, *la gens des Maccuritae se fit chrétienne* ; or, quatre ans plus tard (573 ?), *des légats de la gens des Maccuritae vinrent à Constantinople ; ils offrirent à titre de munus à l'empereur Justin des défenses d'éléphant et une girafe, et ils conclurent une alliance avec les Romains* [91] . Pour Diehl, ces *Maccuritae* seraient en fait les *Makkourai* cités au iie siècle par Ptolémée en Maurétanie Césarienne, au pied de l'Ouarsé-nis [92] . Or, ajoute-t-il, si ce peuple, converti en 569, a dû en 573 venir renouveler sa soumission à l'Empire, c'est qu'entre ces deux dates « il participa à quelque soulèvement : il est permis de supposer que ce fut celui de Garmul ». Et l'historien de conclure : « Il paraît donc vraisemblable que ce roi était un grand chef maurétanien qui s'opposa aux progrès des Grecs vers l'Ouest » [93] .

Diehl était certainement conscient de la fragilité de son raisonnement, d'ailleurs seulement présenté dans une note. Sa conclusion n'en a pas moins été largement acceptée ensuite, au point d'être reprise comme une certitude par beaucoup d'historiens [94] qui parlent de « Garmul, le roi de Maurétanie ». Tout pourtant conduit à la rejeter. L'hypothèse d'une révolte pour expliquer l'envoi d'une ambassade quatre ans après une conversion est d'abord injustifiée : cette démarche peut tout aussi bien, comme l'a noté Pringle [95] , être simplement une confirmation d'accords antérieurs. On pourrait même supposer que comme les *Garamantes,* les *Maccuritae* ont d'abord été convertis par une mission officieuse, avant d'être pris en main officiellement par l'Église byzantine et d'être entraînés par le partenaire obligé de celle-ci dans une alliance politique. Même si les *Maccuritae* étaient des Maurétaniens, leur

aventure ne nous permettrait donc pas de situer la révolte de Garmul en Maurétanie. Mais cette localisation doit elle-même être définitivement abandonnée.

Déjà J. Desanges, puis G. Camps, avaient remarqué que la capture et l'offrande d'une girafe, et même de défenses d'éléphant s'accordaient mal avec ce que l'on sait de la faune du Maghreb à l'époque romaine [96]. J. Desanges, suivi sur le même ton par D. Pringle, avait donc suggéré dubitativement que les *Maccuritae* devraient peut-être s'identifier aux *Makoura* de Nubie, tout en notant que « selon Jean d'Ephèse, les *Makoura* étaient encore païens vers 580 », ce qui semble évidemment entrer en contradiction avec la conversion des *Maccuritae* attestée par Jean de Biclar vers 569. Or, U. Monneret de Villard a clairement démontré, dès 1938, que le récit de Jean d'E-phèse est sur cette question totalement faussé par les convictions monophysites de son auteur. De même qu'il ment en affirmant que les *Nobades* furent convertis vers 542-543 par des monophysites, il travestit la réalité en faisant des *Makoura* des païens vers 580 : en réalité, cette population était déjà convertie, mais au catholicisme, ce qui contredisait son apologie de l'œuvre des missionnaires monophysites en Nubie [97]. Il n'y a donc aucun obstacle à assimiler *Mac-curitae* et *Makoura,* d'autant que la lecture attentive du texte syriaque de Jean d'Ephèse montre, comme l'avait bien signalé E. W. Brooks dans sa traduction latine, que l'historien monophysite emploie la forme *Maqûrîta* [98] et non *Makoura* : les *Maccuritae* sont donc un peuple de Nubie, et les péripéties de leur conversion ou de leurs rapports avec les Byzantins n'ont strictement rien à voir avec la grande insurrection maure dirigée par Garmul à partir de la fin des années 560.

L'Empire n'avait, semble-t-il, reconquis de la Maurétanie Césarienne dans les années 530 que quelques cités côtières, comme Rusguniae, Rusuccuru et Caesarea [99]. Quant à la Maurétanie Sitifienne, occupée

par Solomon en 539, elle se réduisit vite, comme l'a montré Y. Duval, à un petit nombre de cités, Sétif avant tout, associées peut-être dès les années 550 à la Numidie [100] . Dans ces conditions, même si rien ne permet en principe d'y exclure des troubles, la Maurétanie a peu de chances d'avoir été au cœur de la crise commencée vers 569. Il en va probablement de même aussi de la Tripolitaine. Ici, l'adversaire potentiellement le plus dangereux, le peuple *Laguatan,* s'était replié, nous l'avons vu, vers la Cyrénaïque, à partir de laquelle il a peut-être été mêlé à des troubles en Egypte vers 582. D'autre part, c'est alors que la guerre maure était déjà gravement engagée, l'année de la mort du préfet Théodore, que se produisit, au sud de la Tripolitaine, la conversion officielle des *Garamantes,* accompagnée de négociations et de la conclusion d'une alliance avec l'Empire : autant d'événements qui ne sont pas strictement incompatibles, mais qui se comprendraient quand même mal si la Tripolitaine était au même moment à feu et à sang. Par éliminations successives, nous en venons ainsi à la conclusion que la grande insurrection de Garmul dut plutôt frapper une ou plusieurs, sinon la totalité, des trois provinces centrales de l'Afrique byzantine, Numidie, Byzacène et Proconsulaire. Or, cette déduction, la mieux fondée à notre sens, peut être renforcée par des arguments autres que négatifs, fournis par les textes de Jean de Biclar.

Même si les titres donnés aux quatre généraux byzantins cités sont tous différents, il n'est pas douteux, en effet, que plusieurs de ces hommes exerçaient, au moment de leur intervention, les plus hautes responsabilités militaires de la préfecture d'Afrique. Théodore, qualifié de*praefectus Africae,* doit être, comme le suggère aussi la novelle de 570 si on admet l'identité des deux personnages nommés, le préfet du prétoire d'Afrique, investi exceptionnellement d'un commandement suprême en raison des circonstances. Et, comme peut-être déjà Amabilis, Gennadius

était le titulaire, si l'on suit J. Durliat, d'un nouvelle fonction de *Magister militum Africae,* couvrant à la fois la direction des affaires civiles et militaires de toute la préfecture, et qui fut créée à l'occasion de la révolte de Garmul [101] . Tout ceci témoigne de la gravité des événements et de l'inquiétude qu'ils suscitèrent à Carthage et bientôt à Constantinople. De toute évidence, c'est la survie même de l'Afrique byzantine qui fut en jeu à cette époque, ce qui ne se comprend que si les Maures insurgés agissaient au cœur de celle-ci. Compte tenu du passé récent, les soupçons de l'historien doivent se porter alors inévitablement, pour identifier l'origine de Garmul et de ses hommes, vers la Numidie et le sud-ouest de la Byzacène. De fait, c'est peut-être de la Numidie précisément que devait s'occuper le quatrième général cité par Jean de Biclar, Theoctistus, désigné par une formule un peu différente *(magister militum de la province d'Afrique)* : un sceau de plomb découvert à Carthage mentionne en effet un personnage du même nom, *[m]agist(er) mil(itum)* p[er] *Numi[d(iam)],* qui pourrait bien être identique au héros malheureux de la défaite romaine de 570 [102] .

Or, l'évolution du réseau de fortifications byzantines après Justi-nien ne contredit pas, au contraire, cette présomption. D. Pringle a noté que le règne de Tibère II, qui suit immédiatement la crise et fut pourtant bref (4 ans), voit soudain, comme après la victoire de Solo-mon sur Iaudas en 539, l'édification d'une série de nouvelles forteresses, disséminées dans les trois provinces centrales, le long de certaines grandes routes, mais aussi sur une ligne plus significative [103] . Deux de ces forteresses sont en effet situées en Numidie, immédiatement au nord de l'Aurès, et nous sont bien connues par leurs dédicaces. L'une est à Mascula et fut, semble-t-il, une enceinte urbaine : sa construction s'accompagna en effet de l'attribution du nom de l'empereur à l'*urbs,* qui devint *Tiberia* [104] *;* l'autre, plus modeste, mais significative, fut un *castrum*

élevé par les *cives* d'un village *(locus)* sous contrôle impérial, à Aïn el Ksar [105] . Les deux édifices, très différents dans leur conception, paraissent témoigner d'une prise de conscience d'un danger à tous les niveaux de la société, et, malgré toutes les réserves que l'historiographie récente a émises sur une interprétation uniquement militaire des murs, leur érection à cette date est certainement à mettre au titre des leçons tirées de la révolte de Garmul. Dans ces conditions, leur situation en Numidie, immédiatement au nord de l'Aurès, n'est probablement pas un hasard, et suggère que le grand massif, comme en 539 ou en 563, a dû être un des foyers de l'insurrection.

Mais celle-ci eut certainement une beaucoup plus grande extension, et par sa durée et ses violences, suscita une émotion et une inquiétude à l'échelle de l'ensemble de l'Afrique, avec de vrais phénomènes de panique. Outre les constructions de nouvelles forteresses sur des sites comme Henchir Sguidan en Proconsulaire [106] , à l'entrée de la zone de forte urbanisation de la province, nous avons en effet à ce moment un témoignage sur des mouvements de fuite de communautés africaines directement en relation avec les troubles. En 570 ou 571, au moment donc où les généraux Theoctistus et Amabilis étaient vaincus et tués :

> Le moine Donatus, dont le monastère était en Afrique..., voyant la menace des violences des tribus barbares *(barbararum gentium),* et redoutant les dangers et la dispersion de ses moines, s'embarqua pour l'Espagne avec 70 moines et de nombreux manuscrits de livres *(copiosisque librorum codicibus)* [107] .

L'épisode est célèbre parce qu'il signale pour la première fois explicitement un phénomène que les philologues devinent souvent, pour la période ultérieure, par l'étude des manuscrits : l'émigration du patrimoine littéraire africain vers l'Espagne à la fin de l'Antiquité. Il nous intéresse ici par son contexte : en décrivant un mouvement de panique devant des tribus barbares en Afrique vers 570-71, Hildefonse évoque très probablement la révolte de Garmul. Certes, on pourrait

s'étonner que Donatus, s'il vivait comme nous le supposons dans le tiers oriental de l'Afrique, ait choisi l'Espagne comme terre d'accueil. Mais à cette date, l'Italie était depuis deux ans soumise aux assauts des Lombards, et ne pouvait représenter un refuge sûr [108] . La Gaule était lointaine et en proie aux conflits des différents royaumes mérovingiens. En Occident, l'Espagne wisigothique pouvait finalement paraître ainsi le lieu d'exil le plus favorable, et ce n'est pas un hasard si la *Vie des Pères d'Emerita* signale un autre cas d'exil d'un clerc africain dans le pays vers la même époque, celui de l'abbé Nanctus [109] .

La grande crise du règne de Justin II doit donc s'inscrire, selon nous, dans la continuité des deux grands soulèvements africains qui l'avaient précédée. Elle ne fut possible que parce que les grands groupements maures de l'intérieur, contrairement au système conçu par Justinien au début de la reconquête, avaient réussi à faire admettre leur présence, par Jean Troglita d'abord, puis probablement par Thomas. Les louanges de Corippe à celui qui *vainc par ses conseils ceux que personne n'a vaincu par les armes* [110] ne sont en effet qu'une habile présentation d'une réalité : le maintien à l'intérieur des provinces, contre une garantie de soumission, des anciennes tribus de Iaudas, Antalas et Cusina.

Si nous cernons bien le contexte politique général de l'insurrection, ses causes précises nous échappent cependant complètement cette fois. Pour quelles raisons les peuples de l'intérieur s'insurgèrent-ils à nouveau vers 569 derrière Garmul ? Rien dans notre pauvre dossier de sources ne nous autorise à formuler des hypothèses...

Seule la répétition des conflits quelques années après, et plus tard la mention par les textes arabes de grandes tribus berbères dans les mêmes régions, nous permettent de supposer que les victoires de Gennadius n'aboutirent à rien d'autre qu'à un nouveau retour au régime défini jadis par Jean Troglita.

3 - L'ENIGME DES GUERRES MAURES DE LA FIN DU vi^{e} SIECLE

a) Gennadius resta très longtemps à la tête des armées d'Afrique, à tel point qu'il bénéficia le premier de la réorganisation administrative décidée par l'empereur Maurice et qui aboutit à la création de l'exarchat. A une date antérieure à juillet 591, où il est désigné du titre d'exarque dans une lettre du pape Grégoire le Grand [111], fut créée en effet cette charge nouvelle qui réunissait officiellement le commandement militaire suprême et la direction de l'administration civile africaine [112]. Il n'est nul besoin de supposer une situation militaire ou politique exceptionnelle dans le pays pour expliquer cette décision, puisque l'Italie connut la même mesure en 584 au plus tard [113]. Néanmoins, plusieurs allusions des rares textes qui évoquent l'Afrique byzantine à cette époque signalent à nouveau, dans les années 580, un contexte militaire agité, qui a pu favoriser la réforme.

Ce dossier est à la fois encore plus pauvre et encore plus embrouillé que les précédents. Sa première pièce est un court passage de la *Chronique* de Théophylacte Simocatta, qui s'insère dans une suite hétérogène d'événements : « Rome repoussa un assaut des Lombards. En Afrique, les troupes des Maures, de plus en plus affaiblies par le courage des Romains, furent ramenées à l'humilité et déposèrent les armes ; elles choisirent la paix et se soumirent aux Romains » [114]. Le chroniqueur cite ensuite un exploit de prisonniers romains originaires de Dara qui réussirent à s'évader de la forteresse perse de Lethé après avoir tué leurs gardiens.

Traditionnellement, sur la foi d'une affirmation d'Ewald, éditeur des lettres de Grégoire le Grand [115], les historiens situent cette défaite

maure en 584 : Diehl, et après lui Goubert et Pringle [116], ont admis cette date sans s'interroger. Et tous la distinguent d'une guerre évoquée par un autre texte, qui figure dans la *Chronique* de Théophane, lui bien daté de 587-588 [117] : « Cette année-là, au mois de septembre de la sixième indiction, les Lombards portèrent la guerre contre les Romains, et les tribus des Maures déclenchèrent en Afrique de grands troubles ».

Curieusement, ces historiens n'ont pas remarqué que Théo-phane insère son allusion dans la même suite d'événements que Théophylacte Simocatta : non seulement une attaque des Lombards précède la guerre africaine, mais surtout on retrouve après celle-ci le même épisode édifiant : chez Théophane, vient en effet également à la suite le récit de l'évasion des prisonniers romains de la forteresse perse de Léthé [118]. Cette coïncidence ne peut être fortuite : de toute évidence, ce sont les mêmes événements que rapportent les deux chroniqueurs, l'un privilégiant le début de la guerre, l'autre la victoire romaine. L'hypothèse nous semble d'autant mieux fondée que la *Chronique* de Jean de Biclar ne signale à cette époque de guerre en Italie entre Lombards et Romains qu'en 586-587 [119], ce qui est proche de la date donnée de manière précise par Théophane, et non en 584. Tout ceci nous amène à supposer l'existence d'un seul épisode de crise et non de deux. De graves troubles survinrent vers 587-588, mais qui furent peut-être rapidement réprimés, ce qui expliquerait le ton de Théophylacte Simocatta.

Où se situa cette guerre de 587-588, et quels furent les Maures qui l'animèrent ? Nos textes en eux-mêmes n'autorisent aucune réponse à ces deux questions, tant ils sont imprécis. Les événements ultérieurs laissent cependant penser que les tribus de l'intérieur n'y furent peut-être pas impliquées, contrairement à ce qui est souvent suggéré.

b) La paix acquise après 587-588 ne fut en effet pas longue. C'est du moins ce qu'on peut déduire de la lettre de Grégoire le Grand à

Gennadius en juillet 591 : le pape y félicite l'exarque pour le succès de « ses actions guerrières ». Il a fait la guerre, dit-il :

> Pour étendre la République dans laquelle nous voyons Dieu honoré ; de sorte que le nom du Christ se répand tout à l'entour par la prédication de la foi chez les nations soumises *(per subditas gentes).*

Et le pape conclut :

> Nous prions notre Seigneur et Sauveur qu'il protège votre Emi-nence dans sa miséricorde, pour l'assistance de la Sainte République, et qu'il donne à son bras de plus en plus de force pour répandre son nom à travers les nations voisines (per *finitimas gentes)* [120] .

Diehl et Pringle n'ont guère commenté ce texte, simplement cité dans la liste des guerres maures. Or, la lettre pontificale n'est pas aussi imprécise qu'elle paraît : elle suggère clairement en effet que l'ennemi vaincu et désormais « soumis » était païen. Cela ne convient guère à des Maures de l'intérieur, et fait plutôt songer à des tribus des confins méridionaux des frontières provinciales. De fait, le pape souhaite comme un prolongement naturel de l'œuvre accomplie la défaite et la conversion des *finitimae gentes,* de toute évidence extérieures aux provinces dirigées par Gennadius, et certainement sahariennes.

Le conflit du début des années 590 est donc peut-être un épisode de l'histoire des relations entre l'Empire et les tribus de Tripolitaine après Jean Troglita. Nous avions signalé que c'est en 582, peu de temps avant, qu'apparaissait le premier signe possible du redressement des *Laguatan,* avec un raid sur l'Egypte [121] . La coïncidence chronologique est troublante. Elle autorise même à se demander, étant donné l'extrême imprécision des textes, si les troubles de 587588 ne furent pas dûs aussi à ces mêmes tribus, qui auraient à cette occasion réussi une percée à l'intérieur des provinces. Après les avoir repoussées, Gennadius, comme Jean Troglita, aurait entrepris une expédition vengeresse sur leurs terres libyennes, ce qui expliquerait la terminologie du document pontifical de 591.

c) Tout ceci, on le voit, conduit à réduire la liste des grandes insurrections des Maures de l'intérieur après Jean Troglita. On nous objectera cependant qu'après la révolte des fils de Cusina et la guerre de Garmul, ces tribus ont été certainement au cœur de la dernière des guerres berbères du VIe siècle, celle de 595. A cette date en effet, selon Théophylacte Simocatta [122] :

> Les Maures fomentèrent une conjuration en Afrique contre les Romains. Leur coalition suscita une grande peur chez les Carthaginois (Karkêdonioi). C'est pourquoi Gennadius, alors gouverneur de l'Afrique, qui craignait la guerre contre une armée si nombreuse, agit par la ruse contre ces barbares. Il feignit de consentir à tout ce que les barbares voulaient et, alors qu'ils fêtaient leur succès par un festin, il profita de leur relâchement et les attaqua. Il en massacra ainsi un grand nombre, prit un important butin, et mit fin de la sorte de manière éclatante à la guerre carthaginoise (Karkêdonios polemos).

La chronologie de ces événements, dont la conclusion rappelle beaucoup le stratagème utilisé contre les *Nasamons* sous Domi-tien [123] , est établie par la mention, juste auparavant, de la mort du patriarche Jean de Constantinople, survenue en 595. Leur déroulement est beaucoup plus obscur. A première vue, se serait reproduite à cet époque une crise d'une exceptionnelle gravité, qui comme en 545-546 au temps de Guntarith, aurait amené les Maures jusqu'aux portes de Carthage. C'est ainsi en tout cas que dès le ixe siècle Pho-tios [124] comprenait le texte : selon son résumé, « Il *(Simocatta)* parle des Maures qui se tournèrent contre la ville de Carthage *(Katà Kar-chêdonos tês poleôs)* et dit comment l'audace de Gennadius étouffa la guerre ». Et c'est ainsi également que Diehl et Goubert l'ont interprété, le second parlant même d'une occupation de Carthage par les Maures [125] . Le précédent de 545-546 prouve certes qu'une remontée jusqu'à la capitale n'était pas impossible, mais on peut aussi s'interroger, comme D. Pringle [126] , sur le sens que pouvait recouvrir le terme *Karchêdonios* chez Théophylacte Simocatta. L'emploi unique de cette forme adjective, alors que Georges de Chypre à

la même époque écrit *Kartagenna* [127] , est étrange, et il se peut, comme le suggère l'historien britannique, que le chroniqueur ait pris ici le mot comme un synonyme de l'adjectif *africain.*

Dans tous les cas, que la capitale ait été ou non atteinte, rien ne permet d'identifier les Maures en question. Le vocabulaire employé, évoquant un complot et une coalition, est très vague et pourrait convenir, après les succès des années précédentes, aussi bien à une réaction des peuples des marges méridionales que des tribus de l'intérieur. L'incertitude reste pour nous totale, mais elle particulièrement irritante parce que cette crise, apparemment grave, est en même temps la dernière dans laquelle, selon nos pauvres sources, ont pu être impliqués les Maures de l'intérieur. Le silence retombe ensuite pour plus d'un demi-siècle sur ces groupes, jusqu'au premier raid arabe de 641 en Byzacène.

On mesure ainsi à quoi se résument nos connaissances sur l'évolution des populations maures et sur leurs rapports avec l'Empire après 548. La carence des sources atteint sur ces questions un niveau jamais atteint depuis le milieu du IIIe siècle avant J.-C. Or, si le silence des chroniqueurs gaulois ou la concision extrême des Espagnols peuvent s'expliquer par les difficultés internes de ces pays et la faible intensité de leurs relations avec l'Afrique, l'attitude des auteurs byzantins est plus déconcertante : à les lire, l'exarchat de Car-triage paraît être une terre du bout du monde, d'où les nouvelles n'arrivent pas, ou plutôt dont on se désintéresse presque totalement. Si ce silence n'est pas dû à la médiocrité des écrivains conservés, on peut se demander jusqu'à quel point la passivité relative que manifesta ensuite le pouvoir impérial devant l'assaut arabe ne refléta pas plus généralement l'indifférence des Orientaux envers les provinces occidentales... L'absence de textes purement africains surprend aussi, alors même que nous savons que les provinces conservèrent une certaine prospérité, et que leur Église fut

animée d'un réel dynamisme. Mais sans doute faut-il incriminer ici le grand désastre qui frappa le patrimoine littéraire africain dès avant l'invasion arabe, avec ces fuites de moines et surtout de manuscrits, dont beaucoup disparurent irrémédiablement.

Le peu que nous savons laisse cependant deviner que les grands clivages qui caractérisaient le monde maure au temps de Corippe demeurèrent. Or la situation géographique et politique des « Berbères » que découvrirent les Arabes à partir de 642 ressemble aussi tellement, nous allons le voir, à ce qu'elle était en 548, qu'on peut, malgré tout, se risquer à conclure qu'avec ou non de nouvelles guerres, les Byzantins restèrent toujours fidèles, pendant ce siècle sans textes, à la politique définie par Jean Troglita.

Notes

1 Cf. *supra* p. 574-575, et le début de notre chapitre « L'Église d'Afrique et la *reconquista* byzantine », dans J.-M. Mayeur, Ch. et L. Piétri, A. Vauchez et M. Ve-nard, *Histoire du christianisme,* t. III, Paris, 1998, p. 699-717.

2 Procope, *Guerre vandale,* I, 12, 2.

3 Cf. J. U. Andres, *Das Gottliche in der « Iohannis » des Corippus,* Trêves, 1997 ; H. Hoffmann, « Corippus as a patristic author ? », dans *Vigiliae Christianae,* 43, 1989, p. 361-377 ; et, avec une bibliographie complète sur le sujet, V. Zarini, « Goétique, poétique, politique : réflexions sur un passage de la *Johannide* de Co-rippe (3, 79-155) », dans J. Dion (éd.), *Culture antique et fanatisme,* Nancy-Paris, 1996, p. 117-140.

4 Sur l'importance des perspectives « missionnaires » dans la politique extérieure byzantine, cf. Is. Engelhardt, *Mission und Politik in Byzanz. Ein Beitrag zur Strukturanalyse byzantinischer Mission zur zeit Justins und Justinian,* Munich, 1974, et W. H. C. Frend, « the Missions of the early Church 180-700 A.D. », dans *Miscellanea Historiae Ecclesiasticae,* III, 1961, p. 17, qui qualifie l'action de Justi-nien ainsi : « a mixture of religion and political idealism ».

5 Cf. *supra* p. 331-334 et 344-347.

6 Cf. *supra* 3e partie p. 520-521.
7 Cf. *supra* p. 291.
8 Procope, *De Aedificiis,* VI, 2, 19.
9 Cf. *supra* p. 243-244.
10*De Aedificiis,* VI, 2, 19.
11 Cf. D. Roques, *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire,* Paris, 1987, p. 338. Cet auteur a récemment proposé d'identifier Théodôros avec un évêque de l'Ingilène, en Arménie quatrième (« Procope de Césarée et la Cyré-naïque du vie s. ap. J.-C. », dans *Rendiconti dell'Academia di archeologia, lettere, et belle arti,* vol. lxiv, 1993-94, p. 429 note 70).
12 Cf. *supra* 2e partie p. 186.
13 La question est extrêmement difficile à éclaircir. Les textes arabes se contentent de dire que les *Lawâta* n'étaient pas musulmans à l'arrivée des conquérants, ce qui est évident, mais ils ne livrent aucun terme précis qui permettrait de connaître leur religion. On pourrait penser que le statut fiscal qui leur fut imposé pourrait offrir une solution, puisque l'islam frappait inégalement les « gens du Livre » et les païens. Mais les exemples d'abus commis en ce domaine par les Arabes vainqueurs sont innombrables, et le vocabulaire fiscal employé dans les textes est trop variable pour qu'une conclusion s'impose : cf. R. Brunsch-wig, « Ibn 'Abdalh'akam et la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes », dans *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales (Alger),* vol. vi, 1942-47, p. 111-113, et nos remarques sur la conversion à l'islam, *infra,* p. 781. Il semble cependant, en dernière analyse, que le silence absolu sur une éventuelle christianisation des *Lawâ-ta* en 642, à la différence de ce qui est dit ailleurs d'autres groupes berbères, autorise à conclure qu'ils étaient perçus comme des païens.
14 Cet évêque égyptien avait écrit une chronique en grec, avec probablement certains passages en copte. Mais nous ne possédons ce texte que par une version éthiopienne de 1602, elle-même traduite d'une paraphrase arabe faite à partir de l'original. Cette succession de traductions rend évidemment très fragiles toutes les remarques qui peuvent être faites sur l'emploi de tel ou tel mot, malgré les efforts de Zotenberg pour restituer la langue de Jean de Nikiou. Outre le travail de ce savant cité à la note suivante, il existe une traduction anglaise : *The Chronicle of John (c. 690 A.D.) Coptic Bishop of Nikiu,* par R. H. Charles, Londres, 1916.
15 Jean de Nikiou, *Chronique,* éd. et trad. H. Zotenberg, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale,* XXIV, 1883, p. 524. Le texte éthiopien porte la leçon *Mârikôs,* mais il s'agit vraisemblablement des *Mazices* comme l'a avancé R. Basset (Le *dialecte de Syouah,* Paris, 1890, p. 7-8 note 2).
16 Cf. *supra* chap. 5 notes 34 et 52.
17 Jean de Nikiou, éd. Zotenberg citée *supra,* chapitre XXXI, p. 378.
18 Jean de Nikiou, *ibid.,* p. 551.
19 Philostorge, *Histoire ecclésiastique,* XI, 8. Cf. *supra* p. 167-170.

20*Supra* 2e partie p. 186.
21Al-Kindî, éd. Guest, p. 32. Cf. *supra* chap. 5 note 34.
22 Ainsi O. Bates, *The Eastern Libyans,* Londres, 1914, p. 71-72, U. Monneret de Villard, *Storia della Nubia cristiana,* Rome, 1938, p. 87-91, ou K. Jongeling, « Materials furnished by Arab geographers for the history of some Berber tribes in the « provincia Barca », dans *Actes du 1er Congrès d'Etudes des Cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère, Malte, 1972,* Alger, 1973, p. 209-213.
23 Jean de Nikiou, trad. Zotenberg, p. 541 et p. 551.
24 Jean d'Antioche, fragment 218f, dans Muller, *Fragmenta historicorum grae-corum,* t. V, p. 38 ; Nicéphore le Patriarche, éd. De Boor, p. 3.
25 Théophane, *Chronographia,* éd. De Boor, p. 298.
26 Cf. sur cette expédition Diehl, *L'Afrique byzantine,* p. 517-521.
27 Cf. Diehl, *L'Afrique byzantine,* p. 467, et Pringle, *The Defence of Byzantine Africa,* p. 42, les deux auteurs se fondant sur le classement de Georges de Chypre (éd. Honingman, Bruxelles, 1939, p. 61) qui place la *Tripolis* à la suite de la *Pentapolis* dans la liste des subdivisions du diocèse d'Egypte.
28 Cf. *supra* p. 290.
29 Tacite, *Histoires* IV, 50.
30 Cf. *supra* p. 634.
31 Cf. *supra* p. 186.
32 Procope, *De Aedificiis,* VI, 4, 12.
33*Johannide,* II, 117 :
Muctuniana manus calidis descendit ab oris,
quae Tripolis deserta colit ; Gadabisque maligna
mittit ab arce viros...
34 Corippe nomme en effet aussitôt après (*Johannide,* II, 118-119), venus de *vicinis ripis,* les gens de Digdiga, un site de la Syrte orientale (cf. *infra* p. 298).
35 Cf. *supra* p. 104-108.
36 Cf. Ward-Perkins et Goodchild, « The Christian Antiquities of Tripolita-nia », dans *Archaelogia* XCV, 1953, p. 35-37 ; A. Di Vita, « La diffusione del cris-tianesimo nell'interno della Tripolitania attraverso i monumenti e sue sopra-vivenze nella Tripolitania araba », dans *Quaderni di archeologia della Libia,* 5, 1967, p. 121-142, et D. J. Mattingly, *Tripolitania...,* p. 211-212.
37 A. Di Vita, *ibid.,* p. 122-131.
38 A. di Vita, *ibid.,* p. 130-131.
39 Al-Bakrî, trad. De Slane, Alger, 1913, p. 26.
40*Kitâb al-Istibsâr,* trad. Fagnan, dans *RSAC,* 1898, p. 58.
41 Ibn 'Idhârî, trad. Fagnan, t. 1, Alger, 1901, p. 2.
42 Al-Tidjânî, trad. A. Rousseau, dans *JA,* 1853, p. 138.
43 H. Kalkan et S. Sahin, « Epigraphische Mitteilungen aus Istanbul II : Kreuzfôrmige Grabstelen aus Konstantinopolis », dans *Epigraphica Anatolica,* 24, 1995, p. 143-144.

44 C. Zuckerman, « Epitaphe d'un soldat africain d'Héraclius servant dans une unité indigène découverte à Constantinople », dans *Antiquité tardive,* 6, 1998, p. 377-382.
45 C. Zuckerman *(ibid.,* p. 379) estime aussi que Zar devait être un *Praefectus gentis,* parce que l'épitaphe mentionne aussitôt après son nom l'indication *genos Zarakianos.* A moins de pouvoir reconnaître dans le mot *profeuktous* un grade de l'armée byzantine, cette hypothèse est légitime, même si la forme hellénisée de *praefectus* était plutôt πραιφεκτος (cf. l'édit d'Anastase cité *infra),* et même si l'usage était en Afrique d'associer en une seule formule le mot *praefectus* et le nom de la *gens* commandée (cf. par exemple *ILAlg* II, 1, 3411 : *pr(a)ef(ectus) gentis Sa-las(sum)).* Nous hésitons en revanche à suivre l'auteur lorsqu'il cite comme exemple de préfet de tribu en Afrique, « oublié de Ph. Leveau et de Cl. Lepelley », le *préfet clarissime* mentionné dans l'édit d'Anastase sur la Libye *(ibid.,* p. 379 note 12) : le titre de *clarissime* est très étonnant, même à la fin du ve siècle, pour un préfet de tribu, à une époque où ceux-ci sont des chefs indigènes, et le texte n'est pas parfaitement clair quant à l'affectation de ce « préfet », qui n'est nulle part donné comme *préfet des Maces* : (cf. *SEG,* IX, 356 § 11 lignes 46-51, et *supra* p. 219).
46 Cf. Y. Duval, « La Maurétanie Sitifienne à l'époque byzantine », *Latomus,* 1970, p. 157-161.
47*CIL* VIII, 23046.
48 Polybe, *Histoires,* I, 84, 3 : *un contingent sous les ordres du Libyen Zarzas...*
49 CIL VIII, 11240.
50*Archives des Missions* 3e série, tome XII, 1886, p. 68 n° 109.
51 Procope, *De Aedificiis,* VI, 3, 9-11 : *Ici aussi est une cité, Kidamê ; et là vivent des Maures qui ont été en paix avec les Romains depuis des temps anciens. Tous ont été soumis par l'empereur Justinien, et ils ont adopté volontairement le christianisme. Ces Maures sont maintenant appelés pacatoi, parce qu'ils sont en permanence liés par un traité avec les Romains (la paix se dit en effet pacem dans la langue latine).* Sur l'équivalence Cidamus/Ghadamès cf. *IRT* 907 (= AL^7^, 1952, 96).
52 J. Desanges, *Catalogue...,* p. 91, et id., compte-rendu du livre d'Is. Engel-hardt cité *supra* note 4, dans *Byzantinische Zeitschrift,* t. 70, 1, 1977, p. 136.
53 *Johannide,* II, 117. Cf. *supra* note 33.
54 Puisque selon Procope les gens de Ghadamès « étaient depuis des temps anciens en paix avec les Romains », il paraît en effet peu probable que les Byzantins aient ressenti le besoin d'envoyer une garnison dans un endroit aussi isolé. Ils se contentèrent certainement d'une reconnaissance officielle de leur souveraineté.
55Ibn 'Abd al-Hakam, trad. Gateau, dans RT, 1931, p. 252-253 : *'Ukba envoya un corps de cavalerie vers Gadâmis, qui fut prise ;* Ibn al-Athir, trad Fagnan, RAf, t. 40, 1896, p. 365 : *En l'an 41* (661-662), *'Ukba poussa jusque chez les Lowâta et les Mezâta... Il dirigea contre eux une expédition où il leur tua du monde et leur fit des prisonniers. En l'an 42* (662-663), *il conquit Ghadamès et y agit de même ;* Al-Bakrî, trad. De Slane, dans JA, 1858, p. 445 : *[En l'an 46*

(666-667)], 'Ukba, s'étant avancé jusqu'à Ghadams, dans le territoire de Sort, y laissa le gros de son armée... et prit la route de Waddan. Cf. sur ces régions au début de l'islam, T. Lewicki, « Les petits Etats du désert libyque et du Sahara tripolitain dans le Haut Moyen Age, excepté le Fezzan et le Kaouar », dans *Atti della Settimana Internazionale di Studi Mediterranei Medioevali e Moderni,* Cagliari, 1979, p. 123-135. Avec ces textes arabes, il faut noter que les chroniques espagnoles du viiie siècle affirment dès le début du califat de 'Uthmân (644-656) la soumission d'une *Phazania* qui paraît bien inclure Ghadamès (cf. *infra* p. 784-785).

56 Contrairement à une assertion parfois émise, Corippe ne les cite pas lors de l'insurrection de 547 dirigée par Carcasan : il parle seulement, de manière très imprécise, d'un groupe anonyme *voisin des champs Garamantides* (*Johannide,* VI, 198-199).

57 Cosmas Indicopleustès, *Topographie chrétienne,* III, 66 (éd. W. Wolska, t. 1, Paris, 1968).

58 U. Monneret de Villard, *Storia della Nubia cristiana,* Rome, 1938, p. 64.

59 J. Desanges, dans le compte-rendu du livre de Is. Engelhardt, *Byzanti-nische Zeitschrift,* t. 70, 1, 1977, p. 137.

60 Jean de Biclar, *Chronica,* éd. Mommsen, dans *MGH, a.a.,* t. XI, Berlin, 1894, p. 212.

61 A lire naïvement la *Chronique,* qui situe la conversion des *Garamantes* lors de « la troisième année de l'empereur Justin (II) », il faudrait choisir 567/68, puisque Justin succéda à Justinien le 13 novembre 565. Mais Jean de Biclar a voulu établir dans chaque chapitre une équivalence entre années de Justin et années des rois des Wisigoths, ce qui l'a conduit à des déformations dont la logique nous échappe parfois. Mommsen a proposé finalement de décaler la chronologie de deux années (+2) par rapport à l'avènement de Justin II, tandis que d'autres s'en tiennent à une année. Mais d'autres systèmes ont été supposés (jusqu'à +3 pour certaines indications), et le problème, que nous retrouverons malheureusement plus loin, reste entier.

62 D. Pringle assimile par erreur les *Garamantes* aux habitants de Kidamê (Ghadamès). Comme ces derniers, selon Procope, étaient paisibles et christianisés au temps du *De Aedificiis,* au milieu des années 550, il suppose que les *Gara-mantes* se révoltèrent en 563 aux côtés des fils de Cusina (cf. *infra* p. 664), ce qui rendit nécessaire ensuite, vers 569, un nouveau traité et une nouvelle conversion (*The Defence of Byzantine Africa,* t. 2, p. 372, note 23). Tout ceci paraît purement imaginaire.

63Ibn 'Abd al-Hakam, trad. A. Gateau, dans *RT,* 1931, p. 251 ; Al-Bakrî, trad. De Slane, dans *Journal asiatique,* 1858, p. 446 : [.En *l'an 46* (666-67)], *après une marche de huit nuits, 'Ukba arriva auprès de Djerma et somma les habitants d'embrasser l'islamisme. Ils y consentirent et leur roi sortit pour visiter le chef arabe qui avait fait halte à six milles de là. Quelques cavaliers envoyés par 'Ukba se jetèrent entre le roi et son cortège, l'obligèrent à mettre pied à terre, et le conduisirent auprès de leur chef. Comme il était d'un tempérament délicat, il arriva excédé de fatigue et crachant le sang. « Pourquoi me traiter ainsi, dit-il à 'Ukba, ne venais-je pas de bon gré ? « C'est pour te donner une leçon, lui répondit 'Ukba, tu t'en souviendras toujours et tu ne songeras jamais à combattre les Arabes ». Après lui avoir infligé*

un tribut de trois-cent soixante esclaves, il se dirigea, sans tarder davantage, vers les Ksour du Fezzan, et les emporta l'un après l'autre jusqu'au plus reculé.

64 Sur les doutes entourant les récits de la conquête de Jarma, cf. R. Brunschwig, *op. cit. supra* note 13, p. 121 et p. 137 : ce savant cite un texte méconnu du ixe siècle qui laisse entendre que la conquête et l'islamisation du Fez-zan n'auraient eu lieu, en réalité, que dans la deuxième moitié du VIIIe siècle (cf. du même auteur, « Un texte arabe du ixe siècle intéressant le Fezzan », dans *RAf,* 1945, p. 21-25).

65*MGH, a.a.,* t. V, p. 51. Cf. *supra* chap. 14 note 102.

66 Procope, *Guerre gothique,* IV, 17, 20-21 :

Ταμέντοι επί Λιβύης άπαντα 'Ρωμαίοις εύ τε καί καλως καθειστήκει. Τφ γιχρ Ίωιχννη, Ονπερ ενταύθα βασιλεύς Ιουστινιανός στρατηγον κατεστησατο, ευτυχήματα λογού τε καί ακοης κρείσσω ξύνηνεχθη γενεσθαι. ὅς δὴ ἕνα των εν Μαύρούσίοις αρχοντων εταιρισιαμενος, Κούτζίναν ονομα, τα τε προτερα μαχη τούς αλλούς ενίκησε καί ού πολλφ ύστερον Άνταλαν τε καί Ίαύδαν, οι Μαύ-ρούσίων των εν Βύζακίω τε καί Νούμιδίατο κραατος εΐχον, ύποχειρίούς πε-ποίηται, εί'ποντο τε αύτφ εν ανδραποδων λόγερ. Καίαπ'αύτού πολεμιον 'Ρωμαίοις ούδει ύπο τούτον τον χρονον εν γε Λιβύη εγενετο.

67*Supra* p. 638.

68 Jean Malalas, *Chronographia,* éd. Dindorf, p. 495 (= trad. E. et M. Jeffreys, et R. Scott, Melbourne, 1986, p. 304) ; Théophane, *Chronographia,* éd. De Boor, p. 238-239 (= trad. C. Mango et R. Scott, Oxford, 1997, p. 350). Le récit de Mala-las s'arrête à la mention de Marcien, Théophane seul indiquant l'heureux dénouement de cette guerre pour l'Empire. Cf. aussi la version latine de la *Chrono-graphia tripertita* d'Anastase le Bibliothécaire (ixe siècle), qui reflète comme toujours un excellent état du texte de Théophane (éd. De Boor, t. 2, Leipzig, 1885, p. 148) : *Eodem mense captae sMnt qMaedam partes Africae a MaMritanis insMrgen-tibMs adversMs Africam ita. CMtzinas nomine qMidam ex ipsa gente exarchMs MaMri-tanormm habebat consmetmdinem accipiendi a principe Africae, qmi per tempms erat, certam qMantitatem aMri. CMm aMtem venisset, Mt acciperet illMd, Iohannes princeps Africae occidit eMm. Porro insMrrexerMnt filii CMtzinae vindicantes paternMm accep-tMm et erecti contra illam ceperMnt eiMs partes aliqMas depraedantes. Imperator itaqMe hoc agnito misit in aMxiliMm Africae MarcianMm magistrMm militMm, nepo-tem sMMm, cMm exercitM ad pacificandos MaMros ; et conflMxerMnt ad eMm, sicqMe pace potita est Africa.*

69 Cf. Diehl, *Etudes sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne,* Paris, 1888, p. 15-16, qui cite une série d'inscriptions latines antérieures à l'époque byzantine, et un passage de Théophane où Basiliscus est désigné, en 468, comme stratège et exarque de la flotte chargée de reconquérir l'Afrique vandale (éd. De Boor, t. 1, p. 115).

70 Novelle, 130, *De transitu militum,* dans *Corpus Juris Civilis, III, Novellae,* éd. Kroll et Schoell, 9e éd., Berlin, 1954, p. 650-654.

71 Cf. U. Monneret de Villard, *Storia delle Nubia cristiana,* Rome, 1938, p. 6170, et K. Michalowski, « La christianisation de la Nubie », dans G. Mokhtar, *Histoire générale de l'Afrique (UNESCO),* t. 2, Paris, 1980, p. 347-362.
72 Cf. étude du texte dans U. Monneret de Villard, *Storia della Nubia cristia-na,* p. 84-86.
73 U. Monneret de Villard, *ibid.* p. 85.
74*Supra* p. 347-348.
75 Cf. A. G. Grouchevoy, « Trois niveaux de phylarques », dans *Syria,* t. LXXII, 1995, p. 105-131.
76 Cf. M. Sartre, *Trois études sur l'Arabie romaine et byzantine,* Bruxelles, 1982, p. 189-191.
77 Théophane, *Chronographia,* éd. De Boor, t. 1, p. 239 : (...)
και έπαναστάντες τη Άφρικη παρέλαβον αυτής μέρη τινά πραιδεύσαντες.
78 Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine,* p. 456.
79 Corippe, *Panégyrique du questeur Anastase,* (éd. S. Antès, Paris, 1981) :
(...) generaliter orbi
quamquam provideas, miseri specialiter Afri
in te oculos atque ora ferunt. Agit Africa grates
et vestram iam sentit opem gaudetque quod ampla
semper Anastasii referunt solacia cives. [Bien que tu portes ton attention sur le monde en général, ce sont spécialement les pauvres Africains qui tournent vers toi leurs yeux et leurs visages. L'Afrique rend grâce, elle sent déjà les effets de votre aide et se réjouit de voir ses citoyens ne cesser de remporter les larges secours accordés par Anastase].
80 Corippe, ibid., vers 48-49 : *Fessae miserere senectae vulneribusque meis so-lita pietate medere...*
81 Corippe, *Eloge de Justin II,* éd. S. Antès, *praefatio,* vers 39-44 :
(...) Cui vincere fas est
indomitas gentes et barbara subdere regna,
vince meae saevam fortunae, deprecor, iram.
Vincere fortunam plus est quam vincere bella.
Nudatus propriis, et plurima vulnera passus
Ad medicum veni...
[Toi qui peux vaincre des peuples indomptables et soumettre des royaumes barbares, sois vainqueur, je t'en supplie, de la cruelle colère de la fortune à mon égard. Vaincre la fortune vaut mieux que vaincre à la guerre. Dépouillé de mes propriétés et atteint de blessures sans nombre, je suis venu chez le médecin...].
82*Eloge de Justin II,* I, 18-21 : « Et *Thomas, soutien de la terre d'Afrique, quand elle chancelait, qui la releva de sa chute, qui redonna un espoir de vie aux Africains, qui organisa la paix, qui n'eut pas besoin de soldats pour mettre fin à la guerre, qui vainquit par la sagesse de ses conseils ceux que nul n'avait vaincus par les armes ».*
Ce texte a été composé entre la fin 566 et le début 568, ce qui situe donc aussi l'œuvre de Thomas à une date antérieure, vers 565-566. On ne peut, dans tous les cas, suivre J. Durliat, qui refuse la datation traditionnelle des poèmes de Corippe et ne croit qu'à une

préfecture de Thomas en Afrique vers 572-578 (Les *dédicaces...* p. 61). Conclusion identique à celle proposée ici chez D. Pringle, *The De-fence of Byzantine Africa,* p. 40, qui pense même que Thomas fut nommé par Justinien, en 564 ou 565.

83 Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine,* p. 458.

84 Jean de Biclar, éd. Mommsen, *MGH, a.a.,* t. XI, p. 212.

85 Jean de Biclar, ibid., p. 215.

86 Sur Jean de Biclar, cf. l'introduction de Mommsen, *MGH, a.a.,* t. XI, Berlin, 1904, p. 207-210, et l'introduction de la traduction anglaise donnée par K. B. Wolf, *Conquerors and Chroniclers of Early Medieval Spain,* Liverpool, 1990.

87 Cf. *supra* note 61.

88 Mommsen, dans *MGH, a.a.,* t. XI, p. 207-210.

89 Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine,* p. 597-599.

90*Histoire des Goths,* p. 260 (renvoie aux travaux antérieurs des spécialistes de l'histoire des Wisigoths).

91 Jean de Biclar, éd. Mommsen, p. 212 et p. 213.

92 Ptolémée, IV, 2, 5.

93 Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine,* p. 328 et p. 460.

94 Ainsi encore très récemment P.-A. Février (*Approches du Maghreb romain,* tome 1, Aix, 1989, p. 128) ou P. Salama (*De Rome à l'Islam,* dans G. Mokhtar, *Histoire générale de l'Afrique,* t. 2, Paris, 1980, p. 548).

95 *The Defence of Byzantine Africa,* p. 373, note 27.

96 J. Desanges, *Catalogue...,* p. 257 ; G. Camps, « Rex gentium Maurorum et Romanorum », dans *AA,* t. 20, 1984, p. 209.

97 U. Monneret de Villard, *Storia della Nubia cristiana* (Orientalia Christiana Analecta, *118*), Rome, 1938, p. 61-69. Les conclusions de ce savant ont été acceptées et reprises par L. P. Kirwan (cf. « Prelude to Nubian Christianity », dans *Mélanges K. Michalowski,* Varsovie, 1966), puis confirmées par les fouilles polonaises des années 60-70 en Nubie (cf. un bilan et une bibliographie par K. Micha-lowski, « La christianisation de la Nubie », dans G. Mokhtar, *Histoire générale de VAfrique,* tome 2, Paris, 1980, p. 351 notamment).

98 Jean d'Ephèse, éd./ trad. E. W. Brooks, dans *CSCO, Scriptores Syri,* t. 55, Louvain, 1936 : trad. p. 178 et p. 181-182 ; texte syriaque, p. 237, l. 3 : « le nom du peuple est *Maqûraita(h)* » ; p. 241, l. 11 : « le roi des *Maquritân » ;* p. 241, l. 14 : le pays de ce roi est appelé *Maqûrîtîs.* Je dois ces lectures du syriaque, faites à Rome dans l'hiver 1990, à mon camarade et ami M Perrin.

99 La question de l'extension de l'autorité byzantine en Maurétanie Césarienne est cependant aussi obscure que celle de la réalité du pouvoir vandale dans les mêmes régions. L'occupation de Rusguniae est sûre sous Justinien (cf. N. Du-val, « Les Byzantins à Rusguniae », dans *BAC, n.s.,* 19 B, 1985, p. 341-360), comme celle de Caesarea, évoquée par deux fois par Procope (*Guerre vandale,* II, 5, 5 et II, 20, 31-32) : Bélisaire la fit investir en 534, mais en 539, ajoute l'historien, elle ne pouvait plus être

jointe que par mer, parce que les Maures tenaient tout l'intérieur du pays. Pour Rusuccuru, les choses sont déjà moins claires, puisque notre seule source est la liste de Georges de Chypre (éd. Honingman, Bruxelles, 1939, p. 56), au prix d'une correction du texte. Pour le reste, il y eut peut-être d'autres cités réoccupées, puisque, comme le notait déjà Diehl *(L'Afrique byzantine,* p. 260-263), des fortifications « de type byzantin » ont été vues au xixe siècle, mais apparemment surtout sur la côte. Au total, cette pauvreté des sources a conduit généralement à admettre, depuis Diehl, que la Maurétanie Césarienne recréée par Justinien en 534 avait été en réalité très théorique. Sans aller contre cette thèse, il faut signaler cependant que plusieurs sources arabes la contredisent. C'est d'abord la mention, par plusieurs textes, d'une armée de *Rûm* aux côtés des Berbères à Tiaret pour combattre les Arabes lors de la fameuse expédition de 'Ukba vers l'ouest (ainsi Ibn al-Rakîk (?), *Ta'rîkh Ifrikiya wa-l-Mag-hrib,* éd. Al-Kaabî, Tunis, 1968, p. 42, ou Al-Mâlikî, trad. H. R. Idris, *Revue des études islamiques,* XXXVII, 1, 1969, p. 137). Diehl connaissait ces textes, et les éliminait, en avançant que les *Rûm* en question devaient être des Africains romani-sés de la cité, et non des soldats byzantins *(L'Afrique byzantine,* p. 265-266), ce qui est admis aussi par G. Camps (« Rex gentium Maurorum et Romanorum », dans AA, 20, 1984, p. 217). Mais Diehl repoussait aussi le témoignage d'Ibn Khal-dûn qui, non loin de Tiaret également, signalait, en citant Ibn al-Rakîk, que le troisième calife fatimide, Al-Mansour, dans une expédition contre la ville, en 947948, avait découvert sur un des Djédars du Djebel Lakhdar une inscription grecque dont le sens aurait été : *Je suis Soleiman le Serdeghos. Les habitants de cette ville s'étant révoltés, le roi m'envoya contre eux ; et Dieu mayant permis de les vaincre, j'ai fait élever ce monument pour éterniser mon souvenir* (trad. De Slane, t. 1, p. 234 ; traduction différente pour la fin du texte par F. Kadra, *Les Djédars,* Alger, 1983, p. 15 : *pour commémorer ce fait extraordinaire).* De Slane, sans prendre parti sur l'authenticité du texte, notait que *Serdeghos* est la déformation courante chez Ibn Khaldûn de *strategos,* un terme qu'il emploie ailleurs pour désigner des généraux byzantins. Malgré cela, à l'exception de Gsell *(Les monuments antiques de l'Algérie,* t. II, p. 425-426), les historiens ont toujours mis en doute la réalité de cette inscription, dont aucune trace lisible ne subsiste sur les Djédars (cf. F. Kadra, *Les Djédars,* p. 257). Or, comme l'a montré récemment un orientaliste allemand, H. Halm (« Eine Inschrift des *Magister Militum* Solomon in Arabischer Uberlieferung », dans *Historia,* vol. xxxvi, 2, 1987, p. 250-256), un autre auteur arabe du xve siècle, Idrîs 'Imâdaddîn, dans une histoire des Fati-mides nommée *'Uyûn al-akhbâr* (éd. M. Ghâlib, Beyrouth, 1975, vol. V, p. 315) mentionne aussi, lors de l'expédition d'Al-Mansour, la découverte de la même inscription écrite dans la « langue des Rûm », mais avec une traduction beaucoup plus troublante pour les historiens du vi^e^ siècle : *Je suis Sulaimân le sardaghus (Solomon le général) ; cette ville s'appelle Maurîtâniya. Les habitants de cette ville se sont révoltés contre l'empereur Yustîniyânus et sa mère Thiyûdûra, qui m'ont envoyé contre eux, et j'ai construit cet édifice pour conserver le souvenir de la victoire que Dieu m'a donnée* (d'après la traduction

allemande de H. Halm, *op. cit.* p. 252-253). Devant de telles précisions, renvoyant à des réalités historiques peu connues *a priori* des auteurs arabes, H. Halm défend l'authenticité de ce texte et estime qu'il oblige à reconnaître, au moins vers 539, l'existence d'un raid à longue distance de Solomon en Césarienne, que Procope aurait oublié. Il serait pourtant étonnant que l'historien grec ait négligé un tel exploit, ce qui nous encourage à rester aussi sceptique que Diehl jadis. Peut-être, mais ce n'est là que pure hypothèse, existait-il simplement sur un des Djédars une inscription de ce genre, témoignant par exemple d'une reconnaissance théorique de la souveraineté de Justinien par un royaume berbéro-romain de Maurétanie. Au xe siècle, les interprètes d'Al-Mansour auraient mal compris le sens général de l'inscription, dont la traduction aurait été encore ensuite déformée d'un témoin à l'autre.

100 Y. Duval, « La Maurétanie Sitifienne à l'époque byzantine », *Latomus,* 39, 1970, p. 157-161.

101 Sur tout ceci, cf. J. Durliat, « *Magister* militum-STPATHAATHS dans l'empire byzantin », dans *Byzantinische Zeitschrift,* 72, 2, 1979, p. 306-320.

102 Cf. *BAC* 1927, p. 479. Un autre sceau, avec apparemment le même texte, avait été publié dans *BSNAF,* 1915, p. 300, n° 1.

103 D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa,* p. 41.

104 J. Durliat, *Les dédicaces d'ouvrage de défense dans l'Afrique byzantine,* p. 67-71 ; D. Pringle, *The Defence...* p. 218.

105 J. Durliat, *ibid.* p. 71-77 ; D. Pringle, *The Defence...* p. 179.

106 J. Durliat, *ibid.* p. 64-67 ; D. Pringle, *The Defence...* p. 181-182.

107 Hildefonse, *De viris illustribus*, IV, dans *Patrologie latine,* t. 96, Paris, 1862 : *Donatus, et professione et opere monachus, cuiusdam eremitae fertur in Afri-ca exstitisse discipulus. Hic violentias barbararum gentium imminere conspiciens, atque ovilis dissipationem et gregis monachorum pericula pertimescens, ferme cum septuaginta monachis copiosisque librorum codicibus navali vehiculo in Hispa-niam commeavit.*

108 Cf. *infra* p. 677-678.

109*Vitae patrum Emeritensium,* III, dans *Acta Sanctorum,* t. 62, *Novembre,* t. 1, p. 321 : *Narrant itamque plurimi ante multa curricula annorum, temporibus Leuvigildi, Visegothorum regis, ab Africanis regionibus in provinciam Lusitaniae Nanctum* (ou *Nunctum) nomine advenisse abbatem.* L'épisode est situé sous le règne de Léovigild (568-586).

110*Eloge de Justin II,* II, 1, 21.

111 Grégoire le grand, *Lettres,* I, 72.

112 Sur la création de l'exarchat, cf. Diehl, *L'Afrique byzantine,* p. 466-482.

113 Cf. Diehl, *Etudes sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne,* Paris, 1888, et C. Wickam, *Early Medieval Italy : Central Power and Local Society, 400-1000,* Londres, 1981.

114 Théophylacte Simocatta, III, 4, 9, éd. De Boor, p. 117 :

'Ρώμη δ'ή πρεσβϋτις ταΐς των Λογοβάρδων άντεΐχεν έφόδοις, τη δε Λιβύη ai των Μαύρούσίών δυνάμεις διετελούν έξίτηλοι και τφ πλήθει τών 'Ρώμαϊκών

ανδραγαθημάτων προς το ταπεινον και κατητονημενον άπεκλινον. Ούτώ μεν ούν έκεΐναι μετατών ασπϊδών καϊ τας ηνϊας κατεθεντο τον αύχενα 'Ρώμαϊοις ύποχαλασασαι, καϊ την [τε] ηρεμϊαν ένηγκαλϊζοντο.

115 Grégoire le Grand, *Epistulae,* éd. Ewald, dans *MGH, epist.,* t. 1, p. 82 (note sur lettre I, 59).

116 Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine,* p. 463 ; P. Goubert, *Byzance avant l'Islam,* t. II, 2, *Rome. Byzance. Carthage,* Paris, 1965, p. 183 ; Pringle, *The Defence of Byzantine Africa,* p. 41.

117 Théophane, éd. De Boor, p. 261, et trad. Mango/Scott p. 384, avec notes p. 387 et 388.

118 Théophane, *AM 6080,* éd. De Boor, p. 261 : *En Perse se trouve une prison appelée Léthé, dans laquelle l'empereur des Perses avait enfermé de nombreuses personnes issues de peuples divers, parmi lesquels des prisonniers originaires de la cité de Daras. Ceux-ci, craignant pour leurs vies, s'insurgèrent contre leurs gardiens et, après avoir tué Marousas, emportèrent sa tête avec eux et se rendirent à Byzance.*

119 Jean de Biclar, éd. Mommsen, *MGH, a.a.,* t. XI, p. 217.

120 Grégoire le Grand, *Lettres,* I, 73, éd./trad. P. Minard t. 1, coll. *Sources chrétiennes* n° 370, Paris, 1991, p. 285-289.

121*Supra* p. 649.

122 Théophylacte Simocatta, VII, 6, éd. De Boor p. 255.

123 Cf. *supra* p. 221.

124 Photius, *Bibliothèque,* 65, éd/trad. R. Henry, Paris, 1959 p. 91.

125 Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine,* p. 482 ; P. Goubert, *Byzance avant l'Islam,* t. II, 2, p. 201-208.

126 D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa,* p. 311 note 11.

127 E. Honingman, *Le Synekdemos d'Hiéroclès et l'opuscule géographique de Georges de Chypre,* Bruxelles, 1939, p. 54.

Cinquième partie. Le monde berbère au temps de la conquête arabe

Introduction. La conquête arabe

Le premier contact entre le monde maure et les conquérants musulmans survint vraisemblablement en 642, lorsque le vainqueur de l'Egypte, 'Amr b. al-'Âs pénétra dans l'intérieur de la Cyrénaïque et y soumit les *Lawâta*, les premiers *Berbères* rencontrés par les Arabes. L'année d'après, le même général se risquait à un second raid vers l'ouest, encore plus audacieux puisqu'il le conduisit jusqu'en Tripolitaine [1] : il prit et mit à sac Oea et Sabratha, puis obligea à traiter les Berbères du Djebel Nafusa [2] , tandis que des détachements à ses ordres s'avançaient dans les oasis du sud [3] . Ces premiers succès, et certainement la réputation de richesse des provinces occidentales, déterminèrent dans les années suivantes le départ d'une ou plusieurs opérations de pillage sur les marges de la Byzacène [4] , avant que ne soit lancée en 647 une grande expédition vers cette région sous la conduite de 'Abd Allâh ibn Sarh. Celui-ci contourna plusieurs villes côtières de Tripolitaine, dont Oea repassée sous autorité byzantine [5] , et s'avança à travers la steppe vers la Dorsale des cités. L'armée byzantine de l'exarque Grégoire, depuis peu engagé dans une usurpation, et une *acies Maurorum* alliée [6] tentèrent d'arrêter cette invasion, mais ils furent écrasés à Sufetula (Sbeitla) ou à proximité de cette ville. Même si Grégoire ne fut peut-être pas tué dans la bataille [7] , la Byzacène resta désormais sans défense face à la convoitise des Arabes. Ceux-ci passèrent alors plusieurs mois à piller la province, en menant des opérations notamment dans la région de Capsa et dans celle de Thysdrus [8] , et ils n'évacuèrent le pays qu'au terme de

quatorze ou quinze mois, en 648, après versement d'une gigantesque « indemnité » par les Romains. Les vingt années qui suivirent furent encore animées, à l'initiative de Mu'âwiyya ibn Hudaydj, par un ou plusieurs raids en Byzacène, dont la chronologie est cependant très incertaine [9] et dans lesquels ne sont pas mentionnés les Maures. Le plus grave et le mieux attesté se produisit entre 665 et 670 : il fut marqué par une défaite byzantine devant Hadrumète, la mise à sac de Cululis, et peut-être la capture de quatre-vingt mille prisonniers [10] . Mais parallèlement à ces expéditions de pillage menées sans volonté réelle d'établissement, cette période 648-670 fut surtout pour les musulmans celle où ils établirent définitivement, et apparemment sans grande opposition, leur pouvoir en Cyrénaïque et en Tripolitaine : ils s'emparèrent des dernières cités de Tripolitaine, et prirent progressivement possession des oasis berbères du désert libyen, y compris du Fezzan [11] .

La deuxième phase de la conquête, tournée vers une véritable soumission de la Byzacène et des deux provinces voisines, appelées désormais Ifrîkiyya, débuta à une date imprécise dans les années 670, sous la conduite du fameux 'Ukba ibn Nâfi'. Sa chronologie et ses péripéties sont encore plus confuses que celles des opérations précédentes, mais elle n'eut dans tous les cas que peu de points communs avec l'occupation de la Libye : pendant près de trente ans, une coalition byzantino-berbère, dans laquelle les tribus eurent rapidement le rôle principal, suscita en effet les pires difficultés aux généraux musulmans. La fondation de Kairouan (peut-être en 670 [12]) marqua dès le début la volonté des Arabes de s'établir dans le pays. A en croire certaines sources, elle fut suivie au temps d'Abû-l-Muhâdjir, qui remplaça quelques années 'Ukba (vers 675-681 ?), de la conclusion d'accords avec des tribus maures [13] , peut-être celles du sud-ouest de

Byzacène, région que Mu'âwiyya puis 'Ukba avaient choisi délibérément de traverser à leur arrivée [14] . Mais ces accords et les conversions qui les accompagnèrent furent fragiles. Au retour d'une première exploration des territoires occidentaux, à Tahûdâ (Thabudeos), 'Ukba ibn Nâfi' fut vaincu et tué par Kasila (ou Kusayla) [15] , chef d'une coalition berbéro-byzantine qui s'empara ensuite de Kairouan (vers 682-684). Cette victoire fut suivie d'un refoulement des Arabes mené au moins jusqu'au-delà de Gabès, et elle se fit, selon les sources romaines, au nom de l'Empire [16] . Succès éphémère cependant, puisque plusieurs années après, une armée arabe conduite par Zuhayr ibn Kays écrasa à Mammès l'armée mixte de Kusayla et reprit Kairouan (vers 687-689 ?). L'achèvement de la conquête de l'Afrique byzantine fut ensuite l'œuvre du successeur de Zuhayr, Hassân ibn al-Nu'mân, non à nouveau sans de multiples difficultés et une grande confusion, puisque cette période est probablement la plus obscure, tant par la nature de ses événements que par sa chronologie [17] . Même si sont encore occasionnellement signalées des alliances byzantino-maures, le fait essentiel qui la caractérise est en tout cas la nette distinction établie dans la plupart des sources entre les opérations menées contre les Byzantins et celles visant les Berbères. Hassân semble avoir d'abord voulu s'emparer de la Proconsulaire byzantine, et il réussit, à une date très difficile à situer dans les années 690, à prendre Carthage (693-695 ?). Selon la majorité des sources arabes, il se tourna ensuite contre les Berbères, désormais unis derrière une reine de l'Aurès surnommée la *Kâhina*, et subit alors une écrasante défaite qui l'obligea à une retraite vers la Libye (vers 695 ?). C'est sans doute cette défaite qui décida l'empereur Léontios (au pouvoir entre 695 et 698) à envoyer une expédition navale qui parvint, selon les seules sources grecques [18] , à libérer pour quelques mois la capitale et d'autres villes d'Afrique (697) : ce ne fut qu'un bref arrêt dans

la conquête, puisque l'année suivante, en 698, Hassân reprit Carthage [19] . Le silence des auteurs arabes sur ces péripéties ne permet pas de savoir si l'offensive contre les Berbères de la Kâhina précéda ou suivit cette victoire. Elle s'avéra dans tous les cas décisive, puisque Hassân vainquit la reine de l'Aurès et obtint la soumission des Maures du sud de l'Ifrîkiyya (698-700 ?) [20] .

Une troisième et dernière phase de la conquête débuta alors, tournée vers ce que les Arabes appelèrent le *Maghreb*, « l'Occident » : peut-être explorés dès les années 680 par 'Ukba lors d'un raid à forte tonalité légendaire, les Maurétanies et leurs royaumes maures succombèrent en une dizaine d'années, sous les assauts d'un autre grand général, Mûsâ ibn Nusayr. En 711, au moment où l'invasion de l'Espagne commença, l'ancienne Afrique romaine était ainsi entièrement devenue arabe.

L'histoire de cette conquête du Maghreb par les Arabes constitue en elle-même un immense sujet de recherches qui n'est pas sans analogies, par sa situation historiographique, avec notre propre entreprise. Phénomène de tout temps considéré comme décisif, elle a, en effet, été rarement étudiée pour elle-même : elle a surtout jusqu'à une époque récente intéressé des arabisants spécialistes du monde musulman, notamment égyptiens, en général peu au courant de la situation de l'Afrique romaine et byzantine, et qui ont eu tendance à puiser, sans toujours suffisamment d'esprit critique, leurs informations dans les textes arabes les plus divers. Il y aurait certainement beaucoup à reprendre à partir de ces textes, mais tenter une véritable synthèse sur le sujet serait évidemment dépasser les limites de notre enquête. Notre but, à la lumière des conclusions acquises sur la période précédente, sera plus simplement de découvrir ce que les différents épisodes de cette lente conquête révèlent de la situation géopolitique des groupements

maures, appelés désormais *berbères* par les sources arabes, et surtout de leurs rapports avec l'Empire et les Romains d'Afrique.

1 – LE PROBLÈME DES SOURCES

Cependant, comme l'indique déjà ce changement de terminologie, malgré la modestie de son objectif, une telle enquête se heurte immédiatement à un grand nombre de difficultés suscitées par la documentation à laquelle elle oblige de recourir. Curieusement en effet, mais ce phénomène ne fait que vérifier une tendance manifeste depuis près d'un siècle, les sources latines et grecques sont presque totalement silencieuses sur ces événements aux immenses conséquences. Parmi les premières, seuls le *Liber Pontificalis* [21] , les deux chroniques espagnoles dites du « continuateur de Jean de Biclar » et d'Isidore Pacensis, datées du viiie siècle [22] , et la *Chronique* gauloise de Frédégaire [23] font brièvement mention de quelques épisodes de la conquête (uniquement en fait l'expédition de 647 sur la Byzacène, sauf pour le *Liber Pontificalis*). Or les sources grecques se limitent aussi à quelques lignes des chroniques de Théophane [24] (sur 647, 669 ?, 697-698) et de Nicéphore [25] (697-700). Dans les deux cas, à l'exception d'une mention dans les chroniques espagnoles en 647 [26] , les Maures n'apparaissent jamais dans ces textes dont l'addition remplirait moins d'une page d'une édition moderne… Quant aux œuvres des auteurs coptes [27] et syriaques [28] , qui offrent parfois de bonnes surprises aux chercheurs, si elles apportent sur quelques détails de la conquête des informations originales, elles sont aussi discrètes sur les Berbères. L'historien de l'Antiquité tardive doit donc recourir absolument aux sources arabes, qui seules peuvent compléter et éclairer les quelques informations

livrées par l'archéologie. Mais il s'aventure alors sur un territoire où il perd vite tous ses repères.

Les sources arabes se répartissent essentiellement en trois catégories [29] . En premier lieu viennent les ouvrages historiques, chroniques de la conquête (*Futûh)* comme le *Futûh al Buldan* d'Al-Balâdhûrî [30] , ou histoire proprement dite (*Târîkh*) comme le *Târîkh Ifrîkîyya wa-l-Maghrib* de Ibn al-Rakîk [31] . Ces ouvrages sont presque toujours bâtis sur le même plan : ce sont des assemblages de fragments de souvenirs prêtés à des érudits anciens, et transmis jusqu'à l'auteur par toute une chaîne (*isnâd*) de « traditionnistes » dont les noms sont scrupuleusement indiqués. Les plus anciens sont ceux de Khalîfa ibn Khayyât(mort en 855) [32] , de Ibn 'Abd al-Hakam (mort en 871) [33] et de Al-Balâdhûrî (mort vers 892) [34] : trois textes de la deuxième moitié du ixe siècle donc, mais dont les sources, pour certains épisodes, remonteraient à des traditionnistes de la première moitié du viiie siècle [35] .

Nombre de détails ethnographiques mais aussi historiques figurent d'autre part dans des ouvrages à caractère géographique : descriptions d'ensemble (souvent appelées « livres des routes et des provinces » : *Kitâb al-masâlik wa-l-mamâlik*) comme l'œuvre d'AlBakrî [36] , ou récits de voyage (*Rihla*) comme l'ouvrage d'Al-Tidjânî [37] . Les plus anciens de ces textes appartiennent à la même époque que ceux des historiens, c'est-à-dire la deuxième moitié du ixe siècle, soit à nouveau au minimum un siècle et demi après la conquête du Maghreb : ce sont le *Kitâb al-masâlik wa-l-mamâlik* d'Ibn Khurdâdhbah [38] (dont la première version date de 846) et le *Kitâb al-Buldân* de Al-Ya'kûbî [39] (composé en 889). Leurs informations peuvent cependant remonter à des époques antérieures.

Enfin, d'importantes informations historiques mais surtout ethnographiques se trouvent souvent dans une troisième catégorie

d'œuvres, les traités de généalogie tribale (*Kitâb al-ansâb*), très prisés des Arabes et des Berbères surtout à partir du xie siècle : le chef-d'œuvre est ici le *Kitâb djamharat ansâb al-'Arab* d'Ibn Hazm [40] (mort en 1063), qui servit beaucoup à Ibn Khaldûn (mort en 1406). Quand ils indiquent leurs sources, ces savants généalogistes remontent au mieux à des érudits du début du xe siècle, beaucoup plus récents donc que les traditionnistes utilisés par les historiens [41] . Mais les matériaux qu'ils brassent, extrêmement hétérogènes par leurs origines, renferment parfois aussi des traditions orales berbères plus anciennes.

Ces premières remarques soulignent d'emblée la principale difficulté, souvent mise en évidence, présentée par ces sources arabes. Elles sont, pour la plupart, très postérieures aux événements du viie siècle : aucun texte conservé n'est antérieur au milieu du ixe siècle [42] , et les textes les plus précis appartiennent presque tous au xiiie (Ibn -Athîr [43]) et au xive siècle (Al-Nuwayrî [44] , Ibn 'Idhârî [45] et Ibn Khaldûn [46]). Or, s'il est évidemment grave, ce problème chronologique n'est pourtant que mineur par rapport aux difficultés innombrables que présentent le style, les sources, et la méthode de composition des ouvrages arabes du Moyen Age.

Si le classement des textes en trois grands types est commode et classique, il s'avère souvent en effet très artificiel. Il est rare qu'un ouvrage n'associe pas, selon ses chapitres, deux voire trois des genres ainsi distingués. Ainsi trouve-t-on, en particulier dans les descriptions géographiques comme celles d'Al-Bakrî, à côté des itinéraires, de longues digressions historiques empruntées à un chroniqueur, ou des récits d'un mythe repris d'un généalogiste [47] . De manière générale, les savants arabes médiévaux avaient toujours du mal à restreindre leur curiosité au seul genre littéraire qu'ils prétendaient illustrer au départ, et ils n'avaient aucun scrupule à mêler les sujets les plus divers, au

risque de rendre parfois fort confus leurs propres livres. D'autre part, comme pour nombre d'auteurs grecs ou latins, il leur arrivait fréquemment d'utiliser ou de résumer le travail d'un ou de plusieurs savants antérieurs, même si leurs textes étaient contradictoires. D'où parfois des successions de récits sur un même événement, avec des incohérences factuelles ou chronologiques graves, ou même des répétitions pures et simples à quelques pages d'écart, avec ici et là des variantes incompréhensibles.

Dès lors, si l'on joint à ces deux traits l'habitude fréquente, surtout chez les historiens, de recourir aux traditions orales, même là aussi quand elles sont contradictoires, on mesure toute l'originalité mais surtout toute la complexité de cette littérature. Les sources arabes sont avant tout des compilations, souvent extrêmement hétérogènes, à la fois fort riches et fort confuses, assurément passionnantes pour un historien de la culture ou des mentalités des ixe-xive siècles, mais dans lesquelles un chercheur qui s'intéresse au viie siècle se sent presque toujours perdu, avec la conviction d'un tri considérable à effectuer sans savoir par où et par quoi commencer.

Là est, avec l'écart chronologique important qui sépare ces sources de la période considérée, l'origine de la place singulière tenue dans l'historiographie occidentale moderne par la conquête des années 642-711 : un moment dont tout le monde s'accorde à dire qu'il marqua un tournant décisif, sans pourtant qu'on ose se risquer à en faire un réel sujet d'étude, tant la documentation paraît confuse et douteuse.

Avons-nous les moyens d'aller plus loin que ce constat désabusé ? Nous avons dit, dès l'introduction de ce livre, les limites considérables qui pèsent dès le départ sur toute entreprise de relecture de ce dossier : l'inachèvement de l'inventaire des sources, l'absence, pour beaucoup d'entre elles, d'éditions critiques d'une qualité comparable à celles qui

existent pour les textes grecs et latins, et l'hétérogénéité et l'insuffisance des traductions existantes. L'essai qui va suivre ne peut avoir qu'une valeur exploratoire, justifiée seulement par l'effort d'utilisation d'une méthode critique assurément banale, mais qui paradoxalement ne semble pas avoir toujours été employée. Cette méthode se fondera, dans chaque cas, sur un examen de la perspective de l'auteur, de la valeur de ses sources, et surtout des liens qui unissent ces sources entre elles. Il est très frappant en effet de constater comment souvent les historiens modernes, à l'appui d'une thèse ou d'une idée formulée à propos de la conquête, ont cru probant de citer ce qu'ils prenaient pour une *série* de témoignages, alors que leur dossier se résumait en fait à *un* témoignage unique, simplement mal recopié ou déformé par plusieurs autres sources arabes postérieures... Ne serait-ce que pour dissiper quelques légendes tenaces nées de cette illusion, notre essai trouverait sa raison d'être.

2 – UN AUTRE MONDE ?

La singularité formelle des sources arabes n'est pas leur seule originalité. Pour qui s'est longuement penché sur l'Antiquité tardive africaine, le premier contact avec ces textes représente en effet un choc brutal surtout à cause de l'image qu'ils présentent de la société maure à l'arrivée des musulmans : on a immédiatement l'impression de pénétrer dans un autre monde, dont rien ne semble établir la continuité avec ce qui précédait. Trois signes de rupture semblent en particulier manifestes. Le vocabulaire ethnographique change d'abord brutalement, avec un nom générique (*Berbères*) nouveau, et nombre d'ethnonymes inconnus auparavant et pourtant attestés, pour certains, dès le début de l'époque arabe. Le passé numide ou romain des Berbères semble

également effacé : il n'est plus question, à peine un siècle après leurs exploits, d'Antalas, de Ierna ou de Carcasan, ni même de Jugurtha ou de Massinissa, mais de héros légendaires dont aucun texte n'avait fait état auparavant : Goliath, Ifrikos (*Ifrîkush*), Mazigh et autre Berr [48] . Enfin, et c'est certainement le point le plus obscur et le plus délicat, il est désormais question dans certains textes, pour la première fois, nous le verrons, à propos d'un événement daté de 697, d'une division des Berbères en deux grands groupes, que Ibn Khaldûn définira ensuite comme deux races, les *Botr* et les *Branès* [49] : les deux termes sont totalement absents des sources préarabes, et la division qu'ils expriment tout autant.

On perçoit ainsi d'emblée le paradoxe immense auquel le recours aux sources arabes conduit inévitablement. Ces nouveautés semblent refléter bien plus qu'un simple problème de traduction, de passage d'une langue à une autre : ou bien elles supposent un bouleversement profond du monde maure entre le temps de Corippe et Procope, le dernier moment où nous avons pu le décrire de manière détaillée, et l'arrivée des Arabes, soit en à peine un peu plus d'un siècle ; ou bien elles répondent à une interprétation nouvelle par les Arabes d'une réalité déjà connue, avec des distinctions et un vocabulaire correspondant peut-être parfois à une réelle recomposition de la société berbère provoquée par la conquête elle-même.

Telle est la problématique que la nature des sources impose à tout essai de tableau du monde berbère dans la deuxième moitié du viie siècle. L'esquiver en achevant notre étude à la veille des premières expéditions arabes eût été possible, et certainement fort commode. Nous avons préféré, dans ce qui ne veut, encore une fois, être qu'une étude préparatoire, prendre le risque de l'affronter, avant tout parce que le silence sur l'hypothèse d'un bouleversement général du monde maure

entre 550 et 650 aurait pu susciter finalement le doute sur l'ensemble de nos conclusions relatives à la période précédente.

a) Des trois singularités essentielles que présentent les sources arabes quand elles décrivent les Berbères anciens, deux s'avèrent en fait assez aisément explicables, et ne constituent pas de véritables énigmes.

Ainsi d'abord le changement de nom générique. Alors que les *Afri* deviennent logiquement des *Afârik* et les *Romani* des *Rûm* [50] , pourquoi les *Mauri* sont-ils subitement remplacés par des *Berbères* ? On connaît la réponse, depuis longtemps devinée, et que Schirmer développa de manière scientifique pour la première fois en 1892 [51] : *Berbères* serait simplement la version arabe de *Barbari*, nom par lequel les Romains et les Grecs (sous la forme *barbaroi*) auraient habituellement désigné les autochtones africains non romanisés. Malgré son caractère apparemment évident, cette explication se heurte cependant à quelques difficultés. Les textes des ive, v^e^ et vi^e^ siècles, que nous avons longuement cités auparavant, privilégiaient nettement les formes *Mauri* ou *Maurousioi* [52] , qui apparaissent aussi seules sur les inscriptions à Cululis ou à Théveste [53] . Encore au viiie siècle, les chroniques espagnoles les emploient, pour désigner aussi bien les alliés de Grégoire en 647 à Sbeïtla (*acies Maurorum*) [54] que les révoltés kharidjites de 740 (*rebellio Maurorum in Africa...*) [55] . Sur les inscriptions et dans les livres des poètes, historiens ou chroniqueurs, *barbarus* est relativement rare : dans la *Johannide*, Corippe l'emploie seulement neuf fois, dont quatre sous la forme *barbaricus* [56] , alors que le mot *gens/gentes* seul revient cent trente fois, et que *Maurus* possède soixante-sept occurrences.

Cette anomalie est probablement une des raisons qui ont conduit naguère G. Camps à proposer une autre explication étymologique de *Berbères* : le mot viendrait du nom de la très vaste et double confédération des *Bavares* ou *Babares*, établie à la fois en Maurétanie

Sitifienne et dans l'ouest de la Maurétanie Césarienne [57] . La difficulté insurmontable présentée par cette hypothèse ingénieuse tient à la localisation de ces peuples : les Arabes n'ont pu les rencontrer en effet qu'assez tard, au mieux lors de l'expédition de 'Ukba b. Nâfi' au début des années 680 [58] . Or, à cette date, ils étaient en contact direct avec le monde berbère depuis près de quarante ans, et ils avaient eu tout le temps de se forger une terminologie pour désigner ces nouveaux sujets et bientôt corréligionnaires. Certes, la première occurrence sûre du mot *Berbères* devait se trouver dans l'œuvre d'Ibn al-Kalbî, un auteur de la deuxième moitié du viiie siècle qui, selon Ibn Khaldûn, distinguait les *Kutâmâ* et les *Sanhâdja* des « tribus berbères » [59] . Mais parIbn 'Abd al-Hakam et Abû-l-'Arab nous possédons des traditions orales qui remonteraient à la fin du viie siècle dans lesquelles on parlait déjà, semble-t-il, de *Berbères*. Abû-l-'Arab cite ainsi à travers cinq transmetteurs successifs un certain Sahr b. Hawsab, mort en 730, qui évoquait la mort de 'Ukba b. Nâfi' à Tehuda (Thouda, l'Antique Thabudeos) sous les coups « des Berbères et des chrétiens » [60] . Le mot a dû exister sinon dès la conquête de la Cyrénaïque, en tout cas dès la fondation de Kairouan, lorsque les Arabes ont pris conscience de l'importance et de la diversité des populations autochtones non intégrées aux cités. Le plus sage reste donc d'admettre que *Berbère* dérive de *barbarus*, en introduisant seulement une dimension sociale trop souvent oubliée dans l'explication linguistique. Les textes qui parlent de *Mauri* ou de *Maurousioi* à l'époque tardive sont en effet des œuvres d'érudits ou des inscriptions officielles qui ne reflètent peut-être pas le vocabulaire courant de la majorité des Africains romanisés des villes et des campagnes. On sait que le latin restait la langue dominante de ces populations, mais un latin populaire, qui évoluait vers une forme « romane » [61] . Or, un manuel de grammaire tardif, *l'appendix Probi*,

d'origine vraisemblablement africaine, signale comme une faute courante (comprenons : dans la langue populaire), la prononciation *barbar* au lieu de *barbari* [62] . *Barbar* est très exactement la transcription du nom arabe que nous écrivons *Berbères* : on peut penser donc que c'est en entendant, dès leur arrivée en *Ifrîkiyya*, ce mot prononcé par *le peuple* des villes et des campagnes romanisées que les Arabes ont adopté le nom « Berbères ».

b) Le problème posé par le renouvellement des ethnonymes tribaux est plus complexe, mais ne constitue pas l'obstacle insurmontable que certains ont parfois voulu découvrir. Certes, ici aussi au départ le phénomène est déconcertant. Pourquoi Corippe ne nous a-t-il rien dit des *Hawwâra, Darîsa et Zenata* de Tripolitaine ? Pourquoi n'avons-nous jamais entendu parler des *Sanhâdja*, des *Masmûda*, des *Ghumâra*, ou des *Awraba* ? La question a été fréquemment posée, mais de manière un peu trop rapide et sommaire. Les historiens ont eu en effet trop souvent tendance à mêler indistinctement des sources de toutes époques, sans isoler le matériel ethnonymique qui pourrait spécifiquement se rapporter au temps de la conquête. Or, le nombre de tribus qui sont mentionnées avec précision dans les plus anciens récits relatifs aux années 647-711 est extrêmement limité. Après les *Lawâta*, seuls cités lors de l'occupation de la Cyrénaïque, viennent les *Mazâta* et les *Nafûsa* en Tripolitaine [63] . En *Ifrîkiyya* proprement dite (soit essentiellement au départ le groupe Proconsulaire/Byzacène/Numidie), les textes antérieurs au xive siècle parlent seulement de « Berbères » [64] . Il faut attendre Ibn Khaldûn pour voir mentionnés les *Djarâwa* au temps de Grégoire, tandis que la localisation des *Awraba* au temps de la résistance animée par Kusayla reste confuse [65] . Et plus loin, en Maurétanie, c'est aussi seulement chez Ibn Khaldûn ou d'autres auteurs du xive siècle qu'on trouve explicitement associés à des épisodes de la conquête les

Sanhâdja, Ghomâra, Maghrâwa, *Miknâsa*, et *Masmûda* [66] , tandis que Ibn ‘Abd al-Hakam ne mentionne pour ces régions, à propos de la fameuse expédition de {Ukba, que les seuls *Anbia* [67] . Tout cela fournit une liste fort réduite. On peut la compléter en ajoutant les noms qui figurent dès le ixe siècle dans les différentes versions du mythe d’origine des Berbères. Mais l’ensemble reste sans commune mesure avec les très longues nomenclatures fournies par les géographes et les généalogistes. Cette constatation conduit à une remarque : nombre d’ethnonymes qui figurent dans ces nomenclatures à partir du ixe siècle peuvent simplement refléter une recomposition de la société berbère dans les deux siècles qui ont suivi la conquête. Celle-ci a bouleversé en effet la situation géographique, politique et sociale d’un grand nombre de tribus, tout comme ensuite les guerres provoquées par les schismes religieux et les conflits de pouvoir au sein du Maghreb musulman. D’importantes confédérations se sont formées durant cette période troublée, et une onomastique nouvelle a accompagné ce phénomène [68] .

L’apparition dans l’histoire de la conquête, chez les auteurs du xive siècle, de noms aussi célèbres que ceux des *Awraba*, des *Djarâwa* et des *Maghrâwa* doit d’autre part être accueillie avec précaution. Pour ne prendre qu’un exemple, il est très étrange qu’il faille attendre Ibn Khaldûn pour apprendre que les *Djarâwa* étaient la tribu de la Kâhina, alors que l’aventure de la reine légendaire était connue et rapportée depuis longtemps [69] . Or, sans être sûr que le processus joua pour cette tribu, nous montrerons plus loin que les écrivains tardifs n’ont pas hésité à transférer sur le temps héroïque de la conquête des réalités ethniques et sociales qui étaient celles de leur propre époque [70] . Et l’on verra qu’ils ne faisaient parfois, en cela, que suivre des traditions depuis longtemps affirmées par certains groupes berbères, qui voyaient l’association de leur nom à des personnages aussi glorieux que la Kâhina

ou Kusayla comme un moyen sûr d'ennoblissement. Dans ces conditions, la prudence s'impose donc : quand l'écart chronologique est aussi considérable entre les événements et la source qui les rapporte (sept siècles, soit plus que ce qui nous sépare, nous, d'Ibn Khaldûn), elle n'est plus même une vertu pour l'historien, mais une nécessité...

Enfin, trois autres phénomènes doivent être pris en compte. Il faut d'abord remarquer que le tableau des équivalences entre ethnonymes des textes gréco-latins et ethnonymes des sources arabes n'est pas si désespéré qu'on l'a dit. Nous donnons ci-dessous quelques exemples de ces équivalences pour de très grandes tribus/ confédérations (d'est en ouest), dont le détail sera justifié plus loin [71] (sauf la première, aucune n'est cependant certaine) :

Laguatan	=	Lawâta
Naffur	=	Nafûsa
Mecales	=	Maghîla
Ucutamani	=	Kutâmâ
Macurebi	=	Maghrâwa
Macenites	=	Miknâsa

D'autres rapprochements pourraient certainement ête proposés. Dans la quasi-totalité des cas, nos connaissances sur l'ethnonymie berbère avant le viie siècle proviennent en effet de textes d'auteurs grecs et latins. Or, ces derniers avaient parfois beaucoup de difficultés à transcrire dans leur langue les noms berbères, qui leur apparaissaient absolument barbares. Corippe, au début de sa liste des tribus, le reconnaît à sa manière. Souhaitant une Muse compatissante, il lui adresse cette prière : *qu'elle harmonise des vers que des mots inhabituels font chanceler ; car, par ses noms sauvages, la langue barbare ressemble à des aboiements* [72] . Son

inspiratrice ne paraît pas toujours l'avoir aidé suffisamment, à lire ses multiples variations sur le nom de la plus grande des tribus libyennes : *Ilasguas*, *Ilaguantan*, *Laguatan*, un nom que le Grec Procope notait lui, au même moment, *Levathai* [73] . Or, dans ce cas précis, nous avons la chance de posséder deux textes contemporains qui offrent de nombreuses occurrences du nom de cette tribu. Mais, le plus souvent, nous ne connaissons un peuple que par une ou deux mentions seulement, en particulier par Pline et Ptolémée. Quand on considère les hésitations de Corippe et de Procope sur un mot que les Arabes noteront eux aussi diversement, *Lawâta*, *Luwâta* ou *Lowâta*, on mesure la faiblesse des possibilités de rapprochement qui nous sont laissées par ces formes uniques. Si pour chacun des noms relevés dans le catalogue de J. Desanges nous possédions une gamme aussi large de leçons que celle que nous laissent les textes de Corippe et Procope pour les futurs *Lawâta*, sans doute la liste des équivalences ethnonymiques berbères entre Antiquité et Moyen Âge serait-elle bien plus longue.

On ne peut cependant exclure évidemment la réalité de l'apparition dans la deuxième moitié du viie siècle d'ethnonymes inconnus auparavant, mais qui pourraient alors résulter simplement de deux phénomènes banals. D'une part, une existence paisible, modeste, ou très retirée des groupes cités, qui fait que jamais les sources grecques et latines n'aient eu de raison de s'intéresser à eux. D'autre part, en vertu de la souplesse de l'onomastique tribale déjà longuement analysée dans notre seconde partie [74] , l'émergence, au sein de confédérations, de tribus ou sous-tribus jusque-là inconnues, et qui ont imposé leur nom en même temps qu'elles prenaient la tête de leur confédération. Nous verrons plus loin que ce phénomène peut expliquer par exemple l'apparition du nom des *Hawwâra* en Tripolitaine [75] .

En dépit des apparences, cette question de la différence entre les nomenclatures tribales « antiques » et « médiévales » ne nous paraît donc pas pouvoir réellement servir d'argument à une théorie du bouleversement des structures sociales et politiques des populations maures entre le vi^e^ et le viie siècle.

3 – *BOTR* ET *BRANÈS* : NATURE DU PROBLÈME

a) Le problème de la dichotomie *Botr/Branès* est beaucoup plus grave et plus complexe, et ce n'est évidemment pas sans raison qu'il s'est imposé en fait comme le principal, sinon l'unique atout, des défenseurs de cette théorie. L'historien égyptien Hussein Monès, dont l'ouvrage (en arabe) sur la conquête du Maghreb fit longtemps autorité, en a clairement résumé au début des années 80 les principaux éléments [76] :

> Au début de leur conquête de l'Afrique du Nord, les Arabes ont découvert que les Berbères étaient, tout comme eux, organisés en kabîla [*tribus*]. Ces kabîla étaient scindées en deux catégories, les Butr [*transcrits aussi* Botr] et les Barâni [*ou* Barânis, Béranès, Branès]. Curieusement, ces deux noms de groupes ne font leur apparition qu'au moment de la conquête arabe, jamais auparavant. Ibn 'Abd al-Hakam, le plus ancien chroniqueur de la conquête, parle le plus naturellement du monde des Barâni et des Butr..., [*et surtout*] Ibn Khaldûn, l'historien des Berbères, écrit, sur le témoignage des généalogistes berbères et arabes, que depuis des temps immémoriaux les Berbères étaient divisés en deux blocs... [*fait*] que nous devons nous contenter d'admettre...

La référence à Ibn 'Abd al-Hakam est ici présentée de manière un peu trompeuse, dans la mesure où, nous le verrons, cet auteur n'emploie les termes en question qu'à quatre reprises. La dichotomie *Botr/Branès* se fonde d'abord, comme le reconnaît ensuite H. Monès, sur une opposition généalogique, attestée avant tout par le *Kitâb al'Ibar* [77] d'Ibn Khaldûn, écrit à la fin du xive siècle. C'est en effet après avoir évoqué les diverses

tribus arabes qui successivement jouèrent un rôle dans l'histoire du Maghreb qu'Ibn Khaldûn, abordant l'histoire des Berbères, note d'emblée [78] :

> Quant aux peuples et aux tribus de cette race, ils se rattachent, d'après l'opinion unanime des généalogistes, à deux grandes souches : celle de Bernès et celle de Madghis. Comme ce dernier était surnommé al-Abtar, les peuples issus de lui sont appelés al-Butr ; de même, les peuples qui descendent de Bernès sont appelés al-Barânis.

Tout le livre, extrêmement riche, d'Ibn Khaldûn s'inspire ensuite de cette classification. Il compare les diverses thèses des généalogistes, qui sont sa source de référence, en les citant et en les critiquant au besoin. Puis il entame une longue série de monographies sur les tribus de l'une et l'autre famille, évoquant leurs ancêtres éponymes, et résumant leur histoire. Cela le conduit souvent à remonter jusqu'au temps de la conquête, dont il raconte à plusieurs reprises des épisodes dans lesquels sont insérées des références à la dichotomie *Botr/Branès* : la résistance de Kusayla dans les année 670-680 est ainsi présentée comme un mouvement *Branès*, tandis que la lutte de la Kâhina, une dizaine d'années après, devient une insurrection *Botr* [79] .

b) L'historiographie contemporaine attache une grande importance à cette dichotomie, sans laquelle il lui semble difficile de présenter le monde berbère du viie siècle, au moment de l'arrivée des musulmans. Cette attitude est pourtant relativement récente. Jusqu'à la traduction partielle d'Ibn Khaldûn donnée entre 1852 et 1856 par le baron De Slane sous le titre *Histoire des Berbères*, à peu près personne n'avait réellement prêté attention aux occurrences des noms *Botr* et *Branès* dans les sources arabes. La seule exception était un contemporain de De Slane, qui profita peut-être en partie de son travail, le capitaine Carette. Membre de la « Commission d'exploration scientifique de l'Algérie », et déjà auteur de plusieurs ouvrages, ce militaire érudit publia en 1853 des

Recherches sur l'origine des principales tribus de l'Afrique septentrionale, dans lesquelles il s'interrogea sur le sens de l'opposition attestée par Ibn Khaldûn [80] . Trop rationaliste pour admettre une bipartition généalogique, Carette voulut y voir l'effet d'une réinterprétation d'une réalité politique, la division des Berbères au temps de la conquête arabe en deux grands royaumes, ceux de la Kâhina et de Kusayla. Cette thèse, qui reposait en fait elle aussi sur d'autres passages du *Kitâb al-'Ibar*, ne convainquit personne, et notamment pas De Slane. Celui-ci fut évidemment frappé par l'importance que semblait accorder Ibn Khaldûn à la dichotomie généalogique que les termes *Botr/Branès* exprimaient, mais il se montra très prudent, dans ses notes, sur l'intérêt de celle-ci pour les premiers siècles de l'islam maghrébin, et a fortiori pour l'époque précédente [81] . Cette prudence fut encore partagée par la plupart de ses contemporains, à l'exception de Vivien de Saint-Martin. Ce savant, dans un ouvrage de 1863, *Le Nord de l'Afrique dans l'Antiquité*, tenta en effet de relier le schéma construit par les généalogistes arabes à la fameuse digression de Salluste sur l'origine des Africains : les *Botr* auraient été selon lui les descendants des Libyens, et les *Branès* ceux des Gétules [82] . Son argumentation ne reposait cependant que sur quelques rapprochements d'ethnonymes (*Libyes* = *Lawâta* = *Botr* ; *Gaetuli* = *Guezoula* = *Branès*), et a très vite sombré dans l'oubli, comme la dichotomie qu'elle prétendait expliquer. Les deux générations de savants qui suivirent la traduction De Slane ne semblent en effet plus du tout s'être préoccupées d'une question qu'elles jugeaient intéressante pour les seuls spécialistes du Maghreb médiéval. Dans son *Afrique byzantine*, dont toute la dernière partie est pourtant consacrée à la conquête arabe [83] , Diehl n'évoque ainsi jamais les *Botr* et les *Branès*. Gsell, dans le fameux livre V de son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, véritable manuel d'ethnohistoire berbère, exprime en une page tout son scepticisme, en concluant que

l'opposition *Botr/Branès* ne devait refléter que « des alliances et des groupements contemporains » de l'époque des généalogistes qui l'énoncèrent, c'est-à-dire au mieux des xe-xie siècles [84] . Plus réservée encore fut enfin l'attitude du plus grand spécialiste français du Maghreb médiéval, G. Marçais. Dans l'introduction de sa thèse *Les Arabes en Berbérie*, il signale en quelques lignes l'opposition chère à Ibn Khaldûn, pour aussitôt l'abandonner et privilégier un classement des Berbères en grandes confédérations tribales [85] . Et dans son ultime synthèse de 1946, *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Âge* [86] , il n'y fait même plus allusion.

D'une manière bien plus accentuée encore que pour la théorie des migrations, c'est en fait l'œuvre de E.-F. Gautier [87] qui est à l'origine de l'importance accordée aujourd'hui à la question *Botr/Branès*, et ce avant tout en raison de la méthode suivie par cet auteur. Gautier procéda en effet à un tri radical parmi les sources sur *les siècles obscurs du Maghreb*. Face à la quasi-totalité des savants arabes, jugés peu sérieux et trop enclins aux invraisemblances et au goût du merveilleux [88] , il isola Ibn Khaldûn :

> Parmi les historiens arabes, à tout le moins ceux du Maghreb, il est unique, il écrase tout, il est génial... Dans le lot médiocre des historiens musulmans, il est un homme tout à fait à part, avec une intelligence claire et constructive, une tournure d'esprit presque occidentale... Les vues générales, l'effort pour grouper ne se trouvent que chez Ibn Khaldoun ; il est tout à fait inutile de chercher ailleurs... [89]

Toute la thèse de Gautier s'est construite à partir de ce postulat indéfendable scientifiquement, mais dont ses innombrables émules depuis 1927 ne semblent pas avoir toujours mesuré la portée. Fondé sur sa foi en Ibn Khaldûn, son livre n'a été en effet, en grande partie, qu'une tentative d'explication du schéma proposé par l'auteur d'*al'Ibar*, présenté d'emblée comme le reflet, travesti derrière des oripeaux généalogiques, d'une dichotomie sociale et économique fondamentale,

qu'il appartenait à la science moderne de dévoiler. Pour cela, fidèle à ce qui était sa spécialité, Gautier recourut avant tout à la géographie. Il eut l'idée de localiser sur une carte, à partir des indications de Ibn Khaldûn, les tribus données par leur généalogie comme *Botr* et *Branès*, et il découvrit ainsi sa thèse la plus célèbre : les *Botr* seraient les Berbères nomades en général, et les *Branès* les sédentaires, l'imbrication des uns et des autres sur la carte résultant de la grande migration entreprise par les premiers dans l'Antiquité tardive grâce au chameau [90] .

Comme cette théorie des migrations dont nous avons déjà beaucoup parlé, la définition simple, et indiscutablement séduisante, des *Botr* et des *Branès* ainsi présentée provoqua immédiatement la réaction d'un orientaliste scrupuleux, W. Marçais. En un minutieux compte rendu, il en révéla toutes les faiblesses [91] : la liste et les localisations des tribus utilisées correspondaient à la situation du xive siècle, non à celle du viie siècle ; les contre-exemples de *Botr* sédentaires et de *Branès* nomades étaient très nombreux, à commencer pour ces derniers par le groupement le plus célèbre, dont le nom se confondait avec les *Branès*, les fameux *Sanhâdja* ; enfin, les sources employées par Ibn Khaldûn étaient tardives, et les termes *Botr/ Branès* avaient certainement dû changer de sens depuis le viie siècle. Cette critique précise, formulée par un vrai spécialiste, et solidement argumentée, aurait pu pour longtemps renvoyer dans l'ombre la question soulevée par Gautier. Mais W. Marçais ne voulut pas se montrer exclusivement négatif face à un savant dont le prestige en Algérie était alors considérable, et dans le même article il tint donc à esquisser, sans visiblement y accorder trop d'importance, sa propre explication des termes *Botr* et *Branès*. Or, ce faisant, et malgré toutes les précautions oratoires qu'il prit, et sur lesquelles nous reviendrons souvent, W. Marçais semble involontairement avoir donné l'impression de cautionner la place nouvelle que Gautier avait voulu

accorder à la prétendue opposition des deux races berbères. Dès lors en effet, la bibliographie africaniste révèle chez les historiens un intérêt constant pour la dichotomie *Botr/Branès*, perçue désormais comme une réalité fondamentale du monde berbère à la veille de la conquête arabe, qu'il fallait absolument expliquer. A partir des années 30, pourrait-on dire, rares sont ceux qui suivirent exactement Gautier [92], mais innombrables ceux qui se sentirent obligés de citer Ibn Khaldûn. Tout s'est donc passé en fait comme si Gautier, sur ce sujet, plus que par sa propre pensée, avait fait école en révélant celle d'Ibn Khaldûn à des historiens qui jusque-là ne lui accordaient qu'une importance limitée.

Les hypothèses les plus diverses ont donc fleuri autour de ce postulat d'un dualisme berbère effectif au moins dès l'Antiquité tardive, souvent malheureusement sous la forme de tentatives de compromis peu convaincantes entre Marçais et Gautier [93]. La plus séduisante, et la seule qui propose un système d'explication cohérent, a été la théorie des migrations progressivement réélaborée par G. Camps depuis le début des années 60 [94]. Délaissant l'opposition sommaire et erronée des nomades et des sédentaires, G. Camps identifie les *Branès* aux « Paléoberbères », anciennement établis de la Tunisie au Maroc, « petits nomades » ou sédentaires, et les *Botr* aux « Néoberbères », grands nomades chameliers venus de Libye et qui se seraient « enfoncés comme un coin » dans la masse des *Branès* à partir de l'Antiquité tardive [95].

Nous avons longuement essayé de démontrer, dans la deuxième partie de ce livre, l'extrême fragilité de ces migrations supposées antérieures à la conquête arabe. Au viie siècle, notre enquête a révélé en particulier que les *Lawâta*, toujours cités en exemple, n'avaient en réalité pas encore quitté la Libye [96]. Cette première conclusion prive selon nous le schéma proposé par G. Camps de ses fondements essentiels, du moins lorsqu'ils sont appliqués à l'Antiquité. Mais elle ne règle pas pour autant

le problème de la signification de la dichotomie *Botr/Branès* : si celle-ci ne recouvre ni une opposition nomades/ sédentaires, ni une opposition Paléoberbères/Néoberbères, quelle est donc sa signification ? Le problème ne peut être éludé, dans la mesure où un auteur important, le plus ancien historien arabe de la conquête, Ibn ‘Abd al-Hakam, la mentionne à propos d’événements situés au viie siècle. En examiner les sources et les principaux aspects, et tenter ensuite de l’expliquer nous sont donc apparus comme une nécessité.

Cette ultime enquête aurait pu néanmoins n’être qu’un prélude au tableau final envisagé du monde berbère au temps de la conquête arabe. Mais la diversité des sources qu’il fallait prendre en considération, et l’ampleur des questions soulevées, ont fait finalement que c’est l’ensemble de cette dernière partie de notre travail qui s’est organisé autour du problème *Botr/Branès*. Le plan qui y est adopté pourra cependant surprendre, et il mérite encore quelques ultimes explications préliminaires.

Depuis Gautier, nous venons de le voir, l’habitude s’est imposée d’aborder la question à partir de l’œuvre d’Ibn Khaldûn, parce qu’elle est, dit-on, la plus précise sur ce sujet, et parce que son auteur serait un des plus sûrs des historiens arabes. Or, aucun de ces deux postulats ne peut réellement fonder une démarche scientifique. L’examen d’un problème aussi grave qu’une bipartition du monde berbère ne peut en effet reposer sur une source unique définie a priori comme suffisante, surtout quand celle-ci est datée du xive siècle. Tous les textes médiévaux évoquant les *Botr* et les *Branès* doivent être pris en considération, dans un inventaire le plus complet possible [97] , et en commençant comme il est logique par les plus anciens, ou en tout cas par ceux qui citent les sources les plus anciennes. Et cet inventaire ne peut être seulement positif : il faut aussi relever, parmi les œuvres consacrées à l’histoire et à

la géographie du Maghreb, celles qui ne disent rien de la dichotomie en question, s'interroger sur leur silence, et comparer les deux séries de textes ainsi constituées.

D'autre part, en vertu des mêmes principes de rigueur, qui en d'autres domaines ne devraient même pas faire l'objet d'un tel rappel, force est aussi de considérer au départ Ibn Khaldûn comme un auteur comme un autre, dont la méthode et les sources doivent être examinées de près. Le temps où, comme Gautier, on privilégiait ce savant à cause de sa « tournure d'esprit presque occidentale » est passé. Au vrai, un simple survol historiographique révèle d'ailleurs qu'en la matière l'enthousiasme est souvent venu des non-spécialistes. Car les orientalistes ont fréquemment lancé des mises en garde, curieusement passées inaperçues. Ainsi W. Marçais, cité et approuvé plus tard par R. Letourneau, qui écrivait que derrière l'abondance de détails sur la conquête dans le *Kitâb al-'Ibar*, il fallait soupçonner « un progrès de l'habileté littéraire plutôt que la mise en œuvre d'une documentation de qualité récente » [98] ... Plus tard, H. R. Idris notait à son tour la nécessité de « se garder de suivre aveuglément une œuvre bien différente des chroniques habituelles mais non moins sujette à caution » [99] ... Et plus près de nous, dans une vaste étude de l'œuvre du grand savant, A. Cheddadi, au-delà des inexactitudes de détails, a montré que le *Kitâb al-'Ibar* ne devait en aucun cas être isolé de la tradition historiographique arabe médiévale : « loin d'être l'expression d'une pensée à l'antipode de l'Islam, il en est au contraire un des aboutissements logiques » [100] , conclut-il, avec une méthode et des préoccupations beaucoup plus proches de ses prédécesseurs qu'on ne le pensait. A la lumière de tels avertissements, un inventaire précis des sources avouées et des silences d'Ibn Khaldûn sur la question *Botr/Branès*

s'imposait, ainsi qu'une réflexion sur les raisons spécifiques de son intérêt pour ce sujet.

Ces remarques méthodologiques expliquent donc le plan adopté ici, qui commencera par un inventaire systématique des mentions des *Botr* et des *Branès* avant Ibn Khaldûn, sera suivi de l'étude de la dichotomie dans le *Kitâb al-'Ibar*, et n'offrira qu'à la fin un essai d'interprétation historique de l'ensemble du problème.

Notes

1 Sur ces premières attaques de 642-643, cf. R. G. Goodchild, « Byzantine, Berbers and Arabs in 7th century Libya » dans *Antiquity*, t. XLI, 1967, p. 115-124.
2 Cf. sur la soumission du massif à cette date d'après certaines sources, *infra* p. 768.
3 Ces raids vers les oasis ont souvent un caractère légendaire très accentué dans les sources arabes (cf. *infra* chap. 18 note 94), mais leur existence et leur succès sont attestés par les chroniques latines espagnoles (*infra* note 22).
4 Ces raids préparatoires, peu souvent pris en compte par les auteurs modernes, sont pourtant signalés par un grand nombre de sources : cf. ainsi, pour ne citer que les textes les plus anciens : Ibn 'Abd al-Hakam, trad. Gateau, *RT*, 1931, p. 241 ; Al-Balâdhûrî, trad. Hitti et Murgotten, t. 1, p. 356 ; Abû-l-'Arab, trad. Ben Cheneb, p. 35 ; Al-Mâlikî, trad. Idris, p. 123 ; Ibn al-Athîr, trad. Fagnan, *RAf*, 1896, p. 357.
5 Sauf Ibn al-Athîr, qui emploie d'ailleurs une formule ambiguë (*ibid*, trad. Fagnan, p. 357), les auteurs arabes n'indiquent pas la chute de la ville, mais seulement la saisie de navires marchands. D'autre part, une source arménienne atteste du maintien de l'autorité byzantine sur Oea et plusieurs autres cités dans les années 650 (cf. *infra* chap. 18 note 100).
6 Sur la source ici, cf. *infra* note 26.
7 La plupart des textes arabes signalent la mort de Grégoire dans la bataille, mais en l'insérant dans un récit manifestement légendaire sur le destin de sa fille. Au contraire, dans sa *Chronique* (éd./trad Chabot, t. II, Paris, 1904, p. 440-441) Michel le Syrien signale que l'exarque survécut et fit après la défaite sa soumission à l'empereur Constant II (cf. notre article « Grégoire », dans *EB*, t. XXI, Aix, 1999, p. 3211-3213). Cette version n'est pas à dédaigner car une des traditions rapportées par Al-Balâdhûrî indique aussi que ce

fut *le patrice (?)*, après la défaite de Sbeïtla, qui négocia la paix et l'indemnitée versée aux Arabes (trad. Hitti et Murgotten, t. 1, p. 357).

8 Sur toutes ces opérations, cf. l'étude très complète de H. Slim, dans R. Guéry, C. Morrisson, H. Slim, *Recherches archéologiques franco-tunisiennes à Rougga. III. Le trésor de monnaies d'or byzantines*, Rome, 1982, p. 76-94.

9 Certains auteurs comme al-Mâlikî (trad. Idris, p. 133-134, en suivant apparemment al-Rakîk) parlent d'une seule expédition en 665-666, d'autres en mentionnent trois, en 654-655, 660-661, 670-671 (ainsi Ibn 'Abd al-Hakam, trad. Gateau, *RT* 1931, p. 250 et Abû-l-'Arab, trad. Ben Cheneb, p. 50).

10 Cet épisode de la prise de Cululis est rapporté par presque tous les auteurs arabes. Ibn 'Abd al-Hakam le place en 654-655 (trad. Gateau, *RT*, 1931, p. 249), mais al-Mâlikî (trad. Idris, p. 133-134), al-Nuwayrî (trad. De Slane, *JA*, 1841, p. 111-116), et Ibn 'Idhârî (trad. Fagnan, t. 1, p. 10 et 12) donnent la date de 665-666, qui malheureusement ne correspond à aucune des trois dates fournies par Ibn 'Abd al-Hakam et Abû-l-'Arab. A titre d'hypothèse, nous proposons de retenir la fourchette 665-670, qui nous conduit à mettre en rapport ce raid avec l'expédition au cours de laquelle furent pris 80 000 captifs et qui est signalée par Théophane (éd. De Boor, p. 352 = trad. Mango p. 491) et par Michel le Syrien (trad. Chabot, t. 2, p. 454) « pendant l'année où Constantin IV devint empereur », soit théoriquement en 668-669. Mais cet épisode tragique peut aussi avoir été un des exploits de 'Ukba lors de son premier commandement en Ifrîkiyya, que certaines sources arabes placent en 670.

11 Cf. *infra* p. 784-786.

12 Même si elle est très souvent reprise, la date de 670 pour l'arrivée de 'Ukba et la fondation de Kairouan n'apparaît en fait que dans une minorité de sources, qui sont en outre tardives (Ibn al-Athîr, trad. Fagnan, *RAf*, 1896, p. 365 ; al-Nuwayrî, trad. De Slane, *JA*, 1841, p. 116 ; Ibn 'Idhârî, trad. Fagnan, t. 1, p. 15). Contre cette tradition, Ibn Khaldûn (trad. De Slane, t. III, p. 192) et 'Ubayd Allâh (trad. Lévi Provençal, p. 38) le font arriver en 662-663, Ibn 'Abd al-Hakam en 666-667 (trad. Gateau, *RT*, 931, p. 250), Abû-l-'Arab en 675-676 (trad. Ben Cheneb, p. 50-51) et al-Mâlikî en 676-677 (trad. Idris, p. 135).

13 Cf. notamment al-Mâlikî, trad. Idris, p. 136 : *Par la suite, Abû-l-Muhâdjir fit la paix avec les Berbères d'Ifrîkiyya, notamment avec Kasîla al-Awrabî qu'il traita bien.*

14 Ce passage par le Djérid et par Gafsa est attesté surtout pour la première expédition de 'Ukba (cf. Ibn 'Abd al-Hakam, trad. Gateau, *RT* 1931, p. 253 ; alMâlikî, trad. Idris, p. 135 ; al-Bakrî, trad. De Slane, *JA*, 1858, p. 448). Selon A. M'Charek, il serait aussi mentionné pour le raid de Mu{âwiyya (« De Zama à Kairouan : la Thusca et la Gamonia », dans C. Lepelley et X. Dupuis éd., *Frontières et limites géographiques en Afrique du Nord*, Paris, 1999, p. 162, note 106).

15 La forme Kasîla devrait être préféré à *Koceila* ou *Kusayla*, qui résultent d'ajouts hypothétiques à un nom berbère qui a été plus ou moins bien transcrit en arabe. Toutefois, pour respecter un usage admis par *l'Encyclopédie de l'Islam*, nous

conserverons ici la forme *Kusayla*. Sur la chronologie très confuse des aventures de ce personnage, cf. *infra* p. 751 et 790.

16 *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, t. 1, Paris, 1955, p. 366 : sous le pontificat de Jean V (685-686), *sed et provincia Africa subjugata est Romano imperio atque restaurata*. La concordance chronologique avec la période attribuée par les sources arabes au gouvernement de Kusayla (entre 683 et 688) conduit logiquement à identifier les deux événements. Sur cette conclusion, curieusement rarement énoncée, cf. *infra* p. 793-794.

17 Al-Nuwayrî (trad. De Slane, *JA*, 1841, p. 134) a très bien résumé ces incertitudes : *Ibn al-Athîr dit dans son ouvrage historique...que {Abd al-Malik nomma Hassân gouverneur en l'an 74 (693-694)... ; mais selon Ibn al-Rakîk, le khalife envoya Hassân avec des troupes en Afrique l'an 69 (688-689)*. Ces deux dates, qui déterminent deux chronologies pour la série des guerres menées par Hassân, sont en effet les plus souvent citées, avec un choix variable d'un auteur à l'autre. Seul Ibn 'Idhârî avance une date encore plus tardive pour la première expédition du général, en 697-698 (trad. Fagnan, t. 1, p. 23), mais avec cet aveu en fin de récit : *L'ordre chronologique des campagnes de Hassân n'est pas bien déterminé, non plus que sa conquête des villes de Carthage et de Tunis, et la mort de la Kâhina...*

18 Théophane, *Chronographia*, éd. De Boor, t. 1, p. 370 (trad. Mango p. 516). L'interprétation proposée ici a déjà été avancée par M. Talbi (« Hassân ibn alNu'mân », dans *EI*^{2}, t. 3, 1971, p. 279). C. Mango (note à la traduction de Théophane, p. 517) lui a apporté, avec une légère correction, un argument supplémentaire en signalant un texte méconnu d'Elias de Nisibis (éd./trad. E. W. Brooks, dans le *Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium*, *Scriptores Syri*, 3e série, t. 7, Rome-Paris-Leipzig, 1910, p. 74) qui place la défaite de Hassân contre « la reine des Berbères » à l'époque de la réoccupation byzantine de Carthage : ce succès serait dû logiquement, selon C. Mango, à la retraite du général arabe après sa déroute. Le texte d'Elias de Nisibis est aussi le seul document non arabe qui mentionne, sans la nommer, la Kâhina. Certes, sa source est probablement arabe, mais elle est, selon l'éditeur, très ancienne et constitue donc un indice important en faveur de l'historicité de la Kâhina, parfois mise en doute.

19 Cette date est donnée par Théophane (éd. De Boor, t. 1, p. 370) et Nicéphore (éd. De Boor, p. 39), et comme le disait Diehl, elle est probablement la seule date « certaine » de toute cette histoire.

20 Il n'est pas sûr que toutes les tribus établies sur le territoire byzantin étaient soumises au moment du départ de Hassân. Selon le pseudo Ibn Kutayba, Mûsâ eut en effet à affronter dès son arrivée divers groupes en Ifrîkiyya même, notamment près du Zaghouan (?) (cf. *infra* note 66).

21 *Liber Pontificalis*, cité *supra* note 16.

22 Pour la première appelée aussi *Chronique de l'an 741* ou encore *Continuatio Byzantino-Arabica* (éd. Mommsen, *MGH, a.a.*, t. 11, Berlin, 1894), cf. § 23-24, p. 341 et 344 ; pour le seconde, dite aussi *Continuatio Hispana* (même édition), cf. § 25 et 38, p. 341 et 344.

23 Frédégaire, *Chronique*, éd. Krusch, *MGH, Scriptorum rerum Merovingiarum*, t. 2, Berlin, 1889 p. 162, (§ 81).
24 Théophane, *Chronographia*, éd. De Boor, t. 1, Leipzig, 1883, A.M. 6138 (événements de 647), p. 343 ; A. M. 6161 (670 ?) p. 352 ; et A. M. 6190 (697-698) p. 370 = trad. C. Mango et R. Scott, Oxford, 1997, p. 477-78, p. 491, p. 516.
25 Nicéphore le Patriarche, *Breviarum*, éd. de Boor, Leipzig, 1880, p. 39 (éd. et trad. C. Mango, Washington, 1990).
26 Réf. *Supra* note 22 : *in fugam Maurorum acies versa est* (bataille de Sbeitla en 647). Cf. *infra* p. 696.
27 Il s'agit de Jean de Nikiou, dont les informations se limitent malheureusement à l'expédition de 'Amr en 642-643 contre la Cyrénaïque et la Tripolitaine (cf. sur cet auteur *supra* p. 649).
28 Quatre textes au moins, syriaques ou arabes chrétiens, mentionnent, tous très brièvement, des épisodes de la conquête : la *Chronique* de Michel le Syrien (éd./trad. Chabot, t. 2, Paris, 1910, p. 440-441 et p. 454, à propos de l'expédition de 647 et de celle de 668) ; la *Chronique anonyme de l'an 1234* (éd./trad. Chabot, *CSCO*, *scrip. Syr.*, 3e série, t. 14, vol. 1, Louvain, 1937, p. 203-204 pour Grégoire et le raid de 647 ; p. 224 pour l'expédition de 668) ; le *Kitâb al-{Unvan* d'Agapios (éd./ trad. Vasiliev, *Patrologia Orientalis*, t. 8, 1912, p. 219-220 pour Grégoire et 647 ; p. 231 pour l'attaque de 668) ; et l'*Opus Chronologicum* d'Elias de Nisibis (éd./ trad. Brooks, *CSCO*, *script. syr.*, 3e série, t. 7, Rome-Paris-Leipzig, 1910, p. 74, pour la chute de Carthage).
29 Sur les différents genres historiques, cf. F. Rosenthal, *A History of Muslim Historiography*, 2e éd., Leiden, 1968, et l'introduction de A. Cheddadi à sa traduction partielle d'Ibn Khaldûn, *Peuples et nations du monde*, Paris, 1986, tome 1, p. 15-56.
30 Trad. anglaise par P. K. Hitti et F. C. Murgotten, 2 vol., New York 1916 et 1924.
31 Ibn al-Rakîk, mort après 1027-1028, est le premier grand historien du Maghreb originaire de cette région. Un ouvrage historique qui semble le sien a été publié à Tunis en 1968 et réédité depuis. Mais M. Talbi avait, à l'époque, exprimé de sérieux doutes sur l'origine de ce texte (cf. « Un nouveau fragment de l'histoire de l'Occident musulman. L'épopée d'Al-Kâhina », dans *Cahiers de Tunisie*, XX, 1971, p. 19-52). Sur al-Rakîk, cf. H. R. Idris, *La Berbérie orientale sous les Zirides*, t. 1, Paris, 1962, p. xiv, et *id.*, « L'Occident musulman à l'avènement des Abbassides d'après le chroniqueur ziride Al-Raqiq », dans *Revue des Etudes Islamiques*, 1971, p. 210.
32 L'ouvrage de cet auteur, qui est un recueil assez hétérogène de traditions de toutes sortes, a été publié pour la première en 1967 à Bagdad, et n'a, à notre connaissance, pas encore été traduit intégralement.
33 Trad. française des passages de cet auteur relatifs au Maghreb par A. Gateau, dans *RT*, 1931, p. 233-260 ; 1932, p. 71-78 ; 1935, p. 247-270. L'ensemble a été repris en un volume indépendant paru en 1947.
34 Cf. *supra* note 30.

35 Cf. notamment deux articles essentiels sur le plus important de ces trois auteurs : A. Gateau, « Ibn Abd al-Hakam et les sources relatives à la conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne », dans *RT*, 1936, p. 57-83 ; et R. Brunschwig, « Ibn {AbdalH'akam et la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes », dans *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales (Alger)*, vol. vi, 1942-47, p. 108-155.

36 Sur ce genre littéraire, cf. A. Miquel, *Géographie humaine du monde musulman*, t. 1, Paris, 1967. L'ouvrage d'Al-Bakrî a été traduit par De Slane en 18581859 dans le *Journal asiatique*, texte repris ensuite sous le titre *Description de l'Afrique septentrionale*, Alger, 1913.

37 Traduction partielle et vieillie par A. Rousseau, dans *Journal asiatique*, 4e série, t. 20, 1852, et 5e série, t. 1, 1853.

38 Sur cet auteur et les trois traductions françaises de son livre, cf. *supra*, 2e partie, p. 180.

39 Traduction française par G. Wiet sous le titre *Le livre des pays*, Le Caire, 1937.

40 Ed. Lévi Provençal, Le Caire, 1948. L'ouvrage n'a pas encore, à notre connaissance, été traduit en français. Sur l'auteur, cf. l'article de R. Arnaldez, dans *EI*^{2}, t. 3, 1971, p. 814-822.

41 Cf. *infra* p. 728-731.

42 Il ne faut pas excepter de ce jugement le texte du pseudo-Ibn Kutayba traduit jadis par P. de Gayangos en annexe de sa traduction d'Al Makkarî (t. 1, Londres, 1840) : cf. *infra* note 66.

43 Traduction française des passages relatifs au Maghreb par E. Fagnan, dans *RAf*, t. 40-45, 1896-1901. La partie essentielle sur la conquête se trouve dans le t. 40, 1896, p. 352-382.

44 Les chapitres d'histoire du Maghreb de cet auteur (dont le nom était transcrit autrefois sous la forme « En Noweiri ») ont été traduits par De Slane dans le *Journal asiatique*, t. 11 et 12, 1841, et t. 13, 1842, texte repris ensuite en appendice de la traduction De Slane d'Ibn Khaldûn, *Histoire des Berbères*, t. 1, Paris, 1852, rééd. 1925, p. 313-447. Il existe également une traduction espagnole plus complète sur l'Occident musulman due à M. Gaspar y Remiro, sous le titre *Historia de los Musulmanos de Espana y Africa*, dans la *Revista del Centro de Estudios Historicos de Granada y su reino*, 2 vol., Grenade, 1917-1919.

45 Traduction française à partir d'un manuscrit lacunaire (au début surtout) par E. Fagnan, 2 vol., Alger, 1901 et 1904.

46 Trad. De Slane, incomplète, sous le titre *Histoires des Berbères*, 4 vol., Paris, 1852-1856, rééd. par P. Casanova, Paris, 1925-1969 (les tomes 1-2-3 seront cités dans cette réédition, le tome 4 dans l'édition de 1852). Une nouvelle traduction, très partielle, a été publiée par A. Cheddadi sous le titre *Ibn Khaldoun. Peuples et nations du monde*, 2 vol., Paris, 1986.

47 Cf. par exemple p. 32-35 de la trad. De Slane (Alger, 1913) : après la description de l'oasis de Waddan, Al-Bakrî insère l'histoire des raids de 'Ukba ibn Nâfi' en Tripolitaine, recopiée sur Ibn 'Abd al-Hakam.

48 Phénomène dont De Slane déjà s'étonnait : cf. l'appendice au tome IV de la traduction d'Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, Paris, 1856, p. 569.

49 La transcription de ces deux noms arabes varie selon les auteurs, parfois à l'intérieur d'un même ouvrage. L'*Encyclopédie de l'Islam*, 2e éd., t. 1, Paris, 1960, retient les leçons *Butr* et *Barânis* (articles, par ailleurs décevants, de G. S. Colin). Nous avons choisi les formes données par l'*Encyclopédie berbère*, t. X, Aix, 1991, p. 1564 et t. XI, Aix, 1992, p. 1609 (malgré un article *Baranis* dans un tome antérieur).

50 Cf. sur ces équivalences G. Marçais, « La Berbérie au ixe siècle d'après El Yacoubi », dans *RAf*, t. 85, 1941, p. 40-61. Sur l'intervention des « Francs » (*Ifrandj*) dans ce contexte chez Ibn Khaldûn, *cf. infra* p. 758-759.

51 H. Schirmer, *De nomine et genere populorum qui Berberi vulgo dicuntur*, Paris, 1892. Il semble que la première idée de cette étymologie remonte à un auteur du xvie siècle, Marmol, longtemps captif en Tunisie, qui publia après sa libération une *Description générale de l'Afrique* traduite en français par Perrot d'Ablancourt en 1667.

52 Ainsi encore Théophylacte Simocatta, à propos des guerres de la fin du vie siècle (*supra* p. 677) : cf. éd. De Boor p. 117 et 255.

53 J. Durliat, *Les dédicaces d'ouvrages de défense dans l'Afrique byzantine*, no 15 (Cululis) : mention de la *timor Maurorum* et de la *gens Maurorum* ; no8 (Théveste) : mention de l'*universa gens Maurorum*.

54*Chronique du continuateur de Jean de Biclar*, 24, et même texte dans *Chronique d'Isidore Pacensis*, 37 (les deux dans *MGH, a.a.*, t. XI) : *in fugam Maurorum acies versa est* (en 647).

55*Chronique d'Isidore Pacensis*, 110. cf. également 68, à propos de l'invasion de l'Espagne : *Arabos cum Mauros missos a Muze* ; 81 (vers 720 en Espagne), 92 et 112.

56*Johannide*, I, 503 : *barbara corda* ; II, 263 : *barbara signa* ; VI, 193 : *barbara turba* ; VI, 567 : *barbara terga* ; VII, 247 : *barbara corda*. Pour *barbaricus*, cf. I, 28 ; II, 27 ; III, 182 ; IV, 102.

57 G. Camps, *Berbères...*, Toulouse, 1980, p. 86-87.

58 Sur les doutes entourant cette expédition, cf. *infra* p. 790.

59 Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. De Slane, t. 1, p. 170. Ibn al-Kalbî est mort en 819 ou en 821. L'affirmation de Schirmer selon laquelle le premier auteur à employer le mot « Berbères » est Al-Ya'kûbî est fausse dans tous les cas, puisque le mot figure déjà dans l'œuvre d'Ibn 'Abd al-Hakam.

60 Abû-l-'Arab, (mort en 945), *Classe des savants de l'Ifrîkiya*, éd. et trad. M. Ben Cheneb, Alger, 1920, p. 27 et note 1.

61 Cf. S. Lancel, « La fin et la survie de la latinité en Afrique du Nord. Etat des questions », dans *REL*, 1982, p. 269-297.

62 Cité par Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V, p. 112-115.

63 Cf. *infra* p. 783-784.
64 Ibn ‘Abd al-Hakam et Al-Balâdhûrî ne citent aucun etnonyme tribal dans ces événements.
65 Sur l’absence de mention des *Djarâwa* avant Ibn Khaldûn, cf. *infra* p. 753. Le cas des *Awraba* est plus complexe. Al-Mâlikî, peut-être en suivant Al-Rakîk, donne au xie siècle à Kusayla le surnom *al-Aurabi* (trad. H. R. Idris, p. 136). Mais la plupart des historiens avant Ibn Khaldûn ne nomment pas explicitement la tribu dans les événements du Maghreb oriental. De son côté, Ibn Khaldûn la mentionne lui-même d’abord près de Tlemcen (trad. De Slane, t. 1, p. 211 et p. 286). En se fondant surtout sur ce seul témoignage, Ah. Siraj veut faire des *Awraba* une tribu d’origine marocaine identique aux obscurs *Ouerbicai* de Ptolémée (*L’image de la Tingitane*, Rome, 1995, p. 510-528). Nous émettons de sérieux doutes sur cette hypothèse par ailleurs séduisante, tant le personnage de Kusayla paraît familier des provinces byzantines de l’Afrique orientale. Sur ce dossier, cf. *infra* p. 790.
66*Maghrâwa*, cf. Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 3, p. 227-228, et *infra* p. 749 ; *Sanhâdja* : *ibid*., t. 1, p. 212 ; *Ghomâra* : *ibid*. t. 1 p. 212 ; *Miknâsa* : *ibid*. t. 1, p. 198. Les *Masmûda* sont cités par le même auteur (*ibid*. t. 1 p. 212) et par Ibn ‘Idhârî (trad. Fagnan, t. 1, p. 36). Une tradition tardive, représentée surtout par Ibn ‘Idhârî et ‘Ubayd Allâh, mentionne des combats de Mûsâ ibn Nusayr, au début des années 700, près de Zaghouan, puis en un lieu indéterminé, ou à Sidjilmassa (!), contre des *Hawwâra*, des *Zenâta* et des *Kutâmâ*, ceux-ci commandés par un chef nommé Kâmoun ou Kamamûn (Ibn ‘Idhârî, trad. Fagnan, t. 1, p. 33 ; ‘Ubayd Allâh, trad. Lévi-Provençal, p. 42). Ces récits sont manifestement inspirés par la *geste* de Mûsâ connue par le *Kitâb al-Imâma wa’s-Siyâsa* du pseudo Ibn Kutayba (trad. P. de Gayangos en annexe de la traduction d’Al-Makkarî, t. 1, Londres, 1840, p. lvii-lxi), qui mentionne aussi des *Awraba* et des *Sanhâdja*. Mais ce texte qui paraît avoir été ignoré de la plupart des historiens modernes de la conquête arabe (cf. toutefois M. Talbi, « Hassân ibn al-Nu’mân », dans *EI*^{2}, t. 3, 1971, p. 279), est très mystérieux. P. de Gayangos croyait pouvoir le dater du viiie siècle, ce qui en ferait le plus ancien récit connu de la conquête. Certains détails de sa traduction, comme un message de Mûsâ annonçant au calife la conquête du *Morrékosh* (p. lxiv) font penser plutôt qu’il s’agit d’un texte très tardif d’origine marocaine, ce qui expliquerait ses analogies avec les Marocains ‘Ubayd Allâh et Ibn {Idhârî. Mais H. Pérès (dans *RT*, 1934, p. 317-335) a noté, à la suite de J. de Goeje (dans *Rivista degli Studi Orientali*, vol. 1, fasc. 3, 1908, p. 415-421) que dans deux autres manuscrits du *Kitâb al-Imâma wa’s-Siyâsa* inconnus de P. De Gayangos, le mot était absent, ce qui l’amène à suspecter l’intervention d’un scribe ignorant. Au terme d’une étude très fine d’un autre thème de l’ouvrage, la réception des poètes par le calife {Umar, il en propose une datation vers la fin du ixe ou le début du xe siècle. Plus récemment, G. Lecomte a suggéré d’identifier l’auteur à l’Espagnol Ibn al-Kûtiyya (*EI*^{2}, t. 3 p. 869). Le doute reste nécessaire sur ce document qu’il serait urgent de retraduire et de commenter (éditions arabes au Caire

en 1904, 1909 et 1913, éd. et trad. espagnole J. Ribera, dans *Colección de cronicas arabigas*, t. 2, Madrid, 1926).

67 Trad. Gateau, *RT*, 1931, p. 256. Cette tribu était connue déjà de Ya{kûbî, qui la situe aussi au « Sous extrême », mais la donne comme une fraction des *Sanhâdja* (trad. G. Wiet, p. 226).

68 Cf. *supra* 2e partie p. 193-195 et *infra* p. 803-808.

69 Le seul auteur antérieur au xive siècle à mentionner une tribu Djarâwa est Al-Bakrî (trad. De Slane, *JA*, 1859, p. 386), mais dans une liste de tribus marocaines qui suivirent l'hérésie des *Barghwâta*, et sans aucune référence à la Kâhina. Le mot apparaît aussi à plusieurs reprises chez le même auteur comme toponyme, pour désigner un site proche de la mer, à l'est de Melila (*ibid.*, 1859, p. 160, 163, 184, 388-90). Par ailleurs, une inscription funéraire de Kairouan évoque peut-être un personnage surnommé al-Jarawî, mort en 1023 (Roy et Poinssot, *Corpus des inscriptions arabes de Kairouan*, t. 1, no 222).

70*Infra* p. 756-759 et *supra* p. 188-189.

71*Lawâta* : *supra* p. 123 ; *Nafûsa* : *supra* p. 104 ; *Kutâma* : *supra* p. 469 ; *Maghrawa*, *infra* p. 749 ; *Maghîla* : *infra* p. 776 ; *Miknâsa* : *infra* p. 805.

72*Johannide* II, 26-27 : *temperet insuetis nutant quae carmina verbis/tam fera barbaricae latrantia nomina linguae.*

73 cf. *supra* 2e partie p. 123 et note 2.

74*Supra* p. 246-248.

75*Infra* p. 777.

76 H. Monès, dans M. El Fasi et I. Hrbek (dir.), *Histoire générale de l'Afrique* (UNESCO), t. 3, Paris, 1990, p. 252-253.

77*Kitâb al-'Ibar* soit « Le livre des exemples » est en effet le véritable titre du grand ouvrage d'Ibn Khaldûn. Les *Prolégomènes* et l'*Histoire des Berbères* publiés et traduits par De Slane ne sont que des chapitres arbitrairement séparés et renommés par ce savant du milieu du xixe siècle.

78 La traduction reprise ici est celle d'A. Cheddadi, *Peuples et nations du monde*, citée *supra* note 46, t. 2, p. 464 (= De Slane, t. 1, p. 168).

79 Cf. sur ces deux exemples, De Slane t. 1 p. 211-215, et *infra* p. 750-756.

80 Sur cet ouvrage devenu quasiment introuvable, cf. *supra* 2e partie, p. 146. Nous le citons ici d'après le résumé de Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 5, Paris, 1927, p. 79, note 3.

81 Cf. en particulier la note 3 p. 168 du tome 1 de sa traduction.

82 L. Vivien de Saint-Martin, *Le Nord de l'Afrique dans l'Antiquité grecque et romaine*, Paris, 1863, p. 130-131.

83 Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 535-592.

84 S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 5, Paris, 1927, p. 79. Même attitude dans l'ouvrage publié avec G. Marçais et G. Yver, *Histoire de l'Algérie*, 8e éd., Alger, 1929,

où Gsell mène pourtant explicitement son étude jusqu'au VIIe siècle.

85 G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie*, Constantine-Paris, 1913, p. 18-19.

86 G. Marçais, *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Age*, Paris, 1946, p. 19-53 particulièrement.

87 E.-F. Gautier, *Les siècles obscurs du Maghreb*, Paris, 1927, rééd. sous le titre *Le Passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs*, Paris, 1937 et réimp. 1942, citée ici.

88 E.-F. Gautier, *ibid.*, p. 63-79 : Cf. en particulier le traitement infligé au *Roudh al-Qirtas*.

89 E.-F. Gautier, *ibid.*, p. 80, p. 103 et p. 217.

90 E.-F. Gautier, *ibid.*, p. 229-239 et p. 226.

91 W. Marçais, dans *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, t. 96, 1929, p. 255-270, repris dans W. Marçais, *Articles et conférences*, Paris, 1961.

92 Curieusement, ce sont les exemples de *Botr* sédentaires ou de *Branès* nomades qui ont troublé la plupart des historiens, et non la méthode même de Gautier pour établir ses équivalences *Botr* = Nomades et *Branès* = Sédentaires. Celle-ci est pourtant de loin la principale faiblesse de son livre : la carte des tribus *Botr* et *Branès* est donnée à partir des localisations fournies essentiellement par Ibn Khaldûn, c'est-à-dire celles du xive siècle. Or Gautier la reprend intégralement pour expliquer la situation du viie siècle, jugeant *a priori* négligeables les déplacements qui ont pu se produire entre ces deux moments... !

93 Cf. ainsi l'article de R. W. Bulliet, « Botr et Beranès : hypothèses sur l'histoire des Berbères », dans *Annales ESC*, t. 36, 1981, p. 104-116. La dépendance de cet auteur par rapport aux thèses de Gautier apparaît très nettement p. 104-105.

94 Cf. *supra* 2e partie p. 140-141.

95 Cf. notamment le résumé de cette thèse présenté en un lieu emblématique, l'introduction générale de l'*Encyclopédie berbère*, t. 1, Aix, 1984, p. 22, 28, 30, et l'article *Branès* dans le même ouvrage, t. XI, 1992, p. 1609-1610.

96 Cf. *supra* p. 190-191.

97 Inventaire qui à notre connaissance n'a jamais été effectué.

98 R. Letourneau, dans Ch. A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, nouvelle édition en un volume des tomes 1 et 2 (« Des origines à 1830 »), Paris, 1994, p. 343.

99 H. R. Idris, *La Berbérie orientale sous les Zirides. x^{e}-xiie siècles*, t. 1, Paris, 1962, p. xx.

100 A. Cheddadi, introduction à sa traduction partielle d'Ibn Khaldûn (*Peuples et nations du monde*, t. 1, Paris, 1986, p. 18.

Chapitre 16. Botr et branès dans les sources arabes avant Ibn Khaldûn

1– UNE DICHOTOMIE D'ABORD VITE OUBLIÉE AU MAGHREB (viie-ixe SIÈCLE)

a) Ibn 'Abd al-Hakam

Les plus anciens ouvrages arabes conservés sur le Maghreb ont été rédigés vers le milieu du ixe siècle, soit deux siècles après les premiers raids qui permirent aux musulmans de découvrir le monde berbère. Ce sont les chroniques de Khalîfa ibn Khayyât (mort en 855) et de l'Egyptien Ibn 'Abd al-Hakam (803-871), et la description géographique de Ibn Khurdâdhbah, dont la première version date de 846 [1] . Ibn Khurdâdhbah n'indique aucune de ses sources, et son témoignage ne peut donc être pris que pour son temps. En revanche, Khalîfa ibn Khayyât [2] et Ibn 'Abd al-Hakam se fondent souvent sur des traditions orales et des chroniques nettement antérieures, qu'ils citent et dont les auteurs sont parfois attestés par d'autres sources. Le témoignage d'Ibn 'Abd al-Hakam est surtout particulièrement précieux, parce qu'il semble avoir recueilli la tradition la plus ancienne sur une division des Berbères en *Botr* et *Branès*, qu'il évoque à quatre reprises dans son *Histoire de la conquête de l'Egypte et du Maghreb*. Depuis que W. Marçais les signala

(avant la parution de la traduction de A. Gateau dans les années 30), ces passages ont toujours paru aux historiens la preuve de la véracité et de la valeur historique de la dichotomie chère plus tard à Ibn Khaldûn.

Mais curieusement, personne ne semble jusqu'ici avoir remarqué leur singularité dans l'œuvre de l'historien égyptien. Trois images différentes de la société berbère se succèdent en effet dans son livre. Dans un premier temps, alors qu'il commence le récit de l'invasion du Maghreb, Ibn 'Abd al-Hakam ouvre une parenthèse pour raconter le mythe d'origine des Berbères. C'est le fameux texte que nous avons commenté déjà [3], où ne sont cités que les « Berbères » en général, et quelques grandes tribus censées s'être disséminées dans le Maghreb après la mort de Goliath : *Lawâta*, *Zenâta*, *Hawwâra*, *Nafûsa*, *Maghîla*. Ce sont plusieurs des grands groupements tribaux qui animèrent la vie politique du Maghreb dès le viiie siècle. Les *Botr* et les *Branès*, dans cette mythologie des premiers temps, sont totalement absents.

Ensuite, la parenthèse (aux sources non citées) refermée, vient le récit de la conquête elle-même. Etrangement, presque tous les ethnonymes tribaux disparaissent alors [4]. Par contre, comme s'il s'agissait d'une chose évidente, surgissent dans quatre épisodes différents situés entre 697-700 et 720 les *Botr* et les *Branès*. La première occurrence ne concerne que les *Botr* : au début de sa deuxième campagne contre la Kâhina (vers 697-698) [5], qui devait sceller définitivement la conquête de l'Ifrîkiyya, Hassân ibn al-Nu'mân arriva de Cyrénaïque avec des troupes qui *comprenaient un groupe de Berbères Botr* [6]. Un peu plus tard, victorieux, ce général

> partit et se retira à l'emplacement actuel de Kairouan d'Ifrîkiyya. Il bâtit la grande mosquée, organisa l'administration, et imposa le Kharadj aux Berbères qui professaient le christianisme, des Barânis pour la plupart et un petit nombre de Botr [7].

Plus tard, la conquête reprit vers l'ouest mais, peu avant l'invasion de l'Espagne (711), se singularisait encore la région de Tanger, *ville peuplée de tribus berbères de Botr et de Barânis encore insoumis* [8] . La ville fut soumise, et les musulmans passèrent en Espagne. Mais sur leurs arrières débutèrent bientôt les premières révoltes contre les Arabes, comme l'assassinat à Kairouan en 720 du nouveau gouverneur omeyyade par des hommes de sa garde ; or celle-ci était

> composée de Berbères, parmi lesquels on ne comptait que des Botr. C'est cette tribu qui, avant lui, fournissait seule la garde des gouverneurs, et on ne trouvait pas un seul homme des Barânis [9] .

Après le récit de cet événement, Ibn 'Abd al-Hakam reprend l'histoire des guerres en Espagne et des troubles au Maghreb jus-qu'au ixe siècle. Il y évoque à de très nombreuses occasions des tribus ou de grands groupements berbères. Or, à nouveau les *Botr* et les *Branès* disparaissent complètement de son vocabulaire : le savant ne connaît plus que les *Berbères*, ou des *Hawwâra*, *Lawâta*, *Nafûsa* etc..., comme dans son récit du mythe d'origine [10] .

L'évocation de la dichotomie chère plus tard à Ibn Khaldûn chez l'auteur égyptien est donc tout à fait exceptionnelle, et limitée en fait à un contexte historique précis, celui des rapports arabo-berbères dans la troisième phase, décisive, de la conquête du Maghreb [11] . Cette situation particulière n'a jamais réellement été notée. Elle suscite cependant une question évidente : comment expliquer que l'opposition *Botr/Branès*, si elle reflétait une réalité sociologique fondamentale du monde berbère des viie-ixe siècles, n'apparaisse ni dans le récit du mythe d'origine, a priori le lieu par excellence pour une évocation de ce type, ni non plus dans le récit des luttes intertribales du viiie siècle ? L'isolement de ses quatre occurrences constitue une véritable incohérence, mais qui ne semble pas avoir beaucoup gêné Ibn 'Abd al-

Hakam. Est-ce parce que, comme le suggère H. Monès, l'emploi des termes *Botr* et *Branès* était pour lui « la chose la plus naturelle du monde » [12] ? Cette interprétation est peu convaincante, car elle n'explique pas la concentration et le très petit nombre de mentions des deux mots.

Une autre hypothèse est plutôt à envisager : ne serions-nous pas là simplement à nouveau devant un des effets imprévus de la méthode de travail d'Ibn 'Abd al-Hakam, fondée sur la compilation des traditions les plus diverses ? Tout s'expliquerait alors aisément : derrière ses changements de terminologie, il faudrait seulement retrouver une juxtaposition de sources différentes. Seule probablement une tradition (ou un groupe de traditions) entre ses mains employait les termes *Botr* et *Branès*, dans un contexte précis, la période de la fin de la conquête, tandis que les autres, utilisées pour l'exposé du mythe d'origine et la chronique guerrière du viiie siècle, l'ignoraient complètement. Passant d'une source à l'autre, Ibn 'Abd al-Hakam aurait repris mécaniquement le vocabulaire de chacune, sans toujours le comprendre [13]. S'il ne donne aucune définition des *Botr* et des *Branès*, et s'il ne les nomme ni avant ni après, il est probable en effet que c'est simplement parce que leur identité, loin de lui paraître évidente, lui était devenue au contraire inintelligible. Une telle situation n'aurait rien d'extraordinaire. Ce ne serait là qu'un de ces accidents de compilation fréquents chez des auteurs adeptes de la « méthode des ciseaux et du pot de colle » [14], et qu'on retrouve même chez les plus grands. Nous verrons plus loin que Ibn Khaldûn ignorait probablement de la même manière le sens du mot *Afârik* qu'il rencontrait dans ses sources les plus anciennes, et que c'est pour cela qu'il les confondit avec ces mystérieux « Francs » (*Ifrandj*) qui encombrent son récit dès l'évocation de l'expédition de 647 [15]. De telles anomalies, dont certains cherchent parfois désespérément une

explication rationnelle, tiennent souvent à la nature des œuvres qui nous servent de sources, et que nous prenons trop vite comme des documents « historiques » au sens le plus positiviste de l'expression.

Cette relecture critique du témoignage d'Ibn 'Abd al-Hakam conduit à plusieurs conclusions. La première concerne la valeur de la source de l'historien égyptien sur la dichotomie berbère. Elle semble isolée, mais n'en est pas pour autant sans intérêt. Par chance en effet, pour une des quatre occurrences qui nous intéressent, l'auteur indique précisément sa provenance : '*Uthman*, ditil [16] , c'est-à-dire 'Uthman ibn Salih (761-62/834-35), un Egyptien lui aussi. Or, A. Gateau a montré que ce traditionniste était lui-même dépendant de deux autres savants, Al-Laît ibn Sâd (713-791) et Ibn Lahîa (715-790) [17] . Ces deux personnages avaient recueilli leurs informations vers le milieu du viiie siècle, donc à une époque encore très proche du dernier épisode où apparaissent les *Botr* et les *Branès* dans le récit d'Ibn 'Abd al-Hakam (720). L'historicité de l'opposition entre les deux groupes attestée dans l'œuvre de cet auteur paraît donc indiscutable, mais dans les limites toutefois que celle-ci indique. Ces limites sont d'abord chronologiques : *Botr* et *Branès* sont mentionnés alors que la conquête arabe était déjà très avancée, et à un moment où les Berbères s'étaient divisés face à elle : il n'est pas sans intérêt de noter à ce propos, et nous y reviendrons dans la synthèse qui conclura cette étude, que les *Botr* apparaissent surtout comme des alliés privilégiés des Arabes dans ces textes. Les limites portent ensuite justement sur le sens des mots : aucun des quatre passages cités ne prétend en effet décrire la société indigène dans son ensemble, dans une perspective ethnographique : le contexte est toujours celui des rapports avec les Arabes, pour ou contre eux. Enfin, et c'est l'essentiel pour nous à ce stade de l'enquête, l'oubli rapide par Ibn 'Abd al-Hakam des *Botr* et des *Branès*, leur disparition dans les sources qu'il utilisait, et sa probable

incompréhension des termes, suggèrent qu'à l'époque où il écrivait l'opposition entre les deux groupes n'avait plus une importance fondamentale au Maghreb [18] . Cette dernière conclusion est évidemment hypothétique, mais elle prend toute sa valeur au regard du silence des historiens et géographes contemporains ou immédiatement postérieurs, dont nous allons maintenant analyser les témoignages.

b) Le silence des autres sources des viiie-ixe siècles

Si la pauvreté d'ensemble de leurs passages sur la conquête du Maghreb ne rend guère significatif le témoignage négatif des ouvrages historiques d'Al-Tabarî [19] et Al-Ya'kubî [20] , il n'en est pas de même en revanche du livre d'Al-Balâdhûrî. Mort une vingtaine d'années après Ibn 'Abd al-Hakam, ce savant nous a laissé en effet un chapitre relativement bref mais très précieux sur les événements de la deuxième moitié du viie siècle [21] . Il a notamment beaucoup utilisé l'œuvre d'Al-Wâkidî (747-48/822-23), qui avait semble-t-il consacré un ouvrage spécifique, le premier probablement, à la soumission de l'Ifrîkiyya [22] . Or, cet auteur nomme des groupes berbères précis, comme les *Lawâta*, et il raconte les expéditions de Hassân ou la prise de Tanger évoquées par Ibn 'Abd al-Hakam [23] . Mais dans son récit, à la différence de l'historien égyptien, *Botr* et *Branès* sont totalement absents. Soit parce qu'ils ne figuraient pas dans ses sources, soit parce qu'il ne comprenait pas le sens des deux termes ou parce qu'il ne les jugeait pas essentiels, dans tous les cas son silence n'est que le premier d'une longue série.

L'œuvre d'Ibn 'Abd al-Hakam, associée à d'autres sources, a servi de fondement à la première histoire d'origine maghrébine, le *Târîkh Ifrîkiyya wa-l-Maghrib* du Tunisien Ibn al-Rakîk (mort avant 1024) [24] . Dans la version publiée de cette œuvre, qui n'en donne peut-être pas le

texte authentique, figure une seule allusion à la dichotomie *Botr/Branès*, pour un épisode déjà postérieur à la conquête, l'arrivée du gouverneur arabe Yazid en 720 : *Il y arriva (en Ifrîkiyya) en l'an 102 et y resta quelques mois. Ses gardes étaient uniquement des Berbères* [25] *. On ne trouvait parmi eux aucun homme des Branès*. Curieusement, le passage est totalement démuni d'explications, et ne trouve aucun écho dans le reste du livre, ni avant ni après. Mais l'explication de cette anomalie est simple : il s'agit d'une reprise intégrale, selon une pure logique de compilateur, du quatrième extrait d'Ibn 'Abd al-Hakam cité précédemment. Ibn al-Rakîk l'a manifestement copié sans s'y attarder, soit parce qu'il n'avait pas les moyens documentaires pour le faire, soit parce que l'opposition qu'il suggérait lui apparaissait tout à fait secondaire. Dans les deux cas, on mesure l'abîme séparant cette attitude de celle d'Ibn Khaldûn.

L'œuvre d'Ibn al-Rakîk, associée à celles d'Al-Wâkidî et d'Ibn 'Abd al Hakam, a servi un peu plus tard, au xie siècle, de support au compilateur Al-Mâlikî (mort vers 1067), dont l'ouvrage, comme l'a justement noté H. R. Idris, est ainsi le recueil le plus complet que nous possédions des traditions anciennes sur la conquête [26] . Or, dans ce texte où se succèdent les récits les plus contradictoires, on ne rencontre pareillement qu'une seule fois une mention des *Botr*, à propos des expéditions de Hassân : *Il y avait avec Hassân des Berbères appelés Butr...* [27] Mais à nouveau, le contexte de la phrase est exactement identique à celui d'un des quatre passages que nous avions relevés chez Ibn 'Abd al-Hakam, sans qu'intervienne aucune forme de hasard : tout le paragraphe dans lequel s'insère la citation est en effet repris de l'historien égyptien [28] . Cela suffit à enlever toute originalité à cette réapparition des *Botr*, surtout quand on remarque l'absence d'explication chez Al-Mâlikî, le silence de toutes les autres traditions qu'il rapporte sur les mêmes événements, et la formule qu'il emploie

pour introduire ces gens que visiblement il ne connaît pas : *des Berbère appelés Butr...* De toute évidence, comme Ibn al-Rakîk à propos de Yazid, le compilateur n'avait vraisemblablement trouvé ces *Botr* que dans l'œuvre du seul Ibn 'Abd al-Hakam, et il ne savait trop qu'en faire. Nous y voyons, après le silence d'Al-Balâdhûrî, la preuve que *Botr* et *Branès* étaient décidément des noms dont les historiens de la conquête ne comprenaient plus l'importance éventuelle.

De fait, cette impression est encore confirmée par l'œuvre d'un autre auteur, tardif certes mais compilateur lui aussi de traditions fort anciennes, le Syrien Ibn al-Athîr (1160-1233). Les passages de son *Histoire* consacrés au Maghreb reflètent une utilisation d'Ibn {Abd al-Hakam, d'Al-Wâkidî, et aussi d'autres sources dont H. Slim a montré, à partir de l'exemple de l'expédition de 647, la qualité réelle [29] . Or, dans l'ensemble des textes qu'il a consacrés aux événements du Maghreb du viie au ixe siècle, jadis commodément rassemblés et traduits par Fagnan [30] , il n'est apparemment jamais question des *Botr* et des *Branès*. Ibn al-Athîr évoque pourtant à de nombreuses occasions de grands groupements berbères comme les *Zenâta*, les *Hawwâra* ou les *Nafûsa* ; il raconte aussi avec précision la carrière de Hassân dans les années 690, en citant explicitement à ce propos Al-Wâkidî [31] : mais tous les détails sur les alliés *Botr* de ce général sont absents de son texte. Tout ceci vérifie à nouveau que très tôt les historiens et traditionnistes arabes, s'ils l'ont rencontrée, n'ont pas considéré la distinction *Botr/Branès* comme un fait essentiel, et qu'en tout cas ils ne l'ont pas comprise ou l'ont jugée dépourvue d'intérêt pour leur lecteurs.

Cette impression que nous laissent les plus anciennes sources historiques d'une dichotomie vite incomprise et tombée en désuétude est confirmée par le témoignage des premiers géographes, et d'abord par le *Kitâb al-Masâlik wa-l-mamâlik* d'Ibn Khurdâdhbah, dont la première

version daterait de 846 [32] . Ce traité des routes ne contient guère de notules historiques, mais il rapporte une précieuse version du mythe d'origine des Berbères, et donne une liste de villes et de peuples du Maghreb. Il évoque ainsi les *Zenâta*, les *Maghîla* et les *Hawwâra* dans le mythe, et livre surtout ensuite une liste de vingt-huit grandes tribus ou confédérations, entre lesquelles il n'hésite pas, déjà, à mentionner quelques apparentements [33] . Mais quel que soit son propos, le géographe persan ne connaît comme mode d'organisation et de classification des Berbères que le groupement tribal. On cherche vainement dans cet incunable de l'ethnographie berbère médiévale la moindre trace de la division entre les *Botr* et les *Branès*...

Que la même constatation s'applique au grand traité de son contemporain, Ibn al-Fakîh al-Hamadhânî (mort en 903) [34] , aux informations souvent très proches, ne surprend pas. Le fait est plus remarquable quand on le découvre chez Al Ya'kûbî, dont le *Kitâb alBuldân* fut écrit en 889 à partir de sources originales et d'un voyage personnel au Maghreb [35] . G. Marçais, qui lui consacra un long commentaire, a souligné à juste titre la valeur réellement fondamentale de ce livre, le premier à décrire avec précision les territoires nordafricains [36] . Al Ya'kûbî, au long des divers itinéraires qui structurent son tableau, cite ainsi en tout cinquante et une tribus berbères, en distinguant souvent soigneusement grandes « tribus-mères » (comme les *Zenâta*) et « fractions » dispersées [37] . Mais à aucun moment, malgré son attention pour les apparentements intertribaux, il ne fait allusion à une dichotomie raciale, sociologique ou généalogique entre des *Botr* et des *Branès*. Une seule fois, en évoquant les terres à l'ouest du Zab, il emploie un des deux termes :

> On arrive alors au domaine de Hassân b. Sulaiman... La première ville en sa possession, Haz, est habitée par des descendants d'anciens Berbères, les Banû Yarniyân, autre fraction des Zenâta. Les localités suivantes sont

> peuplées de Sanhâdja et de Zawâwa qui portent le nom de Barânis : ce sont des gens riches, cultivateurs et éleveurs de bétail [38] .

La description continue ensuite, sans que le mot réapparaisse, et sans qu'il soit jamais question de *Botr*.

Cette singulière occurrence du terme *Barânis/Branès* a en général été interprétée comme une allusion à un simple surnom local d'origine vestimentaire, *Barânis* pouvant signifier, comme nous le verrons, « les porteurs de burnous » [39] . Le mot peut cependant aussi traduire un souvenir, propre à certaines tribus, d'une appellation plus ancienne et plus large, exceptionnellement conservée dans la région décrite par le géographe. Dans tous les cas, il semble évident qu'Al Ya'kûbî ne l'a rencontré que dans ce secteur, et qu'il l'a enregistré comme une particularité des deux groupes en question. Indirectement, son témoignage laisse ainsi supposer qu'à l'époque où il fit son voyage, la plupart des tribus berbères ne se désignaient plus de la sorte, si jamais elles avaient eu l'occasion de le faire.

Le bilan des références à la dichotomie chère à E.-F. Gautier dans les sources les plus anciennes sur les Berbères des viie-ixe siècles s'avère ainsi extraordinairement pauvre. *Botr* et *Branès*, après leur apparition dans le contexte des années 697-720 chez le seul Ibn 'Abd al-Hakam, semblent s'effacer complètement, comme si les raisons qui fondaient leur distinction s'étaient rapidement estompées.

2 – UN CAS DE SURVIVANCE ISOLÉE : L'ESPAGNE

a) Mais cette conclusion ne s'applique qu'au Maghreb, et non à son prolongement nord-occidental, la péninsule ibérique. Dès la première

expédition de conquête en 711, l'armée musulmane était en effet déjà pour une part essentielle une armée berbère, aux composantes tribales très diverses. Certains de ses éléments venaient du Maroc, mais selon les chroniqueurs arabes figuraient à leurs côtés aussi des représentants des grandes tribus attestées plus à l'est, *Zenâta, Hawwâra, Maghîla* [40] etc... Or, l'époque où ces tribus passèrent le détroit de Gibraltar est celle où Ibn 'Abd al-Hakam évoquait la distinction *Botr/Branès*, en nommant notamment Tanger. Rien d'étonnant dès lors à ce que ces termes, avec l'opposition qu'ils recouvraient, ne se retrouvassent aussi en Espagne.

Là, le royaume wisigoth renversé, les Berbères s'établirent surtout, en s'y disséminant, dans les montagnes de la partie sud du pays. Ils y constituèrent bientôt un grand nombre de véritables petites principautés, rivales entre elles et s'opposant, selon les circonstances, aussi bien aux Espagnols convertis (les *Muwallad*) qu'aux Arabes [41] . Ces désordres prirent de l'ampleur à la fin du viiie siècle, et devinrent une des caractéristiques de l'Espagne musulmane au ixe siècle. Or, c'est à propos de cette époque, et dans ce contexte, que deux chroniqueurs locaux, Ibn al-Kûtiyya (mort en 977) [42] et Ibn Hayyân (mort en 1076) [43] signalent à plusieurs reprises que les protagonistes des guerres berbères étaient des *Berbères Botr* ou des *Berbères Barânis*. Selon E. Lévi-Provençal, ces noms apparaissaient ainsi en 822, lorsque dans la région de Morón s'opposèrent les Arabes et leurs clients d'un côté, « les Berbères *Butr* et *Bâranis* de l'autre » [44] . En 850, dans la région d'Algésiras, les chroniqueurs évoquent une autre révolte, animée par un Berbère nommé Habib *al-Burnusî*, dont le surnom n'était alors probablement pas anodin [45] . Surtout, à partir de 889, dans la grande guerre civile qui ravagea la région de Séville, s'affrontèrent, toujours selon les mêmes sources, les Arabes Yéménites et leurs alliés « les

Berbères *Barânis* » d'un côté, les Arabes Mudarites et leurs amis « les Berbères *Butr* du district de Morón » [46] .

La leçon de ces textes paraît claire : en Espagne, encore à la fin du ixe siècle, et probablement sans interruption depuis 711, la distinction *Botr/Branès* décrite par Ibn 'Abd al-Hakam avait conservé, en certains secteurs au moins, une réelle actualité. Nos sources ne nous donnent alors aucun éclaircissement sur le sens de cette division. Mais sa fonction paraît avoir été avant tout politique : *Botr* et *Branès* étaient les noms de deux ligues tribales de Berbères qui s'affrontaient pour le contrôle d'une partie du pays. Cette survivance les singularisait par rapport à leurs compatriotes restés au Maghreb, qui à la même époque se regroupaient également en vastes ensembles intertribaux, mais selon des modalités différentes. Ici se développait en effet, dans le contexte de multiples rivalités de pouvoir, le phénomène des apparentements derrière quelques grands ethnonymes célèbres, comme les *Lawâta*, les *Hawwâra*, les *Zenâta*, ou les *Sanhâdja*. En Espagne, au contraire, on privilégiait une autre terminologie, mais qui était le reflet de regroupements attestés, nous l'avons vu, antérieurement à l'opposition *Zenata/Sanhâdja*. Celle-ci était inconnue en effet à l'époque de Hassân et du passage du détroit de Gibraltar : aucun des chroniqueurs n'y fait allusion, et Ibn Khurdâdhbah, vers le milieu du ixe siècle, ne semble la connaître que sous une forme embryonnaire [47] . Dès lors, comme le contexte dans lequel évoluèrent les tribus berbères de la péninsule fut dès le début très différent de celui du Maghreb, et comme ces tribus furent de fait peu à peu coupées politiquement de leurs cousines africaines, on peut se demander si la survivance de leurs apparentements *Botr* et *Branès* ne fut pas due simplement à un banal phénomène d'isolement et de repli culturel. Elles conservèrent un vocabulaire ethnographique et des apparentements tombés vite en

désuétude plus au sud parce qu'elles étaient séparées des autres Berbères : confrontées à un environnement espagnol et arabe doublement hostile, elles furent conduites à se replier sur des traditions remontant à l'époque de leur départ de la mère-patrie.

b) Un écho confus de ce maintien de l'opposition *Botr* et *Branès* en Espagne figure dans un passage de l'ouvrage géographique d'Al-Istakhrî (mort en 951) [48] :

> Les Berbères qui habitent l'Andalus et le reste du Maghreb constituent deux groupes appelés respectivement Butr et Barânis. Les Nafza, les Miknâsa, les Hawwâra, et les Madyûna appartiennent aux Butr et résident en Andalus. Les Kutâmâ, les Zanâta, les Masmûda, les Malîla et les Sanhâdja appartiennent aux Barânis. Les Zanâta sont installés dans la région de Tahart, les Kutâmâ dans celle de Sétif ; les autres Berbères relevant des Barânis sont répandus dans le reste du Maghreb, du côté oriental de la mer de Rûm. Les Nafza et les Miknâsa sont eux en Andalus, entre les Galiciens et la ville de Cordoue ; les Hawwâra habitent Santa Maria [49] .

Ce texte paraît briser, au premier abord, le silence des savants arabes sur la dichotomie berbère au Maghreb, puisqu'il étend aussi sa description à ce pays. Mais le contenu de celle-ci est tellement déconcertant que jamais personne n'a songé à l'utiliser dans une étude du problème qui nous intéresse. Al-Istakhrî multiplie en effet les erreurs les plus grossières. A l'en croire, la distinction *Botr/Branès* est essentiellement géographique, les premiers étant les Berbères d'Espagne, les seconds ceux du Maghreb. Et parmi ces derniers, un groupe éminent serait les *Zenâta*, en réalité la plus célèbre de toutes les tribus *Butr* selon Ibn Khaldûn et tous les généalogistes... De toute évidence, notre auteur ne connaissait que de très loin la situation de l'Occident musulman, et utilisait ici probablement sans discernement une source espagnole. Le passage s'insère en effet dans un développement avant tout consacré à Al-Andalus : juste avant, étaient évoqués les Galiciens, les Basques et les gens de Jaca, et juste après débute une présentation de la circonscription d'Elvira et des mines d'or

de la province [50]. Le géographe a dû trouver dans sa source une description des tribus berbères d'Espagne classées en *Botr* et *Branès* (ce qui ne nous surprend pas dans ce territoire), et il l'a combinée maladroitement avec le peu d'informations qu'il possédait sur les tribus du Maghreb : le recours à une source spécifique sur ce pays est en effet extrêmement peu vraisemblable étant donné l'énormité des erreurs commises. En revanche, son témoignage vérifie qu'en Espagne, la dichotomie conservait encore au xe siècle une réelle signification.

Il existe d'ailleurs une contre-épreuve facile pour confirmer cette conclusion. Al-Istakhrî eut en effet un disciple, dont l'œuvre nous est par chance conservée. Il s'agit d'Ibn Hawkal, auteur vers 988 d'une *Configuration de la terre*, très précise sur le Maghreb [51]. L'auteur a raconté lui-même ses liens avec Al-Istakhrî :

> J'ai rencontré Abû Ishâk Fârisî (Al Istakhrî)... Il me dit alors : j'ai fait un examen approfondi de ta naissance et de ton influence. Je te demande d'effectuer des corrections dans mon travail partout où tu trouveras des fautes... [52]

Ibn Hawkal n'hésita pas à mettre ce conseil en pratique, et ce qui n'était chez Al-Istakhrî qu'un commentaire de cartes devint chez lui un long traité, considérablement enrichi et amélioré notamment dans sa partie sur le Maghreb, l'Espagne et la Sicile, où, comme l'a noté R. Blachère, il peut indiscutablement « être considéré comme original » [53]. Pour cela, notre auteur fit en particulier un long voyage en Afrique du Nord, dont il évoque des souvenirs personnels très précis à plusieurs reprises dans son œuvre [54]. Or, à aucun moment dans les très riches matériaux qu'il nous livre sur les tribus berbères de ce pays, il ne mentionne une dichotomie *Botr/Branès*. Une seule fois, comme AlYa'kûbî, il désigne un groupe spécifique et limité du nom de *Barânis* :

> Ceux-ci résident entre le Sûs, Aghmat, et Fès, et prélèvent des droits sur ceux qui transitent de Fès à Sidjilmâssa, sur les marchandises transportées,

> et perçoivent en outre un droit de protection. Une grande partie d'entre eux professent des croyances hérétiques [55] .

Dans ce passage aussi, les orientalistes n'ont vu souvent qu'une allusion à une particularité vestimentaire, le port du burnous, propre cette fois à un groupe marocain. Il est cependant possible, comme le suggérait W. Marçais [56] , qu'on ait ici trace d'un ancien surnom à la signification plus large, rappelant les *Branès* d'Ibn 'Abd al-Hakam. Il s'agirait, comme pour le groupe évoqué plus à l'est par AlYa'kûbî, d'une survivance isolée : Ibn Hawkal met en effet ces « gens à burnous » sur le même plan que les autres tribus citées avant ou après, et qu'il désigne chacune par un ethnonyme particulier. Loin de le démentir, cette survivance confirme ainsi le caractère manifestement périmé dans le Maghreb du xe siècle de l'ancienne opposition attestée dans les années 697-720. La conclusion du chapitre « maghrébin » du géographe arabe est d'ailleurs décisive en ce sens :

> J'ai insisté à plusieurs reprises sur le grand nombre des tribus et familles berbères... Je crains que ceux qui feuillèteront mon livre n'éprouvent des difficultés et n'y trouvent pas la précision voulue. J'ai donc préparé dans cette page et celle qui suit la nomenclature qui m'est connue des tribus [57] .

Suit alors une extraordinaire liste de quelques 200 ethnonymes [58] , rigoureusement classés en deux ensembles, mais sans que le géographe songe à aucun moment dans ce classement aux *Botr* et aux *Branès*. Ses ensembles portent les noms de *Sanhâdja* (environ 60 noms [59]) et de *Zenâta* (environ 140 noms), c'est-à-dire les deux grandes coalitions tribales dont l'extension était continue depuis le ixe siècle. En produisant ce document, Ibn Hawkal contredisait totalement son maître, et révélait bien qu'au Maghreb le type de dichotomie dont celui-ci avait trouvé trace en Espagne n'avait plus cours [60] .

Deux de ses contemporains, qui comptent également parmi les plus éminents auteurs du Moyen Âge arabe, confirment encore, s'il le fallait, cet oubli de la vieille distinction. Le premier est un autre géographe, Al-

Mukaddasî (946-988), dont le grand traité contient une description fort précise du Maghreb, mais sans jamais la moindre mention des *Botr* et des *Branès* [61] . Le second est probablement le plus grand de tous les savants musulmans, AlMas'ûdî, mort en 956-57 [62] . Dans ses *Prairies d'or*, cet « imâm de l'encyclopédisme » consacre à plusieurs reprises au Maghreb des développements importants, bien qu'assez courts. Il cite notamment, à propos du mythe d'origine, une liste de vingt-sept tribus [63] où figurent tous les grands ethnonymes berbères médiévaux (*Hawwâra*, *Lawâta*, *Nafûsa* etc..). Mais l'idée d'une division de ces tribus en deux familles appelées *Botr* et *Branès* semble lui être totalement inconnue. Il ne songe même pas d'ailleurs à évoquer de confédérations *Zenâta* et *Sanhâdja*, probablement parce que sa source ici était Ibn Khurdâdhbah, qui l'ignorait largement encore au milieu du ixe siècle.

Le témoignage sans équivoque de ces grands auteurs confirme ainsi la singularité de la situation des Berbères d'Espagne vers le milieu du xe siècle : ils restaient alors partiellement attachés à un mode de classification et de désignation de leurs tribus hérité du temps de la conquête, mais qui semblait en voie d'oubli presque complet au Maghreb.

3 – RETOUR ET RENOUVELLEMENT DE LA DICHOTOMIE AU MAGHREB

Paradoxalement, c'est pourtant à l'époque où vécurent AlMa'sûdî, Al-Mukaddasî et Ibn Hawkal, dans la deuxième moitié du xe siècle, que se cristallisèrent les conditions qui allaient permettre la résurrection, sous une forme nouvelle, de l'opposition jadis signalée par Ibn 'Abd al-Hakam. A l'origine de ce processus dont Ibn Khaldûn devait être, à

terme, le témoin le plus éloquent, se cumulèrent deux phénomènes : l'éclosion spectaculaire de la littérature généalogique en Espagne, et le développement au Maghreb de la rivalité *Sanhâdja/Zenâta*, déjà clairement enregistrée par Ibn Hawkal.

a) Les généalogistes

L'engouement extraordinaire pour les reconstitutions généalogiques et le succès parallèle du mythe d'origine des Berbères ont fait l'objet d'une étude importante de M. Shatzmiller [64], dont nous reprendrons ici le schéma chronologique. M. Shatzmiller distingue deux grandes phases dans l'histoire des modèles généalogiques et mythiques nord-africains : un premier mouvement, né au ixe siècle et se développant jusqu'au xiie siècle ; et un second, très largement fondé sur les productions du premier, et qui s'étendit du xiie au xvie siècle, avec comme principal représentant Ibn Khaldûn. Dans la première phase, deux écoles successives se distinguèrent. La construction littéraire du mythe d'origine, sur lequel se greffèrent progressivement des généalogies, fut d'abord, selon M. Shatzmiller, l'œuvre d'orientaux, à partir de matériaux d'origines et d'époques très diverses, progressivement réunis et ordonnés. L'élaboration des premiers modèles se produisit lorsque les savants qui écrivaient au centre de l'empire musulman eurent acquis « un certain degré de connaissances pratiques des Berbères », et lorsque des événements historiques majeurs attirèrent l'attention sur ces gens, c'est-à-dire lorsque le Maghreb commença en fait à échapper durablement au contrôle des califes [65]. C'est en effet alors, au début du ixe siècle, que surgirent les premières généalogies des Berbères, d'abord pour affirmer ou contester leur parenté avec les Arabes, avec au cœur des débats deux personnages opportunément sortis du néant pour

l'occasion : Ifrîkush et Berr. Le premier, dont le nom dérive évidemment du nom de la province d'Ifrîkiyya, apparut dans l'œuvre d'Ibn al-Kalbî (mort vers 819-821) et servit à fonder les prétentions ennoblissantes des Kutâmâ et des Sanhâdja :

> Ces tribus n'appartiennent pas à la race berbère mais sont des branches de la population yéménite qu'Ifrîkos ibn Sayfi établit en Ifrikîyya avec les troupes qu'il laissa pour garder le pays [66] .

Le second, à vocation plus large encore puisque qu'éponyme de l'ensemble des Berbères, était selon Al-Balâdhûrî (mort en 892) connu déjà de 'Abd Allâh b. Sâlih (début ixe siècle) : *les Berbères prétendent être les descendants de Berr, fils de Kays* [67] [lui-même petit-fils de Moder, ancêtre d'une partie des Arabes]. Les deux personnages, qui auront une très riche postérité historiographique, ont l'un et l'autre un nom dérivé d'un mot arabe [68] , ce qui suffit à confirmer leur naissance tardive. Ils ont surtout pour caractère dans ces premiers récits d'éclairer une conception soit globale, soit régionale du peuple berbère, sans la moindre référence encore à une bipartition.

Celle-ci n'apparut que dans les œuvres de la seconde école distinguée par M Shatzmiller, celle qui se constitua à partir de la fin du ixe ou du début du xe siècle dans la péninsule ibérique. On vit en effet se développer alors dans ce pays de manière spectaculaire, et pendant près de deux siècles, une abondante littérature généalogique, qui donna à ce genre une complexité et une richesse inconnues jusque-là. M. Shatzmiller s'est surtout intéressée à cette école pour sa contribution au mythe d'origine. Mais sa mise en évidence est pour nous fort précieuse car c'est elle qui introduisit, de manière peu surprenante étant donné ce que nous avons dit des rivalités tribales et raciales exacerbées en Espagne, les *Botr* et les *Branès* dans les généalogies. Dès le début en effet, la littérature généalogique fut conçue ici en fonction d'un principe dichotomique *Botr/Branès*, qui revint sans cesse ensuite malgré les

contradictions et les polémiques innombrables qui opposèrent les auteurs entre eux. Deux nouveaux personnages, qu'on tenta tant bien que mal de relier à Cham ou Goliath, les deux ancêtres imposés par le mythe d'origine, servirent de fondement à cette dichotomie qui structura tous les schémas : *Bernès* [69] , père des tribus données comme *Branès*, et *Madghis al-Abtar* [70] , père des tribus classées comme *Botr*. Selon Ibn Khaldûn, la première mention de ces personnages figurait dans l'œuvre d'Ibn Kutayba (mort en 889). Mais cet oriental confondait encore plus ou moins les deux familles, faisant tantôt de Madghis al-Abtar, tantôt de Bernès, l'ancêtre de Goliath, lui-même père de tous les Berbères [71] . Ce genre de confusion lui fut sévèrement reproché plus tard par Ibn Hazm [72] , qui comme tous les généalogistes arabes d'Espagne ne plaisantait guère avec ces questions. Il est probable que Ibn Kutayba avait simplement recueilli ou essayé de mettre en forme des traditions encore peu élaborées qui lui étaient parvenues d'Espagne [73] . C'est en effet surtout au cours du xe siècle que se forgèrent les grandes constructions généalogiques autour de Madghis et de Bernès, issues souvent de Berbères installés dans ce pays : Hâni ibn Bakur al-Dârisî, Sâbek ibn Sulaymân al-Matmâtî, Hâni ibn Mesdur al-Kûmî, Ayûb, fils du célèbre Abû Yazîd (« l'homme à l'âne »), qui passa de nombreuses années à Cordoue au milieu du xe siècle, et Kehlân ibn Abî Luwâ, hôte du souverain hammoudite de Malaga au début du xie siècle [74] .

Malgré de nombreuses variantes, leurs récits et leurs listes aboutissent presque toujours aux deux schémas suivants [75] :

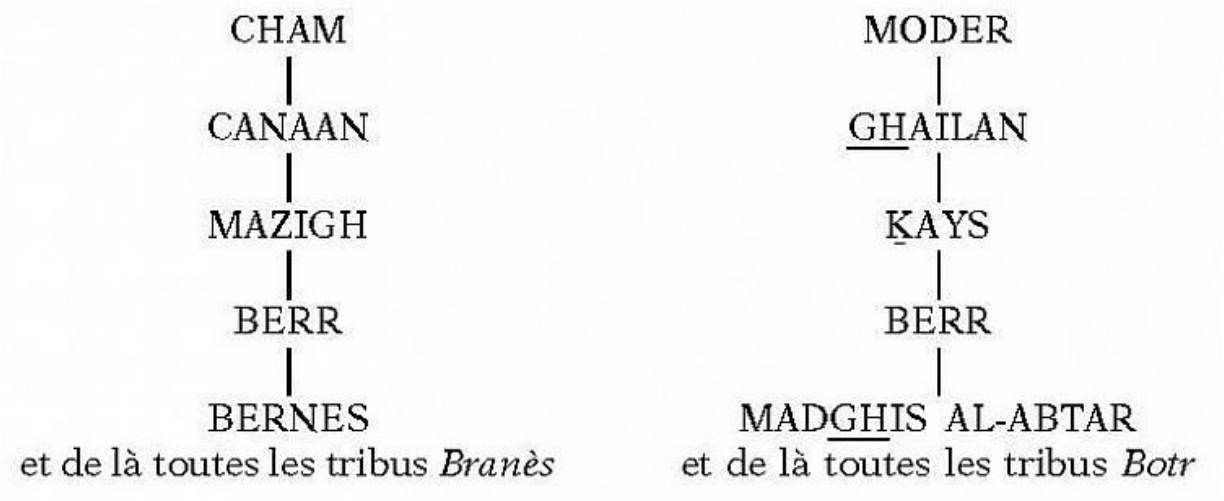

Voulant à tout prix retrouver dans ces généalogies les traces d'un clivage très ancien (préarabe) de la société berbère, certains historiens ont cru déceler dans le schéma *Branès* la preuve que ces gens correspondaient à des « Paléoberbères » [76] . Dans leur ascendance seule apparaît en effet le nom *Mazigh*, dans lequel on identifie sans peine un éponyme des *Mazices*, ces Berbères connus en plusieurs points du Maghreb à l'époque romaine, et qui sont à l'origine du nom revendiqué aujourd'hui par la communauté berbère, *Imazighen* [77] . Malheureusement, cette interprétation est contredite par de multiples éléments. On connaît d'abord des *Mazices* entre Tripolitaine et Cyrénaïque au ive siècle et dans le désert libyo-égyptien au ve siècle, qui furent définis comme de terribles barbares, et qui devraient logiquement être classés comme Néoberbères et *Botr* [78] . D'autre part, on remarque dans les deux schémas que Bernès et Madghis al-Abtar ont en fait le même père, Berr, éponyme d'un peuple berbère ici défini unitairement. Enfin, le schéma pris en référence n'est qu'un résumé de stemmas souvent bien plus riches, dans lesquels apparaissent des deux côtés des noms qui ruinent l'hypothèse avancée : selon Al-Bakrî, la grand-mère de Madghis al-Abtar s'appelait ainsi *Tamzîgh*, un nom qui n'est autre que le féminin de *Mazigh*/*Amazigh* [79] ; et Ibn Hazm lui-même

proposera une reconstruction dans laquelle Mazigh sera à la fois l'ancêtre de Bernès et de Madghis al-Abtar [80] ...

En réalité, ces détails sont secondaires par rapport aux enjeux réels des disputes généalogiques, qui étaient avant tout de donner un fondement historique à l'opposition entre les deux factions berbères en Espagne, et surtout d'établir ou de refuser une parenté entre ces Berbères et les Arabes. Or, l'objectif principal du schéma construit par les « généalogistes berbères » que nous avons reproduit était bien clair : il devait prouver que seules les tribus *Botr* pouvaient revendiquer une origine arabe, par une descendance de Moder (ancêtre proclamé des Arabes *Mudarites*). Cet objectif s'explique d'abord par le contexte politique de la fin du ixe et du début du xe siècle en Espagne, où lors des *fitna* (révoltes) s'opposaient de plus en plus Berbères *Branès* alliés aux tribus yéménites et Berbères *Botr* alliés aux Arabes *Mudarites* [81] . Les *Botr* s'efforçaient de consolider leur position par les armes, mais aussi par la propagande, dont la généalogie était devenue un instrument essentiel : elle devait garantir leur différence par rapport aux *Branès*, et établir leur parenté avec les *Mudarites*, qui justifiait l'alliance établie et donnait un fondement racial à leur prétention au pouvoir.

On pourrait s'étonner cependant de voir ainsi « privilégiés » dans nos sources les seuls *Botr* : mais c'est que presque tous les auteurs dont les œuvres ont laissé un souvenir étaient eux-mêmes issus de tribus se disant *Botr* : les *Darîsa* (Hâni al-Dârisî), les *Mat mâta* (Sâbek al-Matmâtî), les *Kûmiya* (Hâni al-Kûmî), les *Lawâta* (Kehlân ibn Abî Luwâ), et les *Zenâta* (Ayûb, fils d'Abû Yazid) [82] . Cette coïncidence, comme le notait M Shatzmiller [83] , n'est évidemment pas fortuite : des généalogistes *Botr* ne construisaient en Espagne que des généalogies valorisant les *Botr*, c'est-à-dire affirmant leur parenté avec les Arabes.

Sans doute cependant serait-il erroné de conclure que tout n'était qu'affabulations de circonstance dans les laborieux schémas de ces savants berbères appelés par les souverains et les chefs de factions qui se disputaient la péninsule ibérique : leurs stemmas, toujours orientés dans le même but, devaient combiner de vieux souvenirs d'alliances ou de voisinage pouvant remonter à plusieurs siècles, désormais réélaborés en termes généalogiques, et d'opportunes inventions indispensables à la mise en valeur des objectifs recherchés par leurs commanditaires.

Ces objectifs étaient tellement voyants qu'ils ne tardèrent d'ailleurs pas à susciter une réaction de certains érudits arabes. Après le xe siècle des généalogistes berbères, l'Espagne connut ainsi un xie siècle des généalogistes arabes. Peu soucieux de cautionner des rapprochements politiques instables, et désireux au contraire de réaffirmer le prestige supérieur du peuple conquérant, plusieurs savants de la péninsule se penchèrent en effet, à leur tour, sur les origines et les parentés tribales berbères. De ce second volet de « l'école espagnole » se détachèrent surtout Ibn Hazm (994-1063) [84] et Ibn 'Abd al-Barr al Kurtubi (978-1071) [85] . Le premier ne cesse de polémiquer avec les généalogistes berbères et leur prétention à revendiquer une origine arabe :

> Quelques peuplades veulent faire croire qu'elles viennent du Yemen et qu'elles descendent de Himyar [allusion aux Kutâmâ et aux Sanhâdja], d'autres se disent des descendants de Berr fils de Kays ; mais la fausseté de ces prétentions est hors de doute [86] .

Contre tous ces « faussaires », Ibn Hazm proposait donc une autre généalogie, avec plusieurs variantes, dont voici les deux principales [87] :

Pour Ibn Khaldûn, dont ces généalogistes d'Espagne constitueront les sources essentielles, seuls les schémas proposés par Ibn Hazm étaient justes : *C'est la tradition rapportée par Ibn Hazm qui doit être considérée comme véridique car cet auteur est plus digne de confiance* [88] . En fait, la pensée d'Ibn Hazm reflétait tout autant le contexte idéologique et politique espagnol que celle des savants berbères qu'il prétendait dénoncer. Partant du matériel réuni par ceux-ci, son but, quelles qu'aient été les variantes admises dans ses schémas, était en effet toujours de supprimer tout lien de parenté entre Berbères et Arabes, afin de ramener ainsi les premier au rang inférieur que les seconds entendaient leur assigner dans la péninsule [89] : Bernès et Madghis al-Abtar sont donc toujours chez lui des descendants de *Mazigh* et plus lointainement de Cham...

Les mêmes intentions se retrouvent dans l'œuvre de Ibn 'Abd al-Barr, dont il suffit de citer cette conclusion : « *Une grande diversité d'opinion existe au sujet des origines berbères ; mais la plus vraisemblable est celle qui représente ce peuple comme les enfants de Kobt, fils de Cham* » [90] . Cette

dernière affirmation n'avait pas d'autre but que de rejeter toute possibilité de liaison avec Moder ou Himyar, donc toute parenté entre Berbères et Arabes.

b) Le contexte politique au Maghreb et l'introduction du débat généalogique

La polémique s'est longtemps prolongée en Espagne entre généalogistes berbères et généalogistes arabes, et elle a donné naissance à un grand nombre d'ouvrages. Peu à peu, l'importance prise par ce type de littérature et de débat, et, à travers eux, par le développement de l'opposition *Botr/Branès*, ne pouvait pas ne pas déborder du cadre péninsulaire. Tôt ou tard, tout cela devait susciter l'intérêt de la principale région de peuplement berbère, le Maghreb. Si le phénomène eut effectivement lieu, ce fut pourtant de manière originale, et en fonction d'un contexte politique différent.

La généalogie berbère est véritablement devenue un enjeu idéologique et politique au Maghreb avec l'avènement des Zirides en Tunisie, à la fin du xe siècle [91] . Or, le succès de cette dynastie marqua aussi le premier paroxysme d'une rivalité entre deux associations tribales sans cesse accentuée depuis le début du siècle, celle des *Sanhâdja* et des *Zenâta*. Ces noms avaient désigné à l'origine deux grandes tribus, mais ils avaient pris depuis la conquête arabe, et surtout au cours du ixe siècle, une extension considérable, nombre de tribus dispersées sur tout le Maghreb ayant peu à peu affirmé leur identité *Sanhâdja* ou *Zenâta*. Ce phénomène des apparentements onomastiques, jadis mis en lumière par J. Berque [92] , était, nous l'avons vu, encore peu perceptible dans les livres d'Ibn Khurdâdhbah et d'Al-Ya'kûbî, dans les années 850-880 ; en revanche, il constituait en 988, lorsque Ibn Hawkal acheva son ouvrage,

une clef que le géographe jugeait essentielle à la compréhension du monde berbère, puisqu'il pouvait citer près de 200 tribus affiliées à l'une ou l'autre « race ». De fait, c'est à la même époque que les Zirides, issus d'un groupe *Sanhâdja*, fondaient en Tunisie un Etat conquis de haute lutte aux dépens notamment de *Zenâta* (Zirî, l'éponyme de la dynastie, avait déjà été un des principaux généraux des Fatimides contre le Zénète Abû-Yazîd), sans pouvoir cependant l'étendre à tout le Maghreb à cause de la résistance, à l'ouest, d'autres groupes de *Zenâta*.

En quête de légitimité et soucieux de donner à leur Etat une assise idéologique face à ces adversaires, les héritiers de Zirî entreprirent très tôt de mobiliser au service de leur cause tout un groupe de savants, qui donnèrent naissance à ce que certains ont appelé « l'historiographie dynastique ziride ». Ces savants, au premier rang desquels figure le célèbre Al-Rakîk (mort avant 1024), furent en effet avant tout des historiens, mais des historiens qui comprirent immédiatement l'intérêt des généalogies pour leur entreprise. La rivalité des *Sanhâdja* avec les *Zenâta* préparait en effet un terrain très favorable à une telle lecture de l'histoire, puisqu'elle fondait les alliances intertribales sur des notions de parenté. Or, s'était accumulée depuis un siècle de l'autre côté de la mer, en Espagne, une masse considérable de sources et de références qui pouvaient immédiatement être réutilisées. Les historiens zirides, et bientôt leurs adversaires au service des *Zenâta*, puisèrent donc dans les traités des généalogistes ibériques, et comme ceux-ci étaient bâtis, nous l'avons vu, sur une distinction fondamentale entre *Botr* et *Branès*, ils durent tenir compte de cette opposition. Mais le peu que nous connaissons de leurs œuvres montre qu'ils le firent de manière très sélective.

Si le modèle dichotomique convenait effectivement à la situation politique du Maghreb, sa définition hispanique s'avérait en effet peu

adaptée aux réalités vécues ici. Les historiens zirides et zénètes introduisirent donc *Bernès* et *Madghis al-Abtar* dans leurs œuvres, mais sans donner à leurs noms la place prééminente qui était la leur en Espagne : l'essentiel était pour eux d'expliquer la différence *Sanhâdja/ Zenâta*, et non une différence *Botr/Branès* peu significative pour les populations. Même si la plupart des ouvrages de ces historiens sont aujourd'hui perdus, le peu que nous en connaissons par les auteurs qui les ont utilisés confirme l'originalité de leur attitude. Ibn {Idhârî, qui écrivait au tout début du xive siècle et est en général considéré comme le compilateur le plus complet sur l'histoire de la conquête, en est un bon témoin [93] . Ce savant andalou installé au Maroc connaissait très bien les travaux des généalogistes espagnols, comme le prouve un passage de son histoire du Maghreb, à propos de la guerre entre le premier gouverneur abbasside d'Ifrîkiya et les *Zenâta* de Tlemcen, au milieu du viiie siècle : ouvrant soudain une parenthèse, il indique en effet alors la généalogie des *Zenâta*, en nommant Madghis al-Abtar et Bernès, *d'après Abûl Madjd Meghilî, Ali ibn Hazm et d'autres encore* [94] ... Mais s'il connaît ainsi les éponymes de la dichotomie chère aux Espagnols, ils n'apparaissent pourtant dans son livre que sous cette forme de brèves notes ou de parenthèses, sans que jamais il ne passe de l'évocation des personnages à celle des « races » *Botr* ou *Branès*. Toute son histoire, elle, est en effet conçue en fonction de l'opposition entre *Zenâta* et *Sanhâdja*. Et il n'est pas de meilleure preuve de sa réticence à suivre la pensée des savants espagnols que son récit de la victoire de Hassân sur la Kâhina. S'inspirant alors visiblement du fameux passage d'Ibn 'Abd al-Hakam déjà cité, il écrit que le chef arabe « organisa l'administration et conclut des traités sur la base de l'acquittement du kharadj imposé aux étrangers d'Ifrîkiya et à ceux qui avec eux avaient conservé leurs croyances chrétiennes » [95] . Là où Ibn 'Abd al-Hakam

mentionnait explicitement les *Branès* [96] , Ibn ‘Idhârî emploie seulement une périphrase générale. Son attitude est d’ailleurs identique lorsque plus loin il raconte les circonstances de l’assassinat du gouverneur omeyyade en 720 : nous avons vu qu’Ibn ‘Abd al-Hakam parlait de la garde *Botr* de ce gouverneur [97] ; Ibn ‘Idhârî, lui, écrit : il avait *une garde formée de Berbères* [98] ... Comment croire, si l’opposition *Botr/Branès* avait eu une quelconque importance en son temps, qu’il ait pu ainsi édulcorer ses sources ? De toute évidence, pour cet historien, comme très probablement pour tous ceux qui l’avaient précédé depuis le début du xie siècle, les subtiles reconstitutions généalogiques élaborées par les savants espagnols n’avaient d’intérêt que par l’éclairage qu’elles pouvaient apporter sur l’antagonisme *Zenâta/Sanhâdja*. Les *Botr* et les *Branès* sont inexistants dans son histoire [99] parce que leurs noms ne signifiaient plus rien depuis longtemps.

La même constatation s’applique à toutes les œuvres historiques composées entre le xie et le xive siècle : nous n’avons trouvé ainsi aucune trace de cette dichotomie dans les textes de ‘Ubayd Allâh (Ibn ‘Abd al-Halîm) [100] , d’Ibn al-Athîr [101] , ni surtout d’Al-Nuwayrî [102] (le *Nihâyat al-arab* de ce dernier est pourtant un des sommets de la littérature historique consacrée au Maghreb, fruit d’une compilation de sources extrêmement variées).

Malgré la pénétration certaine depuis au moins la fin du xe siècle des modèles généalogiques espagnols, il s’avère ainsi que probablement [103] aucun historien du Maghreb jusqu’à Ibn Khaldûn ne semble avoir songé à fonder une œuvre sur la base du dualisme *Botr/Branès*. Or, la constatation est identique si l’on considère les travaux des géographes et voyageurs de la même période, et d’abord le célèbre livre d’Al-Bakrî [104] (mort en 1094). Pourtant lui-même d’origine espagnole, ce savant, qui nous a laissé des centaines de pages sur les diverses

régions du Maghreb et leur peuplement tribal, ne semble avoir connu que des regroupements ordonnés en fonction des systèmes d'apparentements développés à partir du viiie siècle, principalement *Zenâta, Lawâta, Hawwâra* et *Sanhâdja* [105] . A aucun moment, il ne fait état de *Botr*, et s'il emploie à deux reprises le terme *Branès*, c'est pour désigner, comme son prédécesseur Ibn Hawkal, des groupes marocains : ici les *Ghumâra* du Rif au viiie siècle, et une tribu qui suivit au xe siècle l'hérésie des *Barghwâta*, à côté des *Zouagha*, des *Beni Ali Naser*, des *Merdjesa...* [106] . Voir alors des *Branès* mis sur le même plan que les obscurs *Beni Ali Naser* suffit à révéler leur peu d'importance. Leur nom, comme dans les deux exemples apparus chez Al Ya'kûbî et Ibn Hawkal, peut résulter d'une survivance d'une appellation plus large, mais qui était manifestement oubliée depuis longtemps. Pourtant, comme les historiens zirides ses contemporains, Al-Bakrî avait certainement entre les mains des ouvrages espagnols mentionnant les *Botr* et les *Branès* : Ibn Khaldûn cite de lui une généalogie des *Zenâta* qui nommait Madghis al-Abtar et les *Botr* [107] . Mais ce n'était pour Al-Bakrî que matière à une parenthèse savante : pour le reste, géographe avant tout, ne trouvant dans le Maghreb qu'il décrivait aucune trace de la dichotomie *Botr/Branès*, il n'a jamais songé à l'utiliser comme clef d'explication de la société berbère.

Et la même attitude se retrouve chez tous les géographes qui le suivront, eux aussi cependant tous certainement au courant des modèles espagnols. Ainsi le grand Al-Idrîsî (mort en 1166), dont le *Livre de Roger* [108] donne des descriptions très précises du peuplement berbère, n'omettant pas de signaler les apparentements entre tribus. Dans ces parties de son œuvre, le géographe se montre à de nombreuses reprises très influencé par les préoccupations généalogiques : mais jamais il ne fait état d'une dichotomie *Botr/Branès*, ni même de personnages nommés

Bernès et Madghis al-Abtar. Après lui, le *Kitâb al-istibsâr* [109] (1191), le traité d'Al-Zuhrî [110] (début du xiie siècle) et les compilations qui en dépendent, celles d'Ibn Sa'îd al-Gharnâtî (xiiie siècle) et d'Ibn Zunbul [111] (xvie siècle) sont tout aussi silencieux. Même au siècle d'Ibn Khaldûn, les géographes Abû-l-Fidâ [112] (1273-1331) et Ibn Fadl al-Umari [113] (1301-1349), l'encyclopédiste Al-Watwât [114] (mort en 1318), et le voyageur Al-Tidjânî [115] (récit de 1307-1309), malgré une connaissance parfois fort précise des tribus berbères, ne font référence à une opposition entre *Botr* et *Branès*, deux noms qu'ils semblent complètement ignorer.

L'inventaire qui vient d'être ici résumé peut paraître évidemment fastidieux. Nous sommes conscient aussi qu'il n'est pas totalement complet, faute d'accès à certaines œuvres. Néanmoins, sa leçon nous semble extrêmement éloquente. A l'exception d'événements espagnols rapportés dans des chroniques locales, et de traités généalogiques élaborés dans le même pays et parfois repris en Afrique, les termes *Botr* et *Branès*, et la dichotomie qu'ils semblent établir dans les années 697-720 selon quatre passages de l'histoire d'Ibn 'Abd al-Hakam, sont totalement absents de la littérature historique et géographique consacrée au Maghreb entre le viiie et la fin du xive siècle. Non seulement les auteurs des textes les plus riches et les plus précis les ignorent, mais ils les éliminent même de certains épisodes où, en utilisant Ibn 'Abd al-Hakam, ils les rencontraient nécessairement. Seule était significative pour tous ces savants la partition du Maghreb en plusieurs grandes familles tribales, d'abord au viiie et au ixe siècle en un nombre assez élevé, puis progressivement à partir du xe siècle en deux vastes systèmes d'apparentements, *Zenâta* et *Sanhâdja*, qui n'engloberont cependant jamais la totalité des tribus [116] .

Que ce mode d'analyse ait été le reflet de la réalité sociale effectivement vécue par les populations du Maghreb à cette époque, un dossier documentaire non littéraire peut au moins le confirmer. Le *Corpus des inscriptions arabes de Kairouan* [117] réunit en effet une masse fort importante d'épitaphes de Berbères arabisés antérieures à l'invasion hillalienne, de 850 à 1049. Or, beaucoup de ces personnages possèdent un surnom, qui peut être géographique, professionnel, ou ethnique [118]. Mais l'onomastique de Kairouan n'a laissé trace d'aucun *al-Botr*, et si elle a conservé le souvenir d'un *al-Barânasî*, c'était semble-t-il celui d'un fabricant de burnous [119] ... En revanche, les inscriptions témoignent d'appellations tribales comme *al-Hawwârî* (en 962), *al-Lawâtî* (en 972), *al-Jarawî* (en 1023) [120] etc... De manière générale, prédominent chez ces Berbères les individus originaires de Tripolitaine : outre le nombre important d'ethniques qui en sont manifestement originaires, comme les *al-Lawâtî* (dix individus) et les *al-Hawwârî* (trois individus) [121], de nombreux surnoms géographiques l'attestent, comme *al-Surtî* (de Sirte), *al-Atrabulusî* (de *Tarabulus* = Tripoli), *al-Misratî* (de Misurata), *al-Adjdabî* (d'Adjdabiya) etc [122] ... Or, comme nous le verrons plus loin, les *Botr* évoqués par Ibn 'Abd al-Hakam étaient très probablement à l'origine des tribus de Cyrénaïque et de Tripolitaine. Malgré cela, aucun des individus enterrés à Kairouan n'a conservé leur souvenir, à peine deux siècles après les épisodes rapportés par l'historien égyptien. Cette carence se retrouve d'ailleurs lorsqu'on relève les informations onomastiques livrées par les sources littéraires : à l'exception de Kusayla, tardivement surnommé *al-Barânasî* dans des textes du xive siècle [123], les personnages berbères évoqués ont toujours des surnoms renvoyant à des groupements tribaux classiques : dans les chapitres d'Ibn 'Abd al-Hakam on rencontre ainsi successivement Hilâl ibn Tarwan *alLawâtî*, Muzâlid ibn Muslim *al-Hawwârî*, ou Ismail ibn Ziyâd *anNafûsî* [124], etc...

Tout ceci ne conduit donc qu'à une conclusion : entre au moins le milieu du viiie et la fin du xive siècle, en dehors de l'Espagne et de quelques cercles érudits au Maghreb, le peuple berbère n'a jamais vécu son identité en termes d'appartenance aux *Botr* ou aux *Branès*. Seuls comptaient les apparentements tribaux autour de quelques grands noms, *Lawâta, Hawwâra, Zenâta, Kutâma, Sanhâdja*, dont on peut suivre l'extension tentaculaire entre ces deux dates [125] . Mais le développement de ces regroupements, et surtout leur simplification sous une forme dualiste, sont des phénomènes nettement postérieurs à la conquête arabe. Aucun document ne permet de les transférer sur le monde berbère de l'époque byzantine, et aucun ne permet non plus, surtout avant le xe siècle, de les mettre en relation avec l'opposition *Botr/Branès*.

Comment comprendre alors l'œuvre d'Ibn Khaldûn ? Non seulement, comme nous allons le voir, celui-ci fit de cette opposition, dans la partie sociologique de son travail, un principe de classement des Berbères à son époque, mais il affirma même, dans ses chapitres historiques, qu'elle éclairait tous les épisodes de la conquête elle-même : seul de tous les auteurs arabes, il écrit ainsi que la résistance dirigée par Kusayla dans les années 670 fut un phénomène *Branès*, tandis que la lutte de la Kâhina qui lui succéda s'organisa sous l'égide des *Botr*. Une singularité aussi affirmée ne peut être ignorée, et elle nous a paru pour cela justifier une analyse indépendante du témoignage du *Kitâb al-'Ibar*.

Notes

1 Sur ces auteurs, cf. *supra* introduction de cette 5e partie, p. 691-692.

2 Cet auteur, encore jamais traduit, ne nous a été accessible qu'à travers l'étude consacrée à son témoignage sur la conquête par H. Slim (dans R. Guéry, C. Morrisson et H. Slim, *Recherches archéologiques franco-tunisiennes à Rougga, III, Le trésor de monnaies d'or byzantines*, Rome, 1980, p. 77 et p. 81). Mais M. Benabbes, qui prépare sous la direction de Cl. Lepelley une thèse sur l'Afrique byzantine face à la conquête arabe et a repris l'étude de Khalîfa ibn Khayyât, a bien voulu, à notre demande, tenter de trouver trace des *Botr* et des *Branès* dans les événements du viie siècle chez cet auteur. Cette recherche scrupuleuse n'a pas permis de découvrir de nouvelles occurrences des deux noms.

3 Cf. *supra* 2e partie, p. 175.

4 Après la mention de la soumission des *Lawâta* en 642, n'apparaissent plus que les *Muzâta (Mazâta)* à propos des raids de {Ukba dans le Sahara libyen (trad. A. Gateau dans *RT* 1931 p. 252) et une mystérieuse tribu *Anbia* (?) dans le Sous (*ibid*. p. 256).

5 Sur la chronologie, cf. *supra* p. 688. M. Talbi, en accord avec la plupart des historiens modernes, place la mort de la Kâhina en 697 ou 698 (« Al-Kâhina », dans *EI*^{2}, t. 5, 1982, p. 440-442) alors que D. Pringle la recule jusqu'en 703. L'essai de reconstitution proposé par ce savant dans sa thèse est original, mais ne repose en fait que sur des sources très tardives (principalement Ibn 'Idhârî), et semble très contestable (*The Defence of Byzantine Africa...*, t. 1, Oxford, 1981, p. 46-50).

6 Ibn 'Abd al-Hakam, trad. Gateau, *RT* 1932, p. 73.

7*Ibid*. p. 74. Il semble que le texte arabe soit ici un peu plus complexe que ne le laisse penser la traduction Gateau. F. Bahri traduit en effet ainsi ce passage : *Hassân organisa l'administration, imposa le kharadj aux 'Adjam d'Ifrîqiyya et à tous ceux qui, parmi les Berbères, continuèrent à professer avec eux le christianisme...* (« Des conversions, des hommes et des biens en Ifrîqiyya musulmane : le cas des 'Adjam », dans *Africa*, XVI, 1998, p. 152). Les *Adjam* sont les étrangers non arabophones, notamment les *Afârik* (les Africains romanisés). Nous ne suivons cependant pas F. Bahri quand il semble, ensuite, sous-entendre que les Berbères chrétiens comptaient pour quantité négligeable.

8 Ibn 'Abd al-Hakam, trad. Gateau, *RT* 1935, p. 247.

9*Ibid*. p. 258.

10 Pour mesurer cette différence, il suffit de lire le long récit des révoltes kharidjites en Tripolitaine dans les années 740 (trad. Gateau, *RT* 1935 p. 261-270), dans lequel toutes ces tribus sont citées, mais sans plus aucune allusion aux *Botr* ou aux *Branès*.

11 Avec cependant une différence essentielle par rapport à Ibn Khaldûn, sur laquelle nous reviendrons *infra* p. 804 : dans le récit donné par Ibn 'Abd al-Hakam de la seconde expédition de Hassân, ce sont les Berbères de Libye, qui aident le général arabe contre la Kâhina, qui sont appelés *Botr* (et c'est la première occurrence historique du mot), alors que pour Ibn Khaldûn les *Botr* forment la confédération dirigée par la Kâhina contre les Arabes...

12 H. Monès, *op. cit. supra* intr. 5e partie note 76, p. 253.

13 Cette brusque rupture de style dans l'œuvre d'Ibn 'Abd al-Hakam, liée à un changement de sources, avait déjà été notée, dans une perspective plus générale, par R. Brunschwig : « la période de la conquête achevée, le récit change de caractère. Il perd beaucoup de sa forme de hadith ; et les faits, plus récents, plus précis, paraissent aussi bien plus sûrs. Les éléments de fiqh y deviennent très rares ; ils ne sont plus l'une des sources principales d'inspiration ». (« Ibn 'Abdalh'akam et la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes », dans *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger*, VI, 1942-47, p. 135).

14 Cf. *supra* 2e partie p. 179.

15*Infra* p. 758-759.

16 Trad. Gateau, *RT* 1932, p. 74 (deuxième mention des *Botr* et première des *Branès*, lorsque Hassân organise l'impôt après la mort de la Kâhina).

17 Cf. A. Gateau, « Ibn {Abd al-Hakam et les sources arabes relatives à la conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne », *RT*, 1936, p. 57-83.

18 Cette remarque a, à notre connaissance, pour la première fois été formulée de manière claire par M. Brett dans son chapitre de synthèse « The Arab conquest and the rise of Islam in North Africa », dans *Cambridge History of Africa*, t. 2, Cambridge, 1978, p. 510.

19 Al-Tabarî, *Histoire des Prophètes et des rois*, trad. Zotenberg sous le titre *Chronique*, Paris, 1867-1874 ; nouvelle traduction anglaise en cours par E. Yar-Shater *et alii*, *The History of al-Tabari : An annotated Translation*, Albany, depuis 1985. Son contemporain Ibn A'tham semble un peu plus riche mais ne dit rien du sujet qui nous intéresse : cf. *Mélanges Gaudefroy-Demombynes*, Le Caire, 1945, p. 85-90.

20Al-Ya{kûbî, *Historiae*, éd. M. Th. Houtsma, Leyde, 1883 (2 vol.). Nous nous appuyons, pour cet ouvrage pour nous difficilement accessible, sur l'analyse de Ah. Siraj (*op. cit.* p. 42).

21Al-Balâdhûrî, trad. P. K. Hitti et F. C. Murgotten, *The Origins of the Islamic State*, t. 1, Londres-New-York, 1916, p. 352-361. Sur l'auteur, cf. l'article de F. Rosenthal dans *EI*^{2}, t. 1, p. 1001-1003.

22 Sur Al-Wâkidî, cf. *EI*, Ière éd., t. IV, 1934, p. 1163-1164. Un texte attribué à l'auteur et relatant la conquête a été publié, mais son authenticité est douteuse et son contenu surtout légendaire (cf. Ah. Siraj, *L'image de la Tingitane*, p. 37).

23 Trad. Hitti et Murgotten, t. 1, p. 359-362.

24 Sur l'auteur et l'ouvrage publié sous son nom, cf. *supra* intr. 5e partie note 31.

25 Al-Rakîk, *Târîkh Ifrîkiyya wa-l-Maghrib*, éd. A. A. al-Zaidan et I. U. Musa, Beyrouth, 1990, p. 102. Je dois cette référence et la traduction à M. Benabbes, qui accepté de relire pour moi le texte d'al-Rakîk et celui de Khalîfa ibn Khayyât.

26 H. R. Idris, « Le récit d'Al-Mâlikî sur la conquête de l'Ifriqiya », dans *Revue des Etudes Islamiques*, t. 37, 1, 1969, p. 117-149.

27 Trad. H.R. Idris dans l'article cité note précédente, p. 145.

28 Cf. les remarques de H.R. Idris, *ibid*. p. 146 note 1.
29 H. Slim, *op. cit. supra* note 2, p. 85.
30 Ibn Al-Athîr, « Annales du Maghreb et de l'Espagne », trad. et réunion des passages du *Kitâb al-Kâmil fîl Târîkh* sous ce titre par E. Fagnan, dans *Revue africaine*, t. 40 à 45, 1896-1901. Cf. surtout t. 40, 1896, p. 352-382.
31 Trad. Fagnan, *RAf*, 1896, p. 375-379. Citation d'Al-Wâkidî p. 379.
32 Sur l'auteur, son œuvre et ses traductions, cf. *supra* 2e partie p. 180.
33 Ainsi pour les *Warfajûma, branche des Nafza* (trad. M. Hadj-Sadok, Alger, 1949, p. 13).
34 Ibn al-Fakîh al-Hamadhânî, *Abrégé du livre des pays*, trad. M. Hadj-Sadok jointe à celle d'Ibn Khurdâdhbah sous le titre *Description du Maghreb et de l'Espagne au iiie-ixe siècle*, Alger, 1949, p. 30-61. Autre traduction par H. Massé, Damas, 1973, p. 97-112 pour le Maghreb.
35 Al-Ya'kûbî, *Le livre des pays*, trad. G. Wiet, Le Caire, 1937.
36 G. Marçais, « La Berbérie au ixe siècle d'après El Yacoubi, dans *RAf*, t. 85, 1941, p. 40-61.
37 Ainsi dans la région de Ngaous pour les *Miknana, une fraction des Zanâta* (trad. G. Wiet, p. 214).
38 Trad. G. Wiet, p. 215. Le ton du passage implique clairement que seules une ou des fractions de *Sanhâdja* sont ainsi désignées, et non l'ensemble de ce « peuple ».
39 Cf. le passage d'Ibn Hawkal cité *infra* p. 723, et les remarques de W. Marçais, *Articles et conférences*, Paris, 1961, p. 74.
40 Sur l'origine des Berbères d'Espagne, cf. P. Guichard, *Structures sociales « orientales » et « occidentales » dans l'Espagne musulmane*, Paris, 1977, p. 248-281.
41 Etude détaillée des événements des premiers siècles de l'Espagne musulmane et de ces troubles, toujours très solide de l'avis des médiévistes, par E. Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane*, 3 vol., Paris, 1950-53, et particulièrement t. 1, p. 73-89. Sur Botr et Branès, cf. surtout t. 1, p. 86, n. 2.
42 Ibn al-Kutîyya, trad. espagnole de J. Ribera, *Historia de la conquista de Espana de Abenelcotia el Cordobes*, Madrid, 1926 (cf. *EI*^{2}, t. 3, p. 871-872).
43 Trad. partielle du *Muktabis* de cet auteur par J. Guraieb, dans *Cuadernos de Historia de Espana*, t. XIII à XXX, 1950 à 1959.
44 Cf. E. Lévi-Provençal, op. cit. *supra* note 41, t. 1, p. 198.
45 E. Lévi-Provençal, *ibid*. p. 200.
46 E. Lévi-Provençal, *ibid*. p. 360-364. Cf. également sur ces événements le récit de R. Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*, nouvelle édition par E. Lévi-Provençal, tome 2, Paris-Leiden, 1932, p. 39-60.
47 Le géographe persan semble mettre sur un pied d'égalité presque tous les noms de la liste des 28 tribus qui ouvre sa partie « africaine », parmi lesquelles on retrouve nombre de groupes qui seront plus tard donnés comme *Zenâta* ou *Sanhâdja*. De manière

générale, les affiliations comme celle signalée *supra* note 33 sont extrêmement rares dans son texte.

48 Al-Istakhrî, *Kitâb al-masâlik wa-l-mamâlik*, trad. des chapitres consacrés au Maghreb et à l'Espagne avec introduction par A. Miquel, dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, t. 15-16, 1973, p. 231-239. Cf. également l'article Al-Istakhrî par A. Miquel, dans *EI*^{2}, t. IV, Paris, 1978, p. 232-233.

49 Trad. A. Miquel, citée note précédente, p. 236.

50*Ibid*. p. 237-238.

51 Ibn Hawkal, *Configuration de la terre*, trad. J.H. Kramers et G. Wiet, t. 1, Paris, 1964, p. 57-105 (pour le Maghreb). Une traduction plus ancienne, fondée sur un manuscrit où manque la liste finale des tribus, avait été donnée par De Slane dans le *Journal asiatique*, 3e série, 1842, t. 13, p. 160-196 et p. 209-258.

52 Cité par G. Wiet dans l'introduction de la traduction publiée avec J. H. Kramers, t. 1, p. x.

53 R. Blachère, cité par G. Wiet, *ibid*. t.1 p. xi.

54 Cf. par exemple ses remarques sur la qualité des poissons pêchés à La Calle, trad. Kramers-Wiet, t. 1, p. 71.

55Trad. Kramers-Wiet, t. 1 p. 101. De Slane (*JA*, 1842, p. 257) traduisait : *A côté d'eux sont les porteurs de burnous qui se tiennent entre Sous, Aghmat et Fez, et escortent, moyennant un droit, toutes les marchandises qui passent de Fez à Sedjelmassa. Ils professent des doctrines hérétiques...*

56 W. Marçais, *Articles et conférences*, Paris, 1961, p. 74 (ici, 1929 : à propos du livre de E.-F. Gautier).

57 Ibn Hawkal, trad. Kramers-Wiet, t. 1, p. 102-105.

58 Sur cette liste, jusqu'ici peu étudiée, cf. T. Lewicki, « A propos d'une liste de tribus berbères d'Ibn Hawkal », dans *Folia Orientalia*, I, 1959, p. 128-135, et *id*., « Du nouveau sur la liste des tribus d'Ibn Hawkal », *Folia Orientalia*, 13, 1971, p. 171-200. Il faut remarquer que la majorité des noms donnés ici ne figurent pas dans les descriptions géographiques qui précèdent, fondées sur les notes de voyage d'Ibn Hawkal. De toute évidence, la liste vient d'un document d'origine extérieure, inséré artificiellement par le géographe à la fin de son ouvrage.

59 La liste des *Sanhâdja* est amputée d'un nombre incertain de noms en raison d'une lacune sur le manuscrit (cf. trad. Kramers-Wiet, t. 1, p. 103, note 529).

60 On peut remarquer aussi que Ibn Hawkal livre dans ses listes un état original des deux groupements *Sanhâdja* et *Zenâta*, différent de celui que présentera Ibn Khaldûn quatre siècles après. Cette différence est rassurante pour nous, dans la mesure où elle prouve à la fois la singularité des sources de chaque auteur et la réalité des évolutions dans les apparentements et alliances entre x^e et xive siècle : la comparaison détaillée des nomenclatures, qui reste à faire, suffirait à prouver que les informations de Ibn Khaldûn en ce domaine valent d'abord pour son époque, et n'ont nullement le

caractère quasi intemporel que leur prêtait E. F. Gautier lorsqu'il construisait ses cartes et prétendait les appliquer au viie siècle...

61 Al-Mukaddasî, *Ahsan at Taqâsim fî marifat at Aqalim*, trad. des chapitres sur le Maghreb par C. Pellat sous le titre *Description de l'Occident musulman au 4e siècle de l'Hégire*, Alger, 1950.

62 Al-Mas'ûdî, *Les prairies d'or*, texte et traduction par C. Barbier de Meynard et J. Pavet de Courteille, 9 volumes, Paris, 1861-1877. Sur l'auteur, cf. A. Miquel, *Géographie humaine du monde musulman*, t. 1, Paris, 1967, p. 202-212.

63 Trad. citée note précédente, t. 3, p. 240.

64 M. Shatzmiller, « Le mythe d'origine berbère. Aspects historiographiques et sociaux », dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, t. 35, 1983, p. 145-156.

65 M. Shatzmiller, *ibid.* , p. 148.

66 Ibn al-Kalbî, cité par Ibn Khaldûn, *Histoire des Berbères*, trad. De Slane, t. 1, p. 170.

67 Al-Balâdhûrî, trad. Hitti et Murgotten, t. 1, p. 353.

68 Berr a été forgé à partir de l'arabe *Berber*, et Ifrîkos (Ifrîkush) à partir d'*Ifrîkiyya*. Certes, *Berber* et *Ifrîkiyya* sont deux noms qui dérivent eux-mêmes de mots latins, *barbarus* et *Africa* : mais les deux personnages éponymes sont inconnus dans l'Antiquité. Les Romains avait fait d'*Africa* une déesse, qui n'a évidemment aucun rapport avec *Ifrîkush*. Et il ne leur serait jamais venu à l'esprit d'inventer un ancêtre éponyme à partir du mot « barbare » : lorsqu'ils se livraient à cet exercice, ils se fondaient sur de véritables ethnonymes (cf. *supra* 3e partie p. 423-424 sur les textes grecs relatifs aux peuples libyens).

69 Il n'y a en fait aucune différence réelle en arabe entre *Bernès* et *burnous*. Ce n'est qu'affaire de transcription. La forme *Bernès* a été adoptée par les traducteurs par commodité. Mais G. S. Colin n'hésite pas à écrire, à propos des *Baranis (Branès)* : « le nom du groupe représente le pluriel du nom de leur ancêtre éponyme commun, *burnus*... (*EI*^{2}, t. 1, p. 1069).

70*Abtar* ou *abter* est un adjectif arabe qui signifie « coupé, écourté » (cf. *infra* p. 762), et qui n'apparaît dans ce nom que parce qu'il est le singulier de *botr*, adjectif pluriel transformé en substantif dès le viie siècle au témoignage d'Ibn 4Abd al-Hakam. Mais on peut s'interroger sur les raisons de l'invention de Madghis. Pour les *Branès*, on s'est contenté en effet de la forme au singulier du nom, devenue un anthroponyme individuel. Peut-être une opération identique apparut-elle mal commode pour le deuxième groupe parce que *botr* était à l'origine un adjectif et non un nom. On le réduisit donc, remis au singulier, au rang de surnom en recourant au mystérieux Madghis. L'étymologie et l'origine de cet anthroponyme restent néanmoins obscures. Certes, au xie siècle, Al-Bakrî (trad. De Slane, Alger, 1913, p. 107) appelle le fameux Medracen, gigantesque mausolée royal de Numidie antérieur à la conquête romaine, le « tombeau de Madghous » (= Madghis), et le nom Medracen n'est en fait que le pluriel, berbère cette fois, de Madghis selon De Slane (*ibid*. p. 107 note 2). Mais il faudrait savoir

quelle forme a été employée la première. Si le tombeau était appelé Médracen avant l'arrivée des Arabes, ce qui est possible puisque le mot est berbère, on peut supposer que les *Botr*, au cours de leur avancée avec les Arabes lors de la conquête et parallèlement à l'occupation de terres en Numidie (cf. *infra* p. 804), ont revendiqué comme leurs le mausolée et son occupant : ils auraient fait ensuite de ce dernier leur ancêtre, dont ils auraient forgé le nom en mettant Medracen au singulier, et en lui accolant le surnom *al-abtar*. Mais ce n'est évidemment qu'une hypothèse. On peut admettre aussi que le Medracen était le « tombeau de Madghis » dès l'Antiquité, et que les *Botr*, selon le même processus et dans le même contexte, ont simplement annexé le personnage en lui associant leur nom.

71 Cf. Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1 p. 175 : Goliath (Djalût) descend de Madghis al-Abtar ; et *id*., trad. De Slane, t. 3, p. 181-182 (= trad. Cheddadi, t. 2, p. 547) : Goliath (Djalût) descend de Bernès.

72 Cf. Ibn Kh aldûn, *ibid* ., t. 1, p. 183-184.

73 Ibn Kutayba a passé l'essentiel de sa vie à Bagdad, sans jamais visiter l'Occident musulman (cf. *EI*^{2}, t. 3, 1971, p. 868-871).

74 Sur ces savants, cf. R. Basset, « Les généalogistes berbères », dans *Les archives berbères*, t. 1, 1915, fasc. 2, p. 3-11 ; Sur leurs liens avec l'Espagne, M. Shatzmiller, *cit. supra* n. 64, p. 148-49.

75 Pour le premier, nous avons surtout utilisé les généalogistes berbères cités par Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 178. Pour le second, la même source est complétée d'indications d'Al-Bakrî reprises de ces généalogistes et citées par Ibn Khaldûn, *ibid.*, p. 180-181.

76 Telle est, en dernier lieu, la source évidente de l'article « Branès » paru dans l'*Encyclopédie berbère*, t. XI, 1992, p. 1609-1610, qui défend cette thèse.

77 Cf. *supra* p. 266.

78 Cf. *supra* p. 170.

79 Al-Bakrî, cité par Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 180-181. On lit, dans le même extrait, que des ancêtres de cette grand-mère des *Botr* s'appelaient *Ghomar* et *Masmoud,* soit les éponymes de deux des plus célèbres tribus *Branès*, les *Ghumâra* du Rif et les *Masmûda* de l'Atlas ! Exemple éloquent de la confusion et de la diversité de ces généalogies, dans lesquelles il n'est pas raisonnable de puiser ici et là un détail au service d'une thèse.

80 Cf. Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 3, p. 180-181, et *infra* p. 732 (Mazigh arrière-arrière grand-père de Madghis...).

81 Cf. E. Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane*, t. 1, Paris, 1950, p. 360-364.

82 Pour l'appartenance de ces tribus aux *Botr* dans les schémas généalogiques, cf. les tableaux commodes établis par De Slane, trad. d'Ibn Khaldûn, t. 1, p. xiv. Cf. aussi G. Chiauzzi *et al.*, *Maghreb médiéval*, Aix-en-Provence, 1991, p. 35.

83 M. Shatzmiller, « Le mythe d'origine berbère », cité *supra* note 64, p. 148.

84 Sur cet auteur qui passa toute sa vie en Espagne, cf. *supra* 5e partie, intr. note 40, et l'article « Ibn Hazm » de R. Arnaldez, *EI*^{2}, t. 3, 1971, p. 814-822.

85 Autre savant qui est né et a passé toute sa vie en Espagne. Cf. l'introduction de Ah. Mahjoub à sa traduction du *Qaçd*, dans *RAf*, t. 99, 1955, p. 71-112, et t. 101, 1957, p. 45-84.

86 Cité par Ibn Khaldûn, trad. De Slane t. 1, p. 183.

87 Le stemma 1 a été établi d'après les citations d'Ibn Hazm données par Ibn Khaldûn (trad. De Slane t. 1 p. 168-169 = trad. Cheddadi t. 2 p. 465) sur la descendance de Berr, complétées pour les ascendants par la conclusion d'Ibn Khaldûn sur le sujet, visiblement inspirée de la même source (*ibid.* De Slane t. 1 p. 184). Le stemma 2 est fondé sur d'autres citations d'Ibn Hazm données par Ibn Khaldûn dans son chapitre sur les *Zenâta* (trad. De Slane, t. 3 p. 180-181). Sur les utilisations abusives du stemma 2 par les historiens et les contradictions entre les deux généalogies, cf. commentaire *infra* p. 745-746.

88 Ibn Kh aldûn, trad. Cheddadi t. 2 p. 465 (= De Slane t. 1, p. 169).

89 Sur ces rapports entre Arabes et Berbères en Espagne, cf. P. Guichard, *Structures sociales « orientales » et « occidentales » dans l'Espagne musulmane*, Paris, 1977, p. 282-328, qui cite cette phrase de H. Pérès : « Les événements du xie siècle (en Espagne) peuvent être considérés comme un duel entre Espagnols musulmans et Africains berbères » (p. 314). Cf. également M. Shatzmiller, « Le mythe d'origine berbère » cité *supra* note 64, p. 150.

90Ibn 'Abd al-Barr, trad. Mahjoub, *RAf*, t. 101, 1957, p. 47. Citation fidèle de ce passage par Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 181.

91M. Shatzmiller, *op. cit.* p. 150-151. Le problème des généalogies dans l'histoire idéologique de l'Etat ziride a été étudié par H. R. Idris, *La Berbérie orientale sous les Zirides*, t. 1, Paris, 1962.

92 Cf. *supra* 2e partie p. 195.

93 Sur cet auteur, cf. R. Basset, « Ibn 'Idhârî »., dans *EI*^{2}, t. III, p. 828. La seule traduction de son œuvre est celle de Fagnan, publiée en 2 tomes à Alger en 1901 et 1904, mais qui est fondée malheureusement sur un manuscrit lacunaire, surtout au début. Un texte arabe plus complet a été publié par E. Lévi-Provençal et G. S. Colin, 2 vol., Leiden, 1948 et 1951.

94 Ibn 'Idhârî, trad. Fagnan, t. 1 p. 71. Ce passage appelle deux remarques complémentaires. Il nous donne d'abord un nouveau nom de généalogiste berbère, *Abûl Madjd Meghilî*, apparemment un *Maghîla*, donc comme toujours un personnage issu d'une tribu se disant *Botr* ; et il nous livre surtout une nouvelle variante sur les liens

entre les deux prétendues « races » berbères, puisque dans son schéma Madghis al-Abtar est le petit-fils de Bernès...

95 Nous reprenons ici la traduction donnée par M. Talbi, dans *L'Emirat Aghlabide*, Paris, 1966, p. 17, qui permet de vérifier celle de Fagnan, t. 1, Alger, 1901, p. 30. L'une et l'autre se rejoignent parfaitement sur l'absence des *Botr* et des *Branès*.

96Ibn 'Abd al-Hakam, trad. Gateau, *RT*, 1932, p. 74 : *Hassân organisa ses administrations et imposa le kharadj aux Berbères qui professaient le christianisme, des Barânis pour la plupart et un petit nombre de Botr*.

97Ibn 'Abd al-Hakam, trad. Gateau, *RT* 1935, p. 258 : La garde *était composée de Berbères, parmi lesquels on ne comptait que des Botr. C'est cette tribu qui, avant lui, fournissait seule la garde des gouverneurs, et on ne trouvait pas un seul homme des Barânis*.

98 Ibn 'Idhârî, trad. Fagnan, t. 1, p. 45.

99 La seule occurrence, indirecte, que nous ayons pu découvrir est le surnom donné une fois à Kusayla : *En moharrem 64 (683-684), Koceila le Bernesi pénétra à Kairouan et l'enleva aux musulmans* (trad. Fagnan, t. 1, p. 18). Mais Ibn 'Idhârî n'évoque jamais les unions *Branès* et *Botr* contre les Arabes que rapporte Ibn Khaldûn, et cette mention isolée prouve seulement que le savant espagnol connaissait, comme nous nous venons de le signaler, les généalogies tribales : sans doute dans ce cas l'appartenance des *Awraba* aux *Branès*. D'autres auteurs, comme Al-Mâlikî, préféraient la forme *Kusayla l'Aurabi*... (trad. Idris, *Revue des Etudes Islamiques*, 37, 1, 1969, p. 136).

100 Ce savant berbère vivait au xive siècle au Maroc, comme Ibn 'Idhârî. Il a vraiment été redécouvert par E. Lévi-Provençal, qui traduisit une partie seulement de son œuvre, une chronique de la conquête, sous le titre « Un nouveau récit de la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes », dans *Arabica*, t. 1, 1954, p. 35-43. Dans ce texte, on ne trouve qu'une allusion indirecte à la dichotomie, comme chez Ibn 'Idhârî, dans le surnom de Kusayla : *Arrivé proximité de Tahuda, 'Uqba trouva Kasila al-Barânasî qui avait rassemblé plus de 50 000 combattants berbères* (p. 39). Mais l'essentiel du livre de 'Ubayd Allâh était consacré à la généalogie berbère. E. Lévi-Provençal n'a ni publié ni traduit cette partie, écrivant seulement qu'elle était fortement inspirée d'Ibn Hazm (*ibid.*, p. 23). Cela n'a rien d'étonnant étant donné l'importance du débat généalogique dans le royaume mérinide du Maroc à cette époque (cf. M. Shatzmiller, *L'historiographie mérinide. Ibn Khaldoun et ses contemporains*, Leiden, 1982). L'auteur devait donc connaître parfaitement les *Botr* et les *Branès*, et il est très remarquable alors qu'il n'en fasse pas état dans sa chronique, à la différence de son presque contemporain Ibn Khaldûn (cf. *infra* p. 750-751).

101 Sur cet auteur, cf. *supra* note 30.

102 Sur Al-Nuwayrî, cf. *supra* 5e partie, intr. note 44. Nous n'avons trouvé strictement aucune allusion aux *Botr* et aux *Branès* dans cette œuvre, où même Kusayla est seulement surnommé *l'Aorbi* (trad. De Slane, *JA*, 3e série, t. 11, 1841, p. 127).

103 Nous écrivons « probablement » parce que des sources ont évidemment pu nous échapper. Encore une fois, cette partie ne veut être qu'un essai, destiné à susciter enfin un regain d'intérêt pour l'étude des Berbères du Moyen Age.

104 Cf. sur l'œuvre d'Al-Bakrî *supra* 5e partie, intr. note 36. Rappelons ici que l'auteur a beaucoup utilisé le livre de Mohammed Youçof al-Warraq, mort en 973-974, et que nombre de ses descriptions valent donc surtout pour la fin du xe siècle (cf. H. R. Idris, *La Berbérie orientale sous les Zirides*, t. 1, Paris, 1962, p. xxiv et note 60).

105 Cf. par exemple la description de Tidjis (trad. De Slane, Alger, 1913, p. 131) : *On y trouve plusieurs familles berbères appartenant aux tribus de Nefza, d'Oureghrouça, de Guezennaïa et de Hanya. Celle-ci est une tribu zénatienne...* ; ou encore la région au sud d'Asila : *On trouve plusieurs tribus louatiennes (Lawâta) et une peuplade appelée les Beni Zîad, qui forme une branche de la tribu hoouarite (Hawwâra) établie à Zeloul....*

106 Pour la première occurrence, trad. De Slane p. 185 : *Les Berbères Béranès s'étant insurgés contre Saïd, fils d'Idriss, élurent pour chef un nommé Segguen.* Il s'agit d'un épisode de l'histoire du royaume rifain de Nokour, dans le Maroc des années 760-770. Ibn Khaldûn raconte les mêmes événements (trad. De Slane, t. 2 p. 139), mais en parlant des *Ghumâra*, qui devaient donc être les *Branès* en question. On peut penser que cette tribu avait conservé encore à ce moment, un peu plus d'un demi-siècle après la conquête arabe du Maroc, le surnom *Branès*. La deuxième occurrence du nom (trad. De Slane, p. 270) se trouve dans la liste des tribus qui suivirent les *Barghwâta*, et est donnée au moment de l'ambassade à Cordoue de Zemmour, en 963 (*ibid.* p. 259). Cette tribu dont le nom était simplement *Branès* devait être un petit groupe, sans rapport avec les *Ghumâra* cités avant.

107 Ibn Khaldûn, Trad. De Slane, t. 1, p. 180-181 : *Voici le récit provenant des généalogistes berbères et reproduit par Al-Bakrî et d'autres auteurs... Madghis portait le surnom el-Abter et était père des Berbères Botr. Toutes les tribus zénatiennes descendent de lui.* Ce passage n'apparaît pas dans la traduction donnée par De Slane d'Al-Bakrî (Alger, 1913) : il doit faire partie des chapitres inédits signalés par E. Lévi-Provençal (« Abu 'Ubayd al-Bakrî », *EI*^{2}, t. 1, 1960, p. 160).

108 Le titre exact est en fait *Le livre de la récréation de l'homme désireux de connaître les pays*, mais il est surnommé *Livre de Roger* parce que le géographe de Cordoue le composa en 1154 pour Roger II de Sicile. Sur les traductions de ce texte, cf. *supra* chap. 5 note 98.

109 Le *Kitâb al-Istibsâr*, ouvrage anonyme, est une compilation suivant souvent de très près le texte d'Al-Bakrî. Il n'en existe qu'une traduction fondée sur un manuscrit incomplet par E. Fagnan, « L'Afrique septentrionale au xiie siècle de notre ère », dans *RSAC*, t. 33, 1899, p. 1-229.

110 Al-Zuhrî vivait dans le premier tiers du xiie siècle. Son *Kitâb al-Dja'rafiyya* est le commentaire d'une mappemonde du ixe siècle. Edition sans traduction mais avec de riches commentaires par M. Hadj-Sadok dans *Bulletin d'Etudes Orientales*, t. 21, 1968.

111 Les textes de ces deux auteurs concernant le Maghreb ont été traduits par E. Fagnan dans son livre *Extraits inédits relatifs au Maghreb : géographie et histoire*, Alger, 1924, p. 6-26 et p. 121-193.

112 Traduction M. Reinaud et S. Guyard, *Géographie d'Aboulféda*, 3 volumes, Paris, 1848 et 1883, avec un extrait de la *Chronique* du même auteur, t. II, 1, p. 176, fort significatif : *Les tribus berbères sont extrêmement nombreuses. Parmi elles sont les Ketâma, les Sanhâdja, les Zenâta...* Suit une longue nomenclature, qui n'est plus celle d'Ibn Hawkal, mais qui comme chez ce dernier ignore tout de la dichotomie *Botr/Branès*.

113 Ibn Fadl al-Umari, *Masâlik al-Absar fi mamâlik al-Ansar*, traduction M. Gaudefroy-Demombynes, Paris, 1927 (p. 94-136 sur le Maghreb).

114 Traduction des pages consacrées au Maghreb par cet auteur dans le livre de Fagnan cité *supra* note 111, p. 41-68.

115 Le livre de cet auteur (*Rihla*) est théoriquement le récit d'un voyage qu'il fit de Tunis à Tripoli entre 1307 et 1309. Mais Al-Tidjânî y multiplie les digressions historiques, en s'appuyant sur des sources parfois très anciennes. La traduction donnée par A. Rousseau (*JA*, 1852, 4e série, t. 20, p. 57-208, et 1853, 5e série, t. 1, p. 101-168 et p. 354-425) est malheureusement excessivement lacunaire, ce savant ayant supprimé nombre de pages avec cette seule justification, trop souvent répétée : « suppression de × pages, dénuées de tout intérêt »...

116 L'étude comparée des nomenclatures tribales berbères du ixe au xive siècle serait un beau sujet de recherche, qui réserverait certainement quelques surprises. Les sondages que nous avons faits illustrent en tout cas le phénomène d'extension tentaculaire de certains ethnonymes. Ainsi pour les *Sanhâdja*. En dehors d'Ibn Khaldûn, le seul texte qui les cite au moment de la conquête est l'histoire du pseudo Ibn Kutayba, qui daterait du début du ixe siècle selon P. de Gayangos, mais est probablement plus tardive (cf. *supra* 5e partie intr. note 66) : l'auteur, qui les mentionne lors des conquêtes de Mûsâ Ibn Nusayr au Maroc, au début des années 700, les décrit à ce moment comme une tribu parmi d'autres, qui avait pour caractéristique d'être chamelière (trad. d'Al-Makkarî, t. 1, Londres, 1840, p. lxi). On les retrouve ensuite dans la liste des 28 tribus donnée par Ibn Khurdâdhbah (846 ?) en annexe du récit du mythe d'origine (trad. M. Hadj-Sadok, Alger, 1949, p. 13), mais à nouveau à égalité avec les autres, sans même une fraction signalée comme c'est le cas pour les *Zenâta*. En revanche, dans la géographie de Yakûbî (889), ils apparaissent en cinq endroits différents, du centre de l'Algérie au sud marocain (trad. G. Wiet, p. 215, 222, 225, 226) avec déjà une « fraction » signalée, les *Anbiya* (*ibid.* p. 226). Mais tout ceci reste très éloigné du tableau donné un siècle après par Ibn Hawkal (988), où l'on découvre une soixantaine de fractions *Sanhâdja* (trad. Wiet et Kramers, t. 1, p. 102-103), phénomène que Ibn Khaldûn ne dément pas ensuite, en consacrant à la « race sanhadjienne » une partie entière de son livre, avec d'innombrables ramifications généalogiques. L'extension du nom des *Zenâta* est parallèle mais plus rapide. Encore une tribu libyenne dans le mythe d'origine et les

chroniques des révoltes kharidjites en Tripolitaine au viiie siècle (cf. *infra* p. 775), ils sont déjà accompagnés dans la liste d'Ibn Khurdâdhbah d'une fraction, les *Abkata* ou plutôt *Arkinah* comme le pensait Barbier de Meynard (*JA*, 1865, p. 462) car c'est ce nom qu'AlMas{ûdî, dans une nomenclature visiblement inspirée d'Ibn Khurdâdhbah, donne (trad. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. 3, p. 240). Moins d'un demi-siècle après, Al-Ya'kûbî, après avoir situé les *Zenâta* eux-mêmes « entre Tripoli et Gabès » (trad. G. Wiet, p. 208), mentionne en quatre points différents du Maghreb, de Ngaous à Tahert, cinq tribus qu'il présente comme des fractions, ou dans un cas « sous-fraction », des *Zenâta* (trad. G. Wiet, p. 208, 214, 215, 216). Les *Zenâta* paraissent à ce moment moins répandus que les *Lawâta* qui comptent dans cette œuvre douze subdivisions. Mais un grand bond est effectué ensuite avec la liste d'Ibn Hawkal, qui enregistre environ cent quarante *tribus berbères descendant de Zanâta* (trad. Kramers-Wiet, t. 1, p. 103-104), parmi lesquelles, désormais ramenés à un rang plus modeste, les *Lawâta* eux-mêmes (p. 104). Vient alors le temps des généalogistes, qui réorganisent ces classifications comme on le voit chez Ibn Khaldûn : désormais sont remis en valeur les *Botr*, dont les *Zenâta* sont un des quatre grands rameaux, avec environ une cinquantaine de tribus, sœurs nous dit-on des *Darîsa* et proches parentes des *Nafûsa*, des *Lawâta* et des *Hawwâra*. L'addition des tribus nommées alors sous ces quatre noms dépasse le chiffre des *Zenâta* d'Ibn Hawkal...

117 B. Roy et P. Poinssot, *Inscriptions arabes de Kairouan*, 2 vol., Paris, 1950. Une enquête effectuée parallèlement dans le *Répertoire chronologique d'épigraphie arabe* de F. Combe, J. Sauvaget et G. Wiet (Le Caire, 1931-) n'a pas donné de résultat intéressant.

118 Cf. R. Dagorn, « Quelques réflexions sur les inscriptions arabes des nécropoles kairouanaises », dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, t. 13-14, 1973, sutrout p. 243-251.

119 B. Roy et P. Poinssot, t. 1, n° 195 : *Umm al-Qasim, fille de Hassan al-Barânasî* (1015). Les éditeurs, comme R. Dagorn (*op. cit.* p. 248), estiment, au regard des nombreux surnoms évoquant un nom de métier, que Hassan était fabricant ou marchand de burnous.

120 B. Roy et P. Poinssot, t. 1 n° 144 : *Musa, fils de Daûd al-Hawwârî* ; n° 148 : *Abd al-Malik, fils de Abbas al-Lawâtî al-Hassab* ; n° 222 : *Abd al Majid, fils de Ali al-Jarawî.* Ce dernier surnom est évidemment très intéressant car il constituerait, à notre connaissance, la première et la seule mention des *Djarâwa* avant Ibn Khaldûn. Malheureusement les éditeurs signalent que sa lecture est très incertaine sur l'épitaphe.

121 Cf. R. Dagorn, *op. cit.* p. 243.

122 B. Roy et P. Poinssot, t. 1, n° 100, 107, 152, 177 pour Sirte, n° 189 et 265 pour Tripoli ; t. 2 n° 321 pour Misurata, et n° 359 pour Adjdabiya. Notons que, d'une manière générale, ces inscriptions kairouanaises des ixe-xie siècles démontrent qu'alors effectivement une progression des Berbères de Tripolitaine était réelle dans l'ancienne

Byzacène. Le phénomène migratoire, peut-être pas avec l'ampleur qu'on lui a prêtée, est ainsi attesté, mais longtemps après l'époque byzantine...

123 Cf. *supra* notes 99 et 100.

124 Ibn 'Abd al-Hakam, trad. Gateau, *RT* 1932 p. 71, et *RT* 1935 p. 269.

125 M. Shatzmiller, au terme de son enquête sur un sujet assez proche, le mythe d'origine berbère, était arrivée à une conclusion que nous pourrions reprendre : « On rencontre ici le problème du décalage qui existait en Afrique du Nord médiévale entre l'histoire telle qu'elle fut interprétée par les éléments d'élite islamisés et arabisés, et les faits réels tels qu'ils ont été vécus par la plus grande partie de la population berbérisante (« Le mythe d'origine berbère », *ROMM*, t. 35, 1983, p. 153).

Chapitre 17. Ibn Khaldûn et le dualisme berbère

Pour E.-F. Gautier, la singularité d'Ibn Khaldûn était au fond de ne pas être vraiment un historien arabe : « cet oriental a une conception occidentale de l'histoire » écrivait-il, parlant ailleurs d'une « sorte de prodige parmi les écrivains musulmans » [1] . Les recherches des orientalistes, sans remettre en question le génie de l'auteur du *Kitâb al-'Ibar*, ont depuis une trentaine d'années largement montré la superficialité d'un tel jugement, qui n'éclaire en fait que les préjugés de celui qui l'a formulé [2] . Certes, remarque par exemple A. Cheddadi, l'originalité de la démarche d'Ibn Khaldûn est incontestable, et frappantes sont « les analogies entre sa pensée et bien des aspects des sciences modernes de l'homme, en premier lieu la constitution de la société comme objet de pensée, et l'élaboration d'un réseau de concepts pour en rendre compte » [3] . Plus précisément, par rapport à l'histoire telle que la concevaient la plupart de ses prédécesseurs, le *Târîkh*, avant tout simple juxtaposition de récits [4] , le *Kitâb al-'Ibar* est novateur par sa vision totalisante, sa volonté de considérer la société comme un tout, analysé d'abord en fonction des notions de « civilisation » et de « nation ». Dès qu'il aborde l'étude des Berbères, Ibn Khaldûn s'interroge ainsi sur ce qui définit leur nation, et il met aussitôt en valeur ce qui lui semble en être les trois modes de structuration : la généalogie, les modes de vie, et l'organisation du pouvoir. Cette logique seule explique qu'il

ordonne à partir de là son livre en fonction de la succession des grandes tribus qui ont exercé leur domination sur le Maghreb, puisque chacune pour lui se reconnaît à une généalogie et à une « civilisation » particulière : d'où par exemple un livre entier sur les *Sanhâdja*, divisé en trois sections intitulées *Sanhâdja de la première, de la deuxième, et de la troisième race*, qui recouvre en fait la succession Zirides, Almoravides et Almohades à laquelle nous sommes plus habitués.

Il faudrait cependant éviter de pousser plus loin les analogies avec nos propres classifications. Car, pour conserver cet exemple, la généalogie n'est nullement accessoire dans la pensée d'Ibn Khaldûn : il ne s'agit pas d'un enjolivement superficiel qu'il suffirait d'éliminer pour retrouver une interprétation historienne au sens moderne. Comme l'écrit en effet A. Cheddadi, « si le *Kitâb al-{Ibar* se distingue nettement de toutes les œuvres de *târîkh* par son organisation globale aussi bien que par les éléments de sa structure interne, il a en commun aussi avec ces œuvres la matière : mêmes objets, mêmes récits » [5] . En d'autres termes, les sources de notre auteur restent exactement identiques à celles des autres savants de son temps. Pour lui comme pour eux, la matière de l'histoire, ce sont les *akhbar*, les récits transmis par la tradition. Il en discute certes la valeur en faisant preuve d'esprit critique, adoptant les uns, rejetant les autres, mais sans aller au-delà. « Le problème essentiel que se pose Ibn Khaldûn est celui de l'établissement de la vérité des *akhbar*. Il ne s'agit pas des faits eux-mêmes, du « fait historique », notion moderne qui lui reste étrangère. L'idée qu'il y a des faits existant en eux-mêmes que l'historien doit découvrir dans les monuments et les documents, établir et ordonner pour finalement reconstruire un passé, n'a pas sa place dans sa pensée. Pour Ibn Khaldûn comme pour tous les auteurs de *târîkh*, il n'y a jamais que des récits (*akhbar*), où les faits ont

déjà reçu leur configuration, où le passé, quand il s'agit de passé, montre son visage à découvert, sa forme achevée » [6] .

Le recours systématique à la généalogie comme mode de classement des Berbères, et surtout le rôle de la dichotomie *Botr/Branès* dans les exposés généalogiques du *Kitâb al-{Ibar* permettent de vérifier immédiatement la pertinence de ce jugement.

1– IBN KHALDÛN ET LES GÉNÉALOGISTES

A aucun moment on ne voit en effet Ibn Khaldûn citer des sources réellement originales, ou faire référence à des enquêtes qu'il aurait effectuées auprès des tribus. Même s'il lui arrive, pour des raisons d'invraisemblance, de rejeter un schéma ou un nom [7] , sa méthode reste toujours celle de la juxtaposition des traditions fixées par les seuls savants, berbères ou arabes, de l'Espagne des xe et xie siècles. Considérons par exemple le début d'un des chapitres essentiels de son livre pour notre propos, la présentation des *Zenâta*, souvent prise en référence par les savants modernes qui lui font confiance [8] :

> Les généalogistes qui appartiennent à la race berbère s'accordent tous à dire que les Zenâta tirent de Chana leur origine et leur nom. Abou Mohammed ibn Hazm écrit dans son Djemhera : « Quelques uns d'entre eux (*les généalogistes berbères*) disent que Chana est le même personnage que Djana, fils de Yahya, fils de Soulat, fils d'Ourçak, fils de Dari, fils de Zeddjîk, fils de Madghis, fils de Berr ». Dans le même livre, il (*Ibn Hazm*) dit : « La généalogie suivante m'a été communiquée par Youçof el Ouerrac, qui la tenait d'Ayoub, fils d'Abou Yezid... Chana, me dit-il, est le même que Djana, fils de Yahia, fils de Soulat, fils d'Ourçak, fils de Dari, fils de Chacfoun, fils de Bendouad, fils d'Imla, fils de Madghis, fils d'Herak, fils d'Herik, fils de Bedian, fils de Canaan, fils de Cham ».
> D'après cette liste, Madghis ne descend pas de Berr. Nous (*Ibn Khaldûn*) avons déjà indiqué la diversité d'opinions à ce sujet ; mais nous regardons celle-ci comme vraie, car l'autorité d'Ibn Hazm mérite toute confiance et ne

> saurait être contrebalancée par celle d'aucun écrivain. D'ailleurs il rapporte la généalogie en question d'après le fils d'Abou Yezid, chef des Zenâta. En adoptant cette liste, on est obligé de reconnaître que les Berbères seuls descendent de Bernès et que les Botr, c'est-à-dire les enfants de Madghis el Abter, n'appartiennent pas à la race berbère.

L'importance apparente de ce texte n'a pas besoin d'être démontrée : nulle part ailleurs dans son œuvre Ibn Khaldûn n'énonce aussi radicalement le sens de la dichotomie *Botr/Branès* : il s'agirait au fond, dit-il ici, d'une division entre vrais (les *Branès*) et faux (les *Botr*) Berbères. On y a vu récemment [9] un témoignage probant en faveur de la thèse d'une opposition, dès la fin de l'Antiquité, entre Paléoberbères (les *Branès*, véritables autochtones au Maghreb) et Néo-berbères (les *Botr*, arrivés du Sahara libyen seulement à partir du ve siècle de notre ère). Mais saisir ainsi une citation isolée revient à renoncer à toutes les règles de la critique historique. Or, dans ce cas précis, la simple application de ces règles conduit à une tout autre conclusion.

Qu'on observe d'abord le contexte du passage. Ibn Khaldûn ne s'intéresse pas ici aux *Botr* ou aux *Branès*, mais aux *Zenâta*, opposés depuis le xe siècle aux *Sanhâdja* dans une rivalité toujours très vive à son époque. Après l'introduction générale sur les Berbères, cette opposition ordonne le plan de son livre : à une série de chapitres sur les tribus *Sanhâdja* succède une partie sur les tribus *Zenâta*, dans laquelle tout le but de l'auteur est de démontrer les différences à ses yeux insurmontables entre les deux groupes. Avant le célèbre développement sur le genre de vie nomade, ces différences sont d'abord exprimées à travers un exposé généalogique. Mais sur quoi repose celui-ci ? Uniquement en fait sur les ouvrages des généalogistes des xe et xie siècles ayant vécu ou séjourné en Espagne. Ibn Khaldûn cite d'abord sans précision l'école berbère [10] , puis choisit de s'appuyer sur le principal représentant de l'école arabe, Ibn Hazm. Or son esprit critique se limite apparemment ici à la prise en compte d'un critère de notoriété :

l'autorité d'Ibn Hazm mérite toute confiance. En fait, elle lui semble d'autant plus fiable qu'elle sert son projet qui consiste à ce moment à souligner de toutes les manières possibles l'originalité des *Zenâta*. Mais Ibn Khaldûn ne se contente pas de reprendre une généalogie à ses yeux validée par la tradition : il en épouse aussi entièrement la logique, et fonde sur elle seule son raisonnement « historique ». A y bien regarder, sa conclusion essentielle, excluant les *Botr* du peuple berbère, ne repose en effet que sur un détail anthroponymique : *d'après cette liste, Madghis ne descend pas de Berr...* C'est en fait parce que l'ancêtre éponyme *Berr*, supposé être le père nécessaire de tous les *Berbères*, est absent d'une généalogie de *Djana* (lui-même aïeul éponyme des *Zenâta* ou *Zanâta*) par Madghhis el Abter qu'obligatoirement les *Botr*, et par voie de conséquence les *Zenâta*, ne sont pas des Berbères ! La méthode d'Ibn Khaldûn démontre là toutes ses limites : le grand savant ne s'appuie que sur des ouvrages antérieurs consacrés par la tradition, et il reste prisonnier de la logique qui les anime.

Mais il y a plus grave. Comme nous l'avons signalé plus haut en évoquant l'œuvre des généalogistes des xe et xie siècles eux-mêmes [11], ceux-ci ont multiplié les variantes dans leurs schémas, sans trop se préoccuper de leurs contradictions. Or, Ibn Khaldûn lui aussi, en d'autres chapitres de son livre, animés par d'autres préoccupations, répète les mêmes incohérences. Ainsi surtout dans ce passage de son introduction générale sur les Berbères, qui précède de loin les développements sur les *Sanhâdja* et les *Zenâta* :

> Madghis et Bernès s'appelaient chacun fils de Berr... Ibn Hazm dit sur l'autorité de Youçof el Ouerrac qui tenait ses renseignements d'Ayoub, fils d'Abou Yézid, qu'ils étaient fils du même père [12] ...

Non seulement l'œuvre de référence donnée ici est la même, Ibn Hazm, mais même la source citée, Ayûb, fils réfugié en Espagne du fameux Abû Yazîd. Or la leçon généalogique est complètement différente : *Madghis* et

Bernès sont frères, et *Botr* et *Branès* appartiennent donc à la même « race »... Mais le plus étonnant pour nous est de constater la conclusion qu'en tire aussitôt Ibn Khaldûn, après avoir cité d'autres schémas : « La déclaration d'Ayoub lui-même, telle qu'Ibn Hazm nous l'a transmise, doit être accueillie de préférence, à cause de l'exactitude bien reconnue de cet auteur [13] . Et c'est cette première conclusion qui, sur l'ensemble du *Kitâb al-Ibar*, semble avoir été sa préférée puisqu'on lit, non sans surprise, à la fin de l'introduction généalogique sur les *Zenâta* qui avait commencé par la négation de leur appartenance au peuple berbère, une dénonciation de « l'orgueil bien faux des généalogistes Zenâta qui cherchent à nier que ce peuple soit berbère d'origine », et cette phrase lapidaire : « Que les Zenâta partagent la même origine que les Berbères n'enlève rien à leur domination ni à leur puissance » [14] ...

Comment pourrait-on dès lors considérer l'œuvre d'Ibn Khaldûn comme une source fondamentale pour l'établissement d'une dichotomie berbère antique ? Tout ce que savait le grand érudit de la fin du xive siècle s'appuyait en fait sur les œuvres des généalogistes des xe et xie siècles. Celles-ci, nous l'avons vu, étaient extrêmement confuses parce qu'elles avaient été élaborées pour servir d'argument idéologique et politique dans le contexte d'une double rivalité, celle des ligues *Zenâta* et *Sanhâdja*, mais aussi celle des Arabes d'Espagne en général face aux Berbères. Les deux passages cités et apparemment contradictoires d'Ibn Hazm ne s'expliquent qu'ainsi : le savant arabe s'efforçait d'abord de rassembler tous les Berbères y compris les *Zenâta* derrière un même ancêtre, Cham, ce qui les différenciait radicalement des Arabes descendants de Sem (deuxième citation) ; mais il distinguait aussi les *Zenâta* et autres *Botr* des *Branès*, parce que l'histoire de la péninsule était émaillée des conflits entre ces deux ligues (première citation). Cet arrière-plan ibérique n'intéressait plus Ibn Khaldûn, qui n'en percevait en tout cas plus

l'importance pour comprendre les variantes de ses sources. Son esprit critique se limite donc ici à privilégier le texte d'Ibn Hazm face aux traités des généalogistes berbères, mais sans pouvoir, ni même semble-t-il vouloir, en surmonter les apparentes contradictions.

Faire du *Kitâb al-'Ibar* une source originale pour une histoire des origines de la dichotomie *Botr/Branès* n'a donc guère de sens. Sur ce plan, le livre d'Ibn Khaldûn n'a en réalité d'intérêt que par les extraits des généalogistes des xe et xie siècles qu'il reproduit. Nous avons vu, pour expliquer l'intérêt de ces savants pour le dualisme berbère et le sens de leurs constructions, dans quel contexte et au service de quelles causes ils avaient rédigé leurs œuvres. L'unique question qui demeure, qui seule peut éclairer la situation du viie siècle et devra pour cela nous retenir plus tard, reste celle des sources de ces généalogistes eux-mêmes, sur lesquelles Ibn Khaldûn ne nous dit rien.

2 – IBN KHALDÛN HISTORIEN DE LA CONQUÊTE ?

Les épisodes de la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes font l'objet de plusieurs notices, assez dispersées sur l'ensemble du *Kitâb al-'Ibar* : la vue la plus large et la plus détaillée est donnée dans l'introduction générale sur les Berbères [15], après l'exposé très confus de leur généalogie ; mais on retrouve ensuite des développements plus ponctuels, souvent brefs, à propos de nombre des grandes tribus *Sanhâdja* ou *Zenâta*, chaque fois qu'une tradition les associait à un événement de cette époque.

L'apport d'Ibn Khaldûn sur l'histoire des débuts de l'avance musulmane est globalement peu original dans le premier cas. Très bref sur la

soumission de la Cyrénaïque et la Tripolitaine [16], il résume surtout ses prédécesseurs lorsqu'il arrive au raid de 647-648 et à la défaite de Grégoire, sans faire intervenir les *Botr* et les *Branès* dans les événements de cette époque [17]. Ceux-ci n'apparaissent, indirectement, que dans une notice tribale sur les *Botr Maghrâwa* de l'Algérie occidentale [18], dont le chef Ouezmar, affirme-t-il, aurait été capturé par 'Abd Allâh Ibn Abi Sarh dès cette époque : envoyé à Médine, converti et couvert de cadeaux par le calife 'Uthman lui-même, *son dévouement ne se démentit jamais* ensuite [19]. Souligner ce que cette tradition recèle d'invraisemblances n'est que trop aisé et ne mérite guère qu'on s'y attarde. Aucun historien n'y fait allusion avant Ibn Khaldûn, et à juste titre : car tous les textes et les documents naguère réunis et commentés par H. Slim à propos du raid de 647-648 montrent que 'Abd Allâh n'a pas dépassé les limites de la Byzacène [20]. Or les *Maghrâwa*, probablement identiques aux *Macurebi* de Pline et aux *Makkhourebi* de Ptolémée [21], étaient un peuple du nord de l'Ouarsenis, établi au viie siècle dans une Maurétanie Césarienne occidentale qui échappait complètement à l'autorité de l'exarque Grégoire [22] : ils n'ont donc pu rencontrer les Arabes parce qu'ils auraient participé à la bataille de Sbeitla. De toute évidence, le témoignage isolé d'Ibn Khaldûn ne fait ici que refléter une de ces légendes ennoblissantes chères à nombre de tribus berbères médiévales, qui cherchaient à faire remonter leur conversion à la date la plus haute possible, en l'associant à un héros de la conquête et à un des compagnons du prophète [23].

Ibn Khaldûn n'accorde apparemment lui même qu'assez peu d'importance à cette affaire. Sa perspective, en revanche, est tout autre dès qu'il aborde, avec les années 670, la conquête de l'Ifrîkiyya, les aventures de 'Ukba ibn Nâfi', et la fondation de Kairouan. A cette époque, écrit-il en effet,

> Le droit de commander aux Berbères appartenait à la tribu d'Aureba et fut exercé par Koceila, fils de Lemezm, chef des Béranès. Koceila avait pour lieutenant Sekerdid ibn Roumi ibn Marezt, l'Aurébien [24] .

La même formule se retrouve beaucoup plus loin, dans la notice particulière consacrée aux *Aureba* (*Awraba*) : chef de ce groupe au temps de la conquête, « Koceila ibn Lemezm el Aurebi fut aussi le chef de toutes les autres tribus de Bernès » [25] . On attendrait alors quelques précisions sur cette singulière union tribale, mais curieusement les récits qui suivent des péripéties de la résistance de ce chef, jusqu'à sa mort, sont alors beaucoup plus classiques, sans qu'il ne soit plus question des *Branès* [26] . Le rôle de la dichotomie chère à E.-F. Gautier ne redevient central que lorsqu'Ibn Khaldûn aborde l'histoire de la Kâhina, à la fin des années 680 (?) :

> (*alors*) parmi les chefs les plus puissants, on remarqua la Kahena, reine du mont Aurès... Sa famille faisait partie des Djeraoua, tribu qui fournissait des rois et des chefs à tous les Berbères descendus d'El Abter [27] .

La notice spécifique consacrée aux *Djeraoua* (*Djarâwa*) reprend les mêmes termes, ainsi que celle des *Beni Ifren*, autre tribu *Botr* :

> Après la mort de Koceila..., les Beni Ifren ainsi que toutes les tribus zénatiennes et berbères Botr de l'Ifrîkiyya étaient venus se joindre aux troupes de la Kahena... [28]

De nombreux historiens modernes ont accordé une importance capitale à ces passages du *Kitâb al-'Ibar*. Ch.-E. Dufourcq n'a pas hésité même à reconstituer toute l'histoire de la résistance berbère aux Arabes à la lumière de la dichotomie *Botr/Branès* ici énoncée, avançant l'hypothèse d'un « commandement rotatif », traditionnel au sein du monde berbère, entre *Botr* et *Branès* [29] . La singularité du témoignage d'Ibn Khaldûn n'a, semble-t-il, pas été relevée. Elle est pourtant absolue.

Aucun des historiens et chroniqueurs qui le précèdent n'a en effet, à notre connaissance, fait intervenir les *Botr* et les *Branès* dans les vies de Kusayla et de la Kâhina. Cette absence est particulièrement remarquable

chez Ibn ‘Abd al-Hakam, à la fois le plus ancien des chroniqueurs et le seul qui mentionne au viie siècle la dichotomie berbère. *Kusayla ben Lamzam*, qui de manière générale n’a pas pour lui la même importance que pour Ibn Khaldûn, apparaît dans son récit vers 683, peu avant la mort de ‘Ukba : il inflige alors aux Arabes la terrible défaite de Tahûdâ (Thabudeos), grâce à la « multitude de Rûm et de Berbères » qui le suivent [30] . Appelé ensuite à trois reprises « le fils de la Kâhina » [31] , il est présenté simplement comme un « Berbère », sans aucune référence aux *Branès* que l’auteur évoquera pourtant ensuite comme des vaincus de l’Ifrîkiyya. Dans le livre d’Al-Mâlikî, fondé en particulier sur l’historien tunisien Ibn al-Rakîk, la présentation du héros est tout aussi sobre : *Kasila al-Aurabi* est un « des chefs berbères de l’Ifrîk iyya » qui firent la paix avec le gouverneur Abû-l-Muhâdjir à son arrivée en 676-677 ; plus tard, en 681-82 ou 682-683, à l’appel des *Rûm* de Tahûdâ, il « rassemble une masse énorme de Rûm et de Berbères » [32] contre ‘Ukba et le vainc ; il s’empare ensuite de Kairouan *avec une multitude de Berbères et de Rûm* [33] , avant d’être écrasé à Mems (Mammès) cinq après, alors qu’il était toujours à la tête de la même coalition. Le récit d’Ibn al-Athîr, si précieux par la qualité de ses sources selon H. Slim, n’est guère différent : Kusayla est un Berbère qui s’était converti à l’islam avant l’arrivée de ‘Ukba, est contraint par lui de le suivre au Maroc, et qui, au retour, est appelé par les *Rûm* de Tahûdâ à se révolter contre le chef arabe. Vainqueur, il est dès lors « un des chefs berbères » [34] alliés aux *Rûm*, qui voit « toutes les populations de l’Ifrîkiyya se joindre à lui » [35] . Plus tard, rassemblant autant qu’il peut *les Berbères et les Rûm* [36] , il est tué à Mems. Et l’image est encore la même chez Al-Nuwayrî, qui utilisait lui aussi des sources très anciennes : « Koceila ibn Behrem el-Aorbi, homme influent sur les Berbères », d’abord converti à l’islam sous Abû-l-Muhâdjir entre 675 et 682, s’allie aux *Rûm* à Tahûdâ, est victorieux de

‘Ukba « à la tête d’une immense multitude » [37] , avant d’être plus tard vaincu à Mammès en 688-689 « avec les officiers des Rûm et des Berbères, leurs nobles et leurs princes » [38] , qui l’accompagnaient. Pas un seul des historiens des ix-xiiie siècles ne semble ainsi avoir eu connaissance de la prétendue « union de toutes les tribus descendues de Bernès ». Et même les contemporains d’Ibn Khaldûn semblent en fait l’ignorer : Ibn ‘Idhârî et ‘Ubayd Allâh, s’ils appellent Kusayla *le Bernesi*, ne lui donnent en effet qu’un commandement *sur les Rûm et les Berbères*, sans autre précision [39] .

La singularité d’Ibn Khaldûn est encore plus grande dans le cas de la Kâhina. Pour Ibn {Abd al-Hakam, elle était, à l’arrivée de Hassân (début des années 690 ?) « la reine des Berbères qui avait subjugué la majeure partie de l’Ifrîkiyya » [40] . Non seulement l’historien égyptien ne parle pas à son propos de *Botr*, mais il n’emploie même ce mot que pour désigner les alliés de son adversaire, le général arabe [41] . Pour Al-Bâlâdhûrî, qui semble n’avoir jamais entendu parler de la résistance antérieure de Kusayla, elle était simplement *la reine des Berbères* [42] . Compilateur attentif des récits les plus divers des historiens des ix et xe siècles, Al-Mâlikî ne définit pourtant la Kâhina que comme « une femme qui se tient dans les montagnes de l’Aurès : les habitants de l’Ifrîkiyya la redoutent et les Rûm lui obéissent sans murmurer » [43] . Recopiant Ibn ‘Abd al-Hakam, il ne connaît ensuite de *Botr* qu’alliés de Hassân [44] . Toujours très précieux par la richesse de ses sources, Ibn al-Athîr n’offre pas de version contradictoire : citant Al-Wâkidî, mort en 823 et en fait le plus ancien historien connu de la conquête, il écrit seulement : « la Kâhina se révolta par suite de l’indignation qu’elle ressentit de la mort de Koceila » [45] . Et ailleurs, évoquant l’arrivée de Hassân, il fait dire à un de ses informateurs : « la Kâhina est une femme berbère régnant dans l’Aurès... qui dévoile l’avenir aux Berbères qui se sont ralliés à elle

après la mort de Koceila » [46] . Al-Nuwayrî, n'est guère plus original dans sa version de ce rapport : « c'est une femme qui gouverne les Berbères et qui demeure sur le mont Aurès ; depuis la mort de Koceila, les Berbères se sont ralliés à elle » [47] . Après eux, et peu avant Ibn Khaldûn, Ibn 'Idhârî se contente dans un premier temps de recopier Al-Mâlikî (*c'est une femme qui habite dans l'Aurès ; tous les Rûm d'Ifrîkiyya la redoutent et tous les Berbères lui obéissent* [48]), avant d'ajouter que la reine avait deux fils, l'un berbère, l'autre romain [49] : détail original que reprendra 'Ubayd Allâh [50] , mais sans jamais, comme tous ses prédécesseurs, faire intervenir les *Botr* ou les *Branès* dans son histoire. On chercherait de même en vain dans les digressions des géographes comme Al-Bakrî ou Al-Idrîsî mention de cette dichotomie et du gouvernement alternatif des Berbères qu'elle aurait provoqué.

Ainsi, tout ce que nous apprennent les auteurs antérieurs à Ibn Khaldûn, c'est que Kusayla et la Kâhina étaient des « Berbères ». le premier, assez tôt surnommé *l'Aurabi*, devait être un notable ou le chef de la tribu des *Aureba* ou *Awraba*, inconnue auparavant ; l'origine de la Kâhina est plus mystérieuse, puisqu'aucun texte ne lui attribue de tribu [51] : tel Iaudas au vi^e^ siècle, elle est définie seulement par son pouvoir sur un ensemble géographique, l'Aurès. L'un et l'autre, selon ces textes, ont dirigé une coalition de Byzantins (*Rûm*) et de Berbères, le rôle des seconds devenant prédominant avec la Kâhina [52] . Enfin, toutes les sources établissent un lien entre les deux personnages, la reine de l'Aurès apparaissant comme le successeur de Kusayla, avec même, selon certains, derrière elle des anciens soldats du chef des *Awraba* [53] .

Tout ceci est bien éloigné de la grande fresque de l'historien des Berbères, avec ses deux confédérations *Branès* et *Botr* qui se seraient succédé dans la résistance aux Arabes, et repose le problème des sources du *Kitâb al-'Ibar*. Faut-il croire qu'Ibn Khaldûn, par une recherche d'un

type nouveau, aurait découvert seul, sept siècles après les événements, des traditions et des textes à la fois anciens et inconnus de tous ? Si tel était le cas, il faudrait alors que ces documents se soient eux-mêmes surtout intéressés à la dichotomie berbère. Car un examen attentif montre vite que les allusions aux *Botr* et aux *Branès* sont, dans les passages consacrés à Kusayla et à la Kâhina, les seuls vraiment originaux chez Ibn Khaldûn. Pour le reste en effet, on retrouve sans peine dans son récit trace des œuvres de ses multiples prédécesseurs. L'exemple de Kusayla est sur ce point particulièrement édifiant. Ibn Khaldûn est le seul auteur à l'appeler *Kusayla ibn Lemezm al-Awrabi* [54] . Mais ce détail onomastique, apparemment singulier, est illusoire : l'auteur ne fait en réalité qu'assembler les témoignages d'Ibn {Abd al-Hakam, Al-Bakrî et Ibn 'Idharî qui donnent *Kusayla ibn Lamzam* [55] , et ceux d'Ibn al-Rakîk et AlMâlikî qui donnent *Kusayla al-Awrabi* [56] . De la même manière, la 0capture du chef berbère à Tlemcen par Abû-l-Muhâdjir et sa conversion qui suivit, autres détails apparemment précieux donnés par Ibn Khaldûn [57] (en deux extraits assez confus), combinent en fait, en les déformant légèrement, un passage d'Al-Mâlikî [58] et une tradition rapportée par Ibn al-Athîr et Al-Nuwayrî [59] : le premier écrit qu'après avoir fait la paix avec les Berbères d'Ifrîkiyya et Kusayla, Abû-l-Muhâdjir conquit le pays jusqu'à Tlemcen ; les deux autres auteurs affirment, quant à eux, que Kusayla s'était converti sous Abû-l-Muhâdjir. Plutôt que de déduire à partir du seul témoignage d'Ibn Khaldûn que le célèbre chef berbère était d'origine maurétanienne, il nous semble aussi logique de retrouver ici un exemple d'assemblage tardif (xive siècle...) et trompeur des récits anciens. La même remarque s'applique aussi ensuite à tous les épisodes de l'histoire de Kusayla : les humiliations que lui infligea 'Ukba, la bataille de Tahûdâ, la prise de Kairouan, et sa mort à Mammès. La seule véritable originalité du *Kitâb al-'Ibar* n'est, dans toute

cette aventure, que la mention de l'appartenance du héros aux *Branès* [60] . Or, une originalité aussi spécifique est trop étrange pour ne pas susciter le doute, d'autant plus qu'elle renvoie trop clairement vers les généalogistes qu'Ibn Khaldûn appréciait tant. Mais aucun des textes conservés de ces savants, du moins à notre connaissance, ne parle d'un rôle particulier des *Branès* ou des *Botr* dans les événements de la conquête arabe [61] . Sachant dès lors, comme tout ce qui précède l'a montré, et comme l'ont souligné de manière plus générale les spécialistes d'Ibn Khaldûn, que l'auteur du *Kitâb al-'Ibar* n'a jamais été un historien au sens moderne, est-il réellement pertinent de croire à un effort heuristique exceptionnel de sa part ? Il a, certes, eu entre les mains des recueils spécifiques de traditions propres à certaines tribus, comme ces histoires des *Sanhâdja* mentionnées parfois [62] . On ne peut exclure non plus qu'il ait, au cours de ses voyages, recueilli des récits oraux propres à certaines tribus et qui contenaient des allusions à des confédérations *Botr* ou *Branès*. Mais même dans cette hypothèse que vaudraient de telles traditions postérieures de sept siècles aux événements ?

Il nous paraît plus raisonnable, et surtout peut-être plus en accord avec le génie de ce savant, de reconnaître d'abord dans ce dossier l'effet de l'esprit de système d'Ibn Khaldûn. Toute la partie de son livre consacrée aux Berbères est en effet conçue, nous l'avons vu, en fonction de l'opposition *Sanhâdja/Zenâta*, expliquée par une division généalogique *Botr/Branès*. Toute l'histoire du Maghreb depuis des siècles s'expliquait ainsi. Est-il trop audacieux ou trop impertinent de supposer qu'Ibn Khaldûn a pu arbitrairement transférer sur les premiers temps de l'Islam aussi cette opposition ? Plutôt que d'imaginer le recours à une source inconnue, ce serait alors un raisonnement qu'il faudrait reconstituer. A titre d'hypothèse, nous nous risquerons à proposer le

suivant : Ibn Khaldûn remarqua dans les œuvres de certains de ses prédécesseurs que Kusayla était surnommé *al-Awrabi* et que la Kâhina venait de l'Aurès ; il savait d'autre part par les généalogistes que les *Awraba* étaient des *Branès* et que l'Aurès était un pays dominé par des tribus classées *Botr*, comme les *Djarâwa* ; il croyait enfin, sur la foi de ces généalogistes, que ces divisions étaient très anciennes et remontaient aux origines du peuple berbère ; dès lors, il lui parut logique, en fonction de son système d'interprétation de la société berbère et de son histoire, de considérer Kusayla comme le chef des *Branès* et la Kâhina comme la reine des *Botr*.

D'autres hypothèses pourraient évidemment être avancées pour expliquer l'originalité du témoignage du *Kitâb al-'Ibar* sur les Berbères de la deuxième moitié du viie siècle. Puisque nous savons par Ibn 'Abd al-Hakam qu'une distinction *Botr/Branès* fut perçue par les Arabes dès au moins le temps du gouvernement de Hassân, il est certain qu'Ibn Khaldûn, qui connaissait l'œuvre de l'historien égyptien, avait toutes les raisons de croire en l'existence de la dichotomie au temps de la conquête arabe. Peut-être dans ce cas chercha-t-il seulement à harmoniser les récits de ses prédécesseurs, les schémas des généalogistes et certaines traditions tribales. Dans tous les cas, en attendant le jour où paraîtra la grande étude critique sur les sources des chapitres « berbères » du *Kitâb al-'Ibar*, qui à notre connaissance fait toujours défaut, mieux vaut se défier d'une singularité aussi prononcée, surtout quand elle est le fait d'un auteur aussi brillant. S'il a construit, comme l'en félicitait E.-F. Gautier, la seule synthèse cohérente et logique des événements de la conquête, Ibn Khaldûn a probablement aussi reconstruit l'histoire à sa manière.

Et comme tout historien à n'importe quelle époque, il n'a d'ailleurs en cela agi aussi qu'en homme de son temps. L'opposition *Botr/Branès*, nous

l'avons vu, n'est pas en effet dans son œuvre que matière à interprétation d'épisodes du passé. Elle est partie intégrante de ce qui constitue véritablement l'essence de son système d'explication du monde berbère, la dichotomie tribale. Or celle-ci n'était rien d'autre que la réalité politique de son temps, qu'il cherchait à expliquer avec d'autant plus de zèle qu'il y était directement impliqué. Longtemps homme de pouvoir, Ibn Khaldûn servit d'abord en effet les Hafsides *Sanhâdja* de Tunis, puis passa dix ans chez les Mérinides *Zenâta* de Fez, avant, par un détour par l'Espagne et le royaume de Tlemcen, de revenir chez les Hafsides [63]. A l'époque, ces deux dynasties berbères s'affrontaient farouchement, et mobilisaient au service de leur cause un appareil idéologique dans lequel la généalogie et l'histoire tenaient une place considérable [64]. Ibn Khaldûn a été inévitablement marqué par ce type de débats et le mode d'analyse qui le sous-tendait, et il n'a cherché finalement qu'à l'approfondir par la plus grande enquête jamais tentée sur les origines et les composantes de la dichotomie *Sanhâdja/Zenâta*. L'opposition *Botr/Branès* a été une des découvertes faites au cours de cette enquête [65], et parce qu'elle était auréolée du prestige de l'ancienneté et marquée d'un certain archaïsme, elle est devenue le fondement de toutes ses analyses sur l'origine et le passé préislamique des Berbères.

Ce genre de reconstruction de l'histoire n'est d'ailleurs pas unique dans l'œuvre d'Ibn Khaldûn, comme le montre la place qu'il attribue aux *Ifrandj* dans les événements du viie siècle. Ce mot, qui n'a cessé d'embarrasser depuis De Slane les lecteurs attentifs du *Kitâb al-'Ibar*, désigne dans son œuvre, sans ambiguïté possible, les Francs, avec le sens que l'on donnait à ce nom à son époque : les peuples de langue latine du nord de la Méditerranée, et particulièrement ceux qui avaient mené les Croisades du xie au xiiie siècle [66]. Or, ces Francs sont présents très tôt

dans la vision historique de notre auteur : dès après la mort de Grégoire en 647, écrit-il en effet,

> Les Berbères ne se présentèrent plus en masse devant les troupes arabes ; mais chacune de leurs tribus combattit dans son propre territoire, en se faisant aider par un détachement de Francs [67] .

Et ailleurs, dans une vigoureuse mise en garde, il n'hésite pas à éclaicir son propos :

> A l'époque où l'islamisme vint étendre sa domination sur les Berbères..., ce furent les Francs qui exerçaient l'autorité suprême en Ifrîkiyya, car les Rûm n'y jouissaient d'aucune influence : il ne s'y trouvait de cette nation que des troupes employées au service des Francs ; et si l'on rencontre le nom des Rûm dans les livres qui traitent de la conquête de l'Ifrîkiyya, cela ne provient que de l'extension donnée à la signification du mot. Les Arabes de cete époque ne connaissaient pas les Francs, et n'ayant eu à combattre en Syrie que des Rûm, ils s'étaient imaginé que cette nation dominait les autres peuples chrétiens [68] .

Les historiens trop pressés d'extraire du livre d'Ibn Khaldûn quelques détails au service de leurs théories évitent de s'attarder sur ces passages, en se contentant des notes de De Slane postulant l'équivalence « Francs = Romains » (sous-entendu « d'Afrique ») [69] . Le procédé est facile mais ne résout rien. L'erreur demeure en effet, non seulement flagrante mais énoncée comme un résultat remarquable de la réflexion critique de l'auteur : il croyait réellement en la présence au temps de Grégoire des ancêtres des Francs de son époque. Or ceux-ci sont bien évidemment absents de toutes les autres sources arabes avant le *Kitâb al-'Ibar*. En revanche les plus anciennes de celles-ci évoquent souvent, aux côtés des Rûm (Byzantins), les *Afârik*, qui étaient les Africains romanisés [70] . Mais cette population, avec l'islamisation et l'arabisation, disparut progressivement du Maghreb, et son nom, pourtant encore expliqué par Ibn 'Abd al-Hakam, devint peu à peu une énigme pour les savants arabes, surtout au temps d'Ibn Khaldûn. Celui-ci ne l'emploie jamais, sauf dans une citation d'Al-Bakrî qu'il livre sans commentaire [71] , dans ses pages consacrées au Maghreb à l'époque de la conquête. A l'inverse,

il introduit péremptoirement ces *Ifrandj* dont personne ne parlait avant lui. On ne voit guère, pour résoudre le mystère de cette substitution, comment éviter de supposer à nouveau un effet de l'esprit de système de l'auteur. Il ne saisissait plus, de toute évidence, le sens du mot *Afârik* qui apparaissait dans ses sources, parce que ce mot n'évoquait pour lui aucune réalité humaine. Mais il comprenait bien qu'existait en Afrique un autre peuple que les Berbères et les *Rûm*, et qui était de culture romaine et chrétienne. Comme à son époque, face aux Grecs de Byzance, le peuple chrétien et latin par excellence était les Francs [72], il estima logique de corriger ses sources, seul contre tous, et de faire de ces derniers les vrais maîtres de l'Afrique du VIIe siècle. Comme De Slane l'avait vu dès 1852, « Francs » dans son texte signifie donc bien « Africains », mais l'énoncé de cette équivalence l'aurait probablement beaucoup étonné...

Ces remarques paraîtront peut-être fort irrévencieuses. Notre propos n'est pourtant nullement de porter sur Ibn Khaldûn, comme le faisait E.-F. Gautier envers tous les autres auteurs arabes, un jugement de valeur qui ne pourrait être qu'entaché d'anachronisme. Il s'agit seulement ici de le ramener à ses justes dimensions : celles d'un savant doué d'un exceptionnel don d'analyse et d'écriture, mais qui restait un homme du xive siècle. Le beau et clair système dichotomique qui sous-tend son exposé de la société et de l'histoire berbères ne doit pas être lu autrement. Sans doute l'ampleur des vues et la qualité des synthèses du *Kitâb al-{Ibar* sont-elles dues pour partie à l'existence de cette dichotomie. Mais il n'est que trop évident qu'inspiré par celle-ci, le livre est bien plus une source pour l'histoire politique et intellectuelle du xive siècle que pour la connaissance de l'Afrique du viie siècle. A tout prendre, le génie d'Ibn Khaldûn est ainsi probablement bien plus

dangereux pour l'historien de ce temps que les naïvetés et les confusions des chroniqueurs antérieurs.

Notes

1 E.-F. Gautier, *Le passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs*, Paris, 1942, p. 95 et p. 85. Cf. de manière générale tout le chapitre consacré à Ibn Khaldûn, p. 80-102.
2 Cf. en particulier A. Cheddadi, « Ibn Khaldoun, anthropologue ou historien ? », introduction à sa traduction partielle *Ibn Khaldoun : peuples et nations du monde*, t. 1, Paris, 1986, p. 15-56 ; *id.*, « Lectures d'Ibn Khaldoun », introduction à la traduction de l'autobiographie d'Ibn Khaldoun, parue sous le titre *Le voyage d'Occident et d'Orient*, Paris, 1980 ; et *id.*, « Le système du pouvoir en Islam d'après Ibn Khaldoun », dans *Annales ESC*, 1980, p. 534-550.
3 A. Cheddadi, *Ibn Khaldoun : peuples et nations du monde*, t. 1, p. 20 (à propos des *Prolégomènes*).
4 Cf. A. Cheddadi, *ibid.* p. 19-36.
5 A. Cheddadi, *ibid* . p. 51.
6 A. Cheddadi, *ibid* . p. 42-43.
7 Ainsi quand par exemple il critique une généalogie donnée par Ibn Kutayba : *Cet auteur déclare les Berbères enfants de Goliath, et il ajoute que celui-ci était fils de Caïs fils de Ghailan : bévue énorme ! En effet, Caïs, fils de Ghailan, descendait de Mâdd, lequel était contemporain de Nabuchodonosor... Ce Nabuchodonosor est le même qui détruisit le temple de Jérusalem bâti par David et Solomon environ 450 ans auparavant. Donc Mâdd a dû être postérieur à David d'environ ce nombre d'années. Comment alors son fils Caïs aurait-il pu être le père de Goliath, contemporain de David ? Cela est d'une absurdité si effrayante que je le regarde comme un trait de négligence et d'inattention de la part d'Ibn Kutayba.* (trad. De Slane, t. 1, p. 184). Le passage est aussi intéressant parce qu'il démontre qu'Ibn Khaldûn, en énonçant ses généalogies tribales et les différentes versions du mythe d'origine berbère, avait une chronologie précise en tête, et que celle-ci le conduisait à situer le mouvement de peuplement du Maghreb et d'essaimage des tribus près de vingt siècles avant la conquête arabe. Les thèses des historiens qui cherchent à décomposer le mythe en parties légendaires et en souvenirs historiques d'une migration dans l'Antiquité tardive (cf. *supra* 2e partie p. 175) l'auraient bien étonné...
8 Trad. De Slane, t. 3, p. 180-181.
9 Cf. *supra* 5e partie intr. note 95.

10 Cf. sur cette école *supra* p. 728.
11*Supra* p. 728-733.
12 Trad. De Slane t. 1, p. 168-169 (= Trad. Cheddadi, t. 2, p. 465).
13 Trad. De Slane, t. 1 p. 169.
14 Trad. De Slane t. 3, p. 183-184 (= trad. Cheddadi t. 2, p. 550).
15 Trad. De Slane t. 1, p. 198-199 et 206-215.
16*Ibid.* t. 1, p. 192, 197, 208. La seule originalité de l'auteur est de mentionner, parmi les vassaux d'Héraclius, *El-Macoucos, seigneur d'Alexandrie, de Barca et de l'Egypte* à l'arrivée des Arabes (p. 208). Mais hormis le nom du personnage, le légendaire gouverneur d'Egypte al-Muqawqis qui aurait offert au Prophète une mule, un âne, et une femme, Marie la Copte (cf. Ibn Khaldûn, trad. Cheddadi, t. 1, p. 171), tout le passage se retrouve chez Ibn 'Idhârî, qui cite à cette occasion sa source, Ibn al-Rakîk (cf. trad. Fagnan, t. 1, p. 11). Il serait intéressant de vérifier si d'autres auteurs identifiaient le « comte d'Alexandrie et de Barka » (Ibn Idhârî) avec ce personnage issu d'une tradition différente, ou si nous n'avons pas ici à nouveau un exemple d'assemblage d'éléments hétérogènes illustrant, avec toutes ses faiblesses, l'esprit de synthèse d'Ibn Khaldûn.
17*Ibid.* t. 1, p. 209-210.
18*Ibid.* t. 3, p. 227 : *Le pays qu'ils avaient l'habitude de parcourir est situé dans le Maghreb central et s'étend du Chélif jusqu'à Tlemcen, et de là aux montagnes de Mediouna*. Sur la tribu, cf. le très riche article de T. Lewicki, *EI*^{2}, t. 5, 1986, p. 1163-1173.
19*Ibid.* t. 1, p. 199, et t. 3, p. 227-228 (dans ces passages, Ibn Khaldûn n'emploie pas le terme *Botr*).
20 H. Slim, *op. cit. supra* chap. 16 note 2, p. 80-93 : après la victoire de Sbeitla, sont cités des raids sur Gafsa, Marmadjanna (au nord-ouest de Sbeitla) et à l'est vers Thysdrus et Rougga.
21 Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, V, 21 ; Ptolémée, *géographie*, IV, 2, 5. Pour la localisation exacte ce ce peuple, cf. le commentaire de J. Desanges dans son édition de Pline, *Histoire Naturelle, livre V, 1-46*, Paris, 1980, p. 183-184. Après De Slane (appendice au tome IV de sa traduction d'Ibn Khaldûn, Paris, 1856, p. 575) et J. Desanges (*Catalogue...* p. 58), T. Lewicki a retenu aussi l'identification des *Macurebi* aux *Maghrâwa* (*EI*^{2}, t. 6, p. 1164).
22 Comme Procope le notait dès 539, la Maurétanie Césarienne recréée par Justinien se limita, semble-t-il, à quelques quelques villes côtières comme Caesarea et Rusguniae ; Quant à la Sitifienne, elle paraît avoir été fort réduite dès les années 550 comme l'a montré Y. Duval (« La Maurétanie Sitifienne à l'époque byzantine », dans *Latomus*, 1970, p. 157-161). Certes, il y eut en 533 des chefs de Maurétanie qui vinrent assurer Bélisaire de leur soumission (*Guerre vandale*, I, 25, 3), mais Procope ne mentionne ensuite les Berbères de ces régions que de manière allusive, et ils ne semblent plus avoir été liés à l'Empire. D'autre part, la présence de *Rûm* à Tiaret lors du raid de 'Ukba vers l'Océan, citée par plusieurs auteurs comme Al-Mâlikî (trad. Idris p. 138) et Ibn al-Athîr (trad.

Fagnan, *RAf*, 1896, p. 368-69) ne peut guère être invoquée pour affirmer l'existence d'une garnison byzantine : sans doute, comme le pense G. Camps (*AA*, t. 20, 1984, p. 217), faut-il comprendre ici *Rûm* par « Africains ». Le seul témoignage attesté de rapports entre la Maurétanie et le reste de l'Afrique au temps de Grégoire n'est donc que la tenue d'un concile provincial en 646, en même temps que dans les autres provinces, pour condamner le monothélisme (R. Riedinger éd., *Concilium Lateranense celebratum a. 649*, Berlin, 1984, p. 67, auquel on joindra Théophane, *Chronographia*, éd. De Boor, *A.M. 6121*, p. 331, qui évoque les conciles provinciaux et confirme l'existence d'un véritable concile de Maurétanie : *Divers évêques d'Afrique, de Byzacène, de Numidie et de Maurétanie s'assemblèrent et jetèrent l'anathème sur les Monophysites*). Mais la survie du christianisme dans ces régions est un phénomène manifestement indépendant, qui n'implique nullement une dépendance politique vis-à-vis de Carthage.

23 Dans le cas des Maghrâwa, H. R. Idris a avancé aussi une autre explication, complémentaire de la nôtre : dans la légende, compterait surtout la mention du calife 'Uthmân, un Omeyyade, dynastie à la mémoire de laquelle au Moyen Age les Maghrâwa restèrent fidèles, par opposition à leurs adversaires Sanhâdja, liés aux Fatimides, et qui s'attribuaient un ralliement précoce au calife 'Alî ben Abî Tâlib, mort en 661 (cf. *La Berbérie orientale sous les Zirides*, t. 1, p. 8).

24 Trad. De Slane, t. 1, p. 211.

25 *Ibid.* t. 1, p. 286.

26 *Ibid.* t. 1 p. 211-213 et p. 286-290 : seule exception dans ce deuxième passage, la mention après la prise de Kairouan par Kusayla d'une « apostasie générale parmi les *Zenâta* et les tribus descendues de Bernès » (p. 289).

27 Trad. De Slane t. 1, p. 213.

28 *Ibid* . t. 3, p. 193.

29 Ch.-E. Dufourcq, « Berbérie et Ibérie médiévales. Un problème de rupture », dans *Revue historique*, t. 238, 1968, p. 293-324, et en particulier p. 296-303.

30 Trad. A. Gateau, *RT* 1931 p. 256.

31 *Ibid.* p. 257.

32 Trad. H. R. Idris, p. 136 et 138.

33 *Ibid* . p. 140.

34 Trad. E. Fagnan, *RAf* , t. 40, 1896, p. 370.

35 *Ibid* . p. 371-372.

36 *Ibid* . p. 372-373.

37 Trad. De Slane, dans *JA*, 3e série, t. 11, 1841, p. 127 et p. 130.

38 *Ibid* . p. 132.

39 Ibn 'Idhârî, trad. Fagnan, t. 1, Alger, 1901, p. 18-19 ; 'Ubayd Allâh, trad. Lévi-Provençal dans *Arabica*, t. 1, 1954, p. 39-40.

40 Trad. Gateau, *RT* 1932, p. 71.

41 *Ibid*. p. 73.

42 Trad. Hitti et Murgotten, t. 1, New-York, 1916, p. 360.

43 Trad. H. R. Idris, *Revue des Etudes Islamiques*, t. 37, 1, 1969, p. 143-144.
44 *Ibid* . p. 145.
45 Trad. Fagnan, *RAf* , t. 40, 1896, p. 379.
46*Ibid*. p. 376.
47 Trad. De Slane, *JA*, 3e série, t. 11, 1841, p. 557.
48 Trad. Fagnan, t. 1, Alger, 1901, p. 25.
49*Ibid*. p. 27. Sur ces deux fils de la Kâhina, cf. les remarques de M. Talbi, dans *Cahiers de Tunisie*, t. XIX, 1971, p. 41, qui conclut au caractère « berbéroromain » de la reine.
50 Trad. Lévi-Provençal, *Arabica*, t. 1, 1954, p. 40-41.
51 Ce silence des historiens arabes avant Ibn Khaldûn se retrouve aussi chez les géographes, qui ne mentionnent jamais les *Djarâwa* dans leurs descriptions ou leurs nomenclatures. Seul Al-Bakrî emploie le nom, mais pour désigner une tribu d'hérétiques marocains, puis comme toponyme pour un lieu éloigné de l'Aurès (cf. *supra* 5e partie, intr. note 69). La tribu existait-elle vraiment sous ce nom et dans l'Aurès au viie siècle ? On peut en douter.
52 Plusieurs sources, mais pas toutes, font état d'une rebellion des « Romains » contre la reine au bout de quelques années, notamment en raison de la politique de « terre brûlée » qu'elle aurait appliquée : cf. par exemple Al-Mâlikî, trad. Idris, p. 145.
53 L'affirmation d'un lien direct entre les deux chefs est la plus nette chez Ibn {Abd al-Hakam, qui qualifie Kusayla de « fils de la Kâhina » (cf. *supra* note 31). Curieusement, cette tradition apparemment ancienne n'a plus été reprise ensuite. Sur l'union des soldats de Kusayla avec la reine, cf. Al-Bakrî : l'avant-garde de la Kâhina *était commandée par un des anciens généraux de Koceila Ibn Lemezm* (trad. De Slane, Alger, 1913, p. 22-23).
54 Ibn Kh aldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 286.
55Ibn 'Abd al-Hakam, trad. Gateau, *RT*, 1931, p. 259 ; Al-Bakrî, trad. De Slane, *JA*, 1859, p. 130 ; Ibn {Idharî, trad. Fagnan, t. 1, p. 20.
56 Al-Mâlikî, trad. Idris, p. 136.
57 Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 211-212 et p. 286.
58 Al-Mâlikî, trad. Idris, p. 136.
59Ibn al-Athîr, trad. Fagnan, *RAf*, t. 40, 1896, p. 370 ; Al-Nuwayrî, trad. De Slane, *JA*, t. 11, 1841, p. 127.
60 Pour la Kâhina, en dehors de la mention des *Botr*, la seule véritable originalité d'Ibn Khaldûn réside dans les détails onomastiques et généalogiques fournis sur la reine, une première fois limités à trois noms (trad. De Slane, t. 1, p. 213), puis une seconde fois portés à huit (*ibid*, t. 3, p. 193). Leur source est vraisemblablement le généalogiste berbère du xe siècle Hâni al-Darîsî cité aussitôt après (t. 3 p. 193), qui a pu les indiquer dans une notice sur les *Djarâwa*.
61 L'hypothèse ne peut cependant être complètement exclue : certains généalogistes, comme Hâni al-Darîsî (cf. note précédente), avaient peut-être, à l'occasion d'une notice

tribale, cité brièvement des épisodes plus ou moins légendaires de la conquête. Très tôt en effet, nous le verrons, nombre de tribus ont cherché à ennoblir leur histoire en faisant remonter leur conversion aux expéditions de personnages célèbres comme 'Ukba ibn Nâfi' ou Mûsâ ibn Nusayr. Ces traditions, réinsérées et dispersées dans des schémas généalogiques sans perspective d'ensemble, ont pu servir de matériaux à Ibn Khaldûn.

62 Cf. par exemple trad. De Slane t. 2, p. 3 : *Certains historiens de la même nation déclarent que le nombre de branches dans laquelle la tribu de Sanhâdja se partage est de soixante-dix.* A en juger d'après ce type de détails, ces « historiens » semblent aussi avoir fait la part belle aux généalogies...

63 La vie d'Ibn Khaldûn nous est assez bien connue grâce à l'autobiographie qu'il a laissée, qui a été traduite par De Slane en introduction des *Prolégomènes*, t. 1, Paris, 1863, p. vi à xcvi.

64 Cf. sur tout ceci, M. Shatzmiller, *L'historiographie mérinide. Ibn Khaldoun et ses contemporains*, Leiden, 1982.

65 Il est possible qu'Ibn Khaldûn ait même eu connaissance très tôt de la dichotomie par tradition familiale. Un de ses ancêtres, le plus prestigieux probablement, Kuraib Ibn 'Uthmân Ibn Khaldûn avait été en effet en Espagne, dans les années 890, le chef des *Banu Khaldûn*, une des principales familles arabes nobles de la région de Séville. Or ce Kuraib fut directement mêlé aux conflits qui ensanglantèrent le pays à cette époque : ce fut même sa décision de prendre les armes en alliance avec les Berbères *Branès* contre un autre groupe arabe, les Mudarites, alliés eux aux Berbères *Botr* de Morón, qui causa la principale guerre (cf. E. Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane*, t. 1, Paris, 1950, p. 356-365). Dans son *Autobiographie*, Ibn Khaldûn, qui commence par raconter l'histoire de ses ascendants, accorde une place exceptionnelle à Kuraib, et il relate sa révolte dans tous les détails (cf. trad. De Slane, en introduction aux *Prolégomènes*, t. 1, Paris, 1863, p. ix-xiii). Nul doute que dès son enfance il avait eu connaissance de cette histoire, qui devait faire l'orgueil de son clan. Dans ces conditions, autant que par ses lectures d'œuvres généalogiques, on pourrait avancer que sa propre culture familiale le portait aussi à s'interroger sur l'origine et le passé des *Botr* et des *Branès*.

66 Cf. sur ce point A. Cheddadi, *Ibn Khaldoun. Peuples et nations du monde*, t. 1, Paris, 1986, p. 244 note 98.

67 Trad. De Slane, t. 3, p. 192.

68 Trad De Slane, t. 1, p. 208.

69*Histoire des Berbères*, t. 3, p. 191.

70Cf. ainsi Ibn 'Abd al-Hakam, trad. A. Gateau, *RT* 1931 p. 243 : évocation des *Afârika* et explication du mot.

71 Trad. De Slane, t. 1, p. 177 : citation très étrange en fait, puisqu'elle évoque côte à côte *les Francs et les Africains* comme les peuples primitifs de l'Afrique chassés par l'arrivée des Berbères au Maghreb après la mort de Goliath. Il semble étonnant qu'Al-

Bakrî, en reprenant une légende par ailleurs connue depuis longtemps (cf. *supra* p. 175) et qui nommait les *Rûm* et les *Afârik*, ait remplacé le premier nom par celui des *Ifrandj*. Ce genre de substitution est probablement plutôt une correction effectuée par Ibn Khaldûn sur le texte du géographe espagnol, puisqu'il était convaincu, comme il le dit ailleurs, que tous ceux qui nomment des *Rûm* en Afrique préarabe en oubliant les Francs se trompent (De Slane, t. 1 p. 208).

72 Cf. J. F. P. Hopkins, article « Ifrandj », dans *EI*^{2}, t. 3, 1971, p. 1072.

Chapitre 18. Les Botr, les Branès, et le monde berbère au viie siècle

Du long inventaire critique des sources qui a fait l'objet des deux chapitres précédents, deux conclusions se dégagent finalement : la distinction au sein du monde berbère des *Botr* et des *Branès*, attestée au temps de la conquête, a été très vite oubliée au Maghreb même, ce qui rend peu vraisemblable qu'elle ait exprimé une division ethnique ou sociologique fondamentale ; elle a cependant été conservée en Espagne, et a retrouvé ensuite une seconde vie dans ce pays et au Maghreb, sous une forme désormais essentiellement idéologique, grâce à l'œuvre des généalogistes berbères et arabes et au livre d'Ibn Khaldûn, qui l'ont utilisée pour accentuer le principal clivage politique de leur temps, l'opposition *Zenâta/Sanhâdja*. La conséquence de ces conclusions apparaît alors d'elle-même : c'est dans le contexte du viie siècle que doit d'abord être recherché le sens d'une dichotomie qui n'a été une réalité vécue ni avant, ni après. Et ne peuvent aider à cette recherche que les sources historiques relatives à cette époque, soit, en fait, avant tout le livre d'Ibn 'Abd al-Hakam, le seul à nommer explicitement les *Botr* et les *Branès*, et, d'une certaine manière seulement, les généalogies élaborées à partir de la fin du ixe siècle. Certes, celles-ci, sous leur forme achevée, sont une création tardive, née d'un besoin propre à l'époque médiévale. Mais dans la masse des ethnonymes qu'elles ont collectés et organisés, tout n'est probablement pas reconstruction ordonnée en fonction du

seul contexte des ix-xie siècles. En établissant des apparentements entre les tribus, les généalogistes berbères et arabes ont tenu compte des alliances en vigueur en leur temps, mais ils ont dû aussi puiser dans des traditions plus anciennes, qui pouvaient remonter jusqu'au viie siècle et même au-delà : souvenirs de voisinages géographiques, de liens confédéraux ou de ligues guerrières, et vraisemblablement aussi du port du nom de *Botr* ou de *Branès* à l'époque où ces mots signifiaient réellement quelque chose. Démêler de tous les apparentements fictifs ou de circonstance qu'imposèrent les événements postérieurs au ixe siècle ces traces d'un passé révolu n'est évidemment pas tâche aisée, et ce n'est qu'avec la plus grande prudence que les généologies pourront ici être utilisées. Mais dans quelques cas au moins, on le verra, leur leçon n'est pas sans intérêt pour éclaircir le sens originel de la dichotomie berbère, et à travers celle-ci, pour saisir l'état réel du monde maure à la fin de l'époque romaine.

A – MÉTHODOLOGIE POUR UNE NOUVELLE ENQUÊTE

1) Une dichotomie arabe

Les personnages éponymes *Bernès* et *Madghis el Abter* ayant été forgés apparemment assez tard (première mention à la fin du ixe siècle [1]), c'est l'étymologie des seuls mots *Botr* et *Branès* qui peut éclairer le sens originel de la distinction qu'ils exprimaient [2] . Or, utilisés pour la première fois en 697 à propos de groupes berbères, les deux termes semblent d'autant plus des créations de ce temps qu'ils sont arabes. *Botr* ou *Butr* est en effet le pluriel de l'adjectif arabe *abter* ou *abtar*, qui, au sens premier, désigne celui qui a été amputé d'un membre : l'animal à

qui l'on a coupé la queue, l'homme qui a perdu une main ou une jambe [3]. De là dérivent divers sens figurés, surtout si le mot est pris comme substantif, comme « celui qui n'a pas de couvre-chef » [4], ou encore, selon De Slane, « l'homme sans postérité », qui n'a pas de descendance [5]. *Branès* ou *Branis, Barânis*, est également un mot arabe assez banal [6] : c'est le pluriel de *burnus*, nom d'un manteau bien connu, « une cape très ample descendant jusqu'au pied et munie d'un capuchon » [7]. Le mot lui-même a été vraisemblablement emprunté par les Arabes aux Romains, puisque son origine doit être le *byrrhum* latin et peut-être le *birros* grec [8]. Mais il ne semble pas avoir été inventé au Maghreb, car des textes l'emploient à propos du second calife Omar et de certains habitants de l'Egypte peu après la conquête [9] ; et dans tous les cas, la forme plurielle *Branès*, qui seule nous intéresse, n'a de sens qu'en arabe, où elle peut désigner non seulement le vêtement, mais aussi ceux qui le portent.

Souvent constatée sans plus de commentaires, cette étymologie arabe laisse pourtant d'emblée supposer un lien étroit entre la reconnaissance de la distinction *Botr/Branès* et le contexte de la conquête musulmane. Si en effet un fondement berbère ancien, sociologique ou ethnologique, avait déterminé cette opposition, des mots berbères auraient logiquement dû la traduire : on doit s'étonner alors qu'ils n'aient pas retenu les conquérants, puisque ceux-ci ont souvent donné simplement une consonance arabe aux anciens ethnonymes, sans en créer de nouveaux. Donc, au moins dans un premier temps qui fut celui du choix des termes génériques, la dichotomie berbère a certainement été élaborée en fonction de critères choisis par les Arabes seuls : ces critères pouvaient recouvrir une division vécue et ressentie par les Berbères eux-mêmes ; ils pouvaient tout autant ne pas paraître déterminants à ces derniers et n'avoir eu d'intérêt que pour les conquérants.

La première hypothèse était celle d'E.-F. Gautier, qui sans se préoccuper du sens des mots, a privilégié a priori les réalités sociologiques qu'ils étaient censés exprimer : « un fait réel, énorme, qui sautait aux yeux : l'existence parmi les Berbères de deux catégories nettement tranchées [10] ». Mais nous avons vu ce qu'était finalement pour Gautier, et après lui pour G. Camps, ce « fait énorme » : une opposition nomades/sédentaires, ou une distinction Paléo/Néoberbères qui l'une et l'autre ne peuvent être établies et sont démenties par les sources antiques comme par les textes arabes. Personne jusqu'à présent n'a pu en fait prouver que la dichotomie *Botr/Branès* reflétait une dualité sociologique ou ethnique du monde berbère à l'arrivée des conquérants musulmans : rien n'autorise, certes, à conclure que cette hypothèse soit sans fondement, mais elle ne peut plus, comme elle l'a toujours été jusqu'ici, être érigée en postulat autour duquel s'ordonne la recherche.

Cette constatation n'est, au vrai, nullement nouvelle : elle était déjà énoncée dès 1929 par W. Marçais, qui conseillait alors sagement d'aborder le problème d'une tout autre manière, en s'interrogeant sur la logique qui avait pu conduire les Arabes à établir la dichotomie. Revenant à la sémantique, et se plaçant « en pleine hypothèse », il notait alors que puisque les deux mots *Botr* et *Branès* ont un sens indiscutable en arabe, c'est de ce sens qu'il fallait partir, et d'abord du second, le moins riche en variantes : *Branès* désigne un manteau ou les porteurs de ce manteau, donc la distinction établie par les musulmans a pu être au départ fondée sur l'existence de deux types de vêtements portés par deux types de Berbères. Et W. Marçais supposait que les *Botr* avaient pu être les porteurs d'un vêtement court, « coupé », d'autant plus remarquable que le *burnous* est un long manteau. Mais concluait le savant orientaliste, ces distinctions vestimentaires, qui n'avaient pas nécessairement un fondement ethnique ou même sociologique,

n'avaient eu d'intérêt que pour un temps probablement bref : « c'est parmi les premières tribus berbères qu'ils connurent » que les Arabes avaient distingué le costume. Si les mots avaient survécu ensuite, c'est qu'en fait leur sens dut évoluer et recouvrir d'autres oppositions : « le sens primitif de la distinction se serait perdu au fur et à mesure qu'elle englobait tous les aborigènes avec lesquels les conquérants entrèrent graduellement en contact. Suivant quel principe, nous l'ignorons. Mais on peut croire que, dans certains cas, des considérations d'onomastique furent prépondérantes [11] ». Sans réelle surprise, force est de signaler que tous les savants qui ont tenté d'interpréter la dichotomie *Botr/Branès* depuis 1929 ne se sont guère intéressés à cette conclusion de W. Marçais : seule son hypothèse sur une distinction vestimentaire a été retenue et citée, parce qu'elle pouvait aisément être associée à de grandioses schémas ethnosociologiques sur le monde berbère du viie siècle : au début des années 1980, R. W. Bulliet y a vu ainsi le moyen de redonner vigueur à la théorie de Gautier, en réutilisant à son tour les cartes de répartition de tribus « nomades » et « sédentaires » établies à partir d'Ibn Khaldûn [12] . C'était, de manière apparemment inconsciente, revenir exactement à la démarche condamnée par W. Marçais. Le savant français ne prit lui-même jamais le temps de développer son intuition, énoncée en quelques lignes dans un simple compte rendu, d'une distinction primitivement établie en fonction d'un regard arabe et d'une évolution rapide du sens des termes *Botr* et *Branès*. Elle s'avère pourtant, à l'examen, de loin la seule qui puisse éclairer le problème de la dichotomie berbère au viie siècle, avant toute spéculation sur le sens des mots.

2) Les leçons du texte d'Ibn 'Abd al-Hakam

Revenir au témoignage de l'historien égyptien, le seul fondé sur des traditionnistes de la première moitié du viiie siècle, qui s'appuyaient eux-mêmes sur les souvenirs des protagonistes de la conquête, constitue la première étape nécessaire de la méthode suggérée par W. Marçais. Pour Ibn 'Abd al-Hakam, les *Botr*, encore seuls mentionnés, sont d'abord les Berbères qui accompagnaient Hassân dans sa deuxième campagne au Maghreb, à la fin des années 690 (698 ?). Vaincu une première fois par la Kâhina, ce général avait dû évacuer l'Ifrîkiyya et se réfugier en Tripolitaine orientale, en un lieu dont nombre de textes disent qu'il prit dès lors, pour cette raison, le nom de « Ksour Hassan » (les camps de Hassân) et d'où il administra ce qui restait de l'Afrique arabe [13] : *il gagna l'Antâbulus (la Pentapole) et s'établit dans les forteresses de la province de Barka... L'Antâbulus, la Lubiya, la Maraqiya jusqu'au territoire d'Adjdabiya étaient administrées par Hassân* [14] . Après une attente qui dura selon les auteurs de trois à cinq ans, le chef arabe repartit, depuis la Tripolitaine orientale ou la Cyrénaïque, à l'assaut de l'Ifrîkiyya et, indique alors Ibn 'Abd al-Hakam, *ses troupes comprenaient un groupe de Berbères Botr* [15] . Conjuguant cette tradition avec une autre source, Al-Mâlikî précise que ces Berbères étaient aux côtés du général avant qu'il atteigne Gabès et ne pénètre en Ifrîkiyya [16] . Tout ceci permet sans hésitation de situer l'origine de ces premiers *Botr* : c'étaient des Berbères de l'actuelle Libye, et très probablement de la Syrte et de la Cyrénaïque. Pour être ainsi associés à une campagne dirigée contre d'autres Berbères à un moment où le succès de l'islam était loin d'être assuré [17] , il faut d'autre part que ces hommes aient été jugés particulièrement sûrs : ils étaient donc soumis depuis un certain temps et vraisemblablement convertis. Ibn 'Abd al-Hakam le dit explicitement dans un autre passage, lorsqu'il signale que plus tard, vers 720, le chef arabe Yazîd arriva à Kairouan avec une garde de Berbères *Botr*, *tribu qui avant lui fournissait la garde des*

gouverneurs [18] : un tel honneur, ancien, ne pouvait échoir qu'à des Berbères considérés comme fidèles et certainement musulmans. Le phénomène de la conversion précoce des *Botr* est suggéré directement aussi dans un troisième passage du livre de l'historien égyptien, qui se situe juste après la victoire définitive de Hassân sur la Kâhina, à l'extrême fin du viie siècle. Le général s'installa à Kairouan et entreprit l'organisation de la nouvelle province d'Ifrîkiyya [19], notamment sur le plan fiscal : ainsi, il soumit à l'impôt *les Berbères qui professaient le christianisme, des Barânis pour la plupart et peu de Botr* [20]. La remarque est essentielle à bien des égards : elle implique la conversion antérieure de la masse des *Botr*, et une conversion qui n'a pu s'effectuer que sur l'actuel territoire libyen, puisque l'Ifrîkiyya était indépendante jusque-là [21] ; en retour, elle suggère que les Berbères d'Ifrîkiyya, y compris ceux de la Kâhina, étaient en masse des *Branès* et des chrétiens.

Si on laisse pour l'instant de côté une quatrième mention des deux groupes, qui se situe dans un contexte très différent et n'appartient pas à l'époque de la découverte des Berbères par les Arabes [22], trois éléments de différenciation distinguent donc les *Botr* des *Branès* dans le seul témoignage qui les évoque au temps de la conquête : la localisation, le comportement politique face aux Arabes, et l'attitude religieuse. Mieux dessinés à ce moment, les *Botr* semblent avoir été des Berbères de Libye, tôt ralliés aux conquérants et tôt convertis, tandis que les *Branès* étaient avant tout les Berbères chrétiens de l'Ifrîkiyya, le cœur de l'Afrique romaine, longtemps, en liaison avec leurs alliés les *Rûm*, opposés aux Arabes. Rien n'autorise, certes, à faire de ces définitions une règle absolue, puisque Hassân rencontra aussi quelques *Botr* en Ifrîkiyya, mais le texte d'Ibn 'Abd al-Hakam établit quand même très nettement l'opposition entre les deux groupes sur ces critères. Ceux-ci

paraissent dès lors constituer l'hypothèse de travail la mieux fondée pour un essai de définition.

B) – LES *BOTR* AU viie SIÈCLE

1) L'ethnographie libyenne du viie siècle

a) Les tribus

La localisation rend d'abord possible un essai d'identification ethnonymique des *Botr* primitifs, qui étaient libyens et donc de toute évidence successeurs d'une partie au moins de ceux que nous avions définis au vi^{e} siècle comme les « Maures de l'extérieur ». Diverses sources, souvent citées dans la deuxième partie de ce livre [23], permettent en effet de connaître les tribus maures de Libye au moment de l'arrivée des Arabes. S'il faut utiliser avec prudence les témoignages des géographes les plus anciens, Ibn Khurdâdhbah et AlYa'kûbî, qui ne valent que pour la deuxième moitié du ixe siècle, les chroniques de la conquête et les diverses versions du mythe d'origine sont des documents qui reflètent la répartition tribale du viie siècle ou de l'époque immédiatement postérieure.

– D'après les premières, ce furent avant tout les *Laguatan*, appelés désormais *Lawâta*, que rencontrèrent les Arabes en Cyrénaïque : ces « Berbères constituant la population de Barka [24] » ne sont en revanche plus mentionnés dans la suite de la conquête, de toute évidence parce que, nous l'avons vu, leur aire de peuplement ne s'étendait guère à l'ouest de la Grande Syrte [25]. Après eux donc, mais avant d'atteindre les cités de la *Tripolis* en 643, les musulmans traversèrent certainement le pays des *Hawwâra*. Certes, ceux-ci ne sont pas explicitement cités à ce

moment, mais Ibn ‘Abd al-Hakam définit à plusieurs reprises, à propos des révoltes kharidjites des années 740 [26], l’arrière-pays de Tripoli (Oea) comme *le territoire des Hawwâra*. Al-Bakrî affirme de son côté que la région s’étendant entre Tripoli et Waddan était de tous temps appelée *le pays des Hawwâra* [27] ; et Ibn Khaldûn, sans citer sa source, écrit que les *Hawwâra* occupaient à l’époque de la conquête « la province de Tripoli et la partie du territoire de Barka qui en est voisine [28] ». Cette convergence des textes ne laisse guère de doutes sur la présence des *Hawwâra* en Tripolitaine au viie siècle. Dans les montagnes qui bordent le sud de l’arrièrepays tripolitain, plusieurs chroniqueurs mentionnent explicitement un troisième groupe berbère auquel se heurtèrent les conquérants, les *Nafûsa*. Ibn ‘Idhârî et Al Tidjânî signalent leur soutien aux habitants d’Oea en 643 [29], tandis qu’Al-Bakrî et le *Kitâb al-Istibsâr* les présentent comme les habitants du Djebel qui portait leur nom, soumis par ‘Amr à la même époque [30]. Au sud des *Lawâta* et peut-être des *Hawwâra*, diverses sources évoquent, de manière plus confuse, un quatrième ensemble berbère, les *Mazâta*. Ceux-ci n’apparaissent que dans les récits plus ou moins légendaires des premiers exploits d’‘Ukba ibn Nâfi’ : avant sa conquête de l’Ifrîkiyya, le héros aurait réalisé « au temps de ‘Amr », à une date qui se situe entre 643 et 661 selon les auteurs, une grande expédition dans les territoires du sud de la Libye. Ibn al-Athîr indique ainsi qu’en 661-662

> ‘Amr nomma au gouvernement de l’Ifrîkiyya (*en fait non encore conquise, sauf si on la limite ici à la Tripolitaine*) son cousin du côté maternel ‘Ukba ibn Nâfi’. ‘Ukba poussa jusque chez les Lawâta et les Mazâta qui d’abord lui prêtèrent obéissance pour retourner ensuite à leurs erreurs : de sorte que cette année même il dirigea contre eux une expédition où il leur tua du monde et leur fit des prisonniers. En l’an 42 (661), il conquit Ghadamès et y agit de même. En l’an 43, il conquit des portions du Soudan et se rendit maître de Waddan, qui dépend de Bark a [31].

Plus loin, l’historien syrien ajoute que

> ‘Ukba, en 50, était à Barka et Zawila (?) depuis qu’il les avait conquises du temps de ‘Amr et d’où il avait pratiqué la guerre sainte et fait des conquêtes [32] .

Cette dernière remarque implique que tous les raids cités avaient été en fait lancés depuis la Cyrénaïque. Mais Ibn al-Athîr associe les *Lawâta* et les *Mazâta*. Les premiers étaient théoriquement soumis depuis 642. Leur nom doit donc désigner ici un sous-ensemble du même nom, localisé dans une région encore à l’écart, vers le sud-ouest de la Cyrénaïque, dans le secteur de la Grande Syrte. Comme les *Mazâta* sont associés à ces gens, il paraît logique de considérer que les deux groupes étaient voisins : les *Mazâta* pouvaient donc se trouver dans les oasis au sud de la Syrte [33] , ou peut-être plus à l’ouest encore, sur les pistes de Waddan et de Ghadamès. Malgré la relative confusion de son récit, Ibn ‘Abd al-Hakam donne quelques précisions complémentaires. Selon lui, ‘Ukba, parti de Sirte, imposa son autorité en 666-667 à Waddan et à Jarma (la capitale des *Garamantes*). Puis, revenu à Sirte, il décida de se diriger vers Gafsa et le Maghreb. Mais au cours de cette marche, « s’écartant de la grand’route, il passa par le territoire des Mazâta dont il occupa toutes les forteresses, avant de faire prendre Ghadamès » [34] . En admettant que les deux opérations furent liées, c’est dans la région située entre Bu Njem, Ghirza et Gheriat que ce texte situe les *Mazâta* et peut-être plus au sud encore. Tout ceci définit les *Mazâta* comme le peuple du prédésert oriental et de la Grande Syrte, jusqu’aux oasis de Zella et Waddan. Or, et une telle coïncidence ne peut être fortuite, cette position, comme dans le cas des *Lawâta*, des *Hawwâra*, et des *Nafûsa*, est identique au territoire que leur assigne Al-Ya’kûbî en 889 [35] (carte 23).

– A cette première et courte nomenclature tribale fournie par les chroniques de la conquête, les différentes versions du mythe d’origine des Berbères permettent d’ajouter quelques noms. La trame de ces textes est en effet toujours la même : après la mention de la présence

des Berbères en Palestine ou en Egypte, est évoquée une marche vers l'ouest au cours de laquelle se dispersent les tribus : certaines sont alors nommées et leur lieu « d'établissement » indiqué, qui se situe presque toujours en Cyrénaïque et en Tripolitaine. Cette attention portée aux tribus libyennes n'est pas le fait du hasard : comme nous l'avons vu, bien que rédigé assez tardivement, le mythe se fonde sur des traditions des débuts de l'islam, et il décrit un état du monde berbère probablement assez proche de celui que découvrirent les premiers conquérants, qui pénétrèrent d'abord en Libye. Les indications ethnonymiques et géographiques qu'il comporte, destinées à illustrer le thème de l'origine orientale, ne pouvaient d'autre part être fictives : la fonction du mythe était en effet d'expliquer l'origine des Berbères, mais aussi l'origine de leur diversité tribale et de leur dispersion dans l'espace maghrébin. Les textes qui le rapportent constituent donc de véritables sources sur l'ethnographie libyenne au viie siècle [36] .

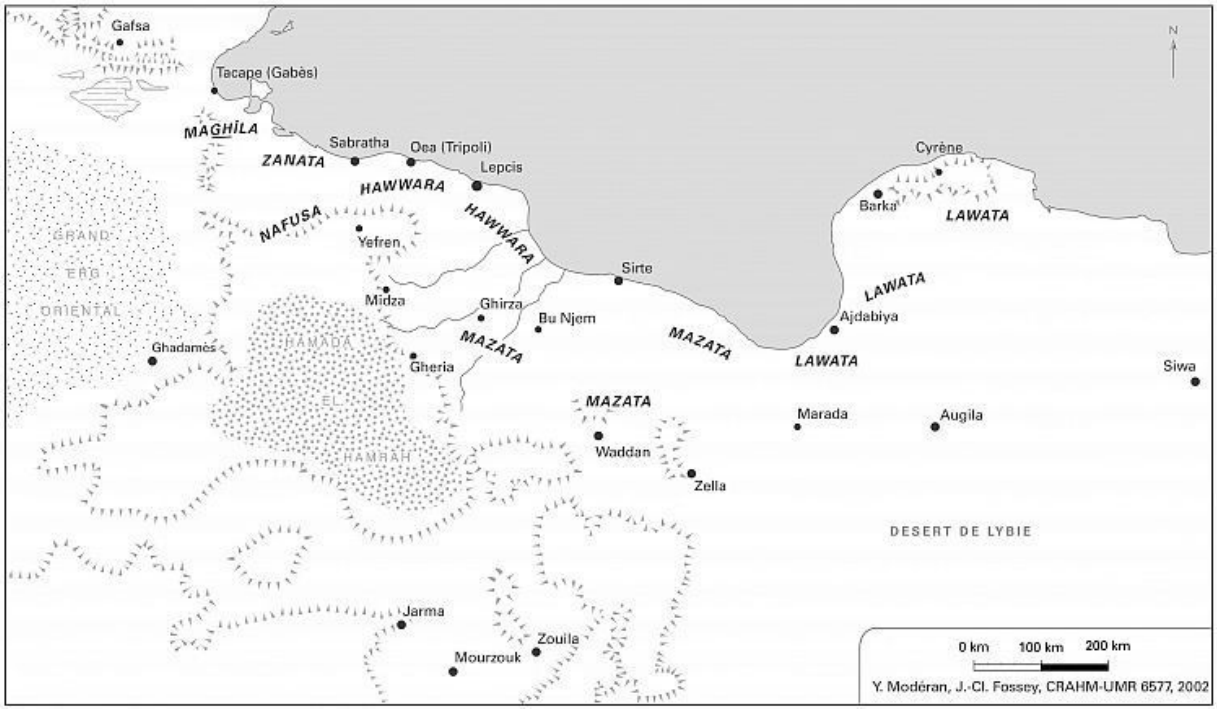

Carte 23 – Les grandes tribus berbères de Libye selon Al-Ya'kûbî (fin du ixe siècle).

Le plus ancien est celui d'Ibn Khurdâdhbah : pour cet auteur, après la mort de Goliath en Palestine, *les Zanâta, les Maghîla, les Darîsa et les Farsana (?) s'établirent dans les montagnes*, *depuis la Libye et la Marmarique, tandis que les Lawâta s'installaient à Barka et les Hawwâra à Tripoli* [37] . Peu après, l'héritier de ce géographe persan, Ibn al-Fakîh al-Hamadhânî, donne une version résumée du même récit, sans les noms de tribus. Mais ceux-ci se retrouvent dans une courte liste insérée juste avant, sans explication, ce qui laisse supposer que l'auteur a en fait découpé artificiellement une tradition plus homogène mieux notée par son prédécesseur [38] . Le même récit est également repris, de manière plus confuse, par Ibn Abd al-Hakam, qui le complète cependant en mentionnant une installation des *Hawwâra* à Lebda (Lepcis Magna) et des *Nafûsa* à Sabratha [39] . Un peu différente mais encore très proche est ensuite la version d'Al-Mas'ûdî :

> Les Berbères se dirigèrent du côté de Lubiya et Maraqiya et s'y disséminèrent. Les Zenâta, les Maghîla et les Darîsa fixèrent leur résidence dans les montagnes de ce pays et en occupèrent les vallées ainsi que la province de Barka. Les Hawwâra séjournèrent dans le pays de Yias (Oea), autrement nommé Tripoli du Maghreb [40] .

Deux siècles plus tard, Al-Idrîsî expose une version assez semblable : selon lui, *Muzâta, Maghîla et Darîsa s'établirent sur les montagnes*, les *Lawâta à Barka et les Hawwâra sur les montagnes de Nafûsa* [41] . Un résumé d'une autre version du même récit figure chez AlYa'kûbî. Dans une digression, cet auteur note en effet :

> On prétend que les Hawwâra descendent des anciens Berbères dont les Mazâta et les Lawâta seraient des rameaux détachés ayant émigré pour se fixer dans le pays de Barka et en d'autres régions [42] .

Plus précis est plus tard l'encyclopédiste Al-Watwât, qui rapporte l'établissement des

> Lawâta dans le pays d'Adjdabiya et de Sort (Sirte), des Mezâta dans le pays de Waddan, des Hawwâra dans le pays de Tripoli et des Nafûsa à l'ouest de ces derniers [43] .

Plus loin, Al-Watwât corrige et complique sa relation, en ajoutant que les *Mezâta* et les *Maghîla* s'installèrent dans les montagnes, les premiers notamment dans le pays de Barka (la Cyrénaïque) [44] . De ce texte ou d'un des autres cités précédemment dérivera le résumé tardif de Mohammed ben Ayas, qui ne connaît que « l'arrivée » des *Lawâta* à Barka [45] .

Ces huit récits ont tous pour point commun de faire descendre les Berbères de Goliath. Mais nous avons vu qu'une autre légende existait, reliant directement les Berbères à Cham par l'intermédiaire de son fils Kibt ou Copt, ancêtre éponyme des Egyptiens. Les textes qui exposent cette version, notamment celui d'Ibn 'Abd al-Barr, s'ornent également de détails ethnographiques et géographiques, qui n'apportent cependant guère de nouveautés :

> Parmi les Berbères, on compte les Luwâta dans le territoire d'Adjdabiya et de Sabratha, les Mazâta qui s'installèrent dans le territoire de Waddan, les Hawwâra qui se fixèrent à Atrabulus (Tripoli). Un autre groupe, celui des Nafûsa, s'établit à l'ouest de Tripoli [46] .

Compilateur de toutes les traditions, Ibn Khaldûn n'apporte rien de plus, à une nuance près : citant explicitement Ibn 'Abd al-Barr, il livre en effet une version légèrement différente de son texte : pour lui, « les Luwâta occupèrent le territoire de Tripoli, et une autre peuplade, les Nefza (*à lire* Nefusa ?), s'établit près de cette ville » [47] .

Les leçons de ces dix versions du mythe peuvent finalement être condensées dans les deux tableaux suivants :

TRIBUS DE L'ACTUELLE LIBYE CITÉES DANS LE MYTHE D'ORIGINE BERBÈRE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Zanâta	*	*	*	*							4 mentions
Maghîla	*	*	*	*			*				5
Darîsa	*	*		*			*				4
Lawâta	*		*		*	*	*	*	*	*	8
Hawwâra	*	*	*	*	*	*	*	*			8
Nafûsa			*			*		*	*		4
Mazâta					*	*	*	*			4

1 : Ibn Khurdâdhbah ; 2 : Ibn al-Fakîh ; 3 : Ibn ‘Abd al-Hakam ; 4 : Al-Ma‘sûdî ; 5 : Al-Ya‘kûbî ; 6 : Ibn ‘Abd al-Barr ; 7 : Al-Idrîsî ; 8 : Al-Watwât ; 9 : Ibn Khaldûn ; 10 : Mohammed ben Ayas

LOCALISATIONS DE CES TRIBUS DANS LE MYTHE (1 * = une mention)

	Cyrénaïque	Tripolitaine	Oasis de T.	«Montagnes»
Zanâta	*			* * *
Maghîla	*			* * * *
Darîsa	*			* * *
Lawâta	* * * * * * *	* *		
Hawwâra		* * * * * *		
Nafûsa		* * *		
Mazâta	*		* *	*

Sept tribus seulement sont ainsi citées sur l’actuel territoire libyen, qui sont aussi presque les seules en général nommées dans les différentes versions du mythe [48] . Or quatre de ces sept tribus, *Lawâta, Hawwâra, Nafûsa* et *Mazâta*, sont celles qui étaient aussi mentionnées dans les récits des chroniqueurs de la conquête, avec des localisations qui ne diffèrent guère : tout au plus note-t-on une extension supplémentaire des *Lawâta* vers la Tripolitaine selon Ibn 'Abd al-Barr et Ibn Khaldûn, qui

peut n'être celle que d'une fraction de la grande tribu. Cette convergence tend à confirmer la valeur des données ethnogéographiques du mythe pour le viie siècle, y compris pour les tribus qui ne sont pas nommées par les historiens, *Zenâta, Maghîla* et *Darîsa*. Certes, ce sont les localisations de ces trois peuples qui dans les textes mythiques sont les plus imprécises : après la sortie d'Egypte, leurs hommes sont souvent ceux qui s'établissent dans des « montagnes » sur lesquelles aucun détail n'est donné. Le contexte conduit néanmoins à comprendre dans plusieurs cas que les choses se produisent en Cyrénaïque ou en Tripolitaine, ce que dit d'ailleurs explicitement Al-Ma 'sûdî en associant curieusement les trois tribus en question :

> (*Les Berbères*) se dirigèrent vers le Maghreb, du côté de Lubiya (*la Libye*) et Maraqiya (*la Marmarique*) et s'y disséminèrent. Les Zenâta, les Maghîla et les Darîsa fixèrent leur résidence dans les montagnes de ce pays et en occupèrent les vallées ainsi que la province de Barka [49] .

Nous ne connaissons pas de texte qui, au début de l'époque musulmane, pourrait vérifier cette localisation des *Darîsa* et des *Maghîla*, deux tribus, de manière générale, assez obscures avant la fin du xe siècle [50] . Leur mention au milieu de groupes indiscutablement libyens dans une étrange liste ethnonymique donnée par Ibn Khurdâdhbah, qui paraît très ancienne, est le seul indice en ce sens [51] . En revanche, les documents ne manquent pas pour les *Zenâta*.

On sait évidemment l'extraordinaire fortune de leur nom, qui à partir du ixe siècle a progressivement englobé dans un réseau de parenté fictive sans cesse étendu un nombre immense de tribus, de la Tripolitaine au Maroc, au point qu'Ibn Hawkal parviendra à dénombrer plus de cent quarante de ces prétendues « fractions zénatiennes ». Il s'agit là d'un phénomène propre au Moyen Age arabe, dont on pourrait reconstituer les étapes depuis Ibn Khurdâdhbah et Al-Ya'kûbî jusqu'à Ibn Khaldûn, mais qui n'a aucune valeur pour le viie siècle [52] . A cette époque, cette

tribu, inconnue de toutes les sources romaines et byzantines [53], ne formait en effet qu'un des groupes berbères de la Tripolitaine. Les chapitres d'Ibn 'Abd al-Hakam sur les troubles intérieurs du Maghreb après la conquête, au viiie siècle, le soulignent à plusieurs reprises. Ils évoquent, comme l'a depuis longtemps aperçu T. Lewicki, « le *ard Zenâta*, l'aire primitive d'habitat de ce peuple (qui) se trouvait en Tripolitaine occidentale [54] ». Ainsi lors de l'insurrection de Ukkâsa b. Ayûb al-Fazân, en 741-742 : « C'était un sufrî. Il envoya un de ses frères qui, arrivé à Sabratha, rassembla les Zanâta et cerna la population de Sûq Sabratha » [55]. Un peu plus tard vient le soulèvement des ibadites commandés par Abdaljabar b. Qais al-Murâdi. Tandis que les Arabes cherchaient vainement à provoquer la défection de ses alliés Hawwâra, « Abdaljabar soumit à son autorité le territoire des Zenâta et ses habitants » [56]. L'expression suggère clairement qu'à l'époque existait *un* territoire particulier des *Zenâta*, entendus comme *une* tribu parmi d'autres. C'est aussi ce que laisse deviner la conclusion de l'épisode rapporté par le chroniqueur égyptien : finalement, une grande bataille opposa Arabes et Berbères « sur le territoire des Zenâta » et, victorieux, « Abdaljabar et Al-Hârit (son allié) s'emparèrent alors de toute la Tripolitaine » [57]. Ce dernier détail confirme aussi la localisation suggérée par les événements de 741-742 : voisins de Sabratha et impliqués directement dans des conflits en Tripolitaine, les premiers *Zenâta* habitaient aussi cette région, avec probablement une partie du Djebel Nafûsa qui devait former la « montagne » où le mythe d'origine les situait. Les témoignages des géographes les plus anciens montrent d'ailleurs que le souvenir de cet habitat primitif n'avait pas disparu à leur époque : Al-Ya'kûbî fait ainsi des *Zenâta* la cinquième et dernière des tribus libyennes qu'il connaît, et il les place entre Sabratha et Gabès [58] ; et plus tard encore, Ibn Hawkal lui-même, dans la partie

purement géographique de son œuvre, s'inscrit dans la même perspective : décrivant le sud tunisien et le Djebel Nafûsa, il y situe sans autre commentaire « les Zenâta et les Mazâta, deux tribus considérables » [59] ...

b) Des *innumerae gentes* du vi^e^ siècle aux tribus du viie siècle

Les savants arabes du Moyen Age ne connaissaient ainsi que sept « tribus » berbères sur l'ensemble de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine au moment où les musulmans atteignirent ces régions : *Lawâta, Mazâta, Hawwâra, Darîsa, Maghîla, Nafûsa, et Zenâta.* Cette liste est étonnamment courte, surtout si on la compare au catalogue des tribus de Corippe et à ce que nous apprenaient en général les sources byzantines un siècle avant. Des *Mazices* du désert libyoégyptien aux *Astrices* qui circulaient au sud de Gabès, c'est alors près d'une trentaine de tribus qui faisaient connaître leur nom. La différence peut s'expliquer par l'attention accordée prioritairement par les sources arabes anciennes aux grands groupes seulement. Mais elle reflète aussi très probablement une accélération des mouvements de regroupement intertribaux entre les deux époques. Sur les sept ethnonymes signalés par les Arabes, trois sont, certes, déjà connus au vi^e^ siècle. Les *Lawâta* sont, nous l'avons vu, les *Laguatan* [60] . Les *Nafûsa* sont vraisemblablement les *Naffur* [61] . Et les *Maghîla* pourraient être, selon T. Lewicki, les *Mecales* [62] : l'hypothèse est fondée, car la substitution du son arabe *gh* au *c* latin est souvent attestée dans la toponymie, par exemple pour *Macomades* devenue *Maghmades* ; d'autre part les *Mecales*, comme les *Maghîla*, habitaient la Tripolitaine [63] . Mais même dans ces trois cas, on soupçonne un phénomène d'extension onomastique : sans être les seuls habitants du Djebel Nafûsa [64] , les *Nafûsa* en occupaient cependant une grande part,

ce qui leur donne une importance supérieure aux *Naffur* ; la même remarque s'applique aux *Mecales*, apparemment bien plus modestes que les *Maghîla* ; de la même manière aussi, on peut supposer, faute de retrouver leur nom, que les divers groupes qui selon Corippe suivaient en 546 les *Laguatan*, comme les *Muctuniani* ou les *Gadabitani*, ont fini par se confondre avec eux, peut-être sur le modèle de la structure confédérale avancée par D. J. Mattingly [65]. Mais ce mouvement de regroupement semble surtout probable dans le cas des quatre autres groupes, apparemment inconnus auparavant. Faute de sources, on ne se risquera à aucune hypothèse pour les mystérieux *Darîsa*. En revanche, leur localisation au temps de la conquête permet, par analogie, d'identifier certaines des composantes vraisemblables des *Mazâta*, des *Hawwâra* et des *Zenâta*. Les premiers, établis au viie siècle dans un triangle Ghériat-Bu Njem-Waddan, occupaient, au moins pour partie, le pays des *Beitani* et des *Maces* [66] : si un rapprochement onomastique *Maces/Mazâta* serait certes audacieux, on peut quand même penser que derrière le nom arabe se retrouvaient de nombreuses fractions des anciens *Maces* de l'arrière-pays syrtique.

Le problème posé par les *Hawwâra* est plus complexe, dans la mesure où les textes arabes en font tôt un groupe très étendu, dominant Lebda, l'arrière-pays de Tripoli, une partie du Djebel Nafusa, et même toute la région de Tripoli à Waddan selon Al-Bakrî. Cette dernière indication peut, il est vrai, refléter une situation postérieure à la conquête, lorsque, comme pour les *Lawâta* et les *Zenâta*, les *Hawwâra* ont fini par englober même de grands groupes attestés au viie siècle. Leur extension initiale paraît cependant énorme en Tripolitaine proprement dite, ce qui laisse penser que, dans leur cas au moins, le nom « tribal » recouvre probablement une fusion entre des tribus maures du temps de Corippe et les masses rurales partiellement romanisées qui travaillaient encore

au vi^{e} siècle sur les domaines des curiales de Lepcis et Oea. C'est le même phénomène qui doit expliquer également, à un niveau encore supérieur, l'émergence des *Zenâta*, eux-aussi situés dès le début dans l'arrière-pays de la *Tripolis*, mais un peu plus à l'ouest, depuis Sabratha [67] jusqu'aux montagnes méridionales (le Djebel Dahar et une partie aussi du Djebel Nafusa). Derrière leur nom s'étaient peut-être unis le prolétariat agricole de la *chôra* sabrathéenne et une bonne part des groupes maures que Corippe évoquait en Tripolitaine occidentale, des *Sinusdisae* aux fameux habitants de *Gurubi* et *Ifera*. Nous avions en effet proposé de rapprocher ce dernier nom de la moderne Yefren (ou *Ifren*), dont le nom dérive, comme pensons-nous *Ifera*, du mot *ifri* (la grotte) [68] . Or T. Lewicki note aussi qu'une des plus anciennes composantes attestée des *Zenâta*, les *Beni Ifren*, mentionnés dès le viiie siècle, et qui semblent donc réellement avoir appartenu au groupe primitif, aux « vrais *Zenâta* », occupait le pays de Yefren, à 80 km au sud de Sabratha [69] . Si notre hypothèse sur *Ifera* est juste, le fameux mystère de l'origine des *Zenâta* serait ainsi au moins partiellement éclairci.

Resterait évidemment à expliquer les raisons de ces regroupements qu'on suppose à l'origine de la nomenclature ethnographique simplifiée de la Libye du milieu du viie siècle. L'absence de sources sur la période 550-650 n'autorise malheureusement qu'à formuler des hypothèses. Celles-ci peuvent s'orienter dans deux directions. Pour les *gentes* maures proprement dites, les coups violents portés par les Byzantins en 546 et 548, et surtout les campagnes menées dans le prédésert et jusqu'à Augila ont certainement dû bouleverser les positions et l'organisation de nombre de communautés : des regroupements défensifs ont pu avoir lieu alors, que l'incapacité des Byzantins à prolonger longtemps leur effort a ensuite stimulés. Refoulés vers l'est, les *Laguatan* ont ainsi fini par absorber les divers groupements indigènes de Cyrénaïque [70] . Le

même mécanisme a peut-être joué pour les *Mazâta*. A cela est venu s'ajouter ensuite un déclin économique des campagnes de la *Tripolis* qui a pu, comme jadis dans le sud-ouest de la Byzacène à la fin de l'époque vandale, favoriser la désertion progressive des domaines par la paysannerie berbéro-punico-romaine du pays de Lepcis, d'Oea et de Sabratha, et son insertion dans des tribus qui formaient une structure d'accueil toute prête. Ainsi seraient nés ces sept grands peuples de la Libye découverte par les Arabes, au sein desquels ceux-ci allaient bientôt identifier des *Botr*.

2) Retour aux *Botr*

a) Généalogie et histoire

C'est en effet, d'après le témoignage d'Ibn 'Abd al-Hakam, nécessairement à certains ou à la totalité de ces sept groupes qu'appartenaient dans les années 690-720 les premiers *Botr*. Or cette conclusion prend un relief particulier si l'on revient désormais aux textes des généalogistes des xe et xie siècles. En admettant, comme nous l'avons avancé au début de ce chapitre, que derrière la masse des apparentements plus ou moins fictifs nés du contexte médiéval pouvait subsister le souvenir de rapports plus anciens entre les tribus, un fait essentiel frappe en effet dans leurs schémas : toutes les généalogies *Botr* commencent toujours par quatre personnages, à l'origine de toutes leurs ramifications. Ces quatre petits-fils de *Madghis al-Abtar* sont appelés *Nefousa, Luwa, Dari* et *Addas* [71] . On reconnaît immédiatement parmi eux les éponymes de trois des sept tribus de Tripolitaine au viie siècle : *Luwa*, pour les *Lawâta* ; *Dari* pour les *Darîsa*, et *Nefousa* pour le peuple du même nom. Le quatrième, *Addas*, paraît au premier abord plus obscur, mais Ibn

Khaldûn, citant ses habituelles sources, les « généalogistes berbères » du xe siècle et Ibn Hazm, dissipe aussitôt son mystère :

> Les Addâça, enfants d'Addas, fils de Zahhîk (fils de Madghis al-Abtar), forment plusieurs branches et se confondent avec les Hawwâra. La raison en est que la mère d'Addas, après avoir été la femme de Zahhîk, épousa Aurigh ibn Bernès, cousin de son premier mari et père des Hawwâra. Addas étant ainsi devenu frère de Hawwâra, ses descendants sont tous classés au nombre des enfants de celui-ci [72] .

L'historiette est passablement compliquée et bien dans le style des généalogistes du temps, mais sert en fait à expliquer une anomalie que tous exposent, non sans gêne : les *Hawwâra*, à l'époque où ils composèrent leurs œuvres, quand ils ne revendiquaient pas une origine arabe, se disaient à la fois *Botr* et *Branès* [73] . Certains savants voulaient trancher, les uns, comme ceux que suit Al-Istakhrî [74] , parlant franchement de *Botr*, d'autres comme Ibn Khaldûn privilégiant en dernière analyse l'ascendance *Branès*. Nous reviendrons bientôt sur ces hésitations, qui touchent curieusement un des plus grands noms berbères et éclairent l'évolution de la dichotomie. L'essentiel ici est de noter que le mystérieux *Addas* était en fait l'éponyme d'une partie des *Hawwâra*, soit un quatrième groupe tripolitain du viie siècle.

La coïncidence est donc parfaite entre le point de départ des schémas généalogiques *Botr* et l'ethnographie libyenne du temps de la conquête. Si l'on ne peut en déduire avec certitude que les *Nafûsa*, les *Lawâta*, les *Darîsa* et les *Hawwâra* constituaient à eux seuls les *Botr* des origines, le lien exclusif entre ces derniers et les Maures de Cyrénaïque et de Tripolitaine en est du moins clairement confirmé.

b) Les tribus libyennes face à la conquête

Mais l'histoire de la conquête de ces territoires apporte aussi une vérification supplémentaire en même temps qu'un éclairage

complémentaire à cette réalité. Le texte d'Ibn 'Abd al-Hakam laisse supposer en effet un ralliement précoce des premiers *Botr* aux Arabes et à l'islam, jugé vite si solide qu'on les engagea dans l'armée musulmane et qu'ils fournirent la garde spéciale des gouverneurs de Kairouan. Or les détails livrés par les historiens sur l'attitude des tribus libyennes identifiées précédemment concordent à nouveau parfaitement avec cette affirmation.

– Le cas des *Lawâta* est le plus remarquable. Ils formèrent le premier peuple berbère rencontré par les Arabes, dès leur entrée en Cyrénaïque en 642, et presque aussitôt ce premier contact prit une tournure singulière, qui a souvent étonné les historiens modernes [75] . A la différence des Byzantins, repliés dans dans les villes et qui, au moins à Teucheira, prolongèrent la résistance durant deux voire trois années [76] , les *Lawâta* cédèrent très vite. Les plus anciens chroniqueurs évoquent un accord conclu dès 642 entre 'Amr et les « *Lawâta de Barka* ». Ibn 'Abd al-Hakam, citant Al-Lait b. Sâd (713-791), parle d'un « traité de paix » [77] , et Al-Balâdhûrî, citant Ibn Lahya (715-790), mentionne un « pacte » [78] . Après cela, seul Ibn Al-Athîr raconte dans les années 660 une expédition de 'Ukba ibn Nâfi' chez les « Lawâta et les Mazâta qui étaient retournés à leurs erreurs » [79] . Mais il s'agit en fait, comme on va le voir plus loin, d'une allusion (teintée de légende, comme toujours pour ce qui concerne la geste de 'Ukba) à la prise de contrôle des oasis de Tripolitaine méridionale et notamment de Waddan. La soumission du groupe principal des *Lawâta*, en Cyrénaïque, ne semble plus avoir été remise en question après 642 [80] .

Leur conversion peut paraître plus hypothétique. Ibn 'Abd al-Hakam, évoquant le traité qui établit leur soumission, précise en effet : » 'Amr prescrivit aux Berbères Luwâta dans les clauses de son traité de paix : vous devriez vendre vos fils et vos filles pour vous acquitter de la

capitation (gizya) » [81] . La *gizya* était en théorie un impôt individuel et confessionnel prélevé sur les *Gens du Livre*, c'est-à-dire les juifs et les chrétiens, s'ils préféraient garder leurs croyances plutôt que de se convertir à l'islam [82] . Comme nous l'avons vu [83] , il serait vain de déduire de ce détail le christianisme ou le judaïsme des *La-guatan/Lawâta* avant 642, dans la mesure où le Prophète lui-même, de son vivant, avait déjà étendu la *gizya* aux zoroastriens. Par la suite, on sait qu'elle frappa aussi divers peuples païens, le souci de la rentabilité fiscale conduisant les Arabes à quelques accommodements avec les principes [84] . Reste qu'a priori l'imposition de la *gizya* pourrait signifier que les *Lawâta* ne se convertirent pas instantanément en 642, situation qui, selon certains textes, se serait même prolongée longtemps : Abu 'Ubayd Ibn Sallâm, mort en 839, citait ainsi encore les *Lawâta* dans un chapitre sur « les peuples qui se soumettent par traité et conservent leur religion [85] ». Mais tout ce dossier documentaire est en fait probablement largement faussé, comme l'a depuis longtemps montré R. Brunschwig, par le contexte dans lequel il fut élaboré. Au cœur d'un problème de *fiqh* (le droit) longtemps jugé essentiel, l'exemple de la *gizya* des *Lawâta* fut âprement discuté, et utilisé de manière contradictoire, par les différentes écoles juridiques arabes qui s'affrontèrent au ixe siècle, notamment le malékisme et l'hanéfisme. Or celles-ci n'hésitaient pas à déformer les textes, voire à les inventer, dans le sens qui servait leur cause, et ce avec d'autant plus de passion qu'ils se rapportaient à des événements anciens : souvent, note R. Brunschwig, des passages cités « ne s'expliquent pleinement qu'en considération de problèmes politicoreligieux, qui même sans doute bien souvent ne sont point le résultat d'une situation historique donnée, mais la raison d'être ou le point de départ de tel ou tel récit [86] ». Tout dès lors apparaît entaché de suspicion dans l'affaire des *Lawâta*. On peut admettre qu'ils furent,

lors du premier contact avec les Arabes, soumis à l'impôt, avec des clauses particulièrement pénibles. Mais celles-ci durent elles-mêmes être à l'origine ensuite de leur conversion, survenue probablement assez vite. D'autres documents, étrangers aux querelles de juristes, laissent entendre en effet ce passage à l'islam. Le plus explicite est un extrait de la *Chronique* d'Abû Zakariyyâ :

> Nous avons appris que 'Umar Ibn al-Khattab (*le calife Omar, mort en 644*), dieu l'agrée, reçut la visite de Berbères Luwâta que lui avait adressés 'Amr Ibn al-Âs '... 'Umar, Dieu l'agrée, tourna ses regards vers eux : c'est 'Amr qui les avait envoyés en députation, et avec eux un interprète qui traduisait leurs paroles si Umar les interrogeait : – « Pourquoi avez-vous la tête et le visage complètement rasés ? » leur demanda-t-il. – « C'est que notre poil avait poussé pendant que nous étions incrédules et nous avons voulu le changer en entrant dans l'islam »... Umar les renvoya à 'Amr en lui donnant l'ordre de les placer en tête de son armée après les avoir bien traités et leur avoir fait honneur [87] ...

Cet auteur ibadite mort en 1078 avait recueilli de nombreuses traditions sur les tribus de Tripolitaine, dès le début les plus engagées dans le schisme. Il est souvent partisan dans ses jugements, mais son témoignage, unique par ses détails dans les sources arabes, reflète clairement la prétention des *Lawâta* à avoir été les premiers Berbères qui choisirent l'islam. Cette conversion n'eut peut-être pas lieu sous Omar, mais elle était accomplie en tout cas avant 670 : les Berbères *prosélytes* qui suivirent alors 'Ukba en Ifrîkiyya devaient être en effet, comme nous le verrons plus loin, des *Lawâta.*

– Aussitôt après la Cyrénaïque, eut lieu en 643 la première attaque arabe sur les cités de Tripolitaine et leur arrière-pays. Les conquérants se heurtèrent alors aux *Nafûsa* [88] , appelés à la rescousse par les Byzantins probablement en vertu d'accords semblables à ceux que signait Jean Troglita au vi^e^ siècle, mais qui sont les seuls dont nous trouvions trace dans toute l'histoire de la conquête de l'actuel territoire libyen. Les Maures subirent les conséquences de leur fidélité : leur territoire du

Djebel fut attaqué et ils durent se soumettre [89]. Or, si tous les textes signalent à ce moment leur christianisation et leur combat contre les musulmans, aucun n'évoque ensuite de révolte anti-arabe. La réputation d'éternels rebelles des *Nafûsa* [90] n'apparaît qu'après la conquête, lorsque convertis à l'islam ils s'engagèrent dans le schisme ibadite. Mais ce n'est que par un anachronisme abusif qu'on affirme parfois qu'ils furent les plus rétifs des Berbères devant l'avance arabe : aucun chroniqueur à notre connaissance ne les évoque les armes à la main dans un soulèvement national entre 643 et les troubles kharidjites des années 740. Leur engagement passionnel dans le schisme ibadite se situe d'autre part dans un contexte purement islamique, dont rien n'autorise à dire qu'il était tout récent. Le phénomène de la conversion à l'islam a donc dû commencer aussi dès 643 : il fut certainement plus lent que chez d'autres groupes libyens comme les *Lawâta*, en raison notamment d'un attachement localement prolongé au christianisme, dont témoignent textes et monuments naguère réunis par T. Lewicki [91]. Mais il serait très abusif de considérer globalement, comme on semble parfois le faire, les *Nafûsa* entre 643 et 741-42 comme un bloc de Berbères à la fois chrétiens et hostiles aux Arabes.

– Vers la même époque (643) débuta selon certains textes la soumission des oasis du sud, notamment de Waddan, le pays des *Mazâta*. Selon Al-Bakrî,

> 'Amr, étant occupé à faire le siège de Tripoli (Oea), ville dont il s'empara en l'an 23 (643-644), envoya Bosr ibn Artah à Waddan. Après la conquête de ce pays, dit Ibn 'Abd al-Hakam, les habitants rompirent le traité qu'ils avaient fait et refusèrent de payer le tribut que Bosr leur avait imposé [92].

Ibn 'Abd al-Hakam, cité ici, est en fait un peu plus précis :

> En l'an 46 (666-667), 'Ukba ibn Nâfi '..., arrivé à Maghmadâs (*Macomades*)... apprit que la population de Waddan avait rompu le pacte qui la liait et se refusait à exécuter les clauses du traité que Bosr Ibn Abi Artah lui avait imposé [93].

'Ukba, poursuit-il, reprit alors Waddan et poussa jusqu'à Jarma, *la capitale du Fezzan*, puis jusqu'à Ghadamès [94] . Les populations de ces différentes oasis ne sont pas nommées : on ne sait rien en particulier de la situation des célèbres *Garamantes*, encore attestés en 573, à cette époque [95] . Mais le texte d'Ibn 'Abd al-Hakam est probablement à associer à un passage d'Ibn al-Athîr qui évoque dans les années 660 une expédition de 'Ukba pour châtier les *Lawâta* et les *Mazâta* « qui étaient retournés à leurs erreurs » [96] ; les seconds étant donnés par ailleurs comme la population principale de Waddan, c'est leur soumission qui est ici avant tout soulignée.

Les détails manquent sur la manière dont passèrent sous l'autorité arabe les *Maghîla*, les *Hawwâra* et les *Zenâta*. Cependant tout laisse penser que les choses eurent lieu ici aussi assez vite, que les traités conclus alors furent respectés, et que les conversions s'engagèrent. De manière générale, et le fait a été peu noté, les rares sources latines et grecques ne se trompent pas, en effet, sur le sort de l'intérieur tripolitain à partir des années 640. C'est à lui que songeaient vraisemblablement les accusateurs de Maxime le Confesseur lorsque, évoquant son action auprès de Grégoire, ils lui imputaient la perte de la Pentapole *et de la Tripolis* [97] . Et malgré un toponyme mystérieux, c'est clairement dans ces régions que les chroniques espagnoles du viiie siècle situaient des conversions dès le temps de 'Abd Allâh :

> *Tripolim venit, Cidamus quoque et Ellenptien (?) bellando adgressus est et post multas desolationes effectas... sibe plurimas katerbas (sic) in fide acceptas..., Africam adventavit* [98] .

En dehors de l'expédition punitive à la chronologie très incertaine de 'Ukba sur Waddan, aucune révolte n'est, d'autre part, signalée en Tripolitaine après les années 640. Il n'est jamais question d'insurrection anti-arabe avant le viiie siècle et les schismes de l'islam, et on ne connaît en particulier aucun héros comme Kusayla ou la Kâhina. Plus

remarquable encore, à la seule exception de l'intervention des *Nafûsa* à Oea en 643, aucune alliance byzantino-berbère n'est signalée ici, alors même que des témoignages d'une résistance prolongée spécifiquement byzantine existent : Teucheira de Cyrénaïque ne tomba qu'un an (ou peut-être même plus) après l'intérieur [99] ; les cités de Tripolitaine, prises en 643, repassèrent sous contrôle byzantin, et ne purent être reprises en 647 [100] ; et encore dans les années 680 un débarquement byzantin en Cyrénaïque coûta la vie au général arabe Zuhayr [101] .

A l'inverse, le ralliement complet et sans ambiguïté des tribus libyennes apparaît très clairement dès 670 dans leur participation, aux côtés des musulmans, à la deuxième phase de la conquête de l'Afrique romaine, l'invasion de l'Ifrîkiyya. Deux historiens assez tardifs, mais qui ont compilé souvent le meilleur des traditions anciennes, le disent sans étonnement. Pour Ibn Al-Athîr [102] ,

> (Le calife Mu'âwiyya, 661-680) destitua Mu' âwiyya ibn Hudaydj et le remplaça dans le gouvernement (de l'Afrique) en l'an 50 (670) par 'Ukba ibn Nâfi' qui était resté à Barka... Avec les 10 000 cavaliers que Mu'âwiyya lui envoya en même temps que sa nomination, ce chef pénétra en Ifrîkiyya et le concours que lui prêtèrent les Berbères convertis lui procura une nombreuse armée.

Al-Nuwayrî est encore plus clair [103] :

> En l'an 50, Mu'âwiyya Ibn Abi Sofyan envoya en Afrique 'Ukba ibn Nâfi', de la tribu de Fihr, lequel était resté à Barka et Zawila pendant que 'Amr Ibn al-'Âsi était gouverneur (de l'Egypte). 'Ukba rassembla alors les Berbères prosélytes et les incorpora dans l'armée que Mu'âwiyya venait de lui envoyer.

Le seul pays berbère intégré au califat était alors l'actuel territoire libyen, puisque les raids de 647-648 et de 665-666 (?) sur Sbeitla et Cululis s'étaient achevés par une évacuation, accompagnée dans le premier cas de l'exigence d'une lourde « indemnité » [104] . Les Berbères convertis qui furent emmenés par 'Ukba et qui formèrent peut-être dès ce moment la majorité des troupes musulmanes étaient donc en fait des tribus de Cyrénaïque et de Tripolitaine, et plutôt de la première de ces

deux provinces à en croire Al-Nuwayrî. De même, après l'insurrection de Kusayla et la chute de Kairouan, c'est aussi de Cyrénaïque que partit Zuhayr, vers 688, pour la reconquête de l'Ifrîkiyya. Or, ce général, selon Al-Mâlikî [105] *avait alors avec lui 6 000 hommes, 2 000 Berbères et 4 000 Arabes*. Ces 2 000 Berbères étaient issus nécessairement de la province. La participation des *Lawâta* est dès lors quasiment certaine. Divers indices vérifient de fait ensuite la présence de ces derniers dans l'armée « arabe ». Ainsi, lors de la première offensive de Hassân contre la Kâhina, vers 692-693 selon Ibn 'Abd al-Hakam : le général, arrivé à Tripoli, « envoya en avant-garde Muhammad b. Abi Bukaïr et Hilâl b. Tarwân *al-Luwâtî* » [106] . Le surnom du second est de toute évidence un *cognomen* tribal évoquant les *Lawâta* (ou *Luwâta*) [107] . La démarche de Hassân s'éclaire alors : il nomma deux généraux, l'un arabe, l'autre berbère, parce que son armée était à ce moment mixte, la composante berbère étant presque certainement libyenne et surtout *Lawâta*.

Comment dès lors ne pas revenir aux indications d'Ibn 'Abd al-Hakam sur les premiers *Botr* ? Lors de sa seconde expédition note-t-il, Hassân avait à ses côtés, avant d'atteindre Gabès, *des Berbères Botr* [108] . Ceux-ci étaient évidemment les hommes des tribus libyennes ralliées lors de la première phase de la conquête, dès les années 640, et les *Lawâta* étaient parmi eux les plus éminents.

Trois caractéristiques essentielles et complémentaires, d'ordre géographique, politique et religieux, définissent ainsi ces premiers *Botr* : ils appartenaient à des tribus de l'intérieur de la Cyrénaïque et peut-être de la Tripolitaine ; sans s'entendre avec les Byzantins (à la seule exception des *Nafûsa* en 643), ils s'étaient très tôt ralliés aux Arabes, d'une manière jugée tellement sûre qu'ils furent engagés dès 670 contre les Maures de Byzacène ; et ils s'étaient, pour une partie au moins d'entre eux, convertis à l'islam.

C – LES *BRANÈS* DU viie SIÈCLE

1) Localisation

Ce que nous savons des *Branès* des origines est beaucoup moins précis mais dessine cependant une nette opposition entre les deux groupes. Le mot n'apparaît, on l'a vu, qu'au moment de l'organisation de la nouvelle province d'Ifrîkiyya par Hassân, après la victoire sur la Kâhina : « il soumit à l'impôt les Berbères qui professaient le christianisme, des Branès pour la plupart » [109] ... Par la suite Ibn 'Abd al-Hakam ne l'emploie qu'une fois, au début du viiie siècle, à propos de Berbères de la région de Tanger, dans un contexte déjà très différent [110] . On le retrouve ensuite chez certains géographes pour désigner à chaque fois un groupe isolé, en Algérie occidentale ou au Maroc, mais il faut attendre les généalogistes du xe siècle pour le voir véritablement prendre une réelle importance en devenant le surnom commun de plusieurs dizaines de tribus, dont les *Awraba* de Kusayla et les fameux *Sanhâdja*. Le phénomène s'étend alors à l'échelle de l'ensemble du Maghreb, à l'exception remarquable du territoire libyen moderne [111] . Tout cela ne peut cependant éclairer le contexte dans lequel les Arabes firent du mot un critère de classement, qui est antérieur à l'extension occidentale de la conquête. Hassân distingua en effet les *Branès* vers 697 selon Ibn 'Abd al-Hakam : ceux-ci étaient donc nécessairement les seuls Berbères qui habitaient les nouveaux territoires conquis à ce moment, dont il importe dès lors de fixer les frontières.

La Tripolitaine est exclue puisque l'intérieur de cette province était complètement soumis depuis les années 640 et les villes côtières depuis le début des années 660 [112] . Au nord, une grande partie de l'ancienne Proconsulaire devait en revanche être intégrée à la nouvelle conquête,

car les textes signalent après la chute de Carthage une victoire arabe dans la plaine de Satfûra sur une coalition byzantino-berbère [113] . A l'ouest enfin, on sait que la geste de 'Ukba est illustrée par un raid extraordinaire vers 682-683 jusqu'à l'Océan Atlantique, mais qui, authentique ou non, fut sans lendemain [114] : le terrain de la résistance de Kusayla et de la Kâhina, et des opérations musulmanes contre ces derniers, se restreignit ensuite essentiellement à la Tunisie et à l'Algérie orientale actuelles, jusqu'au méridien de Tobna [115] . Telles devaient être approximativement les limites du pays conquis en 698 par Hassân, et dans lequel ses décisions furent appliquées : soit en gros la Byzacène, le sud de la Proconsulaire et une partie de la Numidie. Les premiers *Branès* étaient donc les Berbères du cœur de l'Afrique byzantine, installés dans les provinces autrefois les plus profondément romanisées : c'est-à-dire exactement ceux qui ont été définis dans nos chapitres précédents comme les « Maures de l'intérieur », localisés principalement dans deux secteurs, le sud-ouest de la Byzacène et l'Aurès.

2) *Branès* et Arabes

Les quelques indications d'Ibn 'Abd al-Hakam sur les premiers *Botr* permettaient d'établir qu'ils s'étaient ralliés très tôt aux Arabes. L'historien égyptien ne dit rien, en revanche, sur l'attitude des *Branès* avant leur soumission en 698. Mais si l'on admet qu'il s'agissait de Berbères de Byzacène et de Numidie, l'histoire de la conquête de ces provinces conduit immédiatement à définir leur comportement de manière exactement inverse. Dès leur raid de 647, les musulmans avaient été en effet confrontés ici à une solide coalition byzantinoberbère. A Sbeitla, unie à Grégoire combattait ainsi une *acies Maurorum* selon les chroniques espagnoles du viiie siècle [116] . Les

auteurs arabes, en parlant non sans une exagération évidente d'une armée réunissant en tout 70 000, 100 000, 120 000 ou même 200 000 hommes [117] , confirment l'alliance : pour Ibn Khaldûn,

> Pour résister aux Arabes, Grégoire rassembla tous les Francs [sic : pour Afârikprobablement) et les Rûm qui se trouvaient dans les villes de l'Ifrîkiyya, ainsi que les populations berbères qui, avec leurs chefs, occupaient les campagnes de cette province [118] .

Ibn Khaldûn ne cite pas sa source, qu'il a dû réinterpréter et enjoliver à sa manière en introduisant ici les « Francs » *(Ifrandj)*. Mais celle-ci, sous une forme plus simple, a laissé heureusement une trace dans un passage d'Ibn al-Athîr, assez semblable [119] : « Grégoire réunit ses troupes et les habitants du pays »... : ces derniers devaient être les Berbères. Comme l'autorité de Grégoire s'exerçait alors avant tout sur la Proconsulaire, la Byzacène et la Numidie, son *acies Maurorum* devait donc venir de ces provinces. Sa décision de concentrer ses troupes à Sbeitla, tout comme les opérations complémentaires menées par les Arabes autour de Gafsa après leur victoire [120] , conduisent à situer plus précisément les alliés maures de l'exarque dans le sud-ouest de la Byzacène et peut-être en Numidie méridionale [121] . Or, c'est dans ces secteurs, à l'ouest de l'axe Thélepte-Capsa, que se trouvaient au milieu du vi^e^ siècle les principaux groupes de Maures de l'intérieur vaincus par Jean Troglita et contraints d'accepter son « alliance ». De toute évidence, les traités signés alors entrèrent en vigueur face aux Arabes en 647.

On sait très peu de choses des circonstances du second raid isolé sur la Byzacène vers 665-666 (?), célèbre en fait seulement par le sac de Cululis (Djeloula) [122] . En revanche, les épisodes des véritables expéditions de conquête de l'Afrique byzantine centrale, à partir de 670, illustrent à nouveau les mêmes alliances, dans les mêmes régions. Comme peut-être déjà Mu'âwiyya quelques années avant, 'Ukba commença son invasion par un détour par le pays de Kastîlîya (le Djérid) et surtout par

Gafsa [123] , qui, outre la réputation de richesse de ces régions, fut probablement dû à la nécessité de soumettre des groupes maures voisins jugés inquiétants, les mêmes qu'en 647-648. Après des premiers succès marqués par la fondation de Kairouan, les Arabes rencontrèrent ensuite, au début des années 680 (?),une résistance organisée à Tahûdâ (Thouda, l'Antique Thabudeos), immédiatement à l'ouest de l'Aurès, qui fut fatale à 'Ukba ibn Nâfi ' [124] . Le chef de ce mouvement était Kusayla [125] , à la tête, disent tous les textes, d'une armée de « Berbères » et de « Rûm », c'està-dire d'une coalition de Byzantins et de Maures semblable à celle qui avait accompagné Grégoire [126] , mais au sein de laquelle se distinguait à nouveau un *chef de Gafsa* [127] . C'est avec cette armée mixte que Kusayla prit Kairouan : or nous avons vu déjà que ce succès était très probablement l'événement interprété par le *Liber Pontificalis* comme une restauration de l'autorité impériale en Afrique (*et provincia Africa subjugata est Romano imperio atque restaurata* [128]). Plus tard, c'est toujours à la tête des « officiers des Rûm et des Berbères, leurs nobles et leurs princes » [129] , que Kusayla fut vaincu à Mems (Mammès) vers 688 [130] , là même où en 534 Solomon avait affronté les Maures de Cusina. Les analogies géographiques et politiques avec les événements du vi^e^ siècle sont à nouveau extrêmement frappantes dans ces épisodes, et elles se vérifient ensuite.

Lorsque le nouveau gouverneur Hassân arriva en Ifrîkiyya, probablement vers 693-695, il se heurta en effet dès la région de Gabès à un des anciens généraux de Kusayla [131] , associé désormais à une nouvelle armée berbéro-romaine commandée par la Kâhina, « la reine des Berbères qui avait subjugué la majeure partie de l'Ifrîkiyya [132] et à qui « les Rûm obéissent sans murmurer » [133] . Plus tard, vers 697-698, Ibn al-Athîr souligne que lors de sa deuxième campagne, Hassân, arrivé à Gabès, décida de modifier sa route : il obliqua vers Gafsa *pour se*

rapprocher de ses adversaires [134] : si ceux-ci ne sont pas nommés, il est permis néanmoins de penser qu'il s'agissait à nouveau des descendants d'Antalas et de Cusina. Cependant les textes presentent le plus souvent la Kâhina comme une « femme berbère régnant dans l'Aurès » [135], sans lien tribal particulier (seul Ibn Khaldûn parle des *Djarâwa*). De fait, ses guerres se jouèrent surtout dans ces régions : elle vainquit d'abord Hassân au nord du massif, près de Khenchela, sur l'Oued Nini ; et elle mourut face au même chef quelques années après non loin du Djebel Nechar, à 50 km au nord de Tobna [136]. Tout dans ce parcours, du titre vague de reine du massif à la géographie de ses combats et à ses rapports avec les Romains, évoque Iaudas, le plus puissant mais aussi le plus indocile des Maures de l'intérieur au vi^e^ siècle. Et les analogies se prolongèrent encore après la Kâhina, car la résistance, sous une forme probablement diminuée, continua, et l'entente berbéro-romaine probablement remise en question à la fin du règne de la reine [137], se renouvela. Selon Al-Mâlikî en effet, qui utilise ici l'œuvre de l'historien ziride Ibn Al-Rakîk, après la mort de la reine, « Rûm et Berbères, effrayés par cette défaite, se coalisèrent pour combattre Hassân et l'attaquèrent » [138]. On ne sait malheureusement rien de cet ultime combat, qui préluda au ralliement final [139].

L'obstination durant un demi-siècle dans le combat contre les Arabes, et l'entente prolongée avec les Byzantins ou au moins les Africains, sont ainsi les deux caractéristiques politiques des Berbères d'Ifrîkiyya, et notamment de ceux de Byzacène et de l'Aurès issus des Maures de l'intérieur connus au vi^e^ siècle. Les deux phénomènes sont évidemment liés. Le second peut au début s'expliquer, certes, par les obligations imposées par l'Empire aux tribus. Mais la longue durée et le renouvellement de l'alliance, d'un épisode à l'autre, témoignent aussi chez les Maures d'une volonté de défendre avec les Romains un héritage

commun : cet héritage était culturel, et résultait d'une familiarité ancienne avec la romanité, déjà bien nette au temps de Corippe. Mais il était également religieux. La forte christianisation de l'Aurès et du sud-ouest de la Byzacène au début du vi^e siècle laissait déjà deviner, nous l'avons vu, une conversion de certains groupements berbères, attestée clairement dans le cas de Masties à la fin du ve siècle. Celle-ci apparaît aussi probable chez nombre des combattants qui résistèrent aux Arabes avec les Byzantins. Déjà en 647, c'est derrière l'étendard de la croix qu'étaient réunies les armées de Grégoire. Rabia al-Duali, un survivant de la bataille de Sbeitla, dont Al-Wâkidî (né en 747-748) reprit les souvenirs, racontait ainsi : « 'Abd Allâh... nous emmena en ordre de bataille. Les ennemis brandissaient des croix, portaient Allâh sait combien d'armes, et avaient d'innombrables chevaux » [140] ... Plus tard, si les sources restent imprécises pour Kusayla [141] , elles livrent en revanche plusieurs indices qui suggèrent la christianisation de la Kâhina. Outre les développements d'Ibn Khaldûn sur les *Djarâwa* et en général « les Berbères d'Ifrîkiyya », tous chrétiens « à l'époque où l'islam les surprit » [142] , c'est surtout un texte d'Al-Mâlikî qui retient l'attention : « Elle avait avec elle une énorme idole de bois qu'elle adorait. On la portait devant elle sur un chameau » [143] . M. Talbi a avancé avec vraisemblance l'hypothèse d'une icône chrétienne pour expliquer la nature de cet objet de culte [144] . On pourrait aussi songer à une statuette de la Vierge, dont le culte connut un grand succès dans l'Afrique byzantine. Dans tous les cas, l'idée reprise récemment par M. Fantar d'une idole païenne [145] , ou une analogie avec l'image de Gurzil portée par Ierna en 546, semblent trop en désaccord avec le reste des sources, et reflètent surtout trop la vieille théorie des migrations. Il est beaucoup plus logique, au regard du passé de l'Aurès, de faire de la Kâhina une chrétienne, et d'expliquer aussi par la même hypothèse la

résistance acharnée des Maures du massif, en fait pour partie des descendants de populations plus ou moins romanisées.

Ainsi peut-on ajouter aux caractéristiques des Berbères de Numidie et Byzacène méridionale, à côté de l'obstination à lutter contre les Arabes et l'entente avec les Byzantins, une conviction religieuse commune avec ces derniers. L'assimilation de ces populations aux *Branès* soumis par Hassân n'en est dès lors que plus évidente, puisque le seul détail précis fourni à leur propos par Ibn 'Abd al-Hakam était précisément leur appartenance à la religion du Christ.

D – UN NOUVEAU DUALISME BERBÈRE ?

1) Une dichotomie nécessaire

A défaut d'avoir encore résolu le mystère de l'étymologie des mots, les raisons qui pouvaient conduire les Arabes à établir une dichotomie au sein du monde berbère devraient paraître désormais largement éclaircies. Elles tiennent au fond à la fois à l'histoire ancienne de l'Afrique romaine et à la chronologie de la conquête. L'essentiel des chapitres de ce livre a consisté en effet à mettre en valeur l'existence depuis le ive siècle d'une opposition sans cesse accrue entre deux types parmi ceux que les Romains appelaient les Maures : les uns, établis à l'intérieur des provinces les mieux romanisées, en rapports réguliers avec les Africains et l'administration impériale, et partiellement ou presque totalement christianisés ; les autres, issus des marges des provinces de Cyrénaïque et de Tripolitaine, très peu ou pas du tout imprégnés par la romanité, païens et instables, qui réussirent après le ve siècle à vassaliser et à entraîner dans leur civilisation une partie

importante de la paysannerie berbère ou punico-berbère de l'intérieur des deux provinces. Les premiers donnèrent naissance aux *Branès*, les seconds aux *Botr*, deux groupes dont les caractéristiques opposées lorsqu'ils apparaissent pour la première fois dans les sources s'expliquent tout entières par ces différences anciennes : peu liés à la romanité, au christianisme et à l'Empire, les *Botr* se rallièrent et se convertirent rapidement ; définis d'une manière exactement inverse, les *Branès* résistèrent longtemps, en accord avec les Byzantins.

Les Arabes, si leur avancée avait été aussi foudroyante qu'au proche-Orient et en Egypte, n'auraient peut-être pas eu le temps de noter cette opposition et son importance. Mais l'expansion musulmane en Afrique du Nord se fit au viie siècle en deux phases, nettement tranchées et qui laissèrent largement loisir aux conquérants de saisir les différences entre les Berbères. De 642 à 670, pendant presque trente ans, ils n'occupèrent réellement, n'exploitèrent et ne convertirent que le sol de l'actuelle Libye [146]. Celui-ci ne fut pas, comme l'a rappelé récemment M. Brett, un simple lieu de passage vers l'Ouest [147] : il fut véritablement un terrain d'apprentissage du Maghreb, où les Arabes acquirent leur première connaissance du monde maure. Or, ils y découvrirent d'abord et surtout les Maures de l'extérieur, avec tout ce qui les caractérisait et qui aboutit, face à eux, à une attitude de ralliement rapide. A l'inverse, dès 647, lors de leur premier raid, et surtout à partir de 670, ils ne purent que constater qu'au-delà de Gabès ceux qu'ils voulaient appeler du nom unique de Berbères n'étaient plus du tout les mêmes. Ici christianisme, alliance avec les Grecs et résistance acharnée furent aussitôt les traits marquants de ces populations. Que les conquérants aient ressenti le besoin d'établir une dichotomie n'a dès lors rien de surprenant : seul l'inverse aurait été extraordinaire.

Celle-ci ne se limita d'ailleurs pas seulement aux hommes. Elle toucha aussi les pays. C'est en effet vraisemblablement lorsque les musulmans atteignirent la Byzacène et se heurtèrent à sa résistance, dans les années 670, que durent être forgés les nombreux hadiths maudissant les Berbères, qui sont souvent explicitement associés à l'Ifrîkiyya. Le plus célèbre est peut-être celui rapporté par Yâkut [148] :

> On rapporte que le Prophète, que la bénédiction et le salut de Dieu soient sur lui !, a dit : « Il n'existe pas sous les cieux ni sur terre de plus méchantes créatures que les Berbères ».

Mais les plus intéressants sont pour nous un texte d'Abû-l'Arab [149] :

> Le Prophète a dit : « La guerre sainte cessera dans tous les pays, sauf dans un seul endroit du Maghreb qu'on appelle Ifrîkiyya » ;

et surtout cette phrase prêtée après coup au calife Omar : en réponse à 'Amr, qui arrivé à Tripoli, lui demandait l'autorisation de continuer vers l'Ifrîkiyya, il aurait répondu [150] : « Ne l'approche pas car elle est une des portes de l'Enfer ! » On ne pouvait plus clairement distinguer l'Afrique des Berbères ralliés de celle des ennemis de l'islam.

2) Retour aux étymologies

Cette interprétation offre une clef pour expliquer l'origine de la dichotomie berbère élaborée par les Arabes. Reste à comprendre le sens des mots qui exprimèrent celle-ci, et les raisons de leur choix. Mais tout ne peut être alors, comme l'avait pressenti W. Marçais, que pure hypothèse. On peut admettre, comme semble l'avoir postulé implicitement ce savant, qu'il faille partir du terme le moins ambigu, *Branès*, pluriel de *burnous*, et supposer donc au départ que le vêtement servit à opposer Berbères de Libye et « Maures de l'intérieur ». Les seconds auraient été reconnaissables d'emblée à leur *burnous*, les premiers à un costume différent. W. Marçais, de manière plus hésitante, proposait alors de privilégier la longueur du vêtement, prêtant aux *Botr*

un habit raccourci, qui s'opposerait à la longueur traditionnelle du *burnous* [151] . La difficulté est qu'on ne connaît guère de textes qui attestent de ce sens dans la littérature arabe, en dehors d'une allusion à la cotte de mailles qu'aurait portée le Prophète [152] . L'hypothèse a néanmoins beaucoup séduit les historiens, qui depuis 1929 la répètent sans autres commentaires. Seul R. W. Bulliet, à notre connaissance, a tenté véritablement de la vérifier, en se basant malheureusement sur le schéma d'une opposition nomades/sédentaires chère à E.-F. Gautier. Il a cependant réuni un assez grand nombre d'indices qui témoignent du port chez les nomades libyens et chez les paysans de Tripolitaine d'une tunique assez courte, sans manches, sur laquelle pouvait se plaçer une simple cape flottante [153] . Tel est effectivement, par exemple, le vêtement qui apparaît sur des statuettes trouvées en Byzacène qui représentent un nomade sur son chameau [154] , ou, sans la cape, celui de paysans sur des bas-reliefs à motifs agrestes de Tripolitaine [155] . En revanche, sa prétendue démonstration sur la prédominance du *burnous* chez les sédentaires de Tunisie septentrionale et d'Algérie est inexistante : elle ne repose que sur le texte de Procope décrivant les Maures du mont Pappua, qui n'est en rien probant. L'historien grec écrit en effet :

> Loin d'avoir pour usage de changer de vêtements au gré des saisons, ils gardent toujours comme habits un manteau grossier (tribônion), de bonne épaisseur, et une tunique (chîton) toute rêche [156] .

L'Identification de ce *tribônion* au *burnous* n'est nullement assurée. Or, de manière générale, les documents manquent pour établir une histoire et une géographie de l'habillement berbère dans l'Antiquité [157] , et rien n'autorise pour l'instant à faire du *burnous* primitif un manteau qui aurait caractérisé les Berbères de Byzacène et de l'Aurès, apparemment les premiers *Branès*. On peut douter d'ailleurs dans le cas des premiers de l'intérêt de porter un tel costume.

Que des missionnaires guerriers exaltés comme l'étaient 'Ukba et ses compagnons aient choisi un détail d'ordre vestimentaire pour exprimer une dichotomie dont le fondement devait être avant tout politique, culturel et religieux, paraît de toute façon assez étrange, et autorise à formuler d'autres hypothèses. Or, comme M. Brett l'avait signalé dès 1978, un autre sens du mot *Branès* semble avoir été forgé très tôt [158]. Dans un passage de la vie des *Gouverneurs et juges d'Egypte*, Al-Kindî, mort en 961, rapporte ainsi la célèbre décision du gouverneur 'Abd Allah ibn 'Abd al-Malik [159] qui marqua les débuts de l'arabisation de l'Egypte en 705 :

> 'Abd Allah Ibn 'Abd al-Malik ordonna qu'on écrive les dawawin (les registres) en arabe et non plus en copte ; il congédia Ashnas du Diwan, et nomma Ibn Yarbu al-Fazarî de la tribu de Hims à sa place, et il interdit le costume des Barânis [160].

Cette dernière mesure visait de toute évidence les scribes coptes, qu'on désignait d'un nom particulier en raison de leur vêtement, un manteau reconnu apparemment comme une marque de leur identité. D'autres textes suggèrent de fait qu'en Egypte le mot *burnous* servit aussi à désigner le vêtement des clercs chrétiens : Ibn al-Garrah, mort en 908, l'emploie ainsi au sens de « chapes monastiques [161] ». « Porteurs de *burnous* » et chrétiens devinrent ainsi des expressions synonymes dans ce pays. Or, comme l'Egypte fut le lieu de passage obligé des conquérants arabes avant leur découverte du Maghreb, on voit vers quelle hypothèse ce deuxième sens, méconnu, peut conduire : les *Branès* auraient pu être au départ les Berbères chrétiens. L'hypothèse coïnciderait parfaitement avec ce que nous savons des Maures de Byzacène et de Numidie et de leur comportement : évangélisés, combattant aux côtés des Byzantins derrière la croix, ceux-ci auraient hérité d'un surnom que les Arabes avaient pris l'habitude en Egypte d'attribuer aux autochtones christianisés.

Mais peut-on trouver alors un sens à *Botr* qui justifierait une opposition ? Le mot, un adjectif qui évoque ce qui est coupé, tranché [162], est beaucoup plus vague, et autorise de ce fait un plus grand nombre de conjectures, qui sont en même temps nécessairement plus fragiles. Dans la logique esquissée ici, deux sont envisageables, sans aucune certitude. Dans un texte très ancien, de la fin du viiie siècle, relevé par R. Blachère [163], *Abtar* sert à désigner l'homme dont les liens de sang ont été rompus, celui qui est sans famille et sans communauté, exclu du monde civilisé. Or, nous l'avons vu, par opposition aux *Branès*, à la fois intégrés aux provinces romaines, donc à l'Empire, et membres de la communauté chrétienne, nombre de Berbères de Libye, à commencer par les *Laguatan/Lawâta*, étaient extérieurs à la romanité et païens : ils étaient donc en fait effectivement « coupés » de ce qui formait alors la civilisation de référence, et auraient mérité le nom de *Botr*. Les limites de cette hypothèse sont l'exception représentée dès 643 par les *Nafûsa*, et aussi la réticence possible qu'ont pu ressentir les Berbères en question, vite ralliés à l'islam, de se voir qualifiés au fond de « sauvages ».

Une deuxième solution peut cependant surmonter ces obstacles, en expliquant l'emploi de *Botr* non en fonction du passé, de la situation constatée à l'arrivée des conquérants, mais du comportement des Berbères. Les tribus de Libye se sont en effet converties assez vite. Or un texte déjà cité d'Abû Zakariyyâ sur la conversion des *Lawâta*, vraisemblablement les tout premiers *Botr*, évoque à ce moment un acte étrange. Recevant leurs délégués, le calife Omar constata qu'ils *avaient la tête et le visage complètement rasés*, et il leur en demanda la raison : « C'est que notre poil avait poussé pendant que nous étions incrédules, et nous avons voulu le changer en entrant dans l'islam » [164] ... Ce rasage intégral, spectaculaire pour ce qui concerne les cheveux, pouvait

justifier un surnom de *Botr*. Est-il possible que cette coutume, qui semble avoir été propre aux *Lawâta* (et peut-être aux tribus libyennes) [165], ait déclenché l'invention d'un mot, qui ensuite se conserva pour désigner d'abord tous les Berbères de Libye convertis, puis plus largement tous ceux qui simplement se ralliaient aux Arabes, par opposition aux Berbères d'Ifrîkiyya, chrétiens et hostiles ? L'hypothèse, faute d'autres textes, risque de demeurer longtemps fragile, mais à tout prendre, c'est en l'état actuel du dossier celle qui nous paraîtrait finalement la plus en accord avec le contexte d'origine de la dichotomie *Botr/Branès*, avant 670. Les premiers auraient été ceux qui se ralliaient, les autres ceux qui, pour parler le langage du temps, « persistaient dans leur erreur ».

3) Les Berbères et la dichotomie *Botr/Branès*

Dans tous les cas, comme W. Marçais le pressentait, ces étymologies, et même le sens politique et religieux originel que les mots exprimaient, durent être oubliés très vite. Après les victoires de Hassân, vers 700, la dichotomie initiale constatée par les Arabes perdit en effet largement sa signification. Des différences de religion subsistèrent, mais tous les Berbères, de la Cyrénaïque à la Numidie, furent soumis, et un mouvement progressif, parfois massif, de conversion se déclencha [166]. Si la distinction *Botr/Branès* survécut alors, c'est parce que les Berbères eux-mêmes se la réapproprièrent, mais en en faisant très vite évoluer le sens.

Deux temps durent en cela se succéder. Dans une première phase, il est probable que nombre de tribus d'Ifrîkiyya et ensuite du Maghreb cherchèrent à être reconnues comme *Botr*, parce que les tribus libyennes qui portaient ce nom avaient à la fois le prestige de l'ancienneté de la conversion et le pouvoir procuré par leur présence dans l'armée

conquérante. Un exemple éloquent de ces ralliements nous est fourni par le destin des survivants de l'armée de la Kâhina, peut-être des *Djarâwa*. Selon Ibn 'Abd al-Hakam, Hassân, après sa victoire, fit passer en effet les Berbères qu'il avait amenés avec lui de Libye, et qui étaient les seuls *Botr* nommés jusque-là par l'historien égyptien, « sous le commandement de l'aîné des deux fils de la Kâhina, qu'il honora de son amitié personnelle [167] . Al-Mâlikî donne une version inverse mais finalement complémentaire de ce récit : après la mort de la reine, 12 000 des Berbères de son armée se convertirent à l'islam et se rallièrent au général arabe. Alors, celui-ci

> accorda un commandement à chacun des deux fils de la Kâhina après leur conversion : il mit chacun d'eux à la tête de 6 000 cavaliers berbères et les leur donna pour chef. Il les envoya avec les Arabes pour conquérir l'Ifrîkiyya, massacrer les Byzantins et les Berbères infidèles [168] .

Dans les deux cas, on saisit comment les Arabes opérèrent dès 697-700 la fusion des tribus libyennes avec les vaincus de l'Aurès. L'union fut militaire, mais elle dut très vite prendre une forme spécifiquement berbère, par affiliation onomastique : les Aurasiens ralliés, dont peut-être les fameux *Djarâwa*, devinrent donc des *Botr* eux-aussi, ce qu'enregistrèrent ultérieurement les généalogistes [169] . Quelques années après, on soupçonne que la même aventure dut arriver aux *Maghrâwa*. Cette tribu du nord de l'Ouarsenis, probablement identique aux *Macurebi* de Pline et Ptolémée, formait un des plus anciens peuples de Maurétanie Césarienne. Ibn Khaldûn lui attribue pourtant une conversion précoce et une indiscutable identité *Botr* [170] . Celle-ci ne dut en fait être acquise que lorsque les Arabes et leurs coreligionnaires libyens atteignirent l'ouest algérien, et à cause de ce ralliement. Tel put aussi être le destin des *Miknâsa* du Maroc [171] , héritiers possibles des *Macénites* ou *Makanitai* de Ptolémée [172] : confrontés de manière réellement décisive aux musulmans au temps du gouvernement de

Mûsâ, au début du viiie siècle [173], ils semblent n'avoir guère différé leur soumission, puisqu'ils firent partie des premiers contingents de Berbères convertis qui envahirent l'Espagne en 711 [174]. Leur surnom de *Botr* date vraisemblablement de cette époque. Dans les deux cas, on remarquera en passant que ces deux célèbres tribus *Botr* correspondent en fait à deux peuples connus en Maurétanie depuis le premier siècle : comment après cela parler encore d'une grande migration dans l'Antiquité tardive, et d'un peuplement *Botr* qui serait « enfoncé comme un coin » dans une Maurétanie *Branès* paléoberbère ? Même les disciples d'E.-F. Gautier devraient ici admettre, pour rester dans leur logique, que des *Branès* ont pu devenir des *Botr* au temps de la conquête arabe !

Au vrai, dès cette époque, l'ancienne dichotomie n'était d'ailleurs probablement pas ce qui retenait le plus les Berbères eux-mêmes. Dans leur société, ce qui comptait avant tout était en effet la tribu. Plus que d'être *Botr*, l'essentiel fut donc d'appartenir aux tribus libyennes qui composaient les *Botr*, c'est-à-dire les *Lawâta*, les *Zenâta* et autres *Hawwâra* [175]. Les affiliations onomastiques fictives à ces tribus, selon un processus très ancien dans le monde berbère et qu'Ibn Khaldûn a bien décrit dans ses *Prolégomènes* [176], commencèrent certainement à cette époque : si les *Djarâwa* existaient réellement dès 697, ils devinrent dès ce moment autant des *Zenâta* que des *Botr*.

Face à ces gens, les Arabes avaient qualifié de *Branès* les Berbères chrétiens d'Ifrîkiyya qui résistaient à la conquête. Après leur défaite, certains gardèrent un moment leur religion, et conservèrent du coup leur surnom qui n'avait rien d'infâmant. Celui-ci aurait cependant dû ensuite disparaître en suivant le rythme des conversions. Mais le Maghreb islamisé était tout sauf un Maghreb unitaire : la conversion n'effaçait en rien, au contraire, les rivalités de pouvoir. Or, les tribus *Botr*, auréolées du prestige de l'ancienneté dans l'islam, et sûres d'elles-

mêmes par l'alliance avec les Arabes, ont certainement dû manifester dès le temps de la conquête de l'Ifrîkiyya, puis du Maghreb, des appétits de puissance et de richesses qui, ici et là, se sont exprimés aux dépens d'autres groupes berbères pourtant convertis. C'est ce contexte qui peut, selon nous, expliquer le maintien du nom de *Branès* dans l'Afrique de la fin du viie et du début du viiie siècle : en lui-même assez peu explicite et pouvant même être compris aussi comme une allusion au *burnous* (certainement plus répandu dans le Maghreb des massifs occidentaux), il a dû servir de signe de ralliement à toutes les tribus qui ne voulaient pas accepter d'être vassalisées par les *Zenâta* et autres *Lawâta*. Un bloc *Branès*, non plus défini religieusement mais politiquement, put ainsi se constituer face au groupe *Botr*, dans lequel très vite également ce furent les affiliations tribales qui comptèrent le plus. L'histoire des *Masmûda* du Maroc pourrait illustrer ce schéma : selon une tradition reprise par Ibn Khaldûn, ils auraient réussi à encercler 'Ukba lui-même dans l'Atlas, et celui-ci aurait été alors « dégagé grâce à l'appui des Zenâta qui étaient devenus les alliés sincères des musulmans depuis la conversion des Maghrawa » [177] . Peu importe pour nous l'historicité, douteuse, de l'épisode : elle témoigne surtout d'un antagonisme *Masmûda/Zenâta* que l'on faisait remonter à l'époque de la conquête et qui peut expliquer, comme l'idée qu'ils « soutinrent une longue guerre contre 'Ukba et Mûsâ avant d'adopter sincèrement l'islamisme [178] », leur identité *Branès* [179] . Le fait qu'ils firent ensuite souvent des choix religieux et politiques différents de leurs voisins *Miknâsa* dut contribuer aussi au maintien de cette identité *Branès*, en leur permettant d'agglomérer derrière leur nom nombre d'autres groupes solidaires.

Les « considérations d'onomastique » suggérées par W. Marçais et développées plus tard par J. Berque furent donc probablement à l'origine d'une fluctuation confuse des classifications *Botr* et *Branès* avant

le passage en Espagne. A terme, elles s'estompèrent au Maghreb parce qu'elles ne correspondaient à aucune réalité sociale : ici l'emportèrent donc dès le viiie siècle les apparentements intertribaux, d'abord à un nombre assez élevé de « grands noms », *Zenâta, Lawâta, Hawwâra, Masmûda, Sanhâdja*, puis bientôt surtout au premier et au dernier de ces ethnonymes. Ces « emblèmes onomastiques », qui supportèrent une réalité vécue des Berbères d'Afrique, furent justement, nous l'avons vu, les seuls notés par les géographes à partir du ixe siècle.

Logiquement, on aurait dû ainsi oublier les *Botr* et les *Branès*. Mais ces noms avaient encore un sens en 711 quand de nombreux Berbères passèrent en Espagne avec l'armée arabe, et ils exprimaient à ce moment encore aussi de réelles alliances intertribales. Or, dans l'Andalus conquise, un contexte différent du Maghreb se développa dès le viiie siècle. Alors que sur la rive sud du détroit de Gibraltar la complexité des divisions politiques favorisait les apparentements émiettés à de nombreux ethnonymes tribaux, ici l'isolement des Berbères, face à des Espagnols plus ou moins soumis, et face à des Arabes prétendant accaparer tous les privilèges de la victoire, favorisa le maintien de vastes alliances. Dans la péninsule, les Berbères n'oublièrent certes pas leurs tribus particulières, mais ils ressentirent, dans un environnement doublement hostile, le besoins de liens élargis, et ils les trouvèrent dans la vieille dichotomie. Celle-ci perdit évidemment sa première signification politique et religieuse, pour prendre de plus en plus une valeur clanique, que l'aggravation des dissenssions accrut sans cesse aux ixe et xe siècles. Et c'est sur cette réalité de l'Espagne médiévale que s'appuyèrent ensuite les généalogistes pour élaborer leurs savantes constructions, dans lesquelles ils surent habilement croiser une dichotomie archaïque et les apparentements onomastiques de leur temps.

CONCLUSION

La démarche suivie dans cet essai final sur le monde maure dans la deuxième moitié du viie siècle, probablement surprenante au premier abord, avait été choisie initialement par respect de la nature des sources. Presque exclusivement arabes, dominées par l'œuvre exceptionnelle d'Ibn Khaldûn, elles offraient l'image d'une société « berbère » apparemment recomposée depuis le vi^e siècle en vertu d'une logique et selon des critères qui semblaient totalement étrangers aux périodes précédentes. L'historiographie moderne avait juxtaposé deux attitudes contradictoires face à cette situation : certains savants, prudemment, avaient laissé entendre que le poids des légendes, et la datation trop tardive des auteurs qui nous les transmettaient, rendaient au fond les problèmes insolubles ; d'autres, les plus nombreux, avaient choisi d'accepter la leçon des savants arabes du Moyen Age et d'abord d'Ibn Khaldûn, en la réinterprétant selon les principes de l'école positiviste. Puisque l'historien des Berbères décrivait un peuple marqué par une dichotomie raciale profonde et ancienne, ils s'étaient efforcés de retrouver « le fait énorme » que ce schéma devait nécessairement cacher. Dédaignées dans un cas, dénaturées dans l'autre, les sources n'étaient ainsi jamais soumises aux règles habituelles de la méthode critique. Si fastidieuse que puisse être l'entreprise, la méthode suivie ici a été au contraire fondée sur la collation méticuleuse des textes et l'étude systématique de leur contexte, en laissant l'enquête avancer au gré de leur leçon, si impertinente qu'elle ait pu être vis-à-vis du génie de savants médiévaux ou modernes. Tout en déterminant continûment la problématique de ce chapitre, la dichotomie *Botr/Branès* a ainsi perdu peu à peu les traits exceptionnels, d'ordre historique, ethnologique ou sociologique, qu'elle semblait imprimer à la physionomie du monde

maure du viie siècle. Née d'un regard arabe sur les premiers Berbères soumis à l'islam, elle n'a finalement semblé avoir été élaborée qu'en fonction du contexte de la conquête, et particulièrement de sa chronologie et de sa géographie, opposant des *Botr* libyens tôt ralliés à des *Branès* d'Ifrîkiyya longtemps en armes contre l'islam.

C'est à définir alors précisément ce contexte et les caractères des deux groupes que toute la seconde partie de l'enquête a été consacrée. Celle-ci a pu vérifier la réalité des différences ethnographiques, politiques et religieuses dans les années 640-690 entre Berbères de Libye et Berbères d'Ifrîkiyya, qui rendaient inévitable la perception d'un dualisme de la part des conquérants. Elle a de la sorte, sans résoudre définitivement le mystère du choix des termes qui exprimèrent ce dualisme, au moins offert une explication des raisons de son succès, et indirectement par là des conditions de sa longue postérité.

Mais au regard de la perspective suivie depuis le début par ce livre, l'énigme peut-être irrésolue des étymologies n'a finalement que peu d'importance. L'essentiel est bien plus la remarquable continuité des structures sociales, politiques et religieuses du monde maure que la conclusion principale met en valeur. Derrière l'opposition *Botr/Branès* à ses origines, c'est en effet presque constamment la distinction du vi^{e} siècle entre Maures de l'extérieur et Maures de l'intérieur qui s'est dessinée sous nos yeux. Certes, l'historien doit toujours se méfier des démonstrations qui aboutissent à des conclusions presque trop logiques, en s'interrogeant sur les présupposés inconscients qui ont pu orienter de manière trop sélective sa lecture des sources. La part des hypothèses a certainement ainsi été parfois grande dans tel ou tel des développements qui ont conduit à ces identifications. Mais le résultat n'en semble pas moins établi, qui apporte en définitive aussi une seconde justification de la démarche choisie. Contre toute attente, une

relecture critique des textes arabes fidèle à leur logique dualiste a permis en effet de construire finalement un tableau du monde maure au viie siècle bien plus riche et plus complexe qu'il ne paraissait a priori possible de l'envisager : ni exactement le même qu'au temps de Corippe, ni complètement renouvelé, mais conjuguant continuité et évolution, la seconde accentuant les traits mis en valeur par la première. Les Maures de l'intérieur étaient à l'arrivée des Arabes probablement plus christianisés et plus liés aux Byzantins, les Maures de l'extérieur plus indépendants, plus structurés, et plus attachés à leur identité berbère.

Notes

1 Cf. *supra* p. 727-728.
2 Tel fut en 1929 l'avis, pour la première fois nettement exprimé, de W. Marçais dans son compte rendu du livre de E.-F. Gautier (*articles et conférences*, Paris, 1961, p. 74).
3 Cf. Blachère-Chouémi-Denizeau, *Dictionnaire arabe-français-anglais*, t. 1, Paris, 1967, p. 362-365, et G. S. Colin, article « Al-Butr », dans *EI*^{2}, t. 1, 1960, p. 1390.
4 Comme l'avance H. Monès dans *Histoire générale de l'Afrique (UNESCO)*, t. 3, Paris, 1990, p. 254. Mais nous n'avons pas trouvé ce sens dans les dictionnaires.
5 Cf. sa traduction d'Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. 1, p. 168, note 3.
6 Cf. Blachère-Chouémi-Denizeau, *Dictionnaire arabe-français-anglais*, t. 1, Paris, 1967, p. 584-585, et Wehr, *A Dictionnary of modern written Arabic*, 4e éd., 1979, p. 69.
7 El Briga, article « Burnous », dans *EB*, t. XI, Aix, 1992, p. 1668-1669.
8 Cf. saint Augustin, sermon 356, 13 : *Nemo det byrrhum, vel lineam tunicam, seu aliquid, nisi in commune...*, et pour une occurrence du grec *birros*, Artémidore d'Ephèse, *Oneirokritika*, II, 3.
9 Pour Omar, affirmation (sans référence) de H. Monès, *op. cit. supra* intr. 5e partie note 76 (684), p. 253 ; pour les Egyptiens, cf. M. Brett, dans *Cambridge History of Africa*, t. 2, Cambridge, 1978, p. 511, et *infra* p. 801.
10 E.-F. Gautier, *Le passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs*, p. 229.
11 W. Marçais, compte rendu du livre de Gautier (1929) repris dans *Articles et conférences*, Paris, 1961, p. 74-75.

12 R. W. Bulliet, « Botr et Béranès : hypothèses sur l'histoire des Berbères », dans *Annales ESC*, t. 36, 1981, p. 104-116.
13 La localisation des *Ksour Hassân* en Tripolitaine est bien établie par Idrîsî : *de Tripoli, en se dirigeant ves l'est jusqu'à la ville de Sirt, 230 milles ou onze jours, à savoir : de Tripoli à al-Mujtana, 20 milles ; de là à Raghûghâ (Zliten), 25 ; de là à Tawrgha, autant ; de là à al-Munasif, autant ; de là à Qusûr Hasan ibn alNu 'man al-Ghassani, 40 milles ; de là à al-Asnam, 30 ; de là à Sirt 46 milles* (trad. Jaubert corrigée par A. Nef, Paris, 1999, p. 199).
14 Trad. A. Gateau, *RT* 1931 p. 72 (avec des inversions de lignes dans certains tirages).
15*Ibid*. p. 73.
16 Trad. H. R. Idris, *Revue des Etudes Islamiques,* t. 37, 1, 1969, p. 145 : *Il y avait avec Hassân des Berbères appelés Butr... Ensuite Hassân avec sa troupe partit contre la Kâhina. Arrivé à Gabès, elle l'affronta à l'aide d'armées considérables. Il les combattit...*
17 Hassân avait été écrasé trois ou cinq ans auparavant par la Kâhina (entre 693 et 695 ?), et refoulé jusqu'en Libye. Tout le territoire tunisien actuel fut perdu à la suite de cette défaite, qu'on appela selon Al-Mâlikî « la journée de l'épreuve » (trad. Idris, p. 144).
18 Trad. Gateau, *RT*, 1935, p. 258.
19 Sur l'indépendance probable encore à ce moment des Maurétanies, cf. *infra* p. 795 et 805.
20 Trad. Gateau, *RT* 1932, p. 74.
21 Malgré la fondation de Kairouan dès 670, les Arabes avaient été chassés du pays d'abord par Kusayla, puis par la Kâhina. On notera en revanche que la Tripolitaine dut leur rester, puisque les combats contre la Kâhina, lors de la seconde expédition de Hassân, ne commencèrent qu'à Gabès (cf. *supra* note 16).
22 Cf. *infra* p. 806.
23*Supra* p. 174-191.
24 Al-Balâdhûrî, cité par M. Talbi, *L'Emirat Aghlabide*, Paris, 1966, p. 26-27.
25*Supra* p. 186 et 190.
26 Trad. A. Gateau, *RT* 1935, p. 269.
27 Al-Bakrî, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. De Slane, Alger, 1913, p. 31.
28*Histoire des Berbères*, trad. De Slane, t. 1, Paris, 1925, p. 275. Plus loin, Ibn Khaldûn parle de *la province de Tripoli, ancienne demeure des Hawwâra*, où *se trouvent encore quelques fractions de cette tribu* (p. 280).
29 Ibn 'Idhârî, trad. Fagnan, t. 1, Alger, 1901, p. 2 : '*Amr poussa sur Tripoli qu'il conquit malgré le secours que demandaient les habitants de cette ville à la tribu berbère des Nefoussa* ; Al-Tidjânî, trad. A. Rousseau, *JA*, 1853, p. 138 : '*Amr n'avait pas encore réduit la place qui résistait vigoureusement, grâce au courage de ses habitants et au secours des Berbères Nefoussa qu'ils avaient appelés à leur aide*.
30 Al-Bakrî, trad. De Slane, Alger, 1913, p. 26 : '*Amr Ibn el-'Âçi soumit les Nefouça qui étaient alors des chrétiens, et il ne sortit de leur pays qu'après avoir reçu d'Omar une lettre* ; *Kitâb al-Istibsâr*, trad. Fagnan, *RSAC*, 1898, p. 58 : '*Amr ben el 'Âçi arriva jusqu'au Djebel*

Nefousa, dont les habitants étaient chrétiens, et il le conquit. Sur la réalité de cette conquête, parfois mise en doute, cf. *infra* p. 783.

31 Trad. Fagnan, *RAf* , t. 40, 1896, p. 364-365.

32*Ibid.* p. 365-366. Ibn al-Athîr attribue cette information à des « chroniqueurs maghrébins », qu'il ne nomme malheureusement pas.

33 Non au centre ou à l'Est, car alors les Arabes les auraient rencontrés dès 642 en même temps que les *Lawâta*.

34 Trad. Gateau, *RT* 1931, p. 250-253.

35 Al Ya'kûbî, *Les pays*, trad. G. Wiet, Le Caire, 1937, p. 201-203 pour les *Lawâta* : *Adjdâbiya est le point extrême de la résidence des Lawâta* ; p. 206-207 pour les *Hawwâra* : *le domaine des Hawwâra s'étend depuis le canton de Surt jusqu'à Tripoli* ; p. 207 pour les *Nafûsa* : *c'est de Tripoli qu'on part pour gagner la région des Nafûsa... Leurs domaines se trouvent dans les montagnes de Tripoli* ; p. 204-205 pour les *Mazâta* : *Parmi les districts dépendant de Barka se trouvait Waddan, région à laquelle on accède à travers un désert... La plupart des habitants appartiennent à la tribu des Mazâta, qui est prépondérante dans ce pays*. Cf. également pour les *Mazâta* Al-Bakrî (trad. De Slane, *JA*, 1858, p. 442-443) : *Zella est une ville grande et vaste.. Les habitants appartiennent à la tribu des Mezâta*.

36 Cf. *supra* 2e partie p. 184-185.

37 Trad. M. Hadj-Sadok, Alger, 1949, p. 13.

38 Trad. H. Massé, Damas, 1973, p. 101. Sont cités dans cette liste : *Hawwâra, Zanâta, Darîsa, Maghîla, Warfadjuma*, soit uniquement des tribus de Tripolitaine, la dernière n'étant attestée qu'à partir du viiie siècle.

39 Trad. A. Gateau, *RT* 1931, p. 235-236, avec corrections et commentaire *supra* 2e partie p. 175.

40 Al-Mas'ûdî, *Les Prairies d'or*, trad. Barbier de Meynard et Pavet de Cour-teille, t. 3, Paris, 1863, p. 240-243.

41Al-Idrîsî, trad. Hadj-Sadok, Paris, 1983, p. 63. L'auteur ajoute, à la différence de ses prédécesseurs, *les groupes de Masmûda qui s'établirent au Maroc*. Il s'agit vraisemblablement d'un appoint tardif à la tradition.

42 Ya'kûbî, *Les Pays*, trad. G. Wiet, p. 206.

43 Al-Watwât, trad. Fagnan dans *Extraits inédits relatifs au Maghreb : géographie et histoire*, Alger, 1924, p. 41-42. Al-Watwât ajoute à propos des *Nafûsa* : (Ils) *s'avancèrent vers Tanger, Tahert et Sidjilmassa*. En fait, le compilateur juxtapose ici les deux traditions en un même récit (cf. n. 44).

44*Ibid.* p. 42.

45 Mohammed ben Ayas, *L'odeur des fleurs dans les merveilles de l'univers*, trad. partielle de L. Langlès, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Impériale*, t. 8, Paris, 1810, p. 7.

46Trad. A. Mahjoub, *RAf*, t. 101, 1957, p. 47. Ce texte paraît être une juxtaposition assez confuse de plusieurs traditions. Sur sa phrase commençant, après l'extrait cité, par un

pronom personnel et évoquant une marche vers le Maghreb, cf. *supra* 2e partie p. 159 : il s'agit en fait d'un renvoi à ceux des Berbères qui, selon le mythe, ne s'étaient pas encore établis en Libye.

47 Trad. De Slane, t. 1, p. 181-182.

48 La comparaison avec la description d'Al-Ya'kûbî au ixe siècle est aussi intéressante (*Les Pays*, trad. G. Wiet, Le Caire, 1937, p. 200-208) : le géographe arabe ne connaissait en effet à cette époque encore que six grandes tribus sur le territoire libyen, dont cinq identiques à celles de notre liste : *Lawâta* en Cyrénaïque, *Mazâta* de Sirte à Waddan, *Hawwâra* du Cap Misurata à Tripoli, *Nafûsa* dans tout le Djebel du même nom, jusqu'en Tunisie, et *Zanâta* « entre Tripoli et Gabès » aux côtés d'éléments *Lawâta*. Manquent les *Darîsa* et les *Maghîla*, les deux tribus les plus modestes, et s'ajoutent les *Lamta* « les hommes voilés, grands nomades du Fezzan (cf. carte 23).

49 Al-Mas 'ûdî, trad. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. 3, p. 241. On lui associera, au moins pour les *Zenâta*, un passage d'al-Idrîsî (trad. Jaubert revue par A. Nef, Paris, 1999, p. 131 = trad. Hadj-Sadok, p. 64). Evoquant une généalogie mythique des *Hawwâra* fondée sur un ancêtre arabe nommé *al-Musawwar*, il rapporte une légende selon laquelle ce personnage, égaré *près des montagnes de Tarabulus* (Tripoli), *s'arrêta dans la tribu des Zenâta* où il épousa finalement *Tâzzakây al-'Ardjâ*, mère des *Hawwâra*. Le lien entre les « montagnes de Tripoli » et les *Zenâta* rappelle clairement le texte du mythe d'origine.

50 Les *Darîsa* sont surtout connus par Al-Bakrî, qui au xie siècle les mentionne en trois points différents du Maghreb oriental : près de Djeloula, l'antique Cululis de Byzacène (trad. De Slane, Alger, 1913, p. 71) ; non loin de là, près d'Addjer, antique Aggar (*ibid.* p. 116) ; et dans les environs de Baghaïa, l'ancienne Bagaï, au nord de l'Aurès (*ibid.* p. 277). Mais cette localisation est tardive : comme d'autres tribus de Tripolitaine, les *Darîsa* (s'il s'agit bien de véritables descendants des *Darîsa* du viie siècle) ont pu s'avancer vers le nord et l'ouest entre l'époque de la conquête et le xie siècle. Pour les Maghîla, cf. l'article de T. Lewicki, « Maghîla », dans *EI*^{2}, t. 5, 1986, p. 1154-1155.

51 Ibn Khurdâdhbah, trad. M. Hadj-Sadok, Alger, 1949, p. 13 : *Tribus berbères : Hawwâra, Zenâta, Amtahâ (?), Darîsa, Maghîla...* etc... Cette liste se retrouve chez Al-Mas 'ûdî, qui l'insère explicitement dans son récit du mythe d'origine (trad. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. 3, p. 240-241), et dans un passage d'Ibn Khaldûn citant Ibn Kutayba dans le même contexte (trad. De Slane, t. 1 p. 175).

52 Cf. *supra* chap. 16 et note 116.

53 Rappelons ici que la prétendue mention d'un « Claudius Chresimus le Zénatien » sur une épitaphe latine de Cherchell (*CIL* VIII, 9345) n'était due qu'à une grossière erreur de lecture de Berbrugger, que lui-même avait d'ailleurs rapidement corrigée : cf. *supra* 2e partie p. 196 et note 136.

54 T. Lewicki, article « Banu Ifran », dans *EI*^{2}, t. 3, 1971, p. 1065.

55 Trad. A. Gateau, *RT* 1935, p. 262.

56 *Ibid* . p. 269.
57*Ibid*. p. 269.
58 Al-Ya'kûbî, trad. G. Wiet, p. 207-208.
59 Ibn Hawkal, trad. Kramers-Wiet, t. 1, p. 94.
60 *Supra* p. 123.
61*Supra* p. 104.
62 T. Lewicki, article « Maghîla », dans *EI*^{2}, t. 5, 1986, p. 1154-1155. J. Desanges, *Catalogue...*, p. 143-144 signale la possibilité d'un rapprochement mais ne prend pas position.
63 Cf. Corippe, *Johannide*, III, 409-411 :
Qui Tripolis tunc ductor erat, convenit et audax
Pelagius : sed gentiles durosque Mecales
secum ad bella trahens faustis non viribus ibat. Cf. sur cette tribu *supra* p. 53 et 108.
64 Cf. *supra* p.183 : les *Hawwâra* sont aussi dans le Djebel selon Al-Idrîsî.
65 Cf. *supra* 2e partie p. 303.
66 Cf. *supra* p. 217-219 et 273.
67 Cf. *supra* p. 775 texte d'Ibn'Abd al-Hakam sur la révolte de 741-742.
68 Cf. *supra* 1ère partie p. 107.
69 T. Lewicki, « Banu Ifran », dans *EI*^{2}, t. 3, 1971, p. 1065-1066.
70 Et peut-être même des groupes situés encore plus à l'est, jadis simplement qualifiés de *Mazices* : ainsi s'expliquerait la présence de *Lawâta* près de l'Egypte (probablement dans la Grande Oasis), qu'Amr combattit en 660-661 selon Al-Kindî (éd. Guest, p. 32).
71 Cf. Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 170 : *Les Botr, descendants de Madghis el Abter, forment quatre grandes familles : les Addaça, les Nefouça, les Dariça et les enfants de Loua l'aîné. Ces branches ont pour souche commune Zahhîk* (ou *Zeddjîk*), *fils de Madghis*.
72*Ibid*. t. 1, p. 170-171. Ibn Khaldûn revient plus loin (*ibid*. t. 1, p. 226, et encore p. 273-274) sur la généalogie extrêmement compliquée et confuse des *Addasa/Hawwâra*, avec cette conclusion fondée *sur les paroles des généalogistes berbères les plus exacts* : *les tribus issues d'Addas, fils de Zahhîk, rentrent toutes dans la catégorie de celles descendues de Hoouar* (p. 274).
73 Sur l'origine arabe inventée comme toujours dans un but anoblissant, cf. Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1 p. 185. Pour la double appartenance *Botr* et *Branès*, *ibid*. t. 1 p. 275, où sont évoquées *toutes les tribus portant le nom de Hawwâra, tant celles qui remontent leur origine à el-Abter que celles qui ont Bernès pour ancêtre*.
74 Al-Ista kh rî, trad. A. Miquel, *ROMM* , t. 16, 1973, p. 236.
75 Le cas extrême étant en la matière celui de J. Bagot Glubb, dans *The Great Arab Conquests*, Londres, 1963, où on lit (p. 263) : « L'accueil bienveillant offert aux Arabes dans le désert occidental (de l'Egypte) et Barka semble suggérer que les peuples de cette région étaient eux-mêmes en partie arabes ». Cette thèse était déjà en fait celle de

H. Tauxier : cf. « Une émigration arabe en Afrique un siècle après J.-C. », dans *RAf*, t. 25, 1881, p. 138-157.

76 Cf. l'étude de R. G. Goodchild, « Byzantine, Berbers and Arabs in 7 th century Libya », dans *Antiquity* , t. XLI, 1967, p. 115-124.

77 Trad. Gateau, *RT* 1931, p. 236.

78 Al-Balâdhûrî, cité par M. Talbi, *L'Emirat Aghlabide*, Paris, 1966, p. 26-27.

79 Trad. Fagnan, *RAf*, t. 40, 1896, p. 364-365.

80 Toutefois, un passage du *Kitâb al-Amwâl* d'Abû 'Ubayd ibn Sallâm (mort en 839), pourrait faire allusion à une révolte dans les tout premiers temps de la conquête : *les Lawâta avaient un traité, et c'est d'eux qu'Ibn Chihâb rapportait : 'Uthmân a prélevé la jizya sur les Berbères. Ensuite ils provoquèrent des troubles et ils furent faits prisonniers* (et le traité fut confirmé). Ces événements se situeraient dans les années 650. Mais R. Brunschwig, qui cite le texte, a montré combien l'authenticité des faits rapportés est douteuse (« Ibn 'Abdalh'akam et la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes », dans *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger,* VI, 1942-47, p. 115). Quant à l'attaque de *Lawâta* sur l'Egypte que repoussa 'Amr en 660-661 selon Al-Kindî (éd. Guest, p. 32), elle fut probablement en fait l'œuvre d'une tribu de *Mazices* désormais affiliée aux *Lawâta*, mais qui agit de manière indépendante, peut-être depuis le Grande Oasis (cf. U. Monneret de Villard, *Storia della Nubia cristiana*, Rome, 1938, p. 88). Elle ne concerne en rien l'attitude du groupe principal, installé en Cyrénaïque.

81 Trad. Gateau, *RT*, 1931, p. 236.

82 Cf. M. Talbi, *L'Emirat Aghlabide*, Paris, 1966, p. 25-33, qui donne une synthèse très claire sur la fiscalité qui frappa les Berbères au moment de la conquête.

83*Supra* 4e partie p. 648.

84 Cf. R. Brunschwig, « Ibn Abdalh'akam et la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes », dans *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales (Alger)*, vol. VI, 1942-47, p. 111-112.

85 Cité par R. Brunschwig, *ibid.* p. 113-114.

86 *Ibid* . p. 152.

87 Abû-Zakariyyâ, trad. R. Letourneau, *RAf*, t. 104, 1960, p. 107.

88 Cf. *supra* note 29.

89 Cf. note 30.

90 Cf. J. Despois, *Le Djebel Nefusa*, Paris, 1935, p. 285-286.

91 Déjà Motylinski, en commentant le *Kitâb es Siar* d'Ech Chemmakhi, un auteur du xvie siècle, avait souligné l'intérêt de la mention de onze « églises apostoliques » dans le Djebel (*Bulletin de correspondance africaine*, t. 3, 1885, p. 47-70). Mais ce sont surtout les *Etudes ibadites nord-africaines I* (Varsovie, 1955) de T. Lewicki, qui ont révélé l'importance des survivances chrétiennes dans le Djebel Nafusa à l'époque musulmane (cf. l'analyse de M. Canard, dans *Revue africaine*, t. 103, 1959, p. 362-363). D'autres découvertes ont confirmé, depuis, cette réalité, comme les inscriptions arabes de Sharwâs, qui laissent deviner la présence d'une population chrétienne ou juive sur ce

site (cf. N. M. Lowick, « The Arabic inscriptions on the Mosque of Abu Maruf at Sharwâs, Jebel Nefusa », dans *Libyan Studies*, 5, 1974, p. 14-19). Mais, si passionnant soit-il, ce dossier n'évoque que des communautés dispersées, dans un massif où l'islam était globalement bien implanté, même sous une forme schismatique.

92 Al-Bakrî, trad. De Slane, Alger, 1913, p. 32-33.

93 Trad. Gateau, *RT* 1931, p. 250.

94 Ces récits sont malheureusement compliqués par une autre tradition qui attribuait à 'Ukba dès 642 un exploit presque semblable : selon Ibn 'Abd alHakam (trad. A. Gateau, *RT*, 1931, p. 237 ; même texte dans Al-Bakrî, trad. De Slane, Alger, 1913, p. 28), maître de la Cyrénaïque, '*Amr ibn al- 'Âsi envoya en expédition 'Ukba ibn Nâfi ' qui atteignit Zawila, de sorte que le territoire situé entre cette ville et Barka devint possession musulmane* ; ce que Al-Balâdhûrî (trad. Hitti et Murgotten, t. 1, p. 353) confirme : '*Amr ibn al- 'Âsi écrivit (au calife) Omar... Il l'informa aussi que la paix régnait chez tous les peuples entre Zuila et Barka, et que leur allégeance était forte*. On comprend mal pourquoi Zuila (Zawila), oasis très éloignée de la Cyrénaïque (près de 1000 km) mais située à relative proximité du Fezzan (environ 150 km) aurait été soumise dès 642, alors qu'il aurait fallu attendre 666-667 pour que Jarma et le reste de ce territoire soit atteint. Faut-il soupçonner une confusion Zuila/Zella ? La soumission de ce point dès 642, avant la prise de contrôle de Waddan, sur la même route intérieure, en 643, paraîtrait plus logique, mais ce n'est qu'une hypothèse. On notera aussi que les chroniques latines espagnoles du viiie siècle situaient au début du califat de 'Uthmân, lors de sa *seconde année* (645-46), la soumission aux Arabes de *la Libye, la Marmarique, la Pentapole, la Gazania et l'Ethiopie* (*Continuatio Byzantia-Arabica* et *Continuatio Hispana*, éd. Mommsen, *MGH*, *a.a.*, t. XI, p. 341) : or la *Gazania* (ou *Kazania*) de ces textes semble bien être la *Phazania* des anciens, c'est-à-dire le pays de Ghadamès que 'Ukba n'atteignit d'après les Arabes qu'en 666-667. Peut-être pourrait-on démêler cet imbroglio en se demandant si ces historiens arabes n'ont pas très tôt fait une confusion sur le personnage de 'Ukba, dont les exploits sont étendus par eux sur une période de près de quarante années, des raids libyens de 642 à la défaite de Tahûdâ vers 682-683 : selon Abû-l-Arab, il y eut en effet un autre chef du même nom, 'Ukba ben 'Amir al-Djohani, que 'Abd Allâh laissa en Egypte lors de son expédition de 647-648 et à qui on prêta par ailleurs certains des exploits ultérieurs de 'Ukba ibn Nafi ', notamment la fameuse incantation qui chassa les scorpions et les serpents du site de la future Kairouan : cf. l'édition traduite de M. Ben Cheneb, Alger, 1920, p. 49 et p. 24, avec la note 1.

95 Le problème de la soumission du Fezzan est compliqué avant tout parce que celle-ci est toujours associée aux exploits de 'Ukba ibn Nâfi ', sans nul doute extraordinaires, mais dans lesquels la part de la légende est aussi certaine (cf. note précédente et les remarques très dubitatives de R. Brunschwig, *op. cit. supra* note 84, p. 121 et p. 137).

96 Trad. Fagnan, *RAf*, t. 40, 1896, p. 364-365.

97*Procès de Maxime le Confesseur*, dans *Patrologie Grecque*, t. XC, col. 111.

98*Continuatio Byzantia-Arabica*, 24, et *Continuatio Hispana*, 38. Nous donnons le texte de la seconde, plus riche, sauf passages entre crochets provenant de la première : *per ducem quoque Abdella* [*Habedella* = 'Abd Allâh ibn Sarh] *nomine, qui dudum inperacti certaminis ducatum tenebat, in Occidentem prospera multa* [*acta*] *sunt. Tripolim venit, Cidamis quoque* (Ghadamès), *et Elenptien* [*Helemptien* = ?] *bellando adgressus est, et post multas desolationes effectas vel diversas patrias victas atque provincias vastas edomitas sibe plurimas katerbas in fide acceptas adhuc sanguinem sitiens Africam [adventavit] cum omnes preliatorum falangas. Preparata igitur certamina illico in fugam Maurorum est acies versa et omnis decoritas Africae cum Gregorio comite usque as internicionem deleta est.* (éd. Mommsen, *MGH*, *a.a.*, t. 11, Berlin, 1894, p. 344).

99 Cf. R. G. Goodchild, art. cité *supra* note 76, p. 118.

100 Al-Malîkî (trad. Idris p. 126) et Al-Nuwayrî signalent ainsi que 'Abd Allâh se heurta d'abord, lors de l'expédition de 647 sur Sbeitla, à la résistance de Tripoli (Oea) *que les Rûm avaient mis en état de défense pour résister* (trad. De Slane, *JA*, t. 11, 1841, p. 102). La ville avait pourtant été déjà prise en 643 (cf. par exemple Al-Bakrî, trad. De Slane, Alger, 1913, p. 32). Son destin après cet échec arabe est très obscur. Un texte arménien récemment redécouvert par C. Zuckerman (article à paraître dans les Actes du colloque sur l'Afrique vandale et byzantine tenu à Tunis en octobre 2000) laisse supposer qu'elle était encore romaine dans les années 650. Mais elle n'est plus nommée ensuite dans les raids de Mu 'âwiyya ibn Hudaydj au milieu des années 660 ni lors de l'expédition de 'Ukba ibn Nafi' vers 670, ce qui situe sa chute après 660. Au temps d'Abû-l-Muhâdjir, vers 675, Tripoli était en tout cas aux mains des Arabes selon Ibn 'Idhârî (trad. Fagnan, t. 1, p. 17). Cf. également *infra* note 112.

101 L'épisode est rapporté de deux manières différentes selon les auteurs. Pour Ibn 'Abd al-Hakam, en 695-696, les *Rûm,* après le départ de Hassân vers l'Ifrîkiyya, firent une expédition contre l'*Antâbulus* (la Cyrénaïque). Le gouverneur arabe s'enfuit, *abandonnant les habitants et les sujets protégés aux mains des Rûm, qui pendant quarante jours furent les maîtres du territoire.* Zuhayr, ancien lieutenant de Hassân, arriva alors d'Egypte avec 70 hommes seulement, et fut tué au combat. Peu après, vint une autre armée arabe qui força les Byzantins *à se réfugier sur leurs vaisseaux* (trad. Gateau, *RT*, 1932, p. 75-76). Pour Al-Balâdhûrî, pourtant contemporain d'Ibn 'Abd al-Hakam, mais qui suit une autre tradition, Zuhayr fut le vengeur de 'Ukba, qui reconquit l'Ifrîkiyya sur Kusayla (vers 686-688 précise Al-Mâlikî). Il repartit ensuite vers l'Orient, mais apprenant qu'en Cyrénaïque *une bande de Rûm avaient débarqué de leurs navires et pillaient la région, il les attaqua avec un détachement de cavalerie, et tomba en martyr avec ses compagnons en les combattant. Ensuite Hassân devint gouverneur* (trad. Hitti et Murgotten, t. 1, New York, 1916, p. 360). Cette seconde version est reprise par presque tous les chroniqueurs postérieurs et par les historiens modernes, qui négligent Ibn 'Abd al-Hakam. Celui-ci cite pourtant sa source sur ce sujet : *Yahya ibn Bukaîr, qui le tient d'Al-Laîtibn Sa'd*, c'est-à-dire l'informateur de l'essentiel du chapitre de l'historien égyptien sur la conquête... Ce dossier met bien en valeur la gravité des divergences des sources

arabes à propos de la conquête du Maghreb, et la difficulté de reconstituer une chronologie.

102 Trad. Fagnan, *RAf*, t. 40, 1896, p. 365-366.

103 Trad. De Slane, *JA*, 3e série, t. 11, 1841, p. 116.

104 Pour le raid de 647-648, cf. Théophane, *Chronographia* (éd. De Boor, t. 1, p. 343 = trad. C. Mango, p. 478) : *Les Saracènes envahirent l'Afrique et, après avoir livré bataille au rebelle Grégoire, ils le vainquirent, détruisirent son armée, et le chassèrent d'Afrique. Ayant levé un tribut sur les Africains, ils rentrèrent chez eux.* Rare témoignage byzantin, qui concorde pour l'essentiel avec le récit arabe d'Ibn 'Abd al-Hakam : (Après la mort de Grégoire), *les principaux chefs des habitants de l'Ifrîkiyya demandèrent à 'Abd Allâh ibn Sa 'd d'accepter une somme d'argent à condition qu'il quitterait leur pays. Ibn Sa'd accepta et revint en Egypte sans leur avoir imposé de chef ni établi dans le pays aucune garnison* (trad. Gateau, *RT* 1931, p. 241). Pour le raid sur Djeloula-Cululis, dont la chronologie est très incertaine, cf. Ibn 'Abd al-Hakam (*ibid.* p. 249) : *On fit des prisonniers sans la moindre résistance. La ville fut mise à sac, puis Mu'âwiyya revint en Egypte.*

105 Trad. H. R. Idris, p. 141.

106 Trad. Gateau, *RT*, 1932 p. 71.

107 C'est également ainsi que P. Guichard interprète ce surnom (*Structures sociales « orientales » et « occidentales » dans l'Espagne musulmane*, Paris, 1977, p. 277 note 14).

108 Cf. *supra* p. 712 et 717 (Al-Mâlikî).

109 Ibn 'Abd al-Hakam, trad. Gateau, *RT* , 1932 p. 74.

110 Cf. *infra* note 175.

111 A l'exception des *Hawwâra*, à la fois *Botr* et *Branès* selon certains auteurs, aucune tribu *Branès* n'est, à notre connaissance, signalée sur le territoire libyen actuel.

112 Sur l'intérieur de la Tripolitaine, cf. *supra* notes 98 et 100. Si les sources parlent encore d'un siège infructueux devant Oea lors de l'expédition contre Grégoire en 647, elles deviennent silencieuses sur ce pays ensuite : les opérations préliminaires à l'invasion de 670 en Ifrîkiyya (cf. Ibn 'Abd al-Hakam, trad. Gateau, *RT*, 1931 p. 253) touchent les oasis du sud (et le Fezzan) puis Gafsa et Qastîlîya (le Djérid). Par la suite, aucun combat n'y est signalé au temps de Kusayla ou de la Kâhina. Certes, après sa première défaite, Hassân dut s'enfuir en Tripolitaine orientale et « à Barka ». Mais c'était vraisemblablement parce que la Cyrénaïque, la première conquise et la plus proche de l'Orient, était la principale base arabe au Maghreb. De fait, lors de la seconde expédition de Hassân, la Kâhina ne se porta contre lui qu'à hauteur de Gabès : de toute évidence parce que les villes côtières de Tripolitaine (ce qu'il en restait) étaient soumises aux Arabes, probablement depuis le début des années 660 puisqu'un texte arménien les donne encore comme byzantines au cours des années 650 (cf. *supra* note 100).

113 Cf. Al-Mâlikî, trad. Idris, p. 143 : les Berbères se seraient enfuis « dans la province de Bône ». Même récit, avec des chronologies légérement différentes, dans Ibn al-Athîr (trad. Fagnan, *RAf*, 1896, p. 374-376), Al-Nuwayrî (trad. De Slane, *JA*, 1841, p. 134-135) et

Ibn 'Idhârî (trad. Fagnan, t. 1, p. 24-30). La difficulté est que tous ces auteurs arabes taisent ou ignorent la reprise temporaire de Carthage par les Grecs, et la deuxième conquête de la ville par Hassân : on ne sait donc si cette bataille contre les Berbères du Nord eut lieu vers 693-95 ou vers 698.

114 Les auteurs les plus anciens, comme Ibn 'Abd al-Hakam et Al-Balâdhûrî, donnent peu de détails sur ce raid, qu'ils conduisent « jusqu'au Sous », un terme lui-même très imprécis chez les géographes (cf. R. Letourneau, dans Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, nouvelle édition en un volume des tomes 1 et 2, Paris, 1994, p. 348-349). Le récit s'enrichit considérablement en revanche surtout chez les auteurs marocains du xive siècle, Ibn 'Idhârî et 'Ubayd Allâh, qui font sillonner tout le Maroc par le héros. Mais la tendance de nombre de tribus berbères à chercher à se mettre en valeur en affirmant leur conversion à l'islam à l'époque la plus ancienne possible, et par l'action d'un compagnon du Prophète, peut expliquer bien des détails de ces récits, qui ont compilé des traditions locales sans réel souci critique. Malgré M. Talbi (article « Kusayla », dans *EI*^{2}, t.5, 1982, p. 521), on peut se demander si 'Ukba a bien atteint le Maroc. Dans tous les cas, aucun document n'autorise à parler d'une soumission durable des Maurétanies à la suite de ce raid : on ne comprendrait pas autrement les nombreuses batailles livrées par Mûsâ Ibn Nusayr.

115 Même si diverses sources le présentent comme un Berbère soumis dès l'époque d'Abû-l-Muhâdjir, soit vers 675, Kusayla n'apparaît vraiment de manière précise dans l'histoire qu'avec sa révolte, lorsqu'à Thabudeos (Tahûdâ), immédiatement au sud-est de l'Aurès, il écrase 'Ukba. Son pouvoir est ensuite centré sur la Byzacène, puisqu'il s'installe à Kairouan et qu'il est finalement vaincu et tué à Mammès en Byzacène. Cependant, Ah. Siraj (*L'image de la Tingitane*, Rome, 1995, p. 510-528), arguant essentiellement du témoignage d'Ibn Khaldûn, a récemment voulu démontrer l'origine maurétanienne de Kusayla, en se fondant aussi sur la localisation des *Awraba* au temps de l'installation des Idrissides. Nous avons dit plus haut les doutes que nous inspire sur ce sujet Ibn Khaldûn, et pourquoi la thèse traditionnelle nous semble toujours solide, qui localise les origines de Kusayla beaucoup plus à l'est, en Ifrîkiyya. Tout au plus peut-on admettre qu'après la défaite finale de Mammès, les débris de l'armée de Kusayla s'enfuirent au Maroc : Ibn Khaldûn lui-même écrit que ce n'est qu'après la mort de leur chef que *les Awraba allèrent se fixer dans le Maghreb el-Acsa* (trad. De Slane, t. 1, p. 290). La même idée pourrait sous-tendre le texte très original du pseudo-Ibn Kutayba, selon qui Mûsâ livra en 702 bataille à Kusayla (en fuite ?) au delà de la Moulouya (trad. P. De Gayangos, *Al-Makkari*, t. 1, Londres, 1840, p. lxiii). D'autres auteurs, dans le même registre, affirment que les filles de Kusayla ('Ubayd Allâh, trad. Lévi-Provençal, p. 42) ou ses fils (Ibn 'Idhârî, trad. Fagnan, t. 1, p. 39) auraient été capturés par Mûsâ au Maroc. L'incertitude est moins grande pour la Kâhina, toujours présentée comme une reine de l'Aurès : elle défait Hassân près de Khenchela, et est

vaincue plus tard par lui près du Djebel Nechar, à 50 km au nord de Tobna, toujours autour de son pays d'origine (Cf. M. Talbi, « Al-Kâhina », dans *EI*[2], t. 5, 1982, p. 440-442).

116 *Continuatio Byzantia-Arabica*, 24, et *Continuatio Hispana*, 38 : *per ducem quoque Abdella* [*Habedella* = 'Abd Allâh ibn Sarh] *nomine, qui dudum inperacti certaminis ducatum tenebat, in Occidentem prospera multa* [*acta*] *sunt (...). Africam [adventavit] cum omnes preliatorum falangas. Preparata igitur certamina illico in fugam Maurorum est acies versa et omnis decoritas Africae cum Gregorio comite usque ad internicionem deleta est. Abdella quoque honestus beneficio largo cum omnibus suis coortibus remeando [Aegyptum] pervenit [Moabia] peragente decimo regni sui anno.* (éd. Mommsen, *MGH*, *a.a.*, t. 11, Berlin, 1894, p. 344). Texte d'origine latine, rare et précieux bien que très peu commenté jusqu'ici. Sa chronologie est déconcertante, puisqu'il situe l'attaque arabe et la mort de Grégoire au milieu des années 660, contre la tradition arabe et byzantine [cf. Théophane, éd. De Boor, t. 1, p. 343 = trad. C. Mango p. 478 : *dans la même année (646-647), les Saracènes envahirent l'Afrique et après avoir livré bataille au rebelle Grégoire, le vainquirent, tuèrent ses hommes, et le chassèrent d'Afrique. Après avoir imposé un tribut aux Africains, ils rentrèrent chez eux*], en faisant peut-être une confusion avec le raid de Mu'âwiyya sur Cululis qui dut se situer à cette époque. Cf. note 98 : il semble en fait associer, mais en les distinguant, les raids des années 643-644 sur l'intérieur de la Tripolitaine (Djebel Nafusa, Ghadamès) avec les premières conversions berbères qui suivirent (*sibe plurimas katervas in fide acceptas*), et l'attaque de 647 sur Sbeitla, dans laquelle il discerne bien une double résistance, celle des Maures de l'intérieur (*in fugam Maurorum est acies versa est*) et celle des Romains (Grégoire et la *decoritas Africae*).

117 Ibn A'tham (trad. H. Massé, p. 88) : 70 000 hommes ; Al-Mâlikî (trad. Idris, p. 128) : 100 000 hommes ; Ibn al-Athîr (trad. Fagnan, *RAf*, t. 40, 1896, p. 358), Al-Nuwayrî (trad. De Slane, *JA*, t. 11, 1841, p. 103), Ibn 'Idhârî (trad. Fagnan, t. 1, p. 4), Ibn Khaldûn (trad. De Slane, t. 1, p. 209) : 120 000 hommes ; Khalîfa Ibn Khayyât (cité par H. Slim, *op. cit. supra* intr. 5e partie note 8, p. 81) : 200 000 hommes.

118 Trad. De Slane, t. 1, p. 209. Cf. plus loin, à propos des *Djarâwa* : *Quand les musulmans se montrèrent sur la frontière de l'Ifrîkiyya dont ils voulaient faire la conquête, les Djarâwa marchèrent contre eux avec les troupes de Grégoire* (*ibid.*, t. 3 p. 192). Si l'on comprend, comme la prudence impose de le faire, par *Djarâwa* « les Berbères de l'Aurès », le texte complète bien les autres sources.

119 Trad. Fagnan, *RAf*, t. 40, 1896, p. 358.

120 Cf. les textes réunis et commentés par H. Slim, *op. cit. supra* intr. 5e partie note 8, p. 83-86. Les raids sur la région de Gafsa sont mentionnés par Al-Mâlikî (trad. Idris p. 129), Ibn al-Athîr (trad. Fagnan, *RAf*, 1896, p. 360), Al-Nuwayrî (trad. De Slane, *Journal asiatique*, 1841, p. 109) et Ibn 'Idhârî (trad. Fagnan, t. 1, p. 8), à partir d'au moins deux traditions différentes (Ibn al-Athîr suit manifestement une source différente des trois autres auteurs, qui dépendent de la même tradition).

121 Ibn Khaldûn cite les *Djarâwa* de l'Aurès comme exemple des tribus qui apportèrent leur aide à Grégoire en 647 (trad. De Slane, t. 3, p. 192). La question est de savoir d'où il pouvait tirer ce détail insolite : cf. *supra* chap. 17 note 51.

122Ibn 'Abd al-Hakam, trad. Gateau, *RT* 1931, p. 249, situe la chute de la ville en 34 de l'Hégire, soit 654-655. Plus vraisemblablement, Al-Mâlikî (trad. Idris, p. 134) place l'événement en 45 (665-666), date reprise par d'autres sources (cf. *supra* p. 686).

123 Cf. *supra* p. 687.

124 Nous laissons ici de côté le témoignage unique d'Ibn Khaldûn, qui fait apparaître Kusayla et la résistance berbère au-delà de Tlemcen, ville qu'aurait atteint dès 675 environ Abû-l-Muhâdjir (cf. *supra* note 115). On retiendra en revanche que Al-Malîkî (trad. Idris, p. 136) et Al-Nuwayrî (trad. De Slane, *JA*, 1841, p. 127), suivant probablement Ibn al-Rakîk, affirment qu'au temps de ce gouverneur, Kusayla, comme *les Berbères d'Ifrîkiyya*, se serait d'abord rallié aux Arabes, avant de subir les mauvais traitements de 'Ukba et de s'engager dans la révolte. Mais ce premier ralliement, inconnu de Ibn 'Abd al-Hakam, illustre trop bien le thème de la fourberie du Berbère (puisque Kusayla trahit ensuite les Arabes) pour ne pas susciter le doute. Sur la thèse d'une origine marocaine de Kusayla, cf. *supra* p. 698 et 790.

125 Sur le personnage, cf. *supra* p. 750-752 et 790. L'article de M. Talbi, dans *EI*^{2}, t. 5, 1982, p. 521-522, défend la thèse classique, fondée essentiellement sur Ibn Khaldûn, d'un Kusayla chef des *Awraba*, « large confédération des *Barânis* » dont le territoire « s'étendait de l'ouest des Aurès à Volubilis ».

126Ibn 'Abd al-Hakam (trad. Gateau, *RT*, 1931, p. 257 et 259), Al-Malîkî (trad. Idris, p. 136), Ibn al-Athîr (trad. Fagnan, *RAf*, 1896, p. 370), Al-Nuwayrî (trad. De Slane, *JA*, 1841, p. 127) et Ibn 'Idhârî (trad. Fagnan, t. 1, p. 18) en font explicitement un Berbère. A l'inverse, le *Kitâb al-Istibsâr* le donne comme le commandant de la place de Tahûdâ (trad. Fagnan, *RSAC*, t. 33, 1899, p. 113), et une digression méconnue d'Al-Bakrî semble en faire un général romain : *Quand Okba fut arrivé près de Tehuda, l'armée romaine se mit en mouvement sous la conduite de Kacila Ibn Lehzem, tandis que les troupes berbères approchaient pour la rejoindre* (trad. De Slane, Alger, 1913, p. 151). Il est tentant de rapprocher ce passage du nom donné par Ibn Khaldûn au lieutenant de Kusayla : *Sekerdid Ibn Roumi Ibn Marezt* (trad. De Slane, t. 1, p. 211), et d'évoquer aussi l'hypothèse de Ch.-E. Dufourcq pour qui Kusayla n'était peut-être qu'une déformation du latin Caecilius (« La coexistence des chrétiens et des musulmans dans Al-Andalus et le Magrib au xe siècle », dans *Occident et Orient. Congrès de Dijon*, Paris, 1979, p. 222 note 19). Mais comme l'avait déjà vu H. R. Idris, le nom du héros devait plutôt se prononcer Kasila, ce qui nous éloigne de Caecilius et ferait plutôt penser, comme l'a avancé A. Beschaouch lors de l'allocation d'ouverture du colloque de Tunis sur l'Afrique vandale et byzantine (octobre 2000), à un nom berbère proche de Cusina. En fait, autant que pour la Kâhina, tout ce qui concerne l'identité de Kusayla reste aujourd'hui extrêmement confus (cf. *supra* p. 698 et 750-752 l'imbroglio sur ses différents surnoms).

127 Ce personnage, évoqué par Ibn al-Athîr, fit prisonnier les survivants de l'armée de 'Ukba écrasée à Tahûdâ, mais les laissa finalement repartir libres à Kairouan (trad. Fagnan, *RAf*, 1896, p. 372).
128*Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, t. 1, Paris, 1955, p. 366. Cf. *supra* p. 688.
129 Al-Nuwayrî, trad. De Slane, *JA*, t. 11, 1841, p. 132.
130 La bataille de Mammès est mentionnée par tous les auteurs arabes à partir d'Al-Mâlikî (trad. Idris, p. 142). Avant lui, Ibn 'Abd al-Hakam relate à peu près les mêmes choses, mais en situant la bataille en un lieu nommé *Qunia* (trad. Gateau, *RT*, 1931, p. 259 et note 3). Quant à Al-Balâdhûrî, il ignore totalement l'aventure de Kusayla.
131 Al-Bakrî, trad. De Slane, *JA*, 1858, p. 433 : *Il eut une rencontre dans le territoire de Cabès avec l'armée de la Kahena, dont l'avant-garde était commandée par un des anciens généraux de Koceila ibn Lemezm*. Cette bataille de Gabès semble être celle qui est placée par Al-Mâlikî au début de la deuxième campagne de Hassân (trad. Idris, p. 145).
132 Ibn 'Abd al-Hakam, trad. Gateau, *RT* , 1932 p. 71.
133 Al-Mâlikî, trad. Idris, p. 143-144.
134 Trad. Fagnan, *RAf* , t. 40, 1896, p. 378.
135Ibn al-Athîr, trad. Fagnan, *RAf*, t. 40, 1896, p. 376.
136 Sur ces localisations proposées par M. Talbi, cf. *supra* note 115.
137 Une entente plus ou moins formelle entre la Kâhina et les Byzantins se déduit, au début de l'aventure de la reine, de la mention de *Rûm* derrière elle. On peut penser, plus tard, que le synchronisme noté en 697-698 par une source orientale, la chronique d'Elias de Nisibis, entre la réoccupation temporaire de Carthage par les Byzantins et la défaite de Hassân qui aboutit à la fuite de ce dernier en Tripolitaine orientale (Elias de Nisibis, éd. Brooks, *CSCO*, *scriptores Syri*, 3e série, t. 7, p. 74), fut peut-être dû aussi à une forme de collaboration. Par la suite, en revanche, à en croire les récits des auteurs arabes, dont la tonalité paraît cependant très légendaire, la Kâhina aurait, par une tactique de terre brûlée, dressé contre elle les *Rûm* et les Africains, qui auraient même facilité le retour victorieux de Hassân (cf. par exemple Al-Mâlikî, trad. Idris, p. 145).
138 Al-Mâlikî, trad. Idris, p. 146.
139 Tous les Berbères du nord de la Proconsulaire et de la Numidie n'étaient cependant pas soumis vers 700, car des textes signalent les combats qu'eut à mener, en Ifrîkiyya même, Mûsâ à son arrivée, avant ses campagnes vers l'Occident. Al-Rakîk, repris par Ibn 'Idhârî, affirme ainsi qu'à l'arrivée de ce chef, *la plupart des villes étaient désertes à la suite des attaques que les Berbères leur avaient fait subir* (trad. Fagnan, t. 1, p. 35 ; sur Al-Rakîk, cf. H. R. Idris, « Des prémices de la symbiose arabo-berbère », dans *Actes du premier Congrès d'étude des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère*, Alger, 1973, p. 382-393, ici p. 385 et note 27). Dans un passage fondé sur d'autres sources, Ibn 'Idhârî donne des noms de tribus que Musâ aurait combattues à cette époque, dont les *Kutâmâ* de Petite Kabylie (trad. Fagnan, t. 1, p. 33 ; mais certains noms semblent anachroniques).

140 Cité par Al-Mâlikî, trad. Idris, p. 127-128. Cf. aussi Al-Nuwayrî (trad. De Slane, *JA*, 1841, p. 107 : *Le prince des Grecs était à cheval et encourageait ses troupes ; il avait avec lui la croix...*

141 L'appartenance initiale de Kusayla au christianisme peut se déduire de la mention de sa première « conversion » à l'islam sous Abû-l-Muhâdjir (cf. par exemple Ibn al-Athîr, trad. Fagnan, *RAf*, 1896, p. 370) et Al-Nuwayrî (trad. De Slane, *JA*, 1841, p. 127) ; mais l'auteur le plus explicite est Ibn Khaldûn (trad. De Slane, t. 1, p. 211).

142 Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 207 : « *pendant la domination (des Romains), les Berbères se résignèrent à professer la religion chrétienne* » ; *ibid*. p. 209 : « *avant l'introduction de l'islamisme, les Berbères de l'Ifrikîyya et du Maghreb vivaient sous la domination des Francs* (sic) *et professaient le christianisme* » ; *ibid*. t. 3, p. 191 : « *les Francs, lors de leur domination dans le pays des Berbères, avaient imposé à ces peuples la religion chrétienne* ». On pourra ajouter le discours prêté à 'Ukba par Al-Mâlikî sur le site de la future Kairouan, avant la fondation de la ville : *Les Berbères sont christianisés et ont accepté la religion des chrétiens...* (XIV, trad. Idris, p. 122) ; également l'anecdote sur le miroir de Sicca Veneria rapportée par Al-Bakrî : *pendant la domination des Rûm, il y avait dans l'église de Chikka Benaria un objet bien curieux, un miroir dans lequel tout homme qui soupçonnait la fidélité de sa femme n'avait qu'à se regarder pour voir la figure du séducteur. A cette époque les Berbères professaient le christianisme...* (trad. De Slane, *JA*, 1858, p. 498). Cf. aussi *supra* 2e partie p. 199-201.

143 Al-Mâlikî, trad. Idris, p. 146.

144 M. Talbi, « Un nouveau fragment de l'histoire de l'Occident musulman. L'épopée d'Al-Kâhina », dans *Cahiers de Tunisie*, 19, 1971, p. 42-43.

145 M. Fantar, « La Kâhina, reine des Berbères », dans *REPPAL*, 3, 1987, p. 177. Mais l'auteur n'apporte pas réellement d'arguments nouveaux, et il délaisse totalement les textes d'Ibn Khaldûn sur le christianisme des Berbères d'Ifrîkiyya au temps de la conquête.

146 Cf. le passage très clair d'Ibn 'Abd al-Hakam : avant la fondation de Kairouan (qu'il attribue à Abû-l-Muhâdjir et non à 'Ukba Ibn Nâfi '), les Arabes, *après leurs incursions en Ifrîkiyya, revenaient à Al-Fustât* (trad. Gateau, *RT* 1931, p. 255). Si le contrôle de la Cyrénaïque fut complet dès 642-643, les cités côtières de Tripolitaine ne furent prises que dans les années 660. (cf. *supra* note 100). Mais l'intérieur du pays fut soumis très tôt : outre les textes arabes sur la soumission des *Nafûsa* dès 643 (*supra* note 30), les chroniques espagnoles (cf. *supra* note 94) attestent d'une occupation de la *Phazania* (du Djebel Nafusa à la Hamada) dès le califat de 'Uthmân (644-656). Les accusations portées contre Maxime le Confesseur d'avoir, au temps de Grégoire, facilité la perte de la Pentapole *et de la Tripolis* peuvent se rapporter aussi à l'intérieur de la province (texte du procès de Maxime, dans *Patrologie Grecque*, t. XC, col. 111).

147 M. Brett, « Libya : some aspects of the Mediaeval period, first-ninth century H/ seventh-fifteenth century AD », dans *Libyan Studies* , 20, 1989, p. 210.

148 Yâkut (mort en 1229), *Mudjam al-Buldan*, I, 369 (article *Barbar*), trad. M. Talbi, *L'Emirat Aghlabide*, Paris, 1966, p. 19.
149 Abou'l Arab (*sic*), *Classe des savants de l'Ifriqiya*, trad. M. Ben Cheneb, Alger, 1920, p. 13.
150*Ibid.* p. 51-52.
151 W. Marçais, compte rendu du livre d'E.-F. Gautier (1929), repris dans *Articles et conférences*, Paris, 1961, p. 74.
152 Nous avons consulté Blachère-Chouémi-Denizeau, *Dictionnaire arabefrançais-anglais*, t. 1, Paris, 1967, p. 362-365, et M. Brett a bien voulu, à notre demande, vérifier dans E.W. Lane, *An Arabic-English Lexicon*, Londres, 1863, t. 1, et R. Dozy, *Supplément aux dictionnaires arabes*, t. 1, 2e éd., Paris, 1927 : sa conclusion est la même : « La conjecture de W. Marçais n'est pas attestée à ma connaissance » nous écrit-il (lettre du 10/10/1995). Il est très étrange que cette recherche n'ait apparemment jamais été faite, et que l'on ait sans cesse recopié depuis trois quarts de siècle l'hypothèse de W. Marçais sans s'interroger sur ses fondements linguistiques et littéraires.
153 R. W. Bulliet, « Botr et Béranès : hypothèses sur l'histoire des Berbères », dans *Annales ESC*, 36, 1, 1981, p. 110-111 surtout. Pour Bulliet, cette cape serait l'*horrida stragula* mentionnée par Corippe (*Johannide*, II, 134).
154 Cf. la statuette du Musée du Bardo provenant d'une nécropole de Sousse (*Catalogue du Musée Alaoui*, t. I, 2, 1897, planche XXXI, n° 64 = M. Yacoub, *Le Musée du Bardo*, Tunis, 1996, p. 276 fig. 174), et une autre statuette provenant du même site, publiée dans l'article d'E. Demougeot, « Le chameau et l'Afrique du Nord romaine », dans *Annales ESC*, 1960, n° 2, planche II C, p. 224.
155Bas-relief de Tigi, publié par O. Brogan dans « The camel in Roman Tripolitania », *Papers of the British School at Rome*, 22, 1954, p. 130, planche XVIII. Cf. aussi les reliefs de Ghirza et Mezgura représentant des scènes de labour où chameaux et ânes sont guidés par des paysans à tunique courte (P. Romanelli, « La vita agricola tripolitana attraverso le rappresentazioni figurate », dans *Africa Italiana*, vol. iii, 1-2, 1930, p. 53-75, notamment les planches 5,6, 7, 9, 10, 13).
156 Procope, *Guerre vandale*, II, 6, 12.
157 Cf. El Briga, « Burnous », dans *EB*, t. XI, Aix, 1992, p. 1668-1669 : l'auteur reconnaît le burnous sur des gravures rupestres de Sigus, au sud de Constantine, mais il se garde de généraliser.
158 M. Brett, « The Arab conquest and the rise of Islam in North Africa », dans *Cambridge History of Africa* , t. 2, Cambridge, 1978, p. 490-555, surtout p. 511.
159 Sur le personnage, cf. l'article 'Abd Allâh Ibn 'Abd al-Malik », dans *EI*^{2}, t. 1, 1960, p. 43.
160Al-Kindî, *Governors and Judges of Egypt*, éd. Rhuvon-Guest, Leiden-Londres, 1912, p. 59. La traduction donnée ici est une version corrigée, après consultation de M. Brett,

du texte donné par ce savant dans la *Cambridge History of Africa*, t. 2, Cambridge, 1978, p. 511 (lettre du 10/10/ 1995).

161 Cf. Blachère-Chouémi-Denizeau, *Dictionnaire arabe-français-anglais*, t. 1, Paris, 1967, p. 584-585. Cf. également Wehr, *A Dictionnary of modern written Ara-bic*, 4e éd., 1979, p. 69.

162 Cf. *supra* p. 762.

163*Dictionnaire arabe-français-anglais* (cit. *supra*), t. 1, p. 363.

164 Abû-Zakariyyâ, trad. R. Letourneau, *RAf*, t. 104, 1960, p. 107. Certes, ce texte s'insère chez l'auteur dans une série de développements destinés à réagir face aux hadiths anti-Berbères, en exaltant la précocité et la sincérité de la foi musulmane de ces derniers, et le geste évoqué peut paraître curieux. Mais le contexte du récit est plausible : les *Lawâta* ont bien été soumis au temps d'Omar. Et l'hypothèse d'une fable de propagande ibadite ne s'impose pas absolument, malgré l'origine de l'auteur, puisque les *Lawâta*, si certains d'entre eux s'engagèrent dans le schisme, n'en furent cependant pas les figures les plus éminentes.

165 On retrouve mention de cette particularité chez les Berbères kharidjites qui affrontèrent en 741 l'armée arabe commandée par le fameux Kolthoum, envoyé d'Orient pour les éliminer : selon Ibn Khaldûn, Kolthoum *vit s'approcher les Berbères sous la conduite de Meceira. Ils avaient tous le sommet de la tête rasé, et ils avançaient en poussant le cri de guerre dont se servaient les kharidjites* (trad. De Slane, t. 1, p. 238). La bataille eut lieu au Maroc, mais cette pratique du rasage désormais caractéristique des kharidjites pouvait venir de Tripolitaine, fief des premières tribus insurgées, qui auraient conservé ce geste ostentatoire d'adhésion à l'islam, incarné pour eux seulement dans leur secte. Toutefois, la prudence s'impose ici, car Ibn 'Abd al-Hakam, qui raconte les mêmes événements, donne pour originalité aux révoltés de combattre presque nus, sans rien dire de leur crâne... (trad. Gateau, *RT*, 1935, p. 263). On notera d'autre part que selon le *Kitâb al-Kharadj* (« Le livre de l'impôt ») d'Abû Yusuf, se couper les cheveux sur le devant de la tête était une des obligations imposées aux chrétiens assujettis à la capitation après la conquête (trad. Fagnan, Paris, 1921, p. 196). Mais l'usage ne paraît attesté qu'en Orient, et n'est pas identique au rasage intégral évoqué par Abû-Zakariyyâ.

166 La chronologie de la conversion du Maghreb à l'islam est encore loin d'être éclaircie. Les exposés très généraux qui ont longtemps servi de référence (cf. par exemple G. Marçais, *la Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Age*, Paris, 1946, p. 35-42) n'ont pas encore été remplacés par une véritable synthèse scientifique. Au moins évalue-t-on mieux désormais la longue survie du christianisme en certains secteurs : cf. l'article essentiel de M. Talbi, « Le christianisme maghrébin de la conquête musulmane à la disparition : une tentative d'explication », dans M. Gervers et R.J. Bikhazi (éd.), *Conversion and Continuity. Indigenious communities in islamic lands VIIth-XVIIIth*, Toronto, 1990, p. 313-351. Cf. également les remarques très fines de H. Djait dans F. Dachraoui, H. Djait, A. Douib, M.A. M'rabet et M. Talbi, *Histoire de la Tunisie*, t. 2,

Le Moyen Age, Tunis, s.d., p. 62-67, et les articles de G. Camps, « ”Comment la Berbérie est devenue le Maghreb arabe », dans *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 35, 1983-1, p. 7-24, et M. Brett, « The Islamisation of Morocco from the Arabs to the Almoravids », dans *Morocco, The Journal of the Society for Moroccan Studies*, II, 1992, p. 57-71.

167 Trad. Gateau, *RT*, 1932, p. 73.

168 Trad. Idris, p. 146.

169 On peut se demander si déjà en Libye un phénomène identique ne s'était pas produit pour les *Hawwâra*. Considérés à l'origine comme *Branès*, mais confondus pour partie ensuite avec des *Botr* selon une légende rapportée par les généalogistes (cf. *supra* p. 779), ces gens de l'arrière-pays tripolitain ont pu au départ, dans les années 640, être appelés *Branès* parce que chrétiens ; rapidement soumis et ralliés, ils auraient revendiqué ensuite une appartenance aux *Botr* qui leur fut contestée.

170 Sur tout ceci, cf. *supra* p. 749.

171 Cf. Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1 p. 259 : ils étaient installés dans une vaste région allant du Tafilalet à l'embouchure de la Moulouya, en passant par le pays de Taza.

172 Ptolémée, IV, 1, 5. Cf. le dossier des sources sur ce peuple dans J. Desanges, *Catalogue...*, p. 33-34, qui propose le rapprochement avec les *Miknâsa*. C. Hamdoune localise en dernier lieu les *Macénites* dans le Moyen-Atlas, près du futur pays *Miknâsa* (« Ptolémée et la localisation des tribus de Tingitane », dans *MEFRA*, t. 105, 1993, 1, p. 261-263 et carte p. 276).

173 Selon 'Ubayd Allâh (trad. Lévi-Provençal, p. 35-42, §8), 'Ukba aurait déjà affronté les *Miknâsa*, ainsi que d'autres tribus, à Tahert, lors de son grand raid vers l'Océan (Ibn Khaldûn, probablement d'après la même tradition, fait également des *Miknâsa* des adversaires de 'Ukba : trad. De Slane, t. 1, p. 198). Mais les détails donnés par l'historien marocain sur cette bataille sont vraisemblablement anachroniques, comme nous l'avons signalé *supra*, 2e partie, p. 188-189. Il est plus logique de supposer que les *Miknâsa* furent de tous ces « Berbères insoumis » que Mûsâ poursuivit au début des années 700 jusqu'à Tanger et jusqu'au Sous selon la plupart des sources (cf. par exemple Ibn al-Athîr, trad. Fagnan, *RAf*, t. 40, 1896, p. 381). Sur la conquête du Maroc, cf. désormais M. Brett, « The Islamisation of Morocco from the Arabs to the Almoravids », dans *Morocco. The Journal of the Society for Moroccan Studies*, II, 1992, p. 57-71.

174 Cf. Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 1, p. 259 : *Lors de l'invasion de l'Espagne, une foule de Miknâsa traversa le détroit et se fixa dans ce pays*. La place des *Miknâsa* dans l'armée d'invasion et d'occupation est confirmée par les sources espagnoles (cf. P. Guichard, *Structures sociales « orientales » et « occidentales » dans l'Espagne musulmane*, Paris, 1977, p. 248-251). Elle se vérifie aussi par le rôle qu'ils jouèrent au viiie siècle dans les

premières révoltes de la péninsule : ainsi celle de 768, dirigée par Shakyâ al-Miknâsî (P. Guichard, *ibid*. p. 268).

175 Cette prédominance des apparentements tribaux a dû jouer dans les deux sens : très tôt, durent être appelés *Botr* tous ceux qui appartenaient aux tribus libyennes tôt ralliées et converties, même s'ils n'adoptaient pas le comportement de la majorité. Pour être plus clair, des « dissidents » *Lawâta* ou *Hawwâra*, rétifs à l'islamisation ou à la collaboration avec les Arabes, furent probablement après les années 670 classés *Botr* parce que *Lawâta* ou *Hawwâra*. Ainsi s'expliqueraient les deux apparentes anomalies du témoignage d'Ibn 'Abd al-Hakam. En Ifrîkiyya, Hassân, victorieux, soumit aussi à l'impôt *peu de Botr chrétiens* (cf. *supra* p. 712) : il devait s'agir d'éléments libyens établis (en petit nombre) en Tunisie actuelle. Quant à la présence à Tanger *de tribus berbères de Butr et de Barânis encore insoumis* lorsque Mûs-â la prit (trad. Gateau, *RT*, 1935, p. 247), on peut penser de la même manière qu'elle résultait de la fuite vers l'ouest d'éléments berbères rétifs à toute soumission, agglomérés progressivement depuis les années 640 et peu à peu rejetés de plus en plus loin. Mais dans ce dernier cas, une autre hypothèse peut aussi être formulée : le passage fait en effet la transition dans l'histoire d'Ibn 'Abd al-Hakam entre le cycle « africain » et le cycle « espagnol » : la geste de Mûsâ et l'aventure du comte Julien ouvrent en effet l'histoire d'Al-Andalus. On peut donc se demander si Ibn 'Abd al-Hakam n'a pas ici puisé dans des sources d'origine espagnole, pour lesquelles les classements en *Botr* et en *Branès* étaient prédominants. Le récit sur Tanger, d'origine plus tardive, aurait été forgé à un moment où les deux mots servaient à désigner des regroupements purement tribaux sur le modèle ibérique, sans plus aucun souvenir de leur signification première.

176 Cf. *supra* p. 428.

177 Ibn Kh aldûn, trad. Cheddadi, t. 2, p. 493 (De Slane, t. 1, p. 212).

178 Ibn Khaldûn, trad. De Slane, t. 2, p. 161. Selon Ibn 'Idhârî (trad. Fagnan, t.1, p.36) et 'Ubayd Allâh (trad. Lévi-Provençal, p. 42), des otages *Masmûda* firent cependant partie de la première armée de conquête de l'Espagne. Le premier auteur affirme même que les *Masmûda* auraient été convertis par 'Ukba dès les années 680. Mais Ibn 'Idhârî s'appuie souvent, quand il donne des précisions sur le Maroc, sur des chroniqueurs de la région de Marrakech, ses voisins et ses contemporains, comme Abû Abî Salih (cf. Lévi-Provençal, dans *Arabica*, 1, 1954, p. 22-23). Or ce personnage, le père de 'Ubayd Allâh, vivait dans le Haut-Atlas, le pays des *Masmûda*. E. Lévi-Provençal en a conclu qu'il était le mieux placé pour recueillir les traditions les plus anciennes sur la conquête du massif. Nous pensons plutôt qu'il était surtout le mieux placé pour réunir et transmettre les légendes ennoblissantes forgées depuis des siècles par les *Masmûda*. Comme tant d'autres (*supra* p. 188), ceux-ci, qui avaient eu à souffrir au viiie siècle des exigences et du mépris des Arabes, ont vraisemblablement cherché à affirmer l'ancienneté et la sincérité de leur conversion, en se rattachant au héros-martyr 'Ukba, et en prétendant avoir participé ensuite à toutes les actions d'éclat de l'armée musulmane.

179 Les *Masmûda* furent cependant aussi, et le fait n'est pas négligeable, un des seuls groupes marocains donnés comme chrétiens à l'arrivée des Arabes, selon un passage d'Ibn Khaldûn souvent négligé parce que figurant dans une partie non traduite par De Slane : *Les Galiciens... avaient adopté la religion des nazaréens à la suite des Rûm, en même temps que les nations des noirs, des Ethiopiens, des Nubiens, des Berbères du Maghrib soumis aux Rûm, tels que les Nefzâwa et les Huwâra d'Ifrîqiya et les Maçmûda du Maghrib extrême.* (*Kitâb al- 'Ibar*, II, 1, 232-234 de l'édition arabe de Hûrînî = trad. Cheddadi, t. 1, p. 230).

Conclusion générale

En commençant ce livre, désormais presque parvenu à son terme, nous formulions une constatation qui établissait en elle-même un projet» : l'historiographie moderne, unanime, jugeait décisif le rôle des populations appelées Maures puis Berbères dans l'évolution de l'Afrique romaine des trois siècles qui précédèrent la conquête arabe ; mais elle n'avait curieusement jamais tenté d'expliquer exactement ce qu'avait pu être ce rôle, dont l'importance et les aspects n'étaient qu'esquissés, souvent de manière fort sombre, au hasard d'essais ou de vastes synthèses plus riches en idées générales qu'en analyses scientifiques. L'histoire des Maures, de leur place dans la société africaine, de leurs rapports avec les pouvoirs qui s'étaient succédé entre les premières signes de crise de l'Empire romain d'Occident et l'arrivée des Arabes, et de leur éventuelle responsabilité dans le succès de ces derniers, restait donc à écrire. Mais nous rappelions aussitôt aussi la gageure fondamentale que pouvait représenter un tel projet de recherche. Outre les problèmes habituels propres à toute histoire de l'Antiquité, ce sujet se heurtait à deux obstacles spécifiques qui risquaient d'en limiter fortement la portée. Le premier résidait dans la rareté et la nature particulière des sources textuelles» : grecs, latins, syriaques ou arabes, les documents écrits disponibles étaient quasiment tous d'origine extérieure au monde berbère, et issus de milieux le plus souvent hostiles ou méprisants vis-à-vis de gens considérés d'abord comme des barbares. Cette première difficulté était aggravée par l'héritage scientifique qui

nous était transmis. Un siècle et demi de recherches érudites sur l'Antiquité tardive nord-africaine constituait un legs très riche, dont l'apport considérable ne pouvait être négligé. Mais en même temps l'analyse historiographique révélait immédiatement comment ce que nous avons appelé le prisme des cinq évidences avait faussé ou rendu délicats d'utilisation ces travaux dès lors qu'ils évoquaient les Berbères.

Conjuguant leur influence, ces deux phénomènes avaient exercé un effet particulièrement réducteur sur les études consacrées aux Maures de l'époque byzantine, la période que cette enquête devait assurément privilégier puisque la dernière avant l'effondrement de la romanité en Afrique, et en même temps de loin celle qui, dans sa phase initiale, nous avait laissé le plus de sources. Les rapports entre Byzantins et Berbères avaient ainsi presque toujours été envisagés comme un aspect seulement d'une histoire qui était d'abord celle de l'Empire. Et les difficultés de la documentation pour certains, un partipris idéologique pour beaucoup, avaient en fait ramené ce sujet à une étude des moyens militaires mis en œuvre par les Grecs pour *soumettre* des *barbares* jugés naturellement hostiles.

Or nous avons voulu ici, et ce fut l'élément essentiel de notre problématique, considérer au contraire toutes les formes de relations des Byzantins, mais aussi des Romains et des Vandales, avec les Berbères dans une perspective d'abord africaine, et non romaine, vandale ou byzantine. Sans chercher systématiquement à « inverser » l'histoire, et en ne délaissant jamais les autres groupes sociaux présents alors en Afrique, cette enquête a d'abord été tout entière axée sur les Maures eux-mêmes, dont l'identité constituait en fait le grand mystère de ce temps. *Eternels Jugurtha* ou Africains déguisés selon les savants, ils avaient en effet toujours été soumis à la recherche d'une définition unique, qui par principe effaçait ainsi à l'avance leur complexité.

Radicalement opposé à C. Courtois, P.-A. Février ne devait sa thèse du *Maure ambigu* qu'à ce présupposé partagé avec lui. En axant le questionnaire des sources avant tout sur l'identité maure, notre démarche tentait de reprendre le problème à la base, avec d'autant plus d'espoir qu'elle s'accompagnait d'une hypothèse de travail» : l'instabilité et l'incohérence apparentes de l'histoire des Berbères entre le ve et le viie siècle pouvaient peut-être d'abord être expliquées en fonction de leurs propres structures, et surtout de leur degré d'insertion dans la romanité africaine. Pour reprendre l'exemple choisi, la compréhension des événements apparemment très confus des *guerres libyques* des années 530-550 pouvait reposer plus, selon ce schéma, sur une mise en valeur de la complexité du monde maure auquel l'Empire allait être confronté, et sur la perception que ce dernier en eut, que sur une étude des problèmes de l'armée ou de l'administration byzantine.

Cette hypothèse fut-elle fructueuse ? Le résumé des résultats enregistrés nous semble en tout cas démontrer qu'elle méritait d'être suivie. Après une analyse critique préliminaire des documents exceptionnels que constituent la *Guerre vandale* de Procope et surtout la *Johannide* de Corippe, et l'élaboration d'une méthode d'utilisation de ces textes, s'est imposée en effet immédiatement une première image du monde maure, caractérisé à la fois par l'importance de sa présence dans la nouvelle Afrique byzantine, mais aussi par sa division fondamentale en deux catégories. Fondée sur deux des critères d'analyse envisagés précédemment et qui avaient heureusement inspiré la réflexion de Corippe, le degré d'insertion dans l'Empire et l'attitude face à ce dernier, cette division opposait des groupes considérés comme intérieurs aux provinces et familiers de la romanité, et des groupes définis comme « syrtiques », jugés étrangers au monde romain et à sa civilisation. Perçu et énoncé par un témoin direct, un Romain d'Afrique des années 550, ce

clivage brisait d'emblée tous les clichés sur *le* Maure unique et intemporel. La suite de l'enquête devait en démontrer la pertinence, en approfondissant les caractères originaux de chacun des deux groupes.

Entreprise d'abord à propos des peuples « syrtiques », localisés sur l'actuel territoire libyen, cette recherche se heurta cependant aussitôt au principal des obstacles historiographiques signalés précédemment. Autour de deux groupes, les *Austuriani* et les *Laguatan*, s'était élaborée une théorie grandiose assimilant nombre de tribus « syrtiques » à une « race » nouvelle, les *Néoberbères*» : définies comme des hordes de chameliers ressemblant aux Touaregs modernes, ces tribus auraient été engagées depuis le iiie siècle dans une grande migration d'est en ouest les ayant conduites à envahir les provinces les mieux romanisées d'Afrique, et d'abord la Byzacène, dès la fin du ve ou le début du vi^e^ siècle, avant de submerger le Maghreb dans les siècles suivants. Très largement admise depuis un demi-siècle, cette théorie impliquait à la fois une définition socioculturelle d'un ensemble de peuples maures, et une interprétation des conflits berbéro-byzantins, soit les deux objectifs essentiels de ce livre. Sans l'accepter ni la rejeter a priori, nous l'avons prise au départ comme base de travail de notre enquête sur les « Maures de l'extérieur », en nous réservant la possibilité de l'abandonner si elle s'avérait à un moment ou l'autre inopérante.

Or c'est ce qui se produisit effectivement. L'analyse critique et la collation d'un grand nombre de sources souvent négligées ont conduit à proposer une image nouvelle des *Laguatan* et de leurs voisins du prédésert libyen. Issus probablement des anciens *Nasamons*, les *Laguatan* et les *Austuriani*, indiscutablement païens et qui pratiquaient un genre de vie nomade ou semi-nomade, n'ont jamais entrepris dans l'Antiquité de grandes migrations vers l'ouest. A part des raids exceptionnels en 544-548, ils ont au contraire continûment cherché, et finalement réussi,

à prendre le contrôle du prédésert tripolitain puis cyrénéen, où les Arabes les découvrirent au viie siècle.

Cette conclusion, en confirmant, tout en les limitant, les particularités de l'ensemble « syrtique », renforçait aussi la distinction des « Maures de l'intérieur » par rapport à ce groupe. Faute de migrations précoces des grands nomades en Byzacène ou en Numidie, il fallait supposer que les populations maures de ces régions avaient déterminé seules leur destin, en fonction d'une évolution socioéconomique et culturelle originale, qu'il restait à examiner.

Cette phase de l'enquête fut la plus longue et en même temps la plus décisive, parce qu'elle abordait les groupes assurément les plus mal connus de la société africaine, établis dans des provinces anciennement romanisées, rapidement christianisées aux iiie et ive siècles, et épargnées de tout soulèvement « indigène » entre le Ier et le Ve siècle. La présence, le nombre, le passé et surtout l'identité de ces populations au temps de Corippe et Procope suscitaient une multitude d'interrogations. Il fallut donc dans un premier temps, par l'étude précise de leurs trois principaux représentants au milieu du vi^{e} siècle, Antalas, Cusina, et Iaudas, s'assurer de leur localisation, puis tenter de comprendre, en s'interrogeant sur leur passé, ce qui justifiait à la fois leur classification parmi les Maures et leur statut particulier. La lourdeur des chapitres qui ont développé ce questionnaire ne fait que refléter la complexité des réponses. Toute vue trop globale s'est avérée ici erronée. Sur le plan chronologique d'abord, puisqu'il est apparu qu'une partie des Maures du vi^{e} siècle étaient issus de populations qui au début du ve siècle n'étaient probablement pas considérées officiellement comme telles ; sur le plan social et culturel ensuite, parce qu'une cascade de situations intermédiaires se devinait en pays « maure » entre *Afri* et *Mauri* ; sur le plan religieux enfin, parce que la

christianisation des « tribus » fut extrêmement inégale. Le passé des Maures de l'intérieur juxtapose en fait à la même époque l'image de chefs latinisés et christianisés comme l'*Imperator* Masties dans l'Aurès, et celle de montagnards aussi obscurs que les *Frexes* de Guenfan dans le sud-ouest de la Byzacène ; il unit des tribus qui au IVe siècle disposaient d'une autonomie reconnue sous la direction de chefs coutumiers ou de préfets, et des communautés rurales dispersées en villages sur des domaines romains. Clef de toutes les ambiguïtés du comportement de personnages comme Antalas ou Cusina face au pouvoir byzantin, ce passé n'oblitérait cependant pas une réalité essentielle, qui était clairement perçue par leurs voisins les « Romains » d'Afrique et fondait malgré tout leur unité» : ces populations étaient toutes devenues au milieu du vi^{e} siècle « maures », parce qu'elles étaient intégrées à une structure tribale. Ni strictement politique, religieux ou culturel, le fondement de leur identité collective, bien mis en valeur par Corippe, était avant tout la *gens*.

Structure bien plus souple que l'historiographie moderne ne le laisse souvent entendre, parfaitement compatible avec la citoyenneté romaine, la tribu avait en effet survécu en Byzacène et en Numidie méridionales même au ive siècle, mais selon les cas à deux niveaux différents» : soit elle était restée une entité autonome officiellement dotée d'un statut ; soit elle n'était plus qu'un mode d'organisation des relations sociales villageoises, capable de demeurer une réalité vécue y compris pour des groupes au service de grands propriétaires. Son existence à l'intérieur des provinces ne posait cependant alors aucun problème à l'Empire» : avec leurs chefs investis par les gouverneurs ou leurs préfets, même les tribus « officielles », pourvues de la citoyenneté romaine, christianisées ou sur le point de l'être, étaient en effet paisibles et probablement plus ou moins intégrées aux structures économiques

romaines. On ne peut s'étonner dès lors du silence fréquent des sources du temps à leur propos, et de leur absence des mouvements d'agitation « indigènes ». Ceux-ci de manière générale étaient en ce temps rares dans les provinces centrales, parce que la politique berbère de l'Empire conjuguait heureusement force, souplesse et pragmatisme. Rome ne distinguait en effet vraisemblablement pas alors deux, mais trois catégories de Maures. Face aux Maures de l'intérieur, elle connaissait et s'efforçait certes d'isoler un certain nombre de groupes sahariens instables, par exemple au sud de Tobna ou en Tripolitaine. Contre ces gens, le *limes* était entretenu, mais surtout conforté souvent par des accords avec un troisième type de tribus, installées aux marges des provinces. Certaines de celles-ci servaient officiellement l'Empire en temps qu'unités de *gentiles*, d'autres se contentaient de tirer profit du voisinage romain, obtenant le droit de mener estiver leurs troupeaux dans la province ou y vendant leurs marchandises ou leur force de travail.

Ce système équilibré ne fut que progressivement remis en question au cours du ve siècle. Probablement ébranlé par l'invasion vandale, il ne s'effondra vraiment qu'à partir des années 480, pour des raisons encore assez obscures, sans doute autant politiques qu'économiques» : les difficultés intérieures du régime Hasding, causées notamment par sa politique religieuse, se conjuguèrent à une phase d'apauvrissement des campagnes des régions méridionales de Byzacène et de Numidie, peut-être provoquée par une légère oscillation climatique. La progression des Sahariens en Tripolitaine commença alors, entraînant peu à peu derrière eux les tribus riveraines du *limes* dont l'originalité s'estompa. En même temps, plus au nord, les premiers soulèvements éclataient à l'intérieur, parfois à l'initiative de tribus du deuxième cercle, avec ici aussi rapidement un gonflement des effectifs des *gentes*, qui surent

absorber par la souplesse de leurs structures un prolétariat rural déstabilisé. Accentué continûment durant le demi-siècle qui suivit, ce mouvement avait produit des effets irrémédiables à l'arrivée des Byzantins» : la bipartition du monde « berbère » était désormais nettement dessinée, alors même que la complexité interne de chacun des deux grands groupes, Maures de l'intérieur et Maures de l'extérieur, s'était accrue.

Les hommes de Justinien savaient-ils et comprirent-ils cette extrême complexité ? Notre travail montre qu'ils débarquèrent en 533 en la méconnaissant largement. Sous-estimant les difficultés, et ignorant surtout l'originalité du groupe des « Maures de l'intérieur », les Byzantins précipitèrent un processus d'affrontement peut-être souhaité par les Romains d'Afrique. Ils parurent d'abord entériner la présence des *gentes* à l'intérieur des provinces, en profitant de la volonté affichée par celles-ci de trouver un *modus vivendi* avec l'Empire. En réalité, se référant à un modèle largement artificiel et irréaliste, les hommes de Justinien s'employèrent, aussitôt les Vandales vaincus, à éliminer ces communautés jugées toutes également étrangères et barbares. Une première série de conflits en naquit, dont l'Empire ne sortit vainqueur qu'en révisant sa stratégie initiale et en s'entendant avec certains chefs. La paix établie et le pouvoir romain consolidé, le préfet Solomon ne renonça cependant pas au schéma défini par Justinien en 533, et il semble bien que ce sont des initiatives prises en ce sens qui déclenchèrent les grandes guerres de 544-548. Succession de défaites pendant trois ans, celles-ci ne furent cependant pas catastrophiques pour Constantinople» : l'hétérogénéité de la coalition unissant Maures de l'intérieur et tribus syrtiques se traduisit en effet par des stratégies divergentes, empêchant toute victoire décisive. L'arrivée de Jean Troglita en 546 et le retour au réalisme pratiqué un temps par Solomon

sauvèrent la position de l'Empire en Afrique» : le général byzantin choisit de revenir finalement à la situation de l'automne 533, reconnaissant à l'intérieur des provinces des communautés maures qui, avec des chefs et des coutumes particuliers, conservaient une relative autonomie.

Que cet équilibre, s'il avait été choisi dès 533, eût été de toute façon instable, le peu que nous savons de l'après 548 et les brèves mentions de guerres maures dans les chroniques semblent en témoigner. Il reste que la méconnaissance des réalités africaines par le pouvoir byzantin a certainement aggravé une crise politique développée depuis la fin du ve siècle, qui aurait pu, à terme, conduire à un type de société berbéro-romaine semblable au modèle dont nous entrevoyons alors l'existence en Maurétanie. La tentative de l'*imperator* Masties dans l'Aurès laissait deviner les possibilités d'une tel processus. La reconquête byzantine a brisé cette évolution, peu souhaitée, il est vrai, par les Romains d'Afrique à en croire le témoignage de Corippe. Ainsi a été recréé un îlot de romanité traditionnelle dans un Occident où partout s'esquissaient des fusions sociales et culturelles entre Latins et Barbares. L'histoire de cet îlot, entre 548 et les premières attaques musulmanes au milieu du siècle suivant, ne s'est pas réduite à une succession de guerres» : il eut ses temps de prospérité, comme les archéologues le découvrent de plus en plus. Mais l'insistance de tous les textes arabes, distinguant même en Ifrîkiyya *Berbères*, *Afârik* et *Rûm*, montre bien que l'ère byzantine entretint toujours les cloisonnements communautaires que les lois de Justinien et les forteresses de Solomon avaient dès le début proclamés.

Et pourtant, les potentialités offertes par les nuances multiples des sociétés africaines et en particulier maures n'avaient pas disparu au viie siècle, comme le prouvent l'histoire de la conquête arabe et l'apparition de la dichotomie *Botr/Branès* par laquelle s'est achevé ce livre. La

soumission des Maures de l'extérieur, devenus les *Botr*, se fit en Cyrénaïque et en Tripolitaine en quelques années, et dès les années 670 des *Lawâta* ou des *Zenâta* étaient associés aux expéditions des soldats de l'islam. En revanche, en Byzacène et en Numidie, dans le pays des Maures de l'intérieur, renommés *Branès* peut-être par référence à leur christianisation, les conquérants se heurtèrent à des alliances répétées des « Berbères » et des Romains, animées tour à tour par le Grec Grégoire, le Berbère Kusayla et enfin, au moins au début de son aventure, par la célèbre et énigmatique Kâhina. Ces unions spontanées révèlent bien toutes les possibilités de synthèse qui auraient pu s'esquisser un siècle plus tôt entre les uns et les autres.

Elles nous conduisent à achever ce livre sur ce qui voudrait être plus qu'un paradoxe. C. Courtois, en concluant sa thèse, estimait que le vrai drame de l'Afrique romaine n'avait pas été l'invasion vandale, mais la renaissance d'un monde berbère éternellement resté lui-même, c'est-à-dire condamnant nécessairement la romanité. Au terme de cette longue recherche, nous nous demandons si la véritable rupture dans cette histoire ne fut pas plutôt la reconquête byzantine. Sans elle, dans un Maghreb oriental où l'empreinte romaine était très forte, l'expansion maure aurait peut-être abouti, non sans violence, à une civilisation berbéro-romaine originale et durable, comme le fut la civilisation mérovingienne en Gaule. La « divine surprise » que fut l'expédition réussie de Bélisaire, approuvée par une société romaine clamant sa peur du Maure, a brisé cette possibilité. Peut-être a-t-elle aussi en même temps condamné l'avenir de cette romanité qu'elle prétendait sauver.

Abbréviations

AA : Antiquités africaines

AAA : Atlas Archéologique de l'Algérie

AE : L'Année épigraphique

ANRW : Aufstieg und Niedergang des römischen Welt

BA : Bibliothèque augustinienne

BAC : Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques

BAR : British Archaelogical Reports

BSNAF : Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France

CCL : Corpus Christianorum, series Latina

CIL : Corpus Inscriptionum Latinarum

CSCO : Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium

CSEL : Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum

CSHB : Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae

CUF : Collection des Universités de France

CRAI : Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres

EB : Encyclopédie berbère

EI^2 : Encyclopédie de l'Islam, 2e édition.

FHG : Fragmenta Historicorum Graecorum

ILAf : Inscriptions latines d'Afrique

ILAlg : Inscriptions latines de l'Algérie

ILT : Inscriptions latines de Tunisie

IRT : Inscriptions of Roman Tripolitania

JA : Journal asiatique

JRS : Journal of Roman Studies
MGH a.a. : Monumenta Germaniae Historiae, auctores antiquissimi
MEFRA : Mélanges de l'Ecole française de Rome. Antiquité
MSNAF : Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France
PBSR : Papers of the British school at Rome
PCBE : Prosopographie Chrétienne du Bas-Empire : I, Afrique
PG : Patrologie grecque
PL : Patrologie latine
PLRE : Prosopography of the Later Roman Empire
PO : Patrologia Orientalis
RAf : Revue africaine
RE : Realencyclopädie des Classischen Altertumswissenchaft
REA : Revue des études anciennes
REL : Revue des études latines
ROMM : Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée
RSAC : Recueil des notices et mémoires de la société archéologique de Constantine
RT : Revue tunisienne
SC : Sources chrétiennes
SEG : Supplementum Epigraphicum Graecum
TU : Texte und Untersuchungen zur Geschichte des altchrislichen Literatur
ZPE : Zeitchrift für Papyrologie und Epigraphik

Sources

A – SOURCES GRECQUES, LATINES ET ORIENTALES

Actes de la conférence de Carthage en 411, éd. S. Lancel, *CCL*, t. 149 A, Turnhout, 1974 ; éd/trad. S. Lancel, 4 vol., *SC*, t. 194, 195, 224, 373, Paris, 1972-1991.
Agathias, *Historiae*, éd. R. Keydell, *CFHB*, t. 2, Berlin, 1967 ; trad. J. D. Frendo, Berlin-New York, 1975.
Agroitas, fragments dans *Herodiani Tecnnici reliquiae*, éd. A. Lenz, t. II, 2, Leipzig, 1870.
Ammien Marcellin, *Histoire*, t. 5 (livres XXVI-XXVIII), éd. M.-A. Marié, *CUF*, Paris, 1984 ; t. 6 (livres XXIX-XXXI), éd. G. Sabah, *CUF*, Paris, 1999.
Anastase le Bibliothécaire, *Historia Tripertita*, éd. De Boor, avec *Théophane, Chronographia*, t. 2, Leipzig, 1885.
Anastase le Sinaïte, *Quaestiones*, dans *PG*, t. 89.
Anthologie latine, éd. Riese, Leipzig, 1894.
Apollonios de Rhodes, *Argonautiques*, éd./trad. F. Vian et E. Delage, 4 vol., *CUF*, Paris, 1974-1981.
Appien, *Punica*, éd./trad. H. White, *coll. Loeb*, Londres, 1913.
Arnobe, *Adversus nationes*, éd./trad. H. Le Bonniec, *CUF*, Paris, 1982.
Arnobe le Jeune, *Commentarii in Psalmos*, éd. K. D. Daur, *CCL* t. XXV, Turnhout, 1990.
Augustin (saint), *De ordine*, éd./trad. R. Jolivet, *B.A.*, t. 4, Paris, 1939 ; *Epistulae ad Romanos inchoata expositio*, *PL*, t. XXXV, col. 2087-2106, et éd. J. Divjak, *CSEL*, t. 84, Vienne, 1971, p. 145-181 ; *De consensu Evangelistarum*, éd. F. Weihrich, *CSEL*, t. 43, Vienne, 1904 ; *Contra Cresconium*, éd./trad. G. Finaert, *B.A.* t. 31, Paris, 1968 ; *Enarrationes in Psalmos*, éd. E. Dekkers et J. Fraipont, dans *CCL*, t. 38, 39, 40, Turnhout, 1956 ; *La Cité de Dieu*, éd./trad G. Bardy et G. Combès, *B.A.*, t. 33-37, Paris, 1959-60 ; *Sermones*, dans *PL*, t. 38-39 ; *Sermones 1-50*, éd. C. Lambot, *CCL*, t. XLI, Turnhout, 1961 ; *Lettres*, éd. A. Goldbacher, *CSEL*, t. 34 (1-2), 44, 57, Vienne, 1895-1898, 1904, 1911 ; *Nouvelles lettres*, éd. J. Divjak, *CSEL*, t. 88, Vienne, 1981.
Caper, *De orthographia*, éd. Keil, dans *Grammatici Latini*, t. 7, Leipzig, 1880.
Chronica minora, éd. C. Frick, Leipzig, 1892.

Chronicon anonymum ad AD 1234 pertinens, vol. 1, trad. J. B. Chabot, *CSCO*, *scriptores Syri*, 3e série, t. 14, Louvain, 1937 ; vol. 2, trad. A. Abouna, *ibid.* t. 154, Louvain, 1974.
Chronicon Paschale, éd. Niebuhr, Bonn, 1832 ; trad. M. et M. Whitby, Liverpool, 1989.
Chronique Alexandrine, éd. Mommsen, dans *MGH, a.a.*, t. IX, Berlin, 1892, p. 91-115.
Claudien, *De Bello Gildonico*, éd./trad. E. M. Olechowska, Leyde, 1978 ; *Opera*, éd. Birt, dans *MGH, a.a.*, t. X, Berlin, 1892.
Collectio Avellana : epistulae imperatorum, pontificum, aliorum, AD 367-553, éd. O. Guenther, *CSEL*, t. 35, Vienne, 1895-98.
Concilia Africae (a. 345-a. 525), éd. C. Munier, *CCL*, t. 149, Turnhout, 1974.
Code Justinien, éd. P. Krüger, dans *Corpus Juris Civilis*, t. 2, Berlin, 1898.
Code Théodosien, éd. T. Mommsen et P. Meyer, Berlin, 1905 ; trad. C. Pharr, *The Theodosian Code and Novels and the Sirmondian Constitutions*, Princeton, 1952.
Concilium Lateranense a. 649 celebratum, éd. R. Riedinger, Berlin, 1984.
Continuatio Byzantia-Arabica (Chronica a. 741), éd. Mommsen, *MGH, a.a.*, t. XI, Berlin, 1894.
Continuatio Hispana (Chronica a. 754), éd. Mommsen, dans *MGH, a.a.*, t. XI, Berlin, 1894.
Corippus, *Johannide*, éd. J. Diggle et F.R.D. Goodyear, Cambridge, 1970 ; éd. J. Partsch, *MGH, a.a.*, t. III, 2, Berlin, 1879 ; éd. M. Petschenig, Berliner Studien 4, Berlin, 1886 ; éd./trad./commentaire du livre I par M. A. Vinchesi, Naples, 1983 ; éd./trad./commentaire du livre II par V. Zarini, *Berbères ou barbares ?*, Nancy, 1997 ; éd./trad. ital./commentaire du livre III par C. O. Tommasi Moreschini, Florence, 2001 ; trad. française intégrale par J. Alix, *Revue Tunisienne*, 1899, p. 31-39, 148-160, 314-324, 453-462 ; 1900, p. 106-120, 184-195, 372-377, 477-488 ; 1901, p. 210-213, 327-335 ; 1902, p. 83-96 ; *Panégyrique d'Anastase* et *Eloge de Justin II*, éd./trad. S. Antès, CUF, Paris, 1981.
Cosmas Indicopleustes, *Topographie chrétienne*, éd. W. Wolska, *SC*, t. 141, 159, 197, Paris, 1968-73.
Cyrille de Scythopolis, *Vie de saint Sabas*, éd. E. Schwartz, *TU*, t. 49, 2, Leipzig, 1939 ; trad. A. J. Festugière, *Les moines d'Orient*, t. III, 2, Paris, 1962.
Denys le Périégète, *Description de la terre*, éd. C. Müller, *Geographi Graeci minores*, t. 2, Paris, 1861.
Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, éd. C. H. Oldfather, *coll. Loeb*, Londres, 1953.
Dion Cassius, *Histoire romaine*, éd./trad E. Cary, *coll. Loeb*, Londres, 1914-1927.
Doctrina Jacobi nuper baptizati, éd./trad. V. Déroche, dans *Travaux et Mémoires du Centre de Recherche d'Histoire et de Civilisation byzantines*, t. 11, 1991, p. 47-229.
Dion Chrysostome, *Discours*, éd. J. W. Cohoon, *coll. Loeb*, Londres, 1951.
Dracontius, *Satisfactio*, éd. C. Moussy dans *Œuvres de Dracontius*, t. 2, *CUF*, Paris, 1988.
Elias de Nisibis, *Opus chronologicum*, éd./trad. E. W. Brooks, *CSCO*, *Script. Syr.*, 3e série, t. 7, Rome, Paris, Leipzig, 1910.
Epiphane de Salamine, *Anchoratus*, éd. K. Holl, Leipzig, 1915.
Eusèbe de Césarée, *Chronique*, éd. R. Helm, 3e éd., Leipzig, 1984.
Eustathe, *Périégèse*, éd. C. Müller, *Geographi Graeci minores*, t. 2, Paris, 1861.

Evagrius, *Histoire ecclésiastique*, éd. J. Bidez et L. Parmentier, Londres, 1898 ; trad. A. J. Festugière, dans *Byzantion*, t. 45, 1975, p. 187-488.
Expositio totius mundi et gentium, éd./trad. J. Rougé, *SC*, t. 124, Paris, 1966.
Fasti Vindobonenses Posteriores, éd. Mommsen, dans *MGH*, *a.a.*, t. IX, Berlin, 1892.
Festus, *De verborum significatu*, éd. W. R. Lindsay, Paris, 1930.
Flavius Josèphe, *Antiquités juives*, *Livres I-III*, éd./trad E. Nodet, Paris, 1990.
Frédégaire, *Chronique*, éd. Krusch, dans *MGH, scriptores rerum Merovingiarum*, t. 2, Berlin, 1889.
Fulgence le Mythographe (Fabius Planciades Fulgentius), *Mitologiae* ; *De aetatibus mundi*, éd. R. Helm, Leipzig, 1898.
Georges de Chypre, *Descriptio orbis Romani*, éd. E. Honingman, dans *Corpus Bruxellense Historiae Byzantinae : Forma Imperii Byzantini* 1, Bruxelles, 1939, p. 49-70.
Georges Cedrenos, *Compendium Historiarum*, éd. Bekker, 2 vol, *CSHB*, Bonn, 1838-39.
Georges le Syncelle, *Ecloga Chronographica*, éd. Dindorf, Bonn, 1829 ; éd. A. A. Mosshammer, Leipzig, 1984.
Grégoire le Grand, *Lettres*, éd. Ewald/Hartmann, dans *MGH, Ep.*, t. 1-2, Ber-lin, 1887-1899 ; éd./trad. P. Minard (livres I-II), *SC*, t. 370-371, Paris, 1991.
Hérodote, *Textes sur l'Afrique*, réunis, traduits et commentés par S. Gsell, *Hérodote*, Alger, 1916.
Hildefonse, *De viris illustribus*, dans *PL*, t. 96, Paris, 1862.
Hippolyte (saint), *Chronique*, éd. A. Bauer, *Die Chronik des Hippolytos im Matritensis 121*, Leipzig, 1905 ; éd. A. Bauer/R. Helm, Leipzig, 1929.
Isidore de Séville, *Etymologiae, livre IX*, éd./trad. M. Reydellet, Paris, 1984. *Itinéraire d'Antonin*, éd. O. Cuntz, dans *Itineraria Romana*, t. 1, Leipzig, 1929.
Jean d'Antioche, *Histoire (fragments)*, éd. C. Müller, dans *Fragmenta historicorum Graecorum*, t. IV, Paris, 1851, p. 535-622 ; t. V, 1, Paris, 1870, p. 27-38.
Jean de Biclar, *Chronique*, éd. Mommsen, dans *MGH, a.a.*, t. XI, 1, Berlin, 1894 ; trad. angl. K. B. Wolf, *Conquerors and Chroniclers of Early Medieval Spain*, Liverpool, 1990.
Jean d'Ephèse, *Histoire ecclésiastique*, éd./trad. lat. E. W. Brooks, *CSCO*, *scriptores Syri*, t. 55, Louvain, 1936.
Jean Lydus, *De Magistratibus*, éd/trad. A.C. Bandy, Philadelphie, 1983.
Jean Malalas, *Chronographia*, éd. Dindorf, *CSHB*, Bonn, 1831 ; trad. E. et M. Jeffreys, R. Scott, Melbourne, 1986.
Jean Moschus, *Le pré spirituel*, éd./trad. M. J. Rouet de Journel, *SC*, t. 12, Paris, 1946.
Jean de Nikiou, *Chronique*, éd./trad. H. Zotenberg, dans *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque Nationale*, t. 24, Paris, 1883 ; trad. anglaise R. H. Charles, Londres, 1916.
Jordanès, *Romana*, éd. Mommsen, dans *MGH, a.a.*, t. V, 1, Berlin, 1882.
Julius Honorius, *Cosmographia*, éd. Riese dans *Geographi latini minores*, Heilbronn, 1878, rééd. Hildesheim, 1964, p. 21-55.
Laterculus Veronensis, éd. Riese, dans *Geographi Latini minores*, Heilbronn, 1878 (réed. Hildesheim, 1964), p. 127-129.

Liber Genealogus, éd. Mommsen, dans *MGH, a.a.*, t. IX, Berlin, 1892, p. 160-196.
Liber Generationis I et *II*, éd. Mommsen, dans *MGH, a.a.*, t. IX, Berlin, 1892, p. 89-115 et 115-140.
Liber Pontificalis, éd. Duchesne, 2e éd., 3 vol., Paris, 1955-1957.
Lucain, *La guerre civile*, éd./trad. A. Bourgery, *CUF*, Paris, 1926-29.
Luxorius, *Poèmes de l'Anthologie latine*, éd./trad M. Rosenblum, *Luxorius, A Latin Poet among the Vandals*, New York-Londres, 1961.
Marcellinus comes, *Chronicon*, éd. Mommsen, dans *MGH, a.a.*, t. XI, Berlin, 1894.
Michel le Syrien, *Chronique*, éd./trad. Chabot, 4 t., Paris, 1899-1924.
Miracula sancti Demetrii, éd/trad. P. Lemerle, t. 1, Paris, 1979.
Nicéphore le Patriarche, *Breviarum*, éd. De Boor, Leipzig, 1880 ; trad. C. Mango, Washington, 1990.
Nonnos de Panopolis, *Œuvres poétiques*, éd. trad. F. Vian et *al.*, t. 1-10 et 13, *CUF*, Paris, 1976-1999.
Notitia Dignitatum, éd. O. Seeck, Berlin, 1876.
Notitia provinciarum et civitatum Africae, éd. C. Halm, dans *MGH, a.a.*, t. III, 1, Berlin, 1879, p. 62-71 ; éd. M. Petschenig, dans *CSEL*, t. VII, Vienne, 1881, p. 117-134.
Novellae Justiniani, éd. Schoell et Kroll, dans *Corpus Juris Civilis*, t. III, Ber-lin, 1928.
Olympiodore, *Histoire*, éd./trad. R. C. Blockley dans *The Fragmentary Classicising Historians of the Later Roman Empire*, t. 2, Liverpool, 1983.
Optat de Milev, *Œuvres* et *appendix*, éd. C. Ziwsa, dans *CSEL*, t. XXVI, 1, Vienne, 1893 ; trad. (sauf app.) M. Labrousse, *SC* 412-13.
Orose, *Historiae adversus paganos*, éd. C. Zangemeister, dans *CSEL* t. 5, Vienne, 1882 ; éd./trad. M.-P. Arnaud-Lindet, 3 t., *CUF*, Paris, 1990-91.
Panégyriques latins, éd./trad. E. Galletier, 3 t., *CUF*, Paris, 1949-1955.
Paul Diacre, *Histoire romaine*, éd. Droysen, dans *MGH, a.a.*, t. 2, Berlin, 1979.
Philostorge, *Histoire ecclésiastique*, éd. J. Bidez, Leipzig, 1913 ; éd. revue par G. Winkelmann, Berlin, 1972.
Photius, *Bibliothèque*, éd./trad. R. Henry, 8 vol, Paris, 1959-1977.
Pline l'Ancien, *Histoire naturelle, Livre V, 1*, éd./trad. J. Desanges, *CUF*, Paris, 1980.
Pomponius Mela, *Chorographie*, éd./trad. A. Silbermann, CUF, Paris, 1988.
Priscos Panita, *Histoire*, éd. C. Müller, dans *Fragmenta Historicorum Graecorum*, t. IV, Paris, 1851, p. 69-110 ; éd./trad. R. C. Blockley, dans *The Fragmentary Classicising Historians of the Later Roman Empire*, t. 2, Liverpool, 1983.
Procope, *Histoire des guerres de Justinien* et *Les édifices*, éd. J. Haury/ G. Wirth, Leipzig, 1962-64 ; éd./trad. H. B. Dewing, 7 vol., *coll. Loeb*, Londres, 1953-1960 ; *La guerre contre les Vandales*, trad. D. Roques, Paris, 1990 ; *Histoire secrète*, trad. P. Maraval, Paris, 1990.
Prosper Tiro, *Chronica*, éd. Mommsen, dans *MGH, a.a.*, t. IX, Berlin, 1892.
Ptolémée, *Géographie*, éd. C. Müller, t. I, 2, Paris, 1901.
Quaestiones ex utroque Testamento mixtim, dans *PL* t. XXXV ; éd. A. Souter, *CSEL*, t. 50, Vienne, 1908.

Quodvultdeus, *Opera*, éd. R. Braun, *CCL*, t. LX, Turnhout, 1959 ; *Liber Promissionum et Praedictorum Dei*, éd./trad R. Braun, *SC*, t. 101-102, Paris, 1964.
Ravennatis anonymi cosmographia, éd. Pinder et Parthey, Berlin, 1860 ; éd. J. Schnetz, dans *Itineraria Romana*, t. 2, Stuttgart, 1940.
Relatio motionis factae inter abbatem Maximum et socium eius atque principes in secretario, dans *PG*, t. XC, Paris, 1865, c. 109-130.
Rufus Festus Avienus, *Orbis terrae*, éd. P. Van de Woestijne, Bruges, 1961.
Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio, éd. J. D. Mansi, Florence, 1758-1798.
Salluste, *Guerre de Jugurtha*, éd. A. Kurfess, Leipzig, 1957.
Scylax (pseudo-), *Périple*, éd. C. Müller, *Geographi Graeci minores*, t. 1, Paris, 1855, p. 15-96 ; éd/trad. des passages sur l'Afrique par J. Desanges dans *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique*, Rome, 1978, p. 404-415.
Servius Honoratus, *Commentaire sur l'Enéide*, éd. G. Thilo et H. Hagen, Leipzig, 1881-1884.
Sidoine Apollinaire, *Carmina*, éd. C. Luetjohann, dans *MGH, a.a.,* t. VIII, Berlin, 1885 ; éd./trad. A. Loyen, *CUF*, t. 1, Paris, 1960.
Silius Italicus, *La guerre punique*, éd./trad. G. Devallet et P. Miniconi, 4 vol., *CUF*, Paris, 1979-1992.
Stadiasmus mari magni, éd. C. Müller, dans *Geographi Graeci minores*, t. 1, Paris, 1855.
Stéphane de Byzance, *Ethnika*, éd. A. Meineke, Berlin, 1849 ; éd. A. Meirek, Graz, 1958.
Strabon, *Géographie*, livre II, éd. G. Aujac, *CUF*, Paris, 1969 ; livre XVII, éd. H. L. Jones, *coll. Loeb*, Londres, 1961.
Sulpice Sévère, *Dialogues*, éd. C. Halm, *CSEL*, t. 1, Vienne, 1856.
Synésios de Cyrène, *Lettres*, éd. A. Garzya, Rome, 1979 (trad. D. Roques, 2 t., *CUF*, Paris, 2000) ; *Catastases*, éd. N. Terzaghi, Rome, 1944.
Table de Peutinger, éd. K. Miller, Stuttgart, 1962.
Tacite, *Annales*, éd./trad. P. Wuilleumier, 4 t., *CUF*, Paris, 1974-78 ; *Histoires*, éd./trad. P. Wuilleumier, H. Le Bonniec, J. Hellegouarc'h, 3t., *CUF*, Paris, 1987-92.
Théophane, *Chronographia*, éd. De Boor, 2 vol., Leipzig, 1883-1885 ; trad. C. Mango, Oxford, 1997.
Théophylacte Simocatta, *Histoires*, éd. De Boor, Leipzig, 1887 ; trad. M. et M. Whitby, Oxford, 1986.
Végèce, *Epitoma rei militaris*, éd. K. Lang, Leipzig, 1885 ; éd. H. D. Blume, Leipzig, 1967.
Verecundus de Junca, *Carmen de paenitentia*, éd. M. G. Bianco, Naples, 1984.
Victor de Tunnuna, *Chronique*, éd. Mommsen, dans *MGH, a.a.*, t. XI, Berlin, 1894, p. 178-206.
Victor de Vita, *Historia persecutionis Africanae provinciae*, éd. C. Halm, dans *MGH, a.a.*, t. III, 1, Berlin, 1879 ; éd. M. Petschenig, dans *CSEL*, t. VII, Vienne, 1881 ; trad. italienne par S. Costanza, Rome, 1981 ; trad. anglaise J. Moorhead, Liverpool, 1992.
Vie des Pères d'Emerita, dans *Acta Sanctorum, Novembre, t. 1* (= t. 62), Paris, 1887.
Virgile, *Enéide*, éd./trad. J. Perret, 3 vol., *CUF*, Paris, 1978-1980.
Vita Fulgentii, éd./trad. G. Lapeyre, Paris, 1932 ; trad. ital. A. Isola, Rome, 1987.

Zacharie le Rhéteur (Zacharias de Mytilène), *Chronique*, éd./trad. latine E. W. Brooks, dans *CSCO, scriptores Syri*, 3e série, t. V-VI ; trad. anglaise F. J. Hamilton et E. W. Brooks, Londres, 1899.
Zonaras, *Annales*, éd. M. Pinder, *CHSB*, Bonn, 1844 ; éd. L. Dindorf, 6 vol., Leipzig, 1868-1875.
Zosime, *Histoire nouvelle*, éd/trad. F. Paschoud, *CUF*, 5 vol., Paris, 1971-1989.

B – SOURCES ARABES

Al-Abdari, *Al-Rihla al-Maghribiya*, trad. partielle A. Cherbonneau, dans *Journal asiatique*, 5e série, t. 4, 1854, p. 144-176.
Abû-l-'Arab, *Classe des savants de l'Ifrîqiya*, éd./trad. M. Ben Cheneb, Alger, 1915-1920 (= *Bulletin de correspondance africaine*, t. 51).
Abû-l-fidâ, *Géographie* (avant 1341), trad. M. Reinaud et S. Guyard, 3 vol., Paris, 1848 et 1883.
Abû Zakariyyâ, *Chronique*, trad. R. Letourneau, dans *Revue africaine*, 1960, p. 99-176 et p. 322-390. Agapios, *Kitâb al-'Unvan*, éd./trad. A. A. Vasiliev, *Patrologia Orientalis*, t. 8, Paris, 1912.
Al-Bakrî, *Description de l'Afrique septentrionale* (1068), trad. De Slane, dans *Journal asiatique*, t. 12, 1858, p. 412-492 et p. 497-534 ; t. 13, 1859, p. 5880, 97-194, 310-416, 469-517 ; t. 14, 1859, p. 117-133. Trad. reprise en un seul volume, Alger, 1913.
Al-Balâdhûrî, *Futuh al-Buldan*, trad. anglaise P. K. Hitti et F. C. Murgotten, 2 vol., New York, 1916 et 1924.
Chihab Ad-Din Ahmed Al-Mukri Al-Fasi, *Le livre des perles recueillies de l'abrégé de l'histoire des siècles*, trad. partielle Silvestre de Sacy, dans *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi*, t. 2, Paris, 1789, p. 124-163.
Futuh Ifrîkiyya, trad. A. Cherbonneau dans *Revue africaine*, t. 13, 1869, p. 225-238.
Ibn 'Abd al-Barr al-Qurtubi, *Le dessein et le projet de faire connaître les origines des races arabes et étrangères*, trad. Ah. Mahjoub dans *Revue africaine*, 1955, t. 99, p. 71-112, et 1957, t. 101, p. 45-84.
Ibn 'Abd al-Hakam, *Kitâb Futuh Misr*, livre 5, éd. C. C. Torrey, Yale, 1922 ; trad. A. Gateau dans *Revue tunisienne*, 1931, p. 233-260, 1932, p. 71-78, 1935, p. 247-270 ; trad. reprise en un volume dans *Bibliothèque arabe-française*, t. 2, Alger, 1948.
Ibn al-Athîr, *Kitâb al-Kâmil fî-l Târîkh*, trad. partielle E. Fagnan sous le titre *Annales du Maghreb et de l'Espagne* dans *Revue africaine*, t. 40, 1896, p. 352-382 ; t. 41, 1897, p. 5-33, 183-266, 351-385 ; t. 42, 1898, p. 82-110, 202-288, 330-374 ; t. 43, 1899, p. 78-100, 234-292, 350-384 ; t. 44, 1900, p. 165-192, 312-382 ; t. 45, 1901, p. 68-92, 111-154.
Ibn al-Fakîh al-Hamadhânî, *Kitâb al-Buldan*, trad. M. Hadj-Sadok dans *Bibliothèque arabe-française*, t. 6, sous le titre *Description du Maghreb et de l'Espagne au iiie/ixe siècle*, Alger, 1949 ; trad. H. Massé, Damas, 1973.

Ibn Fadl al-Umari, *Masâlik al-Absar fi Mamâlik al-Amsar*, trad. M. Gaudefroy-Demombynes, Paris, 1927.
Ibn Hammado, *histoire des rois Obeïdites*, éd./trad. M. Vonderheyden, Alger-Paris, 1927.
Ibn A'tham, *Futûh*, trad. H. Massé (extr.), dans *Mélanges Gaudefroy-Demombynes*, Le Caire, 1945, p. 85-90.
Ibn Hawkal, *Kitâb al-Masâlik wa-l Mamâlik*, trad. J. H. Kramers et G. Wiet, 2 vol., Beyrouth, 1964 ; trad. incomplète par De Slane, *Journal asiatique*, 3e série, 1842, t. 13, p. 160-196 et p. 209-258.
Ibn Hazm, *Kitâb Djamharat al-Arab*, ed. E. Lévi-Provençal, Le Caire, 1948.
Ibn 'Idhârî, *Al-Bayan al-Maghrib*, éd. G. S. Colin et E. Lévi-Provençal, 2 vol., Leiden, 1948 et 1951 ; trad. E. Fagnan, 2 vol., Alger, 1901 et 1904.
Ibn Khaldûn, *Kitâb al-Ibar* ; éd./trad. de la première partie, *Mukkadima*, par De Slane, 6 vol., Paris, 1863 ; nouvelle traduction par V. Monteil, Beyrouth, 1967-68 (rééd. Paris, 1997) ; trad. des volumes sur les Berbères sous le titre *Histoire des Berbères* par De Slane, 4 vol., Paris, 1852-1856 (rééd. P. Casanova, Paris, 1925-1969) ; trad. d'extraits de l'ensemble de l'œuvre par A. Cheddadi sous le titre *Peuples et nations du monde*, 2 vol., Paris, 1986.
Ibn Khurdâdhbah, *Kitâb al-Masâlik wa-l Mamâlik*, éd/trad. incomplète par Barbier de Meynard, *Journal asiatique*, 1865, p. 5-127, 227-295 et 446532 ; trad. M. J. de Goeje, Leyde, 1889 ; trad. des chapitres sur le Maghreb par M. Hadj-Sadok, *Bibliothèque arabe-française*, t. 6, Alger, 1949.
Pseudo Ibn Kutayba, *Kitâb al-Imâma wa's-Siyâsa*, trad. anglaise par P. de Gayangos en annexe du tome 1 de la traduction d'Al-Makkarî, Londres, 1840, p. lii-xc ; éd/trad. esp. J. Ribera, *Colección de cronicas arabigas*, t. 2, Madrid, 1926.
Ibn al-Râkîk, *Târîkh Ifrîkiyya wa-l-Maghrib*, éd. A.A. al-Zaidan et I. U. Musa, Beyrouth, 1990.
Al-Idrîsî, *Livre de la récréation de l'homme désireux de connaître les pays*, trad. P. A. Jaubert, 2 vol., Paris, 1836-1840 (rééd. corrigée des chapitres sur l'Occident par H. Bresc et A. Lief, Paris, 1998) ; éd./trad. partielle R. Dozy et M. T. De Goeje sous le titre *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, Leyde, 1866 (réimp. 1968) ; trad. des chapitres sur le Maghreb par M. Hadj-Sadok, sous le titre *Le Magrib au xiie siècle*, Paris, 1983.
Al-Istakhrî, *Le livre des routes et des pays*, trad. des chapitres sur Espagne et Maghreb par A. Miquel dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, t. 15-16, 1973, p. 231-239.
Al-Kindî, éd. Rhuvon Guest sous le titre *Governors and Judges of Egypt*, Leyde-Londres, 1912.
Kitâb al-istibsâr, trad. partielle par E. Fagnan dans *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique de Constantine*, t. 33, 1899, p. 1-229.
Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, trad. A. Epaulard, 2 vol., Paris, 1956.

Al-Makkarî, *Histoire des dynasties musulmanes en Espagne*, trad. anglaise par P. de Gayangos, 2 vol., Londres, 1840.
Al-Mâlikî, *Kitâb Riyad al-Nufûs*, trad. partielle par H.R. Idris, dans *Revue des études islamiques*, t. XXXVII, 1, 1969, p. 117-149.
Al-Mas'ûdî, *Les Prairies d'or*, éd./trad. C. Barbier de Meynard et J. Pavet de Courteille, 9 vol., Paris, 1861-1877.
Mohammed ben Ahmed ben Ayas, *L'odeur des fleurs dans les merveilles de l'univers*, trad. partielle L. Langlès dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Impériale*, t. 8, 1810, p. 1-131.
Al-Mukaddasî, *Ahsan at-Taqâsim fî marifat at-Aqalim*, trad. partielle sous le titre *Description de l'Occident musulman au ive siècle de l'Hégire* par C. Pellat, dans *Bibliothèque arabe-française* t. 9, Alger, 1950.
Al-Nuwayrî (En-Noweiri), *Histoire de la province d'Egypte et du Maghreb*, trad. De Slane, dans *Journal asiatique*, 1841-1842 ; trad. reprise en annexe de la traduction de *l'Histoire des Berbères* d'Ibn Khaldûn par le même savant, t. 1, Paris, 1852, p. 313-447 ; trad. espagnole des chapitres sur Espagne et Maghreb par M. Gaspar y Remiro sous le titre *Historia de los Musulmanes de Espana y Africa*, dans *Revista del Centro de Estudios historicos de Granada y su Reino*, 2 vol., Grenade, 1917-1919.
Ibn Sa'îd al-Andalusî, *Le livre des catégories des nations*, trad. R. Blachère, Paris, 1935. Al-Tabarî, *Chronique*, trad. H. Zotenberg, 4 vol., Paris, 1958.
Al-Tidjânî, *Rihla*, trad. partielle par A. Rousseau dans *Journal asiatique*, 4e série, t. 20, 1852, p. 57-208, et 5e série, t. 1, 1853, p. 101-168 et p. 354-425.
'Ubayd Allâh ibn Sâlih ibn 'Abd al-Halim, *Fath al-Arab li-l Maghrib*, trad. partielle E. Lévi-Provençal dans *Arabica*, t. 1, 1954, p. 35-43.
Al-Watwât, *Menahidj al-Fiker*, trad. partielle E. Fagnan, dans *Extraits inédits relatifs au Maghreb : Géographie et histoire*, Paris, 1924.
Al-Ya'kûbî, *Le livre des pays*, trad. G. Wiet, Le Caire, 1937.
Al-Zuhrî, *Kitâb al-Dja'rafiyya*, éd. M. Hadj-Sadok, dans *Bulletin d'études orientales*, t. 21, 1968.

C – SOURCES ÉPIGRAPHIQUES

Corpus Inscriptionum Latinarum, t. VIII, 7 vol, Berlin, 1879-1942.
Les dédicaces d'ouvrages de défense dans l'Afrique byzantine, éd. J. Durliat, Rome, 1981.
« Edit » d'Anastase I, éd. et trad. italienne de G. Oliverio, dans *Documenti antichi dell'Africa italiana*, 2, 2, Bergame, 1936, p. 135-163 ; repris dans *SEG* IX, 356 et *SEG* XXVII, 1139.
Icard (F.), « Sceaux et plombs trouvés à Carthage », *RT*, 1934, p. 147-163, et 1936, p. 319-331.
Inscriptions d'Altava, éd. J. Marcillet-Jaubert, Aix, 1968.

Inscriptions antiques du Maroc. II, *Inscriptions latines*, éd. J. Gascou et Y. de Kisch, Paris, 1982.
Inscriptions arabes de Kairouan, éd. B. Roy et P. Poinssot, Paris, 1950.
Inscriptions latines d'Afrique (Tripolitaine, Tunisie, Maroc), éd. R. Cagnat, A. Merlin, L. Chatelain, Paris, 1923.
Inscriptions latines de l'Algérie, éd. S. Gsell, t. I, Paris, 1922 ; éd. H. G. Pflaum, t. II, 1-2, Paris, 1957 et Alger, 1976.
Inscriptions latines de la Tunisie, éd. A. Merlin, Paris, 1944.
Inscriptions of Roman Tripolitania, éd. J. Reynolds et J. Ward-Perkins, Rome, 1952.
Les ostraka de Bu Njem, éd. R. Marichal, Tripoli, 1993.
Recherches archéologiques à Haïdra. I, Les inscriptions chrétiennes, éd. N. Duval, Rome, 1975.
Tablettes Albertini : Actes privés de l'époque vandale, éd. C. Courtois, L. Leschi, Ch. Perrat, Ch. Saumagne, Paris, 1952.

Bibliographie

La bibliographie présentée ici réunit l'essentiel des ouvrages et articles qui furent utilisés pour l'élaboration de ce livre, qu'ils aient donné lieu à citations dans les notes infrapaginales ou seulement contribué par leurs informations à sa rédaction. Pour tenter d'être réellement utile, elle est organisée selon un classement qui met en valeur à la fois la spécificité de contenu de chaque publication et son apport à notre enquête. Ce classement est inévitablement imparfait, parce que nombre de publications possèdent une richesse qui défie tout essai de catégorisation. Nous avons néanmoins préféré cette solution à l'actuelle méthode anglo-saxonne qui privilégie une simple et unique liste alphabétique des auteurs. Le lecteur pressé de retrouver une référence pourra dans tous les cas recourir à l'index.

I – INSTRUMENTS DE TRAVAIL

Babelon (A.), Cagnat (R.), Reinach (S.), *Atlas archéologique de la Tunisie*, 1ère série, Paris, 1893-1913.

Cagnat (R.) et Merlin (A.), *Atlas archéologique de la Tunisie*, 2e série, Paris, 1914-26.

G. Camps (dir.), *Encyclopédie berbère*, Edisud, Aix, 23 volumes parus, 1984-2000, de *Abadir* à *Icosium*.

Encyclopédie de l'Islam, 2e édition, Paris, 9 volumes parus depuis 1960, de A à T.

Gsell (S.), *Atlas archéologique de l'Algérie*, Alger-Paris, 1911.

Mandouze (A.) dir., *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire. I, Afrique (303-533)*, Paris, 1982.

Martindale (J. R.) dir., *Prosopography of the Later Roman Empire, III, AD 527-641*, 2 vol., Cambridge, 1992.

Mazard (J.), *Corpus nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, Paris, 1955.

Mesnage (J.), *l'Afrique chrétienne*, Paris, 1912.

Maier (J.-L.), *L'épiscopat de l'Afrique romaine, vandale et byzantine*, Rome, 1973.

C. Mayer (éd.), *Augustinus Lexicon*, vol. 1 (*Aaron* à *Conversio*), Bâle, 1994 ; vol. 2 (*Cor* à *Deus*), Bâle, 1996.

Romanelli (P.), *Topographia e Archeologia dell'Africa Romana*, (*Enciclopedia classica, sect. 3, vol. 10, 7*), Turin, 1970.

Salama (P.), *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*, Alger, 1951.

Stillwell (R.) dir., *The Princeton Encyclopedia of Classical Sites*, Princeton, 1976.
Tissot (Ch.), *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, 2 t., Paris, 1884-1888.

II – RECHERCHES SUR LES SOURCES

Andres (J. U.), *Concordantia in Flavii Corippi Iohannida*, Hildensheim-Zürich-New York, 1993.
Andres (J. U.), *Das Göttliche in der « Iohannis » des Corippus*, Trêves, 1997.
[An.], « Mafâkhir el-Barbar », dans *EI*^{2}, t. 5, 1986, p. 1146-1147.
Arnaldez (R.), « Ibn Hazm », dans *EI*^{2}, t. 3, 1971, p. 814-822.
Avezac (d') et Gravier, *Le Ravennate et son exposé cosmographique*, Rouen, 1888.
Baldwin (B.), « The career of Corippus », dans *Classical Quaterly*, 28, 1978, p. 372-376.
Basset (R.), « Les généalogistes berbères », dans *Les archives berbères*, vol. 1, fasc. 2, 1915, p. 3-11.
Bosch-Villa (J.), « Ibn 'Idhârî », dans *EI*^{2}, t. 3, 1971, p. 828-829.
Brown (P.), *La vie de saint Augustin*, Paris, 1971.
Brunschwig (R.), « Ibn Abd al-Hakam et la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes », dans *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales de l'Université d'Alger*, VI, 1942-47, p. 108-155.
Bunbury (E.H.), *A History of ancient Geography*, 2 vol., 1883, réimp. New York, 1959.
Cameron (Av.), « The career of Corippus again », dans *Classical Quaterly*, 30, 1980, p. 534-539.
Cameron (Av.), « Byzantine Africa : The literary evidence », dans *Excavations at Carthage*, VII, 1982, p. 29-62.
Cameron (Av.), « Corippus' Johannis : Epic of Byzantine Africa », dans *Proceedings of the Liverpool Latin Seminar*, 4, 1983, p. 167-180.
Cameron (Av.), *Procopius and the Sixth century*, Londres, 1984.
Carcopino (J.), « Les tablettes Albertini », dans *Journal des Savants*, 1952, p. 145-169.
Cazzaniga (I.), « Animadversiones criticae in Cresconii Corippi Johannida », dans *Rivista di Filologia e di Istruzione Classica*, 100, 1972, p. 46-67.
Cheddadi (A.), « Lectures d'Ibn Khaldoun », dans *id.*, trad., *Ibn Khaldoun : le voyage d'Orient et d'Occident*, Paris, 1980.
Cheddadi (A.), « Ibn Khaldoun, anthropologue ou historien ? », dans *id.* trad., *Ibn Khaldoun : peuples et nations du monde*, t. 1, Paris, 1986, p. 15-56.
Clemente (G.), *La Notitia Dignitatum*, Cagliari, 1968.
Courtois (C.), Leschi (L.), Perrat (Ch.) et Saumagne (Ch.), *Tablettes Alberti-ni : Actes privés de l'époque vandale*, Paris, 1952.
Courtois (C.), *Victor de Vita et son œuvre. Etude critique*, Alger, 1954.
Demougeot (E.), « La *Notitia Dignitatum* et l'histoire de l'Empire », dans *Latomus*, 34, 2, 1975, p. 1079-1134.

Durliat (J.), « La lettre « L » dans les inscriptions byzantines d'Afrique », dans *Byzantion*, 49, 1979, p. 156-174.
Durliat (J.), *Les dédicaces d'ouvrages de défense dans l'Afrique byzantine*, Rome, 1981.
Duval (N.), « Recherches sur la datation des inscriptions chrétiennes d'Afrique en dehors de la Maurétanie », dans *Atti del Terzo Congresso Internazionale di Epigraphia Greca e Latina, 1957*, Rome, 1959, p. 245-262.
Duval (N.), « Une nouvelle édition des listes épiscopales africaines », dans *Revue des études augustiniennes*, t. 20, 1974, p. 313-322.
Duval (N.), « Comment distinguer les inscriptions latines d'Afrique ? Un problème de méthode », dans *Byzantion*, t. 51, 1981, p. 511-532.
Duval (N.), « Les systèmes de datation dans l'Est de l'Afrique du Nord à la fin de l'Antiquité et à l'époque byzantine », dans *Ktéma*, 18, 1993 [1996], p. 189-211.
Gateau (A.), « Ibn 'Abd al-Hakam et les sources arabes relatives à la conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne », dans *RT*, 1937, p. 61-88 ; 1938, p. 37-54 ; 1939, p. 203-219 ; 1942, p. 311-320.
Harley (J. B.) et Woodward (D.), *The History of Cartography. Vol. 1 : Cartography in Prehistoric, Ancient and Medieval Europe and the Mediterranean*, Chicago, 1987.
Helm (R.), « Der Bishof Fulgentius und den Mythograf », dans *Rheinische Museum für Klassischen Philologie*, 1899, t. 54, p. 111-134.
Hofmann (H.), « Corippus as a patristic author ? », dans *Vigiliae Christianae*, 43, 1989, p. 361-377.
Holtz (R.), *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical*, Paris, 1981.
Inglebert (H.), *Les Romains chrétiens et l'histoire de Rome*, Paris, 1995.
Kubitschek (W.), « Die Erdtafel des Julius Honorius », dans *Wiener Studien*, 7, 1885, p. 1-24 et p. 278-310. Kubitschek (W.), « Julius Honorius », dans *RE*, t. X, 1919, p. 614-628.
Kubitschek (W.), « Karten », dans *RE*, t. X, 2, 1919, col. 2022-2149.
Krumbacher (K.), *Geschichte der Byzantinischen Litteratur (527-1453)*, (*Handbuch der Klassischen Altertums Wissenchaft*, IX, 1), Munich, 1891.
Lacoste (Y.), *Ibn Kaldoun. Naisance de l'histoire, passé du tiers-monde*, Paris, 1966.
Lancel (S.), « Augustin (saint) », dans *EB*, t. VIII, Aix, 1989, p. 1055-1065.
Lancel (S.), *Saint Augustin*, Paris, 1999.
Langlois (P.), « Les œuvres de Fulgence le Mythographe et le problème des deux Fulgence », dans *Jahrbuch für Antike und Christentum*, 7, 1964, p. 94-105.
Lapeyre (G.), *Saint Fulgence de Ruspe. Un évêque catholique africain sous la domination vandale*, Paris, 1929.
Lausberg (M.), « *Parcere subjectis*. Zur Vergilnachfolge in der Iohannis des Corippus », dans *Jahrbuch für Antike und Christentum*, 32, 1989, p. 105-126
Lecomte (G.), « Ibn Kutayba », dans *EI*^{2}, t. 3, 1971, p. 868-871.
Lévi (A. et M.), *Itineraria picta. Contributo allo studio della Tabula Peutingeriana*, Rome, 1967. Levi della Vida (G.), « Sulle inscrizioni « latino-libiche » della Tripolitania », dans *Oriens Antiquus*, II, 1963, p. 65-94.

Mandouze (A.), *Saint Augustin. L'aventure de la Raison et de la Grâce*, Paris, 1968.
Mantke (J.), « Das Bild der Barbaren in der *Iohannis* des Corippus », dans *Philologus*, 140, 1996, p. 329-333.
Miquel (A.), « Al-Istakhrî », dans *EI*^{2}, t. 4, Paris, 1978, p. 232-233.
Miquel (A.), *Géographie humaine du monde musulman*, t. 1, Paris, 1967.
Nicolet (Cl.) et Gautier-Dalché (P.), « Les quatre sages de Jules César et la mesure du monde selon Julius Honorius : réalité antique et tradition médiévale », dans *Journal des Savants*, 1986, p. 157-218.
Opelt (I.), « Barbarendiskriminierung in den Gedichten des Flavius Cresconius Corippus », dans *Romanobarbarica*, 7, 1982-83, p. 161-179.
Partsch (J.), *Africae veteris itineraria explicantur et emendantur*, Dissertatio inauguralis philologica, Breslau, 1874.
Partsch (J.), *Proemium* de l'édition *MGH* de la *Johannide* (*aa*, t. III, 2, Berlin, 1879, p. V-LX).
Pérès (H.), « Le Kitâb al-Imâma wa's-Siyâsa et la réception des poètes par le khalife omeyyade 'Umar ibn 'Abd 'al-Aziz d'après Ibn Qutaïba », dans *RT*, 1934, p. 317-335.
Perler (O.) et Maier (J.-L.), *Les voyages de saint Augustin*, Paris, 1969.
Romano (D.), « L'ultimo epos latino. Interpretazione della *Iohannis* di Corippo », dans *Atti dell'Accademia di Scienze, Lettere e Arti di Palermo*, 27, 1966-67, *parte II*, p. 5-37.
Roques (D.), *Etudes sur la correspondance de Synésios de Cyrène*, Bruxelles, 1989.
Rosenblum (M.), *Luxorius. A Latin Poet among the Vandals*, New York-Londres, 1961.
Rosenthal (F.), *A History of Muslim Historiography*, 2e éd., Leyde, 1968.
Rubin (B.), *Prokopios von Kaisareia*, Stuttgart, 1954.
Thomson (J. O.), *History of Ancient Geography*, Cambridge, 1948.
Zarini (V.), « La préface de la Johannide de Corippe : certitudes et hypothèses », dans *Revue des études augustiniennes*, t. 32, 1986, p. 74-91.
Zarini (V.), « Goétique, poétique, politique : réflexions sur un passage de la *Johannide* de Corippe (3, 79-155) », dans J. Dion (éd.), *Culture antique et fanatisme*, Nancy-Paris, 1996, p. 113-140.
Zarini (V.), *Berbères ou barbares ? Recherches sur le livre second de la Johannide de Corippe*, Nancy, 1997.
Zarini (V.), « Poésie officielle et arts figurés au siècle de Justinien : images de pouvoir dans la *Johannide* de Corippe », dans *REL*, 75, 1997, p. 219-240.
Zarini (V.), « Images de guerre dans la poésie officielle de l'Antiquité tardive : l'exemple de la *Johannide* de Corippe », dans Cl. Auvray-Assayas éd., *Images romaines*, Paris, 1998, p. 161-172.
Zarini (V.), « Les animaux employés comme instruments de combat dans un poème latin du vi^e siècle », dans *Vita Latina*, 150, 1998, p. 93-98.
Zarini (V.), *Recherches nouvelles sur l'épopée panégyrique et l'épopée hagiographique dans la latinité tardive*, Mémoire d'habilitation, Paris IV, 1999 (432 p.).

III – MATÉRIAUX ET TRAVAUX D'INTÉRÊT HISTORIOGRAPHIQUE

1) Matériaux

Abdul-Wahab (H. H.), « Coup d'œil sur les apports ethniques étrangers en Tunisie », dans *RT*, 1917, p. 305-316.
Amrouche (J.), « L'éternel Jugurtha. Propositions sur le génie africain », dans
L'Arche, XII, 1946, p. 58-70. Bayle (P.), *Dictionnaire historique et critique*, 5e édition, Amsterdam, 1729.
Berbrugger (A.), *Epoques militaires de la Grande Kabylie*, Alger, 1857.
Berbrugger (A.), « Une expédition romaine inédite », dans *RAf*, t. 4, 18591860, p. 434-438.
Bertholon (L.), « La race de Néanderthal en Afrique du Nord », dans *RT*, 1895, p. 21-26.
Bertholon (L.), « Le peuplement du Nord-Est de l'Afrique avant les Phéniciens », dans *RT*, 1911, p. 391-414.
Bochart (S.), *Geographiae Sacrae pars prior. Phaleg seu de dispersione gentium et terrarum*, Caen, 1651.
Boissier (G.), *L'Afrique romaine*, Paris, 1912.
Boissière (G.), *Esquisse d'une histoire de la conquête et de l'administration romaines dans le nord de l'Afrique et surtout en Numidie*, Paris, 1878.
Cagnat (R.), « Nos savants dans l'Afrique du Nord depuis un siècle », dans *Revue des Deux-Mondes*, décembre 1929, p. 536-557.
Cahen (A.), « Les Juifs dans l'Afrique septentrionale », dans *RSAC*, t. 11, 1867, p. 102-208.
Calmet (A.), *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament et des Juifs*, 2 vol., Nîmes, 1780.
Carcopino (J.), « L'aptitude des Berbères à la civilisation », dans *Reale Academia d'Italia. Fondazione Allessandro Volta. Atti dei Convegni VIII : Convegno di Scienze Morali e Storiche, 4-11 ottobre 1938-XVI*, Rome, 1939, p. 621-633.
Cat (E.), *Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne*, Paris, 1891.
Cauvet (Cdt), « Que sont devenus les Libyens des anciens ? », dans *RAf*, t. 79, 1936, p. 387-400.
Chaligne (Cdt), « Occupation romaine de l'Afrique », dans *RSAC*, t. 53, 192122, p. 3-49.
Chaligne (Cdt), « Etude sur l'armée romaine d'Afrique », dans *RSAC*, t. 54, 1922-23, p. 61-96.
Champauer (F.), « Le mythe de l'Atlantide », dans *RT*, 1896, p. 423-439.
Dureau de La Malle (M.), *L'Algérie : Histoire des guerres des Romains, des Byzantins et des Vandales*, Paris, 1852.
Eisenbeth (M.), « Le judaïsme nord-africain », dans *RSAC*, t. 60, 1932, p. 1-216.
El Hachaïchi (M.), « Le début de l'histoire dans l'Islam et les historiens arabes de Carthage », dans *RT*, 1912, p. 200-202.

Galibert (L.), *L'Algérie ancienne et moderne*, Paris, 1844.
Gibbon (E.), *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, Londres, 1776-1781 ; trad. Buchon, 2 vol., Paris, 1837.
Girol (A.), « Notes archéologiques sur Théveste et ses environs », dans *RSAC*, t. 10, 1866, p. 173-238.
Godard (L.), « Noms africains renfermés dans le *Iohannidos* de Corippus », dans *RAf*, t. 12, 1868, p. 203-209.
Gsell (S.), « L'histoire de l'Afrique du Nord. Leçon d'ouverture au Collège de France », dans *Revue Bleue*, 1912 [tiré à part, 34 p.].
Homo (L.), *Expériences africaines d'autrefois et d'aujourd'hui (Maroc, Tripolitaine, Cyrénaïque)*, Paris, 1914.
Huguet (J.), « Latins et Berbères », dans *Les Archives Berbères*, vol. 1, fasc. 4, 1915-1916, p. 245-264.
Lacroix (F.), « Colonisation et administration romaines dans l'Afrique septentrionale », dans *RAf*, t. 7, 1863 p. 363-383 et p. 415-432.
Lebeau (C.), *Histoire du Bas-Empire en commençant à Constantin le Grand*, 28 vol., Paris, 1752-1817 ; nouvelle édition complétée pour le règne de Justinien par Saint-Martin, t. IX, Paris, 1828.
Lenain de Tillemont (S.), *Histoire des empereurs et des autres princes qui ont régné pendant les six premiers siècles de l'Église*, 6 vol., Paris, 1690-1738.
Mac Carthy (O.), « Algeria Romana : Recherches sur l'occupation et la colonisation romaines en Algérie », dans *RAf*, 1, 1856, p. 88-119, 165-180, 346
369. Maitrot de la Motte Capron (A.), « Théveste : étude militaire d'une cité romano-byzantine » 70-705 », dans *RSAC,* 45, 1911, p. 37-263. Maitrot de la Motte Capron (A.), « La fortification nord-africaine », dans *Archives Berbères*, 1, 1916, p. 161-199.
Maitrot de la Motte Capron (A.), « La quatrième époque de la basilique de Tébessa », dans *Recueil de la société de préhistoire et d'archéologie de Tébessa*, 1936-37, p. 309-320.
Medina (G.), « L'Atlantide et la race de Cro-Magnon », dans *RT*, 1896, p. 169
174. Médina (G.), « Sur un peuplement Syro-Héthéen dans le Nord de l'Afrique avant la colonisation phénicienne », dans *RT*, 1899, p. 375 ss. Médina (G.), « Le christianisme dans l'Afrique du Nord avant l'Islam », dans *RT*, 1901, p. 293-317. Mercier (E.), « La population indigène de l'Afrique sous la domination romaine, vandale et byzantine », dans *RSAC*, t. 30, 1896, p. 127-211. Mercier (E.), « La race berbère, véritable population de l'Afrique septentrionale », dans *RSAC*, 39, 1905, p. 23-59.
Mesnage (J.), *Etude sur l'extension du christianisme chez les Berbers aux différentes époques de l'histoire* (vers 1899), manuscrit reprographié du fonds Duchesne de la Bibliothèque de l'Ecole française de Rome, cote 4° DU 65.
Mesnage (J.), *Romanisation de l'Afrique. Tunisie. Algérie. Maroc*, Paris, 1913. Mesnage (J.), *Le christianisme en Afrique. Déclin et extinction*, Alger-Paris, 1915.
Moinier (A.), « El Goléa », dans *RAf*, t. 50, 1906, p. 348-361.
Movers (F. C.), *Die Phönizer*, 2 vol., Bonn-Berlin, 1841 et 1856.

Olivier (G.), « Recherches sur l'origine des Berbères », dans *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, t. 3, 1866-67, p. 19-52, et t. 5, 1867, p. 1-85.
Pavy (A.), *Histoire de la Tunisie*, Tunis, 1894, rééd. Tunis, 1977.
Ragot (capitaine), « Le Sahara de la province de Constantine », dans *RSAC*, t. 16, 1873-74, p. 91-299, et t. 17, 1875, p. 141-326.
Rinn (L.), « Essai d'études linguistiques et ethnologiques sur les origines berbères », dans *RAf*, t. 25, 1881 à t. 33, 1889 (14 articles).
Scaliger (J. J.), *Thesaurus Temporum*, Amsterdam, 1658.
Shaw (T.), *Travels or observations relating to several parts of Barbary and the Levant*, Oxford, 1738 ; trad. française : *Voyages et observations dans la Barbarie et le Levant*, Paris, 1743.
Slouschz (N.), *Judéo-Hellènes et Judéo-Berbères. Recherches sur les origines des Juifs et du judaïsme en Afrique*, Paris, 1909.
Tauxier (H.), « Examen des traditions grecques, latines et musulmanes relatives à l'origine du peuple berbère », dans *Petermann's Mitteilungen*, Gotha, 1862, p. 353 et ss.
Tauxier (H.), « Etude sur les migrations des nations berbères avant l'islamisme », dans *JA*, 5e série, t. 20, 1862, p. 340-354.
Tauxier (H.), « Etude sur les migrations des tribus berbères avant l'islamisme », dans *RAf*, t. 6, 1862, p. 353-363 et p. 441-461 ; t. 7, 1863, p. 24-35.
Tauxier (H.), « Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mohammed », dans *RAf*, t. 7, 1863, p. 453-472 ; t. 8, 1864, p. 54-71 ; t. 9, 1865, p. 458-475 ; t. 11, 1867, p. 146-157, 220-232, 257-273, 327-356, 435-446.
Tauxier (H.), « Sur la détermination et le sens de plusieurs mots de l'ancienne langue numide », dans *RAf*, t. 10, 1866, p. 97-107.
Tauxier (H.), « Lettre à G. Olivier sur l'origine des Berbères », dans *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, 10, 1871, p. 91-92.
Tauxier (H.), « Notice sur Corippus et la Johannide », dans *RAf*, t. 20, 1876, p. 289-299.
Tauxier (H.), « La religion des taureaux divins en afrique », dans *RAf*, t. 20, 1876, p. 185-197.
Tauxier (H.), « Note sur les variations de sens des mots : Berber, Roum, Afarek, Beranès, Botr, Mazigh et Frank », dans *RAf*, t. 23, 1879, p. 471-478.
Tauxier (H.), « Une émigration arabe en Afrique un siècle avant J.-C. Réponse à M. Mercier », dans *RAf*, t. 24, 1880, p. 373-397, et t. 25, 1881, p. 138-157.
Tauxier (H.), « Une émigration arabe dans l'Afrique du Nord entre l'époque de J.-C. et celle de Mahomet », dans *Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du Département de la Manche*, 5e volume, 1883, p. 173-186.
Tauxier (H.), « Lettre sur le mont Macubius », dans *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, 19, 1884, p. 181-185.
Tauxier (H.) « Lettre sur les origines libyennes », dans *RAf*, t. 29, 1885, p. 232-240.
Tauxier (H.), « Le patrice Gregorius », dans *RAf*, t. 29, 1885, p. 284-303.

Tauxier (H.), « Géographie libyenne », dans *RAf*, t. 30, 1886, p. 130-160.
Tauxier (H.), « Géographie libyenne 2 : Emigration des mythes grecs à Kyrène », dans *RAf*, t. 33, 1889, p. 177-218.
Tauxier (H.), « Le comte Romanus », dans *RAf*, t. 34, 1890, p. 193-222.
Urvoy de Closmadeuc (J.), « Conférence sur l'origine des Berbères », dans *RT*, 1897, p. 465-472.
Verdière (P.), « Emigration des Chananéens chassés de Palestine en Afrique et particulièrement à Leptis ou en Tripolitaine », dans *CRAI*, 1874, p. 221-228.
Vivien de Saint-Martin (A.), *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité grecque et romaine. Etude historique et géographique*, Paris, 1863.
Winkler (A.), « Histoire du Pays des Khoumir » (*sic*), dans *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, 12, 1892, p. 1-47 et p. 149-201.

2) Analyses historiographiques contemporaines

Bénabou (M.), « Quelques paradoxes sur l'Afrique romaine, son histoire et ses historiens », dans *Actes du IIe congrès international des cultures de la Méditerranée occidentale*, tome 2, Alger, 1978, p. 139-144.
Berque (J.), « Cent vingt-cinq ans de sociologie maghrébine », dans *Annales ESC*, 1956, 3, p. 296-324.
Brahimi (D.), *Voyageurs français du xviiie siècle en Barbarie*, Lille, ANRT, 1976.
Chahboune (D.), *La représentation des Imazighen (Berbères) antiques dans l'historiographie contemporaine*, Lille, ANRT (microfiches), 1987.
Dejeux (J.), « De l'éternel Méditerranéen à l'éternel Jugurtha, mythes et contre-mythes », dans *Studi Magrebini*, XIV, 1982, p. 67-162.
Dejeux (J.), « La Kahina : de l'histoire à la fiction littéraire », dans *Studi Maghrebini*, XV, 1983, p. 1-42.
Dondin-Payre (M.), « L'*Exercitus Africae* inspiratrice de l'armée française d'Afrique : *ense et aratro* », dans *AA*, t. 27, 1991, p. 141-149.
Frémaux (J.), « Souvenirs de Rome et présence française au Maghreb : essai d'investigation », dans Vatin (J.-Cl.) éd., *Connaissances du Maghreb*, Paris, 1984, p. 29-46.
Laraoui (A.), *L'histoire du Maghreb. Un essai de synthèse*, Paris, 1970.
Marçais (W.), « Un siècle de recherches sur le passé de l'Algérie musulmane », dans *Histoire et Historiens de l'Algérie*, Paris, 1931, p. 139-175
Norris (H. T.), *The Berbers in Arabic Litterature*, Londres-New York, 1982.
Patlagean (E.), « Dans le miroir, à travers le miroir : un siècle de déclin du monde antique », dans *Entretiens de la Fondation Hardt*, 26, Genève, 1980, p. 209-240.
Sahli (M.), *Décoloniser l'histoire*, Paris, 1965.
Turbet-Delof (G.), *L'Afrique barbaresque dans la littérature française aux xvie et xviie siècles*, Lille, ANRT, 1973.
Vatin (J.-Cl.) éd., *Connaissances du Maghreb. Sciences sociales et colonisation*, Paris, 1984.

IV – GRANDES SYNTHÈSES SUR LES BERBÈRES ET L'AFRIQUE ANCIENNE ET MÉDIÉVALE

Albertini (E.), *L'Afrique romaine*, Alger, 1950.
Audollent (A.), *Carthage romaine (146 av. J.-C.-698 ap. J.-C.)*, Paris, 1901.
Bénabou (M.), *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976.
Cagnat (R.), *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire sous les empereurs*, 2e éd., Paris, 1912.
Camps (G.), *Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse, 1980
Camps (G.), *Encyclopédie berbère : Introduction*, t. 1, Aix, 1984, p. 7-48.
Chamoux (F.), *Cyrène sous la monarchie des Battiades*, Paris, 1952.
Coltelloni-Trannoy (M.), *Le royaume de Maurétanie sous Juba II et Ptolémée*, Paris, 1997.
Courtois (C.), « De Rome à l'Islam », dans *RAf*, t. 86, 1942, p. 24-55.
Courtois (C.), *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955
Dachraoui (F.), Djait (H.), Douib (A.), M'rabet (M. A.), Talbi (M.), *Histoire de la Tunisie. 2. Le Moyen Age*, Tunis, 1969.
Dachraoui (F.), *Le califat fatimide au Maghreb, 296-362/909-973*, Tunis, 1981.
Diehl (Ch.), « Etudes sur l'histoire de la domination byzantine en Afrique », dans *Byzantinische Zeitschrift*, 4, 1895, p. 67-91.
Diehl (Ch.), *L'Afrique byzantine. Histoire de la domination byzantine en Afrique (533-709)*, Paris, 1896.
Diesner (H. J.), *Der Untergang das Römischen Herrschaft in Nord Afrika*, Weimar, 1964.
Février (P.-A.), *Approches du Maghreb romain*, 2 vol., Aix, 1989-1990.
Gautier (E.-F.), *Le passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs*, Paris, 1937, réimp. 1942.
Golvin (L.), *Le Maghrib central à l'époque des Zirides ; recherches d'archéologie et d'histoire*, Paris, 1957.
Gsell (S.), *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, 8 vol., Paris, 1913-1928.
Gsell (S.), Marçais (G.), Yver (G.), *Histoire de l'Algérie*, Paris, 1929.
Idris (H. R.), *La Berbérie orientale sous les Zirides, xe-xiie siècles*, 2 vol., Paris, 1959.
Julien (Ch.-A.), *Histoire de l'Afrique du Nord*, t. 1, 2e éd., Paris, 1952 ; réimp. des tomes 1 et 2 (*Des origines à 1830*), Paris, 1994.
Laronde (A.), *Libykai Historiai. Recherches sur l'histoire de Cyrène et des cités grecques de Libye, de l'époque républicaine au principat d'Auguste*, Paris, 1987.
Lassère (J.-M.), *Ubique populus*, Paris, 1977.
Lepelley (Cl.), *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, 2 t., Paris, 1979 et 1981.
Marçais (G.), *Les Arabes en Berbérie du xie au xive siècle*, Paris, 1913.
Marçais (G.), *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Age*, Paris, 1946.
Mattingly (D. J.), *Tripolitania*, Londres, 1995.
Merighi (A.), *La Tripolitania antica*, 2 t., Rome, 1940.

Monceaux (P.), *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, 7 vol., Paris, 19011923.
Picard (G. C.), *La civilisation de l'Afrique romaine*, Paris, 1959 ; 2e éd., Paris, 1990.
Pringle (D.), *The Defence of Byzantine Africa, from Justinian to the Arab Conquest*, BAR, int. Ser., t. 99, 2 vol., Oxford, 1981.
Rachet (M.), *Rome et les Berbères. Un problème militaire d'Auguste à Dioclétien*, Bruxelles, 1970.
Romanelli (P.), *La Cirenaica romana*, Verbania, 1943 (réimp. Rome, 1971).
Romanelli (P.), *Storia delle province romane dell'Africa*, Rome, 1959.
Roques (D.), *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris, 1987.
Salama (P.), « De Rome à l'Islam », et « Le Sahara pendant l'Antiquité classique », dans G. Mokhtar (dir.), *Histoire générale de l'Afrique*, t. 2, *Afrique ancienne*, UNESCO, Paris, 1980, p. 539-551 et p. 553-574.
Schmidt (L.), *Histoire des Vandales*, Paris, 1953.
Talbi (M.), *L'émirat Aghlabide. 800-909*, Paris, 1966.
Terrasse (H.), *Histoire du Maroc*, 2 vol., Casablanca, 1949-50.
Teutsch (L.), *Das römische Stadtwesen in Nord-Afrika*, Berlin, 1962.
Vonderheyden (M.), *La Berbérie orientale sous la dynastie des Benoul'Arlab*, Paris, 1927.
Warmington (B. H.), *The North African Provinces from Diocletian to the Van-dal Conquest*, Cambridge, 1954.

V – ETHNOGRAPHIE BERBÈRE ANCIENNE, MÉDIÉVALE ET MODERNE

1) Ethnographie berbère ancienne : tribus, langue, religion

Alvarez de Miranda (A.), « Magia y religión del toro norte africano », dans *Archivo español de arqueología*, XXVII, 1954, p. 3-44.
Basset (H.), « Quelques notes sur l'Ammon libyque », dans *Mélanges R. Basset*, Paris, 1923, p. 1-30.
Bates (O.), *The Eastern Libyans*, Londres, 1914.
Benzina ben Abdallah (Z.), « Du côté d'Ammaedara (Haïdra) : *Musulami* et *Musunii Regiani* », dans *AA*, t. 28, 1992, p. 139-145.
Camps (G.), « L'inscription de Béja et le problème des dii Mauri », dans *Revue africaine*, t. 98, 1954, p. 233-260.
Camps (G.), « Les Bavares, peuple de Maurétanie Césarienne », dans *Revue africaine*, t. 99, 1955, p. 241-288.
Camps (G.), « Massinissa ou les débuts de l'histoire », dans *Libyca*, VIII, 1960, p. 1-320.
Camps (G.), *Aux origines de la Berbérie. Monuments et rites funéraires protohistoriques*, Paris, 1961.

Camps (G.), « Mouvements de populations et civilisations préhistoriques et protohistoriques au Maghreb depuis le xe millénaire », dans *Revue d'histoire et de civilisation du Maghreb*, 5, 1968, p. 7-11.
Camps (G.), « Recherches sur les origines des cultivateurs noirs du Sahara », dans *ROMM*, 7, 1970, p. 39-41.
Camps (G.), *Les civilisations préhistoriques de l'Afrique du Nord et du Sahara*, Paris, 1974.
Camps (G.), « Recherches sur les plus anciennes inscriptions libyques de l'Afrique du Nord et du Sahara », dans *BAC, n.s.*, 10-11 B, 1977, p. 143-166.
Camps (G.), « L'origine des Berbères », dans *Islam, société et communauté. Anthropologies du Maghreb. Cahiers du CRESM*, 12, Paris, 1981, p. 9-33.
Camps, « Bavares », dans *EB*, t. IX, Aix, 1991, p. 1394-1399.
Camps (G.), « Liste onomastique libyque d'après les sources latines », dans *Reppal*, VII-VIII, 1992-93, p. 39-73.
Camps (G.), « A la recherche des Misiciri. Cartographie et inscriptions libyques », dans *A la croisée des études libyco-berbères. Mélanges offerts à P. Galand-Pernet et L. Galand*, Paris, 1993, p. 113-126.
Camps (G.), « *Punica lingua* et épigraphie libyque dans la Numidie d'Hippone », dans *BAC, n.s.*, 23, 1994, p. 33-49.
Chaker (S.), « Onomastique berbère ancienne », dans *BAC, n.s.*, 19 B, 1985, p. 483-497.
Chaker (S.), « A propos de la terminologie libyque des titres et fonctions », dans *Annali dell'Instituto Orientale di Napoli*, 46, 1986, p. 541-562.
Chaker (S.), « Amenukal/MKND », dans *EB*, t. IV, Aix, 1987, p. 585-586.
Chaker (S.), « Aurès : Linguistique », dans *EB*, t. VIII, Aix, 1990, p. 1161-1169.
Chaker (S.) et Camps (G.), « Agellid, roi », dans *EB*, t. II, Aix, 1985, p. 248-249.
Christol (M.), « Rome et les tribus indigènes en Maurétanie Tingitane », dans *L'Africa romana 5. Atti del V convegno di studio, Sassari, 1986*, Sassari, 1987, p. 305-337.
Daniels (C.), *The Garamantes of Southern Libya*, Cambridge, 1970.
Desanges (J.), *Catalogue des tribus africaines de l'antiquité classique à l'ouest du Nil*, Dakar, 1962.
Desanges (J.), « Recherches récentes sur le peuplement indigène et sur les structures traditionnelles de l'Afrique », dans H. Diesner, H. Barth, H. D. Zimmermann éd., *Afrika und Rom in der Antike*, Halle, 1968, p. 121-134.
Desanges (J.), « Un *princeps gentis* à sétif », dans *BAC, n.s.*, 12-14 B, 1976-78 (1980), p. 123-129.
Desanges (J.), « Arzuges », dans *EB*, t. VI, Aix, 1989, p. 950-952.
Desanges (J.), « Astakoures/Astakouri », dans *EB*, t. VII, Aix, 1989, p. 1004.
Desanges (J.), « Baiourae », dans *EB*, t. IX, Aix, 1991, p. 1316.
Desanges (J.), « Bakales », dans *EB*, t. IX, Aix, 1991, p. 1316-1317.
Desanges (J.), « Baquates », dans *EB*, t. IX, Aix, 1991, p. 1334-1336.
Desanges (J.), « Une notion ambiguë : la *gens* africaine. Réflexions et doutes », dans *BAC, n.s.*, *Afrique du Nord*, 22, 1992, p. 169-175.

Desanges (J.), « Curbissenses », dans *EB*, t. XIV, Aix, 1994, p. 2158.
Desanges (J.), « Fraxinenses », dans *EB*, t. XIX, Aix, 1997, p. 2934.
Elmayer (A. F.) ; « The Libyan God Gurzil in a neo-punic inscription from Tripolitania », dans *Libyan Studies*, 13, 1982, p. 49-50.
Euzennat (M.), « Les Zegrenses », dans *Mélanges d'histoire ancienne offerts à William Seston*, Paris, 1974, p. 175-186
Euzennat (M.), « Les structures tribales préislamiques : un état de la question », dans *Actes du vi^e^ colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, Pau, 1993*, Paris, 1995, p. 247-253.
Fentress (E.), « Dii Mauri et Dii Patri », dans *Latomus*, XXXVII, 2, 1978, p. 507-516.
Fentress (E.), « Forever Berber ? », dans *Opus*, 2, 1983, p. 161-175.
Février (P.-A.), « Observations sur la tribu dans le Maghreb antique », dans *Actes du iiie Congrès d'histoire et de civilisation du Maghreb, Oran, 1983*, Alger, s.d., p. 29-39 ; réimp. dans *La Méditerranée de Paul-Albert Février*, t. 2, Rome, 1996, p. 841-845.
Frezouls (E.), « Les Baquates et la province romaine de Maurétanie Tingitane », dans *Bulletin d'Archéologie Marocaine*, II, 1957, p. 65-116.
Galand (L.), « La formation des ethniques dans l'Afrique du Nord romaine (problèmes de méthode et observations) », dans *3e Congrès international de toponymie et d'anthroponymie, Bruxelles, 1949*, t. III, *Actes et Mémoires*, Louvain, 1951, p. 778-786.
Galand (L.), « Les Quinquegentiani », dans *Bulletin d'Archéologie Algérienne*, IV, 1970, p. 297-299. Galand (L.), « Les alphabets libyques », dans *AA*, 25, 1989, p. 69-81.
Galand (L.), « Du berbère au libyque : une remontée difficile », dans *Lalies*, 16, 1996, p. 77-98.
Galand (L.), « L'écriture libyco-berbère », dans *CRAI*, 1998, p. 593-601.
Gascou (J.), « *Vici et provinciae* d'après une inscription de Banasa », dans *AA*, t. 28, 1992, p. 161-172.
Gernet (L.), « De l'origine des Maures selon Procope », dans *Mélanges offerts à E.-F. Gautier*, Tours, 1939, p. 234-244.
Horn (H. G.) et Rüger (C. B.), *Die Numider. Reiter und Könige nördlich der Sahara*, Bonn, 1979.
Kotula (T.), « Principes gentis et principes civitatis en Afrique romaine », dans *Eos*, t. 55, 1965, p. 347-365
Leclant (J.) et Huard (P.), *la culture des chasseurs du Nil et du Sahara*, dans *Mémoires du C.R.A.P.E.*, XXIX, 1-2, Alger, 1980.
Leclant (J.) et Clerc (G.), « Ammon », dans *Lexicon iconographicum mythologiae classicae*, t. I, 1 et I, 2, Zurich-Munich, 1981, p. 666-689 et p. 534-554.
Lepelley (Cl.), « La préfecture de tribu dans l'Afrique du Bas-Empire », dans *Mélanges d'histoire ancienne offerts à William Seston*, Paris, 1974, p. 285-295.
Leveau (Ph.), « L'aile II des Thraces, la tribu des Mazices et les *praefecti gentis* en Afrique du Nord », dans *AA*, t. 7, 1973, p. 153-192.

Livrea (E.), « L'episodio libyco nel quarto libro delle Argonautiche di Apollonio Rodio », dans *Quaderni di archeologia della Libia*, 12, 1987, p. 175-190.
Masson (O.), « En marge d'Hérodote : deux peuplades mal connues, les Bacales et les Cabaléens », dans *Museum Helveticum*, 41, 1984, p. 139-142.
Mattingly (D. J.), « The Laguatan : a Libyan tribal Confederation in the Late Roman Empire », dans *Libyan Studies*, 14, 1983, p. 96-108.
Mattingly (D. J.), « Laguatan », dans *Encyclopédie berbère*, édition provisoire, cahier n° 40, Aix, 1987. Maurice (J.), « Etude sur l'organisation de l'Afrique indigène sous la domination romaine », dans *MSNAF*, 6e série, t. 5, 1895, p. 1-54.
Mercier (G.), « Les divinités libyques », dans *RSAC*, 24, 1900, p. 177-193.
Morestin (H.), « Le dieu au chef cornu de Banasa », dans *Hesperis Tamuda*, II, 1961, p. 337-344.
Partsch (J.), « Die Berbern in der Dichtung des Corippus », dans *Satura Viadrina*, Breslau, 1896, p. 20-38.
Rebuffat (R.), « Graffiti en libyque de Bu Njem », dans *Libya Antiqua*, 11-12, 1974-75, p. 165-187.
Rebuffat (R.), « Divinités de l'oued Kébir », dans *L'Africa romana 7. Atti del VII convegno di studio, Sassari, 1989*, Sassari, 1990, p. 119-159.
Rebuffat (R.), « L'investiture des chefs de tribus africaines », dans F. Vallet et M. Kazanski (éd.), *La noblesse romaine et les chefs barbares du iiie au viie siècle*, Paris, 1993, p. 23-33.
Reynolds (J.), Brogan (O.), Smith (D. E.), « Inscriptions in the Libyan alphabet from Ghirza in Tripolitania », dans *Antiquity*, 32, 1958, p. 112-115.
Riedmüller (M.), *Die Johannis des Corippus als Quelle libyscher Ethnologie. Inaugural Dissertation*, Augsburg, 1919.
Romanelli (P.), « Le inscrizioni volubilitane dei Baquati e i rapporti di Roma con le tribu indigene dell'Africa », dans *Hommages à Albert Grenier*, t. 3, Bruxelles, 1962, p. 1347-1366.
Ruprechtsberger (E. M.), *Die Garamanten. Geschichte und kultur eines Libyschen volkes in der Sahara*, Mayence, 1997.
Schirmer (H.), *De nomine et genere populorum qui Berberi vulgo dicuntur*, Paris, 1892.
Shaw (B. D.), « Autonomy and tribute : mountain and plain in Mauretania Tingitana », dans *ROMM*, t. 41-42, 1987, p. 66-89.
Skutsch (F.), « Berbernamen bei Corippus », dans *Byzantinische Zeitschrift*, 9, 1900, p. 152-153.
Windberg, « Nasamones », dans *PW*, t. XVI, 2, Stuttgart, 1935, col. 1776-1778.
Wölfel (D. J.), « Die Gottesnamen der Libyer und der Berber », dans *Die Sprache*, II, 1950, p. 171-181.

2) Ethnographie berbère médiévale et moderne

Beguinot (F.), « Al-Nafûsa », dans *EI*^{2}, t. VII, 1993, p. 892-895.
Berque (J.), « Qu'est ce qu'une tribu nord-africaine ? », dans *Hommage à Lucien Febvre*, Paris, 1954, p. 261-271.
Berque (J.), *L'intérieur du Maghreb, xve-xixe siècle*, Paris, 1978.
Boyer (P.), « Réflexions sur la constitution des tribus algériennes du xve au xixe siècle », dans *Atti della Settimana Internazionale di Studi Mediterranei Medioevali e Moderni (Cagliari, 1979)*, Milan, 1980, p. 139-151.
Bulliet (R. W.), « Botr et Béranès : hypothèses sur l'histoire des Berbères », dans *Annales ESC*, t. 36, 1981, p. 104-116.
Camps (G.), « Branès », dans *EB*, t. XI, 1991, p. 1609-1610.
Claudot-Hawad (H.), « Adrar des Iforas », dans *EB*, t. II, Aix, 1985, p. 146-152.
Guichard (P.), *Structures sociales « orientales » et « occidentales » dans l'Espagne musulmane*, Paris, 1977.
Jongeling (K.), « Materials furnished by Arab geographers for the history of some Berbers tribes in the provincia Barka », dans *Actes du 1er congrès d'études des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère*, Alger, 1973, p. 209-212.
Lewicki (T.), « On some Libyan ethnics in Johannis of Corippus », dans *Rocznik Orientalistyczny*, XV, 1948, p. 114-128.
Lewicki (T.), « A propos d'une liste de tribus berbères d'Ibn Hawkal », dans *Folia Orientalia*, 1, 1959, p. 128-135.
Lewicki (T.), « Un document ibâdite inédit sur l'émigration des Nafûsa du Gabal », dans *Folia Orientalia*, II, 1961, p. 214-216.
Lewicki, « Survivances chez les Berbères médiévaux d'ère musulmane de cultes anciens et de croyances païennes », dans *Folia Orientalia*, 8, 1966, p. 5-40.
Lewicki (T.), « Du nouveau sur la liste des tribus d'Ibn Hawkal », dans *Folia Orientalia*, XIII, 1971, p. 171-200.
Lewicki (T.), « Hawwâra », dans *EI*^{2}, t. 3, 1971, p. 305-309.
Lewicki (T.), « Banu Ifran », dans *EI*^{2}, t. 3, 1971, p. 1065-1070.
Lewicki (T.), « Le monde berbère vu par les écrivains arabes du Moyen Age », dans *Actes du 1er congrès d'études des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère*, Alger, 1973, p. 31-42.
Lewicki (T.), *Etudes maghrébines et soudanaises*, Varsovie, 1976.
Lewicki (T.), « Lawâta », dans *EI*^{2}, t. 5, 1986, p. 699-702.
Lewicki (T.), « Maghîla », dans *EI*^{2}, t. 5, 1986, p. 1154-1155.
Lewicki (T.), « Maghrâwa », dans *EI*^{2}, t. 5, 1986, p. 1163-1173.
Massignon (L.), *Le Maroc dans les premières années du xvie siècle. Tableau géographique d'après Léon l'Africain*, Alger, 1906.
Morizot (P.), « Awerba », dans *EB*, t. VIII, Aix, 1990, p. 1192-1196.

Sainte-Marie (A.), « Etude des migrations dans la Régence d'Alger. Formation et déplacement des tribus au xviiie siècle et au début du xixe siècle », dans *Les migrations dans les pays méditerranéens au xviiie et au début du xixe siècle* », *Actes des journées d'études de Bendor (1973), Publications des Cahiers de la Méditerranée*, série spéciale n° 2, 1973, p. 158-173.

3) Documents et analyses ethnographiques contemporains

[Anonyme], « Note sur les tribus de la Régence », dans *RT*, 1902, p. 1-23, 185194, 277-282.
Bardin (P.), « Les Jebalia de la région de Gafsa. Etude sur des populations berbères habitant les massifs montagneux à l'est de Gafsa », dans *RT*, 1939, p. 87-126.
Basset (R.), *Le dialecte de Syouah*, Paris, 1890.
Basset (R.), « Recherches sur la religion des Berbères », dans *Revue d'Histoire des Religions*, LXI, 1910, p. 291-342.
Bel (A.), *La religion musulmane en Berbérie, I*, Paris, 1938.
Bernard (A.), *Les confins algéro-marocains*, Paris, 1911.
Bernard (A.) et Lacroix (N.), *L'évolution du nomadisme en Algérie*, Alger-Paris, 1906.
Berque (J.), *Structures sociales du Haut-Atlas*, Paris, 1955.
Bertholon (L.), « La province de l'Arad », dans *RT*, 1894, p. 169-206.
Camps (G.) et Martel (A.), « Fraichich », dans *EB*, t. XIX, Aix, 1997, p. 29302933.
Capot-Rey (R.), « La migration des Saïd Atba ou la Zénétie ressuscitée », dans *RAf*, 1941, p. 170-186.
Deambroggio dit Kaddour, « Notes succintes sur les tribus de la Tripolitaine », *RT*, 1902, p. 266-276.
Despois (J.), *Le Djebel Nefusa*, Paris, 1935.
Despois (J.), *La Tunisie orientale : Sahel et Basse Steppe*, Paris, 1940.
Despois (J.), *L'Afrique du Nord*, Paris, 1949.
Despois (J.), *Le Hodna*, Paris, 1953.
Doutté (E.), *Magie et religion en Afrique du Nord*, Alger, 1909.
Doutté (E.) et Gautier (E.-F.), *Enquête sur la dispersion de la langue berbère en Algérie*, Alger, 1913.
El Briga, « Burnous », dans *EB*, t. XI, Aix, 1992, p. 1668-1669.
Gast (M.), « Ahaggar », dans *EB*, t. VIII, *addendum*, Aix, 1990, p. 1245-1265.
Gellner (E.), *Saints of the Atlas*, Londres, 1969.
Gellner (E.) et Micaud (C.), *Arabs and Berbers. From Tribe to Nation in North Africa*, Londres, 1973.
Maquart (capitaine), « Etude sur la tribu des Haouaia (ter. De Médénine) », dans *RT*, 1937, p. 253-297.
Menouillard (H.), « Contribution à l'étude de l'origine de la population des montagnes de Matmata », dans *RT*, 1912, p. 21-34.

Germain (G.), « Le culte du bélier en Afrique du Nord », dans *Hesperis*, XXXV, 1948, p. 93-124.
Geslin (L.), « Le moulin à main en Afrique du Nord », dans *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, t. 62, 1941, p. 29-44.
Goulven (J.), « Notes sur les origines anciennes des Israélites au Maroc », dans *Hesperis*, t. 1, 1921, p. 317-336.
Hanoteau (A.) et Letourneux (A.), *La Kabylie et les coutumes kabyles*, 3 vol., Paris, 1871-1873.
Hart (D. M.), « Segmentary systems and the role of the « five fifths » in tribal Morocco », dans *ROMM*, 12, 1967, p. 35-95.
Laoust (E.), *Mots et choses berbères*, Paris, 1920.
Le Cœur (C.), « Les mapalia numides et leur survivance au Sahara », dans *Hesperis*, t. XXIV, 1937, p. 29-45.
Lhote (H.), « Problèmes sahariens : l'outre, la marmite, le chameau, le delou, l'agriculture, le nègre, le palmier », dans *Bulletin d'Archéologie Marocaine*, VII, 1967, p. 57-89.
Marcy (G.), « A propos de l'habitation berbère dans l'antiquité : les mapalia », dans *Hesperis*, t. XXIX, 1942, p. 23-40.
Martel (A.), *Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911)*, Paris, 1965.
Masqueray (E.), *La formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie (Kabyles du Djurdjura. Chaouïa de l'Aurès. Beni Mezâb)*, Paris, 1886.
Monchicourt (Ch.), *La région du Haut Tell en Tunisie*, Paris, 1911.
Montagne (R.), *Les Berbères et le Makhzen dans le sud du Maroc*, Paris, 1930.
Mouliéras (A.), « Une tribu Zénète anti-musulmane au Maroc : les Zkara », dans *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, t. 23, 1903, p. 295-332 et t. 24, 1904, p. 233-304.
Querleux (Cdt), « Les Zemmour », dans *Les archives berbères*, vol. 1, fasc. 2, 1915, p. 12-61.
Renan (E.), « La société berbère », réimp. dans *Mélanges d'histoire et de voyages*, Paris, 1876, p. 319-352.
Rondot (P.), « Groupements humains traditionnels et recherches sociologiques en Tunisie », dans *Cahiers de Tunisie*, 1, 1953, p. 175-185.
Trenga, « Les Branès. Notes pour servir à une monographie des tribus berbères de la région de Fès », dans *Les archives berbères*, t. 1, 1916, p. 200-218.
Yacono (X.), *Les bureaux arabes et l'évolution des genres de vie indigènes dans l'ouest du Tell algérois*, Paris, 1953.
Yacono (X.), *La colonisation des plaines du Chélif*, 2 vol., Alger, 1956.

VI – PROSPECTIONS, FOUILLES ET SYNTHÈSES ARCHÉOLOGIQUES

Abdussaid (A.), « Early Islamic monuments at Ajdabiyah », dans *Libya Antiqua*, 1, 1964, p. 115-119.
Alquier (J.), « Les ruines antiques de la vallée de l'Oued el-Arab (Aurès) », dans *RAf*, t. 85, 1941, p. 31-39.
Ayoub (M.S.), « The royal cemetary at Germa. A premiminary report », dans *Libya Antiqua*, 3-4, 1966-67, p. 213-219.
Baradez (J.), *Fossatum Africae*, Paris, 1949
Barker (G. W. W.), « The UNESCO Libyan Valleys Survey : Developping Methodologies for Investigating Ancient Flood Water Farming », dans Buck et Mattingly éd., *Town and Country in Roman Tripolitania*, BAR, International series, 274, Oxford, 1985, p. 291-307.
Barker (G. W. W.) et Jones (G. D. B.), « The UNESCO Libyan Valleys Survey VI : Investigations of a Romano-Libyan Farm », dans *Libyan Studies*, 15, 1984, p. 1-45.
Barker (G. W. W.) et Mattingly (D. J.), *Farming the Desert. The UNESCO Libyan Valleys Archaelogical Survey*, 2 vol., Paris-Tripoli-Londres, 1996.
Béjaoui (F.), « Nouvelles découvertes chrétiennes dans les régions de Thelepte et Jilma », dans *Bulletin des Travaux de l'INAA*, 1, 1988, p. 17-34.
Béjaoui (F.), « Documents d'archéologie et d'épigraphie paléochrétiennes découverts dans la région de Jilma », dans *CRAI*, 1990, p. 256-277.
Béjaoui (F.), « Une église d'époque vandale à Henchir el Gousset », dans *Africa*, XIII, 1995, p. 101-122.
Belkhodja (K.), « Ksar Lemsa », dans *Africa*, 2, 1968, p. 313-347.
Ben Baaziz (S.), « Les sites archéologiques de la région de Gafsa », dans *L'armée et les affaires militaires. Actes du IVe colloque international d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du Nord, Strasbourg, 1988, tome 2*, Paris, 1991, p. 535-548.
Berthier (A.), *Les vestiges du christianisme antique dans la Numidie centrale*, Alger, 1943.
Birebent (J.), *Aquae Romanae : Recherches d'hydraulique romaine dans l'est algérien*, Alger, 1964.
Blanchet (M.), « Excursion archéologique dans le Hodna et le Sahara », *RSAC*, 1899, p. 285-319.
Brogan (O.), « The Roman Remains in the Wadi el-Amud », dans *Libya Antiqua*, 1, 1964, p. 47-56.
Brogan (O.) et Reynolds (J.), « Inscriptions from the Tripolitanian hinterland », dans *Libya Antiqua*, I, 1964, p. 43-46.
Brogan (O.), « Some ancient sites in eastern Tripolitania », dans *Libya antiqua*, 13-14, 1977 (1984), p. 93-129.
Brogan (O.) et Smith (D. J.), *Ghirza : a Libyan Settlement in Tripolitania in the Roman Period*, Tripoli, 1984.
Cagnat (R.), « Rapport sur une mission en Tunisie (1882-1883) », dans *Archives des missions*, 3e série, t. XII, 1886.
Cerrata (L.), *Sirtis*, Avellino, 1933. Courtois (C.), *Timgad, antique Thamugadi*, Alger, 1951.

Courtois (C.), « Ruines romaines du Cap Bon », dans *Karthago*, V, 1954, p. 182-203.
Courtois (C.), « Sur un baptistère découvert dans la région de Kélibia », dans *Karthago*, VI, 1955, p. 98-123.
Daniels (C.), « Excavations and fieldwork amongst the Garamantes », dans *Libyan Studies*, 20, 1989, p. 45-61.
Diehl (Ch.), « Rapport sur deux missions archéologiques en Afrique du Nord (1892-1893) », dans *Nouvelles archives des missions*, 4, 1893, p. 285-434
Di Vita (A.), « Il limes romano di Tripolitania nella sua concretezza archeologica e nella sua realtà storica », dans *Libya Antiqua*, I, 1964, p. 65-98.
Di Vita (A.), « La diffusione del cristianesimo nell'interno della Tripolitania attraverso i monumenti e sue sopravivenze nella Tripolitania araba », dans *Quaderni di Archeologia della Libia*, 5, 1967, p. 121-142.
Di Vita-Evrard (G.), « Quatre inscriptions du Djebel Tarhuna : le territoire de Lepcis Magna », dans *Quaderni di Archeologia della Libia*, 10, 1979, p. 67-98.
Dore (J. N.), « Settlement chronology in the pre-desert zone : the evidence of fine ware », dans Buck et Mattingly, *Town and Country in Roman Tripolitania*, BAR, int. Ser., 274, Oxford, 1985, p. 107-125.
Duval (N.), « Deux basiliques chrétiennes de Tunisie méridionale », dans *Cahiers archéologiques*, 1962, p. 269-287.
Duval (N.), « Influences byzantines sur la civilisation chrétienne de l'Afrique du Nord », dans *REG*, 1971, p. XXVI-XXX.
Duval (N.), « L'architecture chrétienne en Byzacène », dans *MEFRA*, t. 84, 1972, p. 1127-1172.
Duval (N.), « Topographie et urbanisme de Sufetula », dans *ANRW*, II, 10, 2, Berlin, 1982, p. 596-625.
Duval (N.), « Topographie et urbanisme d'Ammaedara », dans *ANRW*, II, 10, 2, Berlin, 1982, p. 633-671
Elmayer (A. F.), « The Centenaria of Roman Tripolitania », dans *Libyan Studies*, 16, 1985, p. 77-84.
Euzennat (M.), « Le castellum de Thigens », dans *BAC*, 1971, p. 229-239.
Euzennat (M.), « Quatre années de recherches sur la frontière romaine en Tunisie méridionale », dans *CRAI*, 1972, p. 7-27.
Euzennat (M.), « Recherches récentes sur la frontière d'Afrique (1964-1974) », dans *Studien zu den Militärgrenzen Roms*, II, *Vortrage des 10 Internationalen Limeskongress*, Cologne, 1977, p. 429-444.
Euzennat (M.), « Recherches récentes sur la frontière d'Afrique (1974-1976) », dans *Akten des XI International Limes Kongresses (Budapest, 1976)*, Budapest, 1977, p. 533-543.
Euzennat (M.), « L'olivier et le Limes » : considérations sur la frontière romaine de Tripolitaine », dans *BAC*, 19 B, 1985, p. 161-171.
Gadrat (P. L.), « Les mausolées de Mekdoudèche », dans *Bulletin de la Société Archéologique de Sousse*, 15, 1910, p. 40-57.

Ghalia (TH.), « Carte archéologique de Tunisie et connaissance du paysage rural antique à l'époque tardive », dans J. Desanges (éd.), *Spectacles, vie portuaire, religions. Actes du ve colloque international d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du Nord, Avignon, 1990*, Paris, 1992, p. 419-438.
Goodchild (R. G.), « The limes Tripolitanus in the light of recent discoveries », dans *JRS*, XXXIX, 1949, p. 81-95, et XL, 1950, p. 30-38 (= *Libyan Studies. Select Papers of the late R. G. Goodchild*, Londres, 1976, p. 1745).
Goodchild (R. G.), « Roman sites on the Tarhuna plateau of Tripolitania », dans *PBSR*, XIX, 1951, p. 43-65 (= *Libyan Studies*, Londres, 1976, p. 72-106).
Goodchild (R. G.), « The Roman and Byzantine limes in Cyrenaica », dans *JRS*, 43, 1953, p. 65-76 (= *Libyan Studies*, Londres, 1976, p. 195-209).
Goodchild (R. G.), « Fortificazioni e palazzi bizantini in Tripolitania e Cirenaica », dans *Corsi di cultura sull'arte ravennate e bizantina*, XIII, 1966, p. 225-250.
Goodchild (R. G.), « The Romano-Libyan cemetary at Bir ed Dreder », dans *id.*, *Libyan Studies*, Londres, 1976, p. 59-71.
Goodchild (R. G.), « Libyan forts in south-west Cyrenaica », dans *id.*, *Libyan Studies*, Londres, 1976, p. 173-186.
Graziozi (P.), *L'arte rupestre della Libia*, Naples, 1942.
Gsell (S.), « Notes sur quelques forteresses antiques du département de Constantine », dans *RSAC*, 32, 1898, p. 249-297.
Gsell (S.), *Les monuments antiques de l'Algérie*, 2 vol., Paris, 1901.
Gsell (S.), « Edifices chrétiens de Thélepte et d'Ammaedara, *RT*, 1932, p. 5-56.
Guéneau (cdt), « Ruines de la région de Négrine », dans *BAC*, 1907, p. 314-335.
Guénin (cdt), « Inventaire archéologique du cercle de Tébessa », dans *Nouvelles archives des missions*, 17, 1908, p. 75-234.
Guérin (V.), *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis*, 2 t., Paris, 1862.
Guéry (R.), « Chronologie de quelques établissements de la frontière romaine du sud tunisien à partir de la céramique collectée sur les sites », dans *Akten des 13 Internationalen Limeskongresses, Aalen, 1983*, Stuttgart, 1986, p. 600-604.
Hitchner (R. B.), « The Kasserine Archaelogical Survey, 1982-1986 », dans *AA*, t. 24, 1988, p. 7-41.
Hitchner (R. B.), « The Kasserine Archaelogical Survey, 1987 », dans *AA*, t. 26, 1990, p. 231-260.
Hitchner (R. B.), « The organization of rural settlement in the Cillium-Thelepte region (Kasserine, Central Tunisia) », dans *L'Africa romana 6. Atti del VI convegno di studio, Sassari, 1988*, Sassari, 1989, p. 387-402.
Janon (M.), « Recherches à Lambèse », dans *AA*, t. 7, 1973, p. 193-254.
Jones (A. H. M.), « Frontier defence in Byzantine Libya », dans F. F. Gadallah éd., *Libya in History*, Benghazi, 1968, p. 289-298.
Kadra (F.), *Les Djédars*, Alger, 1983.

La Blanchère (R.), « Voyage d'études dans la Maurétanie Césarienne », dans *Archives des missions scientifiques*, 3e série, t. 10, 1883. Lassus (J.), *La forteresse byzantine de Thamugadi*, Paris, 1981. Leschi (L.), « Epigraphie du pays des Nemenchas », dans *RAf*, t. 72, 1931, p. 262-294.
Leveau (Ph.), « Une vallée agricole des Némenchas dans l'Antiquité romaine : l'Oued Hallaïl entre Djeurf et Aïn Mdila », dans *BAC*, 10-11 B, 1974-75, p. 103-121.
Lihoreau (M.), *Djorf Torba, nécropole saharienne antéislamique*, Paris, 1993.
Luni (M.), « Il santuario rupestre libyo delle imagini a Slonta (Cirenaica) », dans *Cirene e i Libyi*, *Quaderni di Archeologia della Libia*, 12, 1987, p. 415-458.
Mattingly (D. J.), « New perspectives on the agricultural development of Gebel and pre-desert in Roman Tripolitania », *ROMM*, 41-42, 1987, p. 45-65.
Monceaux (P.), « Inscriptions chrétiennes du cercle de Tébessa », dans *RSAC*, 42, 1908, p. 193-236.
Morizot (J. et P.), « Les ruines romaines de la vallée de l'oued Guechtane (Aurès), dans *RAf*, t. 92, 1948, p. 120-142.
Morizot (P.), « Inscriptions inédites de l'Aurès (1941-1970) », dans *ZPE*, 22, 1976, p. 131-167.
Morizot (P.), « La Zaouia des Beni Barbar, cité pérégrine ou municipe latin », dans *BAC*, 18 B, 1982, p. 31-75.
Morizot (P.), « Renseignements archéologiques complémentaires sur la vallée de l'oued Mellagou (Aurès), dans *Bulletin d'Archéologie algérienne*, VII, 1, 1977-79 (1985), p. 271-288.
Morizot (P.), « Les inscriptions de Tazembout (Aurès) : aperçu sur un village romain de haute montagne au iiie siècle », dans *BAC*, 20-21, 1984-85, p. 69-100.
Morizot (P.), *Archéologie aérienne de l'Aurès*, Paris, 1997.
Oates (D.), « The Tripolitanian Gebel : Settlement of the Roman period around Gasr ed Doun », dans *PBSR*, 21, 1953, p. 81-117.
Oates (D.), « Ancient Settlement in the Tripolitanian Gebel, II : the Berber period », dans *PBSR*, 22, 1954, p. 91-117.
Pacho (J. R.), *Relation d'un voyage dans la Marmarique, la Cyrénaïque et les oasis d'Audjelah et Maradeh*, Paris, 1827 (réimp. Marseille, 1979).
Poinssot (L.), « Macomades-Junci », dans *MSNAF*, t. 81, 1945, p. 133-169.
Poinssot (L. et Cl.), « Baptistère découvert dans la région de Sidi Daoud (Cap Bon) », dans *Karthago*, VI, 1955, p. 124-126.
Rebuffat (R.), « Deux ans de recherche dans le sud de la Tripolitaine », dans *CRAI*, 1969, p. 189-212.
Rebuffat (R.), « Recherches en Tripolitaine du Sud », dans *Revue archéologique*, 1971, p. 176-184.
Rebuffat (R.), « Nouvelles recherches dans le sud de la Tripolitaine », dans *CRAI*, 1972, p. 319-339.
Rebuffat (R.), « Gholaïa », dans *Libya Antiqua*, X, 1972-73, p. 135-145.

Rebuffat (R.), « Protohistoire et histoire en Libye intérieure au 3e siècle de notre ère », dans *L'âge du fer en Méditerranée*, Ajaccio, 1974, p. 49-68.
Rebuffat (R.), « Bu Njem 1971 », dans *Libya Antiqua*, XI-XII, 1974-75, p. 215-220.
Rebuffat (R.), « Bu Njem 1972 », dans *Libya Antiqua*, XIII-XIV, 1976-77, p. 51-54.
Rebuffat (R.), « Dix ans de recherches dans le prédésert de Tripolitaine », dans *Libya Antiqua*, XIII-XIV, 1976-77, p. 79-91.
Rebuffat (R.), « Une zone militaire et sa vie économique : le *limes* de Tripolitaine », dans *Armées et fiscalité dans le monde antique*, Paris, 1977, p. 395-419.
Rebuffat (R.), « La frontière romaine en Afrique : Tripolitaine et Tingitane », dans *Ktéma*, 1979, p. 225-247.
Rebuffat (R.), « A propos du *limes Tripolitanus* », dans *Revue archéologique*, 1980, p. 105-124.
Rebuffat (R.), « Au delà des camps romains d'Afrique mineure : renseignements, contrôle, pénétration », dans *ANRW*, II, 10, 2, Berlin, 1982, p. 474-513.
Rebuffat (R.), « Recherches dans le désert de Libye », dans *CRAI*, 1982, p. 188-199.
Rebuffat (R.), « Les fermiers du désert », dans *L'Africa romana V. Atti del V convegno di studi, Sassari, 1987*, Sassari, 1988, p. 33-68.
Rebuffat (R.), « Bu Njem », dans *EB*, t. XI, Aix, 1992, p. 1626-1642.
Reddé (M.), « Occupation humaine et mise en valeur économique dans les vallées du nord de la Libye », dans *BAC*, 19 B, 1983, p. 173-182.
Reddé (M.), *Prospection des vallées du Nord de la Libye : la région de Syrte à l'époque romaine*, dans *Cahiers du groupe de recherches sur l'armée romaine et les provinces*, IV, Paris, 1988.
Reygasse (M.), *Monuments funéraires préislamiques de l'Afrique du Nord*, Paris, 1950.
Roux, « Les ruines des environs de Reddeyef et de Moularès (sud tunisien), dans *RT*, 1910, p. 198-206.
Salama (P.), « Un point d'eau du limes maurétanien », dans *Maghreb et Sahara. Etudes géographiques offertes à Jean Despois*, Paris, 1973, p. 339-349.
Salama (P.), « Quelques incursions dans la zone occidentale du *limes* de Numidie », dans *AA*, t. 27, 1991, p. 93-105.
Seriziat, « Etudes sur Tébessa et ses environs », dans *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, t. 22, 1887, p. 27-66 et 186-197, t. 23, 1888, p. 29-71.
Sjöstrom (Is.), *Tripolitania in Transition. Late Roman to early Islamic*, Alderschoot, 1990.
Smith (D. J.), « Ghirza », dans Buck et Mattingly, *Town and Country in Roman Tripolitania*, BAR, int. Ser., 274, Oxford, 1985, p. 227-239.
Solignac-Lecomte (M.), « Recherches sur les installations hydrauliques de Kairouan et des steppes tunisiennes du viie au xie siècle », dans *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales de l'Université d'Alger*, 10, 1952.
Trousset (P.), *Recherches sur le Limes Tripolitanus, du Chott el Djérid à la frontière tuniso-libyenne*, Paris, 1974.

Trousset (P.), « Note sur un type d'ouvrage linéaire du *limes* d'Afrique », dans *BAC*, 17 B, 1981, p. 383-398.
Van der Veen (M.), « The UNESCO Libyan Valleys Survey X : botanical evidence for ancient farming in the pre-desert », dans *Libyan Studies*, 16, 1985, p. 15-28.
Vivie de Regie (F. de), « L'Henchir Besseriani. Vestiges de l'occupation romaine en limite de la Numidie orientale », dans *RAf*, t. 81, 1937, p. 475-502.
Ward Perkins (J. B.), « The Roman and Byzantine defences of Lepcis Magna », dans *PBSR*, 21, 1953, p. 42-73.
Ward Perkins (J. B.) et Goodchild (R. G.), *The Christian Antiquities of Tripolitania*, dans *Archaelogia*, XC, 1953, p. 35-37.
Welsby (D. A.), « Unesco Libyan Valleys Survey XXIV : A late Roman and Byzantine Church at Souk el Awty in the Tripolitanian pre-desert », dans *Libyan Studies*, 22, 1991, p. 61-80.

VII – ETUDES HISTORIQUES SPÉCIFIQUES

1) République et Haut-Empire

Adams (J. N.), « Latin and Punic in Contact ? The Case of Bu Njem Ostraca », dans *JRS*, 84, 1994, p. 87-112.
Aumont (J.), « Caton en Libye », dans *REA*, 1968, p. 304-320.
Braund (D. C.), *Rome and the friendly King. The Character of Client Kingship*, Londres-New York, 1984.
Camps (G.), « Abizar », dans *EB*, t. 1, Aix, 1984, p. 84-86.
Camps (G.), Laporte (J.-P.), Chaker (S.), « Deux nouvelles stèles kabyles au cavalier », dans *BAC*, *Afrique du Nord*, 25, 1996-98, p. 19-32.
Chamoux (F.), « Diodore de Sicile et la Libye », dans *Cirene e i Libyi*, *Quaderni di archeologia della Libia*, 12, 1988, p. 57-65.
Coltelloni-Trannoy (M.), « Les liens de clientèle en Afrique du Nord du IIe s. av. J.-C. jusqu'au début du principat », dans *BAC*, *Afrique du Nord*, 24, 1993-95, p. 59-82.
Di Vita-Evrard (G.), « Gasr Duib : construit ou reconstruit sous les Phi-lippes ? », dans Cl. Lepelley éd., *L'armée et les affaires militaires. Actes du ive colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, Strasbourg, 1988, tome 2*, Paris, 1991, p. 427-444.
Desanges (J.), « Les territoires gétules de Juba II », dans *REA*, t. 66, 1964, p. 33-47.
Desanges (J.), « Un drame africain sous Auguste : le meurtre du proconsul L. Cornelius Lentulus par les Nasamons », dans *Hommages à Marcel Renard*, t. II, Bruxelles, 1969, p. 197-213.
Dupuis (X.), « Cuicul, la confédération cirtéenne et les Suburbures : des limites ambiguës », dans X.

Dupuis et Cl. Lepelley éd., *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord antique. Hommage à Pierre Sa-lama*, Paris, 1999, p. 129-137.
Euzennat (M.) et Seston (W.), « Un dossier de la chancellerie romaine : la *Tabula Banasitana* », dans *CRAI*, 1971, p. 468-490.
Euzennat (M.), « Les troubles de Maurétanie », dans *CRAI*, 1984, p. 372-393.
Fentress (E.), *Numidia and the Roman Army : social, military and economic aspects of the frontier zone*, BAR, int. Ser., 53, Oxford, 1979.
Février (P.-A.), « L'art funéraire et les images des chefs dans la Kabylie antique », dans *Actes du 1er congrès d'étude des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère*, Alger, 1973, p. 152-165.
Frezouls (E.), « Rome et la Maurétanie Tingitane : un constat d'échec ? », dans *AA*, t. 16, 1980, p. 65-94.
Frezouls (E.), « La résistance armée en Maurétanie de l'annexion à l'époque sévérienne : un essai d'appréciation », dans *Cahiers de Tunisie*, 29, 1981, p. 41-69.
Gascou (J.), *La politique municipale de l'empire romain en Afrique Proconsulaire de Trajan à Septime Sévère*, Rome, 1972.
Gascou (J.), « Pagus et castellum dans la confédération cirtéenne », dans *AA*, 19, 1983, p. 175-207.
Gascou (J.), « Inscriptions relatives aux *undecimprimi* », résumé de communication dans *BAC*, *Afrique du Nord*, 25, 1996-98, p. 123-124.
Gsell (S.), « La Tripolitaine et le Sahara au iiie siècle de notre ère », dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, XLIII, 1926, p. 149-166. Hamdoune (C.), « Ptolémée et la localisation des tribus de Tingitane », dans *MEFRA*, t. 105, 1993, 1, p. 241-289.
Laporte (J.-P.), « Datation des stèles libyques figurées de Grande Kabylie », dans *L'Africa romana 9. Atti del IX convegno di studio, Nuoro, 1991*, Sas-sari, 1992, p. 389-423.
Laronde (A.), « La Cyrénaïque romaine, des origines à la fin des Sévères », dans *ANRW*, II, 10, 1, p. 1006-1064.
Le Glay (M.), « Inscriptions inédites de Lambèse se rapportant au culte de Mercure », dans *BAC*, *ns*, 3, 1967, p. 273-281.
Leveau (Ph.), « Un cantonnement de tribu au sud-est de Caesarea de Maurétanie : la borne de Sidi Bouzid », dans *REA*, t. 76, 1974, p. 293-304.
Loriot (X.), « Une dédicace à Gordien III provenant de Gheria el Garbia », dans *BSNAF*, 1971, p. 342-346.
Mattingly (D. J.), « Two inscriptions from Gheriat el Garbia », dans *Libyan Studies*, 16, 1985, p. 67-75
Marichal (R.), « Les ostraca de Bu Njem », dans *CRAI*, 1979, p. 436-452.
Merlin (A.), « Observations sur le texte du *Senatus Consultum Beguense* », dans *CRAI*, 1906, p. 448-456.

Peyras (J.), « Recherches nouvelles sur les *undecimprimi* », dans *Monuments funéraires. Institutions autochtones. Actes du VIe colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, Pau, 1993*, Paris, 1995, p. 275-292.
Pflaum (H. G.), « Les flamines de l'Afrique romaine », compte rendu de M. S. Bassignano, *Il flaminato nelle province romane dell'Africa*, dans *Athenaeum*, ns, LIV, 1976, p. 152-163.
Rebuffat (R.), « L'arrivée des Romains en Tripolitaine intérieure », dans *BAC*, 19 B, 1983, p. 249-256.
Rebuffat (R.), « Les centurions de Gholaia », dans *L'Africa romana 2. Atti del II convegno di studi, Sassari, 1984*, Sassari, 1985, p. 225-238
Rebuffat (R.), « Castellum », dans *EB*, t. XII, Aix, 1993, p. 1822-1833.
Robert (L.), « La guerre marmarique sous Auguste », dans *id., Hellenica*, I, 1940, p. 7-17.
Seston (W.), « La citoyenneté romaine au temps de Marc-Aurèle et de Commode d'après la *Tabula Banasitana* », dans *CRAI*, 1961, p. 317-324.
Shaw (B. D.), « The *undecemprimi* in Roman Africa », dans *Museum Africum*, 2, 1973, p. 3-10.
Speidel (M.), « The rise of ethnic units in the Roman imperial army », dans *ANRW*, *Principat*, t. III, Berlin, 1975, p. 208-221

2) Bas-Empire

Atkinson (J. E.), « Out of order : the Circumcellions and Codex Theodosianus 16, 5, 52 », dans *Historia*, 41, 1992, p. 488-499.
Brisson (J.-P.), *Autonomisme et christianisme dans l'Afrique romaine de Septime Sévère à l'invasion vandale*, Paris, 1958.
Brown (P.), « Religious dissent in the later Roman, Empire : the case of North Africa », dans *History*, 46, 1961, p. 83-101.
Burian (J.), « Die einheimische Bevölkerung Nordafrikas in der Spätantike bis zur Einwanderung der Wandalen », dans Altheim (F.) et Stiehl (R.), *Die Araber in der Alten Welt*, t. V, 1, Berlin, 1968, p. 170-304.
Chastagnol (A.), *L'évolution politique, sociale et économique du monde romain, 284-363*, Paris, 1982.
Chastagnol (A.), « Les gouverneurs de Byzacène et de Tripolitaine », dans *AA*, t. 1, 1967, p. 119-134.
Chauvot (A.), « Remarques sur l'emploi de *semibarbarus* », dans A. Rousselle éd., *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité*, Perpignan, 1995, p. 255-271.
Chauvot (A.), *Opinions romaines face aux barbares au IVe siècle ap. J.-C.*, Paris, 1998.
Courtois (C.), « Saint Augustin et le problème de la survivance du punique », dans *RAf*, t. 94, 1950, p. 259-282.
Decret (F.), *L'Afrique manichéenne ive-ve siècle*, 2 vol., Paris, 1978.

Decret (F.), « Les *gentes barbarae* asservies par Rome dans l'Afrique du ve siècle », dans *BAC, n.s.*, 19 B, 1985, p. 265-272.
Demandt (A.), « Die Tripolitanischen Wirren unter Valentinian I », dans *Byzantion*, 38, 1968, p. 333-363.
Demandt (A.), « Die Afrikanischen Unruhen unter Valentinian I », dans *Afrika und Rom in der Antike*, Halle, 1968, p. 277-292.
Desanges (J.), « Le vicus Abaris et l'Abaritana provincia », dans *BAC*, 18 B, 1981, p. 87-94.
Desanges (J.) et Lancel (S.), « L'apport des nouvelles lettres à la géographie historique de l'Afrique antique et de l'Église d'Afrique », dans *Les lettres de saint Augustin découvertes par Johannes Divjak*, Paris, 1982, p. 87-99.
Desanges (J.), « Abaritana ou Avaritana provincia », *EB*, t. 1, Aix, 1984, p. 57-59.
Desanges (J.), « Une mention des *Abaritani* dans Arnobe ? », dans *Mélanges Marcel Le Glay*, Bruxelles, 1994, p. 95-99.
Diesner (H. J.), « Gildos Herrschaft und die Niederlage bei Theveste », dans *Klio*, 40, 1962, p. 178-186.
Di Vita-Evrard (G.), « L. Volusius Cerealis, légat du proconsul d'Afrique T. Claudius Aurelius Aristobulus et la création de la province de Tripolitaine », dans *L'Africa romana 2. Atti del II convegno di studio, Sassari, 1984*, Sassari, 1985, p. 168-175.
Février (P.-A.), « L'Histoire Auguste et le Maghreb », dans *AA*, t. 22, 1986, p. 115-128.
Frend (W. H. C.), « A note on the Berber Background in the life of Augustine », dans *Journal of Theological Studies*, 18, 1942, p. 188-191.
Frend (W.H.C.), *The Donatist Church. A Movement of Protest in Roman North Africa*, Oxford, 1952 (3e éd., Oxford, 1985).
Green (W. M.), « Augustine's use of Punic », dans *Semitic and Oriental Studies presented to W. Popper. University of California. Publications in Semitic Philology*, vol. XI, 1951, p. 179-190.
Gsell (S.), « Observations géographiques sur la révolte de Firmus », dans *RSAC*, t. 36, 1903, p. 21-46.
Guey (J.), « Note sur le *limes* de Numidie et le Sahara au ive siècle de notre ère », dans *MEFR*, t. 56, 1939, p. 178-248.
Janvier (Y.), « La géographie de l'Afrique du Nord chez Orose », dans *BAC*, 18 B, 1982, p. 135-151.
Jones (A. H. M.), « Were ancient heresies national or social movements in disguise ? », dans *Journal of Theological Studies*, *ns*, 10, 2, 1959, p. 280-298.
Kotula (T.), « Der Aufstand des Afrikaners Gildo und seine Nachwirkunden bei Theveste », dans *Das Altertum*, t. 18, 1972, p. 167-176.
Kotula (T.), « Le fond africain de la révolte d'Héraclien en 413 », dans *A.A.*, 11, 1977, p. 257-266.
Lancel (S.), « Originalité de la province ecclésiastique de Byzacène », dans *Cahiers de Tunisie*, 1964, p. 139-152.

Lancel (S.), « Etudes sur la Numidie d'Hippone au temps de saint Augustin. Recherches de topographie ecclésiastique », dans *MEFRA*, t. 96, 1984, 2, p. 1085-1113.
Lancel (S.), « Africa : organisation ecclésiastique », dans *Augustinus Lexicon*, vol. 1, 1994, col. 206-216.
Lengrand (D.), L'inscription de Petra et la révolte de Firmus », dans *BAC, Afrique du Nord*, 23, 1994, p. 159-170.
Lengrand (D.), « Le limes interne de Maurétanie Césarienne au ive siècle et la famille de Nubel », dans A. Rousselle éd., *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité*, Perpignan, 1995, p. 143-161.
Lepelley (Cl.), « Peuplement et richesse de l'Afrique romaine tardive », dans *Hommes et richesses dans l'empire byzantin. I. ive-viie siècle*, Paris, 1989, p. 17-30.
Lepelley (Cl.), « Le serment païen malédiction démoniaque : Augustin devant une angoisse des chrétiens de son temps », dans *Le serment I : Théories et devenir*, Paris, 1991, p. 53-61.
Lepelley (Cl.), « Circumcelliones », dans *Augustinus Lexicon*, vol. 1, 1994, col. 930-935.
Mandouze (A.), « L'Église devant l'effondrement de la civilisation romaine », dans *Revue d'histoire et de philosophie religieuse*, t. XLI, 1961.
Marrou (H. I.), *Histoire universelle des missions catholiques*, t. 1, Paris, 1956.
Martroye (F.), « Une tentative de révolution sociale en Afrique. Donatistes et circoncellions », dans *Revue des questions historiques*, 76, 1904, p. 353416, et 77, 1905, p. 5-53.
Matthews (J.), « Mauretania in Ammianus and the Notitia », dans R. Goodburn et P. Bartholomew (éd.), *Aspects of the Notitia Dignitatum*, BAR, Suppl. Series, 15, Oxford, 1976, p. 157-186.
Mayeur (J.-M.), Piétri (Ch. et L.), Vauchez (A.), Venard (M.), *Histoire du christianisme*, t. 2, *Naissance d'une chrétienté (250-430)*, Paris, 1995.
Modéran (Y.), « Gildon, les Maures et l'Afrique », dans *MEFRA*, t. 101, 1989, 2, p. 821-872.
Modéran (Y.), compte rendu de D. Roques, *Synesios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, dans *Revue des études augustiniennes*, t. XXXV, 1, 1989, p. 191-194.
Monceaux (P.), « Inscriptions chrétiennes du cercle de Tébessa », dans *RSAC*, 42, 1908, p. 193-236.
Monceaux (P.), « Deux victimes des Maures à Madauros », dans *CRAI*, 1920, p. 329-333.
Paronetto (V.), « La crisi politica in Africa alla vigilia della invasione vandalica », dans *Miscellanea graeca e romana*, IV (*Studi publicati dall'Istituto italiano per la storia antica*, XXIII), Rome, 1974, p. 401-452.
Rebuffat (R.), « Maximien en Afrique », dans *Klio*, 74, 1992, p. 371-379.
Reynolds (J.), « The Austuriani and Tripolitania in the early fifth century », dans *Libyan Studies*, 8, 1977, p. 13.
Reynolds (J.), « Inscriptions from the Cyrenaican limes », dans *L'Africa romana 5. Atti del V convegno di studio, Sassari, 1987*, Sassari, 1988, p. 167-172.

Romanelli (P.), « Le sedi episcopali della Tripolitania antica », dans *Rendiconti della Pontificia Accademia Romana di archeologia*, IV, 1926, p. 155-166.
Roques (D.), « Synésios de Cyrène et les migrations berbères vers l'Orient (398-413) », dans *CRAI*, 1983, p. 660-677.
Salama (P.), *Bornes milliaires d'Afrique Proconsulaire. Un panorama historique du Bas-Empire romain*, Rome, 1987.
Santos Yanguas (N.), « La resistencia de las poblaciónes indígenas norteafricanas a la romanización en la segunda mitad del siglo IV d.C. », dans *Hispania*, 142, 1979, p. 257-300.
Saumagne (Ch.), « Ouvriers agricoles ou rôdeurs de celliers » ? Les circoncellions d'Afrique », dans *Annales d'Histoire Economique et Sociale*, 6, 1934, p. 351-364.
Saumagne (Ch.), « Un tarif fiscal au quatrième siècle de notre ère (d'après des fragments épigraphiques découverts à Carthage) », dans *Karthago*, I, 1950, p. 107-202.
Saumagne (Ch.), « La survivance du punique en Afrique aux ve et vi^e^ siècles après J.-C. », dans *Karthago*, t. 4, 1953, p. 169-178.
Simon (M.), « Punique ou berbère ? Note sur la situation linguistique dans l'Afrique romaine », dans *id., Recherches d'histoire judéo-chrétienne*, Paris, 1962, p. 88-100.
Tengström (E.), *Donastiten und Katholiken. Soziale Wirtschafliche und politische Aspekte einer nordafrikanischen Kirchenspaltung*, Göteborg, 1964.
Thélamon (F.), *Païens et chrétiens au ive siècle. L'apport de l'« Histoire ecclésiastique » de Rufin d'Aquilée*, Paris, 1981.
Thouvenot (R.), « Saint Augustin et les païens », dans *Hommage à Jean Bayet*, Bruxelles, 1964, p. 682-690.
Vattioni (F.), « *Abaritanus* », dans *AA*, t. 32, 1996, p. 9-12.
Wells (C. M.), « Quelques remarques sur Carthage à la veille des invasions vandales », dans *BAC*, 17 B, 1981, p. 55-63.

3) Epoque vandale et byzantine

Albertini (E.), « Ostrakon byzantin de Négrine (Numidie) », dans *Cinquantenaire de la faculté des Lettres d'Alger*, Alger, 1932, p. 53-62.
Audollent (A.), « La diffusion du christianisme en Afrique au sud des territoires soumis à Rome, après le Ve siècle », dans *CRAI*, 1942, p. 202-216.
Belkhodja (K.), « L'Afrique byzantine à la fin du vi^e^ et au début du viie siècle », dans *ROMM*, 5, 1970, p. 55-65.
Beltrán-Torreira (F. M.), « La Iglesia norteafricana y el problema de la cristianización de los pueblos indígenas en la época vándala », dans *L'Africa romana VII. Atti del VII convegno di studio, Sassari, 1989*, Sassari, 1990, p. 375-391.
Biraben (J.-N.) et Le Goff (J.), « La peste au haut Moyen Age », dans *Annales ESC*, 24, 1969, p. 1484-1510.

Biraben (J.-N.), « La peste du vi^e siècle », dans *Hommes et richesses dans l'empire byzantin. I. ive-viie siècle*, Paris, 1989, p. 121-125.
Bonnal (J.-P.) et Février (P.-A.), « Ostraka de la région de Bir-Trouch », dans *Bulletin d'Archéologie Algérienne*, 2, 1966-67, p. 239-249.
Bourgeois (Cl.), « Les Vandales, le vandalisme et l'Afrique », dans *Antiquités africaines*, t. 16, 1980, p. 213-228.
Braun (R.), « Un témoignage littéraire méconnu sur l'*Abaritana provincia* », dans *RAf*, 1959, p. 114-116.
Cameron (Av.), « Gelimer's Laughter : the case of Byzantine Africa », dans Clover (F. M.) et Humphreys (R. S.) éd., *Tradition and Innovation in Late Antiquity*, University of Wisconsin Press, Madison, 1989, p. 171-191.
Camps (G.), « Le Gour, mausolée berbère du viie siècle », dans *AA*, t. VIII, 1974, p. 191-208.
Camps (G.), « *Rex gentium Maurorum et Romanorum* », dans *Antiquités africaines*, t. 20, 1984, p. 183-218.
Camps (G.), « De Masuna à Koceila : les destinées de la Maurétanie aux vi^e et viie siècle », dans *Actes du IIe colloque international d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du Nord, Grenoble, 1983*, *BAC, n.s.*, 19 B, 1985, p. 307-325.
Camps (G.), « Antalas », dans *EB*, t. 5, Aix, 1988, p. 706-708.
Camps (G.), « Djédar », dans *EB*, t. XVI, 1995, p. 2409-2422.
Camps (G.), « Djorf Torba », dans *EB*, t. XVI, 1995, p. 2477-2488.
Carcopino (J.), « La fin du Maroc romain », dans *Le Maroc antique*, Paris, 1943.
Carcopino (J.), « Un empereur maure inconnu d'après une inscription latine récemment découverte dans l'Aurès », dans *REA*, t. 46, 1944, p. 94-120.
Carcopino (J.), « Encore Masties l'empereur inconnu », dans *Revue africaine*, t. 100, 1956, p. 339-348.
Cesa (M.), « La politica di Giustiniano verso l'Occidente nel giudizio di Procopio », dans *Athenaeum*, 59, 1981, p. 389-409.
Cesa (M.), « La pacificazione della Libia nella Johannis di Corippo », dans *Civiltà classica e cristiana*, VI, 1, 1985, p. 77-88.
Chalon (M.) et al., « Memorabile factum. Une célébration de l'évergétisme des rois vandales dans l'Anthologie latine », dans *AA*, t. 21, 1985, p. 207-262.
Chastagnol (A.), *La fin du monde antique*, Paris, 1976.
Chastagnol (A.) et Duval (N.), Les survivances du culte impérial en Afrique du Nord à l'époque vandale », dans *Mélanges offerts à William Seston*, Paris, 1974, p. 87-118.
Châtillon (F.), « L'Afrique oubliée de Christian Courtois et les *ignotae regiones* de la *Vita Fulgentii* », dans *Revue du Moyen Age latin*, 11, 1955, p. 371-388.
Clover (F.), « The symbiosis of Romans and Vandals in Africa », dans E. Chrysos et A. Schwarcz (éd.), *Das Reich und die Barbaren*, Vienne, 1989, p. 57-73.

Dagron (G.), « Ceux d'en face. Les peuples étrangers dans les traités militaires byzantins », dans *Travaux et Mémoires du centre de recherches d'histoire et de civilisation de Byzance*, t. 10, 1987, p. 207-232.
De Dominicis (M.), « A proposito di due leggi bizantine sul colonato nelle regioni africane », dans *Jura*, 14, 1963, p. 139-158.
Desanges (J.), « La dernière retraite de Gélimer », dans *Cahiers de Tunisie*, 7, 1959, p. 429-435.
Desanges (J.), « Un témoignage peu connu de Procope sur la Numidie vandale et byzantine », dans *Byzantion*, 33, 1963, p. 41-69.
Desanges (J.), compte rendu du livre de Is. Engelhardt, *Mission und Politik in Byzanz*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. 70, 1, 1977, p. 136.
Desanges (J.), « A propos de Masties, *imperator* berbère et chrétien », dans *Ktéma*, 21, 1996, p. 193-188.
Dodi (R.), « La Iohannis di Corippo fonte storica dei fatti d'Africa », dans *Nuova Rivista Storica*,70, 1986, p. 585-596.
Durliat (J.), compte rendu de l'édition Diggle-Goodyear de la *Johannide*, dans *Cahiers de Tunisie*, 19, 1971, p. 280-281.
Durliat (J.), « Magister Militum-STPATHLATHS dans l'empire byzantin (vi^{e}-viie siècles) », dans *Byzantinische Zeitschrift*, 72, 2, 1979, p. 306-320.
Durliat (J.), « Les grands propriétaires africains et l'Etat byzantin (533-709) », dans *Cahiers de Tunisie*, XXIX, 1981, p. 517-531.
Durliat (J.), « La peste du vi^{e} siècle. Pour un nouvel examen des sources byzantines », dans *Hommes et richesses dans l'empire byzantin. 1. ive-viie siècle*, Paris, 1989, p. 107-119.
Duval (N.), « Influences byzantines sur la civilisation chrétienne de l'Afrique du Nord », dans *REG*, 1971, p. xxvi-xxx.
Duval (N.), « L'état actuel des recherches sur les fortifications de Justinien en Afrique », dans *Corsi di cultura sull'arte ravennate e bizantina*, XXX, 1983, p. 149-204.
Duval (N.), « Les Byzantins à Rusguniae », dans *BAC*, 19 B, 1985, p. 341-360.
Duval (N.) et Saxer (V.), « Un nouveau reliquaire africain et l'évêché Midilensis », dans *Syria*, t. LXXV, 1998, p. 245-262.
Duval (Y.), « La Maurétanie sitifienne à l'époque byzantine », dans *Latomus*, 1970, p. 157-161.
Duval (Y.), « Le patrice Pierre exarque d'Afrique ? », dans *AA*, 5, 1971, p. 209-214.
Engelhardt (Is.), *Mission und Politik in Byzanz. Ein Beitrag zur Strukturanalyse byzantinischer Mission zur zeit Justins und Justinians*, Munich, 1974.
Février (P.-A.), « Evolution des formes de l'écrit à la fin de l'Antiquité et au haut Moyen Age », dans *Tardo antico e alto Medioevo. La forma artistica nell passagio dall'antichità al medioevo*, *Academia nazionale dei Lincei, quaderno 105*, Rome, 1968, p. 201-217.
Février (P.-A.), « Approches récentes de l'Afrique byzantine », dans *ROMM*, 35, 1983, p. 25-53.

Février (P.-A.), « Le Maure ambigu ou les pièges du discours », dans *BAC*, 19 B, 1985, p. 291-395.
Février (P.-A.), « Masuna et Masties », dans *AA*, t. 24, 1988, p. 133-147.
Frend (W.H.C.), « The End of Byzantine Africa : some Evidence of Transitions », dans *BAC*, 19 B, 1985, p. 387-397.
Gautier (E.-F.), *Genséric roi des Vandales*, Paris, 1937
Goubert (P.), *Byzance avant l'Islam*, t. II, 2, *Rome. Byzance. Carthage*, Paris, 1965.
Halm (H.), « Eine Inschrift des *Magister Militum* Solomon in Arabischer Überlieferung », dans *Historia*, t. XXXVI, 2, 1987, p. 250-256.
Janon (M.), « L'Aurès au vi^e^ siècle. Note sur le récit de Procope », dans *AA*, t. 15, 1980, p. 345-351.
Kaegi (W.), *Byzantium and the Decline of Rome*, Princeton, 1968.
Kaegi (W.), « Arianism and the Byzantine army in Africa 533-546 », dans *Traditio*, XXI, 1965, p. 23-53.
Lassère (J.-M.), « La Byzacène méridionale au milieu du vi^e^ siècle d'après la Johannide de Corippus », dans *Pallas*, 31, 1984, p. 163-178.
Markus (R. A.), « Reflection on religious dissent in North Africa during the Byzantine period », dans *Studies in Church History*, 3, 1966, p. 140-160.
Martroye (F.), « La date de la prise de Carthage par Bélisaire », dans *BSNAF*, 1908, p. 253-256.
Maspéro (J.), « *Phoiderâtoi* et *stratiôtai* dans l'armée byzantine au vi^e^ siècle », dans *Byzantinische Zeitschrift*, 21, 1912, p. 97-109.
Mattingly (D. J.), « Olive oil cultivation and the Albertini Tablets », dans *L'Africa romana 6. Atti del VI convegno di studio, Sassari, 1988*, Sassari, 1989, p. 403-415.
Mayerson (Ph.), « The use of the term *phylarchos* in the Roman-Byzantine East » dans *ZPE*, 88, 1991, p. 291-295.
Modéran (Y.), « Corippe et l'occupation byzantine de l'Afrique. Pour une nouvelle lecture de la Johannide », dans *AA*, t. 22, 1986, p. 195-212.
Modéran (Y.), « *Qui montana Gurubi colunt* : Corippe et le mythe des Maures du Cap Bon », dans *MEFRA*, t. 99, 1987, 2, p. 963-989.
Modéran (Y.), « Koutzinas-Cusina. Recherches sur un Maure du vi^e^ siècle », dans *L'Africa romana 7. Atti del VII convegno di studio, Sassari, 1989*, Sassari, 1990, p. 393-407.
Modéran (Y.), « Les premiers raids des tribus sahariennes en Afrique et la *Johannide* de Corippus », dans *IVe colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord. Strasbourg, 1988*, t. 2, *L'armée et les affaires militaires*, Paris, 1991, p. 479-490.
Modéran (Y.), « La découverte des Maures. Réflexions sur la « reconquête » byzantine de l'Afrique en 533 », dans *Cahiers de Tunisie*, t. XLIII, 1991, p. 211-238
Modéran (Y.), « Cabaon », dans *EB*, t. XI, Aix, 1992, p. 1686-1687.
Modéran (Y.), « La chronologie de la vie de saint Fulgence de Ruspe et ses incidences sur l'histoire de l'Afrique vandale », dans *MEFRA*, t. 105, 1993, 1, p. 135-188.

Modéran (Y.), « La renaissance des cités dans l'Afrique du vi^e siècle d'après une inscription récemment publiée », dans Cl. Lepelley éd., *La fin de la cité antique et le début de la cité médiévale*, Bari, 1996, p. 85-114.
Modéran (Y.), « Les frontières mouvantes du royaume vandale », dans X. Dupuis et Cl. Lepelley (éd.), *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord antique. Hommage à Pierre Salama*, Paris, 1998, p. 241-263.
Modéran (Y.), « L'Afrique et la persécution vandale » et « L'Église d'Afrique et la reconquista byzantine », dans Mayeur (J.-M.), Piétri (Ch. et L.), Vau-chez (A.), Venard (M.), *Histoire du christianisme*, t. 3, Paris, 1998, p. 247-278 et p. 699-717.
Modéran (Y.), « Grégoire », dans *EB*, t. XXI, Aix, 1999, p. 3211-3213.
Roques (D.), « Procope de Césarée et la Cyrénaïque du vi^e s. ap. J.-C. », dans *Rendiconti dell'Academia di archeologia, lettere e belle arti (Napoli)*, vol. lxiv, 1993-94, p. 393-434.
Rougé (J.), « Quelques aspects de la navigation en Méditerranée au ve siècle et dans la première moitié du vi^e siècle », dans *Cahiers d'histoire*, VI, 2, 1961, p. 129-154.
Salama (P.), « Economie monétaire de l'Afrique du Nord dans l'Antiquité tardive », dans *BAC*, 19 B, 1985, p. 183-202.
Saumagne (Ch.), « La paix vandale », dans *RT*, 1930, p. 167-184.
Saumagne (Ch.), « Observations sur deux lois byzantines relatives au colonat dans l'Afrique du Nord », dans *Deuxième congrès des sociétés savantes d'Afrique du Nord. Tlemcen, 1936*, tome II, 1, p. 484-490 (réimp. dans *Cahiers de Tunisie*, 10, 1962, p. 295-298).
Saumagne (Ch.), « Points de vue sur la reconquête byzantine de l'Afrique », dans *Cahiers de Tunisie*, VII, 1959, p. 281-297.
Shea (G. W.), « Justinian's North African Strategy in the *Johannis* of Corippus », dans *Byzantine Studies*, 10, 1983, p. 29-38.
Tavano (S.), « La restaurazione Giustinianea in Africa e nell'alto Adriatico », dans *Aquileia e l'Africa. Antichita altoadriatiche*, 5, 1973, p. 251-283.
Teal (J. L.), « The barbarians in Justinian's armies », dans *Speculum*, 40, 1965, p. 294-322.
Traina (G.), « L'Africa secondo Costantinopoli : il VI libro del *De aedificiis* di Procopio di Cesarea », dans *L'Africa romana 7. Atti del VII convegno di studio, Sassari, 1989*, Sassari, 1990, t. 2, p. 341-346.
Trousset (P.), « Les *fines antiquae* et la reconquête byzantine de l'Afrique », dans *BAC*, 19 B, 1985, p. 361-376.
Zuckerman (C.), « Epitaphe d'un soldat africain d'Héraclius servant dans une unité indigène découverte à Constantinople », dans *Antiquité tardive*, t. 6, 1998, p. 377-382.

4) Conquête arabe et époque médiévale

Abdul-Wahab (H. H.), « Sur l'emplacement de Kairouan », dans *RT*, 1940, p. 51-53.
Abdussaid (A.), « Barqa, modern El Merj », dans *Libya Antiqua*, 8, 1971, p. 121-128.

Bahri (F.), « Des conversions, des hommes et des biens en Ifrîqiyya musulmane : le cas des 'Adjam », dans *Africa*, XVI, 1998, p. 129-163.
Basset (R.), « Les sanctuaires du Djebel Nefousa », dans *JA*, 9e série, t. 13, 1899.
Brett (M.), « The Arab conquest and the rise of Islam in North Africa », dans *Cambridge History of Africa*, t. 2, Cambridge, 1978, p. 490-555.
Brett (M.), « Libya : some aspects of the Mediaeval period, first-ninth century H/seventh-fifteenth century AD », dans *Libyan Studies*, 20, 1989, p. 209-214.
Brett (M.), « The Islamisation of Morocco from the Arabs to the Almoravids », dans *Morocco. The Journal of the Society for Moroccan Studies*, II, 1992, p. 57-71.
Brunschwig (R.), « Un texte arabe du ixe siècle intéressant le Fezzan », dans *RAf*, 1945, p. 21-25.
Camps (G.), « Comment la Berbérie est devenue le Maghreb arabe », dans *ROMM*, 35, 1983, 1, p. 7-24.
Camps (G.), « Afâriq », dans *EB*, t. II, Aix, 1985, p. 194-195.
Canard (M.), « Les travaux de T. Lewicki concernant le Maghrib et en particulier les Ibâdites », dans *RAf*, t. 103, 1959, p. 362-363.
Cheddadi (A.), « Le système du pouvoir en Islam d'après Ibn Khaldoun », dans *Annales ESC*, 1980, p. 534-550.
Christidès (V.), « Tarâbulus al-Gharb », dans *EI*2, t. IX, p. 229-230.
Dagorn (R.), « Quelques réflexions sur les inscriptions arabes des nécropoles kairouanaises », dans *ROMM*, t. 13-14, 1973, p. 240-258.
Djait (H.), « L'Afrique arabe au viiie siècle », dans *Annales ESC*, 1973, p. 601-621.
Dozy (R.), *Histoire des musulmans d'Espagne*, 3 vol., Paris-Leyde, 1931-1932. Dufourcq (Ch.-E.), « Berbérie et Ibérie médiévales : un problème de rupture », dans *Revue Historique*, CCXL, 1968, p. 293-324.
Dufourcq (Ch.-E.), « La coexistence des chrétiens et des musulmans dans al-Andalus et le Maghrib au xe siècle », dans *Occident et Orient au xe siècle. Actes du IXe Congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'enseignement supérieur public, Dijon, 1978*, Paris, 1979, p. 209-234.
Fantar (M.), « La Kahina, reine des Berbères », dans *Reppal*, 3, 1987, p. 169-184.
Goodchild (R. G.), « Byzantines, Berbers and Arabs in Seventh-Century Libya », dans *Antiquity*, t. XLI, 1967, p. 115-124 (= *Libyan Studies*, Londres, 1976, p. 255-267).
Guéry (R.), Morrisson (C.), Slim (H.), *Recherches archéologiques franco-tunisiennes à Rougga*, III. *Le trésor de monnaies d'or byzantines*, Rome, 1982.
Guéry (R.), « Survivance de la vie sédentaire pendant les invasions arabes en Tunisie centrale : l'exemple de Rougga », dans *BAC*, 19 B, 1985, p. 399-410. Hopkins (J.), « Sousse et la Tunisie orientale médiévales vues par les géographes arabes », dans *Cahiers de Tunisie*, 8, 1960, p. 83-95.
Hopkins (J.), « Ifrandj », dans *EI*2, t. 3, 1971, p. 1070-1073.

Idris (H. R.), « Le récit d'Al-Mâlikî sur la conquête de l'Ifrîqiya », dans *Revue des études islamiques*, t. 37, 1, 1969, p. 117-149.
Idris (H. R.), « Examen critique des récits d'al-Mâlikî et d'Ibn 'Idhârî sur la conquête de l'Ifriqiya », dans *Arabica*, XVII, 1970, p. 5-18.
Idris (H. R.), « L'Occident musulman à l'avènement des Abbassides d'après le chroniqueur ziride Al Raqiq », dans *Revue des études islamiques*, 39, 1971, 2, p. 209-291.
Idris (H. R.), « Des prémices de la symbiose arabo-berbère », dans *Actes du premier congrès d'étude des cultures méditerranéennes d'influence araboberbère*, Alger, 1973, p. 382-393.
Kropacek (L.), « Les *Ifrandj* dans les sources arabes », dans M. Rouche (éd.), *Clovis, histoire et mémoire, II, Le baptême de Clovis. Son écho à travers l'histoire*, Paris, 1997, p. 461-472.
Lancel (S.), « La fin et la survie de la latinité en Afrique du Nord », dans *REL*, 59, 1981, p. 269-297.
Lassère (J.-M.), « Diffusion et persistance des traditions latines dans le Maghreb médiéval », dans *La latinité hier, aujourd'hui, demain*, Avignon, 1978, p. 277-285.
Lévi-Provençal (E.), *Histoire de l'Espagne musulmane*, 3 vol., Paris, 1950-53.
Lévi-Provençal (E.), « Un nouveau récit de la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes », dans *Arabica*, 1, 1954, p. 35-43.
Lewicki (T.), « Une langue romane oubliée de l'Afrique du Nord », dans *Rocznik Orientalistyczny*, XVII, 1951-52, p. 415-480.
Lewicki (T.), *Etudes ibadites nord-africaines I*, Varsovie, 1955.
Lewicki (T.), « Al-Ibaddiyya », dans *EI*^{2}, t. 3, 1971, p. 669-682.
Lewicki (T.), « Les petits Etats du désert libyque et du Sahara tripolitain dans le haut Moyen Age, excepté le Fezzan et le Kaouar », dans *Atti della settimana internazionale di studi mediterranei medioevali e moderni, Cagliari, 1979*, Milan, 1980, p. 123-135.
Lowick (N.M.), « The Arabic inscriptions on the Mosque of Abu Maruf at Sharwâs, Jebel Nafusa », dans *Libyan Studies*, 5, 1974, p. 14-19.
Marçais (G.), « La Berbérie au ixe siècle d'après El Yaqoubî », dans *RAf*, t. 85, 1941, p. 40-61.
Marçais (G.), « Sidi 'Uqba, Abû-l-Muhajir et Kusayla », dans *Cahiers de Tunisie*, 1, 1953, p. 11-17.
Marçais (W.), compte rendu du livre de E.-F. Gautier *Les siècles obscurs du Maghreb*, dans *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1929, p. 255-270.
Mones (H.), « La conquête de l'Afrique du Nord et la résistance berbère », dans M. El Fasi et I. Hrbek (dir.), *Histoire générale de l'Afrique*, t. III, *L'Afrique du viie au xie siècle*, UNESCO, Paris, 1990, p. 251-272.
Sadki (A.), « L'interprétation généalogique de l'histoire nord-africaine pour-rait-elle être dépassée ? », dans *Hesperis-Tamuda*, XXV, 1987, p. 127-146.

Shatzmiller (M.), *L'historiographie mérinide. Ibn Khaldoun et ses contemporains*, Leiden, 1982.
Shatzmiller (M.), « Le mythe d'origine berbère. Aspects historiographiques et sociaux », dans *ROMM*, 35, 1983, 1, p. 145-156.
Siraj (Ah.), *L'image de la Tingitane. L'historiographie arabe médiévale et l'Antiquité nord-africaine*, Rome, 1995.
Talbi (M.), « Un nouveau fragment de l'histoire de l'Occident musulman (62-196 ; 682-812). L'épopée d'al-Kahina », dans *Cahiers de Tunisie*, XX, 1971, p. 19-52.
Talbi (M.), « Hassân ibn al-Nu'man », dans *EI*^{2}, t. 3, 1971, p. 279.
Talbi (M.), « Al-Kâhina », dans *EI*^{2}, t. 5, 1982, p. 440-442.
Talbi (M.), « Kusayla », dans *EI*^{2}, t. 5, 1982, p. 521. Talbi (M.), *Etudes d'histoire ifriqiyenne et de civilisation musulmane*, Tunis, 1982.
Talbi (M.), « Le christianisme maghrébin de la conquête musulmane à sa disparition. Une tentative d'explication », dans Gervers (M.) et Bikhazi (R. J.) éd., *Conversion and Continuity. Indigenous Christian Communities in Islamic Lands, Eighth to Eighteenth Centuries*, Toronto, 1990, p. 313-351.
Thébert (Y.) et Biget (J.-L.), « L'Afrique après la disparition de la cité classique : cohérence et ruptures dans l'histoire maghrébine », dans *L'Afrique dans l'Occident romain*, Rome, 1990, p. 575-602.

5) Phénomènes de longue durée et études régionales

Aounallah (S.), « Le fait urbain dans le Cap Bon antique (Tunisie du nord-est) », dans *L'Africa romana 10, Atti del X convegno di studio, Sassari, 1992*, Sassari, 1994, t. 2, p. 615-625.
Arnaud (A. et P.), « De la toponymie à l'histoire des religions : réflexions sur le Mercure africain », dans *L'Afrique, la Gaule, la religion à l'époque romaine. Mélanges à la mémoire de Marcel Le Glay*, Bruxelles, 1994, p. 142-153.
Ballais (J.-L.) et Benazzouz (M. T.), « Données nouvelles sur la morphogénèse et les paléo environnements tardiglaciaires et holocènes dans la vallée de l'oued Cheria-Mezeraa (Nemencha, Algérie orientale) », dans *Méditerranée*, n° 3-4, 1994, p. 59-71.
Barker (G. W. W.), Lloyd (J.) et Reynolds (J.), *Cyrenaica in Antiquity*, dans *BAR, International series*, 236, Oxford, 1985.
Bénabou (M.), « Résistance et Romanisation en Afrique du Nord sous le Haut-Empire », dans D. M. Pippidi éd., *VI*^{e} *Congrès International des Etudes Classiques, Madrid, 1974*, Bucarest-Paris, 1976, p. 367-375.
Bénabou (M.), « Les Romains ont-ils conquis l'Afrique ? », dans *Annales ESC*, 33, 1978, p. 83-88.
Bénabou (M.), « L'Afrique et la culture romaine : le problème des survivances », dans *Cahiers de Tunisie*, XXIX, 1981, p. 9-21.
Béranger (J.), « Tyrannus », dans *REL*, 1935, p. 85-94.

Beschaouch (Az.), « De l'*Africa* latino-chrétienne à l'Ifriqiya arabo-musulmane : questions de toponymie », dans *CRAI*, 1986, p. 530-549.
Bouché-Leclercq (A.), *Histoire de la divination dans l'Antiquité*, Paris, 1880.
Braudel (F.), *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1949.
Brogan (O.), « The Camel in Tripolitania », dans *PBSR*, 22, 1954, p. 126-131.
Brogan (O.) et Reynolds (J.), « Inscriptions from the Tripolitanian hinterland », dans *Libya Antiqua*, I, 1964, p. 43-46.
Brouquier-Reddé (V.), « La place de la Tripolitaine dans la géographie religieuse de l'Afrique du Nord », dans *Actes du Ve colloque sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, Avignon, 1990*, Paris, 1992, p. 117-123.
Brouquier-Reddé (V.), *Temples et cultes en Tripolitaine*, Paris, 1992. Brunhes (J.), *L'irrigation dans la péninsule ibérique et l'Afrique du Nord*, Paris, 1902.
Bruhnes (J.) et Vallaux (C.), *La géographie de l'histoire*, Paris, 1921.
Buck (D. J.) et Mattingly (D. J.) éd., *Town and Country in Roman Tripolitania*, dans *BAR*, *International series*, 274, Oxford, 1985.
Burns (J. R.) et Denness (B.), « Climate and Social Dynamics : The Tripolitanian Example, 300 BC-AD 300 », dans Buck et Mattingly (éd.), *Town and Country in Roman Tripolitania*, BAR, int. Ser. 274, Oxford, 1985, p. 201-225.
Cagnat (R.), « *Triumphus* », dans Daremberg (C.) et Saglio (E.), *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. IX, Paris, 1919, p. 488-491.
Camps-Fabrer (H.), *L'olivier et l'huile dans l'Afrique romaine*, Alger, 1953.
Camps-Fabrer (H.), « Huile », dans *EB*, t. XXIII, Aix, 2000, p. 3521-3553.
Carandini (A.), « Pottery and the African Economy », dans P. Garnsey, K. Hopkins, C. R. Whittaker (éd.), *Trade in the Ancient economy*, Berkeley-Los Angeles, 1983, p. 145-162.
Chaker (S.), « La situation linguistique dans le Maghreb antique : le berbère face aux idiomes extérieurs », dans *Libyca. Anthropologie. Préhistoire*, t. 28-29, 1980-81, p. 135-152.
Cook (A. B.), *Zeus. A study in ancient Religion*, Cambridge, 1914.
Darmon (J.-P.), « Note sur le tarif de Zarai », dans *Cahiers de Tunisie*, 1964, p. 7-23. Dauge (Y. A.), *Le barbare. Recherches sur la conception romaine de la barbarie et de la civilisation*, Bruxelles, 1981. Demougeot (E.), « Le chameau et l'Afrique du Nord romaine », dans *Annales ESC*, 1960, p. 209-247. Desanges (J.), *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique*, Rome, 1978. Desanges (J.), « Permanence d'une structure indigène en marge de l'administration romaine : la Numidie traditionnelle », dans *AA*, t. 15, 1980, p. 77-89.
Desanges (J.), « Les affluents de la rive droite du Nil dans la géographie antique », dans T. Beyennes (éd.), *Proceedings of the 8th International Conference of Ethiopian Studies*, Huntingdon, 1988, p. 137-144.
Desanges (J.), « Arabes et Arabie en terre d'Afrique dans la géographie antique », dans *L'Arabie préislamique et son environnement historique et culturel. Travaux du CRPOGA*, 10, Leyde, 1989, p. 413-429.

Desanges (J.), « Thugga dans les sources littéraires », dans M. Khanoussi et L. Maurin (éd.), *Dougga (Thugga). Etudes épigraphiques*, Bordeaux, 1997, p. 21-25.
Despois (J.), « Géographie et histoire en Afrique du Nord. Retouches à une thèse », dans *Hommage à Lucien Febvre*, Paris, 1954, p. 187-194.
Diehl (Ch.), Etude sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne, Paris, 1888.
Duval (Y.) *Loca sanctorum Africae. Le culte des martyrs en Afrique du ive au viie siècle*, 2 vol., Rome, 1982.
Duval (Y.), *Lambèse chrétienne. La gloire et l'oubli*, Paris, 1995.
Euzennat (M.), « L'olivier et le Limes » : considérations sur la frontière romaine de Tripolitaine », dans *BAC*, 19 B, 1985, p. 161-171.
Evelyn-White (H. G.), *The monasteries of Wadi'n Natrun. 2 The history of monasteries*, New York, 1932.
Fakhry (A.), *Siwa Oasis : its History and Antiquities*, Le Caire, 1944.
Février (P.-A.), « La tombe chrétienne et l'au-delà », dans *Le temps chrétien de la fin de l'Antiquité au Moyen Age*, Paris, 1984, p. 163-183.
Frend (W. H. C.), « The Missions of the Early Church, 180-700 AD », dans *Miscellanea Historiae Ecclesiasticae*, III, 1970, p. 3-23.
Freyburger (G.), *Fides. Etude sémantique et religieuse depuis les origines jusqu'à l'époque augustéenne*, Paris, 1986.
Gascou (J.), « Le cognomen *Gaetulus, Gaetulicus* en Afrique romaine », dans *MEFR*, LXXII, 1970, 2, p. 723-736. Gascou (J.), « Le terme *respublica* dans l'épigraphie latine d'Afrique », dans *MEFRA*, XCI, 1979, 1, p. 383-398.
Gascou (J.), « Le nom de l'oued Medjerda dans l'Antiquité », dans *AA*, t. 17, 1981, p. 15-19.
Goodchild (R. G.), « Medina Sultan (Charax-Iscina-Sort) », dans *Libya Antiqua*, I, 1964, p. 99-106.
Goodchild (R. G.) et Reynolds (J.), « Some military inscriptions from Cyrenaica », dans *PBSR*, XXX, 1962, p. 37-46.
Grouchevoy (A. G.), « Trois niveaux de phylarques », dans *Syria*, LXXII, 1995, p. 105-131.
Hirschberg (H. Z.), *A History of the Jews of North Africa*, t. 1, *From Antiquity to the 16th century*, Leyde, 1974.
Huss (W.), « Die Quellen des Nils », dans *Chronique d'Egypte*, LXV, 1990, p. 334-343.
Jacques (F.), « Propriétés impériales et cités en Numidie méridionale », dans *Cahiers du centre G. Glotz*, III, 1992, p. 123-137.
Kirwan (L. P.), « Prelude to Nubian Christianity », dans *Mélanges K. Michalowski*, Varsovie, 1966.
Kassab (A.) et Sethom (H.), *Géographie de la Tunisie*, Tunis, 1980.
Kolendo (J.), « Epigraphie et archéologie : le *praepositus camellorum* dans une inscription d'Ostie », dans *Klio*, 1969, p. 287-298.

Laporte (J.-P.), « Dellys, antique Rusuccuru », dans *EB*, t. XV, Aix, 1995, p. 2255-2261.
Laronde (A.), « La vie agricole en Libye jusqu'à l'arrivée des Arabes », dans *Libyan Studies*, 20, 1989, p. 127-134.
Lassère (J.-M.), « Rome et le sous-développement de l'Afrique », dans *REA*, LXXXI, 1-2, 1979, p. 68-104.
Leclant (J.), « *Per Africae Sitientia.* Témoignages des sources classiques sur les pistes menant à l'Oasis d'Ammon », dans *Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale*, t. XLIX, 1950, p. 193-253.
Le Glay (M.), *Saturne africain. Histoire*, Paris, 1966. Leschi (L.), « Rome et les nomades du Sahara central », dans *Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes*, 1, 1942, p. 47-62.
Leschi (L.), *Etudes d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire africaines*, Paris, 1957.
Leveau (Ph.), « Un cantonnement de tribu au sud-est de Caesarea de Maurétanie : la borne de Sidi Bouzid », dans *REA*, t. 76, 1974, p. 293-304.
Leveau (Ph.), « Un nouveau témoignage sur la résistance maure en Maurétanie Césarienne centrale », dans *AA*, t. 8, 1974, p. 103-110.
Leveau (Ph.), « Paysans maures et villes romaines en Maurétanie Césarienne centrale (la résistance des populations indigènes à la romanisation dans l'arrière-pays de Caesarea de Maurétanie) », dans *MEFRA*, 87, 1975, p. 857-871.
Leveau (Ph.), « La situation coloniale de l'Afrique romaine », dans *Annales ESC*, 33, 1978, p. 89-92. Leveau (Ph.), « Sufasar, municipe de Maurétanie Césarienne » (Amoura-Oued Chorfa) », dans *AA*, t. 14, 1979, p. 135-153. Leveau (Ph.), *Caesarea de Maurétanie, une ville romaine et ses campagnes*, Rome, 1984.
Leveau (Ph.), « Occupation du sol, géosystèmes et systèmes sociaux : Rome et ses ennemis des montagnes et du désert dans le Maghreb antique », dans *Annales ESC*, XLI, 1986, p. 1345-1358.
Leveau (Ph.), « L'Aurès dans l'antiquité », dans *EB*, t. VIII, Aix, 1990, p. 1097-1102.
Levi della Vida (G.), « Le inscrizioni neopuniche di Wadi el Amud », dans *Libya Antiqua*, I, 1964, p. 57-63.
Masson (O.), « Grecs et Libyens en Cyrénaïque », dans *AA*, 10, 1976, p. 49-62.
Mattingly (D. J.), « Olive oil production in Roman Tripolitania », dans Buck et Mattingly, *Town and Country in Roman Tripolitania*, BAR, int. Ser., 274, Oxford, 1985, p. 27-46.
Mattingly (D. J.), « Libyans and the Limes : Culture and Society in Roman Tripolitania », dans *AA*, 23, 1987, p. 71-94.
Mattingly (D. J.), « Oil for export ? A comparison of Libyan, Spanish and Tunisian olive oil production in the Roman empire », dans *Journal of Roman Archaelogy*, 1, 1988, p. 33-56.
Mattingly (D. J.), « The olive boom. Oil surpluses, wealth and power in Roman Tripolitania », dans *Libyan Studies*, 19, 1988, p. 21-41.
Mattingly (D. J.), « Farmers and Frontiers. Exploiting and defending the countryside of Roman Tripolitania », dans *Libyan Studies*, 20, 1989, p. 135-153.

M'Charek (A.), « De Zama à Kairouan : la Thusca et la Gamonia », dans X. Du-puis et Cl. Lepelley éd., *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord antique. Hommage à Pierre Salama*, Paris, 1999, p. 139-182.
M'Charek (A.), « De saint Augustin à Al-Bakrî : sur la localisation de l'*ager Bullensis*, dans *CRAI*, 1999, p. 115-142.
Michalowski (K.), « La christianisation de la Nubie », dans G. Mokhtar (dir.), *Histoire générale de l'Afrique*, t. II, *Afrique ancienne*, UNESCO, Paris, 1980, p. 347-362.
Millar (F.), « Local Cultures in the Roman Empire : Libyan, Punic and Latin in Roman Africa », dans *JRS*, 58, 1968, p. 126-134.
Molland (E.), « L'Antiquité chrétienne a-t-elle eu un programme et des méthodes missionnaires ? », dans *Miscellanea Historiae Ecclesiasticae*, t. III, 1970, p. 53-61.
Monceaux (P.), « Les colonies juives dans l'Afrique romaine », dans *Revue des Etudes Juives*, 1904, p. 1-28 (réimp. dans *Cahiers de Tunisie*, 18, 1970, p. 159-184. Monneret de Villard (U.), *Storia della Nubia cristiana*, Rome, 1938.
Morizot (P.), « Le génie Auguste de Tfilzi », dans *BAC*, 10-11 B, 1974-75, p. 83-90.
Morizot (P.), « Vues nouvelles sur l'Aurès antique », dans *CRAI*, 1979, p. 309-337.
Morizot (P.), « Economie et société en Numidie méridionale. L'exemple de l'Aurès », dans *L'Africa romana 8. Atti del VIII convegno di studio, Cagliari, 1990*, Sassari, 1991, p. 429-446.
Morizot (P.), « L'Aurès et l'olivier », dans *AA*, t. 29, 1993, p. 177-240.
Panella (C.), « Le anfore tardoantiche : centri di produzione e mercati preferenziali », dans A. Giardina éd., *Società romana e impero tardoantico*, III, Rome, 1986, p. 251-272.
Panella (C.), « Le merci. Produzioni, itinerari e destini », dans A. Giardina éd., *Società romana e impero tardoantico*, III, Rome, 1986, p. 431-459.
Panella (C.), « Gli scambi nel Mediterraneo occidentale dal iv al vii secolo », dans *Hommes et richesses dans l'empire byzantin. I. ive-viie siècle*, Paris, 1989, p. 129-141.
Parke (H. W.), *The Oracles of Zeus. Dodona, Olympia, Ammon*, Oxford, 1967.
Pflaum (H. G.), « La romanisation de l'Afrique », dans *Vestigia*, 17, 1973, p. 55-72. Poinssot (L.), « Macomades-Junci », dans *MSNAF*, t. 81, 1945, p. 133-169. Rebuffat (R.), « Routes d'Egypte et de la Libye intérieure », dans *Studi Maghrebini*, 3, 1970, p. 1-20.
Rebuffat (R.), « Zella et les routes d'Egypte », dans *Libya Antiqua*, VI-VII, 1970, p. 181-187.
Romanelli (P.), « La vita agricola tripolitana attraverso le rappresentazioni figurate », dans *Africa Italiana*, vol. iii, 1-2, 1930, p. 53-75.
Romanelli (P.), « L'origine del nome Tripolitania », dans *Rendiconti della Pontificia Academia Romana di Archaelogia*, serie III, 9, 1933, p. 25-31.
Romanelli (P.), « Roma e gli Africani », dans *Memorie della Academia nazionale dei Lincei, classe di scienze morali, storiche e filologiche*, serie VIII, XXV, 2, 1981, p. 245-282.
Rougé (J.), « La navigation hivernale sous l'empire romain », dans *REA*, t. 54, 1952, p. 316-325.
Rougé (J.), *La marine dans l'Antiquité*, Paris, 1975.

Rouvillois-Brigol (M.), « La steppisation en Tunisie depuis l'époque punique : déterminisme humain ou climatique ? », dans *BAC*, 19 B, 1985, p. 215-224.
Rouvillois-Brigol (M.), « Quelques remarques sur les variations de l'occupation du sol dans le Sud-Est algérien », dans *Histoire et archéologie de l'Afrique du Nord. Actes du 3e colloque international, Montpellier, 1985*, Paris, 1986, p. 35-53.
Salama (P.), « La via Hadrumetina en Byzacène », dans *Cahiers de Tunisie*, XII, 1964, p. 73-85.
Salmon (P.), « Racisme ou refus de la différence dans le monde grécoromain », dans *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 10, 1984, p. 75-98.
Sartre (M.), *Trois études sur l'Arabie romaine et byzantine*, Bruxelles, 1982.
Schauenburg (K.), « Die Cameliden in Altertum », dans *Bonner Jahrbücher*, 1955-56, p. 59-94.
Sethom (H.), *L'agriculture de la presqu'île du Cap Bon (Tunisie)*, Tunis, 1977.
Shaw (B. D.), « The Camel in Roman North Africa and the Sahara », dans *Bulletin de l'Institut Fondamental de l'Afrique noire*, XLI B, 1979, p. 663-721. Simon (M.), « Le judaïsme berbère dans l'Afrique ancienne », réimp. dans *id.*, *Recherches d'histoire judéo-chrétienne*, Paris, 1962, p. 30-87. Thébert (Y.), « Romanisation et déromanisation en afrique : Histoire décolonisée ou histoire inversée ? », dans *Annales ESC*, 33, 1978, p. 64-82.
Trousset (P.), « Villes, campagnes et nomadisme dans l'Afrique du Nord antique : représentations et réalités », dans *Villes et campagnes dans l'Occident romain*, Aix-Marseille, 1982, p. 195-205.
Trousset (P.), « L'image du nomade saharien dans l'historiographie antique », dans *Production pastorale et société. Bulletin de l'équipe « Ecologie et anthropologie des sociétés pastorales*, 10, 1982, p. 97-105.
Trousset (P.), « Le franchissement des Chotts du sud tunisien dans l'Antiquité », dans *AA*, t. 18, 1982, p. 45-59.
Trousset (P.), « Limes et frontière climatique », dans *Histoire et archéologie de l'Afrique du Nord. Actes du IIIe colloque international, Montpellier, 1985*, Paris, 1986, p. 55-84.
Trousset (P.), « Signification d'une frontière : nomades et sédentaires dans la zone du limes d'Afrique », dans Hanson (W. S.) et Keppie (L.) éd., *Roman frontier Studies. 12th International Congress of Roman Frontier Studies*, BAR, int. Ser., t. 71, 3, 1980, p. 931-942.
Villedieu (F.), « Turris Lisibonis-Porto Torres (Sardegna). Il contesto delle mura », dans A. Giardina (éd.), *Società romana e impero tardoantico*, III, Rome, 1986, p. 145-162.
Vycichl (W.), « Augila. Studien zur nordafrikanischen Toponymie », dans *Museon*, LXXXVI, 1973, p. 175-178.
Wagner (E.), *Les oasis d'Egypte à l'époque grecque, romaine et byzantine d'après les documents grecs*, dans *Bibliothèque d'Etude de l'Institut Français d'Archéologie Orientale du Caire*, t. 100, 1987.

Index hominum

'Abd Allah ibn

'Abd al-Malîk : 801.

'Abd Allâh ibn Sarh : 80, 685, 749, 785 (n.), 786 (n.), 787 (n.), 791 (n.).

Abdaljabar b. Qais al-Murâdi : 775.

Abu 'Abd Allâh al-Da'i : 247, 426 (n.), 434.

Abû-l-Muhâdjir : 687, 752, 755, 786 (n.), 790 (n.), 793 (n.), 796 (n.), 798 (n.).

Abû Yazid : 194, 728, 733, 745.

Aelius Aelianus : 425 (n.).

Agrippa Ier : 493.

Aïgan : 584.

Alacanza : 68 (n.), 233, 234.

Alexandre le Grand : 237, 238.

Altisan : 382.

Altisera : 382.

Amabilis : 668, 674, 675.

Amalafride : 342.

Amantius : 166 (n.).

'Amr ibn al-'Âs : 105 (n.), 179, 187, 192, 193, 200 (n.), 655, 685, 690 (n.), 768, 780-782, 784, 787, 799.

Antalas : 38, 40, 44, 47, 50, 52, 55, 5861, 63-67, 69, 70, 75, 105, 106, 109113, 115, 117, 124, 125, 173, 232, 236, 239, 292, 306, 307, 313, **315-321**, **323-334**, 337, 341, 344, 348, 351, 352, 403, 415, 419, 426, 428, 433, 435, 436, 437 (n.), 438, 439, 444, 445, 466, 474, 478, 480, 501, 523, 541, 556, 565, 567, 570, 571, 581, 592, 593, 595, 598, 599, 602, **604-608**, 611, **613-626**, 629, 631, 632, 634, 637, 642, 663, 670, 695, 794, 814.

Antifan : 233, 234.

Antonius (*ep.*) : 466.

Anysios : 211 (n.).

Apollinarius : 582.

Apronianus (*ep.*) : 509.

Aquinius : 80.

Arcadius : 478, 482, 499, 578.

Areobindus : 52, 330 (n.), 613, 615, 622-624, 634.

Aristomaque : 649, 650.

Armatios : 579.

Artabane : 52, 623, 625, 626, 635.

Asellicus (*ep.*) : 366 (n.).

Aspar : 579.

Athanasius (préfet du prétoire d'Afrique) : 39 (n.), 204 (n.), 624.

Auguste : 78, 493.

Aurelius (*ep. Carthaginensis*) : 366, 368, 457, 458, 514.

Aurelius Canartha : 481.

Aurelius Julianus : 337.

Autiliten : 48, **67-70**, 74, 75, 77, 104, 107-109, 113, 230, 433, 435, 436.

Axido : 385.

Balas : 584.

Basiliscus : 288 (n.), 574, 579, 665 (n.).

Bélisaire : 11, 27, 35, 37, 53 (n.), 80, 290 (n.), 291, 345, 347, 348, 385, 487490, 495, 542, 572, 576, 578, 579, 581, 584-587, 590-592, 605, 627, 628, 638, 672 (n.).

Belles : 482.

Bezina : 435, 436 (n.), 442 (n.), 632 (n.), 636, 637.

Bitipten : 433.

Boniface : 381, 393, 394, 398, 401, 446, 458, 512.

Bruten : 76, 427, 435, 436.

Cabaon : 140, 173, 340 (n.), 550, 554 (n.), 567, 574 (n.).

Caletamera : 418.

Calonymus : 584.

Capsus : 466, 515, 522, 545, 546 (n.), 548.

Carcasan : **67-69**, 72, 73, 76, 105, 113, 128, **230-232**, 236, 239-242, 244, 283, 294, 304, 305, 308, 320, 330 (n.), 348, 382, 403, 427, 435, 438, 630, 632, 633, 635, 636, 695. Caton d'Utique : 237 (n.). César : 78.

Chinidial : 429 (n.).

Ti. Claudius Zena : 196 (n.).

Commode : 337, 425.

Constantin : 280, 480.

L. Cornelius Lentulus : 221.

Curion : 81.

Cusina : 28, 40, 52, 53 (n.), 75, 117, 173, 174, 197, 231, 313, 322, 328, 332, **334-342**, **344-352**, 371, 403, 417, 418, 433, 435, 436, 443-445, 466, 474, 478,

480, 490 (n.), 500, 522, 523, 570, 571, 572 (n.), 581, 592-594, 599, 604, 606, 613, 632, **634-639**, 642, 663-666, 794, 814.

Cyrus : 609-611.

Dignianus (*ep.*) : 300 (n.).

Diotimus : 277 (n.), 447 (n.), 482, 499.

Dioclétien : 511.

Domitien : 221, 244, 266.

Donatus (moine) : 675.

Eirpanôme : 665.

Epiphanios (*ep.*) : 645.

Esdilasas : 435 (n.).

Eugène (*ep. Carthaginensis*) : 466, 549.

Eupraxius : 370, 449.

Fasir : 385.

Faustus (*ep.*) : 549.

Festus Natalis : 429 (n.).

Firmus : 11, 89, 118, 395 (n.), 415, 446, 453, 477, 478, 482, 483, 484 (n.), 498, 511.

Flacilla : 478.

Flaminalis : 508 (n.).

Flavius : 261.

Flavius Archontus Nilus : 459 (n.).

Flavius Nepotianus : 126 (n.).

Flavius Ortygius : 165 (n.).

Florentius (*ep.*) : 389 (n.).

Florus : 481.

Fulgence de Ruspe : 317, 459, 460, 528, 550-552.

Galba : 33.

Garafin : 427 (n.).

Garmul : 174, 668, **670-672**, **674-676**, 679.

Gaudentius (vicaire d'Afrique en 409) : 277 (n.), 447 (n.).

Gélimer : 11, 35, 53 (n.), 111, 315 (n.), 345 (n.), 346, 379, 432, 488, 561, 565568, 572, 573, 575, 576, 581-583, 585, 587, 589, 613 (n.), 652.

Gennadius : 668, 669, 674, 676, **678-680**.

Genséric : 11, 51 (n.), 79, 226, 288 (n.), 355, 364, 397, 398, 411 (n.), 451, 465, 466, 488, 514, 515, **542-547**, 549, 576.

Gerrasusu : 475, 498.

Gildon : 3, 11, 31, 33, 51 (n.), 166, 167, 169-171, 218, 225, 226, 403, 437, 439, 448, 450, 477, 478, 531, 544, 578.

Gordien III : 260 (n.), 501.

Grégoire : 179, 187, 685, 686, 696, 698, 749, 758, 759, 785, 787 (n.), 789 (n.), 791-793, 796, 798 (n.), 817.

Guarizila : 333 (n.), 433, 605.

Guenfan : 70, 236 (n.), 239, 240, **315-317**, 318, **324-327**, 332, 333 (n.), 382, 433, 646, 814.

Guentan : 68 (n.), 382.

Gunthamund : 324, 550-552.

Guntarith : 52, 53, 329, 330, 337 (n.), 341 (n.), 344 (n.), 347 (n.), 383 (n.), 613, 615, 623-626, 629, 635.

Habetdeus (*ep.*) : 369 (n.).

Habib al-Burnusi : 721.

Harith ben Djebala : 639 (n.), 666.

Hassân ibn al-Nu'mân : 192, 688, 689, 712, 715 (n.), 717, 718, 735, 753, 756, 765, 766, 786 (n.), 788, 789 (n.), 790, 794, 795 (n.), 797, 803, 804, 806 (n.).

Herakleios : 288 (n.), 579.

Heraclius : 179 (n.), 191, 650-653.

Hesychius (*ep.*) : 464, 482, 483, 486, 498, 512, 518, 520, 521, 548.

Hilal ibn Tarwan al-Luwâti : 193 (n.), 442 (n.), 741, 788.

Hildéric : 11, 58 (n.), 315, 327, 342, 550, 553, 568, 570, 573, 581.

Hildimer : 320, 570.

Hisdreasen : 435.

Honorius : 478, 482, 499.

Hunéric : 79 (n.), 395, 397 (n.), 405, 410, 411 (n.), 550, 555, 582.

Iaudas : 35, 53, 60, 61, 68, 70, 75, 113, 115-117, 232, 236, 304 (n.), 313, 328, 332, 341, 348, **350-353**, **355-357**, 359, 361, 362, 371, **373-381**, 383, 384, 387-389, 391, 392, 398, 403, 412415, 417, 427 (n.), 433-435, 443-445, 460, 466, 474, 478, 480, 490 (n.), 560, 568, 581, 593, 594, 606, 613, 629, 632, 635, 637, 642, 643, 663, 664, 753, 795, 814.

Ibn Rostem : 193 (n.).

Idrîs Ier : 198, 199.

Ierna : 65, 67, 68, 76, 128, 134, 235, 283 (n.), 285, 294, 301, 302 (n.), 303, 305, 308, 417, 432, 435, 438, 441, 442, 626, 695, 797.

Ifisdaias : 28, 29, 74, 76 (n.), 337, 352 (n.), 433, 435-437, 441, 442, 632 (n.), 636, 637.

Iourphouthès : 435 (n.).

Isidorus : 470.

Jean (général en 545) : 623.

Jean Rogathinos : 350, 664, 666.

Jean Troglita : 6, 39 (n.), 43, 50-52, 54, 63, 69, 73, 74, 76 (n.), 105, 106, 110, 113, 125, 157, 172 (n.), 204, 231, 236, 274 (n.), 275 (n.), 292 (n.), 298, 304, 305, 320, 328, 331, 348, 351, 352 (n.), 418, 419, 430-432, 440, 528, 584, 613, 614, 619, **625-628**, **630-644**, 647, 653, 655, 659, 662, 663, 665, 668, 676, 679, 681, 783, 816.

Joseph (exarque de Nubie) : 665.

Juba Ier : 51 (n.), 450, 477.

Juba II : 491, **493-496**.

Jugurtha : 7, 10, 33, 477, 695.

Julien (comte) : 806 (n.).

Julius Nuffuzi : 105 (n.).

Justin Ier : 494.

Justin II : 660 (n.).

Justinien : 27, 36, 37 (n.), 38, 40 (n.), 44, 47, 50, 52, 289, 292, 298, 305, 306, 322, 329, 345 (n.), 348, 358, 386, 420, 487, 557, 568, 573, 574, 577, 581-583, 585, 587, 589, 593 (n.), 594, 605, 614, 619, 624, 626, 628, 634, 638, 640, 645, 647, 659, 661, 662, 664, 665, 673 (n.), 816.

(al-) Kâhina : 154, 187, **197-201**, 391, 688, 689, 700, 703, 704, 712, 713 (n.), 715 (n.), 735, 742, **751-756**, 765, 766, 786, 788, 789 (n.), 790, **794-797**, 804, 817.

Kaper : 424.

Kerealios : 218.

Kuraib ibn Khaldûn : 757 (n.).

Kusayla : 187, 687-88, 698, 700, 703, 704, 735 (n.), 736 (n.), 741, 742, **750-56**, 766 (n.), 786, 787, 789, 790, 793 (n.), 794, 796, 817.

Laetus (*ep.*) : 575.

Léon Ier : 288.

Leontios : 688.

Liberatus : 51, 58, 105, 106, 325, 329 (n.), 565, 566.

Maccurasan : 272.

Maccus : 334, 417, 528.

Macrinus : 261.

Majorien : 542, 574 (n.).

Al-Mansour : 672-73 (n.).

Marc Aurèle : 337, 425, 426, 501.

Marcellinus : 507.

M(archius) Chullam : 272.

Marchius Nimmire : 272.

Marcien : 664, 666, 668.

Marcus Aurelius Honoratianus : 502, 503.

Markentios : 330, 624-626.

Marsos : 288 (n.).

Martinianus (martyr) : 545, 548, 549.

Martinianus (le Suburbure) : 503 (n.).

Martinus : 330 (n.), 619 (n.).

Mascezel : 477.

Massinissa : 91, 447, 490, 491, 493, 495, 500, 695.

Mas(s)ônas : 304 (n.), 374-376, 379.

Masties : 375, 377, 382, 392, 398, 399, **401-415**, 417, 437, 555, 814, 816.

Mastinas : 375-381, 402, 404.

Masuna : 375, 376, 379, 388, 406, 437, 449, 598, 629.

Mathun : 426.

Maximien Hercule : 64 (n.), 124, 126 (n.), 147, 155, 165, 191, 251.

Meceira : 803 (n.).

Medesinissas : 427 (n.), 435 (n.).

Mephanias : 304 (n.), 375, 376, 427 (n.).

Misantas : 233-235.

Montanus (*ep.*) : 111 (n.), 469.

Mu'âwiyya ibn Hudaydj : 192, 686, 687, 786 (n.), 787, 793.

Mundhir : 639 (n.), 666.

Al-Muqawqis : 748 (n.).

Mûsâ ibn Nusayr : 689, 696 (n.), 699 (n.), 755 (n.), 790 (n.), 795 (n.), 805, 806 (n.), 807.

Naaman : 605.

Nadhsen : 429 (n.).

Nanctus (abbé) : 676 (n.).

Nubel : 415, 482, 511.

Omar : 762, 782, 799.

Ortaïas : 35, 304 (n.), 359, **375-383**, 389 (n.), 392, 396, 398 (n.), 405 (n.), 412, 456, 593.

Ouezmar : 749.

Oulitheos : 615 (n.).

Pappus : 584.

Paulus (*ep.*) : 95.

Pelagius : 108 (n.), 293, 294 (n.), 303, 595 (n.), 777 (n.).

Pharas : 584.

Prejecta : 52 (n.), 624, 635.

Ptolémée (roi de Maurétanie) : 491, **493-496**.

Publicola : 210, 279, 364-366, 368, 402, 457, 458, 466, 510, 514.

Pudentius : 289-291, 568, 609, 610.

Putzintulus : 419.

Récinaire : 63-65, 113, 125.

Reparatus (*ep.*) : 388 (n.).

Romanus : 204, 212, 287.

Romulus Augustulus : 401, 407.

Rufinus : 584, 632.

Sabas (saint) : 575.

Sammac : 511.

Samphoudion : 497 (n.).

Satluc : 336.

Scipion l'Africain : 491.

Secundinus (*ep.*) : 388 (n.).

Sekerdid ibn Roumi ibn Marezt : 793 (n.).

Septime Sévère : 138, 260.

Sergius : 115, 289-291, 301, 302 (n.), 303-305, 309, 346, 431, 434, 595, 604, 609, 610, 615, 617, 618, 622, 623, 634, 638 (n.), 666.

Severianus (*ep.*) : 111 (n.), 469.

Sextius Victor : 437 (n.).

Siddina : 557.

Sidifan : 44, 48, 63, **66-70**, 74, 75, 77, 104, 107-109, 111, 113, 433 (n.).

Silvanus (*ep.*) : 529.

Sinnion : 584.

Sohaemus d'Emèse : 493.

Solomon : 6, 35, 53, 54, 66, 80, 116, 131, 173, 290, 293, 294, 303, 320, 321, 329, 330 (n.), 339, 344, 347 (n.), 348, 351, 359, 361, 373, 375, 381 (n.), 382, 384, 386, 387, 420, 433, 570, 584, 590, 591, **593-595**, **597-599**, 602 (n.), **604-606**, 609-611, 613, 615-619, 634, 635, 638 (n.), 672 (n.), 673, 816.

Solomon le Jeune : 617-618, 629 (n.).

Stachao : 279, 280.

Stilicon : 124.

Stotzas : 35, 329 (n.), 330, 381, 616, 618, 619, 622.

Suellius Flaccus : 221, 246.

Sunna (*ep. ar.*) : 547 (n.).

Tacfarinas : 568.

Tattimuth : 290 (n.), 291.

Tenagino Probus : 89, 156.

Theoctitus : 668, 674, 675.

Théodora : 36, 611, 673 (n.).

Théodore (soldat vers 600 ?) : 656, 657.

Theodore (préfet vers 570) : 668-670, 673.

Theodoros : 300.

Theodoros d'Ingêlon (*ep.*) : 648.

Theodorus (diacre) : 473.

Théodose (général) : 484.

Théodose Ier : 478.

Théodose II : 499.

Thomas : 667, 676.

Thrasamund : 79, 324 (n.), 340 (n.), 342, 550, 553, 554 (n.).

Thulul : 476, 501, 502, 508 (n.).

Tibère : 491.

Tibère II : 81, 605 (n.), 674.

Tilifan : 427 (n.).

Tin Hinan : 19.

Tiseras : 235 (n.).

Tzathès Ier : 494.

Tzathès II : 494, 495.

Tzazon : 432 (n.).

'Ukba ibn Nâfi' : 188, 192, 659, 661-62 (n.), 672 (n.), 686 (n.), 687, 689, 697, 699, 712 (n.), 749 (n.), 750-752, 755, 768, 769, 781, **783-785**, 786 (n.), 787, 789, 790 (n.), 793, 794 (n.), 796 (n.), 797 (n.), 805 (n.), 807.

'Ukba ben 'Amir al-Djohani : 784 (n.).

Ukkâsa ben Ayûb : 775.

Uthman : 179 (n.), 198, 749, 750 (n.), 781 (n.).

Valentinien Ier : 370, 449, 470.

Valentinien III : 401, 407.

Valerius (*ep.*) : 527.

Varinnus : 233, 234, 236, 632.

Varnychsin : 272.

Vartaia : 375, 377-379, 381, 392, 399401, 405 (n.), 412.

Verecundus de Junci : 331.

Victor (*grammaticus*) : 529.

Vincentius (*ep.*) : 522 (n).

Yazîd : 716, 766.

Zar (préfet vers 600 ?) : 656, 657.

Zarzas : 657.

Zarzio : 657.

Zenobios : 300.

Zenophilus : 529.

Zopyros : 300.

Zudius : 427 (n.).

Zuhayr ibn Kays : 192, 688, 786, 787.

Index gentium (peuples, tribus, communautés)

Les mots Romains, Byzantins, Arabes, Berbères, Maures, Botr et Branès n'ont pas été pris en compte, les cinq premiers en raison de leur trop grande fréquence d'emploi, les deux derniers parce qu'ils sont le sujet de la cinquième partie du livre.

Abannae : 93 (n.), 100, 395 (n.).

Addâsa : 779.

Afârik : 175, 177-178, 180, 183, 696, 714, 759.

Afri : 57, 167 (n.), 169 (n.), 305, 334, 350, 446, 448, 517, 519, 520, 566 (n.), 696, 814.

Anacutas : 45, 48, 54 (n.), 59, 108 (n.), 109.

Anbia : 699.

Arkinah : 739 (n.).

Artennites : 88, 89, 102.

Arzuges : 51 (n.), 226 (n.), 280, **364-373**, 457-459, 466, 522, 543.

Asbystes : 214, 258.

Astrices (voir aussi Astakhoures) : 45, 48, 51 (n.), 54-56, 59-60, 72, **108 (n.)**, 109, 274-276, 304, 431, 432, 458, 509, 526, 638, 640, 642, 776.

Astakhoures (voir aussi Astrices) : 51 (n.), 55, **61**, 108 (n.), 274.

Augilai : 214, 222.

Aulialicii (?) : 426.

Austur (Austuriani, Ausourianoi) : 45, 48, 51 (n.), 56, 63, 64, 76, 113, 123, **124-126**, 127-129, 131, 139, 152, 154155, 162, **165-172**, 191, 196, 204, 209213, 217, 219-220, 224, 225, 229, 233, 244-246, 248 (n.), 251, 265-269, 273, 277-278, **279-281**, 282, 285-287, 289, 292, 301, 308-309, 340, 427 (n.), 446, 449, 513, 579-581, 631 (n.), 641, 650, 813.

Autololes (Autoteles) : 119 (n.), 225, 226, 237, 248, 364 (n.), 543.

Awraba : 698-700, 735-736 (n.), 750, 753, 754, 756, 789, 790 (n.), 793 (n.).

Babari (?) Transtagnenses : 395 (n.).

Bacchuiana (*gens*) : 513 (n.).

Bacuenses : voir Vacuahenses. Baiurae : 102, 119.

Bakales : 423-424.

Bakataï (voir aussi Vacathi) : 153, 214, 216.

Bahlûla (Behloula) : 198, 199.

Baniures (Vaniures) : 88, 93, 102, 118, 248.

Baquates : 88, 91, 93, 99, 102, 118, 151, 153, 154, 208, 430, 460 (n.), 467 (n.), 481.

Barcaei : 46, 49, 51 (n), 56, 293, 300-301.

Barghwâta : 700 (n.), 737.

Barzufulitani : 88, 93, 100-101.

Bassens (... ?) : 506 (n.).

Bavares : 33 (n.), 88, 90, 93, 99-100, 102, 118, 119 (n.), 148, 151, 153, 154, **247**, 248, 430, 460 (n.), 467 (n.), 473 (n.), 697.

Bavares Mesegneitses : 425 (n.).

Begguenses : 88, 89, 93, 96-97, 455 (n.).

Beitani : 88, 89, 93, **95-96**, 273, 777.

Beni Ali Naser : 737.

Beni Djaler : 194.

Beni Fazaz : 198, 199.

Beni Ifren : 107, 200, 751, 778.

Bithienses (Juliani) : 506 (n.).

Blemmyes : 228.

Bostraei : 88 (n.).

Bures : 88, 93, 99, 101.

Byzaceni : 448, 525.

Caesarienses : 472, 525.

Cananéens : 143, 527.

Caprarienses : 100, 394.

Caunes : 44, 48, 54-56 (n.), 68, 70, 71 (n.), 109.

Cinithi : 476.

Cisippades : 214, 216, 271 (n.).

Cob (familia) : 426.

Cuzabetenses : 506, 509.

Darîsa (Dharîsa) : 180, 183, 698, 730, 740 (n.), 771, **774**, 775 (n.), 776, 779-780.

Djarâwa (Djeraoua) : 149, 154, **197-201**, 698, 700, 740 (n.), 751, 754 (n.), 756, 792 (n.), 794, 796, 804, 806.

Djiyâta (Ghiâta) : 198, 199.

Dokkala : 158.

Elaones : 216, 271 (n.).

Ethiopiens : 143 (n.), 222, 520.

Farsana (?) : 180, 771.

Feratenses : 88, 93, 100-101, 118.

Fetouaka : 158.

Flumenzeritani : 95.

Fluminenses : 88, 93, 100-101.

Frechich : 55, 316, 323.

Fraxinenses : 55 (n.), 316 (n.), 324.

Frexes : 44, 47, 54 (n.), 55, 58 (n.), 59, 60, 65, 105, 109, 113, 123, 240, 306-307, 313**, 315-324**, 327-329, 332, 427 (n.), 428, 432-434, 541, 554, 559, 570, 592, 605, 614-616, 624-626, 629, 641, 643.

Gadabitani : 95, 298, 332, 418, 653-654, 657-659, 661, 777.

Galaules : 119 (n.).

Galliana (*gens*) : 513 (n.).

Gamphasantes : 95.

Gandalâwa : 198, 199.

Garamantes : 88, 89, 93, 95, 99, 117 (n.), 118, 212-**213 (n.)**, 222, 224-226, 228, 231, 233, 234, 237, 248, **267**-270, 278, 364, 423-425, 447, 543, 652, 660-662, 669-671, 673, 769, 785.

Gergéséens : 143.

Gétules : 8 (n.), 117 (n.), 141, 143 (n.), 154, 177 (n.), 203, 214, 216, 222, 237, **269**, 275 (n.), 302 (n.), 313, 364 (n.), 423, 427 (n.), 447, **450-453**, **460-463**, 466, 543.

Ghassanides : 577, 605 (n.), 639 (n.), 665-666, 704.

Ghomâra (Ghumâra) : 206, 698, 699, 730, 737.

Goths : 520, 575.

Gubul (*tribu*) : 429 (n.).

Guezoula : 704.

Gurbissenses (Curbissenses) : 82, 83, 88, 89, 93, 95, 103-104, 276-277.

Hawwâra : 175, 178, 180, 184, 185, 188, 189, 206, 698, 702, 712, 713, 718, 720-722, 725, 737, 740 (n.), 741, 767-780, 785, 789 (n.), 804 (n.), 806.

Herpeditani : 87 (n.), 95. Hérules : 584.

Heskoura : 158.

Hierasycamani : 88 (n.).

Huns : 211 (n.), 584.

Ibères : 520.

Icampenses : 101, 117 (n.).

Ifansenses : 88, 93, 101.

Ifoghas : 55 (n.), 294, 296.

Ifrandj(Francs) : 198, 199, 714, **758-759**, 792 (n.), 796 (n.).

Ifuraces : 45, 49, 54 (n.), 55 (n.), 67, 75, 76, 123, 233, 244, **292-296**, 303, 305, 307, 308, 595, 630, 634, 652.

Ilaguas : voir Laguatan.

Imaclas : voir Mecales. Iobakkoi : 155.

Jébuséens : 143.

Kabyles : 6.

Kauni : 55 (n.), 70 (n.).

Koidamousioi : 111 (n.), **247**, 323 (n.), 469.

Kûmiya : 730.

Kutâma (Ketâma) : 158-159, **247**, 248, 304, 323 (n.), 426 (n.), 434, 469, 697, 699 (n.), 701, 722, 726, 731, 738 (n.), 741, 795 (n.).

Kynuphioi : 216 (n.).

Laguatan (Ilaguas, Levathai, Lawâta) : 45, 49, 51 (n.), 52-53 (n.), 56-57, 59, 60, 63-67, 76, 105, 106, 113, 115, **123-125**, 126-129, 131-138 (n.), 139-142, 154-165, 172-196, 201-202, 208-211, 213, 217, 225, 229, 233, 235, 238, 244-246, 248, 251, 265-269, 274, 275 (n.), 281-286, **289-310**, 313-314, 320321, 332, 340, 341, 345, 348, 349 (n.), 351, 379, 391, 415, 416, 424, 430 (n.), 431-432, 434, 438, 442 (n.), 513-514, 547, 567-568, 595, 604, **606-613**, **616-633**, 638 (n.), 641-643, **647-648**, **650**, **653**, 654, 659 (n.), 662, 673, 679, 685, 698, 701, 704, 707, 712-713, 716, 721, 725, 730, 737, 740 (n.), 741, 767-783, 785, 788, 802, 806-808, 813, 817.

Lakhmides : 577.

Lawâta : voir Laguatan.

Lazes : 494.

Lebou : 156.

Levathai : voir Laguatan.

Libyphoenices : 177 (n.).

Lotophages : 228, 229.

Macares : 44, 48, 51 (n.), 109.

Maccuritae : 670-671.

Macenites : 88, 91, 93, 102, 118, 701, 805.

Maces (Makai) : 161 (n.), 177 (n.), **214-219**, 221, 227, 233, **245**, 246 (n.), 270-271, 286-287, 464, 497 (n.), 580, 777.

Machlyes : 271 (n.).

Macurebi (Makkhourebi) : 701, 749, 805.

Madyûna : 198, 199, 722.

Maghîla : 175, 180, 701, 712, 718, 720, 734 (n.), 771-777, 785.

Maghrâwa : 200, 699-701, 749, 805, 807.

Makatoutai (voir aussi Maces et Maketai) : 214, 216.

Maketai (voir aussi Maces) : 217-219, 270, 580.

Makhlues : 271 (n.), 274, 275 (n.).

Makhrues : 274, 275 (n.).

Makkourai : 670.

Makoura : voir Maccuritae.

Malîla : 722.

Malkoubioi : 58 (n.), 109-110.

Marmarides (Marmaritai) : **74-76**, 88, 89, 93, 113, 118, 143, 156-157, 214, 226 (n.), 228-230, 237, 244, 266, 431 (n.), 438, 543.

Masaesyles : 447.

Masaiculi : 91 (n.).

Masmûda : 184, 185, 206, 698, 699, 722, 730, 771 (n.), **807**-808.

Massagètes : 584.

Massyli : 29, 76, 88, 91, 230, 335, 336, 418, **447-449**.

Mastraciani (?) : 335-336, 634.

Mathaciani (?) : 336-337.

Matmâta : 188, 190, 730.

Mazaci : 467-468, 469, 509, 515, 526.

Mazâta (Muzâta) : 183, 192 (n.), 659 (n.), 698, **768-769**, 772-774, 776, **777**, 778, 785.

Mazax, Mazaces : 76, 283, 308, 336, 418.

Mazices : 88, 89, 93, 99, 102, 119, 154, 162 (n.), 167, **170**, 172, 187 (n.), 192 (n.), 218**, 266-267**, 340 (n.), 454, 467 (n.), **468**, 482, 579, 649-650, 729, 778 (n.).

Mecales (Imaclas) : 45, 48, 53, 54, 59, 108 (n.), 109, 274-276, 292 (n.), 595, 634, 652, 701, 776.

Merdjesa : 737.

Meztaoua : 158, 159.

Miaidii ou Mididii (?) : 426, 476.

Miknana : 719 (n.).

Miknâsa : 188-190, 699, 701, 722, 805, 808.

Misiciri : 429 (n.).

Moukhtousii : 297-298.

Mucrionenses : 506.

Muctuniani : 46, 49, 52 (n.), 293, **296-298**, 777.

Mudarites (Arabes) : 721, 730.

Muduciuvii : 246.

Musulames : 29, 33 (n.), 97, 429 (n.), **472-474**, 476, 525.

Musunei (Musones) : 88, 89, 93, 102, 119.

Musunii Regiani : 426, **475-477**, **501-502**, 504, 508 (n.), 526, 556, 559.

Nabatei : 88 (n.).

Naffur : 44, 48, 54 (n.), 68, 105-107, 109, 123, 307, 568, 622, 701, 776-777.

Nafûsa : 55 (n.), 104-105, 108, 159, 175, 178, 185, 198-200, 649, 653, 655, 657, 698, 701, 712, 713, 718, 722 (?), 725, 740 (n.), 741, 768-780, **783-784**, 786, 788, 802.

Nasamons : 74-76, 88, 89, 93, 99, 117 (n.), 118, 161, **214**-217, **219-238**, 244-246, 248-249, 258, 266, 270, 278, 282, 287, 308, 364, 423-425, 431 (n.), 489, 543, 632, 679, 813.

Nat(h)abres : 269, 447.

Nattabutes : 29, 30, 508.

Nefza : 157-159.

Nesimi : 248.

Nigitimi : 274 (n.).

Nobades : 665, 671.

Nubiens : 225.

Nugbeni (Nubgeni) : 459.

Nuktii (Nukpii) : 459.

Numides : 143, 364 (n.), 429 (n.), 437 (n.), 447, **448**, 451, 525.

Nunti(i) : 459-460, 522.

Nuptii : 459 (n.).

Ouerbicai : 698 (n.).

Ouerglaoua : 158.

Ouled Kosseir : 247 (n.).

Phrêtes : 316 (n.).

Psylles : 214, 223 (n.), 226 (n.), 364, 423-424, 543.

Quinquegentiani : 84 (n.), 88, 90, 93, 99, 100-101, 118, 126 (n.), 147-148, 316 (n.), 467 (n.).

Rouaditai : 134, 155.

Rusuccenses : 88, 93, 100-101, 118.

Saboides : 481.

Salassi : 111 (n.), 469-470, 484, 498, 656 (n.).

Samamukii : 271 (n.).

Sanhâdja : 158-159, 161, 206, 697-699, 706, 719, 721, 722, 724-726, 731, 733-735, 737, 738 (n.), **739 (n.)**, 741, 744, 746-748, 750 (n.), 756, 757, 789, 808.

Saracènes : 657, 787 (n.).

Saturiani : 166, **171**.

Seli : 107-108, 117 (n.), 214, **222-223**, 271 (n.), 299.

Severiana gens : 503 (n.).

Silcadenit : 44, 48, 54 (n.), 68, 107, 109.

Silvacae : 44, 48, 54 (n.), 68, 107, 109.

Silvaizan : 44, 48, 54 (n.), 107, 109.

Silzactae : 44, 48, 54 (n.), 56 (n.), 68, 71 (n.), 107, 109.

Sinusdisae : 44, 48, 54 (n.), 68, 109, 778.

Subafrenses : 166, **171**.

Suburbures : 101, **502-504**.

Syrtici (Syrtites) : **74-76**, 113, 117 (n.), 214, 222, 230.

Taroualtai : 442.

Tautamei (?) : 161 (n.), 214, **227-228**, 270, 271 (n.).

Thavagel (?) : 506 (n.).

Theriodes : 88, 89, 93, 95.

Tingitani : 472, 525.

Touaregs : 202 (n.).

Ucutamani : 111 (n.), 119 (n.), **247**, 323 (n.), 438, **468-469**, 701.

Urceliani (Ursiliani) : 45, 48, 51 (n.), 59, 108 (n.), 109, 267 (n.), 275, 340 (n.), 458.

Vacathi : 153.

Vacuahenses : 93, 96-97, 100.

Vamacures : 476.

Vandales : 520, 542, 544, 575, 589.

Venusianenses : 506.

Warfadjuma : 771 (n.).

Yéménites (Arabes) : 721, 730.

Zamucii : 246, 298 (n.).

Zaracaius (?) : 658.

Zarakianoi : 656-658.

Zawâwa : 719.

Zegrenses : 337, 425, 428, 482, 512.

Zenara : 194.

Zenâta (Zanâta) : 137-138, 141, 149, 151, 154, 175, 180, 185, 188, 190, 191 (n.), 196 (n.), 197, 200-203, 205-206, 424, 547, 698, 699, 712, 718-722, 724, 725, 730, 731 (n.), 733-735, 737, 738 (n.), **739-740 (n.)**, 741, 745-748, 750 (n.), 756, 757, 771, 773, 774, **775-778**, 785, 806-808, 817.

Zimizes : 117 (n.).

Zuwâga (Zouâgha) : 188, 189.

Index locorum

Les mots Afrique, Ifrîkiyya et Maghreb, comme les noms des états modernes de la région, n'ont pas été pris en compte. Pour les noms des provinces, seules les occurrences les plus significatives ont été retenues.

Abalessa : 19 (n.).

Abaritana ou Avaritana (voir aussi Aurès) : 333 (n.), 355-356, 397, 515, 523.

Abigas (fl.) : 387.

Abyla (Ceuta) : 85, 88 (n.), 91 (n.), 93 (n.), 102.

Ad Amadum : 263 (n.).

Ad Decimum : 53 (n.), 318 (n.), 585.

Ad Turres : 522.

Adrar des Ifôghas : 294, 296.

Agadir : 150.

Agalumnus (mons) : 45, 48, 54 (n.), 109, 110.

Aggar (Addjer) : 774 (n.).

Aïn Bida : 506.

Aïn el Ksar : 674.

Aïn Telidjen : 343 (n.).

Aïn Wif : 260.

Ajdabiya : 186, 191, 740, 769 (n.), 772.

Akhdar (Djebel) : 148.
Al Farug : 296.
Al Fustât : 798 (n.).
Algesiras : 720.
Altava : 375, 376, 388.
Amastoros : 248 (n.).
Ammaedara (Haïdra) : 92, 169, 178 (n.), 472 (n.), 473, 478, 501, 571.
Ampsaga (fl.) : 29, 30, 110, 469.
Ansila (?) : 551-552.
Aourès (Djebel) : 353-356, 359.
Aquae (El Hamma du Djérid) : 366, 370, 522.
Aquae Carpitanae (Korbous) : 79, 82.
Arae Philaenorum : 84 (n.), 92 (n.), 222, 236 (n.).
Arabie : 88 (n.), 101.
Ardalio (fl.) : 166, 478.
Aroualtês (mons) : 442.
Arris : 375, 398.
Arsenaria : 89, 102.
Arzugis (Arzugitane) : 46, 50, 51 (n.), 52 (n.), 362, **364-373**, 457-458, 522.
Asefsou : 390, 391.
Asila : 191 (n.), 737 (n.).
Assuras : 92.
Astapus (fl.) : 103.
Atlas : 91, 103, 110, 149.
Atlas (Haut-) : 188, 807.

Atlas (Moyen-) : 805 (n.).

Aucela : 223.

Augila : 76, 95, 212-214, 219, 222, **223-224 (n.)**, **243-244**, 245-246, 292, 298, 513, 633, 647-648.

Aumetra : 571.

Aurès (*Aurasion*) : 11, 32, 46, 50, 53, 56, 60, 61, 110, 113, 137, 139, 149, 162, 174, 191, 197, 198, 200, 341, **352-362**, 377, 383, **389-392**, 395-398, **405**, 406, 411, **413-415**, 475, 498, 515, 523, 558, 594, 599, 609 (n.), 637, 688-689, 751, 753-754, 790 (n.), 794.

Auzia : 316 (n.).

Axoum : 520.

Aziz ben Tellis : 502-503.

Babors (massif) : 33 (n.), 247.

Badê (voir aussi Vadis) : 357.

Bagaï : 357, 358, 383, **386-387**, 448, 774 (n.).

Bagradas (Medjerda, fl.) : 55 (n.), 56 (n.), 58 (n.), 71, 92 (n.), 109.

Banasa : 141.

Baniolu (vicus) : 503 (n.).

Barka : 157-159, 180, 184, 186, 187, 189, 192, **300-301**, 513, 765, 767, 771, 772, 787.

Batna (monts de) : 377.

Be (fl.,Wadi Bei el-Kébir) : 96, 217, 253, 256, 273, 282.

Beguensis (Saltus) : 97, 472.

Bejaia (voir aussi Saldae) : 191.

Bélezma (monts de) : 389 (n.).

Béni-Mazen (massif) : 71 (n.).

Ben Younès (Djebel) : 110.

Bérénikè : 104, 610-611.

Beronice : 92 (n.), 103.

Beronice (mons) : 103.

Bezereos : 262, 275, 364, 458.

Bida : 92, 104, 467 (n.).

Bir ed Dreder : 19, 217, **262**, 277 (n.), 499.

Bir Trouch : 343 (n.), 374 (n.), 551.

Boreion : 29, 30.

Bostra : 88 (n.).

Bottena (Djebel) : 321.

Bulla Mensa : 432 (n.).

Bulla Regia : 92, 111 (n.), 431 (?), 585 (?).

Bu-Njem : 96, 203 (n.), 205 (n.), 212, 213 (n.), **224-225**, **258-260**, 261, 267, 273, 278, 282, 514.

Burgaon : 340, 572.

Burgus Speculatorius : 418.

Byzacène : 6, 8, 14, 20, 27-29, 31-33, 39, 50, 52, 55, 56, 58, 61, 63, 65, 66, 73, 75, 87, 88, 97, 110-113, 115, 118, 140, 162, 165, 169, 172-174, 187, 240, 316-324, 327, 328, 338-340, 369, 426, 475-476, 523, 554-558, 568-572, 592, 594, 643, 686.

Caesarea (Cherchell) : 20, 92, 102, 378, 453, 511, 672 (n.).

Calama (Guelma) : 92.

Campanie : 544.

Cap Bon : 8, 55-58, **77-83**, 104, 109, 597.

Caprapicti : 545-546.

Capsa (Gafsa) : 92, 110, 118 (n.), 321, 322, 342, 471, 514, 522, 546, 589, 658, 686, 687, 749 (n.), 792-794.

Caput Vada : 27, 35, **386**, 440, 572, 585.

Carpis : 79.

Cartennas : 92.

Carthage : 2, 3, 12, 13, 30, 38, 50, 52, 53

(n.), 56, 66, 77, 80, 92, 110, 115, 169, 172, 178 (n.), 204, 291, 293, 349 (n.), 507, 555, 577, **582-583**, 613, 630-631, 680, 688, 689, 789 (n.).

Caucase : 494, 520.

Celtianis : 111 (n.), 469.

Chélif (oued) : 100, 102.

Chechar (Djebel) : 363.

Chott el Beïda : 503 (n.).

Chott el Djérid : 109, 111, 113, 274, 275, 280, 369, 373, **457-458**, 514.

Chott el Fedjedj : 109, 459.

Chott el Hodna : 100, 380, 395 (n.), 412.

Chott el Rharsa : 458, 546.

Chullu : 92, 117.

Chusira : 599.

Cilibia : 79.

Cillium (Kasserine) : 55, 92, 318 (n.), 476, 501, 504, 613, 616.

Cirta (Constantine) : 30, 86, 87, 92, 529.

Clipea (Kélibia) : 78-80, 92.

Congo : 139 (n.).

Constantinople : 35, 52, 305, 494, 573, 576, 645, 655.

Cuicul (Djemila) : 504.

Cululis (Djeloula) : 385, **420**, 441, 571572, 686, 774 (n.), 787, 791 (n.), 792.

Curubis (Korba) : 55, 77, 79, 81, 109.

Cyrène : 89, 92, 156, 169, 424.

Cyrénaïque : 12, 56, 61, 76, 84, 93, 113, 117, 126, 128 (n.), 137, 139, 148, 149, 156, 157, 159, 162, 165, 167-172, 177, 184, 186, 187, 191, 198, 204, 207, 211, 212, 217-219, 251, **257**, **265**, 287, 300-301, 309, 497 (n.), 513, 579-580, 609, 648, 649, 685, 698, 712, 765, 766, 768, 769, 772-774, 776, 778, 780, 786-787, 789.

Dabousis : 357, 358.

Dahar (Djebel) : 104, 109, 110, 270 (n.), 276, 778.

Dendûr : 665.

Digdiga : 46, 49, 52 (n.), 56, 222, **298-299**.

Djer (oued) : 95 (n.).

Djorf Torba : 19 (n.).

Dorsale (massif) : 8, 571, 593.

Edough (massif) : 6, 32.

Egypte : 134, 143, 144, 156-159, 161, 162 (n.), 166-172, 175, 186 (n.), 191, 424, 607, 649, 650, 665, 748 (n.), 778 (n.), 801.

El Abiod (oued) : 602 (n.).

El Agial (oued) : 234 (n.).

El-Amud (Wadi) : 256.

El Arab (oued) : 599 (n.).

El Asabaa : 654.

El Ma el Abiod : 469.

Espagne : 1, 675-676, 713, 720-722, 727, 730-732, 757 (n.), 805 (n.).

Es Zessar (oued) : 72 (n.), 631.

Es Zeuss (oued) : 72 (n.), 631.

Fdoulès (col de) : 111 (n.), 468.

Fès : 723.

Ferratus (mons) : 100, 103.

Fezzan : 95, 99 (n.), 212, 235 (n.), 267, 269, 274 (n.), 278, 660-662, 687, 784, 785.

Gadabis : 95, 298, 299, 653-654, 659.

Gadira (Gadès) : 143, 161.

Gaiana : 357, 601.

Gallica : 45, 48, 72, 108 (n.), 109, 116, 274.

Garama (Jarma, Djerma) : 267, 661, 769, 784.

Gasr Bularkan : 263.

Gasr Duib : 260, 278.

Gefara (Djeffara, plaine) : 270 (n.), 276.

Gemellae : 463, 522.

Gergis : 108 (n.).

Getulie : 118 (n.), **450-452**, **460-462**, 505, 523.

Getullu : 269 (n.).

Ghadamès : 260, 270 (n.), 278, 296, 380, **659**, 768-769, 784, 785, 791 (n.).

Gheriat el Gharbia : 258, 260-261, 278.

Ghirza : 19, 217, 254, 256, **263, 271-272**, 282, **286**, 291-292, 298, 499, 514, 633, 647, 800 (n.).

Gightis : 61 (n.), 109, 369, 476.

Girba (Djerba) : 369, 522 (n.).

Guechtane (oued) : 362.

Gurbessa (mons) : 82, 83, 103, 104, 276.

Gurubi : 44, 48, 54 (n.), 55, 57, 68, 77, 81-83, 105, 109, 116, 276, 778.

Hadrumète : 38, 92, 106, 127, 291, 318 (n.), **329**, 330, 566, 570, 602 (n.), 613, 615, 618 (n.), 624-625, 686.

Hamadah al Hamra : 212, 253, 273.

Hammam-Lif : 79.

Hariga (Wadi) : 299.

Haute Volta : 138 (n.).

Haz : 719.

Henchir Bou Dries (ou Aïn Bou Dries) : 322, 602.

Henchir bou Gornine : 77 (n.).

Henchir Bou Sboa : 322, 599, 602.

Henchir Brisgane : 506 (n.).

Henchir Djenen Khrouf : 322.

Henchir el Begar : 97.

Henchir el Goula : 336-337.

Henchir el Gousset : 324 (n.).

Henchir el Ktib : 322.

Henchir Safia : 324 (n.).

Henchir Sguidan : 675.

Henchir Soltane : 322.

Henchir Tamesmida : 322.

Hermione : 572.

Herpis : 87 (n.), 92 (n.), 95.

Hesperides (fl.) : 92 (n.).
Hiera Sycaminos : 88 (n.).
Hippo Regius (Annaba) : 92, 143, 527.
Hippo Zarytus (Bizerte) : 92.
Hodna (monts du) : 394.
Hodna (plaine) : 602.
Hydrax (Aïn Mara) : 497 (n.).
Idicra : 503 (n.).
Igilgili : 117 (n.).
Ifera : 44, 48, 54 (n.), 68, 77, 107, 109, 116, 276, 778.
Iscina (Sort, Medina Sultan) : 299.
Junci (Macomades, Bordj Younga) : 73, 318 (n.), **330-331**, 459, 630-631.
Kabylie (Petite) : 323 (n.), 438.
Kabylie (Grande) : 9, 32, 100-102, 119, 132, 246, 316 (n.), 490.
Kairouan : 19, 157-159, 180-182, 189, 192, 687, 688, 712, 713, 735 (n.), 740, 750, 752, 766, 790 (n.), 796 (n.).
Kamounia : 180-182.
Khanguet Safsaf : 426 (n.).
Khroumirie : 32, 111 (n.), 432 (n.), 470, 560.
Ksar Belezma : 599.
Ksar Lemsa : 596.
Ksar Sarraguia : 322.
Ksour Hassan : 765.
Lakhdar (Djebel) : 672 (n.).
Lambèse : 87, 92, 478.

Lambiridi : 92.

Lamsorti : 389 (n.).

Lares/Laribus : 92, 127, 162, 173, 204, 318 (n.), **616-619**, 631.

Latara : 630.

Lepcis Magna (Lebda) : 65, 92, 126 (n.), 165, 173, 175, 177-179, 211, 212, 256, 286 (n.), 289-290, 297, 298, 302, 369, 567-568, 609, 771, 777.

Leptis Minor : 92, 323 (n.).

Lethé : 677.

Leucada : 173 (n.).

Lixus : 92.

Macomades : 222, 784.

Macri : 92, 381, 395.

Macubius (mons) : 45, 48, 54 (n.), 58 (n.), 109, 110.

Madaure : 92, 472-474.

Mammès : 318 (n.), 338-340, 571-572, 593, 631, 688, 752, 790 (n.), 794.

Marada (Djebel) : 222.

Marmadjana : 749 (n.).

Marmarique : 88 (n.), 156, 180, 649, 771, 774.

Marrakech : 191, 194.

Marta (Mareth) : 45, 48, 72, 108 (n.), 109, 110, 116, 274, 630.

Mascula (Khenchela) : 674, 790 (n.), 795.

Massylia : 91, 102.

Maurétanie Césarienne : 11, 15, 28, 31, 33 (n.), 53, 84, 87-90, 93 (n.), 95, 99, 117-119, 126, 351, 366 (n.), 370, 373375, 378-380, **388**, 449, **467 (n.)**, 482, 483, 511, 525, 544, 549, 656-657, 670, **672-673 (n.)**, 689, 749-750 (n.).

Maurétanie Sitifienne : 14, 15, 88, 100, 117 (n.), 119, 354, 358, 375, 377-381, 412, 749 (n.).

Maurétanie Tingitane : 70 (n.), 87 (n.), 91-92, 102, 117, 119, 141, 248, 425, 482, 525, 547 (n.).

Maxula : 79.

Maymun (Wadi) : 263.

Mechta Zebabcha : 503 (n.).

Megalepolis : 79.

Melila : 700 (n.).

Mesarfelta : 522.

Mexique : 204.

Mezgura : 800 (n.).

Mididi : 476.

Midila (Mdila) : 599 (n.), 602 (n.).

Milev : 92, 469 (n.).

Mimum (Wadi) : 263.

Missua : 79, 80.

Misurata : 740.

Moeris (lac) : 155.

Mogods (massif) : 32, 111 (n.), 470.

Morón : 720-721, 757 (n.).

Moulouya (Malva, fl.) : 87 (n.), 96, 98, **99**, 101 (n.), 790 (n.).

Mouzaïaville (Mouzaïa) : 449 (n.).

Mrata (Djebel) : 341, 552, 556.

Mselletin : 263.

Nafusa (Djebel, ou Gebel) : 104, 105, 107, 109, 112, 113, 200 (n.), 253-256, 262, 270 (n.), 273, 276, 291, 294, 363, 620, 654-655, 685, 768, 773, 776, 778, 783, 798.

Nasaitensis (locus) : 507.

Navusius (mons) : 46, 50, 54 (n.), 55 (n.), 362, 363.

Neapolis (Nabeul) : 79, 92.

Néchar (Djebel) : 790 (n.), 795.

Néféris : 78 (n.).

Nefzaoua : 157, 270 (n.), 372 (n.).

Négrine : 343, 514, 546.

Némencha : 32, 363, 371, 374, 376, 436 (n.), 478, 523, 551, 556, 558, 599.

Nepta (Nefta) : 369, 370, 458, 463, 522.

Ngaous : 191.

Nil (fl.) : 88 (n.), 99, 103, 138 (n.), 139, 155, 175, 231.

Nini (oued) : 795.

Nippis : 395.

Nokour : 737 (n.).

Nubie : 88 (n.), 671.

Numidie : 11, 14, 15, 28, 29, 31, 33, 52 (n.), 70, 75, 78, 88, 97, 110, 111, 113, 117, 118, 174, 341, 347-348, 351, 369 (n.), 370, 448, 460, 462-463, 469, 498, 502-504, 558-559, 594, 637, 666, 674, 795.

Obba : 92.

Oea (Tripoli) : 92, 165, 179, 181, 186, 191, 297, 369, 567, 652, 655, 685, 767, 771, 772, 784, 786, 789 (n.).

Orbata (Djebel) : 110.

Ostie : 138 (n.).

Ouarsenis : 100 (n.), 102, 670, 805.

Oumcetren : 80.

Palestine : 143, 174-175, 177, 180, 182, 183, 771.

Panchaeus (mons) : 103.

Pappua (mons) : 111, **432 (n.)**, 470, 800.

Pentapole (Antâbulus) : 148, 152, 169, 170, 224, 301, 649, 765.

Petra Geminiani : 46, 50, 52 (n.), 60 (n.), 116, 362, 415.

Phazania : 784 (n.), 798 (n.).

Phénicie : 143.

Phlorentianê : 357.

Phrikê : 357. Portus Magnus : 84, 87, 92, 104.

Praesidium (Diolele ?) : 550, 552.

Proconsulaire (province) : 11, 14, 28, 29, 31, 39, 55, 70, 77-79, 108, 111, 113, 118, 162, 204, 317, 470, 560, 675, 795.

Ptolémaïs : 84, 92, 104.

Pupput : 79 (n.).

Qastîlîya (Kastîlîya) : 789 (n.), 793.

Ras el Aïn : 260.

Ras el Haddagia : 256.

Regiae : 90.

Rhesquil : 362.

Rif (massif) : 737.

Rougga : 749 (n.).

Rusicade : 92.

Ruspe : 459, 570, 575.

Rusguniae : 415, 672 (n.).
Rusuccuru (Dellys) : 90, 92, 100, 101, 672 (n.).
Sabratha : 92, 173, 177-179, 186, 369, 568, 685, 771, 772, 775.
Sahara : 8, 30, 137, 140, 141, 162, 207, 235 (n.), 294, 547, 658.
Sala (fl.) : 91, 102.
Saldae : 87, 90, 92, 101, 148.
Sardaigne : 581.
Sarraguia (Djebel) : 321.
Sascar : 45, 48, 54 (n.), 109, 110.
Satfûra (plaine) : 789.
Secedi : 263 (n.).
Séville : 721, 757 (n.).
Sfaia Chak el Doud : 475.
Sharwâs : 783.
Sicca Veneria (El Kef) : 92, 317, 318 (n.), 395, 796 (n.).
Sicile : 35 (n.), 80, 180, 183, 542, 581.
Sidjilmassa : 158, 159, 699 (n.), 723.
Siminina : 79.
Simitthu (Chemtou) : 471.
Sirte : 246, 262, 298, 740, 769, 772, 773 (n.).
Sitifis (Sétif) : 92, 110, 354, 357, 673, 722.
Sittaphi : 110.
Siwah : 144, 220, 236, 238, **240-243**.
Slonta : 258-259.
Sofeggin (Wadi) : 217, 253, 256, 261, 282.

Souk el Oti : 282 (n.).

Sous : 158, 159, 175, 177, 181, 182, 723, 790 (n.), 805 (n.).

Sufetula (Sbeitla) : 92, 97, 187, 686, 696, 787, 791 (n.), 792, 796.

Sufes : 92, 97.

Sullectum : 570.

Sululis : 92.

Syrie : 198, 199.

Syrte (Petite) : 95, 275 (n.).

Syrte (Grande) : 56, 75, 76, 161, 211-214, 216, 217, 222, 227, 228, 236 (n.), 245, 261, 266, 269, 270, 279, 309, 649.

Syrtes (les) : 68, 76, 85, 133.

Tacape (Gabès) : 92, 191, 369, 688, 789 (n.), 794.

Tabalati : 108 (n.).

Tahert (Tiaret) : 158, 162, **188-189**, 191, 193, 672 (n.), 722, 749 (n.), 805 (n.).

Talalati : 108 (n.), 275.

Talantea arva : 45, 48, 56, 109.

Talmis : 665.

Tanger (Tingi) : 159, 179, 182, 713, 805 (n.), 806 (n.).

Tarhuna (plateau) : 256, 281.

Tebaga (Djebel) : 109, 110.

Tentheos : 262, 263, 277.

Teucheira : 780, 786.

Tfilzi : 406 (n.).

Thabraca : 92, 545.

Thabudeos (Tahuda, Thouda) : 358, 522, 599 (n.), 602 (n.), 687, 697, 751752, 790 (n.), 793.

Thacia : 318 (n.), 613, 622-623.

Thaenae (Thina) : 92.

Thala : 55, 316, 317, 323, 621.

Thapsus : 87, 92.

Thèbes (Egypte) : 241.

Thelepte : 92, 316, 317, 322, 323, 342, 426, 471, 476, 502, 504, 556, 571-572, 589, 602.

Theriodes khôra : 95.

Theveste : 92, 138 (n.), 178 (n.), 318 (n.), 320, 321, 472, 478, 505, 602.

Thuburnica : 471.

Thubursicu Numidarum : 92.

Thugga (Dougga) : 87.

Thiges : 522.

Thysdrus : 92, 686, 749 (n.).

Tibibuci : 364.

Tibuzabetensis (locus) : 507.

Tidjis : 737 (n.).

Tigi : 800 (n.).

Tigisis : 361, 593.

Tiharahin : 390.

Tillibari (Remada) : 45, 48, 51 (n.), 56, 108 (n.), 109, 260, 273-275, 292.

Timgad : 92, 354, 357, 358, 361, **383-385**, 476, 505, 596, 599, 606, 609.

Tipasa : 92, 102.

Tlemcen : 150, 200, 698, 734, 755, 793 (n.).

Tosiba : 178 (n.).

Tozeur (Tusuros) : 343, 366, 370, 522.

Toumar : 60 (n.).

Traras (massif) : 100 (n.), 102.

Tricamarum : 628 (n.).

Tripolitaine (*Tripolis*) : 11, 12, 14, 16, 19, 28, 31, 33, 46, 49, 56, 59, 61, 65, 66, 75-77, 88, 96, **104-109**, 113, 115-117, 126, 127, 140, 141, 149, 155, 157, 158, **162-178**, 186, 204, 209-211, 236, 245, 251, 254, 276, 279, 281, 287-291, 293, 297 (n.), 301-303, 309, 340 (n.), 369-372, 447, 550, 567-568, 620, 637, 646-658, 698, 765, **767-778**, 786, 789, 798 (n.), 800, 804 (n.).

Tubactis : 263.

Tubernuc : 81.

Tubunae (Tobna) : 381, **392-395**, 456, 463-464, 522, 601.

Tubusuptu : 92, 100, 467 (n.).

Tugulus (Gasr Haddadia) : 299.

Tunes (Tunis) : 2.

Turris Tamalleni : 275, 369, 370, 458, 459, 466, 522, 549.

Tutca (Tucca ?) : 502.

Umm el Agerem (Wadi) : 264.

Utique : 92.

Vadara (fl.) : 45, 48, 55 (n.), 56 (n.), 71, 109.

Vadis (Badis, Badias, Badès,) : 46, 50, 52 (n.), 358, 362, **363**, 463, 599 (n.), 602 (n.).

Vaga (Béja) : 386, 443.

Vallis : 92, 104.

Vegesala : 97.

Vescera : 522.

Vina : 79.

Volubilis : 99 (n.), 100 (n.).

Waddan : 192 (n.), 768-769, 772, 773 (n.), 781, 784.

Wadi el Bir : 261.

Yeffren : 107, 276, 620, 778.

Zab : 188, 200, 354 (?).

Zabi : 92, 354.

Zaghouan : 689 (n.), 699 (n.).

Zama Regia : 92.

Zaouia des Béni Barbars : 391, 405 (n.).

Zarzis : 108 (n.).

Zella : 212, 213, **224**, 225, 260, 769, 784 (n.).

Zelten (Djebel) : 222.

Zemzem (Wadi) : 217, 253, 256, 282.

Zer (fl.) : 95 (n.), 96.

Zerboulê : 55 (n.), 362 (n.).

Zerquilis : 46, 50, 54 (n.), 55 (n.), 362363.

Zersilis : 45, 48, 108 (n.), 109.

Zerzi : 260.

Zrega (Djebel) : 321.

Zuccabar : 425 (n.).

Zuila (Zawila) : 192, 768, 784 (n.), 787.

Index des auteurs modernes

Ageron (Ch. R.) : 150.

Albertini (E.) : 1, 343, 552.

Alix (J.) : 5, 17, 442.

Alquier (J.) : 390.

Amman (R.) : 228.

Amrouche (J.) : 7.

Andres (J. U.) : 75, 645.

Antès (S.) : 38.

Aounallah (S.) : 78.

Arnaldez (R.) : 692, 731.

Arnaud (P.) : 83, 87.

Audollent (A.) : 522.

Aumont (J.) : 237.

Bagot Glubb (J.) : 780.

Bahri (F.) : 712.

Ballais (J.-L.) : 558.

Baradez (J.) : 277, 363, 395, 447.

Barker (G. W.) : 254.

Basset (R.) : 729, 734.

Bates (O.) : 222, 238, 650.

Bauer (A.) : 226, 227.
Bayle (P.) : 144.
Béjaoui (F.) : 324, 554.
Belkhodja (K.) : 596.
Beltrán Torreira (F. M.) : 547, 549.
Benabbes (M.) : 711, 716.
Bénabou (M.) : 10, 11, 13, 14, 32, 151, 152, 246, 481, 485, 508, 513, 530, 568.
Benazzouz (M. T.) : 558.
Ben Baaziz (S.) : 343.
Benzina ben Abdallah (Z.) : 472, 476, 501.
Béranger (J.) : 439.
Berbrugger (A.) : 132, 147, 196, 285, 775.
Bernard (A.) : 195.
Berque (J.) : 195, 205, 207, 733, 808.
Bertarelli (L.) : 96.
Berthier (A.) : 523.
Bertholon (L.) : 135.
Beschaouch (A.) : 793.
Biraben (J.-N.) : 607, 608.
Blachère (R.) : 723, 802.
Bochart (S.) : 144.
Boissier (G.) : 6.
Bonnal (J.-P.) : 343, 551.
Boyer (P.) : 141.
Braudel (F.) : 621.

Braun (R.) : 515.

Braund (D.) : 491, 493.

Brett (M.) : 715, 763, 798, 800, 801, 804, 805.

Brogan (O.) : 19, 176, 217, 254, 256, 260, 261, 263, 265, 282, 291, 499, 800.

Brouquier-Reddé (V.) : 271, 283.

Brown (P.) : 517.

Brunhes (J.) : 387.

Brunschwig (R.) : 176, 179, 187, 648, 662, 691, 714, 781, 782, 785.

Bulliet (R. W.) : 209, 210, 707, 764, 800.

Bunbury (E. H.) : 229.

Cagnat (R.) : 136, 322, 491, 658.

Calmet (P.) : 144.

Cameron (Av.) : 35, 36, 38, 39, 129, 330, 572.

Camps (G.) : 19, 33, 84, 89-91, 95, 100, 111, 127, 128, 140, 141, 154, 162, 163, 170, 200-202, 206, 230, 247, 248, 266, 296, 316, 318, 323, 327, 376, 388, 415, 425, 429, 430, 437, 438, 447, 449, 450, 460, 468, 469, 490, 511, 527, 528, 544, 546, 592, 598, 671, 672, 697, 707, 749, 763, 804.

Camps-Fabrer (H.) : 324, 556.

Canard (M.) : 782.

Carcopino (J.) : 150, 375-378, 382, 398-401, 404, 405, 407-409.

Carette (capitaine) : 146, 703.

Carrié (J.-M.) : 153.

Casson (L.) : 617.

Castronuovo (P.) : 40.

Cauvet (cdt) : 138, 156.

Cazzaniga (I ;) : 441.

Cerrata (L.) : 299.

Cesa (M.) : 565, 574.

Chaker (S.) : 337, 382, 437.

Chamoux (F.) : 151, 220, 235, 241, 257, 424.

Chastagnol (A.) : 88, 90, 448, 488.

Chatillon (F.) : 317.

Chauvot (A.) : 218, 518, 519, 580.

Cheddadi (A.) : 691, 709, 743, 744, 758.

Christol (M.) : 495, 512.

Clover (F.) : 551.

Colin (G. S.) : 695, 727, 762.

Coltelloni-Trannoy (M.) : 493.

Courtois (C.) : 3, 7, 10, 13, 14, 21, 31, 32, 43, 54, 56, 73, 78, 79, 81, 90, 118, 127, 128, 134, 138-141, 150, 151, 157, 159, 162, 196, 288, 306, 313, 314, 316, 317, 324, 338, 340, 353-355, 376, 379, 384, 389-391, 394, 398, 401-405, 409, 467, 488, 541, 546, 557, 558, 573, 574, 607, 614, 812, 817.

Dagorn (R.) : 740.

Dagron (G.) : 464.

Daniels (C.) : 234, 267, 278.

Darmon (J.-P.) : 205.

D'Avezac : 86, 229.

De Lassaux (E.) : 145.

De Slane (M. G.) : 695, 758, 759, 762.

Decret (F.) : 343, 394.

Demougeot (E.) : 138, 203, 321, 800.

Desanges (J.) : 29, 30, 53, 54, 61, 68, 77, 78, 81-84, 87-91, 95-97, 99-103, 105, 109, 110, 116, 154, 213, 216, 221, 230, 238, 269-271, 274, 294, 297, 298, 316, 353, 356, 358, 364, 369, 373, 400, 402, 408-410, 432, 442, 447, 448, 450, 451, 454, 459, 460, 462, 467-470, 476, 481, 503, 509, 513, 515, 571, 658-660, 671, 701, 749, 776, 805.

Despois (J.) : 104, 107, 619, 782.

Diehl (Ch.) : 4, 7, 9, 10, 43, 55, 56, 80, 81, 133, 136, 142, 150, 231, 316, 322, 330, 334, 338, 593, 596, 597, 599, 608, 614, 617, 619, 626, 651, 665-670, 672, 677, 680, 704.

Di Vita (A.) : 223, 248, 282, 654.

Di Vita-Evrard (G.) : 88, 211, 254, 260.

Djait (H.) : 803.

Dore (J. N.) : 256.

Dozy (R.) : 721.

Dubief (J.) : 296.

Dufourcq (Ch.-E.) : 751, 793.

Dumas (A.) : 145.

Duprat (P.) : 146.

Dupuis (X.) : 97, 364, 472, 502, 504.

Dureau de La Malle : 6.

Durliat (J.) : 19, 57, 331, 384, 420, 572, 596, 598, 599, 601, 602, 606, 607, 667, 674, 675.

Duval (N.) : 10, 331, 358, 488, 495, 522, 571, 596, 599, 601, 602, 606, 672.

Duval (Y.) : 15, 79, 87, 379, 657, 673, 749.

El Briga : 762, 801.

Elmayer (E.-F.) : 261, 285, 286.

Engelhardt (Is.) : 646.

Euzennat (M.) : 141, 151, 153, 248, 303, 337, 421, 422, 425, 429, 458, 482, 500, 512.

Evelyn-White (H. G.) : 170, 468.

Ewald : 677.

Fantar (M.H.) : 200, 797.

Fentress (E.) : 258.

Février (P.-A.) : 10, 12, 33, 42, 57, 58, 71, 97, 119, 165, 166, 300, 334, 343, 350, 395, 400, 402, 418, 421, 443, 472, 490, 529, 551, 554, 577, 581, 596, 670, 812.

Fontaine (J.) : 10.

Frend (W.H.C.) : 4, 31, 32, 523, 524, 646.

Freyburger (G.) : 409.

Frezouls (E.) : 154.

Galand (L.) : 100, 135, 205.

Gascou (J.) : 71, 111, 438, 495, 508.

Gateau (A.) : 176, 691, 715.

Gaudefroy-Demombynes (M.) : 183.

Gautier (E.-F.) : 127, 136-141, 150, 151, 197, 201, 207, 209, 391, 555, 614, 705708, 719, 724, 743, 751, 757, 763, 800, 806.

Gautier-Dalché (P.) : 84, 85, 96.

Gellner (E.) : 303.

Gernet (L.) : 143.

Geslin (L.) : 302.

Ghalia (T.) : 322.

Gibbon (E.) : 5, 131, 148.

Godard (abbé L.) : 5, 146, 147, 149, 150, 516.

Goodchild (R. G.) : 19, 211, 217, 260-262, 265, 280, 281, 299, 301, 372, 457, 497, 654, 685, 780, 786.

Goubert (P.) : 677, 680.

Gravier : 227.

Graziozi (P.) : 235. Green (W. M.) : 527.

Grouchevoy (A. G.) : 435, 666.

Gsell (St.) : 9, 118, 133, 135-137, 142, 150, 170, 221, 230, 234, 235, 241, 294, 303, 322, 335, 336, 395, 425, 429, 447, 474, 503, 528, 596, 614, 672, 698, 704.

Guéneau : 322.

Guénin (cdt) : 322, 414, 556, 596.

Guérin (V.) : 82.

Guichard (P.) : 720, 732, 788, 805.

Hadj-Sadok (M.) : 182, 738.

Halm (H.) : 672.

Hamdoune (C.) : 99, 102, 805.

Hanoteau (A.) : 9, 246.

Harley (J. R.) : 84.

Hegel (G.W.F.) : 145.

Helm (R.) : 551.

Hitchner (B.) : 504, 556, 557, 559.

Hofmann (H.) : 645.

Holtz (R.) : 486.

Hopkins (J.F.P.) : 759.

Huguet (J.) : 207.

Idris (H. R.) : 188, 691, 708, 717, 736, 750, 795.
Inglebert (H.) : 226.
Jacques (F.) : 505-506.
Janon (M.) : 376, 384, 387.
Janvier (Y.) : 447.
Jerary (M. T.) : 129.
Jones (G.D.B.) : 263.
Jongeling (K.) : 650.
Kadra (F.) : 672.
Kassab (A.) : 78, 621.
Kirwan (L. P.) : 671.
Kolendo (J.) : 138.
Kotula (T.) : 171, 437, 481, 508.
Kubitschek : 84, 99, 103, 229.
Künzl (E.) : 491.
Lacroix (F.) : 2, 6-8.
Lancel (S.) : 111, 368, 369, 394, 456, 467-469, 473, 480, 507, 509, 522, 524, 529, 549, 698.
Langlois (P.) : 551.
Laporte (J.-P.) : 100, 101, 490.
Laronde (A.) : 221, 257, 300.
Lassère (J.-M.) : 72, 73, 79, 341, 527.
Lassus (J.) : 384, 596, 599.
Lausberg (M.) : 64, 640.
Lebeau : 5.

Leclant (J.) : 240, 242, 243, 285.

Lecomte (G.) : 699.

Le Glay (M.) : 83, 513.

Lenain de Tillemont (S.) : 131.

Lengrand (D.) : 135, 467, 482, 483, 511.

Lepelley (Cl.) : 11, 14, 29, 30, 32, 87, 93, 126, 280, 288, 316, 365, 385, 461, 483, 487, 498, 500, 507, 508, 527.

Le Roux (P.) : 153.

Leschi (L.) : 324, 341.

Letourneau (R.) : 708, 790.

Letourneux (A.) : 9, 246.

Leveau (Ph.) : 20, 100, 102, 111, 405, 414, 453, 469, 475, 483-485, 497, 511.

Lévi (A. et M.) : 455.

Lévi-Provençal (E.) : 188, 720, 721, 730, 737, 757, 807.

Lévi-Strauss (Cl.) : 10.

Lewicki (T.) : 107, 123, 173, 193, 194, 296, 297, 660, 724, 749, 774-776, 778, 782.

Lhote (H.) : 140.

Livrea (E.) : 424.

Loriot (X.) : 260,

Lowick (N. M.) : 782.

Luni (M.) : 258.

Mac Carthy (O.) : 3.

Mahjoub (A.) : 159, 731.

Maier (J.-L.) : 393.

Maitrot de la Motte Capron (A.) : 138.

Mandouze (A.) : 365, 393, 394, 517, 519.

Mango (C.) : 610.

Marçais (G.) : 150, 177, 194, 696, 704, 705, 719, 803.

Marçais (W.) : 138, 706-708, 711, 719, 724, 762-764, 799, 803, 808.

Marcillet-Jaubert (J.) : 77.

Marichal (R.) : 203, 213, 263, 267.

Marrou (H.I.) : 4, 516-518.

Martel (A.) : 621.

Martindale (J. R.) : 394.

Masqueray (E.) : 440.

Matthews (J.) : 118, 467.

Mattingly (D. J.) : 20, 73, 123, 125, 129, 134, 142, 151, 156-159, 162, 163, 175, 177, 178, 246, 251, 253, 254, 256, 260-263, 266, 267, 269, 271, 275, 277, 286, 291, 292, 299, 303, 305307, 324, 372, 434, 556, 557, 654, 777.

Mayerson (Ph.) : 435, 639.

Mazzuchelli : 5.

M'Charek (A.) : 181, 432, 687.

Médina (G.) : 10, 135.

Merlin (A.) : 77, 97, 476.

Mercier (E.) : 3, 134.

Mesnage (J.) : 133, 136, 142, 146-149, 155, 473, 547.

Michalowski (K.) : 665, 671.

Miquel (A.) : 180, 183, 692, 722, 725.

Modéran (Y.) : 21, 31, 39, 58, 68, 82, 115, 140, 158, 171, 172, 176, 185, 226, 288, 317, 335, 339, 340, 374, 385, 388, 410, 420, 439, 459, 477, 488, 544, 547,

549, 550, 567, 570, 580, 608, 645.

Molland (E.) : 517.

Mommsen (T.) : 7, 493, 669.

Monceaux (P.) : 198, 343, 372, 473.

Monchicourt (Ch.) : 323.

Monès (H.) : 188, 702, 703, 713, 762, 763.

Monneret de Villard (U.) : 162, 650, 660, 665, 671.

Montagne (R.) : 429.

Morestin (H.) : 141, 285.

Morizot (P.) : 56, 57, 313, 350, 353, 354, 358, 361-363, 375-380, 382, 389392, 396-400, 402-406, 408, 411, 413, 414, 523, 556, 602.

Morrisson (C.) : 494, 495.

Motylinski : 782.

Movers : 144.

Müller (Ch.) : 70, 248.

Nicolet (Cl.) : 84.

Oates (D.) : 175-178.

Pacho (J.-R.) : 223.

Panella (C.) : 555.

Parke (H. W.) : 241, 243.

Partsch (J.) : 5, 43, 55, 56, 59, 77, 105, 111, 125, 133, 136, 137, 142, 233, 234, 316, 335, 336, 427, 617, 626-628.

Pavis d'Escurac (H.) : 253.

Pavy (A.) : 7.

Perler (O.) : 393.

Pérès (H.) : 699.

Perrat (Ch.) : 324, 341.

Perrin (M.) : 671.

Peyras (J.) : 508.

Pflaum (H. G.) : 30, 477, 484.

Picard (G. Ch.) : 1, 10.

Poinssot (L.) : 80, 330.

Porcheron : 229.

Pringle (D.) : 4, 56, 81, 317, 330, 343, 349, 353, 418, 420, 588, 596, 597, 599, 601, 602, 608, 619, 622, 626, 630, 634, 635, 651, 661, 667, 670, 671, 674, 675, 677, 680, 715.

Puliatti (S.) : 322, 587.

Ragot (capitaine) : 8.

Randon (maréchal) : 2, 6.

Rebuffat (R.) : 19, 112, 126, 140, 203, 205, 217, 223-225, 243, 257, 258, 260-262, 271, 273, 278, 282, 283, 285, 286, 299, 637.

Reddé (M.) : 257, 299.

Rémy (B.) : 493.

Renan (E.) : 440.

Reynolds (J.) : 281, 497.

Riedmüller (M.) : 333.

Rinn (L.) : 135, 362.

Romanelli (P.) : 118, 246, 369, 800.

Rondot (P.) : 27.

Roques (D.) : 16, 89, 126, 140, 152, 155, 166, 167, 169-172, 204, 211, 218, 223, 244, 257, 265, 266, 287, 300, 355, 611, 648.

Rosenthal (F.) : 179, 691, 716.

Rougé (J.) : 617, 628.
Rouvillois-Brigol (M.) : 74, 558.
Roux : 322.
Sadki (A.) : 202.
Saint-Denis (E. de) : 617.
Saladin (H.) : 322.
Salama (P.) : 405, 471-474, 557, 670.
Sartre (M.) : 577, 605, 666.
Saumagne (Ch.) : 324, 341, 470-472, 511, 527, 557, 573.
Saxer (V.) : 358, 602.
Scaliger (J. J.) : 147, 148.
Schirmer (H.) : 696, 697.
Seston (W.) : 248, 337, 500, 512.
Sethom (H.) : 78, 621.
Shatzmiller (M.) : 185, 726, 727, 730, 732, 733, 736, 741, 757.
Shaw (B. D.) : 508.
Shaw (T.) : 6.
Simon (M.) : 139, 140, 197, 198.
Siraj (A.) : 18, 175, 177, 182, 698, 716, 790.
Sjoström (Is.) : 251.
Slim (H.) : 686, 711, 717, 749, 752, 792.
Slouschz (N.) : 133, 136, 139, 149, 197.
Smith (D. J.) : 217, 254, 263, 499.
Solignac (M.) : 338.
Sotinel (Cl.) : 40.

Soult (maréchal) : 6.

Speidel (M.) : 529.

Stein (E.) : 609, 617, 621, 623, 626, 635.

Talbi (M.) : 179, 187, 199, 201, 247, 691, 699, 715, 753, 781, 790, 793, 795-797, 803.

Tauxier (H.) : 5, 8, 131-137, 144-149, 152, 155, 156, 285, 780.

Teal (J. L.) : 349.

Teutsch (L.) : 78.

Thélamon (F.) : 520.

Thouvenot (R.) : 280.

Tissot (Ch.) : 71, 72, 107, 108, 110, 135, 223, 316, 363.

Traina (G.) : 36.

Trousset (P.) : 73, 108, 141, 212, 254, 260, 262, 273, 274, 320, 358, 458, 459, 464, 588, 602.

Urvoy de Closmadeuc (J.) : 135.

Van der Veen (M.) : 254.

Vattioni (F.) : 356, 515.

Vian (F.) : 424.

Villedieu (F.) : 556.

Vivien de Saint-Martin (L.) : 704.

Wagner (E.) : 240, 242, 243.

Ward-Perkins (J. B.) : 261, 654.

Welshby (D. A.) : 282.

Wickam (C.) : 677.

Wolfram (H.) : 669.

Yacono (X.) : 247.

Yacoub (M.) : 800.

Zarini (V.) : 5, 17, 38, 41, 43, 47, 59, 68, 106, 333, 336, 627, 645.

Zuckerman (C.) : 178, 406, 655-657, 786.

Index des sources

AUTEURS ET TEXTES GRECS, LATINS, SYRIAQUES ET COPTES

Actes de la conférence de Carthage en 411 : 111, 366, 369, 467, 503, 506-507, 525, 549.

Agathias : 494-495.

Agroitas : 423.

Ambrosiaster : 213, 267-269.

Ammien Marcellin : 89, 100, 102, 118, 126, 155, 165, 204, 211-212, 220, 267, 279, 287, 370, 446, 449, 482, 484.

Anastase le Bibliothécaire : 664.

Anastase le Sinaïte : 228.

Anonyme de Ravenne : 228.

Anthologia Latina : 79, 628.

Apollonios de Rhodes : 423.

Appien : 78.

Arnobe de Sicca : 451.

Augustin (saint) : 143, 170, 203, 210, 213, 279-280, 333, 364-366, 372, 393-394, 437, 446, 448, 451-452, 457, 460-465, 467, 482, 484, 505, 507, 509, 512,

514, 518-521, 525, 527, 762.

Aurelius *ep. Carthaginensis* : 366, 368-369.

Avienus : 454.

Caper : 450.

Cassiodore : 86.

Chronica a. 1234 : 690.

Chronique Alexandrine : 51, 226-228.

Chronique Pascale : 226-227, 494.

Claudien : 51, 225, 238, 248, 448, 450.

Code Justinien : 322-323, 342, 574-575, 582, 587-589.

Code Théodosien : 166, 171, 277, 280281, 447, 482-483, 499-500.

Concilium Carthaginense a. 397 : 366, 369, 446-447, 449, 457-458.

Concilium Carthaginense a. 525 : 79, 82, 388-389, 522.

Concilium Lateranense a. 649 : 82, 178, 388, 750.

Continuatio Byzantino-Arabica (Chronica a. 741) : 690, 696, 784-785, 791, 798.

Continuatio Hispana : 690, 696, 784-785, 791, 798.

Corippe : 28, 38-40, 44-50, 54, 58, 60, 63-70, 72-77, 95, 105-110, 115, 123127, 155, 157, 165, 173, 204, 230-236, 239-240, 242, 273, 275-276, 282-285, 292-309, 313, 315-316, 318-320, 325332, 334-336, 338, 340-341, 344, 347, 349-352, 356, 362-364, 382-383, 403, 418-419, 426-428, 430-431, 433, 435-443, 463, 489-490, 500, 509, 514, 552, 554, 565-567, 570, 594-596, 605, 607, 613, 619, 622, 625-644, 654, 659, 667, 676, 697, 701, 776-777.

Cosmas Indicopleustès : 660.

Cyrille de Scythopolis : 575.

Denys le Périégète : 214, 221.

Diodore de Sicile : 78, 79, 214, 220, 258.

Dion Cassius : 493.
Dion Chrysostome : 234.
Dracontius : 551.
Elias de Nisibis : 688, 690, 795.
Epiphane de Salamine : 228.
Eusèbe de Césarée : 222.
Eustathe : 221, 234.
Expositio totius mundi : 170, 266, 545.
Fasti Vindobonenses posteriores : 542.
Festus : 422.
Flavius Josèphe : 143, 221, 423.
Florus : 269.
Frédégaire : 690.
Fulgence le Mythographe : 527, 550-551.
Georges de Chypre : 178, 242, 672, 680.
Georges le Syncelle : 228.
Grégoire le Grand : 676-678.
Hérodote : 95, 110, 214, 220, 236, 245, 273, 489.
Hiéroclès : 242.
Hildefonse : 675.
Hippolyte (saint) : 226-227, 270.
Histoire Auguste : 260.
Isidore de Séville : 91, 422, 424.
Itinéraire d'Antonin : 299.
Jean d'Antioche : 171, 579, 651.

Jean d'Ephèse : 605, 639, 671.
Jean de Biclar : 89, 213, 660-661, 668-670, 678.
Jean de Nikiou : 649-651.
Jean Lydus : 574.
Jean Malalas : 173, 335, 348, 433, 494, 568, 638-639, 664.
Jean Moschus : 242.
Jérôme (saint) : 423.
Jordanès : 86, 437, 633, 663.
Julius Honorius : 82-104, 117-119, 229, 265-266, 273, 276, 455.
Juvénal : 103.
Laterculus Veronensis : 90, 467.
Liber Genealogus : 226-227.
Liber Generationis : 143, 161, 214, 226-227, 423, 460, 472, 525.
Liber Pontificalis : 688, 690, 794.
Lucain : 51, 221, 226, 237.
Luxorius : 213.
Michel le Syrien : 686, 690.
Nicéphore le Patriarche : 301, 689-690.
Nonnos : 578.
Notitia Dignitatum : 262, 459, 463, 467.
Notitia provinciarum et civitatum Africae : 79, 95, 369, 549.
Novellae Justiniani : 557, 575, 593, 665.
Olympiodore : 394.
Optat de Milev : 385, 529.
Orose : 119, 203, 213, 269, 371-373, 447, 452, 454, 477-478.

Ovide : 226, 487.

Panégyriques latins : 90, 126.

Paul Diacre : 542.

Paulin de Nole : 548.

Philostorge : 165, 167, 169-170, 172, 211, 266-267, 650.

Philostrate : 93.

Photius : 680.

Pline l'Ancien : 29, 77, 91, 95, 103, 153-154, 156, 214, 216, 238, 248, 271, 300, 459, 476, 749

Polybe : 657.

Pomponius Mela : 110, 214, 216, 425, 490.

Priscien : 221, 578.

Priscos : 165-166, 542, 579.

Procope : 28, 35-37, 51-53, 60, 66, 79-80, 95, 108, 110-111, 116, 127, 143-144, 165, 172-174, 224, 240, 242, 288-292, 297-298, 302-304, 306, 315, 318, 320, 327-330, 332, 334, 337-342, 344-348, 350-362, 373-375, 377-381, 383-384, 386-388, 392, 396-397, 404-405, 410, 415, 419, 423, 427, 430-433, 435, 441, 443, 463, 470, 487-489, 493, 542-543, 545, 550, 567, 570-576, 578-579, 581587, 590-594, 604-605, 608-609, 611, 613, 615-618, 622-626, 628-629, 633-635, 638, 643, 645, 648, 653, 659, 663, 672, 749, 800.

Pseudo-Scylax : 214, 220, 236.

Ptolémée : 51, 52, 61, 70, 88, 92, 95, 110-111, 153, 155, 214, 222, 245, 247, 273, 297, 363, 426, 442, 459, 469, 476, 670, 749, 805.

Quinte Curce : 238.

Quodvultdeus : 333, 355, 515, 520.

Relatio motionis factae inter abbatem Maximum et socium eius : 785, 798.

Salluste : 202-203, 423, 590.

Servius Honoratus : 213, 223, 238, 424, 449-450, 485-486, 496.

Sidoine Apollinaire : 51, 226, 364, 543544.

Silius Italicus : 51, 103, 216, 221, 226, 233, 237.

Strabon : 78, 103, 203, 214, 216, 269. Stace : 226, 237.

Stadiasme : 236, 248.

Stéphane de Byzance : 316.

Synésios de Cyrène : 126, 165-166, 204, 211, 217-219, 223, 258, 270, 282, 287, 439, 446, 513, 579-580.

Table de Peutinger : 52, 83, 96, 100-101, 103, 107, 117, 203, 214, 222-223, 269, 299, 454, 460, 472.

Tacite : 267, 491, 590, 652.

Tertullien : 234.

Théophane : 288, 335, 348, 433, 610, 618-619, 651, 664, 666, 677-678, 686, 688-690, 750, 787, 791.

Théophylacte Simocatta : 677, 679, 696.

Tite Live : 490-491.

Végèce : 51, 108, 267, 275, 340, 628.

Victor de Tunnuna : 318, 342, 381, 395, 575, 613, 622-623.

Victor de Vita : 79, 355, 381, 385, 395, 397, 410-411, 451, 466, 514-515, 520, 542, 545, 548.

Virgile : 51, 64, 233, 285, 300.

Vie des Pères d'Emerita : 547-548, 676.

Vita Fulgentii : 317, 459-460, 549-550, 552, 570.

Zacharie le Rhéteur : 576-578.

Zonaras : 221.

Zosime : 478.

AUTEURS ET TEXTES ARABES

Abû-l-'Arab : 685-687, 697, 784-785, 799.

Abû-l-Fîda : 738.

Abû Yusuf : 803.

Abû Zakariyyâ : 193, 782, 802.

Al-Bakrî : 80, 105, 112, 127, 181, 184, 189-190, 191, 200, 286, 363, 655, 659, 661-662, 687, 692-693, 700, 728, 730, 736-737, 754, 759, 767, 769, 774, 784, 786, 793-794, 796. Al-

Balâdhûrî : 179, 187, 685-686, 691, 716, 727, 752, 767, 781, 784, 786, 794.

Al-Idrîsî : 183-184, 186, 738, 765, 771, 774, 777.

Al-Istakhrî : 722, 780.

Al-Kindî : 162, 186, 650, 778, 781, 801.

Al-Mâlikî : 192-193, 197, 200, 672, 685-687, 698, 717, 736, 749, 751, 753-755, 765, 786-787, 789, 791-796, 804.

Al-Mas'ûdî : 183, 725, 739, 771, 774-775.

Al-Mukaddasî : 182, 725.

Al-Nuwayrî : 192, 197, 686-688, 693, 752-753, 755, 786, 789, 791-794, 796.

Al-Qâdi al-Nu'mân : 247, 426, 434, 787.

Al-Tidjâni : 80, 105, 108, 184, 655, 692, 738, 767.

Al-Watwât : 184, 186, 738, 772.

Al-Ya'kubî : 191, 692, 716, 718-719, 739, 769, 771-773, 776.

Al-Tabarî : 716.

Al-Zuhrî : 738.

Ibn 'Abd al-Barr : 159, 161, 185-186, 731-732, 772.

Ibn 'Abd al-Hakam : 174-179, 185-186, 187, 193, 442, 659, 661, 685-687, 691, 699, 711-715, 735, 741, 751-752, 754, 759, 765-767, 769, 771, 775, 780-781, 784, 786-789, 792-794, 798, 803-804, 806.

Ibn al-Athîr : 179, 182, 187, 192, 659, 685, 687, 693, 717-718, 736, 749, 752-753, 755, 768, 781, 785, 787, 789, 791-794, 796, 805.

Ibn al-Fakîh al-Hamadhânî : 182, 356, 718, 771.

Ibn al-Kutîyya : 720.

Ibn al-Rakîk : 672, 691, 716, 748, 754, 795.

Ibn A'tham : 791.

Ibn Hawkal : 723-724, 739-740, 775-776.

Ibn Hayyân : 720.

Ibn Hazm : 692, 731, 745, 747.

Ibn 'Idhârî : 105, 655, 686-688, 693, 699, 734-735, 748, 752-754, 767, 786, 789-793, 795, 807.

Ibn Khaldûn : 107, 158-159, 161-162, 186, 189, 191, 193-194, 197-201, 203, 205, 340, 422, 427, 672, 687, 693, 697-700, 703, 726, 728-730, 732, 737, 739-741, 743-760, 767, 772, 775, 779, 790-794, 796, 803, 805-808.

Ibn Khurdâdhbah : 180-181, 185-186, 297, 301, 356, 692, 711, 718, 721, 739, 771, 774-775.

Ibn Sa'îd : 206.

Idrîs 'Imâdaddîn : 672-673.

Khalîfa ibn Khayyât : 691, 711, 791.

Kitâb al-Istibsâr : 105, 655, 738, 767, 793.

Léon l'Africain : 206.

Mohammed ben Ahmed ben Ayas : 186, 772.

Pseudo Ibn Kutayba : 699, 739, 790.
'Ubayd Allâh ibn Salih : 188, 192, 197, 687, 699, 736, 752-753, 805, 807.
Yâkut : 799.

INDEX ÉPIGRAPHIQUE

AE

1894, n° 138 : p. 506.
1934, n° 122 : p. 91.
1942, n° 68 : p. 502.

CIL VIII

270/23246 : p. 97, 472.
980 : p.77.
2494 : p. 418.
2615 : p. 90, 316, 437.
8270 : p. 502.
8379/20216 : p. 111, 468.
8826 : p. 437.
9010 : p. 90.
9286 : p. 449.
9345 : p. 196, 775.
9835 : p. 375, 406, 438, 449.
10335 : p. 502.
11240 : p. 658.

21486 : p. 425.

21630 : p. 90.

21644 : p. 90.

22763 : p. 364.

23195 : p. 426, 477, 501.

24099 : p. 81.

IAM, II

94 (*Tabula Banasitana*) : p. 248, 337, 425, 429, 482, 511-512.

349 : p. 481.

360 : p. 105.

482 : p.90.

402 : p.

100, 430.

IIAf

102 : p. 426, 476, 501-502.

103 : p. 426, 476, 501.

107 : p. 426.

IIAlg I

138 : p. 429.

156 : p. 429.

174 : p. 429.

561 : p. 508.

2836 : p. 429.

2853 : p. 429.

3144 : p. 429.

3179 : p. 554.

3787 : p. 506.

3825 : p. 336.

3869 : p. 426.

3870 : p. 426.

IlAlg, II, 1

626 : p. 481.

3411 : p. 111, 469, 498, 656.

IlAlg, II, 2

6097 : p. 30, 508.

6098 : p. 30.

ILS

8958 : p. 493.

9351 : p. 511.

ILT

894-897 : p. 470.

IRT

480 : p. 165.

565 : p. 126.

854 : p. 246.

871 : p. 281.

880 : p. 260.

898 : p. 272.

OGI

767 : p. 156.

Ostraka de Bir Trouch : p. 343, 374, 551.

Ostraca de Bu-Njem : p. 203, 213, 267.

SEG

IX, 9 : p.89, 156.

IX, 77 : p. 221.

IX, 356 (*Edit d'Anastase*) : p. 217, 219, 270, 497, 579, 656-657.

Tablettes Albertini : p. 324, 341, 343, 552, 556-557.

Table des cartes

1 – L'Afrique de Julius Honorius 94
2 – Localisation des principaux groupes maures cités dans le catalogue du chant II de la *Johannide* 114
3 – La migration des Berbères selon le mythe d'origine rapporté par Ibn Khaldûn et Ibn 'Abd al-Barr..... 160
4 – La migration des *Laguatan/Lawâta* dans l'Antiquité tardive selon D. J. Mattingly 164
5 – « La migration vers l'Orient des Maziques et des Ausuriens entre 398 et 412-413 » selon D. Roques 168
6 – Les peuples de la Syrte avant le ive siècle 215
7 – Pluviométrie de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. 252
8 – La Libye au temps des premières incursions des *Austuriani* (ive siècle) 255
9 – Les trois cercles des Maures dans la Libye du Bas-Empire 268
10 – Traces de christianisation en Tripolitaine centrale et orientale 284
11 – Les groupes maures de Libye orientale au temps de Corippe 295
12 – L'Afrique d'Antalas 319
13 – L'Aurès et ses marges (v^{e} et vi^{e} siècle) 360
14 – L'Arzugis 367
15 – Les Maures de l'intérieur et des marges des provinces centrales de l'Afrique romaine au Bas-Empire (iiie-ve siècle) 479
16 – Les évêchés périphériques et les traces de christianisation dans l'Aurès 524

17 – La christianisation du sud-ouest de la Byzacène et de la Numidie méridionale 532
18 – Les débuts de l'insurrection maure (484-529) 533
19 – Le soulèvement maure à la fin de l'époque vandale (527-533) 569
20 – Les forteresses de Justinien en Afrique 600
21 – Interprétation du dispositif défensif byzantin à l'époque de Justinien 603
22 – L'expédition des *Laguatan* en 543-544 612
23 – Les grandes tribus berbères de Libye selon Al-Ya'kûbî (fin du ixe siècle) 770

- Couverture
- Informations bibliographiques
- Pages introductives
- Sommaire
- Introduction
- Première partie. Les Maures au début du VIe siècle : identité et histoire
  - Introduction à la première partie
  - Chapitre 1. Procope, Corippe et les Maures
  - Chapitre 2. Le catalogue des tribus de la Johannide
  - Chapitre 3. Maures de l'intérieur ou Maures de l'extérieur ?
- Deuxième partie. Les Maures de l'extérieur et le problème des néoberbères
  - Introduction à la deuxième partie
  - Chapitre 4. Histoire d'une théorie
  - Chapitre 5. Le mythe du « mystérieux appel de l'Ouest »
  - Chapitre 6. L'origine des Austuriani et des Laguatan
  - Chapitre 7. La conquête des plateaux libyens (ive-vie siècle)
- Troisième partie. Les Maures de l'intérieur
  - Introduction à le troisième partie
  - Chapitre 8. Les Maures de l'intérieur au temps de la reconquête byzantine

- Chapitre 9. Les Maures de l’intérieur et le monde berbère du vie siècle
- Chapitre 10. Les Maures de l'intérieur au ive siècle
- Chapitre 11. La mutation des Maures de l’intérieur à l’époque vandale

- Quatrième partie. Maures et Romains à l’époque byzantine (VIe-VIIe s.)
  - Chapitre 12. Les Byzantins et l’Afrique en 533
  - Chapitre 13. La découverte des Maures (533-543)
  - Chapitre 14. La grande guerre libyque (544-548)
  - Chapitre 15. L'Empire et les Maures, de la victoire de 548 à la conquête Arabe
- Cinquième partie. Le monde berbère au temps de la conquête arabe
  - Introduction. La conquête arabe
  - Chapitre 16. Botr et branès dans les sources arabes avant Ibn Khaldûn
  - Chapitre 17. Ibn Khaldûn et le dualisme berbère
  - Chapitre 18. Les Botr, les Branès, et le monde berbère au viie siècle
- Conclusion générale
- Abbréviations
- Sources
- Bibliographie
- Index hominum
- Index gentium (peuples, tribus, communautés)
- Index locorum

- Index des auteurs modernes
- Index des sources
- Table des cartes

YVES MODÉRAN

LES MAURES ET L'AFRIQUE ROMAINE (IVe-VIIe SIÈCLE)

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME